Quis ut Deus? **Dieu premier servi**

TOME IV **N° 10**

REVUE INTERNATIONALE

DES

SOCIÉTÉS SECRÈTES

Organe de la LIGUE FRANC-CATHOLIQUE

Contre les Sociétés Secrètes Maçonniques ou Occultistes et leurs Filiales

Paraissant le 5 & le 20 de chaque Mois

DEUXIÈME ANNÉE

N° 10 — 20 JUIN 1913

ABONNEMENTS France et Belgique. . . **20** fr. par an
Etranger . . . . **25** —

Prix du Numéro : **1** fr. **50**

ON S'ABONNE EN FRANCE, SANS FRAIS, DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

Les Abonnements sont annuels et partent du 1er Janvier

EN VENTE :

A PARIS

Bureaux de la Revue
96, Boulevard Malesherbes

Librairie des Saints-Pères
83, Rue des Saints-Pères

Bruxelles
LIBRAIRIE Albert DEWIT

Genève
LIBRAIRIE Vve GARIN

Rome
LIBRAIRIE DESCLÉE ET Cie

St-Louis, Mo *Etats-Unis*
B. HERDER *Publisher*
17, South Broadway

Vienne
LIBRAIRIE GÉROLD

Prague
LIBRAIRIE TOPIC

LIVRAISON DU 20 JUIN 1913

SOMMAIRE

PARTIE DOCUMENTAIRE

Certaines questions maçonniques, encore à l'étude, peuvent être traitées à un point de vue différent ; nous croyons utile de faire connaître ces diverses solutions, tout en laissant aux auteurs la responsabilité de leurs articles.

Toute la correspondance, concernant la Revue, doit être adressée à son Secrétaire, M. Victor DESCREUX, **96, Boulevard Malesherbes,** Paris, XVIIe.

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

LA MORALITÉ D'UN INCIDENT

IIIe Article

Lorsque j'écrivais dans la *Revue Internationale des Sociétés Secrètes* les 5 mars et 20 avril derniers les deux premiers articles de la série intitulée *Moralité d'un incident*, je ne pouvais supposer que les événements viendraient si vite faciliter la tâche que je m'étais tracée.

Dans l'article du 5 mars, j'avais pour but de montrer, par un exemple appuyé sur des documents précis et irréfutables, qu'il n'y avait aucune sécurité intérieure pour les aborigènes en France, au point de vue du droit le plus élémentaire, lorsqu'ils sont frappés d'ostracisme par les sociétés secrètes conquérantes, par leurs affidés et par leurs esclaves.

Les mots de Justice, d'Egalité et de Lumière qu'ont toujours à la bouche les représentants de ces puissances, doivent alors se lire Injustice, Inégalité et Ténèbres. Le mot Vérité se lit Hypocrisie et Mensonge. Le mot Humanité se lit Trahison.

J'ai exposé un cas concret, celui du Lieutenant-Colonel du Paty de Clam. J'ai montré que, dans plusieurs affaires juridiques, sur l'ordre de ces puissances secrètes, des pièces originales avaient été escamotées ou remplacées par des faux impudents, dénoncés devant toutes les juridictions, sans que la victime pût obtenir même un semblant de justice et sans que les sanctions légales pussent atteindre les instigateurs, les auteurs et les complices de ces manœuvres, lesquels sont au-dessus des Lois.

Dans l'article du 20 avril 1913, je me proposais de prouver, par un exemple appuyé sur des faits précis, qu'il n'y a aucune sécurité ex-

térieure pour l'Etat français, lorsque les mesures de défense prises ou à prendre contrarient les intérêts des Etats suzerains de la France, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur.

J'ai exposé que les choses se passent comme si l'Etranger, par l'intermédiaire de ses agences en relations avec les Sectes secrètes, nous interdisait d'utiliser certaines bonnes volontés qui lui portent ombrage.

Pour en revenir au Lieutenant-Colonel du Paty de Clam, j'ai montré qu'en 1898 il avait été brisé, lorsqu'il travaillait en secret — et le secret avait été livré, j'ai dit comment — à préparer les mesures à prendre en cas d'une rupture alors imminente. J'ai montré que, tout récemment, ayant rendu par les moyens les plus loyaux, un service signalé, prouvant des connaissances spéciales, de nature à être utilisées dans le poste de 1re ligne qui lui avait été promis, non seulement il avait été pourchassé, comme si ce service rendu eût été un crime, mais il avait été placé dans l'impossibilité pratique de rendre de nouveaux et compétents services au moment d'une guerre.

Voilà pourquoi tous mes lecteurs ont conclu avec moi que c'est l'Etranger de l'intérieur et de l'extérieur qui a voulu frapper d'ostracisme cet officier supérieur dont les notes exceptionnelles sont corroborées par des faits.

Mon projet était ensuite d'insister sur ce que j'ai déjà esquissé relativement aux pénétrations réciproques des organisations secrètes nationales et internationales et sur la manière dont elles sont tenues par des associations de gens à mœurs infâmes et par les agences d'espionnage entretenues par l'Etranger.

Je voulais enfin montrer les corélations existantes entre les faits récents et certains faits de l'affaire Dreyfus dégagée de ses légendes.

Mais deux faits nouveaux sont venus « déblayer le terrain », comme dit M. Charles Grandson.

C'est d'abord la publication de l'article de M. Charles Grandson lui-même, intitulé *Une page d'histoire*, écrit le 22 mai dernier, et publié dans le numéro du 5 juin de la *Revue internationale des Sociétés Secrètes.*

Puis, c'est la mort du colonel Autrichien Redl, survenue le 24 mai, à Vienne.

L'article de M. Charles Grandson contient des faits positifs qui défient tout démenti.

Le 21 octobre 1912, M. Millerand, alors ministre de la Guerre,

est avisé de certains projets graves de nos adversaires éventuels. Le 24 octobre, un compte rendu est dressé et communiqué à l'Etat-Major général français qui fait étudier les mesures les plus urgentes à prendre pour parer à ces projets.

Par une malheureuse inspiration, des personnes qualifiées, connaissant les faits, croient devoir faire appel, directement ou non, au concours de certaines sociétés secrètes, pour retarder les éventualités de rupture de la paix occidentale.

L'une d'elles agit le 26 octobre, et nous constatons ceci :

Moins de quinze jours après, le Grand Etat-Major allemand savait que nous connaissions les dispositions secrètes par lesquelles on comptait nous surprendre. Bien mieux, il connaissait les contre-mesures en préparation chez nous.

La conséquence a été le vote de la Loi allemande nouvelle qui oblige la France à augmenter lourdement ses charges militaires.

Je vous renvoie à l'article de M. Charles Grandson du 5 juin pour le détail.

Il y a eu trahison du côté français, et la trahison est et restera impunie. En effet, la tactique de l'adversaire est de garder en réserve certains actes de trahison et d'étouffer la voix qui les dénonce, en montrant aux pouvoirs publics les inconvénients d'avoir « une affaire ». La France peut en périr, mais les petites combinaisons d'un pouvoir sans autre énergie qu'une énergie de surface se trouvent momentanément sauvegardées, et l'on évite de prendre en temps opportun des sanctions toujours inopportunes, au gré du gouvernement. Car, il est de bon goût, ici, de cacher les faits de ce genre, à l'heure ou l'on pourrait y rémédier encore.

Mais, vienne une guerre, on criera à la trahison et on déchaînera la panique : le but de l'adversaire sera atteint ; qu'importe? On aura passé la main, et on se lavera les deux mains dans le sang de la France.

Quoi qu'il en soit, on conçoit la déconvenue des autorités militaires allemandes. Elles avaient compté sur l'effet de surprise produit par une attaque brusquée, en un point déterminé, avec des effectifs imprévus. Quand ils surent que nous étions informés, les Allemands, qui sont gens pratiques et tenaces, ne s'endormirent pas ; ils changèrent leurs batteries.

En même temps, ils s'efforcèrent d'étouffer la voix du gêneur, ce en quoi ils furent puissamment aidés. Il est toujours malséant, en France, d'annoncer aux convives que l'eau monte dans l'escalier : Stoffel l'apprit à ses dépens, en 1868, la France aussi, en 1870.

M. Chautemps a déclaré à la tribune, le 2 Juin, que les Allemands avaient besoin de dix jours pour être en état de nous attaquer ; ce député a été absolument trompé.

Même si l'on admettait que le 1er Jour de la mobilisation fût le même en France qu'en Allemagne, ce serait inexact.

M. Chautemps semble n'avoir aucune notion des nouvelles surprises qu'on nous ménage en cas de guerre.

Certes, ce député a été bien mal inspiré en parlant de l'incurie des généraux devant un officier général, glorieusement mutilé, dont tout le monde admire l'intelligence et l'activité, et qui est reconnu par les Etats-Majors de toutes les armées pour être un tacticien de premier ordre.

Mais on ne saurait méconnaître qu'il y a un fond de vrai dans ce qu'a dit le député Savoisien, à condition de ne pas généraliser.

Il a fallu une incurie inconcevable aux généraux politiciens de naguère, pour assumer la responsabilité de renvoyer des officiers consciencieux et dévoués et de les remplacer par des sectaires répugnants, habillés en officiers, qui se créaient des titres à un avancement scandaleux en établissant des dossiers politiques secrets contre leurs camarades, et qui passaient leur temps à se renseigner, non sur la valeur militaire, mais sur les croyances religieuses ou sur les opinions intimes des candidats à des récompenses méritées, fouillant, avec une audace tactile que rien ne lassait, les archives secrètes, dont tant de documents précieux devaient ainsi disparaître, et d'autres, être volontairement dénaturés.

Il a fallu aussi une incurie bien coupable pour préconiser et faire adopter cette loi de 2 ans, dont un Ministre, ayant un uniforme et soucieux de son devoir patriotique, aurait dû prévoir et prédire les conséquences aussi bien immédiates que lointaines. Ceux qui, plus tard, ont trompé la Nation en déclarant que tout est parfait ainsi, alors qu'ils savaient, à moins d'être sots ou gâteux, que ce n'était pas vrai, ceux-là, dis-je, ont commis un véritable crime. L'uniforme devient une livrée quand celui qui le porte en met l'autorité et le prestige au service de maîtres secrets, esclaves de l'Etranger.

L'incurie ne vient pas de ceux qui appliquent une loi néfaste au milieu de difficultés inextricables, mais de ceux qui, pour flatter les basses volontés de leurs maîtres, ont accepté de chambarder la France, puis de la tromper en lui montrant que deux et deux font cinq, que deux fois un contingent annuel métropolitain de 200.000 hommes, cela donne un total autre que 400.000 hommes en tout.

Ce sont ces incapables et ces profiteurs malfaisants que l'accusation de M. Chautemps a frappés au visage en en visant d'autres. Les favoris des loges et des comités avaient laissé vider nos arsenaux et

nos magasins avant Agadir, comme ils avaient écarté les bons serviteurs, la veille de Fachoda. Ce sont eux qui n'ont ni su, ni voulu regarder par delà la frontière, qui ont fermé les yeux pour ne pas voir monter l'orage, qui viennent faire la roue et la mouche du coche dont ils ont brisé l'essieu.

Voilà ceux dont les vrais Français devraient faire taire la parole impudente, au lieu de se laisser prendre au mirage des parades du bateleur qui veut étouffer les plaintes de ses nobles victimes en se taillant une défroque dans leurs dépouilles.

D'autres que le reproche d'incurie guette, ce sont ceux qui, en janvier 1913, devant une situation affreusement tendue au dehors, ont jeté bas le Ministre averti, sous prétexte qu'il avait rendu un emploi de guerre à un bon serviteur de la Patrie.

Quand l'histoire aura arraché à ces gens leur masque de pîtres ou leur déguisement de faux patriotes, on trouvera assurément certains visages « markés ».

Si M. Chautemps a atteint ceux qu'il ne visait pas, M. Charles Grandson a atteint nettement ceux qu'il visait.

Il est impossible de préciser plus; formellement qu'il y a eu au Ministère de la Guerre détournement de documents intéressant la sûreté extérieure de l'Etat et livraison du contenu de ces documents à une Puissance étrangère.

Mais là où l'indulgence de M. Charles Grandson ne veut voir, comme point de départ, qu'imprudence ou maladresse, il semble qu'il faut voir pire.

Nous savons, par l'exemple de l'Affaire Dreyfus, que les sectaires des loges n'hésitent pas à livrer à l'Etranger les secrets les plus graves, quand il s'agit d'arriver à leurs fins.

Nous nous excusons de revenir sur ces faits lointains qu'on s'applique, d'ailleurs, à faire oublier. Mais, c'est par les leçons du passé qu'on doit éclairer le présent, si l'on veut sauvegarder l'avenir.

Au moment de la divulgation de l'arrestation de Dreyfus, le 2 novembre 1894, on intercepta une dépêche chiffrée, envoyée par l'attaché militaire italien Pannizzardi, au chef de l'Etat-major, à Rome. Cette dépêche fut déchiffrée au Ministère des Affaires Etrangères. Le déchiffrement fut immédiatement communiqué au Ministère de la Guerre. Il était ainsi conçu :

« Arrestato Capitano Dreyfus.

« Ministro della Guerra ha avuto prove (o relazione) offerte rivelazione Germania. Causa istrutta con ogni riserva. Rimane prevenuto emissario ».

C'est-à-dire :

« Capitaine Dreyfus arrêté.

« Ministère de la Guerre a eu preuves (ou dénonciation) offres « révélations Allemagne. Cause instruite dans le plus grand secret. « Reste émissaire prévenu ».

Le Ministre des Affaires Étrangères, M. Hanotaux, était absent de Paris, le jour de l'envoi de la dépêche. A son retour, il s'efforça de rentrer en possession du malencontreux papier envoyé à l'Etat-major. On lui avait fait comprendre que l'attention allait se porter sur l'émissaire prévenu et resté qui était cité dans le télégramme. La découverte de l'émissaire conduirait à la découverte de toute l'intrigue et forcerait, comme a dit quelqu'un, « à frapper plus haut et plus loin ».

Alors, on n'hésita pas à s'entendre avec certaines personnalités étrangères pour jouer une comédie destinée à dégager l'émissaire visé dans ce premier déchiffrement du télégramme.

Le colonel Sandherr, chef du service des renseignements, parut se prêter à cette comédie. Il sembla accepter la solution, mais il n'en fut pas dupe, et conserva le papier venant des Affaires Étrangères et portant le premier et authentique déchiffrement.

Dès lors il se tint en grande défiance et agit en conséquence. Le commandant Brissé, Commissaire du Gouvernement dans le procès de 1894, agit de même. Plus tard, un Redl détruisit les papiers qu'il trouva à ce sujet.

Les notes que nous avons vues à ce propos sont très caractéristiques. Je ne m'étends pas davantage ici sur l'incident, mais je rappelle ce que j'ai dit dans mon article du 20 avril dernier, en parlant de l'entrevue du Lieutenant-Colonel du Paty de Clam avec Dreyfus, le 31 décembre 1894.

J'ajoute aussi que certains papiers de M. Ressmann, ambassadeur d'Italie à Paris, en 1894, ont été dérobés aussitôt après sa mort, en 1895, dans la petite armoire suspendue dans son alcôve. Son successeur, le comte Tornielli, a eu avec MM. Trarieux, Reinach et Scheurer-Kestner, des rapports trop connu, pour que j'aie à m'étendre sur ces faits lointains. (Voir le *Précis de l'Affaire Dreyfus* par Henri Dutrait-Crozon, pages 252, 253 et 254).

Ce que je veux retenir de ce qui précède, c'est que l'intérêt international des sectes passe avant l'intérêt de la sécurité nationale des Etats. Or, au mois de novembre 1912, l'intérêt des sectes était d'accord avec l'intérêt national.... de nos adversaires éventuels.

Il s'agissait de détruire le ministre Millerand qui organisait la

défense, et du Paty qu'une circonstance heureuse avait mis à même de rendre un service. J'ai montré, dans mon article du 20 avril, que le procédé employé contre Millerand-du Paty est exactement le procédé employé contre Billot-du Paty. Les agents d'exécution ont changé de nom, voilà tout.

Je pourrais vous montrer aussi que le procédé employé plus anciennement encore pour détruire notre service de renseignements, du temps de feu le Colonel Vincent, a consisté à introduire un agent de l'Etranger dans ce service. Quelques bons patriotes alsaciens l'ont payé de leur liberté pendant des années.

Pour ne pas avoir d'« Affaire », on a étouffé la chose au Ministère, et le traître a pu recommencer plus tard, avec la plus parfaite tranquillité, réunissant de hauts personnages à sa table et portant beau.

Pour n'avoir pas voulu avoir d' « Affaire » en 1893, on en a eu une en 1894, et une de belle taille. Pour n'en pas vouloir une en 1913, nous en aurons quelqu'une de taille aussi, je le crains.

Ainsi, tous les efforts des ennemis de l'intérieur et de l'extérieur ont concordé pour détruire nos sources d'information depuis plus de vingt ans.

Les instigateurs de la demande de concours, adressée le 25 octobre dernier à certaines sociétés secrètes, et le manifeste du 26 du même mois ont eu pour objectif réel, peut-être à l'insu des exécutants, cette destruction de nos moyens d'information.

Il faut reconnaître qu'ils ont fait coup double, puisqu'ils ont réussi à détruire une des meilleures sources de renseignements de nos alliés les Russes, en amenant la mort du Colonel Autrichien Redl.

Pour les Russes, cette mort est un désastre : c'est un Austerlitz. Avoir un homme à soi dans l'Etat-major de l'adversaire éventuel, c'est bien. Mais que cet homme soit un futur grand chef de son armée, ce qu'on nomme un « archange » en Autriche, qu'il soit chargé de procéder aux enquêtes sur les faits d'espionnage qu'il a suscités lui-même, quelle aubaine ! Et, si cet officier supérieur a en même temps des rapports avec l'Etat-major d'un allié de son pays, s'il est chargé d'assurer certains concours réciproques, si, employé à surveiller les menées dites anarchiques, il se trouve être un des affidés de l'œuvre internationale des nihilistes militaires, alors quelle puissance ne tire-t-on pas d'un pareil auxiliaire, préalablement tenu par des affaires de mœurs !

Telle était la situation du Colonel Redl.

« Cet officier était pour plusieurs motifs l'objet de soupçons ; on le surveillait. Entre temps, survint une pièce qui, nous en avons la certitude, provenait de Paris ».

Les deux derniers mots à changer, et ce sont textuellement les termes de la note écrite, en Janvier 1895, par M. Casimir Périer, alors Président de la République, versée à la Cour de cassation et reproduite par M. Joseph Reinach dans son *Histoire de l'Affaire Dreyfus*, tome VI, Page 518.

Mais voyez la différence entre un Etat esclave de sectes manœuvrées par l'étranger de l'intérieur et de l'extérieur et un Etat appuyé sur les bases d'une tradition plusieurs fois séculaire, ayant à sa tête un chef vénéré, capable d'imposer son « *Quos ego* !... » aux flots changeants d'une opinion publique habilement affolée au profit d'intérêts méprisables.

Voyez même ce que peut oser un Broqueville en Belgique, un Spingardi en Italie, quand ils s'appuient sur la stabilité d'un pouvoir national pour lutter contre le pouvoir secret, anonyme et international.

Ici, en France, nous l'avons vu par l'Affaire Dreyfus, il faut avant tout sauver les affidés. J'y reviens avec quelques détails.

Dans l'Affaire Dreyfus, on a cherché à étouffer le scandale qui menaçait certaines personnalités : on l'a tout au moins limité. Mais pour le limiter, on a tordu l'arbre auprès de la racine, et le pli initial est resté, faussant tout le développement de l'arbre. Ainsi, dans l'affaire du télégramme Pannizzardi, on commence par signaler trois mots comme douteux, les trois mots relatifs à l'émissaire. Puis on est obligé de modifier le télégramme entier ; puis il faut, d'un commun accord, adopter une fable pour expliquer la transforformation du texte. Puis, comme le premier texte a été vu, il faut arriver au crime et accuser, dans le secret d'une enquête, les officiers de l'Etat major d'avoir fabriqué le premier texte. Quand le mensonge va éclater au grand jour, l'auteur déclare avoir agi « d'Ordre du Ministre, M. Delcassé », mais sans ajouter que M. Delcassé a été trompé, qu'on lui a caché la vérité, que cette vérité était bien connue de certains sous-ordres qu'on force à se taire. Puis l'iniquité se développe, « acquiert des forces en marchant », etc.

Voilà à quoi mène la théorie de l'étouffement. Je vous renvoie à ce sujet aux articles du Commandant Corps, parus dans la *Bastille*, au mois de février.

Il faut en retenir ceci. Tous les moyens ont été employés pour li-

miter l'Affaire Dreyfus à Dreyfus, pour empêcher la mise en cause de complices, pour sauver de hauts affidés. Dreyfus a fait tous ses efforts pour amener l'affaire sur ce terrain des complicités.

« Supposons que j'aie écrit cette lettre (le bordereau), dit-il, alors j'ai des complices : le porteur, le destinataire. Arrêtez-les ».

Le délégué de l'officier de Police judiciaire, c'est-à-dire le Commandant du Paty, veut pousser dans cette direction. Il reçoit la défense d'interroger aucun témoin, et on s'arrange pour abréger son enquête.

Le 31 décembre 1894, dans la prison, Dreyfus s'efforce encore de l'amener sur le terrain des complicités. Mais il ne donne pas le nom qui suffirait pour mettre sur la piste de la « personne si compromise », citée dans un télégramme chiffré, adressé le matin même à Pannizzardi.

La révélation de ce nom eût rendu un immense service à la cause de la vérité. Certes, Dreyfus connaît une personne compromise, (ce n'est pas Mme Déry), qu'il pourrait citer à son visiteur non prévenu ; mais il se tait, et la personne « si compromise » pourra continuer « ses relations ».

Qu'importe au condamné ! On lui a « promis que dans 3 ans,... « non... dans 4 ou 5 ans, son procès sera refait... ». Il écrira de l'île du Diable : « J'ai tenu ma promesse ». De l'autre côté, on a tenu les clauses du marché.

Quant à la France, elle manquera périr dans l'affaire ; elle en sortira meurtrie, abîmée, disons « chambardée », et aujourd'hui les chambardeurs déguisés en bons Samaritains lui apportent leur pot d'onguent. « Quel homme charitable ! » disent les chambardés, avec des larmes dans la voix, « et quels mots encourageants il sait trou- « ver ! ». Et ils oublient la raclée.

Passons en Autriche :

Redl est livré. Mais l'Empereur François-Joseph est un soldat, ce n'est pas un émasculé qu'on berne avec un discours. Il sait qu'on ne donne ni santé ni confiance aux hommes en fermant les plaies sans les avoir vidées et aseptisées.

« Vite et tout » ! En France cela se traduit : « Doucement et rien ! ».

Là-bas, l'Empereur a frappé à la tête.

On a fait venir le traître. Quatre camarades l'ont jugé et convaincu de son crime. Entre la corde et le revolver, il a choisi le revolver.

Mais avant d'expier, le misérable, avant de descendre dans la terre des aïeux, il a entendu la voix des morts tombés pour la

Patrie, le bruissement de leurs ossements, le claquement d'appel du drapeau trahi. Et, quoi qu'on en ait dit, il a fait le nécessaire pour qu'on pût mettre la main sur les autres, en indiquant les pièges dans lesquels il est tombé. Ainsi, sans chercher à s'excuser sur ce qu'il aurait « livré des documents « pour en avoir de plus importants », il a racheté dans la mesure du possible le crime infâme. Il a facilité le grand nettoyage à son Empereur avant de verser la goutte de sang qui nous permet d'associer notre tristesse à celle de nos camarades d'une noble armée.

Plus heureux que nous, ils peuvent garder cette confiance qui est la grande force entre frères d'armes. Grâce à François-Joseph, Empereur et chef, la plaie sera cautérisée à fond.

Et chez nous ?

Chez nous, une campagne astucieuse s'ébauche déjà. « L'Empereur aurait dû étouffer l'affaire Redl. Il a été maladroit. Il va déranger les petites combinaisons parlementaires. Il fallait agir en douceur, prendre Redl sur le fait... » Comme Ulmo, n'est-ce pas ? Ah ! le bon billet... !

D'abord ce n'est pas à nous qu'il appartient de donner des Conseils en la matière. Nous avons assez souffert de l'ingérence de l'Etranger dans l'Affaire Dreyfus.

Et puis, souffrez qu'on vous réponde : « De grâce, tournez-vous ». Vous avez donc bien peur qu'on parle affaires de trahison. Le conseil d'étouffement ne s'adresserait-il pas ailleurs qu'à Vienne ? Cela vous prend, comme par hasard, le jour où paraît l'article de Charles Granson dénonçant des trahisons chez nous. Cela s'appelle parler à la cantonade, si je ne m'abuse.

Et la Lumière, la fameuse Lumière, qu'est-ce que vous en faites ? Une lettre du 30 juillet 1907, du G[l] Hagron, publiée dans le *Temps* du 6 juin courant, nous montre d'une façon bien nette que la Lumière était déjà sous le boisseau, à cette époque.

Voici cette lettre :

30 juillet 1907.

Mon cher ami,

Le grand malheur qui m'a frappé d'une manière aussi cruelle qu'imprévue en m'enlevant en quelques heures une enfant de vingt-trois ans ne m'a pas fait oublier ton aimable lettre.

J'ai dû donner ma démission parce que le renvoi de la classe 1903 a été décidé et que celui de la classe 1904 a été annoncé et presque promis sans que j'aie eu connaissance de ces deux graves mesures autrement que par les journaux.

Je les aurais combattues de toutes mes forces parce que c'est une imprudence des plus dangereuses, et parce que le départ de la classe 1904 par anticipation est l'agonie de notre armée et que l'agonie de notre armée est le prélude de la fin de tout.

Ces deux mesures suffisaient à elles seules pour me dicter ma conduite. Je ne pouvais pas, par mon silence, trahir la confiance du pays.

Quant aux causes secondaires qui venaient s'ajouter aux deux précédentes, elles sont légion, et si ceux qui ont mission de veiller aux intérêts de la patrie les connaissaient, ils seraient frappés de stupeur en les apprenant.[1]

Il y a cependant un grand conseil de la défense nationale. Je n'y ai jamais été convoqué. Il y a un conseil supérieur de la guerre. Le ministre ne l'a réuni qu'une seule fois et pour une question secondaire alors que notre réunion était légale, ou plus exactement imposée par la loi, etc. : le chapelet est long.

Je te serre la main.

HAGRON.

Qui donc a saboté la défense nationale ? Qui donc était le Ministre responsable le 30 Juillet 1907 ? Quels sont aujourd'hui les gens qui empêchent de faire la lumière sur les faits signalés par moi et sur ceux signalés par M. Charles Granson avec une si effrayante précision ?

A. FIDUS.

6 Juin 1913.

1. Retenez bien ces mots : « On trahit par le Silence la confiance du pays ». On emploie à le tromper la presse officieuse abusée. Déjà nous voyons apparaître le procédé réservé comme suprême ressource pour Dreyfus : « Le Ministre savait que si Redl avait livré des documents »... c'était pour en avoir de plus importants ». (Voir Dutrait-Crozon, *Précis de l'Affaire Dreyfus*, page 46). On déclare tendancieusement que c'est une riposte russe qui a levé l'hésitation entre Prague et Leitmeritz comme point d'origine des trahisons. Le 8e Corps (Prague) et le 9e (Leitmeritz) n'ont pas de contact avec la frontière russe et confinent à la frontière allemande. Toute cette histoire est une mauvaise défaite pour cacher d'où vient la trahison qui a livré Redl, l'agent de nos alliés. « Il y a de quoi être frappé de stupeur ».

LES

ILLUMINÉS DE BAVIÈRE

Le Tugend-Bund & les Sociétés de Malfaiteurs

(Suite)

Clef pour la Correspondance secrète du Tugend-Bund (Traduction)[1]

Chiffre	Signification
Malade……………………	Esprit français.
Sain……………………	Esprit allemand.
Versé en grammaire française…	Vaurien.
Versé en langue allemande……	Patriote.
Argent……………………	Troupe.
Pièces d'or……………………	Pièces d'artillerie.
Thaler courant……………………	Cavalier.
Thaler en petite monnaie…….	Fantassin
Noms de femmes……………	Noms d'hommes
Fiancée, femme, bon ami…….	Pays.
Mal de ventre……………………	Police de Napoléon.

1. *Archives Nationales*, F[7] 6563. L'original est en allemand.

Chiffre	Signification
Douleur de poitrine............	Autres obstacles.
Mal de gorge..................	Danger.
Procès........................	Guerre.
Procès gagné..................	Paix.
Nuages........................	Appareils de guerre.
Débits de vins................	Unions patriotiques.
Empereur, roi, prince..........	Ami auguste.
Ecrits francs-maçonniques......	Ecrits patriotiques.
Famille.......................	Patrie.
Biens fonciers................	Terrains.
Marchands en gros et en détail..	Chefs et généraux.

Faire précéder et suivre d'une syllabe les noms courts.

Couper en deux et faire précéder et suivre d'une syllabe les noms longs.

Le beau-frère de François......	L'union feinte
Paix, repos...................	Ordre.
Faire un compliment...........	Tuer.
Voir souvent quelqu'un chez le marchand de vins...........	Tenir quelqu'un en observation, le questionner.
Mettre ses affaires en ordre.....	S'enfuir.
Beaucoup de plaisir...........	L'oppression de Napoléon.
On désire qu'il fasse beau temps	On désire que cela commence.
Montagnes boisées.............	Munitions.
Une description de voyage......	Un voyage dans un pays.
Lire..........................	Faire.
Philosophie...................	Liberté.
1re classe d'économes..........	Berlin.
2e classe d'économes...........	Potsdam.
Territoire de chasse...........	Silésie.
La cruche.....................	Pologne.
L'exposition artistique.........	Dresde.
Le public.....................	La Saxe.
Les spectateurs...............	Le peuple saxon.
La foire......................	La Prusse.
Les acheteurs.................	Le peuple prussien.
Ma direction..................	Ma fonction.
Dons pour fonder un collège....	Russie.
Le couvent....................	Autriche.
La charité....................	France.
La prison.....................	Westphalie.

Chiffre	Signification
La caserne	Cassel.
Mal au pied	Manque d'argent.
Froment	Fusil.
Orge	Sabre.
Etre d'aplomb	Suffisance d'argent.
Avoine	Poudre.
Semoule	Canon.
Echanges d'argent	Marches forcées.
Gagner de l'argent	Camper.
Boutique	Angleterre.
Harengs	Anglais.
Volaille	Recrues.
Montagnes, collines, vallées	Infanterie.
Un fleuve quelconque	Cavalerie.
Un marais	Artillerie.
Matin	Bataillon.
Ruisseau	Escadron.
Coups	Compagnie.
Maisons	Cuirassiers.
Bornes	Régiments.
Hutte	Dragon.
Messagers	Hussards.
Prairies	Chasseurs.
Bruyères	Divisions.
Tourbière	Brigade.
Chêne	Général.
Hêtre	Maréchal.
N	Napoléon.
D	Davout.
E	Elchingen (Ney).
M	Masséna.
O	Oudinot.
A	Abrantès.
B	Bessières.
F	Frioul (Duroc).
Chenilles fatiguées	Gardes.
Ma mère	Bavière.
Mon père	Wurtemberg.
Mon frère	Westphalie.
Ma sœur	Bade.
Son grand-père	Angleterre.

Chiffre	Signification
Sa grand'mère	Autriche.
Ton cousin	Russie.
Ton frère	Prusse.
Sapin, pin	Canon.
Armes	Bagages.
Occasion	Courrier.
Marchands	Officiers.
Grand marché	Etat-major.
Baraque à friture	Hôpital.
Nourriture de chenille	Désertion.
Aller à cheval	Marches.
Abattre	Fusiller.
Le tien, le sien	Amicalement.
Le mien	Habilement.

Les archives du ministère des affaires étrangères contiennent des documents du plus haut intérêt sur le Tugend-Bund, les Illuminés et les Sociétés secrètes en général. Les principales de ces pièces se trouvent dans le Supplément des *Mémoires* et *Documents* (Allemagne, tomes 119 et 121). La plupart des faits qui sont rappelés sont relatifs aux événements antérieurs à 1815 ou peuvent servir à les expliquer. Certains de ces documents sont même des ampliations de pièces antérieures.

Nous en donnons ci-dessus le bordereau tel qu'il est reproduit (tome 119, p. 42).

PIÈCES ET RENSEIGNEMENTS RÉSULTANT DE LA SURVEILLANCE EXERCÉE EN ALLEMAGNE ET DANS LES DIVERS ETATS DU NORD DE L'EUROPE.

1° Mémoire sur la faction ou secte antifrançaise en Prusse et en Saxe avec la désignation de ses principaux agents et adhérents. (C'est de cette secte que sont sortis deux monstres fanatiques, âgés de moins de 18 ans et qui ont attenté aux jours de S. M., l'un arrêté à Schœnbrunn en octobre 1809, l'autre à Paris en février 1811).

2° Sociétés secrètes dans le Nord de l'Allemagne, leurs principes subversifs de tout gouvernement monarchique et dirigés vers l'établissement d'une puissance allemande unique et confédérée qui fasse perdre à S. M. l'Empereur Napoléon toute influence en Allemagne.

3° Extrait d'un mémoire sur les Illuminés et les Idéalistes de l'Allemagne. Ces sectaires, répandus dans presque tous les royaumes de l'Europe, comptent parmi eux un grand nombre de personnages de distinction et de savants. Leur but est de renverser les gouvernements établis pour y substituer des systèmes politiques fondés sur les principes du républicanisme.

4° Considérations sur l'Autriche. Réflexions sur la conduite privée de l'Empereur François, sur ceux qui le gouvernent et sur le mécontentement du peuple ; quelques détails sur la force de l'armée autrichienne et le mauvais esprit des officiers qui la commandent. Projet supposé à la Cour d'Autriche d'une alliance intime avec la Saxe par un double mariage.

5° Notes sur les individus marquants et autres qui se sont rendus aux eaux de Tœpliz, Egra et Carlsbad en 1811.

6° Notes particulières sur quelques princes et seigneurs allemands et sur des intrigants de marque, intéressants à connaître.

7° Notes sur le prince royal de Bavière ; sur le projet des Russes en cas de guerre et sur la possibilité d'organiser une milice en Saxe à l'instar de la Landwehr d'Autriche. Quelques renseignements sur les agents anglais, Mills et Morus.

(Nous ne reproduisons pas toutes ces pièces, parce que certaines d'entre elles ne sont pas relatives aux Sociétés secrètes (n°s 4 et 7); les pièces n°s 5 et 6 seront reproduites à la fin de cette étude et fondues dans la liste générale des principaux membres des Sociétés secrètes).

Mémoire sur la faction de Secte antifrançaise en Prusse et en Saxe, avec la désignation de ses principaux adhérents et agents[1].

Prusse

La Prusse offre, depuis quelques années, le phénomène d'un peuple qui, affaibli par l'épuisement de ses finances, le démembrement de ses provinces et la perte de ses armées, au lieu de chercher, dans le sein de la paix, un remède aux maux que lui a faits la guerre, désire et provoque de nouveaux combats, lors même que son gouvernement manifeste une volonté contraire.

Cette disposition des esprits que l'on remarque dans les provinces qui ont passé sous une domination étrangère, comme dans

1. *Arch. Aff. Etr.*, tome 119, folios 43 à 50.

celles que la monarchie prussienne a conservées, n'est pas le résultat des institutions politiques, mais d'un esprit de secte, d'abord circonscrit dans les rêveries mystiques des Piétistes et des Illuminés, et qui ne s'est immiscé dans les affaires d'Etat qu'en raison de l'affaiblissement progressif du gouvernement prussien.

Cette association secrète, née sous Frédéric II, acquit quelque consistance à l'avènement de son successeur, qui en avait été membre, lorsqu'il était prince royal. Pendant le cours de son règne, elle fit des prosélytes dans l'armée et dans l'administration ; elle commença à se mêler de politique, et lorsque le roi régnant monta sur le trône, elle entravait déjà la marche du gouvernement.

L'esprit de jalousie et de haine contre la France, dont elle fit bientôt un de ses principaux dogmes, augmenta considérablement sa force, en flattant l'orgueil national. En peu de temps, et sous la direction du prince Louis de Prusse, tué au combat de Sousfeld (*Saafeld*), la secte, qui avait pris pour dénomination : *Les Amis de la Vertu*, se vit assez puissante pour créer une opinion publique selon ses vues, pour soutenir ou renverser les ministres, et pour dicter les délibérations du cabinet : la guerre contre la France fut un de ses triomphes.

Les Prussiens, vaincus comme nation, ne furent point soumis comme sectaires, et les désastres de la guerre, loin d'affaiblir leur exaltation, devaient au contraire lui donner un nouveau degré d'activité. C'est cet égarement systématique qui, pendant la dernière campagne d'Autriche, suscita Schill et le duc d'Œls et qui leur procura des intelligences, des hommes et de l'argent.

On en remarque aujourd'hui les effets parmi un grand nombre de Prussiens habitant les pays démembrés comme la Westphalie, le pays de Bareuth, le grand duché de Berg, etc. ; partout on peut les distinguer à des signes extérieurs, à leur isolement et surtout par la croyance commune à la résurrection de la monarchie de Frédéric II.

Dans les provinces prussiennes, cet esprit se manifeste bien plus évidemment encore, non par de stériles vœux ou par des démarches timides, mais par des provocations ouvertement dirigées contre la France ; par l'activité avec laquelle on travaille à y multiplier et même à répandre au dehors les associations des *Amis de la Vertu* et d'autres sociétés particulières sous des dénominations diverses, mais tendant toutes au même but.

Un S[r] Frédéric Lürman [1], natif d'Iserlohn, homme de loi et

1. Johan Friedrick Lürman : Nous donnerons plus loin des détails sur

professeur de langues, fixé à Zédénich, petite ville près de Berlin, se fait remarquer depuis plusieurs mois parmi les agents les plus actifs de cette ligue antifrançaise.

Cet homme, qui prend la qualité d'ordonnateur de la Compagnie des Chevaliers de l'Arquebuse de Zédénich, envoie de tous côtés, particulièrement dans les pays qui ont autrefois appartenu à la Prusse, des espèces de proclamations, au nom de la Compagnie dont il est membre, pour provoquer la formation de pareilles Sociétés.

Le but apparent, d'après les instructions qu'il donne, sera un délassement honnête, un exercice utile ; mais l'objet réel doit être de former un peuple ennemi de l'esclavage, de sauver la patrie (l'Allemagne), de la délivrer de tous ceux qu'elle hait ; c'est-à-dire de la soustraire à l'influence de la France :

« Les Allemands seuls doivent y être admis ; mais on y recevra tous ceux dont les sentiments et le caractère seront bien éprouvés, quels que soient d'ailleurs leur âge, leur condition et leurs lumières. Ceux qui seraient hors d'état d'apprécier le grand but de l'association, pourront toujours servir comme instruments utiles. »

Ces invitations sont munies d'un cachet représentant une arquebuse autour de laquelle se joue un serpent et portant cette inscription en langue allemande : *Société des Arquebusiers de Zédénich.*

Cette doctrine de l'affranchissement de l'Allemagne, déjà mise en avant par les Illuminés proprement dits, a fait des progrès dans les Etats voisins de la Prusse, surtout en Saxe, où la plupart des hommes de lettres, des savants et des professeurs l'ont adoptée et travaillent à la propager, soit par leurs écrits, soit dans les cours particuliers, soit enfin dans les associations secrètes formées dans presque toutes les Universités sous le nom de *Frères noirs*. Les jeunes étudiants, imbus de cette doctrine, portant leur exaltation dans les sociétés qu'ils fréquentent, où elle s'accroît encore par les anecdotes horribles qu'ils entendent répéter contre les membres de la famille impériale. Souvent ce fanatisme concentre toute son activité sur la personne de S. M. l'Empereur. L'exemple de Stapss et, plus récemment encore celui d'un jeune Saxon (von der Sahla), dont les projets n'étaient pas moins criminels, suffisent pour faire apprécier les funestes résultats d'un semblable délire, qui paraît s'être répandu dans

cette affaire qui se trouve liée aux soulèvements du Voralberg, d'après le dossier les Archives nationales F[7] 6563, D[r] n° 2249, 2[me] série.

toutes les classes de la société et même avoir gagné jusqu'aux femmes, car, sur divers points, elles se sont ralliées sous le nom de *Dames Romaines*.

Plusieurs sectes, purement religieuses, tendent à favoriser le développement de ce fanatisme politique. On signale particulièrement les *Hernutiens* (*sic*) ou *Frères Moraves*, secte protestante qui compte un grand nombre de partisans en Prusse, en Saxe et dans les Etats voisins, et qui dirige dans ces divers pays plusieurs établissements d'éducation. Ses principaux foyers, en Allemagne, sont Hernathen ou Hernoreth, Misky, Velke, Ebersdorf, Neudittendorf et Gnaudau dans la Westphalie ; elle a aussi des établissements en Russie, en Afrique, aux Indes, mais surtout en Angleterre et dans les colonies britanniques.

Les *Frères Moraves* sont ennemis du système français et de l'Empereur par leurs principes antimilitaires et par attachement pour l'Angleterre. Ils souffrent beaucoup dans leurs intérêts temporels du défaut de communications avec ce pays. Cependant, soit crainte, soit calcul, ils ne se permettent pas des déclamations publiques contre la France, ni contre son souverain, mais ils enseignent à leurs élèves et à leurs affiliés que l'Empereur est un fléau dont Dieu se sert pour châtier les hommes ; qu'il n'y aura de tranquillité dans le monde que lorsqu'il n'existera plus, etc., et ce germe, déposé dans l'esprit de leurs élèves, se développe rapidement dans les Universités, où la plupart de ces jeunes gens vont terminer leur éducation.

Liste de quelques Prussiens et Saxons signalés comme ennemis du système français et comme partisans des idées germaniques.

Burgdorf, ministre d'Etat à Dresde (ne pas le confondre avec le conseiller de Cour Burgdorf, l'un des plus grands admirateurs de S. M.)

Loos et *Low*, anciens ministres d'Etat, alliant à la haine la plus prononcée contre la France, un attachement très marqué aux intérêts de l'Angleterre. Ils ont été déposés sur la demande de l'Empereur.

Hohenthal et *Nostitz*, ministres d'Etat.

Le Dr *Reinhard*, prédicateur de la cour de Saxe. Avant la dernière guerre de la Prusse contre la France, ce docteur prêchait contre l'Empereur comme on prêchait contre les Sarrasins du temps des Croisades. Ses longues prédications ont produit le

plus mauvais effet ; on le dit cependant aujourd'hui admirateur de S. M.

Gœthe, homme de lettres. Avant l'entrée des Français en Saxe, il a été quelque temps fou de rage contre S. M. Ses opinions sont, dit-on, meilleures aujourd'hui.

Dr Lust, de Dresde, déclamateur fougueux.

Helbing, secrétaire des finances à Dresde; au moins très suspect par son intimité avec un Sr Klengel.

Klengel, régent de l'école dite de la Croix, débite sans cesse, même dans les lieux publics, les choses les plus horribles contre S. M. Il fréquentait, il y a quelques mois, un café tenu par le concierge de la Faisanderie du grand jardin de Dresde. Klengel est intimement lié avec Adam Müller, auteur d'un poème sur la mort de Schill.

Wolwitz (le comte de). Pendant la dernière guerre avec l'Autriche, et lorsque le roi de Westphalie était à Dresde, il colportait dans cette ville des pamphlets contre l'Empereur.

Le prince de *Hesse-Philippstadt*, aide de camp du roi de Westphalie à l'époque où S. M. se porta à Dresde. Il eut connaissance des libelles colportés par le comte de Wolwitz et les lut avec plaisir.

Vieland, père du poète, *Beck*, *Erhard*, tous trois professeurs à Leipzig. Ce dernier disait publiquement, lorsqu'on ferma les boutiques pour la recherche des marchandises anglaises: « Les cordiers et les apothicaires seuls peuvent vendre : on nous laisse des cordes pour nous pendre et de l'opium pour nous empoisonner ».

Wertheren (de), Président du Tribunal de la Cour de Leipzig. Il colporte des anecdotes horribles contre S. M.

Nota. — L'esprit des habitants de Leipzig et des étudiants de l'Université est en général très mauvais. La police est pour ainsi dire nulle, et chacun se permet en public les déclamations les plus indécentes.

Malcolm (la baronne de), émigrée, demeurant à Dresde, où elle vit avec un ci-devant chevalier, aussi émigré et pensionnaire de l'Angleterre.

Denneville (l'abbé), prêtre français fixé à Dresde, lié avec la baronne de Malcolm. Il a récemment catéchisé et converti à la religion chrétienne un jeune protestant, qui a donné depuis des preuves non équivoques de la haine la plus fanatique contre S. M.

Schmith, prêtre catholique de Dresde. Ennemi de la France, dévoué aux prétentions ultramontaines. Il communiquait à qui

voulait la voir, la correspondance et autres écrits de la Cour de Rome, relatifs aux derniers événements.

Nota. — En général, les prêtres catholiques de la Saxe, portent à l'Empereur une haine très prononcée. Ils gardaient si peu de mesure dans leurs discours, que le Roi s'est vu dans la nécessité de les faire rappeler à une conduite plus mesurée.

Haberlé, dit le Père Ignace, supérieur à Leipzig ; né à Brünn en Moravie, ancien jésuite. Ce prêtre est un des plus fanatiques ennemis de S. M. ; il s'est plusieurs fois entretenu des projets d'attentats sur la personne de l'Empereur et des moyens les plus propres à en assurer l'exécution. Tout en disant qu'il ne donnerait pas l'absolution à quiconque tuerait l'Empereur, il observait que, s'il était laïque, il verrait ce qu'il aurait à faire. Raisonnant un jour sur ce texte, il disait qu'il faudrait, en même temps que l'on frapperait l'Empereur, pouvoir détruire tous ceux qui se trouveraient auprès de S. M., et m'indiquait un moyen pour cela.

Klein, prêtre de Strasbourg, émigré, fixé à Leipzig, colportant les libelles et tous les mauvais propos qui peuvent alimenter la haine contre la France et contre la personne de S. M.On le croit lié avec le Père Haberlé.

Delgort, prêtre français de la Congrégation de Saint-Vincent, émigré ; noté comme le précédent, il est aussi fixé à Leipzig.

Pilati, individu demeurant à Leipzig, colporteur de libelles contre la France.

Remmers, fils de négociant de Riga, étudiant à Leipzig. Jeune enthousiaste, il s'est occupé avec un de ses camarades d'idées d'attentat contre S. M. Mais, effrayé, il s'est retiré lors de l'exécution.

Le prince de *Holstein-Augustenbourg*, frère du feu prince royal de Suède. Il est membre de la Société du Musée de Leipzig et d'une réunion particulière composée des membres de cette société. Tous ceux qui sont admis dans ce petit comité se font remarquer par leur exaltation contre la France.

Hardenberg, Saxon, capitaine de Cercle ; converti à la religion catholique, ami de Frédéric Schlegel, aussi converti. L'opinion de Hardenberg contre l'Empereur est très prononcée ; il disait, dans les premiers mois de 1811, qu'il savait bien ce qu'il aurait fait s'il avait appris plus tôt l'excommunication de S. M.

Apples, professeur à Leipzig.

Bergk, rédacteur de *la Gazette des Modes* de Leipzig. On le croit auteur d'un libelle intitulé : *Confession de 1810*.

Rumohr, converti à la religion catholique ; il s'est fait moine depuis quelque temps.

Hildebrand Ferdinand, cultivateur, propriétaire dans le département de la Saale, dans le royaume de Westphalie.

Le Père Varin, né à Mannheim, fils d'un ancien valet de chambre de la Reine de Saxe. Il demeure à Dresde ou à Leipzig.

Ramfller, frère morave. Il était en 1809 à Ebersdorf dans la Niesnie.

Schwicheld (le comte de), ancien grand écuyer du ci-devant électeur de Hanovre ; homme vain, toujours attaché aux intérêts de l'Angleterre, quoique chambellan de S. M. le roi de Westphalie. Il jouit d'une fortune considérable et fait de fréquents voyages en France.

Kleist (Henri de), jeune homme, lié avec le Sr Klengel, régent de l'école de la Croix de Dresde.

Dohna (le comte de) Lusacien ; on le croit affilié aux frères moraves.

Schlegel Frédéric et Adam *Müller*, hommes de lettres. Le dernier est auteur d'un poème sur la mort de Schill, qui a produit un très mauvais effet.

Gesler (le comte de), Lusacien. On le croit un des principaux chefs des *Amis de la Vertu*.

Stolberg (la comtesse de), très liée avec le prêtre Denneville.

Des Sociétés Secrètes actuelles du Nord de l'Allemagne[1].

Il existe maintenant, dans le nord de l'Allemagne, trois sociétés secrètes, instituées depuis celle des Illuminés. Ces sociétés sont : 1° Celle des *Schwartzen-Brüder* (Frères Noirs) ; 2° celle du *Tugend-Bund* ; 3° celle des *Dames Romaines*.

Frères Noirs

La société des Schwartzen-Brüder, la plus ancienne des trois est une ramification exacte de la secte des Illuminés, ayant tout à fait les mêmes principes d'une République universelle, présidée dans l'intérieur de chaque famille par l'ancien de ladite famille et semblable absolument à l'Homme-Roi des Illuminés. Ajoutez

1. *Arch. Aff. Etr.*, tome 119, folios 52 à 59.

à cette forme de société la loi agraire et celle proprement dite la loi de nature et vous aurez les principes exacts des Schwartzen-Brüder, ne connaissant aucun dogme religieux, aucune loi, aucun gouvernement, aucune sociabilité, voulant tout ramener par un mouvement rétrograde au système de la loi de nature, et ennemi, par conséquent, de tous les gouvernements en vigueur, surtout du monarchique.

Les Schwartzen-Brüder sont donc une seconde secte d'Illuminés, parfaitement semblables à leurs devanciers et qui n'en diffèrent qu'en ce que, formés à l'époque la plus violente du jacobinisme en France, ils voulaient en étendre, comme moyen d'arriver plus promptement à leur but, les errements dans l'Allemagne et le reste du Nord, et consolider leurs principes affreux par des échafauds qui auraient ainsi égalisé et les rangs et les fortunes.

Le désir fanatique d'une liberté universelle et la destruction de tout gouvernement établi est donc le but des Schwartzen-Brüder, et Napoléon, ce second Sésostris, le grand législateur, le régulateur de la moitié de l'Europe, est donc, comme de droit, leur ennemi actuel le plus violent, et contre qui tous les poignards de leur homicide liberté sont aiguisés.

Les Loges des Schwartzen-Brüder, dont la création doit dater de l'année 1793, à l'époque du gouvernement révolutionnaire de France, se sont perpétuées en grande vigueur dans le nord de l'Allemagne, et ont leur foyer actif dans les fameuses Universités de Gottingen, Halle, Leipzig, Iéna, Breslau, Kiel, Kœnigsberg, etc. Les professeurs, en grande partie, de ces écoles sont eux-mêmes, sous de fausses idées libérales, les directeurs de ces principes de bouleversement universel ; et combien n'a-t-on pas à craindre de ces nouveaux sectaires, quand on pense, qu'imbus dès l'âge le plus tendre et dans le cours de leurs études, des errements assassins dont je viens de parler, qu'avancés dans ces sentiments, ils sont cependant destinés en vieillissant à occuper les charges, les emplois et les dignités dans les différents gouvernements, et qu'ils seront un jour à même, par conséquent, d'agir d'après les principes de leur éducation, et de renverser, par une révolution universelle, tout l'ordre religieux, moral et civil déjà établi?

Du Tugend-Bund

La société du *Tugend-Bund*, lien de vertu, a été fondée à l'époque de la paix de Tilsitt. Les membres prennent le nom de *Tugend-Freund*, Ami de la vertu.

L'association du *Tugend-Bund* se compose en grande partie d'officiers prussiens réformés et des mécontents de la Prusse, de la Westphalie et du Nord en général; elle a pour but une révolution totale de l'Allemagne contre notre système, la perte de Napoléon son auteur, et l'érection d'une puissance allemande, unique et confédérée dans toutes les parties de l'Europe qui en parlent le langage et les dialectes, puissance qui réunirait ainsi cette vaste partie du continent sous un gouvernement central unique. On soupçonne avec quelque raison les Tugend-Freunde de chercher en ce moment à faire croire à l'Empereur d'Autriche qu'en même temps qu'ils sont coalisés pour l'établissement d'une patrie allemande réunie universellement, ils n'ont en cela d'autre motif que de lui en donner le gouvernement général. Par ce moyen, la secte veut se servir de l'armée autrichienne et pousser l'Empereur à quelques mesures extrêmes contre nous, sauf à le renverser lui-même ensuite dans l'occasion, et si l'intérêt de la secte le demandait. On soupçonne qu'un certain Warbourg [1], major prussien, homme ci-devant de bonne fortune, qu'on croit usé, homme de plaisir, ami de Falk, actuellement pensionné et habitant Vienne, du reste très chaud Tugend-Freund, pourrait bien être chargé à cet effet d'une mission *ad hoc* par *ses frères*, en même temps qu'il paraît être en Autriche un agent secret du cabinet prussien. On sent bien aussi, dans tous les cas, que le roi de Prusse, reçu lui-même Tugend-Freund par l'entremise de Koln, n'est pas instruit de l'arrière-but de la secte et ne la regarde, en la protégeant, que comme un moyen dont il peut se servir pour remonter l'esprit de son pays, tandis que le projet secret du Tugend-Bund (au dire de M. de Reden) est de le faire abdiquer lui-même, pour lui et sa famille, et de lui fixer alors une forte pension alimentaire en même temps que la société donnerait au gouvernement nouveau la forme qui conviendrait davantage à ses vues destructives.

Les Tugend-Freunde, dont le nombre et les ramifications sont très nombreuses dans le Nord, ont, à ce qu'il paraît, leurs foyers principaux à Berlin, Stettin, Breslau, Kœnigsberg. Leur Grand-Maître, et particulièrement celui de la Loge-Mère de Berlin, est un nommé Scharnhorst, général prussien. Un fait certain, c'est que le Roi a été affilié à cette Loge (au dire de Mme de Bubna qui doit tenir ces détails du médecin Jahn, instruit lui-même par Zglinisky). Dans la Loge-Mère de Berlin, outre le Grand-Maître Scharnhorst, on compte le baron de Humboldt, ancien ministre

1. Nous retrouverons tous ces noms à la fin ce cette étude, dans la liste générale.

à Rome, maintenant à Vienne ; le fameux Köln, l'auteur du Fauer-brandt ; un chef marquant du consistoire luthérien de Berlin, dont on n'a pu se rappeler le nom ; l'ex-ministre Stein ; Chazot, refugié français, ex-commandant de Berlin ; Zglinisky, dont j'ai déjà parlé, et la plus grande partie des officiers prussiens réformés depuis la dernière guerre, ainsi que tous les prétendus philosophes et réformateurs, en grand nombre, de ce pays.

La reine défunte (Louise) protégeait ouvertement les Tugend-Freunde, et elle avait voulu faire placer un de leurs chefs, M. de Humboldt, dont je viens de parler, à la place de ministre des affaires étrangères, que l'on aurait ôtée à M. de Goltz. Ce projet bien formé ne paraît avoir échoué que par la mort de la reine.

Kœln, dont je viens aussi de parler, a joué depuis plusieurs années un rôle très singulier, et qui lui a acquis de la célébrité. Cet homme, ex-officier prussien, d'un esprit transcendant, et auteur du *Fauer-Brandt*, a été enfermé à l'occasion de cette feuille périodique dans une forteresse de Silésie, dont on l'a laissé à dessein échapper, à ce qu'il paraît. Passé, à la suite de sa prison, à Altenbourg, en Saxe, il y a écrit sa justification en termes peu ménagés pour la Cour de Prusse, dont il dévoilait la faiblesse et les méfaits ; et, au moment même où il menaçait le Roi de faire imprimer et publier dans toute l'Europe cette justification, il est tout à coup rentré en grâce près de Frédéric, qui a reçu de lui l'initiation à la secte des Tugend-Freunde et qui, au commencement de cette année, lui a donné une très bonne place dans le Conseil de guerre. Depuis cet été, Kœln a disparu tout à coup, sans qu'on sache ce qu'il était devenu, ce qui fait présumer avec fondement (au dire de M. de Reden, et, quoique l'on puisse interpréter ce fait d'une autre manière), que Kœln avait déjà reçu quelque mission importante demandant le plus grand secret.

L'ex-ministre *Stein*, un des chefs du Tugend-Bund, et habitant maintenant Prague, paraît avec certitude avoir fondé dans cette dernière ville la société des *Dames Romaines*, à l'instar de la secte première, mais avec cette différence que, dans l'association autrichienne, il a placé au premier rang plusieurs femmes comblées des faveurs de la nature et de la fortune, comme un moyen puissant de faire, au but projeté, nombre de prosélytes, à la faveur des diadèmes et de la beauté de ces nouveaux apôtres de la secte.

Zglinisky, autre fameux Tugend-Freund, est le même qui a tenu au docteur Jahn, de Toplitz, ce propos : « qu'une Loge de Maçons de Stettin, dont Zglinisky est visiteur-voyageur, et Jahn, correspondant, s'était unie par le serment formel d'assassiner

l'Empereur Napoléon, et ce avant un an», projet qui ferait croire que la Loge de Maçons dont il s'agit, si elle n'est pas une Loge du Tugend-Bund, en est au moins une ramification. Ce Zglinisky a dit, au reste, en confidence, cet été, à Töplitz, étant pris de vin, et en parlant de ses confrères, les Tugend-Freunde, que chacun d'eux en Prusse, et dans le Nord en général, avait plus de vingt fois été cachés et destinés pour un grand moment, et qu'en outre, il y en avait des dépôts considérables en Silésie et à cet effet.

Les Tugend-Freunde, ont au reste, outre ce Zglinisky, d'autres visiteurs propagandistes courant l'Allemagne en tous sens et l'Europe entière, cherchant partout à se faire des prosélytes et à initier sous le secret tout le monde dans leur sens. Ce qu'il y a au fait de certain, c'est que plusieurs familles, trompées par les propos de ces sectateurs, soi-disant apôtres du bien public de l'Allemagne, ont déjà fait des sacrifices pécuniaires destinés à servir à l'accomplissement du grand œuvre de prétendue régénération de la patrie allemande.

Des Dames Romaines

La société des *Dames Romaines* a été fondée, à ce qu'il paraît à Prague, un peu avant la dernière guerre. Il semble, comme je l'ai dit plus haut, que c'est l'ex-ministre prussien *Stein* qui a formé cette association à l'instar de celle du Tugend-Bund et tout à fait dans le même but, mais avec cette différence que des femmes séduisantes étant admises dans la nouvelle secte, le projet véritable était à couvert sous les formes trompeuses des plaisirs qui pussent cacher aux non-initiés, sous leurs apparences frivoles, les noirs projets inventés par la méchanceté la plus raffinée.

Il était, au reste, d'autant plus nécessaire de donner, sous une forme légère, une espèce d'importance pour l'Etat à la nouvelle association, que de tous les temps les réunions secrètes, et surtout celles des Francs-Maçons avaient été scrupuleusement défendues en Autriche.

Le but patent de la société des Dames Romaines fut donc une espèce de prêche de grands principes, de dévouement au bien public, d'attachement pour le souverain et la patrie menacés par nous, enfin d'union patriotique tout à fait fondé et sous les mêmes errements que cet amour sublime de la patrie divinisée alors, et le propre des ces Dames, véritables Romaines des beaux temps de la République. Quel est, au reste, l'observateur de

bonne foi qui puisse retenir le rire inextinguible de Démocrite en voyant par l'opération mystique de Stein, le financier du Brandebourg, les déhontées Bagration, Hohenzollern, Clam, etc., transformées en autant de Clélie, en autant de mères des Gracques, des Coriolans. De voir, en un mot, ces femmes sans pudeur changées en celles sublimes dont l'unique choix était amour de la Patrie, amour conjugal, respect pour les dieux, honneur et vertu, et, pour d'un trait, achever ce tableau de parade des prétendues Dames Romaines de Bohême, quel comble de ridicule que de voir, d'un coup de maillet, l'abbé Stadion transformé en Scévola, une Sagan en Lucrèce et Windisgratz en Caton.

PREMIER TABLEAU DE LA LOGE DES DAMES ROMAINES DE PRAGUE AU COMMENCEMENT DE 1809.

Grand-Maître : 1° Le comte *Kollowrath-Liebsteinsky*, père du grand burgrave actuel.

Frères de la Loge : 2° Le ministre *Stadion*.

3° L'abbé *Stadion*.

4° *Bulh*, ex-secrétaire de la légation autrichien à Dresde.

5° *Bildt*, ex-ministre de Suède à Ratisbonne.

6° *Horn* ou Fra da *Morus*. Cet homme a reçu l'ordre au surplus du cabinet britannique de se faire affilier à toutes les sociétés secrètes possibles, pour rendre compte de ce qui se passait dans les antres ténébreux de ces différents sectaires, que l'Angleterre voulait faire servir à ses desseins; et, ce qui expliquerait parfaitement l'embranchement et les projets actuels des Tugend-Bund, Schartzen-Brüder, Dames Romaines, etc., ce qu'il y a de certain, c'est que Morus, en conséquence de ces ordres, s'est fait recevoir aux derniers degrés de la Maçonnerie et de l'Illuminisme de Bavière et même, à ce qu'on l'on croit, pendant son séjour à Ratisbonne.

7° *Stein*, ex-ministre prussien ;

8° *Gentz*, le fameux folliculaire ;

9° *Mayer*, capitaine autrichien ; ce qui paraît étonnant, en ce que celui-ci a jadis accompagné à Naples et en Sicile le comte Kaunitz, déporté et victime déjà de son attachement à nos principes.

10° Le comte François *Starenberg* ;

11° Le prince Windisgratz ;

12° Le prince Kinsky ;

13° Le prince Isidore Lobkowitz ;

14° Celui qui a pris Dresde (Brunswick-Oels).

Sœurs de la loge

1° La comtesse de *Kollowrath*, femme du grand Burgrave et sœur de Kinsky ;

2° La comtesse de *Clam*, la même qui a autrefois entretenu Pettenbornn ;

3° La comtesse *Zapari* ;

4° La duchesse de *Sagan*, née Courlande ;

5° La princesse d'*Hohenzollern*, née Courlande ;

6° La duchesse *Accerensa-Pignatelli*, née Courlande ;

7° Mme de *Czernin*, née Salm, femme de Wolfgang Czernin qui commandait un bataillon de Landwehr ;

8° Mme de *Buquoy*, née Rothenhann ;

9° La princesse *Bagration* ;

10° Mme de *Stilfred*, entretenue par un comte Swerby, commandant d'un bataillon de Landwehr ;

11° La comtesse *de Herzan* ;

12° La comtesse François *Starenberg* ;

13° La comtesse *de Bressanville* ;

14° La comtesse *de Firmion*, née *Althan*.

La Société des Dames Romaines a été au surplus dissoute par ordre absolu de l'Empereur d'Autriche, à l'époque de la paix de Vienne ; mais on soupçonne avec certitude que cette société tient toujours ses séances en secret, n'en est ainsi que plus dangereuse, et a des ramifications à Vienne même et dans d'autres villes de la Monarchie (au dire de la comtesse de Bubna).

3° EXTRAIT D'UN MÉMOIRE SUR LES ILLUMINÉS DE L'ALLEMAGNE [1].

Il existe depuis longtemps dans toutes les parties de l'Allemagne et du nord de l'Europe, une association d'Illuminés, dont

1. *Archives des Affaires étrangères*. Allemagne, mémoires et documents, supplément T. 119, pp. 60 à 75.

la doctrine tend à renverser les gouvernements établis, pour leur substituer des systèmes politiques fondés sur des principes de républicanisme et des idées de perfectibilité indéfinie.

Cette association fondée, à ce qu'on croit, par quelques-uns des principaux chefs de la Société de Jésus, dans le but de ressaisir la puissance dont la suppression de l'ordre les avait dépouillés, se fit d'abord connaître en Bavière en 1775. Elle eut pour principal chef dans ce pays un certain Adam Weishaupt, qui trouva ses premiers prosélytes parmi les étudiants d'Ingolstadt. Le gouvernement électoral découvrit leur correspondance, exila les plus coupables ; mais le germe existait, et il se développa, avec le temps en Bavière, aussi bien que dans les autres provinces germaniques, où son existence ne s'était pas encore manifestée. Aujourd'hui, il a franchi les bornes de l'Allemagne.

Elle a des établissements en Danemark, en Suède, en Russie et même en Turquie, et l'on compte parmi ses membres un grand nombre de littérateurs, de savants et quelques hommes distingués par le rang qu'ils occupent dans la société, ou par les emplois publics dont ils sont revêtus. Ses principaux chefs ni ses règlements ne sont connus ; on ignore aussi quels sont les lieux où s'opèrent les réunions, mais en observant les variations qu'éprouve l'opinion publique et les points d'où part l'impulsion qui lui est donnée, on est fondé à croire que ses principaux foyers sont :

Gotha, pour le centre de l'Allemagne ;
Berlin, pour la Prusse ;
Hambourg, pour la Westphalie et la Basse Saxe ;
Copenhague, pour le Danemark et le midi de la Suède ;
Stockholm, pour le nord de la Suède, la Poméranie et la Finlande ;
Pétersbourg, pour les provinces russes de la mer Baltique ;
Moscou, pour le centre de la Russie ;
Constantinople, pour la Grèce et la Hongrie ;
Vienne, pour l'Autriche ;
Munich, pour la Bavière ;
Stuttgard, pour le Wurtemberg ;
Saint-Gall, pour la Suisse.

L'influence française paraît avoir empêché jusqu'à présent tout établissement de cette espèce sur les bords du Rhin.

Tous ces foyers communiquent entre eux par divers canaux, notamment par les membres de l'association qui font partie des Loges maçonniques du rite Ecossais, et la Loge de Berlin, appelée

la Royale-York, est regardée comme un des principaux points intermédiaires pour les communications avec le Danemark, la Suède et la Russie jusqu'à Moscou.

De là, la ligne de correspondance se dirige vers la Tauride, passe à Constantinople et rentre dans l'Allemagne par la Hongrie et l'Autriche. Hambourg et Amsterdam étaient autrefois des points de communication avec l'Angleterre ; aujourd'hui, c'est Copenhague et Gottembourg.

L'association, dont la doctrine a beaucoup d'analogie avec les idées exaltées des premiers temps de la Révolution, montra à cette époque un grand attachement pour la France ; mais depuis que l'Empereur a changé les bases de l'ordre social et qu'il a adressé aux princes d'Allemagne, par son influence sur ce pays, une garantie contre les entreprises des Illuminés, ceux-ci ont tourné tous leurs efforts contre le système français ; persuadés que si l'Allemagne était soustraite à l'influence de la France, ils parviendraient bientôt, dans l'état de fermentation où se trouvent les esprits, à mettre à exécution leurs projets. Rendre l'Allemagne indépendante de la France, est donc aujourd'hui l'unique but de l'association ; et le moyen qu'elle a choisi pour y arriver, c'est d'armer l'opinion des peuples contre l'Empereur, en excitant le fanatisme politique et religieux. Les ressorts que les Illuminés font agir sont calculés selon les intérêts des diverses classes de la société : à la noblesse, ils promettent le rétablissement des formes anciennes et féodales ; aux patriciens des ci-devant villes libres impériales, le retour à l'ancienne indépendance germanique avec des formes républicaines ; aux commerçants et manufacturiers, le rétablissement des rapports commerciaux avec l'Angleterre ; à ceux qui cultivent les arts et les sciences, un développement de civilisation qui amènera l'établissement d'une aristocratie des gens de lettres, etc. Sans exciter le fanatisme religieux, ils attribuent à l'Empereur le dessein de porter atteinte aux principes fondamentaux du Christianisme, en réunissant dans sa personne les pouvoirs temporels et spirituels.

On peut ranger sur la même ligne, quoique ne faisant point partie de l'association, un assez grand nombre d'individus de toutes les classes, qui ont enfanté ou adopté des systèmes de perfectibilité sociale.

Ces rêveurs, désignés sous la dénomination d'Idéalistes, tendent au fond, vers le même but que les Illuminés, avec lesquels ils ont des rapports intimes. Ils prêchent une régénération morale et politique qui doit assurer l'indépendance des peuples alle-

mands et le règne des idées. La Providence, disent-ils, n'a permis les maux de la guerre que pour faire sentir aux peuples la faiblesse des défauts des institutions politiques et leur donner l'énergie nécessaire pour arriver à un ordre de choses plus parfait.

Les Illuminés trouvent encore un appui dans deux sectes religieuses, dont la doctrine offre également beaucoup d'analogie avec leurs idées.

La plus considérable est celle qui fut fondée vers le milieu du XVIIe siècle par un protestant allemand; Bœhme. Elle voit dans son explication mystique des textes sacrés, la promesse positive d'une régénération future, d'un nivellement général, qui doit amener le règne du Saint-Esprit.

Jung, célèbre oculiste allemand, attaché à la Cour de Bade, est l'apôtre le plus chaud et le plus influent qu'elle ait aujourd'hui. Les sectateurs, au nombre de plusieurs millions, sont répandus dans les cantons protestants de la Suisse, en Alsace (particulièrement à Strasbourg, où Jung a un disciple très zélé dans la personne du Sr Saltzmann, ancien rédacteur du journal politique de cette ville), en Allemagne, en Prusse, en Russie et dans tout le Nord.

La seconde, sous la dénomination d'Indépendants Rigoristes, amie de la religion protestante, a également pour principe une explication républicaine des Livres sacrés. Elle a pris naissance dans le Wurtemberg. L'opposition qu'elle a rencontrée dans le gouvernement a beaucoup ralenti ses progrès ; cependant, elle compte aujourd'hui un assez bon nombre de prosélytes dans ce pays, en Suisse, dans le Grand Duché de Bade et en Westphalie.

Pour faire connaître l'état actuel de l'association des Illuminés et les appuis qu'elle peut trouver, soit dans l'exaltation des rêveries philosophiques et du fanatisme religieux, soit dans la diversité des intérêts politiques, on va réunir dans un tableau statistique les Etats où elle a propagé sa doctrine.

(1) Tous les documents épars dans le mémoire sur le caractère et les dispositions des familles régnantes envers la France ;

(2) Tous les prosélytes marquants, que l'association y a faits ;

(3) Les partisans des divers systèmes d'Idéalisme ;

(4) Les sectaires religieux qui suivent la doctrine de Jung.

Autriche

Le caractère paisible des Autrichiens offrait peu de prise aux efforts des Illuminés et Idéalistes ; cependant, de fréquentes dé-

clamations contre le système français, des espérances de vengeance et de prospérités futures, adroitement propagées, ont fini par exalter l'esprit de la noblesse et de la bourgeoisie.

L'Impératrice régnante et les archiducs, surtout l'archiduc Jean [1], entichés de la manie du bel esprit, contribuent à entretenir cette exaltation, par l'appui qu'ils accordent aux idéalistes.

Illuminés ou protecteurs de l'association

Metternich (le comte de), avant l'alliance entre la France et l'Autriche ; depuis, il paraît les avoir abandonnés.

Stadion (le comte de), l'ancien ministre de ce nom à Munich.

Wallmoden (le comte de), officier général.

Giulay (le comte de), officier général.

Chasteller, officier général.

Grune, officier général.

Bellegarde, officier général.

Gentz. Il a publié pendant la Révolution un journal historique qui a beaucoup contribué à propager la doctrine.

Schneider, chef des révoltés du Vorarlberg en 1809, aujourd'hui au service d'Autriche en qualité de conseiller ; il était l'orateur en Suisse, annonçant un changement prochain dans l'Etat politique de l'Europe.

Les Idéalistes sont beaucoup plus nombreux, et l'on doit placer à leur tête :

Schlegel Frédéric, poète célèbre attaché à la cour de Vienne depuis qu'il a embrassé la religion romaine. Il est, ainsi que son frère, Schlegel Guillaume, l'apôtre le plus zélé et le plus influent de l'Idéalisme, lié avec Stael (Mme de) et avec plusieurs Illuminés.

Sonnenfels, professeur d'économie politique à Vienne.

Egger, professeur de droit naturel. Il a publié les opinions révolutionnaires sur la division des pouvoirs exécutif et législatif.

Collins, poète dramatique, auteur d'un grand nombre de chansons pour la Landwehr.

1. L'Impératrice Marie-Louise-Béatrice, fille de l'archiduc Ferdinand, oncle de l'Empereur et l'archiduc Jean, né le 20 janvier 1782, Feld-Maréchal.

HORMAYER (le baron de), ancien Intendant du Tyrol, historien distingué. Lié avec Gentz, les Schlegel, les Stadion, etc.

AZEWSKY (le comte), savant orientaliste, disciple de Schlegel.

HAMEO (marquis de), savant orientaliste, ami de Schlegel.

STOLL, poète attaché au théâtre de la Cour de Vienne, lié à l'association et particulièrement avec Schlegel. Il entretient une correspondance suivie avec
WANGENHEIM, conseiller privé de S. M. le Roi de Wurtemberg.

Bade

LA MARGRAVE, douairière[1]. De l'attachement pour l'Autriche et pour le système féodal, beaucoup d'élévation d'esprit et d'aversion pour l'intrigue.

LE GRAND DUC héréditaire [2], aujourd'hui régnant, esprit droit, mais libertin et paresseux. Il se livre, dit-on, depuis quelques mois aux affaires publiques avec une grande activité et met beaucoup d'amabilité dans ses rapports avec son épouse.

LOUIS (le prince) [3], ambitieux, petit, très porté à l'intrigue : on lui impute la mauvaise intelligence qui a régné entre la Margrave douairière, son fils et la princesse Stéphanie.

HOCHBERG (la comtesse de) [4], épouse du grand duc, imbue de la doctrine du Secrétaire Jung.

REIZENSTEIN (le baron de), ministre d'Etat, beau-frère du ministre prussien de Hardenberg, protecteur des Illuminés ; des talents et de l'ambition, beaucoup d'emportement. Il a de l'ascendant sur le prince héréditaire, mais il est haï de la noblesse bavaroise.

EDELSHEIM (le baron d'), ministre des affaires étrangères. Beau-frère du général autrichien, comte de Giulay, peu porté pour la France ; vain, intrigant et pusillanime.

STŒSSER, conseiller privé, Illuminé, d'un caractère fougueux, laisse facilement pénétrer ses dispositions.

1. Amélie Frédérique, fille de Louis IX landgrave de Hesse, veuve le 16 décembre 1801.

2. Charles-Frédéric, né le 22 novembre 1728, succéda à son grand-père Charles-Guillaume le 12 mai 1788, épousa en premières noces Caroline-Louise de Hesse-Darmstadt.

3. Louis-Guillaume Auguste, né le 9 février 1763 du 1er lit

4. Louise-Caroline, comtesse de Hochberg, née Geger de Gegersberg le 26 mai 1768, seconde femme du Grand Duc (24 novembre 1787).

MAYER, conseiller privé, Illuminé plus prudent que Stœsser.

HOFFER, conseiller privé, gouverneur de la province badoise, voisine du lac de Constance, Idéaliste passionné.

SCHRIKEL, conseiller privé, premier médecin de la Cour.

VOSS, Helléniste et poète. Il demeure à Heidelberg et il est un des collaborateurs de la Gazette de Iéna. Très lié avec l'Illuminé Jacobi, de Munich.

THIBAUT HEISSE, professeur de Jurisprudence.

KLUBER, professeur d'histoire, ancien chef des coteries révolutionnaires à Erlangen.

DUMGE, professeur d'histoire, jeune homme sans fortune.

DE VILLERS, pensionné de la Russie, très âgé, vivant à Heidelberg dans une profonde retraite.

CREUTZER, professeur à Heidelberg.

GŒRRES, professeur à Heidelberg.

KASTNER, professeur à Heidelberg.

JUNG, médecin oculiste, a publié des ouvrages sous le nom de Stilling.

FEIN, conseiller privé, disciple zélé de Jung. Il a publié dans la doctrine de la secte un commentaire sur l'Apocalypse.

DERESER, curé catholique à Carlsruhe, lié avec les Illuminés de Munich. L'oraison funèbre qu'il a prononcée lors du décès de S. A. le Grand Duc était dictée par le fanatisme ultramontain et par l'esprit révolutionnaire de l'association.

LUCCHESI, ancien chambellan de la reine Caroline de Naples, intrigant, vivant dans une espèce d'intimité avec S. A. le Grand Duc régnant. Grand admirateur de Schlegel.

RUTH, natif de Fribourg, dirigeant depuis quelque temps le ministère de l'Intérieur à Carlsruhe. Intrigant délié, partisan exalté de l'Illuminisme et des principes ultramontains.

Bavière

LE ROI [1] attaché à la France. Il connaît et déteste les menées des Illuminés, mais, faute de fermeté et de discrétion, il est souvent le jouet de leurs intrigues.

1. Maximilien Joseph, né le 27 mai 1756, de la branche des Deux-Ponts-Birkenfeld, succéda à l'électeur Charles Théodore le 16 février 1799, prit la dignité royale le 26 décembre 1805, épousa en premières noces Marie-Wilhelmine de Hesse-Darmstadt,

La Reine [1], a de l'affection pour l'Autriche, une grande noblesse d'âme et beaucoup d'éloignement pour l'intrigue. Elle a de la bienveillance pour la famille d'Arco, qui, ainsi que toute la noblesse du pays, est peu portée pour la France.

Le prince royal [2]. Esprit juste et cultivé, beaucoup d'élévation dans le caractère ; un peu entiché d'anglomanie avant la dernière guerre, mais tout à fait revenu de ces idées, quoiqu'il soit généralement entouré par les ennemis de la France.

Jordan, colonel, aide de camp du prince royal, ancien secrétaire de la légation prussienne à Paris, bel esprit, intrigant, très prononcé contre la France, très favorisé de la reine ; a été éloigné, on l'a fait voyager, ensuite on l'a mis dans la ligne.

Washington, né Hollandais, aide de camp du prince, même disposition que Jordan avec peu de moyens, n'est plus aide de camp depuis le mariage du prince, mais Grand maître de sa maison.

Stetten (de), ancien patricien d'Augsbourg, aujourd'hui directeur de la police de Munich. Esprit borné, opiniâtre, dévoué à l'Autriche.

Pappenheim, colonel, gendre de Hardenberg, porté pour l'Autriche, a servi longtemps dans l'armée. Seigneur de la noblesse médiate ; devenu Bavarois par l'incorporation de son pays.

On regarde comme les chefs des Illuminés de Bavière :

Stickhauer, référendaire intime, chef de l'administration nouvellement établie à Augsbourg.

Zeutner, référendaire intime, directeur de l'Instruction publique, est bien avec M. de Montgelas, à qui son esprit et ses talents le rendent agréable et nécessaire.

Jacobi, président de l'Académie des Sciences de Munich. En rapports suivis avec les Illuminés de Berlin, Gotha, a été bien reçu dans la maison de M. de Montgelas.

Schlichtegroll, secrétaire de l'Académie des Sciences de Munich. En rapport avec les Illuminés de Berlin, Gotha, etc.

Gehling, membre de l'Académie des Sciences de Munich : chimiste.

1. Wilhelmine Frédérique Caroline de Bade, seconde femme (9 mars 1797) de Maximilien Joseph.

2. Louis Charles Auguste, né le 25 août 1786.

Schelling, secrétaire de l'Académie des Beaux-Arts de Munich, ami intime de Jacobi.

Seitz, conseiller privé, ancien précepteur du prince royal et gouverneur du duc Charles [1], homme médiocre.

Ammon, professeur à Erlangen.

Marheineche, professeur à Erlangen.

Baumgarten, catholique et Bavarois, ancien directeur de la police à Munich, homme excellent pour la France, très fort de moyens, estimé du Roi, mais il a été écarté par l'influence des ennemis de la France, homme d'une grande influence dans le peuple. Mal avec M. de Montgelas.

Schultes, catholique et Bavarois, professeur de botanique et de chimie, auteur d'un voyage en Syrie et d'un voyage en Galilée. A demeuré presque toute sa vie à Vienne, où il était professeur du collège de la noblesse. Obligé de quitter Vienne à cause de ses sentiments pour la France. Il était professeur à Innsbruck, lors de la révolte du Tyrol, envoyé par les Autrichiens dans le fond de la Hongrie, maintenant professeur à Landshutt, très bon écrivain, excellent polémiste satirique. A été rédacteur de la Gazette de Vienne.

Le Ministre de Russie à Munich; sa maison est le rendez-vous de tous les chefs qui sont dans la capitale de la Bavière. Il est très intimement lié avec Mme de Montgelas et avec la comtesse de Taxis, très prononcé contre le système français; ses rapports avec ces deux dames le rendaient agréable à la Reine.

Feversbach, jurisconsulte distingué, l'un des partisans les plus outrés de l'Illuminisme. Il a la plus grande influence sur M. Reigersberg, ministre de la Justice.

Nicthammer, directeur de l'Instruction publique.

Chiezscki, instituteur des princesses royales [2].

Fleichmann, libraire à Munich. Il a publié en 1809 le 1er volume du libelle de Cevallos. L'influence de l'association l'a fait absoudre. On s'est borné, assure-t-on, à le placer sous la surveillance de la police.

Seiler, professeur à Landshutt. Il a des correspondances suivies en Suisse, et il fait de fréquents voyages dans ce pays pour y propager les principes et l'exaltation de la secte.

1. Charles-Théodore Maximilien, né le 7 juillet 1785, Grand Prieur de la Langue bavaroise de l'ordre de Malte.

2. Elisabeth et Amélie, nées le 12 novembre 1801, et Frédérique et Marie-Anne, nées le 27 janvier 1805.

IDÉALISTES

Richter, poète et romancier distingué. Les Idéalistes de toutes les communions le regardent comme le législateur du bon goût.

Kaune, érudit de Bareuth.

Seligman (les), banquiers juifs établis à Munich et à Carlsruhe. Ils ont des rapports intimes avec plusieurs Illuminés.

Hamberger, demeurant à Munich, intimement lié avec les Jacobi, Schlichtegroll, etc.

Breyer, membre de la Société royale de Munich.

Sœmering, membre de la Société royale de Munich.

Moll, membre de la Société royale de Munich.

Mannert, professeur d'histoire à Munich ; il a beaucoup d'influence sur les jeunes étudiants.

La plupart des professeurs de l'Université de Landshutt, et en première ligne :

Ast, helléniste et historien, un des plus zélés défenseurs de Frédéric Schlegel.

Il est peu d'Universités où l'idéalisme ait fait autant de progrès ; la grande majorité des étudiants en est imbue.

Hesse-Darmstadt

La famille régnante est généralement attachée à l'Autriche [1].

Le Grand Duc héréditaire [2] et le prince Christian[3], son oncle, penchent vers les rêveries des Idéalistes.

Starke. Premier prédicateur de la Cour, ancien Illuminé. Il est accueilli du Grand Duc et de la Grande Duchesse et très lié avec le prince héréditaire et le prince Christian.

Francfort

Le Grand Duc, ses lumières et ses attachements à la France l'éloignent des Illuminés et des Idéalistes, auxquels il est aussi

1. Le Grand Duc Louis, né le 14 juin 1753.

2. Louis, né le 26 décembre 1777, épousa le 19 juin 1804 Wilhelmine-Louise de Bade.

3. Christian-Louis, né le 15 novembre 1763, lieutenant-Feld-Maréchal de l'Empire.

très redoutable par son influence morale sur l'opinion. Les sectaires et la noblesse immédiate cherchent à se venger de lui en déprimant ses qualités et son talent littéraire.

BRENTANO, littérateur, auteur d'un recueil de poésies et romances populaires qui enflammait l'enthousiasme des basses classes de la société par les souvenirs qu'il rappelle.

ARNIM, littérateur, collaborateur de Brentano.

BECKMAR, banquier et consul général de Russie à Francfort, partisan des Illuminés par attachement à la Russie et à l'Autriche.

Holstein

LE PRINCE ET SES DEUX FILS [1], partisans de l'Autriche. Ces dispositions sont assez généralement partagées par toutes les classes de la société, mais plus ouvertement par BERNSTORF, ministre.

SCHIMELMAN, ministre.

AHLFELD, président à Schleswig.

REINHOLD, professeur de philosophie à Kiel. Ancien moine qui a embrassé la religion protestante, très exalté, partisan des Illuminés.

HENRICH, professeur d'éloquence dans la même ville. En rapports suivis avec les Illuminés de Berlin, Gotha et Munich.

Mecklembourg

La famille de Schwerin[2] dévouée à la Russie, celle de Strelitz [3] à l'Angleterre.

La noblesse de ces pays est dans les mêmes conditions.

Nassau-Weilburg [4]

MARSCHALL, partisan des Idéalistes.

GRAGERT, auteur distingué, partisan des Idéalistes.

1. Frédéric Christian né le 28 septembre 1765, marié le 27 mai 1786 à Louise Auguste de Danemark ; ses deux fils étaient Chistian, né en 1798, et Frédérik, né en 1790.

2. Le Duc Frédérik-François né le 10 décembre 1756.

3. Le Duc Charles-Louis Frédéric, né le 10 octobre 1741.

4. Le Prince Frédéric Guillaume, né le 25 octobre 1788.

Prusse

Illuminés

Toute la noblesse, tant civile que militaire, qui a perdu, par suite de la guerre de 1806, les appointements dont elle jouissait, propage la doctrine des Illuminés en haine de la France. Leur plus ferme appui, dans tout le nord de l'Allemagne, est le ministre Baron DE HARDENBERG.

Les principaux membres de l'association en Prusse sont :

STEIN (de), ancien ministre à Vienne.

HUMBOLDT (de), conseiller privé, frère du voyageur de ce nom.

KOLLM (de), arrêté pour avoir publié en Silésie plusieurs brochures violentes ; libre aujourd'hui à Berlin ; il a des rapports suivis avec le duc de Brunswick-Œls à Londres, et avec Gentz à Vienne.

SARTORIUS, ancien professeur à Gœttingen. Employé depuis peu dans la même qualité à Berlin. Lié depuis longtemps avec Gentz. Il est un des collaborateurs de la Gazette d'Iéna.

KUHN, rédacteur du journal : *den Frey Muttigen*, ouvertement dirigé contre la France.

ARCHENHOLZ (d'), rédacteur du journal historique, politique, *la Minerve*, qui paraît à Hambourg. Il a quitté depuis peu les bords de l'Elbe pour se fixer à Berlin. Vieux, accablé d'infirmités et très riche.

WOLF, professeur à l'Université de Berlin.

JACOBS, professeur à l'Université de Berlin, professait il y a quelque temps à Munich, où il dirigeait les Illuminés conjointement avec ses amis, Jacobi, Schelling, etc.

BULLMANN, helléniste, ami de Sartorius.

RAY, pasteur à Breslau, orateur distingué. Il prêche assez ouvertement la doctrine de l'association.

Idéalistes

BŒCKH, savant helléniste, ancien professeur à Heidelberg, appelé récemment à Berlin.

HERBART, professeur de philosophie à Gottingen, appelé depuis peu à Berlin.

SCHLEGER-MACHER, professeur à Berlin et anciennement à

Halle. Il jouit d'une grande réputation comme helléniste et penseur.

FICHTE, professeur à Berlin.

WERNER, poète, en rapports intimes avec les frères Schlegel et Mme de Staël. Il a récemment embrassé la foi catholique dans un voyage à Rome.

LEHMANN, professeur à Kœnigsberg.

Russie

L'IMPÉRATRICE DOUAIRIÈRE [1], disposée en faveur de l'Angleterre, et tendance marquée vers les rêveries des Idéalistes. Toutes ses filles partagent ses sentiments, particulièrement :

CATHERINE PAULOWNA (la princesse) [2], épouse du duc d'Edimbourg.

La noblesse des provinces russes,sur la mer Baltique, est généralement disposée par l'éducation philosophique qu'elle reçoit dans les Universités allemandes à goûter la doctrine des Illuminés ; et parmi les familles qui en sont les plus imbues, on cite particulièrement :

CAMPENHAUSEN, conseiller d'Etat, gouverneur de Tauride.

LIEWEN.

LEWIS.

SCHRŒTTER, en Livonie.

RADEN, en Courlande.

RAZOMONZKY (le comte),Anglomane, ami de Gentz, fait partie de l'association.

KOTZEBUE, homme de lettres à Riga. Il avait abandonné l'association dans l'espoir d'obtenir des titres, et des honneurs; trompé dans son attente, il vient d'y rentrer.

RIAIBINY (comte de), ministre de Russie près le Grand Duc de Bade. Infatué des rêveries de Jung, avec lequel il est très lié. Il a des rapports avec tous les Illuminés qui dirigent l'opinion dans les Etats de la confédération.

LAPOUCHIN (le prince), partisan zélé de la doctrine de Jung.

1. Marie Feorodowna, ci-devant Sophie-Dorothée-Augusta de Wurtemberg, veuve de Paul Ier, le 25 mars 1801.

2. Catherine Paulowna, née le 21 mai 1788.

Saxe

La doctrine des Illuminés et des Idéalistes a fait peu de progrès dans la Saxe royale, grâce à l'attachement des habitants pour les usages et les idées de leurs pères,et le roi[1] n'a pas peu contribué à y garantir ses États de la contagion. Cependant,

LAFONTAINE, romancier, y répand dans ses ouvrages, mais sous des couleurs très modérées, les principes des Idéalistes.

LE DUC RÉGNANT DE GOTHA[2], ami des lettres, les cultivant avec succès, opposé aux Illuminés, attaché à la France.

LA DUCHESSE DOUAIRIÈRE DE SAXE-GOTHA[3] ne partage pas ses dispositions et c'est sans doute au ZACH (baron de), astronome, Illuminé avec lequel elle est très liée, qu'on doit attribuer son attachement à la doctrine de l'association.

SALISCH (comte de), littérateur distingué, Illuminé. En rapport avec tous les littérateurs de l'Allemagne protestante,qui lui donnent beaucoup d'influence.

La famille DUCALE DE WEIMAR[4], dévouement aveugle à la Russie, haine pour le nouveau système politique et disposition marquée à favoriser les écarts des Idéalistes.

L'association a quelques partisans zélés dans le Duché :

MULLER Adam, conseiller aulique, historien très estimé en Allemagne

BERLEPSCH (Mme de), née en Suisse, mariée à Weimar, auteur de plusieurs ouvrages distingués. Intrigante propageant la doctrine des Illuminés par attachement pour l'Angleterre.

EICHSTÆDT, professeur à l'Université d'Iéna et rédacteur de la Gazette de cette ville. Les articles d'économie politique, insérés dans cette feuille, doivent surtout fixer l'attention.

Le vestige de l'Idéalisme est généralement répandu dans l'Université d'Iéna.

Suède et Poméranie

L'imagination ardente des Suédois et leurs divisions politiques ont beaucoup favorisé les entreprises des Illuminés qui

1. Frédéric-Auguste, né le 23 décembre 1750, prit la dignité royale le 11 décembre 1806, marié le 8 janvier 1807 à Marie-Amélie-Auguste des Deux-Ponts.
2. Auguste, né le 23 novembre 1772, épousa en deuxièmes noces, le 15 décembre 1806, Caroline-Amélie de Hesse.
3. Marie-Charlotte de Saxe-Meiningen, douairière du duc Ernest II, le 20 avril 1804.
4. Charles-Auguste, né le 3 septembre 1757, marié le 3 octobre 1775, à Louise de Hesse-Darmstadt.

cachent dans ce pays leurs intrigues sous le voile de la Maçonnerie. L'on cite comme chefs principaux de l'association :

LA GARDIE (le comte de) aide de camp du Roi et capitaine des Gardes-nobles, homme d'esprit, opiniâtre, ambitieux et le plus riche propriétaire de la Scanie.

STEDINGK, ministre de Suède à Petersbourg ; dévoué aux intérêts de la Russie et de l'Angleterre.

WETTERSTED (le baron de),chancelier de la Cour. Il doit ce poste à la protection de M. Stedingk, dont il partage les sentiments.

ARNDT, professeur de jurisprudence à Greifswald. Son imagination ardente se livre aux plus fougueux excès. Il publia, il y a quelques années, un libelle qui produisit un très mauvais effet en Allemagne.

Suisse

Les Illuminés ont beaucoup de partisans parmi les anciens patriciens de Berne. On cite particulièrement :

STEIGNER DE RUGISBERG. Ses rapports de fortune l'attachent à l'Autriche. Il a deux fils au service de l'Angleterre.

STAEL (Mme de). Ses liaisons intimes avec les frères Schlegel, surtout avec Guillaume, lui donnent beaucoup d'influence parmi les Idéalistes. On regarde Mme de Staël et Guillaume Schlegel comme le lien qui unit les Idéalistes romains aux Idéalistes protestants.

BONSTETTEN, poète, d'une famille patricienne de Berne, très lié avec Mme de Staël et Guillaume Schlegel.

TIECKE,poète, originaire de la Basse-Saxe,il vient d'embrasser la religion romaine. Très lié avec les Schelling et les Schlegel, ses rapports avec Mme de Staël l'ont conduit depuis peu en Suisse.

SCHULTEN, professeur à Zurich ; sur quelques opinions métaphysiques de M. Pestalozzi, Schulten, bâtit un système d'éducation, dont l'objet doit être de former une génération énergique et indépendante.

L'esprit du canton de Saint-Gall est généralement très mauvais ; aussi ce point est-il regardé comme un des foyers des Illuminés.

Le journal des Erzæhler, qui s'imprime à Saint-Gall, paraît dirigé contre la France, et son influence s'étend sur les paysans des petits cantons de la Souabe, de la Bavière et du Tyrol, où il

est fort répandu. On croit le rédacteur en rapport avec les officiers suisses qui sont au service d'Espagne.

Westphalie

Illuminés

Reichardt, maître de chapelle de S. M. le Roi de Westphalie. Il a publié avant 1806, un voyage à Paris et d'autres contes anonymes d'un très mauvais esprit.

Bredow, professeur d'histoire à Helmstadt.

La sagesse du sieur Heiné a longtemps préservé l'Université de Gottingen de la doctrine des Illuminés, mais elle s'y est introduite maintenant et a gagné les étudiants qui, en général, allient à ces idées une forte dose d'anglomanie. Parmi les professeurs qui propagent cette doctrine, l'on cite particulièrement :

Hugo, professeur de jurisprudence très lié avec Buttman et Sartorius de Berlin.

Eichorn.

Butterwek.

Wurtemberg

Ce royaume est un centre vers lequel les Illuminés de l'Allemagne méridionale dirigent sans cesse leurs efforts, parce que de là, ils pourraient agir avec succès sur la Souabe, la Suisse, etc.

Le Roi [1] qui connaît leurs desseins, s'oppose avec fermeté à toutes leurs menées. Ils espèrent trouver un jour moins d'obstacles dans la personne du prince royal qui a beaucoup de penchant pour les idées d'indépendance germanique.

Paul (le prince), frère du prince royal partage ses dispositions.

Seckendorff (le baron de), ministre d'Etat est un grand partisan du fanatique Jung.

Wangenheim, président de régence et conseiller privé ; en rapports suivis avec les Illuminés de Gotha, de Munich et de

1. Frédéric, né le 6 novembre 1754, prit la dignité royale le 26 décembre 1805, épousa en deuxièmes noces le 18 mai 1797 Charlotte, fille de George III, roi d'Angleterre. Le Prince Royal Frédéric Guillaume Charles, né le 27 novembre 1701, avait épousé la Princesse Charlotte-Auguste de Bavière ; son père, Paul Charles Frédéric, avait épousé Catherine-Charlotte de Saxe-Hildebourghausen.

Vienne. Son correspondant de confiance dans cette dernière ville est STOLL, poète attaché à la direction du théâtre de la Cour à Vienne, correspondant de Wangenheim.

Wurtzbourg

HENNEBRITH, conseiller d'Etat du Grand Duc [1]. Son opinion contre le système français est très fortement prononcée. Il a fait perdre à son collègue, M. Seyffert, les bonnes grâces du Grand Duc, en l'accusant d'avoir servi le ministère français.

(*A suivre*) Gustave BORD.

1. Ferdinand, archiduc d'Autriche, né le 7 mai 1769, ci-devant Grand-Duc de Toscane, avait épousé l'Infante Louise Amélie, fille de Ferdinand, frère de Charles IV, roi d'Espagne.

LES JUIFS EN POLOGNE

(Esquisse à vol d'oiseau).

Les Juifs, chassés d'Allemagne et de Bohème, vinrent, vers 935, en Pologne. Là, ils trouvèrent d'autres Juifs, venus de l'Orient par l'Oukraine. A la suite d'un décret de l'empereur oriental Léon, un grand nombre de Juifs de Byzance et de l'Asie Mineure ont émigré en Crimée, au Caucase et de là, en Oukraine. A Kiew, ils ont été assez nombreux.

Les nouveaux venus différaient beaucoup de ceux qui y étaient déjà installés. Les Juifs venus de l'Occident parlaient leur jargon vieux-allemand entremêlé de mots hébraiques.

Peu à peu, les deux groupes fusionnèrent aussi bien que leur langage, qui s'assaisonna de paroles grecques, tartares, ruthènes, polonaises... terriblement écorchées. Le tout a formé cet idiome dont les Juifs se servent encore de nos jours en Pologne.

Jusqu'au règne de Ladislas Hermann (1080-1102), on sait très peu de choses des Juifs en Pologne. Sans doute, ils s'adonnèrent au trafic des esclaves blancs jusqu'au XVI[e] siècle. Il y a des traces de cela dans l'histoire du temps. Sous le roi mentionné, on a dépensé de grandes sommes d'argent pour délivrer les esclaves des mains des Juifs. En 1529, un décret royal leur a interdit ce trafic.

Pourtant les Juifs surent exploiter le caractère naïf et loyal des Polonais et s'imposèrent à leurs rois. Miecislas III (qui, entre 1173 et 1202 régna plusieurs fois) a été très favorable à Israël. Un chrétien qui tuait un Juif encourait la peine de 70 gjivnis (une grzywna = 40 peaux de zibelines ou de martres, avait à peu près la valeur d'une demi-livre d'argent) ce qui s'appelait la peine « septuaginta », la peine la plus grande, qui ne s'appliquait d'habitude que pour le sacrilège et le crime de lèse-majesté. Les écoliers qui osaient vexer

les Juifs encouraient une peine assez sévère. Le même roi a donné en bail aux Juifs les hôtels et leur a même permis de battre la monnaie avec les inscriptions en hébreu. De telles pièces de monnaie se trouvent aussi du temps de Casimir le Juste (1177-1194) et de Leschek le Blanc (1194-1202 et 1207-1227).

Casimir le Juste a donné la première base juridique des privilèges touchant les Juifs. Boleslas-le-Pieux, prince de Kalisch (Kalisz), leur donna de remarquables privilèges (1264) qui ont fait loi ensuite pour longtemps. Avec la paix, la liberté de commerce, le droit à l'usure, le droit d'enterrement gratuit, le droit d'avoir leur tribunal juif, pour les procès entre eux et pour les procès avec les chrétiens : des privilèges énormes, parmi lesquels un surtout paraît plus étrange. C'est celui de l'article III. : « Un chrétien qui accuse un Juif du meurtre d'un enfant chrétien doit le prouver par six témoins, 3 juifs et 3 chrétiens ; sinon, il sera puni par la même peine qui devrait être appliquée au Juif, s'il avait vraiment commis le crime. » Cette loi absurde, inspirée par les Juifs intéressés en vue de rendre pratiquement impossible la condamnation pour un crime rituel, est une preuve indirecte mais saisissante de la réalité de tels crimes.

Ces privilèges énormes, intolérables, ont fini par vexer la population chrétienne et ont creusé un fossé toujours plus profond entre les deux nations. Les chrétiens évitaient les Juifs, et les prenaient de plus en plus en haine ; les Juifs se concentraient autour de leurs rabbins, et le Talmud devenait pour eux l'unique norme juridique, au mépris des lois polonaises.

Les privilèges dits de Boleslas (un simple prince, et non pas un roi de Pologne) furent ratifiés par beaucoup de rois polonais. Finalement, Ladislas Lokietek (1306-1333) a vu le danger des privilèges pour un élément étranger si louche, et il a entrepris de donner des lois égales pour tous. Il a aboli le droit d'usure et a fixé le taux d'intérêt à 7 0/0. Tout cela a fortement irrité les Juifs, qui ne voulaient pas démordre des privilèges obtenus de Boleslas. C'est vers ce temps que les Juifs ont dû prendre des habits spéciaux qui les distinguaient de la population chrétienne.

Le privilège de Boleslas fut ratifié en 1344 (Casimir le Grand) pour les Juifs de la Grande-Pologne et en 1367, pour les Juifs de la Petite Pologne et de la Ruthénie. Casimir le Grand fut influencé par sa favorite juive Esther, et cette influence funeste réussit à river davantage la chaîne juive aux pieds de la Pologne.

Sous Louis de Hongrie (1370-1382), les Juifs furent bannis en 1371 ; on ne pouvait plus supporter leurs méfaits. Mais déjà, en

1386, ils reviennent en Pologne et infestent le pays plus que jamais.

Ni Ladislas Jagiello (1386-1434), qui interdit d'engager des terres aux Juifs), ni Ladislas de Varna (1434-1444) n'ont jamais voulu ratifier le privilège de Boleslas, le considérant non seulement comme nuisible, mais aussi comme falsifié. Mais Casimir Jagiello, bien que sous son règne, le fameux document ait été détruit dans les flammes d'un incendie, le ratifia de nouveau. L'opinion publique en fut bouleversée, car, à juste titre, on considérait ce document comme tout au moins falsifié. Surtout quant aux copies de ce document, dans lesquelles on a ajouté encore maints paragraphes, si favorables aux Juifs, qu'ils rendaient tout à fait impossible de démontrer aux Juifs leurs crimes rituels.

Dans ces temps-là, l'oppression économique et sociale des Juifs sur la chrétienté d'Occident était devenue si intolérable qu'on s'attendait à un massacre général des Youpins abhorrés. Au nom du Crucifié, la Papauté demandait de pardonner au peuple maudit. Une bulle de Martin V, en 1419, interdisait les représailles populaires contre les Juifs.

Mais les peuples étaient au paroxysme de leur fureur, surtout en Pologne, où l'oppression juive était à son comble. En face de cette situation, le roi Casimir dut retirer sa ratification des fameux privilèges de Boleslas.

Toutefois, les Juifs ne se résignent jamais facilement. Ils surent obtenir déjà de Jean Olbracht (1492-1501) la ratification convoitée ; il est vrai, avec certaines restrictions. Il fut ainsi imposé aux Juifs d'habiter des quartiers spéciaux. A Cracovie, ils se sont retirés tous dans le faubourg Kazimierz qu'ils habitent encore aujourd'hui.

Les rois Alexandre, Sigismund I, furent, eux aussi, soumis à l'influence juive, surtout le dernier. La seconde femme de Sigismond, Bona Sforza, célèbre par sa cupidité et sa vénalité, était toujours dans les affaires avec les Juifs pour les défendre; et les Juifs, de leur côté, remplissaient son coffre-fort des richesses qu'elle convoitait et qu'ils suçaient au pays.

Les Juifs vivaient dans une opulence inouïe. Ils affluaient en masse en Pologne, quittant l'Autriche, la Bavière, la Souabe et la Bohème, pays beaucoup moins hospitaliers pour eux. Ils accaparaient le commerce. En 1540, on voit, contre 3.200 boutiquiers juifs, seulement 500 chrétiens. Ils ouvrent à Lublin une Académie talmudique. Les juives riches (telles la femme et la mère du docteur Fischel, président de la Communauté judéo-polonaise) furent admises comme dames d'honneur de la Reine Bona. Certains Juifs (tel Mi-

chel Esopovitsch, rabbin, qui reçut le blason de Leliva) furent anoblis par le roi. Bref, par les cadeaux, les flatteries, les services, parfois ignobles, rendus aux puissants, les Juifs réussirent à mettre en coupe réglée la Pologne.

Ils avaient leurs diètes régionales à Varsovie, où ils élisaient leur maréchal, que le gouvernement approuvait. Naturellement, la noblesse et la bourgeoisie détestaient les Juifs. Les villes se liguaient souvent pour obtenir du roi l'abolition des privilèges si néfastes, basés sur un document falsifié qui n'a même jamais été placé dans les Codes ou Statuts de Pologne.

Mais tout fut essayé en vain. Leurs hauts protecteurs (par exemple le voïevoda Lucas Gorka et son frère Stanislas) richement soldés par les Juifs, les défendaient auprès du Roi et dans la diète. La population vexée se révoltait, et les municipalités abolissaient souvent de leur propre autorité ces privilèges odieux. Le roi prenait toujours à cœur la cause des Juifs. On imposait la paix avec une caution. Les Juifs, de leur côté, et les chrétiens du leur, devaient apporter la caution de 40,000 gjivni (1 gjivni = 40 gros). Ceux qui se permettaient de rompre la paix perdaient leur argent qui allait enrichir les autres. Les Juifs pillaient paisiblement ; si les tondus se révoltaient, ils perdaient leur caution...

Cependant la bourgeoisie obtint à la diète de Piotrkow, en 1521, la défense aux Juifs de Léopol de vendre autre chose que le drap, la cire, le cuir, le bétail, avec la restriction qu'ils ne pouvaient vendre en dehors des jours de marché. Les Juifs répondirent en s'emparant des brasseries et des cabarets qui devaient appauvrir et empoisonner le peuple.

Et cependant les Constitutions du Royaume disaient tout autre chose que ce régime de privilège juif !

Par exemple : les Constitutions de Horodlo (1413) déclarent : « Seulement la noblesse et ceux qui sont catholiques romains peuvent jouir de toutes les libertés, et non pas les schismatiques ou les infidèles » ; et le Statut de Torun (Thorn) de 1520 dit encore plus clairement : « Nous constituons que les Juifs ne peuvent être aucunement admis aux fonctions de la douane ou autres du gouvernement, car il est tout à fait contraire à la Loi Divine que les Juifs soient honorés de dignités et placés haut parmi les chrétiens ».

Le Synode de 1542, sous la présidence de Gamrat, ordonna au clergé de diriger une demande commune au roi pour obtenir quelques mesures contre les Juifs, qui, encouragés par les circonstances, avaient eu l'audace de faire de la propagande parmi les chrétiens avec quelque succès, moyennant les trente deniers de Judas.

La population était aux abois. Le roi ordonna une enquête et des mesures sévères contre les apostats.

Des lois réprimant les abus juifs furent édictées en 1544 et en 1545. On défendait aux Juifs d'étaler leurs richesses, de porter des anneaux avec des blasons, etc. Ce n'était pas grand'chose, oh ! non. Mais si peu qu'on réussit à obtenir, tout fut bientôt oublié : et le roi protégea les Juifs comme dans le passé.

Sous Sigismond-Auguste (1548-1572), les « privilèges » furent de nouveau ratifiés. Les Juifs jouissaient de toutes les libertés plus que jamais. Cependant, en 1567, le roi fut forcé d'éloigner les Juifs des baux des salines, des impôts et des cabarets, de limiter le libre séjour des Juifs dans les villes et de leur défendre le séjour à Sieradz et à Varsovie. On avait attrapé les Juifs en flagrant délit de relations coupables avec les ennemis de la Pologne.

Henri Valois (1574) détestait les Juifs. Il se préparait à limiter leurs libertés ; en attendant, il refusait de ratifier les privilèges de Boleslas, d'autant plus que les cas des meurtres rituels se multipliaient.

Stéphane Batory (1576-1586) fut un protecteur des Juifs. Sous Sigismond III (1587-1632) et Ladislas IV (1632-1648), ils furent moins favorisés. Cependant voici le passage d'un rescrit royal : « S'il arrive jamais qu'on accuse un Juif du crime, ou en cas qu'un chrétien criminel mis à la torture, accuserait un Juif de complicité, la municipalité n'aura pas le droit de juger le Juif et n'ira pas jusqu'à avoir le droit de justice sur lui ; mais elle aura le devoir de traduire en justice seulement le chrétien criminel ». Toujours l'effort juif pour rendre impossibles les procès contre les crimes rituels !

Sous Jean-Casimir (1648-1668) et Michel Korybut Wisniowiecki (1669-1673), on a pris les Juifs en flagrant délit de trahison contre la Pologne pour le compte des puissances ennemies

Pendant la guerre avec les cosaques, des centaines de milliers de Juifs en Oukraine ont péri. Alors les Juifs effrayés, voyant que les guerres en Pologne n'avaient pas de fin, et que leur commerce en souffrait, ont quitté la Pologne pour se rendre en Allemagne, en Italie et en Portugal. Là, surtout, les maîtres en Talmud surent se créer de belles positions, car les talmudistes polonais de cette époque jouissaient d'une grande réputation de haute science.

Jean Sobieski (1674-1696) fut bien disposé, lui aussi, pour les Juifs.

Sous les Augustes, les soldats et la bourgeoisie n'en pouvant plus avec ces éternels exploiteurs, n'épargnèrent pas leurs repré-

sailles contre Israël. Les Juifs se trouvèrent en ce moment appauvris et moins nombreux. La Diète, en 1768, (sous Stanislas Auguste (1764-1795) établit : « Vis-à-vis des pertes que les chrétiens subissent grâce aux tricheries des Juifs, il ne sera pas permis dorénavant à ceux-ci de s'occuper de commerce dans les villes sans des pactes préalables pour chaque cas entre la ville et eux ». En vigueur de cette déclaration, la cinquième partie des villes, en Pologne, défendit aux Juifs le séjour libre.

En 1790, les unions professionnelles se réunirent autour de l'Hôtel-de-Ville de Varsovie en exigeant l'expulsion des Juifs. On dut céder ; les Juifs quittèrent la ville. Ils s'en compensèrent en se ruant sur les villages où le pays tomba sous leurs griffes, aussi bien que les châtelains.

Il faut remarquer que le manque de monnaie dont souffrait la Pologne, aussi bien les nobles que les paysans et les commerçants, donnait aux Juifs le dessus sur ce terrain, car ils prenaient les produits en nature et donnaient en échange ce que bon leur semblait. Les cabarets des Juifs devinrent, dès lors, des toiles d'araignée par lesquelles les Juifs s'emparaient de l'âme et des biens de leurs clients.

On ne voyageait presque point. Le châtelain avait habituellement peu de relations avec le monde, en dehors de ses terres et des voisins les plus proches. Les lettres, en ce temps-là, on ne les recevait que peu de fois dans toute la vie. Le paysan était encore plus séparé du monde par son ignorance et par son manque de ressources. Même le clergé se tenait à l'écart. Seul, le Juif voyageait pour les affaires de commerce, lui seul avait des relations étendues à travers le réseau de ses coreligionnaires éparpillés dans le pays. Grâce aux conseils des rabbins avertis, il savait comment juger tous les événements de la vie sociale et politique et comment les commenter auprès des goïms pour le plus grand profit d'Israël. Seul, le Juif était donc toujours au courant des choses et en savait profiter. Les « Kahals » venaient puissamment en aide aux Juifs. Chaque Juif recevait le droit sur un certain nombre de goïms, qu'il considérait dès lors comme sa propriété en en tirant tous les profits possibles, sans honte, sans pitié. Partout où paraissait le Juif, l'immoralité et la ruine entraient en même temps. En dépit des représailles, les Juifs, avec la fin du XVIIIe siècle, se multipliaient dans des proportions exorbitantes. Dans la seule Galicie, on en comptait déjà plus de 200.000! Dans toute la Pologne (y compris la Lithuanie), il y avait environ plus d'un demi-million de Juifs.

***

Le déclin du XVIIIe siècle se manifesta en Pologne par la propagande des idées des encyclopédistes importées de France. La Franc-Maçonnerie avait aussi déjà ses adeptes. Sous l'influence des idées « humanitaires », de hauts personnages, comme MM. André Zamoyski, Staszyc, Hyacinthe Jezierski. Hugo Kollontaj, Czacki, Butrymowicz et le roi Stanislas-Auguste, berçaient le rêve de l'assimilation (!) des Juifs; pour les gagner, on voulait leur accorder toutes les libertés possibles. Il est vrai que ce rêve, chez le roi, était moins désintéressé qu'il ne paraissait. Toujours besogneux, pour satisfaire ses goûts luxueux, il puisait toujours dans la poche des Juifs. On parlait hautement des réformes, et l'on se proposait de donner des lois égales à tous les citoyens polonais sans distinction de « religion ». Pourtant ces projets à double tranche inspiraient peu d'enthousiasme chez les Juifs. Le séparatisme juif servait beaucoup mieux leurs buts. Le Juif, en Pologne, préférait cent fois ne dépendre que de son Kahal, d'autant plus que les Kahals confédérés formaient un vrai gouvernement pour la nation parasite.

Les Kahals, en Pologne, furent, depuis le XVe siècle, régis par des Synodes qu'inaugura le rabbin Mordeckhai Jafe de Grodno. On divisa la Pologne en 4 provinces; celles des villes de Cracovie, Posen, Lublin et Leopol envoyaient au Synode des députés qui élisaient six rabbins. Dans le Synode, on discutait tout ce qui regarde le bien d'Israël, les questions religieuses, morales, économiques, la censure des livres, la politique, les lois, tout, en un mot. Le Synode pour les Juifs polonais fut ce que le Sanhédrin avait été pour Israël en général. Les Kahals, aussi bien que chaque Juif en particulier, dépendaient du Synode. Les Kahals polonais, à cette époque, étaient en discorde. La population juive s'en plaignait, d'autant plus qu'elle était écrasée par les énormes impôts exigés par les Kahals.

Vint 1795 ; c'est la fin de la Pologne indépendante. Le roi abdique.

Catherine II, s'emparant d'une partie de la Pologne, ne reconnaît pas les droits des Kahals sur les Juifs. Elle les soumet à la juridiction commune ; aux Kahals, elle laisse seulement la juridiction spirituelle.

Ensuite, en 1821, les Kahals, abolis par un oukase, furent remplacés par des « Comités des synagogues juives » (Dozory boznicze).

En 1826, on fonda une école supérieure des rabbins.

Dans la Pologne soumise à la Prusse, les Kahals furent tolérés

à la condition de ne jamais appliquer l'anathème (Khérème) ni majeur, ni mineur. Mais, sous l'empire allemand, les Juifs ne se sentent pas bien. Peu à peu leur nombre diminue. En 1849, on en compte 76,757 ; en 1858, ils sont 72,075 ; en 1871, 61,982 ; en 1890, 44,345 ; en 1900, 35,325 ; en 1905, 30,000 et maintenant, ils sont encore moins nombreux (Voir la statistique respective dans l'AIR de 1912).

Mais la « terre promise des Juifs », c'est la Pologne Autrichienne. Là surtout, après les réformes libérales de 1848, les Juifs se sont emparés de toute la vie économique et sociale ; tout le pays gémit sous leur joug. Le baron Hirsch, ayant acquis une fabuleuse fortune dans l'entreprise des chemins de fer en Turquie (l'entreprise qui a presque miné l'empire turc), a donné 17 millions de florins (environ 34,000,000 de francs) au Gouvernement autrichien pour la protection des Juifs en Galicie, et le Gouvernement a accepté. Jusqu'à 1867, grâce à la défense faite aux Juifs d'acheter les terres, il n'y avait là que 38 propriétaires juifs ; trois années après l'abolition de cette défense, il y en avait déjà 68 ; en 1873, 289 ; en 1880, sur 3.700 propriétaires, il y avait déjà 680 Juifs ! Il faut remarquer qu'on ne parle ici que de gros propriétaires. La petite propriété a été encore plus envahie. Entre 1874 et 1892, on compte 43,000 petites propriétés passées dans les mains juives.

Les municipalités des villes en Galicie sont aussi presque en entier dans les mêmes griffes.

Sur la population totale de presque huit millions, il y a 800 000 Juifs. Durant le XIXe siècle, les Juifs ont subi différents changements ; différents courants d'idées se sont accentués chez eux.

Il y a donc les Juifs *conservateurs*, parmi lesquels ceux de la secte des *Khasides* sont les « ultras » de cette fraction. En Pologne russe, jusque vers 1870, on voyait les Juifs conservateurs se promener, même dans les rues de Varsovie, en robe noire très longue (Khalat), avec la tête couverte d'une calotte en soie ou en velours noir, (Jarmoulka) de dessous laquelle, des deux côtés de la tête, pendaient deux longues mèches de cheveux frisées en sorte de tire-bouchons, qu'on appelle « peisi ». Le tout, en hiver, était couvert d'un grand bonnet en fourrure ; chez les riches, de préférence en zibeline, chez les pauvres, en peau de renard ; en été, ils se couvraient d'un bonnet en drap, tandis que les rabbins, pour la plupart, se couvrent encore maintenant d'un haut de forme luisant. Les pieds chaussés en bas blancs (presque toujours sales) et en pantoufles. Dessous le gilet, qu'on voyait à travers la redingote noire très longue, ceinte sur les hanches d'une écharpe en

laine, et toujours un peu ouverte devant, on voyait pendre des deux côtés deux minces rubans blancs en coton, qu'on appelle « cycele » et « mamele », et que les Juifs ont coutume de baiser souvent avec un grand bruit de lèvres.

Les autorités ont défendu aux Juifs de porter ce costume. Il y avait souvent des scènes brutales quand on coupait de force les « peisi » aux Juifs rebelles.

Maintenant les Juifs conservateurs ne se distinguent que par une longue redingote en forme de paletot. Mais, en Galicie, ils continuent à s'habiller comme auparavant.

Un spectacle des plus étranges s'étale le samedi (schabas) dans les rues du faubourg Kazimierz (quartier juif), à Cracovie. Les fenêtres et les balcons sont pleins de Juifs ; et en bas, dans les rues, on voit se promener à pas lents, à côté de Juives vêtues pour la plupart à la dernière mode (avec une grande exagération des formes et des couleurs), des Juifs habillés encore de la manière décrite plus haut. Les redingotes sont souvent coupées dans du satin noir très riche.

Ces costumes moyenâgeux donnent à la rue l'aspect d'un bal masqué, et, par le contraste tranchant avec les habits des femmes, cela rappelle certains tableaux des « impressionnistes », qui, à côté des hommes habillés dernier cri, mettent les femmes en costumes classiques des déesses ou des nymphes.

Les femmes des Juifs conservateurs, tout habillées de chic comme elles le sont, portent néanmoins toujours une grande perruque sur la tête, qui doit couvrir tous leurs cheveux. Les non-mariées seulement ont droit de montrer leurs cheveux. Ces perruques, de peu de prix, sont décolorées souvent ; parfois elles glissent sur la tête et donnent un aspect des plus ridicules à la femme.

Il y a aussi des Juives qui, au lieu de porter une perruque, portent un bonnet en tulle noir, qui leur couvre la tête en entier. Ce bonnet, orné de dentelles noires et de petits bouts de rubans multicolores, est encore plus laid que la perruque.— Hommes, femmes et enfants sont toujours très sales. Le samedi seulement, ils portent des habits plus ou moins propres.

On trouve les conservateurs aussi bien parmi les Juifs pauvres que parmi les richissimes. Entre les conservateurs et la population chrétienne, il n'y a pas de relations en dehors du commerce. On s'évite mutuellement. Les conservateurs méprisent la culture européenne ; ils n'ont que leur culture talmudiste. Les Juifs conservateurs évitent encore plus que les chrétiens, les Juifs « émancipés ». Ils n'ont pas bien tort. Les conservateurs sales, formés sur le Talmud, sont encore meilleurs que les émancipés. Ils observent une

religion faussée, mais ils en ont une, tandis que les autres sont des athées, des sceptiques, des « areligieux ».

La moitié du XIX[e] siècle est remarquable par les illusions que même les meilleurs gens de cette époque nourrissaient à propos de l'assimilation des Juifs.

Même des hommes tels que le marquis Wielopolski, esprit positif, y ont pensé sérieusement. Les écrivains polonais comme Orzeskowa, Swietochowski, Prus, Balucki écrivaient dans ce sens-là. Et cependant, jusqu'a cette époque, les événements politico-économiques en Pologne préparaient l'âme juive au séparatisme radical plus que jamais.

L'insuccès de l'insurrection polonaise de 1863 les a éloignés de toute influence sur la marche des choses dans leur propre pays. Pour le Juif, qui n'adore que la force, les Polonais ont perdu tout prestige. A quoi lui servirait maintenant de se dire Polonais? Ça ne lui donnerait plus aucun avantage. La Pologne située entre les marchés de l'Allemagne et de la Russie, mais sans pouvoir régler les affaires de ces marchés, ni même les siennes, ne pouvant plus régler ni la hauteur des impôts douaniers, ni assurer la protection de l'industrie, est devenue seulement un terrain d' « opérations ».

Pour influer sur la marche des « opérations », il fallait avoir des influences marquantes surtout à St-Pétersbourg et à Berlin. Et là, celui qui plaisait le plus et pouvait compter sur un appui, était celui qui se disait ennemi des Polonais. Justement les Juifs étaient en train de faire cette volte-face, quand les rêveurs polonais pensaient à leur assimilation !

Ni les Allemands, ni les Russes n'étaient amis des Juifs. Le Juif a compris bien vite qu'il ne gagne rien à étaler sa juiverie, et qu'au contraire, lorsqu'il la dissimule et paraît à Berlin un vrai Berlinois, et en Russie un « nastoïaschtschiï rousskiï tscheloviek » (un vrai Russe), il passe inaperçu et peut faire mieux ses affaires.

Donc, depuis 1863, la jeunesse juive en Pologne entreprend sa transformation. Les Juifs s'émancipent. Ils commencent à s'habiller comme tout le monde, et quittent peu à peu les quartiers spéciaux. Leurs fils et leurs filles fréquentent les écoles publiques. Bientôt le flot des médecins, avocats, dentistes, journalistes juifs paraît sur la surface.

Il y a peu de Polonais qui se soient aperçus à temps de la volte-face des Juifs ; parmi les rares, il faut citer deux publicistes : Théodore Jeske-Choinski et Jean Jelenski, fondateur du journal antisémite « *Rola* » (disparu à sa mort en 1909). Tous les deux furent très persécutés par les Juifs.

La Russie exile les Juifs de son propre pays, mais les regarde volontiers envahir le Royaume de Pologne. Depuis une vingtaine d'années, les Juifs russes se ruent sur la Pologne. On s'est déjà fait en Pologne aux Juifs polonais ; mais les Juifs russes paraissent plus odieux encore. Ils parlent un jargon entremêlé de mots russes, ou même souvent tout à fait en russe, mais avec une prononciation repoussante.

Les Juifs polonais, tout séparés qu'ils aient vécu, n'ont pu cependant ne pas prendre quelque chose de la culture polonaise. Ils sont moins antipathiques, leurs manières moins dépourvues de civilisation, leur caractère moins dur, leur jugement moins cassant. Ils n'osent pas étaler le vice avec un sans-gène brutal, comme le font ceux qui arrivent de la Russie.

Le Juif russe est dur, brutal, cynique ; chez le Juif polonais, on rencontre parfois des vertus patriarcales dont le Juif russe se moque hautement. Lui, c'est l'implacable dompteur de la vie. Tout ce qui ne veut pas se plier devant lui, il le brise sans pitié. Il a en lui quelque chose de la force brutale des éléments.

Ce nouveau fléau a inondé littéralement la Pologne russe et surtout sa capitale, Varsovie, et les grands centres commerciaux et industriels. Les Juifs venus de Russie ont leur sobriquet qui les distingue des autres, on les appelle « les litvaks ». Ces litvaks n'ont su prendre des Russes que leurs travers. De la culture occidentale, ils n'ont su prendre que les idées révolutionnaires. Leurs mœurs sont exécrables. Leurs filles ou s'adonnent à la mauvaise vie, ou se lancent dans un féminisme outré. Ce sont elles qui peuplent les Universités en Occident, ce sont elles qui vont dans les premiers rangs de l'anarchie.

Leur société, que les jeunes filles polonaises doivent nécessairement subir dans les écoles publiques, a une influence néfaste sur la formation de la femme polonaise. La contagion du vice est terrible.

Le vrai type de la femme polonaise se rencontre de plus en plus rarement, grâce au contact avec ces éléments de corruption. Les litvaks, assurés de la protection du Gouvernement dans tout ce qu'ils entreprennent contre les Polonais, sont venus en Pologne triomphalement, en maîtres. En échange de la protection gouvernementale, ils servent au gouvernement russe d'espions et d'agents provocateurs contre ceux parmi lesquels ils sont venus habiter. Sachant la position si difficile des Polonais, ils les tiennent en échec, les menaçant du spectre de la police.

Ce sont eux qui ont inondé le pays des maisons publiques, des

cinémas pornographiques et de tout ce qui touche à la propagande du vice. Ils ont multiplié les journaux en jargon, aussi bien que les théâtres en jargon. Ils arrangent leurs bals publics, « purims », etc.

Leur audace a fini par imposer leur député pour la Pologne à la Douma.

Ce dernier fait, pourtant, ne les a pas bien servis. Leur insolence sans bornes, ne rencontrant aucun obstacle, a cru à l'impunité à jamais. Mais la société po onaise commence à en avoir assez. Le parti polonais le plus puissant, la Démocratie-Nationale, il y a encore quelques années si bien disposé pour les Juifs qu'il leur accordait plus de privilèges et plus de confiance qu'à l'Eglise catholique, s'est enfin réveillé. On a décidé le boycottage économique des Juifs. A la tête de ce mouvement est Roman Dmowski. Furieux devant « cet animal qui, si on l'attaque, se défend », les Juifs ont juré de se venger. D'un côté, ils ont fait leur possible pour pousser le Gouvernement russe et allemand contre les Polonais ; en Autriche, ils se sont donné la « noble » tâche d'aigrir les relations entre les Polonais et les Ruthènes, relations déjà tendues. De l'autre côté, ils se sont rendus à Paris chercher auprès de leurs confrères de la secte des mesures de boycottage international contre les Polonais. Il suffit de suivre la presse occidentale soumise pour la plus grande partie à la Franc-Maçonnerie, donc aux Juifs, pour y lire des dithyrambes à l'adresse des oppresseurs ; et quelles paroles de mépris et de haine contre les Polonais !

La Pologne catholique a été par eux condamnée à la disparition. Et tant qu'elle sera catholique, on tâchera de l'étouffer toujours.

Il faut dire la vérité : la Pologne se corrige de son vice ! Peut-être un jour, lorsqu'elle sera déjà au niveau des autres pays sectaires, la laissera-t-on vivre, mais ce ne sera plus la Pologne ressuscitée. Il y aura des citoyens parlant le polonais, mais ils seront plus étrangers à leur patrie que les étrangers ne l'étaient à leurs grands aïeux.

Le mouvement « assimilateur », même entre 1870 et 1885 — (temps où il était en pleine vogue parmi les Polonais) avait peu d'adeptes parmi les Juifs. Chez les Juifs, travaillaient à ce mouvement Alfred Nossig et Tobie Askenazy. Il y avait des journaux de cette direction, par exemple *La Patrie*. Entre temps, on est arrivé à former une Société (l'*Alliance Fraternelle*) dans ce but. Eh bien ! tout le mouvement fit faillite. Au lieu des paroles doucereuses de *La Patrie*, le programme des Juifs modernes a lancé ces mots significatifs : « A bas la comédie d'assimilation ; Juifs de tous les pays, solidarisez-vous ! » Voilà ce qui s'appelle parler clair. La société l'*Alliance Fraternelle* fut dissoute.

Depuis lors, les Juifs polonais se sont divisés en plusieurs fractions: les socialistes, les sionistes, les bundistes et les indépendants (qui se divisent en conservateurs et en émancipés). Les indépendants, dont le fondateur Gross répandait ses idées à l'aide du journal l'*Hebdomadaire*, propagent le séparatisme à outrance. Ils voudraient rester étrangers dans les pays qui leur donnent l'hospitalité; mais, en même temps, ils voudraient les dominer. L'école libre, certains privilèges, c'est leur programme à l'heure présente ; en attendant de prétendre davantage.

L'avocat Léon Pinskier, d'Odessa, a inauguré par sa brochure : « *Auto-émancipation* » le mouvement sioniste. Ce mouvement, qui avait pour but de donner une patrie aux Juifs, d'abord nébuleux, prit bientôt corps sous la main de Juifs célèbres, tels que Théodore Herzl de Vienne, Max Nordau de Paris, et Zangwill de Londres. Les Juifs disent chaque jour cette prière : « Puissions-nous revenir à Jérusalem déjà l'année prochaine ! » Cette prière est devenue le motto du mouvement sioniste. Herzl était chargé de faire des démarches auprès de la Turquie pour obtenir le droit de coloniser la Palestine.

En Galicie, la Société « *Ahawath-Sion* », sous la présidence de Hermann Diamond, fut fondée en 1887. En 1892, a paru le journal « *l'Avenir* ». Le Dr Salzk, avocat de Tarnow, en Galicie, a acheté pour la famille Rothschild d'énormes terrains et y a fondé une colonie galicienne « Mahnajim », avec M. Bromberh comme chef.

Le sionisme, comme un fluide magnétique, a passé par les âmes juives, surtout les âmes des Juifs jeunes, excitant l'enthousiasme partout. Les Juifs s'exaltent facilement. Les premiers jours du sionisme les exaltaient au délire. Mais, avec le temps, les mauvais côtés du mouvement n'ont pas tardé à paraître. Mêlé aux goïms, le Juif est plus libre. On tond ces brebis, on s'enrichit avec leur laine et l'on ne risque rien. On travaille peu, on gagne et l'on jouit beaucoup. Tandis qu'en Palestine, rien ne se prête aux mêmes procédés. Tondre les coreligionnaires? La Loi le défend, et puis... ils sont si fourbes que ce n'est pas une tâche facile. L'expérience a dissipé bientôt les rêves. Le sionisme commence à se désorganiser. Il s'est divisé en :

1) Sionistes proprement dits (palestiniens), qui s'illusionnent vraiment de reconquérir leur ancienne patrie. (Il y a un fonds spécial que de riches dons « schekiels » nourrissent sans cesse, le fonds Herzl pour acheter les terrains et les oliviers en Palestine).

2) Les néo-sionistes, qui, avec Zangwill, ne veulent plus revenir en Palestine, mais cherchent à travers le globe terrestre un paradis où ils se sentiraient bien.

3) Enfin ceux, les plus nombreux, qui parlent beaucoup de Sion, afin de raviver les sentiments juifs, mais qui tiennent à rester sur place, parmi les goïms où ils se sentent si bien. Les Juifs de Galicie sont presque tous de cet avis. L'immigration de l'élément galicien en Palestine est presque nulle. L'organe des sionistes à Léopol est l' « *Orient* ».

Parmi les sionistes, on distingue entre la fraction démocratique, progressiste et orthodoxe « Mizrahi », fondée vers 1880 par les rabbins conservateurs. Presque en même temps, le rabbin orthodoxe Schreiber de Cracovie a fondé la société « Mahrikeh Hadas » (Les sentiers de la loi »). Ses membres étaient fanatiquement contraires à la diffusion de la culture non juive parmi les Juifs. En 1882, les rabbins de cette société ont jeté l'anathème majeur contre tous les Juifs émancipés de la loi talmudiste. Enfin la fraction « Heïrath », sioniste-sociale.

Les Juifs socialistes ont formé, vers 1892, une association ouvrière spéciale pour les Juifs « Jad Hahzuku » (Bras vigoureux), dont les journaux « *Le Socialiste* » et « *L'Ouvrier* » sont les organes.

Le « Bund » est une organisation révolutionnaire par excellence. Ses membres se livrent à toutes sortes d'excès. Leur Congrès, en 1906, à Genève, fut une révélation stupéfiante pour tous. « Bund », c'est la fédération des diverses sociétés juives secrètes. La Russie, la Lithuanie, la Pologne sont principalement leur terrain ; mais le « Bund » existe aussi en Lettonie, en Arménie et dans les pays de l'Occident. Le « Bund » est fédéré avec le socialisme international. La propagande de la révolution sur tous les terrains, c'est la tâche du « Bund ».

La Pologne divisée entre trois puissances est dans les mains des ennemis ; mais son ennemi intérieur, le Juif, est encore le pire de tous, d'autant plus que la Maçonnerie lui donne la main à travers le monde.

S. Novina.

UN SOUVENIR

sur l'Abbé de Bessonies & la Mystification Taxil

Par le Dr Paul-Maria BAUMGARTEN, Rome

Monsieur l'Abbé de Bessonies, chapelain de Notre-Dame-des-Victoires, vient de mourir. Voilà la nouvelle qu'on lit dans les journaux français, et elle n'aurait pas d'intérêt général pour le grand public, si le défunt n'avait pas joué un rôle décisif dans deux occasions qui tinrent en suspens tout le monde instruit.

L'Abbé de Bessonies est pour moi personnellement le point de départ d'une scène hautement dramatique, à vrai dire la plus émouvante, la plus intéressante qui me fût arrivée dans toute ma vie jusqu'alors.

Vers le milieu de l'année 1890, je revins, comme je le faisais chaque année en automne, après les vacances d'été, dans la Ville Eternelle. J'interrompis le voyage : Munich-Rome, à Trente, où je descendis au Grand-Hôtel de Trente. Il était huit heures du soir, quand j'allai dîner à la salle à manger de l'hôtel. L'établissement fourmillait d'étrangers ; aussi ne fus-je pas étonné, quand le Prince Karl von Löwenstein, aujourd'hui Père Raymundus, de l'Ordre des Prêcheurs, vint à ma table, me salua, et manifesta sa joie, croyant que je me rendais aussi au Congrès antimaçonnique de Trente. Cela n'était pas tout à fait exact, car je ne m'étais proposé que de rester jusqu'au lendemain matin, pour reprendre ensuite mon voyage. Mais le Prince ne voulut rien entendre, il me remit *hic et nunc* une carte d'entrée au Congrès, et je me décidai à assister aux discussions pendant un jour. J'appris aussitôt que Léo Taxil était là, qu'il y aurait le lendemain, dans l'après-midi, une séance particulière du Congrès, où l'on discuterait définitivement la question Diana

Vaughan, et où serait dévoilé le grand mystère de cette Sataniste convertie.

La « *Kölnische Volkszeitung* » avait, les jours précédents, donné des indications fort claires, d'après lesquelles Léo Taxil aurait été un mystificateur adroit. Des communications confidentielles faites par le Docteur Charles Hax, à Cologne, dans un moment d'excitation produite par le vin, donnaient la clef de la conduite vraiment coupable de Léo Taxil, qui n'en avait pas moins derrière lui un nombre immense de dupes, dont la confiance en lui et en Diana Vaughan n'était ébranlée par rien.

Parmi les centaines, peut-être les milliers de personnes qui prirent part au Congrès,il n'y en avait peut-être pas vingt à adopter le point de vue d'après lequel toute l'affaire n'aurait été qu'une seule et unique supercherie, d'une importance d'ailleurs telle, qu'elle constituait un grand fait historique. Les autres étaient, soit des partisans convaincus de Taxil,soit des gens prêts à le devenir. L'atmosphère était chargée d'une excitation sans précédent, de sorte que tous brûlaient d'impatience en attendant l'ouverture de la séance de l'après-midi.

L'Abbé de Bessonies parla longuement, avec facilité, et bien, en exposant ses « preuves » de l'existence, de la conversion et de la bonne influence de la ci-devant Lucifèrienne Diana Vaughan. Je n'avais pas jugé à propos de prendre la parole dans une affaire dont je savais infiniment peu de chose. Je n'avais que lu par-ci par-là quelques passages des *Mémoires* du Docteur Bataille, entre autres un chapitre qui en avait paru dans le « *Moniteur de Rome* ». Mais, comme l'Abbé n'offrait rien de saisissable, rien que des communications qu'il tenait de troisième, de quatrième main, et même de simples on dit, ma conscience d'historien se révolta, et je demandai aussitôt la parole.

Des applaudisssements de joie interminables saluèrent le vif discours de l'Abbé parisien, en sorte que je me vis en face de la tâche difficile de faire part de mes doutes à une assemblée colossale, ainsi préparée. Au point de vue des langues, elle était composée de telle sorte que l'élément allemand y formait une infime minorité ; il était donc de rigueur de ne point répondre en allemand. En conséquence, je fis mon discours, d'abord en français, puis en anglais et enfin en italien, pour faciliter l'intelligence de mes assertions au clergé très nombreux du Tyrol italien qui était présent.

— Comme historien, dis-je, il m'est tout à fait indifférent que Diana Vaughan ait fait ceci ou cela depuis sa « Conversion ». Ce qui m'intéresse en première ligne, c'est la réponse aux questions préliminaires. Et sur ce point, comme je l'ai dit, ni l'Abbé de Bes-

sonies, ni Léo Taxil ici présent, ni aucun des autres partisans de Diana Vaughan, n'a dit un mot qui fût clair. On n'a donné aucune indication qui permît de préciser l'endroit et l'époque. Tout est enveloppé dans un mystère impénétrable, et on prétend que j'accepte tout sur parole, et que je croie ! Non, cela m'est impossible.

Alors j'interpellai directement l'Abbé de Bessonies, et je lui dis :

— Savez-vous quand Diana Vaughan a été convertie ?

— Ah, Monseigneur, vous savez...

— Je vous demande un mot bref, oui ou non ?

— Non.

— Savez-vous qui a reçu dans l'Eglise Diana Vaughan, oui ou non ?

— Non.

— Savez-vous qui a donné les pouvoirs nécessaires, et très étendus au prêtre intéressé, et que vous ne connaissez pas? oui ou non ?

— Non.

— Savez-vous où et quand Diana Vaughan a fait sa première communion ? oui ou non ?

— Non.

Je continuai encore quelque temps ce jeu cruel, et le pauvre abbé dut répondre par un non très net à *toutes mes questions*.

Pendant ce temps, Léo Taxil s'était élancé de la tribune des journalistes, où il avait pris place, en proie à une extrême agitation, à une vraie fureur, en voyant son édifice chanceler sous les réponses honnêtes de Bessonies. Il fit un effort pour aller jusqu'à moi, à la table des orateurs, et m'en arracher, mais on l'empêcha d'accomplir cette violence. Il dut se tenir tranquille pendant que je tirais parti à mon avantage, avec une ironie tranchante, de l'interrogatoire inquisitorial auquel je venais de soumettre l'abbé de Bessonies, et je dis que tout ce qui pourrait se passer désormais serait absolument insignifiant, tant qu'on n'aurait pas répondu clairement à mes questions. Alors seulement, je pourrais aborder une discussion sur les révélations prétendues franc-maçonniques de cette personne jusqu'alors tout à fait légendaire.

Léo Taxil fit des interruptions désespérées. « Ce n'est pas vrai ! » — « Il ment. » — « Il est payé par la Franc-Maçonnerie. » etc., de sorte que je dus recourir à la protection du président, qui n'était guère à la hauteur de la situation, pour mettre un terme à ces injures.

L'assemblée ne respirait plus pendant cette scène émouvante, que l'on n'eût pu rendre plus tragique si on l'avait combinée à loisir, avec réflexion.

Lorsque, ensuite, je pris la parole en anglais et en italien, Taxil ne put me comprendre ; il demandait, dans un état de fureur indescriptible, à droite et à gauche : « Qu'est-ce qu'il dit, celui-là ? » Il continuai à ne plus m'appeler que « celui-là ».

A peine avais-je terminé, dans le silence glacial de l'assistance, à peine étais-je descendu de la tribune que Léo Taxil y était monté d'un bond, et y tenait des propos sans suite, entremêlés des injures les plus grossières contre moi, pendant que le pauvre président, avec sa connaissance bien faible de la langue française, le laissait parler tranquillement, sans lui faire de reproches, si bien que je dus enfin le rappeler à haute voix à son devoir.

Taxil ne répondit pas à une seule de mes questions ; il se borna à affirmer à plusieurs reprises qu'il avait toutes les preuves sous la main, et qu'il les exposerait devant une commission de prélats, dont toutefois je ne devrais pas faire partie, etc. Toute l'assistance était du côté de Taxil, car elle l'applaudit avec une ardeur vraiment hystérique, lorsqu'il eut terminé.

Avant mon discours, j'étais assis en compagnie de messieurs, avec lesquels j'échangeais un mot de temps à autre. Après mon discours, tous s'écartèrent de moi et je restai isolé. On m'évitait.

Le soir, à l'hôtel, un évêque espagnol me rencontra dans l'escalier ; il m'embrassa et me félicita. Les gens avec lesquels j'avais pris mon repas de midi, à la même table, se détournaient de moi avec froideur. Le lendemain, je lus dans un journal de Trente : « Si Monsignor Baumgarten ne s'était pas hâté de s'en aller, on lui aurait peut-être fait un mauvais parti » (*gli sarrebbe capitato un brutto quarto d'ora*).

Taxil n'a rien « prouvé », ni à Trente, ni ailleurs ; mais deux ans après, il convia tous ses partisans dans la grande salle de la Société de Géographie, à Paris, pour leur présenter Diana Vaughan en chair et en os. Et tous vinrent, même le Directeur de *la Vérité*, du lointain Canada. Julien de Narfon dit qu'à l'occasion de cette réunion, on avait eu la sage précaution de nous inviter à laisser nos cannes au vestiaire ; sans quoi Léo Taxil aurait été mis en morceaux par ses partisans, après qu'il leur eût déclaré en face, avec une incroyable impudence, que tout, tout, n'avait été qu'une farce, une mystification, « *une grande fumisterie* ».

L'abbé de Bessonies assistait aussi à cette réunion, et il lui fallut entendre Léo Taxil lire ses lettres, avec une ironie tranchante, et le tourner en ridicule comme le plus crédule de tous.

***

L'abbé de Bessonies a poursuivi jusqu'à la fin de sa vie, et non

sans succès, son œuvre contre les Francs-Maçons. Il a rassemblé beaucoup de matériaux de valeur pour les combattre.

Le général André était ministre de la Guerre dans le ministère Combes. Un Franc-Maçon converti, nommé Bidegain, avait pu copier au Grand-Orient de Paris, toutes les fiches que les Maçons avaient réunies sur les officiers de l'armée française, et qui étaient utilisées pour éloigner du corps des officiers les éléments religieux. Bidegain apporta ces fiches à l'abbé de Bessonies, qui les garda pendant des mois en lieu sûr, jusqu'au moment où il se décida à confier au député Guyot de Villeneuve le soin d'en faire usage à la Chambre. Tout le monde se rappelle encore la tempête qui se déchaîna au Palais-Bourbon, quand cet impudent espionnage maçonnique, dont le Ministère de la Guerre se servait volontiers, fut dévoilé. Le Ministère Combes fut renversé, le Ministre de la Guerre, André, fut souffleté, le Grand-Orient fut signalé à tout l'Univers civilisé comme l'antre où se commettaient toutes les canailleries, — et le Grand-Orient règne encore en France, — tout comme auparavant!

L'abbé de Bessonies est mort. C'était un prêtre simple, pieux et bon, redouté de la Loge et aimé des pauvres. *R. I. P.*

Article de Mgr Baumgarten, dans l'*Allgemeine Rundschau, Wochenschrift für Politik und Kultur*, Munich, nº du 22 mars 1913, p. 251.

— Nous donnons cet article comme nous avons fait précédemment pour celui du R. P. Gruber. Nous regrettons que Mgr Baumgarten n'ait pas cité au Congrès de Trente la *Kölnische Volkszeitung* et les révélations du Dr Hacks, à Cologne; c'eût été le seul moyen de mettre au net la situation.

— Ajoutons l'article suivant du *Die Post* (Berlin, 23 Mai 1913) intitulé : NOUVEAUX DÉTAILS SUR LA TAXILIADE :

— Dans certains milieux maçonniques, on conçut l'idée de mettre à l'épreuve la crédulité des Catholiques, en leur racontant des histoires à faire dresser les cheveux. L'âme de ces révélations fut l'ex-Maçon Léo Taxil, qui se donna pour un pécheur converti, et reçut même la bénédiction pontificale. Il inventa, comme on le sait, un diable Bitru, et une Miss Diana Vaughan, qui lui rendait un culte, laquelle se serait également convertie, et qui faisait de son côté les révélations les plus extravagantes contre les Francs-Maçons. Ces histoires fantastiques furent acceptées d'emblée, malgré quelques avertissements que la Presse donna de temps à autre, et il en fut ainsi jusqu'au premier Congrès antimaçonnique qui eut lieu à Trente, le 26 Septembre 1896. Toute la mystification y fut démasquée, grâce à l'initiative de catholiques allemands, et surtout à celle de Paul Bachem, l'éditeur d'alors de la *Kölnische Volkszeitung*. On peut lire avec intérêt, à ce sujet, un livre qui a pour

auteur ce chef du Centre, et pour titre : « *Erinnerungen eines alten Publizisten und Parlamentarier* » (Souvenirs d'un vieux journaliste et parlementaire) qui va paraître bientôt à la maison d'édition J.-P. Bachem, à Cologne. Cet ouvrage contient un long chapitre : « la Taxiliade », dans lequel on trouvera bien des détails intéressants sur la décade 1890. On y voit comment Mr. Bachem est arrivé à s'occuper de cette affaire dans toutes ses phases. Nous empruntons à ce chapitre les passages suivants, où l'auteur raconte ce qui lui arriva en Septembre.

« Le 26 Septembre devait commencer le Congrès antimaçonnique. Dans la soirée du 23 Septembre, je reçus tout à fait inopinément la visite d'un parent français, le Dr médecin Charles Hacks, de Paris, qui venait me demander de lui servir d'intermédiaire dans une affaire. Le jeudi 24 Septembre, je prenais le café avec le Dr Hacks... Et il se mit à me raconter ce qui suit : « Un jour, Taxil vint me trouver et me dit qu'il s'agissait de monter une grosse affaire. Dans le monde catholique français on était plus enclin que jamais à imputer aux Francs-Maçons tout ce qui se faisait de mal. Il fallait mettre à profit cette disposition en publiant des révélations des plus sensationnelles, des plus terrifiantes sur la Maçonnerie. Taxil traça le plan, et me chargea de l'exécution littéraire ; il avait en vue, pour les illustrations, un dessinateur de ses amis ».

Mr. Bachem ayant exprimé des doutes au sujet de l'exactitude de ces confidences, donna à entendre au Dr Hacks qu'ayant trompé déjà bien du monde, il pouvait bien avoir l'intention de le tromper lui-même. « Le Dr Hacks s'emporta reprend le narrateur, et me dit que j'avais un moyen de m'assurer si ses révélations étaient exactes ; pour cela, il me suffisait de faire poser à Taxil, au Congrès de Trente, les questions suivantes : « Où est née Miss Vaughan ? où a-t-elle été baptisée ? où a-t-elle fait sa première communion ? où s'est-elle convertie ? »

« Dans l'après-midi du 24 Septembre, je fis tout mon possible pour éviter la catastrophe qui se préparait à Trente. Avec l'aide d'un des éditeurs de la *Kölnische Volkszeitung*, je réussis à trouver, à une heure avancée de la soirée, et au moment même de ses préparatifs de départ, Mgr le Docteur Gratzfeld, ex-secrétaire du Cardinal Melcher à Rome, et actuellement archiprêtre de Saint-Nicolas à Aix-la-Chapelle ; il était chargé par l'Archevêque Krementz de le représenter à Trente. Je le conjurai dans les termes les plus pressants, mais sans lui rien dire de mon entretien avec le Dr Hacks, d'interpeller Taxil, de lui poser les questions ci-dessus, et d'empêcher à tout prix que la mystification de Taxil et compagnie ne servît de base aux discussions du Congrès. Je mis au fait, avec mes plus vives instances, Mgr Paul-Maria Baumgarten, à Rome. Des informations hâtives furent envoyées à plusieurs personnes haut placées dans la hiérarchie ecclésiastique. J'ai exposé la chose de vive voix à l'Archevêque Krementz ».

Telles sont les choses intéressantes qu'on trouve dans cet ouvrage. Tout le monde sait ce qui se passa ensuite, et comment la mystification fut mise au grand jour.

Die Post, Berlin, 23 Mai 1913.

INDEX DOCUMENTAIRE

MAÇONNIQUE

Antimaçonnerie

Belgique. — Un Congrès antimaçonnique international est en projet et la Ligue antimaçonnique de Belgique, dont on connaît l'action vigoureuse et les succès, voudrait que le premier Congrès se réunît à Bruxelles en 1915. Dès à présent, sa réussite est assurée.

(*La Croix*, 14 mai 1913.)

France. — Nous empruntons la note suivante au *Courrier de la Vienne et des Deux-Sèvres*, numéro du 8 mai 1913 :

La conférence publique et contradictoire organisée ces jours derniers par les comités catholiques de Saint-Maixent, a été un véritable triomphe pour la cause antimaçonnique.

La grande salle du Palais était littéralement bondée, et tous ceux qui n'avaient pu entrer s'écrasaient aux portes. Les francs-maçons, invités par affiches, étaient venus très nombreux et se gardèrent bien de prendre la défense de leur secte odieuse. Les grands chefs brillaient tous par leur absence.

Sur l'estrade avaient pris place MM. le commandant de Varinay, président ; Nicolle, avocat ; Coyault, Fourment, Dion, conseiller municipal, ainsi que les délégués de différentes communes : La Mothe-Saint-Héray, Augé, Exireuil, Nanteuil, Souvigné, Soudan, Saivres, Saint-Georges-de-Noisné, etc...

Le conférencier, M. l'abbé Bordron, prononça un magistral réquisitoire contre la Franc-Maçonnerie.

« La France, dit-il, en commençant, a connu la peste, le choléra, l'invasion étrangère, la guerre civile, la Révolution sanglante ; pas

un seul de ces fléaux n'a amassé autant de ruines, causé autant de mal que la Franc-Maçonnerie ».

Puis l'éloquent ecclésiastique, interrompu maintes fois par les chaleureux applaudissements du nombreux auditoire, flétrit, avec une belle énergie, la secte infâme, société secrète, malfaisante, antireligieuse et antinationale.

Il termina par ce cri : « A bas la Franc-Maçonnerie, pour que vive la France ! »...

Et l'assistance, enthousiasmée de la belle conférence qu'elle venait d'entendre, se sépara après avoir voté un ordre du jour flétrissant la Franc-Maçonnerie.

— Me Sabourin, président de la Jeunesse Catholique de Touraine, l'avocat distingué du barreau de Tours, est venu, dimanche 4 mai, donner, pour la première fois, dans la salle paroissiale de Genillé, une conférence superbe contre la Franc-Maçonnerie devant un bon groupe d'hommes, de jeunes gens et de ligueuses.

Durant plus d'une heure et demie, il a tenu son auditoire sous le charme de la vérité exposée avec une éloquence rare. Il est regrettable que tant et tant de braves Genillois n'aient pas encore osé franchir le seuil d'un local qu'abrite l'image du divin Crucifié et celle de sa Très sainte Mère.

Comme l'a fort bien dit Me Sabourin, les portes de nos églises et de nos salles paroissiales ne sont pas, comme celles des Loges franc-maçonnes, fermées à nos détracteurs. Tous peuvent y venir entendre affirmer des dogmes et une morale dont personne ne saurait rougir.

Le tableau que le conférencier a tracé des ruines accumulées en France depuis 70 par la secte immonde qui nous gouverne, était d'un réalisme effrayant. Oui, la nation de Jeanne d'Arc a été honteusement bernée par les politiciens égoïstes qui ont ravi aux catholiques toutes leurs libertés, et cela au nom de la liberté !

(*Journal d'Indre-et-Loire*, 7 mai 1913).

Italie. — **Le mouvement antimaçonnique prend chaque jour plus d'importance.**

L'Association nationaliste, par l'organe de son président, publie un manifeste très hostile à la franc-maçonnerie, où il lui reproche de poursuivre un but antinational, de préparer en Italie ce que dix ans de gouvernement maçonnique ont cherché à réaliser en France, c'est-à-dire la ruine de la discipline sociale et militaire.

L'Association demande au Grand-Orient une réunion contradictoire où les nationalistes pourront exposer leurs idées au sujet de la franc-maçonnerie et où celle-ci pourra essayer de les réfuter : il est douteux que les francs-maçons acceptent.

Ainsi le mouvement de réaction antimaçonnique s'accentue : il est

d'autant plus intéressant à signaler que la franc-maçonnerie constitue encore, en Italie, une véritable puissance politique, qui dispose d'une haute influence dans l'administration. Mais c'est précisément parce qu'elle tend à abuser de cette influence qu'une réaction s'est manifestée, et que les honnêtes gens de tous les partis demandent qu'on en finisse avec les agissements occultes de cette secte malfaisante.

(*La Dépêche de Lyon*, 29 mai 1913).

— La princesse Baudini Giustiniani, présidente de l'union des femmes catholiques d'Italie, fera demain, à Rome, à la chancellerie, une conférence sur « deux siècles de propagande maçonnique dans les pays latins. » AIR, 30 mai 1913.

Armée

ALLEMAGNE. — Pendant que les Loges françaises travaillent à combattre le réveil patriotique, les Loges allemandes s'occupent d'exalter celui du *Michel Allemand* : la France est leur principale préoccupation. Voici quelques passages du discours prononcé par le F∴ Professeur Steinke de Weissenfels, le 27 janvier 1913, anniversaire de la naissance de Guillaume II.

« Vers la Noël 1912, la France a adopté à l'unanimité absolue, une loi qui a augmenté dans de vastes proportions la puissance combattante de l'armée française : elle aura une armée de campagne de 1.218.000 fantassins contre 975.000 hommes d'infanterie allemande. Elle a sous les drapeaux environ un et demi pour cent de sa population : l'Allemagne n'en a que les 83 centièmes pour cent. Et les autres armes de l'armée française sont augmentées sensiblement. L'Angleterre accroît sa flotte régulièrement, d'après un plan, et cela, non seulement dans la mère-patrie, mais encore dans ses colonies. La Russie construit de son côté une flotte nouvelle et considérable. *Et nous, mes frères, que faisons-nous en présence de ces graves menaces ?* Malgré un travail considérable de replâtrage qui se fait çà et là, nous sommes insuffisamment armés, parce que, dit-on, nous autres Allemands, nous n'avons pas assez d'argent, nous qui supportons chaque année un impôt de quatre milliards de marks pour l'alcool et le tabac !... Notre héros de la guerre de liberté Théodore Kœrner nous crie cependant, dans son journal, *Zring* : « Rien n'est trop cher pour la Patrie ! »

« Le 28 janvier 1912, le général Keim a fondé l'*Union militaire allemande* (Deutsche Wehrverein) qu'il ne faut pas confondre avec les *Unions de défense armée* (Wehrkrafvereinen), qui appartiennent à la *Ligue de la jeune Allemagne* (Jangdeutschland-Bunde), fondée pa.

le docteur Baron Von der Goltz. La première vise à fortifier le sentiment patriotique et à entretenir un esprit viril chez le peuple allemand, et elle cherche à réaliser ce but en demandant que la force militaire de l'Allemagne soit rendue numériquement si prépondérante qu'elle garantisse la sécurité de l'Empire et sa place parmi les puissances ». Pendant que la *Ligue Maritime* veut une flotte nombreuse, l'*Union Militaire* du général Keim veut une armée de terre qui soit invincible. Cette union compte déjà 55.000 membres individuels, et beaucoup plus de 155.000 adhésions de collectivités, et cependant elle n'est point en rapport avec l'importance de la chose. La contribution annuelle volontaire ne doit pas être inférieure à un mark : il y a une belle publication périodique qui est fournée par l'Union au prix de 2 marks ½. Peuvent faire partie de cette Union tous les Allemands et Allemandes âgés de plus de 18 ans. Les Sociétés non politiques peuvent adhérer comme collectivités.

« Mes Frères, au nom de notre chère Patrie si gravement menacée, je vous prie de tout mon cœur de vous affilier à l'*Union Militaire*, si importante à divers points de vue ; ce sera la meilleure manière de fêter l'anniversaire de notre Empereur.

« Mes Frères, il flotte dans l'air des prophéties qui signalent l'année 1913 comme une année de sang pour l'Allemagne. Un vrai Maçon ne doit point être superstitieux, ne point croire aux funestes effets des nombres. Nansen et ses compagnons étaient au nombre de 13 dans la nuit et les glaces du Pôle, et tous treize sont heureusement revenus, sans doute après de grands efforts. Puisse le nombre 13 être le nombre de la lutte, et aussi celui du succès ».

— En 1866, au temps de l'alliance italo-prussienne, et de la guerre contre l'Autriche qui en fut la suite, la Prusse avait pour ambassadeur à Florence, alors capitale, le comte Brassier de Saint-Simon. Celui-ci pour montrer la finesse et la hardiesse de ses méthodes, avait jugé habile de s'entourer d'informateurs garibaldiens et mazziniens, et son flair l'avait conduit ainsi à mettre sa confiance en des gens qui étaient en réalité des espions autrichiens. Bismarck, mis au fait des sottises de son subordonné, éprouva le besoin de se débarrasser de lui, et alla en personne demander à Guillaume son rappel immédiat. Mais Guillaume, lié par ses scrupules maçonniques, refusa de causer un ennui au F∴ Brassier de Saint-Simon, et toutes les instances de Bismarck furent inutiles.

Ce fait se trouve dans les *Souvenirs* du Chancelier de fer.

M. de Mun, dans la préface qu'il a mise en tête des *Mémoires* de son supérieur, le général Ladmirault, dit que, quand les communards arboraient le drapeau vert, les troupes du gouvernement avaient ordre de suspendre le feu et d'accorder une trêve.

(*L'Avvenire d'Italia*, Bologne, 15 mai 1913).

Belgique. — En parlant des discussions qui ont lieu en ce mo-

ment en Italie à propos des officiers affiliés à la Franc-Maçonnerie, *La Gazette de Liège* écrit avec raison (19 mai 1923) :

Si nous réclamons avec insistance que les règlements interdisant l'affiliation à une société secrète soient enfin sérieusement appliqués, en Belgique, c'est en nous plaçant au même point de vue de l'intérêt et de la dignité de l'armée.

Il n'est jamais entré dans notre pensée d'exercer sur le recrutement du corps des officiers un système d'inquisition analogue à celui des fiches, abominable instrument de persécution organisé par le Grand-Orient de France. Il ne s'agit pas de réclamer un billet de confession. Que l'officier, dans son for intérieur, soit catholique ou libre-penseur, monarchiste ou républicain, c'est son droit, et nul ne peut lui en demander compte. Mais, ce qui est absolument inadmissible, c'est qu'un homme qui a librement choisi l'état militaire, contracte des engagements occultes en opposition avec les devoirs de sa charge officielle. Il est, en effet, indéniable que les serments maçonniques enchainent la liberté individuelle et aboutissent à créer des liens de subordination étrangère ou même contraire à la discipline militaire.

Quelle autorité par exemple peut avoir un colonel sur un capitaine qui est son Vénérable ?

Comment assurer un avancement légitime aux officiers les plus capables et les plus méritants, s'il existe une coterie de Frères ∴ dont le majeur souci et le premier devoir est de s'entr'aider à grimper le plus vite possible ?

Et quelles garanties a-t-on que les secrets intéressant la défense nationale soient à l'abri des « indiscrétions » (pour employer un euphémisme) si ceux qui en sont les dépositaires, ne trouvent pas leurs serments sous la dépendance de ceux qui ont intérêt à les connaître ?

Nous n'hésitons pas à le dire : l'homme qui contracte des obligations qu'il a honte d'avouer est un lâche ; et celui qui trafique de son indépendance et de son honneur pour obtenir des passe-droits au détriment de ses camarades, mérite un qualificatif plus brutal encore.

Nous espérons que l'honorable Ministre de la Guerre, qui a déjà donné des preuves nombreuses d'énergie en combattant des abus invétérés, réussira à arrêter les ravages de cette lèpre déshonorante.

ESPAGNE. — *El Debate*, de Madrid, 14 mai 1913, donnent la nouvelle suivante :

Un lieutenant-colonel de l'artillerie de marine ayant refusé d'assister à la messe du Saint-Esprit, les journaux officieux ont annoncé qu'une loi prochaine rendrait facultative l'assistance à cette messe qui, jusqu'alors, se célébrait avant la tenue des Conseils de guerre.

Le *Diario Universal* dit en effet :

« Le Ministre de la Marine a déclaré qu'il déposerait prochainement un projet de loi qui aurait pour objet de mettre en harmonie la loi de la Marine sur la mise en jugement, avec celle de la mise en jugement dans l'armée, en supprimant la messe du Saint-Esprit qui précédait la tenue des Conseils de guerre, selon l'article 303 du Code Militaire ».

Toutes ces concessions multiples sur le terrain religieux sont l'indice que l'Espagne se laisse maçonniser à son insu, et qu'elle en subira les conséquences comme la France et le Portugal.

France. — Notre collaborateur, M. Jean Bidegain, a publié dans l'*Eclair* du 24 mai, le remarquable article ci-dessous :

La Source du Mal. — Les incidents militaires que déplorent tous les Français, sont attribués uniquement à l'action de la C. G. T. Il y a, cependant, une autre coupable, qui est la Franc-Maçonnerie. Depuis plus de cent cinquante ans, cette société, aussi puissante que célèbre, propage, en France, les doctrines de désagrégation et de mort dont nous voyons, de toutes parts et chaque jour, les résultats désastreux.

On ne la nomme pas parce qu'elle se cache ; en effet, si elle travaille avec une ardeur et une ténacité sans pareilles, à la destruction de toutes les forces françaises, elle sait échapper aux responsabilités et au châtiment.

Les événements actuels nous en donnent une preuve nouvelle.

Il faut, cependant, que la vérité soit dite.

Au Convent de 1899, le 23 septembre, le F ∴ Desmons, sénateur vice-président du Sénat, président du Conseil de l'Ordre du G ∴ O ∴ de France, portait ce toast :

« La République à laquelle je porte un toast en votre nom à tous, c'est d'abord une République ANTIMILITARISTE (*bravos*), une République dans laquelle on aimera et on estimera sans doute l'armée : MAIS A DEUX CONDITIONS, à savoir : que l'armée sera nationale ET QU'ELLE SERA DESTINÉE A DÉFENDRE LE DROIT ET LA JUSTICE ANTIMILITARISTE.

Ces paroles audacieuses d'un des chefs les plus écoutés de la Maçonnerie française résument bien la doctrine de la Secte, mais si nous voulons pénétrer jusqu'au fond de la pensée maçonnique, il faut que nous lisions un petit volume intitulé : *L'Armée, ce qu'elle doit être, ce qu'il faut modifier*, où furent réunis, par les soins de la L ∴ parisienne *l'Avenir*, tous les vœux d'ordre militaire émis par les Loges de France.

Peut-être se rappelle-t-on qu'il est dit, dans cette brochure : « le « but vers lequel doit tendre l'organisation militaire est la milice ».

C'est la doctrine préconisée, en 1867, par les FF ∴ Jules Simon. Bethmont, Magnin, Picard, et reprise plus tard, par Jaurès.

Ce qui nous frappe surtout, aujourd'hui, c'est que l'enquête, menée par le général Pau, a révélé chez les mutins de Toul, une mentalité absolument maçonnique.

Le général Pau a dit, en effet :

« Ils apportent au régiment une mentalité qu'on leur a faite ailleurs. Ils s'imaginent qu'ils peuvent continuer à être des citoyens sous l'habit militaire. Si on leur conteste un droit de citoyen, comme le droit de réunion, ils s'en indignent naïvement, comme d'une injustice. Nous assistons à l'introduction d'un esprit nouveau. Et c'est précisément ce qu'il y a de dangereux. L'autorité militaire peut sévir lorsqu'il y a eu faute commise. Elle peut indiquer l'origine du mal. Quant à le prévenir, elle est impuissante. Ce n'est pas dans ses attributions. C'est à d'autres de prendre les mesures nécessaires ».

Or, nous lisons ce qui suit, dans la brochure l'*Armée :*

Le citoyen n'est sous les armes que pour la défense de ses droits, et il doit jouir, pendant toute la durée du service, de tous ceux qui ne sont pas en opposition radicale avec les obligations militaires. Aussi, la suppression d'une liberté ou d'un droit quelconque ne doit-elle avoir lieu qu'en cas d'absolue nécessité et seulement pendant le temps strictement nécessaire (p. 7).

Et la F.·. M.·. réclame, entre autres, les réformes suivantes :

Suppression de l'interdiction d'introduire des livres ou journaux quelconques à la caserne (p. 52).

Suppression de l'interdiction de faire partie d'une société quelconque (p. 53).

Suppression de l'interdiction d'écrire sans autorisation sur un sujet quelconque (p. 54).

Rétablissement du droit de vote pour les militaires (p. 63).

C'est très nettement, l'introduction de la politique à la caserne et il est bien visible que les révoltés de Toul partagent les opinions des FF ∴.

Que disent ceux-ci de la discipline ? Ecoutez-les :

« La tendance directrice doit être de *réduire la discipline au minimum indispensable* et surtout de ne priver un militaire quelconque, aussi bien officier que soldat, des droits dont ils jouissent dans la vie civile, que lorsque la nécessité en est absolue, de façon à combattre, en laissant la plus grande liberté possible et par conséquent le plus d'activité personnelle, *l'action déprimante qu'exerce la discipline*, si justifiée qu'elle soit.

....

« Chez l'être humain, en effet, à mesure que croît la subordination, la personnalité diminue, et, avec elle, tout ce qui fait la caractéristi-

que de l'homme : l'initiative, le jugement, la volonté, l'esprit de coordination, d'utilisation, d'invention, d'audace et d'entreprise ».

L'erreur est grossière. Il n'est pas nécessaire d'être un profond psychologue pour savoir que l'observation de la discipline développe, au contraire, chez l'individu, les plus hautes qualités de la race, dont la première est la maîtrise de soi-même. La discipline extérieure crée, peu à peu, chez les déshérités de l'intelligence, cette discipline mentale sans laquelle l'homme est un impulsif se laissant entraîner par tous les courants de l'instinct, une sorte d'épave prédestinée aux pires aventures.

La F∴ M∴ offre les moyens de détruire toute discipline dans l'armée en réclamant les suppressions suivantes :

Suppression des bataillons d'Afrique (p. 90).
Suppression des Compagnies de discipline (p. 100).
Suppression du peloton de punition (p. 102).
Suppression de la salle de police (p. 105).
Suppression du Conseil de discipline (p. 106).
Suppression de la rétrogradation (p. 107).
Suppression des tribunaux militaires en temps de paix (p. 34).
Suppression des tribunaux militaires en temps de guerre (p. 39).
Suppression du Code de justice militaire en temps de paix (p. 41).
Suppression du Code de justice militaire en temps de guerre (p. 45).

Il suffit de songer aux émeutes militaires de ces jours-ci pour comprendre l'effroyable danger auquel de pareilles « réformes » exposeraient le pays.

La F∴ M∴ a voulu, de tout temps, détruire l'armée. Le plus grand de ses écrivains, le F∴ Ragon, écrivait, il y a cinquante ans :

« Dans le grade d'Elu, le symbole est une échelle écrasant le serpent à trois têtes. *Le serpent désigne le mauvais principe ou le mal ;* ses trois têtes sont l'emblème des abus qui s'introduisent dans les trois hautes classes sociales : la tête qui portait une couronne indiquait les souverains ; celle qui portait une tiare ou une clef désignait les papes, et *celle qui tenait une épée, l'armée* ».

On voit le symbole dont parle Ragon sur des parchemins maçonniques datant des premières années du XIXe siècle.

De nos jours encore, sur le diplôme de *Chevalier Kadosch* (30e degré), figure un dessin significatif. Au bas des sept marches qui conduisent au Sanctuaire, gisent une tiare et une épée. La couronne a disparu parce que les FF∴ pensent que la royauté est morte en France, pour toujours, mais la religion catholique et l'armée sont, elles, vivantes, et c'est pour cela que la F∴ M∴ apprend à ses adeptes à les haïr et à les combattre sans trêve.

Il y a un siècle et demi qu'elle se livre à cet enseignement d'anarchie et de destruction.

Il faut donc se souvenir de ceci : c'est en 1895, au Congrès corporatif de Limoges, que fut créée la C. G. T., mais elle entra aussitôt

en conflit avec la Fédération des Bourses du Travail, qui ne voulait pas se laisser absorber, et ce n'est qu'en 1902, au Congrès de Montpellier, que fut scellée « l'unité ouvrière » et réellement fondée la C. G. T.

En 1902, il y avait longtemps déjà que la F.·. M.·. se proclamait antimilitariste et propageait, d'une manière intensive, par le discours, par le journal et par le livre, ses abominables doctrines.

La brochure dont nous avons cité quelques passages ,a été répandue à un nombre considérable d'exemplaires, et c'est d'elle que tirent des arguments tous ceux qui, à gauche ou à l'extrême-gauche, s'opposent à ce que soient prises les mesures de défense nationale réclamées par le Conseil supérieur de la guerre et le Gouvernement, ou qui réclament l'établissement des milices.

Que l'on sévisse contre la C. G. T., foyer d'antimilitarisme violent, tous les bons citoyens y applaudiront, mais une succédanée de la C. G. T. naîtra demain si on ne va pas jusqu'à la source profonde et caché du mal qui nous ronge.

Rien ne se fera de durable, dans ce pays, pour le rétablissement de l'Ordre, tant qu'existera ce foyer permanent de conspiration antifrançaise et antisociale que sont les Ateliers maçonniques.

Jean BIDEGAIN.

— Les efforts de l'antimilitarisme maçonnique ont déjà produit leurs résultats anarchistes dans les révoltes militaires soulevées par le projet de loi de trois ans. D'ailleurs, l'incident Wetterlé-Morizet jette un jour sinistre sur cette désorganisation de l'armée, si hypocritement préparée par les Loges et si bruyamment poursuivie par la C. G. T.

Voici les documents trés précieux à conserver de ces révélations :

On lit dans la *Liberté* du 27 mai 1913, sous ce titre : LES COMPLICES DE L'INVASION : *Ce que les socialistes de l'*HUMANITÉ *sont allés dire aux Alsaciens-Lorrains :*

Il y a quelques semaines, le journal de M. Jaurès publiait une enquête sur les sentiments des Alsaciens-Lorrains, enquête qui souleva, aussi bien dans les provinces annexées qu'en France, de vigoureux démentis et les plus vives protestations. On sait, en effet, qu'elle fut le prétexte et la préface de la conférence de Berne, à laquelle les Allemands viennent de faire la réponse des projets de loi d'exception.

Ayant appris par des amis d'Alsace que M. Morizet, auteur de cette enquête faite au nom de M. Jaurès, leur aurait donné l'assurance d'une révolte générale de l'armée française en cas de guerre, nous avons voulu vérifier l'exactitude du fait, d'autant plus impie qu'il se serait passé sur la terre d'Alsace. Or, en voici la confirmation

extraite d'un entretien que nous venons d'avoir avec M. l'abbé Wetterlé, le député de Colmar au Reichstag :

— Pensez-vous — lui disions-nous — que les nouvelles lois militaires passeront sans difficulté au Reichstag ?

— « Oh ! comme une lettre à la poste. Voteront contre les crédits et l'impôt de la guerre les socialistes, les Polonais et les Alsaciens, soit 137 députés ; 260 les adopteront, y compris les 7 démocrates qui ont assisté à la conférence de Berne. Mais, à mon tour de vous interroger ? Le service de trois ans sera-t-il rétabli par les Chambres françaises ?

. — Je l'espère fermement..

— « Cependant j'ai eu, il y a quelques semaines, avec M. Morizet, de l'*Humanité*, et le socialiste alsacien Grumbach, une conversation qui m'a plus qu'affligé. Ces messieurs étaient venus à Colmar pour me prendre une interview. Au cours de l'entretien, M. Morizet crut pouvoir m'affirmer de la façon la plus formelle qu'il ne se trouvait pas au Parlement français de majorité pour la nouvelle loi militaire. Il ajouta même ces déclarations que les derniers événements soulignent :

« L'antimilitarisme, me dit-il, a fait des progrès beaucoup plus considérables qu'on ne se l'imagine. Dans le régiment où j'ai fait mon service et dans d'autres, les soldats, en cas de guerre, réserveront leurs premières balles pour les officiers. Et puis, il serait facile de saboter la mobilisation. Si, par exemple, on faisait sauter le pont de Troyes, toutes les communications de l'armée de première ligne seraient coupées. »

« Là-dessus, continue l'abbé Wetterlé, je posai à M. Grumbach, qui a fait son service en Allemagne, la question suivante : « Pensez-« vous que les socialistes allemands se livreraient aux mêmes « excès ».

— « Non, me répondit-il avec sincérité ; ils marcheraient peut-être « sans enthousiasme, mais aussi sans défaillance ».

« M. Morizet ne me semble nullement affecté par ces déclarations. Il revenait à ce moment d'un voyage à Francfort et à Berlin, où il avait eu de longues entrevues avec les chefs du parti, qui, en Allemagne, n'est révolutionnaire que de nom ».

M. Wetterlé ne nous a pas chargé de faire usage des déclarations formulées devant lui par M. Morizet, mais ces paroles sont tellement graves que nous croyons devoir les publier.

Au lendemain de la manifestation qui groupa autour des drapeaux rouges et noirs du Pré-Saint-Gervais les amis de M. Jaurès, adversaires de la loi de trois ans ; au surlendemain de la séance de la Chambre où une voix inattendue vint assimiler au point de vue du pa-

triotisme ces mêmes adversaires et les partisans de la loi ; alors que les douloureux incidents militaires apportent aux menaces socialistes un commencement d'exécution, il nous a paru nécessaire de les livrer au jugement de l'opinion française.

Le lendemain, 28 Mai, *La Liberté* écrivait sous le même titre : LES COMPLICES DE L'INVASION. LEURS DÉNÉGATIONS. LEUR CONFUSION.

Sous le titre « Une Ordure », qui convient parfaitement, en effet, au rôle joué par l'émissaire de l'*Humanité* en Alsace, M. Morizet et le journal de M. Jaurès se contentent de nier avec copieux accompagnements d'autres gros mots...

Or, le correspondant du *Matin* à Strasbourg, M. Bourson, dont tous ceux qui connaissent les provinces annexées savent la haute situation morale auprès des Alsaciens-Lorrains, a soumis à M. l'abbé Wetterlé l'article de la *Liberté*. Voici la réponse de celui-ci téléphonée au *Matin* :

J'eusse préféré que ces propos que M. Morizet m'avait tenus au cours d'une conversation particulière ne fussent pas publiés. M. Morizet était venu me voir au mois de mars dernier au Landtag d'Alsace-Lorraine, puis il partit pour Berlin et Francfort. C'est à son retour qu'il vint me trouver au Nouvelliste d'Alsace-Lorraine, *à Colmar, et j'ai profité de ce qu'il m'interviewait pour le réinterviewer,* ET C'EST ALORS QUE TOMBÈRENT LES PROPOS REPRODUITS AUJOURD'HUI FIDÈLEMENT PAR LA *Liberté.*

M. Bourson ajoute que l'abbé Wetterlé l'avait, au lendemain même de la conversation avec M. Morizet, mis au courant de ce qui s'y était dit. Nous pourrions ajouter de notre côté que M. Vergnet, secrétaire général de la *Libre Parole*, a recueilli dans le même temps, et récemment encore, les mêmes déclarations....

Mais la confirmation formelle de M. l'abbé Wetterlé suffit. Entre sa parole si autorisée et si universellement respectée et celle de M. Morizet, tous les bons citoyens ont déjà fait leur choix.

La réalité des abominables déclarations faites en Alsace sur l'assassinat des officiers français et le sabotage de la mobilisation en cas de guerre est donc démontrée. Et alors, ainsi que le font remarquer en dehors de tout partis-pris politique deux journaux qui sont aux deux pôles opposés de l'opinion, l'*Action* et l'*Echo de Paris*, comment des Français pourront-ils désormais songer à marcher avec les complices avérés de l'invasion ?

L'abbé Wetterlé confirme de nouveau l'information de la « Liberté »

DE NOTRE CORRESPONDANT

Strasbourg, 27 mai.

Tous les journaux publient aujourd'hui une dépêche du correspon-

*dant parisien de l'*Agence Wolff, *où le démenti des deux rédacteurs de l'*Humanité *tient la plus large place.*

Le Strassburger Post, *après avoir reproduit cette dépêche, la fait suivre de commentaires et ajoute : « M. Wetterlé ne manquera sûrement pas de nous donner son avis. »*

Que fera demain le Nouvelliste d'Alsace-Lorraine *qui était déjà paru au moment où la dépêche a été communiquée aux journaux d'Alsace ?*

M. Wetterlé, avec qui je viens de déjeuner, maintient absolument l'exactitude du compte rendu de la Liberté.

***

Notre article d'hier a produit, comme il fallait s'y attendre en un pays aussi patriote que le nôtre, une impression profonde. Citons seulement ces extraits de journaux du matin :

De l'*Echo de Paris :*

Voilà ce que l'on n'a pas craint d'aller dire aux Alsaciens, pour les persuader qu'ils ne devaient décidément plus compter sur une France désarmée et pourrie, et que, dans ces conditions, ils n'avaient plus qu'à *se résigner.*

Voilà comment a été préparé ce fameux congrès de Berne, où tant de radicaux se sont laissés traîner en otages, à la remorque des socialistes.

Nous savions que l' « admirable élan pacifiste » avait été, de toutes pièces, machiné et truqué, et nous l'avions dénoncé ici-même.

Mais nous ne voulions pas croire que, dans leur aveuglement criminel, les amis de M. Jaurès n'avaient reculé devant rien, pas même devant une trahison.

La haute autorité de M. l'abbé Wetterlé ne nous permet malheureusement aucun doute sur l'authenticité des paroles prononcées.

Et maintenant, nous demandons si un Français, à quelque parti qu'il appartienne, peut encore accepter une solidarité quelconque avec des gens qu'une telle attitude et un semblable langage ont mis hors la France. — *Franc-Nohain.*

De M. Henry Bérenger dans l'*Action :*

Si ces déclarations de l'abbé Wetterlé, faites sous le couvert d'un journal des plus honorables, n'étaient pas sérieusement infirmées (on vient de voir qu'elles sont directement confirmées), l'on pourrait se demander quel guet-apens antipatriotique se serait caché, à l'insu de ses inspirateurs patriotes, sous le couvert du congrès de Berne.

Il y a là une question de probité politique, de moralité internationale que le Parlement et la presse des deux pays ont le plus immédiat intérêt à voir tirer au clair.

Il devient oiseux, dans de semblables conditions, de se demander si un « Bloc de gauche » pourra se reconstituer entre les socialistes unifiés, prisonniers de la C. G. T., c'est-à-dire du sabotage et de l'antipatriotisme, et les radicaux socialistes, défenseurs de l'ordre légal, de l'armée nationale et de la Constitution républicaine.

On ne peut pas se réunir pour travailler contre la patrie. Il ne peut y avoir d'union, dans ce cas-là, qu'entre tous ceux qui veulent la défendre avec leur sang contre tous ceux qui ont rêvé de la perdre dans celui de leurs concitoyens.

Du *Gaulois* :

La *Liberté* publie une conversation entre l'abbé Wetterlé, M. Grumbach et un rédacteur de l'*Humanité*, qui ne laisse subsister aucun doute sur la mentalité de ces antimilitaristes.

Voilà, nettement établie la mentalité des deux socialistes, le Français et l'Allemand.

Le Français livrerait sa patrie, l'Allemand défendrait la sienne. Je ne sais si le gouvernement accomplira son devoir avec l'énergie que la situation commande. Les mesures qui s'imposent à sa vigilance sont graves et urgentes, il lui faut détruire les organismes qui s'acharnent contre la patrie, il lui faut punir comme traîtres vendus à l'étranger ceux qui, à l'heure où nous pouvons appréhender de redoutables éventualités, s'efforcent de saboter notre mobilisation.

Ces gens-là, je le répète, sont des traîtres, et doivent être punis comme tels.

Il n'y a pas de complot antimilitariste, il n'y a qu'un complot antifrançais, et si quelques imbéciles, sous prétexte de pacifisme, ont bêlé d'attendrissantes protestations d'amitié devant quelques Allemands qui se moquaient d'eux, il en est d'autres — et ce sont les plus nombreux — qui ont fait accord avec l'Allemagne pour paralyser la France et la mettre hors d'état de se défendre.

Ce sont ceux-là qu'il faut rechercher : et d'ailleurs ne les connaît-on pas ? Ne se dénoncent-ils pas eux-mêmes par le cynisme de leurs professions antimilitaristes et antifrançaises ? — *L. Desmoulins.*

De l'*Autorité* :

On lira ci-après les graves déclarations que M. l'abbé Wetterlé a faites à un de nos confrères de la *Liberté*.

Elles confirment les propos infâmes qu'un rédacteur de l'*Humanité*, M. Morizet, a tenus au député d'Alsace-Lorraine, touchant la résolution des antimilitaristes de saboter la mobilisation en temps de guerre, et de réserver leurs premières balles pour leurs chefs.

Il importe que M. Morizet, ainsi mis en cause par l'abbé Wetterlé, s'explique, et M. Jaurès, directeur de l'*Humanité*, ensuite.

Il faut que cette comédie finisse d'un chef de parti qui prétend,

malgré tout, assurer la défense nationale, tout en se faisant le complice conscient ou inconscient des malfaiteurs qui rêvent de livrer la France à l'étranger. — *L. B.*

De la *République Française :*

En même temps qu'en France nos soldats étaient travaillés par la C. G. T. et les anarchistes individuels, d'autres socialistes s'étaient chargés d'aller proclamer leur œuvre antinationale en dehors des frontières.

Notre excellent confrère la *Liberté* a fait, hier soir, à ce sujet, des révélations qui ont vivement ému l'opinion publique. La *Liberté* rapporte qu'au cours d'une enquête qu'ils firent en Alsace au nom de M. Jaurès, deux rédacteurs de l'*Humanité*, MM. Morizet et Grumbach tenaient sur l'armée française des propos criminels.

Notre information a été également reproduite par *le Journal, l'Action Française, le Petit Journal, la Petite République, la Libre Parole, l'Autorité, la Presse, la Gazette de France, le Soleil, la Patrie.*

Sous le même titre, nous lisons dans la *Liberté* du 29 mai :

L'émissaire de l'*Humanité* en Alsace, confondu par l'énergique affirmation de M. l'abbé Wetterlé que toute une série de témoignages concluants est venue appuyer, se contente, comme il l'a fait hier, d'injurier de son mieux. Mais ses injures d'aujourd'hui visent surtout le vaillant député de Ribeauvillé qui est à un tel niveau au-dessus de son insulteur qu'il peut se contenter d'en sourire, — de ce sourire si fin, éclairé d'un regrad si droit qu'aiment tant ses compatriotes d'Alsace.

Cependant M. Morizet ajoute les diffamations aux injures. Qu'est-ce qu'il risque avec l'abbé Wetterlé ? Simplement de dégoûter encore plus tous les braves gens... Lui, qui traite les autres de jésuites tricolores, ne devrait-il pas s'appliquer cette épithète à lui même — trirouge — lorsque, voulant atteindre l'abbé Wetterlé, il fait dire par son acolyte Grumbach que le directeur du *Nouvelliste d'Alsace-Lorraine* est un chauvin excessif.

Il est exact que les lois d'exception visent surtout le *Nouvelliste d'Alsace-Lorraine*, le journal de l'abbé Wetterlé, où il consacre tout son talent à défendre de toute son énergie, mais avec une admirable mesure, les populations des pays annexés. Et voilà que dans un journal français, l'Allemand Grumbach voit dans cette attitude un excès de chauvinisme, apportant ainsi un argument abominable à la campagne menaçante qui déjà se dessine du côté allemand contre l'abbé Wetterlé. La *Strassburger Post*, l'organe des immigrés de Strasbourg, plus prussien que la plus gallophobe des feuilles berlinoises, attaque, en effet, celui-ci avec violence en interprétant son interview par la

Liberté comme une propagande en faveur de la loi militaire français.

Cette campagne ne tend à rien moins qu'à rendre le député au Reichstag justiciable de ce chef des lois allemandes, *alors qu'en réalité le seul responsable c'est la* Liberté, *qui a cru devoir, en présence des séditions militaires françaises venant illustrer les déclarations de M. Morizet, publier celles-ci sans l'autorisation de M. Wetterlé.*

Mais n'est-ce pas un assemblage révoltant, celui de l'*Humanité* et de la *Strassburger Post*, les deux ne formant plus qu'un seul journal de statthalter ?

Inutiles d'entrer dans les ergotages où se débattent MM. Morizet et Grumbach. Cependant le *Nouvelliste d'Alsace-Lorraine*, par la plume même de l'abbé Wetterlé, leur donne ce matin un dernier et formel démenti qui nous est téléphoné de Colmar :

« Il est parfaitement exact que j'ai présenté M. Morizet à M. Drumm et il est fort possible qu'à cette occasion j'aie fait remarquer à mon collègue que le rédacteur de l'*Humanité* avait reproduit avec la plus grande exactitude les déclarations que je lui avais faites et que j'avais d'ailleurs pris la précaution de consigner par écrit. *Cela ne signifie nullement que j'aie mal compris ou mal interprété les paroles qu'il a lui-même prononcées. Quant aux injures de M. Grumbach, elles ne m'atteignent pas. Tout mauvais cas est niable. Ai-je eu le tort de le recevoir sans témoins ? Il abuse de cette circonstance.* **Le témoignage de ma conscience d'honnête homme me suffit comme il suffira à tous ceux dont l'estime a pour moi quelque valeur.**

» **Ma mémoire n'a eu aucune défaillance ; de cela je suis parfaitement sûr, et je n'ai exagéré en aucune manière les paroles prononcées devant moi. Je maintiens avec la plus grande énergie ce qui se trouve rapporté dans l'article de la** « Liberté » **et refuse toute autre polémique sur ce sujet** ».

La cause est entendue. Les criminelles déclarations que toute la France a déjà mises au pilori ont été faites sur la terre d'Alsace et à un Alsacien. Quel sort la première Révolution eût-elle réservé aux étranges révolutionnaires qui se font ainsi, sous la troisième République, les alliés de l'Invasion.

M. Morizet croit pouvoir abuser du démenti parce que son entretien avec l'abbé Wetterlé n'eut pas d'autre témoin que son compère Grumbach, correspondant de l'*Humanité* en Alsace. Il ne trompera personne.

D'ailleurs, si l'abbé Wetterlé s'est toujours opposé à ce que les propos de M. Morizet fussent rendus publics par la voie des journaux, il n'a pas eu un instant la pensée de les cacher à ses amis. Et, dès maintenant, des témoignages se produisent.

Notre confrère M. Savarit, rédacteur à l'*Echo de Paris*, nous adresse la lettre suivante :

« Paris, le 27 mai 1913.

« Mon cher confrère.

« Je rentre d'Alsace-Lorraine, où il y a déjà douze jours, le 15 mai, à Colmar, l'abbé Wetterlé m'avait révélé textuellement les très graves, les criminelles paroles prononcées par M. Morizet, ainsi que les paroles non moins odieuses prononcées antérieurement par M. Grumbach à presque tous les représentants de l'Alsace-Lorraine.

« Comment MM. Morizet et Grumbach osent-ils démentir des paroles que toute l'Alsace, hélas ! connaît ?

« Veuillez croire, etc.

Dans une lettre qu'il a adressée au *Matin* et que publie notre confrère, M. H. Floury, libraire-éditeur, boulevard des Capucines, confirme les déclarations de l'abbé Wetterlé.

Nous avons vu ce matin, M. H. Floury. Il nous a déclaré :

— « Je reçois la visite de l'abbé Wetterlé chaque fois qu'il est de passage à Paris. Il aime à venir ici s'entretenir du mouvement intellectuel français, et, fatalement, nous parlons de la petite patrie commune, de l'Alsace.

« Quelques jours après l'entrevue qu'il eut avec MM. Morizet et Grumbach, j'eus l'occasion de le voir. Il était encore sous la triste impression que lui avaient laissée les propos de ces deux messieurs, et surtout de M. Morizet, qui est Français.

« Il me répéta les propos criminels que ce dernier lui avait tenus, et si je ne me souviens pas exactement des termes précis, je puis affirmer que l'esprit en est bien celui que vous avez révélé dans la *Liberté*, pour la plus grande indignation de chacun.

« Je me souviens même de ceci. Consterné et douloureusement surpris, l'abbé Wetterlé déclara à M. Morizet : « Mais vous ne pouvez pas prendre la France, le pays le plus généreux et le plus disposé aux réformes sociales, comme un champ de ces redoutables expériences. Demandez à M. Grumbach, qui a été soldat en Allemagne, si de pareilles idées pourraient être admises dans l'empire ».

« C'est ce qui vous trompe, répondit M. Moirzet, notre raison d'agir, à nous, est précisément dictée par la conviction que nous avons que la révolution sociale viendra d'Allemagne.

« Voilà ce que m'a rapporté l'abbé Wetterlé, et tous ceux qui connaissent sa grande franchise, sa haute intégrité et son héroïsme de chaque jour dans les luttes périlleuses qu'il livre, ne pourront douter de sa parole ».

Telles sont les déclarations de M. H. Floury.

— Je dois ajouter, dit notre interlocuteur, qu'à ce moment M. l'abbé Wetterlé ne soupçonnait même pas que les propos révoltants qui lui ont été tenus pourraient être livrés à la publicité. On paraît vouloir, en raison de sa qualité de prêtre catholique, se livrer à des hypothè-

ses très fantaisistes. Qu'on n'oublie pas qu'il représente le grand parti dont les autres chefs s'appellent : Blumenthal, maire de Colmar et député de la Chambre Haute, et Preiss, avocat à Colmar, tous deux protestants.

Tous nos confrères de la presse parisienne — à de bien rares exceptions près — soulignent de nouveau aujourd'hui la gravité des propos calomniateurs de l'armée et du patriotisme français colportés en Alsace-Lorraine par M. Morizet, porte-parole jusqu'ici non désavoue de nos antimilitaristes révolutionnaires. Citons : l'*Eclair*, *le Temps*, *le Journal des Débats*, *Excelsior*, la *Croix*, le *Matin*, l'*Autorité*, l'*Homme Libre*, le *Gaulois*, l'*Echo de Paris*, le *Figaro*, la *Libre Parole*, la *République Française*, l'*Action*, l'*Action Française*, la *Gazette de France*, la *Petite République*, le *Journal*, la *Patrie*, *Paris-Midi*.

Entre les démentis rageurs de M. Morizet et les déclarations solennellement répétées de l'abbé Wetterlé, l'opinion n'hésite pas.

L'*Eclair* qui avait reproduit toute notre information de la veille, publie les affirmations catégoriques du député de Ribeauvillé et ajoute :

Après ces nettes affirmations de M. l'abbé Wetterlé, tous les bons Français sauront pertinemment de quel côté se trouve l' « ordure »...

Du *Figaro* :

L'abbé Wetterlé maintient contre le démenti de l'*Humanité*, la fidélité de sa mémoire et l'exactitude des propos sur l'antimilitarisme français, et les moyens de sabotage de la mobilisation. Immédiatement après la visite du rédacteur de l'*Humanité*, il avait d'ailleurs fait part à plusieurs personnes des déclarations de ce rédacteur.

Comment ne pas croire et comment flétrir assez de telles paroles ?

Du *Temps* :

Dans l'*Humanité*, les intéressés démentent en termes violents les propos tenus par l'abbé Wetterlé à l'envoyé de la *Liberté*.

Nous avons nous-mêmes téléphoné ce matin au député alsacien, qui se trouvait à Strasbourg. M. Wetterlé a connaissance du démenti de l'*Humanité*. Il maintient, contre ce démenti, la fidélité de sa mémoire et l'exactitude des propos sur l'antimilitarisme français et les moyens de sabotage de la mobilisation. Immédiatement après la visite du rédacteur de l'*Humanité*, il avait fait d'ailleurs part à plusieurs personnes des déclarations de ce rédacteur.

De l'*Autorité* :

M. Morizet, rédacteur à l'*Humanité*, dont la *Liberté* publiait, hier, d'abominables propos tenus à l'abbé Wetterlé, député au Reichstag d'Alsace-Lorraine, touchant le sabotage de notre mobilisation, s'est borné à les nier purement et simplement.

Mais M. l'abbé Wetterlé affirme l'exactitude des paroles rapportées par notre confrère et oppose son démenti au démenti de M. Morizet.

Le public jugera. Il a déjà jugé.

Il manque à la protestation de M. Morizet un cri du cœur, un cri d'indignation contre le fait qu'on ait pu lui prêter d'aussi monstrueuses théories — contre ces théories mêmes, pas un mot de flétrissure.

L'occasion était bonne cependant pour répudier toute solidarité avec les compagnons qui prêchent, il le sait, l'insurrection devant l'ennemi.

Mais M. Jaurès n'aurait sans doute pas permis une telle explication

Quoi qu'il fasse, il est rivé aux saboteurs de la mobilisation.

L'abbé Wetterlé maintenant ce qu'il a dit, la conclusion est facile à tirer, dit le *Gaulois.*

De l'*Echo de Paris* (M. Franc-Nohain) :

Nous l'avions indiqué dès la première heure, et les révélations de la *Liberté* n'en sont que la confirmation la plus douloureuse : pour préparer le congrès de Berne, les socialistes ont commencé par tendre aux Alsaciens-Lorrains un véritable guet-apens.

— Vous êtes partisans de la paix ? — demandaient leurs émissaires aux représentants d'Alsace-Lorraine ; — en d'autres termes, vous ne voulez pas qu'on fasse la guerre à cause de vous ?

— Nous ne disons pas cela...

— Alors, vous êtes partisans de cette guerre ?...

Et les Alsaciens -Lorrains ne pouvaient sortir du dilemme que pour entrer en prison...

M. Franc-Nohain cite le texte même des articles de la loi allemande relatifs au crime de haute trahison. Il est dit, notamment au paragraphe 86, que « tout acte préparant une entreprise de haute trahison sera puni de trois ans de travaux forcés ou de forteresse. »

Et maintenant, continue M. Franc-Nohain, si vous voulez savoir quels sont les « actes » tombant sous le coup des précédents paragraphes, en octobre 1895, le *Petit Journal* publiait une interview de M. Preiss où il était dit :

« En dehors de leurs droits dont ils exigent le respect, les Alsaciens-Lorrains ne pensent pas que la France accepte à titre définitif les coups reçus, la défaite, qu'elle oublie ce qui lui a été pris et certaines humiliations, entre autres l'entrée des troupes allemandes à Paris ; si elle était autre que nous le croyons, la France ne serait plus elle-même, elle perdrait tout son prestige dans le monde, elle abandonnerait son rôle dans l'histoire. »

Pour avoir ainsi apprécié le rôle de la France, .M Preiss fut aussitôt, de la part du procureur général de la cour de Leipzig, l'objet d'une

instruction criminelle, *conformément au paragraphe* 86, que je viens de citer : l'instruction ne fut abandonnée que parce que M. Preiss établit que la phrase incriminée avait été inexactement reproduite.

Alors, qu'est-ce que vous vouliez qu'un Alsacien-Lorrain répondît *officiellement*, et sachant que l'on devait publier sa réponse, lorsque l'un des tristes courriers du congrès de Berne, avait cette lâcheté et cette hypocrisie de venir lui demander « s'il pensait que la France devait accepter à titre définitif les coups reçus, la défaite, et oublier ce qui a été pris » ? ...

De *Paris-Midi* (M. de Waleffe) :

Donc les rédacteurs de l'*Humanité* font de temps en temps le voyage d'Allemagne pour aller chuchoter à l'oreille des membres du Reichstag qu'en cas de guerre, ils répondent de la victoire prussienne, parce que les soldats français, dont ils sont, commenceront pas assassiner leurs officiers.

L'un d'eux, ayant commis l'imprudence de répéter sa petite chanson confidentielle, faite seulemnt pour l'ennemi, à l'oreille d'un député alsacien qui, lui, a gardé des relations avec la France, nous l'apprenons enfin, et le public parisien, qui a pourtant l'estomac solide, renâcle devant le limaçon qu'on lui sert dans sa salade. Le malheureux, que l'abbé Wetterlé nous apporte noyé dans sa bave argentée, est vomi par toute la presse française, dans un haut-le-cœur indescriptible.

Ce dégoût est naturel, mais il faut le vaincre. C'est un remède pour les tuberculeux : beaucoup de médecins leur recommandent de se promener chaque matin dans les bois et de gober autant de limaces crues qu'ils en rencontreront rampant dans les sentiers remplis d'ivresse: Il paraît que rien ne cicatrise les poumons comme la glu de limaçon. Allons, la France ! avale encore ce limaçon-là ! C'est pour ta santé.

Ce qui m'étonne, par exemple, c'est l'étonnement général.

Car les rédacteurs de l'*Humanité* sont parfaitement logiques. M. Jaurès n'a pas fondé son journal pour défendre la patrie, mais pour la détruire, afin d'installer sur ses ruines une société nouvelle. Or, observez qu'une si énorme révolution n'a aucune chance de réussir en temps de paix. Elle ne peut germer, comme la commune de 1871, que sur les décombres d'une guerre, et bien entendu, d'une guerre malheureuse ! Le journal de M. Jaurès doit donc chercher à provoquer une attaque allemande. Il emploie les moyens qu'il faut.

Ce sont des limaçons intelligents.

Enfin, M. Henri Bérenger tire de l'incident cette juste conclusion politique :

Que les collectivistes unifiés, désormais compagnons du drapeau noir et du sabotage de l'armée, se soient comptés en bloc contre les

crédits militaires, toute la nation s'y attendait. N'est-il pas naturel que les désorganisateurs de la patrie refusent tout ce qui peut la défendre ? Quand on ose prédire à des Alsaciens-Lorrains « l'assassinat des officiers français par des soldats français », on n'entend évidemment pas voter un sou pour les soldats français ni pour les officiers français !

De *la Liberté* du 30 Mai :

M. Paul Vergnet, notre excellent confrère de la *Libre Parole*, dont les articles sur la Conférence de Berne furent si justement remarqués, adresse une lettre à *l'Echo de Paris*, dans laquelle il apporte une confirmation nouvelle des propos antifrançais tenus par M. Morizet à l'abbé Wetterlé.

« M. Wetterlé, dit-il, m'a fait part, à deux reprises, des propos de MM. Morizet et Grumbach.

« Ce fut d'abord à Paris, pour ainsi dire au lendemain de cette conversation, alors que le député alsacien était encore, je l'affirme, sous le coup de l'émotion et de l'indignation qu'il en avait ressenties. Fort ému et indigné moi-même, je priai aussitôt l'abbé Wetterlé de me permettre de rendre publiques les véritables pensées des deux compères, qui étaient allés en Alsace préparer, par une série d'interviews soi-disant pacifistes, la Conférence de Berne.

« L'abbé Wetterlé me supplia de n'en rien faire, car il lui déplaisait qu'une polémique de presse pût s'engager à l'occasion de la divulgation d'une conversation privée.

« Ami personnel de M. Wetterlé, je n'ai pas cru que j'avais le droit de passer outre à son *veto*, et je me suis borné à publier dans la *Libre Parole* du 24 mai quelques lignes aussi explicites que possible, mais où ne figure aucun nom. Deux jours plus tard, la *Liberté*, qui se renseignait de son côté et n'était pas tenue envers M. Wetterlé aux mêmes obligations que moi, complétait cette note, et, dans une pensée patriotique, à laquelle on ne peut que rendre hommage, se décidait à donner les noms.

« Vous le voyez, mon cher confrère, s'il neût tenu qu'à moi, les propos de MM. Morizet et Grumbach auraient été livrés plus tôt à la publicité. »

Après ce nouveau témoignage de la parfaite exactitude des souvenirs de l'abbé Wetterlé, nous laisserons M. Morizet se débattre au milieu de ses dénégations, en face d'une opinion définitivement éclairée sur les dessins antifrançais dont ce collaborateur de M. Jaurès fut le mandataire en Alsace. Mais M. Morizet oublie un peu vite ce qu'il écrit. Dans la précipitation de ces premiers démentis, il avait déclaré qu'il ignorait l'existence à Troyes d'un pont sur lequel passent des voies ferrées dont l'importance stratégique est considérable. Et, ce matin, M. Morizet, en veine de confidences, nous apprend qu'il est originaire de la Champagne, et qu'il a fait son service militaire en

Champagne. M. Morizet serait donc un Champenois d'une espèce très particulière, un Champenois qui ignorerait ce que sait le moindre de ses compatriotes.

Vive l'Allemagne !

Ce cri fut poussé, il y a quelques jours, dans une réunion à Montmartre, par un autre collaborateur de l'*Humanité*, M. Capmarty, orateur habituel des meetings antimilitaristes. Ce fut au cours d'une réunion extraordinaire tenue par la section française du 18e arrondissement. L'incident est raconté en ces termes dans l'*Action Française* :

Il vaut la peine de revenir sur les détails de l'incident soulevé entre les orateurs de l'*Action Française*, Maurice Pujo, Octave de Barral, Henri Vaugeois et M. Capmarty, chaudement appuyé par le groupe de révolutionnaires qui l'avait accompagné à la réunion. M. Capmarty n'est pas le premier venu. On voit son nom à chaque instant dans l'*Humanité*. Il était des orateurs du Pré-Saint-Gervais, dimanche dernier. Sa facilité de parole lui assure des auditoires attentifs et sympathiques.

Donc, M. Capmarty, comme nous le disions hier, développait ses vues humanitaires en parlant des « Etats-Unis d'Europe » (!), puis, tout à coup :

Je sais qu'en cas de guerre vous courriez à la frontière... Moi, je vous déclare que je n'irais pas.

Et alors, solennellement, comme on fait une déclaration de principes, M. Capmarty a dit :

Nous voulons l'union de la France et de l'Allemagne, même au prix de la défaite.

Inutile de répéter qu'à ces mots jaillit de tous les points de la salle un flot d'interruptions et de cris de colère. Personne ne voulait plus entendre M. Capmarty. Mais, Pujo, qui présidait, insista énergiquement pour qu'il fût écouté et que la thèse de l'*union allemande, même au prix de la défaite*, fût énoncée en termes clairs :

De la sorte, reprit M. Capmarty, *la guerre sera impossible. La France et l'Allemagne formeront une puissance telle qu'elles imposeront la paix au monde.*

A cet endroit, les révolutionnaires firent chorus et poussèrent, violemment, leur premier :

« *Vive l'Allemagne !* »

M. Capmarty a continué à développer cette idée que l'Allemagne étant la plus forte, c'est à elle de nous manger pour réaliser l'union désirée avec la paix perpétuelle qui en découlera, selon M. Capmarty.

Il a terminé son discours par le cri qui est tout son programme :

« *Vive la France, oui ! Mais aussi vive l'Allemagne !* »

Et comme, dans une admirable improvisation, Henri Vaugeois re-

prenait la question et la posait dans ses vrais termes, dans les termes français, les compagnons de M. Capmarty l'ont interrompu pour crier de nouveau :

Vive l'Allemagne !

Tels sont les faits. Il n'y a pas ici de vain amour-propre civique, ni d'optimisme officiel à sauvegarder. Les Français doivent regarder en face ce qui est et tout ce qui est.

De *la Liberté* du 31 Mai :

M. Morizet proférait hier une étrange menace. C'est en Alsace, disait-il, que se règlera l'incident Wetterlé. Et, renforçant le chœur des journaux pangermanistes qui accusent l'abbé Wetterlé d'avoir tramé un complot contre les intérêts de l'empire allemand, l'*Humanité* mettait toute son inconscience à fournir des armes à la dictature prussienne contre le vaillant député protestataire d'Alsace. Non, il n'est pas vrai que la publication de nos renseignements recueillis en Alsace ait été concertée avec l'abbé Wetterlé, elle a été faite à son insu.

Notre vaillant confrère Paul Vergnet, de la *Libre parole*, dont nous avons déjà cité le témoignage, proteste éloquemment contre les insinuations mensongères de l'*Humanité*.

« Il n'y a jamais eu, dit-il, complot des nationalistes de France et de l'abbé Wetterlé pour faire publier à point nommé les propos si graves et si compromettants des rédacteurs de l'*Humanité*. — C'est une infamie que de dire cela ; d'abord parce que c'est faux, ensuite parce que c'est fournir aux juges de Leipzig le moyen de murer l'intrépide Wetterlé dans une de ces casemates dont tout le monde ne s'évade pas aussi aisément que le capitaine Lux.

« Et voilà pourquoi il est nécessaire que la vérité, en ce qui concerne cette affaire, soit connue dans ses moindres détails, et pourquoi je tiens à assumer hautement mes responsabilités personnelles.

« J'ai passé deux jours à Stradbourg avec l'abbé Wetterlé sans avoir pu le décider à me donner l'autorisation que, de nouveau, je sollicitais. Sur ces entrefaites, la *Liberté*, renseignée à son tour de la façon que j'ai indiquée, sollicitait en vain la même autorisation et se heurtait au même refus.

« Mais alors que, contraint par d'impérieuses obligations d'amitié à respecter le *veto* de M. Wetterlé, je me bornais à indiquer, dans la *Libre Parole* du 24 mai, ce qui je ne pouvais dire plus explicitement, mon confrère a passé outre et il a tout dit...

« J'ai assez montré que je ne songeais pas à l'en blâmer. Un problème de conscience se posait qui pouvait être, en effet, résolu par le sacrifice de toute autre considération à l'intérêt patriotique. Au demeurant, ce qui est fait est fait, et il n'y aurait plus qu'à épiloguer si, comme je l'indiquais tout à l'heure, un dernier devoir ne nous incombait : fournir des précisions telles que l'insinuation perfide ou le mensonge prémédité soient désarmés.

— On écrit de Nancy à l'*Agence Roma* :

« *La Démocratie*, de M. Marc Sangnier, après avoir donné la comédie d'organiser un grand banquet inter-républicain patriote en l'honneur des trois ans, a organisé à grand fracas dans les casernes, parmi ses adhérents, une sorte de referendum sur la question de savoir si les hommes de la classe aimaient mieux être retenus ou libérés : procédé absurde ou d'agent provocateur d'anarchie, qui a eu le résultat inévitable. AIR, 23 mai 1913

— On lit à ce sujet dans l'*Univers* du 18 mai, sous la signature : Colonel Z... :

Cette thèse maçonnique que la réforme militaire ne doit être acceptée qu'après démonstration publique et complète de sa nécessité est aussi celle de la *Démocratie* .Ce journal a même institué une enquête dans l'armée (ce qui témoigne combien l'esprit militaire, esprit de dévouement, d'abnégation silencieuse et de discipline, est étranger aux chefs du *Sillon*), et il présente ainsi qu'il suit le résultat de cette enquête :

1° D'abord, le sacrifice d'une nouvelle année de service militaire apparaît à tous les soldats extrêmement lourd ;

2° Cependant, ils l'accepteront, ce sacrifice, avec la conscience de remplir un devoir pénible mais sacré, *si la nécessité absolue leur en est démontrée ;*

3° Mais, pour l'instant, beaucoup, à coup sûr, doutent de cette nécessité.

Il est bien évident que les jeunes Sillonnistes et leur président sont plus compétents, sur ce point, que les membres du Conseil supérieur de la guerre.

— Nous lisons dans *La Dépêche de Lyon*, n° du 29 mai 1913 :

La Franc-Maçonnerie internationale contre l'armée Française. — Le *Courrier Européen*, organe international de la franc-maçonnerie, où M. Vandervelde voisine avec MM. Edouard Bernstein, Gabriel Séailles, Perez Galdos, Paul Milioukof, et autres seigneurs de la truelle de toutes les parties du monde, qui a pour secrétaire de rédaction un socialiste franc-maçon, M. Morizet, de l'*Humanité*, et un anarchiste également franc-maçon, Almereyda, de la *Guerre Sociale*, a entrepris une active propagande pour la reconstitution du « bloc » et une violente campagne contre nos généraux. Celle-ci est d'ailleurs étroitement liée à celle-là.

Les pages blanches de leur revue ne suffisent pas à ces messieurs accourus de tous les points de l'horizon pour l'attaque ; ils se servent même de la couverture. Dans le dernier numéro, et au-dessous du titre de la publication, on lit cette manchette en lettres

rouges énormes : « *Les Jésuites à l'état-major* ». Elle est suivie de deux tableaux, contenant la liste des officiers généraux de l'Etat-Major, du gouvernement militaire de Paris et du Conseil supérieur de la guerre, l'un « *avant Millerand* », l'autre « *après Millerand* ».

Donc, d'après les trois astérisques qui représentent sans doute la signature collective des seigneurs de l'internationale maçonnique, il y avait, avant M. Millerand, au ministère et au Conseil supérieur de la guerre, vingt-trois républicains et onze réactionnaires. Il y a, aujourd'hui, vingt-huit réactionnaires ou douteux et six républicains.

Pourquoi les généraux Pau, Legrand et Lafon de Ladebat sont-ils qualifiés de « réactionnaires », les généraux de Castelnau et de Langle de Cary de « réactionnaires militants », le général Graziani de « bonapartiste », les généraux Joffre et Galliéni de « républicains timides », les généraux Chevalier et Sordets « d'incolores », le général Guillaume de « républicain douteux », tandis que les généraux Archinard, Michel et Dubail reçoivent l'épithète de « républicains » ? C'est un mystère. Pour l'approfondir, il faudrait, sans doute, fouiller dans des fiches mises en sûreté dans quelque loge d'Allemagne après le scandale qui marqua la fin du régime combiste....

En même temps que *Le Courrier Européen* demande « qu'on chasse la nuée d' « oiseaux noirs qui s'est abattue sur les directions et les état-majors », il fait l'apologie de l'infâme régime de délation qui fut introduit par le ministère Combes-André. Et en quels termes ! « Il avait fallu cinq ans au général André pour ramener le haut commandement au loyalisme républicain, avec l'*honnêteté naïve d'un polytechnicien consciencieux, il avait recueilli des informations méthodiques, il les avait fait enregistrer sur les fameuses fiches* »...

Dans le Comité de direction du *Courrier Européen*, il y a trois Français contre six étrangers. Quelles raisons particulières ont donc des gaillards comme MM. Vandervelde, Edouard Bernstein, Giuseppe Sergi, Perez Galdos, Georges Brandes et Paul Milioukof, de s'intéresser à la composition de notre Etat-Major ?

— M. Armand Ravalet écrit dans *La Tunisie Française* du 4 mai 1913 :

Soyez absolument certains que l'origine de la campagne contre l'Armée n'a été qu'une question d'orgueil évincé et d'envie mauvaise — si tant est que l'envie soit jamais bonne.

C'était au fond la vieille histoire, toujours la même, de la noblesse et du Tiers en 1789.

Les « Loges », toujours à l'affût de la sale cuisine à faire, ne manquèrent point l'occasion, et les dessus, dessous et à côté de l'Affaire, les fiches, les élucubrations et vilenies des Combes, André, Pelletan et autres « vilains bougres » portèrent le mal à l'état aigu.

Surveillés, mouchardés, dépréciés, persécutés, blagués, humiliés et pas payés, les officiers finirent par comprendre qu'une carrière de dévouement appelle honneur et profit, et que le profit n'existant point, si l'honneur est par dessus le marché réduit à néant, il convient tout aussi bien d'aller planter ses choux que d'avoir pour tout plaisir celui de côtoyer « au mess » ou ailleurs quelque réserviste sans gloire qui vous traite bien haut de camarade et dont on ne voudrait pas, une fois qu'il est rentré dans le civil, saluer même du bout des doigts l'insuffisante suffisance.

Il s'en est suivi une diminution énorme dans les candidats aux écoles militaires.....

Et l'auteur termine en faisant remarquer très justement que, toujours d'après le même principe, on a enlevé aux officiers la considération :

Un colonel de cinquante ans doit céder le pas à un godelureau de sous-préfet de vingt-cinq ans, qui a passé le plus clair de son temps à faire la noce ou à lutiner les dactylographes de son administration.

Un général commandant de corps d'armée passe après un préfet de trente-cinq ans, dont le plus sérieux travail a été de s'aplatir derrière toutes les portes et de lécher toutes les bottes ministérielles.

Il y a donc là une situation très dangereuse à laquelle on ne pourra pallier qu'en changeant du tout au tout les méthodes actuellement en cours.

— Franc-Nohain ayant signalé dans l'*Echo de Paris* du 10 mai le vœu suivant émis par les Francs-Maçons de Louviers :

« *Le groupe Etienne Dolet, de Louviers :*

« Considérant qu'il importe avant tout de remonter à la cause initiale des armements et de la paix armée, c'est-à-dire à l'annexion de l'Alsace-Lorraine...

« Emet le vœu que la France, *pour sortir d'une situation* ÉQUIVOQUE, *reconnaisse diplomatiquement le traité de Francfort*, en exigeant *toutefois* de l'Allemagne l'autonomie fédérale de l'Alsace-Lorraine ».

M. Maurice Hervey, sénateur de l'Eure, a adressé à l'*Echo de Paris* le billet suivant, qui, en s'associant aux justes critiques de Franc-Nohain, met les choses bien au point.

Monsieur Franc-Nohain,

Toute nation a ses déchets, toute ville a ses scories.

Votre billet du 10 mai mélange un peu trop les quelques égarés,

qui forment le groupe Etienne Dolet de Louviers, avec l'énorme majorité des habitants de cette vieille cité normande.

Louviers-le-Franc mérite toujours son nom, et dans toute notre région, la loi nouvelle, la dure *loi de trois ans pour tous*, sera acceptée sans murmure.

Sauf, encore une fois, quelques égarés qui ne comptent presque pas, nos populations normandes en ont compris la nécessité, et dans notre pays, on sait *faire* ce que l'on croit *utile*.

Rendez-donc aux 20 ou 25 membres du groupe Etienne Dolet, ce qui leur appartient, et croyez qu'à Louviers-le-Franc le groupe des Vétérans, la Société de préparation militaire, la Société de tir, la Croix-Rouge (qui va se créer), ont une importance et une valeur tout à fait différentes.

Au reste, l'idée de *reconnaître diplomatiquement* un traité signé il y a 42 ans par des diplomates, indique assez la faiblesse d'esprit et d'instruction des auteurs de l'ordre du jour.

Veuillez croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments distingués.

M. HERVEY, *Sénateur de l'Eure*.
(*Réveil de Vernon*, 17 mai 1913).

C'est très bien. Mais il n'en est pas moins vrai que les membres du groupe *Etienne Dolet*, de Louviers, symbolisent parfaitement la mentalité moyenne des Francs-Maçons et des Libres-penseurs de province.

Le *Lorrain*, de Metz, reproduisant cette nouvelle dans son n° du 15 mai, se contente d'ajouter :

Les Francs-Maçons de Louviers sont décidément trop forts !...

— Le F.·. Debierre, sénateur, vient de déposer sur la tribune du Sénat une mission tendant à la création de commissaires aux armées. En voici le texte :

Le Sénat invite le gouvernement à nommer, avec les pouvoirs les plus étendus, des commissaires aux armées et aux grandes administrations civiles, de compétence reconnue, les uns chargés d'un contrôle financier, les autres d'un contrôle technique, pour apprécier l'utilisation de crédits votés par le Parlement.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des finances.

ITALIE. — Le « cas Fara », dont nous avons parlé dans notre numéro du 20 mai (p. 1516 et suiv.), continue à préoccuper l'opinion publique. La Franc-Maçonnerie n'a pas une bonne presse.

Nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs les principaux documents concernant toute cette question en procédant par ordre de date.

Le *Giornale della Sera*, qui ne passe pas pour clérical écrit :

« Le général Fara a cru devoir, entre ses exploits de Sciara-Sciat et Bir-Tobras, faire inscrire son nom illustré par la chanson de geste, dans une association crépusculaire de laquelle on ne sait rien, ou plutôt de laquelle on ne connaît que trop l'activité souterraine, l'œuvre funeste à l'éducation du caractère, dans la vie italienne. S'était-il donc senti, à ce moment, éperdument, âprement anticlérical ? Et ne lui est-il pas venu à l'esprit que l'Italie nouvelle n'était point sortie de ses années grises et humbles pour qu'une autre période semblable s'impose à la conscience jeune de la patrie ?... »

Et le *Corriere della Sera*, de Milan (22 avril 1913), auquel nous empruntons cette citation, ajoute :

Le général Fara a commis une erreur en se laissant prendre dans le filet maçonnique, mais en homme loyal, en vrai Italien, il s'en est délivré. Toutefois il y a une autre conclusion plus générale à tirer : le moment n'est-il pas venu pour les ministres de la guerre et de la marine de sanctionner en termes catégoriques l'incompatibilité morale de la vie noble et lumineuse du soldat et du marin avec une association qui est faite plutôt pour les fonctionnaires désireux d'avancer à tout prix, même au détriment de la justice ?

— L'*Idea Nazionale*, de Rome (25 avril 1913) a publié une lettre signée *Italo Chittaro*, qui a fait un grand bruit, et qui a été reproduite et discutée dans tous les autres journaux de quelque importance. L'auteur conclut ainsi :

« Je vous répète, cher ami, qu'il y a une action directe qui s'impose au nationalisme comme un devoir ; c'est qu'il demande au gouvernement : 1° comment il peut admettre que les plus graves nécessités de la discipline sont compatibles avec l'existence de la Maçonnerie dans l'armée ; 2° si le fait d'avoir un général Maçon comme collaborateur dans son œuvre, avec la responsabilité politique et administrative qui lui incombe, est chose sans importance pour l'accomplissement d'une tâche aussi élevée avec la jalouse intégrité qu'elle exige. — Voilà ce qu'on doit demander, mais demander de façon à ce que les intéressés ne puissent faire les sourds, voilà la question qu'on doit porter jusqu'au Parlement.

— Le Grand Maître de la Franc-Maçonnerie italienne dont nous avons publié une première lettre (numéro du 20 mai, p. 1518) a cru devoir s'expliquer à nouveau sur le cas Fara. Il a adressé la communication suivante aux journaux. Nous en empruntons le texte au *Corriere della Sera*, de Milan (29 avril 1913).

Rome, 26 Avril 1913.

A Monsieur le Directeur, — Depuis ma déclaration publique, je n'aurais pas cru qu'il restât quelque place pour une hypothèse, pour

de la curiosité, ou pour une nouvelle demande au sujet de l'affaire Fara. Mais je m'aperçois que je me suis peut-être trompé et qu'il est bon d'éclaircir davantage les choses.

« Donc, les lettres du Général Gustave Fara que je possède, et dont il ne désire ni ne permet la publication, contrairement aux interviews parues dans les journaux, et données par ceux-ci sous leur propre responsabilité, démontrent jusqu'à la dernière évidence que celui-ci « n'a point reculé (pour employer l'expression du *Corriere della Sera*) devant la vision concrète de ce qu'est la « Maçonnerie, et devant l'expérience personnelle de ce qui s'entend, en pratique, par fraternité maçonnique », mais qu'au contraire, il a donné sa démission — je dois le répéter catégoriquement, — pour des motifs qui se rapportent à une situation subjective survenue dans son esprit et dans celui de tous ses intimes familiers. — Est-ce clair ? — Je ne crois pas devoir m'occuper des passages relatifs aux ministres de la guerre et de la marine ; ce sont là les anciennes préventions qui entourent la Maçonnerie, et qui toutefois ne l'empêchent pas de poursuivre son chemin.

« En vous remerciant de l'hospitalité que vous voudrez bien, j'espère, accorder à ma lettre, je suis, etc.

« Le Grand-Maître de la Maçonnerie italienne, « Ettore Ferrari ».

Le *Corriere della Sera*, fait suivre cette publication des commentaires suivants :

« Nous ne mettrons pas en doute la parole du Grand-Maître, n'ayant pas les preuves nécessaires pour en démontrer l'inexactitude et puisque ce n'est pas le Grand-Maître qui réclame le mystère.

« La Maçonnerie est si exposée à être critiquée en long et en large, qu'on commettrait une grande faute de polémique en l'attaquant sur un point de détail. Restons-en donc à ce point : le Général Fara est sorti de la Maçonnerie parce que son état d'esprit avait changé. Cette explication, toute générale qu'elle soit, est plus que suffisante pour mettre en relief la difficulté de concilier la qualité de Maçon avec toutes celles d'un esprit libre et loyal, si l'on soutient que la Maçonnerie n'a point, à l'égard de ses membres, des exigences de principes excessives, si tout son fondement politique et social se réduit à un vague anticléricalisme, si enfin les conservateurs les plus fermés et les socialistes les plus ardents peuvent se trouver face à face dans la Loge et se regarder sans rire, comme les Augures de Cicéron.

« Mais il faut bien reconnaître que la lettre du Grand-Maître se termine d'une façon à la fois brusque et imprudente. Nous n'avons pas dit que les ministres de la guerre et de la marine devraient intervenir officiellement pour établir l'incompatibilité entre la qualité de Maçon et la loyauté du soldat et du marin. Le Grand-Maître se borne à parler des préjugés contre la Maçonnerie, préjugés qui ne l'empêchent pas de faire son chemin.

« .... Mais le temps est arrivé où c'est un devoir pour nous tous, tant individuellement que collectivement, de cheminer *au grand jour*. Ce devoir est grave, urgent, si grave, si urgent, que le socialisme italien a déclaré incompatible la qualité de Maçon avec le devoir socialiste. Ce dernier devoir serait-il donc plus rigoureux que celui du soldat ? »

— L'*Italia*, de Milan (30 avril 1913), nous apprend comment l'affaire Fara a été jugée dans les milieux militaires :

On admet que le Général a pu ne pas tirer grand avantage de son entrée dans la Maçonnerie, qu'il a obtenu les honneurs qu'il méritait. — Mais encore, la Maçonnerie dans l'armée ? Eh bien, oui, dans l'armée et surtout dans certains corps, on a honte d'être maçon. Si les officiers se doutent que l'un d'entre eux est maçon, on le soumet au contrôle le plus vigilant ; on recherche son passé s'il n'a pas eu un avancement trop rapide, des postes de faveur. — Et qu'est-il résulté de tout cela ? — Il y a eu pour certains corps des résultats d'une *éloquence discrète*, non point au point de vue de l'avancement, qui est déterminé par les règles les plus rigoureuses, mais au point de vue des menues faveurs de la vie militaire, par exemple, quand un officier Maçon a pour supérieur hiérarchique immédiat un autre F.·. — Ainsi donc, dans l'armée, on croit au péril maçonnique ? — Sans nul doute. C'est un péril encore à l'état sporadique ; il y a partout une atmosphère de soupçon terriblement funeste à l'esprit de loyale camaraderie qui doit exister entre officiers. — S'attend-on à quelques mesures ? — Oui, mais on n'en espère pas grand'chose.

— Le mouvement antimaçonnique est soutenu même par les organes libéraux comme le montrent les notes suivantes :

La *Tribuna*, de Rome, organe anticlérical, déclare, dans un article éditorial, qu'un officier ne peut pas être Franc-Maçon. C'est le « cas » Fara qui donne lieu à cette constatation suggestive d'un journal souvent soumis à des influences maçonniques. AIR, 5 mai 1913.

La poussée antimaçonnique s'accentue dans l'opinion publique. La *Tribuna*, organe anticlérical des milieux officieux, publie ce soir la lettre d'un officier de marine racontant ce qu'il a vu de ses propres yeux sur un vaisseau de guerre : le capitaine franc-maçon d'un degré maçonnique inférieur à celui de l'officier directeur des machines, son subalterne militaire et son supérieur maçonnique. Ainsi tout le personnel du bord savait que le vrai chef sur le vaisseau était le chef maçonnique et non pas le chef militaire. La même lettre rappelle qu'un ministre italien de la marine non Franc-Maçon, impressionné du danger que court la patrie avec une flotte dont un personnel nombreux est aux ordres du Pouvoir occulte, avait préparé un

projet de loi pour défendre expressément aux marins d'entrer dans la Franc-Maçonnerie. Mais le ministre mourut et le projet disparut dit la lettre sans préciser l'influence de la Secte dans ces événements. AIR, 7 mai 1913.

Cet article a paru dans la *Tribuna* portant la date du 8 mai. La *Gazette de Liège* (11 et 12 mai) cite, à ce propos, la note suivante, publiée par le *Journal de Bruxelles* :

Le journal libéral la *Tribuna*, de Rome, publie une lettre que lui a adressée, dit-il, un officier supérieur italien et où celui-ci s'indigne que des officiers soient devenus membres des Loges maçonniques. La *Tribuna* fait suivre cette lettre d'un commentaire où elle approuve pleinement son correspondant. Elle rappelle l'interdiction faite aux officiers de s'affilier à la Loge, et exprime le regret qu'on n'ait pas tenu davantage la main à l'observation des règlements militaires sur ce point. La *Tribuna* ajoute :

Nous souhaitons qu'il n'existe plus de sociétés secrètes au XXe siècle. Quel que puisse être leur but, le fait qu'elles sont secrètes les rend suspectes. Abstraction faite de ce sentiment, qui nous est personnel, nous considérons comme tout à fait inadmissible que ceux-là obéiront à la discipline maçonnique qui sont soumis à une autre discipline, sur laquelle repose la sécurité de la Patrie. Les officiers de l'armée et de la marine sauront comprendre qu'ils doivent répondre par un refus à l'invitation des Loges, car ce serait pour eux une diminution de dignité.

La *Tribuna* est libérale et gouvernementale.

— Le *Corriere d'Italia* de Rome (9 mai 1913), relève le passage suivant de l'*Esercito Italiano*, qui n'est pas un journal clérical :

« Maintenant que la question est mise sur le tapis, il ne sera plus possible de l'enlever. Il faut la résoudre dans un sens ; il faut que l'officier ne soit point gêné dans l'acomplissement de ses devoirs par des restrictions, par des réserves, que lui imposeraient d'autres obligations illégitimes ; il faut que tous sachent que l'autorité dont jouit celui qui commande est le produit exclusif de la valeur personnelle, qu'on ne puisse même concevoir l'idée que cette autorité est due à des complaisances secrètes et inavouables ».

Les Journaux allemands se sont occupés de la question. Il a paru simultanément dans le numéro 215 du 12 mai de la *Kölnische Volkszeitung*, et dans le numéro 121 du *Schlesische Volkszeitung* du 14 mai, un article intitulé *Die Freimaurerei im Heer* (La F.·. M.·. dans l'Armée) qui contient ce passage :

« Le journal libéral *Giornale d'Italia* publie une vive attaque contre

la pénétration de la Franc-Maçonnerie dans l'armée italienne. Ce journal établit que la Loge cherche à se glisser dans l'armée, depuis les grades les plus élevés, dans le corps des officiers. Le règlement pour le corps des officiers interdit expressément aux officiers de faire partie de sociétés politiques et autres, et à plus forte raison, de la Maçonnerie. Si le règlement était rigoureusement appliqué, il faudrait dès maintenant éliminer quelques officiers supérieurs. L'article du *Giornale d'Italia* semble avoir pour auteurs de jeunes officiers qui redoutent le danger des officiers de Loges et des fiches, à la façon française, et qui auraient flairé ce péril à temps. Les Loges auraient déjà paru dans le corps des officiers en Tripolitaine. D'autres journaux, comme le *Corriere d'Italia*, demandent qu'on discute l'affaire à la Chambre, et que le mal soit promptement enrayé ».

— Les *Cahiers Romains* publient l'article suivant :

Le mouvement anti-maçonnique en Italie occupe la presse italienne et a quelques échos dans la presse étrangère.

On peut fixer aux débuts de l'expédition tripolitaine le commencement du mouvement « laïque » contre la Franc-Maçonnerie en Italie. Avant, l'anti-maçonnisme était resté à peu près exclusivement catholique. Il n'était arrivé à rien de sérieux et de stable... selon la règle de notre action.

Ainsi, les pires scandales maçonniques avaient pu se produire sans crisper visiblement la surface de cette mare stagnante qu'est trop souvent l'opinion publique. Depuis l'affaire (alors fameuse, aujourd'hui oubliée) des tabacs du Grand-Maître de la Franc-Maçonnerie italienne, Adrien Lemmi, jusqu'aux multiples scandales maçonniques voltigeant autour du procès des Murri, de Bologne, la secte était sortie toujours triomphante, plus puissante et plus audacieuse que jamais. Le bloc maçonnique montant, bannières déployées, au Capitole romain et y plaçant comme maire le juif anglais Ernest Nathan, Grand-Maître honoraire de la Franc-Maçonnerie italienne, avait été le fait « dénominateur » de cet état de choses.

L'expédition de Tripoli avait été savamment préparée dans l'opinion publique italienne par une coalition momentanée d'intérêts financiers et de programmes politiques. Le néo-nationalisme italien l'avait choisie comme sa plate-forme initiale.

Il arriva donc que la Franc-Maçonnerie italienne, liée par le mot d'ordre du Pouvoir central de la secte cosmopolite à la politique judéo-jeune-turque, dut s'opposer à l'expédition tripolitaine qui dérangeait terriblement (nous venons de le voir, car la guerre balkanique est née du contre-coup africain) la politique des Jeunes-Turcs, c'est-à-dire du judéo-maçonnisme qui venait de s'imposer à l'empire ottoman.

En Italie, le travail maçonnique dans les coulisses ministérielles, parlementaires, journalistiques, et la tentative avortée d'une grève

générale, furent les moyens inutiles et compromettants, employés par la Franc-Maçonnerie italienne en vue de sauver les Frères de Salonique-Constantinople.

Mais l'opinion publique de l'Italie se révolta. Les néo-nationalistes ne pardonnèrent pas à la Franc-Maçonnerie d'avoir tenté d'empêcher « leur » expédition. La dénonciation faite au pays contre la secte anti-patriotique et malhonnête vint de là. Les néo-nationalistes ne cessèrent, depuis lors, de se déclarer « anti-cléricaux et anti-maçons ».

Certes, les scandales maçonniques se sont accumulés et ont produit dans la « mare stagnante » un crispement de plus en plus accentué. Mais les scandales de la secte n'ont jamais manqué, et pourtant.... C'est que, comme nous le disions tout à l'heure, maintenant il s'agit d'adversaires à poigne et auxquels les « Enfants de la Veuve », ne peuvent pas dire qu'ils travaillent pour le compte du Pape !

Ainsi les « panamas » romains du Palais de justice, du monument à Victor-Emmanuel et de l'Exposition de 1911 ont fixé l'attention publique, et l'opinion publique ne s'est pas méprise sur le gros lot maçonnique dans ces affaires-là, depuis le « grand ministre » Zanardelli, mort en pleine impunité maçonnique, jusqu'à l'avocat Silvestre, gros bonnet du Bloc romain, arrêté récemment par la police, quand la Franc-Maçonnerie l'a permis.

Comme si cela n'était pas assez, voici le « cas de Fara », beaucoup plus grave qu'un simple incident personnel...

Il lui a suffi d'une année à peine pour constater combien lourde est la reconnaissance que la Secte exige de ses protégés. Le général Fara, placé à Livourne, ville éminemment maçonnique, comprit bien vite qu'il devait être un mannequin aux mains de la Secte, poussant les officiers Francs-Maçons et écartant les autres.

Sa fierté s'est révoltée ; il a envoyé sa démission au Vénérable de la Loge *Flavio Gioia*, de Naples, à laquelle on l'avait affilié, en Afrique, où l'on a fait une propagande très active et très efficace parmi les officiers par des promesses de promotions, plus faciles à réaliser en temps de guerre.

Toute cette affaire devait rester secrète, car le général Fara et la Loge désiraient évidemment laver leur linge en famille. Mais la lettre du général Fara s'est égarée au dernier moment d'un palier à l'autre. Elle est tombée dans des mains... professionnelles qui lancèrent la nouvelle dans les journaux. Ahurissement du général et du Vénérable... aussi bien que du public.

Les ravages maçonniques parmi les officiers de terre et de mer sont graves en Italie, surtout dans la flotte. C'est que la Secte internationale a beaucoup de moyens pour attraper des officiers qui voyagent à travers le monde, et auxquels on fait miroiter non seulement le fameux avancement rapide, mais aussi le bienfait de trouver dans chaque port du monde un rendez-vous fraternel à la Loge.

Cette terrible emprise maçonnique sur le personnel des flottes explique des faits très symptomatiques. Le premier coup pour la révolution portugaise fut tenté par les marins du port de Lisbonne, comme c'est à bord de la « Numancia » qu'on a tenté d'inaugurer la révolution espagnole ; comme c'est par le complot éclaté à bord des navires russes de la Mer Noire qu'on a inauguré la reprise de la révolution russe.

Or, par le temps qui court, avec les menaces de guerre qui s'accumulent à l'horizon, même les moins soucieux se demandent quelles terribles surprises la Secte peut préparer par son empire sur un nombre aussi important d'officiers, mêmes supérieurs, inscrits dans ses cadres.

Cela explique l'impression profonde produite par la démission maçonnique du général Fara. Tout le monde a compris que le général a dû avoir des écœurements irrésistibles pour rompre avec la secte après une seule année d'initiation.

Une littérature journalistique d'occasion a fleuri là-dessus. La *Tribuna*, de Rome, feuille anticléricale aux accointances maçonniques, organe officieux du gouvernement, vient de faire ressortir le danger pour l'Etat d'avoir des officiers Francs-Maçons, obligés d'obéir aveuglement à deux Etats-Majors : à celui de l'armée et à celui de la secte. Le même journal a mis les points sur les i à propos de la flotte italienne...

Le *Corriere della Sera*, la *Perseveranza*, d'autres journaux libéraux et anti-cléricaux ont publié des articles antimaçonniques à la même occasion. Les déclarations que MM. Santini et Morra di Lavriano viennent de faire au Sénat italien contre le danger maçonnique dans l'armée et dans la flotte du royaume occupent aussi la presse. AIR, CAHIERS ROMAINS, 11 mai 1913.

—La *Stampa* de Turin,(11 mai 1913) dit que le général Fara serait sorti de la Franc-Maçonnerie sur les instances de sa femme et de sa belle-mère. C'est pourquoi il a hésité à faire connaître les véritables motifs de sa décision. Cf. *Italia*, de Milan, 12 mai 1913.

On nous communique de source très compétente les détails suivants sur le cas Fara :

M. Fara, alors colonel, fit partie de l'expédition italienne à Tripoli ; il entra là-bas dans la Franc-Maçonnerie sur l'invitation d'un agent militant de la secte, dont on tait le nom, qui était allé en Tripolitaine comme correspondant d'un grand journal judéo-maçonnique de la Haute-Italie. Ce propagandiste Franc-Maçon et d'autres ont fait une propagande acharnée parmi les officiers de l'expédition. Ils réussirent à en affilier quelques-uns, dont le colonel Fara qui devint membre de la Loge *Flavio Gioia* de Naples, tête de ligne pour les Francs-Maçons

de l'armée et de la marine. Peu après son entrée dans la Franc-Maçonnerie, le colonel Fara fut promu général et comblé d'éloges par la presse maçonnique. Celle-ci exploitait les mérites réels du général pour en faire son homme-lige et pour attirer, par l'exemple de sa fortune militaire et populaire, d'autres officiers dans la secte.

Mais, dès que le général Fara eût été envoyé à Livourne, un des centres les plus ardents de la Franc-Maçonnerie, il ne tarda pas à s'apercevoir combien est dur le joug de la secte. D'un côté, on exigeait qu'il protégeât les militaires Francs-Maçons en dehors de tout mérite personnel et par simple discipline de secte. De l'autre côté, les fanatiques de la haine antireligieuse l'espionnaient et lui reprochaient, par exemple, le crime d'accompagner à l'église Mme Fara. Ecœuré de tant de vilenies, et en prévoyant toujours de pires, le général Fara envoya secrètement sa démission à la Loge *Flavio Gioia*, par lettre recommandée. Mais celle-ci s'égara par une méprise du portier qui distribuait les lettres aux locataires de l'immeuble. Ainsi un profane apprit le secret qui devait rester inconnu aux tiers. Au grand étonnement du général et du Vénérable destinataire de la lettre, un journal de Naples publia la nouvelle de la démission. C'est ainsi que le cas Fara est à l'ordre du jour. AIR, 15 mai 1913.

Conf. : *Italia* de Milan, 12 juin 1913.

— Le Groupe nationaliste de Bologne s'est occupé de nouveau de la question maçonnique ; il s'est réuni fort nombreux le 14 mai 1913, sous la présidence du Professeur Perozzi. Sur un rapport détaillé et fort bien fait du Professeur Setti, qui avait parlé si éloquemment contre l'école laïque au Congrès de Modène, et après d'amples débats, on a voté l'ordre du jour que nous notons ici d'après l'*Idea Nazionale* de Rome, 15 mai 1913 :

Le Groupe Nationaliste de Bologne, constatant que la réalisation des idéals que vise la Maçonnerie ne comporte pas le secret dont elle s'entoure, et les procédés cachés et obliques qu'elle emploie, procédés en opposition avec les tendances actuelles qui exigent de toutes les associations et de tous les partis l'action en pleine lumière, sous le contrôle vigilant de l'opinion publique, constatant en outre que si la constitution secrète de la Maçonnerie a pu avoir quelque raison d'être dans le passé, elle ne saurait désormais avoir d'autre objet que de satisfaire des intérêts illégitimes, des ambitions qui tiennent à rester dans l'ombre ;

« Considérant que le fait d'appartenir à la Maçonnerie est contraire à la discipline militaire et à la franchise, à la loyauté de conduite qu'on exige du soldat ;

« Exprime le vœu que le peuple prenne une conscience plus claire des dommages graves et constants que la Maçonnerie cause dans la

vie politique et administrative du pays, que cette nouvelle et plus claire conscience le détermine à la combattre en toute occasion ; que cette conscience se développe surtout chez les jeunes gens, qu'elle leur fasse conserver leur indépendance intellectuelle et morale, et les porte à refuser de s'enrôler dans cette association malfaisante ».

Enfin le Groupe demande aux pouvoirs publics, et particulièrement aux ministres de la guerre et de la marine, de faire rigoureusement leur devoir et d'exiger qu'aucun officier de terre ou de mer n'entre ou ne reste dans la Maçonnerie.

La question ne pouvait pas s'étouffer, étant donnée l'émotion soulevée dans l'opinion publique. Le 11 Mai, au Sénat, le général Santini et le général Morra ont interpellé les ministres de la guerre et de la marine. Le *Giornale d'Italia* (11 mai 1913) rend compte de l'incident en ces termes :

A la séance du 11 mai, au Sénat, M. Santini a prononcé un discours où il a longuement traité de la question maçonnique. Il dit qu'il est de son devoir de recommander non seulement au ministre de la marine, mais encore au ministre de la guerre de porter leur attention sur les Sociétés secrètes ; les officiers ne peuvent en faire partie sans manquer à leur devoir militaire. Il rappelle que les sénateurs Morra di Lavriano et Bava Beccaris ont déjà eu l'occasion de traiter ce sujet, et il cite leurs paroles. Il déclare qu'il fait allusion à la Maçonnerie, qu'il dit être en opposition avec l'esprit moderne, et que, dans les gouvernements libres, toute association secrète devrait être interdite (*Approbations*). Les vrais libéraux doivent combattre des sectes dont le vrai et unique but est de favoriser des intérêts privés. Il remarque que les membres les plus actifs de la Maçonnerie rougissent de lui appartenir dès qu'ils s'aperçoivent qu'on impose l'obligation du secret. En outre, on voit parmi les chefs de la Maçonnerie des hommes d'un libéralisme fort douteux, et même des gens qui, de 1870 à 1875, ont défendu le pouvoir temporel du Pape (*Hilarité*).

En d'autres temps, bien différents des temps actuels, sous un régime tyrannique, l'orateur déclare qu'il se serait affilié à la Maçonnerie, mais aujourd'hui cette association n'a aucun but légitime. Il rappelle un discours prononcé à Rhodes par le général Ameglio, après la bataille de Psitos, discours où le général dit que rien ne s'accomplit autrement que par la volonté de Dieu. Eh bien ! la Maçonnerie s'est insurgée parce qu'un général s'était permis de prononcer le nom de Dieu (*Approbations*). Il rappelle l'affaire Fara. Il dit que l'affaiblissement de l'armée turque est l'œuvre de la Maçonnerie. Il recommande aux ministres de la guerre et de la marine de s'entendre pour prendre des mesures d'urgence, parce que le mal est sérieux. Il y a des officiers convaincus qu'ils n'avanceront qu'à la condition de faire partie de la Maçonnerie. L'honorable Fortis, dont le libéralisme est connu,

dit dans son discours à Poggio Mirteto, en présence de l'orateur, que les Italiens n'auraient jamais fait la guerre soit pour, soit contre une religion : deux jours après, Fortis fut excommunié par la Maçonnerie (*Rires et approbations*).

Il conclut en exprimant la confiance que le ministre de la guerre et celui de la marine s'engageront d'un commun accord à prendre les mesures nécessaires pour empêcher l'infiltration maçonnique, et, qu'en agissant ainsi, ils auront bien mérité de la patrie (*Applaudissements et félicitations*).

M. Morra di Lavriano s'associe au langage de M. Santini, et espère que les deux ministres s'uniront pour délivrer l'armée de la gangrène qui la menace.

Le général Spingardi, ministre de la guerre, a répondu dans la séance du 12 mai, et sa réponse que nous traduisons textuellement d'après le compte-rendu parlementaire, dit la *Gazette de Liége*, 17 mai 1913, est certainement de nature à produire une très sérieuse impression.

Voici comment il s'est exprimé :

« L'honorable sénateur Santini au cours de la dernière séance a posé, à propos d'une société secrète, une question qui me concerne.

« De commun accord avec mon collègue de la marine, je n'hésite pas à y répondre. Je n'entends pas discuter l'association dont a parlé le sénateur Santini, j'ignore les buts qu'elle poursuit, je respecte toutes les opinions, mais il est bon de ne rien exagérer. On a parlé de violations de serment. Eh bien ! nos officiers ont pleinement foi dans nos institutions ; ils professent un dévouement absolu vis-à-vis de Sa Majesté le Roi, et le drapeau devant lequel ils ont prêté serment personnifie pour eux la patrie ; aucun autre serment d'affiliation à une société secrète, ne pourrait ébranler leur fidélité. Dans le cœur de tous les militaires sont gravés la loyauté, l'intégrité et l'esprit de devoir, poussé jusqu'au sacrifice de la vie. Il n'y a donc là aucun danger pressant ni pour le moment ni pour plus tard. Il n'en est pas moins désirable et légitime, que, quelle que soit la société secrète dont il s'agisse, aucun membre de la grande famille militaire n'y soit affilié. Je voudrais que ma déclaration fût comprise comme un avertissement aux hésitants. L'armée doit être un milieu plein de lumière, de franchise, de loyauté, où l'on puisse respirer à pleins poumons l'air libre des camps, et accomplir son devoir sans poursuivre d'autres fins, ou manifestes, ou occultes.

Il trahirait son devoir et prostituerait l'honneur de son grade, le chef qui subirait l'autorité d'un de ses subordonnés, parce que celui-ci occuperait dans la hiérarchie de l'association dont tous deux font partie, un rang supérieur au sien (*Marques d'approbation*).

« Son exclusion de l'armée ou de la flotte s'imposerait d'une façon absolue, comme s'imposerait également l'exclusion de l'officier supérieur qui, dans ses rapports ou ses propositions relatifs à un de ses subordonnés, obéirait à une collectivité et non à sa libre conscience. (*Marques d'approbation*). Un officier qui agirait ainsi serait indigne d'appartenir à l'armée ou à la flotte ; mais je tiens le corps des officiers en trop haute estime pour pouvoir même soupçonner que cela se passe. En tout cas j'aurai soin — et au besoin, je veillerai — pour qu'il soit absolument impossible que cela arrive (*Marques très vives et générales d'approbation*). Le Sénat peut être assuré, que, tant que j'aurai l'honneur d'occuper ce poste, aucune influence de n'importe quelle association ne pourra me faire dévier de ce que je regarde comme mon devoir sacré de citoyen et de soldat. (*Marques générales d'approbation, applaudissements*).

Le sénateur Santini déclare qu'il n'aurait pu espérer une réponse plus satisfaisante et plus rassurante ; il n'est pas douteux que les déclarations ministérielles seront entendues là où elles doivent l'être. Il remercie le Ministre et forme le vœu que ses paroles produisent de prompts et heureux effets ».

— Le *Corriere della Sera*, le grand organe libéral italien, publie en même temps que cette réponse du ministre de la guerre un article intitulé : *L'Armée et la Franc-Maçonnerie*, dont voici la traduction empruntée au *Patriote de Bruxelles* (15 mai).

Il y a 6 ans, exactement le 10 mai 1907, feu le ministre de la marine Mirabello, répondant devant la Chambre, à une interrogation de l'honorable Giacomo Ferri, assume nettement la responsabilité d'une enquête ordonnée à la Spezia, sur l'affiliation des militaires à la Maçonnerie, à la suite de soupçons fondés qu'une agitation, parmi les sous-officiers, avait été couvée, parmi les loges maçonniques de cette ville. Dans une forme plus concise, mais peut-être plus précise que celle employée aujourd'hui par le ministre Spingardi, et avec un aveu qui marquait plus de résolution, il déclara « que, dans sa conviction, l'affiliation de militaires à des associations secrètes, même si elles ne sont pas contraires aux institutions en vigueur, peut donner lieu, dans des cas déterminés, à des inconvénients par rapport à la discipline » : il ajouta encore : « Je répète que c'est une ancienne conviction chez moi que le fait, pour des officiers, d'appartenir à des associations secrètes, est une nuisance pour la discipline ».

Alors, les déclarations du ministre Mirabello, qui avaient été précédées d'expressions malheureuses du sous-secrétaire à la guerre, qui parurent contradictoires, suscitèrent les banales protestations de l'extrême-gauche, demandant au nom de la liberté, que les officiers eussent le droit d'appartenir à la Maçonnerie.

A cette époque, il nous arriva de soutenir le ministre Mirabello et

d'affirmer la profonde incompatibilité entre l'armée et la Maçonnerie, non seulement contre la presse socialiste et démocratique, mais aussi contre une fraction de la presse libérale, tremblant, comme il lui est arrivé souvent, de paraître réactionnaire, alors qu'au contraire, il s'agissait d'affirmer le principe le plus sain d'un régime libéral : la nécessité pour l'armée d'être en dehors de toute association politique ; l'absurdité et le péril grave d'associations secrètes qui soumettent le citoyen et plus encore le fonctionnaire ou l'officier, à des liens et des hiérarchies inavouables.

Comme il y a 6 ans, en reprenant nos expressions d'alors, « nous croyons que, dans un pays civilisé, ou s'exerce, sans contrôle et sans limites, toutes libertés, où tout but avouable peut être poursuivi sans gêne, l'existence d'une société secrète est sans justification aucune et ne peut être tolérée. Elle n'est plus seulement un anachronisme, c'est quelque chose de nécessairement suspect, à cause du secret dont elle s'entoure, parce que ses visées ne sont pas claires, parce que l'action pratique qu'elle exerce en faveur de ses adeptes, n'est pas claire. L'Etat ne devrait donc pas l'autoriser ».

Alors, en approfondissant toujours davantage les motifs de notre conviction, nous démontrions la contradiction évidente entre les règles de l'ordre maçonnique et les devoirs non seulement très étroits et spéciaux des officiers, mais aussi des simples fonctionnaires. Nous déduisions d'articles d'une constitution maçonnique que celui-là est coupable contre l'Ordre qui se rebelle par acte ou par écrit, contre les instructions et décrets du Grand Orient et du Grand-Maître », — que le maçon est obligé « d'obéir aux ordres des autorités maçonniques légitimement constituées », etc.

Aujourd'hui, à tout ce que nous avons écrit, il y a 6 ans, nous devons ajouter que l'action secrète de la maçonnerie, s'est, depuis lors, révélée de plus en plus néfaste, dans toute la vie publique italienne, non pas seulement comme Association de secours mutuel tendant à faire prévaloir, dans les organismes de l'Etat, les intérêts particuliers de ses adeptes, mais encore comme association politique, destinée à réunir, sous prétexte d'anticléricalisme, mais en réalité pour conquérir le pouvoir administratif et politique, un grand nombre de militants des partis subversifs, provoquant des alliances, qui ont induit des groupes constitutionnels aux plus tristes concessions. Cette action, indéniablement néfaste de la maçonnerie, est dissolvante des bases de l'Etat ; on peut dire qu'elle est typique de toute une phase de notre vie nationale ; elle crée, plus qu'il y a six ans, un sentiment de répugnance dans la majorité des citoyens, à l'égard de la participation des officiers de l'armée et de la marine, à la secte qui, secrètement, intrigue et politicaille...

Tous savent ce que c'est que la maçonnerie, et, puisque le ministre lui-même est averti des dangers possibles de la solidarité maçonnique, et, puisque, d'autre part, la vigilance la plus attentive ne peut

saisir toutes les ramifications de cette solidarité, on ne comprend pas pour quels motifs, le ministre, au lieu de s'en tenir à la poursuite des effets visibles du mal, ne se propose pas de supprimer énergiquement le mal dans sa racine, en interdisant aux officiers de faire partie de la maçonnerie.

Certes, il y aurait des résistances, parce que, assure-t-on, des officiers généraux, investis de hautes charges, font partie de la maçonnerie. Mais si, fort de l'appui du Pays, dont le Sénat a été aujourd'hui l'interprète, les ministres Spingardi et Leonardi en venaient à la mesure indiquée, nous ne doutons pas que tous les officiers s'en tiendraient aux règles simples et claires de leur devoir, et que ceux qui se trouveraient dans la maçonnerie laisseraient « tomber en silence », dans leur conscience, le serment maçonnique sus-visé.

L'*Agence Roma* commente ainsi la déclaration ministérielle :

Ils sont en dehors de toute perplexité, car leur serment de soldats et leur amour pour la patrie et ses institutions, n'hésitera jamais un instant quand leur devoir militaire et patriotique sera en jeu. Donc que l'honorable Santini soit rassuré : aucune crainte de ce côté-là !

Après avoir donné le principal passage du discours ministériel, le rédacteur ajoute :

Les sénateurs Santini et Morra di Lavriano, deux officiers supérieurs de la marine et de l'armée de terre, ont appelé l'attention du gouvernement sur le danger que des officiers de terre ou de mer soient inscrits à la secte secrète la Franc-Maçonnerie, soumis de la sorte à deux « états-majors » auxquels ils doivent obéir aveuglément à l'un en bons soldats, à l'autre en bons Francs-Maçons.

Les journaux ont reproduit le procès-verbal de la séance du 12 courant, où le ministre de la guerre, le général Spingardi, a répondu par des déclarations prudentes, assurant que les officiers italiens de terre et de mer, — il a répondu aussi au nom de son collègue de la marine, — sont au-dessus de tout soupçon, comme quelques journaux catholiques font remarquer qu'à travers les périphrases de ce texte authentique, il est facile de comprendre la gravité des « avertissements » du ministre.

Comme ces journaux le remarquent fort justement, le général Spingardi sait bien que l'officier de terre et de mer, inscrit à la Franc-Maçonnerie est *obligé* d'obéir à son supérieur dans la secte, quand même celui-ci serait son subalterne personnel dans l'armée ; comme il est obligé de recommander à ses supérieurs militaires la promotion des officiers Francs-Maçons en dehors de tout mérite personnel, mais seulement parce qu'ils sont des Francs-Maçons, contre tous les droits des autres, meilleurs militaires mais « profanes ».

En effet, le général Spingardi sait bien, comme tout le monde, que c'est la règle générale à laquelle se soumettent en masse les officiers francs-maçons de terre et de mer, dans tous les pays, car ces officiers francs-maçons savent que s'ils ne se soumettaient pas ils seraient condamnés par le tribunal de la secte comme traîtres à leur serment maçonnique et à leur fraternité sectaire, et par conséquent ils seraient en butte aux pires représailles. Les très rares exceptions, telle la démission maçonnique du général Fara, ne font que confirmer la règle.

C'est précisément parce que M. le Ministre sait bien toutes ces choses-là qu'il a jalonné sa prose officiellement optimiste, d'avertissements, de flétrissements et de menaces.

Et il sait autre chose aussi, le général Spingardi. C'est que, malgré ses admonestations, les officiers francs-maçons continueront de faire comme auparavant, car lui, M. Spingardi, n'est qu'un ministre qui passe et eux, ils sont la secte qui reste !

Mais les mêmes journaux observent que, tout de même, le ministre de la guerre a fait une bonne action, et que sa parole aura au moins une valeur morale pour les officiers tentés par les émissaires de la Franc-Maçonnerie, et tout au moins pour le pays auquel il faut rappeler les dangers terribles de la secte infiltrée dans les forces vives d'une nation.

Le grand malheur, c'est que la presse italienne non sectaire, et souvent même catholique, n'a pas voulu ou su saisir le moment propice, et appuyer fortement sur des faits et sur des déclarations telles que celles que je viens de citer. Ici, les journaux dont j'ai parlé plus haut signalent, parmi les raisons de ce silence ou de ce laconisme, aussi funeste que scandaleux, celle-ci : Que la Franc-Maçonnerie a ses émissaires même dans la presse non sectaire, même dans quelques feuilles catholiques, au su et au vu de beaucoup de personnes. Et ils concluent qu'il faut commencer par balayer les amis de la secte hors de chez nous, si nous voulons *commencer* sérieusement l'œuvre antimaçonnique. AIR 18 mai 1913.

— La *Stampa* de Turin a publié un article que la *Nazione*, de Florence, reproduit en l'approuvant sans réserve, dans son numéro des 15 et 16 Mai 1913. Nous emprunterons à cet article les passages essentiels :

« Les énergiques déclarations faites par le ministre de la guerre, général Spingardi, au sujet de la maçonnerie dans l'armée, ont été accueillies avec la satisfaction la plus vive par les bons citoyens de tous les partis. Notre général a répété à plusieurs reprises et avec toute la fermeté possible ce qu'il pensait sur l'incompatibilité entre la condition de Maçon et les devoirs de l'armée et de la magistrature. Nous ne nous attarderons donc pas à redire combien sont graves les

dangers de cette intolérable situation des officiers et magistrats francs-maçons. Le ministre de la guerre a reconnu et dénoncé ces dangers en ce qui regarde l'armée, avec une éloquence, une décision, une vigueur, qui ne laissaient rien à désirer.

« Mais le général Spingardi a fait plus : il a formellement interprété le devoir de discipline de l'officier, en ce sens qu'il n'est point permis à celui-ci de faire partie de la Maçonnerie ni d'aucune autre société secrète. « Je dois déclarer, a dit le ministre qu'il est désirable, qu'il est du devoir, puisqu'il s'agit de sociétés secrètes, qu'aucun membre de la grande famille militaire n'y soit inscrit, et je voudrais que cette déclaration publique de ma pensée fût entendue comme un avertissement, par ceux qui auraient des doutes ».

« Cette déclaration du ministre est un fait nouveau. Auparavant, dans le silence de la loi, des règlements militaires, et des ministres de la guerre, les officiers pouvaient se croire libres d'apprécier s'il leur convenait de s'affilier à la Maçonnerie. Nous sommes plus que jamais convaincu que, s'ils s'y affiliaient, ils le faisaient par une fausse conception de leur devoir, mais qu'en l'absence d'une déclaration précise de leurs chefs, ils étaient libres. Aujourd'hui, il n'en est plus de même ; les officiers qui entrent dans la Maçonnerie, et ceux qui refusent d'en sortir commettent une infraction bien définie contre la discipline militaire. Le ministre s'est engagé à prendre les mesures les plus sévères contre ceux qui la commettront. Il serait à désirer qu'il complétât son œuvre par un décret, qui donnerait pour base au nouveau règlement la défense absolue aux officiers et sous-officiers de carrière de faire partie de la Maçonnerie.

« Quant à la nécessité d'une telle mesure, le cas Pecori-Giraldi qui est tout récent, est un de ceux qui la démontrent le plus clairement. La *Stampa* a publié le mémoire du général Pecori, après le brusque rappel qui lui a été infligé comme punition de son échec à Bir-Tobras. Elle a demandé, au sujet de cette affaire, l'avis d'un général qu'elle ne peut nommer, mais qui est aussi distingué par son caractère que par sa haute valeur militaire. Cet avis a été une publication complète de la conduite du général Pecori.

« Et cependant, Pecori fut rappelé brusquement et mis en disponibilité ; Fara reçut de l'avancement et fut décoré de la médaille d'or qui récompense le courage. Pecori fut donc rappelé, et pour des raisons qui n'avaient rien de militaire. Qu'on se rappelle la violence de la campagne menée contre lui par des journaux manifestement inféodés à la Maçonnerie ; ils demandèrent à grands cris la tête de Pecori, « de ce général sacristain », et il obtinrent son rappel. Ainsi donc un ministère de la guerre, évidemment de bonne foi (ses dernières déclarations le prouvent) avait servi d'instrument à une vengeance sectaire, tramée et accomplie par des personnalités maçonniques qui avaient pénétré jusque dans les hautes sphères de l'armée.

— *Il Momento*, de Turin, 15 mai 1913, a publié la note suivante qui met en cause un officier général, très haut placé :

La question de la Maçonnerie dans l'armée est à l'ordre du jour, et semble devoir y rester quelque temps encore. Dans les couloirs de Montecitorio, on ne parle plus que des officiers maçons ; on cite des noms, et on attend avec impatience l'article de révélations promis par l'*Idea Nazionale*. M. De Frenzi, l'auteur de cet article, a déjà été interrogé, et a donné quelques indications. « La cause ancienne de ce mal, a-t-il dit, c'est le mauvais exemple, et cet exemple vient d'en haut. Pour parler clairement, tout le monde, dans l'armée, est convaincu que le premier adjudant de Sa Majesté a des rapports intimes avec la Maçonnerie. Cela expliquerait déjà bien des choses. Cet adjudant, c'est le général Brusati. Rappelons-nous le retard qu'on mit à récompenser Antonio Baldissero, le général qui sut réparer le désastre d'Adoua, et qui fut l'objet de l'hostilité de Zanardelli, la préférence donnée au général Pollio sur le général Cadorna pour l'emploi de chef de l'état-major, le général Pecori Giraldi sacrifié immédiatement sur la sommation faite par le *Secolo*. Peut-on compter sur le ministre de la guerre, général Spingardi, qui semble ignorer le danger, à en juger par la faiblesse du langage qu'il a tenu au Sénat ?

— L'*Idea Nazionale*, de Rome a publié (15 mai) l'article auquel il est fait allusion ci-dessus. Il fournit quelques détails intéressants sur le rôle de la Maçonnerie. Ces détails se rapportent à des dates déjà anciennes, mais à des faits qui ne sont pas encore oubliés.

D'abord le refus de la décoration au général Baldissera, qui rendit de si grands services lors de la malheureuse campagne d'Ethiopie. Zanardelli fut coupable de ce refus. Puis nous passons à des temps plus rapprochés, ceux qui suivirent la déclaration de guerre à la Turquie. La Turquie n'était plus cet heureux pays gouverné par ces Jeunes-Turcs qui, avant de fréquenter les cabarets de nuit de Montmartre, avaient respiré dans les Loges italiennes de Salonique l'air bienfaisant de la liberté et de la fraternité universelle. A l'occasion même du fameux « 89 sans 93 » formulé par Luigi Luzzatti, on avait envoyé en mission solennelle à Salonique (à *Massonique* comme dit plaisamment notre ami Belloncí), l'Illustre F.·. Engel, pour assurer les FF.·. des Vallées ottomanes, que l'Italie allait sacrifier, et pour toujours, sur l'autel des immortels principes toutes les aspirations qu'elle pouvait avoir au sujet des côtes tripolitaines, bien que, pour les avoir, elle se fût liée, par les accords de 1899 et de 1902, à l'Angleterre et à la France. Et dans sa circulaire du 27 décembre 1908, le Grand-Maître Ettore Ferrari avait vanté l'active coopération de la Maçonnerie italienne à *la glorieuse et pacifique révolution qui avait changé la face de l'empire ottoman*. Voilà donc le Grand-Orient en

fâcheuse posture devant les FF.·. des Vallées ottomanes, à l'égard desquels il se rendait pour ainsi dire coupable d'infanticide. Du moins, il pouvait faire que la guerre fût conduite de manière à ne pas trop froisser l'amour-propre de la Maçonnerie. Le général Salsa avait vaincu à Kasr-el-Leben, et délivré Derna d'un siège fâcheux ; mais il eut le tort de se rendre antipathique à des Maçons importants, et toute récompense lui fut refusée. Le général Cianco s'est conduit brillamment à Tripoli, comme commandant de la place et chef d'état-major, mais s'étant permis d'inviter MM. les employés civils à la messe de Noël, il a été grossièrement injurié par les feuilles maçonniques, et privé, lui aussi, de toute récompense.

Les généraux Pollis, chef d'état-major général, et Brusati, aide de camp du roi mis en cause par M. de Frenzi dans l'*Idea Nazionale* ont démenti la nouvelle donnée. Le général Pollis a fait cette déclaration :

« Je ne suis pas franc-maçon, et je ne le deviendrai jamais, quoi qu'il advienne. Du reste, si je l'avais été, je n'aurais pas hésité à donner ma démission le soir même du jour où le ministre de la guerre a déclaré solennellement qu'il y avait incompatibilité entre la qualité d'officier et celle d'affilié aux loges maçonniques ».

Le général Brusati, de son côté, a écrit au *Corriere d'Italia*, le 17 mai :

« Je sens le devoir de déclarer de la façon la plus catégorique, que je n'ai jamais appartenu et que je n'appartiendrai pas à la Franc-Maçonnerie ».

(Cf. *L'Eclair*, 17 et 18 mai 1913. *Perseverenza*, de Milan, 18 mai).

— Cette question n'est pas terminée : elle doit revenir devant la Chambre. *Il Resto del Carlino*, de Bologne, annonçait, le 10 mai :

Le député Meda a demandé à interpeller les ministres de la guerre et de la marine pour savoir s'ils ne croient pas préjudiciable aux intérêts de l'Etat et incompatible avec les devoirs de la discipline militaire que les officiers de terre et de mer fassent partie d'une société secrète.

Et *Il Momento*, de Turin, 18 mai 1913, écrit :

Les députés Gallenga, Nunziante et Padullo ont adressé, le 17 mai, au gouvernement, une demande d'interpellation ainsi conçue : « Les soussignés demandent à interroger les ministres de la marine et de la guerre sur les mesures qu'ils comptent prendre à l'égard des officiers qui, nonobstant les dispositions du règlement de la discipline, appartiennent à la Maçonnerie ».

Le même journal avait déjà dit dans son numéro du 17 :

La Maçonnerie a trouvé un défenseur, tel qu'elle le méritait, dans l'honorable député Podrecca, le directeur de l'*Asino*. Il a, en effet, présenté le 16 mai, une demande d'interpellation en ces termes : « Le soussigné interpelle les honorables ministres de la guerre et de la marine pour savoir s'ils se proposent de rechercher et punir les soldats et officiers appartenant à la Maçonnerie, et de violer ainsi la liberté d'opinion et le droit commun ».

— Il est probable, en effet, que la Franc-Maçonnerie ne se laissera pas chasser de l'armée sans se défendre. L'*Avvenire d'Italia*, de Bologne, écrit à la date du 15 mai :

On est certain, en Italie, que la Maçonnerie opposera la plus vive résistance aux mesures que les ministres de la guerre et de la marine pourront prendre pour l'éliminer ; l'une des formes de cette résistance sera la force d'inertie, et l'on en a déjà une preuve. Le journal le plus maçonnique de toute l'Italie (c'est du *Secolo* que nous parlons) a tranquillement supprimé de son compte rendu de la séance du Sénat, du 12 mai, les déclarations faites par le ministre de la guerre, le général Spingardi. D'ailleurs, celui-ci semble de connivence avec la Maçonnerie ; il parle comme s'il venait d'en apprendre l'existence et comme s'il en ignorait encore les moyens et les fins. Aussi n'est-il pas étonnant que le *Secolo* continue de soutenir un ministère où l'on trouve les FF.·. Sacchi, Credaro, Pavia, Vicini, etc.

Revenant sur la question, dans son numéro du 19, L'*Avvenire d'Italia*, qui constate que *Nulla dies sine Massoneria*, affirme que la Franc-Maçonnerie fera front au danger qui la menace. Il écrit :

Les premières indications de cette attitude se trouvent dans des journaux notoirement favorables à la Maçonnerie, et l'on sait déjà que le Grand Maître Ettore Ferrari a envoyé une « planche » *très secrète* dont le contenu, sinon le texte, est déjà connu. La *planche* en question conseillerait aux officiers maçons de se mettre en sûreté en vue des dangers éventuels. Il y est aussi question d'un désaccord survenu dans une Loge de Vérone entre FF.·. civils et FF.·. militaires à propos de l'élection d'un officier comme Vénérable. La *planche* recommande aux FF.·. la concorde plus nécessaire que jamais par ces temps de *Martyre maçonnique*.

L'*Agence Roma* dit de son côté :

Le Grand-Orient de Rome a pris des mesures urgentes en présence du mouvement antimaçonnique dans l'opinion publique. Des « planches » ont été envoyées par le Grand Maître Ettori Ferrari pour « couvrir » l'action maçonnique dans l'armée de terre et de mer. On

s'attend à beaucoup de démissions officielles d'officiers Francs-Maçons, de façon à les mettre à même de pouvoir donner leur parole d'honneur qu'ils ne sont pas Francs-Maçons, tout en continuant à avoir des relations suivies avec la secte. En attendant, on découvre de plus en plus la propagande extraordinaire faite par les émissaires maçonniques parmi les officiers de la Tripolitaine. Ainsi on sait qu'une Loge vient d'être fondée à Derna sous le nom d'*Alighieri*.

AIR, 23 mai 1913

— *La Vita*, de Rome, 3 juin 1913, publie la note suivante sans la faire précéder, ni suivre d'aucun commentaire :

« Le Grand-Orient d'Italie, convoqué à Rome le 25 mai 1913, a examiné les déclarations faites par le ministre de la guerre au Sénat, le 12 mai, au sujet des officiers de l'armée et de la marine qui appartiennent à la Maçonnerie.

« Tout en s'étonnant des multiples attaques qui ont eu lieu dans ces derniers temps avec un redoublement d'aigreur et un nouvel acharnement contre l'Ordre Maçonnique, où l'on voit cléricaux et libéraux également déguisés sous le masque d'un nationalisme aussi bruyant que vide, visent l'organisation démocratique et anticléricale la plus forte, la plus solide et la plus redoutable ;

« Repousse comme absurbe et ridicule l'hypothèse que l'affiliation à la Maçonnerie puisse créer des obligations de nature incompatible avec les devoirs imposés par la discipline et la hiérarchie militaires, de même qu'avec une organisation ou hiérarchie civile, quelle qu'elle soit ; il affirme de nouveau les glorieuses traditions de patriotisme éprouvé dont s'honore la Maçonnerie, et son caractère fondamental hautement éducatif et civilisateur, qui fait d'elle une école du caractère, du désintéressement, du sacrifice, et oblige à s'éloigner d'elle, désillusionnés, les quelques individus qui, trompés par des bruits faux et hostiles, réussissent à y entrer, malgré une sélection rigoureuse, et par calcul d'intérêt personnel ;

« Il rappelle que le lien du secret, auquel les Maçons sont tenus réciproquement, n'empêche aucun d'eux de professer ouvertement, comme le font un si grand nombre d'entre eux, leur véritable qualité de Maçons, et que ce secret est encore pleinement justifié par l'intolérance partiale des adversaires, hostilité prouvée par la toute récente polémique contre les militaires Maçons ;

« Il invite les honnêtes gens de tous les partis à se demander s'il peut y avoir un fondement quelconque dans les accusations vulgaires et les injurieux soupçons qui s'adressent à une association à laquelle appartinrent et appartiennent des hommes universellement honorés par leur caractère et leur génie, qui ont le droit de cité indiscuté dans tous les pays civilisés ; qui fleurit avec orgueil, en conservant ses traditions caractéristiques de secret et de symbolisme, dans les pays

les plus modernes, et régis par les institutions les plus libres, comme l'Angleterre et les Etats-Unis ;

« Il affirme que la Maçonnerie, pleinement consciente d'avoir bien mérité de la nation, certaine de la noblesse de ses intentions, de la correction de ses moyens d'action, a le droit de mépriser, avec une sereine tranquillité, les injures, les pièges, les menaces de ceux qui ne la connaissent pas, de ceux qui la craignent et de ceux qui la combattent ;

« Et, pendant qu'elle rappelle avec orgueil et émotion le souvenir de tant de Frères qui, en temps de paix comme en temps de guerre, ont montré de quelle manière ils savaient unir l'observance des devoirs maçonniques et la pratique des plus austères vertus militaires, la fidélité aux serments prêtés, la dignité des offices les plus élevés et l'héroïque sacrifice de la vie ;

« Exprime la plus cordiale et la plus affectueuse solidarité aux Frères appartenant à l'armée et à la marine militaire ; ceux-ci, en souvenir de soldats maçons comme Nino Bixio, Stefano Turr, Giacinto Bruzzesi, Orazio Dogliotti, Vittorio Bottego, et comme ceux qui, dans les plaines de la Libye, ont été admirés et vaillants, et tombèrent en héros, comme Aristide Cernoldi, Camillo de Rossi, et Cesare Gazzani, décorés de la médaille d'or, comme tant d'autres ; ils sauront en tirer exemple et réconfort et démontrer quel culte des idéals maçonniques forme et prépare à l'accomplissement des suprêmes devoirs envers la Patrie et l'Humanité.

— Le *Corriere d'Italia*, du 19 mai, indique quelles sont les mesures à prendre pour empêcher les officiers de faire partie des Loges :

1° Fixer un délai d'un mois ou deux dans lequel les officiers maçons devront abandonner la Maçonnerie ou quitter l'armée ;

2° Ce délai écoulé, inviter catégoriquement et individuellement par l'intermédiaire des commandants de corps ou des chefs des services militaires, les officiers à déclarer, sur leur parole d'honneur et par écrit, qu'ils ne font point partie de la Maçonnerie ;

3° Leur interdire, par un règlement militaire, aussi rigoureux que celui qui leur interdit de se marier sans le consentement du souverain, de faire partie d'une société secrète, quelle qu'elle soit.

— L'*Agence Roma*, 19 mai, constate que :

Des journaux libéraux et anti-cléricaux comme la *Stampa*, de Turin; le *Corriere della sera*, de Milan ; la *Gazetta*, de Venise ; le *Resto del Carlino*, de Bologne ; le *Mattino*, de Naples, dans leurs numéros des 16 et 17 mai, ont manifesté leur adhésion aux déclarations ministérielles.

— Le *Times*, de Londres, publie dans son numéro du 24 mai les réflexions suivantes, qui sont curieuses à enregistrer, quand on n'oublie pas que la Franc-Maçonnerie a toujours été un des plus puissants agents de la politique internationale anglaise :

« On ne doit pas s'étonner d'entendre les Chambres applaudir au langage du ministre de la guerre, général Spingardi, et du ministre de la marine, amiral Cattolica. Mais on doit être surpris de voir la presse libérale accueillir ces paroles sans un mot de protestation, même de la part des organes d'extrême-gauche. Cela donne à penser que l'opinion publique a subi un changement complet. Les Associations secrètes, et surtout la Franc-Maçonnerie, ont joué un rôle très important dans l'Italie du passé. On croit encore aujourd'hui que les Francs-Maçons exercent une très grande influence sur la vie publique. Leur mise au ban de l'opinion, sans qu'une seule voix se fasse entendre pour les défendre, indique que l'on croit leur rôle utile terminé, et que le pays compte assez sur ses institutions pour se passer d'eux.

« Il paraît que la Franc-Maçonnerie militaire a pris forme d'une société de protection mutuelle, surtout en matière d'avancement, et que, s'il est douteux que son influence soit considérable, il n'est pas douteux que cette influence ne soit funeste ».

— L'*Echo de Paris* (25 mai) publie une dépêche de son correspondant de Rome, où nous lisons :

Le ministre de la guerre vient d'adresser à toutes les autorités militaires une circulaire réservée, qui reproduit les déclarations faites récemment au Sénat par le ministre lui-même, le général Spingardi, au sujet de la franc-maçonnerie dans l'armée....

Ces déclarations du général Spingardi avaient produit alors une très vive impression, et le fait que le ministre de la guerre a cru devoir en donner officiellement communication aux autorités militaires, en augmente encore la signification...

Deux autres interpellations sont déposées à la Chambre sur le même sujet, et il n'est pas sans intérêt de constater qu'il se produit en ce moment, en Italie, un mouvement de réaction très vif contre la Franc-Maçonnerie, et l'influence occulte qu'elle tend à exercer dans l'armée et l'administration.

— *Il Populo Romano*, de Rome, 25 mai, dit que le ministre a accompagné l'envoi du texte officiel de ses déclarations du commentaire suivant :

« J'estime opportun de reproduire textuellement le compte rendu « officiel des paroles prononcées par moi au Sénat du Royaume, dans « la séance du 12 courant, car je désire que la publicité la plus éten-

« due et la plus exacte leur soit donnée, parmi les officiers intéressés ».

Bien que les renseignements fournis par les journaux soient naturellement très incomplets,ce qui n'a rien de surprenant d'ailleurs, étant donné le soin avec lequel la Franc-Maçonnerie dissimule son action, on s'aperçoit cependant que le mal est plus profond que ne le soupçonnait le public.

— L'*Agence Roma* écrit :

Le *Mulo*, de Bologne, publie des détails sur la Franc-Maçonnerie dans l'armée italienne de terre et de mer. Les officiers francs-maçons y sont plus de cinq mille dont quatre mille dans l'armée de terre. Parmi les militaires francs-maçons qui ont la représentation et la correspondance maçonnique internationale, le *Mulo* signale les suivants : Major Philippe de Benedetti, à Spezia, via Napoli, 7, représentant pour toute la correspondance de la Loge *Zénith ;* capitaine Joseph Manzotti, représentant de la Loge *Arena*, de Vérone; officier Alfred Sega, représentant de la Loge *La Patria*, à Gaëte, la correspondance est adressée à la capitainerie du port ; capitaine chevalier Alexandre Martinotti, représentant à Turin du Souverain Chapitre des Rose-Croix. Ces noms se trouvent dans l'officiel *Annuaire de la Franc-Maçonnerie italienne.* AIR, 23 mai 1913.

— Le *Temps* du 3 juin 1913, publie la lettre suivante de son correspondant à Rome :

On a fait quelque bruit, ces jours derniers, autour d'une campagne entreprise par les organes conservateurs et catholiques contre la franc-maçonnerie italienne, l'accusant d'antipatriotisme, la soupçonnant de vouloir renverser les institutions monarchiques et lui reprochant tout particulièrement d'exercer dans les rangs de l'armée une influence pernicieuse.

Naturellement la Franc-Maçonnerie s'est énergiquement défendue par des lettres publiées dans tous les journaux, invoquant le rôle glorieux qu'elle avait joué durant tout le *Risorgimento*, citant les noms des francs-maçons illustres qui sont morts pour la patrie, non seulement durant les guerres de l'indépendance, mais encore dans la toute récente guerre de Libye. Bref, tandis que d'une part on accusait les maçons de manquer de patriotisme et de loyalisme à l'égard des institutions nationales, d'autre part les francs-maçons revendiquaient l'honneur d'être considérés comme des patriotes et des loyalistes tout autant que leurs adversaires. Il est bien difficile à des étrangers de se mêler à une querelle pareille, et tout ce que nous pouvons faire, c'est de noter les faits.

Il est incontestable, en effet, de l'avis même de ses adversaires actuels, que la franc-maçonnerie eut en Italie un grand rôle patriotique et qu'elle contribua, avec la *Carbonaria* et la *Giovine Italia* et

autres sociétés secrètes, à réaliser l'unité nationale. Beaucoup d'hommes d'Etat qui ont gouverné l'Italie durant les quarante premières années du règne ont été francs-maçons, et en réalité cette société a été alors un des meilleurs appuis de la monarchie italienne contre les revendications du Vatican et contre le mouvement socialiste et révolutionnaire. Crispi fut pendant longtemps intimement lié à la franc-maçonnerie et contribua à lui imprimer un caractère que l'on peut appeler conservateur, relativement aux institutions nationales.

C'est seulement vers 1895, selon les adversaires de la Franc-Maçonnerie, que cette dernière a fait une évolution brusque et est devenue, dit-on, « ultra-démocratique » sous l'influence des partis avancés de Milan, et particulièrement de Felice Cavallotti, qui fut l'ennemi acharné de Crispi. Le parti Cavallotti, dans la maçonnerie, accusait le parti Crispi d'être trop conservateur ; et les luttes intestines de la Franc-Maçonnerie italienne durèrent plusieurs années. Au Grand Maître Adrien Lemmi, grand ami de Crispi, succéda le Grand-Maître Ernest Nathan, disciple fidèle de Mazzini, qui fut remplacé à son tour par Ettore Ferrari, le sculpteur illustre. Or, depuis le départ de Lemmi, la majorité de la maçonnerie prit une direction nettement démocratique, tandis qu'une minorité conservatrice se détachait et formait le Grand-Orient dissident. La tendance démocratique de la Franc-Maçonnerie conduisit à la formation du bloc des partis de gauche (monarchistes démocrates, radicaux, républicains, socialistes) et, par réflexe, il se fonda un autre bloc des partis de droite (monarchistes modérés et catholiques).

Cette constitution des deux blocs de gauche et de droite eut son plus grand développement en 1904 quand Pie X, ainsi que nous l'avons expliqué naguère, enleva le *non expedit* dans certains cas, et autorisa les catholiques à voter pour des candidats modérés contre les candidats dits « subversifs ».

D'une part, ceux de droite reprochent à la maçonnerie d'avoir pris une orientation ultra-démocratique et d'être un danger pour les institutions nationales, puisque, sous prétexte d'anticléricalisme, elle soutient, au besoin, les socialistes, les républicains, et tous les « subversifs » ; d'autre part, la maçonnerie accuse le parti libéral de droite de s'être « cléricalisé » et d'avoir oublié que, pour faire l'Italie, il a fallu abattre le pouvoir temporel et lutter contre les troupes papales ; elle affirme que les conservateurs, en s'alliant aux cléricaux, ont fortifié le cléricalisme et compromis les principes libéraux qui ont été la raison d'être du *Risorgimento*. C'est donc, en somme, la lutte des deux « blocs ».

Un épisode de cette lutte vient de se produire à la Chambre haute, où le sénateur Santini a interrogé les ministres de la guerre et de la marine sur ce fait que plusieurs milliers d'officiers de terre et de mer appartiennent à la maçonnerie. La thèse du sénateur Santini est en substance celle-ci :

La Constitution italienne fait du roi le chef suprême des armées de terre et de mer, si bien qu'officiers et soldats doivent lui jurer fidélité. Or, le serment de fidélité envers le roi n'est pas compatible avec le serment de fidélité que la Franc-Maçonnerie exige de ses membres. En outre, il est contraire à la discipline militaire qu'un officier se soumette à une hiérarchie étrangère à l'armée, comme celle de la Franc-Maçonnerie. Il n'est pas compatible avec la dignité d'officier de se trouver incorporé dans une société secrète en compagnie d'ennemis de la monarchie, tels que des républicains et des socialistes. Tels sont les arguments que le sénateur Santini a développés avec sa verve habituelle, il a ajouté que, selon les renseignements recueillis par ses amis et par lui, sur dix-huit mille officiers de l'armée et de la marine, quatre mille environ font partie de la maçonnerie.

Le ministre de la guerre, général Spingardi, parlant aussi au nom de son collègue l'amiral Cattolica, ministre de la marine, a répondu à M. Santini. Il a dit en substance que la discipline est parfaite dans les armées italiennes de terre et de mer. Si quelque officier manquait à son devoir pour obéir à des influences maçonniques ou autres, il serait sévèrement puni. Le ministre a ajouté qu'il serait évidemment préférable que les officieurs s'abstinssent d'appartenir à des sociétés, et que ceux déjà inscrits dans ces sociétés feraient mieux de s'en tenir à l'écart. « Que ces paroles, concluait-il, soient considérées comme un conseil ! »

Ces déclarations ont eu le double résultat de déplaire à la maçonnerie et de ne pas contenter ses adversaires. Ces derniers voudraient que le gouvernement prît des mesures contre les officiers maçons Mais le ministre n'est pas de cet avis, pour deux raisons. D'abord, il croit que le nombre d'officiers affiliés à la Franc-Maçonnerie est bien inférieur à l'évaluation des conservateurs. Il n'atteindrait pas même deux mille, selon les calculs officiels. Ensuite, le gouvernement estime qu'il serait impolitique et peu sympathique d'inaugurer dans les rangs de l'armée une espèce de persécution à bases de renseignements personnels ; ce serait diminuer la force morale de l'armée. Le gouvernement veut donc se limiter à exercer une action morale, grâce même à la persuasion, pour empêcher que la Franc-Maçonnerie ne fasse de nouveaux progrès dans les rangs de l'armée, et pour éloigner des loges maçonniques ceux qui y sont inscrits déjà.

Au cours de la campagne que les journaux conservateurs et catholiques ont conduite contre la maçonnerie, on indique comme affiliés aux Loges plusieurs personnages de premier plan, tels que le général Pollis, chef-d'état-major ; le général Mirabelli, sous-secrétaire d'Etat de la guerre ; le général Brusati, premier aide de camp du roi. Mais ces trois officiers généraux ont formellement et nettement démenti ces allégations, que nous citons seulement pour montrer l'ardeur de la campagne entreprise.

Aujourd'hui lundi, du reste, la question va venir devant la Cham-

bre, et on prévoit une séance mouvementée, car on y entendra des députés hostiles et favorables à la Franc-Maçonnerie. Tout cela, au fond, n'est autre qu'un prélude à la campagne électorale qui va commencer, et dans laquelle le bloc de droite et le bloc de gauche vont se disputer âprement les cinq millions d'électeurs nouveaux. — J. C.

On sent que les sympathies du *Temps* sont secrètement maçonniques.

Suisse. — **Est-ce que la Maçonnerie chercherait à faire des adeptes dans l'aviation, comme dans l'armée de terre et de mer ?**

Le 19 mars 1913, le jeune aviateur Pierino Primavesi, d'ailleurs peu expérimenté, a trouvé la mort dans un accident causé par un violent courant aérien. La Loge *Il Dovere*, de Luzano, a pris à sa charge la sépulture du jeune martyr de l'aviation et du monument à élever sur sa tombe. Né en 1855 (*sic*), il reçut la lumière maçonnique, le 24 mars 1911.

Bibliographie

Angleterre. — Le second volume du *Transaction of the Manchester Association for Maseonic Resarch* vient de paraître : il a été publié sous la direction du F.·. C. G. Sutlon, ex-maître et maître ès-Arts. Il contient des conférences sur le *Rituel des Francs-Maçons opératifs*, par le F.·. Thomas Carr ; l'*Antiquité de la Franc-Maçonnerie*, par le F.·. J. S. du Derbyshire ; le Manuscrit Chetwode Crawley et son importance au sujet des degrés maçonniques. Le F.·. Dr conclut en disant que la Maçonnerie spéculative est sortie de la Maçonnerie opérative.

Etats-Unis. — *Une grande bibliothèque Maçonnique*. — L'association de la Bibliothèque maçonnique de Cincinnati fut formée le 4 Mars 1865 ; elle se composait alors de 175 adhérents. La bibliothèque qu'elle a créée compte actuellement 25.000 volumes. Elle a pour organe mensuel *The Bibliophile*.

Les Boys-Scouts

Angleterre. — Le Duc de Connaught, oncle du Roi d'Angleterre et Grand-Maître de la Grande-Loge, vient d'être nommé, par le Roi, président de l'Association des Boys-Scouts de toute l'Angleterre.

Le nouveau président a passé une revue de tous les Boys-Scouts présents. Il y en a environ 30.000 en Angleterre, répartis entre cinquante centres.

La *Epoca*, Madrid, 20 Mai 1913.

Crémation

Alsace-Lorraine. — Nous empruntons la note suivante aux *Questions ecclésiastiques*, avril 1913, p. 352.

Mgr Benzler, évêque de Metz, a fait lire tout récemment dans toutes les églises du diocèse, la lettre suivante :

« Il nous revient que, dans certains milieux, on travaille activement à propager parmi la population d'Alsace-Lorraine un mouvement en faveur de la crémation des corps et qu'on cherche à recueillir des signatures dans ce but. Comme il est à redouter qu'on ne s'adresse aussi aux catholiques pour les gagner à ces idées païennes, nous croyons devoir rappeler à nos diocésains les prescriptions de l'Eglise à ce sujet :

« 1° Il est interdit à tout catholique de faire partie d'une Association crématoire ou d'ordonner l'incinération de son propre corps ou de celui d'un autre ;

« 2° Les obsèques religieuses sont incompatibles avec la crémation ;

« 3° Quiconque, par conséquent, ordonne lui-même l'incinération de son propre corps et, notoirement, maintient cette disposition jusqu'à la mort, doit être privé de la sépulture ecclésiastique ;

« 4° Quiconque, après avoir ordonné l'incinération de son corps, resterait sur cette disposition malgré les exhortations qui lui auraient été adressées à ce sujet, ne pourrait pas recevoir non plus les derniers sacrements ».

Bavière. — *L'Augsburger Postzeitung*, organe célèbre pour ses attaques contre les catholiques intégraux, écrit, dans son numéro du 24 avril :

L'installation des fours crématoires ne doit pas être autorisée en Bavière. L'incinération des cadavres est un rite païen que les Francs-Maçons essaient de remettre en honneur. Dans un pays chrétien, le Pouvoir doit veiller à ce que des règlements chrétiens président aux sépultures. AIR, 5 mai 1913.

France. — Nous trouvons dans le *Rappel* du 26 mai les renseignements suivants :

L'assemblée annuelle de la Société pour la propagation de l'incinération s'est tenue sous la présidence de M. Barrier, de l'Académie de médecine. Un membre de son comité était à nommer : c'est le docteur Pinard, professeur à la faculté, qui a été élu à l'unanimité. Les progrès de l'incinération en 1912 ont été importants. Il existe en

France cinq monuments crématoires : à Paris, Rouen, Marseille, Reims et Lyon. Il y en a un sixième en construction à Orléans. Un monument sera érigé sous peu à Monaco. En dehors des incinérations des corps des hôpitaux qui se montent à Paris à plusieurs milliers, il y a eu 541 incinérations sur la demande des familles au lieu de 519 en 1911.

Les Etats-Unis, qui possèdent 42 monuments crématoires, dont un au Canada, y ont effectué, en 1911, 6.500 incinérations. La Suisse a compté 1.583 incinérations en 1912 et l'Allemagne 8.858 incinérations en augmentation de 17.2 % sur l'année précédente. Toutes ces statistiques ont été données hier dans son rapport annuel par M. Georges Salomon, le dévoué secrétaire général de l'association.

Russie. — Le ministre de l'Intérieur a soumis au Conseil des ministres un projet de loi autorisant la crémation. On dit que, devant la protestation du Procureur du Saint-Synode, le projet ne sera pas présenté à la Douma. AIR, 22 mai 1913.

Enseignement

Allemagne. — Nous avons déjà parlé des efforts faits par la Franc-Maçonnerie pour capter la jeunesse universitaire. Nous trouvons dans les journaux maçonniques de nouveaux renseignements à ce sujet :

Les F∴ Weiss, de Constance, et Keller de Charlottenburg, qui ont une grande connaisance de cette question et en ont fait leur affaire, ont été chargés par l'*Union des Francs-Maçons Allemands* d'établir un rapport à ce sujet sur les voies et moyens. L'une des conclusions auxquelles ils se sont arrêtés est qu'il faut se procurer les adresses des F∴ qui ont des fils dans les Universités et Ecoles supérieures, des F∴ qui sont en contact avec les étudiants, qu'il faut grouper ces Etudiants, etc.

Un lowton auquel son père a fait lire l'Essai publié par le F∴ Bélian sur cette question, s'insurge contre cette nouvelle attaque à la liberté d'association : « Pourquoi, dit-il, demander aux fils de Maçons de former des associations distinctes ? Les associations universitaires sont nombreuses, elles sont très diverses dans leur but. »

Il semble du reste que cette propagande ait été mal accueillie par la jeunesse des Ecoles, à en juger par le mouvement de retraite assez prononcé dont nous trouvons la preuve dans un article d'un journal maçonnique :

Le F∴, auteur de cet article dit, en effet, que la Maçonnerie ne doit pas chercher à pénétrer dans les corporations existantes entre les-

quelles se répartissent les étudiants des Universités. Ces corporations ont des intérêts qui peuvent être lésés par les obligations maçonniques, et il ne faut pas mettre les jeunes gens en demeure de faire un choix. Selon un autre F.·., la mission maçonnique est avant tout une œuvre personnelle. Les F.·. vénérables et surveillants peuvent se déclarer prêts à aider de leurs conseils et de leur intervention les fils de Maçons qui font leurs études, les accueillir dans leurs familles, et alors par des écrits remis à propos, par des entretiens, les éclairer sur la Maçonnerie, faire savoir aux Loges que tel ou tel F.·. est prêt à faire bon accueil aux étudiants fils de Maçons.

Il serait bon, en outre, de rédiger un petit écrit propre à être mis entre les mains des jeunes gens qui vont entrer dans la vie.

Puis l'auteur passe en revue et apprécie les procédés recommandés par le F.·. Weiss, qui fournit des articles maçonniques aux revues académiques. Et il conclut d'une façon pessimiste : il a passé dix-sept ans au milieu de la jeunesse académique d'Iéna, celle-là même devant laquelle un F.·. a fait une brillante conférence, qui se terminait par une discrète apologie de la Maçonnerie. Succès brillant, mais passager ; cette conférence est déjà oubliée.

ALSACE. — Les instituteurs alsaciens ont proclamé la nécessité de l'école confessionnelle. AIR, 20 mai 1913.

AUTRICHE. — La Secte, quel que soit le nom sous lequel elle se cache ou le masque dont elle couvre son visage, mène partout le même combat.

A Salzbourg, une société catholique *Katholisches Universitæts Verein* a réuni des fonds pour construire une Université catholique ; aussitôt la société universitaire anticatholique de Salzbourg, *Salzburger Hochschulverein*, perd la tramontaine. Elle publie un appel à tous les messieurs et à toutes les dames libertaires, dans lequel on lit :

« On veut arracher au peuple le bien suprême, la liberté de l'esprit ! à Salzbourg, on veut ériger une prison de l'esprit, une Université catholique sous la direction des Evêques. De là devra partir l'assaut à la conquête des Universités de l'Etat qu'on a calomniées d'une manière inouïe, et qui seront forgées conformément aux principes romains... La Société Universitaire de Salzbourg s'est chargée sérieusement de la lutte contre l'érection d'Universités cléricales... Dans ce but, jusqu'ici, elle publiait la revue trimestrielle « *Deutscher Hochschulwart* », organisait des conférences et distribuait des feuilles volantes. Mais maintenant, la Société prépare une action faite sur des bases plus larges. Périodiquement, plusieurs fois par an, elle enverra par la poste à domicile, gratuitement, à ses compatriotes égarés des opuscules. C'est ainsi seulement qu'on

peut lutter contre les agissements cléricaux visant à la création d'Universités confessionnelles et détourner un péril sérieux qui menace tout notre peuple. »

Et la Société Universitaire de Salzbourg réclame des adhérents... et de l'argent. C'est, du reste, partout la même chose :

« A Strasbourg, on crie à l'attentat contre la liberté universitaire parce qu'on veut un professeur catholique de philosophie pour les élèves catholiques de philosophie. Le bon sens dit cependant que la liberté universitaire exige précisément que les élèves catholiques aient leurs professeurs. Mais le bon sens est clérical, paraît-il... La « liberté de la science » et la « paix confessionnelle » sont les deux guillotines au service du bloc anticatholique pour exécuter la vraie liberté de la science et la vraie paix confessionnelle... La conclusion est bien simple : les libertés scolaire et autres, les catholiques doivent se persuader ne les avoir que par conquête, c'est-à-dire par leur force consciente et organique. Qui leur dit le contraire, les trahit de bonne ou mauvaise foi, ce qui est bien secondaire. AIR. 8 mai 1913.

Bavière. — Le journal catholique libéral d'Augsbourg, *Augsburger Postzeitung* écrit dans son numéro du 24 avril :

« On ne saurait admetre que, dans un Etat chrétien et qui veut rester tel, on autorise la création d'écoles libres-penseuses. Les intentions et la bonne foi du Docteur Horneffer ne justifient rien. Il est un fait indéniable pour tout esprit chrétien : c'est que les écoles sans Dieu seront forcément et fatalement nuisibles à la jeunesse... »

Plus d'une réforme s'impose aussi dans l'organisation et le régime des Universités. Un chrétien ne saurait admettre que la science a le droit d'être et de se montrer antichrétienne. La vraie science n'a jamais été et ne sera jamais en opposition avec les enseignements divins que Jésus-Christ a apportés aux hommes. Toute prétendue science qui s'attaque à Jésus, à sa doctrine, à sa morale, n'est et ne peut être, malgré toutes ses prétentions, que fausse, erronée et pernicieuse. N'est-on pas en droit d'attendre que les chaires universitaires d'un pays chrétien soient confiées aux professeurs chrétiens ? AIR, 6 mai 1913.

Il faut, comme le fait remarquer le correspondant de l'*Agence Roma*, que le mal soit bien grand pour émouvoir un journal de la nuance catholique de l'*Augsburger Postzeitung* qui se place, on l'a remarqué, au point de vue « chrétien ». Que diront alors les « catholiques romains » ?

Canada. — La *Vérité* de Québec, 10 mai 1913, donne des renseignements sur la *Question scolaire dans Ontario :*

Sir Richard Scott, décédé récemment, était le père de la loi des écoles séparées dans Ontario, votée en 1863.

A l'occasion de sa mort, l'*Action Sociale* a rappelé l'histoire de la question scolaire dans Ontario et le rôle joué par Sir R. Scott.

« Avant l'union des deux Canadas, écrit l'*Action Sociale*, les protestants de Québec jouissaient, de par la libéralité des catholiques, du privilège d'avoir leurs écoles propres, auxquelles le gouvernement octroyait une subvention. C'était là une faveur d'administration, plutôt qu'un droit consacré par la loi.

« Lors de la première session du nouveau Parlement, sous l'Acte d'Union de 1844, une loi fut votée qui établissait un système scolaire uniforme pour les deux provinces, dirigé par un Surintendant unique. Les sommes réalisées sur la vente des terres publiques affectées aux écoles étaient distribuées au prorata entre les écoles des cantons du Haut-Canada et des paroisses du Bas-Canada. Or, il arriva qu'un des effets de cette loi fut de réduire singulièrement les privilèges dont jouissaient les protestants du Bas-Canada, ce qui leur fit pousser les hauts cris. Afin de leur donner satisfaction, la loi fut donc amendée de façon à pourvoir au maintien de leurs écoles en Bas-Canada. Mais alors, en vertu du principe de l'uniformité, la nouvelle loi des Ecoles Séparées devint applicable aux deux provinces et aux catholiques aussi bien qu'aux protestants.

« Malheureusement, quelques années plus tard, et presque chaque année, la loi primitive fut amendée, conservant aux protestants de Québec leurs privilèges et diminuant progressivement dans l'Ontario ceux des catholiques.

« En 1846, le docteur Ryerson, ministre méthodiste fanatique, fut nommé Surintendant de l'Education pour le Haut-Canada, et rédigea un projet de loi qui rendit la fondation des Ecoles Séparées de plus en plus difficile et leur existence plus précaire.

« Les catholiques commencèrent à s'agiter et à réclamer leurs droits. En 1855, leur illustre champion, Mgr Charbonnel, évêque de Toronto, donna sa démission du bureau des Ecoles de la Province, et frappa d'interdit les députés catholiques qui, par lâcheté ou pour des motifs publics, abandonneraient la cause sacrée de nos écoles.

« En 1860, M. R. Scott, député d'Ottawa à Toronto, d'accord avec Mgr. Charbonnel, présenta à la Législature un bill qui conférait à la minorité les privilèges pour lesquels elle luttait depuis tant d'années.

« Battu en 1861 et en 1862, le vaillant député ne se découragea point, et, finalement, en 1863, ayant reçu l'appui du gouvernement de l'honorable J. T. Macdonald, il eut le bonheur de voir passer son bill.

« Désormais tous les catholiques, réunis dans un rayon de trois milles avaient le droit de fonder une école séparée, gouvernée par

des commissaires catholiques, participant, au même titre que les protestants, aux subventions du gouvernement, sans payer un sou d'impôt aux écoles publiques. De plus, ils pouvaient charger le trésorier du conseil municipal de collecter pour eux leurs taxes scolaires.

« La minorité catholique se tint pour satisfaite de ces concessions, et aucun changement à la loi ne fut demandé jusqu'à la Confédération (1867). Alors l'Acte constitutif de l'Amérique Britannique du Nord garantit, par le statut impérial, tous les droits de la minorité tels qu'ils existaient à cette époque ».

Colombie. — L'épiscopat colombien a défendu aux catholiques de fréquenter les collèges et Instituts sectaires : à Bogota, l'Université républicaine, l'Institut polytechnique, le Lycée du commerce, l'Institut Aponte ; à Huila, les Collèges A. M. Paredes, Libano, Purification et Suave ; à Tolima, toutes les écoles et autres établissements dirigés par les adeptes du Spiritisme. En outre, tous les collèges protestants, dits « américains » ou autres. Ces mesures ont été prises contre les attaques grandissantes de la Franc-Maçonnerie unie au protestantisme.

Espagne. — Le *Siglo Futuro*, de Madrid, 14 mai 1913, annonce que la commission directrice du syndicat ouvrier catholique de Pampelune a envoyé au président du conseil des ministres une protestation contre les décrets de l'enseignement.

— La *Gacela del Norte*, de Bilbao, 10 mai 1913, écrit :

Le corps épiscopal d'Espagne a pris la tête du mouvement de protestation contre l'enseignement neutre, et, soit par des lettres pastorales adressées au clergé et aux fidèles, soit par des lettres au comte de Romanones, et aussi par l'organisation de réunions, a donné à ce mouvement une impulsion énergique et durable. Parmi les dernières manifestations de son zèle, il faut mentionner la belle lettre de l'Evêque de Truy au comte de Romanones. Elle se distingue de celles de ses collègues en ce que son auteur invite Romanones a réfléchir sur l'intérêt véritable de la dynastie, et aussi de l'Espagne, et à ne pas contribuer à ce que se réalise la triste prophétie du Sar Silvela : « *Finis Hispaniæ* ».

— *El Siglo Futuro*, de Madrid, 12 mai 1913, signale dans les termes suivants la lettre de protestation de l'Evêque de Santander :

L'Evêque de Santander a joint sa voix à celle de ses collègues du haut clergé espagnol. De sa lettre pastorale, datée du 3 mai 1913, nous détachons les passages suivants :

« Après avoir signalé les mesures préparatoires qui ont précédé le décret Romanones, et qui consistent en de mesquines taquineries, il dit : De cette manière on en viendra à supprimer complètement l'enseignement de la religion. C'est précisément là l'aspiration suprême des sectes maçonniques, qui, inspirées par le démon, consacrent tous leurs efforts à s'emparer de l'éducation de l'enfant, c'est pour elles le moyen le plus efficace d'implanter en Espagne la République athée, comme elles l'ont fait en France et au Portugal.

« Que les Loges aient été les principaux agents de ce dessein, c'est ce que nous laisse entrevoir le Président du Conseil des Ministres, quand il nous dit que le décret « n'est qu'un point de départ », un premier pas dans la voie du progrès, des desseins que le *parti libéral* poursuit déjà depuis des années. Rapprochons cela des indications que nous a données en 1906 le *Diario de Barcelona* sur les renseignements que le centre maçonnique de Paris avait reçus d'Espagne, savoir : que le comte de Romanones, bon F.·. avait résolu d'allumer le feu anticlérical dans le royaume catholique ; on peut donc en conclure sans témérité que les lumières du Grand-Orient ont éclairé les conseillers de la Couronne, et ce qui nous confirme dans notre conviction, c'est le Meeting des gauches qui a eu lieu à Madrid en l'honneur du décret, meeting tenu par le bloc des juifs, des protestants et des maçons ».

— Le même journal, dans son nº du 17 mai, donne des renseignements sur la genèse du décret concernant l'enseignement :

Quelle est la véritable origine du décret Romanones sur l'enseignement du catéchisme ? Voici une indication que nous trouvons dans un article de M. Edwardo Orlegay Gasset, qui a paru dans *El Globo :*

« Des gens peu au fait ont cru voir en cet acte une habileté du cabinet commandée par la nécessité de défendre sa position. Les conservateurs avaient pris une attitude fière, qu'ils ne gardèrent pas bien longtemps. *Nous pouvons néanmoins affirmer que le Gouvernement* (c'est-à-dire le cabinet) *ne joua dans cet acte d'une importance capitale d'autre rôle que celui qui lui revenait d'après la constitution, celui de faire sienne, officiellement, disons-le clairement, une haute initiative* (egregia iniciativa).

« Ainsi donc l'initiative de ce décret, dont la seule annonce a provoqué la protestation de l'Episcopat Espagnol, celle de millions de catholiques, l'initiative du décret par lequel le Ministère encourt la révocation et l'amende, cette initiative ne serait point celle du ministère ! » ce serait une *iniciativa ergregia » !*

Pour qu'on ne se trompe pas sur l'interprétation de ce mot, le journal l'imprime ainsi : *eg... regia.*

—Ce mouvement contre l'enseignement neutre prend toutes les for-

mes. Le journal *El Social*, du 1er mai 1913, publie les paroles et la musique d'un hymne scolaire contre les Ecoles laïques. Cet hymne date de trois ans ; il avait eu un grand succès, mais il était tombé dans l'oubli. En voici le premier couplet.

« L'âme de l'enfant, fleur si belle, — les impies prétendent la flétrir. — De Dieu qui versa son sang pour elle, ils prétendent la séparer, les insensés ! Et, dans leur ruse, il tendent autour de l'école leur cruel filet de perdition. Mais tant qu'il restera un Espagnol en Espagne, ils ne l'emporteront point sur son cœur fidèle.

— L'*A B C.* et *El Debate*, de Madrid, 16 mai 1913, publient et rendent compte, à peu près dans les mêmes termes, d'une réunion contre la politique scolaire du gouvernement :

Dans la soirée du 15 mai, a eu lieu à l'Académie de jurisprudence de Madrid la première des conférences organisées par l'Union des Dames Espagnoles, au bénéfice de la section de protection du travail de la femme. L'orateur désigné, M. Vasquez de Mella a pris pour sujet : « Le nouveau droit à l'ignorance religieuse ». A côté de l'orateur, on voyait sur l'estrade le prélat du diocèse, Mr. Alezandro Pijal, et le P. Zacharias Martinez, MM. Maura, Bofarull, le comte de Doña Marina, le vicomte de Ega, le P. Tortosa, le marquis de Cerralbo et autres notabilités catholiques.

L'orateur a traité son sujet sous différents aspects : la mauvaise science, l'idée de la liberté, l'Etat neutre, l'Etat et l'enseignement, le maître neutre, la diversité des écoles, la nation, la patrie et l'Etat, la religion catholique et l'histoire de l'Espagne ; il a terminé en évoquant Ferrer. Chassons le Christ, a-t-il dit, et intronisons Ferrer, cet ignorant criminel gouverne du fond de la tombe.

Voici un autre passage de son discours :

« Rien de plus vil que l'école neutre, que l'instituteur neutre. Par exemple, quand celui-ci devra raconter l'histoire de l'Espagne, les grandes choses qu'elle a faites pour la religion que dira-t-il ? Devra-t-il se taire ? et pourquoi ? sera-ce par ignorance ? Sera-ce par mépris de ces œuvres ? En ce cas, il est un hypocrite. Qu'apprendra la jeunesse entre des maîtres imbéciles et des maîtres qui laissent à la porte de l'école le cadavre de la sincérité ? »

— Quand la secte n'est pas la plus forte, elle a recours aux moyens criminels :

Au congrès catholique de Valencia sur la question scolaire, des apaches payés par la secte ont attaqué et blessé plusieurs élèves des écoles salésiennes qui se rendaient aux réunions. AIR. 8 mai 1913.

La lutte s'accentue de plus en plus autour de l'école. Pour plaire à

certains milieux, M. Alba vient d'éloigner des écoles normales de Huesca et des Baléares les religieuses qui ont formé maintes générations d'excellentes institutrices. AIR, 23 mai 1913.

— Nous lisons dans *El Debate*, à la date du 15 mai 1913 :

Le décret relatif à l'enseignement du catéchisme complété par un décret sur l'inspection de l'enseignement primaire, et qui soulèvera sans doute des protestations tout aussi vives. Inspiré par *l'Institution de l'Enseignement Libre*, qui est une organisation libre-penseuse, il attribue à la Direction générale de l'Enseignement des pouvoirs si étendus qu'il supprime en fait l'autorité du ministre et des recteurs d'Université. Il aura pour premier résultat de créer pour le personnel de l'enseignement primaire le régime des fiches.

— Le 18 mai une importante réunion a eu lieu dans les bureaux du journal *El Debate* à Madrid. On a discuté les conséquences du décret du 5 mai sur l'inspection de l'enseignement primaire. Nous empruntons les citations suivantes au nº d'*El Debate* du 18 mai.

M. Angel Herrera pense que la portée du décret sur l'inspection est plus grande encore que celle du décret sur l'enseignement, et il indique à grands traits l'organisation du corps des inspecteurs. Le gouvernement a donc créé un corps d'Inspecteurs dépendant de la Direction générale de l'Enseignement primaire et formant deux catégories, ou plutôt deux degrés d'une hiérarchie, l'Inspection centrale, et les Inspections provinciales, qui siègent dans les chefs-lieux des provinces. Chaque inspection provinciale a pour chef un Inspecteur, sous les ordres duquel sont placés les inspecteurs locaux, à chacun desquels est attribuée une zone déterminée. L'inspecteur général a pour tâche d'exécuter directement ou par l'intermédiaire des inspecteurs de différentes catégories les ordres de la Direction générale de l'Enseignement primaire, direction dont le titulaire actuel est M. Altamira, créature de l'Institution libre, qui est elle-même une œuvre religieuse, en sorte que l'enseignement primaire sera indirectement mais fortement soumis à l'influence de l'Institution Libre.

Les inspecteurs, tant généraux que provinciaux sont armés de pouvoirs très divers et très étendus, qui anéantissent toute action des commissions locales d'enseignement primaire, des Recteurs d'Universités, des Gouverneurs de province, des commissions provinciales : le ministre de l'Instruction publique verra lui-même son autorité fort diminuée. En effet, dit l'article 12 du décret : « L'Inspecteur général de l'Enseignement primaire exercera ses fonctions sur tout le personnel enseignant et administratif de l'enseignement primaire, et sur les Ecoles privées, sur les institutions parallèles à l'Ecole et postscolaires, et spécialement sur celles des ces institu-

tions qui sont subventionnées par l'Etat ; sur tous les inspecteurs de l'enseignement professionnel, sur les Ecoles Normales ordinaires et les Ecoles Normales supérieures. »

Donc aucun genre, aucun degré d'enseignement primaire n'échappera à l'inspection centrale. Mais que sera cette inspection ?

Elle aura pour objet les écoles publiques en ce qui concerne les méthodes et le matériel pédagogique. Elle *proposera à la Direction Générale la suppression ou la réforme des commissions locales, et la nomination d'un délégué local de l'inspection auprès de ces commissions.* A quoi serviront des commissions ainsi nommées au pouvoir central, sans cesse exposées à être dissoutes, recomposées, et surtout astreintes à subir la surveillance d'un délégué ? De plus, les inspecteurs seront chargés de prendre et transmettre toutes les mesures qui peuvent intéresser les droits des maîtres et d'accorder les changements volontaires de résidence. *Ce sera l'Institution Libre qui fournira livres et registres pour les bibliothèques circulantes.*

Une des parties les plus dangereuses du décret est celle qui se rapporte à l'inspection des écoles privées. En effet, l'inpecteur est autorisé à fermer l'école privée, dans des cas graves et urgents, en donnant avis à la Direction générale.

Ainsi donc, dit M. Herrera, catholiques, qui m'écoutez, quand vous aurez réuni des fonds, construit un local, trouvé le maître, inauguré l'œuvre, un inspecteur surviendra, qui alléguera une cause grave et urgente (le décret ne lui prescrit pas de la définir) et d'un trait de plume anéantira le resultat de vos efforts et de vos sacrifices. Mais ce n'est pas tout, écoutez l'article 31 :

« *On ne pourra inaugurer des écoles, ni les établir dans d'autres locaux, ni y faire des réformes importantes qu'en suite de la visite et du rapport de l'inspecteur régional ou de son délégué* ». Ici encore du vague et de l'arbitraire : qu'est-ce qui distinguera les réformes insignifiantes et les réformes importantes, celles qui autorisent l'intervention de l'inspecteur, ou *de son délégué ?*

Tout cela serait peut-être acceptable si les intéressés pouvaient en appeler à un tribunal impartial. Mais le tribunal dit d'opposition qui recevra ces appels, et décidera en dernière instance, est composé ainsi qu'il suit : Président : le Directeur général de l'Enseignement primaire, c'est-à-dire le principal intéressé ; assesseurs : le Directeur du Musée Pédagogique (ce personnage, M. Cossio, tout comme le Directeur de l'Enseignement primaire, M. Altamira, fait partie de l'Institution Libre) et le directeur de l'Ecole des Etudes supérieures de l'Enseignement (encore un membre de l'Institution Libre).

—Nous venons de voir que l'*Institution Libre* est appelée à fournir les livres pour les écoles primaires. Voici quelques renseignements, sur ce sujet, donnés par la *Gaceta del Norte,* de Bilbao, du 6 mai 1913:

L'Institution Libre, qui est une création officielle, malgré son nom a été chargée par la Direction de l'Enseignement primaire de rédiger le catalogue des livres pour les biliothèques ambulantes destinées aux instituteurs et aux enfants, bien que la confection de ce catalogue doive revenir également au Musée Pédagogique. Cette distribution de livres, qui coûtera 122.500 pesetas aux contribuables, c'est-à-dire à la majorité catholique de la population, aura pour résultat de mettre aux mains de leurs enfants des ouvrages qui figurent à *l'Index* des livres prohibés, et que le bon sens aurait dû suffire pour exclure, ouvrages d'une moralité douteuse, ou d'un caractère pessimiste, érotique ou sceptique, comme ceux de Dumas, de V. Hugo, de Bernardin de Saint-Pierre, de Tolstoï, d'Edgar Poë, de Mantegazza. Nous trouvons, en outre, dans cette liste, Diderot, Rousseau, Voltaire, Balzac, Proudhon, E. Quinet, Perès Galdos. L'histoire universelle y est représentée uniquement par le juif Reinach (Théodore). Dans les ouvrages de science figurent les œuvres de Lamarck, de Huxley, et on y a mis comme ouvrage de *Sociologie* celui que Harnarck a publié sous le titre de « *Essence du Christianisme* ».

Ce catalogue se compose de 224 ouvrages. Après l'énumération qui précède, on voit la place qui reste aux livres vraiment utiles.

— *Le Siglo Futuro* de Madrid, dans son numéro du 10 mai, adresse aux Pères de famille et aux Instituteurs un article où il signale le danger pour la foi catholique, des livres choisis par le Musée Pédagogique, dont le personnel est en grande majorité formé de professeurs appartenant à l'Institution libre d'Enseignement. Ils ont profité de l'occasion qui leur était offerte pour glisser dans ce catalogue les ouvrages les plus contraires au catholicisme, comme par exemple ceux de Spencer, de Darwin, de Lamarck, de Huxley, etc., etc.

Or cette mesure est illégale, comme le prouve le journal *El Debate* dans son n° du 10 mai.

En effet, le Concordat encore en vigueur, et la loi sur l'Instruction publique du 9 septembre 1857 s'y opposent. La loi en question dit textuellement (article 82) : « Le gouvernement pourvoira à ce qu'on adopte dans les Ecoles des livres, propres à former le cœur des enfants, en leur inspirant de saines maximes religieuses et morales. »

Et l'article 92 : « Les ouvrages qui traitent de religion et de morale ne pourront être admis que si l'autorité ecclésiastique déclare qu'ils ne contiennent rien de contraire à la pureté de la doctrine orthodoxe ».

Enfin l'article 93 : « Le gouvernement fera connaître à l'autorité ecclésiastique les livres qu'il se propose d'employer dans les écoles primaires, comme exercices de lecture ».

Autant de prescriptions formelles qui ont été omises par le Snr Altamira, Directeur de l'Enseignement primaire.

— Le *Diaro Montanès*, journal de la Biscaye publie le texte du télégramme adressé par le Cercle Catholique de Santander aux députés de la circonscription. Le voici :

« Le Cercle Catholique Montagnard, représentant les anticléricaux de la province vous invite, vous et vos collègues de la minorité, à recourir à tous les moyens réglementaires pour obtenir du Congrès qu'il laisse sans effet les décrets sectaires du Gouvernement, et que, usant de leur droit constitutionnel, ils demandent la mise en accusation, pour rendre effective la responsabilité ministérielle, conformément à l'article 388 du Code Pénal ».

Une dépêche analogue a été envoyée au sénateur Señor Polo y Peyrolon.

(*Gaceta del Norte*, *Bilbao*, 26 mai 1913).

Dans une lettre ouverte au journal Madrilène *El Debate*, le sénateur Polo y Peyrolon discute et réfute avec beaucoup de précision les arguments qu'on fait valoir tant en faveur du décret sur le catéchisme que pour justifier les mesures qui aggravent ce décret.

(*El Debate*, de Madrid, 25 mai 1913).

— Nous trouvons la dépêche suivante dans le *Rappel* du 30 mai 1913:

Madrid, 28 mai. — Au Sénat, M. Peyrodon, jaimiste, a interpellé longuement le gouvernement sur le décret relatif à l'enseignement religieux dans les écoles primaires.

« Ce décret, a-t-il dit, notamment, a été imposé au gouvernement et au trône par les protestants et les francs-maçons, pour préparer la visite du roi Alphonse à Paris, visite pendant laquelle la population parisienne a brillé par son absence.

L'orateur a été rappelé à l'ordre.

Le comte de Romanones a répondu que ce décret est une simple manifestation de l'esprit de tolérance dont est pénétré le parti libéral, lequel est fermement décidé à persévérer dans cette voie. (Applaudissements).

— Le *Siglo Futuro* publie à la date du 13 mai un article où Don An-Manjon exprime son opinion au sujet du décret sur l'enseignement religieux. Il qualifie ce décret d' *inopportun*, dit que rien n'en prouve la nécessité. « Ce qui est nécessaire à l'Espagne, ajoute-t-il, ce n'est nullement la tolérance, la liberté pour l'erreur et son enseignement. S'il s'était passé chez d'autres nations de plus sain jugement ce qui s'est passé en Espagne avec le Ferrerisme, elles n'auraient jamais consenti à tolérer cette sorte d'enseignement, à l'établir, à l'encourager avec les biens confisqués sur ce coupable de lèse-patrie.

(*El Siglo Futuro*, Madrid, 13 mai 1913).

— Il existe à Madrid un Institut international d'enseignement secon-

daire, situé dans la rue Michel-Ange ; cet établissement destiné aux filles, et où les élèves sont reçues dès le premier âge, a été pourvu de toute le confort moderne ; on y a soigné jusqu'aux moindres détails de l'installation matérielle, et nous apprenons même que l'eau y est filtrée par le système Berkefeld. Les jeunes Espagnoles y apprennent l'anglais ; les petites Anglaises y apprennent l'espagnol, bref, comme le dit avec un orgueil comique le journal qui renseigne à ce sujet, les spéculations des sages sont converties en triomphantes réalités.

Un des traits caractéristiques de cet établissement, c'est l'article du règlement ainsi conçu : « L'Institut international s'interdit absolument l'enseignement de toute religion, quelle qu'elle soit. Les pensionnaires s'acquittent de leurs devoirs religieux, conformément à la volonté de leurs parents. »

Et notre journal d'ajouter : « Voilà le grand problème de l'enseignement confessionnel résolu », et plus loin : « Les pères qui veulent donner à leurs filles une éducation complète, auraient grand tort de les envoyer à l'étranger, puisqu'ils ont à leur portée une éducation complète, fondée sur la doctrine des déistes du dix-huitième siècle.

Article de Vicente Almela dans le *Heraldo de Madrid*, 25 avril 1913.

France. — Nous trouvons dans le *Document* du 20 mai, le renseignement suivant qui en dit long sur le patriotisme de certains instituteurs :

Réunis en assemblée générale, les adhérents du Syndicat des Instituteurs et Institutrices de la Seine, ont voté l'ordre du jour suivant :

Les Instituteurs et Institutrices expriment le vœu qu'à l'occasion de la discussion de la loi sur l'augmentation de la durée du service militaire, les parlementaires ne méconnaissent pas l'influence désastreuse de l'encasernement prolongé sur le recrutement déjà difficile du personnel enseignant primaire.

En plein accord avec les ouvriers des villes et des champs, opposés au rétablissement du service de trois ans, ils déclarent ne rien abandonner de leur confiance dans l'arbitrage international et n'accorder leur concours possible à l'éducation physique de la jeunesse que pour une organisation défensive du pays.

***La Réponse*, si vaillamment dirigée par M. l'abbé Duplessy, premier vicaire de Saint-François-de-Sales, publie dans son numéro de juin 1913, (p. 181 et suiv.), avec photographies à l'appui, les renseignements suivants :**

La Chapelle-Bâton est une localité de l'arrondissement de Civray, dans la Vienne. Elle a près de mille habitants, et ce chiffre lui donne droit à avoir deux écoles séparées, l'une pour les garçons et l'autre pour les filles. Et ce régime existe depuis une trentaine d'années. Il y a quelques années, une nouvelle école de filles a remplacé l'ancienne qui était un peu éloignée du centre : elle se trouve aujourd'hui moins loin de l'école de garçons, mais elle en est encore séparée par une partie du bourg....

Deux écoles existant pour pouvoir séparer les garçons et les filles, M. l'instituteur, secrétaire de la mairie, etc., a décidé que les garçons et les filles seraient réunis.

L'autorité ayant envoyé à la Chapelle un instituteur et un adjoint pour s'occuper des garçons, et une institutrice pour s'occuper des filles, M. l'instituteur a décidé que Mme l'institutrice s'occuperait des filles et des garçons, tandis que lui et son adjoint s'occuperaient des garçons et des filles.

M. l'instituteur a donc divisé la population scolaire de la Chapelle, — non en garçons et filles, ce qui serait trop simple, — mais en grands et grandes, d'une part, et en petits et petites, d'autre part. Les grands et grandes vont à l'école des filles, où ils et elles trouvent Mme l'institutrice ; les petits et les petites vont à l'école des garçons, où ils et elles trouvent M. l'instituteur et son adjoint...

Il y a à la Chapelle-Bâton deux écoles, trois classes, trois professeurs : et dans chaque école, dans chaque classe, avec chaque professeur, des filles et des garçons ?....

Voici comment se passent les récréations. Quand elles doivent être courtes, petits garçons et petites filles jouent ensemble dans la cour des filles.

Mais il y a, à midi, une grande récréation ; c'est l'heure du déjeuner, ou plutôt l'heure et demie : car ce temps dure de midi à 1 h. ½. Vous ne voudriez pas que, durant tout ce temps ,la coéducation ne fût que partielle !... Aussi, à midi, les garçons et les filles de l'école des garçons sont conduits à l'école des filles, où ils retrouvent d'autres filles et d'autres garçons : et cela, c'est l'heure idéale : les deux écoles n'en font plus qu'une, les trois classes n'en font qu'une : tous, grands et grandes, petits et petites, grands et petites, petites et grandes, tous déjeunent et jouent ensemble.

Ainsi l'a décidé, malgré la loi française, M. l'instituteur de la Chapelle-Bâton....

Mais il y a autre chose, et c'est cela que j'avais voulu établir par la photographie.

Regardez la vue de la page 184.

Le photographe est un malin, Il a fait poser les enfants de manière qu'ils aient derrière eux le mur qui sépare la cour des garçons de la voie publique. La porte de l'école est entr'ouverte. Et au-dessus du portail se dresse, triomphant..., quoi ?

Le triangle maçonnique

Or, c'est cela que j'avais voulu établir par un document irréfutable.

Oui, sous couvert de neutralité, on a arraché des écoles publiques le Christ, le Crucifix, parce que sa vue pouvait offusquer quelques yeux d'enfants !....

Mais l'instituteur de la Chapelle-Bâton n'a pas craint, lui, de faire dresser au-dessus de la porte d'entrée de son école le triangle maçonnique Sous l'équerre et le compas sont obligés, *depuis plus de quatre ans*, de passer tous les enfants de cette commune. Quel symbole éloquent pour exprimer le joug maçonnique imposé aux consciences !

— *La Franc-Maçonnerie démasquée* du 10 mai 1913, publie la planche suivante :

Œuvre des Patronages Laïques de Nice

T.·. Ch.·. FF.·.

Vous savez quel péril court actuellement l'Ecole laïque, avec quelle violence et malheureusement avec quel succès elle est assaillie par l'Armée Noire qui dispose de grandes forces, parce qu'elle n'hésite pas sur le choix des moyens, et surout parce qu'elle est riche.

L'Eglise cueille les enfants du peuple dès la sortie de la classe, les embrigade dans des patronages où elle les habitue à voir dans l'instituteur un ennemi, les élève en haine de la République et de l'Idée laïque. Les œuvres post-scolaires cléricales sont de puissants foyers de réaction, contre lesquels doivent se cencentrer tous nos efforts.

C'est dans ce but que nous avons fondé à Nice, en novembre dernier, des patronages laïques de garçons et de filles. Nous avons à soutenir ici, plus que partout ailleurs, une lutte très forte contre des organisations cléricales nombreuses, très riches, depuis longtemps établies, soutenues par une municipalité qui s'étiquette républicaine, mais subventionne largement nos ennemis, et nous refuse tout appui.

Les LL.·. de Nice nous aident dans la mesure de leurs moyens, mais en dehors d'elles, nous ne pouvons compter que sur nos souscripteurs, et nos frais sont importants, car si nous avons le plaisir de compter plus de 1.000 membres inscrits actuellement à nos patronages, nous avons à payer les surveillants le jeudi et le dimanche, des achats de jeux, d'accessoires pour travaux de couture.

Nous venons donc, nos T.·. Ch.·. FF.·. faire appel à votre solidarité maçonnique, et vous demander instamment de nous soutenir de votre obole, sinon nous risquons de sombrer en plein succès.

Nous n'ignorons pas que la Maç.·. est maintes fois sollicitée, mais nous nous permettons d'insister tout spécialement sur le besoin urgent de notre œuvre.

Comptant sur votre bienveillant concours, nous vous remercions d'avance au nom de nos enfants, en vous prions de croire à nos sentiments les plus fraternels.

Pour le Conseil d'Administration :

LE PRÉSIDENT : docteur MORICET, de la R.·. L.·. Démos ; LE VICE-PRÉSIDENT : A. FOIGNET, avocat, Vén.·. de la R.·. L.·. France-Démocratique. — LE TRÉSORIER : A. SPINANDY de la R.·. L.·. Démos. —LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : L. LAURON.·. de la R.·. L.·. France-Démocratique.

Les Vén.·. soussignés recommandent tout particulièrement l'œuvre essentiellement Maç.·. des Patronages laïques : J. CRESP Vén.·. de la R.·. L.·. Philosophie Cosmopolite. — A. FOIGNET Vén.·. de la R.·. L.·. France-Démocratique. — A. MACHON, Vén.·. de la R.·. L.·. Demos.

Les Métaux peuvent être adressés au F.·. Spinandy, trésorier, 25, rue Lépante, à Nice.

— Nous lisons dans l'*Instituteur Français* n° du 15 mai 1913 (p. 417 et suiv.) sous le titre : *Rendez l'Instituteur à sa classe.*

Un de mes collègues, directeur d'une école de chef-lieu de canton, m'adresse la liste de ses occupations extra scolaires :

« Je suis secrétaire de mairie, Président de la Mutualité scolaire cantonale, Trésorier de la Caisse d'épargne, Président de l'Association des anciens élèves de mon école, Secrétaire général du Patronage laïque municipal, Vice-président de l'Œuvre des conférences du samedi, Président de la Section antialcoolique, Vice-président de la Section antitabagique, Président de la Société d'Education physique et de tir, Trésorier du Sou des Ecoles laïques, Secrétaire de l'Œuvre des Colonies scolaires, Secrétaire-adjoint de la Société de protection de l'adolescence, Directeur des Cours d'adultes, Professeur au Cours des soldats illettrés et Chef de la Chorale-Fanfare de la Jeunesse laïque...

« Cette liste est-elle complète ?... Je n'en suis pas bien sûr. Mais ce que je puis vous affirmer, par exemple, c'est que *toutes mes journées sont excessivement chargées*, et qu'il n'y a, pour moi, *ni dimanches, ni fêtes*. Pardon !.. Sur les 42 dimanches de l'année scolaire 1911-1912, j'ai **pu en passer *quatre* dans** ma famille. Les autres ont été occupés par des fêtes ou des réunions diverses (excursions, concerts, loteries, bals..., etc... etc..) qu'il m'a fallu organiser, *presque seul.* Et ce que j'ai fait en 1911-1912, je le refais en 1912-1913, peut-être sur une plus grande échelle encore, car la municipalité actuelle devient de plus en plus exigeante. Aussi, suis-je fatigué, exténué... »

Après avoir cité cette lettre, M. Théodoric Legrand ajoute :

Qu'on veuille bien croire que je ne nie nullement l'utilité de la plupart de ces œuvres ! Mais l'instituteur est instituteur avant tout. Il ne devrait même être que cela. Si vous exigez de lui qu'il fasse quarante métiers, vous le mettez dans la nécessité de délaisser le sien.

***

Et il le délaissera d'autant plus sûrement que les maîtres ne sont plus guère appréciés aujourd'hui, ni pour le travail qu'ils donnent dans leur classe, ni pour la qualité des méthodes et des procédés qu'ils emploient, ni pour les progrès de leurs élèves. C'est tout autre chose que l'on distingue, que l'on vante et que l'on récompense. C'est leur participation effective aux œuvres complémentaires, dont on a lu plus haut une incomplète énumération : c'est aussi et surtout leur ardeur, leur zèle *politique*. En dehors de cela, il n'y a plus, pour eux, ni médailles, ni rubans

***

Le niveau des études primaires a baissé, en France, depuis quinze ans, dans des proportions effrayantes. Tous les maîtres de bonne foi vous diront que les élèves qu'ils ont aujourd'hui sont loin de valoir ceux qu'ils avaient autrefois, dans une même classe, dans un même cours, dans une même école. Je n'exagère pas en affirmant qu'entre le degré d'avancement des premiers et celui des seconds, il y a une différence de plus de 30 %.

On m'objectera peut-être que le nombre des candidats reçus chaque année à l'examen du certificat d'études primaires n'a fait qu'augmenter ? Ce serait une objection imprudente, sans valeur. Car nul n'ignore que le niveau de cet examen a fléchi en même temps que les études primaires, et fléchi de telle façon qu'il en est devenu ridicule !

D'autre part, les statistiques officielles nous apportent l'appui de leurs chiffres. Ne prouvent-elles pas que le nombre des conscrits *illettrés* s'élève chaque année ?

Il est incontestable que la fréquentation irrégulière, ou même la non fréquentation de l'école, dans certaines régions, notamment, n'a pu que contribuer à ces navrants résultats. Mais la cause principale, la cause générale, elle est dans le « surmenage extra scolaire » *imposé* à l'insituteur. Je dis « imposé », car, encore une fois, si un maître désire être bien vu et bien noté, des municipalités comme de ses chefs, il doit introduire dans son école toutes les œuvres à la mode.

Et la liste de ces œuvres n'est point close. Chaque jour, peut-on dire, nous en apporte une nouvelle.

Et comme les instituteurs libres ne se livrent pas à toutes ces occupations laïques et maçonniques, mais se contentent d'instruire les enfants, on veut les supprimer, eux et leurs écoles, afin d'empêcher en même temps des comparaisons qui ne tournent pas à l'avantage de l'enseignement officiel... sans Dieu.

Nous empruntons au *Rappel* du 26 mai et au *Radical* du 2 juin, les extraits suivants du compte rendu du 3e Congrès annuel de la *Fédération du parti radical et radical-socialiste de la Seine*. Il a eu lieu les 24, 25 et 26 mai 1913, à Paris. On y a discuté longuement la question scolaire et la défense laïque. M. Buisson, député de Paris, a présenté le rapport sur cette partie du programme.

Nous avons obtenu, a dit le député de la Seine, un régime de laïcité intégrale ; nous sommes le seul pays où l'école laïque est devenue institution nationale, mais tout n'est pas fini parce que nous avons été jusqu'au bout de notre doctrine. Nous avons fait la séparation des Eglises et de l'Etat ; l'Eglise a perdu son prestige, mais elle a gardé toute sa liberté. Il faut le reconnaître, cela nous fait une situation nouvelle, cela nous crée des difficultés que nous n'avions pas auparavant.

L'orateur ajoute : Nous avons voté une loi, dont j'ai l'honneur d'être le rapporteur ; elle est, de toutes les lois connues en Europe, la plus hardie : nous avons interdit les congrégations, nous avons supprimé l'enseignement congréganiste. Nous sommes le seul pays qui ait fait cela, il n'y a pas d'analogie à notre loi de 1904. Partout ailleurs on a laissé l'Eglise faire ce qu'elle voulait avec les congrégations.

Mais, grâce au droit d'association, l'Eglise a projeté de reconstruire un empire scolaire, et, pour arriver à ses fins, elle a été ouvertement à la bataille avec une audace extraordinaire. Elle a entrepris contre l'école laïque une campagne méthodique, très bien organisée, afin de faire le vide dans les écoles laïques. L'Eglise a organisé, grâce à la loi sur les associations, d'innombrables sociétés : sociétés de pères de famille, d'ouvriers, etc. Le grave danger, ajoute l'orateur, ce sont les comités de braves gens qui attirent après l'école les élèves de nos propres écoles laïques. On se garde bien de leur dire du mal de l'école laïque, mais on leur offre des réjouissances, des sorties, en un mot, on fait tout pour les attirer dans ces œuvres de propagande appelées patronages, c'est ce qui est dangereux, car, comme dit Ed. Petit, un patronage est cent fois plus redoutable qu'une école cléricale, car il exerce son influence en dehors de l'école.

Nous ne devons pas abandonner la lutte, et la commission vous propose le projet suivant .

Le Congrès,

Considérant que l'instruction à tous les degrés est une des formes de la défense nationale dont il appartient à l'Etat d'assurer le complet développement,

Invite les élus à soutenir une politique scolaire qui s'inspire des principes suivants :

1° *Obligation de l'enseignement primaire élémentaire.* — Que pour les parties de l'instruction dues à tous les enfants, parce qu'elles sont indispensables à tous les hommes, l'obligation établie par la loi devienne une réalité et que, pour cela, soient constituées deux séries parallèles de mesures efficaces : d'une part, la répression en cas de négligence ou de mauvaise volonté des parents ; d'autre part, le large secours aux familles pauvres par une extension considérable du rôle et des ressources de la caisse des écoles, ainsi que par l'action officieuse des conseils d'école ;

2° *Laïcité et neutralité de l'école publique.* — Que l'école publique, fidèle à la mission que la loi française lui assigne, se propose de donner aux enfants les notions élémentaires d'ordre intellectuel, moral et civique, sur lesquelles l'accord est unanime, et qu'elle s'interdise d'intervenir pour ou contre les doctrines religieuses ou politiques, dont le maître n'a pas à entretenir les jeunes élèves confiés à sa loyauté ;

3° *Egalité des enfants quant au droit à l'instruction.* — Que tous les enfants du pays soient mis en état de poursuivre leurs études au-delà du minimum obligatoire, non pas en raison de la fortune de leurs parents, mais en raison de leurs capacités ; qu'en conséquence, la gratuité soit le régime de tous les établissements d'instruction publique ; que l'accès de ces divers enseignements classiques, professionnels, techniques, artistiques, scientifiques soit ouvert, non aux plus riches, mais aux mieux doués, et que des subsides aux familles pauvres permettent à la nation de ne rien perdre du capital humain qu'elle peut mettre en œuvre ;

4° *Enseignement complémentaire et professionnel obligatoire.* — Qu'à la suite de l'enseignement primaire soit rendu obligatoire chez nous, comme il l'est en Allemagne et en Suisse, un enseignement des adolescents et apprentis des deux sexes destiné à leur faire conserver les connaissances acquises à l'école et à leur faire acquérir celles qui serviront de complément technique à l'apprentissage de leurs métiers respectifs ;

5° *Liberté de l'enseignement privé dans les limites de la loi et sous l'autorité de l'Etat.* — Que l'abrogation de la loi Falloux pour l'enseignement secondaire et l'organisation du contrôle effectif de l'Etat pour tous les degrés de l'enseignement mette fin aux abus résultant, soit des privilèges concédés aux écoles libres, soit du laisser-aller qui a suprimé, en fait, l'inspection et la surveillance des pouvoirs publics ;

6° *Répression des tentatives de l'Eglise pour s'emparer à nouveau de la direction de l'enseignement.* — Qu'une application régulière des lois existantes, et au besoin le vote des mesures légales addition-

nelles reconnues nécessaires viennent couper court aux prétentions dominatrices et aux manœuvres d'accaparement de l'Eglise, en l'empêchant d'abuser de la liberté dont elle jouit comme association religieuse, soit pour entraver le fonctionnement de l'école publique par des moyens inavouables, tels que la pression sur les pauvres, la menace et la calomnie, la provocation au désordre et à l'indiscipline, soit pour substituer l'autorité collective d'un clergé irresponsable à la responsabilité du personnel enseignant des écoles privées.

Le projet de résolution est adopté ainsi que les deux vœux suivants :

1° La Fédération ou le Congrès émet le vœu que le Parlement augmente les crédits accordés annuellement aux patronages et œuvres d'éducation laïques, afin d'en favoriser le développement et l'action républicaine, en attendant l'organisation légale de l'enseignement postscolaire.

2° En raison des attaques incessantes de la réaction contre l'école laïque,

Considérant que cette dernière a besoin d'être énergiquement défendue par tous les sincères démocrates,

Le troisième congrès de la Fédération radicale et radicale-socialiste de la Seine *invite ses élus* à voter le plus promptement les projets de loi de défense laïque, notamment ceux concernant :

L'abrogation de la loi Falloux ;

L'abrogation de l'inspection académique pour tous les établissements d'enseignement ;

Le principe de l'amendement Brard, obligeant toute personne désirant ouvrir un nouvel établissement d'enseignement à obtenir l'autorisation préalable du ministère de l'instruction publique.

— Les réflexions suivantes sont extraites du *Billet de Junius*. Elles mettent en lumière un des résultats du travail souterrain de la Franc-Maçonnerie :

L'instituteur allemand est un admirable excitateur du patriotisme. C'est lui qui entretient dans l'âme de la jeunesse la flamme sacrée qui fait les bons combattants et les vainqueurs. C'est un patriote et un lévite du patriotisme.

L'instituteur de chez nous est une parfaite antithèse de l'instituteur allemand. Beaucoup d'entre eux ne sont pas patriotes ou s'en vantent. Imprégnés de culture humanitaire, ils considèrent le patriotisme comme un préjugé ridicule et barbare dont il faut purger les consciences juvéniles, afin de les bien préparer à mieux comprendre et à mieux servir les vraies fins de l'humanité. Les manuels dont ils se servent et qu'ils mettent aux mains des écoliers sont, eux-mêmes, des

traités d'initiation à l'antipatriotisme. On a interdit dans les écoles le manuel de Paul Bert, parce qu'il enseignait l'amour de la patrie !

Ces instituteurs n'étant point patriotes sont antimilitaristes avec fureur. Ceci engendre cela. Cette fureur s'est sensiblement accrue, depuis qu'on les oblige à passer par le régiment. Tandis que les séminaristes acceptent allègrement la servitude militaire et font souvent l'édification de leurs camarades par l'entrain et la bonne humeur qu'ils montrent dans le service, nombre d'instituteurs rechignent à la besogne et se répandent en menus propos contre le métier militaire et contre ses chefs. C'est un phénomène d'observation courante. J'ai souvent interrogé des jeunes gens qui revenaient du régiment. Tous m'ont dit que les instituteurs étaient animés du plus mauvais esprit, et qu'ils passaient leur temps de service à déblatérer contre l'armée et contre la patrie. Je suis persuadé que si l'on voulait rechercher à quelles professions se rattachent les principaux prosélytes du sabotage et de la désertion qui ont provoqué les dernières mutineries, on y rencontrerait force instituteurs.

(*Echo de Paris*, 2 juin 1913).

— Le colonel Keller écrit dans la *Correspondance hebdomadaire* du 27 mai 1913 :

Personne ne peut s'y tromper : une propagande antimilitariste se poursuit avec acharnement dans notre pays depuis plusieurs années, et c'est à elle qu'il faut faire remonter l'origine des mutineries qui viennent de se produire. D'où est partie cette propagande ? — Ne cherchons pas trop, car ses sources maçonniques seraient plutôt de nature à la couvrir qu'à la condamner aux yeux des juges devant lesquels la cause est portée.

Mais enfin il y a aujourd'hui deux foyers intenses où s'élaborent ces doctrines perverses : la Confédération Générale du travail et l'Ecole.

Je crois que le premier ne sera pas contesté. Le ministère sent la nécessité de faire quelque chose et il dirigera sans doute sa sévérité vers une organisation, pour laquelle, au fond, il éprouve une médiocre sympathie. Il aura raison et toute l'épuration qu'il fera de ce côté sera d'autant plus efficace qu'elle sera plus radicale.

Mais l'Ecole ? — Il y a quelques jours, M. Barthou au Sénat s'indignait furieusement qu'on pût l'incriminer ; il traitait de calomnies, les accusations portées contre elle, et plus haut que jamais il jurait de la défendre.

Calomnies, c'est bientôt dit, et je comprends d'ailleurs que nos gouvernants aient quelque difficulté à reconnaître les charges qui pèsent sur leur fille laïque. Mais il y a des faits qui durent depuis des années, qui se produisent partout et qu'il est impossible de nier...

Dans les élections des syndicats et des amicales :

Ce sont les deux tiers des voix qui penchent généralement vers la Confédération Générale du Travail et vers ses exécrables doctrines.

Sans doute, je ne prétends pas que dans les deux tiers de nos écoles on enseigne l'anti-militarisme, je suis même convaincu que les excès de langage parfois relevés sur des lèvres trop audacieuses constituent de rares exceptions.

Mais, par contre, il est certain que la théorie du patriotisme conditionnel, que l'horreur de la discipline et du devoir militaires, que l'oubli volontaire de la gloire de nos armes, que, par suite, l'absence d'un enseignement préparatoire à la formation du soldat, caractérisent le plus généralement les leçons des maîtres auxquels est confiée notre jeunesse.

Et c'est là le péril national que les dénégations du grand maître de l'instruction publique ne peuvent qu'aggraver.

— Le correspondant de l'*Agence Roma* termine ainsi sa lettre de Paris, du 27 mai :

Conclusion : nous n'aurons pas franchement la loi de trois ans à laquelle nos catholiques ont sacrifié tant de choses ; nous aurons la loi scolaire, que leur adresse croyait si bien écarter.

Nous la violerons, disent-ils ! Allons donc ! Qui n'a pas eu le courage de combattre, n'aura pas celui de se révolter. La comédie continue. AIR, 31 mai 1913.

— Nous n'avons pas voulu parler de l'affaire de Couffouleux avant que la justice se soit prononcée. C'est aujourd'hui chose faite, et le bluff maçonnique apparaît dans toute sa... laideur.

Voici d'abord le récit des faits emprunté au compte rendu des débats devant la Cour d'assises de l'Aveyron, publié par l'*Echo de Paris*, 4 juin 1913 :

Le président résume les faits avec simplicité et impartialité.

Le 11 novembre, vers 10 h. ½ du soir, M. Donat, l'instituteur, et sa femme étaient dans leur cuisine, lorsqu'ils entendirent un bruit très violent qui paraissait venir de leur chambre à coucher. Ils entrèrent dans cette pièce et virent que deux vitres avaient été brisées, que le plafond était perforé, les rideaux déchiquetés et un volet percé. Sur le lit, ils trouvèrent une balle qui y était tombée, après avoir ricoché sur la poutre. Plus tard, on reconnut qu'une autre balle avait traversé le plafond. M. Donat ouvrit la porte et regarda dans la rue, mais la nuit était très noire et il pleuvait, il ne vit rien. Sa conviction fut qu'on avait tenté d'attenter à ses jours, car on savait qu'il se couchait tous les soirs vers dix heures et demie. Cependant, il faut remarquer que la première balle, ayant percé le volet à une hauteur de 1 m. 81, n'aurait pu le toucher que s'il avait été debout sur son lit, et que l'autre, ayant pénétré à 1 m. 61, ne pouvait l'atteindre que s'il avait été debout près de la fenêtre.

M. Edgard Troimaux, le rédacteur judiciaire de l'*Echo de Paris*, dépeint ainsi la situation morale de Couffouleux à cette époque :

Couffouleux est une pauvre petite commune de l'arrondissement de Saint-Affrique, qui compte au plus 400 âmes, et où les passions sont excessivement vives. Les passions politiques et surtout religieuses, s'entend.

Naguère, on vivait tranquille sinon heureux. La concorde régnait, ce qui est rare, à ce point que le curé envoyait ses neveux à la laïque.

Mais un jour l'instituteur partit, il fut remplacé par un jeune. Le jeune s'entêta, conformément aux instructions de ses chefs, à imposer aux enfants de son école un de ces manuels d'histoire qu'a interdits la fameuse lettre des évêques. Les pères de famille protestèrent, insistèrent avec tant de vigueur, qu'en moins de deux années le magister prononça l'exclusion de onze élèves. Combien lui en restait-il ? Bientôt il allait rester maître du champ de bataille avec une école vide, lorsque surgit l'incident qui motive le procès actuel.

Les collègues de l'instituteur Donat mirent d'abord peu d'empressement à s'occuper de l'affaire. Nous lisons, en effet, dans un article publié par l'*Union Catholique* de l'Aveyron et reproduit par la *Correspondance Hebdomadaire* :

Le *Courrier de l'Aveyron* a inséré dans son numéro du samedi 1er mars :

« *Le bureau de l'Amicale avait été avisé par Donat, dans la huitaine qui suivit l'attentat, mais les membres du bureau, à l'exception du président, n'avaient pas cru tout d'abord à la bonne foi préalable de Donat et s'étaient bénévolement imaginé que sa cause était peut-être difficilement défendable, parce qu'il avait pu commettre quelque maladresse* ».

Pourquoi donc, dès le début, les collègues de l'instituteur Donat, qui le connaissaient mieux que quiconque, jetaient-ils ainsi la suspicion sur lui et prenaient-ils si peu au sérieux ses affirmations ?...

Enfin, malgré toutes ces hésitations du début, voici que, soudain, tout le monde part en guerre.

Au signal de je ne sais quel « mystérieux chef d'orchestre » — toujours du mystère dans cette affaire ! — voici que l'*Amicale* sort de sa réserve, que tous les députés blocards de l'Aveyron font un tapage d'enfer, que toute la presse maçonnique s'émeut et que l'*Attentat de Couffouleux* menace de prendre les proportions d'un crime célèbre !

Et tout cela à la veille de la discussion des fameux projets de « défense laïque ».

Avouez que la coïncidence est curieuse et vaut quelque peu la peine d'être retenue

D'autant plus, qu'avant toute enquête sérieuse, les journaux de la

secte annonçaient avec un touchant ensemble que le coupable était un catholique. Il en fallait un. On le trouva :

Qui avait tiré ces deux coups de fusil ? écrit M. Edgard Troimaux. On chercha, on tâtonna longtemps; puis, finalement, les magistrats instructeurs et la pseudo-victime, qui, de son propre aveu, n'a même pas eu peur, s'accordèrent pour faire tomber les soupçons sur M. Emile Bonnet, cultivateur-propriétaire à Couffouleux.

Comment, de déduction en déduction, ils sont arrivés à ce résultat ? C'est ce que l'instituteur, témoin et partie civile à la fois, se chargera de nous apprendre, et vous admirerez le degré d'acuité que peut atteindre la psychologie d'un primaire.

Avant d'en venir à l'étude de cette ténébreuse affaire, M. le président Corbara doit présenter aux jurés ce paysan à la figure ouverte et souriante, qui ne paraît nullement rongé par le remords, et qui se défendra tout à l'heure avec une évidente sincérité.

« Bonnet, dit donc le président, a des antécédents excellents. Il est père de sept enfants. Il a sept frères, travailleurs de la terre comme lui. C'est, en un mot, un parfait honnête homme ».

Il est malhabile à s'exprimer, incapable de mettre une phrase sur ses pieds, ce qui ne l'empêche pas de répondre avec netteté à la première question. « Je n'ai commis aucun crime ».

Voici maintenant l'accusateur et ses raisons :

M. Donat, jeune instituteur de vingt-six ans, au teint pâle, mais à l'œil ardent, dira surtout aux jurés comment il fut amené à diriger ses soupçons du côté de M. Bonnet, après avoir fait de l'incident un récit identique à celui du président.

— Comme je n'avais aucun acte à me reprocher, je me dis que cela ne pouvait venir que du côté des parents des élèves renvoyés de l'école.

Il s'était donc rendu compte de la répulsion que ceux-ci professaient pour les manuels proscrits par les évêques. Il avait senti quelles colères soulevait chez ces paysans frustres son obstination à les imposer, et quand même il avait passé outre.

Ayant donc circonscrit ses soupçons au groupe des parents d'élèves renvoyés, il se demanda qui, parmi eux tous, il devait considérer comme le coupable probable.

C'est alors qu'il appela à lui les lumières de la psychologie policière. Dans ce groupe, se dit-il, il faut s'arrêter à ceux qui sont chasseurs. Or, les deux frères Bonnet sont chasseurs. L'un d'eux possède un fusil du calibre 14, c'est Emile. Le fusil de l'autre est du calibre 16. Lequel choisir des deux ? Emile, le propriétaire du calibre 14 ! Et pourtant les balles trouvées sur le lit et dans la chambre sont des calibres 16 ; comment concilier cela ? Tout bêtement en disant que,

dans son calibre 14, Emile Bonnet a mis des balles de calibre 16. N'était-ce pas décisif ? Emile Bonnet fut arrêté.

Les soupçons de M. Donat s'étayaient, en outre, sur des bruits : un mot du facteur Cannat, l'attitude embarrassée de Mme Bonnet. Mais rien de plus.

Aussi, comme s'il eût trouvé ce bloc de présomptions un peu faible, M. Corbara lui demanda :

— Vous êtes absolument convaincu de la culpabilité de l'accusé ?

Mais M. Donat n'ose pas aller aussi loin :

— J'ai de forts soupçons, se contente-t-il de répondre.

Voici maintenant un passage de la déposition du maire de Couffouleux :

Me Castelnau. — Croyez-vous que Bonnet soit coupable ?

Le témoin. — Non, je ne le crois pas.

Me Bazin. — M. Donat était-il traqué à Couffouleux, comme l'a dit un grand journal parisien ? Etait-il dans l'impossiblité de se fournir d'aliments ? Etait-il boycotté ?

— Non, répond le témoin.

— Il y a là une inexactitude, confesse M. Donat lui-même.

Que l'on juge des autres dépositions, par celle du maire de Couffouleux. Il en a été de tous les bruits comme de l'interview dont il vient d'être parlé : on a exagéré et tout s'évanouit.

Me Ramadier, du barreau de Paris, qui poursuit dans le pays une série de conférences passionnées contre la loi de trois ans, et Me Flach, également du barreau de Paris, qui avait mis son talent au service d'une cause aussi médiocre, ont plaidé pour M. Donat, qui se portait partie civile.

M. le procureur de Toulouse a requis sans trop d'ardeur une condamnation dont, le premier, j'en suis sûr, il comprenait l'impossibilité.

Enfin, Me Castelnau, de Toulouse, et Me Bazire, de Paris, ont éloquemment fait justice d'une accusation que rien ne justifiait.

Finalement, *Bonnet a été acquitté. M. Donat, débouté de ses conclusions de partie civile, est condamné aux dépens*, qui se monteront, dit-on, à plusieurs milliers de francs.

Aujourd'hui, il a plu sur le temple des Amicales.

Celles-ci, en effet, étaient intervenues dans l'affaire, et ce sont elles et la Franc-Maçonnerie qui avaient poussé en avant l'instituteur de Couffouleux.

L'*Amicale* de l'Aveyron dont le bureau s'était montré si froid au début avait changé d'attitude, comme le prouve la dépêche suivante publiée par le *Radical* du 13 mai :

Saint-Affrique, 11 mai. — Les membres de l'*Amicale* de l'Aveyron

se sont réunis en assemblée générale en raison de l'affaire de Couffouleux. De nombreux instituteurs et institutrices étaient présents. M. et Mme Donat ont été acclamés présidents d'honneur.

La réunion, après examen de diverses questions corporatives, a voté un ordre du jour disant :

« Les instituteurs et institutrices, membres de l'*Amicale* Aveyronnaise, profondément émus par l'attentat criminel dont leur camarade Donat, instituteur à Couffouleux, a été victime, protestent énergiquement contre les procédés mis en œuvre par les adversaires déloyaux de l'école laïque, attendent des pouvoirs publics les mesures promises vainement depuis si longtemps en vue de faire respecter l'enseignement public et laïque et le personnel chargé de cet important service, félicitent Mme et M. Donat de leur fière et noble attitude, leur expriment leurs sentiments de vive sympathie et d'étroite solidarité et remercient le comité administratif de la Fédération Amicale du concours empressé qu'il a apporté à leurs camarades ».

Ce serait bien mal connaître les gens du bloc que de supposer un instant qu'ils vont s'incliner devant l'arrêt de la Cour d'assises et reconnaître l'erreur commise. L'acquittement d'un catholique innocent devient « le scandaleux épilogue de l'affaire de Couffouleux », et *Le Rappel*, auquel nous empruntons cette phrase a annoncé dans son numéro du 7 juin qu'il ouvre une souscription en faveur de l'instituteur Donat, partie civile, condamné aux dépens comme l'exige la loi, « pour couvrir les frais de cette odieuse parodie de justice ».

Et le journal invite le Garde des Sceaux à donner des instructions pour qu'on recommence l'enquête... afin de trouver un autre catholique auquel on puisse imputer la responsabilité des coups de fusil qui ont si bien servi à la politique sectaire du bloc maçonnique.

— Parlant du Congrès de la Jeunesse catholique tenu à Caen, qui, selon l'expression de M. Maurice de Gailhard-Bancel, devait être la préface d'une action énergique en faveur de la répartition proportionnelle scolaire [1], M. Henry Merlier écrit dans la *Vigie* du 8 mai :

Nous avions été, dès la première heure, frappés de la forme tout au moins imprudente sous laquelle les orateurs du congrès de Caen avaient présenté cette réforme. « Réforme de justice ayant triomphé depuis longtemps déjà à l'étranger, même *dans des pays protestants comme la Hollande et l'Angleterre* », disait l'un. « Le grand argument qui porta sur les masses et qui émut l'opinion, c'est l'argument de *justice* », répétait l'autre. « C'est une *croisade nouvelle* qui se pré-

1. *Revue pratique d'Apologétique*, 1er Juin 1913, p. 359.

pare », ajoutait un troisième. Et l'ordre du jour final porte que ce « *principe* », — le mot y est ! — répond « aux *exigences impérieuses de la justice* en réalisant *l'égalité véritable de toutes les familles* devant la répartition des crédits du budget ». Qui ne voit, parmi ceux qui veulent se donner la peine de réfléchir, l'inconvénient de ces formules absolues ? On les croit habiles parce qu'on est dans l'opposition. Elles sont surtout dangereuses, car elles engagent et hypothèquent l'avenir. Sait-on tout ce qu'un jour les catholiques, grâce à la R. P. scolaire érigée en « principe de justice », pourront être appelés à subsidier ? J'entends bien que M. de Gailhard-Bancel tente de nous rassurer en disant que « quant à certaines conséquences fâcheuses de son application, dont quelques-unes nous menacent, nous ne voyons pas qu'elles se soient produites à l'étranger ». Mais il y a beaucoup de choses qu'on ne voit pas à l'étranger, et qu'on voit chez nous, hélas ! A l'étranger, on n'a pas non plus l'école sans Dieu. En France, une fois la R. P. scolaire reconnue et admise comme principe, nous irons très loin. Dans l' « impasse » du Droit commun où nos chefs laïques nous ont acculés peu à peu et où ils font tout pour nous éterniser, il n'est pas jusqu'à la Ruche libertaire de Sébastien Faure qui ne puisse espérer recevoir un subside... auquel les catholiques contribueront ! Et ne protestez pas. Cempuis, la porcherie de Robin, n'était-elle pas déjà subventionnée ?

Ce qu'on ne voit pas, malheureusement, c'est la réaction contre cet esprit qui — même à leur insu — entraîne les catholiques vers les solutions parfois les plus équivoques, des solutions qu'il faudrait, d'ailleurs, vingt-cinq ans au moins pour faire triompher. Or, il ne faudrait pas ce temps-là, avec des chefs intransigeants, pour que les catholiques redevinssent les plus forts et fissent la loi, au lieu de demander un peu bassement à être mis sur le même pied que les francs-maçons. Mais ces chefs, où sont-ils ? Tenus à l'écart ! Tout ce qui plastronne, à l'heure actuelle, est plus ou moins infecté de libéralisme, et ce parti se tient si bien, il est si puissant, il a des forteresses si redoutables, il a si bien réussi à faire croire qu'on ne peut pas se passer de lui, qu'il s'impose même à une grande partie de notre clergé.

En effet, comme le disait si bien M. l'abbé Jouin dans sa remarquable étude : *L'Ecole en France au XX[e] siècle* :

« Plusieurs solutions de la question scolaire sont proposées de part et d'autre. Dans son *Mandement de Carême*, Mgr Amette, archevêque de Paris réclame la liberté d'enseignement et la répartition des fonds consacrés à l'instruction publique entre les écoles libres et les écoles de l'Etat proportionnellement au nombre des élèves. Mgr Turinaz, dans sa déclaration au tribunal, se rallie à cette revendication. Toutefois, il dit encore : « Il n'y a ici qu'une solution, et elle est dans la liberté. La liberté complète exigerait que l'Etat renonçât à enseigner. Ce sera peut-être la solution de l'avenir.

« Ce sont là peut-être les solutions de l'avenir, capables seulement de nous grouper aujourd'hui dans une unité d'action : *mais ce ne sont pas les solutions* THÉOLOGIQUES, *qui dégagent la conscience de ses devoirs présents en face de la question scolaire* »

Et l'éminent théologien indique quelle est cette solution théologique qui s'impose à tous les catholiques :

« Pour le peuple, il faut une idée simple, en face d'une loi dont la cause, le but, les résultats sont uniquement l'athéisme... *Le jour où nous ne formulerons plus qu'une seule revendication :* FAIRE RENTRER DIEU DANS L'ÉCOLE SANS DIEU, ce jour-là, les mères chrétiennes comprendront qu'elles ne peuvent pas mettre leurs enfants là où l'on ne salue plus, par un *Ave Maria*, la Mère du Ciel ; ce jour-là, les hommes déjà un peu désabusés, feront vite l'expérience qu'on ne fonde pas un foyer heureux avec la devise : *Ni Dieu, ni Maître ;* ce jour-là, à la suite des évêques et des prêtres dans cette magnifique levée en masse si ardemment souhaitée, dès 1882, par Mgr Trégaro, tous les catholiques terrasseront la loi scolaire par ce seul cri : *Non possumus !* (1).

— Il n'y a pas que la Franc-Maçonnerie qui soit à la recherche d'une morale. Voici ce que nous lisons dans *Le Théosophe*, du 1er mai 1913 :

La Ligue Française d'Education Morale, fondée en dehors des divers groupements politiques, philosophiques et religieux, a pour objet de réunir, en vue de l'action pratique, tous ceux qui croient que cette action est, dans le domaine moral, un des grands besoins de notre pays.

L'originalité de la Ligue est de réserver expressément, pour chacun de ses membres, l'entière liberté des opinions, de les rapprocher seulement pour la propagation de ce minimum d'éducation morale sur lequel l'entente est assez complète pour permettre la collaboration de toutes les bonnes volontés.

Le 2e numéro de la revue l'*Union morale*, organe de la Ligue, expose un des moyens d'action qu'elle va mettre en œuvre.

Grâce à la générosité de quelques amis, la Ligue ouvre un *Concours pour la rédaction d'un Manuel d'Education Morale.*

Ce manuel, dit le programme, sera rédigé de telle sorte qu'il puisse être mis entre les mains d'enfants de 10 à 12 ans et employé dans les écoles publiques. Il devra être une œuvre d'éducation plus que d'enseignement. Il devra garder la neutralité confessionnelle, éviter toute propagande pour ou contre les diverses religions et les divers systèmes de philosophie ; il devra tendre à éveiller, dès l'enfance, le sens de l'activité morale dans la vie réelle, en même temps qu'à en-

1. *L'Ecole en France au XXe siècle. Devoirs des Parents à l'égard de l'école* par M. l'abbé Jouin, Docteur en théologie, curé de Saint-Augustin, in-8°, Paris, 1910, Gabriel Beauchesne, éditeur.

raciner dans la conscience, par le sentiment et par la raison, la disposition morale intérieure.

Un premier prix de 5.000 francs et divers autres prix d'une valeur de 10.000 fr., attireront sans doute de nombreux concurrents. Mais ce qui surtout les attirera, c'est la composition du jury appelé à juger les manuscrits. Ce jury a pour président M. Ribot, de l'Académie française ; pour vice-présidents : MM. Lachelier, Lavisse, et Boutroux ; il compte parmi ses membres plusieurs autres académiciens : MM. Paul Deschanel, Faguet, Henri Roujon, Liard, le général Lyautey, Paul Beauregard, Alfred Croizet, Théodore Reinach, Victor Delbos ; deux de nos anciens ministres de l'Instruction publique : MM. Léon Bourgeois et Georges Leygues ; deux inspecteurs généraux : MM. Darlu et Belot ; M. Jules Gautier conseiller d'Etat, ancien directeur de l'Enseignement secondaire ; MM. Fernand Faure et Charles Gide, de la Faculté de droit ; M. Séailles, de la Sorbonne ; M. Parodi, délégué des professeurs de philosophie au conseil supérieur ; M. Charles Wagner, bien connu des lecteurs du *Manuel ;* M. Emile Corra, président de la Société positiviste.

On voit quelles garanties d'impartialité, quelle autorité de jugement représente un tel jury.

Ceux qui désirent avoir les conditions du Concours peuvent s'adresser au Siège social de la *Ligue Française d'Education Morale*, 125, *rue du Ranelagh, Paris* (16e).

Nous constatons toutefois avec quelque surprise la présence, dans le Jury, d'un Pasteur. Cette présence aurait une réelle valeur si, à ses côtés, étaient un prêtre catholique et même un rabbin.

Hesse. — *The Catholic Tribune*, Dubuque, Iowa, 1er mai 1913, écrit :

Les Libres-Penseurs ont présenté à la Diète de Hesse des propositions tendant à la Séparation de l'Eglise et de l'Ecole, et à la suppression absolue de l'enseignement religieux dans les écoles normales d'instituteurs. Une de ces propositions demande que l'obligation de l'enseignement religieux soit entièrement aboli, qu'il soit interdit aux maîtres d'école d'exercer les fonctions d'organistes, de chantres, de lecteurs dans les cérémonies religieuses, que les ecclésiastiques soient privés du droit de siéger et de voter dans les commissions scolaires, que toutes les écoles confessionnelles soient changées en écoles non-confessionnelles. La raison qu'en donnent les auteurs de la proposition, c'est que l'enseignement religieux fait perdre trop de temps.

Russie. — Le Sénat vient de déclarer que le clergé, sans distinction de religion a le droit naturel de surveiller l'enseignement religieux à l'école. AIR, 22 mai 1913.

Wurtemberg. — La Société des instituteurs primaires a tenu son congrès le 13 mai à Stuttgart ; 1.500 membres y ont pris part. Ils ont voté un vœu pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat avec application spéciale à l'école, afin d'enlever toute influence aux ministres de la religion. AIR, 19 mai 1913.

Esperanto

Belgique. — La *Gazette de Liège*, 16 mai 1913, publie le compte rendu suivant :

Le 5e Congrès des Espérantistes belges s'est tenu à Spa. Le matin, à 8 h. 30, M. l'abbé A. Richardson, le vice-président de la « Belga Ligo », a dit la sainte messe pour les congressistes dans la belle chapelle de l'orphelinat, et, à l'Evangile, il a prêché en esperanto sur les sept dons de l'Esprit Saint.

A 1 h. 30 a eu lieu la réception officielle dans la grande salle des fêtes au Casino. En l'absence du bourgmestre, M. Maes, échevin de l'instruction publique, a reçu les congressistes et leur a offert le vin d'honneur.

A 11 heures, la réunion annuelle de la Belga Ligo Esperantista dans la même salle. A 1 heure a eu lieu un banquet de 153 couverts. On y a acclamé le nom de Mme Biske, dame et doctoresse russe, la fondatrice du groupe de Spa.

A 8 heures du soir, au théâtre du Casino, a eu lieu une séance dramatique et musicale où l'on a entendu une série de scènes, de morceaux de poésie et de chants en espéranto.

Canada. — L'article suivant a paru dans la *Vérité*, de Québec, 26 Avril 1913:

Un de nos lecteurs nous écrit :

Dans votre livraison de samedi dernier, vous signalez à vos lecteurs l'*activité maçonnique* en faveur de l'Esperanto, d'après la *Revue Internationale des Sociétés secrètes*. Il est regrettable que cette revue ait omis de parler aussi du travail *catholique* en faveur de la langue internationale.

Comme le premier souci de votre excellent journal est de bien renseigner vos lecteurs sur toutes les questions actuelles, vous n'aurez certainement pas d'objection à signaler ce *travail catholique*. L'*Espérantiste catholique*, livraison de janvier et février en fait foi.

J'attire votre attention sur le discours de M. Gustave Gautherot : *Pourquoi nous sommes Espérantistes*.

Le témoignage de cet historien, qui n'est plus un inconnu parmi nous, doit, certes, avoir quelque valeur.

M. Gautherot est le saint Paul de l'Espérantisme : ayant appris la

nouvelle langue dans le but de la mieux ridiculiser, il est depuis devenu un de ses plus ardents apôtres.

Etas-Unis. — Le *Boston Ideas* du 3 mai 1913, publie en première page, l'article suivant :

La Société Espérantiste de Boston a donné, le 26 avril, un dîner en l'honneur de M. Privat, espérantiste connu, de Genève. Environ 54 membres de la Société étaient présents ; de ce nombre était le Révérend Charles Fleischer, qui a exprimé tout l'intérêt que la Société portait à cette langue. M. Privat a répondu en esperanto avec une grande facilité d'élocution ; il a aussi parlé en anglais.

Ensuite, il a fait une conférence dans la grande salle de lecture de la Bibliothèque publique, et s'est efforcé de montrer que l'esperanto a toutes les qualités requises pour devenir une langue universelle. Le conférencier n'a pas plus de 25 ans, mais il a consacré 9 ans de sa vie à la propagation de l'esperanto ; il est l'auteur d'un manuel *L'Esperanto en cinquante leçons.*

Au cours de sa tournée de propagande, M. Privat a eu une entrevue avec le président Wilson, et avec M. Bryant.

Au prochain congrès espérantiste, le gouvernement des Etats-Unis sera représenté officiellement.

La Société espérantiste de Boston donne des cours et des soirées tous les mardis dans son local de Pierce Building, Copley Square.

France. — Le rite écossais vient de fonder, sous l'obédience de la Grande Loge de France, une Loge où les travaux se font en Esperanto. Les tenues ont lieu, 8 rue de Puteaux.

(*Bulletin hebdomadaire*, 27 avril, p. 2.)

Franc-Maçonnerie

Internationale. — Le *Bulletin* du *Bureau international de relations maçonniques* publie la circulaire suivante :

AU NOM DE LA PAIX ET DE LA FRATERNITÉ UNIVERSELLE.

1re circulaire :

« *Vous cultiverez l'amour fraternel qui est le fondement et la mai-*
« *tresse pierre, le ciment et la gloire de cette ancienne confraternité,*
« *car en tant que Maçons, nous sommes de toutes les races, de toutes*
« *les nations et de toutes les langues* ».

(Extrait de la *Constitution Mac∴* d'Anderson promulguée en 1723. — Charte Constitutionnelle de notre ordre.)

TT.·. CC.·. FF.·.

T.·. C. . VEN.·.

Notre VI[e] *grande Manifestation Maç.·. Internationale* — suite de la Schlucht — de Bâle — de Baden-Baden — de Paris et de Luxembourg — aura lieu cette fois à *La Haye les* 23, 24 *et* 25 *août* 1913.

Le Grand-Orient des Pays-Bas a bien voulu la placer sous ses auspices. — Malgré ce très grand honneur, notre VI[e] Manifestation, ainsi que ses devancières, ne revêtira aucun caractère officiel ; elle continuera à être une réunion amicale et familiale des Francs-Maçons de France, d'Allemagne et des pays voisins, accompagnés de leurs épouses, filles et sœurs, et constituera ainsi la Sixième fête de la Fraternité des Peuples Maçonniques.

Vous connaissez déjà notre but. Il n'est pas seulement le rétablissement des relations amicales entre diverses Obédiences Maçonniques, il va bien au-delà ! Nous voulons la suppression de la Guerre maudite, et pour cela nous devons tout d'abord travailler à la réconciliation de deux grandes nations dont l'antagonisme semble être la cause principale de ce déplorable état de Paix armée qui ruine l'Europe et angoisse les nations dans l'épouvante du choc sanglant toujours possible.... Cette paix armée, féconde elle aussi en désastres de toutes sortes, n'a que trop duré, car elle paralyse toutes les améliorations sociales sérieuses en jetant sans interruption au Moloch insatiable de la Guerre, ces milliards toujours renouvelés qui, s'ils étaient employés à des œuvres de solidarité et de Paix, procureraient tant de soulagement à ceux qui ne connaissent ici-bas que la peine et la souffrance.

La suppression de la guerre, c'est une tâche qui, par son énormité même, est digne de la Franc-Maçonnerie.

Certes, nous ne nous dissimulons pas les énormes difficultés que nous continuerons à rencontrer ; nous savons, par expérience, que la voie dans laquelle nous nous sommes engagés est semée d'obstacles qui paraissent insurmontables, mais que nous importe ! Ces obstacles, nous les franchirons comme nous l'avons fait jusqu'à présent, et d'autres viendront après nous qui continueront la marche en avant jusqu'au jour où se lèvera enfin la grande aurore de Fraternité universelle que nous appelons de tous nos vœux.

Déjà nos premiers efforts ont reçu leur récompense.

Au cours de ces dernières années, notre idéal, incontestablement réalisable de l'alliance fraternelle des Peuples Maç.·. d'abord, a conquis de plus en plus les cœurs, et un mouvement irrésistible de solidarité humaine nous a fait affirmer en maintes occasions notre volonté absolue de former cette chaîne maçonnique universelle qui n'a été jusqu'ici qu'un symbole. C'est ainsi qu'ont pu avoir lieu nos si réconfortantes grandes Manifestations. C'est ainsi que se sont multipliées solennelles et cordiales, les visites de Loge à Loge à travers les frontières, et c'est ainsi qu'un courant vainqueur a emporté de nombreuses résistances, entraîné les indifférents de telle sorte qu'au

lieu de quelques centaines de prosélytes ardents de la première heure, la noble propagande compte aujourd'hui une légion d'agents infatigables. L'idée a progressé même dans le monde profane, et la reprise déjà accomplie des relations officielles entre les puissances maçonniques françaises et allemandes, bien qu'encore incomplète, nous prouve que la *réconciliation est en marche et que rien ne l'arrêtera.*

Nous désirons donc T∴ C∴ Ven∴ et TT∴ CC∴ FF∴, que la VI[e] manifestation Maç∴ Internationale soit non seulement digne de ses devancières, mais constitue surtout une *libre et forte manifestation de solidarité maçonnique résolument ennemie de tout conflit sanglant.* Nous voulons que les journées des 23, 24 et 25 août 1913 soient la nouvelle affirmation de la nécessité et de la possibilité de l'entente amicale de deux grandes et nobles nations.

C'est pourquoi nous vous adressons l'instante prière de faire connaître nos espoirs à tous les FF∴ de votre R∴ A∴ *en donnant lecture de la présente circulaire à plusieurs de vos Tenues.* Envoyez des délégués à La Haye, invitez vos F∴ à travailler avec nous pour assurer le succès de notre manifestation. Nous voulons croire que toutes les Loges qui veulent fermement le rapprochement des Peuples et l'abolition de la guerre se souviendront que là, comme en toutes circonstances où il s'agit du progrès et du bonheur de l'Humanité, *c'est à la Franc-Maçonnerie qu'il appartient de faire le premier pas en avant.*

Nous vous enverrons en temps et lieu une seconde circulaire contenant le programme complet de la fête ainsi que tous les renseignements utiles.

Agréez T∴ C∴ Ven∴ et TT∴ CC∴ FF∴, l'expression de nos sentiments les meilleurs et les plus affectueux.

Ch. Bernardin, de Nancy ; A. Laurent, de Lyon ; H. Kraft, de Dresde ; S. G. Cahn, de Colmar ; L. Bangel, de Francfort ; Y. Junck, de Luxembourg ; Ed. Quartier-la-Tente, de Neuchâtel.

— Le Comité central du Grand-Orient des Pays-Bas est très heureux d'être chargé de l'organisation de la VI[e] manifestation internationale qui aura lieu, à La Haye, les 23, 24 et 25 août 1913.

En voici le programme sommaire :

Samedi 23 août. — A 8 heures du soir : tenue rituélique et réception des dames au domicile du G∴ O∴ (Fluweeler Burgwall, 22).

Dimanche 24 août (La manifestation). — A 2 heures de l'après-midi : discours au même local ; à 6 heures du soir, banquet (à Scheveningue, si possible).

Lundi 25 août. — Excursion, en bateau à vapeur, de Rotterdam à Dordrecht (visite des installations maritimes à Rotterdam, lunch à bord), offerte par le Grand-Maître.

La Haye, le 20 janvier 1913.

Le Comité central du G∴ O∴ des Pays-Bas.
S. M. Hugo van Gyn, *Grand-Maître*
H. J. W. van Lawick, *Grand Secrétaire*

N.-B. — Adresser toutes demandes de renseignements au F∴ H. J. W. van Lawick, van Blankenburgerstraat, 80, La Haye (Hollande).

Le Comité central fera son possible pour retenir des chambres d'hôtel aux FF∴ et SS∴ qui le demanderont, au plus tard, le 31 juillet. Il est recommandable de faire les demandes le plus tôt possible, parce que en août, la saison de Scheveningue bat son plein et les hôtels de La Haye sont combles.

— Ajoutons à propos du *Bulletin du Bureau international de relations maçonniques* qu'il paraît maintenant en cinq langues : Français, allemand, anglais, italien, espagnol. Un journal maçonnique italien, l'*Acacia*, estime qu'il devrait être rédigé en une seule langue, le Français qui, pour lui, est la langue universelle.

— L'article ci-dessous est extrait du même numéro du *Bulletin* de Neuchâtel :

La Franc-Maçonnerie doit naturellement protéger le faible et l'opprimé ; par son histoire et ses principes, elle est obligée de travailler à l'amélioration de la condition sociale des peuples, elle doit favoriser l'éducation populaire, libérer les consciences du fanatisme et de l'intolérance et autant qu'il est en son pouvoir, accomplir l'œuvre difficile de la suppression des conflits entre nations par les arbitrages internationaux. Si la Maçonnerie est unie, fraternelle et dévouée, s'il est vrai que sa chaîne entoure l'univers, elle accomplira ce devoir, et l'accomplira dans toute sa beauté. Elle peut réussir dans cette mission, parce que :

1° Elle est libre. Notre Ordre n'est en relations avec aucun gouvernement d'aucune nation et peut suivre son but sans s'occuper des partis politiques ;

2° Notre Ordre couvre le monde. Il n'y a aucun pays au monde où il n'y ait pas de Loges ou du moins des FF∴.

3° Notre Ordre est aussi cosmopolite qu'il le faut pour l'œuvre en question, car il compte parmi ses membres des personnages influents de toutes les nationalités et de tous les partis politiques, des hommes de toutes les professions et de toutes les associations ;

4° Notre Ordre partout où il existe, pratique les mêmes idées et poursuit les mêmes buts. La Maçonnerie occupe la même plateforme dans tous les pays malgré les petites divergences de rite ou d'intérêt interne. Ses emblèmes représentent partout et dans toutes les langues les mêmes idées et le même but idéal d'action dans la vie. Partout la devise de la Maçonnerie est résumée dans ces mots : « Amour fraternel, Justice et Vérité ».

Quelle influence pourrait exercer dans le monde une telle association si ses membres savaient agir avec persévérance et bienveillance !

La Maçonnerie peut et doit être l'agent le plus puissant pour le maintien de la Paix universelle.

Nous avons résumé ci-dessus les idées publiées par un F.·. anglais, dans un journal maçonnique de son pays (*The Freemason*). Il y a neuf ans que nous ne cessons de répéter ce langage et que nous écrivons à tous les groupements maçonniques de favoriser leur rapprochement pour créer de grandes œuvres et pour favoriser des améliorations et des progrès. Notre voix commencerait-elle à se faire entendre ? Aurons-nous bientôt le privilège de convaincre nos FF.·. anglo-saxons de l'utilité d'une entente cordiale de toutes les Maçonneries pour le bien de l'Humanité ? Ces FF.·. seront-ils convaincus que nos divergences sont des questions de forme et que sans exiger le sacrifice de ces formes ou la modification de ces usages, nous pouvons tous nous tendre la main sur les principes fondamentaux de notre alliance ! Nous le redisons, nous aussi, pour la centième fois : La Maçonnerie serait une puissance pour le bien, et le jour où ses adeptes sauront s'entendre et se comprendre, une œuvre morale de la plus grande valeur pourra être réalisée dans l'humanité !

— Voici en quels termes un magazine maçonnique américain qualifie l'annuaire publié par le F.·. Quartier-la-Rente, et le Bureau international des Relations maçonniques ; nous reproduisons d'abord le texte anglais.

Bro La-Tente's compilation, while claiming to be « universal » is as biased an affair as we have seen, and instead of giving a truthful account of the Masonic bodies existing in each country, enumerates those only whom he choses. We presume those who contribute to his little « Bureau of Masonic affairs ».

Ce qui signifie : La compilation du F.·. La Tente, tout en se prétendant « universelle » est bien une œuvre aussi partiale que nous ayons jamais vue, et, au lieu de donner une énumération fidèle des corps maçonniques qui existent dans chaque pays, il ne mentionne que ceux qu'il lui plait. Nous présumons que ce sont ceux qui apportent leur contribution à son petit « Bureau d'affaires maçonniques ».

Et notre critique poursuit :

« Après avoir étudié avec attention l'*Annuaire*, nous trouvons qu'il y a à peine dans le monde entier (peut-être en exceptant la Suisse) un seul pays pour lequel le compilateur donne une liste complète de tous les corps maçonniques existants. Si l'*Annuaire* se donnait comme une compilation mentionnant les groupes soi-disant maçonniques reconnus par le F.·. La Tente et son Bureau, il est très propre à égarer et à causer de grands dommages en mentionnant dans un pays un groupe maçonnique, et en déduisant comme conséquence qu'il n'en existe point d'autre, alors que le corps maçonnique omis est souvent beaucoup plus considérable que celui qui est inscrit. Cet *Annuaire*

n'est pas dépourvu de valeur en tant qu'exemple de ce que l'égoïsme et le préjugé peuvent faire faire à un homme, mais comme compendium correct des corps maçonniques du monde, il est pire qu'inutile ; il est positivement nuisible ».

NOTA. — *Afin de ne pas compromettre nos correspondants, qui nous fournissent les renseignements que nous publions nous ne pouvons pas toujours indiquer publiquement les sources où nous puisons. Mais, nous tenons toujours ces références à la disposition de ceux de nos abonnés qui pourraient en avoir besoin.*

ALGÉRIE. — Nous empruntons à l'*Algérien*, 11 mai 1913, le texte d'un discours prononcé dans une fête d'adoption maçonnique d'enfants. Il montre à l'aide de quelles idées les Frères dissimulent aux yeux de profanes qu'ils cherchent à attirer, le véritable objet de la Maçonnerie.

Le 27 avril, la Loge *Le Delta* offrait à l'occasion de l'adoption d'un certain nombre d'enfants, une fête qui obtint un succès considérable. Cette fête était présidée par M. Servent, Vénérable du *Delta*, assisté des vénérables des Loges d'Alger. Elle comprenait l'adoption proprement dite des lowtons, et un concert que termina une sauterie très animée.

Au cours de la cérémonie, M. Branthomme, Orateur du *Delta*, prononça une allocution que nous reproduisons ici, in-extenso :

Mesdames, Messieurs, Vénérable-Maître, Mes Frères,

La cérémonie à laquelle vous assistez n'est pas, vous l'avez remarqué, dépourvue d'un certain apparat. Ce n'est point que la Franc-Maçonnerie veuille frapper excessivement l'imagination des personnes qu'elle invite, pour un jour, à assister à ses travaux.

Si notre institution fait appel aux symboles, c'est que le symbole est essentiellement humain, et que la Franc-Maçonnerie se fait gloire d'être une œuvre humaine.

Cela la distingue, bien contrairement à ce que quelques-uns peuvent croire, des religions, qui puisent leurs doctrines dans le Mystère et dans l'exploitation de l'Inconnu.

La Franc-Maçonnerie a pour but la recherche incessante de la Vérité. Elle ne s'appuie sur aucun dogme. Elle a, certes, des principes fondamentaux, mais ces principes, personne ne peut les critiquer ; les gens de bonne foi sont obligés de leur reconnaître une valeur incontestable.

Continuellement au service du progrès, elle lutte, depuis des centaines et des centaines d'années, et malgré toutes les persécutions, graves ou bénignes, cruelles ou simplement ridicules dont elle a

été l'objet, elle lutte contre les superstitions, contre les croyances irraisonnées.

Elle pourrait se prétendre supérieure à tout ; elle pourrait se dire au-dessus de l'Humanité ; elle aurait le droit de se considérer comme inattaquable. Elle se contente d'être elle-même, d'être la Franc-Maçonnerie. Et elle est seulement fière de son passé, jalouse de ses traditions, heureuse de son présent, confiante dans son avenir.

Elle est une œuvre philosophique, qui accueille et qui anime toutes les opinions sincères ; elle désire rester modeste et douce, tolérante et bienveillante, même envers ceux qui lui veulent du mal, probablement par ignorance ou parce qu'ils n'ont pas encore trouvé, ce qui est regrettable, à faire mieux qu'elle, pour le bien de l'Humanité.

Si la Franc-Maçonnerie ne révèle pas bénévolement au monde profane ce que l'on a appelé ses secrets, c'est qu'elle entend conserver ses méthodes de travail qui lui ont procuré des satisfactions auxquelles elle n'est pas disposée à renoncer.

Mais en ce jour de fête, consacré à affirmer la solidarité des Francs--Maçons, à proclamer leur amour du prochain, et à glorifier la jeunesse, pourquoi ne soulèverions-nous pas un coin du voile qui cache nos soi-disants « mystères » ?

Oui, la Franc-Maçonnerie est symbolique ; oui, elle fait appel aux sentiments autant qu'à la raison ; oui, elle a des principes qu'elle formule en quelques mots malheureusement mal compris en général de la grande foule.

Cette cérémonie a pour but de laisser, dans l'esprit des enfants confiés à la protection maçonnique, le souvenir de notre union étroite. Vous remarquerez qu'elle n'a rien d'un baptême. Le baptême enrôle celui qui en est l'objet dans une secte, à laquelle il devra désormais appartenir malgré lui. L'adoption maçonnique laisse son entière liberté à l'Enfant. Celui-ci, quand il aura l'âge de la raison demandera, s'il le veut, l'entrée de nos temples, et cette faveur lui sera accordée s'il la mérite seulement, s'il s'est montré digne de notre institution . C'est à ce moment, qu'il devra faire montre des qualités sur lesquelles ses parrains ont entendu attirer son attention à l'heure de l'adoption, en lui donnant un nom maçonnique.

Chers enfants,

On a donné à l'un de vous le nom de *Remember*, Souviens-toi ! Il faut se souvenir du bien que l'on vous a fait ; il faut se souvenir, avec remords, du mal que l'on a pu faire, pour le réparer magistralement. Souviens-toi, mon enfant, qu'il ne faut pas commettre ni laisser commettre d'injustice. Souviens-toi qu'il ne faut pas chercher d'autre récompense du bien que l'on fait que la satisfaction même que l'on trouve à se bien conduire. Souviens-toi que tu as une conscience et que c'est elle qui doit déterminer tes actes, qui doit te faire discerner le Beau et le Juste.

Un autre d'entre vous a reçu le nom de *Labarre*. Labarre fut un martyr ; ce fut une victime de l'intolérance religieuse : pour n'avoir point salué une procession, pour n'avoir point consenti à renoncer à la liberté de son esprit, ce jeune chevalier de 17 ans, fut d'abord torturé par ceux qui voulaient obtenir de lui les noms de ses camarades que l'on disait complices d'un sacrilège ; et comme Labarre refusa de livrer ses amis, il fut décapité, et son cadavre fut brûlé, puis voué à l'exécration publique.

Ce martyr donna l'exemple d'un courage et d'une amitié remarquables ; son nom est bien un nom maçonnique, et sa mémoire doit être honorée de tous les admirateurs de la Tolérance.

Tolérance. — La tolérance est la base de l'institution maçonnique ; c'est grâce à l'esprit de tolérance qui règne dans les Loges que les francs-maçons peuvent utilement préparer les progrès de la Société. Cette qualité, opposée au sectarisme des religions dogmatiques est une des plus belles et des plus fécondes. Elle fait aimer ceux qui en sont pénétrés ; elle les fait respecter et écouter.

La *Justice*, l'*Equité*, l'*Egalité* et la *Vérité* sont inséparables. On ne possède le sentiment de la Justice que lorsque l'on est pénétré de ce principe que tous les hommes sont égaux entre eux, et que l'on ne doit pas inconsidérément porter sur eux le blâme, sans avoir recherché s'ils le méritent. La Vérité est un but ; c'est aussi un moyen. C'est le but que la Franc-Maçonnerie poursuit ; c'est le moyen dont elle se sert pour répandre la paix dans le Monde.

Le *Progrès* s'obtient par l'étude et par la *Persévérance*. Il exige de la réflexion et l'amour de la Science. Le Progrès nécessite la pondération, vertu essentiellement maçonnique.

L'*Humanité* est un ensemble indéfinissable. Nous ne devons pas oublier que l'Homme, s'il a des supériorités sur certains animaux, doit garder la modestie. L'Homme est infiniment petit au regard de la Nature. Il a ses qualités, mais il a aussi ses défauts nombreux. Pour contrebalancer l'influence du vice, qui malheureusement pèse lourdement sur l'Humanité, montrons-nous bons et généreux, efforçons-nous d'acquérir les vertus que nous ne possédons pas, et cultivons, pour nous montrer dignes de notre espèce, l'amour du prochain qui nous est donné en exemple par tant d'animaux que nous avons trop souvent l'audace de considérer comme inférieurs à nous.

C'est la *Fraternité* qui doit régler notre conduite envers nos semblables. Rappelons-nous que nos besoins, nos douleurs, nos espoirs sont les besoins, les douleurs, les espoirs de notre prochain. Pratiquons la *Bonté*, qualité distinctive de l'être humain, et qui nous fait pardonner bien de nos défauts, quand nous savons l'appliquer avec discernement.

La *Charité*, cette manifestation de la Bonté, est en honneur dans la Franc-Maçonnerie, que rien de ce qui souffre ne peut laisser indifférente. La Charité rend la vie plus légère à celui qui la pratique :

elle puise en elle-même une satisfaction qui est faite du bonheur d'autrui.

La *Loyauté* est une des vertus les plus difficiles à exercer. Ceux donc qui l'exercent en ont d'autant plus de mérite. Elle consiste à honorer la vérité soi-même en ne trahissant point sa conscience. Etre loyal, c'est faire preuve de force morale, c'est faire œuvre de respect humain.

Dans l'*Espérance* et l'*Espoir*, les francs-maçons puisent le courage de lutter pour le triomphe du Bien. Espérons ! Ne nous laissons jamais abattre par les revers. N'ayons pas peur du surnaturel ; ne nous effrayons pas de la Mort, qui est une nécessité inévitable. Espérons !

La *Liberté* est un bien sacré, auquel l'homme tient plus qu'à tous les autres. Nos pères se sont fait tuer pour elle ; chaque jour, les hommes font le sacrifice de leur existence ou de leur bonheur matériel pour conquérir ou pour garder la Liberté. Ce mot a retenti longtemps dans l'Histoire des Peuples. Il a agité des foules innombrables, toutes frissonnantes et palpitantes du désir de s'émanciper.

Lumière, encore un mot bien maçonnique, mot magique qui répand ses bienfaits sur l'Humanité. C'est en exerçant les vertus les plus pures, comme la tolérance, la persévérance et la justice que la Franc-Maçonnerie a la prétention légitime d'éclairer le Monde entier et de le libérer.

La Franc-Maçonnerie, qui est une œuvre universelle, et qui désire ardemment l'entente entre les peuples, conçoit à sa façon le patriotisme. C'est un patriotisme élargi, tolérant, magnifique qui doit être la source pure du Bien et du Progrès.

Nous aimons notre Patrie, et nous affirmons énergiquement cet amour. *Pro patria*, pour la Patrie, nous sommes prêts à tout, nous voulons consentir à toutes les luttes honorables. Nous l'aimons comme notre mère, et nous l'aimons parce que nous avons un idéal : le triomphe de ses idées, le triomphe de son influence, de son génie civilisateur, de ses sentiments pacifiques.

C'est pour cela que nous avons honoré, en donnant son nom à un de nos enfants, ce général de 24 ans, Marceau, qui se battit comme un lion et qui faisait l'admiration de ceux qu'il combattait.

Marceau, gloire française, gloire de la Démocratie, est un des héros maçonniques les plus purs, dont nous nous enorgueillissons.

Allemagne. — Nous lisons dans le *Symbolisme*, Mai 1913, p. 208 :

La *Latomia* du 10 mai 1913 nous apprend que, le 6 décembre dernier, les Grandes Loges de Hambourg, de Saxe, de Bayreuth, de Francfort et de Darmstadt ont signé un traité d'alliance dont les clauses ne sont pas encore connues. Ces groupements dits « humanitaires » n'ont suivi, en somme, que l'exemple des trois Grandes Loges prussiennes, qui se sont constituées en union dite « chrétienne » dès 1839. Le 14 mars 1900, les Grandes Loges de Bayreuth, de Francfort

et de Hambourg avaient déjà conclu une entente, à laquelle les deux autres Grandes Loges non prussiennes viennent de s'adjoindre.

— Les lignes suivantes sont extraites d'une étude du F∴ Findel :

« Le F∴ Clausen, aujourd'hui défunt, dans une conférence faite à l'*Union des Francs-Maçons* allemands, avait traité la question suivante : « L'Union est-elle un organe nécessaire à la Franc-Maçonnerie ? » et l'on avait répondu oui, avec des réserves ; l'on avait remplacé le mot « nécessaire » par celui « d'utile ». Mais, quand on déclare cette Union nécessaire, on la conçoit comme une concurrente des Grandes Loges ; on déclare qu'elle s'empare d'une activité qui appartient aux Grandes Loges, qu'elle n'est tout au plus que la doublure, qu'elle fait une seconde fois du travail déjà fait, ce qui est au moins une perte de temps. On dit que les FF∴, en faisant partie de l'Union, s'intéresseraient moins aux travaux de leur propre Grande Loge.

Mais quelle nourriture intellectuelle donnent les Grandes Loges ? Elles s'occupent de rituel, de législation, de catéchisme, d'instruction; elles écrivent ou mettent en conférences leur propre histoire ; elles ont peut-être un journal... Ce n'est pas assez. Les temps sont passés où cela suffisait. L'échange intellectuel dans la Franc-Maçonnerie a franchi les barrières que lui opposait chaque société : il se fait désormais entre Sociétés. Les annuaires et périodiques maçonniques datent actuellement d'au moins un siècle ; les livres maçonniques sont plus anciens encore ; l'Union sert à établir une communication intellectuelle entre les F∴ qui, sans elle, n'auraient d'autre horizon que leurs Loges et Grandes Loges respectives. Elle publie un journal qui contient des renseignements officieux. Elle est enfin un centre maçonnique pour tous les FF∴. Les Grandes Loges n'offrent aucun de ces caractères. L'alliance même des Grandes Loges ne les offre pas : elle n'a point de journal ; elle n'a pu mener à bonne fin la collection des sources et des documents originaux de la Maçonnerie. L'Union, au contraire, a accompli des tâches de ce genre, comme en témoignent l' « *Essai d'une exposition du droit positif intérieur dans la Maçonnerie* » paru en 1877, le *Manuel général de la Franc-Maçonnerie* paru de 1900 à 1901, et surtout la *Bibliographie maçonnique* du F∴ Wolfstieg.

« C'est surtout à l'œuvre de l'*Union des Maçons Allemands* que nous devons de nous sentir une force civilisatrice. »

— La 38e Réunion annuelle des Grandes Loges allemandes a eu lieu à Hambourg, à la Pentecôte de 1913.

L'ordre du jour comportait d'abord le bilan annuel, puis un rapport sur la fondation *Victoria*, (asile pour les sœurs, c'est-à-dire les veuves ou filles de FF∴). Puis on a voté une adresse de félicitations à l'empereur Guillaume II, à l'occasion du 25e anniversaire de son avè-

nement. Cette adresse est rédigée au nom de l'*Union des Grandes Loges* et de l'*Union libre des Grandes Loges*. On demande en même temps à l'Empereur son concours pour la création éventuelle d'un asile de femmes dans l'Allemagne occidentale. Une vive discussion a eu lieu sur le droit de l'*Union des cinq Grandes Loges indépendantes* à siéger et à voter de la même manière que si elle formait une Grande Loge. La Grande Loge de Saxe s'était prononcée pour la négative. L'affaire est restée en suspens. On a ensuite traité de la confection d'un répertoire d'adresses, contenant les noms de tous les francs-maçons allemands réguliers. Puis on a discuté la proposition faite par l'*Union des Francs-Maçons Allemands* ayant pour objet de rechercher et de trier dans les archives des Loges les pièces susceptibles de servir à l'hitoire de la Maçonnerie. Sur l'invitation des Loges de Leipzig, les Grands-Maîtres des Grandes Loges Allemandes participeront à la cérémonie de l'anniversaire de la bataille de Leipzig, le 19 octobre 1913, et déposeront une couronne au nom de la Maçonnerie allemande, à l'inauguration du monument commémoratif de cette bataille.

La *Latomia* reproduit très exactement la médaille commémorative qui sera frappée à l'occasion de l'anniversaire de la Bataille des Peuples (Bataille de Leipzig).

La face représente une croix de Malte dans laquelle se voient les initiales F. W. (Frédéric Guillaume), une branche de chêne et la date 1813 ; en exergue, une couronne de chêne et de laurier, et l'inscription suivante : « *Gott war mit uns , ihm sei die Ehre* ». (Dieu était avec nous : qu'à lui en revienne la gloire) ; le revers donne la longue liste des « Educateurs du peuple allemand, qui lui ont enseigné l'amour de la patrie et de la liberté, qui ont vaincu l'oppression étrangère et qui étaient Francs-Maçons ». Cette médaille est offerte par la Loge de Leipzig *Balduin zur Linde* (Balduin au Tilleul).

Cette médaille sera accompagnée d'une brochure donnant quelques détails sur les personnages nommés au revers, et qui, d'abord donnée aux FF.·., leur sera vendue 1 mark, s'ils tardent trop à la demander.

On annonce aussi que les *Zwanglose Mitteilungen* (Communications libres) organe de l'*Union des Francs-Maçons allemands*, doivent publier un numéro spécial, d'une quarantaine de pages, et composé de courts essais sur la bataille de Leipzig.

— Le *Herold* du 11 mai 1913 enregistre, avec une joie manifeste, une séance de Loge à laquelle des dames ont assisté :

« Nous regardons, dit-il, comme un indice extrêmement agréable d'un progrès dans la Maçonnerie, la soirée du 9 avril 1913, où, pour la première fois, le Vénérable F.·. Oskar Adler a ouvert les portes de la Loge « *Frédéric à la justice* » (Friedrich zur Gerechtigkeit) à des Sœurs, pour les faire assister à un « travail ».

« Au chant harmonieux des orgues, les sœurs sont entrées deux à deux dans le Temple, où les Fr.·. les attendaient debout. Le Temple était paré de tous ses joyaux, en vue du travail. La Loge ayant été ouverte selon le rituel, le F.·. Adler, sur la demande du Fr.·. second Surintendant, a donné une courte explication des trois grands Flambeaux, symbolisant Sagesse, Force et Beauté, et y rattachant l'explication maçonnique qui fait connaître leur sens, la collaboration à tout bien, la lutte contre tout mal, la suppression du mur de séparation formé par l'Eglise et l'Etat, le rang, la condition et la fortune, et enfin la joie devant tout ce qui est noble et beau. Le Fr.·. Adler aborda alors le rôle qui revient à la femme dans cette œuvre humanitaire ; de nos jours, sa collaboration est indispensable. Dans l'ancien temps, on se bornait à donner aux nouveaux affiliés une paire de gants de femme : aujourd'hui nous prenons la main de la femme, de la sœur, pour qu'elle nous aide. La vocation actuelle de la femme, dit le Fr.·. Adler, est l'union de l'éducation intellectuelle et du travail domestique.... De là, nous attendons une société meilleure. »

Après ce discours du Fr.·. Adler, on a entendu l'allocution du F.·. Orateur, Arthur Crzellitzer, sur ce sujet : « *La Femme et la Guerre* » il y a été surtout question du rôle qui revient à la femme comme ambulancière. Puis, après un nouveau morceau de chant et d'orgue, sur l'ordre du F.·. Vénérable, Frères et Sœurs se tenant par la main, ont formé la chaîne d'union, « symbole de cette grande chaîne dont feront un jour partie tous les hommes ». La cérémonie a fini par un banquet.

— Il existe en Allemagne une Société dite la *Comenius*, qui a son siège à Berlin, et qui est presque entièrement composée de Maçons. Elle a pour but : 1° d'étudier les courants spirituels du temps présent, surtout en Allemagne ; 2° de travailler à l'éducation du peuple au moyen d'institutions nouvelles (nouvelles au moins par l'esprit) comme les bibliothèques, les écoles, les cercles, etc.

La Société publie une Revue qui paraît en 10 fascicules annuels les *Monatshefte. der Comenius-Gesellschaft* (livraisons mensuelles de la S. Comenius) dirigée par un Fr.·. fort connu, Ludwig Keller, et qui traite des deux objets indiqués plus haut.

— La loge *Zu den drei Balken* (Aux trois solives) de Münster, en Westphalie, a décidé d'inviter les fils des Francs-Maçons qui font leurs études dans cette ville, à assister à de courtes conférences sur la Franc-Maçonnerie, tout en leur laissant toute liberté de décision. La Loge s'enquiert des adresses des parents maçons, pour avoir leur consentement.

— Le F.·. Dr J. C. Schwabe a publié dans le *Nord und Sud* un article intitulé : « La Conception maçonnique de la vie ». Il y soutient, entre autres, choses deux thèses dont les lecteurs de la *Revue* n'auront pas de peine à faire justice. Nous les donnons comme document de l'hypocrisie maçonnique :

« Rien n'a fait plus de tort à la Maçonnerie que la malheureuse confusion que l'on fait sans cesse entre les travaux réels des Loges et la Franc-Maçonnerie elle-même. Naturellement, des institutions humaines, comme les Loges, ont un caractère individuel qui dépend de la localité, de la durée historique, de la valeur personnelle des membres, mais tout cela ne doit pas être mis en tas avec la grande idée que ces Loges ne sont que censées représenter ».

« Une autre idée non moins fâcheuse pour la Maçonnerie, c'est d'être prise pour une société secrète, opinion qui s'est perpétuée jusque dans les temps modernes. C'est une erreur : si l'on veut parler du secret maçonnique, c'est en ce sens que la Maçonnerie doit pénétrer jusque dans les profondeurs de l'âme de l'individu qui veut la comprendre entièrement... Des lois secrètes, des doctrines secrètes, des chefs secrets, des buts secrets, la Maçonnerie n'a rien de tout cela ».

— Les Loges de Dresde « *Aux Trois Épées* » et « *Astrée à la rue Verdoyante* » ont reçu d'un Fr.·. visiteur permanent auprès de ces Loges, le Banquier et conseiller de commerce Julius *Hegemeister*, un legs de 10.000 marks.

— Sur un appel de M. Bischoff, président de l'Association des Francs-Maçons, le tribunal supérieur administratif vient de réformer une décision du sous-préfet de Lennep (Prusse Rhénane) en déclarant que ni l' « Alumnatsverein », association de jeunesse maçonnique, ni la Franc-Maçonnerie n'ont des buts religieux dans le sens de la loi. Les Maçons triomphent et trouvent que ce verdict a une grande importance pour leur cause. AIR, 20 mai 1913.

Nous avons déjà parlé de ce fameux procès sur lequel nous donnerons bientôt un article.

— La *Tunisie Francaise*, 2 mai 1913, après avoir rappelé que le pasteur Réveillaud est affilié à la Franc-Maçonnerie, écrit :

Le 11 février dernier, on pouvait lire dans les « *Kœnigsberger Allgemeine Zeitung* » de Kœnigsberg, l'information suivante :

« Le dimanche 9 février, le pasteur Tleidje a fait dans l'Eglise de

la Communauté Evangélique Libre de Kœnigsberg (Prusse) une conférence sur les tâches de la France-Maçonnerie dans l'œuvre de la civilisation. Après les banalités de circonstance, il passe à des sujets plus intéressants. Les Loges, dit-il, ont parfaitement raison de tenir leur réunion en secret. De plus, leurs œuvres de bienfaisance ne sont plus, comme autrefois, de simples distributions d'aumônes ; elles consistent en œuvre qui répondent à des besoins collectifs, bourses d'études, bibliothèques populaires, etc. Toutefois, ce n'est là qu'un accessoire pour la Maçonnerie, qui est une institution éducatrice du caractère individuel, éducatrice du genre humain. Elle ne doit nullement se préoccuper des attaques dirigées contre ce qu'elle contient de vieilli, d'archaïque.

Ce panégyrique de la Maçonnerie par un pasteur protestant a été suivi du chant de la chaîne maçonnique par le chœur de la communauté .

Allemagne et Angleterre. — *Visite des Francs-maçons anglais à Berlin.* — Nous avons parlé dans notre numéro du 20 mai (p. 1586) de la visite des Francs-Maçons anglais à Berlin. Nous empruntons aux Revues Maçonniques anglaises des détails complets sur cet événement peut-être plus gros de conséquences internationales que ne le croient nos politiciens.

Quoi qu'il en soit, on y voit la Franc-Maçonnerie internationale travailler dans un milieu absolument hostile à la France et opposé même aux intérêts politiques actuels de l'Angleterre. Cela n'empêchera pas les Loges françaises d'applaudir à la démarche des Frères anglais et allemands.

On se rappelle que l'année dernière, sur l'invitation de la Loge anglaise *Jubilee Masters n° 2712*, une délégation de Francs-Maçons allemands comprenant les trois Grands-Maîtres des Loges de Berlin, accompagnés d'autres Frères, s'était rendue en Angleterre. C'est pour rendre cette visite que les Maçons anglais sont allés le mois dernier en Allemagne.

Nous appelons surtout l'attention de nos lecteurs sur les discours dont nous publions la traduction. Ils y trouveront à la fois des indications sur les tendances maçonniques de cette visite — tendances un peu différentes du côté anglais et du côté allemand — et aussi de très intéressants renseignements sur la Franc-Maçonnerie, son esprit et son organisation en Allemagne.

Le Fr.·. lord Ampthill, pro-Grand-Maître de la Grande Loge d'Angleterre,

était accompagné des douze Fr∴ dont les noms suivent : Le Très-Honorable lord Raglan, de l'Ordre du Bain, Gouverneur et Grand-Maître Provincial de l'île de Man ; le colonel R. Townley Caldwell, Grand-Maître Provincial du comté de Cambridge ; J.-S. Granville Grenfell, Grand-Directeur des Cérémonies, qui représentaient la *Grande Loge d'Angleterre* ; les FF∴ Charles E. Keyser, ex-Grand-Diacre, délégué Grand-Maître Provincial du comté de Hertford, président du Bureau de direction de l'Institution Royale Maçonnique pour les garçons, qu'il représentait spécialement.

La Loge *Jubilee Masters* était représentée par les Fr∴ J.-H. Jenks, ex-Grand Diacre, I.-P.-M. ; G.-E.-J.-H. Barlow, D.-G.-D.-C., Grand Trésorier Provincial de Dorset ; Thomas Fraser, ex-Grand-Trésorier, ex-Maître et Trésorier ; Alfred F. Robbins, ex-Grand-Maître, président du Comité colonial et étranger pour les affaires générales, et Tivadar Nachez, P.-G.-D., organiste

La Loge *Pilgrim n°* 238 était représentée par le Fr∴ J.-M. Hamm, P. A. G. D. C. assistant Grand-Secrétaire pour la correspondance allemande ; la Loge *Deutschland, n°* 3315, par le Fr∴ Max Seiflow, ex-Maître ; ce sont les deux Loges allemandes de Londres. Le Club Maçonnique International était représenté par l'Honorable Fr∴ Sir John A. Cockburn, docteur en médecine et ex-Grand Diacre.

La délégation anglaise se composait donc de treize Fr∴. A leur arrivée à Hanovre, ils furent accueillis par une députation formée du Fr∴ A.-F. von Reitzenstein, du Fr∴ docteur Richard Kleffel et du Fr∴ Arthur Metzdorf, qui les accompagnèrent pendant le reste du trajet jusqu'à Berlin. Elle fut reçue à la gare de Friedrichstrasse par les trois Grands-Maîtres et beaucoup de F∴ qui les escortèrent jusqu'à l'Hôtel Kaiserhof ; la bienvenue leur fut souhaitée en un discours prononcé en excellent anglais, et conçu dans les termes les plus cordiaux, par le Fr∴ docteur Wagner, Grand-Maître de la Grande Loge *Royal-York à l'Amitié.*

Le mardi 6 mai, les Anglais furent reçus par l'Ambassadeur d'Angleterre. Le prince Frédéric-Léopold, Protecteur de la Franc-Maçonnerie allemande, et beau-frère du duc de Connaught, ayant invité les Maçons anglais à venir le voir au château de Glienicke, à Postdam, ceux-ci s'y rendirent. En arrivant, ils apprirent que le prince avait pris un rhume, et ne pouvait les recevoir. Mais, comme nous l'avons déjà indiqué, il se fit remplacer par la princesse, accompagnée de ses trois fils et de sa fille. Au lunch qui fut servi aux Frères anglais, Son Altesse Royale conversa avec ses hôtes en excellent anglais. Elle se fit l'interprète de l'intérêt que son mari, sa famille et elle-même prenaient au but de la députation. Dans l'après-midi, les FF∴ visitèrent le Jardin Zoologique, où le directeur leur souhaita la bienvenue.

Dans la soirée, les Fr∴ furent les hôtes de la Grande Loge-Mère *Aux Trois Globes*, présidée par le général Adalbert Wegner, Grand-Maître. La députation y assista à une tenue allemande du premier grade, accomplie par les Fr∴ de la Loge *Zur Eintracht* (A la Concorde), les Fr∴ anglais furent faits membres honoraires. Pendant le cours de la cérémonie, le Fr∴

Max Seiflow, ex-Grand-Maître, offrit, en une courte allocution en allemand, le bijou de la Loge *Deutschland* de Londres, à chacun des Fr.·. Grands Officiers de Berlin venus en Angleterre l'année précédente. Au banquet, le Grand-Maître prononça l'allocution suivante de bienvenue :

Allocution du Fr.·. Wegner, Grand-Maître de la Grande Loge-Mère aux Trois Globes, Or.·. de Berlin.

« Frères, ce jour-ci est un jour de grande fête pour toute la Franc-Maçonnerie allemande, et en particulier pour la Grande Loge Nationale Mère *aux Trois Globes*, ce jour qui nous a réunis afin de célébrer, de concert avec toutes les Grandes Loges allemandes, la présence de nos amis, les Frères anglais, au moyen d'une cérémonie solennelle de notre Loge de Saint-Jean *à la Concorde*, la plus ancienne des Loges prussiennes. Au nom des autorités fraternelles, je vous souhaite à tous, et surtout à nos Frères anglais, une cordiale bienvenue. Votre désir d'assister à notre travail, et de vous mettre au fait de nos usages, nous a beaucoup plu. Nous formons volontiers avec vous la *chaine fraternelle*, sachant que nous sommes imbus des mêmes principes maçonniques, et que nous tendons à atteindre les mêmes buts maçonniques.

« Permettez-moi de vous exposer en peu de mots les particularités de notre doctrine. Depuis la fondation de notre Grande Loge par notre très illustre Fr.·. le roi Frédéric-le-Grand, qui fut aussi notre premier Grand-Maître, le Rituel anglais et une grande partie du symbolisme au temps où la Franc-Maçonnerie d'Angleterre prit une forme fixe, sont restés la règle fondamentale des usages encore observés par nous, actuellement. Pour le reste, *la Grande Loge Nationale Mère* occupe une position intermédiaire entre la Maçonnerie anglaise opérative et le système dit des hauts grades, car elle a construit, au-dessus des grades opératifs, des grades plus hauts qui ont pour objet l'élaboration développée de la doctrine maçonnique, cela, dans notre idée, pour atteindre peu à peu un état plus élevé de perfection morale. Le troisième grade contient l'achèvement de la doctrine maçonnique, par l'éducation qui porte les jeunes Fr.·. à une vie harmonique de dévouement aux idéals du bien, du vrai, du beau, et du bien-être commun; il les prépare ainsi à paraître et à agir dans leur vie mondaine. Les grades plus élevés de connaissance ont pour objet d'éduquer les Frères qui ont plus de maturité, afin de leur donner une connaissance plus approfondie de la doctrine maçonnique, conformément à la tradition, aux recherches historiques, à l'étude philosophique, et de les rendre capables d'exposer dans les grades opératifs la vraie science maçonnique, et de porter les membres de ces grades à une conduite de vie modèle, par la pratique de la sagesse, de la beauté, de la force, et de la vraie religion.

Réponse du Fr.·. lord Ampthill,

« Très Vénérable Maître et Frères, nous sommes particulièrement heureux d'être vos hôtes en ce jour, et nous sommes plus heureux encore d'être accueillis avec une bienveillance comme celle que vous nous avez témoignée

dans vos éloquentes paroles. Nous vous remercions de tous nos cœurs, et nous vous assurons que nous attendons avec le plus grand intérêt et le plus grand plaisir la science que nous allons acquérir parmi vous. C'est comme Francs-Maçons, et sans aucun autre but que de faire prospérer la vraie Franc-Maçonnerie, que nous sommes venus ici, sur votre généreuse et hospitalière invitation. Nous apprécions donc hautement le fait que vos paroles de bienvenue nous ont fait l'honneur d'affirmer, que nous sommes inspirés par l'intérêt que nous prenons à la manière dont vous pratiquez la Franc-Maçonnerie.

« Nous vous apportons le salut personnel de notre Grand-Maître, Son Altesse Royale le duc de Connaught, qui était auparavant votre représentant en Angleterre, et qui est allié par les liens familiaux les plus intimes avec votre protecteur, Son Altesse Royale le prince Léopold-Frédéric de Prusse. Notre Grand-Maître m'a chargé spécialement de vous assurer qu'il a toujours conservé les sentiments fraternels les plus forts envers les Fr∴ de Berlin, et qu'il se réjouit des présents rapports entre les Fr∴ de nos pays respectifs. Notre représentant actuel en Angleterre, lord Warwick, m'a aussi prié de vous dire qu'il est extrêmement fâché qu'une maladie très grave l'empêche de refaire connaissance avec vous et de jouir une fois encore de votre hospitalité.

« Nous qui avons la bonne fortune d'être ici comme représentants de la Franc-Maçonnerie anglaise, nous avons une tâche très agréable, dont je m'empresserai de m'acquitter. C'est de vous demander que vous regardiez notre présence, *si peu distingués que nous soyons*, comme une preuve qui témoigne de la gratitude des Francs-Maçons anglais pour le grand honneur que vous leur avez fait de la visite de votre éminente et distinguée députation de l'année dernière. En faisant ce grand effort personnel, qui a été si bien accueilli et si flatteur pour nous, vous avez fait un grand pas vers la réalisation des idéals que vous poursuivez avec nous, ainsi que vous le savez.

« Notre Grande Loge a fait remarquer, en termes frappants, que la Franc-Maçonnerie a une grande mission, et que la perfection du Maçon individuel n'est que le travail de la matière brute en comparaison de la construction du puissant édifice que vous avez en vue. Cette mission, la construction de ce puissant édifice, n'est rien moins que l'union plus intime de toutes les Grandes Loges de Vrais Francs-Maçons, pour que la Franc-Maçonnerie puisse devenir une grande force civilisatrice, une source d'action à laquelle rien ne puisse se comparer. Nous qui sommes d'accord avec vous sur ce que sont de bons matériaux, sur les principes d'après lesquels ces matériaux doivent être préparés, nous pouvons travailler avec vous à la construction de cet édifice de civilisation dans lequel les nations pourront renoncer à leur défiance et à leurs malentendus.

« Certains penseront peut-être que c'est là un vain et présomptueux idéal· mais quel autre idéal pouvons-nous viser ? La Religion et la Politique visent, elles aussi, des idéals qu'il semble également impossible d'atteindre. De même la Franc-Maçonnerie doit avoir un idéal, et il est temps que nous arrivions à créer une notion plus claire de ce qu'il devrait être. Nul ne consen-

tirait à admettre que nos Loges ne sont que des sociétés de festins, et tous en viendraient à reconnaître, tôt ou tard, que notre objet doit être cet idéal plus élevé que les Maçons réfléchis nous proposent, — l'idéal d'une union plus large de notre Fraternité. Nous avons employé un siècle à accumuler et tailler les pierres pour notre édifice, et il est temps que nous nous mettions à construire. Construisons ensemble. »

A ce banquet, ou Loge de Table, *Tafel Loge*, comme à ceux qui l'ont suivi, le toast « au Roi de la Grande-Bretagne » a été porté immédiatement après celui « à l'Empereur allemand » et il a été reçu avec la plus grande cordialité, comme l'a été celui « aux Frères Anglais ». Le Pro-Grand-Maître a répondu chaque fois en allemand.

Le mercredi, les Fr.·. sont allés à Postdam. Ils ont déposé des couronnes de lauriers sur le sarcophage de Frédéric-le-Grand, pour honorer la mémoire de ce grand monarque Franc-Maçon, et sur la tombe de l'Empereur Frédéric, lui aussi Franc-Maçon distingué. Ensuite l'on a lunché, sur l'initiation de la Loge *Teutonia*. Le Vénérable Fr.·. Eberhardt a offert personnellement à chacun des Fr.·. anglais la médaille de bronze commémorative du centenaire de la Loge. Dans la soirée, les Fr.·. anglais ont donné une réception aux Fr.·. de Berlin, à laquelle assistaient l'Ambassadeur d'Angleterre et les représentants de toutes les Grandes Loges, au nombre d'environ deux cents. Le soir, les Frères sont allés à l'Admiralsgarten. Là, quand la présence des Fr.·. anglais a été connue, on a apporté des drapeaux anglais et allemands, et l'on a joué le *Rule Britannia* en l'honneur des hôtes anglais.

Le jeudi, la matinée fut employée à visiter les différents musées, et la délégation alla à Charlottenburg, où une couronne de laurier fut déposée sur la tombe de l'Empereur Guillaume Ier, qui fut un dévoué Franc-Maçon. Le soir, les délégués furent les hôtes de la Grande Loge *Royal-York à l'Amitié*, présidée par le Fr.·. docteur Wagner, Grand-Maître. Il y eut tenue au grade de Compagnon sous la direction du Vénérable, Fr.·. Leisering. Quatre Loges étaient représentées, et la qualité de membres honoraires de ces quatre Loges fut décernée aux visiteurs. Le Grand-Maître leur adressa une allocution de bienvenue ainsi conçue.

Allocution du Fr.·. Wagner Grand-Maître.

« Tres-Honorable Pro-Grand-Maitre et Frères, c'est une très grande joie et un tres grand honneur pour moi que de vous souhaiter la bienvenue parmi nous. Vous ne venez point chez nous en étrangers. Aussitôt après votre entrée, vous avez vu les portraits de deux de vos nobles compatriotes qui furent, il y a un siècle, des membres éminents de notre Loge, et qui rapportèrent dans leur pays les idées qu'ils avaient apprises ici, et ils les y mirent en pratique. L'un d'eux, le duc d'York, mort prématurément, ne le fit que pendant peu de temps ; l'autre, le duc de Sussex, le fit dans une longue et féconde existence, en qualité de Grand-Maître de la Maçonnerie anglaise. Nous reprenons aujourd'hui ce qui fut interrompu, il y a près d'un

siècle. Dans leur route propre, les deux sociétés ont depuis subi de l'accroissement, du développement, mais sans se détacher de leur base commune.

« Vous allez assister à une cérémonie qui forme le passage depuis le premier et mystérieux début de notre vie intérieure vers la perfection. Là, nous rencontrons trois mystères, sans la conception desquels une vie maçonnique réelle est inintelligible, les trois mystères de l'origine, de la continuation et de la perfection éternelle. Comment la vie supérieure a-t-elle pris naissance dans l'individu ? Cela vous a été montré symboliquement avant-hier. Aujourd'hui, le progrès, le devenir et l'accroissement vont vous être représentés conformément à l'esprit de notre doctrine. Dans notre Temple dédié à la Divinité, l'homme individuel est une pierre fondamentale bien achevée. Si le marteau a bien fait son œuvre, il reste la tâche de joindre les pierres d'assise, et c'est ce qu'on va faire aujourd'hui. Quelle place vais-je prendre par rapport à mes Frères ? Il faut que je reste celui que j'étais, mais il faut que je tende vers la perfection. Et cela n'est possible qu'à la condition que je reconnaisse le droit des Frères. Là commence le labeur fondé sur la réciprocité, et dont l'essence substantielle est la conquête de soi. Nous nous rapprochons l'un de l'autre par une mutuelle instruction ; je tâche de comprendre le Fr.·. comme je désire être compris par lui ; je supporte et pardonne ses faiblesses et les erreurs de sa connaissance, choses dont je ne suis point exempt moi-même ; je m'efforce, partout où je le puis, de lui être utile, de lui niveler, pour ainsi dire, la route de la vie, de même que je m'efforce de mon côté, d'acquérir pour moi-même les bienfaits de l'amitié. Par là, nous arrivons à la vraie tolérance, que nous pouvons décrire comme l'épanouissement de l'humanité. La perspective d'un état de perfection humaine s'ouvre à notre regard avide.

« Ce que nous avons dit ici des relations entre individus, s'applique aussi à l'ensemble de l'humanité ; et surtout aux relations entre nations. Notre plus grand désir, le besoin que nous sentons profondément, c'est d'entrer, avant tout, dans une relation avec vous qui rende toute mésintelligence impossible c'est de nous unir dans une forte ligue pour lutter contre tout ce qui est bas et vulgaire, c'est là ce qui offre à notre vue le spectacle d'une vraie paix entre nations comme le but suprême de notre effort »

Réponse du Fr.·. lord Ampthill.

« Très-Vénérable Grand-Maître, et Frères, nous vous sommes vraiment reconnaissants pour vos bonnes paroles de bienvenue, et pour votre charmante allusion aux relations historiques entre cette Grande Loge et la Grande Loge d'Angleterre. Vous dites que mes frères ne sont point des étrangers pour vous, et je suis certain qu'ils sont profondément sensibles à ce compliment, mais je suis encore plus heureux, car j'ai l'honneur de pouvoir m'adresser à vous comme membre honoraire de votre Grande Loge. Je n'ai point oublié, et je n'oublierai jamais, le jour où vous m'avez accordé ce privilège, et m'avez traité avec une hospitalité si chaude, si sincère, si éloquente qu'il me sembla qu'une nouvelle lumière avait paru au-dessus de moi.

Dans cette nouvelle lumière, je devins conscient d'un nouveau devoir, un grand devoir qui m'inspirait; aussi, quand je vous quittai, j'avais décidé que mes Frères d'Angleterre sauraient quels vrais Frères ils trouveraient en Allemagne et se rendraient compte des avantages incalculables qui résulteraient de relations plus intimes entre les FF.·. de nos pays respectifs. Mais heureusement, il y a eu mieux que mon humble personnalité pour amener ce résultat. C'est vous qui vous êtes hâtés de donner une preuve nouvelle et signalée de votre sincérité en venant nous rendre visite en Angleterre. Aucun compliment ne pouvait être plus flatteur pour nous que cette visite faite par les chefs de l'Art à Berlin, et nous sommes ici pour vous dire que nous apprécions ce compliment comme il convient, pour vous dire que l'effort et l'abnégation de vos Grands-Maîtres et de leurs délégués ont laissé une impression profonde, un souvenir de votre amitié fraternelle que rien ne saurait effacer.

Nous vous apportons aussi un message de notre Grand-Maître, Son Altesse Royale le duc de Connaught, qui, aussitôt après son retour du Canada, et dans des circonstances qui, je puis vous le rappeler, étaient de nature à lui causer une grave anxiété domestique, m'a fait venir en sa présence, pour me faire part du vif plaisir que lui causait notre prochaine visite à Berlin. Son Altesse Royale m'invita à vous dire qu'il avait toujours éprouvé la plus grande sympathie à l'égard des FF.·. de Berlin, et qu'il se rappelle avec orgueil et satisfaction le temps où il était le représentant de vos Grandes Loges en Angleterre. Votre représentant actuel, lord Warwick, n'est point hélas ! avec nous, et vous avez appris combien il était désolé de ne pouvoir venir. Pendant bien des semaines d'une douloureuse et grave maladie, il a persévéré bravement dans l'espoir d'être avec nous, et de retrouver le plaisir que lui avait jadis donné votre hospitalité, mais les ordres du docteur n'ont fait qu'anticiper la fâcheuse réalité ; il est encore sur un lit de souffrance. D'autres FF.·. plus dignes que nous de représenter la Franc-Maçonnerie, auraient été enchantés et honorés d'accepter votre invitation, s'ils n'avaient été retenus par d'importants devoirs publics, mais nous qui sommes venus à leur place, nous pouvons prétendre à être une députation qui représente la Franc-Maçonnerie anglaise de toutes les manières.

« Les éloquentes paroles que vous nous avez adressées, Très-Honorable Grand-Maître, laisseront une impression profonde tant dans nos esprits que dans nos cœurs. Vous nous avez fait l'honneur de nous parler de vos pensées les plus profondes, de vos idéals les plus élevés. Nous qui sommes venus comme Francs-Maçons, occupés uniquement d'objets maçonniques, nous ne pouvons manquer d'apprécier cette nuance de votre langage. Vous m'avez rappelé les paroles d'or prononcées par votre défunt Empereur Frédéric III : « Il y a deux principes qui marquent, avant tout, notre effort, « la liberté de conscience et la tolérance. Attachons-nous à eux de toute « notre force . » Nous nous faisons de grand cœur les échos des sentiments que vous avez exprimés au sujet de la tolérance entre les hommes, et l'idéal suprême que vous proposez est tel que les Francs-Maçons anglais collabo-

reront joyeusement avec vous et vos Fr. ·.. Puis-je vous rappeler que ces liens historiques auxquels vous avez fait une allusion si charmante se renouvellent aujourd'hui dans ceux qui unissent votre Protecteur avec notre Grand-Maître ? Nous pouvons marcher de compagnie sur la route où nous nous sommes engagés ensemble, il y a cent ans, sous des auspices analogues et non moins favorables. »

Dans une brillante allocution (dont nous n'avons pas le texte), le Fr. ·. docteur Keller, délégué Grand-Maître, l'historien allemand maçonnique et le philosophe bien connu, a porté la santé des FF. ·. anglais.

Le vendredi soir, les FF. ·. furent les hôtes de la *Grande Loge Nationale des Francs-Maçons d'Allemagne* dans son magnifique hall. Il y eut tenue du grade de maître par les FF. ·. de la Loge des *Trois Clefs d'Or* ; puis un banquet où de nombreux discours furent prononcés ; chacun des délégués anglais fut nommé membre honoraire. Une marque d'honneur spéciale était réservée à lord Ampthill, comme on le verra dans le discours du Grand-Maître, que nous reproduisons ici :

Discours du comte de Dohna, Grand-Maître :

« Très Honorable Délégué Grand-Maître, et Frères :

« La période de votre visite aux trois Grandes Loges de l'ancienne Prusse et à la capitale de l'Empire allemand, approche de sa fin, et la *Grande Loge Nationale des Francs-Maçons d'Allemagne* a le privilège de vous présenter, avec les remerciements les plus chaleureux pour votre venue, son salut fraternel de séparation. Puissent se réaliser les espérances que vous et nous aussi nous attendons de la confirmation des rapports amicaux entre la Franc-Maçonnerie d'Angleterre et celle d'Allemagne. Votre aimable et fraternelle invitation de l'année dernière, à laquelle nous avons répondu avec joie, et votre visite actuelle chez nous, nous ont indubitablement mis en rapports plus intimes, et ont préparé une compréhension plus profonde de nos méthodes maçonniques respectives. Il peut en résulter que les méthodes de chacune des deux nations soient mieux comprises et mieux appréciées par l'autre, car le caractère d'une nation se marque, de manière à ce qu'on ne puisse s'y méprendre, dans la façon dont les classes civilisées cultivent l' « Art Royal ». Et la compréhension réelle produit le respect ; l'estime sincère aboutit, tôt ou tard, à l'amitié, surtout entre peuples apparentés par leur origine. Tout bon Franc-Maçon accueillera avec joie une telle perspective.

« Afin de vous donner une plus claire représentation de la manière dont la Maçonnerie est pratiquée en Allemagne, les trois Grandes Loges de l'ancienne Prusse ont saisi, chacune de son côté, l'occasion de vous montrer un des trois grades de Saint-Jean, conformément à leur manière de travailler, et vous aurez remarqué qu'il existe au fond, essentiellement, une convergence à longue portée entre les pensées que les formes expriment. Et cette impression n'aurait pas été grandement modifiée, si chacune des Grandes Loges vous avait montré le même grade conféré conformément à son usage. Seule, une oreille très fine et très expérimentée en matière de Maçonnerie

aurait été capable de discerner les nuances des variations existantes. Elles seraient devenues plus aisément appréciables, si les autres Grandes Loges allemandes avaient été elles aussi en mesure de vous montrer leur travail dans ces conditions. Il serait vain, en effet, de nier que des différences existent, non seulement dans les formes, mais encore dans les conceptions.

« Mais, je n'aimerais pas que vous nous quittiez sans avoir reçu des explications au sujet de nos principes, je veux dire ceux de la Grande Loge Nationale, dans la mesure que permet le peu de temps dont je dispose. J'ai d'autant plus sujet de le désirer, que ma Grande Loge a été en tout temps, et est encore attaquée à raison de ses particularités, et surtout par ceux qui ne les connaissent pas toutes, ou qui ne les connaissent qu'à moitié, et qui les comprennent encore moins. Il y a, Frères, deux tendances dans toutes les sociétés, dans toutes les institutions humaines. L'une insiste davantage sur la conservation de ce qui existe, sur l'autorité, sur la soumission de l'individu à l'intérêt du tout ; l'autre insiste davantage sur le développement progressif, la liberté, l'exercice le plus étendu possible de la personnalité. On appelle ces tendances la *Droite* et la *Gauche*. Si les deux tendances ne dégénèrent pas en fanatisme de parti, si la Droite reconnaît que rien ne peut se maintenir sans un progrès raisonné, que l'autorité ne doit pas devenir un asservissement despotique, qu'après tout, le bien commun consiste dans le bien des individus qui forment le tout, que, par conséquent, il faut laisser de l'espace au développement des personnalités, — si, d'autre part, la Gauche ne perd pas de vue que le progrès salutaire doit se réaliser non point conformément à des programmes doctrinaires, mais sur une base organique et historique, que la liberté ne doit pas tourner en absence de piété et de contrainte, que la personnalité acquiert sa valeur morale en se mettant au service du tout, — alors l'existence et l'action parallèle, même en sens inverse, des deux tendances est un bienfait pour l'ensemble.

« Si, d'après ce point de vue, l'on range en ligne de bataille les Grandes Loges allemandes, la *Grande Loge Nationale* occupera l'aile droite, où elle sera en contact presque immédiat avec la *Grande Loge Nationale Mère Aux Trois Globes*, qui lui est apparentée de très près, tandis que la Grande Loge de Prusse, *Royal-York A l'Amitié*, tout en étant étroitement unie aux deux autres par ce commun protectorat de la Maison de Hohenzollern, et par l'Union des Anciens Grands-Maîtres de Prusse, création de l'Empereur Guillaume Ier, s'écarte quelque peu d'elles, dans sa conception, et tend la main gauche à l'aile gauche, qui est formée par les cinq Grandes Loges de Saxe, de Hambourg, de Francfort, de Bayreuth, et de Darmstadt, auxquelles on peut ajouter l'Union Libre des Cinq Loges indépendantes reconnues.

« Or, la principale, l'essentielle distinction entre les deux tendances consiste en ceci : que la Droite pratique des Grades allant au delà des trois grades de Saint-Jean, tandis que la Gauche se limite à ceux-ci. *La Grande Loge Royal-York* n'a qu'un grade supérieur, appelé « *Orient intérieur* » ; toutefois, elle n'entend pas en réalité le faire regarder comme un grade, bien qu'il possède dans leur plénitude les formes extérieures du grade ; elle le

présente plutôt comme une Union de Maîtres de Saint-Jean plus anciens et plus expérimentés, ayant pour but l'étude historique et philosophique des matières enseignées dans les grades de Saint-Jean. ***La Grande Loge des Trois Globes*** a six grades supérieurs : le quatrième et le cinquième réunis forment ensemble sa section moyenne, la ***Loge de Saint-André*** ; les quatre grades, du sixième au neuvième, forment la section supérieure, le Chapitre. A ces grades se rattachent encore le grade distingué des Frères de la Croix-Rouge, honneur suprême décerné par le Maître de l'Ordre pour services éminents rendus dans chacune des sections. Les trois sections et les neuf grades de notre Ordre forment une unité indivisible. La tâche donnée dans le grade de Saint-Jean à l'apprenti ne trouve sa solution complète qu'au neuvième degré ; ce qui est promis dans celui-ci est réalisé dans celui-là. On ne saurait enlever aucune des pierres de l'édifice sans détruire le tout. Mais il est disposé de telle sorte que chaque section forme en soi un tout plus petit, au dernier grade duquel vous pouvez vous arrêter et rester satisfait, parce que l'esprit des sections supérieures nourrit celles d'au-dessous, et qu'il est le même partout. En fait, les deux tiers de nos FF.·., la plupart pour des raisons extérieures, restent dans la troisième section, le grade du ***Maître Maçon de Saint-Jean*** ; dans le troisième tiers, une moitié appartient au cinquième grade, le grade de ***Maître de Saint-André*** ; un sixième seulement atteint au dernier grade, celui ***d'Elu***. On dit parfois que les grades supérieurs ne sont que sottise et aberration, attendu que l'ancienne et vraie Maçonnerie n'a que trois grades, et que nous devrions nous y tenir. Cela n'est pas même historiquement exact. L'historien montre qu'à l'époque de sa fondation, la Maçonnerie anglaise avait seulement deux grades, et que ce ne fut qu'au bout d'un temps fort long, que le grade de Maître fut propagé. Il n'y a pas de raison apparente pour que de nouveaux grades ne surgissent pas encore. Dans une école qui enseigne la sagesse de la vie, telle qu'est la Maçonnerie, le nombre des classes n'a pas d'importance, pas plus que l'époque où elles ont été formées ; l'essentiel, c'est ce qu'on enseigne dans ces classes, et ce sont les résultats que donne l'éducation.

« Mais qu'est-ce qu'on enseigne dans nos sections ? Je réponds : Comme dans toute parfaite Maçonnerie, une méthode, une voie pratique, grâce à laquelle il est possible d'arriver au développement harmonique de la vie et de tous ses attributs. Ce qui caractérise cette méthode, c'est l'influence du symbolisme et du mystère sur l'homme intérieur, et la séparation entre la vie fraternelle en réunion, d'avec le monde extérieur. Toutefois, toute pratique doit être fondée sur une théorie qui lui serve de guide. Chez nous, c'est la pure doctrine de Jésus-Christ, que nous vénérons comme le Maître Suprême de l'Ordre entier. Cette doctrine n'est point enseignée seulement dans les paroles du Seigneur selon la tradition, mais encore dans sa vie, par laquelle il les confirma, et dans sa mort, par laquelle il les scella. Nous appelons cette doctrine une doctrine pure parce que, pour nous, elle est indépendante de ce que les communautés chrétiennes, obéissant à des nécessités historiques, y ont ajouté en dogmes de foi, en formation de systèmes ; parce qu'elle est indépendante aussi de ce qui appartient à l'époque où le Maître

vivait. C'est son Evangile éternel qui forme l'inébranlable pierre angulaire de toutes les communautés chrétiennes en tous les temps. Nous devons, par conséquent, demander à chacun de ceux qui veulent faire route avec nous : premièrement, qu'il admette de cœur cette doctrine ; et en second lieu, qu'il n'appartienne point, extérieurement, à une communion religieuse non chrétienne, parce que le conflit entre la confession intérieure et la confession extérieure signifierait insincérité, et, par suite, immoralité, et serait dès lors maçonniquement impossible. C'est là l'unique motif, mais toujours suffisant, qui nous empêche d'admettre comme membres, dans nos Loges, des non-chrétiens.

« Nous sommes ainsi arrivés à la seconde grande distinction qui sépare la Droite de la Maçonnerie allemande d'avec sa Gauche. Cette dernière nous accuse, en conséquence, d'avoir abandonné le « Principe humanitaire » qui demande l'admission de tout homme libre et de bonne réputation, sans avoir égard à sa confession religieuse ; elle a créé le mot de passe : « principe humanitaire » comme opposition au principe chrétien. Nous ne reconnaissons pas cette distinction d'opposition. Dans notre opinion, « l'humanitarianisme » n'est que porté à la perfection par la pure doctrine de Jésus, si par ce mot spécieux nous entendons le caractère idéal de la race humaine. C'est cela que notre sœur, la *Grande Loge Aux Trois Globes*, — qui, ainsi que nous, exclut les non-chrétiens, — a exprimé, lorsqu'elle a inscrit dans son grand hall ce mot : « *Humanité* ».

« Ainsi que cela a déjà été dit, la *Grande Loge Royal-York* tend, sur ce point, la main à l'aile gauche, car elle reçoit dans ses Loges de Saint-Jean les non-chrétiens, mais elle ne les admet pas dans son Orient intérieur ; elle agit ainsi en raison des relations fraternelles qui ont existé pendant longtemps entre les hauts grades des Trois Grandes Loges de l'Ancienne Prusse. Après tout, nous nous trouvons, avec notre conception, d'accord avec la tradition, car la Franc-Maçonnerie est un produit de la civilisation chrétienne de l'Occident, et, quand on remonte jusqu'au milieu du dernier siècle, on voit qu'en Allemagne les chrétiens seuls étaient admis. Mais nous reconnaissons qu'avec l'extension des idées modernes sur toute la surface de la terre, l'admission des non-chrétiens est dans la ligne de l'évolution naturelle, et nous sommes bien éloignés de cette intolérance qui refuserait à un Fr.·. d'une Loge reconnue le caractère de vrai Franc-Maçon. Nos Temples de Saint-Jean sont entièrement ouverts à leurs visites ; nous ne demandons pas à un visiteur quelle est sa confession religieuse, et chacun peut compter sur un accueil fraternel et affectueux.

« Sur un autre point, plus extérieur, mais qui se rattache à la voie intérieure, nous nous distinguons de toutes les autres Grandes Loges allemandes. Nous avons conservé la qualification d' « Ordre » tandis que toutes les autres Grandes Loges ont accepté l'expression de « fédération » (Bund). En cela aussi, nous avons la tradition de notre côté, car dans les temps passés, l'expression « d'Ordre » était d'un emploi usuel. Nos membres réels sont, en conséquence, appelés Chevaliers, et cela à partir du premier grade, parce que nous présupposons chez tous ceux qui viennent à nous, la

noblesse d'âme, et parce que nous voulons être une chevalerie de l'esprit, qui aide les faibles et les opprimés, défende l'innocence, et lutte pour la vérité et le droit. C'est pour cela que l'épée fait partie de notre uniforme maçonnique, pendant que le symbole de la truelle, spécial aussi à notre Grande Loge, orne notre poitrine, et nous désigne comme ouvriers pour la construction du Temple.

« Pour accomplir l'œuvre ainsi décrite de la Maçonnerie, ce qu'on appelle le travail intérieur, nous regardons comme secondaire ce qui fait le premier, le plus important objet de l'activité des Loges, et de même tout autre objet, comme la bienfaisance pratique, l'assistance sociale, la collaboration à l'éducation populaire, les efforts pour faire progresser la civilisation, tout ce qui peut de nos jours, être qualifié d'œuvre extérieure. Nous préférons laisser cela aux FF.·. plutôt qu'aux Loges, et nous sommes d'avis que la fertilisation du monde extérieur par la pensée maçonnique est le devoir non des corporations, mais des individus qui ont été formés dans elles et par elles. Nous sommes formellement opposés à ce qu'on traîne la Maçonnerie, comme telle, en pleine publicité ; aussi insistons-nous, de la manière la plus sérieuse, sur le secret maçonnique, qui s'étend non seulement au mystère, au symbolisme, aux signes de reconnaissance, mais encore à tout ce qui concerne l'Ordre. L'ancien principe d'éviter les discussions politiques et théologiques, qui recèlent toujours un danger de discussion, est maintenu par nous avec une rigueur particulière.

« Pour nous, la politique des Francs-Maçons tient tout entière dans ces mots : « Fidélité envers le souverain, obéissance aux lois du pays, et amour de la patrie ». Nous restons en paix avec les communions religieuses, et nous répondons quand cela est inévitable, par une défensive digne à toutes les attaques du côté clérical. Nous évitons la lutte contre l'Eglise, la lutte telle que la conduisent les Loges latines, lutte qui devient facilement un combat contre la religion même.

« Pour conclure, un mot sur nos principes d'administration. On croit, et c'est une erreur très répandue, que la *Grande Loge Nationale* est gouvernée autocratiquement, que les Loges et les FF.·. n'ont que peu de chose à dire, et doivent simplement obéir aux ordres des chefs. Il n'en est point ainsi : chez nous, comme dans les autres Loges, la Fraternité est gouvernée par les chefs qu'elle s'est choisis, et ceux-ci sont liés par les lois et les règles constitutionnellement votées dans les réunions des représentants réguliers de la Fraternité. Il peut se faire que les Maîtres qui dirigent les sections de notre Ordre aient des fonctions légales un peu plus étendues que dans les autres Grandes Loges, mais s'ils voulaient exercer leurs droits sans l'affection fraternelle, et en opposition à la majorité des FF.·., ils ne resteraient pas longtemps en fonction.

« Telle est, Frères, la *Grande Loge Nationale des Francs-Maçons d'Allemagne*. Elle ne manifeste aucun indice de déclin ; elle a manifesté, surtout dans le dernier demi-siècle une vie riche et prospère. Elle a le plus grand respect pour tous les caractères distinctifs de toutes les autres Grandes Loges, ses Sœurs ; elle apprécie ce dont elles ont hérité de bien et de beau de leurs pères.

Elle demande seulement qu'on admette les caractères qui lui appartiennent en propre, et qu'on la laisse tranquillement suivre sa route. Son Grand-Maître, en entrant en fonction, prête un triple serment : 1° Veiller à ce que la pure doctrine de Jésus-Christ reste la base inaltérable de l'activité des sections de l'Ordre qui lui sont soumises ; 2° veiller à l'observation stricte et à l'exécution ponctuelle de tous rituels, lois, règles de l'Ordre ; 3° maintenir la paix et la concorde avec toutes les Grandes Loges et Loges reconnues du monde entier. Aujourd'hui, je rappelle à mon souvenir, avec le plus grand sérieux, avec grande joie, la troisième partie de ce serment, à l'accomplissement duquel ce jour est consacré, et il m'est permis de donner une expression particulière à ce sentiment qui est partagé par tous mes Frères.

« Très Vénérable Pro-Grand-Maître d'Angleterre, je vous demande de vous avancer d'un pas. Ma Grande Loge est unanimement résolue à vous offrir la qualité de membre honoraire perpétuel. C'est la distinction la plus haute que nous puissions accorder aux FF.·. d'autres Grandes Loges, et nous ne l'accordons que rarement. Dans l'espoir que vous nous donnerez la joie de l'accepter, je demande à vous décorer de la clef d'or et du ruban de Grande Loge. Elle vous ouvre non seulement toutes nos Loges de Saint-Jean, que vous avez déjà le droit de visiter sans cela, mais encore et par-dessus tout, nos cœurs, qui battent ardemment pour vous et vos FF.·.. Nos représentants auprès des autres Grandes Loges portent aussi ce bijou, mais seulement pendant le temps où ils exercent leur fonction de représentants. Pour vous, mon Très-Honorable Frère, vous êtes amicalement appelé à être des nôtres.

« De plus, nous prenons la liberté de vous offrir un modeste présent à l'occasion de votre voyage, ce sont les volumes déposés sur cette petite table, et qui vous seront remis au moment de votre départ. Il y a deux des meilleurs ouvrages qui soient sortis de chez nous ; l'un traite du ritualisme, et l'autre de l'histoire de la Maçonnerie ; puis, voici quatre volumes de conférences sur les grades de Saint-Jean, par notre Fr.·. Otto Hieber, Maître du Chapitre, et en même temps Président de notre Loge de Saint-Jean à Kœnigsberg-en-Prusse ; puis les trois premiers volumes du grand voyage historique de notre Fr.·. Wilhelm Begemann, qui fait partie du Conseil de l'Ordre, qui est ex-Grand-Maître Provincial pour le Mecklembourg, un Maître en fonction de notre Loge de Saint-André de Berlin, l' « *Indissolubilis* » et de la Loge de Saint-André « *la Constance* » à Berlin, et enfin Président de notre Commission scientifique. Jusqu'à présent, cet ouvrage traite des débuts de la Franc-Maçonnerie en Angleterre, de son histoire en Angleterre jusqu'à l'Union des deux Grandes Loges de Londres, et des débuts de la Grande Loge en Irlande. Pour l'Ecosse, elle est l'objet de ce petit volume annexe, sur le Rite dit Ecossais ancien ; c'est un ouvrage préliminaire qui paraîtra à l'automne prochain ; ensuite, il sera traité successivement de la France, de la Suède et de l'Allemagne. Nous prendrons la liberté de vous envoyer, à leur date d'apparition, les volumes qui compléteront l'œuvre, et la nouvelle édition du livre du Fr.·. Hieber dont la publication se prépare. En

acceptant ces offrandes, vous ferez grand honneur à nous et aux deux auteurs ici présents.

Réponse de lord Ampthill.

« Très Vénérable Grand-Maître et Frères, le grand honneur que vous venez de me conférer personnellement m'oblige à parler d'abord en mon propre nom, et je suis certain que tous mes Frères me le pardonneront. Que vous m'ayez jugé digne de recevoir la plus haute distinction qu'il soit en votre pouvoir de conférer, c'est une chose aussi agréable qu'incompréhensible pour moi. Je ne sais comment exprimer ma reconnaissance et mon plaisir. Je ne puis que formuler l'humble espoir que vous n'aurez jamais sujet de regretter de m'avoir fait un des vôtres à perpétuité, et que je ne deviendrai jamais plus indigne que je ne le suis de cet honneur. Les livres que vous me donnez, comme un autre souvenir de ce jour, seront toujours pour moi un bien précieux, je vous en remercie de tout mon cœur, pour cela, et pour avoir si bien jugé mes goûts.

« Aucune de mes paroles ne saurait exprimer d'une manière adéquate les sentiments qui remplissent les cœurs de ceux au nom desquels j'ai le privilège de parler, et mes propres sentiments à ce moment où nous nous trouvons devant vous, en cette dernière soirée de notre visite à Berlin. Heureusement, vous n'aurez pas de peine à reconnaître ce qui est sincère ; aussi je compte sur vous pour interpréter vous-mêmes l'entière signification des simples paroles que je puis trouver. Nous touchons au terme d'une semaine qui restera dans nos souvenirs comme une des périodes les plus mémorables et les plus charmantes de notre vie. Nos cœurs sont pleins de gratitude pour la généreuse hospitalité que nous avons reçue, et pour la bienveillance qui nous a été témoignée par tous les excellents Fr.·. que nous avons eu la bonne fortune de rencontrer.

« Mais il y a dans nos émotions beaucoup plus que l'ardeur ordinaire d'hôtes honorés et charmés. C'est quelque chose de moins passager, quelque chose qui agira sur nous jusqu'à la fin de notre vie, car, venant au milieu de vous, non point comme des étrangers ordinaires, mais comme des FF.·. Maçons, nous avons reçu une nouvelle inspiration maçonnique. Nous sommes profondément impressionnés de tout ce que nous avons vu et entendu parmi vous, profondément impressionnés, par votre sérieux et votre zèle, profondément impressionnés par les hauts idéals vers lesquels les penseurs de la Franc-Maçonnerie allemande sont capables d'attirer tant d'attention grave et universelle. C'est surtout cette impression que nous emporterons avec nous, qui sera toujours d'un grand prix pour nous, et qui persistera alors que le cours ordinaire des choses aura affaibli le souvenir des joies des festins.

« Oui, Très-Vénérable Grand-Maître, nous nous regarderons toujours comme obligés d'honneur à réaliser les espérances auxquelles vous avez donné une expression éloquente. Nous prendrons tous plaisir à apporter des pierres nouvelles, toutes les fois que cela sera possible et que chacun de nous en trouvera l'occasion, à ce noble édifice d'union

fraternelle entre les Francs-Maçons d'Allemagne et ceux d'Angleterre, édifice dont les fondations sont maintenant heureusement sorties de terre. Ces fondations avaient été déjà marquées sur le sol vierge encore, il y a longtemps de cela, mais c'est seulement aujourd'hui que le plan de l'architecte est devenu intelligible, et que l'ouvrage peut se poursuivre.

« Nous vous sommes particulièrement reconnaissants de nous avoir exposé d'une façon aussi claire et aussi profondément intéressante les développements et les tendances de la Franc-Maçonnerie allemande, surtout en ce qui concerne votre Grande Loge. Vos paroles, quand elles seront dûment enregistrées, constitueront un document officiel qui sera en tout temps un document intéressant et important. La seule observation que je me hasarderai à faire, c'est que dans notre pays aussi, il y a des différences de rites analogues à celles dont vous parlez, entre les Grandes Loges anglaise, écossaise et irlandaise. Toutefois, les principes fondamentaux sont les mêmes ; aussi, vivons-nous en relations cordiales. Il s'ensuit que nous pouvons également être d'accord avec vous qui pensez comme nous sur les sujets qui sont fondamentaux et essentiels en Franc-Maçonnerie.

« Je n'ai pas manqué de noter votre affirmation si satisfaisante, que les FF.·. non-chrétiens, comme les Mahométans, les Hindous, et les Parsis, que nous reconnaissons comme vrais Francs-Maçons sous notre Constitution anglaise répandue dans le monde entier, seraient admis comme visiteurs dans nos Loges, s'ils se présentaient avec les garanties nécessaires. Le principe que vous professez avec le plus de rigueur, après celui de la croyance en Dieu, c'est-à-dire celui d'éviter les discussions religieuses et politiques, est naturellement pour nous aussi le second grand principe. Nous pouvons nous associer entièrement à tout ce que vous avez dit sur ce point, et, quand je vous dirai qu'à nos banquets maçonniques, le toast « au Roi et à l'Art » est invariablement porté, vous serez convaincus que nous regardons la fidélité au souverain comme la condition indispensable et inaliénable de la Franc-Maçonnerie véritable. »

Le Fr.·. Dorow, délégué Grand Orateur fit alors un excellent discours, sur l'initiation et l'interprétation de son symbolisme.

Le samedi, un grand nombre de FF.·. se réunirent pour faire leurs adieux aux hôtes, et les trois Grands-Maîtres les accompagnèrent jusqu'à Hambourg. Une réception sans formes officielles les y attendait. L'assemblée annuelle des huit Grandes Loges allemandes avait amené à Hambourg un grand nombre de FF.·. et à la tenue libre qui eut lieu le samedi soir, les huit Grands-Maîtres furent présents pour souhaiter la bienvenue aux visiteurs anglais. Cette réunion eut lieu dans le Grand Temple, mais, comme elle n'était pas une Loge constituée, aucun travail n'y fut fait. Pendant tout ce temps, on observa cependant rigoureusement les usages allemands, tant en Loge qu'au dîner. Les hôtes emportèrent comme souvenir le beau et significatif bijou de la Loge, avec celui de chacune des trois Grandes Loges, qui leur avaient conféré le titre de membres honoraires.

— Voici l'opinion de quelques journaux sur cette impor-

tante visite. Voici ce qu'écrit *The Standard*, de Londres, 12 mai 1913 :

La presse de Berlin n'a pas accordé beaucoup d'attention à la visite faite par la Maçonnerie anglaise à la Maçonnerie d'Allemagne, mais, tous ceux qui connaissent la puissance de la Maçonnerie dans ces deux pays, sont d'accord à penser que ce fait contribuera grandement à améliorer les relations politiques entre l'Angleterre et l'Allemagne.

La Franc-Maçonnerie allemande, avec cette légère tendance à l'idéalisme qui caractérise toutes les choses d'Allemagne, a récemment montré un désir d'étendre son action en dehors des frontières nationales. Sans se départir de sa règle : « pas de politique » et, sans prêcher le moins du monde l'internationalisme, ce qui est le caractère de certains enseignements maçonniques en France, elle a rompu avec la tradition qui voudrait voir la Maçonnerie partagée par les frontières nationales en compartiments étanches. Ce désir a été exprimé formellement et plus d'une fois dans les réunions qui ont eu lieu pendant cette visite à Berlin.

— Une Revue maçonnique anglaise, en relevant cet article, ajoute :

« Ce mouvement gagne d'autres pays : une députation de la Loge Anglo-Belge d'Anvers, a rendu, il y a quinze jours, une visite qui lui avait été faite par une importante Loge écossaise, la *Canongate* Kilwinning, nº 2 d'Edimbourg, et elle a été reçue officiellement par le lord Provost (lord maire) de la ville.

— *La Dépêche*, de Sfax, 4 mai 1913, écrit :

Dans les relations entre l'Allemagne et l'Angleterre, les Loges maçonniques étrangères semblent jouer un rôle important et qui est certainement hostile à la France.

D'après le *Kueph*, de Londres, et certaines informations de Berlin, on doit préparer une prochaine entente anglo-allemande contre la Triple-Entente.

— La *Presse Associée*, 21 mai 1913, reproduit le passage suivant d'un article de *La Germania* :

« La Franc-Maçonnerie Internationale essaie de prendre en mains la direction de la politique étrangère des grandes puissances. C'est peut-être un avantage momentané pour l'Allemagne, mais c'est un grave danger pour un prochain avenir.

— La même agence reçoit de son correspondant de Berlin, à la date du 24 mai, une dépêche où nous lisons :

Le « *Vaterland* » bavarois écrit : « Il est évident que ces Francs-Maçons anglais sont venus à Berlin pour préparer un rapprochement anglo-alle-

mand, en se servant de la Franc-Maçonnerie internationale. Nous n'aurons pas grande confiance dans un tel rapprochement qui s'appuierait sur le mensonge et la duplicité, et qui ne peut produire que des ruines de toutes sortes.

— Terminons par ce détail donné par un journal maçonnique anglais. Cela en dit long sur le but secret de la visite des Francs-Maçons anglais aux Frères allemands.

— Avant le départ de l'ambassade maçonnique anglaise pour Berlin, l'ambassadeur d'Allemagne à Londres, prince Lichnowski, avait pris les mesures nécessaires pour que tous les bagages des FF.·. fussent traités par les douanes impériales d'Allemagne, comme s'ils appartenaient à une mission diplomatique. Cette faveur a été soulignée par le fait que l'Ambassadeur d'Angleterre a reçu la délégation maçonnique à l'Hôtel de l'Ambassade.

On voit par tout ceci combien il est important de ne pas perdre de vue le travail souterrain de la Franc-Maçonnerie, qui se montre en ce moment encore plus agitée, si possible, que les chancelleries. Et tout cela dans un seul but : la lutte contre l'Eglise catholique ; campagne à laquelle s'associent les Francs-Maçons de France, sans vouloir comprendre qu'ils travaillent ainsi contre la Patrie... à moins que le comprenant très-bien, ils agissent sciemment pour.... le roi de Prusse, ou celui d'Angleterre.

Alsace-Lorraine. — Le 20 avril 1913 a été célébrée la fête d'inauguration de la Loge de Saint-Jean *Zur Bruderliebe im Wasgau* (A l'amour fraternel dans le Wasgau ; ou contrée des Vosges). En voici l'histoire résumée :

Le Fr.·. Ritter, de la Loge de Saarbruck, adressa aux FF.·. de la Grande Loge Nationale, habitant Strasbourg, une invitation à se réunir le 11 décembre 1909 à l'Hôtel Christophe, dans cette ville. A cette réunion furent présents les FF.·. Ritter, Schmeichel, Tempel, et Lotter ; il fut décidé de fonder un cercle maçonnique, fonctionnant suivant le système de la Grande Loge Nationale, et on mit ce cercle sous l'obédience de la Loge Johannique *Aux trois Roses sur le Rhin*, à Ludwigshafen. Ce cercle porta d'abord le nom de *Zur Wacht am Rhein* (A la Garde sur le Rhin), mais on le lui retira pour éviter des malentendus ; et quand il devint une Loge, on l'appela la Loge *Zur Bruderliebe im Wasgau*, afin d'indiquer par là qu'elle devrait se donner pour tâche de devenir un centre pour les Maçons de tous les systèmes, et que tel était le rôle qui incombait à la première Loge fondée en Alsace-Lorraine par la Grande Loge Nationale.

Angleterre. — L'année 1913 est le centenaire de l'Union des

deux Grandes-Loges d'Angleterre. Cette date sera célébrée avec la solennité qui convient. A côté de ce centenaire, il faut mentionner un cinquantenaire de quelque importance, celui de l'année 1863, date où eut lieu le dénombrement des Loges anglaises, et où elles reçurent leurs numéros matricules définitifs. Une Loge, celle des *FF.·. de Saint-Thomas*, à déjà célébré ce cinquantenaire.

Le F.·. R. F. Gould, historien de la Maçonnerie, dit qu'une Loge se tint à Bradford en 1713. Sur cette affirmation, un Comité s'est formé pour organiser les fêtes du bicentenaire, qui, s'il a lieu, sera certainement le seul dans la Maçonnerie mondiale. Ce Comité a envoyé, le 14 mai, une circulaire relative à ces fêtes ; il s'est ensuite rendu à York pour consulter les livres de la Loge d'York, et s'est convaincu que l'indication du F.·. Gould est exacte.

Toutefois, il reste encore des doutes sérieux au sujet de ces preuves, et il pourrait bien se faire que l'origine soit retardée jusqu'en 1778, époque où la Loge de 1713 est mentionnée pour la première fois.

— Le 4 juin, séance trimestrielle de la Grande Loge Unie d'Angleterre. Ordre du jour :

1° Procès-verbal de la séance trimestrielle du 5 mars 1913 ;

2° Procès-verbal de la Grande Fête du 30 avril 1913 ;

3° Election des membres du bureau pour les affaires d'intérêt général ;

4° Election et installation du Président de ce bureau ;

5° Election d'un comptable de la Grande Loge ;

6° Election des membres de la Commission directrice de l'Institution maçonnique de bienfaisance pour les Maçons âgés et les veuves des Francs-Maçons ;

7° Rapport du bureau de Secours ;

8° Rapport du bureau des affaires d'intérêt général. Il y est question des secours d'urgence, et de la somme maximum dont le bureau peut disposer sans autorisation préalable. — Le Bureau donne aussi la liste des objets rares ou précieux qui ont été offerts à la Grande Loge par divers FF.·.. Ce sont des livres, des objets maçonniques, intéressants par leur travail, leur matière, leur ancienneté, etc.

9° Rapport du même bureau sur la mission au Brésil (pas de détails).

10° Proposition de ce même bureau : 1° Remerciements à la Grande Loge de Hambourg et aux trois Grandes Loges de la Vieille Prusse pour l'accueil fait à l'ambassade maçonnique ; 2° Vote d'une somme pour acheter des présents commémoratifs de cette visite.

11° Proposition du même bureau, d'une subvention en faveur d'une œuvre de bienfaisance commémorative du duc d'Abercorn.

12° Proposition d'une subvention pour acheter la provision de charbon pour l'Etablissement de bienfaisance maçonnique de Croydon ;

13° Liste des Loges auxquelles des chartes ont été accordées depuis la dernière assemblée trimestrielle. Ces Loges sont au nombre de 24, situées dans les villes de Manchester, Bombay, Yarraman (Queensland), Birkenhead, Luton, Londres, Stockport, West-Bridgford, Jhalrapatan (dans le Radjputana, Inde) Bristol, Gorton, Hong-Kong, Carmarthen, Johannesburg, Blaenau Festinniog, Liverpool, Brooklands et Brighton.

— D'après une Revue maçonnique anglaise, le nombre des Loges d'Angleterre qui était de 1526 en 1875, est de 3650 en 1912.

— Il est question de créer une Loge internationale ou polyglotte d'instruction. Dans cette Loge le cérémonial s'accomplira successivement dans les langues et selon les rituels en usage dans les Loges étrangères de Londres.

Provisoirement les langues admises seront, outre l'anglais, le français, l'allemand et l'italien. On a aussi parlé de l'Esperanto, et cette suggestion a été favorablement accueillie.

Le *Lloyd's News*, journal anglais non maçonnique, a publié l'article suivant :

Les Loges de femmes ne sont pas reconnues par la Maçonnerie, et les Grandes Loges ont toujours répondu par un refus catégorique lorsque la question de savoir si une femme peut être reçue Franc-Maçonne leur a été posée.

Mais il circule depuis quelques jours une pièce qui donne lieu à de vifs débats dans les cercles maçonniques. Le secrétaire de la Grande Loge a saisi cette occasion pour déclarer que celle-ci est opposée à cette initiative bien qu'elle émanât d'éminents Maçons anglais, répondant ainsi à la circulaire suivante, imprimée à la machine à écrire :

« Pendant bien des années, les privilèges et les secrets de la Franc-Maçonnerie ont été refusés aux femmes. Actuellement, cependant, plusieurs membres du 33e et suprême degré du Rite Ecossais Ancien et Accepté, se prononçant en faveur de la thèse de l'égalité des sexes, ont obtenu des plus hautes autorités d'Angleterre et d'Allemagne des chartes pour initier des femmes. Jusqu'à la fin de septembre 1912, ou à une date postérieure, sur avis, les tarifs appliqués seront de la moitié de ceux qu'on exige d'ordinaire. »

L'existence de Loges non autorisées, auxquelles les femmes sont admises, est reconnue. Sir Edward Letchworth dit qu'il a quelques raisons de croire à la réalité du fait, et il ajoute qu'elles ne sont pourvues d'aucune sanction de la part des véritables autorités maçonniques ; que ce mouvement est tout à fait contraire à la pratique maçonnique.

M. J.-S. J. Tower, Grand Secrétaire du Rite Ancien et Accepté, 33e, dit aussi qu'aucun membre de ce Rite n'a de part à ce mouvement ; il ajoute

que si un membre du Rite était convaincu d'y prendre part ou de l'entreprendre pour son compte, il serait immédiatement rayé de la liste. Personne ne peut faire partie du Rite Ecossais, s'il n'est point d'abord affilié à la Grande Loge d'Angleterre.

D'autre part, le Secrétaire de la nouvelle Loge a déclaré dans une interview, que le mouvement est tout récent, que 117 membres ont été admis, et qu'il y a dans ce nombre une forte proportion de dames. Il dit qu'il ne voudrait pas voir les femmes se dégrader en se mêlant à la politique, mais qu'il ne voyait aucune raison qui empêchât une femme d'assister à une cérémonie religieuse, et que la Franc-Maçonnerie bien comprise, était une cérémonie religieuse de la plus haute valeur. Et, puisqu'il en est ainsi, continue le Secrétaire, la Grande Loge d'Angleterre commet une injustice évidente en excluant les femmes. La nouvelle Loge anglaise est affiliée au Souverain Sanctuaire de Berlin et au Grand-Orient d'Allemagne. Les chefs de cette Loge jouissent d'une grande considération dans leurs Loges respectives, qui sont situées les unes en Allemagne, les autres en France, et en Angleterre.

Le même Secrétaire reconnaît que le rituel de la Loge diffère, sur certains points, de celui des Loges anglaises.

Le but principal de cette Loge est de se faire tolérer par la Franc-Maçonnerie. Récemment, la Grande Loge d'Angleterre a promulgué une décision qui était en réalité une Bulle, et qui, mise à exécution, empêcherait un Maçon de faire partie même d'une Loge théosophique.

— Le 29 mars a eu lieu l'inauguration de la Loge Moreton, qui a son siège à Wynnum, dans le Queensland (Australie). Cette cérémonie a eu lieu en présence de 275 FF.·. qui représentaient un grand nombre de Loges de la province ; 65 ex-vénérables étaient réunis sous le dais. Cette inauguration porte à 94 le nombre des loges soumises à la Grande Loge de Queensland.

— L'Honorable C. E. Davies a été réélu Grand-Maître de la Grande Loge de Tasmanie pour la dix-huitième fois. Il détient probablement le record de la réélection dans la Maçonnerie d'Outre-Mer. Le Fr.·. Davies est, depuis bien des années, membre de la Législature de Tasmanie, et il a représenté son Etat à la Conférence Impériale de 1907.

Autriche-Hongrie. — Fr.·. Dr Simon Medgyes, avocat, a donné sa démission de délégué du Grand-Maître de la Grande Loge symbolique de Hongrie, fonction qu'il remplissait depuis 8 ans, il a été remplacé par un magistrat, le Fr.·. Dr Koloman Bakonyi, juge, qui était Grand-Secrétaire.

Nous empruntons les renseignements suivants à un organe maçonnique allemand :

Le Cercle Maçonnique « *Munificentia* », qui existe à Karlsbad, depuis 42 ans, a pour but d'assurer un séjour maçonnique à tous les FF.·. d'Orients divers qui viennent chercher la guérison aux eaux de cette station fameuse. Les réunions libres, sans habits ni insignes maçonniques, sont animées par des conférences d'un intérêt général. La présence de FF.·. de langues et de systèmes variés est un élément d'intérêt nouveau. Malheureusement, la *Munificentia* est hors d'état de se suffire, ou tout au moins de pourvoir aux frais de la publicité nécessaire à la faire connaître et apprécier. Aussi, engage-t-elle les FF.·. de Carlsbad à venir en grand nombre aux soirées qu'elle donne chaque jeudi, à l'hôtel du Cygne d'Or.

— Nous lisons dans un journal maçonnique italien :

— En Hongrie, les dames sont admises à faire partie de la Maçonnerie dans le Rite d'adoption, en certains ateliers ; dans d'autres, lors des tenues blanches, elles participent à certains travaux de la Loge. A Budapest, lors d'une réunion récente de la Loge *Eötvos*, 80 dames étaient présentes, sous la présidence du Vénérable F.·.L. Balint, directeur du journal le *Vilag*. La S.·. Glücklin parla pendant plus d'une heure sur le vote des femmes, et fit preuve d'une connaissance approfondie de son sujet avec un certain talent oratoire.

— Le périodique catholique populaire *Il Risveglio* de Fiume dénonce continuellement les manigances de la Franc-Maçonnerie locale. Il a donné des détails sur les « Panamas » maçonniques des bains publics et des casernes de Fiume et sur la nomination d'un Franc-Maçon comme directeur d'un hôpital public avec augmentation d'honoraires. AIR. 27 mai 1913. Voici l'article qui a paru dans le *Risveglio* du 19 mai, dirigé par M. Mariano Slabus.

« La surveillance des travaux de construction du nouveau bain municipal et de la caserne a été confiée, non point au bureau de l'édilité, mais à l'ingénieur Luppis, qui est Franc-Maçon. Cela, pour favoriser un Fr.·., car la commune dépensera inutilement 14.000 couronnes, à ce que dit la *Voce del Popolo*, — les ingénieurs du bureau de l'édilité auraient fait le même travail pour une rétribution de 2 ou 3 mille couronnes. On dit aussi que la direction de l'hôpital de la ville sera donnée à un médecin Maçon. Comme on le voit, la Maçonnerie est une Société Philanthropique qui fait secourir ses adeptes avec notre argent.

— La Franc-Maçonnerie hongroise vient de publier le rituel pour les funérailles de premier degré, compilé par le Fr.·. Ignace Jekele. — AIR, 27 mai 1914.

— La secte est partout la même ; quand elle n'est pas la plus forte, elle a recours au crime. Le plus malheureux est qu'elle trouve des

complices aveugles ou complaisants parmi ceux qui seront ses premières victimes lorsqu'elle aura triomphé.

— Le mot d'ordre donné par le chef du pangermanisme et judéo-maçonnisme d'attaquer brutalement les étudiants catholiques est appli ué non seulement à Vienne, mais aussi en province. A Gratz, des bandes d'étudiants pangermanistes aux ordres de chefs juifs et francs maçons ont commis des actes de sauvagerie contre de paisibles catholiques. — AIR. 15 mai 1913.

Voici des détails sur les désordres de Gratz :

Le lundi 12 mai, la « *Carolna* », association d'étudiants catholiques universitaires, fêtait la vingt-cinquième année de sa fondation. Elle organisa, suivant l'habitude des Universités autrichiennes et allemandes, un grand cortège pour se rendre à la grand'messe. Une contre manifestation fut organisée par les sectaires radicaux et leurs alliés. Le principal organisateur était le pasteur protestant Hegemann, grand apôtre du Los-von-Rom (cri de guerre contre Rome), un de ceux dont l'action soi disant anticatholique est dirigée contre le christianisme tout court. Des affiches invitaient le peuple de Gratz à attaquer les étudiants catholiques. Ils furent attaqués par une foule d'apaches devant l'église du Sacré Cœur. La police s'abstint et laissa faire. A la fin, la troupe, sur la demande d'étudiants catholiques allemands, intervint et le cortège put entrer dans l'église. A ces excès prit part M. Duchatsch, de Leoben, fonctionnaire de l'Etat. La ville de Gratz est du reste devenue depuis quelque temps un grand centre judéo-maçonnique. — AIR, 16 mai 1913.

Ces scandales ont été organisés et menés par des émissaires pangermanistes, juifs et francs-maçons, c'est à dire de trois organisations aussi hostiles à l'autel qu'au trône et à la monarchie austro hongroise. La connivence honteuse des autorités responsables de Gratz montre de quels appuis et de quelles complicités jouit la secte internationale, même dans cet Etat que les journaux judéo maçonniques de l'Italie et d'ailleurs dénoncent à leurs lecteurs comme le repaire du cléricalisme tout puissant et provocateur. — AIR, 17 mai 1913.

— A la suite des désordres de Gratz plusieurs députés catholiques ont interpellé les ministres de l'Instruction publique et de la Justice.

Nous nous rappelons que de semblables démarches ont été faites à l'occasion de l'assassinat de l'étudiant catholique Ghezze, à Innsbruck il y a plus d'un an. Elles n'ont eu aucune suite.

L'opportunisme de certaines autorités en face de ces faits ne peut qu'encourager les étudiants anticléricaux et leurs inspirateurs pangermanistes, juifs et francs-maçons. Si, tout au moins, cette situation ouvrait les yeux pour tout de bon aux catholiques autrichiens qui sommeillent avec les conservateurs ou qui se dévoient avec les chrétiens sociaux.—AIR,19 mai 1913.

— Un maçonnique allemand nous fournit les renseignements suivants :

Le Conseil de l'Union des Grandes Loges de Hongrie a envoyé, le 17 février 1913, 300 couronnes (300 francs) à la Loge grecque *Herakleia* (Monastir) pour les blessés, 50 couronnes (50 francs) à l'établissement médical de Reichenhall, et 100 couronnes (100 francs) à la Ligue Nationale de Protection de l'Enfance.

Enfin, une subvention de 200 couronnes est votée pour le prochain Congrès féministe universel, et 100 couronnes sont attribuées au Club librepenseur de Schemnitz.

Le même Conseil a décidé de faire imprimer une seconde édition du livre du Fr.·. Friedrich Arato, intitulé *A Szabad Komüvesseg* (La Franc-Maçonnerie), qui sera cédé aux Loges pour 1 fr. 50 et aux profanes pour 3 fr. 50.

Bavière. — La *Kölnische Volkszeitung* dénonce dans son numéro du 14 mai 1913 un procédé maçonnique qui a dû servir plus d'une fois, et qui consiste à représenter un candidat catholique comme Franc-Maçon. Dans son article du 9 mai 1913, la *Kölnische Zeitung,* qu'il ne faut pas confondre avec elle par suite de l'analogie des titres, termine ainsi :

« Ce qui est particulièrement intéressant dans la lutte électorale pour le Landtag, c'est que le Centre et le parti Chrétien-Social ont choisi comme candidat, un homme qui est évidemment, notoirement un Franc-Maçon ; ce qui montre à quoi peut pousser la haine de ce parti contre ce qui s'appelle parti libéral ».

Malheureusement pour la *Kölnische Zeitunh*, l'accusation de soutenir une candidature maçonnique est si invraisemblable à l'égard de la *Kölnische Volkszeitung*, qu'elle retombera sur son auteur.

Ecosse. - Il existe à Edimbourg une Loge dite *Mary's Chapel*, n° 1, qui possède un corps d'officiers plus nombreux que l'usage ne l'exige dans les autres Loges. Le Vénérable a un *délégué* et un Sous-Maître. Les autres officiers sont l'Architecte, le joaillier, le porte-bible, deux porte-étendard, un directeur de musique, un président et un vice-président des hospitaliers, avec sept assistants, un bibliothécaire, qui est en même temps un gardien du Musée, enfin un bureau de *trustees* ou fidéicommissaires.

Egypte. — Il y a peu de temps, on a inauguré à Port-Saïd, la Loge *Union des Deux-Mers*, n° 121, qui est soumise à la Grande-Loge de France. Elle pour Vénérable, le F.·. Démétrius Mavroïdis.

ETATS-UNIS. — Un journal du Texas publie la note suivante :

Il y a eu le 17 et le 18 mars à Indianapolis, Etat d'Indiana, une conférence de Grands-Maîtres. Une invitation avait été envoyée à tous les Grands-Maîtres des Etats-Unis ; une vingtaine d'entre eux ont répondu. Des conférences de ce genre avaient déjà eu lieu avant cette date, par exemple, celle de Baltimore, en novembre 1909. Dans ces conférences, on discute surtout les affaires qui concernent plus d'une juridiction, et les décisions sont renvoyées aux Grandes Loges intéressées, qui approuvent ou rejettent. Ces discussions et décisions n'ont aucun caractère obligatoire, mais elles ont fait sentir de plus en plus vivement la nécessité d'une convention régulièrement constituée. Une telle convention aurait pour effet de décourager plutôt que de favoriser la tendance à organiser une Grande Loge nationale.

— Voici ce que nous lisons dans un organe maçonnique américain :

— La Maçonnerie, et surtout la partie de la Maçonnerie qui est dite américaine a certainement un *Index expurgatorius*, et il sera aisé de le prouver au moyen de statuts puisés dans la législation d'un grand nombre d'Etats. C'est chose commune aux Etats-Unis que de voir un certains nombre d'hommes appartenant à des Corps maçonniques, se réunir chaque hiver et rédiger une formule de bill qui sera présentée à la législature de l'Etat ; et, comme cette assemblée contient toujours un nombre respectable de Maçons, le bill a toutes les chances de devenir une loi ; et cette loi sanctionne, définit, défend un véritable monopole maçonnique au profit de la Grande Loge. Ces bills sont généralement conçus dans des termes identiques, et avec un tel luxe de détails, qu'il est presque impossible à toute organisation maçonnique indépendante, de vivre.

Toutefois, certaines de ces organisations indépendantes se défendent, et, chose assez remarquable, quand elles plaident devant les tribunaux, elles demandent à n'être point jugées par des Maçons et désirent que les jurés appelés à prononcer sur leur affaire ne soient point Maçons. C'est difficile : ainsi dans le cas de George Holt, qui fut condamné, en Californie, pour avoir vendu des grades maçonniques, le chef de la police qui prêta serment pour le mandat d'arrêt, l'officier de police qui mit ce mandat à exécution, le juge qui dirigea les débats, et la majorité des jurés qui prononcèrent la culpabilité étaient Francs-Maçons.

— Les renseignements suivants sont extraits d'une Revue maçonnique américaine :

— On peut placer immédiatement après la Grande Loge d'Angleterre, la Grande Loge de New-York, au moins numériquement. La Grande Loge anglaise a, dit-on, 210.000 membres ; celle de New-York en compte 180.000. Mais il y a une circonstance qui rétablit l'avantage en faveur de la Grande Loge de New-York, c'est qu'elle est un corps compact, composé de Loges qui ont leur siège dans l'Etat, tandis que la Grande Loge anglaise a dans son

obédience, un certain nombre de Loges éparses sur toute la surface du monde. De plus, les Grandes Loges provinciales ne sont que faiblement rattachées à la Grande Loge, et enfin il est à prévoir que les Grandes Loges Coloniales exigeront certainement leur indépendance tôt ou tard. On peut toutefois dire que toutes deux ont les avantages et les inconvénients des situations extrêmes : la Grande Loge de New-York, pour sa condensation, qui limite son action aux frontières de l'Etat ; la Grande Loge d'Angleterre, sorte de filet aux mailles larges et fragiles, étendu sur les trois quarts du Globe.

— Un journal maçonnique, daté du 3 mai 1913, annonçait pour la semaine suivante la 132e réunion annuelle de la Grande Loge de l'Etat de New-York.

A cette réunion devaient assister un millier de FF.·. Malgré son importance numérique, cette réunion passera inaperçue, car on n'y aura pris aucune décision de nature à modifier l'esprit et l'action maçonniques, on se bornera à y approuver le bilan annuel.

— *Lois sur l'inspection des couvents.* — Les catholiques et les sociétés catholiques des Etats-Unis ont été attaqués à raison de leur opposition aux Bills sur l'inspection des couvents, comme s'il s'agissait d'une mesure parfaitement juste, comme si les institutions en question avaient à cacher quelque chose ; mais une douzaine de raisons excellentes, quelques-unes fondées sur le bill même, peuvent être produites pour justifier cette attitude. D'ailleurs, il en est une qui domine toutes les autres ; c'est que ce Bill a été présenté dans plusieurs assemblées législatives (comme celles du Missouri, du Nebraska, de l'Arkansas) comme une partie d'un plan de campagne dirigé contre les Ordres religieux.

Un bill modèle, qui devait servir de base pour toute cette législation persécutrice a été rédigé par la *Menace*, journal dont on connaît la furieuse hostilité contre tout ce qui est catholique, et il a été répandu par l'*Aurore*. Dans son numéro du 14 septembre 1912, la *Menace* a reproduit ce bill, en l'accompagnant d'un commentaire signé *Gadfly* (le Taon) ; un peu plus tard, nouvelle publication dans un pamphlet intitulé *The Martyr in black* (le martyr en habit noir), un martyr fort bien nourri à en juger par sa photographie, qui est le portrait de l'auteur. Et ce pamphlet se termine ainsi : « Hommes d'Amérique, nés libres et sans crainte, faites tomber les chaînes qui lient les jeunes filles esclaves, arrachez les barreaux et les grilles de ces couvents, traînez ces prêtres sournois au grand jour où vivent les prédicateurs et les ministres, portez la lumière de la loi dans les cloîtres privés des catholiques et dans les couvents de femmes. »

(*The Catholic Tribune*, Dubuque (Iowa), 8 mai 1913.)

— Ce même journal donne les renseignements qui suivent dans son numéro du 22 mai 1913 :

— On sait que la Maçonnerie compte d'assez nombreux représentants dans les deux chambres du Parlement Américain, ou Congrès : au Sénat, le Vice-Président Marshall, le speaker Clark, les sénateurs Clarke de l'Arkansas ; Clark et Warren du Wyoming ; Chamberlain de l'Orégon ; Clapp, du Minnesota ; Johnson, du Maine ; Cummins, de l'Iowa ; Fletcher, de la Floride ; Kern, de l'Indiana ; Lea, du Tennessee ; Robinson, de l'Arkansas ; les Maçons sont beaucoup plus nombreux encore dans la Chambre des Représentants.

— D'un autre côté, on lit dans les Revues maçonniques :

— Le 9 avril, le Souverain Grand-Commandeur du Rite Ecossais, 33e, James D. Richardson, a donné un dîner aux membres du Congrès actuel des Etats-Unis qui font partie du Rite Ecossais. Il y avait à ce dîner douze sénateurs et dix-sept représentants, six représentants et cinq sénateurs appartenant au Rite, s'étaient excusés, ce qui porte à quarante les membres du Parlement qui sont de ce Rite.

—M. George Guthrie, qui a été nommé récemment ambassadeur des Etats-Unis au Japon, par le Président Woodrow Wilson, a été Grand-Maître de la Maçonnerie en Pensylvanie, pendant les années 1911 et 1912.

— L'*Universal Freemason*, de Salt-Lake City, Etat d'Utah, organe d'une Maçonnerie dissidente qui déclare hétérodoxe la plus grande partie de la Maçonnerie des Etats-Unis, a publié la note suivante signée de Mr. A. Thomson, Président général, et R., S. Spence, Secrétaire général de cette Maçonnerie américaine universelle.

« La Suprême Loge de la Fédération Maçonnique Américaine, comme étant l'unique pouvoir suprême des Etats-Unis d'Amérique qui ait l'autorité légitime pour veiller sur les grades symboliques du Rite Ecossais des Anciens et Acceptés Maçons, convoque les Puissances Maçonniques du monde, sans distinction de croyance, de race ou de nationalité, à se réunir en un Congrès universel maçonnique dans la ville de San Francisco, Californie, au temps de l'Exposition de Panama en 1915, ou à toute autre époque et endroit que préférera la majorité des Puissances maçonniques, pour discuter sur les questions ci-dessous, et accessoirement sur toutes autres.

1° Etablir le statut de tous les Grands Corps pratiquant la Maçonnerie Universelle, aux grades symboliques ou professionnels. — 2° Former avec ces Corps une Union mondiale maçonnique. — 3° Refuser de reconnaître ou tolérer tout autre corps se disant maçonnique et n'appartenant pas à la famille universelle. — 4° La différence de croyance, de race ou de nationalité ne sera point invoquée comme motif d'exclusion. — 5° l'Union ne s'occupera que des grades professionnels ou symboliques, sans intervenir pour ou contre un système particulier de hauts grades ».

Cette Loge suprême distribue deux décorations, la décoration de la Chaîne Libyque a été décernée aux FF.·. Gal Sparre, Franz Joseph Blust, etc ; elle consiste en une chaîne de mailles triangulaires en bronze à laquelle est suspendu le knaph, ou soleil ailé.

Cette Fédération universelle maçonnique a, paraît-il, été reconnue par les Grands-Orients de Belgique, de Luxembourg et par la Grande Loge de Roumanie.

— LA FÉDÉRATION MAÇONNIQUE AMÉRICAINE. — La Fédération Maçonnique américaine n'est point, comme son nom semble l'indiquer, une Fédération de Loges anciennes, mais une organisation maçonnique de date assez récente.

La Grande Loge *Intermontana*, régulièrement formée selon les lois du Rite Ecossais Ancien et Accepté, résolut de faire les démarches nécessaires pour grouper tous les Maçons du Rite Ecossais des Etats-Unis en une Fédération. Le 30 mars 1909, la Grande Loge d'Illinois demanda à entrer dans la Fédération ; puis, le 5 avril 1907, cinq Loges de Boston, qui avaient jusqu'alors pratiqué le Rite de Memphis, demandèrent à la Fédération Maçonnique Américaine une charte de Grande Loge. L'inauguration eut lieu le 11 mai 1907 sous le titre de Grande Loge de la Nouvelle-Angleterre, Rite Ecossais Ancien et Accepté. Cette inauguration fut faite par le Fr.·. Math. Thomson, président de la Fédération, assisté des FF.·. Harry Good, député par le Grand-Orient Espagnol, et ex-Grand-Maître de la Grande Loge *Regional* de Philadelphie, et de W. Post, ex-Grand-Maître de la même Grande Loge.

Le 31 août 1907, la Fédération Maçonnique Américaine fut érigée en corporation légale conformément aux lois de l'Etat d'Idaho. Depuis lors, elle croit avoir acquis une certaine importance, et elle fait sentir son influence même au dehors des Etats-Unis. Elle échange des représentants avec les Grands-Orients, Conseils et Loges en Angleterre, en Ecosse, en France, en Espagne, en Portugal, en Italie, en Allemagne, en Roumanie, en Turquie, en Egypte, à Haïti, Cuba, dans le Nicaragua, le San Salvador, l'Argentine, le Brésil et le Mexique. A la demande de plusieurs Grands Corps étrangers, elle a convoqué un Congrès maçonnique universel qui se réunira en 1915, à San Francisco, pour discuter d'affaires maçonniques.

L'*American Masonic Federation* demande des droits d'entrée peu élevés. Toutefois, elle ne le fait pas pour attirer les candidats aux grades : elle peut affirmer que l'échelle des taxes est disposée de telle sorte que les grades les plus avancés sont à la portée de tous.

L'organe de la Fédération est *The Universal Freemason* qui paraît à Salt-Lake-City.

— Voici le récit de la pose d'une première pierre suivant le cérémonial maçonnique.

Le 12 avril 1913, a été posée la première pierre du Temple Maçonnique de Beloit, dans l'Etat de Wisconsin. Après une séance dans le local de la Loge *Morning Star*, l'état-major de la Grande Loge s'est rendu à l'endroit où se trouvaient les fondations du nouveau Temple, sous l'escorte de la Commanderie de Beloit, précédée des musiciens de la ville. La boîte qui a été déposée par le Grand Trésorier dans la cavité contenait :

La liste des officiers de la Loge *Morning Star*, du Chapitre du Conseil et de la Commanderie de Beloit, des exemplaires, des règlements de la Loge *Evening Star*, de la Loge le *Sanctuaire blanc de Jérusalem*, un exemplaire des règlements imprimés en 1866, un tablier de la Loge Bleue, un exemplaire des procès-verbaux de la Grande Loge du Wisconsin pour 1912, l'allocution pascale du Révérend E.-J. Evans, la Constitution de la Loge Bleue, le recueil des adresses de Beloit, une pièce de cinq *cents*, neuve, au millésime de 1913, des coupures de journaux de Beloit, les plans originaux du Temple, un exemplaire de chacun des deux journaux de Beloit, daté du 11 avril 1913, le recueil des adresses des membres de la première église congrégationaliste, un exemplaire du périodique *Masonic Tidings*, enfin, un tablier blanc. Quand la boîte a été placée et scellée dans la pierre, les officiers de la Grande Loge s'assurèrent par les procédés maçonniques que tout était en règle, puis on versa sur la pierre, le blé, le vin, et l'huile symboliques. Alors, les orateurs eurent leur tour et célébrèrent en termes pompeux les beautés de la Maçonnerie.

— *Temple maç.·.* — Le nouveau temple du Rite Ecossais pour la région méridionale des Etats-Unis, qui a été entrepris à Washington, est presque achevé et rivalisera avec le Capitole tant par ses dimensions que par la beauté de son architecture. Toutefois, peut-on regarder comme un éloge de cette architecture, ce qu'en dit un admirateur. « C'est de l'art cubiste sur une grande échelle ». Il a une façade de 217 pieds sur l'avenue du Président.

— Les Francs-Maçons américain sont élevé un temple à la mémoire d'Albert Pike :

Le 21 avril, a eu lieu, à Little-Rock (Arkansas), l'inauguration du vaste temple consacré à l'usage exclusif du Rite Ecossais Ancien et Accepté ; cette cérémonie a été présidée par le Fr.·. James D. Richardson, Grand-Commandeur. On y remarque des portes en bronze qui ont coûté 25.000 francs et qui ont été données par le Fr.·. Fréd. W. Offenhauser, 33e ; le Temple contient aussi un portrait du général Albert Pike, dont il portera le nom. Albert Pike, qui fut poète, soldat, philosophe, littérateur, et qui est peut-être le plus remarquable des écrivains maçonniques, a été pendant bien des années Grand Commandeur du Suprême Conseil. On avait déjà donné son nom à un Consistoire, en 1902.

— Le Consistoire Oriental des Sublimes Princes du Royal secret,

Vallée de Chicago, a tenu sa soixante-deuxième réunion annuelle dans cette ville, le 14 avril 1913.

La cérémonie a commencé par une prière du Révérend Fr.·. *Prince* Hopkins, qui a appelé la bénédiction divine sur les travaux de l'Assemblée. Puis, le *Prince* Pettibone a prononcé un discours où il a exposé les progrès de l'Ordre. « Frères, a-t-il dit, vous tenez naturellement à savoir comment se compose le Suprême Conseil. Je puis vous dire qu'il se compose exclusivement de ceux à qui il a conféré le 33e grade. Nous avons deux juridictions aux Etats-Unis ; nous appartenons à la juridiction maçonnique du Nord, qui comprend tous les Etats de la Nouvelle-Angleterre, plus le Delaware, le New-Jersey, New-York, Pensylvanie, Ohio, Indiana, Illinois, Wisconsin et Michigan. Notre territoire est bien moins étendu que la juridiction du Sud, mais nous sommes bien plus nombreux : nous sommes même le corps maçonnique le plus nombreux qu'il y ait au monde ; et vous avez l'honneur d'appartenir au Consistoire le plus nombreux des *Princes* du Royal Secret qu'il y ait au monde, l'Illinois est au second rang. Le 30 avril 1913, date où se clôt notre année maçonnique, il y avait dans l'Illinois 10.230 Sublimes Princes du Royal Secret, et il y a plus de 68.000 Sublimes *Princes* dans l'étendue de notre juridiction ».

Puis le Sublime *Prince* Pattibone entre dans quelques détails sur la constitution du Suprême Conseil. Il se recrute par cooptation, et forme à raison de cela, une exception en Maçonnerie. Hors des cas urgents, il ne se réunit qu'une fois par an. Le cas d'une réunion convoquée par le Grand Commandeur, en dehors de la réunion régulière, ne s'est pas présenté une fois en quarante ans. Non seulement il se recrute ainsi qu'on l'a dit, mais c'est encore lui qui choisit les FF.·. qu'il juge digne d'être élevés au 33e grade. Il y a un tableau d'avancement : sur cent Maçons il fait choix de celui qui possède le 32e grade, pour lui donner le 33e, et il a soin de répartir ces choix entre les divers Etats qui composent la juridiction, à savoir cinq par Etat, pour l'Illinois, New-York, la Pensylvanie et l'Ohio, deux trois pour les autres Etats. Les membres honoraires ont droit de présence, mais non de vote.

— La Grande-Loge Prince Hall, qui se compose exclusivement de gens de couleur, est en proie à des dissensions fort graves ; Le bruit court même que le Grand Secrétatre a été suspendu par le Grand-Maître, et a refusé de lui remettre les registres et objets dont il avait la garde. L'affaire a été déférée aux tribunaux.

— Nous traduisons aussi littéralement que possible, et sans rien ajouter ni omettre, l'article suivant qui a paru dans un magazine maçonnique des Etats-Unis :

« En Amérique, siège de la suprématie maçonnique, ce que l'on réclame à grands cris, c'est qu'il soit porté remède à la lenteur dans l'administration de la justice.

« Le Monde demande JUSTICE, il ne demande que justice.

« Les Etats-Unis sont virtuellement le lieu de naissance, et le séjour de 600 variétés différentes (différentes variétés) de la société secrète, fraternelle. La plus influente, la plus puissante de toutes est naturellement l'institution de la Franc-Maçonnerie.

« Les Etats-Unis sont la nation maçonnique directrice. La nôtre (notre nation) fut fondée et établie par des Francs-Maçons. La Déclaration d'Indépendance, le plus grand document qui soit jamais sorti du cerveau et de la main de l'homme, est le produit de l'esprit maçonnique. L'Amérique, berceau de la liberté l'Amérique est synonyme d'opportunité.

« Au Tribunal Maçonnique, la justice, c'est la j-u-s-t-i-c-e, aussi vrai que les Etats-Unis furent fondés sur la Maçonnerie. Une représentation entre homme et homme. Notre pays est donc le premier pays où l'homme est un homme.

« Les Sociétés secrètes fraternelles et bienfaisantes, dirigées comme elles le sont pour mesurer et administrer la justice entre frère et frère, sont celles où la rapidité et la précision dans l'administration de la justice atteignent le plus haut degré de perfection. — UN MODÈLE POUR LES TRIBUNAUX DE JUSTICE PUBLIQUE.

« Les Etats-Unis sont le fruit de la Maçonnerie dans l'opérative, et ils surgissent comme le plus grand monument élevé à la Franc-Maçonnerie. Tels sont, également, les tribunaux de la Franc-Maçonnerie !

A jamais modifiée par la guerre. — A été la *course* de l'Empire. — Mais reste immuable. — la *Cour* de la Maçonnerie.

— Le Grand-Maître de la Grande-Loge de la Floride a accordé une dispense à une Loge pour procéder à l'installation publique de ses officiers dans une église Baptiste, et il a ajouté à cette dispense un commentaire ainsi conçu :

« En général, il n'est pas désirable qu'une installation se fasse dans une église. Les membres (de la Loge) appartiennent à des dénominations différentes ; il en est qui ne sont pas chrétiens. Il y a toutefois des cas où l'on peut agir ainsi sans danger ».

Tarifs maçonniques. — La Grande Loge de l'Etat de New-York, propose un amendement à la Constitution qui porte de 100 dollars à 250 dollars la dispense pour la formation d'une Loge Nouvelle, de 20 à 50 dollars, le prix de la charte ».

« Ces mesures, dit un périodique maçonnique, ont pour but d'augmenter le fondsd'amortissement de la dettequi pèse sur les propriétés de la Grande Loge. »

— Nous lisons dans un journal maçonnique de New-York :

On vient de présenter dans l'Assemblée législative de l'Illinois un bill rendant obligatoire le repos du septième jour. On ne dit pas : « le repos dominical ». Un journal maçonnique prétend que le repos du septième jour est un principe établi depuis très longtemps en Maçonnerie, et que les Maçons de jadis ne travaillaient que six jours ; il ajoute que la Maçonnerie n'a jamais rien fait pour établir la pratique du repos du septième jour, et qu'en cela elle a agi comme elle fait toujours, posant des principes et ne se donnant aucune peine pour les faire passer dans les faits.

— L'année dernière, la Grande-Loge de l'Etat de Massachussets a payé à la ville de Boston 23.206 dollars (environ 120.000 francs), d'impôts pour le temple maçonnique. Les revenus du Temple étaient formés de 29.582 dollars (environ 150.000 francs) provenant de la location d'une partie du Temple, pour des réunions maçonniques, et de 36.000 dollars (190.000 francs) pour location du reste à des commerçants.

— Le très honorable F.·. Ossian Lang, du 12e district maçonnique de New-York, a fait, le mardi 27 mai, une conférence, sur les « Ennemis de la Maçonnerie », dans la Loge « *centennial* » numéro 763. La soirée entière a été consacrée à cette conférence, à laquelle le vénérable de la Loge, le F.·. Ralph Wolf, avait invité tous les maçons.

— La *Catholic Tribune*, Dubuque (Iowa), 8 mai 1913, écrit :

— A Chicago, il n'y a pas moins de sept conférenciers, appartenant à l'*Anti-Papist Association*, qui font des séries de conférences dans autant de salles maçonniques.

Sans doute afin qu'on puisse dire une fois de plus que la Maçonnerie ne s'occupe pas de propagande anticatholique.

— Le mois dernier, le F.·. Elmer E. Roger, de Chicago, a fait devant une réunion de ministres, une conférence, annoncée sous le titre : *Quand le monde entier sera Franc-Maçon.*

Voici un passage curieux de cette composition :

« Les conditions essentielles pour arriver aux honneurs de la Loge, c'est de croire en un Dieu, une divinité, un Etre suprême, un Pouvoir Suprême. C'est ce qui fait l'Universalité de la Maçonnerie. Chrétien, Juif, Bouddhiste, Mahométan, sont Francs-Maçons. Les croyances religieuses font les hommes, la moralité fait Dieu. Donc, après que toutes les croyances seront mortes, la Maçonnerie sera la croyance universelle de tous les enfants des hommes. Maintenant, on nous demande quand cela arrivera ? Pourquoi nous prenons

tant d'actions dans la Maçonnerie (*sic*). Pourquoi nous sommes si optimistes ? Nous le sommes pour huit raisons ».

Nous nous bornerons à donner la première et la septième de ces raisons :

Première raison.— « Les Etats-Unis sont la nation qui marche à la tête de toutes les nations. Après que la prêtrise eût plongé les nations européennes dans les ténèbres, avec toutes leurs horreurs, avec la banqueroute sociale, vint la Grande Charte, le premier grand document qui reconnut les droits de l'homme. Le second mouvement qui dit : l'homme est un homme, fut l'œuvre des FF.·. Georges Washington, Benjamin Franklin, et de bien d'autres Maçons qui rédigèrent la *Déclaration de l'indépendance.*

Septième raison.— On nous conte que Salomon fut notre premier Grand-Maître. C'est inexact : Adam fut le premier Grand-Maître et Maître ; Eve fut la première *Etoile d'Orient.* Un grand patriote hongrois a dit : « Si tout le monde était Franc-Maçon, que! heureux monde ce serait ! Quand tout le monde sera Franc-Maçon ! Je me réjouis en me représentant ce tableau, où tous seront de bons Francs-Maçons ».

Il y a encore une huitième raison, mais elle est de la même force.

— Une gravure qui a pour légende *Chinese masonic Hall*, San-Francisco, représente un édifice d'une architecture des plus banales, à deux étages. Au rez-de-chaussée une inscription indique que c'est là le local de la *Chinese Free Press*, journal local pour les lecteurs chinois. Au premier étage, une autre inscription est ainsi conçue : *Chinese Freemasons.*

Cela semble indiquer qu'il existe à San-Francisco une Loge organisée sur le plan européen ou américain, et qui n'aurait aucune analogie avec les Sociétés secrètes chinoises, comme la *Triade.*

— Le Très vénérable et illustre F.·. Dominique Bergera, Grand-Maître provincial de la Grande Loge, *Intermontana*, est retourné dans son pays natal, San-Columbano, en Italie, où il s'occupe activement de propagande maçonnique.

— Annonce prise dans la première page d'un magazine maçonnique :

Association *mutuelle-vie* du Maçon de l'Ouest : 9.000 membres et plus de 14.000.000 de dollars d'assurances en cours. — Ne traite d'affaires qu'avec les membres de la Fraternité maçonnique, et a payé aux veuves et aux orphelins de Maçons décédés un million et demi de dollars.

— Voici, d'après *Il Momento* de Turin, 19 mai 1913, comment le

général Grant, qui mit fin, par une victoire décisive à la guerre civile de 1862-1866, et qui fut deux fois président de la Confédération américaine, appréciait les Sociétés secrètes, dans ses *Mémoires*.

Après avoir avoué que, pendant une semaine, il fut membre d'une Société secrète, il dit qu'il l'abandonna dès qu'il en eut reconnu les tendances, et il y accompagne ce récit des réflexions suivantes :

« Un parti politique lié par des serments secrets est un danger national, si purs et si patriotiques que soient les motifs de sa constitution primitive. On ne peut, on ne doit pas tolérer l'existence d'un parti politique qui a pour base la négation de la liberté de pensée et du droit, pour tout citoyen, d'adorer Dieu selon les inspirations de sa conscience et les enseignements de sa religion. Toutes les fois qu'une de ces sectes impose à ses affiliés la suprématie de ses lois à l'égard de celles de l'Etat, on doit, à tout prix, la combattre et l'anéantir.

— L'*Evening Post*, de Chicago, 23 avril 1913, publie l'article suivant sur les Fraternités de la Lettre Grecque :

C'est une véritable croisade qui s'organise aux Etats-Unis contre les Fraternités, et aussi contre les Sororités, croisade d'autant plus violente que ces Sociétés sont prêtes à une énergique résistance. A l'Université d'Yale, on reproche aux Fraternités le secret excessif et l'admission de membres peu honorables. Dans le Texas, l'Ohio, le Wisconsin, le Minnesota et l'Oklahoma, la bataille se livre sur le terrain législatif. Dans d'autres Etats, l'opinion publique commence à s'agiter et tend vers une expression définie et nettement hostile. Nous venons de mentionner les griefs de l'Université d'Yale ; en général, on reproche aux Fraternités l'extravagance, l'intempérance, l'immoralité, la faiblesse des études, l'étroitesse des vues sur le monde extérieur. Dans bien des cas, les accusations portent sur des faits précis et actuels ; dans d'autres, sur des faits passés. Chose remarquable, c'est dans les Universités créées et soutenues par les Etats, beaucoup plus que dans celles qui doivent leur existence à l'initiative privée, que la lutte est la plus violente. Dans ces dernières, l'institution de la Fraternité est appréciée et utilisée ; dans les Universités d'Etats, au contraire, l'attaque annuelle ou biennale dans l'assemblée législative est aussi régulière que les sollicitations faites par les autorités universitaires pour de nouveaux édifices ou des renouvellements de matériel.

Les amis de la Fraternité soutiennent que cette institution, convenablement dirigée, est un élément démocratique puissant, qu'elle produit des citoyens utiles. Il est certain que les fondateurs de ces corps étaient animés des meilleures intentions ; il n'est pas moins certain que ces intentions n'ont pas toujours été suivies.

Le *Record Herald*, Chicago, 23 avril 1913, annonce que :

L'assemblée législative de l'Etat de Wisconsin a rejeté par une majorité des deux tiers une proposition tendant à ajourner aux calendes grecques l'enquête sur les Fraternités universitaires, mais elle a rejeté une autre proposition demandant que l'Université supprime toutes les Fraternités d'ici au 1er sepetmbre 1914.

— On lit dans le même journal, numéro du 27 avril :

Le 26 avril de cette année, les Fraternités de la Lettre Grecque et les Clubs de l'Université de Michigan ont été mis en demeure de justifier leur existence avant mars 1915. C'est là un délai raisonnable, et si ces Sociétés n'arrivent point à répondre aux exigences de la loi, elles seront mises sous la direction du Sénat de l'Université ou, si elles n'acceptent pas cet état de choses, elles seront dissoutes. L'enquête qui a nécessité ces mesures a révélé qu'il y a chez les membres de ces Sociétés un relâchement des mœurs, une prodigalité poussée jusqu'à l'extravagance, et enfin un empiètement des divertissements sur les études.

— Voici un exemple du genre de résistance que les Fraternités opposent aux mesures dont elles sont atteintes ou menacées, emprunté à l'*Examiner*, Chicago, 3 mars 1913.

Les Fraternistes de l'Université du Nord-Ouest, non contents d'une promenade de protestation sur la voie publique, se sont mis en grève. Puis, ils ont organisé un bal au Club des Dames, d'Evanston. Le Président et le Doyen encourageaient cette manifestation par leur présence.

— La *Tribune* de Chicago, 29 avril 1914, annonce que :

Les membres de la Société de la Lettre Grecque Theta, Nu, Epsilon, se sont réunis le dimanche 27 avril, à l'Hôtel La Salle, Chicago, et ont discuté sur les critiques qui avaient été portées contre leur Société par le Doyen Thomas A. Clarke, de l'Université d'Illinois. L'un d'eux a désigné une commission, et dit que l'affaire serait le jour même remise entre les mains d'un attorney.

— Le *Times* de New-York, 27 avril 1913, croit qu'on a trouvé un expédient pour amener la dissolution des Sociétés secrètes :

Un des moyens d'enrayer le développement des Fraternistes, consiste à leur faire payer les mêmes impôts qu'aux simples particuliers pour les édifices qu'elles occupent et possèdent. C'est une mesure de ce genre qui a été prise à l'égard de l'Université Cornell, une des plus considérables de l'Union, et la chose n'a pas été sans provoquer de violentes récriminations, qui semblent prouver qu'on a enfin trouvé le défaut de la cuirasse.

C'est à peu près ce que les Francs-Maçons avaient essayé pour détruire la Congrégation catholique.

Loge Américaine à Londres. — Le 2 juin a eu lieu au Hall Maçonnique de Londres, Great Queen Street, Kingsway, la réunion annuelle d'installation de la Loge *America* nº 3.368, une des six Loges anglo-étrangères soumises à la juridiction de la Grande-Loge d'Angleterre. Les citoyens des Etats-Unis y sont seuls admis. On y a élu Vénérable pour l'année maçonnique, le Fr.·. S. R. Van Duzer, fils du fondateur et premier Vénérable de la Loge.

Escrocs Maçonniques. — Les colporteurs de grades maçonniques qui vendent les grades de l'« *American Masonic Federation* » ont montré tant d'activité dans l'Orégon, qu'ils ont fini par se faire arrêter à Astoria. Il semble qu'une amende ne suffise pas pour mettre un terme à leurs exploits, et un journal maçonnique demande qu'on ait recours pour cela à la prison avec travail forcé.

— Nous trouvons dans un ouvrage de Hayden qui a pour titre : *Washington and his Masonic compeers* (Washington et ses collaborateurs maçonniques) que Benjamin Franklin fut Vénérable de la première Loge reconnue en Pensylvanie, et Grand-Maître Provincial de cette province, que William Franklin, son fils, gouverneur royal de New-Jersey, fut Grand Secrétaire de la Grande Loge Provinciale de Pensylvanie. Il est toujours bon de rappeler le rôle de la Maçonnerie dans toutes les révolutions.

GRÈCE. — Le principal objet de la Maçonnerie grecque est de travailler à l'émancipation des Grecs encore soumis aux Turcs. La Loge *Athènes* a donné des prix aux actes de courage. La Loge *Ypsilantis*, avec le concours d'autres Loges, a créé, à Athènes, un Conservatoire de musique. La Loge *Patria* a travaillé pendant les deux dernières années qui ont précédé la guerre balkanique, à préparer l'alliance. La Loge *Promethée*, s'occupe surtout des questions sociales. La Loge *Scanderbeg* consacre son activité à recueillir des fonds en vue de la construction d'un grand temple maçonnique.

Le Suprême Conseil apporte un concours très utile au Grand-Orient, et c'est surtout à son Grand Commandeur, le Fr.·. J.-S. Cephalas, que sont dues les excellentes relations de la Maçonnerie grecque avec de nombreuses Puissances maçonniques.

Ces renseignements sont empruntés au F.·. Démosthène Depos, Vénérable de la L.·. *Patria* d'Athènes.

FRANCE. — *La Dépêche de Lyon*, 21 mai 1913, écrit :

Les Francs-Maçons lyonnais viennent de se signaler par un acte de basse inconvenance dont ne seront surpris que ceux qui ne connaissent pas ces

bonshommes. Ils ont installé leur ferblanterie dans l'ancienne demeure des Petites-Sœurs gardes-malades des pauvres à la Croix-Rousse, 82, Grande Rue de Cuire. On pouvait s'attendre à une singulière utilisation de cette maison volée, puisqu'elle avait été vendue, par les Domaines, à un entrepreneur de vidanges, M. Lauvergne. Mais les Francs-Maçons auraient dû avoir la pudeur de ne pas venir occuper cette maison du bienfait, dont les propriétaires avaient été chassées, à leur instigation...

Pourquoi les Francs-Maçons Croix-Roussiens de « *Bienfaisance et Amitié* » qui possédaient depuis peu d'années, un superbe local rue Dumont-d'Urville, se sont-ils installés Grande-Rue de Cuire. Pour le plaisir de remplacer les Sœurs ? Il y a de cela peut-être. Mais un autre motif, tout de cuisine maçonnique, a provoqué ce déménagement qui n'est que partiel.

Naguère, la Loge était située rue Henon. Elle dut s'en aller pour cause de démolition, lors de l'élargissement de cette rue. On se souvient que la pioche des démolisseurs mit au jour les murs décorés de peintures de la plus funèbre extravagance. Les Trois-Points du plateau transportèrent leur siège rue Dumont-d'Urville.

La nouvelle Loge fut richement aménagée. On constitua une société civile, et la dépense, qui approcha de 100.000 francs, fut couverte par les souscriptions de Maçons zélés lesquels restèrent actionnaires de la société civile. C'étaient pour la plupart de nouveaux venus. Si j'en crois les anciens, qui ne sont pas actionnaires, les zélés souscripteurs n'étaient pas entièrement désintéressés et escomptaient des dividendes en « honneurs ».

Une lutte sourde s'éleva bientôt entre les Maçons sans actions et les puissants capitalistes de la société civile. Ces derniers prétendaient être les maîtres. Comme, lors de la construction du Temple de Salomon, le sein d'Hiram fut déchiré par des factions. On complota ; il y eut conciliabules, complot, projet de scission.

Les non-capitalistes de la Loge cherchèrent un asile pour abriter leur indépendance. Ils entrèrent en pourparlers avec le propriétaire de la maison des sœurs. Un bail fut signé.

Et l'on assure que le déménagement du matériel fut opéré à la cloche de bois par les dissidents, qui sont à présents logés Grande-Rue de Cuire. Il n'est même pas impossible que l'affaire ait des suites amusantes, dont nous ne manquerons pas d'instruire nos lecteurs.

Tels sont quelques-uns des dessous de la grossièreté que les Maçons croix-roussiens viennent de commettre en portant leurs haineuses simagrées dans la demeure volée aux Petites-Sœurs gardes-malades des pauvres.

— Les lignes suivantes sont extraites d'un article de M. Jules Delafosse, député du Calvados, intitulé l' « Antimilitarisme » paru dans l'*Echo de Paris*, 31 mai 1913 :

Il est un autre foyer d'antipatriotisme où l'on conspire aussi ouvertement contre la nationalité française, c'est l'officine bourgeoise où les radicaux vont prendre leur mot d'ordre : c'est la Franc-Maçonnerie. Cette insti-

tution scélérate juxtaposée à l'Etat et devenue maîtresse de l'Etat est essentiellement internationale. Le Franc-Maçon, qui n'est le plus souvent qu'un vaniteux imbécile, se pique, avant tout, d'être citoyen du monde. L'un des Grands-Maîtres de l'Ordre a défini en ces termes l'esprit et le rôle de la Maçonnerie : — « Comme la science, la Maçonnerie est universelle. De même que la nature ne paraît avoir soin que de l'espèce et se préoccupe fort peu de l'individu, la Maçonnerie s'occupe peu des nationalités ; elle a souci de la famille humaine. Dans notre loi maçonnique, le principe de nationalité s'efface devant le grand principe de l'internationalisme. » Ainsi, le Maçon ne sait pas ce que c'est que d'être Français. C'est une dénomination trop étroite pour son cerveau. Il embrasse l'humanité et tient pour une tare intellectuelle l'amour exclusif et jaloux que les citoyens attardés comme nous réservent à la patrie.

— Nous empruntons cet article à *The Morning Star*, Nouvelle Orléans, 29 mai 1913 :

Le *Standard*, de Londres, et le *New-York Times*, du 23 février 1913, ont publié des correspondances parisiennes qui font connaître les tendances subversives du Grand-Orient de France. Ainsi que le fait remarquer le *Catholic Universe and Weekly*, la publication dans un quotidien anglais d'une attaque en règle contre la Franc-Maçonnerie peut être regardée comme un événement historique.

Voici les principaux passages du journal anglais :

« Les Frères Trois-Points, ainsi qu'on nomme ordinairement les Francs-Maçons en France, passent pour les auteurs de toutes les révolutions modernes, en Italie, France, Portugal, Turquie, Perse et Chine. Et leurs amis étaient alors assurés d'un emploi lucratif dans le gouvernement.

L'exemple porta ses fruits, et quand la Franc-Maçonnerie obtint la haute main en France, toutes les mesquines intrigues, toutes les ambitions s'installèrent dans les Loges qui devinrent comme des serres pour la culture intensive de toutes les sortes d'iniquités. Les choses en arrivèrent, peu à peu, à un tel point, qu'il fut impossible de réussir dans les affaires où la vie publique, si l'on n'était point affilié; et tout le monde voulut entrer dans le « ring » occulte et tout-puissant.

Cela amena une réaction... La Confédération générale du travail, la grande machine socialiste, s'est dressée de nouveau contre la F.·. M.·., et, depuis peu de temps, tout ce qu'il y a de bons sentiments en France se révolte contre la tyrannie.

Le but du Grand-Orient est de détruire toute religion, en commençant par écraser le catholicisme romain en France, de renverser tous les trônes hostiles et d'établir une république universelle, mais une république où ses propres grands-prêtres seraient dictateurs...

La dénonciation des projets subversifs du Grand Orient est naturellement une vieille nouvelle pour les catholiques, dit l'*Universe*, de Londres, car, depuis de longues années, nous proclamons tout cela

dans notre presse, mais on nous a généralement regardés comme atteints de « Franc-Maçonnerie cérébrale ». Naturellement aussi le *Standard* distingue entre la Maçonnerie continentale et la variété anglaise, mais tout en accordant que la très grande majorité des Francs-Maçons de chez nous sont innocents des projets subversifs de leurs Frères de l'étranger ; nous ne sommes point disposés à accorder un pardon plénier même à la Maçonnerie anglaise.

— L'*Avvenire d'Italia* de Bologne, 12 mai 1903, publie l'article suivant, que nous donnons à titre documentaire :

— Les *Trinosophes* de Bercy, voulant faire quelque chose pour la patrie en danger pendant la guerre de 1871, imaginèrent ce qui suit : se rappelant que Guillaume Ier et son fils, Frédéric, étaient Francs-Maçons, ils se dirent que la Maçonnerie avait le droit de les sommer de faire évacuer par les armées prussiennes le territoire français. Ceux-ci, en guise de réponse, resserrèrent plus étroitement le blocus de la capitale. Alors, les Francs-Maçons de cette Loge, qui se trouvaient à Paris, confièrent à un ballon leur protestation contre les FF.·. *qui avaient trahi leur serment*; *ces Frères devaient se considérer désormais comme indignes, parjures, déshonorés.*

Cela ne produisit pas grand effet sur les intéressés ; il fallait faire mieux. Les *Trinosophes* intentèrent à Guillaume et à son fils un procès maçonnique, les citèrent à comparaître les 28 et 30 octobre dans le temple maçonnique, pour y être jugés au sujet de leur trahison. Les Maçons se réunirent en grand nombre pour assister à l'arrivée des accusés, et, chose singulière, ils attendirent en vain. Ils procédèrent donc à un jugement par contumace. Le président de ce tribunal fut le Fr.·. Colfavru, et le ministère public fut représenté par le Fr.·. Thirifoca.

Colfavru, qui passait pour intelligent, eut un scrupule : il avait découvert un vice de forme. Les accusés avaient dû connaître par les journaux les charges qui pesaient sur eux, mais enfin, cela n'était point une citation régulière, et aucun des FF.·. n'avait consenti à se dévouer pour remettre les citations aux accusés *parlant à leur personne*. La justesse de cette observation étant admise, les Maçons déléguèrent des FF.·. (ils étaient sept, nombre sacré) les munirent de sauf-conduits maçonniques en bonne forme et les envoyèrent à Guillaume Ier. Un bel esprit, qui a raconté cette comédie maçonnique, soutient que les délégués n'accomplirent par leur mission, puisqu'ils revinrent, au lieu d'être enfermés dans un asile d'aliénés.

On pourrait croire qu'après cet insuccès les Maçons français avaient désarmé. Pas du tout : le 30 novembre 1870, ils proposèrent aux Loges étrangères de mettre en jugement les deux traîtres. Ce jugement devait avoir lieu devant un aréopage de la Maçonnerie universelle qui se réunirait à Lausanne ou à Rome, le 15 mars 1871. La Maçonnerie universelle ne donna pas signe de vie. Sans doute, les *Trinosophes* de Bercy se tinrent cette fois définitivement battus.

— Sous le titre : *Une première Communion au Grand.·. Orient.·.*, nous lisons dans l'*Echo Républicain de Saint-Maur*, 17 mai 1913 :

Le dimanche 27 avril, j'eus la bonne fortune (je ne dirai pas comment elle m'est arrivée, et j'ai mes raisons pour cela) de pouvoir assister au G.·. O.·. de France, 16, rue Cadet, à la 17e fête annuelle de l'adolescence, organisée par les F.·. M.·..

Permettez-moi de vous dire ce que j'ai vu et entendu.

Et d'abord, ne vous choquez pas du titre placé en tête de cet article ; quand je l'inscrivis, il ne m'est pas venu un instant à l'esprit qu'il pourrait paraître irrespectueux et froisser les catholiques qui me lisent ; je n'ai fait que rapporter fidèlement ce que j'entendis. Les FF.·., en effet, ont appelé leur fête « Première Communion laïque ». Ils veulent remplacer celle des catholiques, et l'entreprise, disent-ils, vogue à pleines voiles vers ses succès. Je n'en doute plus depuis que j'ai pu assister aux splendeurs et aux pompes dont la fête en question est entourée ; et, quand j'aurai terminé mon récit authentique, scrupuleux, tous mes lecteurs seront de mon avis.

D'abord, leur première communion se passe le soir ; le jeûne est interdit, il est même recommandé de bien déjeuner ; on supporte ainsi beaucoup mieux les émotions ; les enfants (garçons et filles) arrivent à une heure de l'après-midi, sans couronne, ni brassard, ni voile, ni médaille, ni chapelet, et de suite, en courant presque, on se rend au buffet (*c'est le recueillement qui commence*); les parents et le public, mortels moins heureux, n'entrent qu'à deux heures ; hélas ! je dus attendre.

A deux heures, je passai au guichet ; on me demanda ma carte, que je donnai timidement, non pas en profane se rendant compte qu'il va peut-être, par sa présence impure, profaner le sanctuaire, mais en contrebandier qui craint d'être reconnu comme un homme dangereux, nullement débarrassé des préjugés catholiques, de l'obscurantisme et du fanatisme, comme un homme, en un mot, qui n'a pas la robe nuptiale. Courte émotion, injustifiée d'ailleurs ; on a confiance en moi puisque, après avoir reçu ma carte gratuite, on me fit passer au vestiaire aussi laïque et obligatoire que peu gratuit, lui ; je dus en effet verser 50 centimes, même en gardant avec moi ma canne et mon chapeau.

Et j'entrai dans l'Eglise de la Franc-Maçonnerie ; encore une fois, ma timidité faillit me perdre quand j'aperçus des quantités d'hommes tout chamarrés de broderies d'or et d'argent, avec leurs écharpes en sautoir ou palées autour du cou comme le prêtre a son étole ; ça rappelle aussi les scapulaires. Et j'en voyais partout, dans la cour, dans le vestibule, dans les escaliers jusqu'au troisième étage (où se trouve la salle des cérémonies) ; j'en trouvai, en plus grand nombre qu'ailleurs, attablés au buffet, devant des bocks et des coupes de champagne. Plusieurs femmes aussi, des sœurs.·., étaient ornées de leurs écharpes, toutes bleues, avec en bas, brodée en or, une petite échelle. Les F.·. les avaient bleue-rouge, bleues bordées de rouge, blanches brodées en or de signes cabalistiques. Pour mieux voir, je dus m'approcher de l'un d'eux ; son écharpe bleue-rouge était belle, il y avait dessus, une étoile, en dessous une mappemonde ceinte d'un ruban, un temple grec,

une équerre, un triangle, des compas, un marteau, etc., etc. (Si tout cela, pensais-je, n'était pas en or, ça ressemblerait assez au comptoir à 3 sous d'un bazar). Je demandai à ce monsieur doré quel grade il avait avec toutes ces décorations, et lui, me regardant, avec un air de penser que je n'étais qu'un ignorant, il me dit qu'il était membre parfait du Conseil de l'Ordre. Et celui-ci, dis-je, et j'en montrai un qui n'était pas pareil. Je n'eus pas de réponse et je m'aperçus que je gaffais. Un autre plus complaisant m'énuméra les grades ; il y en avait des tas ! Que de degrés à monter pour arriver de simple postulant à Grand-Maître ! Il y en avait tant que, malgré que je fusse au Grand-Orient, j'en étais tout désorienté ; et je me dis, « pour grimper si haut, heureusement qu'ils ont leur petite échelle ».

Bref, à 2 h. 1/4, le président de la fête, F.·. Belliard nous dit de nous lever pour recevoir la délégation (*c'est-à-dire le clergé*), il frappe deux forts coups de maillet sur la table (*pourquoi pas trois ?*). C'est le signal. Je me lève. Tous les Vén.·. charmarrés d'or et d'argent vont aux places réservées sur l'estrade; à leur suite arrivent les premiers communiants et les communiantes, (des rubans bleus et rouges pendent à leur boutonnière) puis il vont à leur place, devant l'estrade ; alors commencent les sermons. (*Oh ! pas très longs, afin de n'ennuyer ni les néophytes, ni les invités*) ; on a hâte de passer à la partie concert.

J'écarquillais mes yeux, j'ouvrais mes oreilles, croyant surprendre des secrets ; peine perdue, les choses sérieuses ne se disent qu'en séances secrètes.

Le F.·. Belliard nous invite (sans nous démontrer pourquoi) à mépriser les malentendus et les légendes burlesques dont on accable la Maçonnerie. Le F.·. Moret qui lui succède nous dit qu'avant tout, il faut avoir l'amour de l'humanité (ce n'est pas neuf, on nous a dit au cathéchisme : *aimez-vous les uns les autres*).

« La Franc-Maçonnerie, ajoute-t-il, repose sur ce principe que les hommes naissent et demeurent égaux ; nous défendons l'idée de Fraternité humaine (*à condition d'être F.·.*); l'idée de liberté universelle (*exception pour les gens de religion*) qui doit nous guider dans l'avenir ; nous ignorons les distinctions de race, de religion, d'origine (*c'est l'internationalisme*) et *quand vous, mes enfants, vous aurez compris qu'il n'y a pas de récompense céleste, et que nous ne comptons pas dessus pour accomplir notre devoir, vous deviendrez dignes de porter le cordon* » *!!!* (Cordon ! s. v. p.).

Puis le F.·. Van Raalte, délégué du G.·. O.·. D.·. F.·. vient dire aux enfants : « La fête d'aujourd'hui, c'est la fête de la première communion ; vous subissiez une tutelle bienveillante et maternelle jusqu'à présent ; vous deviez vous incliner devant vos parents et suivre leurs conseils, aujourd'hui, vous entrez dans une nouvelle phase de votre vie ; vous êtes des hommes qui allez comprendre et vous diriger par vous-mêmes. » (*Non, mais, voyez-vous ces gamins et gamines de ce matin, devenus ce soir des hommes ! Les enfants feront bien de ne pas suivre de trop près le conseil du F.·., parce que, gare le martinet!*) Il termine par ces mots qui me laissèrent rêveur : « la vraie mission, c'est de former le cerveau des enfants par l'amour. »

L'officiant, le T.·. V.·. F.·. Gauthier, fait ensuite la première commu-

nion, ça consiste à distribuer des bonbons, des gâteaux et des bijoux ; il assaisonne les cadeaux de la sauce suivante : « Il faudra, dit-il, vous défier de la vanité, mais aussi de l'HUMILITÉ ; il faudra vous défier de toutes ces œuvres qui pullulent autour de vous ; sachez que vous n'êtes pas des esclaves ; soyez fiers de vous-mêmes ; il y a des hommes qui ont juré haine à toute libre-pensée ; soyez forts, cultivez votre cerveau, développez votre pensée, soyez justes et bons. »

Les enfants sortent avec leurs bijoux pendus au cou ; je me penche croyant voir une médaille, mais, pas du tout, c'est la fameuse breloque du triangle suspendue par des rubans bleus et rouges ; mon cœur battait fort, car, maintenant, au milieu de nos rangs, ce n'était plus des enfants qui passaient, mais des hommes ornés de breloques qui se dirigeaient vers la buvette où pétillaient des coupes de champagne qui devaient faire descendre les gâteaux. Il était 3 heures, la cérémonie religieuse était finie. Quelques minutes d'entr'acte, et le concert commença.

Joli concert ; félicitations aux artistes ; un voisin, un profane probablement, dit : « ce qui m'a le plus intéressé dans leur histoire, c'est le concert, le reste je m'en f... » H. B.

— La *Dépêche de Lyon* publie, dans son numéro du 3 mai, la planche suivante qui a été envoyée à toutes les Loges de l'obédience de la Grande Loge de France :

S.·. C.·.
.·. L.·. n° 385
La Perfection Ecossaise.

T.·. C.·. Vén.·. M.·.,

La R.·. L.·. *la Perfection Ecossaise*, dans sa Ten.·. Sol.·. du 24 janvier 1913, a adopté, à l'unanimité, le vœu ci-dessous, dont nous vous prions frat.·. de donner connaissance aux FF.·. de votre R.·. At.·..

Veuillez agréer, T.·. C.·. Vén.·., l'assurance de nos sentiments frat.·. dévoués.

Le président : SIBILLE. Le gr.·. ins.·. : LAVOIPIERE. Le sec.·.: MARECHAL.

Les membres de la R.·. L.·. *la Perfection Ecossaise* émettent le vœu suivant :

1° Que la Maç.·. ne serve pas de champ d'action aux « charlatans » agissant dans un but personnel et intéressé ;

2° Que leur propagande répréhensible ne puisse atteindre le public profane, réuni par eux dans les ten.·. blanches sous les auspices de la G.·. L.·.

3° Que la publicité du bulletin hebdomadaire ne puisse servir à l'annonce de réunions « charlatanesques », quels que soient les termes pseudo-scientifiques dont on les affuble.

— On lit dans *Le Rappel* du 21 mai 1913 :

— La Franc-Maçonnerie militante vient de faire une importante recrue : notre ami et collaborateur Louis Asseline a été reçu dans la Loge des *Amis de la Tolerance*.

Cette Loge de l'obédience du Grand Orient a pour Vénérable le F.·. Hattat.

Conférences dans les Loges de la région Parisienne

I. Grand-Orient

3 mai. — *La République Sociale*, 94, avenue de Suffren : L'alcoolisme. — *L'Evolution Economique*, 71 *bis*, rue La Condamine : De l'organisation du travail maçonnique. — *Unité, Fraternité*, 70, allée d'Antin, Le Perreux : Le néo-malthusisme.

4 mai. — *Ernest Renan* : Aujourd'hui, à 2 heures et demie, à l'Hôtel Moderne, place de la République, grande matinée littéraire. A 8 heures, banquet.

5 mai. — *Les Droits de l'Homme* : La crise des loyers chers ; les étrennes dans les postes. — *Arts et Métiers* : L'organisation de l'instruction et de l'éducation dans la Démocratie, au point de vue industriel, commercial, agricole et technique. — *La Franche Amitié* : L'origine de la notion de Dieu ; L'instruction et l'éducation dans la Démocratie au point de vue industriel. — *Les Amis du Progrès* : Le service de trois ans ; La Turquie, il y a deux siècles et aujourd'hui. — *La Loge Victor Hugo* organise une réunion qui aura lieu demain, mardi 6 mai, à huit heures et demie du soir, 28, rue de l'Annonciation, XVIe. M. le docteur Oppenheim fera une conférence sur le « féminisme au théâtre » (*la Femme seule ; les Eclaireuses*), avec le concours de Mme Brunschvig, secrétaire générale de l'Union Française pour le Suffrage des femmes, et de Mme Misme, directrice du journal *la Française*. Discussion ouverte.

6 mai. — *L'Amitié* : Etudes locales sur la vie économique et sociale. — *Athena* : Réceptions. — *La France Socialiste* : Vers l'accord franco-allemand. — *Le Foyer Maçonnique* : le Droit c'est la force. — *Victor Hugo* : Le féminisme au théâtre. — *La Raison*, 46, rue Ramey. — La nécessité du symbolisme. — *Aurore Sociale*, 27, rue des Pivoines, à Alfortville : L'organisation nationale de l'instruction et de l'éducation.

7 mai. — *L'Ecole Mutuelle et l'Atelier Socialiste* : Organisation de l'instruction et de l'éducation dans une démocratie. — *L'Action Socialiste* : Organisation du travail maçonnique ; Le socialisme, facteur de moralité. — *Science et Travail* : La revision de la Constitution. — *La Clémente Amitie* : La loi de trois ans. — *L'Union de Belleville*, 75, rue de la Mare. Le crédit

populaire. Son origine. Son action. Son but. — *Etoile Polaire*, 71 *bis*, rue La Condamine. Revision de la Constitution de 1875. — *Les Réformateurs Unis*, 41, boulevard de la République, à la Garenne : La loi de trois ans ; La loi sur les retraites ouvrières.

8 mai. — *Les Vrais Amis* : Etude d'un règlement intérieur. — *La Solidarité* : L'effort militaire est-il nécessaire ? A quoi doit-il se borner ? — *L'Alsace-Lorraine* : Instruction maçonnique. — *L'Education Coopérative* : Le recrutement maçonnique. — *Philosophie* : Les bandits tragiques. La guillotine en 1913. — *La Concorde*, Bois-Colombes : Où sont les vrais républicains ? La politique religieuse de Robespierre.

9 mai. — *Unité Maçonnique* : La réforme de la justice maçonnique ; La situation politique dans l'Ouest et la question scolaire. — *Isis Montyon* : Conférence. — *L'Union Fraternelle* : Les habitations à bon marché. La Commune. Celle d'hier. Celle de demain. — *Les Zélés Philanthropes*, 181, rue de Javel : Les réformes militaires de M. Millerand.

13 mai. — *L'Avenir* : L'Enfance criminelle. — *La Renaissance* : La Milice prochaine ; La reconnaissance de la République chinoise. — *Liberté* : L'agitation anarchiste en Espagne et les attentats régicides, preuves de l'influence policière ou jésuitique ; l'Affaire Marix. — *L'Expansion française* : La loi militaire de trois ans, et la Nation armée, par le F∴ Rachon, capitaine d'infanterie. — *Conscience et Volonté* : Souvenir de la Côte d'Ivoire ; La Revision de la Constitution. — *La Bonne Foi*, Or∴ de Saint-Germain-en-Laye ; L'organisation nationale de l'Instruction et de l'éducation ; L'entente cordiale maçonnique franco-anglaise.

14 mai. — *Enseignement Mutuel* : Préparation de la fête d'adoption. — *Les Amis de la Tolérance* : La loi de trois ans. — *L'Effort* : L'enseignement professionnel. — *Les Rénovateurs* : L'art de penser ; Le néo-mysticisme contemporain et la Franc-Maçonnerie. — *Le Centre des Amis*, 63, rue Froidevaux. — La survivance cellulaire,(expériences du docteur Carrel) ; un sujet de morale : saint Paul. — *Etoile Polaire*, 71 *bis*, rue La Condamine : Etudes locales sur la vie économique et sociale des régions. — *Fécondité*, Choisy-le-Roi : A travers les doctrines socialistes ; Hypothèses et utopies ; La société en marche vers le collectivisme.

15 mai. — *Admirateurs de l'Univers* : De la responsabilité effective des magistrats. — *La Parfaite Solidarité* : Etude de la morale. — *Bienfaisance et Progrès*, 13, rue Chaudron : La propriété commerciale. — *La Semeuse*, 63, rue Froidevaux : La Constitution. — *Union Philanthropique*, Saint-Denis : Etude de la morale.

16 mai. — *Les Amis de la Patrie* : Rapports sur les questions renvoyées par le Convent à l'étude des Loges. — *Voltaire* : L'armée et la Révolution ; L'action et le rôle de la Franc-Maçonnerie. — *La Démocratie Maçonnique* : L'apprentissage et l'enseignement professionnel ; — *Union Socialiste* : Histoire de la Franc-Maçonnerie. — *Le Chantier des Egaux* : De la théorie jésuitique.

17 MAI. — *L'Evolution Economique*, 71 *bis*, rue La Condamine : Organisation nationale de l'instruction et de l'éducation dans une démocratie, au point de vue industriel, commercial, agricole et technique.

18 MAI. — *Espérance*, à Palaiseau-Villebon : Election d'un délégué au Convent ; vote d'un ordre du jour de protestation contre la brochure des FF.·. Busson et Volmer. — *Amis de l'Humanité*, 1, boulevard de la Montcient, à Meulan : La loi militaire et l'opinion ; Les questions du convent de 1913. — *Les Amis du Peuple*, rue des Tables-Rondes, à Pontoise : Organisation nationale de l'instruction et de l'éducation dans la démocratie. — *Germinal*, Moret-sur-le-Loing : Compte rendu du Congrès des Loges du Centre ; L'organisation des travaux dans les Congrès régionaux. — *L'Humanité Future*, Villeneuve-Saint-Georges : La crise du petit commerce.

19 MAI. — *La Réforme* : La déclaration. — *La Chaîne d'Union* : Causerie sur le triangle ; le dernier Convent ; la déclaration. — *Les Travailleurs socialistes* : L'Evolution de l'Eglise Catholique. — *L'Indépendance* : La Philanthropie scientifique dans ses rapports avec la morale laïque. — *Ernest Renan* : La loi de trois ans par le F.·. Montgnier, officier et les FF.·. D. et X. Officiers d'artillerie. — *Arts et Métiers* : Etude du Collectivisme.

20 MAI. — *La Fédération universelle* : La légion étrangère. — *La Raison* : Le recrutement maçonnique ; la justice maçonnique. — *La Fraternité des Peuples* : Instruction maçonnique ; questions renvoyées à l'étude des Loges. — *La Justice* : L'organiastion de l'armée nationale, la loi de trois ans, l'Etat-Major et le Haut Commandement, par le F.·. Accambray, capitaine d'artillerie. — *Droit et Justice* : Organisation nationale de l'instruction et de l'éducation dans la Démocratie, au point de vue industriel commercial, agricole et technique. — *Victor Hugo* : La situation des indigènes en Algérie ; la morale sexuelle. — *L'internationale* : Travail professionnel, la broderie ; L'Habitat de l'avenir. — *Les Fidèles d'Hiram* : Ce que nous sommes. — *La Défense laïque* : Les Compagnons du Devoir. — *Gnothi Seauton* : Les Œuvres post-scolaires.

21 MAI. — *L'Avant-Garde Maçonnique* : Revision de la Constitution. — *La France Maçonnique* : De l'organisation du travail. — *La Clémente Amitié* : Le mouvement confessionnel et le pacifisme ; la ligue rationaliste pour la paix ; La question de l'apprentissage. — *Famille et Travail* : La déclaration. — *Etoile Polaire*, 71 *bis*, rue La Condamine : La revision de la Constitution. — *L'Union de Belleville*, 75, rue de la Mare : Vasectomie. — *Germinal* : Crise de l'apprentissage ; examen de la proposition des LL.·. de la région de Bordeaux concernant le fait par le G.·. O.·. d'avoir fait la déclaration.

22 MAI. — *L'Homme Libre* : L'instruction et l'éducation dans une démocratie. — *Etienne Marcel* : Les Maçons en loge et hors des ateliers. — *Les Vrais Amis* : Les mystères de la glotte. La ventriloquie. — *L'Economie Sociale* : Le 8e Congrès de la Paix ; La crise du marché à terme et l'amendement de Monzie. — *La Libre-Pensée*, 63, rue Froidevaux : Le problème moral et la pensée contemporaine.

23 MAI. — *La Philosophie Positive* : Le pacifisme. — *Admirateurs de Saint-Just* : De l'organisation nationale de l'instruction et de l'éducation dans une démocratie. — *Les Forgerons de l'Avenir* : De l'organisation du travail maçonnique. — *Les Zélés Philanthropes*, 181, rue de Javel : La loi de trois ans. — *Les Amis Philanthropes*, Versailles : Souvenirs d'Indo-Chine.

24 MAI. — *Le Niveau Social*, 3, rue de Paris, à Vincennes. — Deux têtes sous le même bonnet. Identité de Jean-Baptiste et de Jésus-Christ.

25 MAI. — *Liberté par le Travail*, 53, avenue du Chemin-de-Fer, à Mantes : Modifications à la Constitution ; De l'organisation du travail dans les Loges. — *Les Amis Solidaires*, rue de l'Abreuvoir, à Meaux : La conférence de Berne ; L'organisation nationale de l'instruction et de l'éducation dans une démocratie.

26 MAI. — *L'Emancipation* : La question de l'apprentissage. — *La Jérusalem écossaise* : La femme en Maçonnerie, la Maçonnerie d'Adoption. — *France et Colonies* : La politique aux Antilles. — *Les Etudiants* : La loi de trois ans. — *Force et Matière* : Organisation nationale de l'instruction et de l'éducation dans la démocratie.

27 MAI. — *Inséparables du Progrès* : L'Afrique équatoriale française. — *L'Avenir* : La Revision de la Constitution. — *Thelème* : Les lois improvisées. — *Conscience et Volonté* : La Représentation proportionnelle appliquée aux élections municipales.

28 MAI. — *Le Lien des Peuples* : La loi de trois ans. — *Temple de l'Honneur*: Organisation de l'instruction et de l'éducation dans une démocratie.— *Les Vrais Experts* : La justice maçonnique ; La revision de la Constitution ; Les retraites ouvrières. — *Marcelin Berthelot* : Du symbolisme et du Rituel en Maçonnerie. — *L'Equité*, 13, rue Chaudron : Les infirmières laïques dans les hôpitaux. — *Travail et Solidarité*, 102, rue Boileau : Le recrutement maçonnique. — *La Lumière*, Neuilly: Questions renvoyées à l'étude des Loges. — *Travail, Vérité, Justice*, Saint-Cloud : La loi de trois ans. — *Les Rénovateurs* : L'Initiation ; l'art de penser ; l'Eglise catholique et l'évolution.

29 MAI. — *La Concorde*, 1 *bis*, rue Raspail, à Bois-Colombes : Les habitations à bon marché.

30 MAI. — *L'Ecole Mutuelle et l'Atelier socialiste* : Organisation de l'éducation dans la Démocratie au point de vue industriel, commercial, agricole et technique. — *Le Centre des Amis* : L'Incinération.

1er JUIN. — *Amis de l'Humanité de Meulan* : Fête solsticiale. Le devoir militaire, le devoir social. — *Unité-Fraternité* : Courses et coureurs.

II. GRANDE LOGE

5 MAI. — *L'Éducation civique* : Le Statut des fonctionnaires. — *La Semence* : Le Statut des fonctionnaires.

6 MAI. — *La Nouvelle Jérusalem* : Le devoir des Maçons. — *Humanité* : Le Statut des fonctionnaires. — *Art et Travail* : Jugement. — *L'Espérance Fraternelle*, 19, rue du Port, à Argenteuil : L'alcoolisme.

7 MAI. — *Hospitaliers Ecossais* : Les infirmières laïques dans les hôpitaux militaires. — *Garibaldi* : La Maçonnerie italienne. Exposé et souvenir.

8 MAI. — *Alsace-Lorraine Ecossaise* : La défense nationale et le service de 3 ans. — *La Philosophie Sociale* : Compagnonnage et maîtrise. — *L'Equerre* : Historique et exposé de la situation de l'atelier. — *La Prévoyance* : Conférences musicales. Comment on compose. Comment on orchestre.

9 MAI. — *La Justice* : La loi de trois ans. — *Les Neuf Sœurs* : L'avenir économique.

10 MAI. — *La Fidélité*. — L'assemblée générale de la Mission Laïque ; L'Orphelinat maçonnique ; La Société des libres-penseurs pacifistes.

13 MAI. — *Le Libre examen* : Quelle peut être la religion d'un Franc-Maçon? — *Les Philanthropes réunis* : L'Education républicaine. — *La Fédération maçonnique* : L'alcoolisme ; l'hygiène de l'alimentation. — *La Montagne* : Influence morale de la littérature. — *Francisco Ferrer* : De l'influence de la Maçonnerie sur la vie profane ; le statut des fonctionnaires ; Pays du Bagne et de l'or.

14 MAI. — *La Nouvelle Jérusalem* : L'alcoolisme. — *Les Amis Inséparables* : L'alcoolisme.

15 MAI. — *L'Essor* : La défense des écoles laïques ; La philosophie de Nietzsche.— *La Prévoyance* : Le statut des fonctionnaires ; Voyage à la Guadeloupe. — *L'Education Civique* : Société d'éducation civique, moyens d'organisation et de propagande. — *La Jérusalem Ecossaise*, 51, rue du Cardinal-Lemoine : Comment devons-nous élever nos enfants ?

16 MAI. — *L'Alliance* : L'alcoolisme. — *Les Hospitaliers socialistes* : La vie chère. — *Emile-Zola*, 94, avenue de Suffren : Conférence contradictoire.

17 MAI. — *Qui ? Vérité*, à Ivry-sur-Seine : Compagnonnage et maîtrise.

19 MAI. — *Travail et Vrais amis fidèles* : Le Magnétisme. — *La Nouvelle Jérusalem* : Les attentats contre le roi d'Espagne, du rôle joué par la police et la Compagnie de Jésus. — *Italia* : Essai d'Histoire sur la Maçonnerie en Italie.

20 MAI. — *La Semence* : L'émancipation de la femme.

21 MAI. — *Union et Bienfaisance* : Journal parlé. — *Garibaldi* : Le pacifisme ; le 8e Congrès pour la paix ; La ligue rationaliste pour la paix ; Patriotisme et pacifisme sont-ils conciliables ?

22 MAI. — *Le Libre Examen* : Comment empêcher la guerre. — *La Fidélité* : L'instruction obligatoire de l'adolescence. — *La République*, 94, avenue de Suffren : Le Centre-Amérique Français et la République.

23 MAI. — *La Justice* : L'alcoolisme. — *Les Neuf-Sœurs* : Du pérystile musical. Epoque médiévale. — *La Perfection Ecossaise* : Causes de la timidité. Comment la guérir. — *Plus Ultra* : L'évolution française et la Franc-Maçonnerie.

24 MAI. — *L'Acacia* : La vie chère. — *Emmanuel Arago*, 63, rue Froidevaux : Le crédit populaire ; La loi de trois ans. — *Le Réveil Maçonnique*, Boulogne : La vraie défense laïque.

26 MAI. — *Le Mont-Sinaï* : La Situation militaire et la réforme de l'indigénat en Algérie. — *France et Orient* : Les Israélites en Turquie. — *Minerve* : Les devoirs d'un Maçon dans la vie profane.

27 MAI. — *La Fédération Maçonnique* : L'alcoolisme. — *Le Portique* : La Psychologie de la Vérité.

28 MAI. — *Osiris* : La loi de trois ans. Le rapprochement franco-allemand. La conférence de Berne. — *Les Amis Inséparables* : 1° L'alcoolisme ; La vie chère. — *Travail et Lumière*, Charenton : La loi de trois ans.

29 MAI. — *Alsace-Lorraine* : Le syndicalisme. — *Gœthe* : Instruction maçonnique.

Congrès des Loges Parisiennes : La revision de la Constitution ; L'organisation nationale de l'instruction et de l'éducation dans la démocratie.

PROVINCE

CHATEAUDUN. — *Congrès des LL.·. du Centre.* — Le Congrès de la Fédération des LL.·. du Centre s'est tenu à Châteaudun, le 10, 11 et 12 mai 1913.

En dehors des questions maçonniques, le Congrès, s'inspirant d'études très intéressantes des LL.·. de la région, a coordonné leurs travaux.

Par suite de la situation politique actuelle, la question de la réforme de la Constitution a été réservée.

La question de l'organisation de l'enseignement au point de vue technique, industriel et agricole, a été l'objet d'une longue discussion. Le Congrès a reconnu que des cours d'adultes obligatoires devaient être créés, ainsi que des écoles d'industrie et d'agriculture, que des cours d'apprentis devraient être multipliés.

Au sujet de la défense laïque, le Congrès s'est rallié au vœu de la Fédération des Amicales ; d'autre part, il demande l'obligation d'une patente réelle, basée sur la valeur locative de tous les bâtiments occupés, pour les établissements d'enseignement privé.

Un appel de M. Daube, secrétaire général de la Ligue d'action et de défense laïques et rédacteur au *Rappel*, est bien accueilli, car tous les congressistes sentent l'utilité de l'organisme créé par notre dévoué F.·..

Le Congrès a émis les vœux suivants :

1. Vote immédiat des lois de défense laïque.

2. Contrôle sévère et efficace des écoles libres et des garderies.

3. Subventions pour les œuvres péri-scolaires.

4. Etablissement d'une patente réelle sur les établissements libres d'enseignement.

5. Droit de vote accordé aux militaires de carrière.

6. Relèvement de la solde des officiers subalternes.

7. Désaffection des églises.

8. Vœu concernant les enfants naturels.

Dimanche dernier, sous les auspices de la Loge maçonnique de Nontron, qui célébrait sa fête solsticiale, M. Lucien-Victor Meunier, membre du Conseil de l'Ordre du Grand-Orient de France, publiciste, directeur de *La France* du Sud-Ouest, a fait une conférence publique et contradictoire. L'orateur avait pris comme sujet : « La République intégrale », et c'est devant une salle archi-comble qu'il l'a développé.

La conférence faite par M. Calmel, avocat à la cour d'appel de Bordeaux, sous les auspices de la Loge de Marennes, a eu lieu samedi 17 courant, devant un auditoire remplissant la salle des fêtes.

Samedi dernier, M. André Lebey, homme de lettres, donnait au théâtre de Bergerac et « sous les auspices de la Loge maçonnique », ainsi s'expriment es affiches, une conférence sur la « morale laïque. »

Nous avons exposé dans le compte rendu du Convent (nº du 5 mai p. 1291 et suiv.) les idées du F.·. Lebey sur ce sujet.

Les Filiales de la Franc-Maçonnerie

Action laïque

La Défense laïque en Orient. — Au moment où le président du Conseil vient de déclarer que « l'Ecole laïque peut compter sur nous », il n'est pas inutile d'expliquer comment notre diplomatie interprète cette formule.

Nous vivons trop souvent avec des mots, examinons les actes.

Le gouvernement persan a fait savoir officiellement à la légation de France à Téhéran qu'il était prêt à mettre à la disposition de la mission laïque française, pour la création d'un lycée à Téhéran, un terrain de 10.000 mètres carrés et une subvention de 4.000 tomans.

Or, cette offre n'a été transmise à aucune œuvre laïque française. Bien mieux, sous un vague prétexte d'économie, elle fut dérivée, nous dit-on, au profit des lazaristes, qui possèdent déjà à Téhéran une école primaire.

A quoi servent donc nos agents à l'étranger, ou plutôt qui servent-ils ?

Nos œuvres laïques d'Orient ont trouvé tous les dévouements ; encore faudrait-il que le concours de nos diplomates leur soit acquis !

Comment défendre, au loin, avec succès, l'idée laïque, si chère à M. Barthou, si ceux-là mêmes qui doivent la représenter servent l'idée contraire ?

Et qu'on ne vienne pas nous parler de concurrence déloyale ! Il y a là-bas de la place pour tout le monde.

(*Le Rappel*, 31 mai 1913).

— *Les Vrais Amis* : Fête artistique amicale, le 1er juin, à 2 heures, au Grand-Orient, 16, rue Cadet. — *Amicale Vinicole* : Conférence sur l'Action maçonnique et les groupements corporatifs. — *Amicale du Rail* : Mardi, 27 mai, à 9 heures, salle des cours du Grand-Orient, conférence : Par qui sommes-nous gouvernés ? — *Fête de l'Eté* : le 15 juin, à Villeneuve-Saint-Georges, grande fête avec le concours de l'Ecole de chant choral et d'harmonie. On jouera *l'Eau de Jouvence*, drame philosophique, d'Ernest Renan. — *Union et Solidarité* : Tous les jeudis, de 6 à 8, réunion à la Taverne Guibout, 12, place Clichy. — *Office du Travail*, 11, rue Cadet : Œuvre philanthropique de placement gratuit. Bureaux ouverts tous les jours, de 2 à 6. — *Société des Cérémonies Civiles*, Chatou : Aujourd'hui dimanche 18 mai, à 4 heures, à l'Hôtel de Ville de Chatou, 36e assemblée générale. Ordre du jour : Rapport moral ; Rapport financier ; La Fédération des Sociétés de libre-pensée de Seine-et-Oise. La Fête de l'Enfance ; Affaires diverses ; Les personnes étrangères à la Ligue sont admises sur présentation personnelle d'un membre.

— *Ligue d'Action et de Défense laïques* : Le secrétaire général de la Ligue, Edmond Daube, 69, rue de Turbigo, informe les militants qui désirent fonder des sections qu'il est à leur disposition, pour leur donner toutes indications utiles à ce sujet. — *Ligue d'action et de défense laïques*, 69, rue Turbigo, Paris : Aujourd'hui, 3 mai, MM. le docteur Beauvisage, sénateur du Rhône, et Paul-Hyacinthe Loyson, directeur des *Droits de l'Homme*, inaugureront la section fécampoise de la Ligue. Une grande conférence publique et contradictoire aura lieu. Demain, installation des sections de Valmont-Saint-Romain de Capbosc et La Cerlangue, en Seine-Inférieure. Dimanche 11 mai, installation de la section d'Etretat.

Melun. — Le groupe départemental d'action et de défense laïques de Seine-et-Marne a pris la décision suivante :

« Le comité du groupe départemental d'action et de défense laïques de Seine-et-Marne,

« Considérant qu'en assistant, sans manifester, d'ailleurs, à une réunion organisée contre la loi de trois ans et en faisant signer une pétition, le citoyen Fortier, instituteur-adjoint à Melun, n'a fait qu'user d'un droit commun à tous les citoyens ;

« Qu'il s'est présenté à l'Ecole normale pour demander une autorisation au directeur, et que ce n'est qu'incidemment qu'il a été amené à présenter à quelques élèves la pétition qu'il avait en poche et qu'il devait rendre le jour même ;

« Que, malgré l'acte inconsidéré du normalien Clavel, qui, en déchirant la pétition, a montré que ses professeurs n'étaient pas encore parvenus à

lui inculquer les principes de tolérance indispensables à tout éducateur, il y a eu si peu scandale qu'un mois après, le directeur de l'Ecole Normale ignorait les faits ;

« Qu'en déplaçant le citoyen Fortier, l'administration semblerait céder aux sollicitations de la presse réactionnaire qui ne manquerait pas de s'appuyer sur ce précédent pour susciter d'autres incidents lui permettant de réclamer le déplacement des instituteurs indépendants qui lui seraient signalés par le parti clérical ;

« Considérant, d'autre part, qu'aucun reproche professionnel ne peut être adressé au citoyen Fortier, qui est un excellent instituteur ;

« Demande à l'administration que le citoyen Fortier ne soit l'objet d'aucune mesure disciplinaire ;

« Décide que la présente délibération sera adressée au ministre de l'Instruction publique, au préfet de Seine-et-Marne, à l'inspecteur d'Académie et à la presse républicaine. »

Jeunesses laïques et républicaines

Perpignan. — L'ancien groupe des Jeunesses laïques catalanes, fondé dans notre ville par le camarade Arnaudiès, est en train de se reconstituer. En présence de l'attitude de l'Eglise, toujours menaçante, des éléments nouveaux de notre jeunesse perpignanaise sont venus se joindre à leurs aînés, avec la ferme résolution d'agir, de défendre l'école laïque, l'instituteur et son enseignement Un comité de réorganisation du groupe, composé des camarades Arnaudiès, Colomer, Crassous, Delclos, Framès, Grando, Llense et Thomas, a été désigné pour procéder à la revision des statuts, qui seront soumis prochainement à l'approbation du groupe, réuni à cet effet en assemblée générale. Cette même assemblée nommera son bureau définitif, dont nous ferons connaître la composition dès qu'il sera constitué. — *P. C.*

(*Le Rappel*, 31 mai 1913).

Fête de l'Enfance au Mans. — La Fête annuelle de l'Enfance aura lieu le 11 mai, dans la salle des concerts. Une conférence sera faite par M. Jean Baux, avocat à la Cour de Paris. Le groupe artistique de la Jeunesse Laïque du Mans donnera ensuite un concert.

Fête du Travail. — L'Union des Jeunesses Républicaines de France organise une fête civique à la glorification du Travail, qui aura lieu au grand amphithéâtre de la Sorbonne, demain dimanche 18 mai, à une heure et demie de l'après-midi, sous le haut patronage de M. Poincaré, président de la République française, et sous la présidence effective de MM. Barthou, président du Conseil, ministre de l'Instruction publique, et Chéron, ministre du Travail, assistés de nombreuses personnalités. Au programme figureront des artistes de l'Opéra, de l'Opéra-Comique et des principaux théâtres, la musique de la Garde républicaine (chef M. Balay), le Choral de Paris (chef M. Audonnel) et les chœurs des élèves de l'école Edgard-Quinet, sous la direction de M. Tiersot, du Conservatoire.

UN SERMENT CIVIQUE SERA PRÊTÉ PAR LES JEUNES GENS ET LES JEUNES FILLES PRÉSENTS A LA FÊTE.

Le Serment Civique. — Voici le texte complet du serment civique qui a été prêté dimanche par les Jeunesses Républicaines, à la Fête du Travail, à la Sorbonne :

« Au nom de tous mes camarades des Jeunesses Républicaines de France, j'affirme avoir été profondément impressionné par la haute leçon de morale civique qui vient de nous être donnée. Nous saisirons plus clairement désormais ce par quoi le Travail s'impose à notre amour et à notre respect.

« Mieux et plus que par le passé, nous comprendrons qu'il ennoblit celui qui l'exerce, et qu'il porte en ses flancs l'affranchissement de l'esprit, les libertés politiques, toutes les richesses, toutes les joies de vivre.

« Honneur au travail !

« Parce qu'il égale en beauté la Muse qui vient de l'incarner ;

« Parce qu'il est grand comme le majestueux décor où se déroule cette admirable fête :

« Parce qu'il sait tour à tour donner à ses fidèles, à l'image de la musique et des chants que nous venons d'entendre, les impressions les plus profondes, et les plus douces satisfactions.

« Jeunes républicains, Artisans de toutes les professions et de tous les métiers, Jeunes hommes et jeunes filles aux origines les plus variées,

« Nous jurons fidélité au Travail.

« Et, pour donner à notre serment une forme qui nous soit commune, nous promettons de travailler toute notre vie pour le bonheur du Peuple pour la défense de la République, pour la grandeur de la Patrie. »

J. R. du 3e, 10, rue Dupetit-Thouars. — La Défense nationale. Discussion sur le rapport de Ferran, président de la J. R.

Les Jeunes Républicains et Jeanne d'Arc. — Alors que la Ligue des patriotes, les sillonnistes et les royalistes se disputent les profits à tirer d'une fête en l'honneur de la bienheureuse Jeanne d'Arc, brûlée par les prêtres et trahie par son roi, les jeunes républicains, sans distinction de parti, se préparent à célébrer la mort de la noble fille du peuple. Un bloc compact et uni de radicaux et de socialistes réalisera l'entente des jeunesses et opposera à l'indigne exploitation de la mémoire de la victime de Cauchon et de Charles VII, une manifestation antiroyaliste, anticléricale et antichauvine. Cette cérémonie, dont le succès est certain, est due à l'initiative de la Fédération républicaine des étudiants de France. Elle aura lieu fin mai : nous en reparlerons d'ici là.

(*Le Rappel*, 3 mai 1913).

— M. L. Armbruster, président du Comité de direction de l'action démocratique et sociale, fera ce soir, 5 mai, une conférence sur Jeanne d'Arc, au cercle laïque et républicain de la Jeunesse du 11e arrondissement, au siège social, 82, boulevard Voltaire. Tous les républicains y sont conviés.

Insigne fédéral. — La Commission d'action et de propagande des Jeunesses laïques estime utile et nécessaire que les jeunes laïques se munissent de l'insigne fédéral (étoile émaillée rouge avec les lettres or. J. L.).

La Loi de trois ans et les Jeunesses laïques. — La motion suivante a été votée à l'unanimité :

« Les organes des Jeunesses laïques de France :

« En présence de l'agitation factice créée en ce moment dans le pays, le Comité de contrôle, la Commission exécutive et le Comité d'action et de propagande de la Fédération des Jeunesses laïques de France, sans prendre parti sur aucun système de réforme militaire, demandent au Parlement de discuter la question d'une façon approfondie, avec impartialité et sang-froid, et mettent en garde les Jeunesses laïques de France contre l'exploitation intéressée des nouveaux projets de loi par la réaction nationaliste et cléricale. »

Comité d'Action et de Propagande. — Le Comité, composé de : Antonelli, directeur de la *Démocratie Sociale* ; Paul-Hyacinthe Loyson, directeur des *Droits de l'Homme* ; Edmond Daube, rédacteur au *Rappel* ; Berthod, député du Jura ; Vannoz, directeur des *Annales de la Jeunesse Laïque* ; Schacher, professeur au lycée Henri-IV ; Rousset, avocat, directeur de la *Jeunesse Laïque*, vient de constituer ainsi son bureau : Edmond Daube, secrétaire général ; Rousset, trésorier.

Cercle des Annales de la Jeunesse Laïque (secrétariat : 123, boulevard Saint-Michel). — Aujourd'hui, jeudi 8 mai, à 8 heures et demie du soir, salle de réunion du Café Turqueti, 84, boulevard Saint-Germain, suite de la discussion sur *les Tendances actuelles de la jeunesse* (le mouvement des Jeunesses Laïques et des Jeunesses Républicaines). MM. Ch. Berthomieu, Laurent, Eynac, Vuillermoz, Guy-Grand, des Jeunesses Laïques ; Lamoureux, Becker, etc., de la Fédération des Etudiants républicains, les délégués des Jeunesses Républicaines, prendront part au débat. Les *Annales de la Jeunesse Laïque* publient chaque mois, le compte rendu des séances du Cercle.

(*Le Rappel*, 9 mai 1913).

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

La Libre disposition des églises. — Notre camarade, Mlle Kuntz, vient de faire adopter par le comité fédéral Seine-Paris, de la Ligue des Droits de l'Homme, le vœu suivant :

« Considérant — que la loi de séparation des Eglises et de l'Etat n'a pas eu l'effet qu'on en attendait ; que, loin de pacifier les esprits, elle a réveillé, plus ardente que jamais, la lutte entre le cléricalisme et la démocratie ;

« Constatant — que les représentants du catholicisme affectent le mépris le plus absolu de la République, de ses lois et de ses principes ; que, dans les édifices attribués bénévolement au culte catholique ne retentissent que des

paroles de haine et de révolte contre la société laïque, sans que les partisans de celle-ci puissent répondre à ces attaques et combattre les arguments de leurs adversaires, n'ayant aucun lieu où faire entendre leur voix ;

« Demande au gouvernement de mettre à la disposition de toutes les sociétés se réclamant d'un but philosophique, moral, laïque, républicain, les locaux nécessaires à la diffusion de leurs idées, afin de soutenir efficacement, par leur enseignement, l'ordre des choses que le parti clérical et réactionnaire s'acharne à démolir.

« D'autre part, constatant que le trop grand nombre de sociétés est un obstacle à leur force d'expansion matérielle et à leur influence morale, demande à toutes ces sociétés ayant le but cité plus haut de se grouper étroitement et, si possible, de fusionner entre elles pour apporter à la défense de l'idée laïque, démocratique et républicaine, une force suffisante pour contrecarrer et réduire l'œuvre néfaste du retour vers l'obscurantisme tentée par le catholicisme et le parti réactionnaire, son allié.

Le Congrès. — Le Congrès annuel de la Ligue des Droits de l'Homme se tiendra les samedi 10, dimanche 11 et lundi 12 mai prochain, à l'Ecole des Hautes Etudes sociales, 16, rue de la Sorbonne, Paris (5e). Outre quelques questions d'ordre administratf et intérieur, le Congrès traitera de la : 1° réaction pénitentiaire et pénale ; 2° la nécessité de garanties pour les étrangers séjournant en France ; 3° la condition des indigènes en Algérie. Nous sommes informés, au surplus, qu'un certain nombre de sections porteront à l'ordre du jour l'attitude de la Ligue en regard de la loi de trois ans. Et il est presque certain que cette question importante donnera lieu à une discussion approfondie.

A l'occasion de son Congrès annuel, la Ligue des Droits de l'Homme organise pour le samedi 10 mai, au manège du Panthéon, rue Lhomond, un grand meeting sur « la crise de la République ». MM. Francis de Pressensé, Victor Basch, le docteur Sicard de Plauzolles, Léon Baylet, Marius Moutet, Th. Ruyssen, traiteront chacun une partie de cet important sujet ; disons aujourd'hui, que le professeur Ruyssen, qui eut l'honneur d'être attaqué si brutalement à Bordeaux par les camelots du roy, parlera de l' « Alsace et de la Paix ».

Au Congrès de la Ligue des Droits de l'homme. — Après les interventions très applaudies de MM. Jacques Bousquet, de la Fédération du Rhône ; J. Cahen, de la section Saint-Georges-Rochechouart ; Emile Kahn, du comité central, et après les explications très précises de M. Francis de Pressensé, l'assemblée a voté, à l'unanimité, l'ordre du jour suivant :

Le Congrès de la Ligue des Droits de l'Homme :

En présence de la renaissance du nationalisme, cette détestable caricature du patriotisme, et du nouvel accès de folie des armements qui sévit chez la plupart des nations du monde dit civilisé ;

Convaincu que le triomphe, même partiel, de ce mouvement néfaste porterait l'atteinte la plus grave aux glorieuses traditions de l'esprit français,

qu'il mettrait en péril l'existence de la République, qu'il menacerait les bases mêmes de la démocratie, qu'il constituerait en outre un danger pour la sécurité même de la patrie et pour la paix du monde ;

Délibère :

Elle déclare qu'à ses yeux, nulle mesure ne saurait être adoptée qui ne mette pas au premier rang de ses dispositions le respect absolu du principe d'égalité sans modalités hypocrites, le maintien du caractère de l'armée nationale en tant qu'opposée à l'armée de métier, enfin la nature strictement défensive des institutions militaires d'une démocratie républicaine;

La Ligue des Droits de l'Homme est toute prête à voir adopter, après étude réfléchie et démonstration sérieuse, les mesures propres à assurer dans l'état présent des relations internationales la défense nationale ;

Elle se félicite que la résistance à laquelle elle a contribué ait empêché l'adoption précitée dans un mouvement de panique artificielle du projet de loi primitif qui a dû être abandonné comme insoutenable; elle demande que l'étude et le vote de cette grave question se poursuivent dans le calme, le sang-froid, avec la maturité de la réflexion.

Section d'Asnières. — Ce soir mardi 6 mai, à neuf heures très précises, assemblée générale, salle Savé, 2, boulevard Voltaire, à Asnières.

Grand Meeting. — Samedi, 10 mai, à 8 heures et demie, au manège du Panthéon, 51, rue Lhomond, Paris (5e), grand meeting. Sujet : la Crise de la République. Orateurs : la Réaction nationaliste, par Léon Baylet, président de la Fédération de la Gironde ; L'Affolement chauvin par Marius Montet, V. P., section de Lyon. L'Alsace-Lorraine et la paix, par Ruyssen, professeur à Bordeaux ; Le Droit de discussion, par Sicard de Plauzolles ; Intellectuels et dévoyés, par Victor Basch : Conclusions, par Francis de Pressensé.

Section Combat-Villette. — Ce soir, 15 mai, à neuf heures, salle Servin, 212, boulevard de la Villette, conférence par de Pressensé. Contre les trois ans, contre l'affolement militariste.

Sections de Vincennes, Montreuil, Fontenoy. — Aujourd'hui, jeudi 22 mai, à 8 heures et demie du soir, au gymnase, rue des Laitières, à Vincennes, conférence publique et contradictoire sur : la Loi de trois ans, par le citoyen Sébastien Faure et le capitaine X...

DIVERS

NIORT. — Les membres du Bloc de Niort viennent de lancer l'appel suivant :

« Citoyens, en présence de l'agitation nationaliste qui menace de déchaîner la plus terrible des catastrophes entre les grandes nations européennes, les représentants des groupements ci-après : Association de la Paix par le Droit, Ligue des Droits de l'Homme, Libre-Pensée des Deux-Sèvres, Libre-Pensée

Socialiste. Ligue de défense laïque et républicaine des chemins de fer. Loge maçonnique *Les Amis de l'Ordre*. Union des Syndicats ouvriers. Comité radical du premier canton. Groupe socialiste. Comité radical et radical-socialiste niortais. Jeunesse laïque niortaise, réunis sur convocation de la Jeunesse laïque niortaise, ont décidé de collaborer à l'organisation d'une conférence publique qui aura lieu à Niort, salle du Manège, le samedi 24 mai, à 8 heures et demie du soir, et à laquelle vous êtes expressément invité, ainsi que vos amis.

Le professeur Th. Ruyssen, de la Faculté de Bordeaux, qui poursuit, au nom de l'Association de la Paix par le Droit, dont il est président, une vigoureuse campagne en faveur de la paix, y traitera le sujet suivant : « *France et Allemagne.* »

Heureux de pouvoir constituer le bloc de tous les pacifistes dans le noble idéal auquel l'éminent conférencier consacre tous ses efforts, les membres de la commission d'organisation font appel à tous ceux qui pensent que le régime de la paix armée écrase les peuples et entretient entre eux une méfiance qui constitue un danger permanent pour la tranquillité de leurs relations. »

L'Alliance Athée. — On nous communique (*Rappel*, du 25 mai 1913), l'ordre du jour suivant :

« Les membres du groupe de Libre-Pensée l' « Alliance Athée du 13e arrondissement », réunis en assemblée générale mensuelle le 16 mai 1913, au siège social, 60, avenue d'Italie, après avoir pris connaissance et apprécié le compte rendu d'un jugement prononcé par le juge de paix du canton d'Ecouen, motivant la condamnation infligée à un curé de la région, qui, réfractaire aux lois et aux arrêtés municipaux contresignés par le préfet, avait conduit une procession sur la voie publique, faisant ainsi une manifestation extérieure du culte dont l'autorisation est de fait abolie par la loi de décembre 1905 :

« Envoient d'enthousiasme leurs vives félicitations au citoyen Ch. Vaudet, juge de paix du canton d'Ecouen, ainsi qu'au maire de Villiers-le-Bel, pour leur attitude empreinte de sentiments de haute justice sociale, sans qu'elle puisse être taxée de sectarisme, et invitent toutes les juridictions sincèrement républicaines à suivre l'exemple de la teneur du jugement précité pour faire strictement respecter la loi. — Le secrétaire du groupe : *Paul Dobelle.*

Fédération des Républicains du XVIe. — La Fédération des Républicains du XVIe arrondissement s'est réunie dans la grande salle du café Charbonnel. A la suite d'une discussion très animée sur la question du chauvinisme en Allemagne et en France, l'ordre du jour suivant a été voté :

Ordre du jour :

« La Fédération des Républicains du XVIe arrondissement, réprouvant les manifestations de chauvinisme exaspéré qui se produisent aussi bien en Allemagne qu'en France, et qui, au service d'intérêts inavouables, pous-

sent les peuples les uns contre les autres et les excitent à des guerres fratricides ;

« S'élève avec énergie contre la folie des armements, et, confiante dans le patriotisme de la nation, convaincue de la valeur de l'armée nationale groupant en un seul faisceau l'armée active et les réserves, repousse la loi de trois ans et compte sur l'union de tous les républicains pour renforcer notre organisation militaire, en obligeant l'administration militaire à appliquer la loi de 1905 sans aucune restriction ni réserve ».

A l'Ecole normale israélite orientale. — La direction de l'Ecole normale israélite orientale avait convié, hier soir jeudi, M. Léon Riotor à venir expliquer aux élèves-maîtres les théories de l'« Art à l'Ecole » et ce que l'ardent propagandiste entend par « l'Ecole joyeuse et parée ».

Tous les élèves étaient présents. Une nombreuse assistance se pressait en outre dans les salles, et M. Léon Riotor a fait franchir avec succès une nouvelle étape à « l'Art à l'Ecole ».

On sait, ajoute *Le Rappel*, 10 mai 1913, que l'Ecole normale israélite orientale fournit un grand nombre de maîtres français aux colonies et à l'étranger.

Congrès des Œuvres laïques du Nord. — Toutes les œuvres laïques, scolaires et postscolaires du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme et de l'Aisne se réuniront en Congrès à Armentières les 17, 18, 19 octobre prochain. Les œuvres diverses ont été divisées en huit groupes dont voici la désignation :

1. Amicales laïques ; 2. Patronages laïques ; 3. Sociétés de tempérance à caractère laïque ; 4. Sociétés de tir, sports, préparation militaire, gymnastique, de caractère laïque ; 5. Œuvres d'aide aux enfants des écoles : denier des écoles laïques ; Sou ; Colonies scolaires de vacances ; Cantines scolaires laïques non municipales ; 6. Œuvres d'action laïque ; Ligue d'action et de défense laïques ; Amicales d'instituteurs et d'institutrices ; Association des délégués cantonaux ; 7. Œuvres d'éducation et d'instruction populaires : Université populaire ; Art à l'école ; Conférences populaires, etc. ; 8. Mutualités scolaires et postscolaires. M. Welhof, délégué général de la Ligue d'action et de défense laïques, a été nommé président.

(*Le Rappel*, 16 mai 1913).

Fédération Sarthe et Ouest. — *Congrès de* 1913. — Le Congrès régional, tenu à Vibraye, le 3 juin 1912, a décidé que celui de 1913 aurait lieu au Mans. La date est fixée au 11 mai.

Ordre du jour : La défense de la laïcité ; La protection de l'école publique ; L'enseignement neutre au point de vue religieux ; Le matériel des communes pour les inhumations ; La loi du 21 mars 1905 sur le recrutement, articles 4 et 5 (question renvoyée au congrès du Mans, par le congrès de Vibraye). Les groupes, dit *Le Rappel*, 10 mai 1913, sont invités à envoyer à ce Congrès de nombreux délégués qui auront, en outre, l'occasion d'assister à la belle fête de l'Enfance de la Libre-Pensée du Mans.

Universités populaires

3 mai. — *U. P. du Faubourg Saint-Antoine*, nº 157 : M. Laurent Tailhade : Paul Verlaine avec évocation des fêtes galantes. — *U. P. Gervaisienne* : Cours de chant réservé aux dames. — *U. P. de Meaux* : Ce soir, au théâtre municipal, fête annuelle du printemps. On jouera *les Ouvriers*, de Manuel. — *Soirées Ouvrières de Montreuil*, 15, rue Arsène-Chéreau. Conférence.

4 mai. — *Fédération des U. P.* : Conférence-promenade sur l'histoire de Paris : le vieux Charonne et le Père-Lachaise. Guide : M. Henriot, bibliothécaire de la Ville de Paris. Rendez-vous à 2 heures précises, boulevard Ménilmontant, à l'entrée principale du Père-Lachaise. — *U. P. du Faubourg Saint-Antoine*, nº 157 : Soirée théâtrale, trois pièces du Grand-Guignol : *l'Attaché, la Fugue de Mme Caraman, le Pharmacien*. — *U. P. Gervaisienne* : De 9 heures à midi, cours : solfège, violon, mandoline, choral d'hommes.

5 mai. — *U. P. du Faubourg Saint-Antoine*, 157 : Le mandarin Ly-Chao-Pée. « Le culte et les fêtes des morts en Chine » (avec projections.) — *U. P. Gervaisienne* : Cours de sténographie. — *U. P. de Meaux* : Cours de violon élémentaire et supérieur. — *Fédération des U. P.* : Nous rappelons aux camarades désireux d'y adhérer que le Congrès national des sociétés françaises de la paix se tiendra à la mairie du Xe arrondissement les 11, 12 et 13 mai.

6 mai. — *U. P. du Faubourg Saint-Antoine*, nº 157 : La Chanson pour tous, dirigée par Xavier Privas et Francine Lorée-Privas. Exposition de l'œuvre de William Laparra. Conseil d'administration. — *U. P. Gervaisienne* : Cours, esperanto, trois degrés. — *U. P. de Meaux* : Cours : solfège, chant. — *Avis* : un cours de photographie et un cours de droit usuel sont en préparation. Les camarades désireux de les suivre sont priés de se faire inscrire au siège, 5, rue Saint-Christophe.

7 mai. — *Université des « Annales »*, 51, rue Saint-Georges, Paris : demain jeudi, à 5 heures : Chansons militaires, conférences par M. Henri Cain. Mme Fierens chantera *la Vivandière* et *la Marseillaise* ; Mme Julia Guiraudon-Cain chantera des chansons de pays, et MM. Polin et Bourbon des chansons de soldats. — *U. P. du Faubourg Saint-Antoine*, nº 157 : M. L. Weill, professeur au lycée Louis-le-Grand : les Applications du phonographe à l'enseignement. Démonstration. — Dans la première salle : l'Ecole ouvrière, par F. Delaisi, de la *Bataille Syndicaliste*. — *U. P. Gervaisienne* : Cours : arithmétique, géométrie, coupe, couture. — *U. P. de Meaux* : Cours : dessin géométrique, broderie. — *U. P. du Havre*, 56, rue du Champ-de-Foire. — Excursion cycliste à la Bouille et Rouen.

8 mai. — *U. P. du Faubourg Saint-Antoine*, nº 157 : M. Maitrot : la Boxe (démonstration). L'après-midi : l'Aiguille scolaire du 11e. — *U. P. Gervaisienne* : Cours : hygiène, escrime.

9 mai. — *U. P. du Faubourg Saint-Antoine*, nº 157 : M. Georges Prade, du *Journal*: les Hydroaéroplanes et le meeting 1913 à Monaco (projections). — *La Semaille*, 21, rue Boyer : Assemblée générale des adhérents. — *U. P.*

Zola, 44, rue Planchat : Cours de modes pratiques. — *U. P. Gervaisienne* : Cours, comptabilité, diction. — *U. P. de Meaux* : Cours, récitation, diction.

10 MAI. — *U. P. du Faubourg Saint-Antoine*, nº 157 : L'œuvre du compositeur russe Koussorgski. Festival organisé par MM. A. Maquaire, ténor solo des Concerts Colonne, et Isaye. — *Soirées Ouvrières de Montreuil*, 15, rue Arsène-Chéreau : M. Bon : l'Armée démocratique (à propos de l'*Armée nouvelle*, de Jaurès. — *U. P. Gervaisienne* : Cours de chant réservé aux dames.

15 MAI. — *U. P. du Faubourg Saint--Antoine*, nº 157 : M. A. Kownacki) : la Philosophie de Bergson (V) ; la représentation du monde et le système nerveux, le problème de la matière et de la mémoire. — *U. P. Gervaisienne* : Hygiène, escrime. — *Fédération des U. P.* : Dimanche 18 : la Civilisation et la religion de l'ancienne Egypte, d'après les documents du Musée égyptien, par M. le professeur Bouriant. Rendez-vous à neuf heures trois quarts, musée du Louvre.

16 MAI. — *U. P. du Faubourg Saint-Antoine*, nº 157 : M. Maurice Prax ; l'Humour. — *La Semaille*, 21, rue Boyer : M. Bon : A quoi pensent les jeunes bourgeois ? d'après les enquêtes récentes. — *U. P. Zola*, 44, rue Planchat : Cours de modes pratiques. — *U. P. Gervaisienne* : Comptabilité, diction. — *U. P. de Meaux* : Diction, esperanto.

17 MAI. — *U. P. du Faubourg Saint-Antoine*, nº 157 : M. Milhaud, professeur d'histoire de la philosophie à la Sorbonne ; Auguste Comte. — *Soirées ouvrières de Montreuil*, 15, rue Arsène-Chéreau : Causerie. — *U. P. Gervaisienne* : Cours de chant réservé aux dames. — *La Plage pour tous* : Demain, 8 heures du matin, rendez-vous pour le départ à Saint-Germain, en face Luna Park.

18 MAI. — *U. P. du Faubourg Saint-Antoine*, nº 157 : Soirée théâtrale ; *les Corbeaux*, de Henri Becque, par les camarades du théâtre de l'U. P. — *U. P. du Havre*, 56, rue du Champ-de-Foire. — Visite à la verrerie de Graville-Sainte-Honorine.

21 MAI. — *U. P. du faubourg Saint-Antoine*, 157 : M. L. Hourticq, inspecteur des Beaux-Arts : « Rembrandt » (projections), première salle ; école ouvrière : exercices pratiques. — *La Semaille*, 21, rue Boyer : Bibliothèque. — *La Plage pour tous* : Galeries Rochechouart, 51, rue Rochechouart, invite les camarades à se faire inscrire dès maintenant pour retenir leurs places à la colonie de vacances de Saint-Georges-Didonne, près Royan. — *U. P. de Meaux* : Cours : dessin géométrique, broderie.

22 MAI. — *U. P. du Faubourg Saint-Antoine*, nº 157 : Hélène Miropolsky, avocate à la Cour d'appel ; Plaideurs et plaidoiries (auditions).

23 MAI. — *U. P. du Faubourg Saint-Antoine*, nº 157 : Réunion syndicaliste. — *La Semaille*, 21, rue Boyer : Les rapports franco-allemands depuis

1870 et les projets militaires, par Félicien Challaye. — *U. P. Zola*, 44, rue Planchat : Cours de modes pratiques. — *U. P. de Meaux* : Cours : diction, esperanto. — *U. P. du Havre* ,56, rue du Champ-de-Foire : Demain samedi, séance de projections.

24 MAI.— *Fédération des U. P.* : Demain dimanche, visite du Salon dela Société nationale des beaux-arts. Rendez-vous à 9 h. 3/4, Grand Palais.—*U. P. du Faubourg Saint-Antoine*,n° 157: Jean Richepin; Sur la Grand'route.— *Soirées ouvrières de Montreuil*, 15, rue Arsène-Chéreau : M. Micouleau ; la télégraphie sans fil (projections).

28 MAI. — *U. P. du Faubourg Saint-Antoine*, n° 157: J. Bouchot, pilote-aviateur : le Formulaire de l'aviateur selon Léonard de Vinci (projections). Dans la première salle, F. Delaisi : Comment la classe ouvrière a conquis le droit syndical. — *La Semaille*, 21, rue Boyer : Bibliothèque. — *U. P. de Meaux* : Cours : Dessin géométrique, broderie.

HOLLANDE. — Un journal maçonnique nous apprend que :

La Loge d'Amsterdam « *La Charité* » a proposé au Grand-Orient de Hollande, d'instituer une Commission de Maçons de hauts grades qui, à l'exemple du comité de travail de l'*Union des Francs-Maçons allemands*, répandrait des opuscules et tracts rédigés dans l'esprit maçonnique, sous le titre commun de *Maçonnicke Gedachten* (Idées maçonniques), et qui traiteraient de diverses questions d'ordre moral et social. Cette commission suggérerait aussi des sujets de délibération, et déléguerait des orateurs ambulants qui prendraient contact avec les profanes, et les éclaireraient sur la Franc-Maçonnerie.

IRLANDE. — *Elections maçonniques.* — A la réunion du Grand Chapitre Royal Arch d'Irlande, tenue dans l'édifice maçonnique de Dublin, le 7 mai, le Très Honorable Lord Muskerry a été installé comme Grand Roi, à la place du feu duc d'Abercorn. Il était venu pour cette cérémonie des Francs-maçons de toutes les parties de l'Irlande. Le nouveau *Roi* a maintenu en fonctions le compagnon Richard Best, son délégué, et les premiers Principaux des Grands Chapitres de Districts Royal Arch.

ITALIE. — *Le Corriere d'Italia*, 13 mai 1913, publie la note suivante :

La Maçonnerie italienne ne se borne pas à envahir l'armée, comme l'a montré l'affaire Fara, qui a révélé l'affiliation de plus de 4000 officiers ; elle cherche à caser ses créatures dans toutes les positions qui donnent un bénéfice ou une différence. Aujourd'hui, les diverses commissions du Conseil municipal de Rome se querellent au sujet du choix d'un membre de la commission administrative de l'hospice Saint-Michel ; un candidat, l'avocat Grifi est soutenu par le parti socialiste ; son adversaire le professeur Guas-

talla, est le candidat officiel du Palais Giustiniani, il est même le candidat du Grand-Maître en personne, et cela malgré Nathan.

De violentes discussions ont eu lieu à ce sujet au Conseil municipal, et cette question de personnes donne lieu à l'échange d'injurieuses personnalités ; mais, en général, la Maçonnerie a une mauvaise presse, et l'on prédit que l'opinion publique, lasse d'entendre toujours parler d'elle, imposera le choix d'un candidat indépendant.

— Il faut sans doute rattacher à ces discussions la nouvelle suivante :

M. Ernest Nathan a donné sa démission de maire de Rome, à la suite du désordre amené au Capitole par le bloc judéo-maçonnique. Dans quel but le haut pouvoir de la secte, qui l'avait placé là, pour symboliser l'outrage judéo-maçonnique infligé à la Rome papale, lui permet-il, aujourd'hui, de se retirer ? Le Juif anglo-italien, Ernest Nathan, ex-Grand-Maître de la Franc-Maçonnerie italienne, démissionne après le scandale des tentatives maçonniques pour dérober l'assassin Tullio Murri aux recherches de la justice. — AIR, 15 mai 1913.

— *L'Eclair* du 16 mai publie la dépêche suivante de son correspondant à Rome :

Hier soir, au cours d'une réunion du bureau du Conseil municipal de Rome, M. Nathan a annoncé sa décision irrévocable d'abandonner les fonctions de maire.

Pour expliquer cette décision, qui a été connue seulement ce matin, M. Nathan prétexte son état de santé. En réalité, il s'en va parce qu'il est découragé, d'un côté, par les luttes intestines qui déchirent la majorité blocarde de la municipalité, et de l'autre par la stérilité absolue de ses six ans d'administration.

Lorsqu'il fut nommé maire, M. Nathan promit toute une série de réformes, dont la création d'un grand nombre de maisons ouvrières était la première. Il n'a réalisé ni celle-là, ni les autres, et il laisse les finances communales obérées.

On sait que le titre principal qui le désigna comme maire de la majorité blocarde, fut sa qualité d'ex-grand-maître de la Franc-Maçonnerie italienne. Aussi bien, il ne manqua pas dès les premiers jours de sa charge, de jouer le rôle d'un véritable antipape. Du haut du Capitole, il jetait dans tous ses discours des défis au Vatican. Ce faisant, il finit par devenir la meilleure cible de l'humeur satirique des Romains qu'amusait, en outre, l'accent anglais de cet Italien improvisé. Car, M. Nathan, on le sait, a des origines nettement anglaises.

Etant monté au Capitole dans l'attitude d'un Prométhée, il en descend aujourd'hui comme un Don Quichotte déconfit.

Etant donné l'état de dissolution dans lequel se trouve la majorité blocarde, le choix du successeur de M. Nathan paraît plutôt difficile.

— Ce n'était, hélas ! qu'une fausse sortie :

La Haute secte ayant jugé opportun que le F.·. Ernest Nathan reste à la tête du bloc du Capitole Romain, le maire de Rome a retiré sa démission. — AIR, 26 mai 1913.

— Enfin nous lisons dans l'*Avvenire d'Italia* du 22 mai :

— Voici comment s'est passée la comédie de la démission. Le 21 mai, réunion de la majorité du Conseil municipal pour discuter au sujet de la lettre de démission de Nathan. La séance était présidée par le Commandeur Vanni, qui a donné lecture de la lettre qui lui était adressée personnellement par le maire ; celui-ci déclarait qu'il était hors d'état de supporter plus longtemps, les fatigues de l'administration de la mairie. Le Commandeur Vanni a fait un petit discours, pour inviter la majorité à faire une démonstration de sympathie envers Nathan, en le priant de retirer sa démission, et le Conseiller Lévi a proposé un ordre du jour invitant très chaleureusement le maire à retirer sa démission.

Il était aussi clair que possible, après cette discussion, que la démission était une comédie arrangée par Nathan lui-même pour se faire prier de rester à son poste. A cette démonstration de sympathie se sont joints MM. Ferrari, au nom des socialistes révolutionnaires, Musanti, pour les républicains et Falchi, pour les employés.

— La comédie a eu le dénouement attendu : le *Messagero*, journal officieux du bloc capitolin, a informé le public que, sur des instances venues de très haut, Nathan avait consenti à garder ses fonctions.

— *La Presse-Associée*, 2 juin, publie la dépêche suivante de son correspondant de Berlin :

D'après la *Germania* et le *Bayerische-Kurier*, organes du Centre allemand, les Grandes Loges de Prusse, de Berlin et celle de Hambourg, ainsi que plusieurs Loges importantes du sud de l'Allemagne, ont félicité M. E. Nathan d'avoir bien voulu rester à son poste de maire de Rome. De même, diverses associations de presse, libérales, radicales, socialistes même ; ces milieux sont notoirement hostiles à la France.

— *Il Momento*, de Turin, 8 mai 1913, rappelant que la Maçonnerie est essentiellement antimilitariste, se demande pourquoi elle s'occupe aussi activement de chercher des adhérents dans l'armée, et il en donne une raison des plus plausibles.

La Maçonnerie fait aujourd'hui en Italie, ce qu'elle a fait en France au XVIIIe siècle, ce qu'elle fait partout et en tout temps; elle cherche à recruter, dans les classes dirigeantes, parmi les gouvernants, les ministres, parmi les chefs d'Etat eux-mêmes, des adeptes qui seront ses dupes et ses instru-

ments ; elle veut avoir, dans les rangs moyens et inférieurs de l'armée, des espions qu'elle encouragera par la perspective de faveurs.

— L'*Osservatore Romano*, dans un article analysé par l'*Avvenire d'Italia*, conclut ainsi : « Nous sommes parfaitement convaincus (après les déclarations faites par le ministre de la guerre, général Spingardi) que les choses continueront à aller comme par le passé, que les FF.·. Maçons trouveront toujours plus de facilités que les bons catholiques à se faire ouvrir toutes les portes ; qu'ils pourront se faire donner tous les emplois, toutes les charges ; qu'ils continueront, comme par le passé, à exercer leur influence sur les lois, sur le choix des fonctionnaires; qu'on révoquera de plus en plus activement les maires coupables du grave délit d'avoir témoigné quelque déférence envers l'Eglise et son auguste Chef... Les Maçons prêtent un serment aux obligations duquel ils ne peuvent se soustraire. Qu'est-ce que cela signifie ? Pour tout le monde, cela veut dire que ce serment, loin d'imposer un accomplissement plus rigoureux des vrais devoirs, est une contrainte tyrannique qui oblige les Maçons à les oublier, à les fouler aux pieds, quand ces devoirs sont en opposition avec l'intérêt maçonnique ».

(*Avvenire d'Italia*, Rome, 19 mai 1913).

— Nous lisons dans un périodique maçonnique italien :

— Parmi les lettres que le Fr.·. Giammarioli a léguées au Fr.·. G. Leti, se trouve une liasse de lettres datées de 1867 à 1869, qui attestent l'existence d'une Loge d'adoption à Naples.

Ces lettres sont adressées à la Signora Catarina Barrachini, qui y est appelée directrice de l'Institut Sales, à Naples. Plusieurs de ces lettres portent un timbre humide à l'encre noire, avec l'inscription en italien : *Loge M.·. de la SS. d'Adoption, Vallée de Naples*, 1864 ; et un timbre sec avec l'inscription ; *Vallée de Naples. Etendard de la Charité-Annita*. Dans l'intérieur de chaque timbre, une figure de femme, qui représenterait Parthénope, entre deux équerres et deux compas réunis. Cette Loge siégeait, au moins en 1868, dans la maison du Fr.·. Belmonte, via Porta Medina, où se trouvait le temple de la Loge des *Champions* (Propugnatori), mais, les réunions non rituelles avaient lieu chez la S.·. Angelina Mola, secrétaire, et femme du Fr.·. Mola, 33e. Les SS.·. étaient au nombre de dix. La Vénérable était la comtesse Giulia Caracciolo Cigala. Aux tenues de deuil, les SS.·. étaient vêtues d'une robe blanche, avec écharpe noire ; aux tenues ordinaires, l'écharpe était de couleur bleu ciel. Dans les lettres, on trouve une quittance de la dépense faite pour offrir une photographie encadrée au député Salvatore Morelli.

— L'approche des élections générales met en mouvement la secte. Les apaches du socialisme enrégimentés par la Franc-Maçonnerie commencent à manifester contre les catholiques. Dans les Marches à Jési et à Sinigallia, les cortèges des associations catholiques ont

été attaqués par des bandes au service des Loges. — AIR, 6 mai 1913.

ITALIE. — Aujourd'hui, gros scandale maçonnique à la Chambre. Le député Libertini a lu des documents scandaleux à propos du « Panama », du Palais de Justice. Des Francs-Maçons notoires en sortent définitivement compromis. — AIR, 10 mai 1913.

Au sujet de cette affaire, *La Gazette de Liège* publie dans son numéro du 14 mai un très intéressant article de son correspondant de Milan :

On nous écrit de Milan, le 8 mai :

Les journaux ont publié une communication très sommaire de l'Agence « Stefani » annonçant que la Commission parlementaire, chargée de faire une enquête sur les malversations importantes commises au cours des travaux de construction du Palais de Justice de Rome, avait déposé son rapport, et conclu à la responsabilité pénale des entrepreneurs et de plusieurs hauts fonctionnaires et à la responsabilité morale de divers membres du Parlement et de certains ministres.

Cette affaire, par l'importance des sommes dilapidées, l'audace des fraudeurs et la connivence inouïe du nombre de hauts personnages, nous semble mériter mieux qu'un simple entrefilet.

Elle est, en effet, de nature à jeter un jour singulièrement instructif sur la mentalité et la moralité qui règnent dans les sphères politiques les plus élevées de l'Italie.

Hâtons-nous, toutefois, d'ajouter, que la Commission d'enquête n'a pas hésité à remplir consciencieusement et courageusement son devoir, et que son très volumineux rapport établit nettement la culpabilité, non pas seulement des entrepreneurs, mais encore des fonctionnaires et des politiciens concessionnaires, et donnent sur leurs agissements des détails aussi curieux que peu édifiants.

Nous nous bornerons à résumer le plus sommairement possible les faits de nature à intéresser plus particulièrement nos lecteurs.

Disons tout d'abord que le coût des travaux, qui, d'après les devis primitifs ne devait s'élever qu'à 8 millions, a dépassé la somme énorme de 39 millions, sans compter encore quelques petits millions de dépenses accessoires.

Le rapport explique que de telles dilapidations n'ont été possibles que par suite de l'incurie complète de l'Administration, qui, en l'absence de plans et devis précis et complets a laissé travailler au jour le jour, sans le moindre contrôle ; chacun des nombreux directeurs qui se sont succédé imposant des modifications nouvelles, dont les entrepreneurs ont su habilement tirer parti pour se faire allouer des indemnités ou des majorations fantastiques, grâce surtout à l'insouciance et à la connivence des fonction-

naires chargés de la surveillance, mais dont bon nombre ne se préoccupaient que d'avoir une tranche aussi large que possible de ce plantureux gâteau.

Pour donner une idée des friponneries systématiquement organisées par cette bande de Robert Macaire, il nous suffira de dire que, d'après le rapport très documenté de l'expert, le commandeur De Rosa, l'Etat a payé aux entrepreneurs une somme supplémentaire de 20.641.755 lires, alors que leurs dépenses ne se sont élevées en totalité qu'à 14.992.752. Quant à la différence de 6.039.003 lires, ni les documents séquestrés ni la comptabilité de l'entreprise ne fournissent la moindre indication à cet égard. De plus, le coût réel des constructions n'atteint que 10.262.187 lires, et le surplus, soit environ 4.730.000 lires représente les commissions, participations, bénéfices des associés et autres dépenses non justifiées ni avouables.

Une partie très intéressante du Rapport est celle qui a trait aux participants de cette opulente curée.

En premier lieu, on y voit figurer les divers établissements financiers qui ont fourni les fonds nécessaires aux trois associés constructeurs, Ricciardi, Borelli et Mannajuolo, notamment la *Banca Commerciale* de Milan, qui, outre bons intérêts, frais, commissions, primes, etc., etc., a touché 205.000 lires à titre d'indemnité *pour ouverture d'un compte courant !*

Quant aux associés eux-mêmes, outre une somme de 571.655 lires figurant à leur crédit au 31 décembre 1905, ils ont reçu encore près de 6 millions, dont les comptes ne font pas mention, et qu'ils déclarent s'être amicalement partagés, pour quotité égale.

Parmi les protecteurs, nous allions dire les souteneurs, les plus zélés de ce beau trio de fripons, figurait un député, l'honorable Guarracino, ex-sous-secrétaire d'Etat au ministère de la Justice. Il est à remarquer que tous les députés ont, en Italie, droit à cette qualification d'honorable.

Voici en quels termes le Rapport s'exprime à son égard :

« Les recherches relatives à la participation de l'honorable Guarracino ont été beaucoup simplifiées à la suite des aveux explicites qu'il a faits verbalement et par écrit par devant la Commission d'enquête ».

Il en résulte que cet honorable député s'est fait attribuer, par un bel et beau contrat, 25 % des bénéfices à réaliser par l'entreprise de la construction du Palais de Justice! Et, en effet, lors de l'arrêté de comptes du 10 décembre 1905, ce brave homme toucha à divers titres la somme assez rondelette de 1.360..176 lires !

Un autre non moins honorable député, Abignente, est à son tour mis sur la sellette par la Commission qui lui reproche d'avoir en toutes circonstances usé de son crédit officiel en vue de procurer aux adjudicataires des avantages illicites. Il paraît qu'outre les sommes remises de la main à la main, l'honorable Abignente s'était fait construire sans bourse délier une villa et une maison à Rome.

Le plus piquant de l'histoire est, paraît-il, qu'Abignente passait pour une des autorités financières de la Chambre, et que ses collègues le chargeaient de préférence pour les questions budgétaires.

Force nous est, pour abréger, de passer sous silence les peccadilles commises par d'autres honorables de plus modeste envergure.

Une vraie pluie d'or est tombée sur les avocats. La liste des Danaés du barreau est fort longue, et, à en juger par l'importance des sommes attribuées qui dépasse parfois 80.000 lires pour un seul, il faut admettre qu'ils ont dû maquignonner bien des « combinazioni » aussi fructueuses que peu avouables.

Nous arrivons maintenant au clou de l'affaire, si l'on peut s'exprimer ainsi.

Les constructeurs avaient, en effet, imaginé un système aussi simple qu'infaillible pour opérer leurs tripotages.

Voici en quoi il consistait :

A défaut de stipulations précises dans les cahiers de charges, et grâce à la connivence des fonctionnaires cointéressés, il se présentait tout naturellement des difficultés dans l'estimation des travaux non prévus aux devis. Les constations devant être soumises à un arbritage; il suffisait évidemment d'acheter les arbitres pour obtenir tout ce qu'on voulait. C'est à ce procédé d'une simplicité élémentaire que les entrepreneurs recouraient sans nulle vergogne.

Les correspondances échangées à ce sujet entre complices, que publie la Commission d'enquête, attestent que ces pratiques étaient courantes, et que, selon l'expression textuelle en usage, « il était nécessaire de rafraîchir de temps à autre la mémoire des arbitres ».

On conçoit que, dans ces conditions, les fonctions fructueuses d'arbitre fussent avidement recherchées par certains parlementaires.

Il n'y eut pas moins de sept arbitrages, tous, bien entendu, favorables aux entrepreneurs.

Parmi ces arbitres, celui qui fit preuve du cynisme le plus brutal fut l'honorable Brunialti, l'ami et le protégé tout spécial du fameux ministre Zanardelli, bien connu par son anticléricalisme farouche.

En toutes circonstances, dit le rapport, il donna complètement raison aux prétentions des entrepreneurs, qui lui fournissent toutes les indications nécessaires pour défendre leurs intérêts.

En dépit de cette attitude scandaleuse, ledit Brunialti, qui, d'après les règlements, aurait dû être écarté, ne réussit pas moins à se faire renommer arbitre par le Président du Conseil d'Etat, le Sénateur Bianchi, qui déclara que la pression exercée sur lui à cet effet avait été trop forte pour pouvoir y résister.

Après tout ce que nous venons de relater, on sera certainement d'avis que, pour inaugurer le Palais de Justice de Rome, on n'aurait pu mieux faire que d'y juger tous ceux qui, de près ou de loin, avaient collaboré à l'érection de cette immense caverne de voleurs.

Pour terminer, qu'il nous soit permis d'ajouter une note quelque peu comique au récit de toutes ces malversations.

L'un des associés, Ricciardi, avait pour amie depuis une dizaine d'années, une certaine Maria Gasparini. Celle-ci entretenait des relations intimes avec l'ami de la maison, un certain Angelo Prato, que Ricciardi, plus gobard

qu'on ne l'eût supposé, avait engagé comme docteur traitant et qu'il logeait sous son toit.

Un beau jour, la belle le planta là pour s'envoler avec son nouvel amant. Ricciardi, fut fort navré de l'aventure, d'autant plus que sa volage dulcinée avait eu la prévoyance d'emporter une liasse de documents fort compromettants, dont elle menaçait de tirer bon parti en les livrant au Gouvernement. Ce ne fut qu'après de longues et laborieuses négociations qu'elle consentit à s'en dessaisir et ce, moyennant la donation en bonne et due forme d'une coquette villa dans les environs de Naples.

Il va de soi que les hommes politiques inculpés se défendent comme de beaux diables, et, qu'à les entendre, il n'y aurait pas là de quoi fouetter un chat.

Leur attitude à la Chambre rappelle celle « Des animaux malades de la peste » qui :

« Jusqu'aux simples mâtins, au dire de chacun, étaient de petits saints. »

— L'*Italia*, de Milan, 16 mai 1913, publie la note suivante :

« Le 16 mai, s'est réunie la commission d'enquête sur l'affaire du Palais de Justice, qui doit établir les responsabilités politiques ressortant du rapport Daneo. On affirme aujourd'hui qu'un député vénitien connu, pour justifier la légitimité et la régularité des constructions faites dans sa maison de Rome, a produit un reçu de l'entreprise Borrelli, qui était chargée des travaux du palais, mais que ce reçu est écrit sur un papier différent de celui qu'emploie l'entreprise Borrelli. »

Le député visé par cette information, l'honorable Brunialti, a intenté un procès en diffamation au journal le *Berico*, qui l'avait publiée. Le *Berico* avait déjà reçu de ce député une lettre où celui-ci niait son affiliation à la Maçonnerie.

— Tandis que le Panama maçonnique du Palais de Justice à Rome est loin d'avoir dit son dernier mot, un nouveau scandale éclate officiellement ; c'est le « panama » tout aussi maçonnique du monument Victor Emmanuel à Rome. Et il y a toujours sous roche, le troisième « panama », non moins maçonnique, de l'Exposition de 1911 à Rome. AIR, 15 mai 1913.

— Un correspondant du *Corriere d'Italia* lui écrit de Rome à la date du 16 mai 1913 une lettre dont nous reproduisons les passages les plus intéressants :

« Si l'on blâme sévèrement les officiers qui sont entrés dans la Maçonnerie dans le seul but d'obtenir des avantages dans leur carrière, c'est-à-dire par un vil motif d'intérêt personnel, que dire des magistrats, malheureu-

sement trop nombreux, qui, ayant à remplir des devoirs extrêmement délicats, ayant à protéger l'honneur et la fortune des citoyens, combattent dans les rangs de la Maçonnerie, sans autre but que celui d'obtenir un avancement rapide ?

« Il est connu que l'une des obligations imposées par la Secte à ses adeptes, et l'une des plus rigoureuses, est de considérer comme des FF.·. tous ceux qui en font partie, et de les protéger contre tout et contre tous. Cela posé, comment agira, par exemple, un juge Maçon, qui aura à intervenir entre un Maçon et un *profane* ? Pourra-t-il se soustraire à la pression qui sera certainement exercée par la Loge, et à plus forte raison à l'Ordre du Grand-Orient ?... Pour ceux qui savent à quelles sources ténébreuses la Maçonnerie puise sa force, aucun ne sera embarrassé pour répondre à ces questions.

« *Le Corriere d'Italia* a toujours vaillamment combattu contre la Secte maçonnique. Qu'il prenne l'offensive dans cette nouvelle lutte, et il sera suivi des honnêtes gens de tous les partis ».

— L'*Idea Nazionale* promet de donner, dans un article prochain, de nombreux détails de fait sur l'infiltration maçonnique et ses effets. Ce sera intéressant.

MEXIQUE. — *La veuve de Suarez.* — On s'occupe, dans la Maçonnerie, de venir en aide à la veuve et aux enfants du défunt F.·. Pino Suarez, vice-président de la République du Mexique, qui a été tué en même temps que le président Madero. La demande de secours de Madame veuve Suarez est appuyée par l'Ill.·. F.·. James P. Richardson, grand Commandeur de la Juridiction maçonnique du Sud, par l'Ill.·. F.·. George Moore, son lieutenant, Grand Commandeur. Voici la lettre de Mme Suarez, traduite sur le texte anglais que nous avons sous les yeux :

Mexico, 27 février 1913.

« A tous les Maçons. — Mon bien-aimé époux m'a dit, peu de temps avant sa fin tragique, de m'adresser aux Maçons du monde, et de leur demander de l'aide pour sa famille. Il demanda que toute aide qui nous serait donnée par les FF.·. fût adressée à son ami et Fr.·. Lawrence B. Soyer, 33e, qui a le même grade que mon mari; que M. Soyer demande ces secours, car mon mari avait absolument foi en la Maçonnerie et en ses Frères.

« Il a fait tout son possible pour la grandeur de la Maçonnerie, et même dans le Gouvernement du Mexique, coopérant avec son frère Madero, le président, il a employé et utilisé l'idéal et les enseignements de la Maçonnerie, les mettant en pratique depuis 1910, la seule fois peut-être qu'on l'ait jamais fait.

« Mon bien-aimé mari m'a laissée sans argent. Il est arrivé pauvre à la Vice-Présidence et il est mort pauvre; mais il a laissé un grand et glorieux nom comme Maçon, et il a su vivre comme doit le faire un Maçon.

« Il m'a laissé six enfants dont le plus jeune a deux mois, et le plus âgé quinze ans. Pour eux, fils d'un bon, grand et noble Maçon qui a toujours accompli son devoir, qui a travaillé, comme peu l'ont fait, pour le bien de l'humanité, et qui a aidé à faire grande la Maçonnerie universelle, je demande de l'aide, une aide morale et efficace, à tous les Maçons.

« A la requête de mon mari, qui, même près de mourir n'a pas perdu foi en la Maçonnerie, moi et mes enfants nous nous remettons entre vos mains.

« MARIA C. veuve de PINO SUAREZ ».

Voici la réponse faite à cette lettre par le Fr∴ Ehlers, Grand Secrétaire de la Grande Loge de New-York, le 16 mai 1913 :

« Chère Mistress Suarez (c'est le nom de famille de Mme Diaz) — Le lâche assassinat de votre illustre mari remplit de la plus juste indignation le cœur de tout homme digne de ce nom. Des paroles de sympathie après la perte que vous avez subie, semblent vaines et inutiles, et pourtant, comme je suis du grand nombre de ceux qui honoraient et respectaient notre illustre Fr∴ Diaz Suarez pour son caractère vraiment viril, ses hautes aspirations, ses nobles projets, je ne puis résister à la tentation de vous offrir, quoique étranger, l'expression de ma profonde sympathie.

« Puisse le Dieu toujours vivant vous garder sous sa protection et punir les scélérats auteurs du crime affreux qui vous a rendue veuve ».

RÉPUBLIQUE ARGENTINE. — La Loge « *Amie des Naufragés* » de Buenos-Aires a célébré, en 1912, une fête particulière dans laquelle le Fr∴ G. Degaudenzi a prononcé une allocution dont quelques passages méritent d'être rappelés :

« En ce jour où nous fêtons le 60e anniversaire de notre Loge, la doyenne des Loges de l'Argentine, car la Loge « *Union de la Plata* » dépendante du Grand-Orient de Montevideo (le Grand-Orient Argentin n'existait pas encore) ne fut créée que quelques mois après la nôtre, nous pouvons être fiers de l'œuvre accomplie. Elle fut fondée à l'époque terrible où Don Giovanni Emanuele de Rosas exerçait sa tyrannie sanguinaire. Une tyrannie analogue régnait en France ; quelques Maçons français, forcés à l'exil par les événements politiques, voulurent fonder une Loge maçonnique à Buenos-Aires, au siège même du gouvernement redouté. Et, comme la Loge n'était pas assez nombreuse, ils firent appel à d'autres Maçons français : ceux-ci vinrent; mais le petit vaisseau qui les amenait fit naufrage en vue du port, le jour même de la chute du tyran Rosas. Et la Loge qui, jusqu'alors avait compté 14 membres, accrue des naufragés, prit le nom de Loge « *Amie des Naufragés* ».

L'orateur nous apprend aussi que la Loge en question figura au

Bulletin du Grand-Orient de France sous le titre de la Loge *Amie des Affligés* et qu'une autre fois, elle reçut de ce même Grand-Orient la suprême récompense maçonnique, la médaille d'honneur.

Russie. — La police a fait de nombreuses perquisitions à Bakou dans les rédactions des journaux tartares. Des arrestations ont eu lieu après la saisie de nombreux documents. Il s'agit d'une organisation panislamiste pour soulever les musulmans contre les chrétiens.

Ce doit être une section locale de l'organisation maçonnique Jeune-Turque qui a son centre à Salonique-Constantinople. Elle entend soulever tous les peuples musulmans contre la domination chrétienne, depuis les islamites de la Russie jusqu'à ceux de l'Inde et de l'Afrique méditerranéenne. En ce moment, l'entente accomplie à Constantinople entre les Jeunes-Turcs et les envoyés Sénoussis a son contre-coup dans les attaques turco-arabes contre les Italiens en Cyréanique. Le soulèvement panislamiste sera un autre des cadeaux faits par la Secte à l'Europe. AIR, 16 mai 1913.

Serbie. — *Il Risveglio*, de Fiume, publie dans son numéro du 5 mai 1913 (p. 87) l'article suivant sur la Maçonnerie serbe :

— En 1911, le Fr.·. Jov. Aleksijevic, fondateur et Vénérable de la Loge *Pobratim* de Belgrade, publia dans la Revue Maçonnique l'*Acacia* (1911, nos 6-7) de Paris, un article intitulé : la Maçonnerie serbe. (V. *Revue internationale des Sociétés secrètes*, 15 février, p. 454 et 20 avril, p. 1257).

Les Maçons français, en publiant le susdit article se félicitèrent avec son auteur et écrivirent en propres termes : « En lisant l'épopée serbe, nous pen« sons aux fastes patriotiques de la Révolution française, préparés par les « Francs-Maç.·. de France. De même, les Serbes attendent les plus grands « bienfaits du développement de la Maçonnerie dans leur pays, et trouvent « pour elle les amitiés précieuses, de même, nous plaçons notre espoir fran« çais, patriotique et social, dans la régénération de la France par l'idéal « maçonnique ». (Cf. *Acacia*, 1911, p. 427).

Or, l'idéal de la Maçonnerie française consiste dans la déchristianisation totale de la France ; il n'est pas nécessaire de le démontrer, puisque l'histoire de France, surtout en ces dix dernières années, l'a assez fait voir...

Mais la Maçonnerie serbe ne se contente pas de la régénération de son peuple ; elle a des vues plus vastes, un champ d'action plus large ; elle veut porter sa parole de salut à tous les Slaves méridionaux de la Monarchie ; elle veut surtout envelopper dans ses plis le peuple catholique croate pour le mener graduellement à l'orthodoxie. Le peuple croate une fois détaché de Rome, et passé au schisme, il sera plus aisé, — croient les Maçons, — de lui faire embrasser la religion de l'humanité, et il sera *régénéré* par le moyen de l'idéal maçonnique.

C'est pourquoi le Fr.·. Aleksijevic, une des colonnes de la Maçonnerie serbe, considère déjà les Croates comme appartenant à la nation serbe, ce qui porte le nombre des Serbes à 9 millions, dont 3 millions seulement habitent en Serbie. (Comme on sait, dit-il, trois millions seulement sur près de neuf millions de Serbes, vivent dans le royaume de Serbie... Quoique dispersés, tous les Serbes ont le même idéal, ayant eu la même histoire, et partagé les mêmes espérances. — Cf. *Acacia*, 1911, p. 427).

En Croatie, pendant que le parti dit de la Coalition, le parti progressiste et le journal du Signor Supilo « *R. Novi List* » plus ou moins inspirés par les membres de la Loge *K. Gubaci bliznjega*, de Zagabria, et de la *Pobratim* de Belgrade, travaillent avec ardeur à la réalisation des desseins de la Maçonnerie serbe, il n'existe pas encore un fort et courageux parti catholique, qui, attaché à la Chaire de vérité, et fidèle au Vicaire du Christ, travaille au triomphe du catholicisme chez les Slaves méridionaux.

Espérons cependant que cette année, au 17e centenaire de l'Edit de Constantin, les Catholiques Croates, dans leur prochain Congrès de Lubiana, jetteront les bases d'un parti catholique franc, et militant, qui, sous le blanc *labarum* du Christ, saura combattre pour la cause du Seigneur et éventer toutes les ruses, toutes les entreprises téméraires de la Maçonnerie serbe.

SUISSE. — La Loge « *Il Dovere* » de Lugano, informe les Fr.·. dorteurs d'obligations de l'Emprunt sur le temple que le septième tirage de 5 obligations a lieu dans la revue administrative du 9 Mai.

Suit la liste des numéros à rembourser.

TRAVAUX DES LOGES SUISSES

19 MAI. AARAU, Loge *Zur Brudertreue* (à la Fidélité fraternelle) : Conférence du Fr.·. Ochsé : « Politique et religion dans la Loge ». — 24 et 25 mai. Les membres de la Loge qui veulent prendre part à la Grande Loge de Zurich, doivent avertir le Vénérable avant le 18 mai. Les *Cercles* doivent prévenir directement.

17 MAI. BALE. Loge *Freundschaft und Bestandigkeit* (Amitié et Constance) : Conférence sur la Propagande pour l'idée de paix.

31 MAI. *Ibid.* — *Ibid* : Esquisse du Fr.·. docteur Stephan Brunies sur sa Visite aux Chevaux pensants, à Elberfeld.

21 MAI. LA CHAUX-DE-FONDS, Loge *l'Amitié* : Collecte en faveur du Bureau International de la Paix.

24 ET 25 MAI. ZURICH. Réunion de la Grande Loge : Rapport des délégués à la Grande Loge.

19 MAI. COIRE, Loge *Libertas et Concordia* : Fête de la paix avec esquisse.

22 MAI. SAINT-GALL, Loge *Concordia* : Esquisse du Fr.·. Heinrich Keller : Conception et conduite maçonniques de la vie ; 2e partie, conclusion.

29 MAI. *Ibid.* — *Ibid.* : Esquisse du Fr.·. docteur P. Vogler : La Plante comme productrice de l'aliment primordial. — Rédaction du rapport sur la fête de la Grande Loge.

19 MAI. LAUSANNE, Loge « *La Liberté* » : Conférence : « la Paix Universelle est-elle une utopie ? La Paix dans la Loge ».

18 MAI. LE LOCLE, Loge « *Les Vrais Frères Unis* » : Planche du Vénérable et Planche du Fr.·. Orateur. Rapport du comité de couture. (Les filles et sœurs des M.·. non mariés sont admises à la cérémonie au temple.

28 MAI. *Ibid.* : Rapport des délégués à la Réunion de l'*Alpina*.

18 MAI. LUCERNE, Loge « *Fiat-Lux* » : Manifestation pacifiste au Musée de la guerre et de la paix.

8 JUIN. *Ibid.* — *Ibid.* : Réunion des Fr.·. de tous grades pour la fête de Saint-Jean d'Eté, dans la salle des Conférences. Luncheon.

18 MAI. MONTREUX, Loge « *Les Amis Discrets* » : — Réunion des Loges Vaudoises à l'Orient de Bex.

20 MAI. *Ibid.* — *Ibid.* : Travail présenté par le Fr.·. Kuhn pour sa promotion au 11e grade. Rapport sur la Fête de la paix à l'Orient de Bex.

21 MAI. NEUCHATEL, Loge « *la Bonne Harmonie* » : Les Hohenzollern et la Franc-Maçonnerie » par le Fr.·. J. Rvulet.

5 JUIN. WINTERTHUR, Loge *Acacia* : Conférence du Fr.·. Brandenberg : « Pour la jeunesse ».

8 JUIN. YVERDON, Loge *Fraternité* : Conférence du Fr.·. U. Crisinel : « La Trouée des Alpes Orientales, Greissa ou Splügen ».

20 MAI. ZURICH, Loge « *In labore Virtus* » : Conférence du Fr.·. Gschwind « attitude que la Maçonnerie doit observer à l'égard du monde profane ». Ce sujet doit en même temps servir de thème de discussion.

24 ET 25 MAI. *Ibid. Grande Loge Alpina* : Grande fête de la Grande Loge, conformément au programme particulier (donné dans le numéro précédent de l'*Alpina*).

TRANSVAAL. — Voici quelques renseignements sur la Franc-Maçonnerie au pays de l'or :

A l'époque où la ville de Johannesburg n'était qu'un amas confus de huttes construites en vieilles caisses et boîtes à conserves, un certain nombre de Maçons qui se trouvaient parmi les mineurs voulurent former une Loge anglaise. Ils rédigèrent une pétition qui fut signée non seulement par un grand nombre de FF.·., mais encore par beaucoup d'ex-Vénérables de toutes les parties du monde. Cette pétition fut transmise à la Grande Loge pour être soumise à l'approbation du Grand-Maître. La Loge fut consacrée officiellement en 1890. Aujourd'hui, il y a seize Loges dans cette ville, où les huttes ou vieilles planches ont fait place à des gratte-ciel sans nombre.

— **Nous apprenons par la même source, des détails sur la Maçonnerie à Prétoria :**

La Loge de Prétoria fut fondée en 1878. Dans la guerre Boer de 1880-81, un grand nombre des FFr.·. faisaient partie de la garde de la ville, alors qu'elle était assiégée par les Boers. Lors des réunions, les FF.·. siégeaient, ceints de leurs cartouchières, les fusils au ratelier, meuble qui a été conservé. La Grande Loge d'Angleterre accorda des pouvoirs spéciaux à cette Loge, en sorte que, quand fut formée la Grande Loge du Transvaal, en 1895, elle éprouva quelque hésitation à renoncer à ses privilèges, et à rentrer dans les rangs, avec les 55 autres Loges qui existent actuellement au Transvaal.

WURTEMBERG. — On signale une augmentation des mariages purement civils. Elle est l'effet de la propagande socialiste unie à la Franc-Maçonnerie. Les Loges accordent des subsides pour le mariage à la condition qu'il ait lieu en dehors de tout acte religieux. AIR, 26 mai 1913.

Histoire de la Franc-Maçonnerie

ANGLETERRE. — Il n'existe en Angleterre que 70 Loges dépendant de la Grande-Loge d'Angleterre qui puissent célébrer cette année-ci leur 150me anniversaire. De ce nombre est la Loge Lennox, n° 123, de Richmoud. Elle a encore ceci de particulier, qu'elle est la seule qui ait gardé sa charte de fondations, toutes les chartes ayant été retirées pour être remplacées par des chartes nouvelles en 1813, lors de l'Union des deux grandes Loges.

— *Maçonnerie et Préhistoire.* — Un certain Fr.·. A. Churchward, homme fort érudit, n'a pas assez de l'époque dite quaternaire pour y classer ses découvertes maçonniques ; il lui faut encore l'époque tertiaire. Le *Masonic Sun*, de Toronto, a découvert dans un livre d'un certain Entick : « *A Library of Freemasonry* » une préhistoire plus modeste et plus vraisemblable, où les ancêtres ont du moins figure humaine. En effet, d'après cet auteur, l'histoire maçonnique comprend, outre la période historique qui commence à 1717, une période préhistorique, et l'on trouve dans cette liste saint Alban ; saint Augustin, abbé de Wirral, saint Swithin, saint Dunstan, archevêque de Cantorbéry en 980, le prince Ethelred, les rois Alhelstan, Edouard le Confesseur, d'autres personnages, comme le cardinal Wolsey, Sir Thomas Sackville, Inigo Jones, des rois Charles Ier et Charles II, enfin Christophe Wren, le dernier Grand-Maître avant l'union des quatres vieilles Loges en 1717.

— **Nous empruntons les lignes suivantes à une Revue Maçonnique anglaise :**

Nous avons déjà mentionné les théories du Fr.·. A. Churchward, qui,

fait remonter la Franc-Maçonnerie jusqu'à l'époque de l'homme pliocène c'est-à-dire jusqu'à 600.000 ans. Ces assertions, malgré leur évidence et l'autorité du Fr∴ Churchward, ont trouvé des contradicteurs chez les Maçons, et l'un d'eux a écrit pour protester. Alors même, dit-il, qu'on aurait trouvé six ou sept squelettes humains dans des couches pliocènes, il ne s'ensuivrait pas que ces squelettes aient appartenu à des Francs-Maçons ». Sans doute, honorable contradicteur, mais rien ne prouve que ces squelettes n'aient point appartenu à des Francs-Maçons. Ensuite, notre adversaire (car nous faisons nôtres toutes les affirmations du Fr∴ Churchward) trouve que 600.000 ans, c'est beaucoup, et qu'il est d'ailleurs extrêmement difficile de déterminer la durée d'une période géologique. Sur la question de quantité, nous répondrons qu'un ou deux ou trois zéros ne font rien à l'affaire, quand on dispose de l'éternité entière. Pour la question de difficulté, c'est une affaire personnelle. Si le Fr∴ Churchward a des connaissances, des lumières, des procédés, qui lui appartiennent en propre, il faut lui être reconnaissant de nous en faire connaître les résultats.

— Le *South African Masonic journal* écrit :

« Le temple de Salomon a joué un grand rôle dans la Maçonnerie. Il fut un temps où tous les écrivains Maçons souscrivaient sans l'ombre d'une hésitation à la théorie qui représentait la Maçonnerie comme devant son organisation à la construction de ce temple ; que Salomon, Hiram de Tyr, et Hiram Abib présidèrent comme Grands-Maîtres à toutes les Loges qui furent établies alors ; que les grades symboliques furent institués en ce temps ; qu'en ce temps aussi furent inventés les systèmes d'initiation ; que depuis lors la Maçonnerie nous est parvenue sous sa forme première, portée sur les flots des siècles. Mais l'historien moderne de la Maçonnerie a balayé tout cet édifice imaginaire avec une rudesse impitoyable. Pas un écrivain désireux de conserver quelque considération, ne se hasarderait aujourd'hui à défendre cette théorie. Toutefois, elle a eu son utilité, elle a rempli son rôle. Pendant les longues périodes où elle était en cours, elle a moulé les organisations maçonniques dans une forme où l'histoire et les détails du Temple de Salomon ont leur place marquée. Il en résulte que de nos jours, presque tout le symbolisme maçonnique est tiré de la « Maison du Seigneur » à Jérusalem. Ce sont là deux ordres de choses si intimement liés, que tenter de les désunir, ce serait désagréger la Maçonnerie. Chaque Loge est et doit être un symbole du Temple juif, chaque Maître sur son siège est un représentant du roi juif, chaque Maçon, une personnification de l'ouvrier juif.

« Il faut que cela reste ainsi tant que durera la Maçonnerie. Nous devons accepter les mythes et les légendes qui la rattachent au Temple, mais non les accepter comme faits historiques. Ce ne sont point des événements réels, mais des symboles ; nous devons les recevoir tels que nous les ont enseignés leurs inventeurs, et dans la même intention qui les guidait : la fondation d'une science de la morale ».

Espagne. — Note sur la Franc-Maçonnerie espagnole empruntée à une Revue maçonnique américaine :

— En 1811, il n'existait plus que trois Grands-Corps maçonniques en Espagne; et chacun d'eux prétendait à la suprématie sur les autres. Le plus ancien et le plus fort est la Grande Loge Nationale d'Espagne, avec le Grand-Orient d'Ibérie qui contrôle les grades supérieurs; puis la Grande Loge Catalogne-Baléares, enfin le Grand-Orient. La Grande Loge Nationale a sous son obédience 250 Loges, situées pour la plupart en Espagne ; la Grande Loge Catalogne-Baléares en gouverne 20, toutes en Espagne ou dans des pays de langue espagnole. Le Grand-Orient, d'après l'*Annuaire maçonnique* espagnol de 1913, n'a que 28 Loges espagnoles ; la plus ancienne date de 1881 ; il faut y ajouter 27 Loges situées dans les Etats-Unis, et payant tribut au Grand-Orient d'Espagne. Mais ces Loges américaines ne sont point reconnues.

Etats-Unis. — Un périodique maçonnique, après avoir donné à ses lecteurs une nouvelle version de l'origine de la Franc-Maçonnerie, leur offre un petit poème épique où le barde Marshall Delancey Haywood, grand historien de la Grande Loge maçonnique de la Caroline du Nord, et grand historien provincial de l'Ordre des Maîtres coloniaux pour l'Amérique, etc., chante les exploits de quelques maçons des temps héroïques. Il fait précéder son poème de ce court préambule :

« La *Grande Loge d'Amérique*, à Halifax, Caroline du Nord, cessa son travail pendant la guerre de la Révolution (c'est-à-dire la guerre de l'Indépendance) à raison de ce que le Grand-Maître Provincial mourut au début des hostilités ; le Vice-Grand-Maître provincial Cornelius Harnett mourut dans une prison anglaise à Wilmington, et le Grand Secrétaire Provincial William Brimage fut exilé pour crime de torysme par les Américains ».

France. — M. Emile Lesueur publie dans la *Revue des Curiosités révolutionnaires*, mai 1913, p. 213 et suiv. une courte étude sur les *Loges du Rite Ecossais* et la Révolution Française.

Il se sert surtout du document suivant.

(1) *A la gloire du grand architecte de l'univers ; la Loge de Saint-Jean d'Ecosse du Contrat Social, Mère Loge du Rit Ecossais en France, à toutes les Loges régulières et à tous les Maçons dignes de ce nom*, UNION, FORCE, SALUT. — (Circulaire du 27 septembre 1790, A. M. Gemerelle, R. Cocquéron, Paris. — *Archives municipales de la ville d'Hesdin*).

Le passage suivant de ce document, cité par M. Lesueur, montre que la phraséologie hypocrite de la secte n'a pas beaucoup changé depuis le XVIII[e] siècle.

« Enfants de la nature, que la perversité des passions et les préjugés de l'ignorance ont si fort dégradés, nous voulons régénérer la terre, mais ce

n'est pas par un déluge de sang : nous voulons que tous les hommes soient libres, mais nous ne croyons pas que ce soit avec le fer qu'il faille limer leurs chaînes : nous voulons que tous les hommes se regardent et se chérissent comme frères ; mais c'est par une sainte tolérance des opinions, une inépuisable bienfaisance, une paix inaltérable, que nous voulons leur rappeler leur égale origine, et les faire rentrer dans la grande famille dont ils se sont presque tous écartés ; nous voudrions que toutes les portions du globe, tous les peuples qui les habitent, n'eussent qu'un code, celui de la nature qui est approprié à tous ; mais c'est à la vérité à le tracer ; c'est à la persuasion à le promulguer ; c'est à la vertu à le sanctionner ; c'est à l'éternelle raison à le faire exécuter.

Le même auteur publie dans les *Annales révolutionnaires*, mai-juin 1913 (p. 388 et suiv.), une étude intitulée : *Une réception à la Loge de la Fidélité d'Hesdin, le 24 Février 1784.*

M. Emile Lesueur a relevé les noms de plusieurs dignitaires ecclésiastiques parmi les membres de cette Loge. Il écrit à ce sujet :

La présence de ces ecclésiastiques dans les Loges de l'Artois, à la veille de la Révolution, nous prouve, d'une part, que les mystères symboliques de ces dernières n'étaient pas ridicules, comme certains le prétendent aujourd'hui, puisque des personnages revêtus de fonctions sacerdotales y prenaient part, et aussi que rien, dans les principes de morale qu'on y suivait, n'était contraire aux dogmes religieux.

Sans vouloir discuter ces deux points très controversables, nous constaterons seulement que la Franc-Maçonnerie était condamnée par les Papes. Or, il ne suffit pas pour relever la secte des jugements prononcés contre elle, qu'un certain nombre d'ecclésiastiques, plus ou moins haut placés, aient désobéi aux ordres du chef de l'Eglise.

Mexique. — Nous extrayons les renseignements suivants d'une Revue maçonnique américaine :

David Kendall, qui mourut des suites de son zèle à découvrir les secrets de l'Amérique ancienne, était un Maçon du 33e grade. Il fit une découverte notable, qui, malheureusement, n'a point été sanctionnée par les Américanistes : il trouva sur les ruines du temple d'Uxmal, au Yucatan, un très grand nombre de signes maçonniques. Ce temple fut comme la Mecque des Américains de race blanche qui précédèrent les Américains de race rouge. M. Kendall reconnut que le temple en question ressemblait tellement à celui de Salomon, que certainement il avait été construit par les mêmes ouvriers, ou par des ouvriers qui avaient été en communication avec eux. Les constructeurs du Temple d'Uxmal connaissaient tous les détails du temple de Salomon. D'ailleurs, l'Amérique avait été découverte par les Phéniciens. Hiram, roi de Tyr était un Phénicien. On voit d'ici le raisonnement qui a

permis à M. Kendall, 33e, de bâtir un pont franchissant non seulement la Méditerranée, dans sa longueur, mais encore l'Atlantique, rien que pour faire passer une équipe de Maçons.

— La véritable organisation de la Maçonnerie dans ce pays date du 31 décembre 1889 ; ce jour-là il se tint à Mexico une réunion des Grandes Loges et Loges, où il fut décidé que le 5 février 1890, on fonderait un corps supérieur. Le 5 février, en effet, fut constituée à Mexico la *Gran Dieta Symbolica de los Estados Unidos Americanos* ; il y fut décrété qu'on n'y travaillerait que dans les trois grades, et qu'on n'y admettrait aucune intervention des grades supérieurs, du quatrième au trente-troisième. La *Gran Dieta* a actuellement dix-sept Grandes Loges, et 202 Loges sous sa juridiction.

La Maçonnerie mexicaine, soit avant, soit après sa réorganisation, a compté dans ses rangs beaucoup de chefs militaires, ou politiques ; citons Guerrero, Guadalupe Victoria, le puissant Benito Juarez, Porfirio Diaz (pourquoi ne pas nommer Madero ?)

L'auteur qui nous renseigne ajoute un détail d'une invraisemblance frappante :

« Si étrange que la chose puisse paraître, dit-il, souvent les corps maçonniques ont travaillé de concert et côte à côte avec d'autres forces mondiales, même avec l'Eglise Catholique. Avec deux instruments aussi puissants, pour lutter contre des brigands tels Zque apata et autres, l'avenir du Mexique n'est pas aussi sombre qu'on le croirait ».

Juifs

Allemagne. — Le 17 mai a eu lieu, à Berlin, l'assemblée convoquée par la « *Société Centrale de citoyens allemands de foi juive* ». On a protesté contre l'exclusion des Juifs de l'armée et contre les Sionistes qui renient le patriotisme national allemand. Un orateur sioniste est venu déclarer que les Sionistes avaient le patriotisme allemand, étant nés en Allemagne, mais le sentiment national juif. AIR, 24 mai 1913.

— On lit dans la *Germania*, de Berlin, 9 mai 1913 :

Il s'agissait, le 7 mai, de nommer deux conseillers de la ville, pour la municipalité d'Allenstein, en Prusse. Cette élection a abouti au choix d'un Evangélique et d'un catholique, ce qui répartit ainsi les confessions des membres du Conseil municipal par rapport à celles de la population de la ville. Les 20.000 catholiques sont représentés par quatre conseillers ; les 10.000 protestants par neuf conseillers, et les 450 Juifs comptent six de leurs coreligionnaires dans l'assemblée municipale. C'est la Franc-Maçonnerie de la ville qui est responsable de cette singulière répartition, et cette Franc-Maçonnerie est presque entièrement Juive.

— Les notables juifs ont constitué, à Berlin, un comité antisioniste pour combattre la propagation du nationalisme juif, dans lequel on voit un péril pour la juiverie allemande. On a publié aussi un tract sur la « Tactique du Sionisme ». AIR, 30 mai 1913.

Autriche-Hongrie. — Un organe maçonnique allemande publie la nouvelle suivante :

Le 21 avril 1913, dans la séance de délibération de la Grande Loge Symbolique de Hongrie, siégeant à Budapest, le délégué du Grand-Maître, Fr∴ docteur Simon Medgyes a décrit la triste condition des Juifs de Roumanie. Il a été décidé d'adresser à la Grande Loge d'Angleterre une requête pour la prier d'intervenir auprès du Secrétaire d'Etat des Affaires étrangères, afin que celui-ci réclame l'égalité politique établie par le traité de Berlin. On doit s'adresser aussi aux Grands Fonctionnaires Maçons de France, d'Italie et de Suisse, pour qu'ils appuient cette intervention.

Bulgarie. — Nous empruntons les renseignements suivants au *Secolo*, de Milan, 9 mai 1913 :

L'Association Giordano Bruno, de Rome, avait adressé aux Libres-Penseurs Roumains un appel pour qu'ils intervinssent en faveur des Israélites de Silistrie. Cette ville va être cédée par la Bulgarie à la Roumaine, et *l'Association Giordano Bruno* craignait que, par suite de cette cession, ces Juifs ne perdissent leurs droits civils et politiques, dont ils jouissent pleinement en Bulgarie. L'Office permanent de la Fédération Internationale de la Libre-Pensée qui siège à Bruxelles, et qui avait pour président feu Hector Denis et pour vice-présidents les députés Furnémont (?) et Lorand, a répandu partout en Europe l'appel de l'association italienne, en y ajoutant que l'article 44 ou traité de Berlin mettait pour condition à la reconnaissance de l'indépendance de la Roumanie, l'égalité absolue des droits civils et politiques, l'accession aux emplois, la liberté de l'exercice des professions sans distinction de race ou de religion.

France. — Sous les auspices de l'*Institut antimaçonnique de France*, M. G. de Lafont de Savines a fait deux conférences sur *La question juive*. Il l'a étudiée d'abord *au point de vue ethnique, religieux, politique, social et économique*, attirant particulièrement l'attention de ses auditeurs sur le *Talmud*. Secondement, M. Lafont de Savines s'est plus particulièrement occupé de l'*antisémitisme ou la raison de la haine des peuples contre le Juif*.

Voici quelques extraits de ces deux conférences :

Ne croyez jamais aux conversions juives, elles sont intéressées; même baptisé, le Juif ne cesse pas d'être juif. Du reste, les Juifs nient la différence des races, et, sous leur influence, la Franc-Maçonnerie affecte les mêmes idées et professe la même négation.

Le Juif est ennemi de tout ce qui est organisé. Il n'a pas la conception de l'Etat moderne. Il est anarchiste-né. On le trouve partout où il y a à dissoudre, à détruire. Il est socialiste par tradition, par religion. Le Juif n'est pas producteur, c'est un parasite...

Le Juif qui affecte l'irréligion est au fond très religieux. On trouve à travers l'histoire d'Israel des preuves nombreuses de son attachement à la religion. La haine du rabbin contre ceux qui sont restés fidèles à la loi mosaïque, à la Thorah, au lieu de se soumettre aux prescriptions farouches du Talmud, le livre de la tradition rabbinique, est des plus démonstratives.

En Russie, en Pologne, dans tout l'Orient, les « Caraïtes », fidèles sectateurs de Moïse et de la Bible, sont plus détestés que les chrétiens par les Juifs talmudistes. Et cela, parce que leur pureté, leur sociabilité relatives, font contraste avec la morgue et les vices développés par le Talmud. La Russie laisse aux « Caraïtes » la liberté qu'elle refuse aux autres Juifs...

Le Juif n'a qu'une patrie mystique ; il n'est d'aucun pays et ne reconnaît comme roi que le Seigneur...

Le Juif est individualiste ; il a mis son cachet, à ce point de vue, sur la Révolution française...

Gougenot des Mousseaux affirme que le Juif a été « l'âme, le chef, le Grand-Maître de la Franc-Maçonnerie révolutionnaire. Et Bernard Lazare a pu écrire dans son histoire de l'antisémitisme : « Il est certain qu'il y eut des Juifs au berceau de la Maçonnerie, des Juifs kabbalistes, ainsi que le prouvent certains rites conservés. Il y eut des Juifs autour de Weishaupt et de Martinez Pasqualis, un Juif Portugais qui organisa de nombreux groupes illuministes... »

En avril 1891, les Juifs révolutionnaires de Londres, fêtant l'anniversaire de la fondation de leur club de Berner Street, leur orateur, à la fin de son historique du mouvement social juif, s'écria : « Partout où il y a des Juifs, à Londres, en Amérique, en Australie, en Pologne, en France, en Russie, il y a des Juifs révoltés et anarchistes »...

Le Talmud est la clef de voûte du judaïsme actuel. Livre d'un patriotisme étroit, farouche, fait pour maintenir l'union des Juifs dispersés, il est antisocial... Le Talmud préconise toutes les haines, toutes les violences contre les non-juifs...

La philosophie talmudique est simple : « J'ai reconnu qu'il n'y a de bonheur qu'à se réjouir et à se donner du bien-être pendant la vie »...

La haine du Juif a existé et existe encore chez tous les peuples qui ont été en rapport avec lui...

Le Juif est essentiellement cosmopolite. Il s'établit là où il est bien. Le cosmopolitisme est pour lui une vraie vertu...

L'orateur montre l'action du Juif à travers toutes les révolutions, toutes les luttes de l'histoire jusqu'à nos jours. Il fait ensuite l'historique du juif banquier et usurier.

M. de Lafont de Savines termine par l'étude des grandes associations maçonniques juives : *L'Alliance Israélite universelle* en Fran-

ce ; le *Hilfsvereinder Deutschen Juden*, en Allemagne ; *l'Anglo Jewish Association*, en Angleterre ; les *Bnaï-Berith*, en Amérique.

« J'ai gardé pour la fin, dit-il, la preuve de l'influence des Juifs dans la Franc-Maçonnerie. Elle émane d'un F∴ M∴ de Berlin, protestant dévoué à sa religion et à son Roi ; dupe qui a fini par ouvrir les yeux sur le péril juif et franc-maçonnique. L'article a été publié en 1852 dans les *Feuilles historiques et politiques*, de Munich. L'auteur dénonce comme le danger le plus imminent pour le Trône et la Religion « la puissance que les Juifs ont su acquérir par le moyen de la Franc-Maçonnerie. Il existe, en Allemagne, une Société secrète à formes maçonniques qui est soumise à des chefs inconnus. Les membres de cette association sont pour la plupart israélites. Leurs grades, leurs systèmes, n'ont de rites et de symboles chrétiens que pour la forme et servent, par là, d'autant mieux à couvrir leur action... Les Juifs ont été exclus d'un certain nombre de Loges, mais maintenant, ils sont reçus dans toutes les Loges du monde... Il existe d'autres Loges, composées exclusivement de Juifs, dans lesquelles les non-Juifs n'ont pas accès. A Londres, où se trouve le foyer de la révolution sous le Grand-Maître Palmerston, il existe deux Loges juives qui ne virent jamais de chrétiens passer leur seuil. C'est là que se réunissent les fils de tous les éléments révolutionnaires qui couvent dans les Loges chrétiennes... A Rouen, une autre Loge entièrement composée de Juifs, où se réunissent tous les fils des trames révolutionnaires ourdies dans les Loges chrétiennes, est le suprême tribunal de la Révolution. De là sont dirigées les autres Loges comme par des chefs secrets, de sorte que la plupart des révolutionnaires chrétiens ne sont que des marionnettes aveugles mises en mouvement par des Juifs au moyen du mystère... Daigne le Tout-Puissant adoucir les épreuves qui fondent sur les grands par suite de leur inconscience, et leur faire comprendre ce que veulent les travaux de la Maçonnerie pour révolutionner et républicaniser les peuples dans l'intérêt du judaïsme ! »...

Le Juif n'est pas seulement l'ennemi de notre foi ; il est aussi l'ennemi irréductible de notre race, de nos institutions, de nos traditions, et c'est par la Franc-Maçonnerie, dont il est l'inspirateur, qu'il compte nous asservir à sa loi.

Russie. — Le commandant du district militaire de Vilna ayant constaté l'effet funeste de l'influence juive sur le corps de ses officiers, vient d'interdire formellement à tous les officiers sous ses ordres d'avoir des rapports publics avec les Juifs. Il y a, à Vilna, une nombreuse colonie de Juifs intellectuels. AIR, 21 mai 1913.

L'Union des Juristes s'est réunie à Saint-Pétersbourg pour étudier les relations entre les Polonais et les Juifs, qui, depuis un certain temps se sont beaucoup aigries. AIR. 22 mai 1913.

— La Société juive *Ica* tient un Congrès à Vilna : 195 délégués des 92 comités y prennent part. AIR. 22 mai 1913.

Libéralisme

Belgique. — Le correspondant de Bruxelles de l'*Agence Roma* fait remarquer que la presse catholique belge est muette sur tout ce qui touche au mouvement catholique intégral. Pas un journal n'a osé annoncer la condamnation, approuvée par Rome, prononcée contre le *Bulletin de la Semaine* ».

« D'ailleurs, le silence sur tout ce qui est romain devient de plus en plus général dans nos journaux catholiques... notre presse a été plus que sobre d'informations sur la réception de ses mandataires au Vatican. Ici circulent les bruits les plus contradictoires sur la cause de ce mutisme peu ordinaire...

« Mais cela changera, espérons-le, grâce à la poussée du catholicisme intégral. Au fond, les catholiques belges sont intégraux...

« Une partie du clergé n'arrive pas cependant à exercer une surveillance suffisante sur les feuilles directement soumises à son contrôle. La « *Godsdienstige Week van Vlanderen* », Semaine religieuse de Flandre, diocèse de Gand, dans un de ses derniers numéros, a fait sien un article dans lequel il est affirmé que, dans l'action sociale, la justice doit avoir le pas sur la charité, qu'Ozanam (?) plaçait la justice au-dessus de la charité..

« L'écrivain qui profère cette déchéance de la première des vertus, la charité, a oublié son catéchisme. Il n'a rien lu de l'Encyclique condamnant le *Sillon* et il ignore la toute récente lettre de la Secrétairerie d'Etat au comte de Mun.

« C'est triste de lire de pareilles erreurs... dans une semaine religieuse. Mais que voulez-vous ? la parole du Pape est ignorée par trop de Belges ». — AIR, 14 mai 1913.

France. — Il n'y pas que les Belges qui oublient parfois les enseignements de l'Eglise et la parole du Pape.

C'est ainsi que nous lisons dans un organe militant pour notre cause :

« Dans cette sublime prière du *Pater* dont je parlais plus haut, il n'y a pas que l'appel au pardon. Il s'y trouve autre chose qui doit passer avant, si je ne m'abuse : c'est ce qui est contenu dans ces paroles : « Que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel ! » Quelle est la volonté de Dieu ? C'est la justice. Le pardon des offenses, c'est pour ainsi dire un luxe moral, un luxe magnifique et si bienfaisant pour qui sait le pratiquer ! Mais une chose est de nécessité absolue : l'esprit de justice ».

Ainsi pour le catholique, qui a écrit ces lignes, la justice passe bien avant la charité, celle-là est la volonté du Père bien plus que celle-ci. La justice, voilà le grand remède de l'âme, la chose de première nécessité, qui est pour tout le monde. Quant à la charité, au

pardon des offenses, c'est un simple luxe très bienfaisant, comme qui dirait un tonique élégant à l'usage des âmes riches.

Ce n'est peut-être pas ainsi que saint Paul a compris la charité, ni, plus près de nous, S. E. le Cardinal Merry del Val, lorsqu'il écrivait récemment au Comte de Mun :

« Ne voit-on pas, par exemple, le domaine de la justice élargi plus que de mesure, au détriment de la charité » ?

— Le correspondant parisien de l'*Agence Roma* écrit :

« On a dit aux catholiques : « Vous vous tenez trop en dehors du monde moderne, soyez plus libéraux. Vous vous posez trop en adversaires d'un régime victorieux, que vous acculez à vous persécuter ; soyez républicains. Vous ne parlez pas assez aux masses le langage qui les conquiert ; soyez sociaux. Sauvez au moins la France qui sombre, ralliez-vous à une large politique *nationale*, qui réserve l'avenir de la patrie. »

Et chacun de prendre l'attitude exigée pour le salut lointain de sa foi. On ne néglige, à travers ce perpétuel branle-bas, que de prendre garde à rester catholique d'abord, avant tout, par dessus-tout. On prend inconsciemment les idées du siècle, on croit se faire une arme de leur poison...

Au lendemain de la guerre, Louis Veuillot écrivait : « Le patriotisme, en France, sera catholique où il ne sera pas ». C'est toujours vrai. Le patriotisme jacobin n'a été qu'une fièvre d'impérialisme révolutionnaire ; celui des sectes ne rêve que d'un nouvel embrasement international.

Seul le patriotisme catholique a gardé la notion traditionnelle et le pur amour de la cité française telle que l'ont faite Dieu et les hommes, la nature et l'histoire, sa vocation religieuse et jusqu'à ses malheurs.

Seul le patriotisme catholique peut incliner les masses, matérialisées par l'impiété, aux sacrifices opportuns ou nécessaires. Et c'est une trahison envers la France, comme c'est une abdication catholique, que de laisser croire qu'on sauvera la patrie en désertant, même un instant, celle de la religion. — AIR, 17 mai 1913.

— L'*Agence Roma* répond au *Journal des Débats*, qui l'avait accusée de servir « les intérêts de la Triplice » :

« Quand on a livré, comme certains partis, le pays à la bande de coquins malfaisants qui l'exploite ; quand on a laissé enchaîner et dépouiller la grande puissance spirituelle, qui a fait, durant tout un glorieux millénaire, la force et l'éclat de la Patrie ; quand on a acculé la France, au point de vue international, à la formidable impasse où sans intérêt, sans espoir, sans autre sentiment désespéré que de défendre sa vie, après avoir perdu son rang elle risquera demain la vie d'un million de ses enfants ; eh, bien! oui, devant cette décadence et devant ce charnier, dernier bienfait des immortels principes chers aux « *Débats* », on se tait au moins. On n'a pas le cynisme de venir diffamer le patriotisme ni les intentions d'adversaires qui, eux du moins, peuvent ne pas rougir de leur Principe et affirmer que leur pays n'a

jamais rien eu à en souffrir, ni à en redouter qui ressemble de près ou de loin à la nouvelle « décomposition spontanée » qui nous épouvante, ni aux verges qui nous guettent.

Une fois de plus, il faut constater que les vrais complices des sans-patrie sont ces libéraux qui déclarent leur patriotisme et vomissent leur haine libérale contre Rome et contre ses fidèles. — AIR, 23 mai 1913.

— Viennent d'être mis à l'*Index* par Décret du 5 mai :

Annales de Philosophie chrétienne (fondées par A. Bonnetty). Secrétaire de rédaction L. Laberthonnière. Paris, 1895-1913.

Henri Brémond, *Sainte Chantal*, 1572-1641. Collection « Les Saints », Paris 1912.

Ce qu'on a fait de l'Eglise, étude d'histoire religieuse, avec une supplique à S. S. le Pape Pie X. Paris.

Tous les bons catholiques seront très satisfaits en voyant trois publications modernistes des plus funestes frappées par cette mesure, en commençant par ces *Annales de Philosophie chrétienne* qui, depuis des années, répandent le pire poison moderniste à travers la France. Leur directeur, le P. Laberthonnière, vient de publier, comme extrait de sa revue, un de ses articles « Sur le chemin du catholicisme », qui sape les fondements de l'esprit catholique. — AIR, 14 mai 1913.

Libre-Pensée

Allemagne. — Les libres-penseurs ont tenu, le 24 mai, à Berlin, une réunion pour délibérer sur leur participation au Congrès international de la Libre-Pensée qui aura lieu en octobre à Lisbonne. Cette réunion a été en même temps un hommage à M. Magalhaes Lima « le chef des républicains bourgeois du Portugal qui, avec tant de succès a travaillé pour la transformation de cet Etat », comme dit le *Vorwarts*, l'organe des socialistes allemands, seul journal qui ait parlé de cette réunion. Dans son allocution, Magalhaes Lima a parlé de la servitude qui pèse sur les peuples à régime monarchique et catholique sous l'influence de l'Eglise. On remarquait, parmi les orateurs, les représentants des Monistes; et, à la fin, le député Hofmann fit, comme d'habitude l'invitation, à tout fidèle de l'Eglise. AIR, 30 mai 1913.

Bavière. — La revue *Der Atheist* annonce, avec regret, que le prêtre apostat Adolf Stern, un des orateurs les plus populaires de la propagande de la Libre-Pensée, a fait sa soumission et est rentré dans le sein de l'Eglise. Il a déjà obtenu une paroisse en Suisse. AIR, 19 mai 1913.

Belgique. — Un scandale qui rappelle l'affaire Flachon vient de

se produire à Bruxelles, dans le parti socialiste belge. M. Furnémont, député, est poursuivi pour affaire de mœurs. Nous prenons les renseignements qui vont suivre dans la *Gazette de Liège*, numéros du 23 au 30 mai 1913 :

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. *Séance du 22 mai* 1913. — Poursuites contre un député :

M. SCHOLLAERT, remplaçant M. Nerincx à la présidence, annonce qu'il a reçu de M. le procureur général, une demande de poursuites contre M. Léon Furnémont. Il propose le renvoi à une commission. (*Adhésion.*)

La commission est formée de MM. Gendebien, Impériali, Grafé et Destrée.

M. GENDEBIEN, après une courte délibération, fait rapport. Il annonce que la commission ayant examiné le dossier a décidé à l'unanimité qu'il y avait lieu d'accorder l'autorisation des poursuites.

M. LE PRÉSIDENT. Si l'on est d'accord, il en sera ainsi.

L'incident est clos.

Dans le même numéro du 23 mai, la *Gazette de Liège* publiait l'article suivant :

Le bruit a couru à Bruxelles, dit le *XX*^e^ *Siècle*, que des poursuites allaient être intentées contre un politicien aussi bruyant que notoire. La rumeur commence à se préciser, et on assure que ces poursuites pourraient être particulièrement désagréables à un député socialiste, pontife de la loge et de la libre-pensée.

Le *Patriote* donne ces détails :

Une demande d'autorisation de poursuivre un député a été adressée à M. le président de la Chambre par le procureur général. Il s'agit, dit-on, d'actes contre les mœurs : débauche de mineure.

La Chambre serait saisie bientôt, mais d'aucuns croient que le député en question démissionnerait, sur les instances qui sont faites auprès de lui. En ce cas, la Chambre n'aurait pas à s'occuper de la demande, et la justice suivrait son cours, comme à l'égard d'un simple particulier.

On a remarqué, au cours de la séance de mercredi, de longs pourparlers entre M. le président de la Chambre et le conseil du mandataire visé, qui représente le même parti que son conseil.

Trois arrestations, dont deux maintenues, ont été opérées, relativement à cette affaire.

On affirme au palais de justice que la lettre du procureur général a été remise mardi à M. le président de la Chambre.

A la fin de la séance de mercredi, après avoir conversé pendant une demi-heure avec le président et le ministre de la Justice, M. Brunet s'est rendu auprès de l'Extrême-Gauche puis, accompagné de la demi-douzaine de socialistes présents, est sorti de l'hémicycle.

Le parquet général demande à la Chambre l'autorisation de poursuivre un député pour complicité de débauche de mineure, et attentat aux mœurs

La jeune fille en cause a, pour père un brave ouvrier électricien, qui a tout ignoré. Sa mère, qui est moins recommandable, a été arrêtée.

En décembre 1911, cette fille, âgée de 14 ans, s'enfuit avec un artiste dramatique. Il y a quelques jours, sur la plainte du père, M. le juge des enfants, Wauters, la fit arrêter à Liége. Elle est détenue en ce moment à Bruxelles.

L'artiste a été arrêté en même temps ; mais, ayant obtenu des parents l'autorisation d'épouser la jeune fille, il a été remis en liberté.

Quand, devant les magistrats, la gamine apprit que ses parents l'avaient fait arrêter, elle se mit en fureur :

— C'est ma mère, dit-elle, qui m'a livrée...

Dans ses aveux, la gamine est cynique. Elle cite, parmi ses protecteurs, le député, qui la connaissait depuis l'âge de 11 ans, alors qu'elle accompagnait sa sœur aînée, amie du député. A celui-ci succéda un huissier de province, lequel, comme l'artiste dramatique, déclare qu'il voulait épouser la jeune fille.

Mercredi, après-midi, la mère, qui paraît inconsciente de ses actes, et la jeune fille, ont été longuement entendues par M. le juge Fromès.

Nous avons vu la jeune fille dans les couloirs du palais. C'est une petite blonde, chétive, qui rit sans retenue avec les policiers qui la gardent.

— Du *XXe Siècle* :

« Un lecteur nous demande si M. Furnémont a un suppléant. Oui, M. Furnémont a, comme député socialiste de Namur, un suppléant qui est un Monsieur Sevrain.

— La *Flandre libérale* qui s'occupe aussi de ces bruits écrit entre autres choses :

« Si quelqu'un a commis ces actes, qu'il soit puni. Si c'est un législateur, que la peine soit plus sévère encore. Celui qui fait les lois a double devoir ».

— Comme toujours lorsqu'un des leurs est compromis, les Francs-Maçons commencent par essayer de le faire passer pour fou. Voici, en effet, ce que dit la *Gazette* du 24 mai :

Au sujet des poursuites dirigées contre le citoyen Furnémont, l'*Indépendance* tient à faire remarquer qu'il serait injuste de condamner un homme sans l'avoir entendu. C'est très vrai, et nous comprenons très bien que, tant que la justice n'a pas prononcé, les amis du F.·. Furnémont émettent toutes les hypothèses qui pourraient atténuer l'effet produit par la démarche du Parquet général de Bruxelles et par le vote de la Chambre.

Mais il est une de ces hypothèses qui nous paraît tout au moins étrange : « Il faut, déclare l' *Indépendance*, examiner si les culpabilités ne sont pas d'un ordre spécial, c'est-à-dire si les coupables ne sont pas des êtres qui doivent être examinés médicalement ».

Ainsi, remarque le *Patriote*, F.·. Furnémont serait « fou », « fou » depuis des années ; néanmoins, l'*Indépendance* l'estimait très haut, comme représentant officiel de la Libre-Pensée internationale, du socia-

lisme international et national, comme organe officiel des Loges, comme orateur de la « Ligue des Droits de l'Homme », comme mandataire cartelliste à la Chambre et au conseil communal de Bruxelles !

Si Furnémont doit être examiné médicalement, il est bien regrettable qu'on n'ait pas procédé à cette opération avant d'en faire un mandataire de la nation belge.

— D'autre part nous lisons dans le même numéro de la *Gazette de Liège*:

Ainsi qu'on l'a vu par le compte rendu de la Chambre d'hier, la Commission spéciale, constituée à cet effet, a autorisé le procureur général à poursuivre M. Léon Furnémont, député socialiste de Namur.

La gravité de l'accusation portée contre lui et la personnalité de ce parlementaire donneront un grand retentissement à cette décision, dit la *Chronique*. M. Furnémont qui fait aussi parti du Conseil communal de Bruxelles, est, en effet, une des figures les plus connues du monde politique.

On écrit de Bruxelles au *Bien Public* :

Nous avons dit que, pendant la séance de mercredi, M. Brunet avait eu, au sujet de cette affaire des palabres très remarqués avec ses amis de l'extrême gauche. Contrairement aux informations publiées par un de nos confrères, le député de Charleroi n'est nullement le conseil de M. Furnémont. Il ne le pouvait d'ailleurs pas, étant bâtonnier de l'ordre des avocats et ayant eu en cette qualité connaissance du dossier de l'affaire depuis une dizaine de jours. M. Brunet donc s'est longuement entretenu, mercredi, de l'aventure Furnémont avec les députés de son parti. Il fut entendu que l'on tenterait d'amener le député de Namur à envoyer sa démission à la Chambre avant jeudi matin. C'était le moyen d'empêcher que la Chambre ne fut saisie de la demande en autorisation de poursuites et d'empêcher aussi que le « scandale » ne fut immédiatement rendu public. Mais M. Schollaert n'ayant pas reçu, jeudi ,la communication attendue, la Chambre dut être saisie.

D'autres informations disent :

D'après des bruits du Palais, F.·. Furnémont serait allé chercher refuge chez ses amis du Portugal. On sait que la Maçonnerie l'a délégué pour fêter en son nom, à la demande du F.·. Magalhaès Lima, Grand-Maître des Loges portugaises, l'anniversaire de la révolution portugaise.

F.·. Furnémont s'est entendu en pleine Chambre, appeler « Pape de la Libre-Pensée », par F.·. Hymans. Il fut collaborateur au *Peuple* et au *Journal de Charleroi*. Il dirigea la *Raison* avec l'apostat Charbonnel. Il fut président de la Fédération des Jeunes Gardes et des Cercles libéraux belges. Il fut président de l'Association progressiste, communale et cantonale de Bruxelles, président du Cercle des soirées populaires rationalistes, Vénérable de la Loge les *Amis philanthropes* de Bruxelles, orateur du Grand-Orient, professeur à l'Université Nouvelle (socialiste).

Dernièrement, il criait : « Flamidien ! » à la Chambre — et le *Peuple* de peur de poursuites, n'osait reproduire l'ignoble et lâche propos.

Donc le procureur général demande que M. Furnémont soit poursuivi pour attentat à la pudeur, en vertu de l'article 372 du Code pénal modifié par la loi du 15 mai 1912, sur la protection de l'enfance. Cette dernière loi a aggravé les peines et modifié sensiblement les éléments mêmes du délit. Jusqu'en 1912, en effet, l'attentat à la pudeur, sans violences ni menaces, n'était puni que si la victime avait moins de 14 ans. Il s'agissait alors d'une peine correctionnelle.

La loi du 15 mai 1912 dispose aujourd'hui que, si la victime a moins de « seize ans », le délit est érigé en crime punissable de la réclusion. Le coupable devient ainsi justiciable de la Cour d'assises. S'il existe plusieurs faits d'attentats à la pudeur, la peine peut être élevée de 5 ans au-dessus du maximum. La réclusion ordinaire étant de cinq à dix ans, l'individu poursuivi pourrait donc être condamné à 15 ans de réclusion.

La mère de la fille en cause, dans ses interrogatoires, fait montre, paraît-il, d'une inconscience extrême. Elle trouve tout naturel d'avoir accompagné sa fille à des soupers fins, et d'avoir accepté de sa fille une contribution aux besoins du ménage.

— La *Gazette de Liège*, revient, dans le numéro du 25-26 mai, et donne de précieux renseignements sur l'attitude de la presse libérale :

L'affaire Furnémont étant devenue publique par le fait de l'autorisation de poursuivre demandée à la Chambre et aussitôt accordée par elle, il faut bien que tous les journaux en parlent, y compris les journaux socialistes.

Le *Peuple* explique la chose fort en gros à ses lecteurs.

La plupart des journaux libéraux rivalisent de réserve avec le *Peuple*. Ils multiplient les phrases comme celle-ci : « Il faut attendre... Poursuites n'implique pas culpabilité... L'affaire est assez obscure... Laissons la justice suivre son cours... »

La *Dernière Heure* présente aussi cette hypothèse :

Rien n'empêche de supposer que la mère et la fille ont voulu se tirer des mains de la justice en mêlant à leur aventure le nom d'un homme qu'elles pouvaient considérer comme influent.

Et la *Gazette de Charleroi* insiste sur ce point « qu'il faut se méfier des témoignages d'enfants ».

Le *Journal de Bruxelles* observe à ce propos :

Nous n'avons rien à redire à tout cela, et nous nous associons volontiers aux réserves de la presse anticatholique. Mais nous ajoutons :

Mon Dieu ! que cette presse est devenue sage, prudente, respectueuse du droit de l'homme simplement poursuivi au bénéfice de l'hypothèse de l'innocence, même quand il s'agit d'un personnage politique. A la bonne heure ! Mais que cette conduite diffère donc de celle que la plupart des journaux anticatholiques tiennent lorsque le personnage mis en cause est un laïc catholique, un prêtre, un religieux !

Les journaux socialistes, notamment, mettent l'empressement, l'âpreté, la sauvagerie de chiens de meute poursuivant la bête à accabler de leurs accu-

sations, de leurs invectives tout prêtre, tout religieux, tout catholique notoire contre lequel il n'y a encore qu'une dénonciation ou un commencement d'instruction. Une foule de condamnations en calomnie qu'ils ont récoltées devant les tribunaux sont là comme des trophées rappelant leurs campagnes de cette espèce.

« Il faut se méfier des témoignages d'enfants », dit, on l'a vu, la *Gazette de Charleroi*. Hé oui ! il faut s'en méfier. Mais pourquoi alors, vous et vos pareils, quand un prêtre, un religieux est l'objet d'une dénonciation, d'une plainte qui ne repose que sur un ou des témoignages d'enfants, vous empressez-vous de considérer comme un fait à peu près acquis la culpabilité de ce prêtre, de ce religieux, l'accablez-vous aussitôt de qualificatifs flétrissants, le dénonçant à l'indignation publique, déshonorant son nom avant tout jugement judiciaire, sans ménagement, non seulement pour lui, mais pour sa famille ?

N'est-ce pas cela qu'a fait assez récemment encore le *Peuple* à l'égard du frère Quintillien, contre lequel une instruction venait d'être ouverte qui aboutit à un non-lieu : il fut reconnu que le dévoué religieux avait été victime d'une dénonciation absolument calomnieuse d'un enfant vicieux. Mais le *Peuple*, dès l'instruction commencée, s'était mis à le traîner dans la boue !

Ajoutons que, dans le cas présent, on ne peut guère parler de témoignage d' « enfant » ; mais on peut parler, évidemment, de témoignage d'émancipée vicieuse.

Il y a moins de quinze jours, M. Furnémont composait dans le *Peuple* un dithyrambe en l'honneur d' « Hector-Denis libre-penseur » où on lisait entre autres :

« Et dans le Parlement belge, où son labeur assidu ne fléchissait point un instant, ne l'avons-nous pas entendu défendre la morale laïque contre les insinuations mauvaises et perfides des cléricaux les plus fanatiques ».

Furnémont se plaisait également à défendre la morale laïque et à flétrir la morale catholique !

Le *Petit Bleu* écrit :

« Tout le monde a rendu hommage au tact et à la délicatesse avec lesquels M. Schollaert a annoncé à la Chambre la demande d'autorisation de poursuites dont elle était saisie. Le président, sans lire la lettre du procureur général, sans donc donner connaissance des faits, a demandé la composition d'une commission spéciale dans laquelle l'opposition aurait la majorité. Bien mieux, il a choisi une séance du matin, afin de très rapidement enterrer cette affaire ».

— On lit dans le même numéro de la *Gazette de Liège* :

Bruxelles. — Léon Furnémont avait été convoqué pour 11 heures, ce samedi matin, par M. le juge d'instruction Fromès. Furnémont ne s'est pas présenté au Palais de Justice et ne s'est pas excusé.

En conséquence, M. Fromès a signé un mandat de comparution à sa charge.

Dans le numéro du 29 mai :

Le conseil général du parti socialiste s'est réuni ces derniers jours pour entendre l'exposé, fait pas le citoyen Brunet, du scandale Furnémont. Dans la discussion qui suivit, pas une voix ne s'éleva en faveur du député namurois. Tout le monde fut d'accord pour reconnaître qu'il fallait, dans l'intérêt du parti et pour éviter les commentaires désagréables des journaux « calotins », agir avec promptitude et énergie.

Un ordre du jour, exigeant la démission immédiate du citoyen Furnémont fut voté à l'unanimité moins quelques abstentions. Le citoyen Van der Smissen fut chargé de se mettre aussitôt que possible en rapport avec l'intéressé et d'exiger de lui qu'il mette son mandat à la disposition de ses amis. En cas de refus, Furnémont aurait été exclu d'office.

M. Brunet a été délégué au bureau socialiste international en remplacement de Furnémont. C'est une première exécution.

Le conseil de l'Ordre des avocats va prendre aussi des mesures contre le fugitif.

Bruxelles. — M. Furnémont vient d'adresser à M. Max sa démission de conseiller communal de Bruxelles. La liste du Cartel n'ayant plus de suppléant, une élection sera nécessaire pour le remplacement de M. Furnémont.

Enfin nous lisons dans le numéro du 30 mai :

Au Parquet, depuis qu'était arrivée l'autorisation de poursuites contre le citoyen Furnémont, on s'occupait d'en préciser le sens. En effet, l'attitude du citoyen qui refuse de se présenter devant le magistrat instructeur, justifie un mandat d'amener. Seulement, l'autorisation de poursuites accordée par la Chambre autorise-t-elle le Parquet à décerner pareil mandat, ou bien ne vaut-elle que comme autorisation d'ouvrir une instruction à charge du député en cause et de procéder aux dépositions, interrogatoires, perquisitions, informations et autres devoirs de justice qui ne vont pas jusqu'à la prise de corps ?

M. le substitut Raphaël Simons fut chargé de faire un rapport sur ce cas au Parquet général. Il a fait parvenir ce rapport. à M. le procureur général. Le distingué magistrat, après s'être entouré de tous les renseignements utiles, estimait que l'autorisation de poursuites accordée par la Chambre à charge d'un de ses membres comporte l'autorisation d'arrêter éventuellement celui-ci. Le Parquet général s'est rallié à cette façon de voir.

Cette jurisprudence du Parquet ne présente guère d'intérêt que pour l'avenir, puisque la démission du citoyen Furnémont est parvenue à la Chambre. Le citoyen n'étant plus député, la question de son arrestation éventuelle échappe à l'autorisation du Parlement.

Le juge d'instruction a décidé de lancer un mandat d'amener à charge du citoyen Furnémont.

— Du correspondant namurois de la *Métropole* :

On a abondamment rappelé, tous ces jours derniers, l'impiété sectaire et haineuse du citoyen F.·. Furnémont, ex-député de Namur, qui définissait autrefois dans un meeting de Gembloux, l'idéal de sa vie : « Combattre pied à pied contre l'Eglise catholique, apostolique et romaine. » Un trait odieux, assez généralement ignoré, donne la mesure de sa haine antireligieuse.

Au cimetière de Namur, il existe une tombe qui fut érigée en 1861, en souvenir de Henri Magis par une épouse fidèle qui fit, sur le monument, placer une croix de pierre et graver ces mots : « Priez Dieu pour son âme ». Ce Magis n'était autre que le grand-père maternel de Léon Furnémont. Successivement vinrent le rejoindre, à l'ombre de la croix de pierre, son épouse d'abord, puis, en 1878, sa petite-fille, Laure-Cornélie Furnémont, sœur de Léon, et enfin les parents de celui-ci, son père Jules Furnémont, décédé à Bruxelles en 1895, et sa mère, née Victorine Magis, décédée en 1904.

Or, aujourd'hui, la croix de pierre a disparu. On l'a remplacée, au sommet du stèle funéraire, par une petite couronne en porcelaine qui dissimule mal la pierre brisée. C'est le F.·. Furnémont qui, dans sa rage iconoclaste, méprisant même la pieuse volonté de ses aïeux, a fait abattre le crucifix qui couvrait de son ombre leur dernier sommeil...

— D'une dépêche de son correspondant de Bruxelles, publiée par *La Croix* du 24 mai, nous extrayons le renseignement suivant :

Le citoyen Furnémont appartenait aux premiers grades de la Maçonnerie belge et de la Libre-Pensée internationale. Il avait été Vénérable de la principale Loge bruxelloise, *Les Amis philanthropes*. Ferrer n'avait pas eu de plus bruyant défenseur que lui et il était, je crois, l'un des exécuteurs testamentaires de l'anarchiste espagnol. On le vit, le soir de l'exécution, parcourir Bruxelles à la tête de la manifestation socialiste, et il présida des meetings entre l' « amie » et la fille de Ferrer. Celui-ci était, d'ailleurs, son ami intime. Peu avant la révolution portugaise, — où l'on retrouve partout la main de la Maçonnerie, — Furnémont se rendit en Portugal et il donna meetings sur meetings. Il fut reçu à Lisbonne par une foule énorme de républicains et de maçons.

Un véritable délire anticlérical le possédait, et il avait contribué puissamment à entraîner son parti et surtout ses organisations syndicalistes dans une lutte sans merci contre l'Eglise. On se souvient encore à la Chambre d'un débat célèbre, où, avec d'autres députés socialistes, il tenta de diffamer atrocement l'œuvre de Saint-Alphonse de Liguori, — vengée éloquemment par M. Renkin, alors député, aujourd'hui ministre.

Le citoyen Furnémont était marié, père et grand-père. Il était avocat au barreau de Bruxelles, mais n'y paraissait guère.

— Le *Bonifatius-Blätter*, de Prague, écrit dans son numéro du 1er juin 1913 :

En Septembre 1907, la ville de Prague eut le plaisir de le voir circuler dans ses rues, bras-dessus bras-dessous avec le Fr.·. Francisco Ferrer. Tous deux étaient alors activement occupés avec le F.·. Vénérable D. Zenker, dans les séances mystérieuses des Commissions du XIVe Congrès Universel de la Libre-Pensée. *L'Annuaire de la Libre-Pensée* pour 1913 nous le montre p. 59, en un groupe, à côté de Ferrer et de Zenker. Cette année-là, il proposa la célébration annuelle d'une Fête de la Libre-Pensée. Dans l'Almanach de la Libre-Pensée pour 1908, il se désigne lui-même comme Vénérable de la Loge, *Les Amis Philanthropes* de Bruxelles, et délégué auprès du Grand-Orient de Belgique.

L'*Eclair*, du 27 mai rappelle que :

Dans une lettre ouverte au cardinal Mercier, publiée, dans l'Organe hebdomadaire de la Fédération des Sociétés belges de Libre-Pensée, le 2 avril 1912, le F.·. Furnémont disait :

« Il est un point où vous nous rendrez justice en résumant toute notre morale avec ces trois mots : *Vis ta vie. Ta vie complète, de l'intelligence, de la volonté, du cœur et même des sens.* »

Malheureusement pour lui, et heureusement pour nous, le code pénal n'est pas encore en harmonie avec son code de la morale laïque.

C'est toujours la même chose, derrière la Libre-Pensée et la Franc-Maçonnerie, nous trouvons le « culte de la nature « et des passions humaines soustraites à toute espèce de frein. Nous aurons encore plus d'une fois à le constater, hélas !

Etats-Unis. — M. Henri Labroue, professeur d'histoire au Lycée de Bordeaux, nous donne des renseignements sur le *Girard Collège* de Philadelphie. Nous empruntons les lignes suivantes au journal l'*Action*, 22 mai 1913.

Etienne Girard, né à Périgueux en 1750, mourut à Philadelphie en 1931, laissant une fortune de soixante dix-millions.

Stephen Girard laissa des sommes considérables aux membres de sa famille, à ses collaborateurs, à ses domestiques, à des écoles, asiles, hôpitaux, orphelinats, 60.000 francs à la Grande Loge maçonnique de Philadelphie, dont il était membre ; enfin et surtout il réserva trente millions de francs à la construction et à la dotation du collège qui porte le nom de son bienfaiteur.

Dans son testament, Girard exposait les motifs de sa décision, et indiquait en détail ses volontés au sujet de l'aménagement et du fonctionnement de ce collège. Les élèves seraient de pauvres orphelins, qu'on arracherait aux tentations de la misère et de l'ignorance ; on leur donnerait une solide éducation intellectuelle et morale et on leur apprendrait un métier. Les Maîtres seraient uniquement choisis en raison de leurs mérites et non à la faveur

Tous les orphelins seraient instruits, nourris, habillés de même façon, indépendamment de leur parenté ou du lieu de leur naissance. On prendrait le plus grand soin de leur santé et de leur hygiène. Les sciences physiques et naturelles, ainsi que la philosophie expérimentale, formeraient la base de leur instruction. On leur enseignerait aussi le français et l'espagnol ; quant au latin et au grec, ajoutait Girard, « je n'oublie pas, mais je ne recommande pas ces langues ! » En quelques mots, Girard enfermait sa pédagogie : « Qu'on enseigne des faits et des choses plutôt que des mots et des signes. Et surtout, qu'on développe l'attachement des élèves à nos institutions républicaines et aux droits sacrés de la conscience ».

Il est une prescription que Girard formula avec une impérieuse netteté. J'en traduis les points essentiels : « J'enjoins et je requiers, écrivait Girard, qu'aucun ecclésiastique, aucun missionnaire, aucun ministre d'aucune secte, quelle qu'elle soit, n'exerce aucune fonction ni ne mette les pieds dans ce collège, pas même à titre de visiteur. » Pourquoi cette restriction ? « C'est qu'il y a une telle multitude de sectes, et elles sont séparées par une telle diversité de croyances que je veux tenir l'esprit tendre des enfants loin de ces excitations que provoque le heurt des conflits religieux. Libre à eux, quand ils entreront dans la vie active, d'adopter tel parti religieux que leur raison mûrie pourra leur faire préférer ».

Naturellement le professeur du Lycée de Bordeaux admire les idées in-extremis du F∴ Girard :

Forte et belle conception que celle qui laisse à la liberté éclairée de l'homme et non aux caprices du hasard, le soin d'aller grossir les contingents de la foi ! Les religions ne seraient point des colosses aux pieds d'argile si, au lieu de spéculer sur la faiblesse des nouveaux-nés, elles n'enrôlaient sous la bannière de leurs *credos*, que des volontés libres et des consciences averties. Les religions compteront peut-être moins de fidèles, mais la qualité suppléerait largement au nombre.

Et pour démontrer immédiatement par une leçon de choses l'inanité de cette prétendue neutralité vis-à-vis de l'enfant, M. Henri Labroue écrit :

Là se trouvent une vaste bibliothèque, qu'ornent les bustes de Voltaire et de Rousseau, les portraits de Darwin, de Tyndall, de Spencer...

Quand je visitai ce collège, c'était le temps de Christmas, le Noël anglo-saxon.

Et notre libre-penseur, qui sent combien tout ce qu'il va décrire correspond peu à cet éloignement de toute idée religieuse prescrit par le F∴ Girard, ajoute :

Fête nationale beaucoup plus que religieuse. Les salles étaient tendues de guirlandes de feuillage. « Heureuse nouvelle année », lisait-on sur les tableaux noirs, entre des dessins qui représentaient familièrement le bonhomme Noël.

On respirait un air de joie saine et calme. Les murs des classes étaient égayés de nombreuses gravures d'art : Milton dictant son poème à ses filles ; l'Angelus de Millet ; les portraits de Schiller et de Gœthe, le Lion de Belfort ; la Madone de la Sixtine ; des vues des principaux monuments du monde.

Une chapelle en style gothique se dressait au milieu d'une pelouse. Me rappelant les prescriptions de Girard, je fus un peu surpris. Mais on se hâta de m'expliquer qu'on n'avait pas cru dépasser la pensée de Girard en construisant cette chapelle. Les murs intérieurs en étaient complètement nus. Pas d'autre ornement qu'une estrade, du haut de laquelle le vice-président du collège lisait de temps en temps la Bible, aux élèves. J'acceptai, bien entendu, cette explication, mais je ne pus m'empêcher d'admirer en moi-même l'habileté et la ténacité du prosélytisme chrétien.

Les lecteurs de la *Revue* savoureront je pense le morceau suivant, il en vaut la peine :

En sortant du collège Girard, j'allai retrouver un Philadelphien de mes amis à la sortie de son église épiscopalienne. Je le trouvai en train de causer familièrement avec un Israélite qui venait, lui aussi, de sortir de la synagogue voisine, et, tous les trois, nous allâmes, comme peut le faire le premier venu, visiter le temple maçonnique de Philadelphie, qui est une merveille d'architecture. Une tour de 76 mètres en domine le portique richement orné, et l'on s'explique que cet édifice ait coûté huit millions de francs, quand on traverses ses sept immenses salles, véritables vaisseaux de cathédrales, construites chacune selon son style différent, égyptien, ionique, corinthien, normand, gothique, Renaissance, oriental.

Et quand, dans la salle d'honneur de ce temple, je vis un grand portrait de Girard, revêtu de ses insignes maçonniques, je compris d'où lui venait la hauteur de ses vues et la laïcité de ses principes. Il avait été touché par le mouvement philosophique du grand siècle. Il avait certainement lu *l'Emile* de Rousseau. Et il appartenait à une association philosophique qui compta parmi ses membres, Franklin, Washington et Voltaire.

Aujourd'hui, la Franc-Maçonnerie américaine compte un million et demi d'adhérents, et c'est pour la combattre que l'Eglise catholique multiplie là-bas ses Sociétés secrètes des *Knights of Columbus*. Qui triomphera, du principe d'autorité représenté par le catholicisme, ou du principe de libre examen vers lequel s'acheminent tant de sectes protestantes et qu'ont incarné ou qu'incarnent des agnostiques (libres-penseurs) comme Ingersoll à Boston et le docteur Fraser à Philadelphie ? Il serait téméraire de prophétiser. Mais il est bien possible que l'avenir réalise les craintes formulées par le général Booth, quand il déclarait que le xxe siècle verrait triompher en Amérique un évangélisme rationaliste qui ne craindrait pas de nier la divinité du Christ, tout en rendant à la vie et aux doctrines de cet homme, l'éclatant hommage qui leur est dû.

Espagne. — *Une Association bien nommée.* — En présence de l'activité cléricale (lisez catholique) le Groupe des *Jeunes Barbares*, a tenu dans la

Grande salle de la Maison du Peuple, à Barcelone, un grand meeting anticlérical. A ce meeting, on a entendu les jeunes propagandistes Lopez, Arellano, Babra, Mujal, et l'on a décidé d'aller en corps faire une excursion à Valence.

Le même jour, 20 mai, a eu lieu le baptême civil du fils du concierge de l'Athénée Radical du cinquième district. Ce fut une imposante cérémonie à laquelle étaient représentés l'Athénée Radical, par le Senorita Pilar Romero ; le Groupe des Jeunes Barbares, par la Senorita Elvira Sola ; la Jeunesse Républicaine Radicale du cinquième District, le Groupe Radical, la Maison du Peuple, le Groupe *la Révolte*, etc.

Tout cela se passe un peu comme chez nous, mais voici qui rappelle enfin les *Cosas de Espana* : Hier a eu lieu l'enterrement civil de la *mère politique* de notre cher coreligionnaire et ancien membre du Cercle Républicain Fraternel du Second district.

(*El Progreso*, Barcelone, 20 mai 1913).

Ainsi ces Libres-Penseurs, et ces Jeunes Barbares se qualifient entre eux de coreligionnaires.

FRANCE. — Nous avons parlé dans le numéro du 20 mai p. 1664, de la réunion donnée à la salle Wagram par l'ex-abbé Claraz. Celui-ci auquel M. P. Lecasble, président des militants du devoir chrétien, avait dit quelques vérités, répond par la lettre ouverte suivante que nous empruntons au *Rappel* du 11 mai 1913 :

Veuillez ne pas oublier ce principe élémentaire : on ne peut bien juger une personne sans la connaître intimement, sans avoir sondé sa conscience. Or, vous ne me connaissez absolument pas, vous ignorez totalement ma conscience.

Comment donc pouvez-vous me juger ?

Vous supposez que j'ai subi une crise des sens et que ma crise intellectuelle et morale provient des sens.

Permettez-moi de vous dire que vous commettez une grossière erreur. Si vous me connaissiez, vous me jugeriez tout autrement.

Toute vanité mise à part, j'ai été et je suis chaste. Par tempérament, je suis sobre et austère ; mon régime de vie est extrêmement simple et frugal.

Cela étant, monsieur, voyez combien le préjugé religieux vous a porté à me juger superficiellement, puisque vous supposez que ma crise intime provient des sens.

Ignorez-vous donc que la réflexion et l'étude peuvent modifier ou changer les opinions sur le problème de l'univers ?

Je fais appel à votre raison critique.

C'est à 40 ans passés que j'ai brisé ma carrière pour affronter tous les préjugés du monde religieux et tous les périls de l'existence.

Et vous ne voyez pas qu'en agissant ainsi, bien loin d'avoir cherché *mon*

intérêt personnel, j'ai accompli le plus grand sacrifice qu'un homme puisse accomplir !

Vous préférez donc un prêtre imposteur et hypocrite qui exploite les dogmes, à un prêtre franc et loyal qui renonce à cette honteuse exploitation, dès qu'il ne croit plus !

Soyez donc de bonne foi. Faut-il vous le répéter, monsieur, toute vanité mise à part, ma vie est vertueuse dans toute la force du mot.

Je vous mets au défi de trouver dans ma vie une seule faute grave, un seul vice. Informez-vous : je ne crains aucune contradiction.

Est-ce qu'un homme esclave de ses passions pourrait donner des conférence publiques et contradictoires sur un sujet aussi délicat que celui que je traite ?

Enfin, pourquoi les conférences faites par les « Militants du devoir chrétien » ne sont-elles pas publiques et contradictoires ? Pourquoi vos militants ne veulent-ils pas entendre la contradiction ? Où est la bonne foi ? la loyauté, la courtoisie ? Est-ce que j'empêche mes contradicteurs de parler ?

Puisque mon cas vous intéresse, apprenez, monsieur, à me connaître un peu mieux et à supporter la contradiction. Ainsi, il y aura peut-être un peu plus de libéralisme et un peu moins de fanatisme dans le parti religieux. Quant à moi, j'observerai toujours la plus parfaite courtoisie et loyauté.

Agréez, monsieur, mes bien sincères salutations.

J. CLARAZ,

Ex-vicaire de Saint-Germain-l'Auxerrois.

— A quinze jours d'intervalle, les Jeunesses républicaines se sont livrées à deux manifestations dont le rapprochement est particulièment significatif. Le 18 mai elles manifestaient contre le gouvernement et la loi de trois ans, et, le 1er juin, elles « honoraient » à leur manière Jeanne d'Arc. Ce qui amenait des incidents parlementaires où, sans rancune, le gouvernement proclamait sa sympathie pour les mêmes Jeunesses républicaines.

Voici les documents à ce sujet :

On lit dans le *Rappel*, 1913 :

Nous n'avons jamais cessé, dans cet organe, de témoigner notre sympathie aux Jeunesses républicaines.

Aussi nous sentons-nous très à notre aise, aujourd'hui, pour publier la lettre suivante que nous venons de recevoir :

« Mon cher Daube,

« Vous savez que l'Union des Jeunesses républicaines célébrera, le 18 mai prochain, une fête civique du travail, au grand amphithéâtre de la Sorbonne.

« Beaucoup de nos camarades des J. R. n'ont pas été peu surpris d'ap-

prendre que cette fête sera présidée par M. Barthou, président du Conseil, ministre de l'Instruction publique. Peut-être ne serait-il pas inutile d'affirmer, avant la fête, que cette présidence n'implique pas l'adhésion des Jeunesses républicaines à la politique du Gouvernement. Si j'excepte, en effet, la J. R. du deuxième arrondissement, la majorité des jeunes républicains sont les adversaires du Gouvernement ; je ne citerai comme preuve qu'un récent meeting fait par la J. R. du cinquième, des articles de l'Echo du dixième, de l'Eveil des Jeunes (avril), etc., etc.

« M. Barthou vient à la fête civique en sa seule qualité de président du Conseil. Il faut que la chose soit dite avant la cérémonie, afin qu'une déconsidération n'en rejaillisse pas sur les Jeunesses républicaines.

« Veuillez croire, mon cher Daube, à mes meilleurs sentiments.

« René Parod,

vice-président fondateur de la J. R. du Ve. »

Cette lettre appelle des commentaires. Il ne nous appartient pas de les donner. Mais le *Rappel* est une Tribune Libre. Il insère donc avec plaisir toutes les réflexions de nos amis des Jeunesses républicaines. Nous tenons à rappeler que deux anciens présidents de l'Union, Verlot, député des Vosges, et Desvaux, conseiller municipal de Paris, ainsi que le président actuel Chatenet, sont nos collaborateurs.

Ed. Daube.

Nous empruntons au même journal, du 20 mai, quelques détails complémentaires sur la Fête du Travail dont il a été parlé plus haut :

C'est M. Chéron qui a présidé, assisté de MM. Henri Chatenet, président de l'Union ; Ferdinand Buisson, député de Paris ; Edouard Petit, inspecteur général de l'instruction publique ; les représentants des ministres, du gouverneur de Paris, et les présidents des sections des Jeunesses républicaines.

On peut résumer la cérémonie en disant qu'elle fut une fête d'art, de beauté et de protestation républicaines.

La note de beauté, de grâce et de charme fut donnée par une scène allégorique ; le couronnement de la Muse du Travail, exécuté par des jeunes filles élues dans les Jeunesses républicaines.

Le défilé de ces délicieuses jeunes filles, au son de la marche *Couronnement de la Muse du Travail*, de Gustave Charpentier, obtint un très gros succès.

M. Henry Chatenet, le président de l'Union, présente les excuses de MM. Emile Loubet, Deschanel, Caillaux, Paul-Boncour, Besnard, Viviani, Verlot, Renoult, Delanney, Mme Emile Zola, etc., puis il adresse les hommages de l'Union à M. Poincaré, empêché d'assister à la réunion par le deuil qui l'a frappé.

— Après un discours de l'inévitable M. Ferdinand Buisson, M. Chéron, ministre du Travail, prend la parole. Voici ce que nous lisons dans *le Matin*, du 19 mai :

M. Henry Chéron, ministre du Travail, se leva alors. De sa voix chaude et éloquente il commença :

— Jeunes gens, la France a toutes ses raisons d'être fière de vous. De rudes problèmes se posent. Il s'agit pour la nation de sauvegarder sa propre existence, d'assurer son avenir. Elle a dû demander à ses enfants un sacrifice nouveau...

A ces mots, quelques coups de sifflet se firent entendre, accompagnés de cris : « A bas les trois ans ! A bas l'armée ! »

M. Chéron avait d'ailleurs été prévenu que des antimilitaristes profiteraient de la circonstance pour se livrer à une manifestation.

Tandis que l'auditoire protestait avec véhémence contre les perturbateurs, le ministre du Travail essayait de ramener le calme. Mais les manifestants continuaient de plus belle, et il fallut les expulser individuellement.

Dominant le bruit, M. Chéron cria :

— J'ai conscience de n'avoir prononcé aucune parole qui puisse justifier des protestations, à moins qu'elles n'aient été concertées d'avance...

De chaleureux applaudissements éclatèrent, et le ministre put enfin poursuivre son discours.

Le Rappel insère la lettre ci-dessous, à la suite de son compte rendu :

M. Parod nous a envoyé la lettre suivante que notre impartialité nous fait un devoir de publier.

« Mon cher Daube,

« Le bureau de l'Union des Jeunesses républicaines répond à ma lettre avec vigueur et duplicité. Avec vigueur, car les épithètes ne me sont pas ménagées ; avec duplicité, car la vérité n'y est pas ménagée non plus. Je me serais bien gardé, en effet, de parler au nom de l'Union, j'ai parlé au nom de tous les Jeunes républicains de Paris qui pensent comme moi. Et ils sont, je le répète, la majorité. Je les connais. Je les ai vus flétrir M. Briand au Congrès. Je les ai vus aussi voter l'abrogation de la loi Millerand-Berry. Je les verrai peut-être, dans un autre Congrès, flétrir l'immoralité politique de M. Barthou. Quant à moi, je ne puis plus collaborer avec un bureau qui, au lieu de résister au courant nationaliste, se laisse entraîner par lui. Je donne, par cette lettre publique, ma démission de secrétaire de rédaction du *Bulletin de l'Union* et je la maintiendrai tant que l'esprit du bureau ne sera pas changé.

Encore une fois, je proteste contre la présidence de M. Barthou au nom des trois quarts des Jeunes Républicains de Paris. Si cet homme, soutenu par tous les journaux de droite et combattu par ceux de gauche ; si ce réac-

tionnaire, en un mot, ne vient pas à la cérémonie, tant mieux. J'aurai fait mon devoir et rendu à l'Union un grand service moral.

Veuillez croire, mon cher Daube, à mes meilleurs sentiments.

RENÉ PAROD,

Vice-président fondateur de la Jeunesse Républicaine du 5e, ex-secrétaire du *Bulletin de l'Union des J. R. de France.*

Et le lendemain, 21, il publie une lettre de M. H. Chatenet :

Nous recevons de M. Henri Chatenet, la lettre suivante que nous insérons bien volontiers.

Paris, le 19 mai 1913.

Monsieur le Directeur,

Je vous serais très obligé de bien vouloir insérer, dans votre plus prochain numéro, la réponse aux diverses communications de M. René Parod, relativement à l'attitude politique des Jeunesses Républicaines et à la Fête du Travail. Vos lecteurs voudront bien, sans doute, me faire l'honneur de considérer qu'étant président de l'Union des Jeunesses Républicaines de France, mes explications sur ce double sujet sont dignes d'être retenues avant toutes autres.

Les Jeunesses Républicaines ne font pas de politique. Elles sont exclusivement des sociétés d'éducation populaire. Elles ne sauraient d'ailleurs être autre chose que cela, sans faire double emploi avec les comités électoraux qui, seuls, ont qualité pour adopter une attitude politique hostile ou favorable aux gouvernements qui se succèdent au pouvoir.

Les Jeunesses Républicaines ne sont ni pour, ni contre les ministres. Et l'Union qui a pour objet de rassembler et de coordonner leurs efforts vers l'éducation de l'adolescence, n'a jamais cessé d'observer vis-à-vis des gouvernants une absolue neutralité, garantie de son indépendance.

Les membres des Jeunesses Républicaines sont animés d'un idéal commun. Sur les diverses modalités de sa réalisation pratique, ils gardent leur entière liberté. Il en va de même des organisations elles-mêmes qui, en adhérant à l'Union, ont gardé la liberté de professer sur toutes les questions qui se posent telle opinion qui leur convient.

Quant à la fête du Travail qui eut lieu dimanche à la Sorbonne, laissez-moi dire, sans crainte d'être démenti par personne, qu'aucun des détails essentiels de son organisation n'a été ignoré des membres du bureau et de la commission exécutive.

L'offre de la présidence à M. Raymond Poincaré avait été décidée à l'unanimité. M. Poincaré ne pouvant accepter en raison de son deuil, l'offre de la présidence à M. Barthou avait été décidée à la même unanimité.

Il n'y avait à ces décisions aucune raison politique, d'autant plus que cette fête était organisée à la glorification du Travail, c'est-à-dire dans un but exclusivement éducatif, et certainement très louable.

L'attitude de quelques jeunes gens isolés au regard du président sollicité par eux fut donc déplacée au plus haut point, injurieuse même pour sa personne, et elle exposait le bon renom de notre Union à en préjudicier gravement aux yeux du public. Quoi qu'écrive M. Parod, et bien qu'il dise avoir été l'objet des manifestations de sympathie de ceux de ses camarades qui le reconduisaient hier au dehors, je ne crains pas de me tromper en affirmant qu'il n'est pas un membre de l'Union qui ne lui tienne rigueur de sa conduite. Les sanctions nécessaires seront d'ailleurs proposées en temps utile et rapidement.

En résumé, il ne s'agissait pas hier de manifester pour ou contre la loi de trois ans, sur laquelle nous sommes tous libres d'avoir individuellement notre opinion. Il s'agissait exclusivement, dans la pensée des quelques rares perturbateurs, de manifester publiquement leur hostilité contre le gouvernement de M. Barthou. On conviendra que ce n'était pas le lieu, et que même, c'était réduire singulièrement la haute portée morale de la fête civique organisée par nous en dehors et au-dessus de toute considération politique. J'ajoute, pour finir, que c'étaient eux, qui, ce faisant, engageaient l'Union des Jeunesses Républicaines dans la politique, à laquelle elle entend rester, et restera toujours, j'espère, absolument étrangère.

Voilà la vérité sur l'Union, et sur cet incident récent. J'espère que vous ne lui refuserez pas l'hospitalité des colonnes de votre journal.

Veuillez agréer, monsieur le Directeur, l'expression de mes biens distingués sentiments.

HENRI CHATENET,

Président de l'Union des Jeunesses Républicaines de France.

— Voici maintenant les documents concernant un second incident. Le *Rappel* du 29 mai publiait la note ci-dessous :

L'Union des Jeunesses républicaines adresse à tous ses adhérents l'appel suivant :

« Conformément aux vœux émis par la Fédération des étudiants républicains et par l'Union des Jeunesses républicaines de France, une couronne, portant l'inscription « A Jeanne d'Arc, trahie par son roi, brûlée par les prêtres », sera déposée le dimanche 1er juin 1913, à dix heures du matin, à la statue de Jeanne d'Arc, place des Pyramides (rendez-vous est fixé à neuf heures et demie, statue de Jules Ferry, rue de Rivoli, aux Tuileries).

« Nous comptons donc sur vos sentiments laïques et républicains, pour, par une propagande intensive, nous aider à donner à cette manifestation le caractère imposant et symbolique qu'elle doit revêtir.

« Elle sera la réponse du bloc des jeunes aux réacteurs coalisés.

« Elle opposera aux nationalistes, camelots du roi, sillonnistes et cléricaux réunis, l'entente des Jeunesses laïques, républicaines et socialistes en face du péril réactionnaire plus menaçant que jamais.

« Donc, tous aux Tuileries, dimanche.

« Une réunion, à laquelle nous vous convions ainsi que vos délégués, aura lieu le mercredi 28 mai 1913, au Café des Enfants de Paris, 157, rue du Temple, à huit heures et demie, au premier étage où nous nous entendrons à ce sujet. — Le président, *Henri Chatenet* ».

— *L'Echo de Paris* du 2 juin rend compte de la manifestation :

Sous prétexte « d'honorer » Jeanne d'Arc, un certain nombre d'adhérents des Jeunesses Laïques et socialistes avaient décidé de déposer hier une couronne au pied de la statue de Jeanne d'Arc, place des Pyramides.

C'était fort bien ; mais comme la politique sectaire ne perd jamais ses droits, les manifestants avaient barré leur couronne d'un large ruban, sur lequel on lisait : « A la mémoire de Jeanne d'Arc, trahie par son roi, brûlée par les prêtres. »

La police estima que cette inscription injurieuse était inadmissible. Aussi, lorsque la délégation chargée de déposer la couronne fut réunie dans les Tuileries, au pied du monument Jules Ferry, M. Noriot, commissaire divisionnaire, lui signifia l'interdiction de la manifestation projetée.

Il y eut quelques protestations, puis la couronne fut placée au pied de la statue de Jules Ferry, et c'est là que les manifestants firent leur défilé.

— Le *Temps* du 3 juin complète ainsi le récit des événements :

Nous avons raconté hier que des délégations de l'Union des Jeunesses républicaines, de la Fédération républicaine des étudiants, de la Fédération des jeunesses laïques, du Groupe des étudiants socialistes et d'autres groupements républicains avaient été empêchées par la police de déposer au pied de la statue de Jeanne d'Arc, rue des Pyramides, une couronne d'immortelles portant l'inscription : « A la mémoire de Jeanne d'Arc, trahie par son roi, brûlée par les prêtres. »

Les organisateurs se rendirent au ministère de l'intérieur pour formuler une protestation. Ils furent reçus par un attaché du cabinet.

En sortant du ministère de l'intérieur, les délégués se sont rendus à la statue de Jeanne d'Arc, place Saint-Augustin, pour y déposer un bouquet de fleurs bleues et rouges. Ils y joignirent la même inscription que nous avons rapportée plus haut. A peine la gerbe de fleurs avait-elle été placée au pied du monument, que deux vendeurs d'un journal royaliste, qui se trouvaient à la porte de l'Eglise Saint-Augustin, vinrent l'enlever. Une bagarre s'ensuivit. Un des camelots du roi ouvrit un couteau à cran d'arrêt. Poursuivi, il se réfugia dans l'église. Au cours de la bagarre, une arrestation fut opérée. Elle n'a pas été maintenue.

On annonce que deux députés, M. Painlevé et M. Verlot, se proposent de déposer des demandes d'interpellation au sujet des faits que nous venons de résumer.

D'autre part, le ministère de l'intérieur nous a communiqué ce matin la note suivante :

Le ministre de l'intérieur n'a connu l'incident survenu à la statue de Jeanne d'Arc, rue des Pyramides, que par la démarche ultérieure des organisateurs de la manifestation.

Au surplus, le ministre de l'intérieur a reçu ce matin M. Chatenet, président de l'Union des Jeunesses Républicaines de France, et M. Hennion, préfet de police.

Il a immédiatement ordonné une enquête qui devra être poursuivie avec la plus grande dililligence.

Nous empruntons au *Radical* du 2 juin le texte de la protestation suivante :

Il y a trois semaines, toutes les organisations réactionnaires, cléricales et monarchiques pouvaient manifester librement dans la rue, en l'honneur de Jeanne d'Arc, béatifiée par l'Eglise.

Hier, la jeunesse républicaine des Ecoles, plus respectueuse de la vérité historique, voulut, sans tapage, avec dignité, porter, elle aussi, son hommage à l'héroïne populaire « trahie par son roi et brûlée par les prêtres ».

Sous le gouvernement de M. Barthou, la préfecture de police le lui a interdit.

Nous en appelons aux républicains du Parlement et du pays.

HENRI CHATENET, *au nom de l'Union des Jeunesses républicaines de France* ; PAUL HYACINTHE LOYSON, *au nom de la Fédération des Jeunesses laïques* ; LUCIEN LAMOUREUX, *au nom de la Fédération républicaine des Etudiants de France* ; JEAN TEXIER, *au nom du groupe des Etudiants socialistes* ; EDMOND BLOCH, *au nom de la Renaissance républicaine* ; VUILLERMOZ, *au nom du Cercle des Annales de la Jeunesse laïque* ; ROBERT-LOUIS, *secrétaire du conseil interfédéral de l'Union nationale des Libres-Penseurs de France.*

De la discussion soulevée à la Chambre par M. Painlevé et des déclarations du gouvernement, nous ne retiendrons que les excuses faites par le ministre de l'intérieur aux Jeunesses républicaines qui voulaient « honorer laïquement » Jeanne d'Arc.

« La jeunesse laïque a toutes les sympathies et peut compter sur tous les encouragements du gouvernement. Jamais celui-ci n'a pu avoir l'idée d'interdire la manifestation de dimanche ».

M. Barthou est décidément sans rancune.... à moins que la peur ne soit plus forte. Et puis quand il s'agit de dauber sur les catholiques, l'accord est vite fait.

ITALIE. — Nous avons déjà parlé dans le numéro du 20 mai, p. 1668, de l'association nationale de la Libre-Pensée de Milan, le *Secolo*, du 6 mai nous donne de nouveaux détails :

Le 5 mai, s'est réunie dans son nouveau local l'*Association Nationale de la Libre-Pensée*, section de Milan. On y a approuvé la proposition d'entente avec le Faisceau (Fascio) anticlérical des Etudiants, et l'on a discuté sur les dangers qui menacent la laïcité de l'école. L'assemblée s'est dite « impressionnée par les dangers dont l'école laïque est menacée par les articles 54-56 du projet Credaro ; elle fait appel aux députés de la Démocratie italienne. Puis, on a procédé aux élections de l'état-major de la section : on a nommé Président, le professeur Giorgio Sinigaglia (que nous avons vu parmi les orateurs d'une Loge maçonnique) ; assisté de MM. Cattaneo, Consiglieri, et autres notabilités de la Libre-Pensée locale.

— La Libre-pensée italienne a organisé deux Congrès. Le premier à Milan et le second à Rome.

Le *Corriere delle Puglie*, de Bari, écrit à la date du 10 mai 1913 :

Le Comité d'honneur chargé d'organiser à Milan un Congrès anticlérical d'Etudiants, a invité un certain nombre de personnalités marquantes de la Libre-Pensée, entre autres Podrecca, directeur de l'*Asino*, E. Chiesa, Trèves, Colajanni, Cappa, Ciraolo, et des corporations entières, comme le Conseil municipal de Brescia; il a aussi demandé aux grandes villes d'Italie d'envoyer des délégations d'étudiants.

— La *Tribuna*, de Rome, 19 mai 1913, donne le compte rendu suivant :

Le 18 mai, a eu lieu, au Théâtre Lyrique, le second Congrès international des Etudiants anticléricaux, dont nous avions déjà annoncé la préparation, par les soins de l'Association Nationale de la Libre-Pensée. L'estrade était ornée des bannières des différentes Associations démocratiques, républicaines et anticléricales. La parole a été prise d'abord par l'étudiant Coraisa, président de l'Association anticléricale des Etudiants, qui a donné lecture des adhésions d'Ardigo, Arcangelo, Ghisleri, Cappa, Aguini, Amici, Barzilai, E. Chiesa, Ciraolo, Colajanni, Podrecca, Rampoldi, Trèves, et Viazzi, députés, et de M. de Cristofori.

Le professeur Giorgio Sinigaglia a ensuite présenté le sénateur portugais Sebastiano de Magatha, qui fut accueilli par de vifs applaudissements, et inaugura le Congrès par un discours où il célébra la nouvelle solidarité humaine, qui rapproche les peuples, et qu'il termina en invitant les Congressistes au prochain Congrès international de Libre-Pensée, qui aura lieu en octobre de cette année à Lisbonne.

— Nous empruntons au *Messagero*, de Rome, 17 mai 1913, le programme des questions à l'ordre du jour :

Organisation des Etudiants anticléricaux italiens. Rapporteur : l'avocat Michele Gigante. — Action de l'Association universitaire italienne, Gui-

SEPPE D'ALOJA. — La femme, l'anticléricalisme et la question sociale. Signora COSETTA LAZZARI. — Action des *Faisceaux* (Fasci) d'étudiants anticléricaux. PANFILO RUSPANTINI. — Politique ecclésiastique, surtout dans ses rapports avec l'enseignement religieux. Docteur AURELIO ROTOLO. — L'organisation confessionnelle à Rome et son œuvre éducatrice, attitude à l'égard du Gouvernement, docteur UBALDO SAMMARTINO. — Cléricalisme nationaliste, et naturalisme clérical, ARTURO MAGLIANO. — Action politique des Faisceaux anticléricaux, principalement au point de vue des élections générales (qui sont prochaines) ADELIO ROSSI. — La morale du Christ et la morale de l'Eglise, BENJAMINO ROMAGNOLI.

— A ce Congrès, dit l'*Italia* de Milan, 19 mai 1913, devait se faire représenter le plus important des Etats du monde, celui qui marche à l'avant-garde de la civilisation, qui envoyait le sénateur Magalhaes Lima.

— Le journal maçonnique, *Il Secolo* nous apporte un bref compte rendu de ce Congrès, compte rendu auquel nous empruntons l'analyse du discours de Magalhaes Lima.

Il remercie le Fr.·. Sinigaglia (nous le qualifions de Fr.·. parce que nous l'avons déjà trouvé désigné ainsi dans la *Rivista Massonica*). Il chante l'éloge de la jeunesse italienne réunie pour glorifier la Libre-Pensée. Il ajoute qu'il est urgent d'éliminer l'esprit militaire, pour le remplacer par la lutte pour la vérité. De ses cinquante ans de voyages, où il a parcouru le monde entier, il lui est resté l'impression que partout, du Nord au Sud, de l'Orient à l'Occident, les peuples se donnent la main, sous une impulsion irrésistible d'amour, et cherchent à prouver que ni les fleuves, ni les océans, ni les chaînes de montagnes ne peuvent être des obstacles à la marche triomphale de la civilisation. La République portugaise a donné l'exemple à la République Chinoise : ce sont les deux faits les plus importants de ce siècle à son début. Réjouissons-nous ; Panslavisme, Pangermanisme, toutes les classes, tous les peuples, toutes les races réclament leurs droits.

Cette allocution, ajoute *le Secolo*, a été prononcée dans le français le plus pur.

— Voici, d'après le même journal, l'ordre du jour voté par le Congrès :

« Le second Congrès National des Etudiants anticléricaux, convaincu que l'action anticléricale est par elle-même une action politique, tant dans son essence que par sa portée, délibère que les Faisceaux des Etudiants anticléricaux italiens doivent prendre part corporativement, par leur action et par leur propagande, aux prochaines élections politiques à suffrage élargi en se conformant à ce principe ».

— Nous empruntons le passage suivant au compte rendu du Congrès de Rome publié par le *Giornale d'Italia*, 19 mai 1913 :

M. Goffredo Bellonci fait le procès de la Démocratie moderne, qui envahit et paralyse toutes les énergies nationales ; il s'emporte surtout contre la Maçonnerie à laquelle il reproche d'être en accord manifeste ou occulte avec les Démocraties des autres nations, et il l'accuse ouvertement de trahir les intérêts de l'Italie. Ces paroles provoquent une réplique de l'étudiant Bentivegna. Il déclare qu'il n'est point Maçon, mais qu'il espère le devenir, et il entreprend une défense en règle de la Maçonnerie. Pour lui, elle est une association qui professe une religion, mais une religion non révélée ; elle tend, non point à trahir les intérêts de la Patrie, mais à créer l'union future de toutes les patries pour coopérer au progrès de l'Humanité entière.

Cet apologiste de la Maçonnerie eut pour contradicteur M. Giulio de Frenzi qui affirma de nouveau l'incompatibilité absolue des institutions maçonniques non seulement avec le Nationalisme, mais encore avec le sentiment national bien entendu. Il rappela ce que la Maçonnerie avait fait au Portugal et dans l'Empire Ottoman; il déclara que les organisations maçonniques italiennes, nécessairement d'accord avec celles des autres pays, prépareraient un sort pareil, sinon pire, à l'Italie, si elles n'étaient pas combattues sans relâche.

Une véritable ovation appela ensuite à la tribune M. Enrico Corradini, qui montra en peu de mots combien il est absurde de songer à la cessation de la lutte internationale, cessation qui, d'ailleurs, n'aurait pas d'autre résultat que de faire place à une lutte nouvelle et plus féroce, plus ignoble, celle des individus et des êtres encore mal émancipés ».

— La *Vita* annonce qu'au Congrès anticlérical qui aura lieu à Rome l'honorable Guido Podrecca, le Directeur de l'*Asino* prendra la parole, et qu'on lui offrira une médaille d'or, comme récompense des services que sa propagande rend à la Libre-Pensée depuis vingt ans.

— *Il Mattino*, de Naples, publie, dans son numéro du 27 mai, l'article suivant :

Les vieux milieux anticléricaux se voient dans la nécessité de réagir contre les courants spirituels qui envahissent la jeunesse moderne. La vérité, c'est que le spiritualisme de cette jeunesse est une réaction contre les prétentions, les exagérations de l'anticléricalisme actuel, et que les anticléricaux finiront par faire aller les athées à la messe. Il est certain qu'il y a dix ou vingt ans un groupe de jeunes gens de lettres n'aurait pas osé fonder indépendamment de tout lien avec le parti catholique, une revue catholique, comme on vient de le voir à Bologne, qui jusqu'alors était restée le centre de l'athéisme philosophique, en même temps que du paganisme littéraire. C'est la manie anticléricale qui, envahissant tout, portant partout son bestial esprit sectaire, sa profonde vulgarité originelle, sa pauvreté intellectuelle, l'avidité de ses dirigeants, l'intransigeance de ses inimitiés, a fini par pousser à la révolte une jeunesse qui, exempte d'idées préconçues, libre de son

choix et naturellement généreuse, a préféré prendre la défense des opprimés, au lieu de se ranger avec les persécuteurs.

— Il existe à Padoue un Cercle Universitaire de Culture placé sous l'invocation d'un défunt libre-penseur, Roberto Ardigo. Voici, d'après l'*Avvenire d'Italia* de Bologne, 6 mai 1913, un ordre du jour voté par ce cercle dans le courant d'avril :

« L'assemblée des membres du Cercle Universitaire de Culture, dans sa réunion du 24 avril 1913, convaincu que le problème de la culture a toujours été dans l'histoire de tous les peuples et dans la vie publique italienne, un problème de revendication de la liberté des esprits contre toute domination ecclésiastique, et en particulier contre l'ingérence cléricale, demande que désormais le cercle soit représenté dans toute manifestation anticléricale, qu'il coopère par tous les moyens possibles à la propagande contre le cléricalisme, et qu'enfin le Cercle soit représenté au prochain Congrès anticlérical des Etudiants, à Milan.

Les Fêtes Constantiniennes et la Libre-Pensée. — Les Fêtes Constantiniennes ont, comme il fallait s'y attendre excité par leur succès, la colère des Libres-Penseurs. Le 25 mai a eu lieu, à Rome, dans le local d'un cinéma, sur l'initiative de la Jeunesse Républicaine du Trastevere, une conférence par le professeur Carlo Bazzi (Un. Fr.·. probablement, car M. Ulisse Bazzi est le directeur de la Revue Maçonnique (*l'Acacia*). Il a pris pour sujet : Constantin, empereur assassin ; après avoir traité de fables toutes les traditions et même quelques faits ; il a quitté ce sujet pour tracer à la démocratie ses devoirs futurs, en lui promettant le triomphe sur toutes les formes de la tyranie.

(*Il Messaggero*, Rome, 26 mai 1913).

Portugal. — Le *Diario de Noticias* publie la note suivante :

Le 11 mai 1913, a eu lieu au Cercle *Capitao Leitao*, une réunion solennelle pour fêter la commémoration du premier anniversaire de la 3e filiale de l'Association du Régime civil ; cette section y a été installé par le Dr Magalhaes Lima, le 12 mai 1912. Etaient présents à cette réunion, le Dr Francisco Martino, Julio Berto Ferreira, João de Deus, Chacon Siciliani, Bastos Flavio, Wenceslau Diniz de Araujo, et Augusto Jose Vieira, notabilités de la Libre-pensée portugaise. L'école no 1 y était représentée par un grand nombre d'élèves.

Le même journal nous apprend que le Dr Ladislau Piçarra, « l'illustre président de la Commission scolaire de l'Association du Régime civil », a décidé de faire dans diverses localités desservies par les lignes du Sud et du Sud-Est, une série de conférences ayant

trait à « la vulgarisation de la pédagogie moderne et à l'éducation rationaliste ».

— *O Seculo* de Lisbonne écrit dans son numéro du 18 mai :

Le 18 mai s'est tenue à Lisbonne une réunion des membres actifs et honoraires du Comité fédéral de la Libre-Pensée et des représentants des diverses Sociétés de la Libre-Pensée du pays ; il s'agissait de fixer le programme définif du Congrès International de Libre-Pensée qui doit avoir lieu cette année à Lisbonne.

Suisse. — On lit dans le *Secolo*, de Milan, 4 mai 1913 :

La fête du premier mai à Locarno, chef lieu de district, et l'une des anciennes capitales du Tessin a été l'occasion d'une manifestation de la part d'une Société tout récemment créée, la *Gens Nova*, qui a pour objet de soutenir moralement et matériellement les prêtres qui abandonnent l'état ecclésiastique. Cette société compte actuellement une cinquantaine de membres. Lors de cette fête, on chanta la chanson de la société, composée par le professeur Fanciulli et mise en musique par le Maestro Bartolucci.

— Au Congrès des Libres-Penseurs de Neuchâtel, auquel a pris part M. Magalhaes Lima, ont été élus les délégués qui se rendront au Congrès de Lisbonne. On remarque parmi eux MM. Pelat, vice-recteur de l'Académie de Lausanne, Otto Karmin, Charles Bidal ; il y a aussi plusieurs professeurs.

Le Congrès Libre-Penseur des Etudiants qui s'est tenu le 18 mai à Milan a été un jour mémorable pour la République portugaise. Les Etudiants milanais avaient convié M. Magalhaes Lima à inaugurer la session par une conférence au théâtre lyrique, qui était comble. Le Dr Sinigaglia a présenté à l'auditoire le conférencier qui a été fort applaudi. On a même crié: Vive la République portugaise, ainsi que le constate le *Corriere della Sera* ; organe peu favorable au Portugal. Le député italien Inocencio Capa a célébré en un éloquent discours l'œuvre accomplie par la République portugaise et a donné l'accolade à Magalhaes Lima.

(*O Seculo*, Lisbonne, 24 mai 1913).

Le 19 mai, la Commission Fédérale de la Libre-Pensée s'est réunie pour organiser le prochain congrès de la Libre-Pensée. La Société des Sciences Economiques a fait part du choix de ses délégués, MM. José Vitorino Damasio Ribeiro, Joaquim de Assunçao Pereira, et Alfredo Eduardo da Cruz. L'un des membres de la commission leur a fait part des pertes que vient d'éprouver la Libre-Pensée, MM. Jean Dous, secrétaire de la Fédération nationale des Sociétés Belges de Libre-Pensée, et Hector Denis, ancien Recteur de l'Université de Bruxelles. On y a décidé de rédiger un guide de Lisbonne qui sera donné aux Congressistes.

O Seculo, de Lisbonne, 19 mai 1913

Malthusianisme

Belgique. — La *Chronique*, de Bruxelles, 8 mai 1913, publie la note suivante :

Les néo-malthusiens préoccupent fort M. Carton de Wiart. Il vient de déposer au parlement un projet des peines conformément à l'article 383 du code pénal pour : Quiconque aura exposé, vendu ou distribué des emblèmes ou objets contraires aux bonnes mœurs, les aura, en vue du commerce ou de la distribution, fabriqués ou détenus. Parmi les objets contraires aux bonnes mœurs sont compris ceux qui sont destinés à empêcher la conception ou à servir la lubricité.

Quiconque aura exposé, vendu ou distribué des écrits imprimés ou non, qui divulguent des moyens quelconques, soit de faire avorter une femme, soit d'empêcher la conception, en préconisent l'emploi ou fournissent des indications sur la manière de se les procurer ou de s'en servir.

Quiconque, par des discours, lectures ou récitations faits dans des lieux ou réunions publics aura divulgué ces moyens, en aura préconisé l'emploi ou aura fourni des indications sur la manière de se les procurer ou de s'en servir.

— Le correspondant de *La Croix*, 9 mai 1913, confirme cette nouvelle en ces termes :

Le ministre de la Justice en Belgique, M. Carton de Wiart, vient de déposer un projet de loi qui, donnant satisfaction au vœu émis par la Conférence internationale tenue à Paris en 1910, punit d'emprisonnement et d'amende la fabrication, la détention, l'importation, le transport et l'annonce des objets, imprimés et écrits contraires aux bonnes mœurs. Jusqu'ici, seules l'exposition, la vente et la distribution étaient réprimées. De plus, le projet assimile aux objets et imprimés contraires aux bonnes mœurs tous ceux qui sont relatifs aux pratiques néo-malthusiennes. Enfin, le projet punit ceux qui, par des récitations ou des lectures, auront préconisé ou expliqué l'emploi de ces objets.

— La *Gazette de Liège*, 28 mai 1913, écrit à ce sujet :

L'*Action économique* félicite M. le ministre de la Justice de l'heureuse initiative qu'il a prise en demandant au législateur de réprimer la propagande néo-malthusienne :

S'il est, dit-elle, une question économique au premier chef, c'est bien celle de la dépopulation. En Belgique, comme en France, et comme en Angleterre même, il y a une diminution flagrante de la natalité.

La population augmente ; mais c'est surtout parce que les limites de l'existence sont reculées par plus d'hygiène et de bien-être. La population augmente ; mais il y a diminution flagrante dans l'accroissement. Or, l'homme est le premier élément de la richesse du pays. Suivant le mot de M. Gide, l'homme est un débouché pour l'homme. Et dans un pays industriel comme la Belgique, la perte humaine est d'autant plus sensible que l'intensité croissante de l'activité économique réclame une main-d'œuvre de plus en plus abondante. Consultez n'importe quel rapport de n'importe quel charbonnage. C'est, depuis quelques années, la même plainte toujours : la main-d'œuvre fait défaut. Le problème est devenu si inquiétant qu'il est question d'une organisation du marché du travail et qu'on se préoccupe de faire venir des colonies entières de Polonais pour l'exploitation prochaine des charbonnages de la Campine.

Le ministre de la Justice, remontant de l'effet à la cause, veut pouvoir réprimer les avortements clandestins et le recours à certaines pratiques, aussi criminelles que les avortements, pour supprimer les naissances d'enfants non désirés.

Il est de fait que **rien n'est plus immoral que les innombrables annonces qui s'étalent dans certains journaux.** Le métier doit être très lucratif, car on ne peut ouvrir une feuille populaire sans être frappé par les mots « retards », « conseils aux dames », etc., en caractères d'affiches qui déguisent la réclame en faveur de moyens d'empêcher la conception.

Lorsque le ministre de la Justice estime que « toute pratique anticonceptionnelle, toute limitation volontaire du nombre des naissances, constitue un mal qu'il faut s'efforcer d'empêcher », comment ne pas approuver son initiative appelée à servir d'exemple aux autres pays ? Et, lorsque certains socialistes voient dans les mesures préconisées par M. Henry Carton de Wiart un abus du droit répressif, comment ne pas réprouver une telle **politique d'infanticide** ?

Appliquée à la Belgique, l'observation de M. Levasseur est particulièrement juste : « La densité, quand elle est formée de travailleurs actifs, contribue à la prospérité d'une nation ».

Il nous est d'autant plus agréable de souligner cette approbation que, dans notre pays, le projet de M. Carton de Wiart rencontre une opposition dont il n'y a pas lieu d'ailleurs de s'étonner : une loi qui lèse certains intérêts, même peu avouables, soulève toujours des résistances et Dieu sait combien la propagande néo-malthusienne rapporte d'argent aux journalistes peu scrupuleux !

ETATS-UNIS. — La vaillante *Action Sociale*, de Québec, a publié dans son numéro du 10 avril dernier, un article sur l' « Eugénisme » :

« L'inventeur du mot et de la chose fut Sir Francis Galton, explo-

rateur et météorologiste de marque, qui, dans une conférence donnée sur les doctrines matérialistes de Huxley, à l'Anthropological Institude de Londres en 1901, dix ans avant sa mort, lança la théorie de l' « Eugénisme », du « good breeding » bon élevage, comme il dit.

Le titre de cette conférence était : « The possible improvement of Human Breed under Existing conditions of Law and Sentiment ». La possibilité de l'amélioration de la race humaine dans les conditions légales et sentimentales d'aujourd'hui.

Il faut travailler à l'amélioration de la race humaine comme on travaille à l'amélioration de la race bovine et chevaline, telle est la comparaison favorite des « eugénistes » et de leur père.

Il existe aujourd'hui à Londres, une « Eugenic Education Society » qui a pour organe l' « *Eugenic Reveiw* ».

Cette nouveauté ne tarda pas à déchaîner dans les cerveaux creux, comme toutes les nouveautés, du reste, une vraie tempête d'enthousiasme. Faisons des hommes « de race » comme on a des chevaux de race ; tel est le mot d'ordre qui s'est transmis d'Angleterre aux Etats-Unis avec cette rapidité que met toute utopie à se communiquer d'une intelligence protestante à l'autre.

La science de l' « Eugénisme » est arrivé chez nous, écrivait la Revue catholique l' *America* de New-York, le 6 avril 1912, et les prêcheurs protestants ont trouvé là un nouveau prétexte à sensation. Les adeptes de la secte de l' « Ethical culture » qui, en général, n'ont pas et ne se soucient guère d'avoir de famille ont commencé à légiférer pour les familles des autres, et, oubliant précisément le côté moral de leur culte, se sont mis à considérer les relations conjugales des êtres raisonnables entre eux comme on considère l'élevage du bétail, *from the view point of stock farm*. Animaux gras, chevaux de course et êtres humains, tout cela est mis sur le même pied par les « eugénistes » quand il s'agit de l' « amélioration des races ».

Le principe premier de l' « eugénisme », c'est le matérialisme, pour lequel l'âme n'existe pas. L'homme n'est rien autre chose qu'un corps et doit être traité comme tel, nous disent ces « philosophes ». La santé voilà donc, pour eux, le suprême bonheur, et comme la fin dernière de l'homme. Il est vrai que tous les « eugénistes » ne sont pas des matérialistes, mais tous, matérialistes ou non, doivent en venir, en pratique, aux procédés du « cheval de course », s'ils veulent être de vrais adeptes du système.

D'ailleurs les « docteurs » les plus autorisés de l' « eugénisme », MM. Saleeby et Karl Pearson, en Angleterre, Davenport et Bell aux Etat-Unis, sont des matérialistes avoués, comme le fut, du reste, le père du système, Sir Francis Galton. Les livres que ces messieurs recommandent à leurs adeptes, comme classiques en la matière, sont ceux de Darwin, de Malthus et de Spencer. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à parcourir la liste des livres « recommandés » que le docteur Saleeby a mis à la fin de son ouvrage « *Parenthood and Race*

culture ». Ce dernier, comme beaucoup d'autres de ses pareils, est un incroyant et déclare que l' « eugénisme » à lui seul, est une religion. C'est le culte de la chair et des muscles.

Vers l'an 3000, s'il faut en croire les adeptes les plus autorisés de ce culte païen, la race humaine sera physiquement parfaite, pourvu qu'on fasse l'élevage « *breeding* », selon la méthode « eugéniste ».

Il suffira, pour en arriver là, d'éliminer de la société, en les faisant renoncer, de gré ou de force, au mariage, tous les faibles d'esprit, les sourds-muets, les aveugles, les tuberculeux, les miséreux, les tarés, etc. Chaque individu devra avoir sa fiche médicale, où seront soigneusement inscrits les noms de toutes les maladies, héréditaires ou non, dont sa pauvre chair sera affectée. Chaque fois qu'il sera question d'un mariage dans la ville ou dans la paroisse, des médecins nommés et payés par l'Etat, seront chargés de faire un rapport sur la condition physique et mentale des candidats au « conjungo ». Leur verdict décidera du sort conjugal de notre homme et de sa future.

Malheureusement, disent les utopistes de l' « eugénisme », la mentalité de l'humanité n'est pas apte à comprendre encore ces belles choses. Travaillons donc l'opinion publique sans trève. Et ces messieurs travaillent l'opinion publique. Voici comment :

Ils inondent en ce moment les bibliothèques des Etats-Unis de brochures traitant cette science « fondamentale » de l'eugénisme qu'on appelle, chez les médecins, l' « hygiène sexuelle ». Hélas ! ils ne s'arrêtent pas là. Les écoles publiques sont inondées, elles aussi, de ce flot boueux de « littérature sexuelle ». C'est le plus grand scandale qui se soit encore produit aux Etats-Unis. Des milliers et des milliers d'enfants américains sont invités à lire attentivement des manuels d' « eugénisme » répandus partout à profusion. On veut qu'ils apprennent, sur les bancs de l'école, la « science du perfectionnement de la race ». On comprendra facilement qu'il nous soit impossible d'insister sur un pareil sujet. On rougit seulement d'avoir à en parler même en termes aussi généraux que possible. C'est donc la corruption systématique de l'enfance que l' « eugénisme » américain est en train d'opérer, consciemment ou non, et cela par l'école publique elle-même.

La presse catholique des Etats-Unis tout entière, a protesté énergiquement contre cette manière révoltante de livrer les enfants de toute une race en pâture à ces bêtes affreuses que sont les passions Je ne crois pas que, dans aucun pays civilisé, on ait encore été témoin de l'exécution d'un complot aussi général et aussi infâme contre la chasteté de l'enfant. — JOSEPH LEFRANC.

Ces dernières réflexions de M. Lefranc font songer à cette espèce de modernisme éthique, un des plus funestes, qui prétend initier l'enfance et la jeunesse à l'instruction sexuelle. Venu de protestants et de Francs-maçons anglo-saxons, ce programme « de vérité et de pureté » antichambre de l'instruction « eugénique », a trouvé des

défenseurs parmi les catholiques, même ecclésiastiques ! AIR. Cahiers Romains, 4 mai 19.3.

France. — Signalons à ce propos un livre de Madame Françoise Harmel ayant pour titre : *Une grave question de l'éducation des jeunes filles, la chasteté*, dans lequel l'auteur traite de l'éducation sexuelle des jeunes filles.

Madame Françoise Harmel écrit, en parlant du Petit Cathéchisme du mariage de l'abbé Hoppenot, édité par la Maison de la Bonne Presse :

« Cet ouvrage est parfait mais ne peut être compris que des personnes sachant tout ce que, d'ordinaire et avec tant de soin, on s'efforce de cacher aux jeunes filles élevées ». (p. 7.)

Partant de cette idée, et pour faire mieux sans doute, Madame Françoise Harmel dépeint non seulement l'amour légitime, mais même l'autre et les vices qu'il entraîne, et celà avec des descriptions physiologiques telles que jamais un père ou une mère, nous ne dirons pas catholiques pratiquants, mais seulement soucieux de la bonne éducation de leurs enfants, n'oseraient placer ce livre entre les mains d'une jeune fille de treize à dix-huit ans, comme le voudrait Mme Françoise Harmel.

Et cet auteur, qui s'affirme catholique, prétend avoir écrit, à l'intention des jeunes filles

« Qui usent avec fréquence et en toute loyauté des Sacrements ». (p. 32).

Or, nous ne pouvons pas, par respect pour nos lecteurs, dans cette Revue, qui ne s'adresse nullement à des jeunes filles, reproduire les descriptions de Madame Françoise Harmel.

Nous ne croyons même pas qu'elles soient lues, sans gêne, par une femme mariée. Et celle-ci, en tout cas n'en saurait tirer aucun profit moral, au contraire.

Ces choses-là ne présentent d'intérêt que dans les livres de médecine, et pour les Etudiants. Mais, quand elles sont présentées en dehors de l'appareil scientifique et entourées de pensées pieuses, elles revêtent un caractère de mystique malsaine qui, par certains côtés, fleure le sadisme spirituel.

Et c'est en s'appuyant continuellement sur l'autorité des admirables pages de l'*Introduction à la Vie dévote* de saint François de Sales que Mme Françoise Harmel veut enseigner brutalement aux jeunes filles ce que le mariage est appelé à leur faire connaître... et

encore pas toujours, lorsqu'il s'agit d'épouses sincèrement catholiques.

Le livre se termine par cette parole du Sermon sur la Montagne :

« Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'il verront Dieu ».

Ce n'est pas en apprenant aux jeunes filles de treize à dix-huit ans comment se font les enfants et comment on évite d'en avoir qu'on formera des cœurs purs.

La Secte, à laquelle nous devons toutes ces malsaines infiltrations maçonniques et païennes, le sait bien. Le malheur est qu'elle trouve des catholiques pour l'aider dans cette triste besogne de dépravation précoce de l'enfance, surtout de la jeune fille et de la femme. Des loups ravisseurs d'âmes qui se couvrent de peaux de brebis ! Plus la forme semble modérée et aimable, plus les insanités, dissimulees sous les fleurs de rhétorique, sont dangereuses. L'âme ne retient rien des bons conseils mais garde tout des malsaines descriptions. Et l'œuvre de perversion est accomplie, le poison s'est infiltré comme le veut la Secte.

Et cela à l'insu souvent de tous les propagateurs de nouveautés qui, de bonne foi, on doit le croire, mais sous l'influence des doctrines prônées par les Sociétés secrètes, prétendent réformer les vieilles méthodes de formation morale et religieuse, auxquelles nous devons les nombreuses et fortes familles qui, Dieu merci, s'épanouissent encore dans les régions demeurées fidèles à la foi des ancêtres.

— Opinion féministe prise dans *La Suffragiste*, avril 1913 :

Le Sénat vient d'adopter une loi réprimant la propagande néo malthusienne et l'avortement.

C'est tout de même étrange de voir *des hommes* traîner en prison *des femmes* qui n'ont commis d'autre crime que de disposer d'elles-mêmes. Car, féministes ou non, presque toutes les femmes, *les seules intéressées*, considèrent le refus de la grossesse comme une affaire d'ordre intime, qui ne regarde personne d'autre qu'elles-mêmes. Celles qui pensent différemment sont guidées par des considérations d'ordre religieux, et parmi elles, en outre, beaucoup ont pratiqué pour leur propre compte ce qu'elles réprouvent en public.

En tout cas, qu'on l'approuve ou le blâme, l'avortement est une affaire de femmes, il ne regarde pas les hommes. Le Sénat, composé d'hommes, fait donc montre en le réprimant de l'arbitraire le plus inique.

Jusqu'ici, tout le monde avait cependant pensé que dans la procréation l'intervention de l'homme était nécessaire. Alors celui-ci a

bien le droit de se préoccuper des suites, son tort même est de s'en désintéresser beaucoup trop souvent.

— Nous lisons dans l'*Anarchie*, 15 mai 1913, sous la signature Jean-Louis Delvy :

Le néo-malthusianisme, doctrine de procréation consciente, n'est pas la panacée sociale en laquelle certains ont placé leur espoir. Mais il est un puissant facteur de bien-être matériel, moral et intellectuel : de bien-être intégral. Il est un puissant facteur de plus grande liberté. Au préjugé de l'ancienne famille, d'autant plus respectée qu'elle était, et qu'elle est encore, plus nombreuse ; au préjugé de la femme, animal reproducteur, le néo-malthusianisme essaie d'opposer la théorie de la réhabilitation de la femme et de la liberté totale de l'amour par la liberté de la maternité, grâce à l'emploi de procédés scientifiques. Il lutte donc pour l'égalité familiale des conjoints, détruite jusqu'à nos jours par l'autorité du père-chef de famille.

Lisez pourtant la plupart des auteurs des plus cotés en néo-malthusianisme. Il me semble que leurs ouvrages sont parfois l'expression du préjugé du mâle conservant par hérédité l'instinct de sa supériorité sur la femelle. Œuvre d'hommes, leurs livres sentent l'homme. Et je base cette affirmation sur leur conception des modes d'emploi des moyens préservatifs de la grossesse.

Sous prétexte que la femme est directement atteinte par la maternité ; que l'homme est soumis moins fortement aux répercussions de cette infirmité momentanée, certains de nos docteurs ès-malthusisme écrivent que c'est à la femme presque seule qu'incombe l'usage des moyens anticonceptionnels.

Certes, la question est délicate ; mais parce qu'elle l'est, elle doit être résolue avec le maximum de vérité réalisable... Le mari ne doit être le complice passif ou l'ignorant des précautions sexuelles prises par sa femme. Il doit participer à des manœuvres analogues par le but, s'il veut conserver — par la lutte de tous deux, contre la fatalité scientifique qu'est la grossesse — tous les avantages de la vie libre, sans les inconvénients de l'élevage, surtout quand il s'agit d'élever des produits non désirés.

La famille néo-malthusienne fondée sur la libre-entente, corollaire du libre-amour, est l'union libre de deux individus consolidée par la solidarité réciproque impulsée par l'égoïsme bien entendu. Et cet « égoïsme familial » veut que la femme soit intégralement l'égale de l'homme.

— Nous extrayons les lignes suivantes d'une curieuse planche adressée au Conseil de l'Ordre du G.·. O.·. de Fr.·., à la date du 3 mai 1904 par le F.·. Robin, de Cempuis :

« On m'a souvent indiqué comme le véritable créateur en France de

l'éducation intégrale, coéducation basée sur le réel... Pour cela j'ai subi de la coalition opportuniste et cléricale, une révocation illégale approuvée, le 10 mars 1894, par quatre cents législateurs parmi lesquels pas mal de membres passés, présents ou futurs du Conseil de l'Ordre !

« J'ai créé avec succès un autre mouvement encore plus important, quoique méconnu par les autorités tant incompétentes ! Celui de la *Prudence procréatrice*. Réagissant ainsi contre la folie meurtrière des *repopulateurs*. Je devrais être une des gloires de la Maçonnerie ».

Italie. — L'*Avanti* de Milan, 8 mai 1913, nous donne le programme d'un périodique d'éducation matérialiste qui doit paraître prochainement. Le titre seul suffit pour servir de commentaire : *l'Educazione sessuale, Rivista di Neomalthusianismo e di Eugenica*. Et voici son programme :

1° De déchirer le voile traditionnel de fausseté, d'absurdité, de mensonge, de malice, de nauséuse rhétorique, que la bigotterie, l'ignorance, le préjugé, l'intérêt maintiennent sur la vaste, grave et multiple question sexuelle, et d'inciter à en considérer les côtés et les aspects avec franchise et de les discuter d'une manière libre et féconde ; — 2° de répandre les salutaires et énergiques courants des nouvelles idées scientifiques des nouvelles méthodes pédagogiques... 6° d'éclairer la question du néo-malthusianisme sous ses divers aspects.

En un mot la Revue a pour objet la génération consciente et la régénération humaine.

Musique, Drame, Sculpture

Allemagne. — Lorsque mourut Ludwig Schroder, le célèbre acteur du Théâtre de Hambourg, il fut accompagné à sa dernière demeure par un cortège de 400 FF∴. Cela se passait en 1816. Quelques années avant sa mort, il avait été élu à l'unanimité Grand-Maître de la Grande-Loge de Hambourg ; il faisait depuis 1774 partie de la Loge « *Emmanuel à la Fleur de Mai* ». Il enseignait que la maçonnerie devait servir à quelque chose, qu'elle avait pour but de faire ce que ne pouvait faire ni l'Eglise, ni l'Etat, c'est-à-dire perfectionner l'individu dans la Société et l'Etat (2). La fréquentation de Herder et des autres Lettrés de Weimar élargit encore ses idées : il composa un Rituel. Ce rituel a trouvé son expression dans les célèbres *Dialogues Maçonniques* inspirés par ceux de Lessing et que Herder a publiés dans son journal « *Adrastea* », peu après le commencement du XIX° siècle Schroder établit à Weimar la Loge « *Charles-Auguste* » qui dura peu

Conrad Eckhof, le créateur de l'art scénique en Allemagne, était Franc-Maçon. Il passait pour l'auteur d'une pièce intitulé « *Le Franc-Maçon* » parue en 1774, et où l'on trouve cette remarque : On verra une décoration particulière de la scène, et les costumes des Francs-Maçons, le tout extrêmement conforme au costume du Grand-Maître, et à la décoration de la Grande-Loge, en Angleterre, lors de la réunion annuelle. » Cela se passait, comme on le voit, bien avant la date de la « *Flute enchantée* » dont tout le monde connait l'origine et le sens maçonniques. Pour le règne de Frédéric le Grand, les pièces maçonniques représentées furent fort nombreuses. Par la suite, on se borna aux allusions ayant pour objet la symbolique maçonnique. A ce dernier point de vue, on peut citer le romantique Zacharias Werner. Il n'est guère de correspondance entre artistes et poètes du dix-huitième siècle où l'on ne rencontre des indications relatives à la Maçonnerie. Ainsi, le poète Goeckinck, ami de Bürger, lui demande : « Que me conseillez-vous, dois-je m'affilier à la Franc-Maçonnerie ? Je n'y vois pas d'autre objection que l'ennui d'être harcelé de visites, et j'ai trop peu de loisirs pour les gaspiller. » Les Mémoires des Acteurs fourmillent aussi d'allusions à la Maçonnerie, ce qui prouve que les arts représentatifs ont de tout temps eu avec la Franc-Maçonnerie des points de contact très nombreux.

— Dans sa séance du 19 février 1913, le Conseil municipal de la ville de Fribourg-en-Brisgau (Grand-Duché de Bade) a décidé de confier au sculpteur Reinecke l'exécution d'un buste de F∴ docteur Hugo Fickl, mort au cours d'une exploration aux Indes Orientales, buste qui sera placé à l'entrée du Muséum d'histoire naturelle et d'Ethnologie

Etats-Unis. — La Musique est du nombre des sciences et arts qui sont mentionnés dans tout Rituel du Maître Maçon, et il n'est pas de programme d'une réunion du Rite Ecossais qui ne rende hommage à son pouvoir, qui n'indique son rôle dans cette branche de la Maçonnerie, et maintenant que nos Consistoires construisent de vastes temples pourvus de tout le matériel de l'art dramatique et de la mise en scène, au moyen de l'électricité, la musique et le drame ont un attrait tout nouveau pour les Maçons du Rite Ecossais, surtout pour ceux qui ont pour tâche de « *monter* » les grades, et de mettre les paroles en musique.

Nécrologie

Autriche. — M. Charles Habermann, un des premiers chefs du *Los von Rom*, en Tyrol, vient de mourir à Capri (Italie). Il avait commencé sa carrière en brûlant, le 8 Juillet 1899, à Innsbruck, la lettre pastorale par laquelle le Prince-Evêque de Brixen protestait

contre la propagande blasphématoire d'un M. Wartian qui voulait rétablir l'ancien paganisme germanique aux lieu et place de la doctrine chrétienne.

La lettre pastorale signalait aussi le *Schere*, journal hebdomadaire humoristique, plein d'invectives les plus grossières contre l'Eglise et ses ministres. Ces faits avaient provoqué une longue émotion dans la presse et jusque dans les rues. AIR, 31 mai 1913.

- Un service maçonnique en mémoire du feu Roi de Grèce a été célébré le 7 Mai 1913 dans le grand Hall maçonnique, ancien hôtel continental, au Caire, par les membres de la Loge *Isis*, dépendant du Grand Orient de Grèce.

Au service assistaient des représentants de la Grande Loge nationale d'Egypte, de différentes Loges appartenant à des constitutions étrangeres travaillant en Egypte, et de Loges appartenant à la Grande Loge du district d'Egypte et du Soudan, constitution Anglaise ; de la Grande Loge de district des Maîtres Maçons Mark ; des grandes Loges d'Ecosse, de France, du Grand-Orient de France, de la Grande Loge de Roumanie, de toutes les Loges locales des corps reconnus. La chaire était occupée par le F.·. Vénérable Guenossis, de la Loge *Isis* du Grand-Orient de Grèce, assisté du F.·. Mavros, du chapitre de l'*Isis*. Citons aussi parmi les personnes présentes l'agent et consul général de Grèce, H.-E.-D. Verenikis, et le consul de Grèce, M. Baraclis.

L'office maçonnique était combiné avec l'office religieux orthodoxe. On a entendu des discours du docteur Regoussis, au nom de la Loge *Isis*, et du professeur Mavros ; une courte allocution de M. E. Ricaud, en français. Le consul général prenant à son tour la parole, a promis de transmettre au roi Constantin le récit de tout ce qui s'était passé. Le correspondant de l'*Egyptian Morning News*, qui donne les détails précédents, dit qu'il n'a jamais assisté à une cérémonie aussi imposante.

Espagne. — Le 5 Mai 1913, est mort, à la suite d'une très courte maladie, le journaliste et député Luis Morote, un des représentants les plus actifs de la Libre-Pensée Espagnole. Dans l'article nécrologique que lui consacre, le 6 Mai, un journal d'un libéralisme très avancé, l'*Espana Nueva*, de Madrid, 6 Mai 1913, il est ainsi caractérisé :

« Nous ne pouvons cependant passer sous silence son sectarisme « exacerbé » qui l'amena à se déclarer « l'ennemi personnel de Jésus-Christ » et à se mettre, par ce blasphème, au niveau de Julien l'Apostat, parole qu'on ne peut expliquer que comme une inspiration de la folie, d'une haine démesurée, d'une haine qui n'avait rien d'humain

Toutes les entreprises anti-catholiques comptèrent parmi leurs plus énergiques fauteurs l'infortuné journaliste, dont l'anticléricalisme atteignit parfois aux confins du ridicule. Dans les jours qui précédèrent la promulgation du décret royal sur l'enseignement du catéchisme dans les écoles, il assista à un meeting en qualité de représentant des Juifs espagnols de la Turquie et du Maroc. Son ouvrage « *Los Frailes en Espana* » (les Moines en Espagne), a servi de base à toutes les invectives, à tous les projets de loi contre les ordres religieux. »

Ses amis ont signé une protestation contre la sépulture de Luis Morote en terre sainte, en rappelant qu'il était excommunié à bien des titres, comme anticatholique, comme franc-maçon. La présence du clergé paroissial à ses funérailles a donné lieu à une autre protestation. Parmi les signataires de cette dernière pièce, nous relèverons des noms connus : Nakens, l'ami de Ferrer, Blanco Soria, Alvarez Angulo, Mori, Molina, Fliedner, etc.

Etats-Unis. — Le 8 février 1913, est décédé, à New-York, le Fr.·. Jacques Ochs, fondateur du Grand-Orient de l'Amérique du Nord, qui travaille selon le rite français moderne. Il était fort connu pour son activité maçonnique, qui lui valut quelques persécutions de la part du Rite ordinaire d'York.

France. — Nous empruntons les lignes suivantes au *Rappel*, 11 mai 1913 :

Lundi ont eu lieu, à Rodez , les obsèques purement civiles du professeur Junqua, Vénérable de la Loge maçonnique du Rite Ecossais. Malgré une pluie diluvienne, les citoyens qui ont tenu à l'accompagner à sa dernière demeure étaient très nombreux. Cinq bannières ou drapeaux des sociétés de Libre Pensée de Rodez et des environs figuraient en tête du cortège funèbre. Nous avons remarqué la présence des citoyens Harrent, Bertrand, délégués de la Grande-Loge de France ; les représentants des Loges de Toulouse, Montauban, Cahors, Millau, Montpellier, Figeac, Decazeville.

La plupart des membres des deux loges ruthénoises, *La Parfaite Union* et *Le Réveil* du Rouergue étaient présents.

Le personnel du lycée, l'administration et l'inspecteur d'Académie marchaient en tête, suivis des élèves

Ce qu'il y a de plus particulièrement remarquable, c'est que beaucoup de dames ont suivi le cortège jusqu'au bout du cimetière, éloigné de près de deux kilomètres de la ville. Des discours ont été prononcés par le censeur du lycée, remplaçant le proviseur malade ; M. Fontanier, au nom des collègues du défunt ; M. l'inspecteur d'Académie au nom de l'administration universitaire ; le citoyen Marcou, au nom de la Libre Pensée de Rodez. Le Vénérable de la Loge *La Parfaite Union*, le F.·. Siman, a célébré le caractère organisateur du F.·. Junqua et dit la foi maçonnique qui anime tous les Maçons. Le F.·.

Bertrand a parlé au nom de la Grande-Loge ainsi que le F∴ Harrent. L'orateur du *Réveil du Rouergue* a clos la série des discours en rappelant les qualités de l'ami et du franc-maçon.

— Le *Télégramme*, de Toulouse, écrit dans son numéro du 20 mai 1913 :

Nous avons annoncé, samedi, la mort de M. Félix Besnard, sénateur radical-socialiste de l'Yonne, maire de Joigny et conseiller général.

Or, nous apprenons par le *Courrier de Joigny* que M. Besnard — franc-maçon notoire sinon convaincu — est mort après avoir *reçu les sacrements de l'Eglise.*

Avons-nous tort de prétendre que, pour une bonne part des F∴ F∴, l'affiliation à une Loge n'a jamais été autre chose qu'un moyen de parvenir ?

Mais ceux-là, pour si nombreux qu'ils soient, n'en collaborent pas moins à l'œuvre néfaste de la secte. Parfois même, se sachant suspectés, il leur arrive de commetre des actes de brutal anticléricalisme qui étonnent de leur part. En réalité, ils donnent des gages. Mais, à l'article de la mort... ils appellent un prêtre, et meurent repentants.

Nous nous en réjouissons tout en déplorant la vie de lâchetés quotidiennes qui distrait du bon combat de pauvres êtres trop pressés de jouir et de dominer... sans penser à la mort à laquelle nous sommes tous promis.

— Nous empruntons la note suivante à la *Liberté du Sud-Ouest*, 24 mai 1913 :

M. Donnet, adjoint d'Arcueil-Cachan (Seine), pendant dix-neuf ans, franc-maçon notoire, libre penseur, partisan des obsèques civiles, s'était retiré dans le Jura, à Besain, son pays d'origine.

Durant sa dernière maladie, il a fait appeler son curé, a réglé ses affaires en pleine connaissance et a reçu tous les sacrements en d'excellentes dispositions. Il a tenu à écrire et à signer lui-même une rétractation.

Comme il avait été la cause principale de la suppression de traitement du curé de la paroisse, il a chargé ses enfants, bons chrétiens, de réparer pour lui, dans la mesure du possible, laissant à ses complices — car il en avait — le soin de compléter. Puis il est mort, après avoir bien accepté ses souffrances, en baisant le crucifix en pleine connaissance.

Cette conversion bien réfléchie a produit un grand effet dans la région.

ITALIE. — Expulsé par le gouvernement turc, le F∴ Samuele Ventura, avocat, dut quitter Smyrne et se réfugier en Italie, il y

est décédé ces jours-ci. Le F.·. S. Ventura avait constitué à Rome la Loge : I. *Mille*, sous les auspices du Grand-Orient d'Italie Quand la guerre italo-turque fut terminée, la Loge reprit ses travaux interrompus, et, dans une de ses premières réuions, le 10 mars 1913, le F.·. Spiridiore Ettore Ricchi fit l'éloge du défunt, juif, né à Zante.

Le 28 avril, est mort subitement, à Rome, d'un accès d'angine de poitrine, l'Illustrissime F.·. Adolfo Engel, Grand Maître honoraire de la Maçonnerie italienne, et président honoraire de la Grande-Loge du Rite Symbolique. Le corps a été soumis à la crémation, et les cendres ont été transportées à Vico-Soprano, dans le tombeau de la famille.

Pacifisme

Allemagne. — De nombreux pasteurs protestants ont publié un appel à tous leurs coreligionnaires pour demander la suppression de la guerre et l'établissement d'un tribunal de la Paix. AIR. 14 1913.

Il ne faut pas se laisser prendre à des déclamations destinées aux bons gogos français. On peut les mettre dans le même sac que les déclarations des socialistes allemands qui, tout en étant pacifistes, ne refuseront ni un pfennig, ni un homme pour la préparation de la guerre qui doit donner à l'Allemagne la suprématie mondiale.

Allemagne et France. — Voici un certain nombre de documents sur la Conférence de Berne dont nous avons déjà parlé dans le numéro du 20 mai, p. 1681. La réunion des délégués allemands et français a eu lieu à Berne, le 11 mai.

L'*Echo de Paris*, 14 mai donne les noms des cent quatre-vingt-un membres.

Voici la liste complète, telle qu'elle est communiquée par M. d'Estournelles de Constant lui-même, de tous les parlementaires français et allemands qui ont pris part à la Conférence de Berne :

Cent cinquante-neuf députés français : MM. Albert Poulain, Albert Thomas, Aldy, Alphonse Rivière, Alfred Brar, Amiard, Paul Aubriot, Augagneur, Bar, Barthe, Bachimont, Bedouce, Bender, Berniolle, Berthod, Betoulle, François Binet, Bonniard, Borderie, Boret, Borrel, Bouffandeau, André Bourguet, Bouyssou, Bozonet, Brenier, Brizon, Camelle, Camuzet, Cazauvielh, Chalamel, Esmond Chapuis, Pierre Charles, Charles Leboucq, Chassaing, Chaulin-Servinière, Claussat, Félix Chautemps, Alphonse Chautemps, Chevillon, Clament, Coyrard,

Colliard, Colly, Compère-Morel, Cosnier, Jules Coutant, Dalbiez, Davaine, Dejeante, Delmas, François Deloncle, Delpierre, Doizy, Dreyt, Drivet, Dubled, Dubarle, Dufrène, Charles Dumas, Dusevel, Jacques-Louis Dumesnil, Dupont, Durafour, Antoine Fabre, Emile Favre, Foucher, Emile Faure, Fesq, Forgemol de Bostquénard, Foucher, Fourment, Fournier, Franklin-Bouillon, Gallot, Ghesquière, Girard, Adolphe Girod, Justin Godard, Goude, Arthur Groussier, Guichard, Guiraud, Louis Guislain, Havet, Héritier, Hubert Rouger, Jacquier, Jaurès, Joly, Jonancoux, Jousselin, Victor Judet, de Kerguézec, Arthur Lamendin, Lamoureux, de La Porte, Larquier, Lauche, Lavaud, Lecomte, Lefol, Lenoir, Lorimy, Le Louédec, Loup, Emile Magniez, Manus, Marquet, Maison, Marrou, Mathis, Mauger, Métin, Mignot-Bozérian, Mille, Mistral, Mons, J.-B. Morin, Myrens, Nectoux, Léandre Nicolas, Nouhaud, Paul Meunier, Paul Boncour, Pierre Perreau-Pradier, Léon Perrier, Victor Peytral, Georges Potié, Gabriel Ellen, Prévot, Python, Raffin-Dugens, Ravisat, Raynaud, Jules Armand, Razimbaud, Reboul, Ringuier, Rouanet, Roux-Costadau, Schmidt, Marcel Sembat, Jean-Pierre Simonet, Sireyjol, Sixte-Quenin, Soussial, Tarrade, Tavé, Thalamas, Thierry-Cazes, Thivrier, Tournan, Toy-Riont, Vaillant, Vazeille, Viard, Octave Vigne, Violette, Wilm.

Vingt-deux sénateurs : MM. Achille Moreau, Beauvisage, Butterlin, Charles Chabert, Couyba, Debierre, Delhon, d'Estournelles de Constant, Flaissières, Gaston Menier, Goirand, Henry Bérenger, Harriot, de La Batut, Louis Martin, Martinet, Mollard, Pédebidou, Gustave Rivet, Surreaux, Vermorel, Vincent.

Trente-neuf députés allemands : MM. Bauer, August Bebel, docteur Belzer, Bernstein, Binder, Bohle, docteur Cohn, Emmel, Fegler, docteur Frank, Fuchs, Geyer, Giebel, Fischer, docteur Haas, Haase, docteur Haegy, Hanssen, Haussmann, docteur Herzfeld, Hildenbrand, Ledebour, Leube, docteur Liebknecht, Liesching, Molkenbuhr, Nalstein, docteur Pfeiffer, Peirotes, Ricklin, Roser, Scheidemann, Schmitt, Siehr, Silberschmidt, docteur Südekum, Ulrich, docteur Weil, Wurm.

Le *Matin*, 12 mai 1913, publie le texte du manifeste des socialistes français et allemands :

Au congrès de Bâle de 1912, comme dans le manifeste commun de 1913, le parti socialiste français et le parti socialiste allemand se sont entendus à nouveau pour une action commune contre la guerre. Avec une force croissante, ils ont pris position contre le militarisme, l'impérialisme et les augmentations des armements. Leurs députés dans les Parlements, les journaux et les réunions populaires organisées par les masses prolétariennes se sont élevés avec force contre les nouvelles explosions de folie militariste : ils clouent au pilori sans se lasser les excitations belliqueuses et les manœuvres de l'industrie

capitaliste des armements. Etroitement solidaires les unes des autres, les classes laborieuses des deux pays considèrent comme une entreprise criminelle toute tentative pour pousser à une lutte fratricide. La tension que l'impérialisme avait réussi à créer entre l'Allemagne et l'Angleterre s'étant heureusement atténuée, les socialistes souhaitent ardemment un rapprochement entre la France et l'Allemagne, rapprochement qui serait, selon eux, le moyen le plus efficace pour conjurer les dangers de guerre européenne et pour réaliser, par un accord de l'Allemagne, de la France et de l'Angleterre, une paix durable et des conditions favorables au progrès de l'humanité.

Ce rapprochement franco-allemand est facilité d'une manière inestimable par les manifestations récentes de l'Alsace-Lorraine, qui ne veut point être la cause d'une nouvelle guerre, mais qui aspire au contraire à devenir, moyennant une constitution garantissant son autonomie, un lien vivant entre ces deux grandes nations.

Les partis socialistes français et allemand combattent le militarisme et demandent la démocratisation de l'organisation militaire, le remplacement des armées permanentes par des milices servant exclusivement à la défense du pays et permettant à chaque peuple de se développer et d'assurer tout à la fois sa liberté et son autonomie. Ils demandent que tous les conflits internationaux soient réglés par des tribunaux d'arbitrage. Les guerres modernes avec leurs horreurs, leurs cruautés, leurs ravages indescriptibles, menacent aussi toutes les classes de la société bourgeoise. Tous les efforts que les groupes et les partis bourgeois dirigent contre les entreprises nationalistes, contre la politique de conquête et la folie des armements, peuvent compter sur le concours énergique des socialistes des deux pays.

Les partis socialistes français et allemand saluent donc avec joie la conférence de Berne et espèrent fermement que, grâce à cette manifestation, on se rendra compte toujours davantage, même au-delà des milieux ouvriers, que ces deux peuples sont frères par la haute culture qu'ils représentent, et que c'est en marchant d'accord qu'ils contribueront le mieux au bien de l'humanité.

— Nous empruntons au *Rappel*, 13 mai 1913, le texte de la résolution adoptée par la conférence :

M. d'Estournelles de Constant, président, donne lecture de la résolution suivante adoptée par les délégations française et allemande.

« La première conférence des parlementaires français et allemands, réunie à Berne, le 11 mai 1913, répudie énergiquement toute solidarité dans les détestables campagnes d'excitations chauvines de toutes sortes et les coupables spéculations qui menacent des deux côtés de la frontière d'égarer le bon sens et le patriotisme des populations. (*Vifs applaudissements*).

« Elle sait et elle proclame que les deux pays, dans leur immense majorité, sont fermement attachés à la paix, condition absolue de tout progrès (*Applaudissements*).

« Elle s'engage à une action incessante pour dissiper les conflits, et elle remercie de tout cœur les représentants de l'Alsace-Lorraine d'avoir facilité, par leurs nobles déclarations, votées à l'unanimité, le rapport des deux pays pour une œuvre commune de conciliation. (*Vifs applaudissements*).

« Elle invite ses membres à faire tous leurs efforts pour amener les gouvernements des grandes puissances à modérer leurs dépenses navales et militaires.

« La conférence appuie chaleureusement la proposition de M. Bryan, secrétaire d'Etat aux Etats-Unis, relative aux traités d'arbitrage. Elle demande que les conflits qui pourraient s'élever entre les deux pays et qui ne seraient pas réglés par la voie diplomatique, soient diférés à l'arbitrage de la Haye (Très bien !), et elle compte sur ses membres pour engager en ce sens une action énergique et soutenue (Très bien !)

« Elle estime qu'un rapprochement de la France et de l'Allemagne facilitera l'entente des deux grands groupements européens et préparera, par là, l'établissement durable de la paix.

« Elle décide que son bureau sera constitué en comité permanent. (*Applaudissments*). Il se complétera par cooption.

Le député Haase, second président, lit la même déclaration en allemand.

Les deux présidents invitent les Français et les Allemands à se lever en signe d'approbation. Toute la salle se lève en applaudissant.

M. d'Estournelles de Constant s'écrie :

Je vous donne rendez-vous à une seconde conférence ».

La conférence est close.

Cette déclaration avait été rédigée par une commission de dix membres :

Cinq Allemands: MM. Haase (socialiste), Franck (socialiste), Conrad Haussmann (radical), Liesching (radical) et Ricklin, du centre catholique président de la diète d'Alsace-Lorraine, et cinq Français : M. d'Estournelles de Constant, (radical), Jaurès (socialiste), Gaston Menier (radical), Albert Metin (républicain-socialiste) et Couyba (radical-socialiste).

— Le *Matin*, 14 mai 1913, publie les deux interviews ci-dessous au sujet des protestations soulevées par le paragraphe concernant les Alsaciens-Lorrains :

Nous avons demandé à M. Gustave Rivet quelle était son opinion sur la rédaction du texte en question. Le sympathique questeur du Sénat a bien voulu nous faire la déclaration suivante :

Le texte de la résolution proposée au congrès par la Commission des dix est à peu près le texte qui avait été préparé à Paris par le groupe de l'arbitrage. Ceci est un fait et démontre, mieux que toute autre chose, que nous avons fait à Berne ce que nous voulions y faire. Ah oui ! je sais bien ! Il y a le paragraphe qui parle de la déclaration des Alsaciens-Lorrains. J'ai, pour ma part, regretté que ces lignes aient été introduites dans le texte de notre résolution, et à la délibération où elle a été discutée entre Français, j'ai été l'un des douze qui en ont voté la suppression sur la proposition de mon ami Goirand.

A Paris, en effet, il avait été entendu qu'il ne serait pas parlé de l'Alsace. Mais notre opposition venait surtout d'un malentendu et d'un défaut d'information. Lorsque le texte de la résolution a été préparé à Paris, les Alsaciens-Lorrains n'avaient pas encore fait leur déclaration. Elle n'était pas suffisamment connue de quelques-uns d'entre nous à Berne, et c'est notre incertitude sur la portée exacte de ce manifeste qui m'a fait m'associer par mon vote à la proposition Goirand.

Je comprends qu'il ne fut pas possible de passer sous silence la déclaration des représentants élus d'Alsace-Lorraine. Ce qui est fait est au fond bien fait. C'est une chose énorme que cette première conférence, avec son émouvante conclusion. On y a affirmé que la justice prime la force et que le droit des peuples est imprescriptible. La France a proclamé les droits de l'homme et, à plus forte raison, le droit des nations. Et s'il avait été entendu dans nos conférences préparatoires qu'on ne parlerait pas de l'Alsace-Lorraine, c'est parce qu'il est superflu de rappeler que le droit des peuples a été violé dans ces deux provinces, et que nous attendons l'heure où, consultées par un plébiscite, elles diront par un vote libre ce qu'elles veulent devenir, comme, en 1860, votèrent la Savoie et le comté de Nice.

Nous n'avons pas eu l'illusion de croire que les chauvins allemands désarmeraient : nous ne sommes pas si naïfs. Nous avons seulement voulu démontrer que la France n'est pas la nation agressive et menaçante qu'on représente aux Allemands.

Nous avons demandé à M. Goirand, sénateur des Deux-Sèvres, s'il était vrai qu'après avoir rédigé une lettre de protestation, il avait renoncé à la signer, et qu'il s'était, comme on l'a dit, finalement rallié à l'opinion de ses collègues. M. Goirand nous a répondu :

J'ai demandé, dans la séance préparatoire, qu'on ne se bornât pas à modifier, en l'atténuant, la rédaction du passage relatif à l'Alsace-Lorraine, mais qu'on le supprimât purement et simplement. Mon opinion n'ayant pas prévalu, je me suis abstenu de prendre part à

la réunion plénière, ainsi que quelques autres de mes collègues, et si j'ai renoncé à l'envoi de ma lettre de protestation, ce n'est pas du tout pour me rallier à l'opinion que j'avais combattue, mais parce que j'ai reçu la promesse que mon nom ne figurerait pas au procès-verbal dans la liste des parlementaires présents à la conférence.

— M. Vazeille, député radical-socialiste du Loiret, vient de publier, sous le titre : « A Berne », un article dans le *Gâtinais*, où il donne ses impressions sur la conférence franco-allemande. Voici sa conclusion, donnée par le matin du 19 mai :

Oui ! ce fut une journée de miracles. On y vit tenir, en allemand, une assemblée où 150 Français se trouvaient en face de 40 Allemands ; on y vit les Français qu'on traite de bavards, ne prononcer qu'un discours, contre sept ou huit allemands ; on y vit les socialistes français confier à M. Ricklin, président du centre catholique alsacien, le soin de convertir Guillaume II au désarmement ; on y vit les descendants des républicains de 1793 mettre bas les armes...

En allant là-bas, j'avais rêvé aussi de la paix, mais d'une paix plus fière et plus digne, où le vaincu aurait marqué la grandeur du sacrifice qu'il faisait à l'idéal d'humanité, et où le vainqueur se serait appliqué à panser la plaie du vaincu.

Enfin ! Crois-m'en, paysan français, si tu veux la paix, aiguise ton regard, assouplis tes muscles et fortifie ton cœur... l'adversaire te saluera chapeau bas.

Quant à la conférence de Berne, je crains fort que les Français n'en soient revenus... bernés.

Qu'ils ne regrettent rien cependant ; ils ont fait un beau geste, un geste qui comptera devant l'opinion publique mondiale : ils ont affirmé leur amour de la paix, et il y avait une certaine confusion chez les Allemands d'avoir donné le spectacle contraire.

– Nous donnons, pour terminer, quelques opinions prises dans les journaux étrangers. L'*Echo de Paris*, 14 mai 1913, publie la dépêche suivante de son correspondant particulier de Berne :

Berne, 13 mai.

On lit dans la *Gazette de Lausanne* au sujet de la conférence franco-allemande de Berne :

Ainsi que nous l'avons dit, le Conseil fédéral s'est soigneusement abstenu de toute immixtion dans la conférence de Berne ; il n'a même pas reçu dans les palais fédéraux les parlementaires français et allemands venus à Berne pour y assister. Néanmoins, une tentative a été faite pour le mêler à la manifestation. Le député socialiste allemand Liebknecht avait l'intention d'introduire dans la résolution votée le paragraphe suivant :

« La conférence adresse un appel au gouvernement de la Confédération suisse pour le prier de bien vouloir faire immédiatement les démarches nécessaires pour l'ouverture des pourparlers entre les gouvernements allemand et français en vue d'une entente sur la réduction des armements ».

Les députés suisses qui assistaient à la conférence ont fait comprendre à M. Liebknecht que le Conseil fédéral ne se chargerait certainemnt pas de cette mission, et ont conseillé à M. Liebknecht de ne pas présenter sa proposition. Ce der- -r y a alors renoncé.

C'est évidemment ce qu'il avait de mieux à faire. Les congrès pacifistes qui se réunissent chez nous sont nombreux, et le Conseil fédéral ne peut évidemment pas se prêter au rôle d'entremetteur pour la transmission des vœux que ces congrès ont l'habitude d'acclamer à la fin de leurs séances.

— e *Rappel*, 14 et 15 mai, donne les extraits suivants des journaux allemands :

Le *Berliner Tageblatt* s'élève à nouveau contre le peu d'empressement mis par les parlementaires allemands à se rendre à une invitation dont le fait seul constituait un événement historique.

Ainsi que le fait remarquer le correspondant à Berne du grand journal radical, 110 députés français, qui, chez eux, ont un véritable pouvoir, ont répondu à un appel destiné à rapprocher les deux peuples. Et ils seraient venus plus nombreux encore s'ils n'avaient été avertis que les Allemands, cette fois, semblaient se montrer irréconciliables.

Le *Berliner Tageblatt* affirme que ce manque de prévenance de la part des députés allemands a produit un effet déplorable en France et en Suisse, pays d'où émanait l'invitation, et que, malgré l'adresse de sympathie envoyée à Berne, par le député national-libéral Beck, on n'en a pas moins remarqué que pas un seul des amis politiques de ce parlementaire ne s'était annoncé à la conférence.

Le *Vorwærts* (de Berlin), socialiste :

« Quel sera le résultat de la conférence de Berne ? L'opposition entre la Triple-Entente et la Triple-Alliance subsistera. La masse des bourgeois et paysans français, bien qu'opposée à toute excitation chauvine, et désirant vivre en paix avec l'Allemagne, continue à se méfier vivement de la politique de l'empire allemand, qu'elle considère comme un Etat guerrier et voleur, contre lequel il faut se défendre. C'est ce qui explique aussi que les socialistes français se soient abstenus de toute manifestation contre Alphonse XIII, qui aurait été envisagée comme un service rendu à la Triplice. Cependant le peuple français ne veut pas la guerre, et, si la démocratie et le parlementarisme français ne veulent pas succomber, il leur faudra suivre le mouvement. Aussi, nombreux sont les représentants de la gauche bourgeoise au congrès de Berne. Ce renouveau de la conscience dé-

mocratique favorisera l'œuvre de rapprochement des peuples et celle de la limitation des armements ».

— La *Gazette de Voss*, radicale, est déjà beaucoup plus réservée :

« Le rêve d'un rapprochement franco-allemand est si beau, dit-elle, qu'on ne saurait le voir se réaliser d'ici longtemps, malgré la Conférence de Berne. Les Français y étaient beaucoup plus nombreux que les Allemands, ce qui ne veut pas dire qu'au-delà des Vosges on soit plus enclin à une entente que chez nous. D'ailleurs, tant que les Français n'auront pas renoncé à leurs espoirs sur l'Alsace-Lorraine, peu de gens, en Allemagne, croiront à une réconciliation. Au total, on fera bien de ne pas exagérer l'utilité pratique de la Conférence de Berne.

— Le *Courrier de la Bourse*, libéral, écrit que la renonciation à l'Alsace-Lorraine de la part de la France est la condition première d'une réconciliation, et que la tournure prise par la Conférence de Berne justifie la réserve qu'on lui a témoignée en Allemagne.

—Pour le *Reichsbote*, conservateur, la *Post* pangermaniste, et la *Taegliche Rundschau*, nationaliste, la Conférence de Berne est un coup d'épée dans l'eau.

— La *Taegliche Rundschau écrit* : « La Suisse peut assurer sa propre neutralité en tâchant de l'étendre aux grandes puissances militaires qui l'avoisinent. Les socialistes français eux-mêmes, dit-elle, ne renoncent pas à l'Alsace-Lorraine. C'est le seul fait qui se dégage de cette journée ».

La *Deutsche Tages Zeitung*, agrarienne, écrit : « En acceptant de négocier avec les socialistes français, bien que ceux-ci n'aient pas renoncé à l'Alsace-Lorraine, les socialistes allemands se sont rendus coupables de haute trahison, et les députés bourgeois qui les accompagnaient ont été leurs complices. Dans ce Congrès, les Français ont sauvegardé leurs intérêts nationaux, alors que les Allemands y ont exposé les leurs.

— *El Debate* de Madrid, 15 mai 1913, apprécie en ces termes ce travail socialiste Franco-Allemand. On ne saurait mieux dire :

Lausane, 1870 ! Berne, 1913 ! : Si la théorie de Vico sur le retour périodiques des crises de l'histoire est vraie, quel désastre nous menace ? Et c'est un personnel de même sorte qui figure dans ces deux Congrès : tous deux sont des convents maçonniques. Le Congrès de Berne est la servile copie de celui de Lausanne, et il se trouve dans l'un comme dans l'autre, des illuminés qui déclarent que la guerre est une institution barbare destinée à disparaître.

(*El Debate*, Madrid, 15 mai 1913).

Belgique. — La *Gazette de Liège* écrit, dans son numéro du 24 mai 1913 :

Le premier Congrès National de la Paix qui devait se réunir les 7 et 8 juin prochain, aura lieu les dimanche 8 et lundi 9 du même mois. La séance inaugurale d'ouverure se tiendra dans la salle des fêtes de la Grande Harmonie, à Bruxelles. Indépendamment de M. Houzeau de Lehie, sénateur, du Rev. Père Rutten et de M. Henri La Fontaine, respectivement président, vice-président et secrétaire général du Comité d'organisation, les assistants entendront une conférence de M. Lucien Le Foyer, ancien député de Paris, membre du Bureau Permanent International de la Paix. Les autres séances du Congrès auront lieu à l'Hôtel Ravenstein, le 8 , à 2 heures 30 et le 9, à 9 heures 30 et à 2 heures

France. — A l'occasion du 8e Congrès de la Paix qui s'est réuni à la mairie du 10e arrondissement à Paris, M. Léon Bourgeois a adressé la lettre suivante au président, nous en empruntons le texte au *Rappel*, 13 mai 1913 :

« Mon cher Président,

« Je vous ai dit mon regret de ne pouvoir assister aux séances du 8e Congrès national de la paix. Je vous demande de bien vouloir transmettre mes excuses à vos collègues et leur dire les vœux que je forme pour qu'à cette heure particulièrement difficile, leurs travaux soient couronnés de succès.

« Je viens de dire à quel point l'heure était difficile. Il ne faut pas cependant que ceux qui croient fermement à la souveraineté du droit et qui luttent pour le triomphe de la justice, entre les nations comme entre les hommes, soient découragés par la crise que traverse aujourd'hui l'Europe entière.

« Dans tous les événements humains, il faut discerner ce qui est passager et ce qui est permanent. Il faut, dans la crise présente, distinguer ce qui provient de causes anciennes dont, à une heure donnée, les cruelles conséquences devaient fatalement se produire, et ce qui, au contraire, répond aux espérances des sociétés modernes, et peut s'interpréter comme un signe heureux pour leur avenir.

« Je ne veux point ici discuter la nouvelle loi militaire. Je tiens à dire, pour mon compte, que si, après une loyale délibération dans les Chambres, le service de trois ans est, comme je le crois, reconnu indispensable pour assurer la sécurité de notre pays, me souvenant trop cruellement des désastres de 1870, je n'hésiterai pas à le voter. Nul plus que moi ne déplore cette folie des armements où se laisse entraîner l'Europe et je n'oublie pas que j'ai été en 1899, à la première conférence de la Haye, le rédacteur et le défenseur du vœu tendant à la limitation des charges militaires qui pèsent sur le monde.

« Soyons pacifiques et sachons attendre. C'est de l'excès même des charges qui s'appesantissent sur l'Europe que naîtra, plus tôt qu'on ne semble le croire, l'irrésistible mouvement d'opinion qui rendra nécessaire une politique de sagesse, de respect mutuel et de véritable sécurité.

« Où en est d'ailleurs, à la fin de la tourmente qui vient de dévaster l'orient de l'Europe, la grande cause de la liberté et du droit des nations ?

« Les institutions internationales, à la fondation desquelles nous avons travaillé depuis tant d'années, ont pour objet suprême d'empêcher les Etats civilisés, lorsque s'élève entre eux un conflit d'intérêts, ou lorsque naît un risque pour leur honneur, de demander aux armes le règlement de leur désaccord ».

« La guerre des Balkans n'a pas été seulement une guerre d'Etat à Etat, c'est vraiment un conflit ethnique où la longue servitude des populations européennes, pénétrées de la civilisation occidentale, aptes à égaler les autres nations du monde latin et germain, avait accumulé des ferments de révolte.

« C'est entre peuples également libres, également souverains, que l'établissement de rapports juridiques peut normalement s'établir. Là où subsiste une servitude, une oppression, comment parler aux opprimés la langue du droit et comment la leur faire entendre, lorsqu'à leurs yeux le premier des droits, celui de déposer d'eux-mêmes, leur est d'abord refusé ?

« Le drame s'est engagé ici comme entre deux forces de la nature. C'est l'histoire des révolutions de la terre ; lorsque, sous des pressions séculaires, quelque rupture se fait dans les couches profondes du sol, l'équilibre ne peut se rétablir à la surface qu'à la suite d'un tremblement de terre et du bouleversementn de toute une région. Ainsi, entre les races slaves et la puissance islamique, puisque aucune voie de droit n'est encore ouverte pour régler de semblables conflits, a fini par se produire l'effroyable brisure. Depuis un siècle, l'Europe en subissait la crainte et, de génération en génération, les diplomates se transmettaient avec une anxiété croissante le problème redoutable qu'on appelait la question d'Orient.

« Alors a éclaté le conflit sanglant. Mais pendant la lutte, au milieu de difficultés qui se renouvelaient presque chaque jour, il semblait que la nécessité supérieure de la paix n'était perdue de vue par personne. La tendance de l'opinion était si certaine qu'au milieu des effrayantes hécatombes des champs de bataille balkaniques, la seule idée qu'on osât ouvertement exprimer était celle-ci : éviter que le conflit ne s'étende à d'autres puissances, circonscrire le terrain de la lutte, empêcher l'extension de l'œuvre de mort.

« Mais ces places que viennent prendre aujourd'hui dans les conseils de l'Europe les nations balkaniques n'étaient pas seulement occupées par la puissance asiatique ; elles étaient en même temps con-

voitées par d'autres puissances européennes, celles-ci, qui, faisant fond sur la prétendue faiblesse des petites nations slaves de l'Orient, tournaient depuis longtemps ce que l'on appelle leur volonté de puissance vers ces domaines, dont la possession définitive ne semblait pas encore assurée. Les victoires balkaniques ont limité ces ambitions. Les déceptions qu'elles ont causées ont été la source de bien des irritations, de bien des tentatives de revanche, et nous avons senti dans ces derniers jours, les plus graves périls grandir de ce côté.

« Et voici que, sous la poussée de l'opinion universelle, ces périls eux-mêmes semblent avoir disparu. Nul n'a osé affronter l'horrible risque d'une guerre générale. La solidarité des intérêts européens l'a emporté sur les forces de discorde. Il y a, je ne dis pas, un respect humain, mais comme un point d'honneur nouveau. Nul ne veut agir sans invoquer un mandat de l'Europe. Nul n'avoue d'autre but que la pacification des régions contestées et l'installation de gouvernements qui répondent aux vœux et aux droits des peuples. Nul, quelles que soient ses intentions secrètes, n'ose laisser paraître une pensée de conquête. Nul n'ose parler d'une force qui primerait le droit. Tous déclarent mettre celle-ci au service de celui-là, et, dans les discussions diplomatiques comme dans les polémiques de presse, chacun semble vouloir plaider une cause désintéressée devant un de ces tribunaux internationaux dont nous avons assuré l'existence et où, seules, les paroles de justice peuvent être prononcées et entendues.

« Que d'enseignements et que d'espérances contiennent ces délibérations si confuses, si anxieuses, de la conférence de Londres ! C'est une conférence diplomatique, et, à certaines heures, il semble bien que cela devienne un tribunal d'arbitrage international. Si bien qu'un jour prochain, l'on pourra reconnaître que le résultat de la catastrophe récente a été de faire prendre aux grandes puissances une intelligence plus nette de la solidarité de leurs intérêts permanents. L'Europe prend conscience qu'elle est, elle aussi, une puissance morale qui existe au-dessus et en dehors de chacun des Etats qui la composent ; elle se sent un organisme vivant ; elle a maintenant, si je puis dire, une âme, où déjà vit la honte de la violence, où s'affirment le sentiment du droit et la certitude d'un devoir commun à tous.

« Malgré l'horreur de tout ce sang versé, attendons l'avenir avec une confiance réfléchie ! La paix a prévalu hier. Que les hommes de paix sachent rester forts, et la paix prévaudra demain. » — Léon Bourgeois.

— Le même journal, 15 mai, publie le vœu suivant voté par le congrès :

« Le Congrès, considérant que le principe de la souveraineté du peuple exige que celui-ci conserve la direction de ses affaires exté-

rieures, c'est-à-dire la libre disposition de lui-même, et que la publicité la plus large possible donnée aux affaires extérieures constitue l'une des conditions nécessaires de la politique d'une démocratie ;

« Considérant que la pratique des traités secrets révèle leur inopportunité et leurs périls, qu'à l'heure où ils deviennent publics et où leur exécution est réclamée, ils ne correspondent plus à l'état des choses et des esprits, et paraissent d'autant plus inacceptables qu'ils sont moins adaptés aux circonstances ;

« Emet le vœu que le Parlement et l'opinion soient davantages associés à la politique extérieure, et que tous les traités soient soumis, dans un délai déterminé, à la ratification des Chambres ».

— Voici d'après le même organe, 18 mai, la composition de la délégation permanente des pacifistes :

Dans sa dernière séance, le VIII[e] Congrès national de la Paix a procédé à l'élection des membres de sa délégation permanente.

Ont été élus :

MM. Arnaud, vice-président du Bureau international de la Paix ; Beauquier, député ; Bokanowski ; Léon Bollack ; Ferdinand Buisson, député ; Casevitz ; Chavet ; Mme Camille Flammarion ; MM. Lucien Le Foyer, ancien député ; Lesouds ; Mme Mac Kenty ; MM. Gaston Moch ; Nattan-Larrier ; Nicol ; Charles Richet, professeur à la Faculté de Médecine ; Mlle Julie Toussaint ; Mme Séverine ; M. Van Raalte.

La nouvelle délégation comprend treize membres anciens et cinq membres nouveaux.

— Dans le numéro du 26 mai, nous trouvons la formation du bureau :

La Délégation permanente des Sociétés françaises de la Paix a procédé à la réélection de son bureau.

Ont été nommés à l'unanimité :

Président, M. Charles Richet, professeur à la Faculté de médecine, membre de l'Académie de Médecine ; vice-président, M. Emile Arnaud, vice-président du Bureau international de la paix ; secrétaire général, M. Lucien Le Foyer, ancien député de Paris ; secrétaire, M. P. Nattan-Larrier, avocat à la Cour d'appel de Paris ; trésorière, Mlle J. Toussaint, ancienne directrice des écoles Elisa-Lemonnier.

HOLLANDE. — La manifestation maçonnique en faveur de la paix que devait faire à la Haye le Grand-Orient de Hollande, d'après sa résolution votée en 1912, est renvoyée aux 23-25 août 1913.

Suisse. — Nous empruntons les renseignements suivants au *Rappel*, 26 mai 1913 :

210 élèves de cinq nationalités différentes ont pris part, en Europe, au Concours pacifiste scolaire organisé à l'occasion du 18 mai, jour anniversaire de l'ouverture de la première Conférence de La Haye.

Le sujet du concours était le suivant :

« Souhaitez-vous qu'un jour, grâce à l'amélioraiton des relations entre les peuples, la guerre puisse disparaître, et qu'un système de justice soit établi entre les nations pour résoudre toutes leurs difficultés ?

« Donnez les motifs de vos réponses ? »

65 copies de langue allemande, 119 de langue française et 26 de langue italienne sont parvenues à M. Emile Arnaud, président de la commission d'organisation.

Un nouveau concours aura lieu le 18 mai 1914. Le bureau international de la Paix, à Berne (Suisse), en adressera, sur demande, les conditions, et tiendra à la disposition des éducateurs les ouvrages nécessaires à sa préparation.

Presse

Allemagne. — La périodique *Donau-Zeitung* a donné, dans des articles du 14 et 24 janvier, les résultats de l'action maçonnique en Portugal. La *Saar-Zeitung* (4 mars) a publié un article sur le projet maçonnique de détruire la religion ; le 31 mars dans le *Regensburger Anzeiger*, article sur la lutte de la Maçonnerie étrangère (c'est-à-dire en dehors de l'Allemagne). Article de la *Weser-Zeitung*, du 23 mars, qui impute à la Maçonnerie et aux Juifs l'assassinat du roi de Grèce ; article du 25 avril, de la *Kölnische-Zeitung*, qui traite de l'enrichissement des Francs-Maçons et des Républicains avec les biens d'Eglise.

Nous analyserons quelques-uns de ces articles.

Colombie. — Les Evêques de Colombie ont condamné les journaux sectaires : *Comentarios*, *Gil-Blas*, *El Domingo*, *El Aricle*, de Bogota ; *La Organisacion*, de Medellin ; *La Opinion*, de Neiva ; *El Iris*, de Bucaramanga ; *El Cronista*, d'Ibague ; *La Idea*, de Libano ; et *Las Informationes*, de Honda. Sont frappés d'excommunication les catholiques colombiens qui liraient *El Republicano*, *La Accion Cultural*, de Medellinet, *La Linterna*, de Tunja. Ces mesures ont été prises contre les attaques grandissantes de la Franc-Maçonnerie. AIR, 8 mai 1913.

États-Unis. — Le *Triangle*, qui paraissait à Frostburg, cesse pour la troisième fois sa publication. Elle sera, sans doute suivie d'une prompte résurrection. Dans sa dernière incarnation, le *Triangle* était l'organe des Francs-Maçons hispano-américains.

On annonce l'apparition d'une nouvelle Revue maçonnique : *Universal Co-Masonry*, qui, comme son titre l'indique, a pour objet de soutenir la Franc-Maçonnerie androgyne ; elle paraît à Charleroi (Pensylvanie), sous la direction d'Alida E. de Leeuw et de Louis Gazion.

— La *Catholic Tribune de Dubuque* (Iowa), 22 mai 1913, écrit :

M. P.-J. Kelley a fait connaître aux journaux américains l'*Union* et *le Times* de Buffalo, que le sieur Marvin Brown, éditeur de l'ignoble journal *The Menace* s'est fait initier cette semaine (22 mai) au Rite Écossais à Joplin.
L'éditeur réel de la *Menace* est Théodore Walker. Mais il ne semble pas improbable qu'il ait eu besoin d'un coadjuteur Maçon dans son œuvre, qu'un journal catholique représente à bon droit comme celle d'un homme qui puise dans les égoûts de quoi salir le catholicisme.

N.-B. — La *Menace* est le journal qui mène une furieuse campagne pour faire voter un bill soumettant les couvents catholiques à l'inspection des fonctionnaires.

— Un périodique maçonnique américain fait une enquête sur la situation de la Franc-Maçonnerie dans les principaux États du monde. Dans son numéro de Juin, il donne les résultats de cette enquête pour l'Allemagne et le commencement de celle sur la Belgique. La notice sur l'Allemagne, due au F∴ Martin Brandt, est si superficielle qu'elle mériterait à peine de figurer dans une Encyclopédie de vulgarisation. Bien entendu, le F∴ Brandt nous informe que la Maçonnerie allemande ne s'occupe ni de religion, ni de politique.

Pour la Belgique, le F∴ auquel on s'est adressé, est le Comte Goblet d'Alviella, c'est un des Francs-Maçons les plus avertis des choses de la secte.

France. — Le *Symbolisme*, mai 1913 (p. 213), donne les renseignements suivants sur la presse maçonnique en Europe :

L'Allemagne compte 21 périodiques maçonniques, la Suisse, 2 ; l'Autriche-Hongrie, 5 ; la Hollande, 6 ; la Grande-Bretagne, 6 ; la Belgique, 2 ; l'Italie, 3 ; l'Espagne, 2 ; la Grèce, 1 et la Norvège 1.

Cette nomenclature ne paraît pas complète.

Hollande. — La Loge *Fraternité*, d'Almelo Alurelo a proposé au Grand-Orient de créer un bureau central maçonnique de la Presse, qui réunirait et reviserait les communications à faire à la presse quotidienne, et les enverrait ainsi aux groupes locaux ; ceux-ci auraient pour mission de faire paraître ces articles dans la presse locale ; 300 florins devaient être votés dans ce but.

Protestantisme

Allemagne. — Nous lisons dans l'*Italia*, de Milan, 13 mai 1913 :

On fait grand bruit dans le monde protestant d'Allemagne, des constatations faites par M. le docteur Kropatschek, qui vient de quitter le *Reichsbote*, pour l'emploi de secrétaire général de la Société scolaire évangélique du Royaume de Saxe, et par d'autres orateurs, lors de la réunion dernière de cette Société tenue à Leipzig. Ils ont décrit avec une lumineuse franchise la grave situation dans laquelle se trouve le protestantisme en Allemagne. A raison de l'attitude de plus en plus accentuée dans le sens libéral que prend la *Ligue Evangélique*, il est question de fonder une Ligue Evangélique nouvelle, d'un caractère religieux conservateur, tendance qui a pour chef le pasteur docteur Phillips, de Charlottenburg, un des orateurs de Leipzig.

Le docteur Kropatschelk a donné des chiffres inquiétants : en peu d'années les associations et organisations sociales ont recruté plus de cent mille jeunes gens ; l'organe socialiste pour la jeunesse compte 80.000 adhérents, et il existe des sociétés socialistes de jeunes gens dans 600 villes de l'Empire. Les instituteurs sont presque tous libéraux ou atteints le monisme. Il y a des maîtres qui font, en classe et au dehors, profession ouverte d'athéisme sans être censurés par les autorités. L'Allemagne marche à grands pas vers le paganisme.

La *Gazette de Voss* signale, de son côté, ces faits d'après les données mensuelles du Bulletin statistique de Berlin. En 1905, lors du recensement, les individus déclarant ne professer aucun culte, étaient au nombre de 12.609 ; cette catégorie comptait en 1910, 67.061 personnes. La *Gazette de Voss* croit qu'il n'y a pas d'exagération à évaluer leur nombre, en 1913, à 100.000 personnes.

Bavière. — Le *Bulletin du Ministère des Cultes et de l'Instruction publique* publie la formule des engagements que doivent prendre les candidats au ministère pastoral de l'Eglise protestante de Bavière. C'est le serment antimoderniste des luthériens bavarois. AIR, 10 mai 1913.

Religion

Chili. — Comme nous l'avons déjà dit, il paraît à Iquique un journal ouvrier, le *Despertar delos Trabajeros*, qui mêle étrangement la

polémique religieuse (c'est-à-dire anti-religieuse) et la polémique ouvrière. Un numéro que nous avons sous les yeux contient un résumé de l'*Abrégé de l'origine de tous les cultes*, par DUPUIS, composé par un F∴, puis le compte rendu d'une conférence faite par le F∴ Affonso Costa, le 26 mars 1913, dans le local de l'Imprimerie nationale (en Portugal, sans doute à Lisbonne), où l'orateur traite du catholicisme et du socialisme. Il représente le premier comme une force épuisée, le second comme la grande puissance de l'avenir. Après avoir donné la définition du socialisme, il en fait l'histoire, puis, il conclut par une dernière injure au catholicisme : « Le catholicisme, dit-il, ne peut être ami du peuple. Celui-ci commettrait une grande faute en lui confiant la solution du problème essentiel de son existence. Ce serait un bouleversement de la vie collective, comparable seulement à un cataclysme qui éparpillerait dans l'espace les fragments du globe terrestre »

Le F∴ Affonso Costa eut l'habileté de terminer son discours sur cette audacieuse figure de rhétorique, ce qui lui valut de forts applaudissements.

(D'après le *Despertar de los Trabajeros*, Iquique (Chili) 5 avril 1913).

États-Unis. — Un périodique maçonnique qui se publie à Aurora, dans le Missouri, et qui a plus d'un demi-millions de lecteurs, *La Menace* (article du 13 avril 1913), invente des preuves du danger dont la liberté Américaine serait menacée par le catholicisme. Ce périodique a pour devise une phrase de Lafayette : « Si jamais les libertés américaines venaient à être détruites, elles se feraient par les mains du clergé catholique Romain ».

Le directeur de la *Menace* est Théodore C. Walker, docteur en théologie, et ministre d'une des nombreuses sectes protestantes qui se sont formées dans les pays Anglo-Saxons.

FRANCE. — A propos de la réception faite au cardinal Vannutelli, le correspondant parisien de l'*Agence Roma* écrit en parlant des directions si souvent données par le Saint-Père :

Rien n'avance. Tout est contrecarré, arrêté et presque anéanti par un faisceau d'influences tenaces, inavouées, insaisissables. Ceux-mêmes qui font montre avec le plus d'éclat de leur obéissance ne comprennent pas ou n'obéissent pas. Toute contradiction se tait, et pourtant, une force mystérieuse d'inertie semble paralyser de toutes parts l'incontestable bonne volonté qui anime tant de fidèles, bien disposés ou même enthousiastes. Les meilleurs restent impuissants; les frondeurs ne cachent point leur audace : le corps en son ensemble ne s'améliore pas.

D'où peut donc provenir une situation aussi paradoxale, qui fait qu'on semblerait blasphémer en se refusant à avouer tant de beaux et généreux gestes extérieurs tout en convenant de leur effrayante stérilité ?

C'est qu'il y a divorce en France entre la tête et le cœur.

Le cœur de ce peuple est sincère, prompt, porté par tous ses penchants à se ranger sous la douce autorité du Père commun de la catholicité. De là ces fêtes qui témoignent de son attachement et qui le soutiennent, on n'en saurait douter. Mais la tête, entendez le mot dans les deux sens — a d'autres tendances.

Les masses sont de plus en plus gâtées par l'influence de l'école et de la politique, par un déluge permanent de pitoyables lectures, par la multitude de journaux médiocres, neutres ou semi-libéraux, dont se repaissent les catholiques.

En même temps, certains chefs forment une façon de consortium sans grande envergure, mais qui a réussi à étendre son influence sur la plupart de nos groupements politiques et sociaux, sur nos œuvres les plus répandues, les plus méritoires, les plus nécessaires. Voyez-les. Presque toutes appartiennent au même groupe de pensée et d'action, mal formé aux méthodes d'apostolat préconisées par le présent Pontificat, hostile jusqu'à l'animadversion aux rares hommes et aux rares organes qui marchent franchement dans la voie nouvelle.

De là, de déplorables divisions et des atermoiements sans fin. Car le gros des troupes est resté de leur côté ; ils sont servis, dans leurs sourdes résistances, non seulement par leurs situations acquises, mais encore par toutes les influences du dehors qui pèsent sur l'immense majorité des esprits dans le sens des fléchissements, des atténuations et des compromissions avec l'ennemi... »

Comme tout cela est vrai et combien encore au-dessous de la réalité !

Mais, pour trouver la cause d'une situation aussi pénible et douloureuse, il faut porter ses regards plus loin et n'avoir pas peur de montrer la racine du mal.

Alors, on découvre les infiltrations maçonniques dans les œuvres catholiques. Bien peu ont où se tenir à l'abri, les maçons secrets ou les maçonnisants ont réussi à pénétrer partout et à prendre souvent, à l'insu de l'autorité légitime, les places les plus en vue. Et ce ne sont pas toujours ceux et celles qui crient le plus fort après la secte qui doivent inspirer le plus de confiance. Il faut prendre garde aux agents secrets, hommes et femmes, qui ont besoin de donner le change pour pouvoir ensuite mieux jouer leur rôle.

Il est certain que ces infiltrations ont existé depuis le commencement de la lutte entre l'Eglise et la Contre-Eglise; mais, par suite de l'organisation donnée actuellement aux troupes catholiques, l'action des agents secrets de la secte est devenue beaucoup plus facile et surtout cent fois plus dangereuse et efficace.

Supposons, en effet, qu'un Franc-Maçon occulte, ou un maçonnisant, parvienne à s'introduire dans une œuvre paroissiale, et à y

prendre une situation prépondérante, le mal est grand sans doute, mais il demeure restreint. Si le fait se produit dans une œuvre diocésaine, le danger est déjà beaucoup plus étendu mais, encore, cependant, limité.

Que dire, hélas ! si ces infiltrations malsaines ont lieu dans des grandes associations interdiocésaines à aumônier-conseil, comme la Jeunesse catholique, la Ligue patriotique des Françaises, etc., etc., qui, en dehors de l'autorité directe des évêques, embrassent à peu près tous les diocèses de France !

Il est facile de comprendre alors comment les efforts du Saint-Père, des Evêques et des Curés se trouvent si facilemens paralysés. Il suffit de la présence de quelques maçonnisants|ou modernisants, les uns soutenant, les autres,au siège central, pour infiltrer le virus jusque dans la plus petite paroisse, et cela, à l'insu de l'autorité légitime.

Et, de plus, combien ces infiltrations malfaisantes de la secte sont rendues plus faciles ! Un curé connaît ses paroissiens, un évêque peut se renseigner sur ses diocésains ; il éloignera les brebis douteuses et ne confiera la direction qu'à des personnes sûres, et, répétons-le, en cas d'erreur, toujours possible, le mal sera limité. Qui, au contraire, dans les grandes associations, s'étendant sur tous les diocèses, fera le tri et éloignera les loups du troupeau ! L'aumônier conseil ! Où sont ses droits et ses pouvoirs de juridiction? A quel rang figure-t-il dans l'organisation de l'Eglise ? De qui tient-il son mandat ?

Il ne faut pas perdre de vue que l'Eglise est à la fois une société humaine et surnaturelle. La juridiction, donnée aux hommes, vient d'en haut : Notre-Seigneur, le Pape, les évêques, les curés. L'Eglise universelle, le diocèse, la paroisse.

Toutes les fois ques les œuvres catholiques sortiront de ce cadre, qui est celui de l'Eglise catholique, il se produira ce que nous voyons aujourd'hui : des infiltrations de l'ennemi qui paralyseront tous les efforts.

Et, qu'on ne s'y trompe pas, il ne s'agit pas de dire : l'œuvre paroissiale doit être exclusivement paroissiale et l'œuvre diocésaine ne doit pas sortir de la limite du diocèse. Non.

Les œuvres paroissiales, placées sous la direction du curé, peuvent très bien se grouper entre elles, mais sous l'autorité de l'évêque. Que les œuvres diocésaines des différents diocèses se fédèrent entre elles, rien de mieux, si Rome y consent, mais avec une direction choisie par les évêques intéressés et toujours placée sous leur dépendance directe.

Et, s'il est reconnu que ces œuvres, ainsi organisées, doivent, pour produire un plus grand bien, devenir internationales, alors leur centre et leur direction seront nécessairement placés à Rome. Telle est, croyons-nous, l'organisation que doivent recevoir les œuvres catholiques, si l'on veut éviter les dangers si justement signalés par le correspondant parisien de l'*Agence Roma*.

Italie. — Voici un échantillon de la manière dont la Franc-Maçonnerie entend l'anticléricalisme :

Le 30 avril et le 1er mai les journaux maçonniques ont lancé avec des détails épouvantables la nouvelle qu'un prêtre sicilien, abusant de la confession, avait violenté, assassiné, coupé en morceaux et enseveli une jeune fille. Or, rien de tout cela n'était vrai. C'était un mensonge inventé pour échauffer les têtes à l'occasion du 1er mai. Le clergé du lieu poursuit les calomniateurs. — AIR, 5 mai 1913.

Nous avons donné dans le numéro de la *Revue* du 20 mai (p. 1692), la note par laquelle la *Tribuna* de Rome démentait cette nouvelle.

— Le *Corriere d'Italia* écrit le 9 mai 1913 :

— Le 8 mai, a eu lieu dans le local de la direction diocésaine, via della Pigna, à Rome, une nombreuse réunion de protestation contre l'infâme récit, *inventé de toutes pièces* par le journal *Il Messagero*, d'après lequel un prêtre de Cefalù aurait violé et tué une jeune enfant. Ce récit avait paru dans le numéro du 1er mai de ce journal, et le 5 mai, le *Messagero* se vit dans la douloureuse nécessité de reconnaître que sa nouvelle était un mensonge : il le fit en employant des caractères microscopiques et en mettant le texte de son aveu dans un coin de la feuille. Peine perdue. La publicité qu'il fuyait lui est imposée, non seulement par l'ordre du jour voté à cette réunion, mais encore par un numéro spécial illustré, qui a paru le dimanche suivant, par les soins des catholiques.

Obligé enfin de s'expliquer, le *Messagero* publie dans son numéro de 9-10 mai 1913, l'article suivant où il accuse les « cléricaux » d'avoir inventé eux-mêmes l'histoire.

Coup monté clérical. — « La nuit du 30 avril au 1er mai, nous reçûmes par phonogramme, de notre correspondant de Palerme, docteur Francesco Guardione, la nouvelle d'un crime affreux commis par un prêtre à San Mauro Castelverde (Cefalù). Nous publiâmes le phonogramme sans rien ajouter ni retrancher ; nous le publiâmes après que notre correspondant nous eût assuré que le fait avait été annoncé par le journal quotidien de Palerme, l'*Ora*. . . . .

« Ajoutons que le fait même a été publié avec les mêmes détails par beaucoup d'autres journaux de Rome et d'Italie. Le 4 mai, deux inconnus, qui ne crurent pas devoir faire part de ce qui les concernait, vinrent dans nos

bureaux demander un démenti du fait, parce qu'ils avaient reçu de l'évêque de Cefalù une dépêche qui qualifiait le fait d'imaginaire. Nous ne manquâmes pas de demander immédiatement des éclaircissements à notre correspondant de Palerme, qui nous transmit simplement la déclaration de démenti publiée ce même jour par l'*Ora*, et que nous avons reproduite *intégralement* dans le numéro du 5 mai sous la même rubrique *Dernières dépêches*, où avait paru la première note. On ne pouvait rien exiger de plus de notre correction journalistique.

« Mais les cléricaux, à court de bons arguments pour nous combattre, se sont attaqués avec une fureur ridicule à ce démenti imposé par le devoir, et qui est la meilleure preuve de notre bonne foi ; ils ont fait prêcher dans plusieurs églises le dédain que leur inspirait la divulgation du fait ; ils ont organisé une assemblée diocésaine pour voter la publication d'un manifeste de protestation adressé à la population, d'un *numéro unique*, provoquer des réunions nouvelles, et autres démonstrations tapageuses.

« On voit bien, par là, que la mauvaise foi cléricale n'a pas de bornes.

« Pourquoi insinue-t-on que le délit a pu être inventé dans un but de propagande anticléricale par le *Messagero* de Rome, alors qu'il était signalé à nous comme à d'autres journaux de Rome et de la province, et cela, par suite de sa publication dans un journal connu de Palerme, dont nous n'avions aucun motif de suspecter la bonne foi ?

« N'étant point doués de l'ubiquité de saint Antoine et nous trouvant à Rome, nous ne pouvions contrôler l'exactitude d'une nouvelle relative à une lointaine petite localité de Sicile.

« On ne saurait prétendre que chaque fois qu'on signale un délit de prêtre, nous devions admettre *a priori* qu'il s'agit d'une calomnie, les prêtres étant tous des saints ! Pourtant, la chronique du passé lointain et du passé récent nous apprend que parmi les ecclésiastiques, on trouve des coupables de toute sorte.

« Pour conclure, avec une parfaite bonne foi, nous publiâmes la note de l'*Ora*, avec toute la hâte possible. Nous sommes donc en règle avec les devoirs de la sincérité et du sérieux journalistiques.

« Les organisateurs de ce misérable coup monté clérical peuvent-ils en dire autant ?

« Les clameurs avec lesquelles la petite bombe a été lancée ne pourraient-elles pas justifier le soupçon que la note inexacte a été mise en circulation par ceux-là même qui comptaient exploiter, avec une parfaite mauvaise foi, la bonne foi des journaux qui lui auraient fait accueil ?

« N'oublions pas que les élections sont proches, que les cléricaux se préparent à engager une lutte acharnée, et que pour les disciples de Loyola, la fin justifie les moyens, tous les moyens. »

Voilà un bel exemple de la bonne foi maçonnique. Et pour bien établir celle-ci, le *Messagero* du 15 mai annonce qu'il fait une enquête pour retrouver les auteurs de la fausse nouvelle. S'il veut prendre la peine d'aller se renseigner dans les loges, ses recherches

ne seront pas longues. Mais il est probable que c'est le seul endroit où il n'ira pas... et pour cause.

— La *Gazette de Liége* du 25 mai donne les détails suivants sur cette affaire :

Nous recevons, par l'entremise du Comité de défense du clergé, une éloquente et digne protestation de Mgr l'évêque de Cefalù, Anselmo Sansoni, au sujet du prétendu crime clérical qui aurait éclaté dans son diocèse.

Ce document nous permet d'assister à la fabrication et à la divulgation d'un de ces scandales qu'exploite avidement la presse antireligieuse. Il convient d'examiner cette besogne de gredins, puisqu'ils ont été, cette fois, assez imprudents pour se laisser prendre sur le fait.

L'histoire fut lancée par *l'Ora*, de Palerme. Le 1er mai, ce journal imprimait, en caractère voyant, ces titres suggestifs : Horrible crime d'un prêtre. — Il surprend au confessionnal le secret d'une jeune fille ; il l'outrage, il la tue et dépèce le cadavre ».

Le récit est aussitôt reproduit par des feuilles de Rome, de Naples et de Florence. On le corse de détails sensationnels.

« Le *Messagero* de Rome, donne une autre version. Il intitule son récit, toujours en caractères d'affiche : « Délit sauvage d'un prêtre » il conseille à une pénitente de s'enfuir, l'attend au rendez-vous, abuse d'elle et la tue. » Chaque mot du titre est amplement développé. L'auteur connaît par le menu les infâmes propositions du confesseur. Il raconte l'outrage, comme s'il y avait assisté. Il s'étend sur l'assassinat. Il indique le soin que prend le criminel de cacher les membres sanglants du cadavre. Il dépeint les angoisses de la pauvre mère ; puis, l'arrestation du monstre, l'indignation populaire, l'intervention des carabinieri pour protéger le prêtre coupable contre la foule furieuse !

Le *Nuovo Fieramosca* de Florence révèle le nom de la pénitente. Il en fournit une description. Cette fille était bien entendu, « *bellissima* » ; taille élancée et flexible ; chevelure abondante et noire comme les plumes d'un corbeau : *chioma corvina* : yeux noirs ». Une jeune personne irrésistible.

Quand ces Italiens s'y mettent !...

Et notez que ce n'était pas la première fois que ce prêtre se distinguait par son sadisme : ce crime mettait simplement le comble à une série de méfaits, pareillement dévoilés par d'autres journalistes avertis.

Ayant figuré en bonne place dans les feuilles italiennes, avec les variantes dues à l'imagination méridionale, le récit fut télégraphié à l'étranger. *L'Agence Reuter*, sans se donner la peine de contrôler l'histoire, l'expédie à ses abonnés en ces termes circonspects :

Un télégramme de Rome au *Matin*, de Paris, relate un crime horrible commis à Copalu (Cefalù) ? On raconte que le curé du village aurait attiré une jeune fille dans une maison vide, où il l'a violée, assassinée et coupée en morceaux. — Reuter.

Nos journaux anticatholiques ne manquèrent pas de reproduire cette dépêche. Les plus sectaires y ajoutèrent les enjolivures italiennes.

Malheureusement pour les inventeurs du scandale, ils s'oublièrent à indiquer le lieu où la scène se serait passée : San Mauro, Castelverde, diocèse de Cefalù, Sicile. Aussi, dès le début du vacarme, l'autorité ecclésiastique se mit-elle en rapport avec l'autorité civile, pour éclaircir l'affaire.

Le maire de S. Mauro, M. Orazio Marco, télégraphia sans retard à la direction de *l'Ora*, à Palerme :

Démentir fable de votre correspondant de Cefalù du 30 avril : « Horrible crime d'un prêtre. » Aucun délit, ni de prêtre, ni de laïc, n'a été commis ; il ne s'est passé aucun fait pouvant donner prétexte à cette fantaisiste invention.

Le syndic, Marco.

Simultanément, le Commissaire de la Sûreté publique, interrogé par la curie épiscopale, écrivait :

J'ai l'honneur de vous informer, en réponse à votre lettre, que notre Bureau, averti d'un méfait commis par un prêtre à San Mauro Castelverde, a demandé aussitôt des renseignements à l'officier de police de cette localité ; ce fonctionnaire nous a répondu qu'il n'existait rien de ce que rapportait le journal *l'Ora* de Palerme.

Céfalù, 4 mai, 1913.
Le commissaire, Righini.

L'évêché fit lui-même une enquête. Il ne découvrit rien. Le prêtre incriminé, n'avait été coupable ni d'imprudence, ni de légèreté d'aucune sorte.

La jeune fille à la chevelure de corbeau était un affreux canard.

Maintenant, l'excellent curé-archiprêtre de San Mauro, Mr M. Giaimo, qui est très estimé de ses paroissiens, est résolu à demander aux tribunaux la réparation de cette odieuse calomnie.

— Les discussions actuelles sur la Maçonnerie militaire préparent de grandes difficultés au parti maçonnique dans les élections qui auront lieu prochainement en Italie. Voici un article du journal maçonnique *Il Secolo*, qui pose déjà la question sur le terrain religieux :

« Nous avons parfaitement compris : les élections prochaines se feront au nom de Jésus, contre le Grand-Architecte de l'Univers. A tous les candidats déplaisants on criera : « Vous êtes Maçon » et s'ils disent qu'ils ne le sont point, on n'hésitera pas à leur répliquer : « Soit, mais vous êtes Maçon dans l'âme », on criera cela, on le chantera, on le mettra en musique. L'Italie est tout entière maçonnique ou antimaçonnique : tous les autres partis ont disparu dans cette classification ».

(*Il Secolo*, Milan, 20 mai 1913).

Portugal. — L'*Avvenire d'Italia*, de Bologne, publie, dans son numéro du 15 mai 1913, l'article ci-dessous sur la *Lettre de protestation des Evêques portugais contre la persécution religieuse*, nous la reproduisons, *in extenso* étant donné son importance :

Il y a peu de jours, les évêques portugais ont adressé au Président de la République une nouvelle lettre très digne dans laquelle ils expriment leur protestation contre la persécution religieuse qui s'exerce sous mille formes avec l'acharnement le plus féroce et le plus tenace.

La lettre, document palpitant de vie, et affirmation très noble de courage apostolique, porte les signatures du Patriarche de Lisbonne, des archevêques de Braga, d'Evora, et de Guarda, des évêques de Coïmbre, de Porto, de Lamego, d'Algarve, de Portalegre et de Vizeu.

Elle débute ainsi :

« Depuis la proclamation de la République, une série de lois et de décrets émanés du gouvernement portugais nous a contraints de publier à notre tour plusieurs documents tant pour exposer, en face de ces lois, la doctrine catholique, que pour élever notre protestation contre celles-ci, et pour défendre les principes religieux que nous représentons et que nous voyons combattus chaque jour. Pour ne point parler des autres attaques contre la religion, nous rappellerons que les Ordres religieux ont été dissous et chassés en vertu des lois du gouvernement provisoire ; qu'on a aboli le serment fait au nom de Dieu, supprimé la célébration des fêtes, permis le divorce et interdit l'enseignement de la religion dans les Ecoles. En présence de toutes ces mesures arbitraires, nous avons été obligés plus d'une fois par un rigoureux devoir de conscience d'exposer sur plusieurs points quelle est la doctrine catholique, en exhortant nos fidèles à accomplir leurs devoirs de catholiques et de Portugais. »

Après avoir rappelé la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, promulguée le 20 avril 1911, et avoir fait remarquer qu'elle prétend faire de l'Eglise un organe dépendant de l'Etat, les évêques disent que leur protestation immédiate et énergique et la condamnation du Saint-Siège, auraient dû conseiller aux chefs du gouvernement d'agir avec une grande circonspection. Au contraire, on a manqué de prudence, et la loi ayant été promulguée, on a voulu constituer les associations cultuelles, déjà interdiles par l'autorité dans d'autres pays. Les évêques publièrent alors les Lettres Pastorales qui expliquaient les enseignements et les ordres donnés en tout temps par l'Eglise à ce sujet, et le Gouvernement, par représailles, chassa les évêques de leurs sièges, et les priva des avantages dont ils avaient joui jusqu'alors. Tout cela est connu.

« Le Gouvernement, dit à ce sujet la lettre, les fit traîner devant les tribunaux, malgré les châtiments déjà infligés par lui, oubliant le principe de droit qui prescrit de ne point appliquer deux peines à un seul délit. Nous protestâmes alors contre la violence, mais notre voix ne fut point écoutée, et les procès qui nous furent intentés suivirent leur cours. Mais quel que soit le jugement définitif, la doctrine catholique reste immuable, et nous continuerons à l'enseigner ».

La voix du Pape.

Cette première partie de la lettre, qui forme une véritable introduction se termine en faisant remarquer que c'est la promulgation des nouveaux

décrets qui a forcé les évêques, malgré eux, à envoyer cette nouvelle protestation. Le lecteur comprendra aisément la portée et la nature de ces décrets, et combien il est aisé de les réfuter dans leur illogisme profond et irrémédiable ayant pour objet le séquestre des *Acta Apostolicæ Sedis* contenant la déclaration pontificale du 12 octobre 1912, déclaration ayant pour objet de protester contre l'attitude prise par le Gouvernement de la République à l'égard de tout ce qui est de la compétence et du droit de l'Eglise.

« La mesure gouvernementale, disent les évêques, est inutile, parce qu'elle n'empêchera point la volonté et la pensée du Souverain Pontife de parvenir à la connaissance des Evêques portugais, et par eux, à celle des fidèles. Cette mesure est illogique, surtout depuis la loi de séparation, qui déclare que l'Eglise n'a plus d'existence officielle au Portugal ; elle est en contradiction avec le principe démocratique, car elle n'est pas autre chose qu'une loi d'exception, qui ne saurait être admissible en vertu de la constitution même d'un régime républicain. Il s'agit donc ici d'une violence monstrueuse faite à la liberté et à la conscience des Portugais ; et, ce qui est pire encore, c'est la mort de la liberté religieuse, c'est la voie frayée à un schisme.

« Mais, il n'en sera point ainsi. La loi fondamentale du pays ne l'exige pas et notre conscience ne saurait accepter de bon gré des chaînes qui sont propres à entraver le libre exercice de notre ministère. Nous déclarons donc solennellement que nous sommes résolus à écouter et à respecter toujours la voix du Souverain Pontife, de quelque manière qu'elle se fasse entendre, et que personne ne pourra nous empêcher de transmettre fidèlement ses ordres à notre clergé et à notre peuple. Agir autrement serait nous rendre traîtres à nos devoirs les plus sacrés. En même temps, nous ne faillirons point à accomplir, comme nous l'avons toujours fait, nos devoirs de citoyens portugais. Nous sacrifierons tout, volontiers, excepté notre honneur, notre dignité et notre conscience. Nous n'entendons pas être appelés en un autre sens des catholiques et des Portugais. Quant aux menaces et aux violences qui pourraient nous être faites, nous espérons, avec l'aide de Dieu, pouvoir leur opposer ce calme et digne *non possumus*, qui a valu à l'Eglise tant de glorieux triomphes ».

L'Ecole Laïque

Arrivés à ce point, les évêques apprécient avec sérénité la circulaire du ministre de l'Intérieur (*sic*) relative à la laïcité de l'enseignement qui doit être donné dans les écoles publiques.

« La République a cru résoudre le problème de l'instruction primaire en la déclarant obligatoire, gratuite et neutre. L'obligation scolaire est impossible à réaliser parce que les Ecoles sont en nombre insuffisant. Il a été dit en plein Parlement que plus de mille écoles sont fermées faute de maîtres, ou pour diverses causes. Mais il y a d'autres motifs qui justifient cette affirmation : l'éloignement excessif des écoles dans plusieurs centres ruraux, la pauvreté extrême de beaucoup de familles, qui les oblige à employer leurs enfants de six à sept ans à la garde des troupeaux ou à d'autres travaux champêtres. D'autre part, l'instruction gratuite est une fiction, parce qu'il

faut de l'argent pour tenir des écoles ouvertes, et que cet argent est fourni par les contribuables. Non moins illusoire est la neutralité de l'enseignement, euphémisme avec lequel on tente de masquer l'absence de religion. L'Ecole sans Dieu, c'est l'école contre Dieu ; l'instruction neutre est impie ; l'enseignement sans la religion est irréligieux.

La lettre insiste sur ce point fondamental : « Faire abstraction de Dieu, c'est le mépriser, le nier pratiquement, lui déclarer la guerre. Lorsque les enfants lisent l'inscription « Sans Dieu et sans religion », répandues à profusion par les rues de la capitale, les jours de fête, ils l'interprètent nécessairement en ce sens : « Dieu n'existe pas, et la religion est une moquerie ». Est-ce là ce qu'on veut obtenir par la loi actuelle ? Qu'on le dise franchement. Mais quelle terrible responsabilité n'assument pas ceux qui préparent des générations athées, par conséquent matérialistes — pour voir les choses d'ensemble, — des générations absolument ingouvernables et anarchistes, sans idéal, sans boussole, sans croyances pures, sans nobles aspirations vouées au désordre et au malheur. Rappelons-nous la profonde sentence de Leibniz : « J'ai toujours pensé que pour pouvoir réformer le genre humain, il faut commencer par réformer l'éducation. » L'éducation n'est pas l'instruction, et il ne saurait y avoir d'éducation morale sans religion. Et puisque s'abstenir de nommer Dieu, c'est nier son existence, on enseignera à l'enfant des écoles portugaises, ses devoirs envers sa patrie, ses parents et la société, mais on ne lui dira rien de ses devoirs envers Dieu. Elevé à l'école d'une pareille morale exclusivement laïque, et réfléchissant sur elle, l'enfant se demandera en vain le pourquoi de ces obligations qu'on lui impose sous le nom de devoirs ; il s'efforcera vainement de chercher dans cette morale la force de résister à l'ardeur et à la violence de ses passions, aux conseils de camarades vicieux. Il est donc de nécessité suprême que le maître sache harmoniser sa mission sociale avec celle du père de famille et celle du prêtre.

Pour justifier la neutralité scolaire, on allègue la liberté de conscience, sans songer que dans cet état de choses la conscience des catholiques est la seule qui ne puisse pas jouir de ce droit, et que c'est la majorité du peuple portugais qui est atteinte par un tel système, car le peuple portugais est en majorité catholique. Ce système peut conduire d'une manière inattendue à des conséquences très graves, et ce n'est pas seulement au nom de la religion et de l'Eglise que les évêques portugais élèvent leur protestation, mais encore au nom des intérêts les plus sacrés et les plus vitaux des familles et de la société, au nom de la vraie civilisation, du droit et de la justice.

« A cette *guerre légale* contre Dieu, il est nécessaire d'opposer une *résistance légale* disent les évêques, parce que nous ne pourrons jamais nous servir de moyens violents ni les conseiller, nous ne pourrons pas davantage exciter les fidèles à prendre les armes. Ce que nous conseillons, ce que nous recommandons, c'est que tous les vrais catholiques, laissant de côté les questions d'importance secondaire, les divergences politiques, s'unissent sur le terrain de la légalité dans ce but : revendiquer la liberté d'enseignement dans les écoles publiques et privées, pour les fils de parents catholiques, et la responsabilité pénale pour les professeurs qui, à l'ombre de la neutralité feraient

entrer l'incrédulité et l'impiété dans l'esprit des enfants qui leur sont confiés. Formulons nos plaintes et nos protestations sur ce point en toutes les occasions qui se présenteront, et nous ne cesserons pas d'exhorter les fidèles à revendiquer leurs droits. »

Contre la menace de schisme.

Passant alors à l'examen de la seconde partie de la circulaire relative à l'aide que les autorités devront donner aux associations de culte et aux prêtres salariés pensionnés par l'Etat, « pour rendre inefficaces les persécuteurs légitimes des soi-disant autorités ecclésiastiques », les évêques déclarent que, pour bien faire comprendre les raisons qui interdisent de reconnaître ces associations, il faut dire ce que c'est que l'Eglise catholique.

« L'Eglise catholique est la Société des fidèles, fondée par Jésus-Christ, unis par la même foi et les mêmes sacrements, et soumis aux pasteurs légitimes, sous le gouvernement et la direction suprêmes du Vicaire de Jésus-Christ, le Pontife Romain, auquel nous devons tous obéir. » Donc, pour appartenir à l'Eglise catholique, qu'il s'agisse d'un individu ou d'une collectivité, il faut de plus l'obéissance et la soumission aux Pasteurs légitimes et au Pape, qui instruit, gouverne et dirige d'une manière admirable.

« Les Associations cultuelles, organisées et protégées par le pouvoir civil, ne sont en aucune façon dépendantes de l'autorité ecclésiastique. Par cela même elles ne peuvent se nommer catholiques ; en effet, lors même qu'elles posséderaient tous les caractères nécessaires, il leur manquerait toujours la soumission et l'obéissance aux légitimes pasteurs de l'Eglise. »

« L'oubli et la violation de ces principes, qui font partie de la doctrine catholique, ont de graves conséquences pour le clergé et les fidèles. Après avoir fait allusion aux peines très graves auxquelles s'exposent les prêtres qui accepteraient d'être subordonnés au gouvernement, les évêques ordonnent aux fidèles de ne prendre part à aucune cérémonie religieuse, à ne recevoir aucun sacrement, des mains de prêtres qui auront adhéré aux Associations cultuelles, et ils protestent contre le langage perfide et irrévérencieux de la circulaire ministérielle. »

« Les effets de la persécution religieuse exercée au Portugal sont terribles : prêtres chassés de leurs églises, l'exercice du culte confié à des intrus excommuniés, églises fermées ou employées à des usages profanes, fidèles pleurant sur toutes ces profanations, tous ces sacrilèges. Si l'on continue dans la même voie, surtout à expulser les prêtres, les évêques, sans jamais sortir des limites qui leur sont imposées par l'ordre, par le respect du pouvoir constitué, seront obligés de recourir à des mesures rigoureuses, pour déterminer nettement à qui doit être imputée cette déplorable manière d'agir. »

Les évêques font ensuite appel à la générosité des fidèles, et disent que, si les biens des églises ne sont pas restitués, ils seront contraints de recourir à la charité des catholiques du monde entier. La lettre se termine par quatre déclarations ainsi conçues :

« 1° Les corporations civiles (pour le culte et pour buts analogues) organisées après le décret du 20 avril 1911, et destinées à se charger du culte sont condamnées par l'Eglise catholique, et interdites aux fidèles ;

« 2° Le culte que ces associations tentent d'exercer est schismatique, par conséquent ceux qui y participent encourent les peines ecclésiastiques dont l'Eglise menace les auteurs de faits semblables ;

« 3° Nous, évêques, emploierons tous les moyens pour maintenir l'exercice du culte suivant les principes de l'Eglise ;

« 4° Nous protestons contre le mépris des principes ou des droits de l'Eglise, contre les persécutions et vexations si souvent exercées contre le clergé et les fidèles. »

Ainsi se termine une lettre qui est à la fois un formidable acte d'accusation contre l'anticléricalisme grossier et brutal des gouvernants de cette malheureuse République, et un grand et précieux monument de foi courageuse. Et qu'il nous soit permis de formuler un désir, c'est que jamais la propagande religieuse des partis avancés ne réussisse à prendre le dessus, pour plonger notre patrie dans l'abîme de terreur et de fatalité dans lequel se débat le Portugal. Souhaitons aussi aux catholiques portugais que la bourrasque révolutionnaire une fois passée, on ait, dans ce pays, une idée plus exacte de la liberté, que le pouvoir arrive aux mains de gens honnêtes qui pourront leur donner la réparation à laquelle ils ont droit, et sans laquelle le Portugal s'achemine à grands pas vers la ruine la plus complète.

Suisse. — Bien que la pièce suivante date de plus de sept mois, on jugera qu'elle n'a rien perdu de son intérêt. Disons toutefois que nous en donnons la traduction d'après un texte anglais que nous trouvons dans un magazine presque inconnu en Europe, et que le texte original a pu être envoyé en plusieurs langues aux diverses Loges.

« Genève, fin septembre 1912.

« L'Eglise Romaine, comme elle le reconnait elle-même, réclame la domination universelle. Affirmant que seule elle possède toute la vérité et la vraie voie du salut, elle prétend à une autorité absolue tant spirituelle que temporelle.

« Le récent Congrès Eucharistique de Vienne, pour lequel on a mobilisé toutes les troupes, en donnant à chaque soldat 20 cartouches à balle, avec l'ordre de viser exactement, et de ne pas tirer en l'air, ni à terre, — cette exhibition bruyante du mystère le plus secret d'une religion, est une preuve tout à fait convaincante que le Vatican se prépare à conduire au triomphe son Eglise « militante ».

« En fait, le monde civilisé assiste à un redoublement des efforts du catholicisme, ou plutôt du cléricalisme, de l'ultramontanisme, seule forme de vie religieuse tolérée par le pape régnant.

« Cette tendance, le catholicisme clérical, est la négation absolue du progres, de la liberté de conscience et de la dignité humaine.

« En présence de cette menace, les Francs-Maçons, assemblés à Genève, à l'occasion du Congrès international de la paix, — adressent un énergique

appel à tous ceux qui se refusent à permettre que l'esprit clérical prenne une possession de plus en plus complète de toute institution.

« Tous sont invités à se tenir en garde contre les tentatives cléricales, tantôt ouvertes et brutales, tantôt jésuitiques et douces, pour obtenir le pouvoir.

« Ils demandent à tous les amis de la liberté de conscience de renoncer à leurs différends et de s'unir pour combattre les attaques des ultramontains, qui puisent leurs inspirations dans le *Syllabus*, et dans l'Encyclique de Pie X, et ne visent à rien moins qu'à l'empire universel de l'Eglise.

« Une force invincible luttera sous la bannière du Libre-Examen, prête à défendre et à étendre les conquêtes de la tolérance, de la libre recherche, et l'autonomie morale de l'individu contre l'esprit de fanatisme, d'obscurantisme et de tyrannie religieuse

« Otto KARMIN, docteur en philosophie, de la Loge *la Fraternité*, Genève.

« Par ordre : MAGALHAES LIMA, Grand-Maître de la Franc-Maçonnerie du Portugal. »

Révolution

CUBA. — Il est connu que la Maçonnerie a préparé et entretenu le long soulèvement qui a fini par faire perdre à l'Espagne la plus vieille de ses colonies américaines, l'Ile de Cuba. La Maçonnerie y continue son œuvre, mais contre qui ? En tout cas, voici quelques indications empruntés à une allocution, faite le 25 avril 1913, devant l'association des Vétérans Maçons, à la Loge de San-Andrès, par le Fr∴ Dr Francisco Gonzalez Garcia.

« Les profanes, — et il y en a parmi nous qui leur font écho, — prétendent que la Maçonnerie n'a que des fins politiques, qu'elle n'a pas d'autres procédés que l'intrigue et les transactions, qu'elle n'a plus de raison d'être à Cuba. Méconnaissant le caractère mondial de notre association, ils disent qu'elle n'a point pu, et n'a point dû être autre chose aux jours pénibles de notre lutte pour l'émancipation ; ils réduisent à ces minces proportions le rôle qu'elle doit jouer ; selon eux, elle devait se borner à secourir le soldat errant, fugitif ou encore dans les rangs, recueillir de l'argent, des vêtements, des remèdes, lire dans ses réunions le vaillant journal de la cause, propager la bonne nouvelle parmi les amis, les Frères, les compatriotes, et que là devait se borner l'œuvre des Maçons. C'est lui refuser et méconnaître absolument les droits et les honneurs de son action préparatoire, de son passé.

Ainsi donc, ils répètent avec une emphase railleuse, celle des gens qui n'y connaissent rien, que la Maçonnerie est un anachronisme. Il n'en est rien : il ne faut pas même croire à leur sincérité : au fond, ils sont travaillés par la crainte de rencontrer une barrière qui arrête leurs attaques, qui empêche leurs vols et leur corruption.

« Aujourd'hui plus que jamais, la Maçonnerie est nécessaire, indispensable à Cuba. Si elle a dû hier, non point par haine de nos ancêtres, mais par amour de la liberté, se faire le foyer de la conspiration, aujourd'hui, par amour pour nos fils et par attachement aux droits acquis, elle doit être l'école du civisme et le soutien de la patrie. »

Portugal. — La commission pour la liquidation des biens ecclésiastiques a proposé au gouvernement d'ériger une statue au célèbre ministre Pombal, Franc-Maçon et persécuteur des Jésuites, avec le bronze des cloches provenant des cloches des couvents. AIR, 23 mai 1913.

Suisse. — Nous avons déjà parlé du séjour de M. Magalhaës Lima en Suisse, voici quelques nouveaux détails empruntés au *Secolo* de Lisbonne, 2 mai 1913.

— Le Sur Magalhaès Lima, vivement sollicité par des amis qui sont allés le trouver à Lausanne, a passé quelques jours à Zurich, et a visité tous les établissements publics d'enseignement, d'assistance, d'instruction. Sur la demande de plusieurs Sociétés, il a fait, dans la salle du Tribunal supérieur, une conférence qui a été fort applaudie, et dans laquelle il a réfuté les accusations portées par la duchesse de Bedford, et a applaudi à la campagne entreprise par Guerra Junqueiro contre les détracteurs de la République. Le président de la réunion, docteur Pfluger, conseiller communal et le recteur de l'Université, M. Estre, se sont montrés pleins de déférence envers M. Lima. L'important journal de Zurich, *Neue Zurcher Zeitung*, lui a consacré un long article ; de même le *Volksrecht* et d'autres.

M. Lima a profité de l'occasion pour renouveler son invitation au Congrès international et au Congrès de Libre-Pensée de Lisbonne. Il a été prié de faire une conférence sur le Portugal à la Maison du peuple.

Sectes et Sociétés secrètes

Afrique. — Nous empruntons les renseignements qui suivent à à un article paru dans le *Petit Courrier Colonial*, 16 mars 1913 :

Par le mutisme imposé à ceux qui y sont affiliés, l'origine, l'organisation intime et le but des Sociétés secrètes échapperont longtemps encore à la perspicacité des investigateurs. Des documents réunis et des opinions émises sur cette question, il est prudent de s'en tenir à un sage éclectisme. Incontestablement, écoles fétichistes au caractère magico-religieux, avec degrés et rites d'initiation, distinctes dans la plupart des cas pour les hommes et pour les femmes, dans lesquelles est donnée l'éducation cultuelle et civique, ces associations ont une existence qu'il serait peu sérieux de mettre en doute.

Pour ne parler que de celles qui existent dans quelques peuplades de l'Afrique Equatoriale française, c'est chez les M'Pongwés, l'*Okukue*

(u = ou) pour les hommes, le *Ndjembe* pour les femmes. Dans la région de Nyanga, chez les Bayakas, le *Muiri* ; dans l'Ouham, chez les Bandas et les Mandjias, le *Gakura* ; dans la Sangba, chez les Bayas, le *Labi* ; chez les Bakongo, entre le Pool et la Côte, le *Nkimba* pour les hommes, d'où les femmes sont rigoureusement exclues, et le *Ndembo* où sont admis indistinctement les hommes et les femmes.

Il est un fait remarquable à signaler : c'est que les membres de ces sociétés se servent entre eux d'une langue particulière, inconnue des non-affiliés. Parfois même, comme c'est le cas chez les Bakongo, cette langue secrète est double : l'une est uniquement réservée aux hommes, l'autre aux femmes. Cette distinction n'a pas lieu de surprendre, puisque nous savons qu'elle existait beaucoup plus prononcée chez les anciens Caraibes, par exemple, qui possédaient trois langages, l'un parlé par les hommes, l'autre par les femmes et le troisième par les guerriers, ce dernier strictement taboué.

Il est un fait certain, c'est que certaines de ces sociétés ont conservé un caractère à la fois religieux et commercial, comme, par exemple, l'*Egbo* et l'*Idiong* des tribus Efik et Ekoi de la Nigéria anhloise...

ANGLETERRE. — Le Fr∴ Dudley Wright a été nommé Directeur de la *Buddhist Review* (Revue Bouddhiste), et membre du Conseil de la Société Bouddhiste de Grande-Bretagne et d'Irlande.

BOHÈME. — Nous lisons dans l'*Agence Roma* :

La *Volna Myslenka*, Union des Libres-Penseurs de Bohême, vient d'entreprendre une propagande en vue de répandre l'hérésie hussite parmi les Tchèques. Le programme de la secte comprend : la séparation de l'Eglise et de l'Etat, l'abolition de l'enseignement religieux dans les écoles et surtout la préparation des apostasies parmi les catholiques. L'Union des Libres-Penseurs a recueilli de nombreuses adhésions de professeurs connus des écoles supérieures, d'écrivains, d'avocats, de médecins, d'ingénieurs et autres « intellectuels » de Bohême. — AIR, 13 mai 1913.

ETATS-UNIS. — La *Catholic Tribune*, de Dubuque (Iowa), 22 mai, publie les renseignements suivants :

— Les *Chevaliers de Colomb* ont tenu des Conventions dans quelques Etats de l'Amérique : celles de l'Iowa et du Nebraska ont eu lieu du 15 au 22 mai ; dans le Nebraska, leur nombre s'est accru de 263 pendant l'année 1912, ce qui porte ce nombre à 3969 membres. Dans l'Iowa, il s'élève à 11.404. La plus récente Convention est celle de la Lausanne, qui a eu lieu à Mason-City.

— Un organe maçonnique américain nous fournit des détails sur l'ordre du Sanctuaire mystique :

Cet ordre, qui prétend à une haute antiquité, mais semble borner son

activité à des banquets et à des excursions, a exécuté en mai 1913, ses grandes manœuvres annuelles (pour parler son propre langage) à Dallas ; où plus de cent Temples étaient représentés. Plusieurs milliers de ses membres, non revêtus de leurs uniformes, ont défilé devant l'Impérial Potentat, W.·.J. Cunningham, de Baltimore.

Lors de la première séance d'affaires, le Potentat en question a fait son rapport sur la situation de l'Ordre. Il compte 185.446 membres, soit 12.790 de plus que l'année précédente, 133 temples, et il a en caisse une somme de 114.421 dollars, soit environ 650.000 francs.

— Sous le titre « Sociétés secrètes et Sociétés demi-secrètes » la *Catholic Tribune*, de Dubuque (Iowa), publie dans son numéro du 8 mai, le très intéressant article dont nous donnons ci-dessous la traduction intégrale :

Nous ne discutons pas ici sur les motifs qui ont déterminé l'Eglise catholique à condamner en principe les Sociétés secrètes. Ces Sociétés secrètes ont été l'instrument principal au moyen duquel le Souverain Pontife a été dépouillé de son pouvoir temporel : ce serait là une raison suffisante même pour un catholique qui professerait, à l'égard du Saint-Siège autre chose qu'une obéissance aveugle, un catholique qui aime cette mère si bonne, si prévoyante, si soucieuse du bien temporel et spirituel de ses enfants. Aucun catholique vraiment digne de ce nom ne doit s'affilier ou rester affilié à une Société secrète, ou même demi-secrète, dès qu'il a compris que toutes sont des rouages de la machine que le diable, toujours occupé à des complots, dirige contre le Christ et son Eglise, pour lui arracher des âmes immortelles. Nous en dirons autant de toutes ces Sociétés, depuis la vieille Franc-Maçonnerie, jusqu'à ces sociétés qui usent d'une diplomatie plus raffinée ; il en est qui se donnent comme « pratiques » qui prennent pour principes : « Attrape-les avec des tours inoffensifs, spécule sur l'ignorance des catholiques confiants, fais-les glisser sur une pente savonnée, bourre-les de plaisirs et de divertissements jusqu'à la mort », sociétés demi-secrètes qui ne sont pas nominalement défendues, mais qui n'en sont pas moins des instruments de séduction, des pièges.

Nous voulons surtout appeler l'attention sur l'œuvre à longue portée, le système de « l'échelle mobile » que l'on pratique ici, aux Etats-Unis, et que l'on peut comparer à des tentacules armés de suçoirs. On agit graduellement, très graduellement, on éloigne tout doucement les jeunes gens catholiques d'une vie de vrai et sérieux catholique; on les mène pas à pas sur une route qui aboutit directement à la Franc-Maçonnerie. La Franc-Maçonnerie est le dernier barreau de cette « échelle de Jacob » à rebours. Nous ne prétendons pas être infaillible quand nous affirmons d'après ce que nous avons sous les yeux, quand nous disons d'après notre point de vue de journaliste catholique qu'il y a une progression qui forme cette « échelle de Jacob » à rebours. Nous nous en rapportons, lecteur, à votre propre jugement.

Rappelez-vous que nous avons aux Etats-Unis, un bon nombre de So-

ciétés qui rentrent dans la catégorie des Sociétés interdites par l'Eglise, en tant qu'elles ont un *rituel*, un *aumônier ou chapelain*, et un *serment de garder un secret* ; Sociétés qui ne sont pas nominalement interdites. Les seules Sociétés nominalement interdites sont celles des *Francs-Maçons*, des *Chevaliers de Pythias*, des *Fils de la Tempérance* et des *Odd-Fellows*. Toute organisation qui présente les trois caractères ci-dessus mentionnés : 1° d'avoir un *rituel*, ce qui équivaut d'ordinaire à une croyance, à une profession de foi, à une liturgie ; 2° d'avoir un *chapelain*, ce qui équivaut à un sacerdoce, et 3° un *serment de secret*, qui rend ces Sociétés dangereuses pour l'Eglise et pour l'Etat, en faisant d'elles, un Etat dans l'Etat, toute société de ce genre rentre donc dans la catégorie des Sociétés interdites. En effet, elle est une sorte de nouvelle religion, de culte, de doctrine religieuse, ce qui la rend incompatible avec l'Eglise catholique, avec l'enseignement, avec le sacerdoce catholiques, avec la déférence due à la véritable Eglise. Nous appelons demi-secrètes ces sociétés qui sont *implicitement* interdites, même quand il n'existe pas de condamnation qui les désigne officiellement, nominalement.

Nous ne devons pas passer sous silence le fait que certaines de nos Sociétés, positivement catholiques, ont des formes d'initiation de leurs membres, formes qu'on appelle des rituels, qu'elles ont des mots de passe, et d'autres usages qui les font ressembler aux Sociétés secrètes et demi-secrètes. Aucun catholique intelligent n'ignore que ces Sociétés catholiques ne doivent pas être classées au nombre des sociétés interdites.

Il arrive souvent que des catholiques, hommes faits et jeunes gens surtout, sont abordés par les agents de sociétés demi-secrètes, comme les *Modern Woodmen* (Hommes des bois, ou bûcherons modernes) les *Aigles*, les *Elans*, les *Chouettes*, les *Loriots*, etc., et invités à s'affilier. Quand l'instinct catholique, l'esprit et le sentiment catholiques s'affirment librement, et qu'on répond par un refus, l'agent recourt à une sorte de soporifique qui agit sur la conscience du catholique, et il réplique : « Oui, oui, nous avons un petit travail secret, un mot de passe, et quelques autres usages pour don- « ner de l'animation à nos réunions ; vous en avez tout autant dans vos « Sociétés catholiques, les *Forestiers* et les *Chevaliers de Colomb* ». Un catholique instruit sait fort bien que l'ordre catholique des *Forestiers* et celui des *Chevaliers de Colomb* sont des Sociétés approuvées par les autorités ecclésiastiques catholiques ; il sait que ces Sociétés n'ont pas en réalité, de travail secret, qui doive leur faire redouter le confessionnal, ou qui ne puisse être révélé, exposé au grand jour devant l'autorité, à l'occasion d'un procès. Un catholique instruit sait, par conséquent, ce que n'explique point l'agent d'une Société demi-secrète, lorsqu'il veut circonvenir un catholique confiant. Il sait que cet agent n'offre aucune des garanties que présentent ces Sociétés catholiques, que celles-là n'offrent aucun danger pour l'Eglise ; il sait qu'un catholique en prononçant un serment ou une formule de loyauté envers une société « serpentine » ou « emplumée » à une tribu indienne, assume des obligations qu'il ne pourra peut-être pas remplir sans engager sa conscience, sans manquer à ses devoirs envers Dieu et l'Eglise. Il sait de plus qu'en s'affiliant à l'Ordre des *Forestiers*, ou à celui des *Chevaliers de Colomb*, il

restera en contact avec ses coreligionnaires, qu'il sera dans une atmosphère catholique pendant les réunions de ces Sociétés. Sa foi sera fortifiée, son dévouement à l'Eglise, la pratique des usages catholiques s'accroîtront de jour en jour, car on exige des membres d'une Société catholique qu'ils soient l'un pour l'autre un sujet d'édification. Quelle différence avec ce qui se passe dans le demi-secret du « clan », de l'*Aire*, de la *Loge*, du *rendez-vous de la tribu* ? Là les catholiques se rencontreront non seulement avec des hommes de croyance différente, mais encore avec des hommes dont les croyances sont en antagonisme, en opposition avec la doctrine et la pratique catholique, avec des hommes dont la moralité et la conscience ne connaissent pas l'épreuve de la clearinghouse (chambre de liquidation, figure empruntée au langage de la bourse, et qui désigne ici le confessionnal), tandis que, dans une société catholique, les principes de catholicisme pratiques agissent comme un préservatif contre les pires abus.

Il faut ajouter que les réunions mensuelles de ces Sociétés dangereuses ne sont point les seules occasions où le catholique expose le trésor sacré de sa foi et de ses mœurs à la contagion d'un milieu suspect ou mauvais ; il y a encore les fêtes, les parties de campagne, où il est obligé d'apporter son concours en travail ou en argent « dans l'intérêt de la cause » il y a sa participation à des « œuvres charitables » à des « assurances » qui ont des dehors suspects. Prétendre qu'un catholique et sa foi résisteront à cette fréquentation répétée, régulière, de non-catholiques, et de nombreux incrédules, n'est-ce pas soutenir que les pommes gâtées ne communiqueront pas leur corruption aux pommes saines. Lequel de nos lecteurs a entendu parler de la conversion au catholicisme, d'une *Aire d'Aigles*, d'un *Camp de Bûcherons modernes* ? La vérité, c'est que ces sociétés secrètes et demi-secrètes opèrent « par degré ». Leur premier effet est l'indifférence en matière religieuse, elle est mûrie de la perte graduelle, mais positive, de la foi, ce qui conduit à l'incrédulité. De sorte que quand arrive, à son heure, l'agent de la Franc-Maçonnerie, il trouve le fruit mûr, prêt à être cueilli, et rangé, parmi les ennemis déclarés de Dieu et de l'Eglise Catholique. Nous avons suivi ainsi la marche de bien des catholiques qui sont tombés sur les bords du chemin. Ils ont ainsi descendu, échelon par échelon, « l'échelle de Jacob », qui conduit du vrai et pratique catholicisme, à la Maçonnerie et à l'incrédulité, à travers les Sociétés demi-secrètes.

Que nos lecteurs ne se laissent donc entraîner dans aucun des pièges d'une société pour peu qu'il y ait une apparence de secret. Une règle sûre, c'est de ne jamais, à aucun prix, devenir membre d'une organisation qui offre quelque chose de douteux quant à son « travail », ses méthodes, ses cérémonies d'initiation. Après tout, l'Eglise catholique, et la vie vraiment chrétienne de la famille répondent à tous les besoins d'un catholique pratique qui veut sauver son âme et épargner bien des dépenses et des ennuis. Quand le concours d'une organisation paraît nécessaire, qu'on soit d'une extrême prudence avant de demander à entrer dans une Société.

Nous croyons utile de faire remarquer que, parfois, surtout dans les journaux du Canada, les sociétés catholiques elles-mêmes, par

ticulièrement les *Chevaliers de Colomb*, sont mises en suspicion et presque condamnées. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas ce qui ressort de cet article plein d'intérêt et de vérité de la *Catholic Tribune*.

— *Le Clergé luthérien* et les *Sociétés secrètes* aux *Etats-Unis*. Le Révérend J.-E. Whittaker, de Lancaster, prêchant le 18 mai dans une église luthérienne de Philadelphie, a déclaré que le clergé ne doit pas se mêler de politique, même pour obtenir le vote de lois utiles, comme celle sur la tempérance. Il s'est attaqué ensuite aux Sociétés secrètes dont l'existence et l'œuvre ont été l'objet de la discussion au dernier synode de cette Eglise.

Cette discussion a été fort vive. « C'est une prérogative de notre ministère, a-t-il dit, que d'interdire à ceux qui l'exercent l'affiliation aux sociétés secrètes, tout comme l'Eglise catholique a le droit d'interdire le mariage à son clergé, les mariages mixtes à ses fidèles. La clause de la Constitution luthérienne qui interdit toute affiliation aux Sociétés secrètes est de celles qu'il appartient à ses ministres d'établir. Une des objections aux Sociétés secrètes, c'est qu'il en est un grand nombre dont les rituels omettent le nom du Christ, et s'éloignent ainsi du véritable esprit chrétien. De plus, les Sociétés secrètes développent le favoritisme, et cherchent à obtenir pour leurs membres des privilèges qu'ils ne méritent pas, et c'est encore un caractère contraire à l'esprit chrétien.

(*The Record*, Philadelphie, 19 mai 1913).

Indo-Chine. — Les Sociétés secrètes sont nombreuses en Indo-Chine et les attentats récents commis à Hanoï ont appelé l'attention sur leurs membres. Nous empruntons les renseignements suivants à un article signé : Un Colonial, et reproduit par le *Courrier du Centre*, de Limoges, 22 mai 1913 :

Ces sociétés qui sont des sortes de succursales de celles de Chine, ont des siècles d'existence, et il serait puéril de penser réussir à les détruire. C'est ainsi que les *Triades* ont cinq grandes Loges avec des ateliers importants à Colombo, Singapoore, Saïgon et Hanoï. A côté de ces sortes de Loges maçonniques figurent l'*Orchidée d'Or* ; les *Ancêtres*, les *Sept Etoiles*, les *Victorieux*, les *Tigres*, les *Trigrammes*, etc. Dans toutes ces sociétés, les Chinois sont associés aux Annamites. Il y a quelques années, à Cholon, banlieue de Saïgon, la police arrêtait une cinquantaine d'Annamites et de Chinois *Trois Points*, *Cinq Points*, *Huit Points*, formant une formidable association de malfaiteurs, lesquels avaient commis l'imprudence de se tatouer, entre le pouce et l'index, le nombre de points de leur société respective. Ces individus, bien qu'affiliés aussi à des sociétés plus respectables, tenaient leurs assises dans des souterrains de Cholon, où quelques privilégiés peuvent pénétrer encore à l'heure actuelle.

Depuis l'occupation française du Tonkin, on ne compte plus les individus arrêtés entre Hanoï et Dong-Dang pour participation à des sociétés similaires. Ces arrestations n'ont aucun effet, et les Sociétés secrètes fleurissent au Tonkin, peut-être mieux qu'en Chine — parce que l'on connaît moins leur action et qu'il est plus difficile d'en empêcher le développement.

Dans les Loges révolutionnaires, le postulant, après avoir été interrogé, doit souvent faire couper ses cheveux, comme première opération de l'affiliation. Bien que dans la pratique, cette mode ne soit pas obligatoire pour tous les affiliés, il est à remarquer que lorsque quelques troubles éclatent on voit parmi les révolutionnaires nombre de « cheveux courts ». Viennent ensuite les cérémonies cultuelles et parfois les épreuves. Il n'est point rare de voir consister celle-ci en vols ou assassinats dont doit tirer profit l'association...

Les adeptes ont, en outre, de nombreux signes de reconnaissance. Lors du procès monstre des Chinois de Phu-Lang-Thuong, à la suite de l'enlèvement d'un fonctionnaire nommé Vezin, il fut établi que leur chef, le Caï Crispi, rendait « tabous », lors de l'attaque des convois, les personnes et les colis auprès desquels il se tenait, avec un rameau vert à la main. Le rameau d'olivier, la branche d'acacia, sont symbolisés dans une branche de bambou... Dans l'écriture, un caractère spécial ajouté ; dans la vie courante, la manière de présenter le thé ou la pipe à opium ; le cérémonial observé en saluant, en buvant, sont autant de caractères, distinctifs auxquels se reconnaissent les affiliés. Chinois et Annamites irréductibles, pratiquant les traditions des ancêtres, se reconnaissent encore à l'emploi du ***Tay-Ki***, ou principe mâle et femelle réunis, et qu'ils symbolisent par un cercle au milieu duquel est une sorte d'S.

Le ***Tay-Ki*** est commun dans les tableaux, chez les mandarins, les peintures murales, à l'avant des jonques, et les cachets vendus dans les pagodes lors des grandes fêtes. A Kiep-Bac (Sept-Pagodes), il se vend beaucoup de ces cachets aux fêtes annuelles de septembre.

Le prince Cuong Dé a été le fondateur de diverses sociétés mixtes d'Annamites et de Chinois, comme le fut d'ailleurs le Dé Tham, qui, si longtemps tint la campagne. Il faut citer parmi elles les sociétés du ***San ho hou eï***, de ***Ciel et Terre***, du ***Grand Couteau***, ***d'I-ho***, de ***Ta-Tao***, etc. Il est inutile d'ajouter que la haine de l'influence française forme la base de ces dernières associations. Escompter une trahison, dans cet ordre d'idées, est une utopie, parce que les Annamites initiés meurent, mais ne parlent pas... Ils se coupent plutôt la langue avec les dents.

Italie. — Le *Corriere d'Italia* dit dans son numéro du 16 mai 1913 :

Le 15 mai, a eu lieu dans la salle du Cercle Universitaire Catholique de Rome une conférence du P. Cordovani, sur les rapports entre la Révélation divine et le Bouddhisme. Il a conclu en disant que les efforts récents pour réhabiliter le Bouddhisme et le substituer au Christianisme dans la Société moderne sont vraiment *folie et trahison*. Bouddha est le ***Kant*** de la religion.

République Argentine. — La *Catholic Tribune* de Dubuque (Iowa) annonce, dans son numéro du 22 mai 1913 :

— Selon des informations dignes de foi, l'Episcopat de la République Argentine, a consenti à l'établissement de Conseils de la Société des *Chevaliers de Colomb* dans ce pays. Il y a deux ans, cette Société y était interdite.

Russie. — L'*Agence Roma* public les nouvelles suivantes :

Les sectes les plus étranges et les plus saugrenues pullulent toujours davantage en Russie grâce à la décomposition rapide de l'orthodoxie officielle. — AIR, 5 mai 1913.

— Dans le couvent orthodoxe de Kasanski, près de Jekatérinodar, des moines ivres à la suite d'une véritable orgie, ont tué le prieur, le père Ignace qui, accouru au bruit leur reprochait leur conduite. Cela montre l'anarchie des cloîtres orthodoxes. — AIR, 13 mai 1913.

— Un procès scandaleux se juge en ce moment devant le tribunal de Kharkov, il s'agit de la secte des « Skoptsi » ou castrates. De nombreuses personnes ont été ainsi estropiées. — AIR, 21 mai 1913.

Sénégal. — La *Presse coloniale* signale, dans son numéro du 17 mai, le danger que présente une nouvelle secte le « *Mouritisme* » dont « les adeptes incapables de tout raisonnement sont, sous la direction d'ambitieux de véritables esclaves, physiquement et moralement ».

Socialisme

Autriche. — Le député socialiste tchèque Tusar a abandonné sa femme et ses enfants pour vivre avec une demi-mondaine, en laissant sa famille dans la misère. AIR, 30 mai 1913

Belgique. — On lit dans le *Journal de Charleroi*, à la date du 26 avril :

Si la grève générale économique doit prendre fin, il est une grève qui doit continuer et devenir toujours plus générale, c'est la grève religieuse.

Et ce n'est pas seulement dans les rangs de la classe ouvrière qu'elle doit être pratiquée et s'étendre ; il faut que la bourgeoisie la déclare à son tour et la maintienne. Il s'agit pour elle d'une question de défense sociale. Si elle ne relègue pas l'Eglise dans son domaine, celui du culte exclusivement dont elle ne devrait pas sortir, la bourgeoisie n'aura plus aucune sécurité, elle vivra dans une perpétuelle anxiété de voir se renouveler des crises économiques, provoquées par l'instruction de l'Eglise et du clergé dans le domaine politique.

Il n'y a qu'un moyen d'y échapper : répudier tout ce qui vient de l'Eglise, tout ce qui porte son étiquette, tout ce qu'elle protège ou patronne, en un mot repousser ses hommes et ses œuvres, retirer tout appui à ce gouvernement catholique qui ruine le pays et le conduit aux pires destinées.

Voilà de l'anticatholicisme intégral. Après cela nous demandons à nos lecteurs de bon sens si contre cet anticatholicisme, logiquement complet, les catholiques peuvent marcher avec les équivoques de l'interconfessionalisme, du minimisme, du pacifisme religieux ? AIR. Cahiers Romains, 4 mai 1913.

France — Le *Radical* du 2 juin nous apprend qu'il vient de se former un nouveau cercle, le *cercle carré*. Cela ne dit pas grand' chose. Mais la composition du comité et les noms des premiers adhérents sont plus explicites et montrent qu'il s'agit d'une filiale de la Franc-Maçonnerie socialiste.

Sous la présidence d'Anatole France, un comité de douze membres a été formé qui comprend : MM. Jacques Bizet, Paul Clemenceau, Henry-D. Davray, Robert Dell, A. Dervaux, Louis Dumur, Emile Fabre, Frantz Jourdain, Hermann-Paul, Gabriel Séailles et José Théry.

On le voit, la littérature, les arts, les théâtres, l'Université, etc., sont représentés de la plus élégante façon. Parmi les cent-cinquante membres actuellement inscrits, nous relevons les noms de MM. Paul Painlevé, Ch. Paix-Séailles, Emile Verhaeren, Alfred Roll, Paul Signac, Maurice Maeterlinck, Salomon Reinach, Lebasque, Bourdelle, Benjamin Landowski, P.-H. Loyson, Emile Terquem, Paul Gallimard, Van Dongen, Georges Bourdon, Charles Plumet, Jules Huret, Vuillard, Massoul, André-Lebey, J. Ernest-Charles, Gaston Chérau, Jean Boucher, A. Le Chatelier, Francis Jourdain, Emile Meyerson, Max Lazard, Lucien Besnard, Stuart Merrill, B. Kosakiewicz, Maurice Kahn, Camille Corney, Robert Mortier, Lucien Nepoty, Arthur Fontaine, Charles Chanvin, P.-P. Plan, Gustave Aron, Emile Borel, d'Ardenne de Tizac, Octave Maus, Gabriel de Lautrec, Marcel Sembat, Charles Richet, Georges Renard, Henri Chervet, W. Heinemann, *Magalhaès Lima*, Maurice Pottecher, Lefèvre, P. Langevin, Albert Livet, Yvon Delbos, Paul Ghio, A. Monis, Fernand Izomard, E.-P. Ullman, R. de Marmande, H. Duvernois, etc., etc.

Italie. — Voici en quels termes le *Bandiera Proletaria*, journal socialiste italien de Modène, parle, dans son numéro du 17 mai 1913, des jeunes filles de Mirandola qui devaient offrir un drapeau tricolore, brodé de leurs mains, aux troupes italiennes revenus de la Tripolitaine.

« Donc les charmantes demoiselles de Mirandola offriront dimanche un beau drapeau tricolore aux soldats revenus des patriotiques batailles africaines. Les petites mains pures (est-ce bien vrai ?) des susdites ont travaillé fiévreusement à préparer le *haillon* (straccio) qui devra symboliser tant de gloire patriote. Hélas ! leur labeur ne sera peut-être pas récompensé comme il le mérite, du moins le jour de la fête, jour où trop de regards épieront les œillades, et les empêcheront de s'adresser au plus beau des mâles estropiés qui formeront ce petit groupe de héros ! »

Il y en a toute une colonne comme cela, nous n'avons reproduit que ce qui pouvait se reproduire. Le reste ne peut être rapporté qu'en latin.

A. Martigue.

L'Imprimeur-Gérant : L. CLOIX, 17, Avenue de la Gare — Nevers.

« armuriers, à des chapeliers, à des sommeliers, etc., d'écrire et d'enseigner sur l'as-
« trologie, etc ».

L'auteur de cette partie de l'histoire de la Maçonnerie dit ici qu'il ne faut pas entendre le mot de maçons dans le sens maçonnique, car il ne s'agit évidemment ici que des maçons de profession, nommés avec les briquetiers et autres ; puis il reprend :

« L'ouvrage *The Way to Bliss* était un traité en prose sur la pierre philosophale, qu'Ashmole publia en y ajoutant une préface datée du 16 avril 1658. Cette Epitre au lecteur était une sorte d'adieu à la philosophie hermétique ».

Et il ajoute qu'un certain docteur Campbell déclara que cet ouvrage était le plus sensé qu'on eût en anglais.

695. L'Apocalypse de Meliton, ou Révélations des mystères cénobitiques, par Meliton (Cl. Pithois). — A Sainct-Leger, chez Noël et Jacques Chartier, 1662 ; petit in-12.

L'exemplaire de la Bibliothèque Nationale répond bien à ces indications, excepté sur un point, la date, qui est 1665, au lieu de 1662 ; c'est du moins celle du frontispice gravé, car le titre même porte le millésime M. DC.LXIII. Quant à l'auteur, nous trouvons à son sujet dans Michaud (XXXIII, p. 320) une notice qu'il suffira de résumer.

Claude Pithois, littérateur, né vers 1596, en Champagne, entra fort jeune dans l'Ordre des Minimes, dont il sortit pour des motifs personnels. Il s'enfuit à Sedan où il embrassa la Réforme ; il se fit avocat ; le duc de Bouillon le nomma son bibliothécaire et lui donna une chaire de philosophie au Collège de Sedan, sorte d'Université protestante, qui fut célèbre. Il mourut dans cette ville, en 1676. Le P. La Noue le nomme dans son ouvrage intitulé *Chronicon generale Ordinis Minimorum*, p. 591 ; mais il n'indique pas ses écrits, comme il le fait pour les autres écrivains qui ont appartenu à cet Ordre. Parmi ses écrits, nous citerons : *Traité Curieux ou Préservatif contre l'astromancie des Généthliaques*, Sedan, 1641, in-12 ; *La découverte des faux possédés, avec la conférence touchant la prétendue possédée de Nancy*, Châlons, 1621, in-8°.

Celui des écrits de Pithois qui fait l'objet de cette notice est assez recherché des curieux ; c'est un extrait des différents écrits de Camus, évêque de Belley, contre les Moines, et en particulier de sa *Réponse aux Entretiens d'Hermodore* (ouvrage publié sous le pseudonyme de *Saint-Agran* par le P. Jacques de Chevannes, capucin).

Voir aussi sur Pithois, la notice de la *Nouvelle Biographie générale* de Hœfer, T. XL, col. 346, qui renvoie au P. De la Noue, déjà cité, et de plus à P. Norbert (*Histoire Chronologique de Sedan*, Bayle (*Œuvres mêlées* III, 629, édition de 1627) et à Bouilliot (*Biographie Ardennaise*). L'auteur de la notice de Hœfer nous apprend aussi que Voltaire a commis l'erreur d'attribuer à l'évêque Camus l'extrait fait de ses livres et surtout de son livre sur saint Augustin par Pithois ; et que ce dernier eut Bayle pour successeur au Collège de Sedan, dans l'emploi de garde de la Bibliothèque publique. En même temps, relevons une erreur ou plutôt une faute d'impression de la *Nouvelle Biographie générale*, qui donne la date de 1627 pour la publication des *Œuvres diverses* de P. Bayle : il faut lire 1727.

696. Traité des anciennes Cérémonies, par J. Torée. — (S. l.), 1662 ; in-12.

697. Biblia of gantsche H. Schrifture, vervattende alle de

boeken des Ouden en Nieuwen Testaments. — Leyden, by de Wed. Elzevier, 1663 ; 3 parties en un vol. gr. in-folio.

[La Bible, ou toute la Sainte Ecriture, comprenant l'ensemble des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament (en traduction néerlandaise).]

698. De Acherontiis Fratribus, qui se Rosæ-Crucis vocitant, etc. — Norimbergiæ, 1664 ; in-12.

[Des Frères de l'Achéron, qui se dénomment Frères de la Rose-Croix.]

Seconde édition du n° 687. Cf. Kloss, n° 2623.

699. J. B. Portæ Magiæ naturalis Libri XX. — Amstelodami, Weyerstraten, 1664 ; in-12.

[J.-B. Porta. Magie naturelle, en 20 livres.]

Une des nombreuses éditions de ce livre célèbre. Sur Porta, voir la notice des nos 70, 141, 206, 221, 627 et 628.

700. Biblia sacra Vulgatæ editionis Sixti V, Pont. Max., jussu recognita atque edita. — Antverpiæ, ex off. Plantiniana, 1664 ; in-4°.

[La Sainte Bible selon la Vulgate. Edition revue et publiée par ordre du Souverain Pontife Sixte-Quint.]

701. Biblia sacra. — Lugduni, 1664 ; in-12.

[La Sainte Bible, en latin.]

702. Biblia sacra. — Anvers, Plantin, 1664 ; in-4°.

[La Sainte Bible, en latin.]

Probablement la même édition que celle citée au n° 700. L'éditeur est pareillement Plantin, et le format également in-4°.

703. Unterrednungen über die geheimen Wissenschaften. Eine Schrift, die den Dichtern vieillicht (*sic ; lire* : vielleicht) einigmassen nützlich seyn kann. (Traduction du *Comte de Gabalis*.). — Berlin und Leipzig, 1664 ; in-12.

[Entretiens sur les sciences secrètes. Ouvrage qui sans doute peut être utile dans une certaine mesure aux poètes (Traduction du *Comte de Gabalis*).]

Les mots *Comte de Gabalis* semblent être le début du titre de l'original français dont on aurait ici une traduction allemande. Sur cet ouvrage, voir plus loin le n° 737.

L'exemplaire que nous avons entre les mains a pour titre : *Comte de Gabalis, ou*

Entretiens sur les Sciences Secrètes ; renouvellé et augmenté d'une lettre sur ce sujet, à Amsterdam, chez Pierre de Coup, M. D. CCXV., ce qui indique une édition antérieure. QUÉRARD (*Dictionnaire des Ouvrages anonymes et pseudonymes*, t. I, col. 660, le mentionne en effet en ces termes : *Le Comte de Gabalis ou Entretiens sur les Sciences Secrètes* (par l'abbé de MONTFAUCON DE VILLARS) ; Paris, Claude Barbin, 1670, in-12, 2 ff. et 327 pages. BARBIER renvoie à l'article : *Nouveaux Entretiens* (t. III, col. 529-530), où nous trouvons les indications suivantes :

« *Nouveaux Entretiens sur les Sciences Secrètes, ou le Comte de Gabalis* ; renouvellé et augmenté d'une lettre sur ce sujet (par l'abbé MONTFAUCON DE VILLARS). Cologne, 1691, petit in-12 215 pp. Cette édition ne contient que les cinq premiers entretiens, plus la lettre citée. La première édition est de Paris, Barbin, 1670, in-12.

« Cet ouvrage est tiré, pour la plus grande partie, de la « *Chiave del Gabinetto* » du Chevalier Giuseppe Francesco BORRI.

« Réimprimé sous ce titre : « *Comte de Gabalis ou Entretiens sur les Sciences Secrètes, renouvellé et augmenté d'une Lettre.* Amsterdam, P. de Coup, 1715, in-8°, 155 pp.

« Il a encore paru :

1° « *La Suite du Comte de Gabalis, ou Nouveaux Entretiens sur les Sciences Secrètes touchant la philosophie.* Ouvrage posthume. Ibid : id. 1715, in-8°, 152 pp. Cette première suite contient sept nouveaux entretiens.

2° « *Les Génies assistants et Gnomes irréconciliables, ou Suite au Comte de Gabalis*, La Haye, 1718, in-8°. II. 176 pp. (Cf. V, 537, c).

« Ce dernier volume, de la composition du P. Ant. ANDROL, est bien moins estimé que les volumes précédents.

« Nouvelle édition, Londres, chez les frères Vaillant, 1742, 2 vol. in-12, avec le nom de l'auteur. »

Quant à l'auteur lui-même, nous trouvons sur lui quelques détails assez agréablement contés par un homme qui fut son contemporain, et qui avait pu le connaître personnellement, VIGNEUL-MARVILLE (*Mélanges de littérature et d'histoire*, à Rotterdam, chez Elie Yvans, 1700, in-12).

« L'abbé de Villars, venu de Toulouse à Paris pour faire fortune par la prédication, est l'auteur de ce plaisant ouvrage. C'est le résultat des entretiens que cet abbé avait à la porte de Richelieu avec une cabale de gens de bel esprit et de belle humeur comme lui. Quand ce livre parut, on n'y fit pas grande attention; mais,à la fin, les conséquences en étant très dangereuses en un temps où ces sortes de curiosités commençaient à se mettre en crédit, on défendit la chaire à ce dévot prédicateur,et son livre fut interdit. Peu après, le pauvre abbé fut égorgé par des scélérats, comme il se rendait à Lyon. Les rieurs dans une affaire si triste disaient que c'étaient des gnômes et des sylphes déguisés qui avaient fait le coup pour le punir d'avoir révélé les secrets de la cabale, ce qui est un crime qui ne se pardonne pas par Messieurs les esprits, comme l'abbé de Villars l'a reconnu lui-même dans son livre. »

En effet, ce danger est indiqué dès les premières lignes du Comte de Gabalis : « Le Comte de Gabalis est mort d'apoplexie. Messieurs les curieux ne manqueront « pas de dire que ce genre de mort est ordinaire à ceux qui ménagent mal les secrets « des Sages, et que,depuis que le Bienheureux Raymond Lulle en a prononcé l'ar« rêt dans son testament, un Ange exécuteur n'a jamais manqué de tordre le cou à « tous ceux qui ont indiscrètement révélé les Mystères Philosophiques. »(*Lib.cit.*p.3).

MORERI (VI, 938) dit que VILLARS, bel esprit du XVIIe siècle, a voulu, dans les cinq entretiens du *Comte de Gabalis*, dévoiler agréablement les mystères de la prétendue cabale des Frères de la Rose-Croix. « Cet ouvrage, ajoute-t-il, qui est écrit avec beau

coup de finesse d'esprit, et qui est orné de toutes les grâces du style, fit grand bruit à Paris et ailleurs. On défendit la chaire à l'abbé de Villars, et la lecture de son livre fut interdite. Quelques-uns doutaient s'il y avait expliqué sérieusement ses sentiments, ou s'il ne l'avait fait qu'en badinant : on attendait pour s'en éclaircir un second volume que l'auteur promettait ; mais qui n'a point paru ; car cet abbé fut assassiné peu après, en 1675, sur le chemin de Paris à Lyon. Il est l'auteur du livre intitulé : *De la délicatesse*, où il fait l'apologie des entretiens d'Ariste et d'Eugène, par le Père Bouhours. Un anonyme a donné les *Génies assistans* et *Gnômes irréconciliables ou Suite du Comte de Gabalis*, à La Haye 1718, in-12. (*Mémoires du tems. Bibliothèque du Richelet de* 1727).

Comme on le voit, MORERI ne semble pas avoir eu connaissance des *Nouveaux Entretiens*, au nombre de 7, édités en 1715, trois ans avant les *Génies assistants.*

D'après FELLER (XII, 365), l'abbé DE MONTFAUCON DE VILLARS naquit en 1635 d'une famille noble du Languedoc, et était parent du célèbre bénédictin de Montfaucon. Il aurait embrassé l'état ecclésiastique et serait venu de Toulouse à Paris pour se livrer à la prédication. Il aurait été tué, toujours d'après FELLER, d'un coup de pistolet, à l'âge d'environ 40 ans, vers la fin de 1675, par un de ses parents, sur le chemin de Paris à Lyon. Outre « *le Comte de Gabalis* et le *Traité de la délicatesse*, en faveur du P. Bouhours et contre Barbier d'Aucour, l'abbé de Villars aurait composé un roman en 3 volumes in-12 sous le titre d'*Amour sans faiblesse*, qui n'est pas grand' chose ; *Réflexions sur la vie de la Trappe* ; *Lettre contre M. Arnauld*, et enfin : *Critique sur les Pensées de Pascal.*

MICHAUD (XLIII, 434-436) fixe également l'impression du *Comte de Gabalis*, premie ouvrage de l'abbé de Villars, en 1670, et sa réimpression en 1684. A propos du roman moitié historique, moitié philosophique du même auteur, il en donne le titre complet : *L'Amour sans faiblesse, ou Anne de Bretagne et Almanzaris* (Paris, 1671, Barbin, 3 vol. in-12). MICHAUD ajoute : « L'auteur donne le *Géomyler* pour un ouvrage arabe, « qu'une dame, croyant y voir moins de défauts que dans la plupart de nos romans s'est amusée à tourner en français », d'après une *mauvaise traduction* castillane. Son héros, espèce de religieux turc, s'introduit dans le sérail de différents princes d'Afrique, où sa qualité de *géomyler* le protège contre la jalousie, bien qu'il obtienne les faveurs de plusieurs princesses. L'auteur, en représentant son géomyler comme un impudique, paraît avoir eu l'envie de tourner en ridicule les fades et langoureuses amours tracées par les la Calprenède et les Scudéry; mais son roman n'est est pas moins ennuyeux. L'intrigue est obscure, embarrassée ; les incidents sans intérêt et le style sans couleur. Aussi, ce livre essuya-t-il bien des critiques. L'abbé de Villars essaya d'y répondre dans une lettre qui ne fut réimprimée qu'après sa mort et qui semble adressée à l'auteur prétendu de la traduction française. On y trouve la critique des romanciers du siècle, qui ne croyaient pas « pécher contre l'art et contre la vraisemblance en faisant tous les acteurs qu'ils introduisent chastes comme des anachorètes de la Thébaïde et en nous faisant accroire que, dans tout le siècle d'Alexandre ou d'Auguste, il ne se soit pas trouvé un seul honnête homme qui se soit laissé induire en tentation ». Plus loin, l'auteur se raille des « héros rassemblés des quatre coins du monde et qui tous ont mêmes mœurs, mêmes façons d'aimer et de combattre, même sorte de civilité, mêmes notions de la vertu et du vice », etc. Ces critiques étaient fort raisonnables ; mais, loin de justifier le *Géomyler*, elles en faisaient précisément ressortir l'invraisemblance des aventures et l'absence de toute couleur locale. Les chagrins que le métier d'Aristarque avait attirés à Villars ne l'empêchèrent pas de composer encore, dans l'année 1671, une *Critique de la* Bérénice *de M. Racine et de M. P. Corneille*. Mme de Sévigné, qui ne rendait pas justice à Racine, parle fort avantageusement de ce pamphlet : « Seulement, dit-elle, il y a cinq à six mots qui ne valent rien

du tout et même qui sont d'un homme qui ne sait pas le monde. Cela fait quelque peine ; mais, comme ce ne sont que quelques mots en passant, il ne faut point s'en offenser. Je regarde tout le reste et le tour qu'il donne à cette critique, et je vous assure que cela est joli ». Corneille ne répondit point à l'abbé de Villars, et Racine ne le fit qu'en passant, dans la préface de sa *Bérénice*. L'avocat bel esprit Subligny se chargea de réfuter en détail la critique de l'abbé de Villars, qui se trouve réimprimée avec la réfutation dans le *Recueil de dissertations sur plusieurs tragédies de Corneille et de Racine*, par l'abbé Granet (Paris, 1740).

Michaud éaumère les autres ouvrages déjà cités de l'abbé de Villars, et fait les remarques suivantes : « On voit, d'après ces titres, que l'auteur fut un adversaire bien prononcé des solitaires de Port-Royal. Ses écrits eurent, dans leur nouveauté quelque succès ; mais ils sont, à juste titre, complètement ignorés aujourd'hui.Il n'en est pas de même des sept nouveaux *Entretiens sur les Sciences Secrètes*, qui ne furent imprimés qu'en 1715, quarante-deux ans après la mort de leur auteur pour faire suite aux *Entretiens du Comte de Gabalis*.

Dans ce pamphlet, Villars tourne habilement en ridicule la philosophie de Descartes,ou plutôt l'abus qu'en faisaient certains disciples qui allaient beaucoup plus loin que leur maître. Il met en scène un de ces adeptes sous le nom de *Johannes Brunus* (Jean le Brun). Ce pédant ridicule abonde de la manière la plus diverstissante dans toutes les erreurs de la philosophie cartésienne, qui, selon lui, mérite d'autant plus d'admiration qu'elle est plus contraire aux vérités que la religion enseigne, et qu'ainsi elle laisse à la foi tout son mérite en lui laissant toute son obscurité. Etablir les vérités de la foi par la philosophie, ce serait changer le *christianisme en péripatétisme* et *transporter la croix du Calvaire dans l'Académie*. Cet ingénieux persiflage montre quel était, à la fin du XVIIe siècle l'état de la question au sujet de la philosophie de Descartes.

L'abbé de Villars, d'après ce biographe et Firmin-Didot (XLVI, col. 177) aurait été assommé sur la route de Lyon en 1673, à peine âgé de 38 ans.

Rosenthal (p. 221) cite les éditions : n° 2994, Paris, Barbin, 1670, sur laquelle il écrit : « Edition originale rare ! Exemplaire sur grand papier. Ce piquant ouvrage a passé pour un des mieux écrits du temps ».

N° 2996, Amsterdam, Jacques le Jeune, 1671.

N° 2997, Cologne, P. Marteau, S. d. (vers 1671).

N° 2998, Amsterdam, Estienne Roger, 1708 : *La suite du comte de Gabalis, ou nouveaux entretiens sur les sciences secrètes, touchant la nouvelle philosohie*

Enfin Stanislas de Guaita (*Catalogue de sa Bibliothèque occulte*) possédait certaines éditions de cet ouvrage dont voici les principales, avec les annotations :

N° 735, p. 93. — Amsterdam, J. le Jeune, 1700, in-12 : Edition fort rare du *Comte de Gabalis*, la seule illustrée de 18 figures sur bois très-naives,et la seule qui présente une seconde partie, occupant les pages 149 à 260.

N° 736, p. 94. — Londres, Vaillant, 1742 : 2 vol. in-8°. Exemplaire en grand papier. L'abbé de Villars, auteur de cet ouvrage, ayant profane et tourne en ridicule les arcanes de la Rose-Croix, à laquelle il était initié, fut condamné par un Tribunal Vehmique, et exécuté en plein jour sur la route de Lyon. Même edition n° 1906, p. 233, et dans la note, on dit que c'est la meilleure édition.

N° 1633, p. 202. — Londres, Vaillant 1742 : Edition bien complète (chose assez rare) en ses trois parties.*Les Génies assistants* sont du P. Androl, qui a su admirable-

ment attraper le style de l'auteur du *Comte de Gabalis* (Appréciation contraire à celle des bibliographes).

Nº 1634, p. 202. — Amsterdam, de Coup, 1715 : Longue note de la main de Stanislas de Guaita. (Les éditeurs de sa bibliothèque occulte auraient bien fait de transcrire cette note, qui ne peut manquer d'intérêt).

Nº 1904, p. 232. — Cologne, Pierre Marteau, s. d. :

Petite édition anonyme « A la sphère » très rare.

Nº 1905, p. 233. — Même édition avec la note suivante :

Edition rare, l'une des premières, donnée sans nom d'auteur sous la rubrique « A Cologne, chez P. Marteau ».

Cette édition sans date est placée par Rosenthal vers 1671. Elle est, en tout cas, postérieure à la première édition de 1670, puisqu'elle contient la *Lettre* attribuée à l'abbé de Villars pour la défense de son livre. Nous devons donc conclure que le *Comte de Gabalis* n'avait pas paru en 1664, encore moins sa traduction allemande. Peeters a inscrit une fausse date, et nous inclinerions à lire 1684, année d'une réimpression de l'ouvrage, d'après MICHAUD (*Voir plus haut*).

Cf. LENGLET DU FRESNOY, III, p. 96, nº 63 et p. 97, nºs 66 et 67 ; et sur BORRI, p. 126 nº 165. H. JENNINGS, *Die Rosenkreuzer*, I, 177.

704. The Glory of the Rosy-Cross, or concerning the first matter of Metals, by John HEYDON. — London, 1664 ; in-12.

[La Gloire de la Rose-Croix, ou (Traité) relatif à la substance primordiale des métaux, par J. HEYDON.]

KLOSS, nº 2622 (format in-8º).

Un ouvrage de John HEYDON est déjà catalogué ci-dessus, nº 694.

La *National Biography* publiée à Londres, sous la direction de Sir Leslie Stephen, contient une biographie de J. Heydon, où se trouvent de nouveaux détails sur ce personnage. Aussi croyons-nous bon d'en reproduire quelques passages (T. XXVI, p. 317) :

John Heydon, astrologue et attorney, fils de François Heydon, de Sidmouth, dans le Devonshire, naquit à Londres le 10 septembre 1629. Son père appartenait à une vieille famille du comté de Norfolk. Selon ses propres dires (Introduction de son *Holy Guide*,(il fut élevé à Tardebigg, dans le comté de Worcester, au milieu des amis de sa mère, d'abord par John Dennis, puis par le Révérend George Linacre. Les troubles qu'amena la guerre entre Charles Ier et le Parlement l'empêchèrent de fréquenter l'Université ; il s'engagea, dit-on, dans l'armée royale, mais l'assertion d'après laquelle il aurait commandé une troupe de cavalerie à Edgehill ne peut être exacte s'il a donné la véritable année de sa naissance. En 1651, il passa à l'étranger, et il résume ainsi cette période de sa vie : « Ma destinée me fit voyager dans d'autres pays, d'abord avec un marchand, comme facteur; il mourut ; puis je fus contraint de m'exercer à la discipline militaire en Espagne et en Turquie. Après bien des aventures, j'arrivai à Zant; de là, je fus transporté à Sevel (Séville ?); de là, à Spaw (?), et de là enfin, en Angleterre, où je m'appliquai à l'étude du droit; je donnai à un individu très ignorant vingt-cinq livres pour m'instruire dans cette honorable profession ; lui, comme un recors, prit mon argent et me laissa aussi ignorant que quand j'étais venu à lui. J'eus la chance de rencontrer un honnête homme, et par ses leçons je devins ce que je suis ». (Introduction au *Prophetical Trumpeter*).

John Heydon fut engagé comme clerc le 20 juin 1652. En 1655, il habitait Clifford's

Inn, où il remplissait les fonctions d'attorney tout en tirant des horoscopes ; c'est probablement à cette époque qu'il fut mis en prison à Lambeth House (ancienne résidence des évêques de Londres, rendue à sa destination après la Révolution d'Angleterre) ; ses livres furent brûlés. Heydon en donne pour raison qu'il avait prédit la mort de Cromwell par la potence. (Cf. Carte, *Ormonde*, éd. 1851, T. IV, p. 293). Il resta prisonnier pendant deux ans. En 1659, il se plaint d'avoir été tracassé par des procès, et il donne à entendre que ces ennuis lui venaient de sa femme.

Heydon fut très lié avec tous les astrologues du temps de la Restauration. En 1662, il se brouilla avec le plus connu d'entre eux, Lilly, qu'il traita de *Sterquilinii filius* (fils de fumier) ; mais, en 1664, il fit des offres de réconciliation, en mettant cette brouille au compte d'un certain Gadbury, ancien ami d'Heydon, auquel il avait escroqué 10 livres st.

En 1663, Heydon fut arrêté et incarcéré pendant plusieurs semaines dans la prison de Gate-House ; il était accusé d'avoir introduit des propos séditieux dans des livres qu'il avait portés à Lillicraft pour les faire imprimer. Il paraît qu'il fut aussi emprisonné pour dettes; mais il dit qu'il dut sa liberté aux bons offices du duc de Buckingham. En 1667, nouvelle incarcération, cette fois sous une accusation de « pratiques de trahison, consistant à semer la sédition dans la marine et à engager des gens dans une conspiration pour s'emparer de la Tour de Londres ». On prétendit que Buckingham, son protecteur, l'avait employé à des intrigues. Dans une lettre qu'il écrivit de la Tour à Stephen Mounteagle, le 13 mars 1666 (Cf. *Sir Henry Slingsby*, Diary, Ed. Parsons, p. 368), il affirme énergiquement son innocence, et se dit victime d'un coquin payé pour le dénoncer.

Heydon épousa, en 1656, la veuve de Nicolas Culpepper. En 1662, il écrivait : « J'avais aimé une dame du Devonshire ; mais, après avoir sérieusement examiné mon horoscope, je trouvai la septième maison affligée; en conséquence, je résolus de ne jamais me marier ». En cela, il ne fit que copier Sir Thomas Browne, auteur de la *Religio Medici*, à laquelle est empruntée presque toute la préface de son *Holy Guide*. Il paraît qu'il eut une fille. La date de sa mort est incertaine. Il est appelé ordinairement le docteur John Heydon ; Elias Ashmole le qualifie d' « ignoramus et de filou », ses contemporains semblent avoir été du même avis. Il pilla Bacon, Sir Thomas Vaughan, Sir Thomas Browne et beaucoup d'autres. Selon Waite, tout ce qui est de quelque valeur dans son mysticisme est tiré d'écrivains antérieurs. Dans sa préface de l'*Harmonie du Monde*, il confesse ses emprunts avec une ingénuité amusante. Bien qu'il ne se donnât point comme faisant partie de la Société des Rose-Croix, il expliqua leurs principes pour satisfaire la curiosité du public. On trouve un portrait d'Heydon par T. Cross, en tête de son *Holy Guide* ; le même portrait reparaît dans d'autres ouvrages ; un autre portrait orne la *Theomagia*.

Heydon a écrit : 1° *Eugenius Theodidactus, The prophetical Trumpeter Sounding an Allarum to England* (Eug. Th., Le Trompette prophétique sonnant l'alarme à l'Angleterre), Londres, in-8° avec dédicace à Henry Cromwell ; — 2° *A New-Method of Rosie-Crucian Physick...*, (Une nouvelle méthode de Médecine Rosi-Crucienne), Londres, 1658, 4° ; — 3° *Advice to a Daughter, in Opposition to the Advice to a Sonne* by Fr. Osborne (Avis à une fille, en opposition à Avis à un fils, de Fr. Osborne), Londres, 1658, in-12 ; 2e Ed. 1659 ; ouvrage qui donna lieu à plusieurs parodies, comme : *Advice to Balam's Ass* (Avis à l'ânesse de Balaam) par J. P. (Pecke), ami de Lilly ; — 4° *The Idea of the Law, charactered from Moses to King Charles, with the Idea of Government and Tyranny* (L'idée de la Loi, caractérisée depuis Moïse jusqu'au roi Charles, avec l'Idée du gouvernement et de la tyrannie), Londres, 1660, in-8° ; — 5° *The Rosie-Crucian Infallible Axiomata*, etc., (Les infaillibles axiomes rosi-cruciens), Londres, 1660, in-12, dédié au duc d'York (Jacques II) ; — 6° *The Holy Guide : leading the way*

to the wonder of the World : (a Compleat Phisitian) *teaching the Knowledge of all things, past, present and to come*, etc.). Le Saint Guide (médecin complet) montrant la route de la merveille du monde, enseignant à connaître toutes choses passées, présentes et futures, etc.), Londres, 1662, in-8°. Dans le titre, l'auteur se dit Philonomos (ami des Lois), serviteur de Dieu et secrétaire de la nature. Les divers livres qui forment les divisions de l'ouvrage ont autant de dédicaces distinctes ; — 7° *The Harmony of the World*, (L'Harmonie de l'Univers), Londres, 1662,in-8°., dédiée au duc d'Ormonde ; — 8° *The Rosie-Cross uncovered*, (La Rose-Croix mise à découvert), Londres, 1662, in-8° ; — 9° *Ocia Imperiala, being Select Exercises of Philosophy, Policy, War, Government*, (Loisirs impériaux, ou Exercices choisis sur la Philosophie, la politique, la guerre le gouvernement), Londres, 1663, in-8° ; — 10° *The Wise Man's Crown or the Glory of the Rosie-Cross*, (La couronne du sage, ou la Gloire de la Rose-Croix), Londres, 1664, in-12 ; — *Theomagia, or the temple of Wisdome in three parts, spiritual, celestical, and elemental*, (Théomagie, ou le Temple de la sagesse, en 3 parties, céleste, spirituelle et élémentale), Londres, 1664, petit in-8°, avec portrait d'Heydon ; — 12° *Elhavarenna, or the English Physitian's tutor, whereunto is added Psonthonpsanchia*,(El Havarenna, ou le guide du médecin anglais, auquel est ajouté Psonth), Londres, 1665, in-8° avec figures ; — 13° *Psonthonpsanchia or a Quintuple Rosie-Crucian Scourge for the due correction... of George Thompson*, (Psonthonphancia, fouet rosicrucien ou quintuple pour la correction bien méritée... de Georges Thompson), Londres, 1665, in-4° ; dans l'El Havarenna, Heydon mentionne aussi son ouvrage intitulé : 14° *Hampaneah Hameguleh*, etc. ; — 15° *The fundamental Elements of Moral Philosophy*, (Eléments fondamentaux de Philosophie morale), etc. On lui attribue aussi un ouvrage intitulé : — 16° *A Rosycrucian Theomagical Dictionary*, (Dictionnaire rosicrucien théomagique). A la fin de l'ouvrage d'Heydon *The Idea of the Law*, sont indiqués plusieurs autres ouvrages, probablement des pamphlets, comme : — 17° *The Familiar Spirit*, (L'esprit familier) ; - 18° *The Way to converse with Angels*, (Le moyen de s'entretenir avec les Anges) ; - 19° *A New Method of Astrology*, (Nouvelle méthode d'astrologie); - 20° *Cabballa,or the art which Moses and Elijah did so many miracles*,(La Cabbale,ou l'art au moyen duquel Moïse et Elie firent de si nombreux miracles; -21° *Of Scandalous Nativities, Booker, Sanders and Lilly* ; (Sur les horoscopes scandaleux, Booker, Sanders et Lilly) ; — 22° *Oliver Cromwell, a tragedy* ; — 23° *A tragedy of his Protectorship* (Tragédie de son protectorat, i. e. d'Olivier Crowvell) ; — 23° *A Comedy on the Phanatique Parliament*, (Comédie sur le Parlement fanatique). Hazlitt (*Handbook*) mentionne : *A threefold Discourse betweene three neighbours, Algate, Bishopgate and John Heydon the late Cobbler of Houndsditch*, (Entretien triple entre trois voisins, Algate, Bishopgate et John Heydon, le défunt savetier de Houndsditch), Londres, 1642, in-4° ; — *The Discovery of the Wonderful Preservation of His Excellency Sir Thomas Fairfax* (Description de la merveilleuse préservation de Son Excellence Sir Th. Fairfax) ; mais ce dernier ouvrage est dû à un certain John Heydon, chapelain d'armée.

Article de M. W.-A.-J. Archbold). Cf. Michaud, XIX, 402.

M. Arthur Waite, fort érudit sur la question des Rose-Croix, a consacré tout un long chapitre à J. Heydon dans son livre *The Real History of the Rosicrucians*.(Londres 1887). Son jugement sur cet auteur est bref et sévère : « Les principes philosophiques de John Heydon, nous dit-il (p. 332), ne doivent pas nous retenir bien longtemps. Typhon est l'adversaire de Beata Pulchra ; Hyle est l'esprit de la Terre froide et sèche ; Beata Pulchra est l'esprit vivifiant de la Nature ; les corps des anges rebelles sont devenus un chaos stérile, inutile ; autant d'assertions qui ne méritent guère qu'on s'attarde à les étudier. Ses théories et ses expériences d'alchimie appartiennent à la catégorie la plus infime, la plus insignifiante de cette science si dégradée ; ce qu'il y a de mieux dans Heydon est ce qu'il a pris mot pour mot à Eugenius Philalèthes,

(comparer *The Temple of Wisdome*, T. I, dernières pages, et la préface à l' « *Euphrates* » de Vaughan, et aussi avec le livre IV de la *Philosophie occulte de H. C. Agrippa*). J. Heydon a pris à des écrivains antérieurs tout ce qui a quelque valeur dans son mysticisme numérique, sa géomancie, son astromancie, ses recherches sur les mystères spirituels. Ses ouvrages médicaux sont défigurés par sa grossière superstition, sa crédulité. Toutefois, les recettes et les expériences extraordinaires qu'on y trouve mentionnées en font une lecture des plus intéressantes. *Très rares, très curieux*, recherchés des amateurs, ses livres, du premier au dernier, atteignent à des prix considérables, et la réimpression de ses rêveries et romans rosicruciens, est une entreprise bien propre à tenter les savants qui explorent les sentiers détournés de l'occultisme ».

Ce jugement semble fort bien justifié par la biographie que M. Arthur Waite donne de son auteur, d'après les nombreuses indications fournies par J. Heydon lui-même et par un biographe qui était son contemporain. Cette biographie nous laisse l'impression d'un personnage hâbleur, d'un plagiaire sans scrupules,d'un homme dont toutes les aventures, aussi nombreuses que variées,laissent après elles quelque chose d'obscur et de suspect.

D'après M. Arthur Waite, ceux qui chercheront dans les ouvrages de J. Heydon des détails sur les Rose-Croix seront déçus. Heydon emploie les termes de *Rosicrucian, Rosicrucianism* dans un sens général. Les prétendus Frères sont confondus avec les alchimistes, les théosophes d'autrefois, et il leur attribue une antiquité qui choque le bon sens. L'auteur dit qu'il ne fait point partie de cette Fraternité, mais en même temps, il en expose tous les secrets, toutes les doctrines, d'un ton affirmatif ; il prétend connaître personnellement plusieurs membres de la Fraternité : « Je vais vous dire ce que sont les Rose-Croix : Moïse fut leur père, et il était fils de Dieu ; certains disent qu'ils étaient de l'Ordre d'Elie ; d'autres, qu'ils étaient de l'Ordre d'Ezéchiel; d'autres les représentent comme étant les Officiers du Généralissime du Monde, affirmant qu'ils sont les yeux et les oreilles du Grand Roi (passage pris au platonicien Henry More, qui qualifie ainsi les Génies bienfaisants), qu'ils voient et entendent tout, qu'ils sont séraphiquement illuminés, comme l'était Moïse. De même que les éléments se succèdent ainsi : la terre étant raffinée en eau, l'eau en air, l'air en feu, de même un homme devient un des Héros ; du Héros provient un Démon, ou bon Génie ; du Génie, un être qui participe aux choses divines, un compagnon de la troupe sainte des âmes délivrées des Corps, des Anges Immortels, et selon le véhicule qui leur échoit, doués d'une vie versatile qui leur permet de prendre, à la façon de Protée, toutes les formes possibles.

« Mais il y a des preuves qui permettent de montrer M. Walfoord et T. Williams Rosicruciens par élection, et ce sont les miracles qui furent faits par eux devant mes yeux.

« Il semble,en effet,que les Rosicruciens n'ont pas seulement été initiés à la théorie mosaïque, mais que, de plus, ils ont acquis le don de faire des miracles, comme Moïse, Elie, Ezéchiel et les prophètes qui leur ont succédé, qu'ils étaient transportés où ils voulaient : l'un d'eux me quitta pour se rendre auprès d'un de mes amis dans le Devonshire, et il vint me rapporter à Londres la réponse de celui-ci ; or, il y a quatre journées de voyage. Ils m'enseignèrent d'excellentes prédictions d'astrologie et de tremblements de terre ; ils arrêtent la peste dans les villes ; ils imposent silence à la violence des vents et des tempêtes; ils calment la fureur de la mer et des fleuves; ils voyagent par air ; ils déjouent l'effet funeste du regard des sorcières ; ils guérissent toutes les maladies. Je priai l'un d'eux de me dire si mon tempérament était digne de la société de mon Bon Génie. « Quand je vous verrai de nouveau, je vous le dirai, me répondit-il, c'est-à-dire quand il lui plaira de venir à moi, car je ne sais pas où aller le trouver ». Lorsque je le revis, il me dit : « Vous devriez prier Dieu, car un homme

bon et pieux ne saurait offrir à Dieu un sacrifice plus agréable que celui de lui-même, de son âme. (Encore un passage pris du même traité d'Henry More) ».

Voilà des renseignements fort clairs, et qui permettent de trouver aisément des Rose-Croix et de leur demander de grands services, qui vont jusqu'à l'accomplissement de miracles.

Ce passage est tiré d'un endroit qui a pour titre : *Excuse pour un Epilogue* et qui forme comme une préface au sixième livre du *Holy Guide* ; ce dernier livre a un titre particulier que voici :

The Rosie Cross uncovered, and the Places, Temples, Holy-Houses, Castles and Invisible Mountains of the Brethren discovered and communicated to the World, for the full satisfaction of Philosophers, Alchymists, Astromancers, Geomancers, Physitians, and Astronomers, By John HEYDON, *Gent,* φιλονομος, *a Servant of God and a Secretary of Nature.*

(Les Rose-Croix découverts, les endroits, Temples, Maisons saintes, Châteaux et invisibles Montagnes des Frères, révélés et communiqués au monde, pour l'entière satisfaction des philosophes, alchimistes, astromanciens, géomanciens, physiciens et astronomes, — par John Heydon, gentleman, ami des Lois, Serviteur de Dieu et Secrétaire de la Nature).

Cet ouvrage est une sorte de transposition de mauvais goût, de la *Fama Fraternitatis*. On y voit des Rose-Croix admettre la révolution faite dans l'Eglise d'Angleterre et dans son chef chrétien, le Roi Charlemagne second : « Tous les savants » y sont mis en garde contre l' « *Aurum Chymicum Britannicum* » qu'a publié Elias Ashmole, Esquire. (L'hostilité de J. Heydon s'explique par un passage qui se trouve dans la préface de l'ouvrage « *The Way to Bliss* », où Ashmole dit qu'il a publié lui-même cet ouvrage pour empêcher l'apparition d'un exemplaire imparfait, par Heydon, qui, cependant, nie le fait.On y trouve, au sujet des Rose-Croix, des indications que n'accepterait pas même un enthousiaste crédule :

« Actuellement, dit-il, les Rose-Croix, qui existent depuis Jésus-Christ, disent que la Fraternité habite dans l'ouest de l'Angleterre, et qu'ils ont le pouvoir de se renouveler, de se rajeunir, comme ils l'ont fait avant la naissance de Jésus-Christ, ainsi que vous pouvez le voir dans bien des livres.

« Le docteur F. dit : Il y a quelque part, dans l'ouest de l'Angleterre, un château, qui n'est point sur la terre, mais dans l'intérieur de la terre : c'est là qu'habitent les Rose-Croix, gardés sans avoir de murailles ; ne possédant rien, ils jouissent de toutes choses ».

Suit la description d'une somptueuse résidence, sans que rien indique que cette résidence soit un centre d'études, d'expériences, de complots. C'est une création de fantaisie toute pure.

« C.-B. (un autre anonyme) dit ceci : Quand je vins pour la première fois dans la Société, je vis un grand four avec deux ouvertures qui émettaient une forte lumière, à laquelle quatre jeunes gens pétrissaient de la pâte, deux autres faisaient des pains, qu'ils déposaient à mesure sur de riches tapis de soie, etc. ». Il est inutile de poursuivre cette analyse des opérations d'une boulangerie. Le même C.-B. entre dans une salle où il trouve les Rose-Croix qui lui souhaitent la bienvenue. Mais ici encore, description d'un ameublement somptueux : ces Rose-Croix ne nous apprennent ni ce qu'ils sont, ni ce qu'ils font. « J'aurais bien voulu vivre dans ce lieu, ne fût-ce que pour la raison que donne un sophiste en parlant des montagnes : *hos primum sol salutat, ultimosque deserit. Quis locum non amet dies longiores habentem* ? (Ce sont-elles que le soleil salue d'abord, elles sont les dernières qu'il abandonne. Qui n'aimerait un lieu où les jours sont plus longs) ? Mais je ne parlerai plus de cet endroit, de peur que les

lecteurs ne se trompent sur mon compte, et ne me soupçonnent d'appartenir à cet Ordre ». (Ce passage est aussi emprunté à Eugenius Philalèthes).

Les recettes médicales et autres qui sont données d'après les indications de la Fraternité rosicrucienne sont ridicules, ou fort difficiles à exécuter ; qu'on en juge par la suivante : « Les Rose-Croix ont un parfum qui se compose de la terre saphirique et d'éther. Aussi a-t-il des propriétés merveilleuses : exposé en plein air, il attire les oiseaux et les quadrupèdes, il éloigne les mauvais esprits ».

M. Waite a tiré de ce même ouvrage, *The Holy Guide*, un récit qu'il intitule : « *Voyage au pays des Rose-Croix* ». Ce récit forme la plus grande partie de la préface de l'ouvrage en question. Nous nous trouvons, dès le début, en présence d'un Frère Rose-Croix, et dans un milieu où on ne s'attendait guère à en trouver. Malheureusement, il s'éclipse sans avoir laissé d'autres traces de son passage que le cadeau d'une poudre magique. En outre, M. Waite fait remarquer que ledit récit se trouve en entier dans les ouvrages d'Henry More, qui toutefois ne va pas jusqu'à dire que le gentleman dont il s'agit était un Rose-Croix, bien qu'il le soit. Voici le fait :

« L'offrande de soi-même est un sacrifice si agréable à Dieu, qu'un homme pieux et bon ne saurait en faire une qui lui plaise davantage, ainsi que cela se vit pour un « gentleman » qui descendait de la lignée des Plantagenets, et qui alla en Eypte, en Italie et en Arabie, puis revint fréquenter la Société des chrétiens inspirés, dont il fit connaissance de la façon suivante. En Angleterre, il était dans une taverne de Cheapside, occupé plutôt à améliorer son jugement par les propos des sages, qu'à boire du vin, et ceux-ci, discourant sur la nature et la dignité des anges, un de ces sages dit à une autre personne de la société : « Monsieur, vous n'êtes pas éloigné du royaume de Dieu ». A ces mots, beaucoup de gens restèrent silencieux, mais il surgit bien des pensées ; quelques-uns prièrent l'inconnu de demeurer ; il refusa, et comme on insistait, il donna au « gentleman » un paquet de poudre blanche et jaune, lui dit de lire le chapitre de la Bible qui se trouvait ouverte dans sa chambre, et de chanter tel et tel psaume ; alors la fenêtre s'ouvrit et l'étranger disparut.

« Il ne restait plus que son paquet de poudre magique. Ayant agi comme on le lui avait recommandé, le « gentleman » vit paraître sur la Bible une mouche fort brillante. Il s'endormit et il rêva. Cela se passait à huit heures du matin, les Gémeaux étant en ascendant, et Mercure dans la Vierge. Le « gentleman » reconnut alors que l'homme au paquet de poudre était un génie, que ce génie avait été son compagnon pendant toute sa vie. Il en fut tout à fait certain quand il eut rêvé de cela pendant plusieurs nuits, et eut reçu ainsi maints avertissements sur des dangers qu'il courait et des vices auxquels il était sujet.

« M. Waters (dont John Heydon ne nous a rien dit) était avec plusieurs autres personnes chez le « gentleman » descendant des Plantagenets. Toute la société sortit pour aller à la Bourse ; on dîna, et au retour, l'un d'eux vit sur la poitrine du « gentleman » une boule d'or d'un éclat éblouissant ; cela continua pendant tout le temps de l'ascension de Mercure, qui était en ce moment dans le signe de la Vierge. Cet esprit lui apprit alors que, par l'effet des prières qu'il avait adressées à Dieu pour obtenir l'envoi d'un bon ange, qui lui servirait de guide en sa vie et en ses actions, il avait obtenu ce qu'il demandait. Et, comme il voulait un signe lui prouvant que sa prière avait été exaucée, une goutte d'eau tomba sur son chapeau, quoiqu'il fit très beau temps. C'était le signe demandé, et il était des plus convaincants, car la goutte d'eau n'est pas encore sèche, nous dit John Heydon : il prend sur lui d'affirmer qu'elle ne séchera jamais, même dans le temps des grandes chaleurs ».

Nous avons éprouvé d'abord quelque hésitation à reproduire ces inepties ; mais, puisque M. Arthur Waite a jugé nécessaire de les extraire des œuvres de J. Heydon, nos scrupules ont disparu.

D'ailleurs, les phénomènes que rapporte notre auteur présentent une analogie frappante avec ceux que mentionnent les spirites modernes, apports d'objets, mise en mouvement d'autres objets par des mains invisibles, habits ou tentures tirés par des mains invisibles, coups frappés à la porte, etc.

Tous les matins cet esprit vient frapper ainsi, vers trois ou quatre heures. Le « gentleman » va lui ouvrir, et se trouve en présence d'un bel enfant, qui lui remet un jour un livre plein de choses extraordinaires ; une autre fois, une main invisible lui remet un papier ; il le lit en compagnie, et y trouve des conseils très sages : craindre Dieu et ne pas craindre les ennemis de son père, car ils mourront, etc. Les personnes présentes, des négociants, furent pris de peur, mais il les rassura : ce n'était pas d'eux qu'il s'agissait.

Il arrivait chaque jour de nombreux incidents de cette sorte à ce « gentleman », des centaines de personnes peuvent en témoigner. Ce « gentleman » est-il Heydon lui-même ? Il est impossible de répondre à cette question; d'ailleurs le point essentiel c'est que ces événements et ces dons merveilleux sont la suite d'une rencontre avec un Rose-Croix dans une auberge.

Au reste, J. Heydon a eu lui-même son génie familier. C'était une jeune personne fort belle, qui disait s'appeler Euterpe ; il la rencontra un jour qu'il était occupé à parcourir la plaine de Bulverton, tout en méditant sur la nature des choses en général, ce qui signifie qu'il ne pensait à rien de particulier. Euterpe était une personne fort instruite, qui ne demandait qu'à instruire Heydon : elle lui enseigna les axiomes des Rose-Croix, les secrets des nombres, et lui donna la permission de les publier. Ce sont des secrets d'une grande utilité, comme on en jugera par cet exemple : « Le temps véritable pour l'impression des caractères, noms, anges et génies des hommes, c'est quand les principes sont Spermade et Callado ; mais dès que la coagulation est arrivée à un corps parfait, le temps de la stellification est passé ». Suivent des détails sur les procédés employés par les Rose-Croix de l'antiquité : ils se servaient de lampes astrologiques étranges, d'images, d'anneaux, de disques, où étaient gravés des nombres et des noms, et qui produisaient à certaines heures des effets incroyables. Cela dit, elle remit à Heydon deux médailles d'un métal inconnu, mais très beau, puis elle tomba dans un silence mélancolique : l'heure était arrivée où elle allait être séparée de lui, et subir sa translation, et elle se dissipa dans l'éther naturel. Mais elle n'avait pas voulu partir sans lui laisser un souvenir ; il a déjà été question de deux médailles. Heydon trouva de plus, à l'endroit où elle avait disparu, des pièces d'or, marquées de nombres et de noms, et un papier plié. La beauté de la nuit et l'émotion de cette séparation inspirèrent Heydon, qui fit aussitôt une pièce de vers : il y décrit les charmes de cette apparition. Puis il entreprend un voyage au pays des Rose-Croix. On s'y rend par mer : il s'embarque à Sidmouth pour gagner Londres, et de là, l'Espagne, avec des vivres pour un an; on fait voiles vers l'Est, et on reste en mer plus de cinq mois. Cet itinéraire est absolument incompréhensible : il est vrai que la tempête s'en mêle, et que le navire finit par aller au hasard, sans autre guide que la Providence. Les voyageurs aperçoivent des îles, un continent.

Il semble qu'à cette période du voyage, l'on commence à entrer dans le domaine de la réalité. Les voyageurs veulent débarquer ; ils hésitent devant les clameurs d'une foule hostile : soudain, ils voient s'approcher une barque montée par huit hommes : l'un d'eux tient un bâton de jonc jaune, et vert aux deux extrémités ; il monte à bord sans manifester aucune défiance ; il déploie un petit rouleau de parchemin, qu'il remet au capitaine. Sur ce parchemin sont écrits, en anciens caractères hébraïques, grecs, en bon latin d'école, et en espagnol, ces mots : « N'atterrissez pas, et faites en sorte de vous éloigner de cette côte dans le délai de quinze jours, à moins d'avoir obtenu un délai nouveau. En attendant, si vous avez besoin d'eau fraîche, de vivres, de secours pour vos malades, ou si votre navire a besoin de réparations, écrivez ce qu'il vous faut, et cela vous sera accordé par merci. » Ce rouleau avait pour signature la

marque d'ailes de chérubins, non point déployées, mais tournées en bas, et,tout près d'elles, une croix ». La suite de ce voyage, la réception faite ensuite aux voyageurs dans cette île, les institutions qu'ils y trouvent, et certains indices secrets ça et là et néanmoins assez clairs, rappellent de fort près la *Nova Atlantis de* BACON et la *Cité du Soleil de* CAMPANELLA. Il est assez singulier que M. Arthur Waite n'ait pas fait ce rapprochement. L'île d'Apanua ressemble à celle de Ben Salem ; mêmes visions, mêmes secrets, mêmes habitants rosicruciens et juifs.

F. LEIGH GARDNER (*A Catalogue raisonné of works on the Occult Sciences*, p. 33-36), donne une liste de neuf des principaux ouvrages de Heydon,dont celui que nous citons est le quatrième ; il est ainsi catalogué :

The Wise Man's Crown ; or the Glory of the Rosie-Cross, showing the wonderful power of Nature, with the full discovery of the true Cœlum Terræ or first matter of metals, etc. ; with the Regio Lucis and Holy Household of Rosie-Crucian Philosophers. Communicated to the world by John Heydon, 1664. (La Couronne du Sage ou la Gloire de la Rose-Croix, montrant le merveilleux pouvoir de la Nature, ainsi que la découverte totale du vrai *Cœlum Terræ* ou matière première des métaux, etc. ; avec le *Regio Lucis* et la Sainte Famille des Philosophes Rosi-Cruciens. Communiquée au monde par John Heydon, 1664).

Les autres ouvrages mentionnés sont les suivants :

— *A New Method of Rosie-Crucian Physick, wherein is shewed the cause and therewith their experienced medicines for the cure of all diseases...* 4°, London 1658.

(Nouvelle méthode de Médecine Rosi-Crucienne, dans laquelle on montre la cause et en même temps leurs médicaments expérimentés pour la guérison de toutes les maladies...)

Dans la préface de cet ouvrage, le premier en date, l'auteur prétend qu'il n'est pas un Rose-Croix ; mais,dans le cours du livre, il semble s'attribuer le titre de R. C., sans se rendre compte de sa vraie signification. Il est très verbeux et se perd dans des pages d'éloquence creuse, car l'ouvrage n'est guère qu'un volumineux griffonnage sans grande portée. Il acquit évidemment une science plus étendue et plus profonde, ses œuvres en font foi. Il renvoie, p. 41, à Sir Christopher Heydon, comme au « Rose-Croix Séraphiquement Illuminé et Savant Astrologue » ; il serait bien possible que cette source fût celle où il puisa ses doctrines R. C. et qui produisit ses fruits dans les ouvrages suivants :

— *The Rosie-Crucian Infallible Axiomata, or Generall Rules to know all things, past, present, and to come, usefull, pleasant, and profitable to all, and fitted to the understanding of mean capacities.* In-12, London, 1660. (Les infaillibles axiomes rosicruciens, ou Règles Générales pour savoir toutes choses, passées, présentes ou à venir, utiles, agréables et profitables à tous, et à la portée des intelligences médiocres).

L'auteur répète dans la préface de cet ouvrage qu'il n'est pas Rose-Croix; mais il parle, dès le début, d'une Société d'hommes connue sous le nom de Rose-Croix. Ensuite, il copie délibérément dans la *Fama* et la *Confessio* à peu près toute l'histoire de Christian Rozencreuzer, sa vie, ses voyages, sans mentionner, ce que cependant il ne pouvait ignorer, que tout cela avait paru 45 ans auparavant en Allemagne. Plus loin, il fait allusion au Livre M.,et dit qu'il l'a traduit en Anglais sous le titre de « *La Couronne du Sage* », puis il décrit une voûte où le soleil n'a jamais lui et qui néanmoins fut éclairée par un autre soleil ayant un autel à son centre,recouvert d'une plaque de bronze ;... plus loin (p. *XVIII*), il dit qu'il y a une autre voûte ou demeure des Frères, dans l'ouest de l'Angleterre ; enfin, il en arrive à dire : « Ceci et pas da-

vantage, ma maîtresse Euterpe, m'a permis de publier, quant à présent ». Je remarque que l'une des épîtres élogieuses est signée Fredk. Talbot, celui qui écrivit la vie de l'auteur dans « *The Rosie-Crucian Crown* ». (La couronne rosi-crucienne). En résumé, le livre fait preuve d'une science réelle et peut compter parmi les meilleurs qu'il ait écrit. Sa partie principale traite des nombres et montre indubitablement qu'il a passé par les degrés inférieurs de la Société.

— *The Holy Guide, leading the Way to the Wonder of the World (a Compleat Phisitian), theaching the knowledge of all things, past, present, and to come, viz. of pleasure, long life, health, youht, blessedness, wisdom and virtue... with Rosie-Crucian medicines, which are verified by a practical examination of principles in the great world, etc.* A fine portrait of the author, 8°, London, Sold by Thos. Whittlesey at the Globe in Cannon Street, near London Stone, 1662. A Work published in VI parts.

(Le Saint Guide conduisant à la Merveille du Monde (un Médecin parfait) enseignant la science de toutes choses, passées, présentes ou futures, comme du plaisir, de la longévité, de la santé, de la jeunesse, de la béatitude, de la sagesse et de la vertu, etc... avec des médicaments rosicruciens, vérifiés par un examen des principes dans le grand monde, etc.) Un beau portrait de l'auteur, in-8°. Londres, vendu par Thos Whittlesey, au Globe, dans Cannon St., près de London Stone, 1662. Ouvrage publié en six parties.

Excellent ouvrage et considéré par un grand nombre de critiques comme son meilleur. Il débute par un dictionnaire chimique, puis le livre I traite de philosophie ; le livre II, des nombres, c'est une réimpression de son *R. C. Axiomata*, le livre III, de la longévité ; le livre IV, de la vertu des minéraux ; le livre V, de l'or et des médicaments rosi-cruciens ; le livre VI, la Rose Croix découverte (uncovered) ; avec une pièce des plus charmantes à la fin, appelée : « *La prière rosi-crusienne à Dieu* » ; ce livre est en somme une réédition de la préface de son ouvrage : « *The R. C. Axiomata* », publié en 1660.

— *Theomagia, or the Temple of Wisdome in three parts : Spiritual, Celestial, and Elemental ; containing the Occult Powers of the Angels of Astromancy in the Telesmatical Sculpture of the Persians and Ægyptians. The Mystical Virtues of the Characters of the Stars with the Genii, Ideas and Figures of Geomancy, etc. The Knowledge of the Rosie Crucian Physick and the Miraculous secrets in Nature, which have performed incredible, extraordinary things...* 8°. Fine portrait of Author. Pub. by H. Brome at the Gun in Ivie Lane, and Tho. Rooks at the Lambeat the East End of St. Paul's Church, 1664.

(Theomagia, ou le temple de la sagesse en trois parties — spirituelle, céleste et élémentale ; contenant les puissances occultes des anges de l'Astromancie dans la Sculpture télesmatique des Perses et des Egyptiens. Les vertus mystiques des caractères des Etoiles avec les Génies, les Idées et les Figures de la Géomancie, etc. La Science de la Médecine rosicrucienne et les Secrets miraculeux de la Nature qui ont accompli des choses incroyables, extraordinaires... in-8°. Beau portrait de l'auteur. Edité par H. Brome, au Gun, dans Ivie Lane, et Tho. Rooks, au Lamb, à l'Est de Saint-Paul's Church, 1664).

Cet ouvrage est très habilement écrit et est entièrement consacré à la Géomancie, avec l'Astrologie et les Anges correspondant aux figures de Géomancie, leurs Sceaux et leurs influences bonnes au mauvaises. La plupart des ouvrages modernes de géomancie sont pris dans ce livre ou dans de plus anciens. A tout prendre, notre auteur présente son sujet d'une manière très fatigante, mais très lucide, et, à en juger par le nombre d'ouvrages qu'il cite, il a dû mettre un temps considérable à compiler ces documents. La preuve en est que chacune des parties a paru à une année d'intervalle des autres.

— *Psonthonphanehia : Being a Word in Season to the Enemies of Christians and an Appeal to the Natural Faculties of the Mind of Man whether there be not a God... in five books*; in-8°, London, printed by Tho. Mabb for Wm.Gilbertson, at the sign of the Bible, in Giltspur Street, 1664.

(Psonthonphanehia : A-propos aux Ennemis des Chrétiens et Appel aux Facultés Naturelles de l'Esprit de l'Homme (pour décider) s'il n'y aurait pas un Dieu...,en 5 volumes, in-8°, London, imprimé par Tho. Mabb pour Gilbertson au signe de la Bible, Giltspur St. 1664).

Dédié à Aubrey de Vere, comte d'Oxford, Chevalier de la Jarretière, etc., en lui offrant cet ouvrage sur « la Philosophie rosicrucienne ». La seconde dédicace est à F. Hollis, Esq., et il semble, dans cette dernière, avoir encouru l'inimitié de l'Eglise par ses doctrines ; cet ouvrage est en effet une réplique aux accusations portées contre lui par le Clergé, et bien qu'il ne fasse pas mention de noms,il cite cependant un sermon prêché dans la Cathédrale de Saint-Paul, le 8 mai 1664, où on l'accusa d'athéisme L'ouvrage témoigne d'un style plus fini et d'un jugement plus mûr.

— *A Quintuple Rosie-Crucian Scourge for the Due Correction of that Pseudo-Chymist and Scurrilous Emperick, Geo. Thomson, being in part a vindication of the Learned Society of Physitians.* 4° London, 1665.

(Quintuple fouet rosicrucien pour corriger dûment ce Pseudo-Chimiste et grossier Empirique Geo. Thomson, étant en partie une justification de la Savante Société des Médecins, in-4°, London, 1665).

Pamphlet de 6 pages dans lesquelles l'auteur invective son adversaire dans un langage véhément, pillant ses livres et le déconsidérant.

— *El. Havareuna, or the English Physitian's Tutor in the Astrobolismes of Mettals Rosie-Crucian, Miraculous Saphiric Medicines of the Sun and Moon, the Astrolasmes of Saturn, Jupiter... all harmoniously united and opperated by Astromancy and Geomancy, etc.* Fine plates of author, 8°. London, printed for Wm. Gilbertson at the Bible in Giltspur St., 1665.

(El. Havareuna ou le Tuteur du Médecin Anglais dans l'Astrobolisme des Métaux rosicruciens, dans les Médecines saphiriques Miraculeuses du Soleil et de la Lune, des « Astrolasmes » de Saturne, Jupiter... tous harmonieusement unis et opérés par l'Astromancie et la Géomancie, etc. Belles gravures de l'auteur, in-8°, London, imprimé pour Wm. Gilbertson, at the Bible, dans Giltspur St. 1665).

Cet ouvrage contient quelques gravures d'alchimie mystique qui montrent qu'il a évidemment acquis une science remarquable, qu'il répand d'une manière discrète. Un Monsieur Fredk. Talbot donne quelques renseignements sur la vie de John Heydon ; il le dit apparenté à Sir Christopher Heydon ; c'est là, qu'à mon avis, il faut chercher la source de sa science rosicrucienne ; il parle, en effet, de lui très élogieusement dans un autre de ses ouvrages,mais il a pu recueillir cette science dans ses voyages. Talbot nous dit qu'il alla en Espagne, en Italie, en Arabie, en Egypte et en Perse. Il descendait de Julius Heydon, roi de Hongrie et de Westphalie, et de Cæsar Heydon de Rome,et fut attaché à un M. Mic Petley, attorney de Clifford's Inne; il se battit plus tard pour le roi;et,après avoir voyagé, il écrivit la plupart de ses livres narrant la liste des merveilleuses prédictions qu'il fit concernant Sa Majesté, etc. Il semble avoir été assez influent à la Cour; lorsqu'il eut une difficulté dans une certaine circonstance, nous voyons le duc de Buckingham épouser sa cause avec grand succès. Il n'était pas non plus sans vulgaires copistes qui,avec d'autres,enviaient son succès. Il paraît qu'il fut consulté par plusieurs grandes dames au sujet de divinations variées, mais il ne se maria point,quoiqu'il fût très bien de sa personne. Il ressort de ses écrits qu'il a dû

passer par le grade le plus bas de l'Ordre des R. C. et il a révélé au monde une grande partie de ce qu'il en savait. Fut-il choisi comme étant l'instrument qui convenait à ce temps pour cette besogne? Je ne le pourrais dire, mais en considérant qu'il se fit connaître peu après la publication de l'importante *Fama*, etc., je ne serais pas surpris que ceux qui gouvernent en telles matières aient jugé convenable de lancer un mouvement en Angleterre et aient choisi cet homme comme leur instrument. Son contemporain était le fameux astrologue John Gadbury.

— *Hammeguleh Hampaaneah, or the Rosie-Crucian Crown set with Seven Angels, 7 Planets, 7 Genii, 12 Signes, 12 Ideas, 16 Figures, and their Occult Powers upon the 7 Metalls and Miraculous Virtues in Medicines ; with the perfect full discovery of the Pantrva and Elixirs of Metalls prepared to cure the Discased ; whereunto is added Elhavareuna Presoria, Regio Lucis, and Psonthon bootes...* 8°, London, printed for Samuel Speed at the Rain-bow in Fleet Street, 1665.

(Hammaguleh Hampaaneah, ou la Couronne rosicrucienne, où sont sertis 7 Anges, 7 Planètes, 7 Génies, 12 Signes, 12 Idées, 16 Figures, et leurs puissances sur les 7 métaux et leurs Vertus miraculeuses comme médecines ; avec la parfaite et complète découverte de la Pantarva et des Elixirs de Métaux, préparés pour guérir les Malades ; à quoi sont ajoutés *Elhavareuna* Presoria, Regio Lucis, et les livres de Psonthon... in-8°, London, imprimé pour Samuel Speed, au Rainbow, Fleet St. 1665).

Cet ouvrage traite surtout d'alchimie. L'auteur n'a pas oublié d'y joindre sa vie par F. Talbot, qui a déjà paru dans quelqu'un de ses ouvrages précédents.

705. De Templo Hierosolymitanæ (*sic*) Libri VI (auct. Jacobi Jehudæ Leonis). — Helmstadt, 1665 ; in-8°.

[Du Temple de Jérusalem (par Jacob Jehuda Léon).]

Voici ce que nous trouvons sur cet auteur et son livre dans la *Jewish Encyclopedia* parue à New-York, en 12 vol. in-4°, 1901 et années suiv. Tome VIII, p. 1 :

Jacob Judah Aryel Leon Templo (*Templo* est un de ses noms de famille et n'a aucun rapport avec son ouvrage sur le Temple), Hakam (c'est-à-dire savant, traducteur des Psaumes et expert en blason), fils d'Abraham et de Léon et descendant de Maranos (renégats portugais), naquit en 1603 à Hambourg, où il enseigna le Talmud pendant plusieurs années. Mort à Middelburg (en Hollande, après 1675), il fut d'abord Hakam à Middelburg, puis à Amsterdam ; après 1643 ; il professa la Talmud Torah (législation talmudique, et mit des voyelles à l'édition de la Misna qui fut imprimée en 1646, chez Manasiés ben Israel.

Il fit grand bruit par le plan qu'il dressa du Temple de Salomon. Ce modèle fut exhibé devant Charles Ier, (alors exilé en Hollande) il en publia la description en espagnol : *Retrato del Templo de Salomon*, Middelburg 1642 ; cet ouvrage fut traduit en hollandais la même année, en français en 1643, et en hébreu par l'auteur lui-même en 1650, sous le titre de *Tabnit Hekal*. Le duc Auguste de Brunswick et surtout sa femme Elisabeth en voulurent une traduction en allemand, et en chargèrent le professeur Johann Saubert, de Helmstaedt. Quelqu'un fit cette traduction, d'une manière subreptice, ce qui décida Saubert a publier une traduction latine en 1665. Il parut une traduction anglaise en 1778 ; elle avait pour auteur M.-P. Decastro, qui était de la famille, et possédait le plan exécuté par Templo.

En 1649, J. Judah écrivit le *Tratado de la Arca del Testamento*, qui parut à Amsterdam en 1653. Son traité sur les Chérubins, leur forme et leur nature fut écrit en latin en 1647, et parut en espagnol sous le titre de *Tratado de los Cherubin*, à Amsterdam

Quis ut Deus? Dieu premier servi

TOME V N° 1

REVUE INTERNATIONALE

DES

SOCIÉTÉS SECRÈTES

Organe de la LIGUE FRANC-CATHOLIQUE

Contre les Sociétés Secrètes Maçonniques ou Occultistes et leurs Filiales

Paraissant le 5 & le 20 de chaque Mois

DEUXIÈME ANNÉE

N° 1 — 5 JUILLET 1913

ABONNEMENTS { France et Belgique. . . . **20** fr. par an.
Etranger . . . . **25** —

Prix du Numéro : **2** fr.

ON S'ABONNE EN FRANCE, SANS FRAIS, DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

Les Abonnements sont annuels et partent du 1er Janvier

EN VENTE :

A PARIS

Bureaux de la Revue
96, Boulevard Malesherbes

Librairie des Saints-Pères
83, Rue des Saints-Pères

Bruxelles
LIBRAIRIE Albert DEWIT

Genève
LIBRAIRIE Vve GARIN

Rome
LIBRAIRIE DESCLÉE ET Cie

St-Louis, Mo *Etats-Unis*
B. HERDER *Publisher*
17, South Broadway

Vienne
LIBRAIRIE GÉROLD

Prague
LIBRAIRIE TOPIC

LIVRAISON DU 5 JUILLET 1913

SOMMAIRE

Certaines questions maçonniques, encore à l'étude, peuvent être traitées à un point de vue différent ; nous croyons utile de faire connaître ces diverses solutions, tout en laissant aux auteurs la responsabilité de leurs articles.

Toute la correspondance, concernant la Revue, doit être adressée à son Secrétaire, M. Victor DESCREUX, 26, **Boulevard Malesherbes,** Paris, xviie.

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

ÉTUDE

SUR LA

FRANC-MAÇONNERIE AMÉRICAINE[1]

INTRODUCTION

Parmi les diverses influences qui, sans cesse, concourent à former les idées de l'Américain et à façonner sa vie, il faut, selon toute justice, accorder une place considérable à la Franc-Maçonnerie. Notre presse journalière en disperse au loin les principes ; ses labeurs pour l'humanité fournissent à l'écrivain et à l'orateur un thème inépuisable ; ses membres sont, en grande partie, nos législateurs, nos juges, nos gouvernants ; les présidents de notre république eux-mêmes prennent ouvertement place dans ses rangs ; les éducateurs de notre jeunesse, à l'école comme à l'Université, sont souvent ses adeptes et encouragent, parmi leurs élèves, des sociétés qui singent son secret et ses méthodes et préparent les jeunes générations à devenir plus tard ses adeptes zélés. Pour comble, enfin, elle compte parmi ses initiés et ses défenseurs des ministres et des évêques protestants; en sorte que,souvent,ce ne sont pas seulement les premières pierres de nos édifices publics, mais encore celles des églises protestantes qui sont posées par ses dignitaires et consacrées par ses rites mystiques. Nier son influence parmi nous, serait nier un fait plus clair que le jour.

1. Nous commençons dans ce numéro, la publication, annoncée dès les débuts de la Revue (tome I, p. 26, note 1), de notre traduction du remarquable ouvrage de M. Preuss, que nous remercions à nouveau de l'autorisation qu'il nous a gracieusement donnée de faire connaître son œuvre aux lecteurs de langue française. Le titre complet de l'édition originale est le suivant : *A Study in American Freemasonry based upon Pike's « Morals and Dogma of the Ancient and Accepted Scottish Rite », « Mackey's Masonic Ritualist », « The Encyclopædia of Freemasonry », and other American Standard Works* edited by Arthur PREUSS editor of the *Catholic Fortnightly Review*.— Seconde Edition.— S. Louis, Mo. 1908. In-8°, XIV — 433 pp.

S'il faut en croire les protestations publiques de la Franc-Maçonnerie américaine, nous ne devrions nous inquiéter ni du nombre de ses adeptes, ni de sa puissance. « Elle n'est, affirme-t-elle, qu'une association purement bienfaisante, dans laquelle il n'entre aucun mal. Elle admet toutes les religions, dans un esprit de tolérance universelle. Aucun athée ne peut en être membre. Elle enseigne l'amour fraternel et la bienfaisance pour tous ; la paternité de Dieu et la fraternité des hommes. Elle exige les bonnes mœurs ; elle enjoint le respect de l'autorité ; elle vient en aide à ses associés dans la vie, et, lorsque la mort les appelle à une existence meilleure, elle confie la poussière à la poussière avec des cérémonies appropriées et pourvoit avec un soin plein de sollicitude aux besoins de la veuve et de l'orphelin ». Si la Maçonnerie américaine est cela et rien que cela ; si rien de répréhensible n'est caché et masqué par tout cela, on conçoit difficilement l'opposition qui lui est faite.

Cependant cette opposition existe, et, j'ajoute, une forte opposition, venant d'un point tout à fait inattendu, si les affirmations de la Maçonnerie elle-même sont exactes; opposition et condamnation d'une puissance remarquable par ses propres actes de bienfaisance : l'Eglise catholique. Est-ce ignorance de la part de celle-ci ? Est-ce préjugé et bigotisme ? Est-ce la mesquinerie d'un orgueil blessé de se rencontrer en face d'un rival puissant ? Est-ce encore le despotisme des prêtres qui ne peut souffrir aucune influence, fût-elle bonne, en dehors de la sienne ?

La présente *Etude* fera la lumière, nous l'espérons, sur tous ces points, qui ne peuvent manquer d'intéresser les esprits chercheurs.

« Mais quels guides, demandera-t-on, faudra-t-il suivre dans notre *Etude ?* » — « Des guides », répondrons-nous, « auxquels on ne saurait opposer d'objections ; des guides qui s'exprimeront en connaissance de cause ; des guides qui parleront en toute sincérité, puisqu'ils ne parleront pas pour nous, mais pour l'instruction de ceux dont ils sont les maîtres reconnus et acceptés. Nous nous servirons d'œuvres classiques de la Franc-Maçonnerie américaine, d'ouvrages émanant d'autorités maçonniques célèbres, comme le Fr.·. Albert G. Mackey, et le F.·. Albert Pike.

Pour prouver que nous n'exagérons pas la valeur de nos sources, valeur qu'aucun maçon instruit ne songerait à nier un seul instant, nos lecteurs nous permettront de donner, par l'intermédiaire d'un Frère Maçon, une note brève sur la vie maçonnique et les travaux littéraires de nos informateurs.

« C'est en Maçonnerie », dit le F.·. C. T. McClenachan dans sa Biographie du Dr. Mackey, écrite pour la Fraternité, « que le Dr.

Mackey a atteint sa plus grande célébrité, car c'est à cette science et à celles qui s'y rattachent qu'il a consacré les meilleures années de sa vie. Il fut initié, admis et élevé au sublime degré de Maître Maçon en 1841, dans la Loge de *Saint-André*, numéro 10, à Charleston, S. C.; il fut immédiatement ensuite affilié à la Loge de *Salomon*, numéro 1, dans la même ville, et, en décembre 1842, il en fut élu Maître. L'année suivante, il fut élu Grand Secrétaire, et en mars 1845, Grand orateur de la Grande Loge de la Caroline du Sud. Il fut maintenu dans ces deux postes jusqu'en 1866, sans interruption, joignant aux fonctions de Secrétaire, celles de Rapporteur de la correspondance étrangère. Le Dr. Mackey fut élu Grand Orateur en 1845 dans le Grand Chapitre des maçons du « Royal Arch », puis député Grand Pontife en 1847 et années suivantes jusqu'en 1854, où il fut fait Grand Pontife. Etant constamment réélu, il conserva ces fonctions jusqu'en 1867. Au moment de l'organisation d'un Grand Conseil de « Royal and Select Masters » dans la Caroline du Sud, il fut élu Grand Maître. Il exerça une puissante et profitable influence sur la Maçonnerie de ce pays pendant la période durant laquelle il remplit ces importantes fonctions dans la Grande Loge, le Grand Chapitre et le Grand Conseil. Grâce à ses soins diligents, elle passa d'un état de faiblesse à un état de grande prospérité. Ses rapports annuels sur la Correspondance étrangère, ses conférences instructives et ses discours lui valurent une réputation qui s'étendit aux Corps qu'il représentait. En 1859, les Maçons de « Royal Arch » des Etats-Unis, l'élurent, lors de leur Assemblée Triennale de Chicago, à la plus haute situation dont ils disposaient: celle de « General Grand High Priest » (Grand Pontife Général); il la conserva pendant six ans. Le Dr Mackey s'intéressa de bonne heure à la Maçonnerie du Rite Ecossais, dont la philosophie cachée convenait à son tempérament. Il reçut, en 1844, le 33e ou suprême degré de ce rite, et devint membre du Suprême Conseil de la Juridiction méridionale des Etats-Unis. Il en fut immédiatement élu secrétaire général, situation qu'il conserva sans interruption jusqu'à sa mort. Pendant plusieurs années, il fut le membre le plus ancien du Rite aux Etats-Unis ; en cette qualité, il occupait la position de Doyen du Conseil. En témoignage de son respect et de son estime, cette Suprême Institution décréta que, durant la vie du Dr. Mackey, l'office de Secrétaire Général serait élevé au troisième rang, alors que régulièrement il était au sixième.

« Les travaux du Dr Mackey, ont plus contribué que ceux de tout autre, aussi bien dans ce pays qu'en Europe, à enrichir la littérature et la science de la Franc-Maçonnerie. Robert Morris, qui fut le mieux à même d'en juger, a dit en 1856, dans ses *Réminiscences* :

« La figure du Dr Mackey, en tant qu'historien et qu'écrivain profond et lucide dans tout ce qui concerne la maçonnerie, est, nous le croyons, sans égale parmi tous les auteurs contemporains, sauf le vénérable Dr Oliver d'Angleterre ». [1]

Non content de ce tribut d'estime, le Fr∴ McClenachan, dans son *Addendum* à l'*Encyclopædia of Freemasonry* [2], ajoute :

« Attendu que les novices aussi bien que les esprits déjà avancés recherchent, comme c'est leur droit dans un ouvrage de ce genre, les derniers résultats des travaux maçonniques, j'ai entrepris, non sans quelque défiance, de continuer et de compléter l'*Encyclopædia of Freemasonry*. Je n'ai rien ajouté, ni rien retranché à l'ouvrage proprement dit ; mais seulement, aux quelques pages de supplément, que l'auteur y avait adjointes lui-même pour combler les lacunes qui s'y étaient glissées, nous avons substitué un volumineux *Addendum*, où l'ouvrage est complété d'abord, et surtout mis au courant des découvertes récentes et des opinions qui ont vu le jour pendant les dix années écoulées depuis la mort du Dr Mackey... Cet *Addendum* est un hommage d'affection rendu à un auteur estimé, qui n'eut pas son égal dans les efforts qu'il fit pour enrichir les connaissances générales de l'Association ».

Nous pouvons donc, on le voit, nous placer en matières maçonniques sous la tutelle d'un tel maître, avec la plus entière sécurité. Il sait de quoi il parle ; car, outre qu'il remplit quelques-unes des plus hautes positions dans l'Ordre, il fut le maître accrédité de ses confrères pendant près de quarante ans, de 1841 jusqu'à sa mort, en 1881. Il dira la vérité, car il écrit pour ceux qu'il désire instruire, et il a la certitude que sa pensée échappera à notre entendement.

« Le fait est, dit-il dans son *Encyclopædia of Freemasonry* [3], que ceux qui ne sont pas Maçons, ne lisent jamais d'ouvrages authentiques de Maçonnerie. Ils n'ont aucun intérêt dans les sujets qui y sont discutés ; d'ailleurs ils ne pourraient les comprendre, n'ayant point reçu cette éducation préparatoire que la Loge seule peut donner. En sorte que, si un écrivain faisait une incursion dans ce qui peut être appelé très réellement les *arcanes* de la Maçonnerie, il n'y aurait aucun danger qu'il fît par là même une révélation inopportune à des gens qui sont incapables de la recevoir ».

Heureusement pour nous, le Docteur est dans l'erreur lorsqu'il

1. *Encyclopædia of Freemasonry*, éd. de 1906, pp. 916 et 917.
2. *Préface*, p. 921, du Dr. Mackey.
3. P. 617.

affirme que nous ne lisons pas d'authentiques ouvrages de Maçonnerie. Nous allons puiser abondamment dans son *Encyclopædia of Freemasonry*, dans son *Lexicon of Freemasonry*, dans son *Symbolism of Freemasonry*, dans sa *Masonic Jurisprudence* et dans son *Masonic Ritualist*, qui sont tous des œuvres classiques de Franc-Maçonnerie américaine. Il est encore dans l'erreur en s'imaginant que nous ne nous intéressons pas aux sujets qu'il discute dans ses doctes écrits: nous nous y intéressons très vivement. Nous poussons même l'audace jusqu'à espérer qu'il est également dans l'erreur, lorsqu'il doute que nous soyons capables de bien saisir ce qu'il veut dire, tout en n'ayant pas reçu les utiles enseignements de la Loge. Il en dit assez long pour nous renseigner clairement, et sans l'ombre d'un doute, même sur ce qu'il ne fait qu'effleurer. D'ailleurs, l'instruction incomplète d'un côté, peut heureusement être complétée d'un autre.

Quant au Fr.·. Albert Pike et à son livre classique *Morals and Dogma of the Ancient and Accepted Scottish Rite of Freemasonry*, nous nous contenterons de citer quelques extraits de la *Préface* et le bref exposé du Frère McClenachan, le continuateur de l'*Encyclopædia of Freemasonry*.

« Cet ouvrage, dit le F.·. Pike, en parlant de ses *Morals and Dogma* a été préparé à la demande du Suprême Conseil des Trente-trois Degrés pour la Juridiction Méridionale [et Occidentale] des Etats-Unis, par le Grand Commandeur [lui-même], et il est publié par son ordre. Il contient les Conférences du Rite Ecossais Ancien et Accepté dans cette juridiction, et il est spécialement écrit pour être lu et étudié par les Frères de cette obédience, en même temps que les *Rituels des Degrés*. On espère et on a confiance que chacun d'eux se procurera un exemplaire de cet ouvrage avec lequel il se familiarisera ».

« Comme il n'est pas fait pour être lu par tout le monde, l'auteur n'a pas craint, en puisant à toutes les sources accessibles, de réduire en compendium la Morale et les Dogmes du Rite, de remanier les phrases, de changer les mots, de les combiner avec les siens propres, et de les employer comme s'ils venaient de lui; en un mot, d'user d'eux à son gré, afin d'en tirer le meilleur parti possible pour atteindre le but proposé ».

Le Fr.·. Albert Pike, dit son biographe, est « né à Boston, Massachussets, le 29 décembre 1809... Après avoir séjourné au Mexique pendant sa jeunesse, il revint aux Etats-Unis et s'installa à Little Rock, Arkansas, comme éditeur et avocat. Après la guerre de Sécession, dans laquelle il avait pris parti pour le Sud, il s'établit

à Washington, D. C. où il joignit son étude à celle de l'ex-Sénateur Robert Johnson, mais tout en fixant son habitation à Alexandrie. Sa bibliothèque est une merveille, tant par son importance que par le choix des ouvrages qu'elle contient, surtout en ce qui se rattache aux trésors de la littérature ancienne. Le Fr.·. Pike est le Souv(erain) G(rand) Commandeur du Suprême Conseil Méridional du Rite Ecossais Ancien et Accepté, ayant été élu en 1859. Il est le G(rand) Maître Prov(incial) de la G(rande) Loge de l'Ordre Royal d'Ecosse aux Etats-Unis et membre honoraire de presque tous les Suprêmes Conseils du Monde. Il occupe un rang des plus distingués parmi les auteurs et les historiens maçonniques et même parmi les poètes. Son zèle inlassable est sans rival ».[1] Pike mourut à Washington le 2 avril 1891.

Nous allons donc permettre à la Franc-Maçonnerie américaine de parler dans sa propre cause, en regrettant seulement par instants qu'elle ne le fasse pas plus clairement et plus complètement, et nos lecteurs nous pardonneront si d'aventure telle ou telle de nos citations s'étend à des matières étrangères au sujet, car nous ne voudrions à aucun prix être soupçonné de présenter un mot ou une phrase hors de son contexte et d'en changer ainsi le sens.

Comme le présent ouvrage est écrit pour le lecteur ordinaire, le savant nous excusera de ne pas traiter certaines questions d'une façon très détaillée [2]. Il saura, sans l'aide de nos efforts, tirer ses propres déductions des principes posés, nous permettant ainsi de rester dans les limites que demande un écrit destiné au grand public.

Enfin ce volume est une simple contribution à la documentation déjà existante sur la Franc-Maçonnerie américaine. Il n'a pas la prétention d'épuiser le sujet et de ne rien laisser à apprendre, mais seulement de présenter aux lecteurs, sur un certain nombre de thèmes intéressants, l'enseignement que la Franc-Maçonnerie américaine, d'après ses sources les plus autorisées, donne à ses initiés, et de les renvoyer, pour plus ample informé, aux ouvrages d'autres auteurs.

Plusieurs de ces chapitres ont déjà paru en substance dans *The Catholic Fortnightly Review* (la Revue Catholique bi-mensuelle). En présentant notre sujet sous forme de livre, nous avons jugé bon de condenser quelques parties et d'en élargir d'autres, nous espé-

1. *Encyclopædia of Freemasonry*, pp. 992, 993).

2. L'objet immédiat de ce livre explique aussi la méthode que nous avons suivie, la façon dont nous donnons les références, et quelques autres traits particuliers qui sembleraient de prime abord déceler un manque d'instruction ou de pénétration scientifique.

rons donner ainsi plus grande satisfaction aux besoins ou aux désirs d'un grand nombre de lecteurs. Si le succès pouvait couronner nos efforts,si nous pouvions faire mieux comprendre et d'une façon plus générale, le but, la nature et les principes de la Franc-Maçonnerie américaine, nous nous estimerions largement récompensé de la peine que la préparation de cet ouvrage nous a coûtée.

Liste des principaux ouvrages sur lesquels cette étude est basée

I. An Encyclopædia of Freemasonry and its Kindred Sciences : Comprising the Whole Range of Arts, Sciences and Literature as Connected with the Institution, By Albert G. MACKEY, M. D. — *Encyclopédie de la Franc-Maçonnerie et des Sciences qui s'y rattachent : Comprenant tout ce qui, dans les Arts, les Sciences et la Littérature se rapporte à cette Institution* par Albert G. MACKEY, *M. D.*] Philadelphia : Louis H. Everts et Cie 1906.

II. — The Symbolism of Freemasonry : Illustrating and Explaining its Science and Philosophy, its Legends, Myths and Symbols. By Albert G. MACKEY M. D. [*Le Symbolisme de la Franc-Maçonnerie : élucidant et expliquant sa Science et sa Philosophie, ses Légendes, ses Mythes et ses Symboles par* Albert G. MACKEY, *M. D.*] New-York : Maynard, Merril et Cie, 29, 31 et 33 East Nineteenth Street[1] (droits réservés en 1869).

III. — MACKEY's Masonic Ritualist : or Monitorial Instructions in the Degrees from Entered Apprentice to Select Master. By A. G. MACKEY. M. D. Past General Grand High Priest of the Gen. Grand Chapter of the United States, Author of « A Lexicon of Freemasonry », « Manual of the Lodge », The Book of the Chapter », Cryptic Masonry » etc. *Le Ritualiste maçonnique de* MACKEY. *ou Instructions « monitoriales » sur les Grades, depuis le Grade d'Apprenti enregistré jusqu'au Grade de « Select Master » par A. G.* MACKEY, *M. D., ancien Grand Pontife Général du Grand Chapitre général des Etats-Unis, auteur d'un « Lexique de Franc-Maçonnerie », du « Manuel de la Loge », du « Livre du Chapitre », de la « Maçonnerie « cryptique »,* etc.] New-York : Maynard, Merrill et Cie (droits réservés en 1867).

IV. A Lexicon of Freemasonry : Containing a Definition of all its Communicable Terms, Notices of its History, Traditions and Anti-

1. Quelques-uns de ces ouvrages sont sans date, parce qu'ils sont des réimpressions d'ouvrages classiques.

quities and an Account of all the Rites and Mysteries of the Ancient World, By Albert G. MACKEY, M. D. Fourteenth Edition, Enlarged and Improved by the Author [*Lexique de Franc-Maçonnerie : Contenant une définition de tous ses termes communicables, des Notices sur son Histoire, ses Traditions, ses Antiquités et un Compte rendu de tous les Rites et Mystères du Monde Ancien* par Albert G. MACKEY, *M.D. 14e édition revue et augmentée par l'auteur*] New-York : Maynard, Merrill et Cie (droits réservés en 1852, 1855 et 1871).

V. — A Text Book of Masonic Jurisprudence, Illustrating the Written and Unwritten Laws of Freemasonry, By Albert G. MACKEY, M. D. Author of a « Lexicon of Freemasonry », « Book of the Chapter », etc. Seventh Edition [*Manuel de Jurisprudence maçonnique, élucidant les Lois Ecrites et non Ecrites de la Franc-Maçonnerie*, par Albert G. MACKEY, *M. D.* Auteur d'un « *Lexique de Franc-Maçonnerie* », *du* « *Livre du Chapitre* », *etc. 7me édition.*] New-York : Maynard, Merrill et Cie. (droits réservés en 1859).

VI. — Morals and Dogma of the Ancient and Accepted Scottish Rite of Freemasonry, Prepared for the Supreme Council of the Thirty-Third Degree for the Southern Jurisdiction of the United States and Published by its Authority [*Morale et Dogme du Rite Ecossais de la Franc-Maçonnerie Ancien et accepté, ouvrage composé pour le Suprême Conseil du 33e Degré à l'usage de la Juridiction méridionale des Etats-Unis et publié par son ordre.*] Macoy Publishing and Masonic Supply Co., 34 Park Row N. Y. Charleston A.·. M.·. 5641[1] (Par Albert PIKE).

1. La date ci-dessus se lit *Anno Mundi* 5641. D'après notre supputation, c'est l'an 1880-1881. Le Dr Mackey donne ce renseignement dans son *Encyclopædia of Freemasonry*, p. 71 : « *Anno Mundi* », en l'an du Monde. Cette manière est adoptée par le Rite Ecossais ancien et accepté : on forme cette date en ajoutant 3760 à l'ère vulgaire jusqu'à septembre. Après septembre, il faut ajouter une année de plus, parce que l'année en question est l'année hébraïque, qui commence en septembre. Ainsi juillet 1860+3760=5620, et octobre 1860 + 3760 + 1 = 5621.

CHAPITRE I

Les Francs-Maçons américains et la Franc-Maçonnerie américaine

Avant d'entrer en discussion sur la nature et sur les doctrines de la Franc-Maçonnerie américaine, nous aborderons un point qui est fixé depuis longtemps déjà dans l'esprit d'un grand nombre de nos lecteurs et qui, s'il n'est pas dûment combattu, les préviendra contre cette Etude, et, par là, diminuera la force de tout ce que nous pourrons dire. Ce point est celui de ce qui peut être appelé leur expérience personnelle : qu'il soit très difficile, en effet, de juger d'une chose avec calme, lorsque l'expérience personnelle nous incline d'un côté ou de l'autre, c'est ce que tout homme sérieux et réfléchi admettra sans difficulté.

« Nous avons connu beaucoup de Maçons », diront nos lecteurs ; « nous les avons connus intimement, et nous les avons trouvés d'excellents hommes, de bons pères de famille, des époux fidèles, de loyaux citoyens ; honnêtes et francs dans leurs affaires, généreux dans leur large bienfaisance, distingués parmi ceux qui partagent leurs croyances ; se liant même avec le clergé catholique, qui n'a jamais vainement fait appel à leur générosité ; respectés de tous, l'honneur enfin de la société à laquelle ils appartiennent. Tels sont la plupart des Maçons que nous avons connus et qui nous ont instruits sur la nature de l'Ordre maçonnique et sur les fins qu'il se propose. Les longues années pendant lesquelles ils ont été affiliés à la Maçonnerie, sont la meilleure preuve qu'on puisse avoir que ces fins leur étaient connues ; or, l'intégrité de leur réputation et la sincérité de leur affection nous sont témoins qu'ils nous disaient la vérité ».

Nous n'avons pas un mot à opposer aux louanges que l'on prodigue à de tels hommes. Il nous serait impossible de dire si, parmi les Francs-Maçons américains, on rencontrerait souvent le type dont nous venons de parler ; mais nous sommes tout disposés à admettre qu'il n'est pas introuvable.

Nous consentons même à croire à la sincérité des informateurs dont on nous parle ; il faudra toutefois nous pardonner si nous dou-

tons de leur compétence. Cela peut, au premier abord, sembler inconsidéré et présomptueux ; mais nous vous prions, cher lecteur, d'examiner nos raisons : d'avance nous acceptons d'être jugé d'après elles.

Nous avons, d'une part, accordé à vos amis Maçons toute franchise et sincérité, car nous n'aurions garde de les offenser non plus que vous. D'autre part, nous voudrions attirer votre attention sur la règle que leur prescrit leur Ordre pour ce qui concerne leurs rapports avec ceux qui ne sont pas Maçons. Elle est contenue dans tous les rituels maçonniques ; on la trouve, en particulier, dans le *Ritualiste Maçonnique de Mackey*, pp. 248 et 249.

« *Conduite à tenir en présence d'étrangers qui ne sont pas Maçons.* — Vous observerez vos paroles et votre tenue, afin que l'étranger le plus observateur soit dans l'impossibilité d'apercevoir ou de découvrir ce qu'il ne convient pas de révéler. Parfois vous détournerez un entretien, et vous le conduirez prudemment pour qu'il soit à l'honneur de la Vénérable Fraternité ». Le Secret est avant tout, ne l'oublions pas, l'essence même de l'institution. « Le devoir d'un Apprenti enrôlé est contenu tout entier dans les vertus de *silence* et de *secret* », est-il dit à la p. 30 du même volume, et les premiers mots du neuvième ou plus haut degré du rite américain, c'est-à-dire du « *Select Master* » p. 523, recommandent avec insistance, la même vertu maçonnique. « Les deux vertus que le dessein symbolique du degré de « *Select Master* », a pour objet d'inculquer tout particulièrement sont le mystère et le silence. Elles sont même qualifiées « de vertus cardinales d'un « *Select Master* », parce que la « nécessité de leur pratique est montrée de la manière la plus ma- « nifeste au candidat, dans la légende aussi bien que dans toutes « les cérémonies du degré. Mais ces vertus constituent la *véritable* « *essence de tout caractère maçonnique* ; elles sont la sauvegarde de « l'institution ; elles lui donnent toute sa sécurité, toute sa perpé- « tuité ; elles sont affermies par de fréquents avertissements à tous « les degrés, depuis le plus bas jusqu'au plus élevé. L'Apprenti enrôlé « commence sa carrière maçonnique en apprenant le devoir « du secret et du silence. Dès lors, il est convenable qu'à ce degré, « qui est l'initiation suprême, et dans lequel se ferme le cycle en- « tier de la science maçonnique, on recoure à la profonde mise en « scène du symbolisme pour faire pénétrer ces importantes vertus « dans l'esprit du néophyte.... »

« Si nous tournons nos regards vers l'antiquité, dit Calcott, nous verrons que les Egyptiens avaient une telle considération pour le silence et le secret des mystères de leur religion, qu'ils créèrent le dieu Harpocrate et l'honorèrent d'une façon toute spéciale. Ils

le représentaient tenant sa main droite près de son cœur et sa main gauche le long de son côté ; le dieu était couvert, en avant, d'une peau semée d'yeux et d'oreilles pour signifier que, dans la multitude des choses que l'on voit et que l'on entend, il en est peu qui doivent être divulguées.

« Apulée, qui était initié aux mystères d'Isis, a dit : « Aucun danger ne pourra jamais me contraindre à dévoiler aux profanes les choses qui m'ont été confiées sous le sceau du secret. »

Il serait bon, du moins, de méditer sur ce qui précède en pesant les paroles de vos amis francs-maçons. Nous n'insisterons pas, pour le moment, sur ce devoir si important du secret maçonnique, et nous allons supposer que vos amis ont été aussi ouverts et aussi francs avec vous que vous l'affirmez. Dites-nous, en toute sincérité, ce qu'ils vous ont appris au sujet du but et des fins de l'Ordre. Ont-ils affirmé qu'il est tout simplement une organisation *sociale* ? un groupement pour encourager les bons rapports entre ses membres ? une société *charitable* pour protéger la veuve, l'orphelin et les Frères en détresse ? qu'il n'avait aucun rapport avec la politique, les partis ou la religion ?

Sont-ce là les choses qu'ils vous ont dites en toute franchise et sincérité ? S'il en est ainsi, nous vous demanderons de nous suivre dans notre Etude, car nous vous donnerons, d'après des documents authentiques de la Maçonnerie américaine, plus de lumière sur ces choses que vos amis n'ont daigné vous en procurer.

Nous rejetons, cependant, tout désir de vous imposer nos opinions personnelles. Nous nous contenterons de vous soumettre nos documents et de vous constituer le juge de l'exactitude de nos déductions, si tant est que, dans la plupart des cas, les déductions ne soient pas superflues.

Et maintenant, comme épreuve pratique de la science maçonnique de vos amis, examinons jusqu'à quel point elle est éclairée en ce qui concerne la fin et l'objet de la Franc-Maçonnerie. Car, pour être juste, vous conviendrez que, s'ils sont mal informés sur ce point fondamental et de première importance, leur connaissance offre bien peu de garanties en ce qui concerne des sujets plus cachés et plus abstraits. Disons donc qu'aussi sincères qu'ils puissent être, ils sont sincèrement dans l'erreur ; et ajoutons qu'au dire du Dr Mackey lui-même, ceux qui avaient part à l'erreur, formaient, de son temps, la grande majorité de la Fraternité.

« Quel est donc le dessein de la Franc-Maçonnerie ? » demande-t-il dans son *Symbolisme*, pp. 301-302. Une très grande majorité de ses disciples, répond-il, ne considérant que ses résultats pratiques, tels qu'on les constate dans le cours ordinaire de la vie — larges

aumônes qu'elle dispense, larmes de la veuve qu'elle console, cris de l'orphelin qu'elle apaise, besoins du pauvre auxquels elle pourvoit — en arrive avec une trop grande rapidité à cette conclusion que la Charité, et celle-ci prise dans son sens le moins élevé de secours aumônier, est le grand but de l'institution.

« D'autres, continue-t-il, avec une conception plus étroite encore, se rappellent les agréables réunions des banquets de leur loge, les rapports libres qui y sont encouragés, et les obligations solennelles de confiance mutuelle que l'on y inculque constamment, et ils croient que la Maçonnerie a pour mobile unique d'exciter les sentiments sociaux et de cimenter les liens de l'amitié ».

Le véritable objet, la fin vers laquelle tend la Franc-Maçonnerie, la Maçonnerie *américaine*, — car c'est de celle-ci que parle le Dr Mackey — n'est donc ni dans les simples relations sociales, ni dans la charité bienfaisante qui se manifeste par l'assistance matérielle apportée aux pauvres, aux vieillards, aux affligés ; c'est, dans la vraie pensée maçonnique, quelque chose de plus élevé, de plus vaste ; quelque chose d'infiniment plus digne d'un Maçon instruit. Ainsi donc, tout en admettant la sincérité de vos amis, nous nous voyons contraint, en toute justice, à douter de leur science.

Le Fr∴ McClenachan dit dans son *Addendum* à l'*Encyclopædia of Freemasonry* du Dr Mackey, p. 970 :

« Les Maçons qui trouvent plus de plaisir dans les rafraîchissements du banquet que dans les labeurs de la Loge et qui n'admirent la Maçonnerie que sous son aspect social sont ironiquement appelés « Members of the Knife and Fork Degree » (Les Membres du degré du Couteau et de la Fourchette). Cette satire fut écrite pour la première fois par Dermott dans son *Ahiman Rezon*, p. 36 ; en parlant des Modernes, il dit : « On jugea de même convenable d'abolir la vieille coutume d'étudier la géométrie dans la Loge ; et quelques-uns des jeunes Frères insinuèrent qu'un bon couteau et une bonne fourchette placés entre les mains d'un Frère habile, devant les matériaux convenables, apporteraient une plus grande satisfaction et contribueraient mieux à arrondir la Loge que la meilleure règle et le meilleur compas de l'Europe ».

Mais il se peut que vos amis soient quelque chose de plus que cela, et qu'ils méritent d'être placés parmi les « Bright Masons » (Maçons brillants). Ils peuvent connaître à fond le rituel de l'Ordre. Ils peuvent savoir sur le bout des doigts le formulaire d'ouverture et de fermeture d'une Loge. Ils peuvent même être capables de traverser toutes les cérémonies de l'initiation sans se tromper, et cependant n'être encore que sur le seuil de la vraie science maçonnique.

« On dit qu'un Maçon est « brillant », écrit le Dr Mackey dans son *Encyclopædia*, p. 130, lorsqu'il est bien au courant du rituel, des formules pour l'ouverture et la fermeture, et des cérémonies de l'initiation. Cette expression ne semble pas, cependant, dans son sens technique, comprendre la connaissance supérieure de l'histoire et de la science de l'Institution; et beaucoup de « Maçons brillants » ne sont pas nécessairement des maçons savants ; et, au contraire, il y a des Maçons savants qui ne sont pas très versés dans la phraséologie exacte du rituel. La première de ces sciences dépend d'une mémoire fidèle, l'autre provient d'une étude approfondie. Il est à peine nécessaire de dire laquelle de ces deux sciences a le plus de valeur. Le Maçon qui limite sa connaissance de l'Institution à ce qu'il en apprend dans son rituel ésotérique n'aura qu'une idée restreinte de la science et de la philosophie de celle-ci ».

« L'adresse qui consiste, ajoute-t-il dans son *Symbolisme*, pp. 310-311, à répéter avec volubilité et précision les discours ordinaires, à se conformer à toutes les exigences du cérémonial du rituel, ou à donner avec une exactitude suffisante les signes convenus de reconnaissance, ne fait partie que des *notions rudimentaires* de la science maçonnique.

« Mais il y a une série de doctrines beaucoup plus nobles, continue-t-il, auxquelles la Maçonnerie est liée, et que je me suis proposé de présenter, d'une manière bien imparfaite, dans cet ouvrage. Ce sont elles qui constituent la science et la philosophie de la Franc-Maçonnerie, et ce sont elles seules qui vaudront une septuple récompense à celui qui se vouera à leur étude.

« La Franc-Maçonnerie considérée comme science, et non plus, ainsi qu'elle l'a été trop longtemps, comme une simple institution sociale, occupe maintenant une place originale et incontestée parmi les sciences spéculatives. Tandis que l'on conserve toujours soigneusement son rituel comme étant la cassette qui contient un bijou de grand prix ; tandis que l'on distribue ses aumônes comme étant le résultat nécessaire, quoique accessoire, des enseignements de sa morale ; tandis que ses tendances sociales sont toujours cultivées comme étant le ciment solide qui doit tenir uni, dans la symétrie et la force, tout le merveilleux édifice, l'esprit maçonnique commence partout à chercher et à réclamer quelque chose de semblable à la manne du désert, qui nous fournira un aliment intellectuel dans notre pèlerinage. Le cri universel qui retentit dans tout le monde maçonnique est « Lumière ! » Nos Loges devront donc, à l'avenir, être des écoles; notre tâche sera l'étude ; notre salaire sera la science ; les types et les symboles, les mythes et les allégories de l'Institution commencent à être examinés d'après leur sens final ;

on retrace aujourd'hui notre histoire d'après des recherches zélées sur ses rapports avec l'antiquité ; et les Francs-Maçons comprennent parfaitement à l'heure actuelle cette définition souvent citée : La Maçonnerie est une science de Moralité voilée par l'allégorie et éclairée par les symboles. Etudier ainsi la Maçonnerie, c'est connaître notre travail et le bien faire. Quel est le vrai Maçon qui reculerait devant cette tâche » ?

Nous sommes certain, cher lecteur, que vos amis Maçons ne vous ont jamais présenté la Maçonnerie sous ce jour, que même les termes employés par le Dr. Mackey vous semblent étranges et nouveaux, et peut-être un peu troublants.

Si vous voulez bien nous suivre pas à pas, patiemment, sans vous attendre à ce que nous fassions la lumière sur tout à la fois ; sans repousser les clartés que nous pourrons jeter sur le sujet proposé, et sans trop compter sur votre propre expérience, qui est plus apparente que réelle, vous apprendrez beaucoup plus de choses sur la Franc-Maçonnerie américaine que vous n'en savez à présent ; car, n'étant lié par aucun serment, nous pouvons vous dire ce que vos amis Maçons n'oseraient pas vous révéler, en supposant même qu'ils le sachent.

Mais, nous demanderez-vous, comment est-il possible ou croyable que des Maçons puissent appartenir pendant des années à l'Ordre Maçonnique sans connaître le but réel que celui-ci se propose?

Nous répondrons : « C'est croyable parce que nous en avons la certitude par le témoignage incontestable des personnages les mieux documentés, tels que le Dr. Mackey. Qu'en outre, cela soit possible, la chose n'est pas difficile à expliquer. Le Dr. Mackey en donne quelques raisons ; permettez-nous d'en ajouter d'autres.

C'est possible, en premier lieu, parce que tous les Maçons qui sont, soit banquiers, soit négociants ou commerçants, n'ont pas tous le temps, les aptitudes ou la tournure d'esprit qu'il faudrait pour se livrer à l'étude de ce qu'on appelle la science et la philosophie de la Franc-Maçonnerie. On leur a exposé les avantages sociaux et moraux de l'Institution lorsqu'on les a invités à en faire partie ; et, pour eux comme pour vous, on a mis tout le reste à l'arrière-plan ; satisfaits des profits matériels recueillis, ils ont poursuivi leur carrière dans la vie sans se creuser l'esprit pour savoir ce que la Maçonnerie a ou n'a pas de caché sous ses voiles.

C'est possible, en second lieu, à cause du système des degrés établi dans la Franc-Maçonnerie ; car ce n'est jamais que dans le dernier degré de chaque rite que les doctrines secrètes de la Maçonnerie sont complètement révélées. Il y a neuf degrés dans le Rite Américain et trente-trois dans le Rite Ecossais Ancien et Accepté.

Dans chacun de ces degrés, on communique graduellement au candidat quelque enseignement, mais d'une façon toujours incomplète jusqu'à ce qu'il ait atteint le degré final. Le Maçon « brillant », le Maçon du degré « couteau et fourchette », le Maçon « rouillé » et d'autres de même espèce peuvent rester longtemps dans l'Ordre sans en connaître grand'chose, l'avancement dans la Maçonnerie devant être mesuré au savoir et non à l'ancienneté.

C'est possible, en troisième lieu, en raison de la méthode employée pour l'instruction maçonnique, laquelle se donne oralement, en grande partie ; elle est, par cela même, proportionnée à la culture intellectuelle et à la capacité du disciple. Il n'en sera révélé au candidat que ce qu'il en pourra entendre ; l'Ordre considère que le défaut d'ignorance est uniquement imputable à l'initié qui ne se prépare pas à recevoir une lumière plus grande.

Il y a donc, en Maçonnerie, le Maçon *ésotérique* ou Maçon de l'école intérieure, et le Maçon *exotérique* ou Maçon des formes extérieures. Tous deux sont bien Maçons, mais ils ne le sont pas également. Ils sont comme les disciples de Pythagore qui étaient ou ésotériques ou exotériques ; les derniers étaient ceux « qui assistaient aux assemblées publiques où le philosophe donnait des instructions générales sur la morale » ; les autres étaient ceux qui, seuls, « constituaient la véritable école, et ce sont eux seuls, nous dit Jamblique, que Pythagore appelait ses compagnons et ses amis[1] ».

Mais, pour que vous ne puissiez pas vous imaginer que tout ceci est pure invention de notre part, lisez ce que dit le Fr∴ Pike en termes convaincants et explicites. Instruisant les membres du 17ᵉ degré ou Chevaliers de l'Orient et de l'Occident, il leur dit :

« Voici le premier des Degrés philosophiques du Rite Ecossais Ancien et Accepté et le commencement d'une série d'instructions qui vous découvriront le cœur et les mystères intérieurs de la Franc-Maçonnerie. Ne vous désespérez pas si, après avoir souvent cru être sur le point d'arriver à la lumière intérieure, vous avez été déçus. De tout temps, la vérité a été cachée sous des symboles, et souvent sous une suite d'allégories, dont il a fallu soulever les voiles un à un pour atteindre la vraie lumière et pour avoir la révélation de la vérité essentielle [2] ».

Donc, pendant seize degrés, c'est-à-dire la moitié de toute la hiérarchie, on a fait croire au candidat qu'il savait beaucoup de choses, car il s'imagine « être sur le point d'arriver à la Lumière », tandis qu'en réalité il savait relativement très peu, puisqu'il va com-

1. Cf. *Encyclopædia of Freemasonry*, p. 622.
2. *Morals and Dogma*, p. 246.

mencer une série d'instructions qui lui révéleront les vrais mystères de l'Art. Il repousserait, sans aucun doute, l'idée de n'être qu'un simple « Maçon Perroquet », et, cependant, il n'est pas autre chose aux yeux de ses Frères instruits.

Tout Maçon, dit le Dr. Mackey, « qui confie à sa mémoire les questions et les réponses des leçons catéchistiques et les formules du rituel, sans faire aucune attention à l'histoire et à la philosophie de l'Institution, est vulgairement appelé un *Maçon perroquet* [1], parce qu'on suppose qu'il répète ce qu'il a appris sans la moindre conception de ce que cela signifie en réalité. Autrefois, quelques-uns tenaient en haute estime ces Maçons tout superficiels, à cause de l'aisance avec laquelle ils subissaient l'épreuve des cérémonies de réception, et on les désignait généralement sous le nom de « Maçons brillants ». Mais les progrès de la Maçonnerie en tant que science exigent aujourd'hui quelque chose de plus qu'une simple connaissance des leçons qui servent à former le « Maçon savant [2] ».

Un « Maçon Perroquet » est donc un des Frères exotériques dont nous avons parlé, il n'est jamais un Maçon ésotérique. Il est bavard, l'autre est renfermé. Il est prêt à nous dire tout ce qui concerne la Maçonnerie — tout ce qu'il en sait, et nous consentons à le croire sincère. Peut-être que, semblable à l'oiseau, son homonyme, il est fier de sa science et toujours disposé à la produire. Mais, comme le perroquet, il ne fait que répéter ce qu'il a entendu « sans la moindre conception de ce que cela signifie en réalité » ; il possède la science exotérique et non la science ésotérique ; le cœur de la Maçonnerie, les mystères qu'elle tient enfermés dans son sein sont cachés à ses yeux. Le Dr. Mackey est indigné de voir ces Frères se contenter de cette enveloppe de l'amande sans savourer ce qu'elle contient.

« Ils sont trop nombreux, s'écrie-t-il, ceux qui limitent leurs études aux signes et aux cérémonies de l'initiation. Ils arrêtent là leurs recherches. Ils n'approfondissent ni la philosophie ni les documents antiques de l'Ordre. Ils ne semblent pas savoir que les moyens de reconnaissance ne sont employés que pour se mettre en garde contre la tromperie, et que les rites du cérémonial n'ont aucune valeur sans le symbolisme, dont ils ne sont que les formes extérieures. Pour eux, la Maçonnerie est sans nerfs, sans aucun sens, sans vie ; c'est une voix creuse qui ne dit rien de compréhensible, un arbre au feuillage splendide, mais qui ne porte pas un seul fruit ».

1. C'est le Dr. Mackey qui souligne.
2. *Encyclopædia*, p. 561.

Mais, il se peut, qu'à l'exemple du Dr Mackey, nous soyons trop dur pour les Frères exotériques ; car nous avons en partie négligé de nous arrêter sur la difficulté de leur tâche. Ils en sont aux degrés inférieurs ou « Degrés bleus » de la Maçonnerie, et nous allons nous imaginer qu'une instruction loyale et sincère ait jamais été mise à leur portée pourvu qu'ils consentent à la recevoir. Le témoignage du F.·. Pike va, dans l'instruction du « Chevalier Kadosh » ou 13e Degré du Rite Ecossais, nous mettre au courant d'un curieux état de choses.

« Les degrés bleus, dit-il, ne sont que la cour extérieure ou le portique du temple. Une partie des symboles y est montrée à l'Initié, mais il est *intentionnellement induit en erreur* par des interprétations mensongères. On n'a pas l'intention de les lui faire comprendre, mais on a celle de lui faire croire qu'il les comprend. Leur véritable explication est réservée aux Adeptes, aux Princes de la Maçonnerie. Tout l'ensemble de l'Art Royal et Sacerdotal fut si soigneusement caché depuis des siècles dans les Hauts Grades, qu'il est encore impossible, à l'heure actuelle, de résoudre bien des énigmes dont ils sont les dépositaires. Il suffit amplement à la masse de ceux qui s'appellent Maçons de s'imaginer que tout est contenu dans les Degrés bleus, et, quiconque tentera de les détromper travaillera en vain et violera ses serments d'Adepte sans aucune véritable récompense. La Maçonnerie n'est autre chose que le Sphinx enterré jusqu'à la tête dans les sables que les siècles ont amassés autour de lui[1] ».

Avez-vous toujours, cher lecteur, la même confiance implicite dans le savoir de vos amis Maçons? Croyez-vous qu'ils se doutent même de la façon dont les considèrent leurs Frères des Grades supérieurs? S'imaginent-ils un seul instant que l'Ordre, dont ils font un si grand éloge, les trompe de propos délibéré en leur donnant une fausse interprétation des symboles qu'il leur propose, puisqu'il n'a jamais l'intention de les leur faire comprendre, mais seulement celle de leur faire croire qu'ils les comprennent? Est-ce là cette sociabilité, cette bienveillance qu'il pratique envers ses Frères mêmes? Vous figurez-vous encore sérieusement que vos amis vous ont tout dit sur ce qui concerne l'Institution ?... Voici maintenant un cas où ils furent trompés à leur tour. Il est tiré de l'ouvrage du Fr.·. Pike (pp. 104-105) ; il s'agit de l'instruction donnée pour le 3e grade ou grade de « Maître ».

« La Maçonnerie, dit le Fr.·. Pike, comme toutes les Religions,

1. *Morals and Dogma*, p. 819.

comme tous les Mystères, l'Hermétisme et l'Alchimie, *cache* (c'est Pike qui souligne) ses secrets à tous, excepté aux Adeptes, aux Sages ou aux Elus, et se sert de fausses explications et de fausses interprétations de ses symboles pour égarer ceux qui ne méritent que d'être induits en erreur, dans le but de leur dissimuler la Vérité, qu'elle nomme Lumière, et de les en éloigner. La Vérité n'est pas pour ceux qui ne sont ni dignes ni capables de la recevoir, ou qui la corrompraient. C'est pourquoi Dieu lui-même prive une grande quantité d'hommes de la faculté de distinguer les couleurs et éloigne ainsi les masses de la très haute Vérité ; il ne leur permet de découvrir que ce qu'il leur est utile d'en connaître. Chaque âge a eu la religion appropriée à ses aptitudes ».

« Les Docteurs de la Chrétienté eux-mêmes, continue-t-il, sont, en général, les plus ignorants du vrai sens de ce qu'ils enseignent. Il y a peu de livres que l'on connaisse moins que la Bible. Pour la plupart de ceux qui la lisent, elle est aussi incompréhensible que le Zohar ».

Et il conclut : « C'est que la Maçonnerie cache jalousement ses secrets, et fourvoie de propos délibéré ses interprètes orgueilleux. Il n'y a pas ici-bas de spectacle à la fois plus pitoyable et plus risible que celui que donnent les Preston et les Webb, (sans parler des autres incarnations plus récentes de la sottise et de la banalité), lorsqu'ils entreprennent d' « expliquer » les vieux symboles de la Maçonnerie, leur ajoutant ou les « améliorant » ou même en inventant de nouveaux ».

Nous nous abstiendrons de commenter longuement les nombreuses affirmations contenues dans ce passage et qui réclament des commentaires, car nous ne voulons pas anticiper sur ce qui sera discuté ultérieurement d'une façon plus complète. La justification de la Franc-Maçonnerie trompant ses propres membres, tirée de la privation de la faculté de discerner les couleurs dont Dieu permet que soient affligées ses créatures, ouvre des horizons sur lesquels nous n'avons pas besoin d'insister — rendre Dieu la cause directe et unique des imperfections physiques de ses créatures — établir une similitude entre les défauts physiques et moraux — accuser Dieu de retrancher l'humanité de la Vérité divine — couvrir de mépris Preston et Webb, qui sont des lumières maçonniques du Rite d'York et du Rite Américain — taxer d'ignorance les docteurs de la Chrétienté en ce qui concerne le vrai sens de la Bible — sont autant de pensées que nous laisserons quant à présent à vos propres commentaires.

Nous remarquerons simplement que, si vos amis Maçons ont atteint le 3e degré ou grade de Maître dans la Maçonnerie Ecossaise, ils ont dû avaler d'un trait cette plaisanterie injurieuse pour Dieu et l'homme, ne se doutant pas un seul instant qu'ils n'étaient pas au nombre des élus, mais qu'ils faisaient partie de ceux qui étaient trompés et volontairement induits en erreur. Il ne leur est jamais venu à l'idée que, méprisant les autres, ils étaient eux-mêmes des objets de mépris pour les adeptes ; car s'ils savaient qu'ils ont été victimes de tant de duplicité, pensez-vous qu'ils pourraient être sincères en louant l'Ordre comme ils le font ?

Nous croyons donc pouvoir terminer le présent chapitre. Nous nous étions assigné la tâche de donner une idée pratique, quoique élémentaire, de ce que sont les Francs-Maçons américains et la Franc-Maçonnerie américaine, tout en nous proposant d'exposer les choses d'une manière plus complète et plus détaillée dans les chapitres suivants. Nous avons désiré attirer l'attention du grand nombre de ceux qui, ayant dans leurs relations des amis Maçons estimés, ont entendu ceux-ci leur chanter les louanges enflammées de leur Ordre et ont par suite considéré ces louanges comme l'attestation de témoins compétents. Nous avons volontiers reconnu que lesdits amis étaient dignes d'estime, attendu que nous n'avons pas la preuve du contraire. Nous avons concédé également qu'ils étaient sincères, — mais cette concession même nous a contraint à douter de leur science. Nous n'avons pas omis d'indiquer l'obligation de la plus haute importance pour le Maçon de garder le secret et le silence au sujet des *arcanes* de son Ordre ; secret et silence qui doivent dérouter le profane le plus perspicace, car le Maçon est pour sa femme elle-même un étranger, en tout ce qui regarde la Maconnerie. « Vous devez agir comme il convient à un homme moral et prudent », dit le *Ritualiste Maconnique* de Mackey, p. 250, en parlant de la conduite que doit avoir un Maçon chez lui et autour de lui ; « ayez soin surtout de ne pas mettre votre famille, vos amis et vos voisins au courant des affaires de la Loge, etc., mais consultez sagement votre propre honneur et celui de l'Antique Fraternité, pour des raisons qui n'ont pas à être mentionnées ici ».

Nous avons montré, de même, l'esprit de l'Ordre qui, sans rougir convient qu'il trompe, non seulement ceux qui sont hors de son sein, mais encore ses propres membres des degrés inférieurs, et ose dire qu'en agissant ainsi, il ne fait que copier les actes mêmes de Dieu.

En dépit de tout cela, nous avons bien voulu considérer vos amis Maçons comme étant sincères, quoique cette concession soit au dé-

triment de leur Science maçonnique. Nous avons montré qu'ils ont erré en disant que la Franc-Maçonnerie américaine n'est qu'une simple institution sociale dans le sens ordinaire de ces mots ; que ceux qui, en toute sincérité, ont affirmé de telles choses ne savent rien des doctrines ni de l'histoire, ni de la science, ni de la philosophie de l'Ordre, qu'ils sont seulement sous le portique du temple de la Science maçonnique, loin du sanctuaire intérieur ou ésotérique, trompant les autres, quoique cela puisse être de bonne foi, mais trompés à dessein par ceux qui sont plus élevés qu'eux dans l'Ordre.

Nous n'avons donc aucunement attaqué la réputation de vos amis Maçons ; nous ne le ferons jamais consciemment dans notre présente Etude ; vous n'avez donc pas à craindre de nous suivre jusqu'au bout. Ce que nous allons dire concernera toujours les vrais et profonds Maçons Américains, la Franc-Maçonnerie et son cœur qui distribue la vie à tout l'Ordre, les *Adeptes* enfin qui savent les choses telles qu'elles sont en réalité. Nous avons plutôt pris la défense de ceux que vous estimez ainsi, car nous avons démontré par l'autorité et par la raison qu'un Maçon peut être tel sans connaître le véritable but et la fin de l'organisation, puisque nous avons entendu le Dr Mackey se lamenter de ce que, de son temps, la grande majorité de ses Frères appartinssent à cette classe mal instruite. Nous avons montré que cela pourrait bien être dû au système de l'initiation maçonnique qui, en communiquant la science peu à peu dans les différents grades, laisse l'enseignement incomplet dans son essence jusqu'à ce qu'on arrive au suprême échelon de la hiérarchie. La pratique de l'instruction orale peut facilement aboutir aux mêmes résultats, car l'instructeur n'est pas obligé de révéler plus que ne le permettent prudemment le temps, les circonstances et la condition du candidat. La lecture et l'étude ouvriraient les portes à une foule de connaissances, mais le temps, le talent, les occasions toutes les qualités de discernement requises pour faire les recherches maçonniques manquent à beaucoup de Maçons. Et, lorsqu'à tout ceci vient s'ajouter, comme nous en informe le Fr.·. Pike, une intention froide et bien arrêtée de l'Ordre, de tromper ses membres trop confiants en leur faisant croire qu'ils savent ce qu'en réalité ils ne savent pas, un état de choses qui semblait presque impossible devient non seulement possible, mais réel.

Tout cela, nous l'avons connu, non par les ennemis de la Franc-Maçonnerie Américaine, mais par ses plus chers amis, et, si vous voulez bien nous suivre dans notre Etude, ils nous en apprendront davantage encore. Nous ne sommes pas des « cowans »[1], ni des

1. « Cowan ». Un profane. Ce terme purement maçonnique vient du grec *kuôn*, chien. (*Lexique de Franc-Maçonnerie*, p. 101).

écouteurs aux portes, mais des chercheurs de lumière maçonnique, et nous allons à ses sources américaines les plus estimées. Vos amis Maçons se sont montrés de bien faibles guides en vous conduisant; acceptez donc comme nous, à l'avenir, les FF.·. Pike et Mackey pour maîtres. Il est certain qu'ils nous conduiront par des sentiers qui seront loin d'être droits et faciles, car ils essayent souvent de lancer les profanes hors de la piste, mais ils nous mèneront sûrement à ce que nous désirons tant posséder : à une science exacte et authentique des doctrines et de la nature de la Franc-Maçonnerie américaine.

(A suivre).

A. Preuss.

LES

ILLUMINÉS DE BAVIÈRE

Le Tugend-Bund & les Sociétés de Malfaiteurs

(Suite)

Observations sur le Mémoire relatif aux Sociétés secrètes de l'Allemagne [1]

6 Mars 1819.

La Société secrète des Illuminés, qui avait pris naissance en Bavière, était principalement dirigée contre l'influence des moines qui, dans ce pays, étaient tout puissants sous le règne de Charles-Théodore. Weishaupt en était l'instituteur ; Zwack, M. de Leiden et un nommé Delling furent les principaux chefs. Cette société n'a pu se soutenir que jusqu'en 1786, où Charles-Théodore fit fermer les Loges et saisir les papiers. Les chefs et quelques membres peu protégés, parmi lesquels on comptait alors M. de Montgelas, furent exilés. Les autres étaient obligés de rétracter, de faire pénitence et de prêter serment qu'ils n'appartenaient plus à aucune Société secrète.

Si l'auteur du mémoire sur les Sociétés secrètes d'Allemagne avait connu les papiers saisis sur les Illuminés et publiés par ordre du gouvernement bavarois, il aurait eu toute une autre idée de cette secte. Elle a été entièrement extirpée, et il serait impos-

1. *Archives du Ministère des Affaires étrangères, Allemagne*, Reg. 121, pp. 43 et 44.

sible à qui que ce soit, d'indiquer une seule réunion d'Illuminés ou une seule trace positive de leur existence depuis la suppression de l'Ordre. En Allemagne, comme dans tous les pays civilisés, il y a eu et il y a encore des amis chauds de la liberté et des institutions libérales. En tout temps, les partisans du despotisme les ont accusés de menées clandestines, de projets révolutionnaires et meurtriers. Mais aussi, dans aucun pays, la police la plus active n'a jamais pu découvrir le moindre indice d'une réunion prohibée par la loi et tendant à la subversion de l'ordre existant, dont les vrais amis de la liberté auraient été les auteurs. Ce furent les décrets rendus, les principes proclamés par les premières assemblées législatives en France, ce fut la conduite généreuse et héroïque des armées républicaines qui ont fourni aux généraux français des amis parmi les libéraux de l'Allemagne. Il n'existait d'autres liaisons que celle que la conformité des principes et des sentiments établit naturellement parmi les hommes bien pensants de toutes les nations qui s'intéressent aux progrès de la chose publique. Ce qui se passa à la cour de Berlin sous le règne de Frédéric-Guillaume n'était autre chose qu'une intrigue des courtisans pour amuser un roi dépravé, pour abuser de son autorité.

Ce que l'auteur du mémoire rapporte sur les Idéalistes ne mérite aucune attention. Cette dénomination qui n'est pas même connue en Allemagne, ne peut être donnée qu'à quelques savants systématiques qui adoptent, sur des matières abstraites, certaines doctrines. Mais, comme Société secrète ou seulement comme secte, les idéalistes ne sont qu'un rêve ou un fantôme; des satellites du despotisme, qui voudraient rendre suspect jusqu'au progrès des sciences métaphysiques.

L'auteur du mémoire commet une erreur tout aussi grande quand il prétend que les libéraux en Allemagne, qu'il veut bien honorer du titre d'Illuminés, avaient tourné toute leur haine contre Napoléon, lors de son avènement au pouvoir ; après la paix de Lunéville, toutes les espérances se fondèrent, au contraire, sur lui, et il n'avait d'autres ennemis en Allemagne que les privilégiés qui venaient de perdre leurs plus belles prérogatives par la sécularisation des principautés ecclésiastiques et des chapitres nobles. Ce furent les privilégiés qui influèrent sur le cabinet de Berlin, lors de la guerre de la troisième coalition, et qui forcèrent d'une certaine manière le roi de Prusse à armer. Ce furent aussi eux qui provoquèrent enfin la guerre de 1806.

Mais les libéraux se virent bientôt trompés dans leurs espé-

rances. Au lieu de la régénération de la liberté germanique, l'arbitraire monta sur le trône, et Napoléon, sans s'occuper de la situation intérieure de l'Allemagne, ne devint que le chef militaire de ses armées. Alors les ressentiments des privilégiés s'alliaient au mécontentement des amis de la liberté ; l'indépendance nationale devint le prétexte pour les mouvements des uns, et la bannière pour le ralliement des autres.

Dans cette situation des choses, M. de Stein, homme essentiellement féodal, fit le projet de la Ligue de la vertu. Son prétexte était de relever le caractère national, de rétablir les mœurs et la religion. Mais le but caché était dans l'intérêt de l'aristocratie. Cette ligue devait s'étendre sur toute l'Allemagne avec des formes comme elles ont été utilisées en tout temps dans les Sociétés secrètes. Le projet fut communiqué à plusieurs personnes, et bientôt connu dans la grande masse des mécontents en Allemagne. Le Roi de Prusse et la famille royale promirent d'y accéder.

Napoléon eut bientôt connaissance de ces menées. M. de Stein fut exilé, et le projet de la Ligue de la vertu n'eut jamais d'exécution, de sorte que cette ligue n'a pas existé matériellement. Ni rassemblement des membres, ni chefs secrets et ostensibles ne furent jamais connus. Mais le seul projet avait électrisé les esprits. L'oppression militaire, ainsi que les persécutions de la police de Savary et du prince d'Eckmühl dirigées contre cette ligue imaginaire, et provoquées sans doute par des faux rapports, montèrent les esprits jusqu'à l'exaltation. Une union morale pour l'indépendance nationale se forma sans ligue visible, et ce fut cette union qui produisit les merveilles qu'on voudrait attribuer aux faibles intrigues d'une Société secrète, aux menées d'une faction révolutionnaire. Napoléon connaissait la vraie situation des choses eu égard à la Ligue de la vertu, sans cependant connaître la force morale qui s'était réveillée en Allemagne. Il traita toujours cette ligue en chimère et n'en parla qu'avec mépris (1).

Aussi, n'a-t-on plus entendu parler d'elle après le départ des armées françaises du sol de l'Allemagne. Rien n'annonçait la marche d'une faction puissante dans les ténèbres et son influence dans les transactions multipliées qui eurent lieu en France et à Vienne. Seulement, quelque temps après la réunion de la Diète germanique à Francfort, où l'on commençait à s'apercevoir que les espérances pour l'unité nationale, pour la restauration de la

1. J'en ai eu la preuve matérielle dans un entretien que j'ai eu à Erfurth, après la bataille de Leipzig. (Note du manuscrit).

liberté germanique seraient déçues, l'esprit qui avait présidé à l'affranchissement de l'Allemagne se réveilla sur la Wartzbourg, se consolida après par la Ligue Teutonique et prit un caractère révolutionnaire.

Je finirai ces observations par une réflexion fondée dans le caractère national des Allemands et dans leur histoire. Jamais les Sociétés secrètes en Allemagne ne revêtirent un caractère politique contre l'oppression ; elles quittèrent ce caractère toutes les fois que le règne de la loi et de la liberté fut rétabli. Lors de l'oppression féodale dans le XIII[e] et XIV[e] siècles, époque où les nobles exerçaient le droit du poing ou du plus fort, où leurs châteaux étaient des repaires de brigands, où le bourgeois et le paysan étaient sans cesse exposés au meurtre et au pillage, les tribunaux secrets rendirent une justice sévère et prompte contre les malfaiteurs qu'ils purent atteindre, justice qu'il était alors impossible d'obtenir des gouvernements. Mais, lorsque l'Empereur Maximilien eut puni quelques grands coupables, détruit leurs châteaux et publié le fameux édit de la paix publique (Landfrieden), les tribunaux secrets disparurent à jamais. De même, l'Illuminisme était dirigé contre l'oppression monacale. Après la suppression des couvents, il ne fut plus question de lui.

La Ligue de la vertu, quoiqu'elle n'eût existé que moralement, combattit l'oppression étrangère. Après sa fin, il eût été naturel qu'on n'ait plus entendu parler de cette ligue ; mais des espérances déçues l'ont fait revivre dans la Ligue Teutonique. *Sapienti sat.*

Des Sociétés secrètes en Allemagne [1]

Depuis longtemps, l'on a eu dans l'étranger, et notamment en France, des idées fausses ou au moins exagérées relativement à l'influence des Sociétés secrètes sur les affaires de l'Allemagne. Au milieu et vers la fin du siècle passé, cette influence y était encore plus importante qu'elle n'est maintenant, où l'esprit public est devenu le mobile puissant de la force morale de la société. Ce serait une erreur dangereuse de vouloir attribuer aux menées des Sociétés secrètes, ce qui n'est que l'effet nécessaire des progrès des lumières et de la force des circonstances. Il appar-

1. Ce mémoire, probablement de 1818, est daté de Francfort-sur-le-Mein octobre 1819. Cette date doit être celle de l'envoi de la copie au ministère (*Arch. Aff. Etr.* Allemagne, Reg., 121, f[os] 45 à 50). Le chargé d'affaires de France près la Confédération germanique, de 1817 à 1825 était Alleye de Ciprey (Isidore-Elisabeth Jean-Baptiste, baron).

tient aux despotes qui, ne pouvant atteindre la force morale de l'esprit public, voudraient pourtant se venger du malaise, du mécontentement général se manifestant autour d'eux, qui voudraient frapper l'opposition sourde qu'ils éprouvent dans toutes les mesures de leur gouvernement, de se faire illusion sur les véritables causes des effets qui excitent leur rage. Tout le monde sait que la police inquisitoriale répandue par Napoléon en Allemagne, ne servait qu'à donner au Protecteur des notions fausses sur la situation de ce pays, à l'entretenir sans cesse des associations secrètes que son esprit juste méprisa. Napoléon perdit ainsi de vue l'élan que l'opinion prenait en Allemagne contre l'oppression dans laquelle il tenait ce pays. Il ne jugeait des symptômes de cette force croissante avec les événements que d'après les données qu'il avait sur les Sociétés secrètes. En les méprisant, il devint la victime d'un soulèvement national dont il ne se doutait pas, n'étant instruit que des intrigues mystérieuses de quelques démagogues ou fanatiques.

L'histoire de tous les gouvernements apprend que les Sociétés secrètes n'ont jamais pu produire que des convulsions transitoires, des soulèvements partiels dirigés contre une loi de circonstance, contre un nouvel impôt, ou contre l'abus du pouvoir et les personnes qui s'en étaient rendues coupables. On ne peut disconvenir qu'en Italie et en Portugal, les dynasties et les formes du gouvernement, en Russie et en Pologne, les souverains dans le Nord, enfin les maisons royales et les rapports des différentes classes de la société ont été changés par l'effet des associations secrètes, qui savaient profiter des circonstances critiques pour amener des réformes répondant à l'intérêt du moment. Mais toutes les grandes révolutions qui ont renversé les lois fondamentales de l'ordre social établi pour les remplacer par des institutions nouvelles, telles que la liberté de la Suisse, l'indépendance des Provinces-Unies, la constitution de la Grande-Bretagne, la Réformation en Allemagne, l'émancipation de l'Amérique septentrionale et enfin l'abolition de la féodalité en France ont été l'effet du progrès des lumières et des relations politiques et commerciales des nations civilisées.

Ces progrès avaient fait connaître à toutes les classes de la société, la fausse position de leurs gouvernements et les défectuosités de la législation existante ; ils avaient appris aux peuples à remonter à la source des souffrances dont ils étaient accablés. Dès lors, se forma un esprit public qui, étant continuellement agité par les malheurs du temps, conspira enfin publiquement

contre le système établi, et gagna de la force par l'opposition que la grande majorité de la nation rencontra dans ses vœux justes et dont l'accomplissement lui était devenu nécessaire. Les grandes révolutions peuvent bien être préparées par les Sociétés secrètes lorsque, sous l'ombre du mystère, elles deviennent le foyer du mécontentement qui commence à éclater contre le malaise se faisant sentir ; mais ces révolutions ne peuvent être effectuées que par un mouvement national qui, au contraire, se méfie de tout ce qui est mystérieux, qui répugne à toute impulsion dont il ne connait pas les ressorts et le but. L'observation n'est pas nouvelle, qu'à mesure qu'une opinion nationale se forme dans les circonstances difficiles et se manifeste enfin par des mouvements violents de l'esprit public, les Sociétés secrètes perdent leur importance, leurs ressorts se relâchent, et elles ne présentent plus que des fantômes dont la faiblesse peut bien s'épouvanter, mais dans lesquelles le sage ne voit que les indices de la volonté nationale.

Il n'est pas difficile de faire l'application de ces vues générales à la situation actuelle de l'Allemagne. Tout ce qui a été dit, encore tout récemment, de l'existence et de la puissance des Illuminés dans ce pays et en Europe, n'est qu'un rêve pusillanime ou l'invention de la méchanceté et de l'intrigue. Cette secte était bien répandue vers la fin du siècle passé en Bavière et sur les bords du Rhin ; son but principal fut la chute du monachisme et particulièrement des Jésuites. Mais depuis, les Illuminés et les couvents ayant été supprimés, il ne fut plus question de cette secte. Or, elle devait, en Allemagne, toute sa célébrité aux persécutions dont ses membres ont été l'objet. Leurs secrets se trouvent entre les mains de tout le monde, par la publication des papiers que le gouvernement bavarois avait fait saisir en extirpant l'Illuminisme en Bavière. Aucune réunion régulière de cet ordre et aucune hiérarchie d'autorité n'existant plus en 1813, depuis plus de vingt ans, il ne put donc avoir aucune part aux événements d'une époque où ses membres étaient dispersés ou morts, sans posséder des moyens de se recruter.

Mais l'on pourrait croire que le Tugend Bund n'ait été que la régénération de l'Illuminisme sous de nouvelles formes et avec une autre dénomination. Cette idée serait d'autant plus fausse que, dans son origine, le Tugend Bund n'a été conçu que dans l'intérêt de l'aristocratie, et qu'il n'aurait jamais obtenu la moindre importance si l'exaspération dans laquelle se trouvait l'Allemagne par le despotisme de Bonaparte n'avait pas concilié à

cette association l'opinion publique. Or, le Tugend Bund n'a jamais existé comme association organisée, et tout ce qui a été proposé à cet effet par MM. de Stein, Justus Gruner, Varnhagen, Arndt, Jahn et autres ne fut qu'un projet qui n'eut point d'exécution. Cette société n'était fondée que sur une convention tacite de ses membres, sur la conformité de tous les sentiments contre l'oppression étrangère.

De même, l'Association teutonique qui fut formée par les étudiants dans les Universités de l'Allemagne, après le retour de ces jeunes gens de la guerre contre la France, n'avait, dans son origine, aucun but secret ou dangereux. On voulut seulement réunir les différentes sociétés qui avaient subsisté depuis longtemps sous la dénomination de Landsmannschaften dans une seule association générale, afin d'étouffer les rixes continuelles qui divisaient ces différentes sociétés particulières, et de ne plus admettre d'émulation parmi les étudiants des Universités que relativement aux études et à une bonne conduite. On s'était seulement engagé de reprendre les armes contre un ennemi étranger en cas de besoin, et cette détermination était une suite naturelle de la circonstance que ces jeunes gens avaient été appelés à combattre pour la délivrance de la patrie, qu'ils avaient porté les armes en deux campagnes pour cette cause. Les gouvernements, au reste, avaient favorisé la formation de l'Association teutonique, et le grand duc de Weimar avait donné aux étudiants d'Iéna, où était le foyer central de cette association, une autorisation formelle à cet égard.

Mais bientôt on commença à s'apercevoir, en Allemagne, que les gouvernements se séparaient de nouveau de la nation. Les uns cherchaient, dans des relations avec le cabinet de Pétersbourg, les autres, dans des négociations particulières avec ceux de Vienne et de Saint-James, des garanties pour leurs droits et leurs prétentions, au lieu de reconnaître pour tous les membres de la confédération germanique un seul intérêt d'indépendance et de prospérité. En même temps, le régime constitutionnel qui devait être le fruit de tant d'efforts et de sacrifices, fut constamment refusé ou introduit avec des réticences et des arrière-pensées, qui dévoilaient la mauvaise foi de ceux qui avaient présidé à la confection des constitutions ; et, enfin, au lieu de la liberté du commerce, des barrières nouvelles s'élevèrent contre sa libre circulation dans l'intérieur. Alors l'esprit public, habitué depuis plusieurs années à s'occuper des intérêts de la patrie, manifesta son mécontentement et fermenta enfin, à la suite des progrès que fit

la misère publique au milieu de la paix et après les victoires remportées sur un ennemi qu'on avait accusé de tous les maux dont l'Allemagne avait été accablée. Alors aussi, l'Association teutonique embrassa la cause des intérêts nationaux, et avec une véhémence naturelle à une jeunesse qui aurait versé son sang volontairement pour la délivrance de la patrie.

Cette véhémence éclata enfin en actions criminelles, quoique rien n'ait prouvé jusqu'à présent qu'elles doivent être imputées à l'Association teutonique collectivement, et qu'il est plutôt probable qu'elle n'eut d'autre reproche à se faire que d'avoir exalté pour l'indépendance de l'Allemagne, mais sans autre but déterminé, une ou deux jeunes têtes douées d'une imagination extraordinairement ardente. Tout fait présumer que les actions qui en sont résultées n'ont eu d'autre source que la volonté spontanée de ces jeunes gens, quoique la société dans laquelle ils vivaient en ait bien pu faire naître la résolution.

Les enquêtes que fera à ce sujet la Commission centrale qui va se réunir à Mayence éclairera le public sur cette affaire importante ; mais, pour en juger d'après les arrestations qui ont eu lieu jusqu'à présent et d'après les résultats qui sont déjà connus à leur égard, on peut espérer avec fondement que l'Association teutonique n'ait eu qu'une part indirecte et involontaire aux crimes qu'on lui reproche.

Quoi qu'il en soit, il est certain que la première impulsion qui ait été donnée à cette société de s'occuper des affaires politiques de l'Allemagne lui est venue de l'esprit public de ce pays et non pas des démagogues et des meneurs révolutionnaires. L'Association teutonique a été organisée dans un but entièrement légal et paisible, mais son principe étant l'unité, et cette unité ne pouvant être représentée jusqu'à présent en Allemagne que par les gouvernements qui se sont isolés de la nation et qui ont plutôt montré une tendance excentrique que romantique, cette association est devenue le point de mire de toute la nation.

Il est possible que, dans cette position qui donnait aux Teutons une importance que des jeunes gens ont de la peine à supporter avec calme et modération, des idées de république, fondées sur l'unité politique de l'Allemagne, leur aient été communiquées par des personnes se croyant, par les services qu'elles avaient rendus à la délivrance de la patrie, en droit de manifester d'une manière positive, leur mécontentement de l'état de choses existant ou de s'occuper des projets pour l'avenir (*sic*). Ces idées paraissent avoir été débattues dans les réunions des chefs de l'Association

teutonique, mais rien n'annonce, jusqu'à présent, qu'on se soit concerté sur des mesures à prendre pour mettre à exécution un plan adopté. On discutait seulement un problème de politique en théorie, et, naturellement, avec toute l'exaltation propre à une jeunesse qu'on avait honorée d'une confiance si extraordinaire. Il ne serait pas étonnant que, dans la correspondance particulière de ces jeunes gens, on ait trouvé des expressions outrées, des espérances et des menaces coupables, mais qui ne prouveraient que l'exaspération des esprits, et nullement des desseins criminels.

Il est cependant à remarquer que, déjà en 1817, seize mille étudiants répandus dans toutes les Universités de l'Allemagne s'étaient réunis dans l'Association Teutonique. Ils avaient des autorités locales et une organisation centrale avec des chefs. Le nombre de ces jeunes gens s'est accru depuis considérablement; ce lien qui les unit s'est resserré par la persécution, et le but politique de leurs réunions qui, dans leur origine, n'était qu'éloigné, est devenu leur but principal. Les défenses des gouvernements à l'égard des Teutons ne les empêcheront certainement pas de rester unis, et la menace de ne les admettre par la suite à aucun emploi sera d'autant plus infructueuse, qu'il faudrait pour l'exécuter, renoncer à avoir dans les places de l'Etat des hommes instruits.

Mais cette association, malgré toutes les peines qu'on se donne pour la pousser à une grande importance politique, ne produira jamais rien par elle-même. Elle ne sera que l'écho de l'esprit public qui se manifestera dans des jeunes têtes. Elle peut devenir un élément puissant de subversion, mais elle n'en sera pas la cause première, ni le mobile principal. Un chef ardent pourrait s'en servir pour étendre son influence sur toute l'Allemagne, pour trouver une armée toute prête à combattre pour l'unité de la patrie, surtout s'il savait frapper, par sa position éminente et un langage adapté à l'esprit public en Allemagne, l'imagination des jeunes têtes. Mais ce chef ne se trouvera pas dans le sein de l'Association Teutonique et parmi les princes allemands ; il serait difficile de rencontrer maintenant une grande ambition et des vues tendant à autre chose qu'à la conservation des droits existants ; à moins que des dangers extérieurs n'imposent un jour, à un souverain allemand de l'ordre inférieur et doué de quelque énergie de caractère, la nécessité de recourir à tous les moyens propres pour défendre son existence politique. Dans ce cas, le Roi de Wurtemberg mériterait toute l'attention des gou-

vernements et des personnes qui s'intéressent à l'indépendance de l'Allemagne.

Il ne souffre aucun doute qu'on n'aurait jamais considéré l'Association teutonique comme Société secrète si l'esprit de faction ne lui avait pas prêté des desseins qui, dans l'origine, lui étaient étrangers, mais qu'elle paraît avoir embrassés depuis. La position des Teutons, à force de la rendre embarrassante pour eux, est devenue dangereuse pour les autorités ; et les mesures répressives adoptées par la Diète contre cette association et ses doctrines pourraient bien produire des effets qui livreront l'Allemagne à l'anarchie ou à un conquérant étranger.

L'esprit public réprouve déjà de la manière la plus forte ces mesures ; il s'identifiera bientôt avec toute opposition qui s'organisera contre les gouvernements, et les éléments encore épars de cette opposition se réuniront alors, au moins pour quelque temps, dans un but commun de subversion, en s'étayant en même temps de toute la force de l'opinion.

Alors, l'association pour la liberté du commerce comptera aussi parmi ces éléments de subversion. Jusqu'à présent, cette société est restée dans les voies légales des remontrances et des supplications. Aussi les gouvernants ont-ils donné à ces députés des espérances, et la Diète a promis de s'occuper, à la session prochaine, de la liberté intérieure du commerce allemand. Mais, déjà, le ministre de Hanovre a annoncé qu'il ne fallait pas se faire illusion sur les dispositions de cette puissance à consentir des concessions à cet égard. Or, cet exemple est trop puissant pour qu'il ne soit pas suivi par la Prusse et la Bavière, qui sont habituées à ne considérer les douanes que d'après leurs produits momentanés, et ainsi, il y a peu d'espoir que le commerce allemand soit affranchi des entraves qui s'opposent à la liberté de ses communications intérieures et de la concurrence extérieure qui est en possession de tous les avantages. Cependant l'association pour la liberté du commerce, a déclaré de la manière la plus formelle que le commerce allemand était à l'agonie, et qu'encore une foire de Francfort comme la dernière, et il serait entièrement anéanti. Alors, on sera obligé de conspirer involontairement, et une nouvelle Société secrète se formera qui méritera plus d'attention que cette société aura des grands moyens à sa disposition, et que la jeunesse allemande sera toute disposée à embrasser sa cause.

A cette occasion, l'on ne peut pas passer sous silence que les médiatisés et les membres de la ci-devant noblesse immédiate se réunissent aussi fréquemment sous l'ombre du mystère, qu'ils

se donnent beaucoup de mouvement, et que les résultats des conférences de Carlsbad paraissent avoir augmenté leur audace. Mais, étant en opposition aux gouvernements et à l'opinion publique, ces fragments épars de l'aristocratie germanique qui ont survécu au Saint-Empire ne présentent qu'une faction qui pourra bien pousser au char de la révolution en augmentant les haines et l'exaspération des esprits, mais qui, comme parti, n'entre pas dans la balance des intérêts et des moyens à considérer.

Il résulte de ces réflexions que c'est l'esprit public qui mérite maintenant en Allemagne toute l'attention des gouvernements étrangers. En suivant sa marche, en s'instruisant de ses rapports avec les gouvernements et la Diète, en observant enfin les idées dominantes parmi les hommes de lettres, les propriétaires et les commerçants, on sera sûr de connaître le but vers lequel toute Société secrète ou patente tendra. Or, en ne perdant pas de vue les besoins et les lumières de la nation allemande, l'on ne pourra non plus se tromper sur les différents ressorts qui seront mis en jeu. Un gouvernement, par conséquent, qui saurait se ménager sur l'opinion publique en Allemagne une influence discrète et bien appropriée aux circonstances, deviendrait l'allié naturel de toutes les Sociétés secrètes existantes ou futures auxquelles l'on pourrait attacher quelque importance, et cela sans intrigues, sans liaisons clandestines qui, tôt ou tard, finiraient toujours par faire des victimes et par compromettre au moins les personnes qui, par leur position, se trouvent hors de l'atteinte d'une vengeance matérielle.

Il faut cependant excepter l'Autriche, en considérant les Sociétés secrètes de l'Allemagne dans leurs rapports avec l'opinion publique. Cette opinion n'est pas encore formée en Autriche. L'aristocratie y est toute puissante, pendant que le gouvernement et ses employés sont esclaves des habitudes et ennemis déclarés de toute innovation. Les lumières ont trouvé un asile dans la classe moyenne de la nation, classe qui, quoique par sa position indépendante du gouvernement, vit cependant dans une double oppression, causée par l'aristocratie et par une administration ne répondant pas aux vœux des esprits éclairés. De cette manière, les Sociétés secrètes persécutées par tout ce qui est puissant, et réunissant dans leur sein tous les germes de la liberté, pourraient devenir, par la suite, d'une grande importance dans la monarchie autrichienne.

La Franc-Maçonnerie y paraît être répandue et s'y maintenir malgré les défenses sévères du gouvernement. Il est cepen-

dant trop difficile de se procurer dans l'étranger des renseignements exacts sur cet ordre en Autriche, et les réunions maçonniques s'y tiennent avec de si grandes précautions, les étrangers y sont admis si rarement, qu'il serait impossible de fonder là-dessus des réflexions justes, ailleurs que sur les lieux mêmes. Mais il est certain que le but de la Franc-Maçonnerie qui, dans le reste de l'Allemagne, comme en France, est devenue un jeu d'enfants, s'est conservé en Autriche avec une grande sévérité. On y attache tant d'importance qu'il est au moins permis de supposer à cette association des desseins graves et des vues sur le sort futur de la monarchie. Or, l'avenir qui se présente à ses habitants dans la succession présomptive au trône, ne laisse pas de leur donner des inquiétudes relativement à la conservation d'un empire vaste, mais composé de parties hétérogènes et entouré d'ennemis formidables.

On pretend que les succès de la Pragmatique-Sanction etaient dus, en grande partie, aux efforts que faisaient à cette époque pour Marie-Thérèse les Francs-Maçons en Hongrie et en Autriche. Maintenant, une autre Marie-Thérèse, avec une descendance qui fixe l'attention de toute l'Europe, paraît avoir captivé l'amour de son père et de la nation autrichienne. Aussi, n'est-il pas douteux que certaines idées relativement à la succession d'Autriche paraissent être familières à une classe d'hommes connus par leur influence mystérieuse sur les affaires de l'Etat. Mais il serait plus que téméraire de vouloir articuler, à cet égard, des données positives. On ne peut assurer que l'existences des Sociétés secrètes en Autriche, leur importance dans toutes les grandes époques de la monarchie, l'état de crise dans lequel elle se trouve maintenant, et enfin la circonstance que des vœux peu favorables à la descendance aînée mâle de l'Empereur se font entendre par des personnes auxquelles on connaît l'habitude de mûrir leurs idées.

***

On peut se rendre compte, par la série des rapports publiés précédemment, combien contradictoires sont les opinions des rédacteurs de ces rapports, soit qu'ils appartiennent aux fonctionnaires de l'Empire, soit à ceux de la Restauration.

Ces opinions différentes ne sont pas le résultat des opinions Bonapartistes ou Bourbonniennes de leurs auteurs, mais semblent être la conséquence de la mentalité de chacun d'eux.

Le rôle de la Franc-Maçonnerie, les ramifications de cette secte avec les Anciens Illuminés de Bavière, et les membres de

la Ligue de la Vertu, sont présentés de façons contradictoires, bien qu'on ne puisse, sans raison péremptoire, prétendre que celui-ci plus que celui-là déguisait sciemment la vérité.

C'est qu'en pareille matière la vérité est dissimulée sous des fagots d'épine qui la rendent difficile à apercevoir. La Franc-Maçonnerie et ses filiales semblent avoir suivi très habilement le conseil donné par Satan dans le Paradis Perdu :

« ...Si donc la Providence cherche à tirer le bien de notre mal, nous devons travailler à pervertir cette fin et à trouver encore dans le bien les moyens du mal. En quoi souvent nous pourrons réussir, de manière peut-être à chagriner l'ennemi et, si je ne me trompe, à détourner ses plus profonds conseils de leur but marqué ».

Depuis longtemps, le bruit circulait, sous le manteau, que les Sociétés secrètes étaient dirigées en dessous par des nobles et des prêtres ; ces insinuations perfides troublaient les gens mal informés, et le crédit qu'elles trouvèrent auprès de certains d'entre eux les remplissait de craintes et les portait au silence.

A cet égard, il est peu de documents plus curieux que la dépêche que Reinhard [1], chargé des affaires du Directoire à Hambourg, adressait d'Altona, le 21 nivôse, an V (10 janvier 1797) [2] :

« ...En 1791, lorsque l'enthousiasme de la liberté était encore dans toute sa pureté et que, dans l'étranger, tous les hommes éclairés et vertueux offraient un juste tribut à la liberté naissante de la France, la société patriotique de Strasbourg recevait des avis fréquents par les correspondants que cette société avait en Allemagne. Elle fut avertie du projet qu'avait formé une association de nobles, de prêtres et autres égoïstes pour s'emparer de toutes les associations secrètes de Francs-Maçons, afin de consolider le despotisme ou plutôt de perpétuer l'aristocratie en y intéressant lesdites associations dont le but autrefois, celui de répandre des lumières et de contrarier les efforts de la tyrannie, devait se changer en moyen de propager la superstition pour éterniser l'esclavage.

« Cet avis, alors, fut méprisé en France, la publicité de la raison nous parut devoir triompher des machinations ténébreuses de la sottise.

« J'ignore si ce projet fut exécuté dès lors ; mais il est certain qu'il a été repris aujourd'hui et qu'il est tout à fait réalisé en Prusse. Un édit du Roi a été publié à Berlin qui reconnaît la so-

1. Charles Frédéric, Comte Reinhard, agent à Hambourg de 1793 à août 1797.
2. *Arch. Aff. Etr. Prusse, Mémoires et documents, supplément*, Reg. IX, p. 12.

ciété des Francs-Maçons comme une personne morale, qui fait l'éloge de leurs intentions, de leurs assemblées, de leurs travaux, et qui permet à toute Loge de Francs-Maçons d'avoir son sceau particulier, d'acquérir des propriétés, de paraître en justice.

« M. de Haugwitz en est le protecteur principal, des calculs politiques se sont associés au penchant qu'il a toujours eu pour la mysticité et les doctrines secrètes. La Franc-Maçonnerie, on ne peut en douter, est devenue, pour les gouvernements royaux (une) arme défensive en faveur des intérêts de la royauté, offensive contre les principes républicains.

« M. de Haugwitz, avec son épouse, se rend avec éclat dans ces assemblées ; les ministres de Prusse et leurs femmes, dans les pays étrangers, imitent son exemple. Nul doute qu'on ne cherche à établir et à affilier en France des sociétés semblables ; nul doute qu'elles ne puissent devenir dangereuses à la République, si l'esprit public ne parvient à triompher de l'esprit de corps, ce fait très avéré et très extraordinaire me paraît mériter toute l'attention du gouvernement.

« La guerre de la Prusse avec la France n'a pu jamais être de l'intérêt de la Franc-Maçonnerie. La paix, conforme aux vrais intérêts politiques de la France et de la Prusse, convient encore aux projets liberticides de cette association. Pourquoi s'étonner encore de cette intime liaison de S. M. Prussienne avec les émigrés, pourquoi encore chercher dans une prétendue royale faiblesse, la considération dont les lâches ennemis de la patrie jouissent auprès (de) la cour d'un Roi ami et allié de la République, de l'appui qu'on leur donne et des secours qu'on leur prête ? Ne sont-ce pas eux qui, ennemis jurés de la Révolution seront les plus fidèles sectateurs de cet ordre conservateur de l'esclavage ; n'est-ce pas dans la classe de leurs parents, de leurs amis, de leurs pareils qu'on cherchera, en France, avec un entier succès des Frères et des Sœurs, dans ces classes dont l'orgueil châtié et la fortune détruite ne respirent que la vengeance ?

« Et quel moment favorable pour cette association, quel moment favorable, où une génération abâtardie sous le règne du despotisme regrette d'avoir entrepris un ouvrage qui, s'il ne surpasse pas ses forces, surpasse au moins les sacrifices auxquels elle s'était attendue... »

« ...Je crains plus la diplomatie de la Prusse que son armée, aussi, l'homme qui est à la tête de celle-ci se nomme Comte de Haugwitz, ministre de Prusse et ministre de la Maçonnerie... »

(A suivre). GUSTAVE BORD.

INDEX DOCUMENTAIRE

DOCUMENTS ANCIENS

Indépendants, Unitaires, Carbonari et Francs-Maçons d'Italie.

Avant de donner ici la série de documents relatifs aux *Indépendants*, *Unitaires*, *Carbonari* et autres dont parle Simon Duplay dans le dernier rapport que nous avons publié de lui[1], il nous a paru opportun de reproduire un curieux mémoire sur l'origine, les aspirations, les entreprises et même les déceptions des *Unitaires Italiens*, depuis 1795 jusqu'à 1816.

L'auteur nous est inconnu, et nos recherches pour découvrir sa personnalité sont restées jusqu'ici infructueuses. Si ce n'est un Français, nous sommes tenté de croire que c'est un de ces Piémontais toujours amis et dévoués à la France. Dans tous les cas, c'est, ou il se dit être, un légitimiste ardent, un ennemi de Napoléon, qui rêve et n'attend la réalisation des vœux des Indépendants, ou Unitaires Italiens que du roi de France, dont il ose respectueusement solliciter l'intervention, ainsi qu'on le peut voir.

Légitimiste bourbonnien, il fait sa cour au Roi Très chrétien, Louis XVIII, aux dépens de Napoléon et de Murat, les deux hommes en qui toute l'Italie avait mis son espoir et qui n'en eut que déceptions. C'est l'historique des phases successives, des aspira-

1. N° du 5 Juin 1913, page 1770.

tions, des joies et des déceptions du parti unitaire pendant les vingt années de l'occupation française qu'on va lire.

Les combinaisons et négociations, les propositions et les marchandages sont exposés ici d'une façon simple, claire et brève, leur exactitude ne saurait être mise en doute.

Pour ce qui est de la période de 1796, nous avons nous-même étudié les faits, en 1893, dans un ouvrage sur la première campagne de Bonaparte en Italie[1].

Nous avons, dans ce travail, expliqué, d'après des documents nouveaux et inédits, de quelle façon la Vénétie tout entière est tombée sans grands combats aux mains du général Bonaparte. Nous avons démontré que le terrain était préparé d'avance par « *Les Jacobins* » de ces pays qui n'étaient autres que des indépendants et des unitaires, partisans des idées nouvelles proclamées par la Révolution française.

Tous ces hommes, soupirant après l'indépendance de leur patrie, avaient embrassé la cause de la Révolution, dans laquelle ils voyaient le moyen le plus sûr de parvenir à leur fin. Tous avaient tendu les mains vers la France et son armée, lui offrant pour prix de leur délivrance les trésors des églises, les richesses des nobles non *federalizzi*.

Les papiers du Directoire sont remplis « d'indications » sur la valeur de ces dépouilles faciles à prendre, et les inventaires fournis avec estimation sont encore là pour en témoigner. Saliceti, représentant du peuple en mission à l'armée d'Italie, était en communication directe et constante avec les francs-maçons de la Lombardie, qui lui préparaient les voies. Pour mieux agir, Saliceti se démit de ses fonctions, et son premier soin fut d'aller à Venise, où il employa tout un hiver à organiser le parti jacobin, probablement à l'instigation de Bonaparte lui-même. Il s'était mis promptement en relations avec les membres de la *Loggia dei Liberi Muratori*, fondée en 1785.

C'est là, ainsi que nous le disions, et dans les loges de beaucoup de villes d'Italie, que la Révolution française avait trouvé ses adeptes les plus ardents et les plus zélés propagandistes de ses principes, en même temps que les armées de la République recrutaient, parmi les membres de ces Sociétés secrètes, des auxiliaires dévoués et militants qui préparèrent le terrain aux conquêtes de Bonaparte.

Au lendemain de Saint-Georges et d'Arcole, voulant préparer l'avenir, Bonaparte chargea l'adjudant général Landrieux de mener rapidement les opérations secrètes de son bureau spécial et de reprendre l'œuvre commencée par Saliceti.

1. *L'adjudant Général Jean Landrieux, Chef d'Etat Major de la Cavalerie de l'Armée d'Italie, chargé du Bureau secret*, 8°, Paris, Savine, 1893.

L'adjudant général se rendit incognito à Venise et, pendant une décade, il y fit de bonne besogne en compagnie d'un Juif nommé Salvadori, personnage des plus influents du *Comité de Police* de la Lombardie, rédacteur de l'*Amico delle legge*, organe des jacobins milanais qui avaient été des plus utiles aux Français. C'est à lui qu'avait été confiée la fabrication de la fausse proclamation de Battaglia.

Il avait une réputation fort mauvaise, et un agent secret qui, de Gênes, renseignait le ministre des Affaires étrangères à Paris, le qualifie de coquin, connu en Italie et en France par mille voleries infâmes longtemps avant la Révolution et qui, sous le règne du terrorisme, s'était couvert de sang. Cet homme finit par se rendre odieux à tous ceux qu'il avait servis et termina dans le désespoir une vie écoulée sans honneur, selon l'expression de Botta.

Pressé par la misère, il se précipita dans la Seine et se noya [1].

Depuis l'entrée de Beaulieu à Pieschiora, Bonaparte, que Thiers juge à tort avoir toujours été sincère vis-à-vis de Venise, n'avait eu qu'un souci : tirer de la convention de Sainte-Euphémie les plus grands avantages possibles. Cet arrangement stipulait que « le cas arrivant que l'une des puissances belligérantes se soit emparée d'une place de guerre quelconque, les Vénitiens ouvriraient sur le champ toutes les autres places de Terre-Ferme à l'autre puissance, qui pourrait y

1. Nous avons du Juif Salvadori ou Salvatori, car on écrit son nom de ces deux façons, un curieux inventaire des richesses de la République de Venise, et particulièrement du Trésor de Saint-Marc, dans lequel, à côté de choses fort justes, fort bien déduites, on lit des paragraphes d'une impertinente et sotte ironie, comme ceux-ci :

Le Clergé : « Il jouit à Venise de 11 millions de revenus. Il n'y a pas un ecclésiastique séculier, pas un couvent d'hommes ou de femmes qui n'ait trois, quatre, et même cinq années de revenu accumulé. On peut tirer d'eux 44 ou 45 millions, pourvu qu'on ne touche pas leurs églises, ce qui chagrinerait le peuple aussi, ce qui nous ferait passer pour ce que nous sommes, des gens très indévots. Il faut excepter de ceci l'Eglise Saint-Marc, le Palais ducal et l'Arsenal. Total 44.000.000.

....

« Un reliquaire d'or avec beaucoup de diamants et de perles, contenant une fiole semblable à un huilier, remplie du sang sorti d'un tableau où était représenté un Christ frappé d'un coup de stylet par un misérable Juif, à Béryte, en Phénicie. Laisser la fiole pour les dévots, le reste bon pour les incrédules, évalué 200.000 francs.

....

« Le couteau dont Jésus-Christ se servait à la Cène. Cela ne s'arrange pas trop avec l'Evangile, qui dit positivement que le Fils de Dieu rompit le pain. Je crois donc qu'on doit envoyer cette pièce antique au Vatican, si Sa Sainteté trouve convenable de l'acheter. Il ne faut pas lui ouvrir la bouche de mon observation ».

mettre garnison ». La ruse de Beaulieu permettait à Bonaparte, le traité à la main, d'introduire ses soldats dans toutes les places. Il n'en proposait pas moins, le 7 juin 1796, au Directoire, de « tirer cinq ou six millions de Venise en indemnité du combat de Borghetto, » livré pour reprendre Peschiera, et il ajoutait : « Si vous avez des intentions plus prononcées, je crois qu'il faudrait continuer ce sujet de brouillerie, m'instruire de ce que vous voulez faire, et attendre le moment favorable, que je saisirai suivant les circonstances, car il ne faut pas avoir affaire à tout le monde à la fois. [1]

Le Directoire acceptait volontiers la pensée « d'emprunter », mais recommandait de ne pas « avancer » la rupture. Cependant, à diverses reprises, il pressa Bonaparte « d'entamer les opérations politiques concernant Venise », « de frapper Venise des mesures dont une sage circonspection avait fait différer l'exécution. » Après Castiglione, on avait cru toucher au but. « L'on ne fera rien de tous ces gens-là si Mantoue n'est pas pris », écrivait le général en chef. Le Directoire, acceptant cette opinion, mandait, à son tour, qu'il est « utile de réserver jusqu'à la prise de Mantoue le traitement que l'inimitié de Venise mérite de notre part. »

A la fin de février 1797, en refusant de conclure avec la France une alliance offensive et défensive, qui eût sans doute amené sa chute sous une autre forme, Venise facilitait contre elle tous les complots.

Bonaparte avait depuis deux mois confié le commandement de la Lombardie à Kilmaine, et les travaux du bureau secret avaient pour centre Milan, future capitale de la Cisalpine, qui donnait à toute l'Italie le signal du réveil des idées d'unité nationale.

Landrieux affirme, — et c'est là la thèse de ses longs mémoires — que le bureau secret fut chargé de préparer, de concert avec les comités de Milan, l'insurrection des villes de Terre-Ferme. Il n'allègue, sur ce point, aucun autre document formel que la délibération du 9 mars 1797, mais toutes les vraisemblances se rallient autour de la version, en apparence romanesque, qu'il donne de l'effondrement de la puissance vénitienne. Les *Trophées des armées françaises depuis 1792 jusqu'en 1815* ont admis cette mission, telle que Landrieux l'expose : « On a pu remarquer au cours de cet ouvrage, lit-on dans cette célèbre publication, que le Sénat de Venise eut

1. Malgré son désir de nier la duplicité de la politique de Bonaparte, sinon celle du Directoire, le Comte Daru est obligé de confesser qu'il y a là une « préméditation d'hostilités. » (*Histoire de la République de Venise*. IX: *Observations du Comte Tiepolo et réponses*. p. 554).

toujours la secrète intention de seconder les efforts de l'Autriche contre la France.

Parmi les moyens employés par Bonaparte pour déjouer ces projets, celui de susciter une insurrection contre le gouvernement aristocratique fut reconnu pour le plus infaillible et prouva qu'il l'était en effet. Non seulement il ôtait au Sénat la possibilité de secourir nos ennemis, mais encore il le mettait lui-même dans la nécessité de veiller à sa propre conservation.

Les opérations insurrectionnelles furent confiées à l'adjudant général Landrieux, militaire intrépide et négociateur habile. Il sut profiter adroitement de la division des esprits et se les attacher par le prestige de la gloire et l'enthousiasme de la liberté. Bergame fut choisi pour être le foyer de la révolte. Une brochure publiée à Milan en 1797, sous l'inspiration de Bonaparte, avec ce titre significatif : *Lettres d'un Français qui voyage en Italie à un de ses amis, à Paris, sur les affaires de Venise et sur la motion d'ordre faite par Dumolard au onseil des Cinq-Cents, le 5 Messidor*, et que l'on doit considérer comme un document officieux, nous fournit des données certaines sur la « combinazione » du général en chef.

Bergame et Brescia, y lit-on, y fabriquaient les fausses nouvelles signées *Nota manus, Bona manus*, destinées à faire circuler en Italie, en Allemagne et en Suisse le détail des prétendus revers des Français. Tous les podestats de Terre-Ferme s'employaient à armer les paysans prêts à égorger les conquérants s'ils battaient en retraite. Quant à l'attitude du Sénat et de Bonaparte, le récit de la conversation qui eut lieu à Goritz entre Pesaro, envoyé vers le général en chef au lendemain du soulèvement de Bergame, et Bonaparte est des plus curieux : « Il était aisé de voir, y raconte-t-on, que M. Pesaro était venu pour ne rien conclure, et qu'en provoquant, surtout par la nature de ses demandes, des refus inévitables il voulait réserver à son Sénat des prétextes de ne reculer ni sur les armements ni sur les hostilités. C'est alors que Bonaparte, le saisissant par le bras, lui dit ces paroles remarquables : Il n'y a plus de milieu désormais : si vous prenez le parti des armes, la république de Venise ou l'armée d'Italie est perdue. Ainsi, songez bien au parti que vous allez prendre ; n'exposez pas le lion valétudinaire de Saint-Marc contre la fortune d'une armée qui trouverait même dans ses dépôts et parmi ses blessés de quoi traverser vos lagunes ».

Cette phrase est la reconnaissance et l'aveu de *L'Entreprise des Convalescents* imaginée par Landrieux, qui n'a probablement pas eu connaissance de cette curieuse brochure car il l'aurait infailliblement citée. Sans prendre cette phrase à la lettre, sans croire que

l'organisation de l'armée d'opération recrutée dans les dépôts fût un plan de Bonaparte, il faut admettre que les instructions de Landrieux pouvaient tendre à soulever la Terre-Ferme, car cette mesure s'imposait politiquement avant toute paix avec l'Autriche.

La République française, ne cédant jamais par traité les territoires qu'elle avait conquis, ne pouvait rien conclure avec l'Empereur qui réclamait les Pays-Bas sans lui offrir une compensation.

Prendre cette compensation en Italie, dans les provinces où flottait notre drapeau, c'était aliéner nos conquêtes. Il fallait donc signer la paix au détriment du seul voisin qui eût négligé de contracter alliance avec la République française. L'historien Botta, qui suivait alors l'armée en qualité de médecin, a accueilli cette version : mais Landrieux va plus loin. Il prétend, en reconnaissant toutefois que Berthier ne lui en a jamais fait l'aveu, qu'au moment où Bonaparte s'enfonçait dans le Tyrol l'accord était déjà conclu entre le général en chef de l'armée d'Italie et le cabinet autrichien, au détriment de l'existence de la République de Venise. Il expose ce système, qu'il emprunte, d'ailleurs, à un ouvrage anonyme, publié en Italie à la fin de l'an V et l'appuie de raisons stratégiques tirées de l'attitude des généraux Kerpen et Laudhon, qui ne se préoccupèrent point d'entraver les communications de Bonaparte avec l'Italie, alors qu'ils auraient pu l'enfermer complètement dans le Tyrol.

Cela ne nuit pas à cette autre démonstration, qui lui est non moins chère, que Venise tramait les plus noirs complots contre l'armée française, dont l'esprit conquérant et démocratisant, pour employer l'expression du comte Tiepolo, épouvantait le Sénat et les inquisiteurs. Bref, il y eut dans les deux camps français et vénitien le désir très marqué de se débarrasser de l'autre parti. Venise se cachait derrière ses paysans valériens et ses généraux indépendants comme l'armée française derrière les clubs jacobins et les loges maçonniques. En lisant attentivement les mémoires de Landrieux et en les rapprochant des documents qui seront donnés au cours de cette étude, on pourra se former une opinion sur la véritable conduite de Bonaparte. On jugera alors si le général en chef a simplement mis à profit la conquête de la Terre-Ferme exécutée par les convalescents à la suite d'intrigues ourdies à son insu par Landrieux, ou si c'est à lui qu'appartient l'impulsion première et cette machiavélique préparation de la chute de la République de Venise. Ce qui demeurera indiscutable, c'est l'extrême habileté avec laquelle Bonaparte se garda de toute immixtion ostensible, qui, en cas d'insuccès, eût pu le perdre aux yeux du Directoire.

Pour cela, il lui fallait, comme le disent les *Trophées*, un homme

habile, d'un caractère particulier, dans une situation spéciale ; il crut le rencontrer en Landrieux, qui se trouvait suffisamment couvert par sa position auprès de Kilmaine pour pouvoir prendre, sans ordres trop explicites, les initiatives que commanderaient les circonstances.

Le vainqueur de Marengo n'aura désormais plus besoin des loges pour assurer sa domination, et sans elles et, malgré elles, il édifiera son trône. L'Empereur Napoléon n'a pas à tenir de vagues promesses faites par un adjudant général du général Bonaparte : promesses en apparence faites en dehors de lui et auxquelles il s'obstina toujours à vouloir être étranger. Ce fut la source du mécontentement des *federalizzi*, ce fut la cause initiale de l'opposition et de la révolte comprimée, sourde de l'Italie contre le Roi d'Italie.

Ce fut aussi le motif qui porta les Unitaires à jeter les yeux sur Murat, car la vanité, le délire des grandeurs qui hantaient la tête de cet ancien jacobin, admirateur de Marat, le disposaient à écouter des propos qui flattaient à la fois son excessive ambition et sa jalousie contre son beau-frère, l'Empereur Napoléon, qui l'avait associé à sa fortune, à sa famille, à sa gloire. Mais pouvait-on fonder un espoir solide sur une tête aussi peu pondérée ? La conduite du Roi Joachim, de 1811 à 1815, a fourni maintes preuves de l'inanité des espérances que les Unitaires avaient mises en lui.

Les Unitaires indépendants se sont adressés à tous les souverains pour parvenir à la réalisation de leur beau rêve, l'heure pour l'Italie de crier son fameux *fara da se* n'était pas encore venue.

Cette heure-là ne sonna, en effet, que le jour où l'empereur des Français, le neveu du premier Napoléon, la fit sonner par des clairons français à Magenta et à Solférino, pour la plus grande satisfaction des Unitaires Italiens, qui n'étaient pas tous des *liberi Muratori* ni des *carbonari*

A Napoléon III non plus, on ne pardonne pas de n'avoir pas complété son œuvre et d'avoir gardé Rome intangible sous le gouvernement du Chef de l'Eglise catholique ; aussi, quand la France poussa sa clameur de détresse, au jour triste de Sedan, l'Italie, qui guettait l'instant, poussa son cri de triomphe en entrant dans Rome sans défense : — *Italia fara da se !*

Léonce Grasilier.

Quelques réflexions sur les Indépendans d'Italie, actuellement désignés sous le nom d'Unitaires (1817).

Le premier besoin, le premier bien de l'homme, c'est l'indépendance. S'il a consenti à vivre en société, s'il se soumet aux lois, c'est pour être indépendant ; la société et les lois sont donc en péril, dès qu'elles cessent d'offrir à l'individu la garantie de son indépendance. Il en est des nations comme des hommes : toutes veulent l'indépendance, toutes tendent vers ce but ; elles ne sont même nations que pour être indépendantes, bien plus que pour se garantir mutuellement leur *indépendance individuelle*, ; d'où il résulte que le système général de la nationalité est menacé toutes les fois qu'une nation en subjuge une autre ; d'où il résulte encore que la nation subjuguée tendra toujours, par des moyens directs ou indirects, à ressaisir son indépendance, et que même l'équilibre ne se rétablira parfaitement parmi les autres nations que lorsque celle-ci aura atteint ce grand but.

Les conquêtes comme les autres choses s'altèrent et se dénaturent. L'Europe, tombée en décadence, avait été la proie d'un déluge de barbares. La civilisation renaît, reprend ses droits, et les barbares disparaissent. Un nouvel ordre de choses succède au chaos. Les nations européennes se coordonnent suivant le vœu de la nature, c'est-à-dire suivant les limites qu'elle leur a fixées, et l'Europe respire. Postérieurement à cette grande époque de l'histoire moderne, et notamment de nos jours, des guerres longues et désastreuses ont eu lieu, des provinces ont été envahies, et des portions de territoire sont devenues la propriété du conquérant; mais les nations n'ont pas cessé pour cela d'être nations, et les grandes démarcations ont été constamment respectées. Par quelle fatalité trouve-t-on une exception frappante à l'invariabilité de cette règle ; et par quelle fatalité est-elle offerte par la terre classique de l'indépendance des sciences, des beaux-arts, par la terre où s'est rallumé plusieurs fois le flambeau de tout ce qu'il y a de généreux et de libéral en Europe, par l'Italie enfin qui, depuis l'invasion des Barbares et au milieu des changemens qni se sont ultérieurement opérés, n'a jamais pu reprendre sa prépondérance, et a cessé d'être le territoire d'un corps de nation, pour devenir celui de nombre de petits Etats plus ou moins puissans ? Ce n'est pas de la solution de ce problème qu'il s'agit ici ; il s'agit encore moins de comparer le sort de l'Italie divisée, comme elle l'est, avec celui actuel de la Pologne, échue en partage à un grand souverain, et il ne s'agit pas non plus d'indiquer les nuances diverses qui existent entre la situation de cette première, morcelée en plusieurs souverainetés qui n'ont rien de commun ensemble, et celle de l'Allemagne formant divers Etats qui tendent à se rapprocher par un système fédératif ; tout cela ne peut être l'objet que de méditations profondes et de recherches très vastes, et pourrait donner

lieu à la composition de plusieurs volumes. Il est simplement question ici de signaler l'esprit d'indépendance qui fermente dans toutes les têtes italiennes et de prendre, pour ainsi dire, cet esprit sur le fait ; mais encore faut-il bien pour préambule indispensable à cette espèce de dissertation, poser brièvement en principe, qu'en mettant à part les intérêts particuliers de plusieurs maisons souveraines, celui général de l'Europe est que toute l'Italie ait un seul et unique gouvernement ; qu'un tel événement consoliderait la pacification du continent dont les diverses puissances sont accoutumées depuis longtemps à aller chercher dans ce vaste et beau pays, des champs de bataille et des compensations, que cet événement que sollicite le vœu de la nature et celui d'une politique bien entendue, aura infailliblement lieu, à une époque que l'on ne peut, il est vrai, prévoir, malgré les vues privées des souverains, malgré les subdivisions territoriales, et malgré toutes ces dissensions, toutes ces petites rivalités d'Etat à Etat, de peuple à peuple, que les dix-huit millions d'hommes que renferme l'Italie, à partir de la chaîne des Alpes jusqu'à l'extrémité de la Calabre ultérieure, et des rivages que baigne la Méditerranée à ceux que ceint l'Adriatique, ayant une physionomie commune, des mœurs, des usages, des souvenirs communs, des intérêts d'industrie, de commerce pareillement communs, sont aussi destinés à un régime commun ; et enfin le pays auquel la nature a donné des limites si fixes, des barrières si positives, si fortes, est incontestablement marqué du sceau de l'Indépendance et de l'unité.

Voilà des principes d'une évidence qui ne peut être niée, ces principes forment tout le code des *Indépendans* ou *Unitaires* d'Italie. S'ils se trompent, ils se trompent avec bien des gens qui n'ont aucun intérêt direct à leur cause, mais qui la regardent comme juste et fondée sur la saine raison. En tout cas, leur erreur ne peut être un crime, et doit, tout au plus, être considérée comme une maladie morale ; surtout si ceux qui en sont atteints ne la manifestent pas extérieurement et continuent à remplir envers les gouvernemens qui les régissent les devoirs de bons et fidèles sujets. Qu'on n'aille pas dire ici que ces principes méritent d'être décriés comme étant ceux de la nouvelle école ; ces principes ne datent pas d'aujourd'hui, et bien antérieurement à la Révolution française, ils étaient professés par tous les Italiens instruits et éclairés, non seulement de la classe moyenne, mais encore de la classe la plus élevée de la société, et la plus intéressée à la consolidation et au maintien des petits Etats respectifs où elle vivait honorée, protégée et comblée de privilèges.

On pourrait compter des siècles depuis que les premiers auteurs, les premiers poètes italiens sont en possession d'offrir ces idées à la méditation de leurs concitoyens, et déplorer l'asservissement de l'Italie divisée en lambeaux. Sans doute, le progrès successif des lumières a aidé le développement et la propagation de ces principes, comme il a, dans le reste de l'Europe, favorisé le développement et la propagation de toutes les idées libérales quelconques ; sans doute, l'aurore d'une révolution qui s'annonçait comme devant tout hâter, comme devant tout conduire à maturité, mit de nouveaux ferments dans les têtes italiennes, et leur fit concevoir l'espoir de voir réaliser leur rêve favori, mais il n'en est pas moins vrai que longtems avant cette

révolution, les Italiens rêvaient déjà et probablement ils rêveront longtemps après qu'elle est terminée. En un mot, les *Indépendans* ou *Unitaires* sont les « libéraux » de l'Italie ; ils se tiennent tous entre eux comme les libéraux des autres pays ; et la chaîne qui unit ceux-ci vient se rattacher à celle que forment les premiers.

Simple en apparence dans ses principes, et semblant d'abord ne vouloir que ce que nous avons depuis obtenu, mais après bien des erreurs, des crimes et des flots de sang, de la générosité du meilleur des Rois, la Révolution française attira à elle les hommes éclairés de tous les pays ; elle devait, par conséquent, séduire les *Indépendans* d'Italie. Ils crurent apercevoir dans les principes sur lesquels elle s'appuyait, une grande analogie avec ceux qu'ils professaient eux-mêmes ; et ils pensèrent que le goût des constitutions et des changements s'introduisant en Europe, il pourrait en résulter, sinon le développement soudain et total de leur plan d'unité, au moins des circonstances qui les feraient avancer vers ce but : ils ne prévoyaient pas, alors, les malheureux, que le délire des passions devait bientôt égarer la Révolution française de sa route, que c'était une peste qu'ils allaient introduire dans leur propre sein, et que les changemens, dont ils se flattaient, amèneraient de nouveaux intérêts qui, amenant eux-mêmes de nouvelles guerres, ne feraient que rendre pire la situation de l'Italie et la maintenir dans cet état d'asservissement et de délabrement dont ils se plaignaient.

La France promettait aux Italiens l'indépendance et l'unité ; elle ne leur apporta que la licence, le Jacobinisme et tous les maux qui les accompagnent.

Qu'on ne croie pas que les *Indépendans* qui avaient ouvert les bras aux Français, persistèrent longtemps dans leur erreur ; bientôt leurs yeux se dessillèrent et bientôt ils virent qu'il ne leur restait plus qu'à gémir sur les tristes effets de leur aveuglement et sur la fatalité qui les avait entraînés, non pas vers des amis, mais vers des conquérans. Ecrasés sous le poids des réquisitions et des contributions de tout genre, molestés de toutes les manières par leurs nouveaux hôtes, associés aux orgies révolutionnaires de la France, les vrais Italiens, les vrais indépendans se retirèrent à l'écart et gardèrent un morne silence ; les intrigants, les hommes nouveaux qui n'avaient rien à perdre et tout à gagner, se mirent seuls en avant, s'attelèrent sans pudeur au char du triomphateur ; et seuls, aussi, ils purent voir sans des sentimens de rage et de douleur les richesses de la belle Italie exploitées par des Etrangers, et son territoire, vaste champ de carnage, être disputé, conquis, reconquis pour devenir ensuite le jouet des traités successifs qui ne présentaient aucun genre de garantie.

Cependant, au milieu de ces scènes de désolation, et parmi les généraux français qui venaient égorger et se faire égorger en Italie, les Italiens avaient remarqué un homme, Bonaparte : il parlait leur langue, il était presque leur concitoyen, et sa gloire militaire flattait en quelque sorte leur amour-propre. Soit que sentant déjà les élans de cette ambition impétueuse et fatale qui l'a conduit si loin, et fait tomber de si haut, Bonaparte, méditât à cette époque même, quelque plan sur l'Italie ; soit que seulement la cause de l'indépendance et de l'unité fût conforme aux idées et aux principes qu'il

croyait alors devoir afficher ; il caressa beaucoup les *Indépendans* et il parvint à s'en faire des admirateurs et des partisans. Il sut même leur persuader qu'il était tout à eux, qu'il désapprouvait tout ce qui se faisait en Italie, qu'il exécutait à regret les ordres de son gouvernement ; mais qu'il ne désespérait pas de réussir, à son retour en France, à éclairer le Directoire sur les vrais intérêts de la nation italienne et même sur les avantages que trouverait la France à favoriser ces intérêts. Les *Indépendans* crurent au discours de Bonaparte ; mais Bonaparte partit pour l'Egypte, et il n'y eut rien de changé au sort de la déplorable Italie. Enfin, Bonaparte reparaît en Europe ; il triomphe à Marengo... il devient l'arbitre de l'Italie, le maître de ses destinées... et il est Empereur des Français. Quelle perspective brillante pour les *Indépendans* avec lesquels il avait, dès son arrivée, renoué ses anciennes relations en leur rappelant aussi ses opinions et ses promesses anciennes.

Les Italiens crurent voir alors leur sort assuré pour jamais, et ils s'imaginèrent qu'ils tenaient enfin cette précieuse indépendance, objet de tous leurs désirs ; mais ils connaissaient mal Bonaparte, et son insatiabilité ; ce n'était pas assez pour lui d'une couronne, et il n'avait pas travaillé pour l'Italie, ni même pour la France. Il sacrifia les intérêts de ces deux pays qu'il pouvait unir par un lien indissoluble en couvrant le premier de sa vaste protection et en le rétablissant dans sa dignité primitive, il aima mieux élever un monument à sa folle ambition, à sa vanité personnelle en s'y fondant un trône et en y trouvant encore des lambeaux pour augmenter ses Etats de France, dans lesquels il se sentait déjà trop à l'étroit.

De là, la création du Royaume d'Italie, la réunion du Piémont, de la Ligurie, des Duchés de Parme, Plaisance et Guastalla à la France. Non — jamais l'histoire n'aura à conserver le souvenir d'une mystification politique plus atroce que celle que Bonaparte fit éprouver, en cette circonstance, aux malheureux *Unitaires* d'Italie ; et jamais aussi elle n'aura, en signalant les faux pas et les écarts des ambitieux, à rendre compte d'une bévue plus complète que celle commise alors par le même personnage qui manqua l'occasion d'associer à sa fortune et à ses destinées, une nation de dix-huit millions d'hommes. Cette école de Bonaparte put faire présager dès lors, toutes celles qu'il devait commettre depuis, soit dans les affaires d'Espagne, soit dans sa guerre contre la Russie, soit enfin dans le reste de sa carrière qui n'a été qu'une suite continuelle d'entreprises sans but et de contre-sens politiques. Grand sur le champ de bataille, parce qu'il commandait à des Français dont il épuisait les ressources et le sang, Bonaparte fut petit toutes les fois qu'il se trouva en présence de lui-même et qu'il n'eut à commander qu'à ses passions.

On revient aux *Indépendans* ; atterrés par la perte de leurs espérances, trompés une seconde fois par la France, ils s'enveloppèrent du manteau de la dissimulation et plièrent avec résignation la tête sous le joug.

Cependant, le couronnement de Bonaparte, comme Roi d'Italie, eut lieu à Milan, capitale de son nouveau Royaume, la pompe de ce couronnement fut encore plus triste et plus morne que celle de la froide cérémonie par laquelle il venait d'essayer à Paris de légitimer son usurpation du trône des Bourbons. La profonde stupeur des Italiens frappa Bonaparte, et, sans doute,

sa conscience lui en dit encore plus que le silence éloquent et l'attitude consternée de ses nouveaux sujets. Caresses, flatteries, séductions, il employa tout pour ramener les esprits ; les diverses députations qui vinrent le féliciter furent comblées de grâces et de faveurs, et il suffisait aux Italiens de demander pour obtenir. Bien plus, la contrainte fut mise en usage pour les amener à demander, et qui ne sollicitait pas du Monarque quelque bienfait, fut regardé comme suspect. Les hommes d'aucun pays ne sont de fer, comme l'était la couronne du nouveau Roi ; et beaucoup d'Italiens, les uns par ambition, par intérêt, et les autres par peur, se laissèrent entraîner. La noblesse Milanaise, la noblesse Piémontaise, les grandes familles de Gênes et successivement celles de la Toscane, de Venise, de Rome, après que ces derniers pays furent aussi réunis à la France, finirent par se laisser gagner ; mais Bonaparte n'eut jamais pour lui les vrais *Indépendans*, à dater du jour de son couronnement à Milan, jusqu'à celui où il mit le pied sur le territoire de l'Ile d'Elbe ; sans doute, beaucoup d'*Indépendans* acceptèrent des places, des dignités, des pensions; mais, tout en les acceptant, une rage concentrée leur rongeait l'âme ; sans doute, l'Italie fut soumise, et même, chose remarquable, les lois, les ordonnances et les volontés du dominateur de l'Europe y furent exécutées avec plus de précision et de régularité qu'en France ; mais l'Italien, qui est celui de tous les peuples qui sait le mieux se soumettre à l'empire de la nécessité, est aussi celui qui sait le mieux voiler son ressentiment et travailler dans l'ombre. Bonaparte, qui connaissait la Nation qu'il opprimait eut beau ne pas la perdre de vue et la tenir sous la surveillance de la plus rigide des polices ; il eut beau, pour la distraire et l'arracher à l'objet de ses continuelles méditations, l'occuper par la célébration de ses triomphes répétés, par des fêtes, des spectacles, par le luxe et la pompe des cours qu'il établit à Milan, à Florence et à Turin ; il eut beau enfin appeler en quelque sorte l'Italie en France, et, pour l'avoir sous ses propres yeux, forcer les Italiens de quitter leur pays en les plaçant à sa cour, dans ses conseils, et dans les rangs de son armée ; Bonaparte, malgré toutes ces mesures, malgré toutes ces précautions, n'en fut pas moins trompé, et bien lourdement trompé par les *Indépendans*. Que les principaux cabinets s'expliquent franchement entre eux, puisque le grand drame politique est terminé ; qu'ils s'ouvrent réciproquement leurs portefeuilles, et chacun d'eux aura lieu de se convaincre de cette vérité, en reconnaissant qu'il n'a pas été le seul à recevoir des avances et des propositions de la part des Indépendants aux diverses époques où toute l'attention et tous les soins de Bonaparte étaient dirigés vers des guerres extérieures. Pourquoi ces avances, ces propositions et cette extrême facilité qu'on trouvait dans l'Italie même à l'arracher au joug de l'oppresseur, n'ont-elles produit aucun effet ? A cette question, il faut répondre par une autre question. Pourquoi tant de coalitions n'ont-elles point eu de résultats, ou, pour mieux dire, pourquoi contribuaient-elles toutes à l'agrandissement de celui qu'elles étaient destinées à renverser ? Ces puissances toujours rivales, même quand elles semblent avoir un but commun, auraient bien voulu dépouiller Bonaparte de l'Italie; mais, chacune d'elles voulait de cette Italie la portion qu'elle jugeait à sa convenance, et par conséquent chacune d'elles se trouvait avoir des inté-

rêts particuliers qui étaient contrariés par toutes les autres. L'Autriche, par exemple, ne se bornait pas à ses anciens droits ; elle convoitait Venise qu'elle possède aujourd'hui, le Piémont et d'autres parties de l'Italie qu'elle convoite encore actuellement ; l'Angleterre voulait stipuler des immunités pour divers points du littoral italien, et désirait que Gênes et Venise fussent rendues à leur ancienne indépendance, pour se rendre elle-même maîtresse de leur commerce. Enfin, il n'y avait pas jusqu'à la Russie qui n'eût son système et des vues privées sur l'Italie. Comment concilier tous ces intérêts qui se croisaient et, par conséquent, se détruisaient mutuellement ? et quel ensemble pouvait-il résulter de plans si divers et si opposés ? Mais si les Puissances eussent bien voulu ne considérer que la cause de l'Italie, si, uniquement appliquée, à favoriser sa délivrance et son unité, ou même si, se bornant à consacrer pour l'avenir dans le territoire de ce vaste et beau pays deux ou trois grandes divisions seulement, elles eussent voulu seconder de bonne foi, le développement des idées, de l'énergie et des forces des Indépendans, au lieu de les amuser par des promesses vagues, au lieu de leur donner à penser que ce ne serait pas pour eux que l'on travaillerait, nul doute alors qu'il eût été facile de ruiner les affaires de Bonaparte en Italie, et de le priver entièrement des trésors et des soldats que fournissait, sans discontinuer, à son système dévorateur, une nation de dix-huit millions d'hommes. Qui pourrait nier que, si en 1809, après la réunion de la Toscane et des Etats Romains à la France, l'expédition anglaise, qui était uniquement dirigée contre Naples, parce qu'il convenait alors aux Anglais d'avoir l'air de tenter le rétablissement du trône de Ferdinand : qui pourrait nier, que, si cette expédition, au lieu de venir attaquer Murat, pour ainsi dire, dans sa Capitale, eût été se présenter moitié sur les plages de la Toscane, et moitié sur celles des Etats Romains, elle n'eût été plus que suffisante pour rallier les mécontens de ces deux pays et les Indépendans de toute l'Italie, qui se trouvait alors absolument dégarnie de troupes françaises, et hors de la portée de Bonaparte, occupé dans le cœur de l'Allemagne. Quelle puissante diversion n'eût pas, tout au moins, opéré ce mouvement général ? Mais les Anglais ne travaillaient pas là pour la délivrance de l'Italie ; ils ne travaillaient pas même pour la délivrance particulière du Royaume de Naples ; ils ne voulaient que risquer quelques hommes pour faire contracter à Ferdinand de nouvelles obligations envers eux. Aussi, qu'arriva-t-il ? Cette expédition, composée de 20.000 soldats, tant Anglais que Siciliens, fut honteusement repoussée par Murat, qui n'en avait que 6.000 à sa disposition, et obligée de se réfugier dans les Isles d'Ischia et de Procida, d'où elle délogea six semaines après, faute de subsistances. Voilà comme les grandes circonstances ont toujours été manquées. Voilà comme la rivalité et les intérêts divers des puissances paralysaient le zèle et l'action des Indépendans et contribuaient même à affermir la domination de Bonaparte dans l'Italie, qui ne demandait cependant qu'à briser ses chaînes et à recouvrer sa liberté.

Il est temps, pour être à même de poursuivre les détails qui concernent les Indépendans, de mettre en scène Murat, qui a eu tant de rapports avec eux. Appelé au trône de Naples, par son beau-frère, il était à peine arrivé à Turin qu'il y recevait déjà des ouvertures de la part de tous les *Unitaires*

d'Italie, qu'on tienne ce fait pour certain. Murat était brave, il avait dans sa personne et dans son caractère quelque chose de brillant qui plaisait aux Italiens ; tous leurs regards se fixèrent sur lui. Murat, sans se laisser aller à ces ouvertures, caressa néanmoins les personnes qui les lui faisaient, on peut même dire qu'il se mit de suite à caresser tout le parti des *Indépendans* qu'il connaissait depuis longtemps, ayant déjà été employé en chef en Italie. Cependant, il connaissait aussi trop bien Bonaparte ; il craignait trop son autorité sous laquelle il était le premier à plier, pour oser concevoir, dès le premier abord, aucune idée fixe, aucun plan déterminé sur le rôle qu'il pouvait jouer. D'ailleurs, il avait à ses côtés une sœur de l'Empereur des Français qui ne le perdait pas de vue, et qui, assise sur le trône de Naples, ne fut jamais Reine pour soigner les intérêts de sa couronne, mais bien pour veiller à ceux de son frère dans toute l'Italie. Ainsi donc, il est absurde de dire, comme des gens l'ont prétendu, que Murat, dès son avènement au trône de Naples, se lia intimement avec les *Indépendans*, et que, dès lors, il travailla sans relâche à opérer l'unité de l'Italie. On peut même assurer que Murat n'avait ni assez de tenue, ni assez de sang-froid, ni assez de force de caractère, pour embrasser solidement un pareil plan, pour en mûrir les développemens dans l'ombre et le silence, et pour étudier et préparer son attitude avant de porter les premiers coups. Ce qu'il y a de vrai dans tout cela, c'est qu'il était perpétuellement harcelé par les *Indépendans* c'est que, perpétuellement aussi, il était sur le point de s'abandonner à eux ; mais que, réfléchissant mieux sur les conséquences de cet abandon, il rompait brusquement tout pacte avec les Unitaires, pour retourner, il est vrai, dans leurs bras, dès qu'il croyait avoir à se plaindre de son beau-frère, qui appesantissait sur lui son joug de fer, et le traitait plutôt comme un de ses préfets en Italie, que comme un Roi de Naples. La conduite de Murat était donc une suite non interrompue d'hésitations, de tergiversations ; il quittait sans cesse et reprenait sans cesse les *Indépendans*. Cependant, il faut convenir qu'il en avait déjà fait assez, puisqu'il venait d'ôter à ses troupes les couleurs de la France et d'assurer aux Napolitains un pavillon particulier, pour exciter violemment sur sa pureté et sa fidélité, les soupçons d'un homme tel que Bonaparte. Aussi, ne pourra-t-on jamais bien expliquer comment il a pu se faire que ce dernier n'ait pas profité des divers voyages que postérieurement à cette espèce d'hostilité, Murat fit à Paris, pour l'y retenir, et même pour s'assurer de sa personne. Les deux beaux-frères cachaient-ils donc alors sous de fausses apparences une politique commune et des confidences intimes sur l'Italie ; et Murat ne recevait-il celles des *Indépendans* que pour les révéler ensuite à Bonaparte ? Bien des gens l'ont prétendu ; mais jamais il ne sera fourni sur cela la moindre preuve ; et une telle duplicité, si elle pouvait convenir parfaitement au caractère de Bonaparte, ne semble pas tout à fait cadrer autant avec celui de Murat. A quelle époque celui-ci commença-t-il donc à porter un œil plus attentif sur sa position et à faire quelques calculs suivis sur ce qu'elle pouvait lui permettre d'entreprendre ? On répondra que c'est à l'époque même où l'Angleterre, fatiguée de la ténacité du système continental, jugea convenable à ses intérêts de travailler à s'ouvrir les ports du Royaume de Naples, ceux de toute l'Italie,

et à rendre celle-ci indépendante, en séparant la cause de Murat de celle de son beau-frère. C'est donc l'Angleterre qui, la première, a donné vraiment l'éveil à Murat sur le coup qu'il pouvait tenter, et sur ce qu'il pouvait devenir, en se mettant à la tête des *Indépendans*, et en se faisant appuyer par la coopération des forces et des trésors d'une grande puissance. Ce fut lord Bentinch, alors ambassadeur de la Cour de Londres près celle de Palerme, qui fit sur ce sujet, les premières ouvertures à Murat ; et il est bon de remarquer qu'il ne les lui fit que d'après la connaissance qu'avait l'Angleterre de la situation des esprits en Italie, et d'après la certitude qu'elle avait acquise des dispositions favorables des *Indépendans* ; ce qui fait voir bien évidemment que ceux-ci avaient eu, avec la Cour de Londres, des communications antérieures. Le gouvernement anglais attachait la plus grande importance au succès des négociations entamées avec Murat ; et elle pouvait bien s'en rapporter à lord Bentinch, l'homme le plus propre, sous tous les rapports à assurer ce succès. Il flatta l'ambition de Murat, lui ouvrit l'avenir, le fit trembler sur le sort qui paraissait réservé à son beau-frère, lui parla de la nécessité où il était de se mettre sous la protection d'une grande puissance, de se créer un trône indépendant et d'en établir les bases sur des services éminents rendus à la fois à l'Italie et à l'Angleterre. Pressé par toutes ces considérations, sollicité par son intérêt particulier, Murat parvint, pour un moment, à faire taire les sentimens de frayeur que lui inspirait le nom seul de Bonaparte prononcé ; et il conclut avec lord Bentinch une convention moyennant laquelle il ouvrait les ports de son Royaume à l'Angleterre, et celle-ci lui fournissait des armes, de l'argent et quelques soldats pour le mettre à même d'exécuter de suite le plan arrêté. Passée dans le plus grand secret, cette convention fut envoyée à Londres par lord Bentinch qui triomphait ; et Murat commença alors à parler hautement d'indépendance et à y préparer ses sujets, en leur promettant une constitution représensative, chose qu'il désirait depuis longtemps ; on n'hésite pas à affirmer ici que, si Murat, à cette époque où Bonaparte était sur le point de s'engager dans sa folle expédition contre la Russie, fût demeuré imperturbable dans sa résolution et fidèle à la parole qu'il avait donnée à lord Bentinch ; que si, au moment même où commençaient les revers de son beau-frère et où l'on apprit l'évacuation de Moscou, il eût appelé l'Italie aux armes et à la liberté, l'Italie entière répondait à ce cri, chassait les Français, s'organisait en corps de nation, sous la protection de l'Angleterre, et plaçait une couronne constitutionnelle sur la tête de Murat, qui serait devenu le Nabab des Anglais dans ce magnifique pays. On ne se dissimule pas les nombreuses objections qui peuvent être faites contre ce plan ; mais le but qu'on se propose ici, n'est pas de le défendre ; il suffit au sujet que l'on traite, d'en avoir signalé l'existence, et d'avoir donné une idée du superbe avenir qui s'ouvrait pour Murat. C'est bien cet avenir même que sa tête n'était pas assez vaste pour contenir, qui le fit reculer au moment de tenter l'entreprise, et après s'être fortement engagé avec lord Bentinch, avec les principaux *Indépendans*, avec les gens les plus marquants dans toutes les classes. Murat voyait bien le succès couronner ses efforts, si son beau-frère éprouvait des revers dans la guerre contre la Russie ; mais Murat ne croyait pas à la possibilité d'un revers pour

Bonaparte, et il aurait pu encore bien moins comprendre l'immensité des disgrâces qui devaient l'atteindre et le renverser. Il céda donc à la force irrésistible qui l'entraînait dans le même précipice où allait s'engloutir son beau-frère ; et, après avoir fait partir le contingent napolitain, qu'il avait différé jusqu'à cette époque d'envoyer, il partit lui-même pour servir de son bras son beau-frère, laissant lord Bentinch compromis envers son gouvernement, et les *Indépendans* abusés et trompés encore une fois dans leurs espérances les plus chères. La sœur de Napoléon prit la régence du Royaume de Naples, et les Anglais, ainsi que les *Indépendans* eurent bientôt lieu de s'apercevoir qu'elle était loin de suivre la route dans laquelle Murat avait paru un moment vouloir s'engager. Les détails des revers de Bonaparte sont étrangers à la matière. En un mot, il est écrasé en Russie, laisse le commandement des débris de son armée à Murat, et rentre en France pour solliciter d'elle et pour en obtenir du sang et de l'argent. Murat est outragé par son beau-frère, Eugène le remplace, et il revient en Italie, le front humilié, les yeux baissés devant les *Indépendans* qui lui reprochent l'occasion manquée et l'indigne abandon qu'il a fait de leur cause. Murat ose encore leur parler d'indépendance, de constitution, il les ranime, il les caresse, et ces malheureux tant de fois trahis, tant de fois pris pour dupes, rappellent leur courage, reviennent à leur ancien rêve et mettent de nouveau leur espoir en Murat. Arrivé à Naples, celui-ci s'agite dans tous les sens, correspond avec toutes les capitales d'Italie, y envoie de nombreux émissaires, cherche à tromper tout le monde, à se tromper lui-même, veut renouer avec les Anglais, et, au moment où l'on travaille à lui en faciliter les moyens, il abandonne brusquement la partie, vole auprès de son beau-frère qui espérait de meilleurs destins et replonge ainsi le parti des *Indépendans* dans la douleur et la consternation. Quelle inconcevable versatilité! ou plutôt quelle inconcevable influence l'étoile de Bonaparte exerçait sur celle de Murat !

La fortune, qui avait semblé se réconcilier avec son favori dans les champs de Lutzen, Bautzen et Wurtzchen, l'accabla de ses plus grandes rigueurs dans ceux de Leipzig. A cette époque, Bonaparte et Murat se séparèrent, et, depuis, ils ne se sont plus vus. Ce dernier partit-il pour l'Italie après avoir reçu verbalement de son beau-frère l'autorisation d'agir pour les intérêts de sa couronne comme il le jugerait convenable ; s'en remettant l'un et l'autre à des circonstances plus favorables pour faire cause commune ? Fut-il au contraire obligé de se soustraire, par une fuite précipitée, à la prévoyance de ce même beau-frère qui, redoutant son retour dans ses Etats, avait cherché à le faire assassiner par un officier polonais déguisé en cosaque ? Ces deux versions ont été également mises en avant ; et l'on est parfaitement libre d'ajouter foi à celle des deux que l'on voudra bien adopter. Ce qu'il y a de positif, c'est que la fortune, sans doute pour le tromper, présentait encore des chances à Murat, puisqu'il se vit à son arrivée dans ses Etats, caressé de nouveau par ces mêmes *Indépendans*, par ces mêmes Anglais et de plus, par les Autrichiens; par les *Indépendans* qui, persistant dans leur incurable manie s'imaginaient qu'il pouvait encore quelque chose pour leur cause en réunissant l'Italie en un corps de Nation, que soutiendraient la Russie, la Prusse et l'Angleterre, intéressées à contrarier les prétentions et à ruiner les droits

de l'Autriche, ou dont, en tout cas, Bonaparte lui-même dans l'état d'épuisement où il se trouverait, en supposant même pour lui la paix la plus avantageuse serait obligé, pour ses propres intérêts, de stipuler et d'appuyer l'existence, sauf à évincer ensuite son beau-frère ; par les Anglais qui avaient déjà cherché, qui cherchaient encore et qui cherchent toujours à troubler l'Italie, jusqu'à ce qu'ils parviennent à en avoir tout le commerce ; enfin par les Autrichiens, qui voyant naître l'occasion désirée de reconquérir et d'augmenter même leurs anciennes possessions, sentaient la nécessité de s'attacher un roy, un général, qui avait à sa disposition une grande partie de l'Italie, qui, se réunissant au Prince Eugène, aurait pu contrarier leurs projets d'invasion, opérer une puissante diversion, et de mettre ainsi ce dernier entre deux armées, la leur et celle de Murat. Il eût fallu que celui-ci eût été absolument aveugle pour ne pas voir que, dans la position où il se trouvait alors placé, il lui convenait de sacrifier les *Indépendans* dont les espérances devenaient aussi par trop chimériques ; et c'est ce qu'il fit, non pas en leur tournant brusquement le dos, mais en leur faisant comprendre qu'étant toujours pour eux, il se voyait néanmoins contraint à ajourner leurs intérêts à des circonstances plus favorables. C'est ainsi que toujours amusés, que toujours remis d'époque en époque, les *Indépendans* ne perdaient jamais totalement l'espoir, mais changeaient seulement de direction, comme ils firent encore alors en s'adressant à la Russie et à la Prusse, et en les fatiguant de leurs réclamations, de leurs offres, pendant que les armées alliées s'avançaient triomphantes dans le cœur de la France. Il restait donc à Murat deux choses, l'appui des Anglais ou celui des Autrichiens. Les Anglais lui dictaient des conditions trop dures et voulaient, pour les lui garantir, occuper militairement ses Etats, comme ils avaient fait en Portugal. Murat, persuadé de l'incommodité et des dangers qui résulteraient pour lui de la présence de pareils hôtes, se détermina donc à traiter avec les Autrichiens ; et ceux-ci lui garantirent sa couronne à condition qu'il leur fournirait des forces pour agir de concert contre Eugène, avec leur armée qui s'avançait en Italie par les provinces Illyriennes et par le Tyrol ; bien plus, par des articles secrets, ils le firent renoncer à ses *droits* sur la Sicile, et pour cette renonciation, ils lui stipulèrent des indemnités sur le territoire des Marches, sur le territoire du *Pape*, qu'il allait conquérir et occuper au nom de la coalition. Des envoyés russes, des envoyés anglais coopérèrent à ce traité. On laisse aux esprits sains à méditer sur l'étendue et la nature de ce double affront fait à la légitimité par ces mêmes puissances qui se disposaient à en faire valoir les droits imprescriptibles et sacrés. On glisse légèrement sur les événemens militaires. Murat s'avança contre Eugène d'un côté et le maréchal Bellegarde de l'autre : l'armée française fut obligée d'opérer sa retraite et de rentrer en France. Ainsi l'Italie entière évacuée se trouva au pouvoir de l'Autrichien et de Murat, excepté les Etats Génois que lord Bentinch venait d'occuper avec l'armée Anglo-Sicilienne. Qu'on ne vienne pas nier ici l'importance du service rendu, en cette occasion, par Murat à la coalition ; on sait tout ce qui a pu être dit sur ses tergiversations et sur ses conférences avec le Prince Eugène ; mais il n'en est pas moins vrai que, si Murat se fût entendu avec ce dernier, qui pouvait donner la main à l'armée d'Augereau,

ils renversaient à eux trois toute la ligne que commandait le maréchal Bellegarde, qui n'avait sous ses ordres que les plus mauvaises troupes de l'Autriche et s'avançaient sur Vienne qui était alors à découvert. Quelle puissante diversion ce mouvement n'opérait-il pas au moment où les armées des puissances étaient engagées dans l'intérieur de la France! C'était là le mouvement que sollicitaient les *Indépendans*, non pas par amour pour Bonaparte, mais parce que, ne voyant sans cesse que les intérêts de leur système d'unité et du régime particulier de l'Italie, ils considéraient dans cette opération les moyens d'éloigner l'Autriche qui est, de toutes les puissances, celle dont ils redoutent le plus la domination, outre qu'elle entraîne pour eux les inconvénients de l'existence du nombre de petits Etats et de fiefs impériaux isolés, leur présente encore ceux d'une administration presque entièrement militaire et usant de procédés qui peuvent bien convenir à des Allemands, mais qui ne sont pas tout aussi conformes au caractère et au génie des Italiens. Murat, quoi qu'on en ait pu penser, avait donc acquis, au moins auprès de l'Autriche, le double mérite d'avoir en dernière analyse, résisté aux sollicitations d'Eugène et à celle des *Indépendans*, et cette conduite, qui ne pouvait lui donner, il est vrai, devant le tribunal de la légitimité, droit à rien de plus que des égards, lui assurait cependant une existence et des indemnités, surtout lorsqu'il les aurait réclamées en vertu de son traité passé avec l'Autriche, traité qui lui promettait beaucoup plus que des indemnités, et dont il faudrait pouvoir anéantir même la mémoire, s'il est vrai que les Monarques doivent être les premiers à respecter les droits de leurs pareils. Au reste, Murat prit soin de détruire lui-même les avantages de la situation ; et on le vit, après avoir porté le dernier coup à son beau-frère, qui n'était pas homme à lui pardonner sa défection, on le vit frappé d'un inconcevable aveuglement, lui tendre la main pour l'aider à se relever et s'engloutir tout entier dans sa seconde et irréparable ruine, trahissant successivement ainsi, car, telle est au fond la stricte vérité, son bienfaiteur pour l'Autriche, et l'Autriche pour son bienfaiteur. Mais il ne faut pas anticiper sur la suite de la narration. Pendant que tout ceci se passait en Italie, le gigantesque édifice élevé par Bonaparte s'était écroulé ; et les rochers de l'Ile d'Elbe étaient devenus la retraite de ce fier dominateur et formaient actuellement tout son empire. Avait-il choisi, avait-on pris le soin de choisir exprès pour lui cet asile, où il semblait avoir été placé pour être à même d'observer, comme du haut d'un promontoire, un pays sur lequel il cessait à peine de régner, un pays où il conservait encore une certaine force morale, et qui était rempli de mécontens, l'Italie enfin où se trouvaient alors presque tous les membres de sa famille et où il avait entre autres un beau-frère qui portait une couronne, qui commandait une armée et que sa versatilité bien connue pourrait ramener vers lui, comme le fait l'a effectivement prouvé. On indique ici cette considération parce qu'elle tient au sujet et parce qu'elle sert à indiquer elle-même le nouveau piège, en quelque sorte, dans lequel les *Indépendans* se laissèrent entraîner.

Voir Bonaparte placé à l'Ile d'Elbe, croire que sa carrière politique n'était pas encore terminée, concevoir sur son sort et sur le leur de coupables mais flatteuses espérances, lui faire des ouvertures, se mettre en communication

avec lui, tout cela fut l'ouvrage d'un moment pour les *Indépendans* ; chose, au surplus qui n'étonnera point ceux qui savent avec quelle extrême facilité ou plutôt quelle malheureuse cupidité ils se précipitent vers la plus faible lueur qui semble favoriser leurs espérances. Mais, encore un coup, pourquoi donc, placer Bonaparte à l'Ile d'Elbe, et pourquoi lord Bentinch, en prenant possession de Gênes, y fit-il arborer l'ancien pavillon de cette nation, et publier que ce pays était rendu à son antique indépendance; ce pavillon, cette publication furent considérés par les *Indépendans* de toute l'Italie, et surtout pour ceux de Venise, autrefois aussi république, comme un double signal élevé par eux par la nation accoutumée à le favoriser, et, de cette idée à celle de se tourner vers Bonaparte, placé comme avec intention à l'Ile d'Elbe, il n'y a peut-être pas aussi loin qu'on pense pour des imaginations bouillantes et qui s'abandonnent à tout ce qui les séduit. Qu'on réfléchisse, et l'on verra que tout ceci n'est pas moins inexplicable que la fuite de ce même Bonaparte de cette même Ile d'Elbe et semble tenir aux mêmes vues, aux mêmes plans. O Politique de l'Angleterre, on te trouve partout, et partout tu te présentes sous les mêmes couleurs !

Murat, il faut le dire, ne prit d'abord aucune part à ce mouvement général des *Indépendans* vers Bonaparte; on l'a même accusé, dans le tems, d'avoir donné des lumières sur leur compte à l'Autriche, et d'avoir dénoncé à cette puissance un grand nombre de ces malheureux qui furent arrêtés à cette époque dans la Lombardie. Il n'est pas nécessaire, pour expliquer ces arrestations, de recourir à des révélations faites par Murat ; on sait qu'il n'y a disette de dénonciateurs dans aucun pays. Murat se contentait donc de se tenir éloigné des *Indépendans* sans cependant perdre de vue leurs démarches auprès de son beau-frère. Mais, demandera-t-on, quand commença-t-il à prendre part à ces mêmes démarches ? Quand les communications de l'Ile d'Elbe à Naples commencèrent à avoir lieu, au milieu de la flotte anglaise ; quand, pour ainsi dire, escortée par les vaisseaux anglais, la Princesse Borghèse put, en quelque sorte, passer librement du Cabinet de son frère à celui de son beau-frère. Quand on apprit à Naples que la cause de Murat n'était pas fortement appuyée dans les congrès par l'Autriche, qui commençait à rendre hommage à la légitimité ; quand, au contraire, on eut lieu de remarquer que les débats du parlement d'Angleterre devenaient extrêmement favorables à cette même cause, au détriment de celle de Ferdinand ; et quand enfin, on vit arriver, à la cour de Naples, des Anglais bien connus et un surtout qui était attaché à Murat, par tout ce que celui-ci avait fait pour lui. On ne fait pas que rapporter ici des faits positifs : qu'on les rassemble, qu'on les compare, qu'on les discute et qu'on en fasse l'application. Bonaparte roulait-il déjà dans sa tête de funestes projets ? Les avait-il communiqués à son beau-frère ? Cela est possible. Les Anglais n'avaient-ils fait que pénétrer, que surprendre ces funestes projets et toutes ces communications ? Ne travaillaient-ils enfin que pour perdre Murat et l'entraîner dans le gouffre qui s'ouvrait pour Bonaparte...et malheureusement aussi pour la France, pas encore assez écrasée ? Cela est également possible, et d'ailleurs Murat est mort avec son secret, et Bonaparte a emporté le sien à

l'Ile de Sainte-Hélène ; mais qu'on observe toujours et qu'on mette ces observations à profit.

Murat, à ses communications près avec Bonaparte, n'était pas encore coupable envers la coalition. Son armée occupait les Etats Romains, les Marches et elle était censée occuper cette position pour le compte des alliés. Il l'augmentait, il la disciplinait, il la fournissait de munitions, d'artillerie ; mais tout cela devait se faire dans tous les cas possibles, c'est-à-dire, restant ou ne restant pas fidèle à l'Autriche ; il correspondait avec les *Indépendans*; il avait des émissaires à Milan, à Venise, à Turin, à Florence ; mais tout cela ne présentait encore rien de suspect, rien d'étonnant, puisqu'il devait paraître tout naturel de rencontrer, sur tous les points, des aides de camp et des officiers d'Etat-Major, d'un Roi dont l'armée occupait une portion assez étendue de ce pays. Murat, quoi qu'il en fût, était-il dès cette époque, dans le secret de la fuite qui devait avoir lieu, de Bonaparte de l'Ile d'Elbe ; et dès cette époque, se préparait-il à pouvoir seconder les efforts de son beau-frère ? On pourrait l'assurer, à présent que les événements se sont accomplis. Mais Murat avait-il aussi dès lors proposé à son beau-frère, comme on l'a dit, de se rendre de l'Ile d'Elbe dans ses Etats, pour porter de là les grands coups ? On ne le croit pas, et on ne peut pas le croire, puisqu'il est impossible de supposer Murat assez dénué de sens pour avoir pu songer à confier la direction de son armée, celle des *Indépendans*, et, par conséquent, sa couronne à un homme tel que Bonaparte. Tout ce qu'on peut affirmer, c'est qu'en observant la situation de Murat, telle qu'elle était alors, les uns étaient libres de croire qu'il était déjà tout déterminé en faveur de Bonaparte, et les autres qu'il jouait au contraire celui-ci et qu'il était tout pour l'Autriche. Enfin Bonaparte s'évade de l'Ile d'Elbe, et le bruit de cette évasion se répand à Naples. Murat change-t-il pour cela de position ? Non : il dépêche de suite un courrier au congrès pour l'assurer de son imperturbabilité, de la continuation de son dévouement à la cause des alliés, et pour l'avertir qu'il va se mettre en personne à la tête de son armée pour effectuer les mouvemens qui pourront lui être indiqués. Cependant, le moment de l'explosion approche. Le même bâtiment qui, sous les yeux de la croisière anglaise avait été vomir Bonaparte sur le littoral de la Provence, ce même bâtiment, toujours sous les yeux des Anglais, arrive à Naples avec pavillon Impérial, y mouille paisiblement, pour ainsi dire, sous la volée des canons anglais, et apporte à Murat des lettres de son beau-frère et des milliers de ses proclamations. « Partez de suite, écrivait Bonaparte, au Roi son ancien aide de camp, « partez avec votre armée et allez attendre mes ordres sur le Tanaro. Vous « ne tarderez pas à voir les troupes françaises paraître sur les cimes des « Alpes. Répandez mes proclamations dans toute l'Italie et proclamez-y « l'indépendance ».

Murat plie sous le fatal ascendant qui l'avait toujours dominé ; et cet insensé, qui n'avait pas osé tenter une grande entreprise au moment favorable et lorsque l'Angleterre lui offrait sa coopération, court actuellement la tenter seul, dénué de secours, non plus pour son propre compte, mais pour celui de Bonaparte, dont le triomphe eût également assuré sa perte. « Partez et allez attendre mes ordres sur le Tanaro », répéta plusieurs fois,

dit-on, Murat, dans son sommeil et, croyant sans doute, voir déjà l'Etoile de son beau-frère et les armes des Français briller sur le sommet des Alpes. En effet, il part, et les Anglais qui n'ont plus rien à faire à Naples s'en éloignent avec des signes d'allégresse, et c'est alors qu'on entend dire à un personnage marquant de cette nation : Bonaparte seul pouvait décider Murat ; il va tenter le grand coup, il succombera, parce qu'il n'a pas les reins assez forts ; mais que nous importe ? Le résultat sera toujours bon. L'Italie est en feu : Murat a exécuté les ordres de son beau-frère, l'indépendance est proclamée et la guerre déclarée à l'Autriche ; la molle Italie ne respire plus qu'indépendance, que guerre, cinquante mille énergumènes sont sur les places de Bologne et d'Ancône, demandant des armes et à marcher contre l'Autriche ; mais Murat n'a point d'armes à leur donner, et la prévoyante Autriche a retiré de la Lombardie et fait avancer dans le cœur de ses Etats les régimens italiens formés par les Français, accoutumés à combattre dans leurs rangs, nourris de sentimens de liberté et d'indépendance, et elle a fait remplacer ce corps suspect et dangereux par de bonnes troupes autrichiennes que suivent des renforts successifs débouchant déjà par les gorges du Tyrol. Murat n'en avance pas moins ; son armée seconde d'abord ses efforts; elle s'attendait, ainsi que lui, à l'apparition des Français, mais les Français ne se montrent point, et les renforts autrichiens sont en ligne. Murat plie, il se met en retraite ; son armée murmure et voit que son Roi, son général s'est laissé transporter par de fausses espérances, par des chimères. Murat fait de faux mouvemens, il est entouré, et dans les champs de Tolentino, son armée l'abandonne, disparaît et le laisse presque seul sur le champ de bataille. Avertis de tous ces revers par les fuyards, les *Indépendans* rentrent dans l'ordre, gémissent de la fatale imprudence qu'ils ont commise, en se mettant ainsi en avant, et voient, mais trop tard, qu'ils ont mal à propos levé le masque, et qu'ils resteront compromis à jamais aux yeux de la légitimité, dont le règne va recommencer en Italie. Ils sont plongés dans la consternation. Ce n'est pas sur Bonaparte, sur Murat, c'est sur eux-mêmes qu'ils pleurent et sur leur propre cause, non plus simplement ajournée, mais totalement perdue. Ils jettent un morne et dernier regard sur leur héros qu'ils voient fuir avec précipitation, regagnant sa capitale, qu'il trouve intérieurement troublée par les Lazzaroni avides de pillage, et extérieurement menacée par cette flotte anglaise qui favorisait naguère sa communication avec Bonaparte, et qui vient actuellement saisir sa proie. Enfin, vingt-quatre heures après son arrivée à Naples, Murat, craignant d'être arrêté par les Anglais, dans son palais, est obligé de se déguiser en matelot, et de se sauver à la faveur de la nuit, sur une misérable barque de pêcheur.

La suite de la catastrophe de Murat, celle de sa femme, l'embarquement de celle-ci sur les vaisseaux anglais, le retour de Ferdinand à Naples, celui de tous les souverains de l'Italie, dans leurs capitales respectives, enfin le renversement total de Bonaparte sont étrangers au sujet et seraient absolument déplacés ici, puisque les *Indépendans* n'ont figuré pour rien dans tous ces événemens ; si même on a tant parlé de Bonaparte, de Murat, de l'Angleterre et des puissances en général, c'est parce que tous ces développemens se trouvaient liés à l'histoire des *Indépendans*, et qu'on a mieux aimé faire

connaître ceux-ci par des faits que par des raisonnements. On croit avoir atteint ce but et être parvenu, en signalant les mouvemens, les intrigues des *Indépendans*, depuis le commencement de la Révolution française, jusqu'au rétablissement des gouvernemens légitimes, à donner une juste idée de l'esprit qui les animait, de la versatilité qui les mettait à la disposition de quiconque savait flatter leurs espérances et enfin de l'étendue et de la nature de ces mêmes espérances. On vient de mettre les *Indépendans* en action : on va maintenant raisonner sur eux, sur leur position actuelle, sur les dangers plus ou moins grands qu'ils peuvent présenter, sur les procédés qu'il convient aux gouvernemens intérieurs de l'Italie d'employer à leur égard, pour les paralyser et enfin sur le point de vue politique sous lequel deux puissances extérieures, l'Angleterre et l'Autriche, les considèrent.

On est resté en Italie plusieurs mois après le rétablissement de l'ancien ordre de choses ; par conséquent, on a pu observer, et on a pour sa propre instruction, observé les *Indépendans* sur lesquels on avait déjà, comme on peut le voir, des données positives. Le résultat de ces observations a été de convaincre que l'amour de l'indépendance et le désir de vivre sous un régime commun à toute l'Italie survivent encore dans la nation à tous les événemens qu'elle a pu éprouver : mais que, généralement, les Italiens ont eu le bon esprit de sentir que, moyennant le système adopté par toute l'Europe, il n'y a plus lieu à aucune révolution, et que, comme il en faudrait une pour que leurs vœux puissent se réaliser, ils doivent les renfermer en eux-mêmes, se contenter de désirer, de rêver sans rien entreprendre et surtout bien se garder, d'après la triste expérience du passé, de prêter l'oreille aux intrigans qui pourraient chercher à les égarer et à les engager dans des tentatives criminelles pour renverser les gouvernemens qui les régissent, et dont ils finiront au surplus, par se contenter, si ces mêmes gouvernemens savent leur procurer toute la somme de bonheur à laquelle ils ont droit de prétendre. En effet, on n'aura pas de peine à concevoir que des malheureux qui ont été si souvent trompés par des hommes, par des partis, par des nations même, et qui, si souvent aussi, ont cruellement payé leur déplorable aveuglement, ne peuvent plus donner avec la même facilité dans les pièges qu'on voudrait tendre à leur crédulité, et qu'à présent il ne suffirait plus pour les attirer de leur offrir de simples lueurs, et qu'ils demanderaient des lumières positives et même des garanties. D'ailleurs, le sort des anciens Etats gênois passés sous la domination sarde, le sort de Venise devenue le partage de l'Autriche et celui de Lucques réunie à la Toscane ont frappé les Italiens et les ont plus que pénétrés des intentions et de l'esprit des Puissances, qui semblent n'avoir laissé subsister la république de San-Marino que par dérision et par une sorte de pitié pour ce nain politique.

De cette tranquillité, de cette résignation des *Indépendans*, faut-il conclure que les gouvernemens intérieurs de l'Italie peuvent les perdre de vue et s'endormir sur leur compte, faut-il conclure que des gens qui ne conspirent point de fait contre l'ordre public, contre le système établi, mais qui nourrissent au fond du cœur des sentimens de liberté et d'indépendance, dont ils ne font, il est vrai, aucune application, faut-il conclure que ces gens-là ne méritent pas l'attention et les soins particuliers des souverains qui règnent sur eux ?

Ce serait, il faut en convenir, bien mal saisir tout ce qui a été dit jusqu'à présent et en tirer des conclusions bien fausses. En effet, on a eu soin de faire sentir à quel point ces sentimens sont enracinés chez les Italiens qui se les transmettent de génération en génération ; et l'on ajoute formellement ici qu'il serait inutile de combattre directement ces sentimens et d'entreprendre de les détruire; et que, n'existerait-il plus qu'un seul Italien (on parle d'un homme instruit et éclairé), il dirait encore : Mon pays est fait pour l'unité et l'indépendance, quiconque nie ceci ne connaît pas les Italiens ou les a mal observés. Ils sont,à cet égard,de vrais Espagnols ; mais des Espagnols énervés et dégénérés, incapables de marcher vers l'unité de gouvernement qu'ils désirent, avec le même courage, avec la même énergie qu'on a vu ceux-ci développer, pour défendre et assurer l'indépendance de leur pays. Il est donc bon, il est donc nécessaire même, pour le propre intérêt des *Indépendans*, de les tenir sous une surveillance continuelle ; et il est digne de la paternité de leur gouvernement de les garantir,en quelque sorte, contre eux-mêmes,et d'écarter soigneusement toutes les occasions qui pourraient faire fermenter leurs imaginations et les entraîner dans de nouvelles erreurs. Mais,de la surveillance à la persécution, il y a loin; et l'on ne doit pas considérer les *Indépendans* comme des Jacobins. Ils ne veulent ni le renversement des Rois, ni cette funeste égalité, qui confond les hommes et les fortunes. Ils désirent simplement que l'Italie soit l'Italie; mais, dira-t-on, il est donc vrai qu'indirectement les *Indépendans* désirent le renversement des Rois, puisqu'ils ne pourraient parvenir à ce système d'unité, objet de tous leurs vœux, que par la destruction de plusieurs dominations partielles et la disparition de plusieurs trônes ? A cela,on répond qu'on est bien tenu de respecter la Royauté en général, mais qu'on n'est obligé d'accorder son affection qu'au souverain et à la dynastie du souverain dont on est sujet : et que les *Indépendans* satisfont parfaitement à ce devoir, car il n'est aucun d'eux, qui ne s'estimât heureux, s'il voyait l'Italie devenir le partage du Prince sous les lois duquel il vit, et qui ne regardât alors ses désirs comme entièrement accomplis. Voilà déjà un grand point de tranquillité pour les gouvernemens respectifs de l'Italie. Ce n'est pas une République que demandent les *Indépendans* ; ils demandent une domination commune et qui n'ait aucun genre de dépendance envers telle autre domination que ce puisse être.

Les Italiens, même en général, sont partisans du gouvernement monarchique,et ils aiment la pompe des cours et même les abus qui ne s'y introduisent, malheureusement, que trop souvent ; on doit cependant excepter de cette généralité les Génois et les Vénitiens qui, en leur qualité d'anciens républicains, rêvent et rêveront toujours la République; mais encore faut-il convenir qu'ils ne la conçoivent pas démocratiquement et qu'ils n'en veulent qu'avec des formes extrêmement aristocratiques. Il semble qu'à présent on est à même, d'après toutes ces explications, d'apprécier la similitude qui a été précédemment établie, entre les *Indépendans* d'Italie et les Libéraux du reste de l'Europe. Or, comment ces libéraux sont-ils traités ? Sans vouloir même faire valoir ici l'adhésion qui a été donnée à leurs principes par plusieurs monarques aussi sages qu'éclairés, on ne voit pas, en général,

qu'aucun souverain soit d'humeur à les persécuter, ni qu'il soit employé contre eux aucune mesure coercitive, à moins qu'on ne veuille faussement donner ce nom à la prudente surveillance qui est appliquée à les garantir des écarts du Jacobinisme. Eh bien! que les souverains d'Italie adoptent la même méthode, et qu'ils l'appliquent aux *Indépendans*, puisque libéral et indépendant sont une seule et même chose. Qu'ils se gardent de faire la guerre aux idées, cette guerre serait inutile et même funeste, car les idées combattues acquièrent plus de crédit et s'enracinent davantage dans les esprits indisposés ; une police clairvoyante et suivie, suffit donc, on en est persuadé, pour contenir les *Indépendans*, d'autant plus que son action se trouvera encore secondée auprès d'eux par les dures leçons de l'expérience.

Ici se présente tout naturellement une question, puisque libéral et indépendant sont une seule et même chose: Les *Indépendans* d'Italie ont-ils des communications avec les libéraux du reste de l'Europe ? Non. Les Italiens n'ont jamais été d'une nature très communicative, et ils sont aujourd'hui bien moins communicatifs que jamais, surtout envers les étrangers. Ensuite, ces communications, ils ne pourraient les avoir qu'avec des libéraux qu'ils connaissent, qui ont été en Italie, et avec lesquels ils ont eu d'anciens rapports. Or, ceux-ci, craignent trop pour eux-mêmes les résultats de ces communications pour oser s'y livrer, et de plus, connaissant l'Italie, ils en connaissent aussi les gouvernemens soupçonneux et savent très bien que la partie des communications leur a toujours donné beaucoup d'ombrage, et doit leur en donner à présent encore bien plus que par le passé. Pourquoi donc les libéraux, qui n'ont d'ailleurs aucun intérêt direct à troubler l'Italie, iraient-ils gratuitement chercher à compromettre des malheureux pour la tranquillité même desquels ils font des vœux ? Bien plus, parmi les Italiens réfugiés en France, il y a certainement beaucoup d'*Indépendans* ; eh bien! qu'on les interroge, ils répondront qu'eux-mêmes tremblent lorsque, pour des affaires personnelles, ils sont obligés d'écrire à leurs amis d'Italie. Qu'on se tranquillise donc parfaitement sur l'existence de ces prétendues communications. Tout ce qu'on peut dire d'affirmatif sur cette question, c'est que, bien qu'il n'existe aucun rapport positif entre les libéraux de France, par exemple, et ceux d'Italie, si jamais, chose qui n'est pas présumable d'après le régime établi, et qui ne pourrait arriver que par l'effet d'une persécution qui est loin d'être à l'ordre du jour, si jamais il y avait un mouvement de la part des premiers, la connaissance seule de ce mouvement serait la vraie communication, et suffirait, non pas pour déterminer l'action des *Indépendans*, mais pour faire travailler leurs têtes. Que faire alors ? Cette hypothèse, même réalisée, on dirait encore aux polices d'Italie : ne persécutez pas, redoublez de surveillance, et vous viendrez à bout de tout.

On insistera sans doute sur cette question et l'on voudra savoir si, n'y ayant point de communications particulières entre les *Indépendans* et les libéraux, il n'y en a point entre les sociétés secrètes de ceux-ci et celles des premiers. D'abord, il est à remarquer que des sociétés communiquent encore plus difficilement entre elles que les particuliers, et que la crainte et les autres motifs qui retiennent ces derniers, retiennent pareillement les autres.

Ensuite, quelles sont donc ces sociétés secrètes des *Indépendans* dont on fait tant de bruit ? On ose affirmer ici qu'il n'existe, dans toute l'Italie, aucune société secrète proprement dite des *Indépendans*. Sans doute, dans toutes, il se trouve des *Indépendans*, mais il n'y en a pas une seule spécialement consacrée à l'Indépendance. D'ailleurs, il semble que les gouvernemens d'Italie ne déploient déjà qu'une trop grande rigueur contre toutes les Sociétés secrètes quelconques, et sur ce point, on ne pourrait les inviter qu'à user d'un peu plus de modération, car la modération contribue à paralyser l'effet de ces sociétés, tandis que la persécution en propage le goût et l'influence. On a proscrit les *Francs-Maçons*, les *Charbonniers*, les *Federatizzi* ; que veut-on proscrire encore ? On tombe à cet égard dans des erreurs continuelles. On traite, par exemple, à Venise, les federatizzi d'Indépendans, et les federatizzi ne sont autre chose qu'une association née dans les Etats Romains, formée par des prêtres qui, dans les derniers temps, cherchaient à rallier les partisans de la cause du Pape. On découvre dans la Lombardie une société divisée en plusieurs classes distinguées par des couleurs diverses, et de suite, voilà les signes caractéristiques des divers Etats de l'Italie. Voilà des Indépendans ; qu'on ouvre les cahiers des hauts grades de la Maçonnerie, et l'on verra que ces prétendus *Indépendans*, sont tout bonnement des nigauds de *Francs-Maçons* qui se disposent à marcher à la conquête de la Terre-Sainte, sous différentes bannières. En vérité, les gouvernemens italiens sont pires que les *Indépendans* ; ils ne rêvent, ils ne voient eux-mêmes partout qu'indépendance. Tout ce qu'on peut dire de positif sur les Sociétés secrètes d'Italie, c'est qu'il n'y a pas de doute que, dans le cas qui a été supposé plus haut, ces sociétés ne deviendraient à l'instant très dangereuses et des foyers d'indépendance; mais cela n'est pas particulier aux Sociétés secrètes d'Italie, et il en est ainsi de celles de tous les pays. Qui ne sait, en effet, que ces associations changent continuellement de but, et fournissent successivement des moyens de développement et de propagation à toutes les opinions qui peuvent s'emparer d'une nation ? En Allemagne, les Sociétés secrètes ont puissamment secondé les souverains dans leur lutte contre Bonaparte et favorisé la levée de ces masses d'hommes dont le choc a renversé le colosse ; qui pourrait assurer que ces mêmes sociétés ne seront pas un jour très incommodes pour les souverains qu'elles ont servis, si le libéralisme venait à perdre sa cause auprès d'eux ? Que doivent donc faire les gouvernemens d'Italie à l'égard des Sociétés secrètes ? S'emparer de leur direction, empêcher les charlatans politiques de monter sur ces espèces de tréteaux, toujours dressés et préparés pour les premiers qui veulent s'en emparer, et ne pas persécuter les associations elles-mêmes. C'est la fainéantise, c'est la tendance au vol, c'est le brigandage qu'il faut persécuter en Italie, parce que, si l'occasion s'en présentait, c'est-à-dire s'il y avait jamais insurrection et rassemblement, on trouverait dans chaque fainéant, dans chaque brigand, un indépendant, et sous ce rapport, ce serait le royaume de Naples, qui, de toutes les parties de l'Italie posséderait la plus riche collection en ce genre. Il faut avouer qu'avec cette manie dont on vient de parler, de voir partout des *Indépendans*, on tombe dans d'étranges *quiproquo*. On dénonce, on surveille, on arrête des gens qui doivent être bien étonnés de s'entendre

traiter d'*Indépendans* et qui ont passé eux-mêmes les trois quarts de leur vie à dénoncer, à surveiller, à arrêter les *Indépendans*. Tel homme taxé d'avoir été un de leurs chefs, gémit dans les prisons, et cet homme serait la première victime que choisiraient les *Indépendans*, si jamais les *Indépendans* pouvaient faire des victimes. Tel autre est rigoureusement surveillé comme ayant trempé dans leur complot, et cet autre n'est et ne sera toute sa vie que le plus zélé des soldats du pape dont il a constamment en sous main servi la cause, et en faveur de qui il a constamment trahi toutes les polices françaises auxquelles il feignait d'être attaché. On n'en finirait pas, si l'on voulait signaler indirectement ici toutes les bévues de ce genre qui se commettent, et il est facile de voir que les gouvernemens italiens ne connaissent pas à fond les choses qui se sont passées, et les hommes qui ont été mis en œuvre pendant la période des Français; mais s'ils sont si avides de trouver des *Indépendans*, il n'en manque pas. Veulent-ils savoir où ils doivent aller les prendre ? Parmi les hommes les plus instruits, les plus éclairés de l'Italie, parmi les propriétaires les plus recommandables, parmi les magistrats les plus intègres, parmi les hommes d'Etat qui servent le mieux leurs souverains respectifs, et qui continueront à les bien servir, tout en disant : « *Notre pays, la vaste, la belle, la riche Italie est faite pour l'*INDÉPENDANCE *et l'*UNITÉ ».

Veut-on connaître enfin comment il faut s'y prendre pour combattre ce désir, pour calmer cette soif ardente d'indépendance ? Veut-on savoir le vrai genre de guerre qu'il convient de faire aux *Indépendans* ? Qu'on jette les yeux sur le Pape ; c'est le chef de l'Eglise qui prend soin d'indiquer aux autres dominations de l'Italie le plan de campagne qu'elles doivent suivre contre eux. Neutraliser les *Indépendans* en intéressant leur libéralisme, en faisant à celui-cy de sages et successives concessions, voilà tout le secret et voilà l'exemple que donne le Pape. Ceci n'a pas besoin d'une très longue explication. N'est-il pas vrai que, quand on veut détourner les hommes, en général, d'un but qu'ils se proposent, on les occupe, on les amuse, on use leurs forces et leurs efforts en interposant à ce but d'autres buts intermédiaires et plus faciles à atteindre ?

A l'application, les *Indépendans* tendent vers l'indépendance de toute l'Italie; c'est là leur but général, comme citoyens de l'Italie ; mais comme libéraux, comme citoyens particuliers d'un Etat, ils ont aussi un but particulier, c'est le bonheur de cet Etat, c'est le triomphe des principes qu'ils croient propres à lui assurer le bonheur. Détournez donc leur attention, leurs efforts, comme indépendans de l'intérêt général de l'Italie, et faites qu'ils consacrent toute cette attention, tous ces efforts, comme libéraux, aux intérêts particuliers de leurs Etats respectifs; attachez-les, intéressez-les aux gouvernemens qui les régissent; en un mot, unissez-les à leur patrie par des liens si forts, que ces liens réclament tous leurs soins, toutes leurs affections et les empêchent de songer à en contracter d'autres. Chaque concession que vous ferez à leur libéralisme, et mieux encore chacune de celles que vous lui donnerez lieu d'espérer, remplira cet objet. Cette politique n'est ni très profonde, ni très difficile à suivre, et c'est la vraie ; la preuve en est que les Etats

Romains sont bien certainement le pays de l'Italie où l'on trouverait actuellement le moins d'*Indépendans*, c'est-à-dire le moins de ces imaginations creuses, perpétuellement lancées vers des rêves d'indépendance. A ce moyen si simple et si sûr d'occuper les *Indépendans* et de donner à leurs esprits une autre direction, joignez-en un autre qui vous est assez offert tout naturellement par les petites haines, par les petites rivalités qui existent d'Etat en Etat, de peuple en peuple. Emparez-vous adroitement de toutes ces dissensions intestines, fomentez-les, provoquez-les sous main, car ce sont autant d'entraves qui s'opposent à l'intimité qui chercherait à s'établir parmi les *Indépendans*. Que les souverains mêmes s'entendent entre eux sur ce point ; qu'ils aient l'art de faire naître des contestations, des difficultés de cour à cour, et qu'ils sachent surtout y mêler leurs sujets, et tourner de ce côté toute leur attention et tout leur intérêt. En cela, ils rempliront un double objet en fournissant un aliment à la mobilité et à l'activité des imaginations et en empêchant les esprits de se rapprocher et de rencontrer le seul point de contact qui puisse leur convenir. En un mot, il ne faut pas perdre de vue cette maxime si connue : *Divide et Impera* ; mais, qu'on prenne bien garde que l'on n'indique ici ce second moyen que comme un auxiliaire ; et que la vraie et unique manière de combattre victorieusement l'indépendance, c'est de procurer aux Italiens tout le bonheur possible au sein des Etats où ils sont nés, et sous les lois des princes dont ils sont les sujets. Plus il y aura d'heureux en Italie, moins il y aura d'*Indépendans*. En voilà, ce me semble, assez pour tranquilliser les puissances intérieures de l'Italie sur les *Indépendans* et pour faire connaître ce que l'on pense de la conduite intérieure qu'elles doivent tenir envers eux ; ce qui doit encore bien plus les tranquilliser à leur égard, c'est qu'ils ne peuvent jamais rien entreprendre, car des intrigans isolés ne suffisent plus pour les mettre en mouvement, qu'autant qu'ils se sentiraient appuyés par une ou plusieurs des Puissances extérieures. Quant aux intérieures, il est bien certain qu'aucune n'est assez forte pour troubler, qu'aucune n'est intéressée à troubler, si ce n'est l'Autriche, le système actuel et la paix de l'Italie ; et que toutes, au contraire, si ce n'est encore l'Autriche, doivent chercher à maintenir l'un et l'autre ; car, autrement, elles travailleraient contre elles-mêmes. Voilà donc déjà une puissance intérieure de l'Italie sur laquelle les autres puissances intérieures ne peuvent pas compter. Qu'on voie maintenant les extérieures. Certainement la Russie, la Prusse et l'Espagne ainsi que la France laissent et laisseront l'Italie bien tranquille ; mais, peut-on en assurer autant de l'Angleterre ? On pense le contraire. Voilà donc deux puissances, l'une intérieure et l'autre extérieure, ou plutôt toutes deux extérieures, mais ayant pied en Italie, la première par d'immenses possessions, la seconde au moyen de ses intrigues, intéressées à troubler cette même Italie. D'où il suit que les gouvernemens italiens doivent être bien moins inquiets sur les *Indépendans* ; et c'est ce qu'il faut démontrer, ou ce qu'on va du moins entreprendre de démontrer.

L'Autriche a, de tout tems, convoité le Piémont, parce qu'elle n'est pas, sans le Piémont, maîtresse de toute la chaîne des Alpes, et que le souverain de ce pays peut, quand il lui plaira, introduire, par les débouchés dont il est

le gardien, une armée étrangère en Italie, et, fondant avec cette armée et ses propres forces sur les possessions autrichiennes, occasionner à l'Autriche des diversions bien incommodes et peut-être même s'ouvrir la route de Vienne, pendant que celle-ci serait occupée sur le Rhin contre la France, par exemple. Sans citer des faits antérieurs à l'effet de prouver ce violent amour de l'Autriche pour le Piémont, il suffit qu'on se rappelle tout ce qu'elle a fait pour obtenir du congrès la possession d'Alexandrie, dont elle est parvenue en tout état de cause à faire raser les fortifications. L'Autriche a, de tout tems, convoité Rome; qu'on se rappelle les inquiétudes que, même de nos jours, le titre de Roi des Romains a occasionné aux papes et les intrigues de l'Autriche sur cet article, intrigues dont tous les cabinets de 'Europe ont conservé les traces et qui se sont renouvelées au congrès, au moins pour ce qui concerne les légations. L'Autriche a, de tout tems, convoité Naples, d'une manière plus ou moins directe, mais bien certainement toujours par des alliances, moyen qu'emploie ordinairement son adroite politique, et qu'elle vient d'employer encore en donnant une Princesse de son sang à un Prince du sang Napolitain, qui ne paraîtra peut-être pas si éloigné du Trône, quand on voudra bien prolonger ses calculs de l'avenir et considérer que l'Autriche entretient une armée à Naples. Enfin, l'Autriche convoitait depuis longtems Venise, et elle a fini par avoir Venise.

Il résulte de tout ceci que l'Autriche a convoité toute l'Italie, et qu'elle continue à convoiter tout ce qu'elle ne possède pas de l'Italie. L'Angleterre ne convoite aucune possession territoriale en Italie ; mais elle convoite le commerce de l'Italie, ou au moins de quelques-unes de ses parties. C'est elle qui s'est le plus opposée aux vues de l'Autriche sur Alexandrie; qui a pris, en quelque sorte, le Roi de Sardaigne sous sa protection; qui a fait tout ce qu'elle a pu pour rendre Gênes et Venise à leur première indépendance ; et qui, voyant enfin qu'elle ne pouvait pas y parvenir, a réussi à faire réunir au Piémont les anciens Etats gênois afin d'en entrenenir le commerce et d'y entretenir des garnisons qui la rendent presque maîtresse du pays. Enfin, c'est elle dont les nombreux vaisseaux ont pour refuge le vaste et opportun Golfe de la Spezzia ; d'où ils partent pour aller observer Livourne, Civita-Vecchia, Naples, Venise, et où ils reviennent chargés de précieuses observations, promenant ainsi sur toutes les côtes d'Italie le pavillon de l'Angleterre et y maintenant la force morale de cette puissance.

Il est à conclure de tout ce qui vient d'être dit, que les deux seules puissances extérieures qui conservent des intérêts en Italie sont donc l'Autriche et l'Angleterre, l'une, des intérêts territoriaux et positifs, l'autre des intérêts commerciaux et moraux. Or, il est de l'essence de toutes les puissances de chercher à étendre et à accroître la masse des intérêts quelconques qu'elles ont dans un pays, de quelque manière et par quelque moyen que ce puisse être. L'Autriche a bien déjà suffisamment étendu les siens, mais son ambition n'est pas encore, comme on vient de le voir, satisfaite ; et l'Autriche, pour la sûreté de ses Etats héréditaires et pour même pouvoir continuer à se maintenir en Italie, a besoin de dominer positivement sur toute l'Italie,

car, autrement, on peut aller l'y attaquer et entreprendre avec succès de l'en chasser. L'Angleterre observe l'Autriche, tout en soignant ses propres intérêts, et cherche les moyens de garantir de ses griffes et de son invasion au moins quelques provinces maritimes de l'Italie, dont elle s'assurerait le commerce, voilà la position de ces deux puissances bien établie ; il faut voir maintenant leurs opérations.

Qu'on jette les yeux sur les Etats gènois, sur le Duché de Parme, et sur Naples, et sur Venise, et l'on verra que ce sont les seuls endroits de l'Italie où fermente encore l'indépendance. Gênes où sont les Anglais, où ils dominent, où ils avaient arboré le Pavillon indépendant, pour qui ils avaient projeté une constitution indépendante, et où les habitants, excités sous main, continuent à en réclamer une particulière au pays et qui n'ait rien de commun avec celle du Piémont : Parme où Marie-Louise, par sa seule présence, indique aux *Indépendans* le petit Roi de Rome, et ce titre de Roi de Rome réuni dans la race autrichienne à celui plus ancien de Roi des Romains : Naples où il y a une armée autrichienne, où tout, au moins pour la partie militaire, va s'organiser à l'autrichienne ; enfin Venise que les Anglais avaient entrepris de rendre indépendante, où ils entretiennent des communications par mer, et qu'ils cherchent à s'attacher par l'espoir d'un commerce indépendant. Qui ne sait pas qu'à Gènes, les Anglais sont absolument maîtres des fortifications qu'ils ont fait rétablir et augmenter ; que lord Bentinch, le père des *Indépendans*, y est en conciliabule perpétuel avec eux : que, depuis Sarzane jusqu'à Port-Saint-Maurice, et principalement dans le golfe de la Spezzia, il existe, des Sociétés secrètes, que l'on redoute tant, presque sous la protection des Anglais ; et qu'enfin les Gênois, dont on connait la haine pour la domination sarde, se regardent plutôt comme sujets de l'Angleterre, que comme sujets du *Roi des Marmottes*, dénomination sous laquelle il leur plaît de désigner le Roi de Sardaigne. Qui ne sait pas qu'à Parme les *Indépendans* sont caressés, que même ceux des autres pays, qui craignent les persécutions y trouvent un refuge assuré ; que Parme est en observation continuelle sur le Piémont, et que le général autrichien Bubna, lorsqu'il était à Turin, convoqua et présida lui-même en personne les *Francs-Maçons*, le lendemain du jour où parut l'ordonnance du Roi qui prohibait ces associations ? Qui ne sait pas qu'à Naples, il existe une police autrichienne qui se met en contact avec les habitants, qui excite le parti du Prince Léopold contre celui du Prince héréditaire, qui sait manier l'arme des *Sociétés secrètes*, et qui pourrait bien ne pas être étrangère aux rassemblements des *Charbonniers*, des brigands qui existent dans plusieurs provinces ?

Enfin, qui ne sait pas, qu'à Venise, tous les regards sont fixés sur les Isles Ioniennes, et que de ces îles, les Anglais tendent les bras aux *Indépendans* vénitiens ?

On avait précédemment établi la nature des intérêts de l'Autriche et de l'Angleterre en Italie. On vient tout à l'heure d'indiquer des faits ; qu'on pèse, qu'on compare maintenant les uns et les autres, et l'on verra que les faits résultent bien évidemment des intérêts.

Mais, dira-t-on, on ne voit cependant pas remuer les *Indépendans*, dans

les provinces autrichiennes d'Italie. Bien certainement, ils n'y remuent pas, et on ne les verra remuer que lorsque cela pourra convenir à l'Autriche; ceux-là, elle les tient sous sa main, elle les a à sa disposition, et elle ne cessera même d'avoir l'air de les persécuter que lorsqu'elle jugera à propos de lever le masque.

Mais, dira-t-on encore, quel parti si avantageux l'Autriche peut elle donc tirer des *Indépendans* ? Quoi ! vous demandez le parti que peut tirer une puissance qui tend à envahir toute l'Italie, d'hommes qui tendent eux-mêmes à une unité de gouvernement pour toute cette même Italie ? Bientôt vous demanderez aussi quel parti peut en tirer l'Angleterre, qui ne vise pas, il est vrai, à une indépendance générale, mais très certainement à une indépendance partielle.

S'il venait à éclater une guerre quelconque, c'est alors qu'on verrait l'Autriche développer son plan et marcher hardiment à l'invasion totale de l'Italie ; et c'est alors aussi qu'on verrait l'Angleterre, pour l'indépendance partielle qu'elle désire, opposer à l'Autriche la portion des *Indépendans* qu'elle a sous sa protection.

L'Autriche et l'Angleterre peuvent-elles réussir dans leurs vues ? Ceci est une autre question, et on la résout par la négative. En effet, il est bien possible que l'Angleterre et l'Autriche réussissent, par des événements de guerre, lesquels sont toujours incertains, et par des traités dont on ne peut jamais prévoir les stipulations, à opérer l'une l'indépendance de Venise et de Gênes, et l'autre, la réunion de territoires Italiens à ses domaines déjà si vastes. Mais ce n'est pas là ce dont il s'agit ici, ni ce dont on soutient l'impossibilité ; on soutient seulement qu'il est impossible que ces deux puissances puissent jamais parvenir, chacune de son côté, à se former parmi les *Indépendans* un parti assez nombreux, assez prépondérant, pour donner des inquiétudes bien réelles, bien positives aux puissances intérieures de l'Italie. Sans doute, les *Indépendans* profiteront de la bonne volonté et des dispositions de l'Angleterre et de l'Autriche en leur faveur ; sans doute, ils répondront et ils doivent répondre aux caresses qui leurs sont faites à Gênes et à Parme ; mais jamais ils ne s'abandonneront à aucune de ces deux puissances ; ils connaissent trop bien la perfidie des Anglais qui ne mettent l'indépendance en avant que pour arriver à un esclavage commercial et moral, et ils détestent trop l'Autriche, dont le joug est, de tous les jougs, le plus insupportable pour eux.

Ainsi donc, que de motifs pour les puissances de l'Italie, de se tranquilliser sur le compte des *Indépendans* qui, trompés tant de fois, comme on l'a démontré, et éclairés par l'expérience, ne peuvent plus être mis en mouvement que par des ressorts bien puissants, et qui ne pourraient pas même l'être d'une manière bien dangereuse pour le repos de l'Italie par les deux seules nations intéressées à troubler ce repos et à faire agir ces ressorts ! Ici l'on terminerait ces réflexions sur les *Indépendans* dont on croit d'ailleurs avoir suffisamment fait connaître l'esprit, les espérances, les erreurs passées, la position actuelle, ainsi que les procédés que réclame cette position de la sagesse de leurs gouvernements, si l'on n'éprouvait pas, comme Français,

le besoin d'émettre, sur cette matière, une considération particulière à la France ; on sera bref.

Autant en Italie on se méfie des Anglais et l'on déteste les Autrichiens, autant on y a de confiance dans les Français, et autant ils y sont aimés. Qu'on ne dise pas le contraire à un homme qui a vécu longtems avec les Italiens, qui a été habitué à recevoir leurs confidences, qui a assisté à la chute des gouvernements établis par Bonaparte dans ce pays, et qui y est resté plusieurs mois encore après l'exécution des décisions du Congrès de Vienne. Oui, les Français sont aimés en Italie, et on ne serait pas embarrassé d'en fournir mille preuves ; mais on a promis d'être bref, et l'on se bornera à dire qu'il ne peut pas en être autrement, puisque les Français seuls ont quelque rapport, quelque ressemblance dans les mœurs, dans les usages, dans les qualités, dans les vices même, avec les Italiens ; que tout, au contraire, repousse des Anglais et des Autrichiens, dont ils ne peuvent pas supporter le caractère flegmatique, ni même le langage âpre et dur, qui écorche leurs oreilles délicates. On a cent fois entendu dire à des *Indépendans*, et à des *Indépendans*, gens du premier mérite : Notre cause est anéantie et, si nous avons à espérer quelque amélioration dans l'ordre actuel des choses en Italie, nous ne devons l'attendre que de la France. Précieux aveu pour un cœur français ! Oui, dira-t-on, de la France révolutionnaire... Non, de la France d'aujourd'hui, de la France telle qu'elle est, c'est-à-dire purgée de ses souillures par le retour des Bourbons, et réintégrée, par leur auguste présence, dans sa dignité primitive. Vous voulez donc, dira-t-on encore, que, profitant de ces dispositions favorables, les Bourbons entreprennent de bouleverser l'Italie et de renverser des Trônes fondés, comme leur propre trône, sur la légitimité ? A Dieu ne plaise que cette sacrilège pensée puisse jamais se glisser dans l'âme de celui qui écrit ! Mais la France n'est pas destinée à rester dans l'état où elle est ; un jour, elle pourra lever son front humilié, un jour elle aura satisfait à ses engagemens ; un jour, elle aura des guerres à soutenir, et peut-être même lui en suscitera-t-on ; qu'elle sache donc, qu'alors, à la vue de ses bataillons parvenus sur la cime des Alpes, l'Italie entière s'élance au-devant d'elle ; ce ne sera plus l'étoile trompeuse de Bonaparte vers laquelle s'avançaient, ou plutôt croyaient s'avancer, le crédule Murat et ses *Indépendans* plus crédules encore ; ce sera l'étoile des Bourbons, fixant tous les regards et réunissant tous les cœurs, toutes les volontés. Les Bourbons ont laissé, en Italie, des souvenirs honorables ; plusieurs fois, ils y ont guidé nos phalanges victorieuses ; pourquoi ces mêmes phalanges ne seraient-elles pas destinées à y aller renverser, un jour, l'œuvre gigantesque que médite la politique autrichienne, et arracher à sa rapacité les territoires qu'elle convoite ? De plus, il existe, en Italie, sur le Trône de Naples, une branche de la race antique et respectable des Bourbons : que cette branche cherche encore à s'unir plus étroitement à son trône, qu'au lieu de se laisser courber par l'Autriche, qui voudrait l'abattre, elle prenne sa direction vers nous ; on sait ce que pourrait une armée napolitaine allant au-devant d'une armée française, débouchant par les gorges du Piémont, et l'on sait que placé entre deux feux, Milan ne résisterait pas. Oui, Milan reverra les Français, et peut-

être les vastes possessions de l'Autriche, en Italie, sont-elles destinées à devenir l'apanage d'un Bourbon, de la branche de France ou de celle de Naples.

Alors se trouverait exécuté, agrandi, le plan de ce glorieux monarque, qui voulait que la France et ses descendans pussent s'appuyer sur l'Espagne et sur l'Italie. Quel est le Français que n'électrisent pas de pareilles idées, auxquelles on pourrait donner plus de développement, dont on pourrait démontrer la solidité, mais qu'on ne veut ici qu'indiquer ?

Arch. Nat. F7. 6667.

INDEX OCCULTISTE

COMPTE RENDU DES SCIENCES OCCULTES

Astrologie

M. Jacques BRIEU commence dans le numéro de mai, p. 360, du *Journal du Magnétisme et du Psychisme expérimental*, une intéressante étude intitulée « Comment on doit étudier l'Astrologie ou essai sur la méthode en Astrologie ». Nous en extrayons les lignes suivantes :

On doit être *précis* en astrologie comme on l'est dans les autres sciences. Jamais la physique et la chimie, par exemple, n'auraient fait les rapides progrès qui les ont radicalement transformées en ces deux derniers siècles, si les chimistes et les physiciens s'étaient contentés de vagues approximations. Ils ont, au contraire, institué des expériences de plus en plus complètes et parfaites et inventé, même à cet effet, des instruments de mesure et de contrôle de plus en plus sensibles et précis, afin de pouvoir scruter et pénétrer plus intimement et plus profondément les faits et s'approcher toujours davantage de leur vraie réalité.

Si l'on se contente d'à peu près, on se condamne à piétiner sur place. Car des notions vagues et douteuses sont stériles. Elles ne peuvent, en effet, conduire à la découverte de faits nouveaux.

La première condition du progrès, en astrologie, comme dans les autres sciences, est donc d'être très précis.

Il est un point, en astrologie, où on ne peut l'être facilement. C'est dans le calcul de la position des astres à un moment et par rapport à un lieu donnés. On doit rendre cette justice à M. Fomalhaut d'avoir le premier attiré l'at-

tention sur cette question et donné les règles de calcul qui permettent de déterminer exactement cette position. On peut, il est vrai, grâce aux Ephémérides de Raphael et aux Tables de Dalton, se dispenser de faire tous les calculs qu'indique cet auteur, mais il n'en était pas moins nécessaire de de montrer qu'il est indispensable d'être précis.

Malheureusement, en l'état actuel de l'astrologie, on ne l'est pas et on ne peut pas l'être dans l'interprétation des thèmes. Les règles laissées par les anciens sont souvent incertaines et quelquefois même contradictoires.

Il est, en effet, très regrettable de voir de savants astrologues modernes enseigner et pratiquer des méthodes où l'à peu près joue un trop grand rôle.

Et c'est avec juste raison encore que M. Jacques Brieu reproche à certains auteurs d'avoir surtout travaillé à édifier des théories :

On aura beau combiner des points et des lignes et tracer des cercles, jamais on n'en fera sortir ni un fait physique, ni un fait astronomique ou astrologique...

Toute théorie qui est certitude en géométrie ou en arithmétique n'est plus qu'hypothèse en astrologie et dans toute autre science. Hypothèse fausse, douteuse, probable ou vraie, incomplète ou complète, suffisante ou insuffisante, mais rien qu'hypothèse. Il faudra donc la vérifier comme toute autre hypothèse. Et si elle n'embrasse pas — comme c'est très probable — tous les faits astrologiques, on sera obligé de la modifier ou peut-être même de la rejeter entièrement.

On ne saurait trouver de point de départ plus instable et plus incertain qu'une théorie.

L'astrologie ne peut pas non plus partir de la psychologie ou de la physiologie. Car ce serait faire de ces sciences la cause ou la raison d'être de l'astrologie qui se trouverait ainsi réduite à la mesure de la psychologie ou de la physiologie.

Ainsi aucune théorie quelconque ne peut servir de base à l'astrologie.

C'est, en effet, en étudiant et en observant les faits qu'on arrive à connaître l'astrologie.

Franc-Maçonnerie initiatique

Le F∴ M. I. Nergal écrit dans l'*Acacia*, n° de Février-Mars 1913, p. 100 et suiv., en parlant du symbolisme maçonnique :

On dit que les pratiques et cérémonies faites par la Maçonnerie ne sont plus de notre époque et qu'elles éloignent d'elle des hommes à l'esprit moderne, des intellectuels qui refusent de se soumettre à des pratiques surannées... pourquoi cacher sous des *voiles* ce que tout le monde peut savoir, surtout de nos jours où il n'y a plus de Sociétés *secrètes*, mais simplement des Sociétés fermées...

Des admirateurs passionnés des symboles répondent en proclamant qu'en dehors des vieilles formules, il n'y a plus de Maçonnerie, et ils essaient de lancer notre Ordre dans une réaction symbolique. Réaction véritablement dangereuse, car elle n'est plus du symbolisme interprété, mais devient le vestibule de je ne sais quel occultisme ou mysticisme anti-scientifique.

Si l'on suivait cette pente, il n'y aurait bientôt au bout, que la croyance à des formules et à des mystères que la science et la raison refusent d'admettre. Une littérature, défendant ces idées, augmente tous les jours, et les adeptes du symbolisme mystique et du mystère, qui devraient diminuer de nombre par suite du progrès des connaissances humaines, augmentent aussi dans des proportions déconcertantes. Ce qui témoigne que, si l'instruction a progressé, l'éducation philosophique n'a pas suivi la même marche ascensionnelle...

Cette recrudescence du mysticisme est un danger... La combattre devrait être une des préoccupations de la Franc-Maçonnerie... Tous les ultra-symbolistes, les mystiques de la tradition versent dans la religiosité ; deux religions ont leurs préférences : le Bouddhisme et le Christianisme...

On dit que les symboles sont des éléments d'initiation, nous préférons dire qu'ils sont des formules morales qui doivent être admises par tous les membres de la *confraternité*, tous doivent admettre les idées représentées par ces symboles sous peine de ne pas être de réels Maçons...

Quant aux symboles maçonniques, leur suppression ne peut être l'œuvre que de la Maçonnerie universelle et non d'une Maçonnerie nationale. La Maçonnerie particulière qui les supprimerait se mettrait, par ce fait même, en dehors de la Maçonnerie générale. Cette suppression la rapprocherait infiniment d'une société profane.

La Maç.·. étudie de graves questions philosophiques, sociales ou humanitaires ; elle éduque ses membres ; elle participe à des œuvres d'éducation ou de philanthropie, mais bien d'autres Sociétés en font autant ; les études maç.·. ne suffisent pas à distinguer notre Ordre des Sociétés profanes. La Maçonnerie se distingue par la diversité de ses études, par la religion qu'elle s'est faite de pratiquer *la Tolérance* et cela traditionnellement, depuis sa fondation. Elle a même été une propagandiste dans le monde profane de ce grand principe de tolérance patronné par toute la philosophie du XVIIIe siècle, et cela, lors même que des groupes de Maçons luttaient entre eux et sans observer les uns à l'égard des autres ce principe maç.·. fondamental, car la Maç.·., comme tous les organismes sociaux, a connu des luttes et des divisions.

Mais, à travers tous ces combats, ce qui a assuré sa persistance est certainement sa méthode de travail, c'est-à-dire son rituel et son respect de *la Tradition* ; le rituel dirige la méthode de travail. On est donc autorisé à dire que les symboles et le rituel ont été et sont encore d'une réelle importance pour la Maçonnerie. Les symboles sont une de ses bases constitutives ; il y a de graves raisons pour les garder et bien peu pour les faire disparaître...

Il existe des Maçons qui ne peuvent ou ne veulent rien connaître des conditions intellectuelles de leur temps, des Maçons qui ont appris non pas l'histoire, mais *une* histoire et qui, avec le système qu'ils ont échafaudé, ne

voient dans la Maçonnerie qu'une Société *initiatique*, héritière des groupes à initiation de l'antiquité et du Moyen Age. Pour eux, il y a une sagesse antique, ce qui est vrai ; sagesse supérieure à la nôtre,ce qui est faux. Pour eux encore, il y a une science connue des anciens, supérieure à ce que nous connaissons, ce qui est encore plus faux.Ces systématiques veulent rénover, dans la Maçonnerie,des initiations qu'ils croient avoir été pratiquées par les anciens. Quelques formules, des notes, beaucoup d'affirmations sans références scientifiques, des phrases puisées dans les auteurs anciens, et dont l'authenticité est loin d'être établie, servent de base au système : Pythagore, Apollonius et quelques autres sont transformés en grands initiateurs à des mystères que des hiérophantes d'Egypte ou des mages de Chaldée leur avaient transmis.

Le Sépher, livre faisant une des parties de la Bible ou l'accompagnant, et qui devait être déposé ouvert dans le tabernacle, est pris pour oracle, bien que sa valeur soit des plus relatives et la date de sa rédaction incertaine...

Les symboles n'ont plus,pour ces Maçons mystiques,la simple signification synthétique d'idées morales. Ils deviennent des arcanes que l'initiation seule peut révéler. Et on voit apparaître, à côté des symboles maçonniques, d'autres images qui, si elles représentent des symboles également, n'ont plus rien à voir avec ceux de la Maçonnerie, mais semblent au contraire appartenir aux fantaisies parfois vraiment bizarres des amateurs de merveilleux qui s'appellent occultistes, alchimistes, cabalistes, spirites, martinistes ou de tout autre nom.

Ces symbolistes intensifs sont des mystiques; il leur faut du mystérieux, du merveilleux, je dirais presque du religieux. Ce sont,en général,des hommes qui, nés quelques générations plus tôt, eussent fait d'excellents religieux.

On prête réellement trop d'attention à ces ultra-symbolistes,et on laisse leur influence s'étendre sur la Maçonnerie... Les symboles et le Rituel sont à conserver, mais à condition de les adapter avec nos mœurs modernes.

Les symboles maçonniques ne sont pas à critiquer, c'est l'abus qu'on en fait et le mysticisme que d'aucuns entendent greffer dessus qui sont à combattre.

La Maçonnerie est faite de traditions... La Maçonnerie est,pour l'homme libre,ce qu'est le temple pour le croyant... Ceux qui nient la tradition ne savent pas en quoi elle consiste... Ils ignorent l'histoire... partout l'histoire démontre et prouve la part prépondérante de *la tradition* dans l'élaboration des idées nouvelles... Nous-mêmes, nous sommes encore plusle produit de nos ancêtres que celui de notre éducation, de notre milieu et de notre volonté.

Sans vouloir prendre parti entre les deux écoles maçonniques, nous pouvons seulement constater que, si l'on juge d'après les explications qu'il donne dans son étude, le F.·. Nergal ne semble avoir qu'une notion très superficielle du symbolisme traditionnel de la Franc-Maçonnerie.

Si les véritables initiés répondent à cet article,nous tiendrons nos lecteurs au courant.

— Le 26 mai 1913, M. *Oswald* Wirth a fait une conférence à l'hôtel des Sociétés Savantes, sous les auspices de « l'Alliance spiritualiste », le sujet était « la Franc-Maçonnerie et les Religions ».

Voici, relevée par un rédacteur de la Revue, l'analyse des quelques renseignements symboliques donnés par le savant directeur du *Symbolisme* :

« On nous appelle communément les Frères trois points,et l'on croit nous écraser sous le ridicule de cette appellation. Je considère qu'elle est un éloge. En effet, les deux points opposés représentent pour nous les opinions contraires et le troisième figure l'initié arrivé à un degré d'instruction, de réflexion, d'élévation de pensée qui lui permet de juger de haut les préjugés vulgaires et mauvais. Le triangle est l'emblème de la lumière par laquelle nous pouvons juger sainement.

Mais, il ne suffit pas d'entrer dans une Loge pour être l'initié rêvé qui juge sainement et équitablement. Une cérémonie d'initiation ne saurait donner une immédiate perfection. Il faut travailler, mûrir dans la réflexion ce qu'on a vu et entendu, puis arriver à bien concevoir et à pratiquer l'idée élevée renfermée dans l'initiation.

Le F.·. Oswald Wirth parle ensuite des trois fenêtres qui éclairent la Loge.Ce passage contient un joli portrait de l'Apprenti-Maçon :

La première, à l'Orient,est,pour l'Apprenti, l'ouverture par laquelle entre la lumière de l'émancipation intellectuelle. Mais l'Apprenti, au premier degré de l'émancipation, apporte d'ordinaire la fougue de la jeunesse, ses passions, l'ardeur d'un prosélytisme sans frein. Il a l'âme radicale. Il juge et condamne avec une dangereuse hâte. Dénué encore de doctrine et de la réflexion nécessaire, il est agressif. Voltaire n'avait pas dépassé le premier degré ; et à sa suite, quantité de Maçons restent et s'en tiennent à ce premier degré. Ils ne correspondent nullement à nos idées. La deuxième fenêtre donne la lumière méridienne.Elle éclaire, pour l'initié, les idées, les conceptions générales et positives. La troisième fenêtre est comme les belles rosaces des cathédrales qui versent sur les fidèles une lumière tamisée, douce, apaisante et sereine...

Alors, l'initié en est arrivé à contempler les hommes, les institutions, les idées d'un œil dégagé de toute passion. Dans les superstitions mêmes, qu'il ne repousse point, il se fait un devoir et une joie de découvrir les parcelles de vérité que toutes renferment; c'est par cette troisième fenêtre qu'entre la lumière du troisième appartement, comme disent ceux qui, sans la connaître, s'en moquent et en plaisantent.

M. Oswald Wirth indique ensuite que la Franc-Maçonnerie moderne, établie en 1717, ne voulait que la tolérance :

Elle se séparait des hommes et des institutions qui ont la prétention de posséder seuls la vérité. Elle poursuivait nettement l'humanitarisme en opposition avec tous les nationalismes et tous les chauvinismes homicides. C'est le culte de l'humanité que la Maçonnerie voulait dresser sur la ruine des petites patries. C'est ce culte qu'elle proposait à tous les grands esprits du temps.

A propos de la signification donnée au Grand Architecte de l'Univers par lequel M. Oswald Wirth prétend que les premiers Maçons désignaient le bon Dieu des braves gens, il ajoute :

Depuis, je l'avoue, nous avons changé la conception du Grand Architecte. Pour nous, il est devenu l'essence des choses.

L'orateur estime que les anticléricaux sont, pour les Loges, une « clientèle fâcheuse et indésirable ».

Nous devons avouer que les religions sont nécessaires pour l'éducation des masses.

Et aussi des élites, plus encore même pour former des élites, aurait pu dire le F.·. Oswald Wirth.

Nous n'avons pas, ajoute-t-il, nous ne voulons pas avoir d'hostilité contre les religions. Nous vivons fort bien avec les religions juive et protestante ; jamais l'on a dit de mal de nous dans les temples et dans les synagogues.

Bien que le catholicisme, fondé sur l'autorité, sur le dogme, sur la croyance à la vérité révélée, soit l'opposé de nos principes, nous respectons cette religion, parce que nous voyons en elle, comme dans les autres, des parcelles de vérité et un instrument de civilisation. Donc, à l'égard des prêtres nous n'avons aucune hostilité.

La vie d'un curé suffit à exaspérer certains jeunes Maçons. Nous ne pensons point comme eux. Les vieux, comme moi, sont plus sages et plus justes. Nous avons causé avec des prêtres, et nous les avons trouvés sincères. Nous n'avons pas la même optique, mais nous ne devons pas oublier que le prêtre est, lui aussi, un initié, qu'il vit d'une vie sérieuse, grave, supérieure, qu'il est un médecin des âmes, qu'il rend de grands services et fait beaucoup de bien. Mais il faut distinguer la religion du cléricalisme, exploitation condamnable et funeste du respectable sentiment religieux pour des intérêts de caste... Le clérical est le pire ennemi de la religion catholique, comme le mauvais Maçon, arriviste et sectaire, est l'ennemi de la Maçonnerie.

Nous croyons, jusqu'à preuve du contraire, preuve qui ne viendra pas, que le pire ennemi de l'Eglise catholique est le Franc-Maçon, tel qu'il a toujours existé, tel qu'il est, tel que nous le connaissons. Que M. Oswald Wirth aille faire sa remarquable conférence dans les Loges, il verra l'accueil qu'il y recevra. Ses illusions seront vite dissipées, si toutefois il en a. M. Oswald Wirth est seul de son

espèce dans toute la Franc-Maçonnerie, et ce qui surprend, c'est qu'avec les idées loyales et sincères qu'il professe, il puisse demeurer plus longtemps dans les Loges. Il est vrai qu'il y tient une place tout à fait à part et qui ne manque pas d'originalité.

« Ne mangez pas du curé, dit-il, fréquentez-le et cherchez à le comprendre au lieu de le haïr et de le calomnier.

Voilà un conseil que les Francs-Maçons ne suivront pas de sitôt. Ils auraient bien trop peur d'être obligés de se convertir.

Avec une habileté à laquelle nous devons rendre hommage, M. Oswald Wirth voudrait essayer de faire croire que la Franc-Maçonnerie n'est pas la contre-Eglise et la Synagogue de Satan; enregistrons ses efforts, mais ne nous laissons ni tromper, ni endormir, l'heure est trop grave pour cela.

Une hirondelle, dit-on, ne fait pas le printemps ; un homme honnête, sincère et tolérant fourvoyé dans la Franc-Maçonnerie, ne suffit pas pour enlever à celle-ci son caractère luciférien qui fait que, suivant une expression tirée du *Symbolisme* lui-même, dont le F.·. Oswald Wirth est le savant directeur, la « Franc-Maçonnerie symbolise l'effort de toutes les intelligences révoltées ».

— M. l'abbé Duperron a fait le 23 avril 1913, à la Salle de la Réforme sociale, 54, rue de Seine, une intéressante causerie sur le Symbolisme maçonnique, les outils du maçon, la houppe dentelle et la chaîne d'union, la colonne du temple, l'étoile flamboyante, la Rose-Croix.

— Le F.·. Dr Thil, 18e, vén.·. de la L.·. Chap.·. *Les Vrais amis*, or.·. de Paris, G.·. O.·. de F.·., a écrit dans l'*Acacia*, n° de Février-Mars, p. 119 et suiv., un article intitulé : « Comment devons-nous travailler en Loges Symboliques » ? Nous en extrayons le passage suivant :

Avant d'entreprendre un travail, il faut que le F.·. Maç.·. se pose les deux questions suivantes : De quoi s'agit-il ? Où est mon but ?

De quoi il s'agit : de t'instruire toi-même par analyse et synthèse des faits qui concourent à l'enrichissement de ta connaissance ; de prendre l'initiative de toute tendance évolutionniste. Où est ton but ? instruire la société profane, t'imposer au monde par la puissance des vérités enseignées et devenir de ce fait bienfaiteur de l'humanité...

Tel doit donc être le principe fondamental d'une F.·. M.·. SOUCIEUSE DE CONSERVER LA SUPRÉMATIE MONDIALE... *dans le monde profane* ; c'est là la véritable scène où le F.·. M.·. doit jouer son rôle.

Il est bien entendu que, malgré le passage que nous venons de

souligner, le Dr Thil, comme tous ses frères en maçonnerie, ne manquera pas une occasion de proclamer que l'Eglise et les Jésuites travaillent à acquérir la domination universelle. Il est toujours, cependant, nécessaire de relever ces aveux sur le but poursuivi par la Franc-Maçonnerie et les Sociétés secrètes.

Fraternisme

Nous réunissons, sous ce titre, des renseignements que nous avions jusqu'ici classés à l'article spiritisme ; mais le mouvement fraterniste, qui paraît vouloir s'étendre, est à la fois religieux et à la fois religieux et spirite ; il se sert du spiritisme pour détruire la foi dans les âmes ; et, sous prétexte de combattre le matérialisme, il cherche, en réalité, à atteindre l'Eglise catholique. Or, ces gens qui repoussent toute croyance à une religion et à des dogmes révélés croient, par contre, aux communications des esprits, et font de ceux-ci les guides spirituels de leur vie morale et matérielle. Voici quelques échantillons de ce qui se débite dans les réunions de la secte nouvelle, appelées *fraternelles*.

Extraits d'un discours de M. Béziat à la Conférence de la Fraternelle n° 9 de Liévain, le 13 avril 1913, d'après le *Fraterniste* du 23 mai 1913 :

Le spiritisme n'est pas, comme on a voulu le prétendre, du satanisme. Il remplace le dogme aveugle et oppresseur par la raison, la foi et la science.

Mais notre but réel n'est pas le spiritisme, il n'est qu'une route qui conduit au vrai but : l'amour du prochain, la fraternité.

L'humanité a soif d'idéal; assez de promesses, assez de mensonges; des actes, de l'Amour !

On réclame l'égalité. C'est une utopie ; l'égalité est impossible. Nos efforts ne peuvent que tendre à l'amélioration.

L'humanité se plaint de souffrir, c'est elle qui crée sa souffrance. A force de semer de la haine, elle finit bien par récolter de la haine ; à force de semer du mal, elle récolte du mal !

Le jour où le riche aura compris que l'argent qu'il possède ne lui est confié qu'en dépôt, il n'y aura plus de repus, ni de vaincus. Ce jour-là, nous n'irons plus chercher le paradis en haut. Dieu nous l'aura donné sur la terre, par la Fraternité !...

Ne vous étonnez pas qu'au XXe siècle, je vienne vous parler de Dieu. Tout d'abord, sachez-le, en respectant les croyances de tous, je suis plus anarchiste que vous, et je crie bien haut : « A bas les baïonnettes ! effets du Satanisme ». Le monde ressent un besoin d'amour ; le Christ n'a-t-il pas dit : « Aimez-vous les uns les autres ? »

On a tort de représenter Dieu comme un fétiche !...

— Le Fraternisme ne se contente pas de tourner la cervelle aux grandes personnes, il s'attaque aussi, nous l'avons déjà dit, à l'enfance, comme le montre, de nouveau, le Discours de M. Breye, de la Fraternelle 5 bis de Tourcoing, prononcé à la conférence de la Fraternelle n° 9 de Liévain, le 13 avril 1913, reproduit dans le *Fraterniste* du 23 mai 1913 :

« Je me contenterai de vous donner quelques détails sur les résultats obtenus par l'éducation fraterniste qui s'étend à tous, jeunes et vieux. La jeunesse n'est pas la moins intéressante. Il faut savoir gré à notre dévoué secrétaire de Tourcoing d'avoir fondé une section enfantine qui, déjà, nous a donné les meilleurs résultats.

— Nous trouvons dans le même journal les renseignements suivants sur un baptême fraterniste qui a eu lieu le 11 mai 1913, à la Fraternelle n° 37 de Trivières (Belgique) :

Il y avait un sacrement de baptême d'un nouveau-né : Jacques-Florent Trouillez, fils de Raymond Trouillez-Wanekem. Il avait pour parrain : Wanhelleputte Victorien, guérisseur de la fraternelle numéro 37, et pour marraine : Flore Mainil. Cet enfant reçut la bénédiction par le Saint-Esprit et saint Jean-Baptiste, accompagné des Invisibles; et ces Esprits purs nous dirent: qu'ils soutiendront le nouveau combattant pour qu'il reste toujours au milieu de l'armée du Spiritisme et du Fraternisme.

A la fin de la réunion, une agréable surprise attendait notre frère Verrez. Un Esprit pur, saint Vincent de Paul, vint déclarer aider son frère en tout lieu et partout dans sa belle mission de guérisseur.

— Voici, extrait du *Fraterniste* du 23 mai 1913, un échantillon du patriotisme enseigné par la secte :

Respectons les consciences : que celui qui veut marcher pour la Patrie marche, et que celui qui ne veut pas marcher ne marche pas. Je ne vois pas pourquoi on forcerait la conscience des gens, puisque nous sommes pour cette liberté-là.

— Les extraits suivants, empruntés au même journal le *Fraterniste*, montrent ce qui se passe dans les réunions des Fraternelles :

Fraternelle n° 20 de Bordeaux, séance du 11 mai 1913, compte rendu publié par le *Fraterniste* du 23 mai 1913 :

La journée du 11 mai a vu réunis dans le Groupe Jean, plusieurs médiums absolument merveilleux.

Une trentaine de personnes s'étaient rassemblées pour assister à la séance musicale donnée par Mme X..., toujours sous l'influence de la Psychose.

Les morceaux annoncés au préalable par le médium, étaient absolument inconnus de plusieurs professeurs de musique présents à la réunion, et aus-

sitôt exécutés avec un talent remarquable (nous avons déjà dit que Mme X... n'avait aucune notion musicale).

A ses côtés, était présent un autre médium à incarnation en qui, un des esprits-guides du Groupe s'était incarné, et qui lui a inspiré une mélodie, appelée la «Charité», prière musicale ravissante, qui a tenu les auditeurs sous un charme indescriptible...

Les médiums à incarnation, entre autres Mme Marie C..., sont restés pendant plus de trois heures sous la conduite des esprits-guides, et ils répondaient à toutes les questions des assistants, avec des à-propos pétillants d'esprit et de sagacité.

Voilà un groupe qui marche admirablement, étant conduit du reste par l'aimable et érudite Mme Jean.

Fraternelle n° 20 de Bordeaux (Gironde). Séance du 24 avril 1913, compte rendu paru dans le *Fraterniste* du 30 mai 1913 :

Une dame, parmi les personnes présentes, déclare vouloir demander à un esprit une consultation médicale pour une névralgie faciale, dont elle souffre, dans la partie gauche de la tête.

Aussitôt, la table lui répond :

« Posez d'abord deux mouches, prenez dépuratif et magnétisme ».

D. — Pouvez-vous me donner votre nom ?

R. —Oui ! Docteur Hausmann.

Voici, pour terminer, une communication faite par l'esprit désincarné de l'anarchiste Ferrer à la même Fraternelle. Compte rendu publié dans le *Fraterniste* du 30 mai 1913 :

Relève-toi, fière Espagne, qu'à ta couronne brille l'Etoile qui guida les Mages; secoue le joug du Cléricalisme et redeviens l'Espagne belle et prospère de jadis ; que partout on t'acclame au son des tambourins. Fais que tu sois équitable et glorieuse, donne à ton peuple l'enseignement qui lui est utile pour qu'il puisse élever son âme vers Dieu et lui donner cette fraternité qui lui fait défaut. Chasse ces hordes d'hommes sans foi ni loi qui viennent prêcher l'amour de Dieu et la Charité, et qui, sous leurs robes, cachent le poignard et attendent le jour où ils pourront terrasser les consciences comme ils avaient, dans les temps anciens, terrassé leurs victimes. L'heure est venue où l'instruction doit être propagée partout ; chacun doit pouvoir, selon ses aptitudes, cultiver son esprit et être appelé par ses efforts à amener le bien-être de ces pauvres gitanos qui vivent misérablement au jour le jour, et doivent, pour ne pas mourir de faim, s'exiler et aller demander à une terre hospitalière, un asile et le bien-être pour leurs rejetons. Comprenez-vous, vous qui êtes au pouvoir, qu'il faut ébranler l'édifice vermoulu qui tombe en caducité; chassez loin de vos murs ces hordes de moines, qui ne savent où porter leurs pas, et viennent chez vous apporter la haine et le trouble, lorsqu'ils devraient venir réparer ce que leurs prédécesseurs avaient semé autour d'eux, la ruine et la désolation, partout où leur pouvoir dominateur pouvait

s'implanter. Que ton règne, ô chère Espagne, soit dans l'avenir un règne équitable, et puisses-tu tenir ton rang comme nation civilisée. FERRER. Certifié par MESNARD, 130, rue Mathieu, Bordeaux.

Gnosticisme

Nous empruntons les renseignements qui suivent à la Revue *Mysteria*, n° de mai 1913, p. 191 :

Par décision du Sup.·. Cons.·. de l'Ordre Martiniste et du Sup.·. Cons.·. de l'Eglise Gnostique Universelle, en date du 25 avril 1913, le T.·. Ill.·. F.·. Punar Bhava (Dr Czynski Czeslaw) 33e.·. 90.·. 96.·. VII.·. Souverain Délégué Général de l'O.·. M.·. en Russie, Grand Past Master, Grand Délégué Général du Rite Espagnol en Russie, a été nommé *Légat* de l'Eglise Gnostique Universelle en Russie, auprès de tous les Rites Mart.·. et Ordres Initiatiques affiliés qu'il représente.

Hermétisme

M. Jollivet-Castelot écrit dans le *Fraterniste* du 23 mai 1913 :

Les hermétistes envisageaient la Science avec le plus profond et le plus noble respect. Ils s'en faisaient un idéal admirable. A leurs yeux, la Nature vivante recélait l'Esprit de Dieu ; les minéraux possédaient une existence propre ; il fallait les manipuler avec un sentiment de délicatesse, je dirai même de politesse, dût-on sourire de cette expression qui peint l'attitude du savant d'autrefois envers les manifestations de l'Hylozoïsme planétaire. Leurs laboratoires étaient des temples où l'étude consciencieuse s'alliait à la prière entendue dans le sens d'oraison intellectuelle autant que morale. Sous l'influence des hautes idées de la Kabbale, capables d'engendrer une religion vaste comme l'Univers et toujours opposée au dogmatisme étroit parce qu'elle s'unissait, se confondait avec la rationnelle recherche, les alchimistes croyaient à une magnifique correspondance entre les mystères divins et ceux du Monde, entre le Macrocosme et le Microcosme qui s'expliquaient réciproquement.

Il est difficile, aujourd'hui, à la plupart des esprits, de se rendre un compte exact de la puissance religieuse, aussi libérale que féconde, des individualités vraiment élevées des premiers siècles de notre ère et du moyen âge ténébreux. J'ose assurer que ces rares hommes de génie étaient des libres-penseurs d'une autre envergure que beaucoup de ceux de notre siècle ; et que, d'autre part, les sectes confessionnelles possédaient des intelligences d'élite, infiniment moins bornées quant aux préceptes dogmatiques que l'on n'en rencontre à cette heure au sein des cultes qui divisent l'Humanité.

Et dans le *Fraterniste* du 30 mai 1913 :

L'artiste ne pourra jamais, dit Geber, accomplir l'Œuvre s'il n'a les organes entiers et sains ; parce que, devant être le ministre de la Nature, il

n'arrivera point au succès si son corps est infirme, ses membres estropiés, ou s'il est trop vieux ; son travail se ressentirait par trop de ces imperfections. Les empêchements de l'esprit apparaissent encore plus considérables et plus nuisibles...

Prie Dieu, recommande Khunrath, ô alchimiste, pour qu'il t'aide dans ton œuvre physico-chimique ; labore respectueusement. Ceci est le Grand Mystère, *Mysterium Magnum*, sans lequel tu ne parachèveras jamais la Pierre des Philosophes. Le triomphe du Grand Œuvre est un don de Dieu, dont Hermès et les autres eurent le secret par inspiration divine.

Le Corps, l'Esprit et l'Ame se tiennent macrocosmiquement et microcosmiquement. Il faut donc orer et travailler magiquement et physico-chimiquement, pour opérer théosophiquement selon les voies de la Kabbale. La production matérielle de la Pierre s'effectuera en conséquence de façon semblable à la Création du Monde par Dieu. L'on obtiendra en dernier lieu une poudre fixe (après le passage des trois régimes : le limon noir de la masse chaotique — la séparation du pur et de l'impur, des ténèbres de l'abyme et des lumières (les couleurs) — l'union avec le monde majeur: (fermentation de la Pierre) rouge, parfaite, teingeante. Elle transmue les métaux.

Khunrath fait de l'Alchimie Hermétique la Synthèse du Cosmos, comme on vient de le démontrer. La Pierre est un Symbole et une Réalité à la fois, une Tri-Unité suivant l'enseignement kabbalistique, une lumière universelle, un ferment de l'âme et de la matière. La régénération s'opère dans les trois sphères de la Nature, par une activité identique, spirituelle, morale, physique. Son usage, sa vertu consistent également en trois termes. La Pierre est divine, microcosmique, macrocosmique. Divine, car elle symbolise l'Urim et le Thumim, la Création du Monde, la Formation de l'homme mâle et femelle, la chute, puis l'incarnation : naissance virginale, passion, mort salvatrice, sépulture, résurrection, ascension du rédempteur, formule de notre propre régénération spirituelle et corporelle.

Microcosmique : elle est le flambeau catholique qui allume en l'âme de l'homme la lumière de la Nature, elle apprend à connaître le Créateur par la créature et même le Messie promis à l'Humanité depuis les temps antiques. Elle fait comprendre le vrai mouvement perpétuel ; elle constitue la Médecine catholique — par catholique, Khunrath entend toujours universel — de notre restauration et de notre conservation. Elle chasse les maladies du corps, de l'esprit, de l'âme, conserve l'homme sain jusqu'au terme de la vie prédestinée par Dieu.

Martinisme et Eglise catholique

Sous le titre « La Fédération antimaçonnique », le Dr PAPUS écrit dans *Mysteria*, numéro de mai 1913, p. 177 :

« Il faut quelquefois (pourquoi pas toujours ?) savoir rendre justice même à ses adversaires, aussi, signalons-nous à nos lecteurs les efforts considérables faits en ce moment par les groupements antimaçonniques.

Une revue très bien rédigée, la *Revue internationale des Sociétés secrètes*, annonce la constitution d'une fédération antimaçonnique.

Personnellement, nous n'avons aucune illusion à nous faire sur l'issue de la lutte entre la Maçonnerie et l'Eglise catholique. Cette dernière est, à notre avis, battue d'avance et, avant vingt ans, le pape (*Pastor et Nauta*) n'aura plus comme domaine temporel qu'un paquebot orné de son drapeau.

L'Eglise a fui avec terreur les enseignements scientifiques, elle a établi un culte de l'argent qui a accumulé contre elle de terribles clichés dans l'invisible ; sa lutte contre la Franc-Maçonnerie est enfantine et inopérante. Cela ne nous empêchera pas d'admirer la conscience avec laquelle sont faites les analyses des divers mouvements, par M. Fomalhaut,dans cette revue. Nous signalons aussi à nos lecteurs la phrase suivante, page 1309 du numéro du 5 mai de cette revue : « Le F∴ Lebey est Rose-Croix 18e ; est-il martiniste ?...

Ainsi les catholiques ont fait cette remarque que 90 % des Maçons *réellement instruits* dans la science maçonnique ont passé par le Martinisme. Notons le fait et attendons avec intérêt les prochains numéros de cette revue et les prochains actes de la fédération antimaçonnique. PAPUS.

Cet article doit retenir un instant notre attention, il appelle plusieurs observations.

Mais avant tout, nous tenons à remercier le Dr Papus pour la courtoisie avec laquelle il signale aux lecteurs de *Mysteria* les travaux de notre Revue, et nous sommes heureux de constater qu'on peut être d'avis divergents sans pour cela recourir à des moyens blâmables dans la défense d'idées contraires. Critiquer un adversaire, quand on le fait en termes pondérés, n'est pas lui témoigner de la mésestime, bien au contraire. La modération et l'urbanité dans la forme n'excluent pas la vigueur du fond, loin de là.

Ainsi le Dr Papus ne sera pas surpris, je pense, si nous relevons son opinion sur l'issue de la lutte entre l'Eglise et la Franc-Maçonnerie.

J'avoue ne pas savoir si l'Eglise a « accumulé contre elle de terribles clichés dans l'invisible », ce sont des milieux où je ne fréquente pas, quoique dans le numéro de mai des *Entretiens Idéalistes*, M. Vulliaud me prétende affligé d' « hallucinations diaboliques » (p. 329), mais je sais qu'Elle a dans l'au-delà un chef qui a dit que les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle, et cela suffit tout à fait pour me rassurer.

Je comprends, toutefois, que le Dr Papus, n'étant point catholique, ne puise pas dans cette promesse de Notre-Seigneur Jésus-Christ la même certitude que nous. Mais, puisqu'il a cherché la solution du triomphe final de l'Eglise ou de ses adversaires dans l'oc-

cultisme et la Kabbale, je ne m'explique pas comment, avec sa science très réelle en ces choses, il a pu interpréter comme il le fait la devise *Pastor et nauta* attribuée à saint Malachie.

D'abord cette devise concerne le quatrième successeur de notre Saint-Père le Pape Pie X, glorieusement régnant, *Ignis ardens*. Il est donc peu probable que *Pastor et Nauta* doive s'appliquer à un Souverain Pontife appelé sur le trône de Pierre, avant vingt ans. Secondement, la série des devises, que nous trouvons dans le dictionnaire de Moreri à l'article Malachie, nous donne après *Ignis ardens : Religio depopulata*, *Fides intrepida*, *Pastor angelicus*, *Pastor et Nauta*, puis encore, ce qui n'indique pas la fin de l'Eglise à ce Pape : *Flos florum*, *De medietate lunæ*, *De labore solis*, *De gloria olivæ;* et enfin la prophétie se termine par cette phrase : *In perfectione extrem romanæ ecclesiæ sedebit Petrus romanus, qui pascet ovet in multis tribulationibus, quibus transactis, civitas septicollis diruetur, et judex tremendus judicabit populum.*

Si l'on examine ces curieuses devises dépourvues,il faut le déclarer tout d'abord, d'authenticité et surtout d'autorité dans l'Eglise, mais dont certaines cependant, comme, par exemple : *Peregrinus apostolicus* pour Pie VI et *Aquila rapax* pour le règne de Pie VII ne manquent pas de justesse, on voit qu'à partir de Pie IX, *Crux de Cruce* une tribulation particulièrement cruelle sévit sur l'Eglise. Mais toutes les prédictions que le Dr Papus n'ignore certainement pas s'accordent pour annoncer que cette persécution se terminera avec le grand Pape *Pastor Angelicus*. Et, pour préparer ce triomphe de l'Eglise, Dieu a placé et placera à sa tête les Papes : *Lumen in cœlo*, *Ignis ardens*, *Religio depopulata*, et *Fides intrepida*.

Le Souverain Pontife, désigné par l'avant-dernière devise, sera chargé de régir l'Eglise, pendant le *summum* de la crise,et le Pape, auquel s'appliquera la dernière, de préparer le commencement d'une période de paix, qui se terminerait à son tour, comme l'indique la dernière sentence de la prophétie, par la ruine de Rome et le jugement dernier.

Je n'ai pas, on le comprend, la prétention ridicule d'affirmer que les choses se passeront ainsi, je ne suis ni prophète, ni mage, mais simplement un homme de lettres curieux de certaines Sciences, je dis seulement que cela ressort, pour qui veut la lire sans parti pris, de la prophétie attribuée à saint Malachie où le Dr Papus a cru voir la défaite définitive de l'Eglise.

Si, en outre, nous interrogeons Nostradamus, toujours intéressant à consulter lorsqu'on peut le comprendre, nous trouvons, dans les centuries un certain nombre de quatrains qui paraissent s'appli-

quer à la future révolution italienne, source de nouvelles et grandes persécutions contre l'Eglise et le Pape.

Romain pouvoir sera du tout à bas
Son grand voisin imiter les vestiges
Occultes haines civiles et débats
Retarderont aux bouffons leurs folies

Cent. III, *quatr.* 63.

Ce qui peut se traduire : Le Pouvoir Romain sera mis à bas par les Italiens qui marcheront sur les traces de leur grande voisine, la France. Toutefois, des haines occultes, des débats retarderont cette folie.

O vaste Rome ta ruyne s'approche
Non de tes murs de ton sang et substance
L'Aspre par lettres fera si horrible coche
Fer pointu mis à tous jusqu'aux manches

Cent. X, *quatr.* 65.

Nous traduisons : O grande Rome, la destruction approche non de tes murs, mais de ton sang et de ta substance, de ce qui a fait ta grandeur. La presse libre-penseuse portera de si durs coups que le poison qu'elle répand pénétrera dans les cœurs comme un fer pointu enfoncé jusqu'au manche.

Le quatrain suivant s'explique tout seul en prenant les mots plutôt au figuré que comme l'expression de faits matériels :

Des gens d'Eglise sang sera espanché
Comme de l'eau en si grande abondance
Et d'un long temps ne sera restanché
Ve Ve au clerc ruyne et doléance.

Cent. VIII, *quatr.* 98.

Mais, cependant, si l'Eglise doit être persécutée, elle ne sera pas vaincue, comme le croit le Dr Papus ; des protecteurs viendront au secours de la barque de Pierre :

Par la puissance de trois Rois temporels
En autre lieu sera mis le Sainct-Siège
Où la substance de l'esprit corporel
Sera remis et receu pour vray siège.

Cent. VIII, *quatr.* 99.

Les deux vers suivants qui sont assez énigmatiques veulent-ils dire que ce changement aura lieu sous un Pape venu de Venise ou sous son successeur ?

Changer le siège près de Venise s'advance
Lors que Colonne à Rome changera.

Cent. X, quatr. 64.

Puis, viendra le grand monarque, nouveau Charlemagne, que Nostradamus désigne sous plusieurs noms parmi lesquels celui de Grand Celtique. Ce roi de France, dont l'avènement sera préparé sous la direction des ecclésiastiques, ramènera le Grand Pasteur, ***Pastor angelicus*** à Rome, et celui-ci le sacrera. Et voici ce que Nostradamus indique pour l'époque où il semble marquer que ces faits se produiront :

Yeux clos ouverts d'antique fantaisie
L'habit des seuls seront mis à néant
Le Grand Monarque châtiera leur frenaisie
Ravir des temples le thresor par devant.

Cent. II, quatr. 12.

Ce qu'on peut expliquer : Le Grand Monarque châtiera la frénésie de ceux qui travaillent secrètement et se réunissent seuls, lorsque les yeux de tous sont clos, pour renouveler l'antique fantaisie des mystères du paganisme ; il détruira leurs habits, les insignes maçonniques, et avant prendra le « thresor » de leurs temples ; ou encore : Les Francs-Maçons auront avant pillé les trésors des églises.

Le quatrain suivant se rapporte aussi aux Francs-Maçons et à la même époque :

Avant longtemps le tout sera rangé
Nous espérons un siècle bien senestre
L'estat des masques et des seuls bien changé
Peu trouveront qu'à son rang veuille estre.

Cent. II, quatr. 10.

C'est-à-dire, selon nous : Avant longtemps, tout sera remis en ordre, car nous espérons un siècle bien heureux, l'état des Francs-Maçons, ceux qui se cachent pour se réunir seuls sera bien changé, ils en trouveront peu qui veuillent se mettre à leur rang, c'est-à-dire entrer dans leurs Loges.

Voici le quatrain qui annonce très clairement le retour du Pasteur angélique à Rome :

Le Grand Celtique entrera dans Rome
Menant amas d'exilés et bannis
Le Grand Pasteur, mettra à mort tout homme
Qui pour le Coq estoyent aux Alpes unis.

Cent. VI, quatr. 28.

Ce qui peut se traduire : Le Grand Roi de France entrera dans Rome ramenant avec lui le Pasteur angélique avec tous les exilés et bannis : il mettra à mort, ou réduira à l'impuissance, tous ceux qui, de chaque côté des Alpes, s'étaient unis pour la République libre-penseuse. Et à ce moment :

> Subite joye en subite tristesse
> Sera à Rome aux grâces embrassées
> Deuil, cris, pleurs, larmes, sang, excellent liesse
> Contraires bandes surprinses et troussées.
>
> *Cent.* X. *quatr.* 78.

Ce que nous croyons pouvoir traduire : Il y aura alors à Rome de grandes actions de grâces, la tristesse fera subitement place à la joie, les bons se réjouiront. Au contraire, les bandes anarchiques surprises et enlevées au moment où elles se croyaient triomphantes pousseront des cris de deuil et verseront des larmes de rage et de sang.

On voit que, même sans recourir aux données beaucoup plus sérieuses de la promesse divine renfermée dans les Ecritures, la magie et l'astrologie se réunissent chez Nostradamus pour affirmer le triomphe final de l'Eglise sur la Franc-Maçonnerie, et non, comme le dit le Dr Papus, la victoire de la Secte.

Le Dr Papus écrit, dans l'article auquel nous répondons, que ces événements se dérouleront « avant vingt ans ».

Il est, comme toujours, en matière de prophétie, à peu près impossible de déterminer une époque exacte. Il n'est pas donné à l'homme de connaître les temps, les moments (*Actes* I. 7). Je ne sais qu'une prédiction exacte de date faite par Nostradamus : c'est quand il a écrit dans l'*Epître à Henry second* :

> L'an mil sept cent nonante deux que l'on cuydra (croira) estre une rénovation de siècle.

Il était difficile de prédire avec plus de précision en 1557, l'ère républicaine du 22 Septembre 1792, que Nostradamus appelle dans l'*Epître à César*, le « commun advènement », l'avènement du populaire, époque :

> Où les adversaires de Jésus-Christ et de son Eglise commenceront plus fort de pulluler. (*Epître à Henry second*).

Si l'on interroge le même auteur pour essayer de déterminer l'époque où le Pape *Pastor Angelicus*, aidé du Grand Celtique, mettra fin au règne de la secte, on trouve dans la *Centurie* VI, *le quatrain* 74 qui dit :

La déchassée au régne tournera,
Ses ennemis trouvés des conjurés :
Plus que jamais son temps triomphera,
Trois et septante à mort trop asseurés.

C'est-à-dire : La révolution anti-religieuse, après avoir été chassée reviendra au pouvoir ; elle sera plus puissante que jamais et son règne durera soixante-treize ans pendant lesquels les catholiques seront traités comme des conspirateurs.

Nous rencontrons la même période de temps dans le passage suivant de l'*Epître à Henri second* :

« Seront precedens au temps vernal et s'en ennuyant après d'extremes changemens, permutations de regnes par grands tremblemens de terre, avec pullulation de la neuve Babylone fille miserable augmentee par l'abomination du premier holocauste et ne tiendra tant seulement que septante-trois ans sept moys ».

Ce qu'on peut traduire : le commencement (de ce retour) se fera au printemps, il s'ensuivra d'extrêmes changements de pouvoir ; il y aura de grands tremblements de terre, et la nouvelle Babylone (révolution), fille misérable de la première, pullulera, et tout cela durera soixante-treize ans et sept mois.

La dificulté d'interprétation réside tout entière dans la détermination du point de départ de la période de soixante-treize ans.

Les journées de Juillet 1830 ont bien été le renversement de la monarchie légitime et aussi une réaction anti-religieuse, mais elles n'ont pas ramené la république et 1830+73 et 7 mois donnent Février 1904, qui ne peut évidemment pas convenir.

La révolution de Février 1848 s'est faite au temps vernal ; elle a été l'œuvre des sectes maçonniques, a ramené la seconde fois la république,et,en Italie,le Saint-Père est chassé de Rome au mois de novembre par la révolution triomphante qui s'étendit alors presque sur toute l'Europe. Février 1848+73 ans et 7 mois nous conduit à Septembre 1921, ou,si l'on préfère prendre novembre 1848, date où Pie IX quitte Rome, à Juin 1822. Dans le cas où cette date ne serait pas justifiée par les événements, nous arrivons à Septembre 1870+73 ans et 7 mois, soit avril 1944.

Il faut remarquer que les oracles de Nostradamus sont très sybillins et que cette période fatidique de 73 ans et 7 mois s'applique évidemment à plusieurs faits. Ainsi, nous avons trouvé tout à l'heure Février 1904. Cette date correspond, ou à peu de chose près, au voyage de M. Loubet à Rome,triomphe apparent de la Maçonnerie, d'où sont sortis la rupture avec le Vatican et la Loi de Séparation, peut-être l'*ignis ardens*, le grand incendie de la légende.

Mais d'un autre côté aussi, de ce moment, l'Eglise de France a reconquis une liberté qui lui permet de préparer le retour des jours meilleurs annoncés, ce qu'elle aurait pu difficilement faire sous le régime concordataire. On pourrait en conclure que, si l'année 1921 ne marque pas le triomphe final, il se produira du moins à cette époque des événements qui marqueront une vigoureuse étape vers cette délivrance que tous les catholiques appellent de leurs vœux les plus ardents.

Il est en tous cas facile de voir, en suivant toutes ces prédictions, que le maximum du mal n'est pas atteint. Des jours pénibles sont encore réservés à l'Eglise et à son chef vénéré, c'est pourquoi les catholiques doivent s'unir en rangs serrés autour de leurs évêques et du pasteur des pasteurs, au lieu de disperser leurs forces, afin d'être prêts à mieux résister au jour de la grande tempête déchaînée par la Franc-Maçonnerie, qui a la prétention d'en faire sortir la ruine totale de l'Eglise, comme l'indique avec tant d'assurance le Dr. Papus. Prévoir les événements, pour mieux s'y préparer, n'est pas défendu, à la condition cependant de regarder ces prédictions, non avec une foi aveugle, mais d'y appliquer la force de la raison. C'est même généralement pour cela que Dieu permet les prophéties. Aussi sommes-nous heureux que le très savant directeur de *Mysteria* nous ait fourni cette occasion de signaler aux catholiques de très vieux textes utiles ou tout au moins intéressants à consulter.

D'autres prophéties, du reste, contiennent les mêmes prédictions mais moins précises, cependant, sur la persécution et le triomphe de l'Eglise.

Voici, par exemple, la fin de la prédiction de saint Césaire ou Jean de Vatiguerro, extraite du *Liber mirabilis*, 1 vol. in-12, 1524 :

« Mais, après tant et de si diverses tribulations dans le monde entier, pour que les créatures de Dieu ne perdent pas tout espoir, un pape, choisi parmi ceux qui auront échappé aux persécutions de l'Eglise, sera élu par la volonté de Dieu, et cet homme très saint, et parfait en toutes perfections, sera couronné par les saints anges (*Pastor angelicus*), et placé sur le Saint-Siège par ses frères, qui, avec lui, auront survécu aux persécutions de l'Eglise et à l'exil.

« Il réformera le monde entier par la sainteté... et tous le respecteront à cause de ses vertus très saintes... il convertira presque tous les infidèles, mais principalement les Juifs.

« Ce pontife aura avec lui un empereur, homme très vertueux, qui sera des restes du sang très saint des rois des Français. Ce prince lui sera en aide, lui obéissant en toutes choses pour réformer l'univers. Sous les règnes de ce pape et de cet empereur... il n'y aura plus qu'une loi, une foi, un baptême, une vie... Et la paix durera pendant de longues années ».

Il serait facile de multiplier ces citations, car presque toutes les prédictions s'accordent pour annoncer l'avènement d'un grand roi qui, uni au grand Pape, le *Pastor angelicus* de la liste attribuée à saint Malachie, remettra chacun à sa place, enlevant à la Franc-Maçonnerie et aux Sociétés secrètes de toute nature le pouvoir qu'elles auront usurpé. Mais cela nous entraînerait trop loin. Ce que nous avons voulu montrer, c'est qu'un astrologue magicien, comme Nostradamus, ne parle pas autrement que les saints et annonce le triomphe final de l'Eglise, que le Dr Papus suppose, bien à tort, battue d'avance dans la lutte engagée avec la contre-Eglise, c'est-à-dire la Franc-Maçonnerie.

La note publiée dans *Mysteria* appelle une dernière observation, mais celle-ci s'adresse à certains antimaçons. L'intérêt témoigné par le chef autorisé de la Franc-Maçonnerie Martiniste à la fédération antimaçonnique ouvrira-t-il les yeux à ceux qui, tout en prétendant combattre la Franc-Maçonnerie, ne voient pas, disent-ils, la possibilité de réunir en un seul faisceau toutes les forces et toutes les bonnes volontés contre les Sociétés secrètes, et ne veulent pas sacrifier, pour arriver à la formation du bloc des antimaçons défenseurs de la Sainte Eglise en opposition au bloc de la contre-Eglise, leurs intérêts de coterie, leurs rivalités ou leurs mesquines rancunes. Tout cela est bien peu de chose cependant en face de la grandeur et de la noblesse de la cause à défendre. Quand donc tout le monde voudra-t-il se donner la peine de le comprendre ? Et n'aime-t-on pas assez l'Eglise pour lui consentir les légers sacrifices d'amour propre que, peut-être, l'union à réaliser exige de certains de ceux qui se disent ses fils dévoués et qui prétendent travailler à ce triomphe final que nie le Dr Papus.

Il est assez curieux, du reste, que, comme le chef des Rose-Croix Martinistes, certains antimaçons proclament la vanité des efforts de la Fédération antimaçonnique : ce rapprochement devrait leur donner à réfléchir.

Martinisme

Nous lisons dans *Mysteria*, numéro de mai 1913, p. 190 :

M. Fulgenzio Bruni, docteur en Kabbale (?) vient de donner sa démission de l'Ordre kabbalistique de la Rose-Croix.

— Une nouvelle Loge Martiniste, la Loge *Isaure*, n° 258 est en formation à Toulouse sous la direction des FF.·. Lamed et Jean Séida. Cette Loge va commencer une active propagande dans toute la région toulousaine et pyrénéenne.

Monisme

Nous empruntons l'article suivant aux *Cahiers Romains* de l'*Agence Roma*, numéro 149-22, du 1er juin 1913. Il y a là des doctrines qui aident à celles de la théosophie :

Le Monisme en Allemagne

I. Vieille nouveauté

Mot étrange ! Cependant avec ce mot, on veut installer un nouveau système philosophique, une nouvelle religion, on veut doter de ce mot une ère nouvelle de l'humanité. Mais si vous y regardez de près, vous trouverez que la philosophie et la religion qui se cachent sous l'étiquette « monisme » sont déjà très vieilles.

Il y a deux formes différentes de monisme. L'une se montre un peu aristocratique, intellectuelle. C'est le monisme panthéiste ou panenthéiste ; l'autre se présente comme le matérialisme le plus parfait qui ait jamais paru dans le monde. Généralement, le monisme veut faire opposition au dualisme, qui s'énonce dans les deux paroles : Dieu et le monde, ou Dieu et la créature. Il n'y a selon le monisme qu'un seul être : la nature, l'absolu. En détruisant la différence entre Dieu et le monde, le monisme tend aussi à supprimer toute différence entre ce monde visible et le monde de l'au delà, entre l'âme et le corps, et même entre le bien et le mal comme le faisait ce terrible forcené de Nietzsche. Tout devrait tomber dans le même gâchis.

Il ne faut pas beaucoup s'occuper des esprits intellectuels, qui réclament pour eux-mêmes le titre de monistes, car ils sont ou maîtres sans disciples ou maîtres pour un cercle restreint de lettrés. Ils discutent comme vient de le faire le docteur Otto Braun, enseignant à l'Université de Münster, dans un livre récent (1912), (*Manuel d'une philosophie d'action comme philosophie de la culture*), sur la juste conception du vrai monisme, qui embrasse déjà nombre de différentes visions du monde (verschiedene Weltanschauungen), où ils opposent, comme nous apprenons d'un livre du vice-président de la Chambre des députés de la Saxe, M.-G. Opitz, leur monisme intellectuel au « modernisme », c'est-à-dire au matérialisme sans phrase. Le monisme en vogue, le monisme des masses, c'est, en vérité, le matérialisme le plus absolu, agrémenté de quelques phrases de date récente. Après cela, on comprendra facilement que, si le nom de « monisme » n'est peut-être pas connu hors de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie, la chose pourtant a déjà mis en fermentation les esprits partout. C'est un mal international. Ces laïcisateurs de France qui prétendent arriver à un monde sans Dieu, à un Etat sans Eglise, à une science sans religion, chez nous, pourraient passer pour des monistes convaincus. Egalement, on peut dire avec le profond connaisseur de notre temps, le R. P. Albert Maria Weiss, O. Pr. (Lebens und Gewissensfragen II, 381), que le « sécularisme » propagé en Angleterre par Holyoake (la société de ses adeptes s'appelle (*National Secular Society*), est la même chose que notre monisme. Si ce monisme ou sécularisme ajoute quelque chose au matéria-

lisme du libre-penseur d'hier, c'est la circonstance qu'il est plus agressif que celui-ci, et qu'il tend à écraser foncièrement le nom même et la mémoire du surnaturel. Pour cela, on tâche de rendre le dualisme ridicule et odieux, comme le faisait le fameux Arthur Drews, et, avec lui, le prédicant protestant Hegemann (*Bonif. Correspondenz*, 1, 59) en nommant l'idée de Dieu une conception sémitique dualiste, pénétrée dans notre enseignement ecclésiastique, et qui est un obstacle presque insurmontable pour la pensée religieuse.

II. *Commencements du monisme*

L'athée et matérialiste banal E. Hackel, professeur de sciences à la petite Université d'Iéna, avait déjà longtemps prêché le monisme comme la religion de l'avenir, quand il se décida à fonder une « union moniste » (*Monistenbund*) pour toute l'Allemagne. C'était en 1906 (11 janvier), que se réunissaient quarante adhérents dans la salle de l'Institut zoologique à Iéna pour jeter les fondements du *deutschen Monistenbund*. On fonda aussitôt un organe de l'union : les *Blatter des deutschen Monistenbund*. Le but théorique de l'union moniste était manifesté dans les paroles : Combat contre la vision du monde judéo-chrétienne avec ses dogmes dualistes-métaphysiques, « contre le christianisme comme religion de l'Etat, qui n'est la plupart du temps qu'une superstition conservée par l'Etat, » contre le mysticisme et le non-sens métaphysique. Le but pratique, le voilà : Combat contre la hiérarchie, contre les privilèges et l'influence de l'Eglise, qui n'est qu'un obstacle à la culture. La religion, pardon, la vision du monde moderne ne peut être que le monisme, qui ne reconnaît pas d'autorité et rejette la foi dogmatique. Parmi les signataires du *pronunciamento* des modernistes, à côté de Hackel et son amanuensis très actif le docteur Schmidt, on lit les noms connus du docteur Georges Hirth, éditeur de l'immoral périodique *die Tugend*, et de trois pasteurs protestants de Brémen, le docteur Alb. Kalthoff, Frédéric Stendel et Oscar Mauritz. Les thèses du *Monistenbund* éditées alors contenaient les détails pratiques pour l'exécution du programme. Il est remarquable que le Sénat de Brémen discuta vivement la conduite des trois pasteurs qui avaient signé le programme. L'opposition contre ceux-ci fut si forte que Fred. Stendel et Osc. Mauritz, dans l'intérêt de la paix ecclésiastique, « faisaient le sacrifice personnel » de retirer leurs signatures tout en protestant de rester fidèles à leur conviction et à leur conscience. Avec beaucoup de raison le *Bonifatius-Correspondenz* appela alors les fondateurs du *Monistenbund*, les oiseaux de la tempête révolutionnaire. Comme moyen de propagande, on visa la diffusion de livres modernistes, la presse, les bibliothèques populaires, et surtout les colloques « religieux » et, à part, des « discussions sexuelles ».

Néanmoins, le nombre des adhérents au *Monistenbund* n'était pas très grand, quand, en 1911 (8-11 sept.), avec l'aide de quelques riches marchands, on tenait le premier congrès moniste. Ce congrès attira environ 2.000 personnes, dont 500 étaient étrangères à l'Allemagne. Les membres du *Monistenbund* arrivaient alors à peine à 4.000. Les idées proposées à ce congrès, quoique proclamées avec confiance à haute voix, étaient les mêmes qu'on

a entendues tant de fois aux congrès internationaux de la Libre-Pensée. Les monistes, par exemple, n'ont pas d'autre intention que d'amener le jour de la lumière ; Hackel a détruit et effacé le « dogme mystique » de l'immortalité de l'âme et également le dogme traditionnel de la liberté et de la volonté. Le docteur Horneffer, le plus habile orateur du Bund triompha. « Nous avons enfin forcé, par notre agitation, les ecclésiastiques protestants aussi bien que catholiques à sortir de leur réserve. Les ecclésiastiques libéraux formellement ambitionnent le titre de « moniste ». Le professeur de chimie à Leipzig, Ostwald, pérorait en lançant ces paroles orgueilleuses et prophétiques : « Je conclus le premier congrès moniste, et j'ouvre le siècle moniste [1] »

En dehors de l'action intérieure de l'union, on avait, dans le mois de décembre 1907, créé le cartel de Weimar comme une ligue de toutes les associations libres. Ce cartel embrassa : la ligue des communes libres-religieuses, l'union pour la religion personnelle, l'union pour l'école laïque, l'union allemande des libres-penseurs, l'union moniste, l'union Giordano-Bruno, l'union culturelle (*sic*) des jeunes Allemands, les sociétés des libres-penseurs de Munich, et la ligue pour les droits de la maternité. Le centre de ce cartel était Munich. Dans les premiers temps, le cartel ne montra pas beaucoup de vitalité ; cependant, il fut renouvelé par le congrès de Hambourg. Les périodiques monistes en Allemagne sont surtout ***Die Tat*** (L'Action), ***Die freien Glocken*** (Les Cloches libres), ***Der freie Gedanke*** (La Pensée libre) et les ***Blatter des deutschen Monistenbundes.*** (Les feuilles de l'union moniste allemande). Mais il faut noter qu'il n'est pas facile de distinguer les publications monistes de celles de la Libre-Pensée. — A Berlin, à la même époque, fut aussi fondée une librairie moniste.

III. *Rapports du monisme avec le sectarisme de tout genre.*

Avant tout, et on ne peut s'y tromper, le monisme et la Libre-Pensée coïncident à peu près. La preuve de cette remarque nous est déjà donnée par les congrès internationaux de la Libre-Pensée à Rome, Prague, Bruxelles, etc., que les coryphées du monisme, ayant à leur tête le patriarche Hackel, honoraient de leur noble présence. Les éloges mutuels dans la presse ne sont pas moins expressifs. Il est donc inutile d'y insister.

Plus intéressantes sont les relations entre l'union moniste et les modernistes catholiques. On est quelquefois très réservé, il est vrai, mais cela n'empêche pas que l'affinité des doctrines entraîne çà et là les cœurs des frères inégaux. Certainement, les monistes ont appris quelque chose à l'école moderniste. Pour le montrer, il suffit de rappeler la phrase déjà citée plus haut sur la conception sémitique de Dieu et la conception aérienne. Mais on trouve des liens encore plus visibles. L'organe déclaré des modernistes allemands recommandait, en 1911, vivement, l'organe des libres-penseurs et des mo-

1. C'était Ostwald, qui prêcha à Magdebourg (1912), l'hygiène, comme le fondement de la vertu. Le Monisme a aussi commencé à propager l' « eugénisme » par moyen du « *Mitgardbund* ».

nistes, et invitait les lecteurs à s'inscrire dans le *Freidenkerbund*. Dans une séance du congrès moniste, à Hambourg,le professeur Wahrmund, moderniste convaincu, parla de la séparation de l'Etat et l'Eglise. Après le moniste professeur Ostwald (Leipzig) et Warhmund,en 1911, l'apostat professeur Schnitzer (Munich) faisait une conférence dans le *Verein zur Bekampfung des Ultramontanismus* à Berlin. La *Hochland*, revue moderniste avait, en 1909, affiché à un de ses numéros un prospectus de la librairie Diederichts à Leipzig, qui débite beaucoup de marchandises monistes.

Interrogée par la *Bonifatius-Correspondenz*, la *Hochland* excusa son inadvertance, mais la réponse, bien qu'elle fut acceptable, n'était pas assez claire sur le point de la résistance qu'il faut soutenir en face de la propagande moniste. Trop de liberté en ce point équivaut à la trahison. La Franc-Maçonnerie avait annoncé dans la *Freimaurerzeitung*,en 1907, qu'on voulait fonder une union« maçonnique sur la base du monisme. ». Néanmoins,on préféra, plus tard, les relations non officielles, qui sont maintes fois très étroites. Dans la Saxe, les monistes ont adopté pour leurs publications l'organe maçonnique *Die freien Glocken* (Les Cloches libres). Dans la Suisse,le frère.·. E. Bosshard-Winterthur, dans le *Herold*, prouvait très bien que les Maçons et les monistes sont des frères. Au congrès moniste de Hambourg, le Grand-Maître .·. docteur Weigt salua les monistes et leur exprima sa sympathie. (Entre parenthèses dans le *Herold* du 20 janvier 1907 p. 9, ce journal maçonnique se moque de la *Koln. Wolkszeitung* qui avait dit que la Maçonnerie en Allemagne est relativement innocente et ne prend pas part à l'agitation anticatholique).

Du reste, l'agitateur le plus actif et le plus adroit du mouvement, E. Horneffer, à Munich, est aussi franc-maçon.

Le protestantisme libéral,de plus en plus,se rapproche du monisme. Nous avons relaté que, même parmi les fondateurs de l'union moniste, figuraient trois pasteurs protestants. Un autre pasteur, Weiss (*Bonifatius-Correspondenz* 215), trouve qu'on peut être moniste et en même temps chrétien dans le sens libéral du mot. Le *Protestantenblatt*,organe du Protestantenverein «libéral », en 1905, tendit amicalement la main au monisme et certainement la *Evangelisch-lutherische Correspondenz*, en 1911, avait raison en disant que la religion des Jatho, Traub, etc., est le monisme pur. Nous aurions aussi raison, si, selon le H.-G. Opitz déjà cité, nous nommions le monisme, le modernisme de marque protestante.

IV. Les dangers du monisme

Nombre d'évêques catholiques, comme le cardinal Fischer, de Cologne, l'archevêque von Stein,de Munich, l'évêque von Heule,de Ratisbonne, élevèrent leur voix contre le danger du monisme, ainsi que le cardinal Nagl l'a fait contre la propagande de la Libre-Pensée. Ce danger est-il vraiment grand pour les catholiques ? Oui, le danger est très grand, dans les grandes villes surtout et dans les bassins industriels. Au congrès de Hambourg, on ne comptait que 4.660 monistes organisés,et ce nombre était encore un peu exagéré. Mais il est juste de regarder non seulement l'organisation moniste, mais aussi le milieu dans lequel se recrute l'organisation.

Nous avons déjà vu que le prophète, le patriarche du monisme est Son Excellence le professeur E. Hackel, à Iéna. Son livre de propagande porte le titre *Die Weltratsel* (Le Problème du monde). Or, ce livre, de 1899 à 1903, avait déjà atteint huit éditions, soit 16.000 exemplaires. Pensez que beaucoup de ces volumes se trouvent dans les bibliothèques publiques, où elles passent d'une main à l'autre. Outre l'édition principale, Hackel avait fait une édition populaire à bon marché (avec le même texte), de laquelle étaient déjà répandus, en 1911, 20.000 exemplaires. Aussi, en Angleterre, la version de cet ouvrage honteux a eu un champ de diffusion assez large. C'est un effort délétère dont il n'est pas facile de s'imaginer l'intensité. Bebel, le chef du parti socialiste, a nommé ce livre l'évangile de l'ouvrier, et il se propage dans les masses avec une rapidité effrayante. N'oubliez pas ici, que le parti socialiste en Allemagne, dans les élections dernières, a obtenu plus de quatre millions de votes. Et, si les organisations socialistes ne fournissent qu'un tiers de ce nombre, toutefois, les autres votants non-socialistes tôt ou tard subissent l'influence formidable de la propagande moniste.

On pourrait objecter que beaucoup de savants, même athées, ont refusé ce livre dédaigneusement, que Paulsen, le philosophe panthéiste avait déjà écrit en 1901 : « J'ai lu le livre des *problèmes du monde* avec une pudeur cuisante sur l'attitude de la culture universelle et la culture philosophique de notre temps » ; que Houston Stewart Chamberlain a dit : « Les problèmes de Hackel notent une rechute de la pire façon dans une mythologie véritable » ; que le protestant orthodoxe Reinke dénonce ce livre comme un pur radotage; que Ed. von Hartmann lui reprocha l'incertitude de ses assertions et le mélange de la réalité avec la fantaisie; que le psychologue Wundt-Leipzig dit qu'on se sent renvoyé dans le temps où l'art de penser logiquement n'avait pas encore été inventé : ces appréciations et beaucoup d'autres ou sont passées sous silence, ou sont méprisées. Et, malgré tout, la propagande fait son chemin ; dans ces peu de jours que dura le congrès de Hambourg, on recueillit 27.000 marks pour la propagande moniste.

Ce qui n'est pas fait par la propagande de la presse, on le fait de vive voix. Les écoliers mêmes de l'école primaire furent déjà l'objet de cette propagande. Munich se peut vanter d'être la résidence d'un apôtre inlassable (docteur Horneffer [1]) du monisme. Son éloquence, sa dialectique ont remporté plus d'une triste victoire. Comme on nous l'a communiqué, les salles où il tient ses conférences, souvent sont remplies de jeunes gens. S'il le juge opportun, il sait aussi parler de Dieu (-nature), de la tendance vers le divin, etc., pour accaparer des adhérents. En face du protestantisme, il applique parfois la logique écrasante des principes. A un défenseur catholique de l'existence d'un Dieu personnel, il riposta un jour (il y a environ trois ans) avec cette argumentation *ad hominem* : « Monsieur, vous ne pouvez pas admettre l'existence de Dieu ; car celle-ci, une fois admise, il faut admettre tout le reste. Le pas depuis l'existence de Dieu jusqu'à l'infaillibilité du

1. A cet homme qui n'est pas bavarois d'origine, le gouvernement bavarois donna l'autorisation de faire l'enseignement religieux aux écoliers, dont les pères sont aconfessionnels et libres-religieux.

Pape n'est pas si grand que vous le croyez ». Très nombreux dans toute l'Allemagne sont les journaux libéraux ou neutres qui aiment à prêter des services précieux à l'athéisme moniste. Ajoutez-y la foule d'organisations favorables au monisme, comme par exemple celle des instituteurs de Hambourg, de la Saxe et beaucoup d'autres, l'influence du rationalisme protestant, l'interconfessionalisme religieux, qui prépare les esprits à voir de la religion aussi dans l'enthousiasme de la nature et de la science, le darwinisme très populaire avec son évolution perpétuelle, le mouvement réformiste et moderniste, qui nourrit en beaucoup qui ne lui appartiennent pas, le mécontentement à l'égard de tout ce que fait l'Eglise, et vous comprendrez bien que le monisme, si lourd et si brutal qu'il soit, trouve le champ bien labouré pour y semer.

Nécrologie

On lit dans le *Fraterniste* du 23 mai 1913 :

Le 10 mai dernier eurent lieu, à Douai, les funérailles de M. Julien Duval, un spirite convaincu et un fraterniste dévoué. M. Jules Jésupret, spirite connu de toute la région, exalta les vertus civiques du désincarné et engagea l'assistance à se livrer à l'étude du spiritisme; car, dit-il, si vous vous occupiez de sciences occultes, vous auriez moins de peine lors de la disparition de l'un des êtres que vous chérissez; vous sauriez que vous pouvez, malgré leur désincarnation, communiquer avec eux et recevoir leurs conseils.

Après M. Jésupret, un représentant de la Loge *Le Réveil* fit l'éloge de notre regretté fraterniste et termina par ces mots : Duval appliqua toute sa vie la maxime du Christ : *Aimez-vous les uns et les autres.*

On voit que le Fraternisme et la Franc-Maçonnerie font très bon ménage ensemble ; nous nous en doutions depuis longtemps :

Il en est de même pour la Juiverie.

Nous lisons, en effet, dans le *Fraterniste* du 30 mai 1913 :

Nous apprenons la désincarnation de Mme veuve Gustave Moyse, mère de notre distinguée collaboratrice, Mme Gabrielle-Esther Moyse. Nous adressons à Mme Esther Moyse, à M. le commandant Lipman, son mari, ainsi qu'à toute sa famille, l'expression émue de nos plus sincères condoléances.

Occultisme

Madame Jeanne Beauchamp a souvent des « intuitions » peu banales; nous en avons déjà cité quelques-unes, en voici une nouvelle communiquée au 2e Congrès de Psychologie expérimentale :

Le jour où l'appareil photographique pourra enregistrer la matérialisation d'un désincarné, en reproduisant, à l'aide du cinématographe, toute cette opération consistant, pour le désincarné, à s'envelopper de matière radiante prise aux assistants, le doute ne sera plus possible. Par une autre

épreuve, pourra être montré le travail de l'esprit incarné pour s'extérioriser. Mettons-nous sérieusement au travail et espérons présenter des preuves indiscutables, non seulement de la survie de l'être, mais même de l'immortalité de l'âme.

L'*Alliance spiritualiste*, numéro de mai, où nous prenons cette citation, ajoute, p. 137 :

L'Alliance Spiritualiste travaille dans ce sens depuis déjà quelque temps. Un groupe expérimental est formé, et fonctionne sous la direction de M. l'Hermitte, un de nos plus fidèles amis. Nous serions heureux de centraliser les résultats qui auraient pu déjà être obtenus par nos amis, ou les amis de nos amis. C'est par l'entr'aide, par le concours de l'un et de l'autre à l'œuvre commune, que nous arriverons plus rapidement à établir définitivement les preuves,en quelque sorte matérielles,que le monde matérialiste, qui est le monde moderne, semble exiger de nous pour nous accepter.

Nous attendons avec une certaine curiosité, qui, malheureusement,ne sera pas satisfaite de si tôt, le film de la désincarnation de l'âme et de la matérialisation d'un désincarné.

Quant à la preuve matérielle de l'existence de l'âme humaine, la plus belle et la seule est l'homme lui-même, pour ceux qui veulent voir et comprendre. Pour les autres, il est bien inutile de chercher à leur en fournir une autre, car, même si cela était possible, ils ne voudraient pas croire davantage.

— L'*Ami du Clergé* répond dans son numéro du 29 mai 1913, p. 464, à la question suivante : *Est-il permis à un prêtre d'assister à une séance donnée par une voyante et son professeur ?*

Non, et cela pour deux raisons : l'opération est 1° suspecte et 2° tout au moins ridicule. Dans les deux hypothèses, le prêtre y compromet publiquement son caractère, sa dignité d'homme sérieux.

Suspectes, ces séances de somnambulisme de foire ou de salon le sont presque toujours, sinon *in se*, au moins auprès de l'opinion publique, qui reste dans le doute sur leurs origines. Beaucoup le sont théologiquement *in se*, à cause des phénomènes de haut spiritisme ou d'hypnotisme extravagant qui s'y mêlent ; et quand même le prêtre, mieux instruit que la foule, aurait sur ce point là des certitudes « naturelles » de tout repos pour lui, il devrait compter avec l'opinion ambiante, moins raisonneuse, et moins bien informée, qui s'étonne toujours de voir une soutane mêlée à des affaires occultes où l'on ne voit pas clair, où peut-être le diable n'est pour rien, mais où il peut être aussi pour quelque chose... Que sait-on ? ... On ne sait pas... C'est suspect.

Et c'est à peu près toujours ridicule ; j'entends ridicule, pour la soutane sacerdotale, de se trouver en pareil milieu, où se pratiquent des procédés et se débitent des sornettes, qui sont loin d'ailleurs d'être parfaitement

propres. Or, c'est un devoir élémentaire pour nous d'épargner à notre dignité le contact du ridicule, qui nous diminue toujours quelque peu, quand il n'atteint pas profondément la respectabilité sérieuse de notre caractère.

Donc, il va sans dire qu'il y aurait lieu d'atténuer cette règle normale de conduite, et d'ouvrir la porte à de légitimes exceptions, dans le cas où les circonstances, absolument honnêtes et de tout point convenables, de la séance, seraient de nature à en écarter tout péril de suspicion, de ridicule ou de scandale.

Nous ajouterons qu'à notre avis, assister à ces séances souvent troublantes convient encore moins aux laïques, hommes ou femmes et *à fortiori* aux jeunes gens ou aux enfants. Il y a toujours danger pour la foi, souvent même pour la raison, et, à aucun point de vue, il ne peut en sortir quoi que ce soit de bon.

— La faculté propre aux sourciers dont on s'est beaucoup occupé ces temps derniers est un phénomène qui se rattache à la physiologie. Le passage suivant, d'une lettre de M. Jacques Brieu, publiée par l'*Hexagramme*, avril-mai 1913, p. 149, fait intervenir l'occultisme ; l'auteur estime, peut-être avec juste raison, qu'il faudrait tenir compte des influences astrales.

« Je ne crois pas qu'il soit indifférent de se servir de n'importe quelle baguette, selon que l'on est jupitérien, vénusien, mercurien, lunarien, solarien, saturnien ou martien. Ainsi un saturnien devrait se servir de préférence d'un bois ou d'un métal *signé* par Saturne, comme le cyprès, le pin et le saule [1] ; le vénusien, d'une baguette en cuivre, en laiton ou en rosier ; le lunarien, d'une baguette en argent ou en roseau et le mercurien d'une baguette de coudrier.

« On remarquera que c'est cette dernière qui est la plus communément employée. Or, il paraîtrait que ce sont les mercuriens qui sont les plus aptes à découvrir les sources et les métaux. Ils ont donc choisi instinctivement le bois qui leur convenait le mieux.

« Je ne sais si une baguette est d'autant meilleure qu'elle est plus fraîchement coupée, mais ce qui me paraît certain, c'est quelle ne peut être en bois *mort*...

« Si tout se désagrège et meurt, c'est que tout vit, depuis la pierre qui semble inerte jusqu'à l'homme. On conçoit donc difficilement que certains auteurs, comme Bergson, par exemple, établissent une ligne de démarcation entre ce qu'on appelle fort improprement les corps inorganiques et les corps organiques. Il n'y a pas de solution de continuité dans la nature. Toute la différence entre l'animal et la pierre vient de ce que la vie est plus lente, et partant moins perceptible à nos sens, dans celle-ci que dans celui-là ».

Il y a peut-être tout de même autre chose qui différencie la vie de l'homme ou de l'animal, de la vie (? des pierres.

1. Le plomb, comme métal.

— Nous lisons dans le *Fraterniste* du 30 mai 1913 :

Nous apprenons par notre abonné dévoué, M. Alexandre Küng, de Monaco, qu'un temple Antoiniste va prochainement être édifié, sur le boulevard de l'Observatoire, entre la villa Bresani et la villa Saladini, à Moladini, à Monaco. Les Antoinistes sont assez nombreux à Monaco pour que l'érection de ce monument qui comportera un clocher, mais pas de cloches, ait été jugée indispensable.

Le même journal publie la communication suivante dans son numéro du 13 juin :

Des fêtes grandioses se préparent à Jemeppe-sur-Meuse, à l'occasion de l'anniversaire de la désincarnation du Père Antoine. On y espère de grandes guérisons, car on a organisé pour cette date, à Jemeppe, un grand pèlerinage d'Antoinistes. (Communiqué par Mme A. de Poncey, 23, boulevard de Picpus, Paris).

— Un journal maçonnique italien publie un long article sur Giordano Bruno dont voici la conclusion :

« Saluons en lui l'ésotérisme qui a été trop longtemps confondu avec la superstition. L'hérédité des théosophies orientales enflamme le penseur de Nola ; il brandit le thyrse et la torche des mystères, au grand ébahissement des professeurs de chaire... Il se déclare disciple des Mages Chaldéens, se reconnaît thérapeute des Orphiques, adepte de la Rose-Croix. La continuité de l'antique savoir, la réincarnation des grands initiés est en lui une conviction intime. Il sort de nos sociétés comme un Elu qui marche vers l'immolation. L'ivresse du sacrifice le saisit. Du haut de son bûcher, il laisse tomber son regard dans les temps incorruptibles de la fraternité humaine, où son nom se redit avec un amour profond. On conserve, pour le mettre à exécution, son testament. Il voit l'avenir lumineux et beau, où personne ne fera plus commerce des âmes, et de leurs secrets les plus jalousement gardés... où Saint-Pierre sera devenu la plus commode des bibliothèques du peuple, et où le Vatican ne sera plus qu'un musée, le plus divertissant de tous les musées.

Le malheur pour la thèse maçonnique est que le bûcher de Giordano Bruno n'a probablement jamais existé, du moins on n'en trouve pas trace chez les auteurs contemporains. Voici, en effet, ce qu'écrivait M. *Paul* Vulliaud dans les *Débats* du 24 mars 1913, sous le titre « Giordano Bruno a-t-il été brûlé »?

C'est toujours un sujet d'étonnement de voir avec quelle facilité les hommes les plus sérieux acceptent comme vrais les faits légendaires les moins prouvés. Cette réflexion s'impose à l'occasion du monument qu'on vient d'élever à la mémoire de Giordano Bruno, sur la place Mazzini, à Cagliari.

Pour la Libre-Pensée, l'histoire de Giordano Bruno est très simple. Après

avoir mené une vie errante à travers l'Europe, le célèbre moine philosophe retourna en Italie. Arrêté à Venise, il fut dirigé sur Rome, où on l'emprisonna. Après un long procès, le Saint-Office, le dégrada, l'excommunia, enfin le livra au bras séculier. On ajoute qu'il entendit son jugement avec intrépidité, et prononça cette parole : « Cette sentence vous fait peut-être plus de peur qu'à moi-même. » Huit jours après, le 17 février 1600, il fut brûlé à Rome publiquement. Voilà la légende.

En France, l'école rationaliste accrédita au XIXe siècle le récit du supplice de Bruno. Victor Cousin en parle longuement à propos de Vanini ; Saisset, Bartholmess, Matter partagent la même opinion. En Italie, Augusto Conti, Domenico Berti, Cesare Cantu lui-même affirment que le moine de Nole a été exécuté. En Allemagne, Brucker, Buhle, sont partisans de l'exécution. Il semblerait donc que le fait est bien établi. Cependant rien n'est moins certain.

En 1885, M. Th. Desdouits publiait à ce sujet une brochure qui passa inaperçue. Cette brochure, aujourd'hui très rare, est intitulée : *La légende tragique de Giordano Bruno ; comment elle a été formée. Son origine suspecte. Son invraisemblance.* En son temps, personne ne réfuta cette étude. Aucun document nouveau n'est venu en atténuer la force.

La première objection contre la fin tragique de Bruno, c'est l'ignorance chez les contemporains d'un supplice qu'aurait subi un des hommes les plus célèbres de l'époque. Les ambassadeurs des puissances résidant à Rome n'en font aucune mention. Celui de Venise en particulier. Les auteurs d'histoire ecclésiastique, Ciaccone, Sandini, le cardinal d'Ossat, observent le même silence. Et, circonstance bien plus étrange, le martyrologe des protestants reste muet. Les archives du Vatican contiennent les pièces du procès, mais ne parlent point d'une telle exécution. L'historien Cantu, si scrupuleux, croit cependant à la fable du bûcher. Ce qui l'empêche de s'inscrire en faux, c'est la lettre de *Scioppius*, l'unique document qui certifie la prétendue exécution. Or, cette lettre est plus que suspecte.

Le Père Mersenne est un des témoins les plus graves à consulter en cette affaire. Ce docte Minime fut célèbre pour son zèle à nombrer les hérétiques de son temps. Ses *Questiones celeberrimæ*, où il s'est livré à ce bizarre calcul, ne mettent point Bruno à la place de choix que le bûcher lui aurait value. Mersenne ne parle même pas du Dominicain. Il cite son nom dans un ouvrage postérieur, mais la lettre de Scioppius avait déjà été écrite. Toute la légende repose sur le témoignage de cette lettre, qui trouva Quadrio et Haymius incrédules. Ce dernier, bibliophile italien, est l'auteur d'une variante. Il prétendait que Bruno n'avait été brûlé qu'en effigie. Quoi qu'il en soit, Moreri n'affirme pas l'exécution réelle, et Bayle va plus loin dans le doute. En comparant l'absence de documents pour le supplice de Bruno avec le bruit occasionné par celui de Vanini, nous avons le droit de partager le scepticisme de Bayle, avec d'autant plus de raison que le fameux récit de Scioppius, après l'exécution de Toulouse, contient des détails qui se rapportent exactement à la mort de Vanini.

Quelle est donc l'origine de la lettre de Scioppius ? Le premier auteur qui en parle est un pasteur luthérien, Jean Ursin (né huit ans après le prétendu

143

supplice de Bruno) qui n'a pas dit où il l'avait lue. Après bien des recherches, on a fini par découvrir cette lettre à la fin d'un livre imprimé au XVIIe siècle : le *Machiavellizatio*, Sarragosse 1621. Or, le nom de l'auteur de ce livre, la date et le lieu d'impression, tout est faux. Un érudit, Nicodème, eut l'idée, vers 1680, de vérifier les assertions de Jean Ursin, d'après le *Machiavellizatio*. C'est à cette occasion que Bayle déclara : « Le sieur Nicodème, dans ses *Additions à la bibliothèque de Naples*, dit qu'on ne sait pas certainement si tout ce que Jean Ursin débite est véritable. Voilà qui est singulier. On ne sait pas, au bout de quatre-vingts ans,si un Jacobin — c'est Dominicain que Bayle aurait dû dire — a été brûlé à Rome, en place publique, pour ses blasphèmes. Il n'y a pas loin de l'incertitude à la fausseté dans les faits de cette nature. »

D'autre part, la lettre de Scioppius semble n'avoir aucun caractère d'authenticité sérieuse. Comment se fait-il que cet auteur éprouve le besoin de raconter dix-huit ans de la vie de Bruno, l'histoire de ses voyages, même celui d'Allemagne, à un correspondant qui ne peut les ignorer ? Cette relation, écrite par un témoin qui aurait assisté au procès et à l'exécution, contient, d'ailleurs, des erreurs formelles qui prouvent son peu de connaissance des ouvrages de Bruno, notamment du livre : le *Spaccio della bestia triomphante*... dans lequel il croit qu'il s'agit « du pape ». Un témoin authentique n'aurait pas pris pour une satire de la cour pontificale un ouvrage qui est simplement un traité allégorique de morale.

Enfin l'honorabilité de Scioppius, transfuge de tous les partis, est plus que douteuse, et il est probable qu'il n'a écrit cette lettre à un de ses amis luthériens que pour exagérer les responsabilités de l'orthodoxie et rendre l'Inquisition romaine odieuse. Rappelons encore que ce Scioppius a passé pour être l'auteur du fameux livre les *Monita secreta* des Jésuites, qui contiennent, comme on sait,le prétendu plan secret de la Compagnie de Jésus. Si Scioppius n'est pas l'auteur de ce livre apocryphe, il en a, tout au moins, publié lui-même une édition. C'est celle de Genève. Un homme capable de certifier l'origine historique d'un tel faux ne peut être qu'un témoin suspect.

N'imitons pas surtout, dans une question si importante, la légèreté d'Emile Saisset. « On a contesté, récemment, dit-il, l'authenticité de la lettre de Scioppius ; on a voulu révoquer en doute le supplice et même la prison de Bruno. La découverte du document de Venise réduit à néant ces vaines dénégations de l'esprit de parti. » Or, ce précieux document ne s'occupe que de la captivité de Giordano Bruno à Venise, et s'arrête en 1598. Il ne peut donc démontrer la vérité d'un fait qui se serait passé en 1600.

En somme, nous ne possédons pas de document officiel sur la vie de Giordano Bruno après 1598, et nous n'avons actuellement aucune raison sérieuse de faire entrer le supplice de ce philosophe dans le domaine de l'histoire. PAUL VULLIAUD.

Cette savante et si claire étude n'empêchera pas toutes les sectes de l'occultisme de continuer à faire de Giordano Bruno un martyr de la Libre-Pensée.

— La *Revista Peninsular*, de Medina de Yucatan (Mexique), publie le renseignement ci-dessous, dans son numéro du 29 avril 1913 :

Le 29 avril 1913, un Fakir qui donne des représentations au Théâtre-Cirque Yucatèque (Merida, du Yucatan) s'est fait enterrer et exhumer; il est resté sous terre pendant vingt-quatre heures de suite.

Ce Fakir, qui s'exhibe sous le nom de Fakir Ali-Ben-Hur, se nomme en réalité Rafael Latorre ; il est âgé de vingt-quatre ans, né à San-Juan, de Puerto-Rico ; voilà deux ans qu'il se fait enterrer et déterrer ; il a donné des représentations de cette sorte à Cuba, à Saint-Domingue, et va les continuer aux Etats-Unis. Interrogé sur les conditions qui lui permettent de subir cette épreuve, il a répondu qu'il s'agit d'un état hypnotique produit de la manière suivante : il se soumet à une auto-suggestion intense, selon les procédés de l'Ecole de la Salpêtrière, de là, il passe dans un état de catalepsie hystérique partielle, qui peut se prolonger jusqu'à soixante-douze heures, pourvu qu'il y ait dans la bière où il s'enferme une provision suffisante d'oxygène. Il a demandé et obtenu de la gendarmerie locale une garde chargée de passer toute la nuit du dimanche au lundi, pour couper court à tout soupçon de supercherie.

Spiritisme

Nous empruntons au compte rendu donné par M. *Jean* BÉZIAT dans le *Fraterniste*, 23 mai 1913, les notes suivantes sur le second Congrès Spirite qui s'est tenu à Genève du 11 au 14 mai. Nous en avons donné le programme dans le numéro de la Revue du 5 mai, page 1431.

Les principaux délégués étrangers qui ont participé aux travaux de ce Grand Congrès et ont lu des rapports ont été les suivants :

Mme M.-E. Cadwallader, de Chicago (Etats-Unis) représentant le grand journal spirite : *The Progressive Thinker*; Mme Laura G. Fixen, également déléguée américaine qui a parlé sur le rôle du spiritisme dans les Religions; Mme Harris, de l'Ohio (Amérique) qui est un extraordinaire médium, voyante et psychomètre. M. Hanson-Hay, d'Halifax (Nouvelle Ecosse) Amérique anglaise.

L'Angleterre était représentée par MM. Wallis, le savant directeur de notre confrère anglais : *Light* ; Hanson Gobhy, qui nous a entretenus des aspirations du spiritisme ; Kilson : Rôle du Spiritisme dans les religions, et Miss Scatcherd, vice-présidente « of The Greek Labour League », 14, Park Square, London, qui, le plus gracieusement du monde, a bien voulu servir d'interprète à tous les délégués qui s'exprimaient en langue anglaise.

L'Autriche était représentée par M. le docteur Gustave de Gay qui a traité des apparences de fraudes dans le spiritisme expérimental expliquées scientifiquement.

L'Allemagne, par Mme Kordon, dont le travail sur l'éducation spiritualiste des enfants a été très remarqué.

L'Italie, par M. Volpi, qui a traité de : « Mes photographies et la crémation ».

L'Espagne, par M. Bohorques.

La Hollande, par M. Gobel, directeur *Tœkomsteeg-Leven*, Mme de Koning Nierstraz et Miss Brine, grands amis du *Fraterniste*. Le pasteur Bewensnis avait fait un travail sur le rôle du spiritisme dans l'évolution religieuse de l'humanité.

La Belgique avait envoyé : M. Lechevalier Le Clément de Saint-Marcq et MM. Fraikin et Wibin. M. Van Geebergen représentant la *Revue Spirite Belge*.

Le Danemark nous a présenté le rapport de Mme Nording intitulé : « La Religion et la tolérance des spirites entre eux ».

La Norvège était représentée par M. B. Forstenson qui a parlé sur la presse spirite.

La Suède, par Mme la princesse Karadja : « Rôle du spiritisme dans l'évolution religieuse ».

Enfin la France et la Suisse avaient de nombreux délégués et orateurs.

Citons, en outre, MM. Piguet, Pauchard, Gardy, etc., Mme Rosen-Dufaure et Mme Honnegger-Cuchet, de la Société Psychique de Genève, qui a fait les honneurs de la réception à tous les délégués; MM. Walti, dont le travail sur les fluides, les idées, les forces, la vie est des plus intéressants, Alméras de Genève, qui a traité de la création de l'Etre et de la Substance, et Zellweger, d'Uster (Suisse), qui voudrait voir une loi protectrice des médiumnités.

La France, outre ces apôtres du spiritisme qui ont nom Denis, Delanne, Valabrègue, et qui ont été si fréquemment applaudis, avait aussi comme représentants Mmes Agullana, Ortarix, de Bezobrazow, et MM. Solam de Lyon, le commandant Darget, le pasteur Bénezech de Montauban, Lajoanio, de Bordeaux, Girod, de la *Vie Mystérieuse* ; Pillaut et Béziat, du *Fraterniste*.

Le *Fraterniste* du 30 mai donne une analyse du discours prononcé par M. Léon Denis à la séance du 10 mai.

A regrets, nous ne pouvons reproduire ici son improvisation. Il nous eût fallu la sténographier, et, de plus, la place nous est limitée.

Contentons-nous de dire que l'orateur se félicita surtout de voir la philosophie officielle, celle de Bergson, du Collège de France, tendre vers notre consolante doctrine. A dire vrai, le Bergsonisme n'est que du spiritisme. Oyez plutôt :

« La Vie est une évolution antérieure à la naissance », dit Bergson.

« Le passé presse sur le présent pour faire jaillir une forme nouvelle dépassant ses antécédents », dit-il encore.

N'est-ce point là reconnaître, implicitement tout au moins, la doctrine des vies successives ? dit Léon Denis.

Voilà donc du nouveau dans la Philosophie Française officielle, s'écrie l'orateur. Bergson est d'accord avec nous, et, vous le savez des deux grandes écoles philosophiques : celle matérialiste de Le Dantec, celle spiritualiste

de Bergson, c'est cette dernière qui a les faveurs du public. Réjouissons-nous ! Un demi-siècle d'efforts n'aura pas été perdu...

On donna ensuite la parole aux délégués qui avaient à nous entretenir sur la question : *Le Spiritisme est-il une religion ?*

Etaient inscrits :

1° Mme Daël, de Genève, déléguée de l' « Alliance Spiritualiste de Paris », en remplacement de M. Jounet, qui n'avait pu être des nôtres ;

2° M. le pasteur protestant Bénezech, de Montauban ;

3° M. Albin Valabrègue, qui parla pour l' « Union Spiritualiste » et les Nouveaux Chrétiens »;

4° M. le Chevalier Le Clément de Saint-Marcq, de la Fédération spirite belge ;

5° M. Delanne, de la « Société Française d'Etudes des Phénomènes psychiques » ;

6° et 7° MM. Pillault et Béziat, de l'Institut Général Psychosique de Douai;

8° M. Hanson-Hay, d'Halifax (Nouvelle Ecosse), Amérique ;

9° M. Wallis, directeur du journal spiritualiste anglais : *Light*.

Le soir du 10 mai, à 8 heures, eut lieu la Conférence du Commandant Darget sur les « Rayons V » et les photographies d'esprits. De nombreuses projections à la lumire oxhydrique donnèrent un grand éclat à cette conférence.

Voici la note envoyée par M. Albert Jounet, lue au Congrès de Genève par Mme Th. Darel et publiée par le *Fraterniste*, 13 juin 1913 :

Question A. — Le Spiritisme, dit M. Jounet, le Spiritisme, tout en confirmant les vérités les plus générales des plus nobles religions, doit garder et accentuer ses caractères d'étude scientifique, de recherche indépendante. Son originalité et sa force me paraissent consister dans l'application de la méthode des sciences modernes au problème de l'immortalité.

Question B. — M. Jounet forme le vœu — ce vœu a été voté à mains-levées dans la séance du 9 mars 1913, du Congrès de Psychologie Expérimentale de Paris — qu'il se fonde, dans les capitales et les autres villes importantes des pays civilisés, des « conservatoires de Psychisme ». Comme les aptitudes musicales,la médiumnité est un don susceptible d'une culture raisonnée. Des sujets dressés dès leur jeunesse, apporteraient à l'étude scientifique du spiritisme un concours inestimable.

Question C. — M. Jounet estime qu'il serait très désirable que l'on créât des agences internationales de documentation qui relèveraient, à la manière de la Société des Recherches psychiques d'Angleterre, tous les faits utiles, directement ou indirectement, aux études spirites. Plus s'accroîtra la masse des faits bien contrôlés et enregistrés, plus la stable et sérieuse puissance de la vérité immortaliste augmentera. JOUNET.

Nous extrayons les lignes suivantes du Rapport présenté au Congrès Spirite de Genève par M. Albin Valabrègue, publié par le *Fraterniste* du 6 juin 1913 :

Le Spiritisme a joué dans l'Histoire des religions un rôle capital, prépondérant, un rôle sans lequel les religions n'auraient pas existé. Tout fondateur de religions est médium, c'est-à-dire, reçoit ses inspirations du plan supérieur et l'affirme.

Les Ecritures sacrées, qu'on le veuille ou non, sont des Ecritures spirites.

C'est honorer, c'est grandir le spiritisme que de lui dire : dans le passé, tu as été la religion, tu t'es appelé le Prophétisme, la Révélation, les miracles, les guérisons, etc... C'est à toi que les hommes ont dû le développement de leur vie morale.

Oui, si les religions ont existé, elles le doivent au spiritisme. Le Spiritisme ne consiste pas seulement à évoquer les Esprits, il consiste aussi à être évoqué par eux.

Socrate n'évoque pas son *Daimon* (Esprit). C'est l'esprit qui parle à Socrate. Mahomet n'évoque pas l'Ange Gabriel, c'est l'Esprit qui prend le nom d'Ange Gabriel, pour se communiquer avec autorité à Mahomet. Enfin Jeanne d'Arc n'évoque pas les Saintes. Ce sont les Saintes qui évoquent Jeanne d'Arc, et qui transforment une fille des champs illettrée en une héroïne sans égale dans l'Histoire.

Le Spiritisme peut-il être la religion scientifique universelle ? La religion universelle sera le Christianisme. Et ce christianisme sera spirite. Le Christianisme donnera au Spiritisme l'amour. Le Spiritisme donnera au Christianisme la Science. Les Spirites en très grande majorité sont Chrétiens. Les œuvres du Maître Allan Kardec et celles de son glorieux continuateur Léon Denis sont imprégnées du plus pur esprit évangélique.

Lorsque la Réforme surgit, elle avait été longtemps préparée. Dieu n'improvise pas. Toutes les sectes dissidentes, gnostiques, hérétiques, dont est remplie l'histoire de l'Eglise, depuis la fondation du Christianisme, sont là pour attester que l'effort protestant n'a pas été un effort spontané. On a beau anéantir les sectaires, supplicier les hérétiques, leur sang vaut celui des martyrs orthodoxes, et si le sang des catholiques a vivifié, ennobli, magnifié le catholicisme, le sang des hérétiques a vivifié, ennobli, magnifié et fait triompher définitivement la liberté de conscience. La Réforme a coupé le catholicisme en deux : la mission du XXe siècle est de recoudre, de rapprocher, d'unir les hommes au-dessus du catholicisme, au-dessus du protestantisme.

S'il y a eu divorce dans le passé entre les religions et le Spiritisme proprement dit, si l'on a appelé miracles, ce que nous appelons communications, il y aura accord, et plein accord, et puissant accord dans l'avenir entre la Religion et le Spiritisme.

Qui donc peut empêcher de se rencontrer et de s'étreindre une Religion qui ne sera qu'Amour, et un Spiritisme qui ne sera que Science ?

Grâce au Spiritisme, ce n'est plus la Foi et l'Espérance qui ouvrent la porte des Cieux, c'est la Science et c'est la Certitude...

Grâce au Spiritisme, toute l'œuvre de ceux qui ont nié le surnaturel est détruite. Le surnaturel vient se soumettre à l'examen des hommes...

L'œuvre nécessaire, l'œuvre indispensable au salut social sera chrétienne, spirite et universelle. Le Spiritisme est scientifique et il est religieux.

Il est religieux par lui-même, religieux à lui seul. C'est une vérité d'évidence.

Comment l'âme d'un homme ne serait-elle pas pénétrée du sentiment le plus élevé, quand cet homme constate, en une heure inoubliable, que les morts chéris qu'il croit perdus à jamais, vivent, sont là, lui parlent, lui prouvent leur identité de tant de façons différentes, murmurent les mots qui ne trompent pas, donnent les preuves qu'on ne réfute pas et attestent la perpétuité de l'être.

Il ne faut pas oublier que M. Albin Valabrègue est Juif.

— D'un article publié par M. *Henri* Brun, dans la *Revue Spirite*, mai 1913, p. 322, sous le titre « Les Ames réconciliées », nous extrayons les renseignements et documents ci-dessous :

Paul-Hyacinthe Loyson demeure un ardent adversaire de la théorie et de la pratique spirites. Le spiritisme le choque gravement en tant que religion, et ne l'a point convaincu en tant que science. Le fils du « Père Hyacinthe » n'a pas moins d'aversion pour les croyances spirites que pour les religions orthodoxes. La Foi n'a rien de commun avec les dogmes des Eglises, d'aucune Eglise... Il m'adressa cette définitive profession de foi « Mon respect pour l'Esprit m'empêche de prêter l'oreille aux esprits. Le bruit des tables me distrairait de l'harmonie profonde des âmes ». Le panthéiste spiritualiste répudiait le néo-spirite !

Des expériences malheureuses sont venues renforcer d'autre part l'hostilité de P.-H. Loyson contre le spiritisme, en ajoutant des griefs positifs à ses préventions sentimentales. Il m'en a fait, dans une de ses lettres, un récit émouvant qui ne sera pas sans intérêt ni sans profit pour certains spirites un peu trop crédules peut-être :

« Après la mort de mon père, je fus informé, par je ne sais quelle dame spirite, que le disparu, cherchant à rentrer en rapport avec moi, me donnait rendez-vous chez elle. Il ne m'en eût rien coûté qu'un louis. L'obole à Caron pour faire le voyage en sens inverse, et acquittée cette fois, par les vivants: le billet de retour des Champs-Elysées. Je priai la dame de demander à mon père un signe qui le ferait reconnaître de moi. Et je précisai ; que l'esprit de mon père me citât un vers de son poète de prédilection, le vers que mon père avait sans cesse à la bouche pour y résumer toute sa foi. Le signe ne vint pas, mon cher ami. Ce vers maintenant, je puis vous le confier :

Et le cri de mon âme est toujours toi, mon Dieu !

Lamartine.

Faut-il en conclure que les Esprits perdent la mémoire en prenant possession, après la mort, de la plénitude de leur âme ?

Fâcheuse rançon, avouez-le !

« Puis,ce fut une séance spirite à laquelle je me rendis sur l'invitation de gens de très bonne foi. Je relevai des phénomènes magnétiques indiscutables. Le médium, endormi, lisait à livre ouvert dans mon cerveau. Mais, quant à l'esprit de mon père, il refusa de se manifester. Il me délégua mon grand-père, son propre père, et cela par une confusion qui s'établit aussitôt, dans la subconscience du médium, entre mon grand-père et mon père, que nous appelions en famille, grand-père. Pensant à mon père, je pensai grand-père et le médium, qui lisait en moi, s'y trompa, fourvoyant du coup ces pauvres Esprits ! Bref, ce fut lamentable à pleurer, — si je n'avais préféré garder mes larmes pour ma douleur, et non pour rire !

« Pardonnez-moi, mon cher ami, de m'exprimer avec cette franchise brutale. Et venons-en, pour finir, à cette lettre de mon père, adressée par lui, au lendemain de sa mort, à une « dame » et publiée par M. Léon Denis dans sa brochure : L'au delà de la survivance de l'Etre.

Commentaire critique en quelques mots :

1° « Chère madame » Il me paraît que dans l'Au-delà de telles appellations sont bien bourgeoises.

2° Oh ! ce « débordement » qui ronge !

3° « Aux dépens du nom ». Mon père n'employa jamais une expression philosophique aussi impropre, un néologisme aussi impur. Il parlait français sur terre.

4° « Amoralite ». Même observation.

5° « Apôtre ». Il se donne par trois fois ce qualificatif. Mon père était modeste, sur terre.

6° « Coucher l'homme immobile sous la pierre du Sépulcre ». Le corps de mon père fut inciné. Son esprit, sans doute, l'a oublié. La perte de mémoire s'aggrave.

7° « La terne chrysalide, où mon âme s'est muee, sous l'épreuve et la douleur, en un merveilleux papillon ». Mon père, dans son style, évitait ces banalités sur terre !

8° « Possibilités ». Autre néologisme qu'il n'adopta jamais.

9° « La communion intime des êtres, que les lourdes enveloppes physiques séparent par d'invincibles barrières ». Cacophonies et Galimatias. Les voûtes de Notre-Dame et du Cirque d'Hiver en eussent été lézardées.

10° Oh ! ce « germe » qui est une « notion », une « notion enclose dans les liens ! ».

11° « Les Lacordaire, les Didon, les Bersier ». Jamais mon père n'eût associé ces trois hommes, sur terre. Pour le premier et le dernier, il professait une haute estime. Pour le père Didon, hélas ! Si vous saviez ce qu'il en pensait !

12° Signé : « Loyson ». Jamais mon père n'a signé ainsi, mais, tour à tour, selon les étapes de sa carrière: Charles Loyson, Frère Hyacinthe, Hyacinthe Loyson. Conclusion : Cette lettre est le produit d'une très grossière supercherie ou d'une très naïve et pas flatteuse auto-suggestion à laisser pour compte à la « dame » destinataire. Et,pour une fois, ce serait le cas de le

dire, quelle chute le « père Hyacinthe » a faite ! Après sa mort, heureusement. Mon cher ami, entraîné à la discussion de cette macabre plaisanterie, j'ai fait violence à mes sentiments les plus douloureux dans l'espoir que mon témoignage pourra, peut-être, vous mettre en garde.

Je n'ajoute qu'un mot : de son vivant, mon père avait horreur du spiritisme ; pourquoi son esprit n'en fait-il pas son *mea culpa* ? »

De tout mon cœur d'ami, je déplore les douloureuses expériences de P.-H. Loyson. Les seuls médiums auxquels il ait eu affaire se sont trouvés malencontreusement être un médium vénal, un médium suggestionné, un médium peut-être auto-suggestionné. Ces intermédiaires spirites l'ont dégoûté du spiritisme !...

M. Henri Brun donne le texte de la lettre à laquelle M. Paul-Hyacinthe Loyson fait allusion.

Voici cette lettre. Les passages en italique sont ceux que relève P.-H. Loyson.

Chère madame, merci du service que vous m'avez rendu, merci de m'avoir aidé à sortir du trouble qui suit la mort, merci de m'avoir mis en contact avec des âmes si nobles, si pures, qui rêvent le triomphe du Christ véritable et la mise en œuvre de sa doctrine dans une humanité rongée par la fièvre malsaine du matérialisme et par le *débordement* de ces doctrines d'une philosophie nébuleuse, qui, en voulant créer des surhommes, a méconnu l'homme tout court.

Le matérialisme, d'une part, et les néfastes doctrines qui ont exalté le moi *aux dépens du nous*, et l'individu aux dépens de l'ensemble humain dont on ne peut le séparer, ont créé une *amoralité* générale, une dégénérescence de la conscience, que les vieilles formules religieuses sont incapables d'enrayer.

Oh ! nous aurons bien à faire, nous, les missionnaires du Christ nouveau, et le travail ne nous manquera pas dans la vigne du Seigneur ; mais quelle joie pour *l'apôtre* de sentir sa mission se préciser et s'étendre, de voir que la mort, *loin de coucher l'homme immobile sous la pierre du sépulcre*, augmente, étend, amplifie ses facultés, qu'elle le libère des doutes, des hésitations, des scrupules faux qui troublent sa conscience! Ma vie passée n'a été que *la terne chrysalide où mon âme s'est muée sous l'épreuve et la douleur en un merveilleux papillon.*

O joie immense qui gonfle le cœur ! joie qui soulève l'âme dans un souffle éperdu, pour la jeter palpitante de reconnaissance, aux pieds du céleste Créateur, qui paie si amplement la rançon du pêcheur. Non, mes frères, vous qui êtes plongés dans la nuit de votre terrestre prison, vous ne pouvez concevoir le bonheur de la libération terrestre : sentir grandir en soi cette puissance de connaître et d'apprendre, qui a fait déjà de l'homme le maître de l'univers matériel; sentir grandir en soi, avec l'intelligence et la compréhension, toutes les *possibilités* de l'action ; sentir son cœur s'épurer, et connaître enfin la véritable amitié et le véritable amour dans la *communion intime des êtres, que les lourdes enveloppes physiques séparent par d'invincibles barrières*, tout cela ne peut s'exprimer par des mots, et il m'est im-

possible de vous faire sentir cette plénitude de vie qui succède au sommeil terrestre ; car, sur terre, l'homme est semblable au grain enfoui dans le sol, obscur germe, *notion* qui prépare l'épanouissement futur, mais qui n'en est pas moins profondément enclose dans les liens de la matière.

Merci encore une fois, madame, d'avoir hâté mon réveil, de m'avoir donné tant d'amis si élevés, si hauts et si pénétrés de la parole du Christ ; merci de m'avoir fait entrer dans cette phalange qui compte des *Lacordaire*, des *Didon*, des *Bersier*, phalange qui travaille à la divine mission de la rénovation de l'idéal du Christ.

Me voici donc redevenu l'ardent, le fervent apôtre que vous, ma chère fidèle (l'Esprit s'adresse, ici, à une personne de l'assemblée) avez connu, avec plus de clairvoyance et plus d'intelligence des choses, avec l'espoir fervent de pouvoir reprendre plus tard et plus parfaitement la tâche que j'ai essayé de remplir ici-bas et que j'ai laissée hélas ! imparfaite. C'est votre pensée qui m'a attiré près de notre médium. Merci donc, à vous aussi. Je vous quitte, mes amis, plein d'une joie pure et sainte, joie qui surpasse toutes les joies de la terre, comme toutes les harmonies terrestres, comme le chant du rossignol surpasse et éteint le gazouillis de la fauvette.

Merci encore ; l'apôtre a repris confiance en sa mission divine, et de nouveau le voici prêt à combattre pour le triomphe de l'esprit du Christ. LOYSON.

— M. *Jean* BÉZIAT publie dans le *Fraterniste* du 13 juin 1913, avec documents photographiques à l'appui, le compte rendu d'expériences faites par M. Fernand Girod avec Mme Demange comme médium, en présence du commandant Darget, de MM. Paul Pillaut, C. de Varennes, André de Constantinidès, Arthur Bæchler, Maurice Hofmann, L. Chevreuil, Chardon, Mmes Bæchler, Charbonnier, Marie Chevreuil, Elisabeth Vautrin.

Après que le jeune expérimentateur nous eut donné de très claires et détaillées explications sur la méthode qu'il a instituée pour rendre objectifs et indéniables dans leurs manifestations les phénomènes de déplacements sans contact, premier stade, dit-il, des phénomènes du haut médiumnisme, il nous invite à faire cercle autour d'une cage en fer qu'il a imaginée comme premier moyen de contrôle, cage qui mesure en surface 1m20 et 1 mètre de hauteur.

Assis autour de cette cage, l'emprisonnant avec nos genoux et nous tenant tous très fortement les mains tenues basses sur les genoux, il était absolument impossible à quiconque de nous, en la période d'obscurité dans laquelle nous nous trouvions plongés peu de temps après, de toucher au guéridon haut de 0m70, large de 0m40 qui se trouvait situé au centre du dispositif,sans que la personne qui aurait voulu faire une infraction se levât ce qui, bien évidemment, n'aurait pas manqué d'être révélé par les voisins.

Eh bien ! dans cette disposition expérimentale, alors que le médium, Mme Demange,était tenu et contrôlé par deux personnes, M. Maurice Hofmann, de la Société Psychique de Genève, à gauche, et Mme Saint-Elme de Varennes, à droite, qui avaient eux-mêmes sollicité la faveur du contrôle

et alors que M. Girod se tenait loin du cercle des assistants, une lampe électrique de poche à la main, nous assistâmes à cet étrange phénomène d'une transposition totale de la personnalité du médium. Celui-ci nous parla avec une voix tonitruante que nous ne connaissions pas à Mme Demange, rencontrée par nous plusieurs fois en des réunions psychiques.

Cette personnalité seconde, ainsi que la nomme notre ami Girod, nous entretint longuement de choses et d'autres et nous donna des conseils que nous jugeâmes excellents à suivre, et que nous suivrons très certainement. Cependant que le guéridon fut, à plusieurs reprises, projeté à terre à l'intérieur du dispositif isolateur.

Le silence se faisant, nous entendîmes un bruit de grincement à terre, puis le long des parois de la cage de fer ; en cet instant, notre ami Girod aux écoutes faisait la lumière électrique, et nos yeux purent de ce fait, assister à ce spectacle impressionnant d'une table qui se soulève sans aucun contact humain et qui vient, dans une projection violente, consécutive à la force initiale dépensée dans ce but, tomber hors du dispositif, sur nos genoux et même au delà du cercle formé par nous, ainsi que cela eut lieu dans une seconde et dans une troisième reprise.

Vraiment, nous avons assisté là, mon ami Pillault et moi à une expérience rare.

Aussi, ne saurions-nous trop admirer les précieuses qualités médiumniques de Mme Mary Demange, trop rendre hommage aux précieuses qualités d'expérimentateur de notre ami Fernand Girod.

C'est une ère nouvelle qui s'ouvre, grâce à cette rencontre dans le plan spirituel d'un si bon médium avec un chercheur si sagace et si averti. Cest tout un monde nouveau et fécond en découvertes qui s'ouvre à nous ; c'est le psychisme prouvé ; ce sont les forces inconnues révélées ; c'est la vérité qui, avec grâce, lève son voile et nous apparaît toute belle, toute pure, toute lumineuse et resplendissante.

Voici, d'après les explications de M. Fernand Girod, quelles sont les conditions dans lesquelles il opère.

Ma méthode d'expérimentation repose sur trois dispositions principales qui sont les suivantes :

1. Interposition, entre le médium et l'objet à déplacer, d'un écran ne permettant pas d'infraction à la bienséance expérimentale, si je puis dire et n'annihilant pas non plus les facultés mises en jeu pour l'obtention du phénomène.

2. La deuxième disposition est cruelle, féroce même, et ne serait pas soufferte, bien sûr, par beaucoup de médiums, ce que je déplore. Elle consiste à faire la lumière instantanée à n'importe quelle phase du phénomène. La lumière électrique, on le conçoit, est seule susceptible de bien remplir cet office.

3. La troisième disposition consiste à avoir un ou plusieurs appareils photographiques constamment braqués vers la source des manifestations dites médiumniques et de faire jaillir là encore, à n'importe quel instant, l'étin-

celle du magnésium qui permettra à la plaque photographique d'être influencée et de nous déceler ce qui pourrait, pendant les jets de lumière, n'avoir été qu'imparfaitement vu de nos yeux.

C'est sur ces données, avec ce programme, en crescendant et en multipliant les moyens de contrôle, que nous avons expérimenté pendant ces derniers mois, avec Mme Demange et quelques amis.

...L'expérience de couronnement consista en le très beau phénomène qui fut l'enlèvement complet de la table, hors du dispositif. La table s'étant soulevée de toute la hauteur du dispositif, enjamba pour ainsi dire ce dernier et passa entre le côté gauche du médium et mon côté droit, en me frôlant la figure, pour aller retomber derrière nous, les pieds en l'air.

Pour ce phénomène, le médium donna beaucoup, et il fallut plus du double du temps habituel pour le ramener au diapason normal de la réalité.

L'enthousiasme de M. Jean Béziat n'est pas partagé par tout le monde. Voici ce que publiait *le Matin*, dans son numéro du 4 juin 1913 :

M. Fernand Girod affirme, dans un mémoire où le détail abonde, et auquel des instantanés photographiques donnent un grand luxe de précisions documentaires, que les facultés psychiques de son médium lui permettent de faire exécuter les sauts les plus extraordinaires à une table tenue à distance.

M. Fernand Girod et Mme Mary Demange ont enfermé un guéridon léger au centre d'un dispositif isolateur vissé au parquet et constitué par quatre carrés de filet à mailles étroites formant les quatre faces. Autour de cet appareil, qui doit assurer la parfaite sincérité de l'épreuve, les spectateurs se rangent et se contrôlent mutuellement en faisant la chaîne des mains.

C'est alors que, dans le médium, vient s'incarner une personnalité fort bruyante qui n'est autre que « Marianne », la « personnalité seconde ». Mme Mary Demange n'est plus et ne connaît plus Mme Mary Demange. Elle est « Marianne ». « Marianne », si elle est dans d'heureuses dispositions et si les esprits se montrent favorables, entre aussitôt en convulsions : elle se renverse sur sa chaise, ses yeux se désorbitent, sa chevelure, défaite, balaye sa face crispée, ses bras et ses jambes se tendent et se détendent en mouvements saccadés ; enfin elle s'époumone et pousse des clameurs gutturales, dont souffrent les tympans non éduqués.

De la tête, du cœur, de l'épigastre, du tronc, des jambes ou d'une main de « Marianne » se dirige vers le guéridon une force irrésistible qui le soulèvera. La table se retire dans la direction opposée au médium — l'attraction étant plus rare et contrariée par la lumière — ou bien elle s'élève verticalement contre les parois de l'isolateur, enjambe celui-ci et va choir lourdement dans la salle.

Tout ceci est fort impressionnant. Mais, ce qui l'est davantage, c'est que, sur une plaque photographique, impressionnée à la lueur rapide d'un éclair de magnésium, M. Girod a découvert une fulguration singulière « qui avait son point radiant au-dessus de la tête des assistants, et dont le prolongement semblait accompagner la table dans sa chute ». Ne serions-nous pas ici,

demande-t-il,en présence de la force productrice du phénomène, en présence de la photographie de l'esprit lui-même ?

Voici maintenant la critique, elle est plutôt sévère :

M. Caroly, mage moderne, traite de billevesées toutes ces constations troublantes. M. Caroly est un prestidigitateur de qualité qui n'attribue rien de surnaturel à son art. Il ne croit pas au spiritisme,et il a plus de respect pour le tour savant de passe-passe que pour la réincarnation des esprits.

— J'ai assisté, nous a-t-il confié, à une expérience de M. Girod. J'ai vu Mme Mary Demange,et je suis rentré pleinement édifié. D'abord, obscurité complète dans la salle : la lumière apeure les esprits. Ensuite, impossibilité absolue de tout contrôle efficace.

« On ne doit pas bouger, mais il ne faut pas contrarier le médium. Si on lui tient le bras, il se dégage par un mouvement brusque, attribué à son état physiologique particulier, et la table monte ; si on lui surveille le pied, il se dégage encore avec rapidité, et la table monte.

« On donne alors la lumière : le médium a repris son attitude. Trop tard ! Si on insiste, si on veut retenir le bras ou la jambe qui se lance, le médium proteste ; il ne veut plus de votre voisinage et il réclame un contrôleur plus complaisant. Si on l'attache, les esprits ne « marchent » plus. Si on dessine à la craie, sur le parquet, les semelles de chaque assistant installé,on oublie de marquer l'emplacement des pieds du médium, car, n'est-ce pas, un médium possédé des esprits s'agite beaucoup,et on ne peut raisonnablement exiger de lui qu'il se contienne. Si... mais M. Girod a réponse à toutes les objections, comme moi-même, dans mon métier, j'ai une explication pour toutes les curiosités de l'auditoire.

« Marianne était, nous a-t-on dit, une fille sans éducation qui vivait à la période préhistorique. Elle crie beaucoup. Elle hurle et trépigne, tant et si bien qu'un soir les voisins et le concierge, las d'un tel tumulte, frappèrent à la porte et parlèrent d'aller se plaindre à la préfecture de police. » Marianne connaît le boulevard du Palais ; elle se radoucit et mit une sourdine.

« La vérité, à mon avis, c'est que Mme Demange parvient à lancer dans le filet un coup de pied, qui décèle chez elle une remarquable puissance musculaire et un joli développement des membres inférieurs. Elle atteint et projette la table hors du cercle, et pendant qu'elle ramène promptement sa jambe sur la ligne, la force élastique du filet ramène celui-ci à sa position normale. Il en est de même pour le jet en avant du bras. Quant à la « photographie de l'esprit », n'en parlons pas, si vous voulez ? Tous les professionnels vous diront que la fulguration remarquée sur la plaque provient d'un déplacement de l'appareil...

« La controverse demeure, avec ceci d'acquis cependant,que M. Girod reconnaît qu'il ne peut opérer en pleine lumière et qu'il est parfois des médiums qui fraudent inconsciemment.

« On peut tout expliquer, avec cet euphémisme... mais on ne démontre rien. En tout cas, j'offre toujours 2.000 francs à quiconque fera sous mes yeux, une expérience loyale qu'il ne me sera pas possible de comprendre. »

Le docteur Albert Charpentier offrit l'année dernière, 2.000 francs au médium qui, sévèrement contrôlé et les jambes emprisonnées dans un sac, parviendrait à déplacer, sans qu'il y ait eu le moindre contact, un objet isolé à quarante centimètres du cercle. M. Fernand Girod et Mme Mary Demange relevèrent le défi, mais l'expérience publique n'eut pas lieu.

Le *Matin* revient sur cette question dans son numéro du 18 juin 1913; il publie d'abord la protestation de M. Fernand Girod :

M. Girod s'est montré surpris de cette discussion. Il nous l'écrit.

« M. Caroly, dit-il, a bien tardé pour exposer sa façon de penser. Je lui rappellerai que les phénomènes de lévitation se sont produits devant lui, alors que les jambes de Mme Demange étaient entravées ; que lui-même avait assisté à la délimitation, à la craie, des pieds de chaque assistant, ceux du médium compris, et que le dessous du plateau du guéridon avait été blanchi à la craie pour déceler les contacts, s'il s'en produisait... Il y a beau jour que, dans nos rangs, des contre-défis ont été lancés aux prestidigitateurs qui voudraient reproduire, par les moyens de leur art, et contrôlés comme le sont nos médiums, les phénomènes de déplacement sans contact ; il y a un prix de 10.000 francs à gagner. Que messieurs les prestidigitateurs commencent !... »

Ce à quoi M. Caroly riposte :

— Je me suis rendu chez M. Girod sous un nom d'emprunt, car il paraît que la présence d'un prestidigitateur aurait troublé le médium s'il l'avait connue. J'ai entendu, j'ai vu, je suis rentré chez moi pleinement édifié et, quand vous êtes venu me questionner sur mes impressions, je vous les ai livrées telles qu'elles sont, sans me douter qu'elles causeraient un si vif chagrin à mon contradicteur.

« La lettre de M. Girod ne modifie rien à mon sentiment. Je n'ai pas l'intention d'engager une polémique sur un sujet si éloigné de mon art, mais je peux vous assurer qu'aucun phénomène — je dis bien : *aucun*, — ne se produisit chaque fois que, sur mes instances, les jambes du médium furent solidement attachées aux pieds de la chaise. A ce moment, Mme Mary Demange se trouva fatiguée, les esprits aussi, et la table ne se déplaça pas d'un pouce. Le guéridon n'a repris sa liberté — simple coïncidence, je l'admets — qu'avec les jambes du médium.

« Il est exact que le plateau fut blanchi à la craie. Il s'agissait alors de renouveler, en la vérifiant, l'expérience qui consiste à faire sauter un tambour de basque posé sur un guéridon, et sans que celui-ci remue. Le plateau a été blanchi, c'est vrai, mais Mme Mary Demange éluda l'épreuve et passa à d'autres exercices...

« J'ai constaté. Les spirites ont plus d'un tour dans leur sac. Une séance ne permet peut-être pas de découvrir les moyens pourtant bien grossiers qu'ils emploient, mais un professionnel doit y parvenir avec un peu de persévérance.

« Je ne veux pas nier de parti pris le surnaturel. Que M. Girod et Mme Mary Demange perfectionnent les communications qu'ils ont avec les esprits, et lorsqu'ils seront prêts, lorsqu'ils pourront opérer dans une lumière suffisante pour permettre un contrôle vraiment efficace, alors nous verrons quel crédit on doit leur accorder. Armons-nous de patience... »

Puis un autre prestidigitateur intervient, et il faut reconnaître que certains des arguments donnés par ces Messieurs pour établir que les médiums en « état second » ne sont que d'habiles illusionnistes ne manquent pas de justesse.

Pas davantage que M. Caroly, le directeur d'un théâtre d'illusion des boulevards, M. Méliès, ne croit à la matérialisation des esprits. Il est, avec ceux-ci, dans les termes les plus fâcheux.

M. Méliès a quarante ans de pratique. Il a fait évoluer sur la scène qu'il dirige, tout un peuple de fantômes, mais il confesse, modestement, qu'il n'a aucune relation avec le monde d'outre-tombe. Ses fantômes sont en chair et en os...

— Je réalise ici, nous a-t-il dit, tout ce qu'un spirite convaincu peut réaliser dans le cercle le plus intime. Mes tables, mes armoires, mes chaises, tout mon mobilier, en un mot, obéit, sans contact apparent, à une force irrésistible qui se charge de « chambarder » un intérieur sans que le spectateur le plus averti puisse découvrir la machinerie qui commande à cette sarabande. Tout est truqué ; aucun « truc » n'est visible. Une personne prévenue peut nous accompagner sur la scène, y circuler avec nous, chercher, tâter, fouiller, nous assister directement, elle ne trouvera rien. Nous prouvons même — oui, monsieur ! — que chaque objet est libre de tout lien !... Le prodige et le miracle, voilà qui nous connaît...

« Les prestidigitateurs font mieux que les spirites. Eux seuls peuvent dire de la réincarnation des esprits que c'est là la plus divertissante mystification dans laquelle soit tombé le monde savant.

« Les spirites ne veulent pas se prêter aux expériences que nous leur proposons. Ils trouvent nos conditions draconiennes. C'est qu'ils agissent comme nous agissons nous-mêmes. Ils ont, comme nous, recours à l'adresse physique, à la chimie, à l'électricité, aux complicités éparses dans la salle, aux cent fils invisibles qui soutiennent un objet et qui sont disposés de façon à pouvoir se déplacer rapidement, suivant les besoins du spectacle. Ils font du surnaturel avec les forces naturelles dont dispose l'homme d'aujourd'hui.

« Fatiguer le néophyte, voilà leur système. La machinerie et le truquage interviennent ensuite. Alors, brusquement, le guéridon saute, ou un fantôme surgit, et comme personne n'a vu, tout le monde croit. C'est ahurissant de promptitude et d'habileté, mais il ne faut voir là que de la promptitude et de l'habileté.

« Des médiums qui vivent aux crochets des esprits sont venus me proposer de m'associer avec eux pour exploiter la crédulité publique. J'ai, na-

turellement, repoussé ces offres, mais vous devez comprendre maintenant les raisons de mon scepticisme... Je sais trop bien pour croire...

Nier les phénomènes occultes ou les accepter de parti pris sont deux extrêmes aussi éloignés l'un que l'autre de la vérité scientifique.

Il est à peu près certain que des faits réels ont été produits. Est-ce une force émanant du médium? nous ne le croyons pas. Il s'agit, à notre avis, quand il n'y a pas fraude, d'une intervention extra naturelle.

Or, dans le surnaturel, quelle qu'en soit l'origine, l'être qui intervient est doué de volonté ; il n'obéit pas aux expérimentateurs et décèle sa présence seulement lorsqu'il lui platt.

C'est pourquoi le médium professionnel ou autre, qui tient absolument à réussir, fraude quand le secours qu'il demande lui fait défaut. C'est aussi la raison pour laquelle les médiums exigent l'obscurité et des dispositifs particuliers pour leurs expériences.

Tant qu'ils n'opéreront pas en pleine lumière et dans les conditions ordinaires de la vie humaine, on pourra conclure, avec grande chance de rester dans la vérité, qu'il y a, de leur part, supercherie plus ou moins consciente.

Les vrais phénomènes surnaturels, ne craignent pas la lumière et n'ont besoin d'aucune préparation particulière pour se produire. Témoins, les guérisons de Lourdes qui sont du surnaturel divin, ou les actes des possédés qui sont du surnaturel diabolique.

Si l'on n'admet pas le surnaturel et si l'on ne veut voir dans les expériences spirites que des faits naturels, résultats de lois plus ou moins connues, ces phénomènes, comme tous les autres, doivent pouvoir être constatés par l'homme agissant normalement avec les moyens d'investigation dont la nature l'a doué, c'est-à-dire avec ses sens.

Hors de ces règles, il n'y a, je crois, que fraude, duperie, et, de plus, grand danger pour la raison humaine qui, n'étant plus placée dans les conditions normales où elle doit s'exercer, reçoit des atteintes morbides qui, peu à peu, la détraquent complètement. C'est pourquoi la sagesse de l'Eglise réprouve ces expériences et défend de se livrer à ces troublantes et inutiles investigations qui ne peuvent rien apprendre à l'âme croyante et fidèle aux enseignements de l'Eglise catholique.

— Dans une discussion qui eut lieu au 2e Congrès international de Psychologie expérimentale, et dont nous empruntons les détails au

compte rendu analytique, publié par M. Henri Durville dans le numéro de mai du *Journal du Magnétisme et du Psychisme expérimental,* p. 339.

M. Sausse, de Lyon, estima que les phénomènes médiumniques ne devraient être étudiés qu'en lumière rouge, qui, d'après ses expériences personnelles, ne gêne en rien la production des phénomènes. Il y a là une question d'entraînement pour le médium, et cette solution évite aussi le sursaut nerveux que provoque l'éclair au magnésium. M. Delanne se rallia à cette opinion : lui-même habitua progressivement Eusapia Paladino à supporter la lumière en plaçant, pendant quelques expériences, une lampe sous la table, et cela ne contraria nullement la lévitation. M. l'abbé Pétrus émit l'idée que la force psychique, de même que les ondes hertziennes, se propage probablement mieux la nuit, mais M. de Fontenay préfère obtenir des phénomènes en lumière, malgré leur plus faible intensité. M. Boucher observa qu'en se servant de la méthode magnétique, un sujet présentant les états cataleptique, somnambulique et léthargique peut, sans en être contrarié, obtenir des manifestations en pleine lumière. Puis M. Herbet suggéra l'emploi du cinématographe qui pourrait peut-être saisir la formation et la désagrégation d'une matérialisation. C'est pour M. de Fontenay la question de l'avenir qui fournira des preuves indiscutables de l'idéoplastie. Au lieu d'un éclair de magnésium, il faudrait des éclairs puissants durant deux à trois secondes : en présence d'un phénomène réel, la forme se dissoudrait sous cette brusque impression, et le film en saisirait tous les détails, tandis qu'une apparition truquée, un dessin, ne bougerait pas. Enfin, M. le docteur Comte proposa d'utiliser la lumière ultra-violette qui ne gênerait très probablement pas les phénomènes, puisque invisible.

Le dispositif des séances médiumniques n'a presque pas varié depuis de longues années. M. le colonel Frater le trouve suranné et quelque peu ridicule, et, en outre, non sans raisons, favorable à la fraude. Pour obvier à cet inconvénient, il propose : 1° emploi d'une chaîne métallique sur laquelle reposeraient les mains et qui serait substituée à la chaîne des mains — les récentes expériences sur la conductibilité de la force psychique signalées par M. Boirac laissent entrevoir cette possibilité ; 2° immobilisation du médium à sa chaise par la ceinture, fixation de la chaise au sol et disposition des objets à déplacer à une distance telle que le médium ne puisse les atteindre par les moyens normaux ; 3° enfin suppression du cabinet noir dont plusieurs grands médiums n'ont pas besoin ; si toutefois ce cabinet est vraiment indispensable à certains médiums, il faut souhaiter qu'un contrôleur soit autorisé à y pénétrer.

— Le Commandant Darget rend compte, dans le *Fraterniste,* 13 Juin 1913, d'une séance de spiritisme *payante* donnée chez Mme Monroc-Vermont, 197 ter rue Saint-Charles, villa des Mésanges, à Paris, avec le concours du médium italien Carancini.

Ayant été invité par Mme Monroc-Vermont, à assister à une séance qu'elle donnait avec le médium Carancini, je m'y suis rendu le dimanche 18 mai

à 9 heures du soir. L'électricité ayant été éteinte, je me suis aperçu que deux lanternes rouges éclairaient la figure des assistants, ainsi que leurs mains, qui faisaient la chaîne au-dessus d'une longue table.

J'ai même fait l'observation que je croyais qu'il y avait trop de lumière, et le médium a fait un signe que non. Il se sentait sans doute, bien disposé ; car, les phénomènes, sans contact, que, pour une fois, je puis dire avoir vu de mes propres yeux, ont été nombreux. De plus, j'ajoute que différents objets portaient des lettres lumineuses pour qu'on pût suivre leurs mouvements.

J'étais contrôleur de droite, tenant la main droite du médium, et ma jambe et mon pied gauches touchant sa jambe droite et son pied. Un cabinet noir était dans un angle avec des rideaux noirs fermés, cabinet qui a été visité ainsi que les différents objets qui s'y trouvaient. Un drap blanc était suspendu à l'intérieur, de façon à ce que les lumières rouges puissent faire ressortir la blancheur du drap toutes les fois que l'Esprit Joseph, guide du médium, entr'ouvrirait les rideaux. En outre de ces savantes dispositions, j'avais un guéridon derrière moi où se trouvaient une sonnette, un petit accordéon d'enfant et deux fleurs artificielles, le tout muni de lettres lumineuses. Pour comble de bonheur, un assistant, M. Brincat, traduisait l'italien.

Voici la succession des phénomènes observés : Coups frappés dans le cabinet noir ; Sonnette transportée en l'air, tintant pendant quelques secondes, et projetée à terre ; Fleurs lumineuses se promenant au-dessus de nos têtes ; Un doigt donnant la sensation d'un doigt humain frappant deux fois sur mon épaule gauche, comme pour me prévenir de faire attention. En même temps, une dame dit : « Je crois qu'on me prend un peigne dans les cheveux ». Et je dis : « On m'a mis quelque chose sur la tête ». Je quitte une main et je prends ce quelque chose. C'était le peigne de la dame.

Les rideaux noirs se sont entr'ouverts un grand nombre de fois, laissant voir le blanc du drap dont j'ai parlé ; puis, ils se refermaient. Un guéridon s'est promené dans la chambre, et est venu ensuite en s'élevant et redescendant se poser doucement sur la table. La chaise de Mme Monroe-Vermont a été tirée en arrière, enlevée, et une autre mise à sa place. C'est à ce moment de remue-ménage qu'on a, je crois, changé de contrôleurs, qui ont d'ailleurs changé une deuxième fois, de sorte qu'il y a eu successivement six contrôleurs sur onze personnes.

Mmes L.-N., Moreau, Simon et MM. Brincat, L. R., sont touchés par une main matérialisée. Une main lumineuse a été vue par plusieurs des assistants ; mais pas par tous, ce qui est une preuve que ce ne pouvait être qu'une main fluidique, une main d'esprit. De très belles lueurs ont circulé dans la salle à plusieurs hauteurs. Le médium m'ayant dit de frapper sur la table, j'ai donné trois coups dont le rythme a été répété et trois étincelles ont jailli de la table jusqu'au plafond.

Le médium est ensuite entré dans le cabinet. Il y a eu alors des lueurs se promenant, montant et descendant, des étincelles et des bruits indéfinissables. Enfin, le guide a dit, par la bouche du médium, entrancé, que les

phénomènes étaient terminés. J'ai demandé alors, pour la constatation d'une si belle séance, la signature des personnes que leur position indépendante mettait à même de pouvoir signer ; et voici les signatures : Mmes E. Juanita ; Comtesse de Sulmella ; M. J. ; E. L. ; C. M. ; M. L. ; Monroc-Vermont M. C. Brincat ; Robert L. ; F. Mercier ; commandant Darget.

Qu'on me permette maintenant une réflexion à l'adresse des Sociétés ou Revues qui veulent conquérir le Spiritisme par des moyens ou théories qu'ils prétendent être scientifiques. Ces gens-là, qui se laissent intituler des savants, croient éblouir le pauvre peuple, c'est-à-dire les chercheurs de la Vérité, en se servant de mots baroques qu'ils forgent avec des bribes de grec et de latin. Ils vous lancent, par exemple, à la tête d'un médium, des bombes de polygonal, subliminal, télestésie, télékinésie, ectoplasme ; j'en passe et des meilleurs !

Ils ne voient pas qu'ils bouchent ce que j'appelle les « robinets fluidiques » du médium, qui reste ahuri. Le sens des expressions de ces contrebandiers du Spiritisme, dont chacun, sentant l'avenir de cette haute science, voudrait en prendre un morceau, est écrit dans Allan Kardec, en bon français, compréhensible pour tous.

Chez Mme Monroc-Vermont, le monde parlait le français ordinaire, et le médium, quoique italien, semblait nous comprendre et était à son aise. Les robinets fluidiques étaient pleinement ouverts déversant les phénomènes dans toute leur puissance, et en bonne lumière. Commandant DARGET.

— Nous extrayons les lignes suivantes d'un article : « Spiritisme et Religion » publié, sous la signature Jeanne Stell dans le *Fraterniste* du 30 mai 1913. Elles montrent à l'aide de quels arguments la secte parvient à s'infiltrer auprès des âmes de bonne foi :

La plupart des chrétiens qui entendent parler de spiritisme s'imaginent que c'est une nouvelle religion, et cela suffit pour qu'ils le rejettent avec horreur. D'autres croient que le spiritisme est contraire à toute religion ; de là, l'espèce de mépris dans lequel on affecte de le tenir. Je voudrais tâcher de faire comprendre aux lecteurs chrétiens du *Fraterniste*, d'abord, que le spiritisme n'est pas une religion, mais une science, et ensuite que le spiritisme, loin d'être contraire à la religion, tend à en faciliter la pratique chez les convaincus.

La preuve de l'existence de l'âme étant faite pour le spirite, il s'élèvera forcément au-dessus des choses matérielles. Il rêvera de vivre une vie plus élevée, il brûlera de connaître ces régions supérieures qu'il soupçonne, et, pour y parvenir plus vite, il suivra les enseignements que le Christ a donnés au monde. Voilà pourquoi j'ai dit que le Spiritisme pouvait très bien s'allier avec la religion.

Sans doute, la pratique d'une religion quelconque n'est pas forcément nécessaire pour l'élévation de l'âme, mais elle la facilite singulièrement, en proposant une règle de conduite qui met de l'ordre, si je puis m'exprimer ainsi, dans les rapports de Dieu avec l'homme. Que nous sommes donc loin

de cette assertion assez commune, que le spiritisme est la religion de l'avenir !

Qui dit religion dit doctrine ; or le spiritisme n'enseigne aucune doctrine nouvelle. Il vient en son temps renforcer la croyance dans l'immortalité de l'âme et dans la grande loi d'amour. C'est un flambeau allumé par Dieu pour éclairer notre route, illuminer nos intelligences et embraser nos cœurs.

— Sous le titre : « Le Vatican approuve le Spiritisme », *le Fraterniste* publie l'article suivant dans son numéro du 30 mai 1913 :

D'après le *Harbinger of Light*, le 18 janvier dernier, l' « esprit » du pape Léon XIII se serait communiqué dans une séance spirite à Melbourne, faisant entre autres choses l'intéressante déclaration suivante :

« L'Eglise catholique se préoccupe beaucoup du spiritisme, et l'acceptation que bientôt elle va faire de cette doctrine sera un excellent moyen pour cette vénérable institution de se maintenir encore longtemps. Les jésuites se rendent compte que le spiritisme gagne du terrain dans l'esprit du public et que l'expansion de cette croyance menace de miner l'Eglise dans ses fondements, la privant de son pouvoir et de son influence. Pour cette cause, ils ont décidé, dans l'intérêt même de l'Eglise, d'accepter le spiritisme dans une certaine mesure : en estimant vrai tout ce qui sortira du Vatican ».

Douze jours plus tard, le 30 janvier, l'arrivée à Melbourne du courrier de Californie remit entre les mains de la personne qui avait obtenu cette communication, un journal littéraire de New-York, contenant la traduction d'un article écrit par le père G. Franco S. J., publié dans *Civilta Cattolica*, organe officiel du Vatican (1), et dans lequel l'auteur confirme l'exactitude des paroles dictées par l' « esprit » de Léon XIII. Le Père Franco fait même constater que l'Eglise croit aux phénomènes du spiritisme, mais en condamne les pratiques comme étant contraires à l'enseignement de la Bible. Après avoir ridiculisé la manie qui fait attribuer à l'hallucination individuelle ou collective les apparitions, l'auteur s'exclame :

« Comment pourrions-nous douter de la réalité des faits, quand on les constate un grand nombre de fois et que nos impressions se confirment avec ce que tant de personnes ont vu et entendu en maintes circonstances ? »

Quand un journal du Vatican s'exprime ainsi, nous nous expliquons pourquoi le docteur Lapponi, qui fut médecin du pape, avait publié un livre sur le spiritisme. Quel langage différent tenu par le Vatican est celui d'aujourd'hui, comparé à celui qu'il tenait il y a une vingtaine d'années !

Spiritualisme

Le *Fraterniste* du 6 Juin 1913 publie sous le titre : « Le Mysticisme » la lettre suivante de M. Sédir (Sédir est le pseudonyme de de M. Jehan Leloup) :

1. La *Civilta Cattolica* n'est pas plus qu'un autre journal l'organe officiel du Vatican. (*Note de la Rédaction*).

Monsieur et cher Confrère. — Quelques-uns de vos lecteurs demandent, me dit-on, des éclaircissements sur la lettre que vous avez insérée récemment. Ces éclaircissements demanderaient bien de la place, pour être complets ; les quelques mots que je puis dire ne seront que des index ; il faudra, pour les mieux apprécier, se reporter à divers ouvrages où j'ai développé ces principes.

De ces principes d'ailleurs, aucune preuve de fait n'est possible, puisque leur domaine propre, c'est les profondeurs occultes de l'âme et de l'univers ; c'est l'invisible de l'Invisible. Il faut les expérimenter pour se convaincre ; or, on ne convaincra les autres ni par le récit de notre expérience, ni par le raisonnement ; mais uniquement par l'influence secrète de notre foi sur l'intuition de notre interlocuteur.

Toutes ces choses divines appartiennent à l'incréé. Les occultistes ont tort d'écrire : Le surnaturel n'existe pas. Ils confondent surnaturel et merveilleux, surnaturel et invisible. Mais les théologiens, — certains théologiens — ont tort de confondre le psychisme et l'occultisme, avec le surnaturel ; c'est du surnaturel, inconnu encore, il est vrai, mais créé ; et il ne s'entache pas forcément de diabolisme.

L'astral, l'éther, l'akastra, l'empyrée, les paradis, tout cela c'est de la création ; l'Evangile n'en parle pas. Il ne parle que de l'incréé du Ciel, du Royaume de Dieu. Les royaumes des dieux sont dangereux et remplis d'illusions ; c'est pourquoi je fais tous mes efforts pour en détourner les chercheurs, en éveillant en eux l'unique curiosité du divin, où se trouvent seules la certitude et la paix.

L'hermétisme, l'ésotérisme, le psychisme, tous les livres sacrés étudient ces mondes inconnus ; l'Evangile seul étudie le monde divin. Les premiers se dévoilent par l'emploi de facultés et de méthodes dont la possession est le privilège des adeptes et des initiés de tout grade et de toute envergure.

Le surnaturel ne se laisse pas conquérir ; il se communique par don gratuit à quiconque a ménagé dans son cœur la plus grande place à Dieu. La position sociale, l'intelligence,la santé n'influent pas sur ce don ; mais seulement la conformité de notre conduite à la volonté divine. C'est cette attitude de notre moi, travaillant les yeux fixés sur l'Eternel,qui constitue le mysticisme véritable.

De plus, Dieu est toujours, — je dis toujours, — à portée de n'importe quel homme qui Le cherche vraiment par des actes.Le Père a infusé par la création une certaine somme d'énergie vitale au monde. Quand l'une ou l'autre des molécules de cette immense Nature — notre terre, par exemple — à force de désobéissances à la loi biologique universelle, s'est gangrenée et agonise, aucun autre monde ne pouvant plus lui venir en aide, le Père a pitié de cette enfant prodigue. Comme toutes les pensées du Père sont des actes, cette pitié est à l'instant réalisée par un Etre ; comme tous les actes du Père sont ce que nos philosophes appellent le Verbe, cette compassion, c'est le Verbe, le Fils de Dieu, dans sa fonction de Messie, de Médecin, de Rédempteur, de Sauveur.

1. Voir la *Revue Internationale des Sociétés Secrètes*, 5 mai 1918, p. 1445.

Jésus de Nazareth n'est ni un adepte, ni un Dieu ; l'individu qui portait ce nom, c'était un homme, un homme complet et parfait, construit expressément pour servir d'instrument de travail parfait au Verbe ; Jésus de Nazareth n'eut donc besoin ni d'éducation, ni d'instrument ésotériques ; dès sa naissance, il possédait l'omniscience et l'omnipotence.

Depuis ce moment, et parce que Jésus fait complètement tout ce qu'il fait, Il demeure présent et vivant sur la terre ; seule, sa forme corporelle est absente, et encore, pas pour tous ses amis.

Le Fils de Dieu continue à nous guider et à nous aider, non pas, en bloc, mais individuellement ; non pas tous les hommes, mais ceux-là seuls qui le Lui demandent. Il reste la sollicitude vivante du Père. Donc, nous pouvons tous vivre dès maintenant dans le Royaume de Dieu.

Enfin, le savoir et le pouvoir sont des développements limités, puisque nous les acquérons par l'exercice de facultés créées, donc limitées. Il y a un degré de force physique que je ne puis dépasser ; de même pour la force magnétique, la force mentale, etc. Mon cerveau est fini ; or, comme toute idée, pour être consciente, a besoin de s'incarner dans une cellule, mon savoir est donc limité. Donc, toute connaissance demeure approximative et provisoire.

Mais, si nous nous identifions au Verbe, l'omniscience et l'omnipotence deviennent possibles, puisqu'il vit dans l'éternel. Or, on ne s'identifie au Verbe, qui est la Vie, qu'en vivant ; ni des méditations, ni des entraînements : mais des œuvres.

Veuillez excuser cette longue lettre, monsieur et cher confrère : je me laisserai toujours entraîner par de tels sujets. Veuillez recevoir mes remerciements pour l'hospitalité que vous m'accordez et croire à mes sentiments les plus sincères. SEDIR.

On voit combien la doctrine de M. Sédir est contraire aux enseignements de l'Eglise Catholique. Le passage que nous avons souligné ne laisse subsister aucun doute à cet égard ; aucun chrétien ne saurait admettre cette conception martiniste et kabbalistique du Rédempteur.

— Nous lisons dans un article publié par le *Fraterniste* du 30 mai 1913, sous le titre : « Vers l'Unité au sein du Verbe » :

Notre Jésus arrache, nous le savons, une à une, dans le silence de leur conscience, ses créatures désillusionnées à l'influence de Lucifer, l'ange rebelle, le tentateur ; il faut enseigner aux hommes, c'est bien certain, à reconnaître sa voix inlassable qui parle au fond de leur cœur. Mais la société chrétienne, plus que toute autre, doit être organisée suivant le plan divin, lequel se résume en ces trois mots : Inégalité, Hiérarchie, Unité. C'est dans la création entière l'ordre nécessaire à tous les organismes individuels et collectifs pour qu'ils puissent se maintenir et remplir la fonction à laquelle ils sont destinés...

Lucifer semble aujourd'hui encore le maître du monde, mais cela n'est qu'apparent. Rassurons-nous ; il est vaincu d'avance et perdra peu à peu ses troupes au fur et à mesure de leur expérience de la vie. Finalement, il se convertira lui-même, comme le disent les Ecritures.

En attendant, cet ange rebelle laisse entrevoir aux hommes les plus radieux horizons de liberté, d'égalité, de fraternité, de paix universelle ; mais tout cela, hélas ! n'est qu'illusions qui s'évanouissent au fur et à mesure que l'on avance pour faire place à toutes les déceptions, toutes les souffrances physiques et morales, toutes les convulsions sociales.

J'ai encouru les reproches du *Fraterniste* pour avoir écrit la même chose sur Lucifer.

Alors ? Comment ce qui est louable sous la plume de M. Félix Guinot est-il blâmable sous la mienne ? Et pourquoi le *Fraterniste* du 30 mai approuve-t-il ce qu'il critiquait le 31 janvier ? (Voir le numéro de la Revue du 5 mai p. 1432 et suiv.).

On lisait, en effet, dans le *Fraterniste* du 31 janvier, le passage suivant, qui vient immédiatement après la citation de cet article faite dans la Revue du 5 mai en haut de la page 1435 :

« Qu'il n'y ait pas l'ombre de logique dans les manigances de ces adversaires brutaux, cela saute aux yeux pour peu qu'on les lise, et il est vraiment trop facile et enfantin de démontrer qu'un Dieu qui laisserait agir Satan, tenter les hommes, paralyser leur conscience et leurs facultés, comme l'affirment ces messieurs, serait seul responsable du mal commis et des influences diaboliques subies.

Pourquoi Dieu n'a-t-il donc pas « remisé » Lucifer une fois pour toutes, lorsqu'il le chassa du Paradis après sa rébellion, et pour quelle étrange raison le laisse-t-il, depuis la Création, saper l'œuvre divine, contrecarrer les desseins de l'Eglise, et cela en pure perte, puisqu'il est *vaincu d'avance*, selon la théologie ? Mystère insondable ! »

Je pourrais peut-être donner quelques arguments à M. Jollivet-Castelot, mais je préfère laisser ce soin à son collègue en Fraternisme, M. Félix Guinot. Si ces messieurs parviennent à se convertir réciproquement, je ne manquerai d'en aviser nos lecteurs. Seulement je les prie de ne pas faire la paix sur notre dos, si possible, et de ne pas faire payer par une nouvelle « guerre au Catholicisme » les frais du retour de l' « Unité au sein du Fraternisme ».

Les *Entretiens Idéalistes* reproduisent dans leur numéro de Juin p. 402, une phrase écrite par M. Gaston Revel dans le *Théosophe* du 16 mai, ainsi conçue :

« Nous comptons M. Nicoullaud parmi les amis *officieux* des Théosophes ;

malheureusement pour nous, il se trouve *qu'officiellement*, il est notre ennemi ».

M. Paul Vulliaud ajoute :

« M. Nicoullaud doit compter bien d'autres amis dans le monde occultiste. Nous avons aussi remarqué que *Mysteria*, les *Nouveaux horizons de la science et de la pensée*, manifestent une sympathie peu banale pour cet « adversaire ». Il y aurait des détails fort curieux à révéler sur les bizarres relations entre gens de camp soi-disant advers. Les lecteurs de certaines revues antimaçonniques sont loin de se douter de la bonne « confraternité » entretenue par des auteurs qui se querellent en public ».

Je n'avais attaché et n'attache encore à la phrase de M. Gaston Revel d'autre importance que celle d'une manifestation de courtoisie entre adversaires qui s'estiment tout en se combattant et désirent maintenir leur polémique dans les formes dont les hommes de bonne éducation appartenant à un certain monde, évitent de s'écarter. Evidemment, ce n'est pas la manière de M. Paul Vulliaud, il suffit d'avoir lu quelques-unes de ses réponses aux critiques qui lui ont été adressées, pour s'en rendre compte. Il n'a donc pas compris ; cela n'a rien de surprenant.

Et il n'a vu, dans la manière courtoise, dont quelques écrivains « advers » et moi, nous conduisons nos polémiques, que matière à insinuation, tant pis pour lui. Je suis trop vieux lutteur pour prendre cela au tragique ; seulement, M. Vulliaud aurait pu, avant d'écrire sa note, se rappeler la paille et la poutre.

Cependant, comme il ne faut pas laisser passer certaines insinuations sans rétablir la vérité, je tiens à déclarer à M. Paul Vulliaud, qui le sait, du reste, fort bien, que je n'ai aucune relation avec les théosophes ou les occultistes. Je ne connais et je n'ai même jamais vu, ni M. Gaston Revel, ni le Dr. Papus, ni M. Jollivet-Castelot, ni aucun de mes honorables contradicteurs, dont j'étudie les écrits publics sans m'occuper de leurs personnes ou de leurs relations, pas plus, du reste, que je ne connais M. Paul Vulliaud, dont j'ai eu, à mon grand regret, à relever quelques phrases qui m'avaient péniblement impresssionné.

Après avoir été longtemps mêlé, comme royaliste, aux luttes politiques, je vis dans la retraite, donnant tout mon temps à mes travaux : je n'appartiens à aucune société, ni occultiste, ni autre, et je suis simplement un catholique qui essaye de défendre l'Eglise, en face des attaques et des infiltrations de la contre-Eglise. J'espère que M. Paul Vulliaud, qui sans doute a été trompé par des malveillants, moins courageux que lui, aura la loyauté de reconnaître

son erreur dans les *Entretiens Idéalistes* et voudra bien, à l'avenir s'éviter des insinuations qui ne prouvent rien et sont tout à fait absurdes adressées à un écrivain dont la vie publique et privée est absolument connue et ne craint aucune investigation. Elles ne peuvent nuire qu'à leur auteur. C'est par les idées que se prouvent les infiltrations et non par les fréquentations personnelles ; du moins, est-ce ainsi que nous les avons découvertes chez M. Paul Vulliaud.

Théosophie

Les Revue théosophiques sont plutôt sobres de détails sur le procès de Madras concernant le jeune Krishnamurti et son « Maître », M. Leadbeater. Seul, M. Gaston Revel, dans le *Théosophe* du 1er Juin, discute la question avec un courage auquel on doit rendre hommage, tout en regrettant qu'il soit mis au service d'une aussi déplorable cause.

Après avoir reproduit l'article du *Matin* du 19 mai et la lettre du même jour de M. Charles Blech que nous avons donnés dans notre numéro du 5 Juin, E. Revel écrit :

Deux points essentiels sont à considérer dans le procès intenté contre Mme Annie Besant et M. C.-W. Leadbeater, procès dont *The Times* et *Le Matin* ont dénaturé le sens et le jugement.

1° Le plaignant, M. Narayan Iyer, a été condamné à tous les dépens, et les accusations qu'il a portées contre M. Leadbeater ont été reconnues comme étant mensongères.

2° Les deux enfants qu'il réclame aujourd'hui, il les avait confiés de son plein gré à Mme Besant et à M. C.-W. Leadbeater.

Tout le débat reposait sur la question de savoir si la tutelle de Mme Besant était légale.

La *loi anglaise n'autorisant pas les parents à céder leurs enfants*, le juge a ordonné que les deux jeunes gens fussent remis à leur père. Le juge insiste particulièrement sur ce fait qu'on se doit de remplir envers ses enfants certains devoirs légaux et moraux afférents à l'éducation, l'instruction, etc.... et que, pour remplir ses devoirs, un père n'a point le droit de se séparer de ses enfants pour les confier à d'autres.

C'est sur ce point que Mme Besant fait appel.

Tels sont les faits, et il suffit de lire le jugement et d'avoir suivi les phases du procès pour s'en convaincre.

En dehors des faits que nous venons de résumer conformément aux textes originaux que nous avons sous les yeux, il existe, dans le jugement, un point de détail que nous ne voulons point passer sous silence, celui même que nos antagonistes ont relevé pour en donner une fausse interprétation.

Le juge, en condamnant le plaignant à tous les dépens et en le convaincant

de mensonge relativement aux accusations portées contre M. Leadbeater, a définitivement lavé ce dernier de la conduite que ses adversaires lui prêtaient. Ceux-ci oublient volontiers ce point capital, ils oublient aussi que les jugements anglais ne sont pas le moins du monde rendus à la manière française par des *attendu que* et qu'ils se présentent *au contraire* sous une forme tout autre, qui leur donne un caractère épistolaire, ce qui laisse au juge le champ libre pour des *opinions personnelles* quant aux *à-côté* du procès.

Et c'est ainsi que le juge en arrive à émettre des opinions au sujet desquelles chacun est libre de penser ce qu'il veut.

Nos adversaires ont le tort de ne voir en une phrase, purement étrangère au procès, qu'une arme dont ils peuvent tirer profit pour servir leurs haines personnelles, disqualifier un homme qui, dans *tous* ses ouvrages, ne fait qu'insister sur la nécessité d'une pensée et d'une conduite pures, diminuer le prestige dont, à leur regret, jouit actuellement la Société Théosophique.

En dernière analyse, il nous apparaît que ces calomnieuses insinuations sont portées plus pour le bénéfice d'une campagne électorale que pour la morale elle-même ; c'est plus un langage de politicien qu'un langage d'hommes purs que les problèmes d'éducation morale préoccuperaient. En effet, les sept ans de Mme Besant à la Présidence de la Société Théosophique seront révolus l'année prochaine,et nous connaissons plusieurs de ses ennemis personnels qui cherchent à faire échec à sa réélection possible, probable, certaine. Nous ne pouvons que regretter cet état de choses. Aujourd'hui, comme autrefois, les grands prophètes et les grands instructeurs sont traînés dans la boue,et les attaques dont ils sont l'objet suffiraient, en dehors de toutes leurs qualités, à nous prouver qu'ils sont vraiment ceux en qui nous pouvons avoir confiance, ceux que la majorité réprouve aujourd'hui, ceux que la majorité suivra demain, ceux de qui l'on dira qu'ils ont été des saints et des purs, que les hommes, dans leur cruauté et dans leur ignorance, ont méconnus et stupidement persécutés. GASTON REVEL.

Nous ferons remarquer que si le *Times* et le *Matin* ont « dénaturé » le « sens du procès et le jugement », il serait très simple de rétablir la vérité en publiant le texte authentique de la décision rendue par la Haute Cour de Madras et le compte rendu complet des débats.

Or, non seulement les journaux théosophiques ne l'ont pas fait, mais ils ont évité de parler de l'affaire, qu'ils ne pouvaient ignorer, tant que la grande presse n'en a pas eu directement connaissance, par les journaux anglais de l'Inde.

Les organes théosophiques semblent vouloir tirer de la question des frais des conséquences qui, jusqu'à plus ample informé, paraissent exagérées. Il faudrait pour pouvoir se prononcer avoir le texte exact de l'arrêt et voir ce que la loi anglaise dit à ce sujet.

Tout en mettant les frais à la charge du père de Krishnamurti, le juge n'en a pas moins constaté, d'après le texte publié, que

M. Leadbeater était un homme immoral, tout à fait impropre à être chargé de jeunes gens ».

Puis, il y a autre chose. Dans le résumé des arguments employés par les parties en cause, donné par le *Times*, nous lisons :

« Mme Besant refusa (de séparer les jeunes gens de M. Leadbeater), disant que dans leurs existences passées, ils avaient été réunis... »

Quant à M. Leadbeater, il déclara que :

« Il continuait à croire qu'il avait raison en ne se préoccupant pas des pruderies conventionnelles et en ne tenant compte que des réalités de la vie ».

Il s'agit d'une manière toute particulière d'observer la chasteté, comme nous allons le voir plus loin.

La théorie de la Réincarnation enseigne qu'on renaît tantôt d'un sexe, tantôt d'un autre. Et dans les trente et une vies d'Alcyone, publiées par Mme A. Besant et M. Leadbeater, nous voyons le futur « Christ » tantôt dans le corps d'un homme, tantôt dans celui d'une femme. M. Leadbeater, qui a été mêlé, paraît-il à ces vies, a subi probablement les mêmes mutations de sexe. Il s'ensuit que, dans le mélange de leurs vies passées, Alcyone et M. Leadbeater ont eu des rapports qui, au point de vue des théories androgynes, chères à toutes les Sociétés secrètes, en disent long sur la genèse des faits reprochés à M. Leadbeater, « personne immorale et tout à fait impropre à être chargé des jeunes gens», selon la décision du juge Bakewell. Nous reviendrons, du reste, prochainement sur ce côté de la Réincarnation,en étudiant l'initiation théosophique.

Enfin, il résulte des faits que, contrairement aux nombreuses déclarations antérieures de Mme A. Besant, Krishnamurti et son frère n'ont nullement été confiés à la Présidente de la Société Théosophique par les Mahâtmas de la Loge Blanche, mais sont simplement les fils d'un employé de la branche ésotérique de la Société à Adyar, qui les avait cédés à Mme Besant pour servir d'instruments dans le Bluff qu'elle préparait.

Du reste, pour se rendre compte de la manière et de l'«insincérité »,comme disent les Anglais,de la digne élève de Mme H.P. Blavatsky, il n'y a qu'à lire la note suivante parue dans le *Lotus Bleu* de mai 1913, p. 94. Nous citons textuellement :

La présidente de la Société Théosophique. — Mme Besant a mandé aux diverses sections théosophiques du monde que la Cour de Justice de Madras avait condamné comme calomniateurs les personnes qui avaient émis des imputations outrageantes contre des principaux membres déterminés de la Société Théosophique. C'est après ce résultat acquis qu'elle comptait partir de l'Inde pour l'Europe, cette année-ci, un peu plus tard qu'elle n'avait compté d'abord.

La loyauté et la bonne foi de M. D.-A. Courmes, qui a publié cette note sous sa signature, ne sauraient être mises en doute et tout l'honneur de ce petit bluff, dans le grand, revient à la Présidente de la Société Théosophique.

Mrs. Annie Besant a écrit au *Times* la lettre suivante, qui l'a publiée dans son numéro du 2 juin :

« Monsieur, à mon retour en Angleterre, je lis votre résumé du jugement ci-dessus (1). Vous me permettrez, je n'en doute pas, de rectifier une erreur de fait. Le juge n'a point dit que M. Leadbeater était « une personne immorale »; ces mots sont la version falsifiée qui a été envoyée par une agence hostile de Madras. Le jugement, tel qu'il est signé par le juge, constate que M. Leadbeater professe des opinions « que je me borne à regarder comme certainement immorales ». Le juge a rejeté les accusations du plaignant quant à la conduite immorale, et a déclaré que ledit plaignant « a tenté de renforcer son affaire par des mensonges », et votre résumé ne mentionne pas ce fait. Bien des gens professent l'opinion immorale qu'un homme ne mérite pas un blâme sévère s'il cède à « ses passions naturelles », et j'ai su que des médecins eux-mêmes ont donné ce conseil quand le mariage est impossible. Le gouvernement assure des facilités aux soldats célibataires, et bien peu de gens se préoccupent de la perte de milliers de femmes qui en est la conséquence. Et pourtant, il ne serait pas très loyal de traiter de « personne immorale » quiconque n'exige pas un célibat absolu en dehors du mariage. Pour ma part, je suis d'avis que tout conseil autre que celui de garder le célibat en dehors du mariage est immoral, mais je ne me risquerais pas jusqu'à stigmatiser comme « personne immorale » tous ceux qui professent une opinion plus relâchée. Quiconque connaît M. Leadbeater sait bien que sa conduite est irréprochable, quelle que puisse être son opinion théorique, et que cette opinion est fondée sur le désir de protéger la femme contre la déchéance qui résulte d'une faute qui perd la femme pour toute sa vie, alors que l'homme échappe à toute conséquence.

« Sincèrement..., Annie Besant.

« Société Théosophique, 82, Drayton-Gardens, S.-W., 31 mai. »

Pourquoi les théosophes ne publient-ils pas dans leurs journaux le texte authentique des débats et des jugements de Madras ? C'est la seule manière d'éclairer la question.

En attendant, voici le résultat de l'appel formé par Mme Besant : il n'est pas favorable à sa cause. Nous le trouvons dans le *Times* de Londres, 27 mai 1913 :

Le 30 avril, à la Haute-Cour de Madras, M. le Chief Justice et M. le juge Oldfield ont entendu Mrs. Annie Besant, en son appel demandant qu'il soit sursis à l'exécution de l'ordre de M. le juge Bakewell dont il a été rendu

1. Le *Times* ne donne pas le texte du jugement. (*Note de la Rédaction.*)

compte sommairement dans le *Times* du 8 mai. Cet ordre enjoignait à Mrs Besant de rendre à M. Narayan Iyer ses deux fils avant le 26 mai.

Mrs. Besant a demandé le renvoi de l'exécution à une date postérieure en se fondant sur le motif général du préjudice irréparable qui résulterait de l'exécution, et en disant que si l'appel interjeté par elle était reconnu justifié, il ne rétablirait point le *Statu quo ante*. Elle avait fait inscrire les deux jeunes gens à Oxford pour la rentrée d'octobre 1914, et s'ils étaient maintenant ramenés d'Angleterre, le projet de les faire étudier à Oxford serait détruit ; les jeunes gens étaient fort attachés à M. Leadbeater, et s'ils revenaient dans l'Inde, il serait très difficile de les détacher de lui, à moins qu'on ne les tint étroitement enfermés. Elle avait communiqué avec les jeunes gens au sujet de l'ordre et avait reçu d'eux un télégramme disant qu'ils n'avaient point l'intention de revenir. La déférence personnelle de Mrs. Annie Besant à l'égard de la Cour ne changerait rien à la question de juridiction.

La Cour décida que la sentence rendue par M. le juge Bakewel serait modifiée en ce qui concernait la date de la restitution, date qui serait reportée du 26 mai au 7 juillet, la sentence restant exécutoire, et l'appel restant nul sur tous les autres points.

Au sujet de la démission annoncée de tout le personnel du Collège central Hindou de Bénarès, Mrs Besant, au cours d'une conversation avec un représentant du *Madras Times*, a déclaré que le plus grand nombre des membres volontaires de ce corps étaient des Théosophistes qui avaient été l'objet de fréquentes persécutions de la part de la commission dirigeante du Collège. Ce Collège avait été cédé comme devant former le noyau d'une Université Hindoue. L'Hindouisme très libéral enseigné jusqu'alors au Collège devenait de plus en plus étroit sous l'influence des gens d'une orthodoxie plus rigoureuse qui aspiraient à régenter l'Université, et qui avaient formé le bureau du Collège. Elle avait offert sa démission de Présidente, afin d'éviter un conflit possible, et parce qu'elle sentait que sa tâche au Collège était terminée. La démission du Corps enseignant n'avait absolument aucun rapport avec le procès devant la Haute-Cour. Mrs Besant ajouta qu'une Commission d'Education théosophique avait été formée, à laquelle seraient confiés un certain nombre de garçons et de jeunes filles de tout le pays, et qu'un Collège Théosophique serait fondé dans une autre localité avec le personnel enseignant démissionnaire.

D'autre part, nous lisons dans le *Daily News*, de Londres, 29 mai 1913 :

Mrs. Annie Besant est arrivée de l'Inde à Londres à la fin de cette semaine, en une période critique dans l'histoire de la Société Théosophique qu'elle préside. Depuis le commencement de l'année, un certain nombre de procès ont été engagés devant les tribunaux de Madras, et tous se sont terminés par des jugements hostiles à Mrs. Besant. En outre, des désaccords se sont manifestés au sujet du Collège Central Hindou de Bénarès ; ils ont abouti à la démission de tout le personnel, dont tous les membres paraissaient dévoués à Mrs. Besant, et la direction du Collège est passée de la Société Théosophique à un Comité Hindou.

La situation du Collège de Bénarès a été certainement modifiée par les révélations qui ont eu lieu devant la justice, mais la cause immédiate de la crise était d'une nature différente. Il y a quelques semaines, les journaux de l'Inde publièrent une lettre (qui, dit-on, avait été écrite confidentiellement par un groupe ésotérique), dans laquelle M. G.-S. Arundale, principal démissionnaire du Collège, invitait ses amis à prendre l'engagement d'un dévouement absolu à l'égard de leur chef, Mrs. Besant, car elle était non seulement leur « idéal le plus élevé, mais encore elle était destinée à devenir une des plus grandes puissances qui gouvernent le monde et les Dieux ».

On estima que la publication de cette lettre était un acte déshonorant. M. Arundale et le reste du personnel enseignant (23 personnes en tout), donnèrent leur démission en des termes que la commission des trustees jugea offensants. Il en résulta que le Collège Central Hindou, qui avait été pendant bien des années le but auquel Mrs Annie Besant s'était consacrée, a cessé d'être une institution théosophique.

— La *Revue Théosophique Belge*, numéro de mai 1913, p. 17, parlant du procès de Mme Besant écrit :

« On sait que M. Naraniah (*sic*), qui avait confié la tutelle et l'éducation de ses deux enfants à Mme Besant, a récemment intenté une action contre celle-ci, pour reprendre ses fils. M. Naraniah a dû certainement être dans cette affaire, l'instrument inconscient de tout un puissant groupement international, qui essaye d'enrayer le mouvement spiritualiste que Mme Besant incarne si admirablement. On ne pourrait pas comprendre sinon, comment M. Naraniah ait pu se faire l'écho d'abominables accusations lancées non seulement contre M. Leadbeater, mais encore contre l'un de ses propres enfants, Krishnamurti ».

— Mme Annie Besant ne semble pas abattue ni découragée par ces échecs successifs. Elle compte sur la confiance sans bornes et la naïveté de ses adeptes. Le bluff Alcyone compromis, elle prêche le retour aux mystères l'antiquité et leur introduction dans le christianisme. C'est sans doute une avance faite pour un rapprochement avec le groupe Steiner-Schuré et l'ésotérisme helléno-chrétien. Nous lisons en effet dans le *Daily Chronicle* de Londres, du 8 juin 1913 :

Mrs. Annie Besant a fait, le 8 juin 1913, à Queen's Hall, devant une salle comble, une conférence sur les mystères, où elle a prédit la renaissance prochaine des mystères qui avaient fait partie de toutes les grandes religions sans en excepter le Christianisme primitif.

« Sans le gnosticisme, a-t-elle dit, aucune religion ne peut vivre, et la diffusion du matérialisme est due, de nos jours, à l'absence de connaissance experte, à l'absence de ceux qui peuvent dire : « Je sais ». Il n'y a plus que ceux qui peuvent dire « Je crois » :

« Il ne faut pas s'étonner que la religion exotérique ait reculé devant les progrès de la Science, et cette science a encouragé le Matérialisme. Mais la science d'aujourd'hui cherche sa voie dans les domaines plus subtils par ses propres ressources et non avec l'aide que la religion lui aurait donnée, et c'est par là que la restauration des mystères pourrait pénétrer dans l'Occident.

« On objecte aux Théosophes de croire comme une vérité de fait ce que les partisans des religions admettent comme une vérité théorique, que ces pouvoirs attestés par les anciens possesseurs de la connaissance et vérifiés de nouveau par les chercheurs de notre temps, existent réellement.

« Une Eglise ne peut pas être faite uniquement de pécheurs,et jamais ne fut commise une erreur comparable à celle du Christianisme moderne. Quand il déclara que tout enseignement spirituel devait être à la portée de l'ignorant, il éloigna ainsi de lui les savants, la pensée philosophique et scientifique.

« Ce qui est nécessaire pour la restauration des mystères, c'est de rejeter cette idée que la connaissance ne fait point partie intégrante du progrès spirituel ; il faut accepter cette vérité : que l'intelligence doit être développée, avant que la puissance supérieure de l'esprit puisse faire son apparition en ce monde : la connaissance est aussi nécessaire que la pureté. Nous devons rejeter tout ce qui pourrait presque s'appeler la déification de l'ignorance, ce que tant de Chrétiens modernes ont proclamé comme la gloire de l'Evangile de Grâce. La Religion serait dégradée, si l'on mettait au ban les penseurs et les intellectuels.

« Il faut encore, pour qu'ait lieu la restauration des Mystères, qu'il y ait un désir de les ramener dans l'Eglise du Christ.

« La pureté, la connaissance, la résolution de vivre une vie héroïque, doivent être la fondation solide sur laquelle se développera une évolution spirituelle plus haute, et seront restaurés les Mystères.

Daily Chronicle, Londres, 8 juin 1913.

— Extraits d'un article de Mme Annie Besant reproduit d'après le *Theosophist* de Mai 1911 par la *Revue théosophique française le Lotus Bleu* deMai 1913, p. 65. Il est intitulé : « Nos Frères aînés ».

« Les véritables occultistes savent que, malgré les légendes et les fables nombreuses qui ont pu s'accumuler autour de ces Grands Etres, ils n'ont pas moins, de toute certitude, existé dans le passé comme ils existent dans le présent.

La Hiérarchie Occulte qui régit, instruit et guide le monde, est un ordre organisé par degrés...

A la tête du département de l'Enseignement se trouve l'Illuminé, le Bouddha, qui, en quittant la terre, remet le sceptre de l'Instructeur entre les mains de celui qui est destiné à devenir un Bouddha à son tour, au Bodhisattva, l'Instructeur en charge des mondes. Cet Instructeur représente la Présence immortelle qui s'étend sur les religions du monde et les inspire, qui les fonde lorsqu'elles sont nécessaires pour guider l'humanité, et qui, par l'intermédiaire de Ses Aides du rang d'Adeptes, les dirige autant que

le permettent l'ignorance et l'obstination des hommes. De ce département de la Fraternité Blanche émanent toutes les grandes vagues spirituelles qui répandent sur notre terre les eaux de la vie.

Le grade d'Adepte comprend ceux auxquels appartient plus particulièrement le nom de « Maîtres », parce qu'ils acceptent comme « Chelas » ou disciples ceux qui ont atteint un degré d'évolution les rendant dignes d'approcher le « Portail de l'Initiation »... Beaucoup des hauts membres de la hiérarchie, c'est-à-dire de ceux qui ont franchi la cinquième Initiation, ne prennent pas de disciples, mais sont engagés dans d'autres travaux ayant pour but d'aider le monde. Parmi ceux mêmes qui ont dépassé ce rang, il s'en trouve qui conservent sous leur autorité des chelas qui, pendant longtemps, leur ont été dévoués, mais dont les liens avec eux sont trop forts et trop sacrés pour se briser.

La Société Théosophique est une route ouverte à tous, par laquelle on peut chercher et trouver ces grands Instructeurs. Nous avons parmi nous ceux qui les connaissent face à face ; et moi qui écris ces lignes, j'ajoute mon humble témoignage à celui qui a retenti parmi les siècles, car moi aussi j'ai vu et je sais ».

— La *Revue théosophique Belge* publie dans son numéro de mai, une étude de M. Leadbeater sur « La Nonade », où nous relevons (p. 29) le passage suivant concernant l'initiation théosophique :

« Il faut du temps pour que les idées théosophiques vous pénètrent. Il ne s'agit pas seulement de lire, ce n'est même pas une question de dur travail qui fait de nous des théosophes ; il faut donner à l'enseignement le temps de devenir une portion de nous-mêmes. On peut remarquer ceci constamment chez les nouveaux membres. Des gens se joignent à nous, gens très intelligents, très dévoués, vraiment désireux de tout faire pour la théosophie et d'en assimiler les leçons aussi rapidement et aussi parfaitement que possible ; et, cependant, avec toute leur ardente étude de nos livres, ils ne peuvent se mettre tout de suite au point comme les anciens membres ; ils le démontrent parfois par quelque remarque, nullement en harmonie avec l'enseignement théosophique.

Je n'entends point avancer que le temps seul puisse produire ces effets, car il est évident qu'un homme qui n'étudie pas peut rester vingt ans membre et n'être guère plus avancé à la fin de ce temps qu'au premier jour ; mais celui qui étudie patiemment, qui vit beaucoup avec ceux qui savent entre peu à peu dans l'esprit de la Théosophie, ou peut-être vaudrait-il mieux dire que l'esprit de la Théosophie entre en lui.

Donc, les nouveaux membres ne doivent jamais interrompre leurs études, mais qu'ils tâchent de comprendre les doctrines à tous les points de vue. D'année en année, nous prenons tous l'attitude de ceux qui sont nos aînés surtout en frequentant ces aînés. Les Maîtres en savent presque infiniment plus que le plus avancé de Leurs élèves et ces élèves continuent donc à apprendre par leur contact avec Eux ; nous, les élèves, inférieurs, en savons bien moins que ceux du rang précédent, et nous apprenons à notre tour par

notre contact avec eux ; de même que ceux qui n'en sont pas encore à notre niveau peuvent apprendre de nous. Les aînés parmi les membres peuvent donc toujours aider les derniers venus, et ceux-ci ont beaucoup à apprendre de ceux qui les ont précédés sur la route ».

Il y a donc dans la Société Théosophique un enseignement ésotérique qu'on ne trouve point dans les livres publiés par les théosophes, mais qui se transmet oralement de degré en degré.

Ce qui n'empêche pas ces deux mêmes théosophes de soutenir que la Société Théosophique n'est pas une Société secrète.

La *Revue théosophique francaise le Lotus bleu,* publie dans son numéro de mai, p. 67 et suiv., la fin de l'étude de M. JINARAJADASA intitulée en son nom, dont nous avons déjà parlé ; en voici quelques extraits qui donnent de curieux renseignements sur l'initiation théosophique :

Vous ne vous exposez à aucun danger, ni à aucune punition en ne devenant pas le disciple d'un Maître. Votre évolution est entre vos mains... elle ne sera pas non plus en péril parce que vous ne pourrez croire à l'existence des Maîtres ; indépendamment de votre croyance en eux, ils vous aideront... Mais si vous devenez le disciple d'un Maître, votre évolution sera par ce fait *accélérée...*

L'acceptation d'un homme en qualité de disciple implique pour le Maître la dépense d'une certaine quantité de force en faveur de cet homme... L'acceptation d'un homme par le Maître en qualité de disciple dépend, en somme, d'une seule chose ; de l'utilité que présentera le disciple pour l'œuvre du Maître.

Celui qui aspire à la qualité de disciple doit aussi posséder quelques capacités dont il puisse offrir au Maître les services...

Les qualités nécessaires, vous les trouverez exposées par le Maître lui-même, et bien plus clairement que je ne saurais le faire, dans le livre qu'il a donné au monde par l'intermédiaire de mon frère et disciple Krishnamurti. Dans ce joyau intitulé : « Aux Pieds du Maître », le sentier qui s'ouvre devant chaque candidat est clairement décrit. Etudiez ce livre et souvenez-vous que le Maître entend les choses exactement comme il les dit, et que tous les Maîtres de Sagesse exigent la possession de ces mêmes qualités. Il n'y a qu'*une seule Grande Confrérie Blanche*, et ce sont là les règles qu'elle prescrit...

Il y a plusieurs stades bien définis... Le premier stade est celui où vous serez mis à l'épreuve, le stade dit probatoire.

Le Stade probatoire. — Celui des Maîtres de la Sagesse qui vous a observé dans votre vie d'idéaliste, et qui accepte de vous former pour que vous puissiez être son apprenti, vous fera d'abord amener vers lui par un de ses disciples déjà initié ; et tandis que vous dormirez, vous serez, en astral, conduit devant le Maître. Il vous admettra alors d'une manière formelle à effectuer votre probation ; mais vous ne serez pas encore son disciple, cela ne

vient qu'après acceptation définitive. Dès l'instant où vous serez soumis à la probation, le Maître fera d'une manière occulte une « image vivante » de vos corps subtils, un duplicata qui se modifiera instantanément et automatiquement pour suivre toutes les modifications apportées à votre corps éthérique, à votre corps astral et à votre corps mental par vos sentiments, vos pensées et vos aspirations. Il examinera chaque jour cette image vivante, afin de noter les progrès que vous avez faits sur la route qui mène à l'acceptation en qualité de disciple.

Ainsi, d'après M. Jinarajadasa qui, selon le passage ci-dessus, a été un des maîtres du jeune Alcyone, l'initiation théosophique a lieu dans le monde astral pendant le sommeil ; en un mot, elle procède de la science infuse et peut demeurer inconsciente par dessus le marché. En effet :

Dans votre conscience à l'état de veille, vous pourrez ou non vous rappeler avoir été admis par le Maître au Stade probatoire, mais cela importe peu ; l'essentiel, maintenant, comme toujours, est la manière dont vous vous préparez à effectuer son travail.

Il faut évidemment avoir reçu des grâces spéciales, en astral, pour comprendre comment on peut y parvenir, puisque tout cela s'est passé pendant le sommeil sans que le souvenir en demeure dans l'esprit. D'autant plus que :

Après vous avoir admis au Stade probatoire (en astral, ne l'oublions pas), le Maître ne vous imposera pas d'épreuves spéciales, non plus qu'il ne dirigera vos activités ; il vous laissera à vos propres ressources pour voir en quoi la vie que vous mènerez sera noble et utile...

La longueur du laps de temps qui s'écoule entre ce Stade et le suivant dépend entièrement de vous-même ; il peut, comme c'est habituellement le cas, durer environ sept années ; mais il peut être réduit si vous vous montrez plein de zèle, ou allongé si vous ne faites usage des occasions qui se présentent à vous. C'est de vous seul que dépend la longueur de cette période probatoire.

Seulement, comme cela se passe en Astral pendant le sommeil de l'apprenti, qui n'en a pas conscience à son réveil, et comme personne n'a jamais vu de Mahâtmas qu'en baudruche lorsqu'il plaisait à Mme H. P. Blavatsky de les faire apparaître, je suppose qu'il y a tout de même sur cette pauvre planète quelqu'un en chair et en os, chargé de dire quand la période de probation est terminée.

C'est ici qu'apparaît l'habileté de Mme Annie Besant ; c'est à elle que le « Maître » qui dirige la Société Théosophique fait connaître par la « clairvoyance » si le temps de probation est terminé. Mme Besant, en effet, ne fait pas apparaître de Mahâtmas, elle n'envoie pas de lettres venues miraculeusement de la Loge Blanche du

Thibet, ce qui ne laisse pas d'être dangereux, comme l'a prouvé la mésaventure arrivée à l'associée du colonel Olcott ; Mme Besant voyage en astral et reçoit par clairvoyance des communications dont elle fait part aux membres de la Société Théosophique. Comme la vérification est impossible, cela est beaucoup plus habile.

Malheureusement pour elle et heureusement pour la vérité, Mme Besant, poussée par quelqu'un qui la domine, a voulu payer d'audace et donner un corps à ses ingénieuses rêveries; de là est venue l'aventure d'Alcyone-Krishnamurti qui, comme cela était à prévoir, est en train de mal tourner et de conduire, par d'autres voies, Mme Annie Besant au port où a sombré le prestige de Mme Blavatsky. Quoi qu'il en doive arriver, continuons l'étude de l'initiation théosophique :

L'acceptation en qualité de disciple.— Lorsque le Maître vous a éprouvé, et que la période probatoire est terminée, alors, mais alors seulement, il vous accepte en qualité de disciple. Dès cet instant,vous vous trouverez vis-à-vis de votre Maître dans une situation nouvelle. D'une façon que vous ne pouvez pas comprendre, il fait de vous un avant-poste de sa conscience. Votre nature se trouve liée à la sienne, il peut percevoir vos pensées et ressentir vos sentiments pour les employer à son œuvre...

Lorsqu'un homme est parvenu à la qualité de disciple, sa responsabilité est grande ; mais non moins grandes sont aussi les possibilités qui s'offrent à lui et le bonheur qu'il en éprouve, car, s'il est sincère et plein de zèle, le Maître le guidera à chaque pas de sa route. En cas de perplexité, l'élève pourra se servir de la pensée du Maître comme d'une pierre de touche, pour assurer la sienne, et il ne lui arrivera plus jamais d'avoir à hésiter dans le choix de ce qui doit être fait au nom du Maître, « en son nom ». Le disciple est sans cesse recouvert de l'égide du Maître et il n'est plus jamais seul lorsqu'il vient parmi les hommes.

Stade filial. — Le stade suivant est celui de « Fils du Maître »... Il existe maintenant entre le Père et le Fils un lien qui ne peut plus jamais être brisé. C'est habituellement à ce stade d'adoption filiale que le Maître présente son disciple à la Grande Confrérie Blanche en qualité de candidat à l'initiation.

Lorsqu'il a été accepté par la Confrérie Blanche et *initié*, le disciple *entre dans le courant* ; il est dorénavant l'un des jeunes frères de la grande confrérie, un cadet dans la hiérarchie qui gouverne le monde.Sur ses épaules, le triste fardeau de l'humanité repose maintenant ; mais il tient aussi dans ses mains le pouvoir de bénir et de sauver... Ce n'est qu'à partir de l'heure où elle parvient au grade de disciple, que l'âme découvre la vraie signification intérieure de la vie et en aperçoit le couronnement proche.

Le couronnement de la vie est de porter le fardeau des autres. C'est pour cela, et pour cela seulement que travaillent les Frères aînés de notre race, les Maîtres de Sagesse .

On puise dans l'astral et à l'école des soi-disant « Maîtres de Sagesse » de curieuses idées. En voici quelques échantillons :

La douleur des hommes est la douleur de Dieu, et si vous la pouviez ressentir comme il la ressent lui-même, vous percevriez alors autant de sa face en supportant la souffrance des autres qu'en partageant leurs joies.

Quel est ce Dieu du panthéisme qui ressent de la douleur et dont on peut percevoir la Face ?

La clarté de l'enfer même vous révélera dans la vie, des beautés que vous ne verriez pas à la lumière de la terre.

Qu'est-ce que cet enfer dont la lumière éclajre des beautés ? On se demande véritablement si, à force de voyager dans l'astral, tous ces théosophes soi-disant initiés n'y ont pas oublié leur raison.

— Nous lisons dans un article signé G. Polak, intitulé « De l'Athéisme au Panthéisme », paru dans la *Revue Théosophique belge*, n° de mai 1913, p. 32 :

La théosophie ne croit pas au Dieu traditionnel, qui a créé le monde pour sa propre glorification, au Dieu qui distribue des récompenses ou des châtiments, au Dieu personnel influençable par des prières ; et à ce point de vue, certes, la théosophie est athée.

Elle croit en un Etre suprême, au delà de toute compréhension, au delà de tout attribut, au-dessus du temps et de l'espace, principe de toute chose, et en ce sens, la théosophie est monothéiste.

Mais la théosophie croit aussi à l'évolution éternelle de l'esprit et de la matière ; pour elle, au-dessus du stade humain, se trouve une série ascendante infinie d'êtres surhumains, de plus en plus puissants, de plus en plus exaltés, manifestations et émanations de moins en moins imparfaites de l'Absolu, du principe Suprême, et vue sous cet angle, la théosophie n'est pas seulement polythéiste, elle admet l'existence d'un nombre infini de Dieux, remplissant chacun une fonction déterminée dans le Cosmos.

Le Dieu le plus élevé qui soit accessible à notre conception est le Logos de notre système solaire ; volontairement emprisonné dans la matière, pendant une période de manifestation cosmique, il a pour corps le Soleil et ses planètes, et tout ce qui vit sur celles-ci, et c'est perpétuellement, c'est éternellement, que Dieu nous dit : « Prenez, mangez, ceci est mon corps ; buvez, ceci est mon sang ». A ce point de vue, tout est en Dieu, Dieu est en tout, à ce point de vue donc, la théosophie est panthéiste...

Quelle que soit donc notre conception de Dieu, nous ne pouvons pas, parce que nous la croyons juste, rejeter une conception opposée.

C'est là le véritable enseignement de Mme A.-P. Blavatsky, et nous ne voyons pas comment il peut se concilier avec la prétention de Mme Besant, affirmant que la théosophie n'est pas antichrétienne. En réalité, Mme Besant, qui sait parfaitement à quoi s'en tenir

sur la doctrine secrète de la Théosophie, cherche simplement à séduire les âmes de bonne foi pour les attirer à l'ésotérisme théosophique, la plus dangereuse des conceptions de la Contre-Eglise.

Travaux Théosophiques

Nous empruntons le programme suivant, qui montre l'activité des théosophes, au *Théosophe* du 1er Juin 1913 :

Conférences au Siège de la Société Théosophique de France, 59, *avenue de la Bourdonnais.*

Conférences publiques. — Dimanche 1er juin, 4 *heures très précises.* — *L'Occultisme théosophique devant l'opinion*, par Gaston Revel.

Jeudi 5 juin. — 8 h. 1/2 du soir. — *Sur les commencements de la VIe Race-Mère*, par M. Orzabal de la Quintana.

Jeudi 12 juin. — 8 h. 1/2 du soir. — *L'Amour divin dans le Masnavi*, par Mlle Jorys.

Jeudi 19 juin. — 8 h. 1/2 du soir. — *L'Amour divin dans le Masnavi*, par Mlle Jorys.

Les cours du mardi sont terminés et reprendront en novembre.

Conférence réservée à l'O. E. O. — Dimanche 8 juin, à 4 heures. — *Les Leçons du Passé*, par M. Chevrier.

Conférences publiques de M. Robert King, en anglais

1° A l'hôtel des Sociétés savantes, salle D, le mardi 3 juin, à 8 h. 3/4 du soir, sur *La Clairvoyance.*

2° Au siège de la S. T. de France :

Le 4 juin, à 3 heures : *De quelques mystères du sommeil ;*

Le 6 juin, à 3 heures : *L'éducation de l'Occultiste ;*

Le 9 juin, à 3 heures : *Etats d'esprit, émotions et maladies.*

Toutes ces conférences sont publiques.

— Le Dr. Prat Flottes a fait, le 25 mai, à Marseille, une conférence sur le « courage théosophique » lequel, peut se résumer en

« Courage de penser, courage d'agir, courage d'aimer et, tout cela, sans limite ».

Et, pour joindre de suite l'exemple à la théorie, le Dr. Prat Flottes

Adresse un pieux et chaleureux hommage aux deux fondateurs modernes de la Théosophie qui incarnèrent le courage et la vertu désintéressée de l'amour au plus haut degré, Mme H.-P. Blawatsky et le colonel H.-S. Olcott, ainsi qu'à leur vaillante continuatrice, notre vénérée présidente, Mme A. Besant qui porte haut à travers le monde moderne le drapeau de l'antique Sagesse.

Le Théosophe, du 1er Juin, auquel nous empruntons ces lignes, ne dit pas qu'il ait été question de M. Leadbeater, ce qui prouve que le courage théosophique lui-même a de justes limites, du moins à Marseille.

— Le même *Théosophe* du 1er Juin 1913, donne le compte rendu de la « septième convention de la Fédération des branches du Sud-Est, tenue à Nice le 11 mai 1913. Nous en extrayons les passages suivants :

A 11 heures du matin, les membres de *l'Etoile d'Orient* assistaient à une conférence de M. Alibert, chargé de remplir les fonctions de Président de cette réunion.

Après avoir donné lecture des règles de l'Ordre, M. Alibert nous donne une remarquable conférence sur « le Christ ».

De nouveau, les M. S. T. se trouvaient réunis, à 2 heures de l'après-midi, rue de Paris, nº 7, dans le joli local théosophique, sous la présidence de Mme Nabonnand...

A l'unanimité, Mlle L. Bayer est à nouveau nommée Présidente pour l'année 1913.

Les membres actuels du bureau sont également nommés aux mêmes postes.

La Présidente procède ensuite à l'appel des délégués des branches formant le Comité du vote :

Monaco : M. Izard, M. Micha.

Toulon : docteur Prat-Flottes, M. Alibert.

Marseille : Mlle Leblais, M. Leblais.

Cannes : M. Ehret.

Nice : Br. Union : Mme van Bellinghen, M. Perretier.

Nice : Br. Vidya : Mlle C. Bayer, Mlle Féron, Mlle Schmidt, Mme Nabonnand.

Le Secrétaire donne lecture du compte rendu de la VIe Fédération tenue à Marseille le 3 novembre 1912.

La Trésorière fait connaître que la caisse contient actuellement la somme de 266 francs.

Le Comité décide que la prochaine réunion de cette Fédération aura lieu à Toulon, le dimanche 1er novembre 1913. Son organisation est remise entre les mains du très dévoué Président du comité toulonnais, M. Alibert.

L'assemblée vote différents vœux présentés par la branche de Monaco. Elle examine ensuite le passage suivant :

La branche « Espérance » considérant que le second des buts de la S. T. est d'encourager l'étude des religions comparées, a l'honneur de proposer à la Fédération d'émettre un vœu tendant à demander au Conseil d'administration de la S. T. de France, d'étudier la possibilité de faire réserver et aménager dans le nouveau quartier général en construction, une grande pièce

qui, par la suite, serait destinée à un *Musée des Religions*. Ce Musée réunirait les objets du culte des diverses religions et, sous forme de copies et d'originaux, tout ce qui a trait à leurs manifestations extérieures, le tout présenté sous une forme comparée.

M. Izard ajoute qu'un membre riche de la branche de Monaco ayant l'intention de faire œuvre utile pour le développement de la spiritualité, se propose d'offrir une certaine somme pour la mise à exécution de ce vœu.

Plusieurs membres prennent successivement la parole au sujet de cette proposition.

Le Comité décide enfin de soumettre ce vœu à l'examen du Conseil d'administration à Paris, qui pourra s'entendre avec la branche *Espérance* sur les bases de la réalisation possible...

Et, bel exemple de courage théosophique :

L'adresse suivante signée par tous les membres présents est ensuite remise à la Présidente avec prière de la faire parvenir à Mme A. Besant et à M. Leadbeater :

« Les M. S. T. réunis à Nice pour la septième Convention de la Fédération des branches du Sud-Est de la France adressent à leurs instructeurs, Mme Besant et M. Leadbeater, l'assurance de leur profond respect et de leur inaltérable dévouement. »

La séance est levée à 4 h. 1/2.

Le soir, Mlle Cécile Bayer a fait une conférence au local théosophique en prenant pour sujet : « Au pays des Pharaons ».

— Nous avons donné dans le numéro du 5 juin le programme du septième Congrès des Sections Théosophiques d'Europe à Stockholm les 14, 15, 16, 17 et 18 juin 1913.

Le *Théosophe*, 1er juin 1913, écrit, sous le titre : *Importante modification au programme du Congrès* :

Nous recevons de Stockholm la lettre suivante :

Une lettre de la Présidente, Mme Annie Besant, me parvient, m'informant qu'elle est absolument obligée d'être de retour aux Indes le 7 juillet, au plus tard ; qu'il lui faudra donc quitter Stockholm immédiatement après le Congrès afin de pouvoir s'embarquer à Brindisi, le 22 juin, pour Madras.

En conséquence, la série des conférences qu'elle devait donner *après* le Congrès, ne pourra avoir lieu, mais, pour la remplacer, Mme Besant a l'extrême amabilité d'offrir quelques conférences supplémentaires pendant le Congrès. *The conditions of intellectual and of spiritual Growth* [1]. (*Conférence réservée aux M. S. T.*)

Les conférences, dont les titres suivent seront *publiques* : *Saviours of the*

1. Les conditions de développement spirituel et intellectuel.

World or World-Teachers ; The Christ in History ; The Christ in Man ; The Restoration of the Mysteries [1] .

Le Comité du Congrès considère qu'il se doit de contribuer dans la plus grande mesure à la réalisation de cette offre, ce qu'il va s'efforcer de faire en établissant le programme définitif des conférences sans, pour cela, changer le reste du programme du Congrès.

La réception qui devait avoir lieu le premier jour du Congrès sera probablement remplacée par une conférence de Mme Besant et sera reportée au 14 juin, dans la soirée, en même temps que l'assemblée annuelle de la section scandinave.

En ce qui concerne le désir que Mme Besant m'avait précédemment manifesté, en me priant de lui préparer son voyage en Scandinavie, elle avait aussi le projet de visiter Christiania, avant le Congrès, puis Helsingfors et Copenhague après le Congrès ; Mme Besant ne pourra plus maintenant malheureusement se rendre dans ces deux dernières villes.

Stockholm, 21 mai 1913.

AKYID KNOS,
Secrétaire général.

— Nous lisons dans la *Revue Théosophique belge*, n° de mai 1913, p. 46 :

Le 8 mai dernier, les Loges théosophiques belges ont célébré, au Quartier Général, la fête commémorative de la mort de H.-P. Blavatsky.

M. Delville, Secrétaire général de la Société Théosophique belge, a signalé, en son discours d'ouverture, les avanies que l'illustre fondatrice de la Société Théosophique a dû subir de la part de ses détracteurs, incapables de comprendre la tâche sublime autant qu'ingrate qu'elle s'assumait en instituant, sur l'ordre des maîtres qu'elle révérait, cet organisme créé pour servir le monde...

Mme Stiemon et Mlle E. Vandenhouten ont donné lecture d'extraits tirés de la *Lumière d'Asie* et de la *Voix du Silence*, tandis que la partie musicale était assurée par M. Tirabassi et Mlle Germaine Heuse...

Avant de clôturer la réunion, M. Delville a également donné lecture d'un poème composé à cette occasion par notre dévouée collaboratrice, Mlle Marguerite Coppin...

Voici quelques strophes de cette poésie. C'est un bel exemple de ce que peut produire l'aberration théosophique. On reste confondu en constatant que l'initiation théosophique peut fausser le jugement à ce point.

Tout le monde sait ce que fut Mme H. P. Blavatsky : sa vie, la grossièreté de son langage, la vulgarité de sa tenue sont connues

1. Les Sauveurs du Monde ou les Docteurs du Monde. Le Christ dans l'histoire; le Christ dans l'homme ; la restauration des mystères.

des profanes et des théosophes: il suffit de lire les trois volumes du colonel Olcott pour être pleinement édifié à cet égard. Cela n'empêche pas Mlle Marguerite Coppin d'écrire :

Tu vois, ô vénérable Mère,
Grandir l'arbre majestueux
Dont la cime touche les cieux,
Et dont tu mis le germe en terre
Où passe l'ombre des hauts Dieux...

De ta tendresse maternelle,
Tu soignas le tendre arbrisseau,
Chauffant à ton sein ce berceau.
Et les Anges, ouvrant leurs ailes,
Planaient sur cet Eden nouveau...

Pour savourer l'ironie inconsciente de ce morceau, il faut se rappeler les descriptions du « club à miracles », où naquit la Société Théosophique, données par le Colonel Olcott lui-même dans son journal, histoire authentique de cette Société. Citons encore les trois dernières strophes de cette navrante poésie :

Les races des enfants des hommes sont farouches :
Instruites par les Dieux, elles niaient les Dieux !
Et le mal s'érigea. Mais tu vins, et ta bouche
Prononça les mots lumineux.

Nous te louons, ô Mère, à pleines voix joyeuses,
Mère, nous te louons ! Les générations
Se levant à ton nom diront : « O bienheureuse
Celle qui prêcha les Nations ! »

Où tu es, tu jouis, — je le sais, j'en suis sûre —
De ce parfait bonheur, connu d'un cœur pieux,
Du doute qui tuait, tu pansas la blessure :
Tu servis tes frères — et Dieu !

La réminiscence du *Magnificat*, qui termine l'avant-dernière strophe, montre que ces vers ont été écrits par une personne qui fut catholique; à quel oubli des convenances faut-il que l'enseignement théosophique abaisse une âme pour l'amener à appliquer à une Mme H. P. Blavatsky les sublimes paroles de la Sainte Vierge. Voilà une démonstration typique et frappante de ce que la Société Théosophique et les autres Sociétés secrètes font d'une âme de bonne foi qui s'est laissée entraîner dans leurs Loges pour recevoir le poison spirituel de leurs malsaines doctrines.

— La *Revue théosophique Belge* annonce dans son numéro de mai 1913, p. 48 les conférences suivantes :

Conférence, au local de la Société Théosophique belge, par M. Delville, Secrétaire général, sujet : *Le Socialisme de demain.*

Conférence en hollandais, à Gand, 6, place de la Calandre, dans le local de la Société « Sans Nom, non sans Cœur », sujet : *Wat is Theosophie ?* par Mme Ros-Vrijman, membre de la Société Théosophique à la Haye.

Le journal *O Paiz*, de Rio-de-Janeiro rend compte, dans son numéro du 16 mai 1913, de la conférence ci-dessous :

Dans les premiers jours de mai 1913, le major Raymundo Pinto Seial, a lu dans la séance tenue à Rio-de Janeiro par la Loge Théosophique la « *Persévérance* », un long travail sur la vie de H.-P. Blavatsky.

Cette conférence ne contient rien de nouveau sur la biographie de H.-P. Blavatsky, mais on y trouve un résumé très détaillé du livre du docteur H. Marquès : *La Théosophie devant la Science*, ouvrage qui a été traduit en français et qui a pour objet principal de démontrer que les vues scientifiques de H.-P. Blavatsky ont été vérifiées et reconnues exactes par divers savants.

Il s'agit des données contenues dans les deux gros ouvrages de Mme Blavatsky, la *Doctrine secrète* et *Isis dévoilée*. Il a été démontré depuis longtemps que ces écrits ne contiennent aucune idée ni aucune pensée personnelle. C'est une compilation fort indigeste d'emprunts faits à d'autres travaux, que l'auteur s'est bien gardé d'indiquer, au cours de lectures plus ou moins bien comprises. Cela rentre bien dans la manière de la fondatrice de la Société Théosophique.

— Nous lisons dans le *Berliner Tageblatt*, du 13 mai 1913 :

La Conférence qui a eu lieu à Berne aux fêtes de la Pentecôte ne sera pas la seule démonstration pacifiste de cette année. Les Théosophes, ou plutôt les membres de la Section théosophique qui a son siège à Point Loma, en Californie, et pour chef Mrs. Catherine Tingley, organisent un Congrès pacifiste théosophiste international, qui aura lieu du 22 au 29 juin, à l'île Visingso, dans le Lac Wetter (île où les Suédois vont en partie dominicale pendant l'été). Cette localité a été choisie, en mémoire du Roi Oscar, grand ami de la paix. Le Congrès, d'après les lettres d'invitation, se propose de faire voir combien la Théosophie peut répandre de lumière sur l'idée de la paix, et en accélérer le progrès. Le but de la Théosophie est d'éveiller en chaque nation, le véritable esprit qui lui est propre. Le facteur commun qui existe dans la Nature humaine (en dehors du point de vue physiologique), est l'unité spirituelle qui est à la base de toutes les individualités, unité qui permet, qu i

commande de chercher un terrain commun, où ces causes de désaccord puissent être discutées et éliminées.

Les *Cahiers Romains* de l'*Agence Roma*, du 25 mai 1913, publient l'article suivant sous le titre « Les pièges de la Secte. Le Catholicisme et les théosophes » :

L'art de séduire les théosophes. — La secte se propose de substituer au catholicisme la religion de l'humanité. Elle opère surtout, par tout, toujours, au moyen de la séduction, qui revêt mille formes et emploie les procédés les plus inattendus. Nous avons montré comment elle use avec perfidie du nom de Dieu qu'elle dénature. Etudions ses autres manœuvres. Elle possède une équipe très secrète, dissimulée dans les milieux catholiques, qui s'applique à ruiner peu à peu la foi sans l'attaquer jamais ouvertement, et qui prend même la précaution de conserver presque tous les termes de la langue chrétienne. C'est l'équipe des *modernistes théosophes.* Le *moderniste théosophe* excelle dans l'art de séduire. Son habileté, servie par des complicités adroites et puissantes, lui ouvre tous les salons, fait accueillir ses articles par tous les journaux, ses ouvrages par les meilleures bibliothèques. Il charme tout le monde par ses prévenances et par ses compliments. On le voit à la messe ; et les chrétiens estiment qu'il fait grand honneur à l'Eglise. Il est littérateur, peut-être professeur ; il est prosateur et poète ; il est philosophe, moraliste, religieux, le tout à sa manière, qui est transcendante et s'impose à l'admiration de tous. Il a fait des découvertes dans les divers domaines des connaissances humaines, il passe pour très savant, il se propose à vous pour *cicerone* ; il vous guidera dans les profondeurs des contrées merveilleuses où fleuriront demain, avec les *lotus,* les réconciliations universelles de toutes les opinions, de toutes les philosophies, de toutes les morales, de toutes les religions. C'est là que les disciples d'Arius et de Nestorius, ceux de Bouddha et de Çâkya-Mouni, ceux de Mahomet, ceux de Luther et de Calvin, fraternisent avec ceux de Jésus-Christ dans l'accord le plus touchant. Le moderniste théosophe a trouvé la synthèse et possède les secrets de la sagesse universelle, de la philosophie universelle, de la morale universelle, du *catholicisme universel.* Il vous convie au festin où il vous fera humer la fleur des religions, goûter les primeurs du fruit merveilleux cultivé dans les jardins de la théosophie. Ce monsieur est à votre disposition. Il a vingt ouvrages épars dans six librairies ; les uns sont écrits pour les catholiques qui les lisent avec édification ; les autres sont destinés à tous les mortels. Tantôt le moderniste théosophe éblouit par ses périodes aussi sonores qu'elles sont obscures ; tantôt, il affirme ouvertement des énormités. Ceci a lieu quand il s'adresse aux seuls initiés, ou quand vingt années de propagande heureuse chez les catholiques leur ont donné de la sécurité et de l'audace.

Voici donc pourquoi l'art de la séduction atteint la perfection du genre chez *le moderniste théosophe* ;

1° Il use à dessein de presque tous les termes usités dans la théologie. Ces termes ont un sens secret ou *ésotérique* entre initiés de la théosophie ;

c'est le sens *panthéiste*. Le moderniste théosophe les emploie avec adresse pour semer la confusion dans les esprits à la faveur des équivoques ; au milieu du désordre des idées, l'erreur se glisse, se fixe et domine ; la foi est en péril et se perd.

2° Le moderniste théosophe cité l'Ecriture, les Pères, saint Thomas, les autres docteurs, et les auteurs modernes les plus catholiques. Il montre que tous, aussi bien que l'Ecriture, sont d'accord avec lui, mais on ne les comprenait pas jusqu'à ce jour. Le moderniste théosophe possède les secrets des sages de tous les temps, comme il détient la clef de tous les systèmes qu'il concilie dans le parfait concert de l'universelle harmonie.

3° Le modernisme théosophe a, chez les catholiques, de telles relations, de tels appuis, il occupe une telle situation et possède une réputation telle qu'il se croit inattaquable et semble inébranlable. N'a-t-il pas obtenu pour tel et tel de ses livres de propagande, un *permis d'imprimer* en bonne et due forme, sur le rapport du censeur diocésain ? Que craindrait-il ? Dès lors, les meilleurs se laissent prendre ; ils ferment les oreilles aux avertissements les mieux fondés ; ils se scandalisent même quand ils entendent dire qu'un monsieur si poli, si bien posé, si approuvé, est un moderniste théosophe ! Foin des *chasseurs d'hérésie* des bouledogues de l'orthodoxie !...

4° Enfin, si telle de ses assertions vous offusque, le moderniste théosophe sait vous répondre et vous confondre tout en vous accablant de ses politesses et en vous reprochant vos injustes soupçons ; il vous assure qu'il est pleinement d'accord avec vous, vous n'avez que le tort de ne pas le comprendre. Il vous rassure enfin par une déclaration d'orthodoxie assez émouvante pour vous convaincre que vous avez manqué de charité à son égard. Il vous conquiert ainsi, vous devenez son ami, son apologiste, au besoin son avocat. Grâce à vous, la peste moderniste circule de plus en plus, infectant les milieux les plus catholiques, les meilleures familles, le clergé... *Caveant consules!*

N. Fomalhaut.

L'Imprimeur-Gérant : L. Cloix, 17 Avenue de la Gare — Nevers.

Quis ut Deus?
TOME V

Dieu premier servi
N° 2

REVUE INTERNATIONALE

DES

SOCIÉTÉS SECRÈTES

Organe de la LIGUE FRANC-CATHOLIQUE

Contre les Sociétés Secrètes Maçonniques ou Occultistes et leurs Filiales

Paraissant le 5 & le 20 de chaque Mois

DEUXIÈME ANNÉE

N° 2 — 20 JUILLET 1913

ABONNEMENTS { France et Belgique. . . **20** fr. par an.
Etranger . . . . **25** —

Prix du Numéro : **2** fr.

ON S'ABONNE EN FRANCE, SANS FRAIS, DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

Les Abonnements sont annuels et partent du 1er Janvier

EN VENTE :

A PARIS

Bureaux de la Revue
96, Boulevard Malesherbes

Librairie des Saints-Pères
83, Rue des Saints-Pères

Bruxelles
LIBRAIRIE Albert DEWIT

Genève
LIBRAIRIE Vve GARIN

Rome
LIBRAIRIE DESCLÉE ET Cie

St-Louis, Mo *Etats-Unis*
B. HERDER *Publisher*
17, South Broadway

Vienne
LIBRAIRIE GÉROLD

Prague
LIBRAIRIE TOPIC

LIVRAISON DU 20 JUILLET 1913

SOMMAIRE

PARTIE DOCUMENTAIRE

Certaines questions maçonniques, encore à l'étude, peuvent être traitées à un point de vue différent ; nous croyons utile de faire connaître ces diverses solutions, tout en laissant aux auteurs la responsabilité de leurs articles.

Toute la correspondance, concernant la Revue, doit être adressée à son Secrétaire, M. Victor DESCREUX, 96, Boulevard Malesherbes, Paris, xviie.

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

ÉTUDE

SUR LA

FRANC-MAÇONNERIE AMÉRICAINE

(Suite)

CHAPITRE II

L'Enseignement maçonnique

Nous avons déjà établi que les instructions de la Maçonnerie américaine, comme celles de toutes les Maçonneries sont exotériques et ésotériques. Le Dr. Mackey traite ce point dans son *Encyclopædia of Freemasonry*[1] sous la rubrique « Maçonnerie ésotérique » qu'il définit : « Cette partie secrète de la Maçonnerie qui n'est connue que des initiés, comme distincte de la *Maçonnerie exotérique* ou *monitoriale*, laquelle est accessible à tous ceux qui veulent bien lire les manuels et les ouvrages publiés sur l'Ordre. Ces mots viennent du grec ἐσωτερικὸς, *interne*[2], et ἐξωτερικὸς, *externe*, et furent, dans l'origine, employés par Pythagore, dont la philosophie était divisée en philosophie exotérique, ou celle qui était enseignée à tous, et philosophie ésotérique, enseignée au petit nombre des élus ; de même ses disciples étaient-ils divisés en deux classes, suivant le degré d'initiation qu'ils avaient atteint : les uns étaient

1. P. 260.
2. C'est Mackey qui souligne.

complètement admis dans la société et mis en possession de toute la science que le Maître pouvait communiquer ; les autres n'étaient que de simples postulants, et ne profitaient que des instructions publiques de l'école en attendant la communication graduelle d'une science plus parfaite. Pythagore emprunta ce double mode d'enseignement aux anciens Egyptiens qui avaient deux espèces de théologie — l'une exotérique qui s'adressait à tout le peuple ; l'autre ésotérique qui n'appartenait qu'à un nombre choisi de prêtres et à ceux qui possédaient ou qui étaient appelés à posséder la dignité royale. Et la nature mystique de cette doctrine cachée trouvait son expression dans leur langage symbolique, par les images des sphinx placés à l'entrée de leurs temples ».

« Il y avait trois degrés » dans cette école, nous dit-il encore[1] : « le premier ou Mathematici, comprenait les sciences positives ; le deuxième ou Theoretici, la connaissance de Dieu, l'état futur de l'homme ; mais le troisième, ou plus haut degré, ne se communiquait qu'au petit nombre de ceux dont l'intelligence était capable de saisir l'entier épanouissement de la philosophie pythagoricienne ».

Voilà donc l'école qu'imita la Franc-Maçonnerie dans l'instruction donnée à ses membres; c'est pourquoi les « anciens Maçons..... ont appelé Pythagore leur vieil ami et leur frère[2] ». « A son retour, en Europe, dit le Dr. Mackey, il établit sa célèbre école à Crotone ; elle ressemblait fort à celle qu'adoptèrent plus tard les Francs-Maçons[3]. Comme dans l'école du Philosophe, il y avait des choses secrètes ne devant être communiquées qu'au petit nombre, de même il y a dans la Maçonnerie des choses secrètes qui ne sont confiées, nous dit le F.·. Pike, qu'aux seuls Adeptes ou vrais Elus. Ces choses sont les « aporrheta » de la Fraternité, qui ne peuvent être imprimées, qui ne doivent que passer des lèvres du maître aux oreilles de l'élève, et sur le nombre et la nature desquels l'opinion des Maçons est partagée. Ecoutons le Fr.·. Mackey discourant sur ce sujet :

« Mot grec, ἀπόῤῥητα. — Les choses saintes qui, dans les Anciens Mystères n'étaient connues que des initiés, et ne devaient pas être révélées aux profanes, s'appelaient les « aporrheta ». Quelles sont les « aporrheta » de la Franc-Maçonnerie ? Quelles sont les arcanes qui doivent rester secrètes ? Voilà la question qui a soulevé ces dernières années bien des discussions parmi les disciples de l'Institution. Si le domaine de ces « aporrheta » et leur nombre sont très considéra-

1. *Encyc.* p. 623.
2. *Id.* p. 623.
3. *Id.* p. 622.

blement étendus, il est évident que bien des recherches importantes, accessibles à la discussion publique de la science maçonnique, seront interdites. D'autre part, si les « aporrheta » sont limitées à quelques points seulement, une grande partie de ce qui fait la beauté, la stabilité et l'efficacité de la Franc-Maçonnerie, et qui dépend de son organisation comme association secrète et mystique, sera perdue. Nous tombons de Charybde en Scylla, et l'écrivain maçonnique a de la peine à manœuvrer de façon à ce qu'en évitant d'un côté une exposition trop franche des principes de l'Ordre, il ne tombe dans l'obscurité par trop de réticence. Les Maçons européens sont beaucoup plus larges dans leur conception de l'obligation du secret que les Maçons anglais ou américains. Il y a peu de choses, en effet, qu'un écrivain maçonnique français ou allemand refusera de discuter avec la plus grande franchise. [?] On commence aujourd'hui à admettre généralement, et les auteurs anglais et américains s'appuient sur cette croyance, que les seules aporrheta de la Franc-Maçonnerie sont les signes de reconnaissance et les cérémonies spéciales et caractéristiques de l'Ordre ; en ce qui concerne ces dernières, les renseignements peuvent être publiquement donnés pour servir aux recherches scientifiques, pourvu qu'ils le soient de façon à être obscurs pour les profanes et à n'être intelligibles qu'aux seuls initiés[1] ».

Nous sommes heureux que le Dr. Mackey adopte la conception la plus large, quoique nous doutions de ce qu'il dit de ses Frères continentaux ; mais nous traiterons plus tard ce qui regarde les documents écrits ; restons, quant à présent, sur le terrain de la doctrine orale.

« Une partie considérable de l'instruction communiquée en Franc-Maçonnerie, dit notre auteur, et, de fait, tout ce qui est ésotérique, est donnée oralement ; une loi de l'Institution défend que cette instruction soit écrite. Il y a, dans cet usage et dans cette règle, une analogie frappante avec ce qui existait sous ces mêmes rapports dans toutes les institutions secrètes de l'antiquité.

« Dans tous les anciens mystères, on constate la même répugnance à confier à l'écriture les instructions ésotériques des hiérophantes ; et c'est pourquoi la science secrète enseignée dans leurs initiations était conservée dans des symboles dont la vraie signification était scrupuleusement cachée aux profanes ». Puis il continue, après avoir cité l'exemple des Druides et des Kabbalistes :

« L'Eglise chrétienne, elle aussi, au siècle qui suivit immédiatement l'epoque apostolique, observa la même méthode d'enseigne-

1. *Encyclopædia*, pp. 80-81.

ment oral. Les premiers Pères avaient grand soin de ne pas confier à l'écriture quelques-uns des dogmes mystérieux de leur religion, de peur que les païens qui les entouraient ne fussent mis au courant de ce qu'ils ne pouvaient ni comprendre ni apprécier. Saint Basile (*De Spiritu Sancto*) traitant ce sujet au IVe siècle, dit : « Nous acceptons les dogmes qui nous sont transmis par écrit et ceux qui nous viennent des apôtres et qui nous sont parvenus cachés sous le mystère de la tradition orale ; car plusieurs choses nous ont été transmises sans avoir été écrites de peur que le vulgaire, trop familier avec nos dogmes, ne perde le respect qui leur est dû ». Et il demande plus loin : « Comment pourrait-il convenir d'écrire et de faire circuler parmi le peuple un exposé de ces choses dont la contemplation est interdite à ceux qui ne sont pas initiés » ?[1]

Vous êtes sans doute un peu alarmé, cher lecteur, de voir l'Eglise primitive mêlée aux mystères du paganisme, à l'école de Pythagore et à la Maçonnerie moderne, comme étant une société secrète qui enseignait une doctrine au commun du peuple et en réservait une autre pour ses adeptes. Il faut nous attendre cependant à plus d'un heurt et à plus d'un cahot sur la route que nous voulons suivre. La « discipline du secret » au temps de la primitive Eglise n'est pas contredite, mais ce secret avait une intention, un but bien différents de ceux qu'insinue le Dr. Mackey. Alors que le fait d'être connu pour chrétien exposait au pillage et à la mort, alors que les démagogues excitaient les passions populaires en représentant les disciples du Christ comme les adorateurs d'une tête d'âne, et le sacrement du Corps et du Sang du Maître comme l'immolation d'un enfant dont ils buvaient le sang, la simple réserve commandée par une prudence ordinaire défendait de révéler à tout le monde ce qui serait profané par un grand nombre. Mais il n'y avait pas l'enseignement d'une religion pour le commun du peuple et d'une autre pour les plus avancés. On ne trompait pas de propos délibéré les initiés en leur faisant croire qu'ils possédaient la lumière, tandis qu'on souriait sous cape de leur folie. Enfin, cette recommandation du secret disparaissait avec les jours de persécution. Il n'y avait pas, entre la doctrine et le secret, cette relation essentielle qui les rend inséparables, comme c'est le cas dans la Maçonnerie où, ainsi que nous le verrons, l'une ne peut exister sans l'autre. Il n'y avait point de serment qui obligeât à ne jamais révéler, dans aucune circonstance, aux infidèles, une doctrine quelconque enseignée aux chrétiens, car, en mainte et mainte occasion, les martyrs ont, devant les tribunaux, proclamé hautement les mystères de leur foi. Tout ceci met

1. *Encyclopædia*, pp. 549-550.

entre le secret maçonnique et celui de la primitive Eglise un abîme infranchissable. Vouloir les confondre n'est pas honnête.

Quant au témoignage de saint Basile, quiconque voudra bien lire le chapitre XXVII[e] de son livre sur le Saint-Esprit d'où sont tirés les textes cités, verra clairement qu'il n'y est pas fait la moindre allusion à une doctrine exotérique et à une autre doctrine ésotérique, toutes deux différentes et opposées, dont l'une, assez bonne, quoique fausse, serait pour le commun des mortels, tandis que l'autre, la vraie, serait réservée aux seuls élus. Il affirme simplement, ainsi que le fait l'Eglise catholique, la valeur de la tradition apostolique comme source de foi et de doctrine divines. Il enseigne, en s'appuyant sur la connaissance qu'il a du cœur humain, l'influence du mystère sur l'éveil de l'attention. Il nous rappelle que la familiarité engendre le mépris; que, dans la religion juive, seul le Grand Prêtre devait entrer dans le Saint des Saints, une fois par an, et à un moment fixé. C'est ainsi, conclut le saint docteur, que les Apôtres et les premiers Pères ont préservé la dignité des mystères chrétiens. En outre, les textes mêmes de saint Basile, particulièrement le premier, ne sont pas correctement cités. Deux membres de phrases différentes et sans rapport entre elles sont réunis pour n'en faire qu'une; c'est prendre une liberté à peine admise, pour ne rien dire de plus, par les auteurs qui se respectent.

Le Dr. Mackey expose ainsi les raisons pour lesquelles les *arcanes* sont confiées à la tradition orale :

« En premier lieu, en confiant nos doctrines secrètes et leurs jalons [landmarks] à la garde de la tradition, tout danger de controverses et de schismes parmi les Maçons et dans les Loges se trouve, par le fait même, écarté. La Grande Loge de chaque juridiction est l'interprète de ces traditions, et chaque maçon, comme chaque loge de la juridiction, est obligé de se soumettre à son interprétation. Il n'y a pas de livre que puissent consulter les Frères en l'interprétant suivant leurs idées personnelles et dont les textes, parfois équivoques et parfois obscurs, pourraient donner lieu à d'abondantes contestations ou à des critiques verbales. Les doctrines elles-mêmes et leur interprétation sont contenues dans les monuments de l'Institution; et les Grandes Loges, ses seules mandataires reconnues, ont le pouvoir de décider si oui ou non la tradition a été correctement conservée et quelle est sa véritable interprétation.

Et de là vient qu'il n'existe pas d'institution dans laquelle il y ait eu des controverses en aussi petit nombre et de si peu d'importance eu égard aux doctrines essentielles et fondamentales [1] ».

1. *Encyc.*, p. 550.

Nous avons noté ce raisonnement, non pour lui-même ni parce que nous le trouvons satisfaisant, mais à cause de la lumière qu'il fait sur le fonds de certitude qu'apporte l'Instruction maçonnique. Donç, en Maçonnerie, l'enseignement principal, essentiel, est oral. Il a la prétention de contenir, comme nous allons le voir, les plus importantes vérités sur la destinée de l'homme dans le temps et dans l'éternité. Et à quel arbitrage ces vérités sont-elles soumises en dernier ressort? A celui de chaque Grande Loge pour sa propre juridiction. Mais ces Grandes Loges sont évidemment faillibles ; elles peuvent errer ; elles peuvent différer entre elles ; elles peuvent, à des moments différents, donner des décisions différentes ; sont-ce là les lumières qui doivent guider l'esprit maçonnique dans les sentiers de la vérité ? Mais une plus longue dissertation sur ce sujet sera peut-être plus à sa place dans un des chapitres suivants.

Si l'incertitude finale de l'interprétation de votre doctrine orale ou ésotérique est si grande, que dirons-nous de la doctrine elle-même confiée aux monuments de la Fraternité ? Nous consentons à vous juger d'après vos propres écrits et à nous adresser pour nous renseigner à votre article sur « L'Uniformité de travail [1] ».

« C'est un fait, dites-vous, que l'uniformité de travail dans la Maçonnerie, quoiqu'elle soit bien désirée, n'existera jamais. Il doit en être de même dans toutes les institutions où les cérémonies, les légendes et les instructions sont orales. La trahison de la mémoire, la faiblesse du jugement et la fertilité de l'imagination, conduiront les hommes à oublier, à diminuer ou à augmenter les parties d'un système quelconque qui n'est pas maintenu dans certaines limites par une règle écrite.

« Les Rabbins se sont aperçus de cela quand la Loi Orale commençait à s'altérer et perdait de son autorité comme de son identité par les interprétations qu'on lui donnait dans les écoles des Scribes et des Prophètes. Et dès lors, pour la rendre à son intégrité, on jugea nécessaire de la dépouiller de son caractère oral et de lui donner une forme écrite. C'est à cela même que nous devons attribuer l'origine des deux Talmuds qui contiennent l'essence de la théologie israélite. Donc, tandis qu'en Maçonnerie nous voyons le rituel ésotérique sujet à de continuelles erreurs dues pour la plupart à l'ignorance ou à l'imagination des professeurs maçonniques, les instructions « monitoriales » — peu nombreuses dans Preston, très développées dans Webb et dans Cross — n'ont subi aucun changement ».

Inutile de commenter. Si le rituel ésotérique et l'instruction orale qui s'y rapporte, — cette instruction orale qui contient l'essence

1. *Encyclopædia*, p. 843.

même de la Maçonnerie, — sont continuellement exposés à des erreurs qui proviennent de l'ignorance ou de l'imagination des professeurs maçonniques, le lecteur le moins cultivé comprendra combien un tel enseignement est peu digne de foi en tant que canal de la vérité. Si, en dépit de toutes ces variations de l'erreur, il n'y a pas de schismes dans la Maçonnerie, il faut nécessairement en conclure que l'ignorance des Frères atteint un très haut degré, ou que l'amour de la vérité est chez eux à un degré très faible. Il est étrange que les Maçons qui se proclament des chercheurs de vérité, confient ce qu'ils estiment de plus sacré « à la mémoire traîtresse, au jugement faible et à l'imagination fertile » qui « conduisent les hommes à oublier, à diminuer ou à augmenter les parties d'un système quelconque qui n'est pas maintenu dans certaines limites par une règle écrite ».

« Mais il n'y a pas, dites-vous, de livre que puissent consulter les Frères en l'interprétant suivant leurs idées personnelles ». Etes-vous donc un si grand ennemi du jugement privé, de la liberté de pensée en matières maçonniques ?

Faut-il que les Frères soient privés de la règle écrite et du droit de l'interpréter, pour qu'ils puissent être exposés aux divagations de l'ignorance et de l'imagination ? Est-ce là la liberté que vous leur accordez ? Et la loi orale ne prête-t-elle pas autant à la discussion que la loi écrite ? Et la Grande Loge ne pourrait-elle pas déterminer et ne détermine-t-elle pas, en effet, le sens de la parole écrite en Maçonnerie aussi bien qu'elle détermine celui de la loi orale ? Non, non, nous ne pouvons en toute justice accepter la raison que nous donne le Dr. Mackey ni les motifs sur lesquels il l'appuie ; mais nous pouvons le remercier et nous le remercions des importantes lumières qu'il a projetées sur la qualité de la vérité telle qu'elle est présentée aux candidats maçonniques, et sur le degré de sujétion mentale que réclame d'eux la Franc-Maçonnerie. Tout ceci nous aidera plus tard à peser, comme il convient, les droits de l'Ordre.

Mais continuons notre citation : « Il ressortirait de là, dit le Dr. Mackey, que l'on pourrait obvier au défaut d'uniformité en rendant simplement toutes les cérémonies « monitoriales » ; et l'on a jugé la chose si avantageuse qu'on a sérieusement discuté en Angleterre, il y a quelques années, le projet d'un rituel écrit. Mais le remède serait pire que le mal. C'est au caractère oral de son rituel que la Maçonnerie doit sa stabilité et son succès comme organisation. Un rituel écrit, qui deviendrait bientôt un rituel imprimé, déposséderait la Maçonnerie Symbolique [c'est-à-dire la Franc-Maçonnerie] de ses attraits comme association secrète, et cesserait d'offrir

une récompense au savant laborieux qui chercherait à bien posséder sa science mystique. Sa philosophie et son symbolisme seraient les mêmes, mais les livres qui les contiendraient seraient consignés aux rayons d'une bibliothèque maçonnique, et leurs pages livrées à la discussion des profanes, comme la vulgaire propriété de l'antiquaire, tandis que les Loges, n'ayant plus de mystères à l'intérieur de leurs portails, ne recevraient que de rares visiteurs, et certainement aucun travailleur [1] ».

Il est bien vrai de dire que la Maçonnerie flotte entre Charybde et Scylla. Les tares de l'erreur inhérentes à l'enseignement oral sont évidemment sa part, et elle ne peut s'en affranchir que par la mort. La vie de la vérité ne peut nécessairement pas être vigoureuse en elle. Car, si sa philosophie et ses symboles étaient animés par des vérités importantes et profitables à notre race, on ne laisserait pas moisir ses livres sur les rayons d'une bibliothèque maçonnique, mais ils seraient lus avec intérêt et avec fruit par tous ceux qui travaillent ardemment pour la cause de la vérité.

Le secret n'est qu'un voile. Il n'est pas un bien en lui-même et n'a pas de valeur propre, car il n'est qu'un obstacle qui cache la vérité aux yeux de l'esprit, dont elle est le bien et le but. L'esprit est obligé d'écarter l'obstacle pour jouir de l'objet de ses désirs — comment devons-nous alors juger de la valeur de cet objet lui-même, si l'on nous dit qu'aussitôt le voile tiré, il n'a plus de valeur, plus de beauté, plus de charme, plus d'importance pour exciter l'ardeur, plus de bonté pour mériter l'amour? Si la philosophie et le symbolisme de la Maçonnerie, même alors qu'ils ont quitté le royaume de « la mémoire traîtresse, du jugement faible, de l'imagination fertile » où ils sont « continuellement sujets aux erreurs qui proviennent surtout de l'ignorance ou de l'imagination des professeurs de science maçonnique », « cessaient d'offrir, comme vous le dites, une récompense au travailleur laborieux qui cherche à bien posséder sa science mystique », que devra penser la froide et calme raison de ce symbolisme et de cette philosophie qui habitent le royaume de l'erreur et de l'incertain et qui sont soumis à l'influence de l'ignorance et de l'imagination ?

La seconde raison que donne le Dr. Mackey, pour laquelle on a confié à l'enseignement oral les principes essentiels de la Maçonnerie, est « qu'en obligeant le Frère qui veut faire quelque progrès dans sa profession d'en confier les doctrines à sa mémoire, il est très probable qu'il les étudiera et les comprendra à fond ». Et il s'efforce de soutenir cette thèse en faisant appel au cas des « Ma-

1. *Encyc.*, pp. 843-844.

çons « brillants » qui « possèdent mieux cette partie ésotérique et non écrite des leçons, qu'ils ont été forcés d'apprendre sous un maître compétent, et par la voie de l'enseignement oral, que celle qui est publiée dans les Manuels, et, par conséquent, toujours à même d'être lue [1] ».

Si le docteur Mackey n'avait pas pris soin de nous instruire des distinctions à faire entre un « Maçon brillant » et un « Maçon savant » en nous disant qu'il n'y avait aucune comparaison possible entre la mémoire de perroquet du premier et l'esprit cultivé de l'autre, nous aurions pu nous laisser prendre dans la trame de son argument. Les « Maçons brillants », les « Maçons Perroquets » les « Maçons du « Knife and Fork degree » (grade du Couteau et de la Fourchette) en savent davantage par les instructions orales que par les leçons « monitoriales », non parce que les premières sont orales et les secondes écrites, et partant toujours à même d'être lues, mais parce qu'on est obligé d'apprendre la partie orale pour être reçu maçon, tandis qu'on n'est pas tenu à lire la partie « monitoriale », nous a-t-il dit ; par conséquent, les Frères s'en vont répétant, comme ils le font depuis des années, ce qu'ils ont appris, « sans la moindre conception du vrai sens [2] » de ce qu'ils disent. Si cet argument était bon, il prouverait merveilleusement l'inutilité de tout ce qui est écrit, parce que les indolents, les paresseux et les gens qui ne lisent jamais en savent plus par l'enseignement oral qu'ils n'en apprendraient par la lettre écrite.

La troisième raison du Dr. Mackey est « celle qui est peut-être la plus familière à la Fraternité, et à laquelle César fait allusion pour les Druides, « parce qu'ils ne voulaient pas que leurs doctrines fussent divulguées au commun du peuple ».

« C'est donc pour ces excellentes raisons, conclut-il, qu'on emploie l'instruction orale, — pour éviter les controverses oiseuses et les interminables discussions ; pour préserver les secrets de notre Ordre de la ruine et pour diminuer les risques qu'ils soient oubliés, en multipliant les difficultés à surmonter pour arriver à les posséder ; enfin, pour les mettre à l'abri du regard impur des profanes », — c'est pour ces raisons que « l'enseignement oral de la Maçonnerie fut institué tout d'abord, et continue d'être religieusement observé. Ses doctrines secrètes sont les bijoux précieux de l'Ordre, et les monuments maçonniques sont les cassettes bien gardées où sont conservés ces trésors dans toute leur pureté. C'est donc avec à-propos que notre rituel dit « que l'oreille attentive reçoit le son de la voix qui instruit,

1. *Encyclopædia*, p. 550.
2. *Id.*, p. 561.

et que les secrets de la Maçonnerie sont bien abrités dans le réceptacle des cœurs fidèles[1] ».

Nos lecteurs pourront faire leurs propres réflexions sur le raisonnement du Dr. Mackey.

Mais peut-être qu'après tout ce bel éloge de l'enseignement oral, ils vont, comme nous, trouver difficile de le mettre d'accord avec ce qu'il dit de l'enseignement écrit. Ecoutons-le traiter des bibliothèques (p. 469 de son *Encyclopédie*).

« Il est du devoir autant que de l'intérêt des Loges, dit-il, de faciliter les efforts des membres qui cherchent à acquérir la science maçonnique, et je ne connais pas de meilleure méthode que celle qui consiste dans la formation de bibliothèques maçonniques. La fondation d'une bibliothèque de Grande Loge serait une bonne chose, naturellement, mais d'une valeur et d'une importance bien inférieure à celle d'une bibliothèque de Loge. Il suffirait d'une première dépense de quelques dollars au début pour son établissement, de quelques autres pour sa conservation et son développement, et l'on verrait chaque Loge de la contrée en possession d'un riche trésor de documents propres à servir aux recherches et aux progrès de ses membres. Le seul fait de voir, à chaque réunion, des ouvrages maçonniques à portée, étalés au regard sur des rayons bien garnis, mis à la disposition des Frères qui n'auront que la peine de les prendre ou de les demander, en amènera un grand nombre à lire alors qu'ils n'ont jamais auparavant lu une ligne sur l'histoire ni sur la science maçonniques.....

« De même que les municipalités bienveillantes font placer des fontaines publiques dans leurs jardins afin que le chemineau harassé puisse étancher sa soif et se rafraîchir, ainsi les Loges maçonniques devraient-elles placer de telles fontaines intellectuelles à portée de leurs membres. Ces fontaines sont les bibliothèques ; et la Loge qui dépense cinquante dollars ou à peu près pour un banquet et se passe de bibliothèque, commet une grave faute maçonnique, car elle refuse, ou tout au moins néglige, de répandre la lumière parmi ses enfants, comme c'est son devoir de le faire.

« Il y a cette différence entre deux loges dont l'une a sa bibliothèque et dont l'autre en est privée que la seconde est plus ignorante que la première. Si une Loge prend plaisir à être composée de membres igorants, qu'elle renonce à la bibliothèque. Si, au contraire, elle pense qu'il y va de son honneur et de sa réputation que ses membres soient très instruits, qu'elle leur donne les moyens d'étudier ».

1. *Encyclopædia*, pp. 550, 551.

Il nous est bien difficile de comprendre, à nous qui ne sommes pas initiés, quel est cet impérieux besoin de bibliothèques maçonniques, puisque les bijoux de l'Ordre sont si bien gardés dans les cassettes des monuments de l'Institution dont les membres ont été formés par l'enseignement oral, et puisque chaque Frère est une fontaine toute prête à déverser les flots de l'instruction dans une oreille attentive au moyen d'un langage qui puise ses richesses dans le trésor des cœurs fidèles, pour employer les belles métaphores du rituel. Mais nous avons de bonnes raisons de croire qu'il y a plus de poésie dans la forme que de vérité dans le fond.

D'accord ou non avec lui-même, ce qui nous est indifférent, notre auteur n'est certainement pas satisfait de l'instruction orale donnée par la Loge. Il est favorable aux publications, aux ouvrages écrits sur la philosophie, le symbolisme et les principes de la Franc-Maçonnerie dans l'intérêt des Frères.

« Nous exprimions, il y a plusieurs années, dit-il, nos sentiments sur ce sujet, mais nous sommes heureux d'avoir occasion de les répéter.

« Aucun Maçon ne parvient de nos jours à une situation tant soit peu distinguée dans la Fraternité s'il n'est pas suffisamment instruit. Si ses études se sont limitées à ce qu'enseignent les brèves leçons de la Loge, il lui est impossible d'apprécier exactement les fins et la nature de la Franc-Maçonnerie en tant que science spéculative. Les leçons ne sont que le squelette de la science maçonnique. Les muscles, les nerfs et les vaisseaux sanguins qui doivent animer ce squelette sans vie et lui donner beauté, santé et vigueur, sont contenus dans les commentaires de ces leçons que l'étude et les recherches des écrivains maçonniques donnent à l'étudiant en Maçonnerie [1] ».

Mais si le bien que font les écrits maçonniques est si grand pour l'instruction de la Fraternité, si les bijoux précieux enfermés dans les cœurs fidèles ne sont après tout « qu'un squelette inanimé » auquel il manque, (excusez le mélange des figures), nerfs, muscles et force vitale que peuvent seuls donner les commentaires écrits, qui sera assez naïf pour s'imaginer que la Maçonnerie a confié ses *arcanes* à la tradition orale simplement parce que c'était le seul moyen fidèle de les conserver intactes ?

Il continue : « On objecte que l'on risque de donner trop de lumière au monde extérieur en écrivant des traités et des dissertations sur des sujets maçonniques, ces objections ne sont point du

1. *Encyclopædia*, p. 617.

tout confirmées par l'expérience. Les auteurs maçonniques ont écrit presque sans restriction en Angleterre, en France et en Allemagne, excepté pour ce qui est profondément ésotérique ; et cependant nous ne croyons pas que le monde profane en soit pour cela plus avisé dans ces contrées que chez nous sur les secrets de la Franc-Maçonnerie. Le monde extérieur est resté, malgré ces publications, aussi ignorant des *aporrheta* de notre Art, que si l'on n'avait jamais écrit un seul ouvrage sur ce sujet ; tandis que le monde intérieur — la Fraternité elle-même — a été éclairé et instruit, et sa conception de la Maçonnerie (non comme association charitable ou sociale, mais en tant que philosophie, science et religion [1]) en a été élevée et élargie ».

Comme vous le voyez, le Dr. Mackey nous conduit petit à petit, parfois incidemment, vers des idées nouvelles sur la Franc-Maçonnerie américaine. Ce n'est pas une simple institution charitable ou sociale c'est une science, une philosophie, un système de morale, une religion. La Maçonnerie française, anglaise, américaine, ne font plus qu'un — l'Art, l'Institution, la Fraternité, etc., sont toujours au singulier.

Mais nous ne faisons que noter ces choses au passage, cher lecteur, car elles feront la substance d'une étude spéciale dans les chapitres suivants. Si donc vous n'êtes pas encore suffisamment préparé pour en croire la parole de notre auteur, suspendez votre jugement jusqu'à ce qu'il ait pu vous instruire tout au long, en s'étendant sur chaque point. Nous lui sommes cependant reconnaissant de croire si fermement « qu'on ne saurait trop écrire, lire et imprimer sur la philosophie, l'histoire, la science et le symbolisme de la Franc-Maçonnerie, pourvu que les écrits soient toujours confiés à ceux qui comprennent convenablement leur art. En Maçonnerie, comme en astronomie, en géologie ou tout autre art ou science, on doit considérer un ouvrage nouveau, écrit par un homme compétent, comme une acquisition précieuse. Les productions des sots ou des esprits indisciplinés tomberont d'elles-mêmes dans l'oubli, sans que la persécution officielle s'en mêle ; mais celles qui ont réellement de la valeur, qui présentent des faits nouveaux, ou qui donnent naissance à des pensées fécondes, vivront, en dépit de ce que disent les Jack Cade de la Maçonnerie, pour instruire les Frères et élever le niveau de l'Institution et le rang qu'elle occupe [2] ».

La comparaison avec les Jack Cade de la Maçonnerie regarde les

1. Les mots en italique qui se trouvent dans cet ouvrage sont presque toujours soulignés par nous. Ici, la parenthèse est du Dr. Mackey.
2. *Encyclopædia*, p. 616.

Maçons et les Grandes Loges maçonniques qui, contrairement à lui, affirmèrent que les écrits maçonniques firent plus de « mal que de bien » ; et que la Maçonnerie existait et florissait sans eux dans l'harmonie et le bonheur[1] ».

Nous sommes de l'avis du Dr. Mackey quand il dit qu'on ne saurait trop écrire, imprimer et lire sur l'Institution ; c'est pour cela que nous avons composé le présent petit volume à l'intention de ceux qui ne pourraient consulter les énormes ouvrages du Docteur, ou qui les trouveraient trop compliqués. Nous sommes encore de son avis lorsqu'il prétend que la Fraternité devrait confier le soin d'écrire sur elle à ceux qui comprennent bien l'Art, car nous ne serons sûrs de recevoir la vraie doctrine maçonnique qu'à cette condition. Nous admettons que le temps est la meilleure épreuve du mérite, et le fait que les œuvres du Dr. Mackey sont encore, après tant d'années, les livres classiques de la Fraternité américaine, prouve en faveur de leur mérite maçonnique, et nous est une garantie recommandable qu'en les prenant pour guides, nous ne pouvons pas nous égarer.

Nous avons cependant refusé de le suivre dans notre Introduction en ceci, qui est son idée concluante :

« La vérité est que ceux qui ne sont pas Maçons ne lisent jamais d'ouvrages authentiques de Maçonnerie. Ils n'ont aucun intérêt dans les sujets qui y sont discutés ; d'ailleurs ils ne pourraient les comprendre, n'ayant point reçu cette éducation préparatoire que la Loge seule peut donner. En sorte que, si un écrivain faisait une incursion dans ce qui peut être appelé très réellement les *arcanes* de la Maçonnerie, il n'y aurait aucun danger qu'il fît par là même une révélation inopportune à des gens qui sont incapables de la recevoir[2] ».

La vérité est que nous, les profanes, nous lisons parfois d'authentiques ouvrages maçonniques ; la vérité est que nous nous intéressons vivement aux sujets qu'ils traitent ; et nous espérons que le Dr. Mackey, bien qu'il soit intentionnellement obscur, nous laissera, malgré cela, assez de lumière pour comprendre en substance, tout au moins, leur vraie signification.

Nous vous avons mis sous les yeux, cher lecteur, les deux méthodes d'enseignement maçonnique, la méthode orale, la méthode écrite. A la première sont confiées les doctrines secrètes ou ésotériques ; à la seconde, les doctrines « monitoriales » ou exotériques.

1. *Encyclopædia*, p. 616.
2. *Id.*, p. 617.

Le nombre et la nature des choses qu'il est défendu d'écrire et qui ne peuvent être communiquées que verbalement sont plus ou moins restreints ou élargis suivant les Maçons et les Loges maçonniques. Les sujets traités et la manière dont ils le sont dans les livres maçonniques dépendront, par conséquent, du plus ou moins de restriction ou d'extension accordé par l'auteur.

La Franc-Maçonnerie américaine admet donc qu'elle a des *arcanes* qu'elle ne veut pas exposer à l'impur regard de nos yeux profanes; elle convient en outre, comme elle y est obligée, que, même parmi ses propres membres, ceux d'un degré inférieur sont soigneusement écartés des *arcanes* du grade supérieur, et que nous, profanes, nous le sommes de toutes. Elle explique sa conduite par l'exemple de toutes les religions variées du paganisme, et cherche à faire de la primitive Eglise chrétienne une adepte de cette doctrine, comme si la religion du divin Maître, instituée pour enseigner toutes les nations, et qui a reçu l'ordre de leur enseigner « tout ce qu'Il a ordonné » trahissait actuellement sa mission en enseignant une doctrine au commun du peuple et en en réservant une autre, toute différente et secrète, pour ses adeptes.

En ce qui concerne cette doctrine orale, chaque Grande Loge est, dans sa propre juridiction, la dernière cour d'appel — on n'a pas le droit de juger soi-même, de discuter, d'avoir une interprétation personnelle; le jugement doit être reçu tel qu'il est. C'est ainsi que les schismes en matière doctrinale sont évités, « et de là vient, dit le Dr. Mackey, qu'il n'existe pas d'institution où il y ait eu si peu de controverses, et de si minime importance, en ce qui concerne ses doctrines essentielles et fondamentales ».

Il est vrai que ce tribunal suprême peut errer; il est vrai qu'il s'est trompé; il est certain, par conséquent, qu'il n'est pas le porte-parole de la vérité, car ce qui peut enseigner l'erreur n'est évidemment pas le porte-parole de la vérité. L'absence de schismes n'est donc pas à la louange de la Maçonnerie; car, n'étant pas la règle de la vérité puisqu'elle peut commettre l'erreur, ainsi que nous l'avons vu, l'unité qu'elle obtient et dont elle est si fière, pourrait bien être l'unité dans l'erreur, ce qui est le plus grand mal de l'esprit humain. Le schisme dans la cause de la vérité est infiniment préférable à l'unité dans l'erreur. Cependant, malgré la nature chancelante du jugement de la Maçonnerie, toute intelligence maçonnique est obligée de se courber devant lui, sans recours.

De plus, cette instruction orale, gardienne et dépositaire des trésors les plus précieux de la vérité maçonnique, est souvent confiée à des maîtres ignorants; elle est, par sa nature même, exposée à de

constantes variations ; on pourrait, en réalité, prouver qu'elle a subi des changements importants dus à « la trahison de la mémoire, à la faiblesse du jugement et à la fertilité de l'imagination » qui « conduisent les hommes à oublier, à diminuer ou à augmenter les parties d'un système quelconque qui n'est pas maintenu dans certaines limites fixées par une règle écrite[1] ».

Et malgré tout cela, on ne peut songer à abandonner la méthode orale. La Maçonnerie est obligée de s'y tenir en dépit de tous ses inconvénients, de toutes ses erreurs et incertitudes — ou de périr. Retirez-lui son secret et vous lui retirerez la vie. Quoiqu'étant les mêmes, sa philosophie, ses symboles, ses doctrines seraient autant de rebuts littéraires qui moisiraient sur des rayons d'antiquités littéraires ; son système serait méprisé et ses Loges désertées.

L'éloge des écrits maçonniques qui retentit si fort à nos oreilles, proclamant leur importance et leur utilité est en étrange contradiction avec tout ceci. La différence qui existe entre les Loges qui pratiquent l'instruction orale mais qui n'ont pas de bibliothèque et les Loges qui en ont une, est que les premières sont plus ignorantes que les secondes. Bien loin d'être satisfait des enseignements oraux de la Loge, le Dr. Mackey les appelle « le squelette inanimé de la Maçonnerie auquel les commentaires écrits communiquent vitalité, beauté, santé et vigueur » en lui donnant « des muscles, des nerfs et des vaisseaux sanguins[2] ».

Pourquoi, alors, ne pas soustraire les principes de la Maçonnerie à la domination de « la mémoire traîtresse, du jugement faible et de l'imagination fertile » et pourquoi ne pas les confier aux vivifiantes mains de l'instruction écrite ? Pourquoi la Maçonnerie, s'il est vrai qu'elle détient une mission de suprême importance pour l'humanité, considère-t-elle la parole écrite comme devant être pour elle le coup mortel ?

Les raisons du Dr. Mackey ne satisfont pas l'esprit. Nous pourrions en suggérer d'autres, mais nous ne ferons que les *suggérer*, en effet : 1° sa mission, à cause de sa nature même, des preuves sur lesquelles elle s'appuie, des fins vers lesquelles elle tend, pourrait bien avoir grand besoin du voile de l'obscurité pour cacher ses traits essentiels qui, s'ils étaient tout d'un coup découverts éloigneraient un grand nombre de ceux qu'elle attire par son mystère ; 2° en révélant soudain tout à tous, le moyen qu'emploie la Maçonnerie avec tant de tact, comme nous l'assure le Fr.·. Pike, de faire croire à

1. *Supra* p. 2288.
2. *Supra* p. 2293.

ses membres des grades inférieurs qu'ils en savent long alors qu'en vérité ils savent très peu de choses, de leur persuader qu'elle est sur le point de leur révéler la lumière alors qu'elle n'a aucune intention de le faire.

Voilà des considérations qui ne trouveraient pas leur place dans le système maçonnique — ce besoin de se cacher dans les ténèbres, ce besoin de déception est totalement incompréhensible, si la Maçonnerie est ce qu'elle prétend être, une « Ecole de Vérité ».

A. PREUSS.

FRANC-MAÇONNERIE

ET RÉVOLUTION

Depuis cent cinquante années, la Franc-Maçonnerie a partout essaimé, autour d'elle, des sociétés secrètes ; mais, en France, la Troisième République lui ayant permis de se développer et d'enseigner publiquement ses doctrines, le nombre de ces sociétés a été infime durant les quarante dernières années. Il n'y en a même eu qu'une, si on excepte certains groupes occultistes.

Cette société secrète, qui eut, aux Etats-Unis, une vogue immense, portait le nom de *Chevalerie du Travail*. Dans l'Amérique du Nord, beaucoup de catholiques, et même un archevêque illustre, se laissèrent prendre aux allures de pacification sociale qu'elle affectait. Dans notre pays, elle fut plus manifestement révolutionnaire.

Dès l'origine, on voulut grouper, chez nous, dans les *Chantiers* des *Chevaliers du Travail*, en vue d'une action commune, d'un *coup de main* éventuel, les militants intellectuels, et surtout manuels, dispersés dans les divers groupes socialistes.

La *Chevalerie du Travail* n'existe plus, mais, il y a vingt ans, ses Chantiers furent très nombreux à Paris et dans toutes les grandes villes ouvrières.

En voici les statuts :

C. T. F.

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — SOLIDARITÉ — JUSTICE.

L'injure faite à un seul est une injure faite à tous Ou avec nous ou contre nous.

A. — La C. T. est ouverte à tous ceux qui, par leurs actes, ont affirmé leurs principes démocratiques et socialistes.

Elle a pour base la *solidarité*, pour objet, la conquête de l'*égalité*.

Elle enseigne à chacun que l'association est la forme nécessaire de la *solidarité*, et que l'*égalité* ne sera obtenue que le jour où il n'y aura plus accaparement par quelques privilégiés d'aucune utilité sociale.

Les C. T. se disent militants. Ils forment donc une armée ayant déjà pour elle le droit et le nombre, et qui vaincra avec de la discipline.

Cette discipline ne doit pas être l'abnégation du moi, le servage, mais une discipline voulue, consentie et égalitaire ; par suite, d'autant plus exigeante et rigoureuse.

Loin d'être autoritaire ou au service de quelques individualités, la C. T. poursuit la suppression de *l'autorité*.

Elle réprouve, en outre, les luttes d'écoles et les rivalités des chefs. Son objectif doit être la réalisation des réformes sociales, réclamées par tous ceux qui ont pour *credo* le droit à l'existence.

Afin d'obtenir ces résultats, les travailleurs, toujours déçus et opprimés, ne doivent compter que sur eux-mêmes.

Pour la défense, la formule est : « Celle-là est la meilleure des sociétés où une injure faite à un seul est une injure faite à tous ».

MEMENTO. — *Si nous voulons être des victorieux, il ne faut pas être des résignés.*

B. — Les C. T. F. proclament leur autonomie. Ils ont un Conseil central.

Ils reconnaissent pour Frères les C. T. du monde entier et sont affiliés plus spécialement aux associations américaine et belge.

Ils se divisent en *chantiers* ou *sections*. Les sections sont locales ou régionales.

Une section régionale comprend au moins trois sections locales qui ont chacune un délégué.

Une section locale (ou chantier) ne peut valablement exister qu'avec un nombre minimum de sept membres.

Dans la première séance, la section nomme un chef de chantier, un coadjuteur, un inspecteur, un enquêteur, un secrétaire des séances, un secrétaire des finances et un secrétaire du travail.

Sauf pour le chef de chantier, suppléé de droit par le coadjuteur, il peut être nommé, suivant les besoins, des adjoints ou suppléants aux autres offices.

Ne peuvent être élus chefs de chantier ou coadjuteurs ceux qui exercent un mandat politique ou municipal ; mais ils peuvent, pour un objet et un temps déterminés, recevoir une délégation du Conseil central.

Les sections locales sont représentées au Conseil central par le délégué de leur section régionale, ou à défaut, par un correspondant choisi parmi les C. T. habitant Paris.

Nul ne peut représenter deux sections.

Les sections ou chantiers sont installés par le Conseil central ou ses délégués.

Ils reçoivent une charte, un globe, une lance et un timbre.

Les droits afférents à l'installation sont versés au secrétaire général des finances et aux délégués du Conseil central.

C. — Pour être reçu C. T. F., il faut avoir dix-huit ans accomplis, être de bonnes mœurs et exercer une profession quelconque, sauf celles qui sont issues d'un privilège basé sur l'argent ou la faveur.

Le fils, le neveu ou le pupille du C. T., présenté par son père, son oncle ou son tuteur qui en répond, pourra être admis dans l'Ordre à partir de seize ans.

Les droits à payer sont : l'inscription, le prix de la constitution et celui de l'insigne, plus une cotisation mensuelle de 0 fr. 25 au minimum, dont 0 fr. 10 pour le Conseil central et le surplus pour le chantier.

On justifie de son activité et du payement de ses cotisations par l'apposition sur le livret de timbres mobiles délivrés par le trésorier général aux secrétaires des finances des chantiers.

Un C. T., malade ou en chômage, peut être dispensé de cotisation par décision de son chantier.

D. — La mission des C. T. étant de chercher à *augmenter* sans cesse l'indépendance des salariés et par contre, *diminuer* celle des exploiteurs, il leur est recommandé de faire partie d'un ou plusieurs groupements socialistes, tels que les syndicats, les coopératives, les Cercles d'études, etc., et de chercher à y exercer des fonctions, afin d'y faire pénétrer les principes de l'Ordre.

Un C. T. ne doit pas se prévaloir de son titre sans y être autorisé par le chef de son chantier.

Il ne doit pas signaler comme C. T. aucun membre de l'O. sans assentiment de cette personne.

Le Travailleur en chef (Grand-Maître, *workman master*) et les membres du Conseil central peuvent agir extérieurement sous leur responsabilité, selon l'esprit de l'Ordre et pour son bien.

En proclamant que l'égalité sera obtenue seulement « le jour où il n'y aura plus accaparement, par quelques privilégiés, d'aucune utilité sociale » et en affirmant que les travailleurs ne doivent compter que sur eux-mêmes pour obtenir leur indépendance économique, la *Chevalerie du Travail* se révélait nettement collectiviste. On pourrait même dire qu'en réclamant la suppression de toute autorité, elle fut libertaire. Il est certain qu'elle compta, dans ses *Chantiers*, un très grand nombre d'anarchistes et c'est de ce poison qu'elle mourut.

La *Chevalerie du Travail* dévoilait encore son double caractère, sa double tendance, collectiviste et libertaire, en refusant, aux détenteurs de mandats politiques, la faculté d'être élus à une dignité. En effet, beaucoup de marxistes ne comptent que sur la révolution faite par le peuple organisé pour transformer la société et dédaignent l'action parlementaire, d'accord, en ceci, avec les anarchistes.

En recommandant à ses adeptes de se répandre dans tous les groupements socialistes afin d'y faire pénétrer l'esprit de l'Ordre, la *Chevalerie du Travail* adoptait la tactique de la F.·. M.·., sa mère.

En 1895, au moment où j'entrai dans cette société, plusieurs centaines de *Chantiers* existaient à Paris et en province. Le Grand-Maître de la *Chevalerie du Travail* française était, alors, le F.·. Parmentier, Vénérable de la Loge parisienne *Le Lien des Peuples et les bienfaiteurs réunis*, un révolutionnaire ardent qui avait fait le coup de feu pendant la Commune et que je connus intimement.

Je fus initié au *Chantier* de la rue des Ecouffes et, tout d'abord, je m'étonnai fort de le voir présidé par un membre de la Loge à laquelle j'appartenais. J'ai rencontré là des hommes remarquables, tels que les anarchistes A. Hamon, l'Orateur du Convent du G.·.O.·. de 1912, et Fernand Pelloutier.

A. Hamon, qui, jadis, fut mon ami, est professeur à l'Université libre de Bruxelles. Il fonda et dirigea quelques années la revue l'*Humanité nouvelle* et acquit la célébrité par un livre écrit avec talent : *la Psychologie du militaire professionnel*, qui fut, en France, comme l'évangile de l'antimilitarisme. Le F.·. A. Hamon a été longtemps Vénérable de la L.·. *L'Homme libre*, O.·. de Paris.

Le F.·. Fernand Pelloutier, aujourd'hui décédé, joua un très grand rôle dans le mouvement révolutionnaire et syndicaliste. Il écrivit l'*Histoire des Bourses du Travail*, et, en collaboration avec son frère Maurice, un volume intéressant sur la *Vie ouvrière en France*, ainsi que des études remarquables publiées dans les *Temps Nouveaux*[1], de Jean Grave.

Il faut remonter à vingt ans pour montrer quel fut le rôle de Pelloutier.

En 1892, fut lancée une idée qui devait bientôt séduire les fondateurs des Bourses du Travail récemment fédérées : celle de la grève générale. Les Congrès de l'Internationale l'avaient abandonnée. Certains ouvriers, appartenant aux groupes anarchistes, voulurent la faire accepter de nouveau dans les ateliers parisiens, mais ils ne réussirent pas à la faire adopter par les socialistes du Conseil municipal et de la Chambre. En 1890, le Congrès du Parti ouvrier français (guesdiste) admit seulement la possibilité d'une grève internationale de mineurs pour obtenir la journée de huit heures. L'idée fut reprise par Fernand Pelloutier et Aristide Briand. Le 4 septembre 1892, Pelloutier fit voter par le Congrès ouvrier régional de Tours une résolution en faveur de la grève générale. De son côté,

1. *Temps Nouveaux*, 14-20 septembre 1895 ; cf. 3-9 août 1895.

Briand préconisa ce procédé, quelques jours plus tard, au Congrès de la Fédération des syndicats réuni à Marseille. Les guesdistes ne firent pas d'objection, et les délégués ouvriers de la Fédération acclamèrent la motion, dans laquelle ils voyaient le moyen d'unir enfin toute la classe ouvrière.

Le développement des Bourses du Travail, l'élargissement de leur programme primitif. sont dus à l'activité incomparable de Fernand Pelloutier. Venu de Saint-Nazaire à Paris en 1895, il devint secrétaire de la Fédération des Bourses et garda ce poste jusqu'à sa mort, survenue en 1901. Il fut l'âme du Comité fédéral et sut faire accepter son influence par toutes les Bourses. Il fit élire, par plusieurs d'entre elles, en qualité de délégués au Comité fédéral, des Parisiens libertaires comme lui.

Pelloutier réprouvait les réformes sociales partielles. « Convain-« quons-nous, écrivait-il, que ce qui rend les réformes presque « toujours dangereuses et le reste du temps inutiles, c'est qu'il « existe une loi, dite de l'offre et de la demande, en vertu de la-« quelle nul ne peut s'enrichir qu'un autre ne s'appauvrisse ».

Le *Chantier* de la rue des Ecouffes comptait, parmi ses membres, Guérard, qui était secrétaire du Syndicat national des travailleurs des chemins de fer, dont il fit la prospérité.

J'y connus aussi les FF.·. Pierre Morel et Lemarchand, depuis conseillers municipaux de Paris et le « camarade » Aristide Briand dont on sait l'éclatante fortune.

Obligés de solliciter des *Chevaliers du Travail* des Etats-Unis, l'octroi de leur Charte constitutive, les *Chevaliers* français reçurent, en même temps, de leurs FF.·. américains, pour leur établissement, une subvention, mais ils en reçurent une, aussi, très importante, du G.·. O.·. de France.

Je reproduis ci-après les Rituels de la *Chevalerie du Travail*. On remarquera leur analogie frappante, presque complète avec ceux de la Maçonnerie.

TRAVAUX DE CHANTIER

Ouverture

Le Chef de Chantier procède à l'ouverture de l'Assemblée ainsi qu'il suit :

Dix minutes après l'heure fixée par la convocation, le Chef de Chantier se lève, frappe *un coup* et dit :

— Toutes les personnes n'ayant pas le droit d'assister à cette séance sont priées de se retirer.

L'inspecteur prend *le Globe* et le place au centre.

L'enquêteur prend *la Lance* et la place à l'entrée.

A partir de ce moment, personne ne peut ni ne doit entrer, sans donner le mot de passe.

(*Les assistants se tiennent debout*).

Le Chef de Chantier dit :

— J'invite le F.·. Enquêteur à s'assurer que chaque personne présente a le droit d'assister à cette séance. Il me fera ensuite le rapport règlementaire.

L'Enquêteur procède à l'examen des personnes présentes et fait son rapport comme suit :

— Tous sont examinés et peuvent siéger parmi nous.

C. de Ch. — F.·. Inspecteur, assurez-vous que nous sommes à l'abri des indiscrétions extérieures, et vous, F.·. Enquêteur, veillez à ce que personne n'entre ici, ni ne sorte pendant les préliminaires d'ouverture de la séance.

L'Inspecteur *répond.* — Le voile symbolique nous cache.

L'Enquêteur *répond.* — Je veillerai avec soin.

Le Chef de Chantier frappe trois coups, répétés par les FF.·. Inspecteur et Enquêteur et dit :

— F.·. Inspecteur, quels sont les devoirs d'un Chef de Chantier ?

Inspecteur. — De présider avec impartialité, de s'assurer que tous les mandats sont exécutés avec fidélité. Il doit se conformer toujours aux statuts et règlements, et, en cas d'incident non prévu, son meilleur jugement ne doit avoir pour guide que l'intérêt supérieur de l'Ordre et le bien de tous ses membres.

C. de Ch. — Je remplirai ces devoirs de mon mieux, selon les promesses que j'ai faites.

Et maintenant, F.·. Enquêteur, quels sont les devoirs d'un C. T. ?

Enquêteur. — Les devoirs d'un vrai Chevalier du Travail sont d'aider ses frères selon ses moyens ; de les secourir activement, surtout dans les occasions où ils sont opprimés, car l'injure faite à un seul est une injure faite à tous ; d'être fidèle, en un mot, aux statuts de l'Ordre.

C. de Ch. — Que tous me regardent et imitent mes mouvements.

(*Explication sommaire — puis O. S.*)

Il déploie la charte et l'expose à la vue de tous.

— Par le pouvoir dont je suis investi, je déclare ouverte cette séance où doit être discuté l'ordre du jour suivant :

....

« Je rappelle fraternellement que chaque assistant doit toujours conserver dans les discussions la dignité et la courtoisie qui distinguent un vrai C. T.

« Nous n'avons pas à applaudir des discours, mais à réserver nos félicitations plutôt aux actes utiles qu'aux paroles sonores.

« Enfin, nous ne devons jamais oublier que notre règle est acceptée et votée par tous et que c'est nous manquer à nous-mêmes que de la transgresser ».

Le C. de Ch. frappe *un coup* et tous prennent place, — les fonctionnaires aux postes ci-après indiqués, et les autres assistants, comme il leur convient.

SPECIMEN D'UN ORDRE DU JOUR

Obligatoires

Appel nominal des fonctionnaires (ou officiers) ;

Lecture du procès-verbal de la séance précédente et de la correspondance ;

Statistique du travail. — Places vacantes ; FF.·. en chômage ou sans travail.

Facultatives

Initiations ;

Etudes sociales ;

Situation financière, cotisations, etc. ;

Propositions diverses.

Initiations

Pour faire partie de la C. du T., il faut remplir les conditions indiquées dans les règlements et être présenté par *un répondant.*

Une enquête sommaire, faite par un C. T. désigné par le C. de Ch. ou le C. déterminera sur quels points et à quel degré le candidat pourra être utile à l'O.

Les candidats seront interrogés en tenue de travail de chantier et hors de la présence les uns des autres, c'est-à-dire *individuellement.*

L'investiture est donnée *collectivement.*

Lorsque le C. de Ch. a été prévenu que le ou les candidats sont dans la salle d'attente, il envoie le F.·. Enquêteur auprès d'eux, afin de leur poser les questions suivantes :

1° Etes-vous ou avez-vous été autrefois C. T. ?

2° Voulez-vous engager votre parole d'honneur que vous garderez le secret sur ce que vous pourrez voir ou entendre ici, même si vous n'étiez pas admis ?

Le F.·. Enquêteur, après avoir fait discrètement cet interrogatoire, en soumet à voix basse ou par écrit le résumé au C. de Ch.

Le C. de Ch. annonce que tel candidat a satisfait aux questions préliminaires et dit :

— L'affirmation du répondant et les conclusions du rapport sur le citoyen... sont favorables, quelqu'un fait-il objection à l'entrée et à l'interrogatoire ?

Si un membre fait objection et donne de bonnes raisons, un premier vote a lieu et la majorité décide.

S'il n'y a pas d'objections, le C. du Ch. dit :

— F.·. Enquêteur, allez au vestibule et amenez le candidat... à l'ouverture du cercle.

Le F.·. Enquêteur rentre avec le candidat et le place.

C. DE CH. — Citoyen, vous avez demandé à faire partie de notre association ; on va vous poser quelques questions, je vous engage à y répondre avec franchise ; de notre côté, nous vous promettons une absolue discrétion.

Les questions doivent être assez précises pour ne nécessiter que de courtes réponses. Ce qu'il importe de connaître, c'est l'opinion du candidat et non celle de l'interrogateur ; par conséquent, les questions ne doivent pas dégénérer en discussions, moins encore en conférences.

Après l'interrogatoire, le candidat est reconduit dans le vestibule, et on procède au vote sur son admission.

Ce vote a lieu au bulletin secret si un cinquième des assistants en fait la demande, sinon, il y est procédé à mains levées.

Un vote contraire sur sept entraîne le rejet. Quand tous les candidats ont été interrogés, le C. de Ch. dit :

— F.·. Enquêteur, veuillez nous amener les candidats admis et les placer au centre du cercle.

....

« Citoyens, conformément au vote de cette assemblée, je vais vous demander de renouveler votre engagement d'honneur. Mais, pour que cet engagement vous paraisse plus sérieux, plus réfléchi que le premier, je vais vous dire ce que nous sommes.

R. F. — « Un certain nombre d'hommes ayant de bonnes intentions, se sont réunis et croient avoir trouvé le moyen de grouper toutes les forces républicaines socialistes sans que chacune d'elles ait à sacrifier son autonomie.

« Ils veulent faire disparaître les questions de personnes, qui divisent plus que les principes.

« Ils veulent opposer un vaste front à la réaction menaçante et hâter l'accomplissement de réformes sur lesquelles tous sont d'accord.

« Ils veulent, sous une forme efficace et suffisamment protectrice de la liberté, permettre l'englobement de toutes les énergies et de toutes les bonnes volontés socialistes et républicaines.

« Dans l'*ordre politique*, nous restons dans la tradition révolutionnaire en poursuivant l'achèvement du régime démocratique par une Constitution nouvelle, sur les bases du gouvernement direct du peuple et de l'autonomie communale et régionale.

« Dans l'*ordre social*, nous poursuivons la révolution économique que rendent nécessaire les transformations de l'industrie.

« Nous prenons position dans la lutte en faveur de la classe ouvrière contre la classe capitaliste, lutte qui ne prendra fin que par la disparition du régime capitaliste lui-même et l'association intégrale de tous les producteurs organisés.

« Nous sommes ennemis de tout arbitraire, de tout privilège, de tout monopole, et nous poursuivons la destruction des erreurs du passé et des iniquités du présent, au nom de la Liberté, de l'Egalité et de la Justice.

. . . .

« Il est de mon devoir de vous avertir que maintenant vous pouvez encore vous retirer. Nous mettrons en oubli, les uns et les autres, et nos questions et vos réponses. Nous ne vous demanderons que de tenir le secret sur ce que vous avez vu et entendu, ainsi que vous l'avez promis.

« Mais si nos principes ne sont pas en contradiction avec ce que vous pensez et si vous voulez fermement joindre vos efforts aux nôtres, je vous invite à le déclarer.

« Maintenez-vous votre résolution ? Citoyen N... et vous, citoyen N... ? Veuillez à présent, placer la main gauche sur le cœur. Levez la main droite, et suivez avec attention la lecture que vous allez entendre.

« F.·. Coadjuteur, lisez aux candidats la formule solennelle de l'engagement.

« Coadjuteur. — Je promets sur mon honneur que jamais je ne révélerai à qui que ce soit, aucun des signes ou travaux secrets de notre Ordre qui peuvent m'être, maintenant ou plus tard, donnés ou confiés, aucun acte fait, aucun objet ou projet conçus, excepté si j'y suis autorisé par mes fonctions ou par une Commission spéciale accordée par l'Ordre.

« Que je ne dévoilerai jamais (à aucun employé ou autre personne) le nom d'aucun membre de l'Ordre sans que la permission de l'intéressé me soit donnée.

« Que j'obéirai en tous points aux statuts et règlements, que j'exécuterai fidèlement les mandats qui peuvent m'être confiés.

« Je promets de faire mon possible pour défendre la vie, les intérêts, la réputation et la famille de tout membre fidèle à notre Ordre ; d'aider et d'assister tout travailleur malheureux et sans emploi qui cherche un travail rémunérateur ; non seulement je les aiderai, mais encore j'engagerai les autres à les aider, afin qu'ils reçoivent le juste fruit de leur travail dans l'exercice de leur métier.

« Et je promets en plus que, sans réserve ou restriction ou réticence quelconque, je resterai fidèle à ma parole d'honneur ».

Chaque candidat doit dire à haute voix :

« Je le promets sur mon honneur. »

(*Première allocution*)

Le Coadjuteur dit :

— Les candidats ont donné leur parole d'honneur de garder le secret, d'observer nos règlements et ont promis l'assistance mutuelle à tous les travailleurs.

C. de Ch. — Cet acte les met sous l'égide de l'Ordre entier. Conduisez-les devant notre charte pour qu'ils reçoivent l'investiture.

. . . .

« Au nom de nos Frères, dont je suis le représentant, et pour le plus grand bien des travailleurs opprimés, je vous fais C. T.

« Soyez toujours dignes de ce titre, et n'oubliez jamais que c'est par le dévouement et l'abnégation qu'on s'illustre parmi nous.

« A partir de ce moment, vous êtes pour nous des Frères, cette poignée de main en est le gage. — Nous vous défendrons envers et contre tous, ce signe en est le symbole ».

Le secrétaire des finances ou trésorier remet alors à chaque récipiendaire *un insigne*, un exemplaire des statuts et un livret d'activité.

C. de Ch. — « F.·. Coadjuteur, donnez à vos nouveaux Frères le signe de reconnaissance.

« Je compléterai moi-même leur instruction par la communication des mots de passe ou de voyage et par le verbe secret ».

Après l'instruction, le C. de Ch. dit :

— Prenez place, mes FF.·., comme il vous plaira.

(*Deuxième allocution*)

S'il y a lieu, après une initiation ou autre question à l'ordre du jour, le C. de Ch. suspend momentanément le travail.

Pour se remettre au travail, le C. de Ch. frappe un coup et dit :

— La séance reprend sa forme régulière.

CLOTURE

L'Ordre du jour étant épuisé, le C. de Ch. dit :

— F.·. Secrétaire, veuillez donner lecture de la déclaration de principes.

Puis cette lecture faite, il ajoute :

— Si chacun est satisfait et prêt, nous allons procéder à la clôture.

« FF.·. Inspecteur et Enquêteur, veillez à ce que la charte et les objets symboliques soient préservés avec soin.

Ensuite, il frappe trois coups et dit :

— Regardez-moi et suivez mes mouvements.

S. O.

« Maintenant, de par les pouvoirs qui m'ont été conférés, je déclare cette assemblée régulièrement fermée jusqu'au... sauf événement grave et imprévu.

Un coup.

Première allocution (après le serment.)

R. B. — Le travail procure avec abondance tous les fruits de la terre nécessaires à notre existence et à notre bien-être.

Par le travail bien organisé, la santé de l'esprit et du corps est assurée à l'homme.

Par le travail, l'homme acquiert la science et la sagesse.

Le travail, enfin, est la vraie pierre philosophale, car tout devient richesse par ses efforts.

Le travail est honorable ; le défendre de la dégradation physique, mentale et morale que l'avarice, la cupidité et l'ignorance lui ont imposée, soustraire les travailleurs aux rapacités de l'égoïsme, sont un devoir noble et digne de tout homme de cœur.

Vous avez été désigné parmi vos semblables pour remplir cette tâche admirable de dévouement et de sacrifice.

En acceptez-vous la responsabilité, et, avec l'appui des autres C. fidèles, voulez-vous travailler avec ardeur à faire triompher ces principes ?

Le Coadjuteur dit :

Deuxième allocution

(Après l'investiture et la poignée de main), mais alors on passe l'allocution entre les ().)

R. A. — Au nom des millions de travailleurs opprimés, je vous accueille au sein de cet Ordre, qui est engagé au service de l'humanité.

Les associations publiques et ouvertes ayant failli, après une lutte continuée pendant des siècles, à protéger et à faire avancer les intérêts du travailleur, nous avons loyalement constitué cette Société.

Dérobés aux yeux du public, nous sommes sauvegardés contre les indiscrétions par le voile du secret, non pour protéger ceux qui commettent le mal, mais pour nous protéger nous-mêmes contre la persécution et l'injustice des hommes qui s'emparent des fruits de notre travail.

En nous organisant, en réunissant nos efforts, nous imitons simplement l'exemple des capitalistes qui, dans toutes les branches du commerce et de l'industrie, ont leurs combinaisons leur permettant de s'approprier le fruit des efforts des travailleurs qu'ils écrasent contre toute humanité.

Nous ne désirons pas nous substituer dans les entreprises des capitalistes, car ces hommes, poussés par la cupidité et l'égoïsme à l'accaparement de la richesse, aveuglés par leurs intérêts personnels, convoitent les biens des autres et violent les droits de ceux qui sont sans défense et sans protection.

Nous cherchons à relever la dignité du travail, à affirmer et démontrer que le seul qui puisse se dire noble sur terre est celui qui gagne son pain à la sueur de son front.

Nous cherchons à produire une opinion publique, puissante et saine, à propos des revendications des travailleurs, pour montrer que la justice est de notre côté, lorsque nous demandons aux capitalistes que le travailleur soit rétribué de toute la valeur qu'il a créée par son travail.

Nous devons soutenir de toutes nos forces les lois faites dans l'intérêt des travailleurs, et prouver que le travail seul donne la vie et la valeur au capital.

Nous devons soutenir aussi les lois qui tendent à alléger l'épuisement des travailleurs.

Nous nous servirons de tous les moyens légaux pour procurer et retenir de l'emploi les uns aux autres, avec une bonne et juste rémunération.

Si quelque accident ou malheur frappe un de nos Frères, nous devons lui prêter aide et protection sans nous préoccuper de ce que peut être sa race, sa nationalité ou sa croyance.

Quoique n'étant pas institués pour soutenir les grèves, cependant, si l'occasion se présente où nous devons résister à l'oppression de ceux qui nous emploient, nous soutiendrons toutes les justes réclamations de nos Frères, et si quelqu'un d'eux avait à subir ou à éprouver des dommages, nous l'aiderions ainsi que tous ceux qui travaillent, peu importe le métier que ce soit.

. . . .

Vous avez maintenant un aperçu de nos aspirations, vous apprendrez le surplus en fréquentant souvent les réunions des C. du Lab.

INSTALLATION DE CHANTIER

Pour installer un nouveau Chantier, le Rituel doit être suivi de l'Ouverture à la Clôture.

La formule à prononcer par l'Installateur est :

— Au nom de tous nos Frères, en vertu des pouvoirs qui m'ont été conférés et pour le plus grand bien des travailleurs opprimés, je déclare formé et constitué le Chantier n°... sous le titre distinctif de...

« Que ses membres se montrent toujours dignes du titre adopté, et qu'ils observent fidèlement les statuts et règlements de l'Ordre.

Les élections ont dû avoir lieu antérieurement ; elles sont proclamées par l'Installateur, qui adresse ensuite aux assistants une allocution appropriée à la circonstance.

Plaintes et Jugements

Quand un C. T. aura à se plaindre d'un autre membre de l'Ordre, cette plainte devra être formulée par écrit au C. de Ch. ou au Coadj. pour être soumise à un jury qui en connaîtra et l'appréciera souverainement.

Ce jury sera composé de cinq membres reconnus actifs, dont deux nommés par le plaignant, deux par le C. T. mis en cause. Le sort désignera le cinquième membre du jury ; il en sera le Président.

On a reconnu, dans la *Chevalerie du Travail,* les caractères principaux des sociétés secrètes : mot de passe, mot secret, signe, poignée de main spéciale, tuilage, initiation solennelle, promesse formelle de discrétion, serment d'exécuter fidèlement les mandats qui peuvent être confiés et qui ne sont pas spécifiés, etc., etc.

La *Chevalerie du Travail* était la Franc-Maçonnerie du Quatrième Etat, une Franc-Maçonnerie populaire destinée à l'action brutale. J'y entendis les discours les plus violents et les plus antisociaux.

Les *Chantiers* se livraient à leurs travaux dans des locaux souvent sommaires. Celui où je fus reçu était le plus favorisé, car il avait à sa disposition une assez vaste salle appartenant à la *Fédération de*

la Libre Pensée. D'autres siégeaient dans des arrière-boutiques, chez un affilié, parfois même dans une mansarde.

Je fréquentais beaucoup, alors, un vieil ami qui avait l'âme candide et à fleur de peau, la figure et l'habit de M. Prudhomme et dont l'euthymie était ordinairement parfaite. Je le fis recevoir dans ma Loge, la L.·. *Travail et Vrais Amis fidèles*, présidée par le F.·. Oswald Wirth, et il en fut extrêmement flatté. Il prit tout à fait au sérieux les cérémonies romantiques et compliquées de l'initiation. Lorsqu'on lui eut enlevé son bandeau et qu'il vit, pointés vers sa poitrine, les glaives des assistants, il faillit s'évanouir. Son initiation à la *Chevalerie du Travail* fut plus émouvante encore pour lui.

Nous partîmes, par un triste soir pluvieux d'octobre, vers une rue lointaine du quartier de la Villette dont je ne me rappelle pas le nom. La monotonie de la pluie automnale, les silhouettes louches entrevues dans la pénombre, l'air de révolte et de pauvreté famélique de ce coin de Paris avaient fortement impressionné mon compagnon. Nous arrivâmes enfin devant une boutique close, celle d'un nommé Martinet, qui tenait, là, officine de pharmacien et qui réunissait chez lui les *Chevaliers.* Nous ne savions par où entrer lorsque, d'une fenêtre du premier étage, une tête hirsute jaillit, précédée d'un bras nous indiquant un étroit couloir obscur et suintant, au bout duquel nous rencontrâmes une abominable mégère, en bonnet blanc goudronné, qui, après nous avoir toisés d'un œil clignotant, nous demanda où nous allions. — « Chez M. Martinet ». La femme tourna aussitôt le dos, s'enfonça dans l'antre qui lui servait de loge et nous l'entendîmes marmotter d'horribles imprécations. A la lueur de quelques allumettes, un escalier sans lumière se révéla.

Mon ami le gravissait en gémissant de plaintifs : « Mon Dieu ! mon Dieu ! ». Une porte s'ouvrit, et, après avoir traversé une cuisine en désordre où je laissai mon homme, j'entrai dans le *Chantier*. Ce qui s'imposait d'abord à la vue, en ce lieu de conspiration, c'était un lit, un lit gigantesque, invraisemblable, recouvert d'un édredon lie-de-vin prodigieusement gonflé. Au bout de la pièce, du côté opposé à la fenêtre, une petite table, recouverte d'un tapis sale, supportait une lampe à pétrole en fer-blanc.

Le Chef de Chantier était un formidable citoyen, d'aspect farouche, à moustaches tombantes. En dehors du cercle de lumière qu'un étroit abat-jour de rigide carton vert laissait parcimonieusement tomber devant la figure de cet inquiétant personnage, on ne voyait rien. Cependant, on sentait que là, dans cet étroit espace, beaucoup d'yeux regardaient, du fond des ténèbres.

On devait procéder à quatre initiations, et, notamment, à celle du F.·. Alavaill, un journaliste d'âge mûr qui, un peu plus tard, devait partir à Djibouti pour y diriger une feuille qui était l'organe d'une Compagnie de chemins de fer, et qui y mourut.

Mon ami, appelé à son tour, entra, hésita, trébucha, s'assit et balbutia. Il était très ému. Certaines de ses réponses ne satisfirent pas l'invisible auditoire et les ombres, autour de nous, s'animèrent. On eût dit que des larves fantomatiques s'y matérialisaient. Je finis par distinguer, sur le plancher où ils étaient assis ou couchés, des ouvriers terrassiers ; l'un d'eux avait déposé, près de lui, sa pioche. Ils avaient des fronts bas et têtus, des pommettes saillantes, des dents de loup. Un petit homme huileux, à tête de moujik, aux yeux brillants de fièvre ou d'ivresse, accroupi au pied du lit, dressa vers le récipiendaire, un bras menaçant et, avec un accent inimitable de Juif polonais, se mit à crier d'une voix stridente : « C'est un bourgeois ! C'est un bourgeois ! » Ce fut Hamon, je crois, qui intervint à ce moment et, de cette douce voix musicale dont il savait si bien se servir pour exposer béatement des doctrines monstrueuses, commenta les paroles de mon ami et apaisa les fureurs naissantes. L'initiation du récipiendaire eut lieu sans autre incident.

Le bourgeois vaguement socialiste qu'il était avait appris, en deux heures, ce que signifient exactement le mot « socialisme » et le mot « révolution », non pour ceux qui s'en grisent en amateurs, mais pour les criminels qui les agitent, ainsi que des verroteries éblouissantes, devant les yeux des ignorants. Il savait, désormais, que la suggestion déterminée par la constante répétition de certains mots, de certains gestes, doit aboutir au bouleversement, par les masses grisées de verbe anarchique et d'alcool, de l'ordre social et de la patrie, au *tohu-bohu* final, à la destruction violente de tout ce qui a fait notre force, notre gloire et notre pensée.

En ce quartier de souffrance, dans cette chambre désolée de pauvre, pleine de ténèbres, où des hommes à peine civilisés se tenaient embusqués, il avait eu le pressentiment de ce que serait le Grand Soir, la nouvelle invasion des Barbares d'En-Bas, dont le drapeau couleur de feu et de sang porte la devise : « Ni Dieu, ni Maître ».

*
* *

Nous venons de voir que la Franc-Maçonnerie travaille activement à la destruction de la société présente ; elle organise et dirige l'armée qui doit monter à l'assaut du capitalisme.

De nos jours, le syndicalisme est la forme dernière, — et la plus dangereuse, — de l'Idée révolutionnaire maçonnique. Les syndicats réaliseront ce que la *Chevalerie du Travail* n'a eu ni le temps ni la force de faire : l'union de la classe ouvrière contre la classe possédante.

Nous devons dire cela parce que l'on a tenté de faire croire, à certains de nos coreligionnaires, que les syndicats actuels sont comme une résurrection des corporations de jadis. L'erreur est si grosse qu'elle en est ridicule, mais nous ne devons pas nous en étonner, car nous vivons à une époque où les esprits, désemparés, se laissent séduire par les pires mensonges.

Ne voyons-nous pas, par exemple, des catholiques admirer la philosophie d'Auguste Comte, qui est non seulement areligieuse mais absolument antireligieuse, et qui mène directement au scepticisme, au sensualisme, au déterminisme, à l'évolutionnisme intégral, à la négation de la certitude de l'obligation morale et de tous les principes sur lesquels repose la société ?

Il n'est pas surprenant que ces mêmes catholiques en arrivent à comparer les syndicats adhérents à la C. G. T. aux corporations de l'ancienne France, mais c'est là une erreur extrêmement dangereuse.

La conception syndicaliste révolutionnaire n'est que le prolongement, l'épanouissement de l'Idée jacobine, de l'Idée maçonnique, telle que J.-J. Rousseau l'exposa. « L'homme est un être *naturellement bon*, aimant la justice et l'ordre ». « *La nature a fait l'homme heureux et bon*, la société le déprave et le fait misérable ». Tous les maux dont souffre l'Humanité ont été causés par des « tyrans », par des « usurpateurs ». Ecoutez encore Rousseau dans son *Discours sur l'origine de l'inégalité* :

« Le premier qui, ayant enclos un terrain s'avisa de dire : « ceci est à moi, « et trouva des gens assez simples pour le croire, fut le vrai fondateur de la « société civile. Que de crimes, de guerres, de meurtres, que de misères et « d'horreur n'eût point épargné au genre humain celui qui, arrachant les « pieux et comblant les fossés, eût crié à ses semblables : « Gardez-vous d'é- « couter cet imposteur ; vous êtes perdus si vous oubliez que les fruits sont « à tous et que la terre n'est à personne ! »

Tout le dogme révolutionnaire est contenu dans ces affirmations. Celles-ci une fois admises, vous devinez les conséquences inévitables. Elles peuvent se formuler ainsi : Pour rendre à l'homme son innocence primitive et lui restituer le bonheur, il faut détruire les tyrans et effacer toute distinction entre les hommes. C'est un grand mal que la Nation soit composée de classes, de castes, de groupes

divers, différents, qu'elle soit, dans son essence, complexe, de composition infiniment variée. Toute autorité particulière est chose néfaste. Le nombre seul est souverain ; s'il se trouve dans la Nation, une minorité, cette minorité est dans l'erreur, puisqu'elle pense autrement que la majorité, d'où émane toute vérité et toute justice. Il faut donc, pour le bien général, lui imposer les justes et vraies lois, au besoin par la force. L'égalité absolue et « l'unité morale » complète dans la Nation d'abord, puis dans l'Humanité entière, produiront seules l'universel bonheur.

L'égalité rénovatrice sera réalisée par le Quatrième Etat groupé dans les cadres du Syndicalisme.

Le Syndicalisme est la voie nécessaire conduisant à l'établissement de ce régime collectiviste, — égalitaire par excellence, — dont il n'est pas inutile d'esquisser la structure.

Si nous voulons prendre à son origine l'idée révolutionnaire qui anime la C. G. T., nous la trouverons, systématisée pour la première fois dans le *Manifeste communiste* [1], rédigé, en février 1848, par Marx et Engels. Ce manifeste marque une date mémorable ; il est comme la racine de la formation socialiste qui s'est dressée en Europe, au lendemain de la Commune.

Voici les idées essentielles qui y sont exposées :

La lutte des classes forme le fonds permanent, la substance même de l'histoire. Le communisme résulte de l'évolution industrielle et il existe, en puissance, dès à présent, ou, du moins, tous les éléments en sont rassemblés. Le prolétariat défend des intérêts strictement opposés à ceux de la bourgeoisie ; lui seul peut accomplir la Révolution et il la fera par ses propres forces. Le collectivisme enlèvera à la minorité le pouvoir de s'assujettir le travail d'autrui et il détruira, par conséquent, l'exploitation de l'homme par l'homme. Le prolétariat n'a pas à défendre de Patrie, puisqu'il ne possède pas ; comment pourrait-on lui ravir ce qui lui fait défaut ? Pour accomplir la Révolution, le prolétariat *organisé* doit conqué-

1. Ce n'est pas Marx qui a découvert la lutte des classes ou la concentration progressive des industries, ou la plus-value du capitaliste : la loi d'airain des salaires n'a pas été davantage trouvée par Lassalle. Presque toutes les idées du *Manifeste* se trouvent dans les livres de nos vieux socialistes français : Babeuf, Saint-Simon, Fourier, Considérant, Pierre Leroux, Louis Blanc, François Vidal, Pecqueur, Cabet, Proudhon, Blanqui, mais je le répète le *Manifeste communiste* a, le premier, systématisé les idées socialistes, les a logiquement coordonnées, leur a donné une allure scientifique. — En passant, remarquons que tous les anciens auteurs socialistes que je viens de nommer, — sauf Blanqui peut-être — avaient été initiés à la Franc-Maçonnerie.

rir intégralement la puissance publique, se constituer en classe régnante, en un mot s'emparer de la suprématie politique pour abolir l'Etat bourgeois. Il expropriera la classe capitaliste par une série de mesures : confiscation de la rente foncière, abolition de l'héritage, centralisation du crédit au moyen d'une banque nationale. Il organisera la nationalisation des transports, les diverses manufactures nationales, les défrichements, les armées industrielles, commerciales et agricoles ; il proclamera l'obligation du travail, etc.

Notons bien que l'idée fondamentale du *Manifeste* est celle de la lutte des classes :

Lorsque, dans le cours de l'évolution, les distinctions de classes auront disparu, et que toute la production se trouvera concentrée dans les mains de la collectivité, les pouvoirs publics perdront tout caractère politique. Au sens exact du mot, tout pouvoir politique représente le pouvoir d'une classe organisée pour en opprimer une autre. Si, dans sa lutte contre la bourgeoisie, le prolétariat constitue nécessairement une classe et qu'il passe, par suite d'une révolution, à l'état de classe dominante, et supprime comme telle, par la force, les anciennes conditions de production, il supprimera par cela même les circonstances qui rendent possible l'opposition des classes,il supprimera du même coup sa propre domination, en tant que classe. A la place de la vieille société bourgeoise avec ses classes et ses rivalités de classes, il y aura une association au sein de laquelle le libre développement de chacun sera la condition du libre développement de tous.

....

Les communistes dédaignent de cacher leurs idées et leurs projets. Ils déclarent ouvertement qu'ils ne peuvent arriver à leurs fins qu'en renversant par la force, tout l'ordre social actuellement existant. Que les classes dirigeantes tremblent à l'idée d'une révolution communiste. Les prolétaires n'ont à y perdre que leurs chaînes. Ils ont un monde à gagner.

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

Après la mort de Karl Marx, Engels précisa encore cette partie du *Manifeste* en ces termes :

La production économique et les classifications sociales qui en sont la conséquence nécessaire créent pour chaque époque la base de son histoire politique et intellectuelle ; il en résulte, depuis que la possession en commun du vol, telle qu'elle a primitivement existé, a cessé d'être, que l'histoire tout entière a été uniquement, aux divers degrés du développement social, l'histoire des luttes des classes entre elles, luttes des exploités et des exploiteurs, des classes dominantes et des classes dominées ; mais aujourd'hui, cette lutte est entrée dans une phase où il n'est plus possible à la classe exploitée et opprimée, au prolétariat, de se délivrer de la classe qui l'exploite et l'opprime, de la bourgeoisie, sans délivrer du même coup et à jamais, la société tout

entière de l'exploitation, de l'oppression, et, du coup, de la lutte même des classes.

Les statuts de l'*Association internationale des travailleurs* publiés à Londres en septembre 1864, disent aussi :

L'émancipation des classes ouvrières doit être l'œuvre de ces classes elles-mêmes ; la lutte pour l'émancipation des classes ouvrières n'est pas une lutte de privilèges et de monopoles, mais une lutte pour l'égalité des droits et des devoirs, une lutte pour la suppression de tout règne de classes...

L'Internationale partait de ce principe qu'il fallait tout d'abord, en entretenant une agitation active et incessante, éveiller dans les masses l'esprit de classe, et organiser, de la sorte, une phalange bien unie pour la faire marcher contre la bourgeoisie ; et c'est dans les chambres syndicales qu'elle chercha, non sans raison, un terrain d'action favorablement disposé, estimant que de ces associations devaient sortir les subdivisions définitives, suivant les diverses branches de production, de l'Etat socialiste.

Le programme d'Eisenach (1869) affirma les mêmes principes que l'Internationale et le *Manifeste communiste*, mais le programme de Gotha (mai 1875) constitue vraiment, avec le *Manifeste*, la base du mouvement révolutionnaire, non seulement en Allemagne, mais dans le monde entier, car il a été adopté, dans ses points essentiels, par toutes les sections nationales de l'Internationale ouvrière. Le voici :

I. Le travail est la source de toute richesse et de toute civilisation et, comme tout travail généralement utile ne peut être produit que par la société, le fruit intégral de ce travail appartient à la société, c'est-à-dire à tous ses membres et, l'obligation au travail étant générale, chacun a un droit égal à recueillir, de ce fruit du travail, la partie raisonnablement nécessaire pour satisfaire à tous ses besoins.

Dans la société actuelle, les moyens de travail sont monopolisés par la classe des capitalistes ; la dépendance de la classe ouvrière, déterminée par ce monopole, est la cause de la misère et de la servitude sous toutes ses formes.

L'émancipation du travail exige la transmission des moyens de travail à la société tout entière, et le règlement collectif de l'ensemble du travail, avec l'emploi le plus favorable à la collectivité et la distribution équitable du produit du travail.

L'émancipation du travail ne peut être l'œuvre que de la classe ouvrière elle-même, en présence de laquelle toutes les autres classes sont réactionnaires.

Avant que l'Unité socialiste eût été conclue en France, le parti qui représentait, au point de vue marxiste, l'orthodoxie pure, celui

qui avait à sa tête Jules Guesde, gendre de Karl Marx, le *Parti ouvrier français* disait, dans son programme :

Le *Parti ouvrier français* se propose de grouper, autour d'un programme commun et pour une action de classe, tous les travailleurs des deux sexes, *tant manuels qu'intellectuels*, en vue de la conquête totale du pouvoir politique, qui, seul, pourra réaliser l'affranchissement économique de la classe ouvrière, en socialisant définitivement l'ensemble de tous les moyens de production, actuellement possédés par une petite minorité de capitalistes non-travaillant, mais qui, devenus propriété collective de tous les travailleurs, à quelque nation qu'ils appartiennent, fonctionneront pour l'usage et au profit de la société humaine tout entière.

. . . .

Le devoir du Parti est de préparer, partout et toujours, par tous les moyens, la *Révolution Sociale* qui, — pacifiquement ou violemment, — mettra le pouvoir politique dans les mains du prolétariat organisé en parti de classe, seule condition qui permettra *l'abolition du salariat* et la remise à la collectivité, du sol et des instruments de production.

J'ai tenu à multiplier les citations pour bien convaincre les lecteurs que le parti de la Révolution est, avant tout, un parti de classe, irréductiblement ennemi de tous ceux qui veulent maintenir le système capitaliste tel qu'il existe actuellement. Aucune conciliation, aucune trève n'est possible entre ceux-ci et celui-là. Il n'y a pas d'illusion possible à ce sujet.

Que se propose le syndicalisme ?

Pour le savoir, il suffit, ici encore, de citer un document.

Le XVIII[e] Congrès ouvrier (XII[e] de la C. G. T.), réuni le 22 septembre 1912, votait, par 1.057 voix contre 35 et 11 abstentions, l'ordre du jour ci-après :

Le Congrès, à la veille de reprendre, pour l'intensifier, l'agitation confédérale en vue de réduire la durée du temps de travail, tient à nouveau à rappeler les caractères de l'action syndicale, de même qu'à fixer la position du syndicalisme ;

Le syndicalisme, mouvement offensif de la classe ouvrière, par la voix de ses représentants, réunis en Congrès, seuls autorisés, s'affirme encore une fois décidé à conserver son autonomie et son indépendance, qui ont fait sa force dans le passé et qui sont le gage de son progrès et de son développement ;

Le Congrès déclare que, comme hier, il est résolu à s'écarter des problèmes étrangers à son action prolétarienne, susceptibles d'affaiblir son unité si chèrement conquise et d'amoindrir la puissance de l'idéal poursuivi par le prolétariat groupé dans les Syndicats, les Bourses du Travail, les Fédérations corporatives et dont la C. G. T. est le représentant naturel ;

De plus, le Congrès, évoquant les batailles affrontées et les combats soutenus, y puise la sûreté de son action, la confiance en l'avenir, en même temps qu'il y trouve la raison d'être de son organisation toujours améliorable ;

C'est pourquoi, dans les circonstances présentes, il confirme la constitution morale de la classe ouvrière organisée, contenue dans la déclaration confédérale d'Amiens (Congrès de 1906), qui est ainsi conçue ;

« *Le Congrès confédéral d'Amiens confirme l'article 2 constitutif de la C. G. T., disant :*

« *La C. G. T. groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs* « *conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat* ».

« *Le Congrès considère que cette déclaration est une reconnaissance de la lutte de classe qu'opposent sur le terrain économique les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression, tant matérielles que morales, mises en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière.*

« *Le Congrès précise, par les points suivants, cette affirmation théorique :*

« *Dans l'œuvre revendicatrice quotidienne, le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc.*

« *Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme ; il prépare l'émancipation intégrale qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste ; il préconise comme moyen d'action la grève générale et il considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera, dans l'avenir, le groupe de production et de répartition, base de la réorganisation sociale ;*

« *Le Congrès déclare que cette besogne quotidienne et d'avenir découle de la situation des salariés qui pèse sur la classe ouvrière et qui fait à tous les travailleurs, quelles que soient leurs opinions ou leurs tendances politiques ou philosophiques, un devoir d'appartenir au groupement essentiel qu'est le syndicat.*

« *Comme conséquence, en ce qui concerne les individus, le Congrès affirme l'entière liberté pour le syndiqué de participer en dehors du groupement corporatif à telles formes de lutte correspondant à sa conception philosophique ou politique, se bornant à lui demander, en réciprocité, de ne pas introduire dans le syndicat les opinions qu'il professe au dehors*

« *En ce qui concerne les organisations, le Congrès déclare qu'afin que le syndicalisme atteigne son maximum d'effet, l'action économique doit s'exercer directement contre le patronat, les organisations confédérées n'ayant pas, en tant que groupements syndicaux, à se préoccuper des partis et des sectes qui, en dehors et à côté, peuvent poursuivre, en toute liberté, la transformation sociale* ».

Au Convent de 1909, on étudia longuement la question du syndicalisme. L'un des orateurs, le F.·. Seratzky, prononça ces paroles :

« Le Syndicalisme n'est que l'un des facteurs de l'organisation du Travail.

« Aujourd'hui, il permet aux ouvriers de se défendre, d'améliorer leur con-
« dition de salariés ; demain, il aura d'autres destins, il sera l'un des éléments
« d'organisation de la production, il sera l'une des cellules vivifiantes de la
» Société nouvelle *basée sur le travail, n'ayant d'autre richesse que le travail,*
« *d'autre puissance que le travail, d'autre garantie que le travail* ».

Et, précisant sa pensée, le même F.·. ajouta :

« Nous pensons que, dans un avenir plus ou moins proche, la collectivité
« règlera en vue de ses seuls besoins, les organes de production, que *le travail*
« *organisé en commun aura pour corollaire la propriété commune des instru-*
« *ments de production et d'échange* ».

Au sujet de la grève générale, Victor Greffuelhes, secrétaire de la C. G. T., a écrit :

« La grève générale est le refus des producteurs de travailler pour pro-
« curer jouissance et satisfaction aux non-producteurs ; elle est l'ex-
« plosion consciente des efforts ouvriers en vue de la transformation
« sociale ; elle est l'aboutissant logique de l'action constante du proléta-
« riat en mal d'émancipation... Elle est une étape de l'évolution marquée
« et précipitée par des grèves générales corporatives.

« La grève générale, dans son expression dernière, n'est pas, pour les mi-
« lieux ouvriers, le simple arrêt des bras, elle est la prise de possession des ri-
« chesses sociales mises en valeur par les corporations, en l'espèce, les Syn-
« dicats, *au profit de tous* ».

La Révolution prolétarienne sera-t-elle violente ?
Sur ce point, voici l'avis du F.·. Seratzky :

« Nous ne pouvons pas dire, nous ne devons pas affirmer que, dans la
« Société actuelle, le mouvement syndicaliste sera violent ou non. Nous ne
« le savons pas. Nos ancêtres eux-mêmes ont fait la révolution, ont employé
« des moyens violents et ils s'en sont bien trouvés. Ne prétendons pas que,
« pour améliorer notre situation économique, nous ne serons pas amenés à
« nous servir de la force, que nous ne pourrons utiliser la violence ».

Avant ce F.·., Georges Sorel, l'apologiste de la violence, avait écrit, le 18 mai 1908, dans le *Matin* :

C'est commettre un gros mensonge que de dire que la violence est un accident appelé à disparaître des grèves.

Et M. V. Greffuelhes avait déclaré :

La grève générale révolutionnaire sera violente ou pacifique selon la résistance à vaincre.

Certes, aujourd'hui, aucun socialiste ne préconise un soulèvement

armé contre les pouvoirs constitués, car la lutte serait impossible dans nos villes, où la Bourgeoisie maçonnique a prudemment tracé de larges voies propres aux chargements de cavalerie ou aux décharges d'artillerie. Le mode d'action romantique préconisé par le vieux Blanqui ne sera pas employé demain et la Conjuration des Egaux, l'insurrection lyonnaise de 1832, les journées de juin 1848, la Commune de 1871, ne sont plus, pour nos collectivistes, que des souvenirs glorieux.

Il n'en sera plus de même lorsque, grâce à la propagande révolutionnaire et antimilitariste faite par les instituteurs ou organisée par le parti collectiviste, les jeunes travailleurs français refuseront d'accomplir leur service militaire ou d'obéir à leurs officiers. Ce jour-là, la bourgeoisie aura vécu.

Il est certain qu'en cas de révolution, la foule échappera à ses chefs et commettra les pires excès. Elle sera menée, alors, par ces hommes, — capables des crimes les plus odieux — qui surgissent toujours, aux heures de trouble social, des bas-fonds de la démagogie. La destruction des usines, des banques, des magasins, des hôtels particuliers, la Jacquerie dans les campagnes, suivront la déclaration de la grève générale.

Nous en avons assez dit pour montrer quelle inconcevable erreur commettent ceux qui se réjouissent béatement en croyant voir, dans le syndicalisme révolutionnaire, un retour vers les formes corporatives abolies. Le Syndicalisme est l'épanouissement de l'Idée maçonnique.

***

La F.·. M.·. a toujours été socialiste. Elle a toujours annoncé l'avènement de la République universelle.

Les « Constitutions des Francs-Maçons », livre révéré chez toutes les Puissances maçonniques du monde et publié, en 1723, par la Grande Loge d'Angleterre, mère de la Maçonnerie universelle, contient cette phrase : « Nous sommes de toutes les Nations, de toutes les langues, de toutes les familles ».

En 1740, le duc d'Antin disait, devant la Grande Loge de France: « Les hommes ne sont pas distingués par la différence des langues « qu'ils parlent, des habits qu'ils portent, des pays qu'ils occupent, « ni des dignités dont ils sont revêtus. Le monde entier n'est qu'une « grande République, dont chaque Nation est une famille et chaque « particulier un enfant ». L'un des plus « initiés » parmi les pontifes du G.·. O.·. que j'ai connus, le F.·. Amiable, constatait, devant le Congrès maçonnique international de 1889, que le « cosmopoli-

tisme est la note dominante » de ce premier manifeste doctrinal de la Maçonnerie française.

En 1744, dans une apologie de la F.·. M.·., on écrivait que le secret de cette association consiste « à bâtir insensiblement la « République universelle et démocratique dont la devise sera la « Raison, et le Conseil supérieur, l'Assemblée des Loges ».

« Une République universelle et démocratique, s'écrie le F.·. « Amiable, voilà l'idéal de la F.·. M.·., idéal conçu et formulé par « nos aïeux un demi-siècle avant la Révolution ».

Dans un *Essai sur la F.·. M.·.* paru en 1788,[1] on lit :

Les Républiques ordinaires, soit qu'elles soient gouvernées aristocratiquement, soit qu'elles le soient démocratiquement, ont pour but le bonheur et l'avantage général, particulier et mutuel, appuyée sur l'égalité, la liberté, la propriété. Mais la République maçonnique, appuyée sur l'égalité, la fraternité, *ne l'est pas sur la propriété.*

174 ans après l'apparition du « Livre des Constitutions », plus d'un siècle et demi après le discours du duc d'Antin, le F.·. Dequaire-Grobel proclamait, au Convent du G.·. O.·. de 1897, que la grande mission de la F.·. M.·. était de « présider à l'œuvre de l'or- « ganisation de la République universelle ».

« La cause que nous portons au fond de nos cœurs est la cause « de la République universelle », déclarait le F.·. Desmons au Convent du G.·. O.·. de 1901.

Le Pape Léon XIII, dans sa géniale Encyclique *Humanum genus*, nous a montré le lien étroit qui unit les révolutionnaires et les Francs-Maçons. Ecoutons-le :

Que ces doctrines (les doctrines naturalistes) soient professées par les Francs-Maçons, que tel soit pour eux l'idéal d'après lequel ils entendent constituer les Sociétés, cela est presque trop évident pour avoir besoin d'être prouvé. Il y a déjà longtemps qu'ils travaillent ouvertement à le réaliser, et en y employant toutes leurs forces et toutes leurs ressources.

Ils frayent ainsi le chemin à *d'autres sectaires, nombreux et plus audacieux* qui se tiennent prêts à tirer de ces faux principes des conclusions encore plus détestables, à savoir *le partage égal et la communauté des biens entre les citoyens, après que toute distinction de rang et de fortune aura été supprimée.*

...Les malfaisantes erreurs que nous venons de rappeler menacent les Etats des dangers les plus redoutables.

Supprimez la crainte de Dieu et le respect dû à ses lois ; laissez tomber en

1. A Latomopolis, chez Xiste Andron, rue du Temple-de-la-Vérité, à l'enseigne du « Soleil », 2 vol. p. 276. T. 1. — L'auteur, Beyerlé, était un conseiller au Parlement de Nancy.

discrédit l'autorité des princes ; donnez libre carrière et encouragement à la manie des révolutions ; lâchez la bride aux passions populaires ; brisez tout frein, sauf celui des châtiments, vous aboutirez par la force des choses *à un bouleversement universel de toutes les institutions.*

Tel est, il est vrai, le but avéré,explicite, que poursuivent de leurs efforts *beaucoup d'associations communistes et socialistes, et la secte des Francs-Maçons n'a pas le droit de se dire étrangère à leurs attentats, puisqu'elle favorise leurs desseins et que, sur le terrain des principes, elle est entièrement d'accord avec elles.*

Enregistrons ici quelques aveux des Francs-Maçons :

Il faut que tous les ateliers maçonniques travaillent, que tous produisent ! — Leur universel concours ferait de la Franc-Maçonnerie le plus grand foyer intellectuel et moral, le plus puissant instrument de progrès qui existe. — Ce serait et ce doit être le laboratoire du monde nouveau (*F.·. Paul Doumer.— Discours de clôture du Convent du* G.·. O.·. *de* 1887).

Pour de nouvelles situations, pour de nouveaux besoins, il faut, par de nouveaux efforts, préparer une nouvelle société. — Et la Franc-Maçonnerie seule est capable d'accomplir cette œuvre de rénovation sociale... Après avoir été l'éducatrice politique de notre passé national, il lui incombe au moins d'être l'éducatrice sociale de notre avenir, de celui de l'Europe et de celui de l'Univers. (*F.·. Dequaire-Grobel.— Discours de clôture du Convent du G.·. O.·. de* 1888).

Le travail est notre devoir, il est par excellence le devoir maç.·.. Comme je rappelais, en débutant, cette belle formule : « La Révolution sera stérile, à moins qu'elle ne soit complète, » nous avons à poursuivre l'œuvre de la Révolution. — (*F.·. Albert Pétrot. — Discours de clôture du Convent du G.·. O.·. de* 1889).

Je désirerais vivement, mes FF.·., que le Convent fût en quelque sorte le comité préparateur de la marche politique des républicains ; il l'a été déjà... Il faut que l'évolution sociale, la révolution sociale, si vous le voulez, que nous avons à préparer, qui doit compléter la révolution politique, soit préparée par nous. (*F.·. G.-A. Hubbard, Convent du G.·. O.·. de* 1895).

Vous étiez des socialistes avant la lettre. Le solidarisme maçonnique est l'ancêtre du socialisme contemporain... Où peuvent d'ailleurs mieux se préciser qu'au sein de la maç.·. les aspirations socialistes de l'heure présente, qui ne sont que *les perpétuelles tendances de notre Ordre ?* L'organisation maçonnique n'est-elle pas l'organisation solidaire, l'organisation socialiste ? (*Toast du F.·. Dequaire-Grobel, au banquet du Convent du G.·. O.·. de* 1895).

Certes, la F.·. M.·.... a toujours été la grande élaboratrice des formules

d'où devait sortir le socialisme contemporain. Mais, précisément parce qu'elle a fait cela à travers les siècles, aujourd'hui, elle a la prétention, comme une vieille mère, de ne pas s'en laisser remontrer par ses enfants ; elle a la prétention, elle, *la mère de la formule socialiste*, de ne pas s'en laisser remontrer par les jeunes écoles socialistes. (*Applaudissements.*)

Elle veut... organiser le socialisme pratique, canaliser les revendications sociales, leur imprimer la direction qui fera surgir de ces revendications l'évangile de demain... (*Discours du F.·. Dequaire-Grobel, président du Convent du G.·. O.·. de* 1896).

Le terme nécessaire de notre œuvre, quel est-il ? Il ne faut pas que personne d'entre vous se fasse d'illusion sur ce point... Il est certain que le temple maçonnique idéal réunira sous sa coupole l'humanité tout entière ; il est certain que les doctrines maçonniques ne serviront pas seulement de lien entre les Francs-Maçons de ce pays ; mais que nous sommes par-dessus tout, nous, les Francs-Maçons, des internationalistes. Je suis même certain que les partis politiques qui se réclament particulièrement de cette hypothèse ne pourront aboutir à des résultats pratiques que s'ils ont avec eux la Maçonnerie, ou s'ils sont assez heureux pour s'approcher de l'esprit maçonnique. Je suis convaincu qu'avec la diversité des tempéraments des nations européennes et mondiales, avec les différentes façons de penser et de sentir qui divisent tous nos FF.·., il est nécessaire d'établir un lien de toutes les opinions européennes, de toutes les opinions mondiales. Ce lien qu'il s'agit d'établir entre les peuples, c'est à nous, maçons, qu'il appartient de le resserrer de plus en plus. Nous serons véritablement, si nous comprenons notre devoir, l'intelligence universelle qui éclairera l'humanité tout entière ; grâce à nous, grâce aux FF.·. qui se sentiront les coudes, les malentendus internationaux disparaîtront, grâce à nous, grâce à l'universelle raison, grâce à la science universelle, grâce aux penseurs de tous les pays qui savent que la science n'a pas de patrie, grâce aux penseurs de tous les pays qui vont se donner rendez-vous, la semaine prochaine, en face du Vatican, l'esprit maçonnique pénétrera dans l'humanité tout entière, le sang de la Maç.·. circulera dans les veines de tous les peuples et, avec la Maç.·., passera dans les pays qui semblent actuellement les plus étrangers les uns aux autres, l'idéal humanitaire dans toute sa plénitude, évoluant en pleine liberté et en pleine harmonie sous l'égide de la Maçonnerie (*Discours du F.·. Lafferre au Convent du G.·. O.·. de* 1904).

Une société d'égaux ne peut être qu'à la condition que les richesses soient possession non d'individus mais de la société entière.

. . . .

Ainsi, pour que l'égalité règne, l'égalité qui nous est chère à tous, maçons, l'égalité qui flamboie dans notre devise, pour que cette égalité règne, mes FF.·., il faut nécessairement qu'il n'y ait plus appropriation des biens par quelques-uns au détriment des autres, il faut en un mot que l'appropriation des biens soit sociale et non individuelle. Il le faut pour que règne l'état

d'égalité, de liberté et de fraternité ce magnifique idéal que célèbre notre devise. (*F.·. A. Hamon discours de clôture du Convent du G.·. O.·. de* 1912).

Ces aveux sont suffisants. Si nous y ajoutons que tous les vieux socialistes français — à l'exception, je crois, de Blanqui — ont été francs-maçons, que Marx et Engels le furent eux-mêmes [1], le doute ne saurait être permis. La F.·. M.·. est bien la mère du socialisme collectiviste international.

Les socialistes ne le cachent point. Un des plus intelligents théoriciens du collectivisme, esprit très cultivé, très fin et perspicace, le F.·. André Lebey, écrivit, à ce sujet, dans la *Revue socialiste*, en septembre et octobre 1910, un article remarquable. Il disait de la F.·. M.·. :

Elle est, déjà, socialiste de tendance et de sentiment, et le sera demain tout à fait. Ne l'a-t-elle d'ailleurs pas toujours été? Ceux qui la pratiquent n'en doutent guère. Du jour même où elle se constitua d'une manière spéculative, au dix-huitième siècle, elle voulut la transformation totale de la société de manière à édifier celle-ci sur des bases rationnelles, au plus grand bénéfice de tous, sous le niveau de l'égalité, dans la liberté, en substituant à la lutte sauvage la conciliation fraternelle. Attentive en même temps, à maintenir l'équilibre, elle n'a entendu, cependant, exprimer au dehors que ce que le monde, tel qu'il restait momentanément constitué, rendait possible, au fur et à mesure de cette possibilité, tout en la précédant et en l'aidant, tout en la créant, au besoin, après l'avoir préparée.

La F.·. M.·. a la réputation d'être une société bourgeoise, un groupement de classes dont les tendances sont hostiles au prolétariat. Le F.·. André Lebey répond à cela :

Il ne semble guère admissible, ni loyal, à la suite du résumé précédent, d'opposer à la possibilité d'une pénétration réciproque plus complète du socialisme et de la Maçonnerie le principe de la lutte des classes. Ce principe, fécond et nécessaire, est d'autant plus revendiqué par la Maçonnerie qu'il est basé sur cette suppression même, et que celui qui ne comprendrait pas cette pierre angulaire du système, ou refuserait d'y souscrire, ne pourrait faire un Maçon.

La F.·. M.·., en effet, supprimera, par le fait même de sa victoire, la lutte des classes, puisqu'elle aura enfin atteint le but indiqué par l'article 2 de la *Constitution du G.·. O.·. de France :* « étendre à « tous les membres de l'humanité les liens fraternels qui unissent « les Francs-Maçons sur toute la surface du globe ».

1. Je le tiens d'un officier prussien, franc-maçon instruit, membre de la *Grande Loge nationale des Francs-Maçons d'Allemagne*, avec qui j'eus l'occasion de causer quelquefois, au G.·. O.·. de France, en 1900.

Pour arriver à cette fin, l'union de tous les partis révolutionnaires, c'est-à-dire antichrétiens, est indispensable.

Le jour où la Franc-Maçonnerie aura aidé à mettre d'accord tous les bons ouvriers de la Cité éternelle, nous dit le F.·. André Lebey, la révolution sociale pourra se réaliser ; le monde sera prêt à la recevoir parce qu'il sera prêt à gérer l'héritage de la société capitaliste abattue.

C'est à cette union, indispensable pour le suprême assaut, que travaille la F.·. M.·. :

Vous êtes libres d'être des républicains modérés, ou des républicains radicaux, ou des républicains socialistes, ou des socialistes révolutionnaires, leur idéal ne nous fait pas peur ; ils font partie des combattants de la Maçonnerie, ils aspirent à l'affranchissement et à la liberté. *Toutes ces forces-là nous appartiennent, nous devons les grouper ensemble.* (*Discours du F.·. Lafferre au Convent du G.·. O.·. de* 1903).

Nous ne demandons pas aux Loges *de rester un faisceau qui évite les actions trop directes ou trop précises* pour éloigner les conflits, nous demandons à tous les Maçons d'avoir de l'initiative politique, de se classer dans un parti et d'y agir, d'y agir en républicains, en radicaux, en socialistes et en Maçons. (*Applaudissements.*)

Nous voulons être les cadres de l'armée républicaine entière. Entre nous, il ne peut y avoir de malentendus. (*Discours du F.·. Lafferre au Convent du G.·. O.·. de* 1908).

C'est grâce à notre discipline fraternelle réglée par nos rituels, à nos enseignements philosophiques provoqués par nos symboles, que nous ferons ainsi de nos FF.·. des esprits plus instruits, plus parfaits, plus moraux, qui iront répandre dans le monde profane, quels que soient les partis auxquels ils s'associent, notre mentalité commune. (*Discours du F.·. Blatin au Convent du G.·. O.·. de* 1909).

Toutes les forces du Bloc révolutionnaire ont donc, malgré les différences de doctrine, un centre commun, qui est la Maçonnerie, et un esprit commun, qui est l'Idée maçonnique.

La F.·. M.·. consentira bientôt — au moins dans les pays latins — à prendre un nouveau masque : celui du socialisme. En France, le G.·. O.·. et la Grande Loge écossaise professent déjà cette doctrine. En Angleterre, l'esprit de la révolution commence à pénétrer dans les Loges, et ceux de nos abonnés qui ont lu avec attention les discours récemment échangés entre Francs-Maçons anglais et allemands et publiés dans le numéro du 20 juin 1913 de la *Revue internationale des Sociétés secrètes*, ont appris que le Grand Maître de cette *Grande Loge nationale des Francs-Maçons d'Allemagne*,

qui fut, jadis, si rigide, si prussienne, et qui est encore quasi pangermaniste, ne répudie pas avec horreur les Grandes Loges juives et démocratiques du *Deutschland* et qu'elle se contente de les placer doucement, fraternellement, à sa gauche. Là aussi, l'esprit révolutionnaire fait d'immenses progrès. Les Grandes Loges d'Angleterre, d'Allemagne et des Etats-Unis décriront la même évolution que nos diverses maçonneries françaises. L'Esprit qui les anime secrètement les conduira vers leur fin naturelle : la Révolution, la démagogie et l'anarchie totale.

La F.·. M.·. française qui fit la première Révolution, — celle du Tiers-Etat, — fera-t-elle la seconde, celle du Quatrième Etat ? Tout semble l'indiquer et les collectivistes le désirent. Le F.·. André Lebey écrit :

De même qu'il s'appuie sur le syndicalisme et la coopération et qu'il en exprime l'idéal comme les revendications, à son avantage comme pour le leur, de même il (le socialisme) devrait utiliser la Franc-Maçonnerie. La Franc-Maçonnerie, unie au parti socialiste réaliserait enfin la destruction définitive du cléricalisme dont elle n'a pu venir à bout avec aucun autre groupe, et toute réforme,même sérieuse, toute révolution, même plus profonde que celle de 1789, avorteront tant que se perpétuera l'équivoque dans laquelle se débat l'humanité. La Franc-Maçonnerie, dont on médit parce qu'on ne la connaît pas, ou, si on la connaît, parce qu'on n'a pas su la comprendre, soit par manque de générosité, soit par défaut d'intelligence psychologique, aide mieux qu'aucune autre à l'union des réformateurs révolutionnaires éclairés et décidés sur ces deux points, à cette unité constamment agissante vers l'avenir, audacieusement et prudemment à la fois, sans laquelle l'humanité n'avancerait plus que par secousses, d'une manière incertaine, tour à tour ralentie et brutale, à travers les larmes et le sang— et l'on touche ici l'opposition avec le Christianisme — vers la destinée meilleure qui est la sienne et qu'elle se doit de conquérir.

Rien ne s'oppose à l'entente du Parti socialiste et de la Franc-Maçonnerie, et cette entente semble devoir être si féconde qu'elle existe quelque peu déjà.

....

En dépit de ses défauts, qui, répétons-le, viennent des hommes, telle qu'elle est, la Franc-Maçonnerie demeure, aujourd'hui comme hier, et sans doute comme demain, l'organisation la mieux conçue, la plus solide et la plus avancée de par son organisation, sa tolérance et son but, essentiellement et constamment en vue, qui ait été construite en face de l'Eglise. Au fond même, si quelque abstracteur absolu voulait résumer la situation, et si la Maçonnerie était mieux recrutée — ce qu'elle ne pourra manquer de devenir — il conclurait que deux forces opposées luttent l'une contre l'autre, elle et l'Eglise ; et, comme le socialisme va directement contre l'Eglise en voulant empêcher l'exploitation de l'au-delà par une réalisation terrestre, le Parti socialiste gagnerait un élan spécial, et étendrait le champ de son

influence, en s'appuyant sur ce qui a été plusieurs fois, aux heures utiles, le champ d'expérience préparatoire des révolutions.

*
* *

L'union complète, absolue, se fera un jour dans la Maçonnerie universelle, union dans la tactique et dans l'attaque. La Secte est le cerveau de la Révolution ; dès que les destins s'accompliront et que ce cerveau sera servi par les organisations socialistes mondiales, la puissance du Mal deviendra colossale. C'est alors que les combats suprêmes auront lieu entre l'Eglise et la Contre-Eglise.

Méditons ces paroles d'un profond initié, le F.·. Oswald Wirth. Il parle de l'avenir de la Franc-Maçonnerie :

> Comme Hercule, elle a pu, étant encore au berceau, étouffer les serpents qu'une déesse jalouse avait excités contre elle. Mais cet exploit n'est rien par rapport aux travaux qu'il lui incombe d'accomplir.
>
> La F.·. M.·. est appelée à refaire le monde, et la tâche n'est pas au-dessus de ses forces, mais à la condition qu'elle devienne ce qu'elle doit être.
>
> Peut-elle le devenir ? — Assurément, puisqu'elle a la faculté de se perfectionner et d'acquérir tout ce qui lui manque !
>
> Or, ce qui lui manque surtout, c'est la conscience d'elle-même. Elle est comme l'adolescent qui sent se réveiller en lui le sens de la pensée. Les Maçons n'ont agi jusqu'ici que par instinct. Ils étaient guidés par des sentiments plus ou moins confus, plutôt que par un discernement raisonné. Mais déjà la raison s'est manifestée en eux par cet esprit de révolte qui les porte à demander : « pourquoi ? »
>
> ....
>
> Lorsque les Maçons seront instruits, lorsqu'ils seront des *Initiés* réels, des *Penseurs* dans toute la force du terme, alors quelle sera leur puissance ? — Ils ont déjà tant fait, même en agissant inconsciemment, qu'on peut attendre d'eux des œuvres gigantesques, des transformations modifiant la face des choses et assurant le salut collectif des hommes [1].

Ces paroles méritent un commentaire.

L'Eglise fut complète et parfaite dès le commencement. Le Christ lui a donné au premier jour ses organes nécessaires, ses éléments constitutifs ; et, s'il a entendu qu'elle les développerait peu à peu, au gré de l'Esprit vivifiant et selon les conditions variées du temps et de l'humanité, il n'a cessé d'être lui-même, par son assistance et son influence, l'idée directrice dont jamais elle ne s'écartera. L'Eglise est un organisme dont le Christ est la tête. Le Chef de l'Eglise est le Christ qui se continue en elle. Il lui fut antérieur.

Il n'en est point de même pour la Contre-Eglise si on entend, par Contre-Eglise, cette « Secte ennemie qui n'a cessé de rugir depuis Celse jusqu'à Condorcet » dont parle J. de Maistre.

1. Oswald Wirth. *Le Livre de l'Apprenti*, pp. 103, 104.

La Secte ennemie est restée imparfaite, incomplète, pendant des siècles parce que son chef ne s'était pas matérialisé. Cette Secte est multiforme ; elle a pris les noms d'hérésie, de sorcellerie, de magie, de révolution, mais elle a toujours tendu vers un but unique. Membres épars d'un corps sans tête, toutes les larves obscures sorties de l'Abîme convergent vers le cerveau, et les yeux qui leur manquent encore, vers l'Antéchrist, suprême coordonnateur de leurs efforts et de leurs douloureux travaux.

La Franc-Maçonnerie semble être comme l'Antéchrist enfant et, si nous l'admettons, les paroles du F.·. Oswald Wirth s'éclairent d'une vive lumière.

« Ce qui lui manque surtout, c'est la conscience d'elle-même ». Elle ressemble, ainsi, à l'enfant nouvellement né. L'Esprit qui est en elle en puissance n'a pu encore se manifester pleinement parce les cellules qui doivent le servir sont inadaptées, imparfaites et débiles. Un jour viendra où toutes les cellules, où tous les membres de cet immense organisme, enfin parvenu à l'âge adulte, obéiront aisément et spontanément à la direction suprême de l'Esprit.

C'est alors que la Franc-Maçonnerie, c'est-à-dire la Révolution sous toutes ses formes, prendra sa forme définitive et, se dressant contre l'Eglise du Christ, accomplira « des œuvres gigantesques » et assumera la tâche d'assurer « le salut collectif des hommes ».

Les luttes passées entre la Cité du Bien et la Cité du Mal n'ont été que des escarmouches. Les grandes batailles se préparent ».

* * *

Faut-il désespérer de l'avenir ?

Certes non, puisque Dieu est dans l'Eglise et qu'Il peut tout, mais il faut que nous affermissions nos cœurs et que nous ceignions nos reins. Il faut que tant de catholiques, jusqu'ici veules et insouciants, se résignent enfin à se défendre, sous peine de périr, eux, leurs enfants et leurs biens.

Le danger est immense et immédiat. En moins de deux siècles, la F.·. M.·. a réussi à pervertir l'âme des Nations chrétiennes. Il y a quarante années seulement, le socialisme n'existait que théoriquement, dans des livres peu lus ; il constitue, aujourd'hui, une puissance matérielle formidable.

Le péril croît d'heure en heure.

Le salut est dans la lutte directe contre la Franc-Maçonnerie. Voilà 178 ans que les Papes nous ordonnent d'agir et à peines sommes-nous, dans ce pays, quelques milliers à combattre la Secte d'une manière énergique.

Tous les catholiques devraient avoir compris, depuis longtemps, que là est le devoir.

Le F.·. André Lebey explique ainsi pourquoi la Franc-Maçonnerie a toujours été « le point de mire central » vers lequel se sont acharnés les « réactionnaires » militants.

Ils agissent ainsi, comme dans le passé, parce qu'ils savent que, *la Maçonnerie une fois détruite, la République, l'œuvre de la Révolution française et le socialisme tomberaient vraisemblablement du même coup*; les trois sont liées, et toute tactique tendant à les diviser, tant soit peu, profite à la Réaction. La favoriser, *si imperceptiblement soit-il*, dans le parti républicain, dans le parti socialiste ou dans les autres groupes divers qui se réclament de la Révolution, compromet l'œuvre nécessaire, en retarde l'heure.

Ces paroles d'un F.·., d'un ennemi, devraient être connues de tous ceux de nos coreligionnaires — si nombreux encore — qui ne daignent pas apporter leur concours à l'œuvre de délivrance que nous poursuivons.

JEAN BIDEGAIN.

LE

CRIME RITUEL CHEZ LES JUIFS

" L'ODIEUSE & STUPIDE LÉGENDE "

« Pourquoi, à notre époque où les plus petits problèmes historiques sont fouillés à fond, n'entend-on jamais à propos de ces faits (crimes rituels) que les exclamations juives : « Fanatisme, souvenirs de la barbarie des vieux âges, accusations absurdes... »

C'est ainsi qu'Edouard Drumont terminait la préface qu'il écrivit pour le livre d'Henri Desportes, *Le Mystère du sang chez les Juifs de tous les temps.*

En somme, c'est ce qu'on trouve de plus clair et de plus probant chez qui tente de réfuter l'accusation, qu'il ait nom Renan, Reinach, Strack ou Vacandard : « Odieuse et stupide légende ».

Ici, le lecteur m'arrête :

« Prenez garde ! vous laissez déjà percer le bout de l'oreille du polémiste antisémite : il conviendrait d'être objectif ».

Ah ! permettez ! je n'entends pas ce mot en tel débat. Je n'aborde la discussion qu'après m'être fait une opinion, et je ne veux ni ganter ma main, ni masquer mon visage. Je confronterai des témoignages : le lecteur jugera.

Il faut, en effet, que l'odieuse et stupide légende soit bien tenace, pour qu'un seul numéro du commencement de cette année

1913 de l'*Univers Israélite* comporte jusqu'à trois dépêches relatives à des meurtres rituels Juifs dans différents pays.

« Mais, m'a-t-on objecté, la possibilité de l'assassinat d'un Chrétien pour des fins rituelles doit être rejetée *a priori* : pour les sacrifices expiatoires ou propitiatoires, il faut des victimes pures, et tel n'est pas le cas du Chrétien au regard des Juifs ».

Je ne vous ai pas dit qu'il fût question d'un sacrifice expiatoire ou propitiatoire : c'est une question que nous examinerons ; mais je vous fais tout de suite remarquer que vous voyez les choses du point de vue catholique, si magistralement exposé par le P. Ollivier, après la catastrophe du Bazar de la Charité, et qu'Edouard Drumont a prévu votre objection :

« Après le déicide et la dispersion, dans l'abjection de la vie du moyen age, le Juif revient à son type premier. C'est Moloch qu'on adore au Ghetto, c'est à Moloch que l'on immole l'enfant dont a pu se saisir. La vraie fête, la fête complète est celle qui permet au Juif d'associer la haine qu'il éprouve pour tout ce qui porte le signe du Christ, pour tout ce qui est baptisé.

« Le Christ, en établissant le Saint-Sacrifice de la messe dans lequel il s'offre lui-même pour victime, a aboli à tout jamais les sacrifices sanglants d'autrefois. Le Juif, pour mieux braver le vrai Dieu, remonte jusqu'à Moloch en rétablissant le sacrifice humain et en égorgeant, non plus un agneau ou une génisse comme sous l'ancienne loi, mais un enfant ou une jeune fille chrétienne ».

Qu'est-ce qu'un crime rituel Juif ?

C'est le meurtre d'un jeune Chrétien, accompli dans des conditions déterminées, afin de se procurer son sang pour les azymes.

Non sans raison, on a également classé sous cette rubrique les martyres d'enfants chrétiens, souvent par crucifixion, en haine et dérision du Christ.

La raison nous commande-t-elle de repousser sans examen d'aussi effroyables crimes, de les classer parmi les légendes nées de l'obscurantisme ?

Impossible, puisqu'ils se sont perpétués jusqu'à nos jours ; quant au passé, Drumont va nous répondre :

« Ces faits ont pour garants de leur exactitude des témoins pour lesquels les mensonges de la presse n'existaient pas encore et qui ne croyaient qu'à ce qu'ils voyaient de leurs yeux, dans ces villes d'autrefois où les habitants d'une même cité vivaient pressés et comme serrés les uns sur les autres. Ces faits ont été

enregistrés par les chroniqueurs contemporains, attestés par des monuments commémoratifs dont quelques-uns existent encore ; perpétués par des œuvres d'art, des sculptures, des vitraux ; ces faits se sont accomplis d'une façon à peu près identique dans des pays très éloignés les uns des autres et qui n'avaient jadis que de rares occasions de communiquer entre eux ; ils se sont reproduits à des époques très différentes ; si beaucoup datent du moyen âge, quelques-uns se sont passés au XVII[e] siècle, tandis que d'autres sont tout récents et appartiennent en quelque sorte à l'actualité.

« Admettons, pour rendre la discussion aussi large que possible, que dans le passé la légende ait pu ajouter à ces faits des détails un peu romanesques : il n'en est pas moins impossible de nier la matérialité de ces faits eux-mêmes. Si, en effet, on récusait des témoins oculaires, le récit de chroniqueurs, les pièces d'archives, les dossiers des tribunaux, il faudrait logiquement nier tous les événements de l'histoire, déclarer que la bataille de Bouvines ou la bataille d'Azincourt, le procès des Templiers, l'assassinat du duc d'Orléans ou de Jean-sans-Peur, sont des imaginations de fantaisistes. Les témoignages sur la foi desquels nous croyons à la réalité de ces événements sont du même ordre que les témoignages qui affirment les assassinats rituels et les meurtres commis par les Juifs sur les enfants chrétiens ».

Nous reste-t-il à examiner quelque objection préjudicielle, susceptible de nous arrêter au seuil même de cette étude, où je prétends apporter, à défaut d'autres qualités, la plus complète bonne foi et la plus absolue loyauté ?

Oui, tous les négateurs du crime rituel ont argué d'imputations identiques dirigées contre les Chrétiens aux premiers siècles de notre ère.

Si je ne craignais d'aborder dans ces prolégomènes le fond même du débat, je répondrais tout d'abord que ces chrétiens n'auraient pu se livrer à ces pratiques sanguinaires qu'en violant les principes essentiels de leur religion ; mais on me répondrait qu'il en est de même des Juifs, et je n'ai pas encore démontré le contraire.

Disons qu'en tout état de cause, l'accusation n'a pas persisté, comme pour les Juifs, jusqu'aux époques médiévales et contemporaines, et voyons si l'argument dirigé contre les Chrétiens ne se peut retourner contre les Juifs.

« Cependant, dit M. V. Charrier (*Croix* du 2 juin 1911), dans le monde païen, on avait peine à distinguer les Chrétiens des Juifs. Le 19 juillet de l'an 64, Rome prit feu. « Ce fut un désastre inouï,

« l'incendie dura neuf jours ; le peuple campait sur le Champ-de-« Mars lorsque le fléau, que tous croyaient conjuré reparut sur « le Pincio et envahit les baraquements provisoires, où la plèbe « s'était réfugiée : cette fois, la multitude quitta la ville et s'en-« tassa où elle put, comme elle put ; des quatorze régions de « Rome, trois étaient consumées, sept étaient en train de s'écrou-« ler, quatre seulement avaient été épargnées [1]. »

« Or, le quartier juif appartenait à l'une de ces régions. Le peuple romain exaspéré accusa les Juifs.

« Ceux-ci, à leur tour, profitant de la faveur honteuse dont Poppée, une prosélyte juive, jouissait auprès de Néron, se déchargèrent-ils sur les Chrétiens ?

« Toujours est-il que, par un mystère impénétrable, ils se trouvèrent innocentés et les Chrétiens persécutés. Un contemporain, saint Clément, attribue les massacres ordonnés par Néron *à la jalousie*.

« Renan [2] lui-même ne se défend pas de soupçonner fort les Juifs de cette odieuse machination. »

Tout près de nous, à la séance de la Douma du 29 avril-12 mai 1911, et dans un débat préliminaire sur le crime rituel de Kiew, M. Roditcheff lut des passages d'historiens romains afin de démontrer que les premiers Chrétiens étaient soupçonnés par les Romains d'accomplir des meurtres rituels.

Des personnalités israélites firent état de cette citation ; mais elles se gardèrent bien d'enregistrer la réplique du député Markoff.

Je n'ai pas les mêmes raisons d'être si discret.

Vous avez applaudi au discours de Roditcheff, mais, en l'applaudissant, vous êtes-vous souvenus que le jeune André Iouchinski a perdu son sang par 45 blessures « légères et caressantes », blessures faites à cet enfant chrétien par un couteau juif ? (*Bruit à gauche. Voix à droite : Bravo !*)

Je ne vous fatiguerai pas, messieurs, par l'énumération des réponses données par saint Justin et par Tertullien au moment des persécutions chrétiennes. Je vous dirai seulement qu'au moment des premiers siècles de la chrétienté, *les pouvoirs publics confondaient tout naturellement la chrétienté naissante avec le judaïsme et accusaient les chrétiens de ce qu'accomplissait la méchanceté des Juifs* [3].

1. Dom H. LECLERCQ : *Les Martyrs*, VI, préface, p. LXXVIII.
2. Peu suspect, puisqu'un des négateurs du crime rituel juif.
3. Traduction d'après les documents officiels, par M. Jean de Labroquère. *Indépendance* du 1er septembre 1911.

Faisant bonne justice et même large mesure, passons donc condamnation, puisqu'aussi bien il nous est loisible de regarder plus près de nous, de peser, de juger des faits pour lesquels abondent les moyens de contrôle et les éléments d'appréciation.

Que nous dit-on encore ? Quelle question préalable va barrer la route à nos investigations ?

Ah ! voici : un bon catholique ne saurait, sans encourir le reproche d'hétérodoxie, discuter une question qu'ont tranchée, qu'auraient définitivement tranchée maintes bulles pontificales.

Et on nous montre [1], en latin et en français, les bulles d'Innocent IV, de Grégoire X, de Martin V et de Paul III, plus un mémoire du cardinal Ganganelli, plus tard Clément XIII.

J'y ai trouvé un grand souci de la Papauté de protéger la vie des Juifs alors tenus en suspicion, ce qui m'a d'autant moins surpris qu'il est plus notoire qu'à maintes reprises les Juifs, confiants en la mansuétude du chef de l'Eglise, sont allés chercher aide et protection dans l'ombre tutélaire de la chaire de saint Pierre.

Oui, c'est évident, les Souverains-Pontifes précités ont toujours redouté que le peuple déicide fût victime d'accusations portées à la légère ou suggérées par les haines qu'il déchaînait.

Ne restons pas dans les généralités ; citons la bulle d'Innocent IV où s'affirme l'intervention protectrice du Saint-Siège :

A l'archevêque de Vienne,

La justice divine n'a point rejeté le peuple juif, au point de refuser le salut à ceux qui survivent.

C'est donc de la part des chrétiens un zèle blâmable ou une cruauté indigne quand, s'éloignant de la mansuétude de la religion catholique qui a permis aux Juifs de demeurer au milieu d'elle et a défendu de les inquiéter dans l'exercice de leur culte, ils vont par cupidité ou par soif du sang humain jusqu'à les dépouiller de ce qu'ils possèdent, les martyriser et les tuer sans jugement. Les Juifs qui habitent notre province ont dernièrement présenté au Saint-Siège, en le suppliant d'y porter remède, des plaintes sur ce que certains prélats et seigneurs de cette province, pour avoir un prétexte à s'acharner contre eux, leur imputent la mort d'une jeune fille qui aurait été tuée secrètement près de Valréas. Quelques Juifs ont été, pour cette imputation, livrés aux flammes ; d'autres, dépouillés de leurs biens, ont été chassés de leurs domaines ; leurs fils, contrairement à l'usage qui veut qu'une mère libre engendre ses enfants pour la liberté, sont baptisés de force, et

1. STRACK, *Le sang et la fausse accusation du meurtre rituel*, Appendice.

tout cela sans que leur crime ait été légalement prouvé, sans qu'ils aient fait d'aveu.

Ne voulant pas tolérer de pareilles choses, dont nous ne pouvons pas nous rendre responsable devant Dieu, nous ordonnons que vous soumettiez au principe de la légalité tout ce qui a été entrepris à la légère contre ces Juifs par les prélats, les nobles et les fonctionnaires du royaume, que vous ne permettiez plus que les Juifs soient désormais arbitrairement molestés pour ces accusations ou d'autres semblables, que, par la censure ecclésiastique, sans admettre d'appel, vous reteniez dans les bornes ceux qui les molestent : ces mesures sont conformes à la *constitutio de duabus dietis* qui a été élaborée en concile général. Donné à Lyon, le 28 mai de la quatrième année de notre Pontificat (1247).

Il est impossible de trouver là autre chose qu'une véhémente protestation contre l'injustice, l'illégalité, l'arbitraire

N'y a-t-il rien, dans les bulles pontificales, de plus précis, de plus probant, dont les négateurs du crime rituel puissent légitimement tirer argument ?

Si. Le même Pape — suivi en cela par Grégoire X et Paul III — dans une bulle du 25 septembre 1253, vise directement, pour la condamner, l'accusation de meurtre rituel. Citons le passage essentiel :

Pour refréner la cupidité et la méchanceté des hommes, nous défendons de saccager et de violer les sépultures des Juifs ou de déterrer leurs cadavres sous prétexte de chercher de l'argent, comme nous défendons aussi d'accuser les Juifs de se servir de sang humain dans leurs rites, parce qu'il leur est prescrit dans l'Ancien Testament de ne point se souiller de sang en général, non pas seulement de sang humain.

On m'accordera bien que je n'élude pas les difficultés et ne méconnais point les documents gênants.

Mais on m'accordera aussi que l'Ancien Testament n'est pas le Talmud, et nous espérons bien démontrer que, si le Pentateuque peut nous laisser des doutes dont doivent bénéficier les accusés en bonne justice, le Talmud ne permet pas d'équivoques.

Et voilà que cinq siècles plus tard, le Saint-Siège, par la voix du grand pape Benoît XIV, tient ce langage dans la Bulle *Beatus Andreas* :

André, du village de Rinn, au diocèse de Biuscen, pas encore âgé de trois ans, fut très cruellement assassiné par les Juifs, en haine de la foi du Christ, dans l'année 1462.

...En l'année 1475, un enfant de Trente, qui n'avait pas encore trois ans, le Bienheureux Simon, fut tué par les Juifs avec la dernière barbarie. Ce

crime épouvantable ayant provoqué de nombreux et très grands troubles, et les Juifs, de leur côté, ayant usé de tous les moyens pour écarter les justes châtiments qu'ils avaient mérités et pour échapper à la juste colère des Chrétiens, Sixte IV jugea ne pas pouvoir se dispenser d'intervenir en personne et défendit de continuer à honorer le Bienheureux Simon d'un culte public jusqu'à ce qu'il eût été reconnu qu'il avait été égorgé par les Juifs en haine de la loi chrétienne. Nous avons inséré ce Bref de Sixte IV dans notre ouvrage *De la Canonisation*, livre I, chap. 14, p. 4.

Mais par la suite, la lumière ayant été faite pleine et entière et les preuves ne laissant subsister aucun doute, tant sur la mort que sur la cause pour laquelle elle avait été donnée, et la certitude étant acquise que les meurtriers étaient des Juifs, comme il ressort du procès qui est encore conservé maintenant dans les archives secrètes du Château Saint-Ange..., le Souverain Pontife Sixte-Quint, en l'année 1588, donna un Bref pour accorder la célébration de la messe... (*Bullarium*, Venise 1778, t. IV, p. 101 et suivantes [1].

Le protestant Strack, qui a reproduit tant de Bulles pontificales, a omis de citer celle de Benoît XIV, et voilà qui pourrait nous prévenir contre sa critique.

Donc, la lumière complète étant faite, deux grands papes ont béatifié deux enfants chrétiens victimes des Juifs : voilà qui nous met bien à notre aise.

Dans son même grand ouvrage *De la Canonisation*, Benoît XIV déclare que le corps de l'enfant martyr est conservé dans l'église Saint-Pierre, à Trente, avec tous les instruments de sa passion [2].

N'est-il pas extraordinaire, si les Juifs ont la conscience nette, qu'ils aient toujours été hantés à travers les siècles et jusqu'à nos jours, par la crainte de l'accusation de meurtre rituel ?

C'est un de leurs écrivains qui écrit, à propos de la célébration de Peçah :

Au moyen âge, la cérémonie prit un caractère encore plus renfermé, mais d'autant plus intime : c'est une joie mélancolique que celle qu'il faut cacher au chrétien qui épie, l'esprit troublé par d'atroces soupçons [3].

1. Une brochure sans nom d'auteur, « *l'Assassinat maçonnique, le Crime rituel, la Trahison juive* », indiquait que cette bulle avait été citée par *l'Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux* de 1903. Une rapide consultation de cette intéressante revue ne m'a pas permis de l'y trouver ; mais j'ai découvert à cette date un très curieux débat sur l'iconographie du meurtre rituel. Il fut malheureusement écourté par l'intervention d'un médecin juif qui accable ses contradicteurs... d'épithètes, et fit dégénérer la discussion en polémique, prouvant une fois de plus qu'on ne peut aborder certaines questions sans déchaîner le tohu-va-bohu talmudique.

2. *De Canonizat.* Prati, 1839, t. I, chap. XIV, p. 84.

3. *Univers israélite*, 18 avril 1913, p. 128.

Les voleurs, comptant ou dégustant les produits de leurs rapines, ont aussi de ces joies troubles, et cette défiance du lésé.

Vient, enfin, le repas, si plantureux et si joyeux qu'on en oublie que la *matza* est le pain de misère, le pain qui rappelle tant de misères : misères de l'oppression pharaonique, misères de notre martyrologe tant de fois séculaire, et la plus triste de toutes, peut-être, celle de l'infâme calomnie du meurtre rituel, qui a coûté la vie à tant d'innocents, et que Beiliss « expia » encore dans une geôle russe, en l'honneur du tricentenaire des Romanoff [1].

« Infâme calomnie » est bientôt dit ; mais quand des textes explicites et des centaines de faits viennent étayer l'accusation, c'est un peu sommaire. Et puisque j'ai parlé de la célébration des fêtes juives, puisque, d'autre part, je compte faire état de prescriptions talmudiques, demandons aux Juifs de nous fournir la preuve que la tradition orale peut aller beaucoup plus loin que la loi écrite. Il s'agit de la fête d'Esther, la « douce Esther » à qui les poètes font dire :

Prêtresse de vengeance, impitoyable et forte,
J'ai soudain soif de sang et de meurtre.
...Il faut une vengeance ouvrant ses ailes grandes,
Planant sur chaque toit, frappant à chaque seuil,
Digne de ta grandeur, digne de mon orgueil
Et de tout le passé dont je suis héritière.

Mais, laissons les poètes trop souvent enclins à l'exaltation, cousine de l'exagération, de la déformation ; rappelons seulement, en passant, que la fête d'Esther est la commémoration d'un massacre.

Comment doit se célébrer Pourim ?

Que Pourim ait été de tout temps et dès l'époque de son institution, une fête gaie, cela ressort clairement du livre d'Esther, qui nous parle « de la jubilation et de l'allégresse des juifs persans, de leurs agapes bruyantes et de leurs joyeuses distributions de cadeaux ». On sait que la tradition ne s'est pas fait faute de renchérir encore à cet égard, qu'elle prescrit notamment de « multiplier ce jour-là les repas », « de s'y livrer même à une douce ébriété, au point de ne plus être capable de distinguer entre Aman le maudit et Mardochée le béni ». Le *Schoul'han aroukh*, le code rabbinique, essaie, il est vrai, de tempérer ce que cette dernière prescription pourrait avoir d'excessif en ajoutant qu'il suffit de boire « un peu plus que d'habitude, de dormir après avoir bu, afin que dans le rêve, il ne soit plus possible de discerner Aman de Mardochée ». Ne croyez pas que ce soit là une facétie de Pourim ; le commentaire est sérieux et le *Schoul'han aroukh*, au surplus, ne badine pas.

1. *Id.* p. 129.

Nous n'ignorons pas davantage que, dans certaines communautés de l'Orient, il n'est pas rare de rencontrer les usages qui rappellent, dirait-on, l'autodafé du Carnaval, — où l'on brûle un mannequin grotesque représentant le ministre d'Assuérus, où l'effigie d'Aman, sous la forme d'un pain d'épice, subit les plus mauvais traitements. Nous nous souvenons qu'il fut un temps où, en Alsace, les gâteaux de Pourim, la viande fumée, — symbole de la pendaison d'Aman ! — et d'autres ingrédients bizarres figuraient l'inévitable cortège de la fête d'Esther et où la jeunesse inventait mille tours pour rire et s'amuser [1].

Est-il utile de souligner combien le Code rabbinique tempère les excès prescrits par la tradition ? Nous pourrons donc être accusé de modération excessive, quand nous tablerons exclusivement sur le Talmud pour démontrer la réalité du crime rituel.

On voit combien les Juifs, de leur propre aveu, sont susceptibles de s'écarter de la loi écrite.

Je ne veux pas insister autrement sur le mannequin d'Aman subissant les plus mauvais traitements, sur le gâteau de Pourim et « autres ingrédients bizarres » coopérant à la commémoration d'une effusion de sang : ce n'en est pas moins très suggestif, la polémique aurait ici beau jeu.

Quoi donc, encore, pourrait nous faire hésiter. Une protestation collective de rabbins ?

La dernière date de plus de trente ans.

La voici :

« Devant Dieu et devant les hommes, nous faisons la déclaration solennelle que pas une prescription de saignée humaine dans un but rituel ne se trouve dans aucun de nos livres de loi, dans aucune œuvre de littérature juive.

« Aussi, pour rejeter cette odieuse imputation, nous nous adresserons à toutes les Académies savantes de l'Orient, à toutes les Facultés de théologie de l'Europe, pour provoquer une consultation de savants non juifs. Nous attendons avec calme le verdict d'un pareil cénacle de savants.

« A nos coreligionnaires, nous adressons la prière de garder la patience, le calme et la dignité jusqu'à ce que, avec l'aide de Dieu, la situation se soit éclaircie et que la vérité se fasse, et que le droit et la justice aient remporté leur victoire.

« Nous prions instamment nos coreligionnaires d'éviter toute polémique inutile et excitante, qu'ils se gardent de toute amertume et qu'ils se parent de modestie ; qu'ils fassent preuve de leur élévation d'âme et qu'ils pratiquent la charité même à l'égard de leurs ennemis, et c'est alors que nous parviendrons à désarmer nos ennemis et à les changer demain en amis.

1. *Univers israélite*, 21 mars 1913, p. 9 et 10.

« Donné à Budapest, dans le Sanhédrin, le 5 juillet 1882. Par délégation de tous les rabbins de Hongrie assemblés.

« MENACHEM KATZ, *grand rabbin de Deutsch-Kreutz, président.* — LÉOPOLD LIPSCHITZ, *grand rabbin d'Abandji.* — SZANTO, *greffier.* »

On pourrait ici répéter que tout mauvais cas est niable, on pourrait même invoquer contre les rabbins la loi rabbinique ; mais n'anticipons pas.

J'aime mieux dire tout simplement que cette protestation suivait l'un des crimes rituels les plus patents, les plus indiscutables qu'ait enregistrés l'Histoire — comme le prouvera le simple exposé des faits historiques, et en dépit du triomphe final de l'or juif — le crime de Tisza-Eszlar.

Israël nous a accoutumés à ces rejets sans examen, ou même violant l'évidence.

« Il n'y a pas de traîtres en Israël », proclamait naguère le grand rabbin Zadoc-Kahn.

Et, dans le même moment, il pesait sur le lieutenant Kahn, qui a dénoncé le fait, pour faire faire à cet officier un faux témoignage en faveur de Dreyfus.

Quelque temps après, on arrêtait, pour l'envoyer au bagne, l'officier traître Juif Ulmo, cousin de Dreyfus, qui aurait dû avoir pour compagnon de voyage le traître Juif Jude Philipp, en fuite.

Dans les années qui suivirent, morigénant un de nos confrères de l'Est, le grand rabbin Auscher, de Besançon, clamait à son tour, n'admettant pas la discussion : « Il n'y a pas de traîtres en Israël ! »

Le confrère m'ayant appelé à la rescousse, je citai à M. Auscher une douzaine de trahisons juives pendant le seul cours de la guerre de 1870-71, bien établies, indiscutables, dont quelques-unes dans le ressort même de son rabbinat.

Cette fois, M. le grand rabbin Auscher, jugeant que la conversation avait assez duré, resta bouche cousue.

Il eût pu me répondre pourtant, et c'est une thèse très soutenable : « Un Juif ne peut pas trahir sa Patrie, puisqu'il n'en a pas ».

Mais ces choses-là ne peuvent s'avouer qu'entre Juifs, et il est évident que le baptême me rendait indigne de ces confidences.

Usant de la même équivoque, de la même restriction mentale, les Juifs pourraient affirmer qu'il n'y a pas, qu'il ne peut pas y avoir de crime rituel en Israël.

N'avons-nous pas vu un érudit juif, M. Jacques Bahar, déclarer qu'il n'y avait pas de cérémonies religieuses juives, que les liesses

synagoguales n'avaient rien de cultuel au sens que nous attachons à ce mot, qu'il n'y fallait trouver que commémorations nationales et patriotiques [1].

On voit combien il est nécessaire, pour discuter avec les Juifs, de s'entendre préalablement sur le sens des mots : c'est qu'en réalité, nous ne parlons pas plus la même langue que nous n'avons la même morale, la même éducation de conscience.

Je ne vois donc que M. Jacques Bahar, niant tout culte religieux extérieur, qui soit autorisé à proclamer qu'il n'est point de crime proprement rituel.

Malheureusement, il ne fait pas encore autorité en Israël, et ne nous dit-il pas, d'autre part, que tout Juif est prêtre-né ?

***

Et maintenant que me voici libéré des objections de principe, si je puis ainsi dire, quelle méthode de travail vais-je adopter, quel but me suis-je proposé ?

Aussi bien pour l'examen du Talmud que pour celui des faits, irai-je puiser aux sources premières ?

Combien me seraient inaccessibles !

Heureusement, d'autres y sont allés pour moi dans les deux camps en présence, et ma tâche, très modeste, consistera à confronter loyalement les contradicteurs.

On trouvera bon que j'y ajoute les éléments qui se sont imposés à mon attention depuis longtemps éveillée sur cette question du meurtre rituel, et les enseignements fournis par ces vingt dernières années.

Je prétends, tout en réservant les droits de ma critique, mériter amplement le reproche d'avoir emprunté aux uns et aux autres.

Je ne veux écarter impitoyablement que celle qui fut ma collaboratrice assidue pour d'autres travaux moins ardus: l'imagination.

Je ferai, m'aidant des auteurs qui ont eux-mêmes résumé le débat, une mise au point de la question au moment où j'écris.

Ce n'est pas très glorieux.

Je voudrais que ce fût utile.

Je ne m'interdis nullement d'apporter des éléments nouveaux d'appréciation sur les faits connus : j'apporterai même des témoi-

1. *Revue internationale des Sociétés secrètes* du 5 juin 1913.

gnages et des faits injustement négligés dans le passé, ainsi que les contributions fournies par l'Histoire contemporaine.

Le lecteur d'aujourd'hui est un juge plus averti que celui du siècle dernier. Non seulement l'œuvre de Drumont a fait son chemin dans les esprits, mais les Juifs eux-mêmes ont pris soin de nous faire savoir qu'ils étaient d'une autre essence que le goy. Si le fruste Hébreu se proclame tout simplement triplement Français, multiplication aussi nuisible à la parité qu'à la bonne harmonie, de plus cultivés ont osé affirmer que les Juifs constituaient la première aristocratie du monde, d'autres, comme Bernard Lazare, que leur race était insociable, d'autres encore, comme Weill dit Nozière, qu'être Juif, c'était un malheur.

Tous conviennent, en ces formes diverses, qu'un fossé sépare les Juifs du reste de l'Humanité, que nous ne pouvons pas les juger sainement en regardant en nous-mêmes, à travers nos conceptions, nos mœurs, nos traditions, notre foi : c'est en cela qu'une étude concernant la race déicide peut et doit être objective.

Je ne suivrai pas ceux qui m'ont précédé dans ces études en faisant un long historique du crime du sang, de l'holocauste rituel à travers les âges et les peuples.

Dans les deux camps, Henri Desportes [1], Strack [2], André Baron [3] et maints autres auteurs ont amplement traité le sujet.

Je m'enfermerai dans le cadre que je me suis tracé.

Je passerai tout d'abord en revue ceux qui se sont constitués en cette matière les avocats d'Israël, et j'examinerai ce que valent leurs arguments, leur méthode et leur critique.

Puis nous verrons dans quelle mesure le Talmud, code des prescriptions rabbiniques, peut légitimer ou excuser le meurtre rituel.

Enfin, je ferai un relevé aussi complet que possible des faits, des preuves qui les étayent, m'appesantissant particulièrement sur les crimes contemporains.

Et le lecteur jugera si le meurtre rituel doit être rejeté *a priori*, comme une « odieuse et stupide légende ».

(*A suivre.*)

ALBERT MONNIOT.

1. *Le Mystère du Sang.*
2. *Le sang et la fausse accusation de meurtre rituel.*
3. *Les Sociétés secrètes, leurs crimes.*

UNE PAGE D'HISTOIRE

IIe ARTICLE

L'accueil qu'on a bien voulu faire à l'article publié dans la *Revue internationale des Sociétés secrètes* du 5 juin dernier, sous le titre : *Une page d'Histoire*, m'encourage à mettre une rallonge à cette page.

Au surplus, le 3e article sur la *Moralité d'un Incident*, de M. A. Fidus, paru dans la même Revue le 20 juin, commence par une phrase dans laquelle on lit ceci : « Je ne pouvais supposer que les « événements viendraient si vite faciliter la tâche que je m'étais « tracée. »

Or, il semble que la Providence veuille donner à ces événements un cours de plus en plus précis, pour forcer les yeux les plus aveugles à s'ouvrir, malgré le bandeau de plus en plus serré par lequel on entend les tenir fermés. Ce n'est pas que les yeux aient chez nous, en France, beaucoup de propension à recevoir la lumière crue, car les peuples malades, comme les personnes anémiées, préfèrent le demi-jour, cher aux dames mûres et aux consciences fatiguées.

Mais les malades eux-mêmes finissent par demander de l'air et de la lumière. Et voici que l'article en question, du 20 juin dernier, a donné sur l'affaire Redl des aperçus qui ont causé une certaine émotion dans les milieux où la lumière a filtré malgré les écrans propices. Toutefois la question réclame, comme Gœthe, plus de lumière encore.

Donc l'article a paru le 20 juin. Trois jours après, un nouveau projecteur s'allumait par la mort du colonel Lebel et jetait son

faisceau de rayons en travers de celui de l'affaire Redl, nous donnant, par recoupement, un point précis. Et vous pensez bien que si les hiboux persistent à masquer la lumière discrète en étendant devant la lucarne l'écran de leurs ailes silencieuses, des clartés nouvelles viendront s'irradier sur l'horizon.

Le colonel Lebel était chef de la 7e division au Ministère de la Guerre à Vienne, c'est-à-dire était chargé de la Direction de l'Artillerie.

Son suicide, survenu un mois après la mort tragique du colonel Redl, chef d'état-major du 8e corps d'armée à Prague, et chargé de suivre les affaires d'espionnage depuis de longues années dans son pays, devait soulever une émotion profonde à l'étranger.

Par un contraste singulier, la Presse française officieuse, et je ne lis guère que celle-là, puisque je lis à peu près tous les journaux, n'en parla même pas.

Pour Redl, elle avait été surprise, et il avait bien fallu en dire quelques mots, en mettant la pédale sourde, même pour la ritournelle obligatoire des agences. Mais, comme on prévoyait la suite, les précautions avaient été soigneusement prises et, quand Lebel mourut, à peine trois ou quatre journaux esquissèrent-ils un arpège que le chef d'orchestre interrompit d'un brusque et énergique point d'orgue.

La raison de ce concert, silencieux si l'on peut dire, c'est que toute la politique intérieure de la France, et par extension sa politique extérieure, sont subordonnées aux compromissions persistantes dues à la vieille Affaire, la vraie, qu'on voudrait oublier et faire oublier.

Quand on a tué ensemble, directement ou indirectement, on est lié pour toujours, même si on se hait.

Dans l'espèce, c'est une chaîne de forçat qui rive à jamais les complices de jadis. On a beau vouloir s'affranchir et se laver les mains, la tache reste, indélébile. Il n'y a ni honneur, ni Patrie, ni conscience qui tienne sous les apparences et les discours; le vieux spectre reparaît toujours pour dire : « Marche ! » — Et l'on marche, traînant son boulet en silence, arrêté à chaque tournant généreux, obliquant de mensonge en mensonge, de ruse en ruse, de lâcheté en lâcheté, fouaillé par le regard du camarade de chaîne, dont il faut partager la vermine écœurante, tenu par le serment d'affiliation et oubliant que seule la Vérité libère, que seule elle donne la bonne humeur et la paix.

Bref, je vis la connexion.

Il n'en fallait pas plus pour piquer ma curiosité, et j'examinai les faits avec attention, en éclairant mes premiers tâtonnements de quelques lueurs obligeantes.

Il n'y a rien de tel que d'être à l'étranger pour avoir des renseignements sur les choses qu'on prétend cacher en France. Vous êtes un trente-huit-millionnième du Peuple souverain ; vous vivez dans vos Etats ; vous possédez un sceptre en papier, mais sans hampe, qu'on nomme le bulletin de vote. Et un beau jour vous apprenez que votre Congo est dépecé ; que le Rif fait partie du Maroc, mais que, naturellement, étant grand et vaste, il est Espagnol ; qu'il vous est interdit de pousser un rail français d'Oudjda à Fez avant qu'un rail international n'y amène de Tanger la marchandise anglo-allemande ; vous apprenez enfin que les cousines de Rarahu habitent des Etablissements français d'Océanie, où il est interdit aux Français de débarquer parce que cela gêne les Etrangers.

Vous vous indignez, vous réclamez et l'on vous répond que vous tombez de la lune, qu'il y a beau jour que des arrangements définitifs ont été pris à votre insu ; que l'affaire a été excellente pour les gens avertis, dont naturellement vous n'êtes pas, en votre qualité de Souverain ; que, d'ailleurs le Ministre responsable est mort, ou a oublié, ou n'a jamais rien su ; et puis que tout cela ne vous regarde pas. Votre Souveraineté s'exerce par l'intermédiaire, non gratuit mais obligatoire, de Maires du Palais qui vous laissent le droit d'apprendre à vos écus à danser le tango et d'aller à la loge : c'est tout.

Il n'en est pas de même si l'on séjourne à l'Etranger. Là, on peut se procurer sans trop de peine quelques précisions sur les affaires de France ; ici, quelques données sur les combinaisons discrètes qui font sortir les vieux louis d'or des bas de laine familiaux pour remplacer à l'office les petites Mariannes jaunettes parties pour courir la pretentaine dans les bureaux de placement (rien de l'agence Vogel et Hassenstein) ; là, une note sur un canon long ou court et « la « manière dont s'est conduite la pièce » ; ailleurs encore, « une note « sur les troupes de couverture, quelques modifications seront « apportées dans le prochain plan ». (Voir le Bordereau), etc., etc.

Donc j'ai tâché d'approfondir, et je n'ai pas eu besoin pour cela de recourir au *Bureau international maçonnique* de M. Quartier-la-Tente.

J'ai tout simplement lu avec attention le 3e article sur la *Moralité d'un Incident*, et j'ai relu avec la même attention la note publiée à la page 518 du Tome VI de M. Joseph Reinach et citée dans ce

même article de la *Revue internationale des Sociétés secrètes* du 20 juin dernier.

J'avoue que cette lecture m'a paru particulièrement édifiante.

Comment, dans l'Affaire Dreyfus, il y avait eu plusieurs motifs de *soupçonner* et de *surveiller* Dreyfus, et cela *avant* l'apparition du fameux bordereau! Et c'est le Président de la République de l'Affaire Dreyfus qui l'écrit! Et jamais la justice n'a voulu approfondir contradictoirement les faits! Et cela a été dit publiquement devant le principal intéressé, qui s'était tu, qui continue à se taire! Et depuis la dépêche Pannizzardi, des efforts extraordinaires sont faits pour circonscrire l'affaire autour de ce personnage de second plan : Dreyfus!

C'est la crainte de voir apparaître la culpabilité ou la complicité de personnages hauts placés, soit dans le monde profane, soit dans le monde à tablier, qui a faussé l'Affaire dès son origine. Chose étrange! dans le camp opposé, on a manifesté une égale répugnance à découvrir le Temple; les hardiesses s'arrêtent au seuil! Partout des hiboux, ennemis du plein jour.

C'est alors qu'il me sembla remarquer une analogie surprenante entre ce qui s'était passé lors de l'Affaire Dreyfus et ce qui se passe en France pour les Affaires Redl-Lebel, à savoir : des morts tragiques à propos d'affaires d'espionnage, suivies d'un étouffement systématique.

Il pleuvait sur des Temples; raison de plus pour les découvrir.

Au risque de marcher sur les brisées de M. A. Fidus, je m'y appliquai.

Je remarquai d'abord, après bien d'autres d'ailleurs, que les morts tragiques de l'affaire Dreyfus avaient eu pour effet de supprimer soit des comparses, soit des témoins secondaires.

On s'était dit que la mort de ces personnes passerait inaperçue, qu'elle paraîtrait l'effet de circonstances malheureuses, de coïncidences curieuses; que ces morts seraient vite oubliés et que leur disparition rendrait plus facilement attaquables les témoins principaux privés de ces soutiens appréciables.

Sans parler des crimes antérieurs à l'arrestation de Dreyfus, je me rappelai quelques morts étranges :

Mort du commandant d'Attel, qui avait entendu les propos tenus par Dreyfus au commandant Lebrun-Renaud, avant la dégradation, le 5 janvier 1894 : « Si j'ai livré des documents..., etc., c'était pour « en avoir de plus importants ».

Mort du député Chaulin-Servinière, qui avait reçu en confidence communication des mêmes propos, non pas de la bouche du commandant Lebrun-Renaud comme on l'a prétendu, mais d'une tierce personne, témoin au premier degré. Ce témoignage de Chaulin-Servinière prenait une importance d'autant plus considérable qu'il aurait pu mettre sur la voie de certaines affiliations bizarres.

Mort du commandant Mugnier, cryptographe habile, qui avait écrit de Bretagne au colonel Sandherr une lettre relative au télégramme chiffré expédié, sous la signature Pannizzardi, de Paris à Rome, le 2 novembre 1894, et dont le texte figure dans le numéro de cette Revue du 20 juin dernier.

Attentat contre le commandant Valério, qui s'occupait du même télégramme avec beaucoup de perspicacité et d'obstination et qui mourut peu de temps après.

J'observai que toutes ces morts portent la marque d'un professionnel de l'assassinat en chemin de fer, mais avec les variantes nécessaires pour éviter des rapprochements fâcheux, notamment avec l'assassinat du préfet Barrème, dans un train, par un personnage resté impuni.

La Justice avait été sollicitée de s'occuper de nouveau de l'Affaire Barrème pendant le mois qui précéda l'arrestation de Dreyfus, lorsqu'il s'était agi de stimuler le zèle de gens compromis, de s'assurer leur silence sur le passé et d'obtenir certains concours pour l'avenir, en vue sans doute d'aller à la chasse *aux perdrix*, c'est-à-dire aux *documents*, suivant l'expression de feu le colonel Henry. Je renvoie à ce sujet le lecteur aux articles de M. le commandant Corps, publiés dans la *Bastille* au mois de février dernier, au sujet d'un cambriola e opéré dans une ambassade, précisément au moment où l'Affaire Barrème, tirée soudain de l'oubli, venait de plonger à nouveau dans les eaux du Léthé [1].

Or, si certaines « perdrix » sont un peu coriaces pour les estomacs délicats, on en peut trouver d'exquises chez le marchand de gibier. Mais encore faut-il, si l'on veut garder la réputation d'être un bon

1. *24 septembre 1894:* L'affaire Barrème entre dans une nouvelle voie et dans une phase des plus graves (*Voltaire*). *25 septembre 1894:* Les interrogatoires n'ont apporté aucun fait nouveau. Un non-lieu est vraisemblable. *27 septembre 1894:* Toutes les pistes ont été abandonnées.

L'article du journal le *Voltaire*, en date du lundi 24 septembre 1894, se rapporte à des faits qui ont dû se passer le samedi 22, avant la fermeture des cabinets de juges d'instruction.

D'après J. Reinach, Tome I, page 37, le Bordereau a dû apparaitre au Ministère de la Guerre le lundi 24 septembre 1894.

fusil, faire en sorte que le plomb trouvé dans le gibier acheté soit bien du même calibre que le plomb tiré par le fusil de l'acheteur. Ce moyen de vérification ne s'oublie pas dans les chasses bien tenues.

En cherchant les analogies entre l'Affaire Dreyfus et les Affaires Redl-Lebel, je constatai l'habileté des cuisiniers français à cuire les « perdrix » à l'étouffée, mais j'observai aussi qu'on pénétrait comme on voulait, par la porte secrète, dans le laboratoire des casseroles.

Alors, passant de la chasse à la pêche, j'observai encore ceci :

A l'époque de l'Affaire Dreyfus, un Attaché militaire, le colonel Pannizzardi, écrivait à un collègue, le colonel de Schwartzkoppen, de faire bien attention a ce qu'on ne surprît pas leur collaboration, car, disait-il « *c'est moi que je serais le petit poisson.* »

Or, parmi les documents dont l'Etranger a surpris le secret il y a quelques mois, il en est dont la communication engage de grosses responsabilités.

La Revue vous a entretenus de cette affaire le 20 du mois dernier, mince affaire d'ailleurs,car il ne s'agit que des secrets de la France, et il n'y a pas là de quoi troubler les quiétudes béates.

Quand le fait fut signalé aux autorités compétentes, on lança pourtant le filet et l'on ramena des *petits poissons*, plus ou moins fluets, qui glissèrent entre les mailles en menaçant simplement de parler : voilà qui élargit singulièrement les mailles.

Les plus gros se garèrent soigneusement : les carpes sont muettes, dit-on.

D'honnêtes gens assistèrent au sauvetage des amis des dieux et des demi-dieux. Quelques-uns essayèrent de parler : on trouva des arguments pour les faire taire.Aujourd'hui, un journal n'est plus le maître d'aborder certains sujets. S'il s'y risque, on a tôt fait de lui démontrer que la Vérité ne peut courir les rues sans être décemment vêtue, au moins à la mode du jour. Jusque-là, qu'elle reste dans son puits, et de peur qu'un œil curieux ne vienne à y glisser un regard indiscret par quelque fente, on colle des feuilles à vignettes sur le couvercle.

Seulement on ne pense pas toujours à tout.

Certaines gens savent décoller le papier et regarder quand même. Il y a tout profit : notre papier à vignettes fait prime au dehors.

Là, on étudia de plus près les pièces livrées naguère : je ne crains aucun démenti.

Si vous voulez me permettre de continuer une comparaison qu'il est un peu difficile de suivre, mais qui saura éveiller les échos du

Temple, et cela me suffit pour l'instant, je dirai qu'on identifia ainsi le plomb des « perdrix ».

On conçoit que je ne puisse m'appesantir sur ce sujet délicat, mais quand on se décidera à nettoyer, discrètement ou non, l'officine scandaleuse des faux et trahisons restés impunis, on sera « frappé de stupeur », comme écrivait le général Hagron dans sa lettre du 30 juin 1907 reproduite le 20 juin 1913 par la *Revue internationale des Sociétés secrètes*.

Quoi qu'il en soit, dans certaine barque étrangère, les filets ont été tendus par la main experte d'un vieux nautonier, et ce fut la pêche miraculeuse : d'abord, le 24 mai dernier, ce Redl dont on recherche les origines ethniques, directes ou non, tant son crime est peu en rapport avec le caractère de l'armée chevaleresque dans laquelle il servait les ennemis de son pays ; puis du fretin, des comparses ; ensuite, le 22 juin, un colonel Lebel qui travaillait non pas dans les fusils comme son homonyme français, mais dans les canons ; puis, le 6 juillet, l'ingénieur militaire Prayer,

Habile à diriger la lorgnette puissante,
Et l'équerre précise et le compas centre,

comme eût dit un émule d'Homère.

Nous pouvons dormir en paix.

En France, il a suffi de cinq mois pour arriver à vider la nasse et à rendre les jeunes brochets au vivier.

Petit poisson deviendra grand
Pourvu qu'Hiram lui prête vie.

A l'Etranger, en moins de six semaines, la nasse était pleine et les cartons aussi.

Là-bas, bonne affaire. Ici, pas d'affaire. La France est « servie » (c'est un terme de vènerie).

Comme cela, sauf la Russie, tout le monde est content, chacun suivant son tempérament.

Charles Granson.

7 Juillet 1913.

La Religion Maçonnique

Cet article paraîtra durant la session du *VIe Congrès international du Progrès religieux*, tenu à Paris, dans la salle des Horticulteurs de la rue de Grenelle, du 16 au 21 juillet, sous la présidence de M. E. Boutroux, de l'Académie française. La conciliation de la science et de la foi dont le trait d'union sera la philosophie, tel est le résultat que M. Boutroux attend de ce congrès. Du moins, l'affirme-t-il en ces termes :

« J'ai été heureux de m'associer à une initiative qui peut amener un rapprochement entre les hommes sincères et tolérants attachés spécialement à une Eglise et les philosophes qui se placent au point de vue de la raison. Je tâcherai de montrer, dans mon discours, qu'il n'y a nulle incompatibilité entre les principes religieux et les fondements de la philosophie, et qu'en particulier, sur le terrain de la morale, il est parfaitement possible de réaliser un accord, je ne dis pas entre les détails des dogmes religieux et de la philosophie, mais entre le véritable esprit religieux et l'esprit philosophique. De tels échanges de vues sont faits pour atténuer les chocs qui se produisent entre les diverses opinions dans nos sociétés contemporaines. Je ne me contente pas de la tolérance banale : le fait de supporter l'opinion d'autrui n'est pas suffisant, il faut se respecter, se comprendre et s'estimer pour faire régner la paix. Il est nécessaire que chacun étudie avec conscience et sympathie les opinions qui diffèrent de la sienne : c'est là le seul fondement de la véritable tolérance, qui n'est pas seulement une patience provisoire, mais une intelligence appuyée sur un examen sérieux.

« La philosophie est naturellement destinée à servir de trait d'union entre la religion et la science. Son but est la conciliation obtenue par l'étude des rapports entre les choses. Elle rapproche la science de la religion, pourvu que la religion soit respectueuse de la pensée, et que la science ne s'applique pas exclusivement aux phénomènes artificiellement détachés des réalités vivantes. Que de contradictions apparentes peuvent être aplanies, si les hommes réfléchissent ! La recherche des rapports entre les divers ordres de

connaissance, en agrandissant l'intelligence, fait apparaître la parenté d'opinions qui semblaient s'exclure. En particulier, elle fortifie le lien entre le passé et l'avenir. Quand Victor Hugo a dit : « Ceci tuera cela », il a manqué de philosophie. L'avenir ne tue pas le passé ; il en sort logiquement et s'appuie sur lui. C'est la fonction de la philosophie de discerner entre les éléments périssables des opinions et des civilisations passées et ceux qui, au contraire, sont de nature à féconder et à fortifier l'évolution future.

« De même que chez l'individu, les qualités de la jeunesse et celles de la vieillesse doivent s'unir autant que possible pour former un homme complet, de même le passé et l'avenir doivent collaborer dans le progrès des collectivités. Il faut savoir joindre le courage, l'adresse et l'esprit d'entreprise, qui sont les attributs de la jeunesse, à la circonspection et à la solidité du jugement qui appartiennent à la vieillesse. Ainsi, l'esprit philosophique harmonise des choses que l'on pouvait croire ennemies et incompatibles, comme la science et la religion. C'est dans le sens de cette harmonie supérieure que j'essayerai d'orienter les travaux de notre congrès [1] ».

C'est fort bien dit ; mais c'est maçonniquement pensé. Peu importe, du reste, que M. Boutroux en ait conscience ou non ; ce qui est clair, c'est que sa conception religieuse, basée sur la philosophie, est d'ordre purement naturel. Il constate très justement que « les philosophes se placent au point de vue de la raison », si bien que les vérités amoindries, et souvent contestées, que lui apporteront les fausses religions convoquées à ce congrès, ne lui seront recevables qu'autant qu'elles relèveront de son esprit scientifique, et, de cet éclectisme dogmatique, il tentera vainement d'établir la religion de l'humanité. Cependant, cette religion-là n'a d'autre divinité que la déesse Raison, tantôt vêtue par les spiritualistes, comme M. Boutroux, d'oripeaux païens à peine rajeunis ; tantôt plus sincèrement présentée par les matérialistes dans l'attrait de sa prostitution, toute nue, comme jadis à Notre-Dame, au temps des grands aïeux de la franc-maçonnerie triomphante. Car cette religion de l'humanité, opposée avant tout à la doctrine catholique, c'est bien celle des *Constitutions d'Anderson*, c'est bien la religion maçonnique.

Rappelons ce premier article des *Constitutions :*

« Un maçon est obligé, par son engagement, à obéir à la loi morale, et, s'il entend exactement l'Art, il ne sera jamais un stupide athée, ni un irréligieux libertin. Mais quoique, dans les temps anciens, les Maçons fussent tenus, dans chaque pays, d'être de la religion, quelle qu'elle fût, de ce pays ou de cette nation, *on croit maintenant plus avantageux de les obliger seulement à cette religion en laquelle tous les hommes sont d'accord*, laissant à chacun

1. *Le Matin*, 30 juin 1913.

ses opinions particulières, c'est-à-dire d'être *gens honnêtes et sûrs* ou hommes d'honneur et de probité, quelles que soient les dénominations ou croyances qui puissent les distinguer ; ce par quoi la Maçonnerie devient un centre d'union et le moyen d'entretenir une véritable amitié entre des personnes qui auraient été perpétuellement éloignées [1] ».

Cette religion « en laquelle tous les hommes sont d'accord » n'est-ce pas la religion universelle de l'humanité? Son *Credo* est celui de la science, variable comme elle, borné aux limites étroites de la raison, discuté et mutilé par chaque fidèle qui, en pratique, rejette l'inconnaissable et n'a bientôt d'autre idole que son égoïste personnalité. Les *Constitutions* maçonniques lui rappelleront sans doute cet hypocrite conseil d'entendre l'Art royal de manière qu'il ne paraisse jamais au dehors « un stupide athée ». Mais alors qu'il ne rejetterait pas, avec le Grand Orient de France, le Grand Architecte de l'Univers, il n'en modifierait pas davantage ses croyances religieuses. Le Grand Architecte de l'Univers n'a jamais été le Dieu des chrétiens ; il n'est plus même le Dieu des anciens déistes, un créateur éternellement relégué dans son ciel ; c'est le premier artisan de toutes choses, la Nature, dont les Maçons deviennent les ouvriers, si bien qu'à prendre cette mère pour une divinité, tous en font partie dans un panthéisme où l'on peut encore s'enorgueillir et s'adorer soi-même. En tout cas, la religion « en laquelle tous les hommes, ou mieux tous les Maçons, sont d'accord » est aujourd'hui la religion laïque ; et la laïcisation, mot d'ordre international des Loges, consiste à chasser Dieu de l'école, du prétoire, de la presse, de la littérature, de l'hospice, du cimetière, de la vie, de l'univers en un mot, à ce point que la vraie définition de la religion maçonnique de l'humanité, c'est la religion sans Dieu.

Si le *Credo* de la religion de l'humanité est celui de la raison, quel sera son code, sa loi, sa morale? M. Boutroux en fait la pierre angulaire de ses puérils espoirs : « Je tâcherai de montrer dans mon discours, dit-il, qu'il n'y a nulle incompatibilité entre les principes religieux et les fondements de la philosophie, et qu'en particulier, *sur le terrain de la morale*, il est parfaitement possible de réaliser un accord, je ne dis pas entre les détails des dogmes religieux et de la philosophie, mais entre le véritable esprit religieux et l'esprit philosophique ». On voit que M. Boutroux ne doit pas être franc-maçon, ce qui est à son honneur, car il se serait rendu compte de l'inanité des efforts maçonniques à échafauder une mo-

1. ANDERSON, *The Constitutions of the Free-Masons*, p. 50 ; London, Hunter, 1723.

rale laïque qui, entre les mains du leader du Convent dernier, M. Sembat, aboutit à la propreté, c'est-à-dire à prendre des bains[1]. Cela ne semble guère un terrain « d'accord entre le véritable esprit religieux et l'esprit philosophique ». De plus, ce qui échappe certainement à M. Boutroux, c'est que M. Sembat a raison. Une morale, sans la sanction et la grâce divines, est inexistante ; les passions en feront leur jeu, se riant des sages préceptes de la raison et proclamant, au bénéfice du corps, les droits sacrés de la nature. Une religion sans Dieu conduit à une morale balnéaire. C'est bien l'œuvre de la Maçonnerie, et son second conseil de ne pas être « un libertin irréligieux » est démenti par son histoire. La vraie morale maçonnique est celle du libertinage. Nous n'avons pas à reprendre ici l'exposé de certaines initiations ou de symbolismes phalliques dont la Maçonnerie, dans quelques-unes de ses branches, est l'héritière. Nous nous arrêterons simplement aux fêtes licencieuses qui ont préparé la Révolution dans les Loges. On s'amusait alors, les naïfs croyaient même que c'était, avec une philanthropie bucolique, l'unique but de la Maçonnerie. Les vrais initiés en savaient plus long, et l'orgie maçonnique a fini dans le sang. La guillotine est le sadisme révolutionnaire. Cherchez maintenant les préliminaires de toutes les révolutions depuis 1793, vous y trouverez les Loges, semeuses infatigables de démoralisation. La Maçonnerie est corruptrice, donc elle est corrompue ; et nous dénonçons, comme un défi qu'elle ne relèvera pas, son impuissance radicale à baser sur une morale laïque sa religion de l'humanité.

Toutefois, M. Boutroux nous avertit que « c'est dans le sens de cette harmonie supérieure qu'il essaiera d'orienter les travaux de ce congrès ». Sera-t-il suivi par les congressistes ? La lecture du manifeste nous rassure amplement sur ce point. Voici le passage consacré au « But du Congrès » :

« C'est à Boston qu'a été constitué, le 25 mai 1910, sur l'initiation de l'Association Unitaire Américaine, le *Comité international* qui a pris pour objet de « mettre en relation, dans tous les pays, ceux qui s'efforcent d'unir la pure religion et la liberté parfaite et d'accroître parmi eux la confraternité et la solidarité ».

« Hommes de la pensée libre, hommes de la sincérité, a dit très bien le regretté professeur Chantre, dans son discours d'ouverture du Congrès de

1. Le F.·. Uhry se moque d'ailleurs agréablement du F.·. Sembat en ces termes : « Le F.·. Sembat, lui, leur dira : « Prends des bains, mais l'un dira : Je préfère le bain chaud, l'autre le bain froid.... (*Rires et murmures*) et même cette morale « de propreté » manquera de base fondamentale.... Les habitants du désert ne pourraient l'appliquer ». *Compte rendu du Convent de 1912, p. 365.*

Genève, nous sommes en même temps, et dans le plein sens du mot, des hommes religieux,des chrétiens ». « Le principe essentiel de la religion,a dit excellemment Vinet, est en dehors du dogme ; il est temps de mettre ce principe en pleine lumière, d'en tirer les conséquences et de proclamer qu'on est religieux, non par les croyances qu'on professe, mais par l'orientation de sa conscience et de sa vie ».

« Le but du Congrès est donc de grouper autour d'une même et grande espérance et d'une action commune, tous les hommes de bonne volonté qui unissent à de vivantes aspirations religieuses un besoin profond de progrès et de liberté.

« Le Congrès s'adresse aux hommes de plus en plus nombreux, qui voient avec une netteté grandissante, combien il a toujours été vrai de dire que « science sans conscience est la ruine de l'âme », qui aspirent, par conséquent à fonder dans les cœurs la foi profonde et qui comprennent que — au sein de toutes les églises — cette restauration de la vie religieuse ne peut être que le fruit béni de la liberté.

« Le Congrès aspire à réunir tous ceux que les questions religieuses intéressent, tous les représentants des diverses églises ou groupements religieux, *tous les lutteurs individuels* qui sont désireux de travailler de toutes leurs forces au ***Progrès religieux***.

« Le Congrès n'impose ou n'exclut aucun *Credo*. Il aspire seulement à grouper pour une action plus efficace, tous ceux qui, au milieu de la diversité des formules religieuses, éprouvent un même et ardent besoin de rénovation spirituelle, une même faim et soif de justice et d'amour, de fraternité humaine et de mutuel respect ».

Ajoutons immédiatement à ce programme que l'appel au Congrès est revêtu de noms en grande majorité protestants ; le sous-titre porte entre parenthèses : (Chrétiens progressistes et libres croyants); les présidents d'honneur ne sont pas même des orthodoxes, mais des libéraux pour qui le surnaturel n'existe plus ; les membres du bureau et les conférenciers portent la même étiquette que ne saurait déprotestantiser les noms de vieux catholiques, comme celui de M. Paul-Hyacinthe Loyson ; d'apostats, comme ceux de MM. A. Michaud et Romolo Murri ; de modernistes, comme ceux de MM. Gaston Riou et Julien de Narfon. Enfin, les rares représentants du judaïsme, du brahmanisme, du boudhisme, du mahométisme, du béhaïsme, voire même de l'ésotérisme théosophique pour lequel, d'après *Le Matin*[1], on convoquera M. Edouard Schuré, ne feront que jeter dans cette religion de l'humanité la confusion de la tour de Babel.

Une dernière note protestante, plus détaillée dans *Le Libéral*

1. *Le Matin*, 30 juin 1913.

évangélique de l'Eglise réformée de Paris que dans le programme du Congrès, se trouve à l'horaire du dimanche 20 juillet :

A l'Oratoire du Louvre, service solennel à 10 1/4 du matin.

Service français sous la présidence des pasteurs de l'Oratoire, MM. J.-E. Roberty, John Viénot, W. Monod.

Prédication sur Michée, VI, 8 : « *On t'a fait connaître, ô homme, ce qui est bien* » et ce que l'Eternel demande de toi : « *C'est que tu pratiques la justice, que tu aimes la miséricorde, que tu marches humblement avec ton Dieu* ».

En français : *Pratique la justice*, par le pasteur Bertrand, de Castres.

En allemand : *Aime la miséricorde*, par le pasteur Traub, de Dortmund.

En anglais : *Marche humblement avec Dieu*, par le pasteur Bisbee, de Londres.

Après-midi

Les membres du Congrès qui descendent des Huguenots rendront hommage à la mémoire de Coligny, au pied du monument élevé au chevet de l'Oratoire du Louvre.

Excursions libres dans le *Paris des martyrs*. (M. le pasteur Viénot a fait imprimer un itinéraire illustré intitulé : *Promenades à travers le Paris des martyrs*).

Soirée

Réunion au *Foyer de l'âme*, 7 bis, rue Daval.

Allocutions diverses par le pasteur Wagner et autres congressistes français et étrangers sur : *La paix et la fraternité entre les nations.*

C'est bien le protestantisme qui mène ce Congrès, avec son libre examen au nom duquel il convoque « les lutteurs individuels ». Aussi nous plaît-il de remarquer que la Maçonnerie plus apparentée encore à la Réforme qu'aux Rose-Croix et aux Occultistes, retrouve dans ce programme congressiste tout son vocabulaire mensonger de progrès, de justice, de rénovation, de fraternité, de vérité, de lumière, de paix universelle, euphémisme complaisant de l'antipatriotisme. Mais la religion n'est-elle pas le but du Congrès ? Assurément, c'est même la religion « en laquelle tous les hommes sont d'accord », la religion maçonnique de l'humanité, la religion minimum, c'est-à-dire presque un mot vide de sens. Que voulez-vous demander au pasteur Traub, qui, avec son confrère Jatho, a porté le scandale dans l'église orthodoxe jusqu'à renier le Christ et le Symbole ? Qu'obtiendrez-vous du défenseur de ces deux libéraux, M. Otto Baumgarten, professeur de théologie pratique pastorale et liturgique, à l'Université de Kiel, dont le Synode engageait le Consistoire à solliciter la déposition près du ministre des Cultes et de

l'Instruction publique? Que peut nous apporter un congrès, qui compte parmi ses plus illustres présidents d'honneur Adolphe Harnack, mêlé, lui aussi, à l'affaire Traub et Jatho, qu'il solutionnait en ces termes : « Quelle situation fausse ! tandis que si l'on écartait le Symbole, tout reviendrait à l'ordre » ?

En citant ces paroles l'an dernier, nous ajoutions : « M. Harnack exprime enfin la crainte que la « catholisation » ne menace l'église protestante, puisqu'elle marque pour le Symbole, malgré ses erreurs, le même respect que les catholiques portent à leur tradition. « Ne sommes-nous pas, se demande-t-il avec anxiété, au moment de nous déclarer catholiques ? Ne le sommes-nous pas déjà » ? [1]

Voilà tout l'aboutissement du Congrès en ces quelques mots de M. Harnack. Le progrès religieux, le dogme, la morale, les aspirations humanitaires, autant de sujets de discussions, sinon de divisions ; mais le terrain de conciliation, l'accord, l'harmonie, le trait-d'union, ce sera la crainte et la haine du catholicisme.

Depuis longtemps, c'est la raison d'être primordiale du protestantisme et de la Maçonnerie, c'est le terme de leur activité, mais ce n'est pas encore la résultante de leurs efforts, et la religion maçonnique « en laquelle tous les hommes sont d'accord » n'a pas conquis l'adhésion de tous les catholiques. On s'y est cependant employé de bien des manières à cette lutte gigantesque, et les carbonari de 1819 croyaient bien au succès quand ils écrivaient dans leur instruction secrète :

> « Notre but final doit être celui de Voltaire et de la Révolution française, c'est-à-dire d'annihiler le catholicisme et l'idée chrétienne, restée debout sur les ruines de Rome. Pour arriver à ce terme, sans avoir à essuyer des revers qui retarderaient pour des siècles la réussite de la bonne cause, il ne faut faire attention ni aux nébuleux Allemands, ni aux vaniteux Français, ni aux sombres Anglais, qui s'imaginent tuer le catholicisme, les uns par une chanson obscène, les autres par une déduction illogique, d'autres enfin en lui lançant un grossier sarcasme. Le catholicisme a la vie bien plus dure : il a vu des ennemis plus terribles et plus implacables, et souvent il a eu le plaisir d'asperger leurs tombes d'eau bénite. Laissons donc nos frères de ces pays s'abandonner aux stériles intempérances de leur zèle anticatholique ; laissons-les se moquer de nos Madones et de notre dévotion extérieure : c'est elle qui nous servira de passe-port pour conspirer vers notre but [2] ».

Ni le zèle anticatholique, ni les tartuferies pharisaïques n'ont eu

1. Voir *Revue Internationale des Sociétés secrètes*, année 1912, pp. 944, 945, 1099, 1101, 1102, 1276, 1277.

2. César Cantu, *Les Hérétiques d'Italie*, V, 429, 430.

raison jusqu'ici de l'Eglise, la seule catholique, la seule « en laquelle tous les hommes pourraient se mettre d'accord ». En attendant, elle passe, comme son Maître en Galilée, au milieu de ses ennemis[1] hérétiques et francs-maçons, et, quand ils sont enfin touchés par la grâce qu'ils ont niée toute leur vie, elle a, non pas le plaisir, mais la consolation, d'asperger leurs tombes d'eau bénite. Espérons qu'il en sera de la sorte pour un bon nombre des membres du *VIe Congrès international du Progrès religieux*.

LA RÉDACTION.

1. Luc, IV, 30.

INDEX DOCUMENTAIRE

MAÇONNIQUE

AVIS

Afin de ne pas compromettre nos correspondants et de ne pas brûler nos sources d'informations, nous ne pouvons pas toujours indiquer publiquement les références des renseignements et des documents publiés par la REVUE. *Mais nous tenons toujours ces références à la disposition de ceux de nos abonnés qui pourraient en avoir besoin pour leurs travaux.*

Antimaçonnerie

ALLEMAGNE. — L'*Allgemeine Rundschau*, périodique hebdomadaire qui paraît à Munich, contient dans son numéro du 12 avril 1913, un article de son rédacteur en chef, Dr en droit H. Brauweiler, de Hagen in W. intitulé : *Le Danger maçonnique*. On y lit, entre autres choses :

Si l'on veut combattre efficacement la Maçonnerie, il faut admettre la nécessité de connaître l'organisation des Loges dans tous les détails qui leur sont propres, et régler d'après cela le mode d'attaque. Par exemple, ce qui s'applique à la Maçonnerie française, n'est point exact par rapport à la Maçonnerie anglaise, et la lutte contre l'une comporte d'autres procédés que la lutte contre l'autre. La Maçonnerie allemande a, de son côté, une attitude qui lui est propre, attitude

caractérisée avant tout par l'antagonisme qui existe entre plus des deux tiers des Maçons allemands, qui composent les Grandes Loges de la Vieille Prusse, le système soi-disant chrétien, soumis au sévère contrôle du Protectorat des Hohenzollern, d'une part, — et d'autre part, les Grandes Loges soi-disant humanitaires, fortement pénétrées par l'influence juive, c'est-à-dire partout les Grandes-Loges de Bayreuth, de Francfort-sur-Mein, et de Hambourg. La Ligue des Grandes-Loges n'a guère qu'une signification décorative, et ne contribue en rien à la direction que suit chacune des Grandes Loges qui la forment. Ce qui contribue bien plus efficacement à diriger la Maçonnerie allemande, c'est l'*Union des Francs-Maçons allemands* qui compte environ 12.000 membres, soit un cinquième de la Maçonnerie allemande ; c'est elle qui s'occupe de propager l'idée « progressive » dans le monde maçonnique allemand, et elle a travaillé avec beaucoup de succès à répandre cette idée jusque dans les Grandes Loges de la Vieille Prusse. Voilà comment on peut résumer les caractères de la Maçonnerie allemande.

Les Loges allemandes comptent en tout environ 60.000 membres. Si l'on se rappelle que la Maçonnerie recrute ses adeptes dans les classes supérieures de la population, on comprendra que l'organisation maçonnique, obéissant à une impulsion unique, accomplissant son travail avec accord, est en mesure d'exercer une influence immense. Par exemple, au temps du Kulturkampf, cette influence s'est certainement fait sentir au loin et profondément. Bien que présentement on n'entende point parler d'une action commune de toutes les Loges Maçonniques, il ne faut pas compter qu'il en sera de même à l'avenir.

Les Loges Maçonniques prétendent être des « ateliers de civilisation » où se prépare une conception cosmologique qui exclut tout lien dogmatique, et dès lors exclut toute religion qui ne veut pas renoncer à l'affirmation, toute naturelle pour elle, qu'elle est seule en possession de la vérité, c'est-à-dire la religion catholique. Les systèmes soi-disant chrétiens des trois Grandes Loges de la Vieille Prusse, *réduisent leur Christianisme à l'attitude qu'elles prennent à l'égard des non-chrétiens :* elles ne les admettent pas, *et c'est tout leur christianisme*. Il est important aussi de remarquer que, par rapport à la Maçonnerie, le Protestantisme est dans une situation fort différente de celle du Catholicisme, qui a une conception très rigoureuse et très précise de l'obligation de croire. Toutefois, les milieux orthodoxes évangéliques sont en opposition tranchée avec la Maçonnerie sur bien des points, et l'antipathie mutuelle s'exprime avec énergie. Les Evangéliques libéraux et les Evangéliques de la Ligue Evangélique se trouvent au contraire fort à l'aise dans la Loge.

Les Maçons allemands, comme ceux du monde entier, font à l'Eglise Catholique une guerre où ils emploient tous les moyens. On en a eu la preuve en ces dernières années à l'occasion de l'Encyclique *Borromæus* et du serment antimoderniste : L'œuvre montée

par la Société Kraus, sous le titre l' « *Œuvre de Secours pour les victimes du serment antimoderniste* » a reçu les subventions en argent de nombreuses Loges.

Au point de vue de l'intervention dans la politique, les Loges allemandes restent bien en arrière de la Maçonnerie Latine. En particulier, pour les deux Parlements (Landtag et Reichstag), la Maçonnerie n'a aucune importance. Les Loges de la Vieille Prusse sont connues comme les soutiens de la politique suivie par le Gouvernement prussien, et c'est ce qu'on voit surtout dans la Marche Orientale et en Alsace-Lorraine. Dans l'Allemagne du Sud, surtout en Bavière et dans le Grand-Duché de Bade, on doit reconnaître que la Maçonnerie apporte son concours au Bloc rouge.

Un fait important en ces derniers temps est la propagande faite avec ardeur par la Maçonnerie allemande et surtout par celle du Sud de l'Allemagne pour établir des rapports amicaux avec la Maçonnerie française. Si l'on se place toutefois au point de vue général, on reconnaîtra que les Loges exercent et font sentir leur influence dans leur rayon, dans leur voisinage, dans l'administration communale, aussi bien que dans la politique générale.

— Cet article est résumé par une revue maç∴ ; nous reviendrons, s'il y a lieu, sur l'original.

Etats-Unis. — On lit dans une revue maçonnique américaine :

En ces temps de popularité et de prospérité maçonniques, beaucoup de braves F∴ M∴ aiment à parler de persécution ; ils voient là un stimulant à un développement plus considérable encore ; ils croient évidemment que s'il se produisait un revirement complet dans les dispositions du public, les martyrs Maçons seraient aussi nombreux que « les feuilles mortes dans Vallombrosa ». Et pourtant, dans la seule période où les Maçons aient été l'objet d'une persécution réelle aux Etats-Unis [1], le martyre n'eut d'attrait pour aucun Maçon, et on vit les Maçons abandonner les rangs, avec autant de précipitation que les rats en mettent à fuir d'un vaisseau en danger. Il y eut un grand nombre d'apostasies parmi les Maçons les plus honorés, les plus haut placés. Il est impossible de croire à un retour offensif de la vague d'hostilité et de persécution, mais nous pensons qu'une vague en miniature, un simple éclaboussement aurait peut-être un effet salutaire, en débarrassant la Fraternité de ses parasites. Il ne faudrait pas une persécution bien cruelle pour ébranler leur dévouement.

France. — Les *Cahiers Romains* de l'Agence *Roma*, du 29 juin 1913, publient une étude sur *les Sociétés secrètes et la Société*. Après

1. Il s'agit, sans doute, dans l'esprit du rédacteur de cette note, de l'époque qui suivit la disparition de William Morgan en 1826.

avoir fait un éloge mérité du célèbre ouvrage du Père Deschamps portant ce titre, l'auteur compare la méthode de cet écrivain avec celle d'historiens plus modernes comme notre collaborateur M. Gustave Bord par exemple, en faisant allusion au début de l'article paru dans la Revue du 15 février dernier.

Nous tenons d'abord à rappeler la note qui se trouve au bas du sommaire de tous les numéros de la Revue, à l'intérieur de la couverture. Ceci dit, nous constatons qu'il y a, actuellement, dans l'antimaçonnerie, deux méthodes. La première consiste à se maintenir exclusivement dans l'étude du document, des pièces d'archives pour le passé, des planches émanant des Loges, des discours prononcés dans les tenues et les Convents pour le présent, c'est ce qu'on pourrait appeler l'école positiviste, à laquelle appartiennent M. Gustave Bord, l'abbé Tourmentin et d'autres.

La seconde méthode ne se contente pas d'étudier la partie documentaire, comme le ferait un chartiste, elle recherche la philosophie des faits et essaie de pénétrer la cause profonde de l'action des Sociétés secrètes, c'est l'école surnaturelle à laquelle appartenaient le P. Deschamps, Claudio Janet, etc. ; et dont relèvent les études publiées dans la Revue par M. Charles Nicoullaud, par exemple.

Ces deux manières de voir sont utiles et loin de se contredire, elles se complètent l'une l'autre. Toute la différence vient de la croyance ou non au surnaturel.

Les uns ne veulent voir dans l'action exercée par la Franc-Maçonnerie qu'une œuvre politique menée par des rationalistes à l'aide de moyens très ordinaires. Les autres croient y découvrir une puissance qui se rattache à toutes les sectes de l'occultisme.

Les premiers ne rencontrent, et pour cause, le mysticisme nulle part ; les seconds le trouvent partout. Et entre ces deux extrêmes se placent une infinité de nuances, auxquelles se rattachent tous les écrivains de l'antimaçonnerie ; et en première ligne, M. Copin-Albancelli qui cherche à établir la philosophie de la Franc-Maçonnerie.

Il n'y a là, en somme, rien que de très ordinaire, et ce sont des classifications et des divisions qu'on retrouve partout et jusque chez les écrivains religieux.

La direction de la Revue ne veut pas prendre partie entre ces différentes écoles. Elle accepte la collaboration de tous ceux qui désirent sincèrement combattre les Sociétés secrètes. Elle demande seulement aux écrivains qui viennent lutter à ses côtés, de documenter sérieusement leurs travaux en les laissant libres de tirer de ceux-ci, sous leur propre et unique responsabilité, tels arguments ou telles conclusions qu'ils croiront devoir mettre plus particuliè-

rement en lumière, pourvu que le but demeure toujours de défendre l'Eglise et de combattre la Contre-Eglise.

Si cependant la Revue devait laisser voir quelles sont, entre les deux écoles, ses tendances intimes, le fait d'avoir créé l'*Index de l'occultisme* suffirait à les indiquer d'une façon suffisamment claire.

Mais cela ne nous empêche pas, sous les conditions mentionnées plus haut, de faire très bon accueil et d'ouvrir nos colonnes aux travaux des écrivains antimaçons qui se tiennent en dehors de ces études particulières.

Quant au reproche de mépriser ou de tenir en médiocre estime les travaux de nos prédécesseurs dans l'une ou l'autre voie, il ne saurait être adressé ni à la Revue, ni à aucun de ses collaborateurs.

Tous estiment l'ouvrage du R. P. Deschamps comme ceux de Claudio Jannet, de Barruel et de tant d'autres qui ont apporté de précieux concours à l'étude des Sociétés secrètes, et tous le prouvent en sachant se servir de ces remarquables et profondes études de ceux qui les ont précédés dans la carrière antimaçonnique, mais cette grande estime ne leur ferme pas les yeux au point de ne pas leur laisser voir les lacunes énormes que ces ouvrages renferment, aussi bien au point de vue documentaire qu'à celui de l'occultisme.

Le dernier mot sur les Sociétés secrètes est loin d'avoir été dit; la question reste ouverte et le sera encore longtemps. Non seulement il n'y a pas, à quelque point de vue qu'on se place, d'ouvrage complet en soi, mais l'ensemble même de ce qui a été publié jusqu'ici est loin d'éclairer la question comme la défense de l'Eglise exige qu'elle le soit.

La *Revue internationale des Sociétés secrètes* a été créée parce que nous avons estimé qu'il y avait une lacune à combler, et c'est pour le faire qu'elle accueille tous les travaux qui aident à mettre en lumière, sous un jour ou sous un autre, les agissements ténébreux de la Contre-Eglise.

Le 4 juin 1913, M. Lenoble a fait une conférence à la salle de la Réforme sociale sur l'administration maçonnique, la constitution et le règlement du Grand-Orient de France.

M. Maurice Guérin a fait, le 21 juin, à huit heures du soir, au théâtre de Bergerac, sous les auspices de la Jeunesse Catholique de cette ville, une conférence sur « la Morale laïque ».

Cette réunion était motivée par l'attitude scandaleuse des F.·. M.·. qui empêchèrent M. Guérin de répondre aux accusations portées par leur conférencier contre le catholicisme en faisant brusquement tomber le rideau, lors de la conférence organisée par la Loge Maçonnique sur le même sujet.

— *La Croix* du 27 juin publie la note suivante :

Les habitants de Levallois, réunis, le 21 juin 1913, à la Taverne du Centre, pour organiser la Ligue de défense sociale, déclarent s'unir pour combattre la secte qui a causé tant de mal à notre pays, et veulent s'opposer à toutes les lois faites ou projetées contre la famille et contre la liberté.

Ils veulent plus particulièrement, à Levallois, obtenir la répartition proportionnelle scolaire communale, qui partagera entre tous les enfants indigents, sans distinction d'école, les subsides scolaires du budget communal.

Italie. — On fait des vœux pour que la presse catholique à l'étranger s'occupe à fond du mouvement antimaçonnique qui s'affermit en Italie. Il intéresse tous les catholiques du monde entier, la question maçonnique étant au fond partout la même. AIR, 16 juin 1913.

— *L'Idea Nazionale* publie la note suivante dans son numéro du 21 juin 1913 :

« Grâce surtout à l'*Idea Nazionale*, le Nationalisme italien mène depuis des mois une lutte magnifique contre le monstre maçonnique, elle y intéresse tout le pays et elle est soutenue par les applaudissements de tous les honnêtes gens. Moi qui suis, je peux le dire, un vétéran des campagnes antimaçonniques, je dois reconnaître que la lutte ne fut jamais aussi vive, aussi hardie, aussi générale qu'aujourd'hui, que jamais elle ne fut aussi terrible pour l'ennemi, que jamais elle ne fut aussi efficace dans le noble but qu'elle s'est proposé de moraliser la vie publique nationale. Mais l'espérance que m'a donnée le passé me permet de suggérer à mes compagnons de foi et de lutte un moyen d'action plus pratique, plus expéditif pour amener la guerre à sa phase décisive, à la victoire espérée.

« Il ne faut point l'oublier : la Maçonnerie n'est point un parti, n'est point un groupement politique comme les autres, un parti qu'on puisse attaquer par les moyens ordinaires de polémique écrite et orale, qu'on puisse traiter en guerre comme une armée régulière qui combat à découvert ; elle est, au contraire, une horde sauvage qui vit de guérillas nocturnes, d'embuscades, de trahisons, de fraudes de tout genre. La Maçonnerie, en somme, dans son occultisme obstiné, s'est mise en dehors de la loi civilisée, et doit, par conséquent être combattue par des moyens exceptionnels, par un corps spécial exercé, formé à une tactique bien adaptée à un milieu si différent de tous les autres. L'insuffisance de la tactique usuelle ne s'est-elle pas manifestée dans ces derniers mois de lutte ? Nous avons invité la Maçonnerie à un débat public et contradictoire, et la Maçonnerie s'y est refusée Nous avons sollicité une interpellation à la Chambre, et la Maçon-

nerie a réussi à la faire ajourner, puis à la supprimer. Nous avons dénoncé l'influence maléfique et sectaire de maints éminents dignitaires de l'Etat, et la Maçonnerie a pu affirmer tranquillement, grâce à l'impossibilité du contrôle, que les hommes dénoncés n'étaient pas des siens. Nous avons déclaré hautement, au nom de l'esprit critique moderne, que nous voulions combattre la secte pour ses insidieuses méthodes de lutte, et la Maçonnerie, déplaçant, par un artifice vulgaire, les termes de la question, s'est posée en martyre de l'idée, en victime d'une réaction inquisitoriale. Nous avons, avant tout, demandé la lumière, et elle, restant dans les ténèbres, nous accuse à son tour, de ne pas voir. Peut-on imaginer pareille impudence d'une part, pareille ingénuité de l'autre ? Comment poursuivre une lutte aussi inégale ? Nous, avec des armes loyales, à visage découvert, sans défense d'aucune sorte ; la Maçonnerie, avec des armes insidieuses, visière abaissée, sous le masque de la contrebande. Cela ne peut durer ainsi, c'est évident; notre batailleur périodique hebdomadaire, déjà bien insuffisant pour les besoins de la propagande théorique et pratique du Nationalisme, ne peut pas concentrer systématiquement ses précieuses énergies sur un sujet polémique de cette nature ; et, d'autre part, il ne peut désormais y renoncer sans compromettre gravement les avantages déjà obtenus, et les voir s'évanouir insensiblement.

« Reprenant une idée que j'avais déjà soutenue une fois, et qui avait déjà eu un commencement de réalisation, il y a quelques années, je propose formellement que, sous les auspices du Nationalisme italien, surgisse une *Ligue Antimaçonnique Nationale*, qui recueille les adhésions des honnêtes gens de tous les partis, de tous ceux qui exigent, comme condition imprescriptible de lutte dans la vie moderne civilisée, l'identité de milieu, une arène ouverte, la lumière, l'arme loyale.

« Ainsi que me le disait un jour mon illustre ami, le Professeur Cian, au *triangle* maçonnique oblique, insidieux, néfaste, il faut finalement opposer le *carré* précis et compact de tous les honnêtes gens, et j'ajoute avec une insistance tenace que cet invincible *carré* ne pourra se former que par la réunion en un corps bien organisé, bien aguerri, de toutes les forces qui se proposent de concourir à notre fin : la restauration et l'élévation sociales, tout en laissant à chacun la liberté de prendre le poste qui lui conviendra dans les autres luttes plus générales de la vie politique du moment.

« Ernesto SETTI ».

— *L'Idea Nazionale* fait suivre cette note des réflexions suivantes :

« La proposition de notre estimable ami pour la création d'une « Ligue antimaçonnique » mérite certainement d'être examinée et discutée avec beaucoup d'attention. Les arguments que Setti présente en sa faveur ont sans doute une valeur considérable, non point tant

à cause de la crainte qu'il exprime de voir l'action nationaliste s'épuiser dans la lutte contre un ennemi puissant et occulte, que par son juste désir que cette action puisse s'étendre et se compléter par l'adhésion et la collaboration de tous ceux qui, comme nous, sont opposés aux procédés tortueux de la Maçonnerie. S'il était vraiment possible d'obtenir cette adhésion et cette coopération, la victoire serait certaine, ainsi que le fait très bien remarquer Setti.

Mais cela dit, notre sincérité nous fait un devoir d'ajouter que nous ne nous sommes point fait d'illusion sur l'efficacité pratique, et même sur une vitalité quelconque des ligues « des honnêtes gens de tous les partis ». Une organisation qui se propose un but uniquement négatif, a en soi un vice originel, par suite duquel il arrive d'ordinaire que son activité ne peut être ni durable, ni féconde. Dans l'espèce, la « Ligue antimaçonnique » devrait grouper des hommes appartenant à divers partis politiques, et chacun d'eux devrait combattre la Maçonnerie, non pas seulement parce qu'elle est société secrète, mais aussi et surtout parce que son œuvre secrète lèse les idéals, les institutions, les principes, les intérêts que chacun de ces hommes défend et veut protéger particulièrement.

Les Nationalistes, par exemple, détestent la Maçonnerie surtout à raison de son internationalisme pacifiste et ploutocratique ; les catholiques, à raison de son anticléricalisme rationaliste; les socialistes intransigeants, parce qu'elle fausse la démocratie des forces révolutionnaires, etc. Or, quelle action concrète pourrait être exercée sérieusement par une organisation hétérogène de ces éléments et de quelques autres, sans risquer de contredire les doctrines et les méthodes particulières de chacun. Cette action ne pourrait être qu'*apolitique*, c'est-à-dire qu'elle devrait être circonscrite par des limites de neutralité, ce qui revient à dire qu'elle ne serait point libre, qu'elle ne serait point passionnée, point intégrale.

Ce n'est pas tout. Setti a vu, sans doute, que la meilleure arme défensive de la Maçonnerie contre les critiques est la qualification de *cléricaux* qu'elle leur applique dédaigneusement. Les Nationalistes n'ont point peur des mots, et ils n'ont point peur de celui-ci, qui épouvante bien des Italiens. C'est pourquoi ils sourient en lisant dans le pamphlet du professeur Salvemini, entre autres facéties grossières, celle-ci : « L'*Idea Nazionale* est le supplément hebdomadaire du *Corriere d'Italia* », et ils pensent que personne d'entre eux n'offrira jamais, comme l'a fait, à Albano, le «mattoïde» (l'extravagant) Salmini, un pacte de complicité réciproque pour les intrigues électorales. Les Nationalistes ne se soucient guère que l'imbécillité factieuse et la mauvaise foi de lourdauds adversaires tendent de les faire passer pour ce qu'ils ne sont point. Ils affrontent tranquillement les mensonges et les calomnies dont les « constitutionnels », par la lâcheté invétérée, ne manquent jamais de s'effrayer. Mais Setti, lui-même, est-il disposé à croire que beaucoup de « constitutionnels » d'aujourd'hui, se mêleront à nous pour la lutte ?

— **Le journal *Il Momento*, de Turin, qui mène depuis quelque temps, avec un redoublement d'activité, la campagne antimaçonnique, publie dans son numéro du 27 mai un article auquel nous empruntons ce qui suit :**

L'œuvre de la Maçonnerie ne se borne pas à répandre, par tous les moyens, l'anticléricalisme le plus odieux et le plus déraisonnable — fondé sur des formules hypocrites de haine préconçue contre la religion du pays — mais de plus, elle menace l'intégrité de l'Etat, vise à détruire l'unité des forces et de l'esprit dans notre armée et dans notre marine, pénètre dans les offices les plus élevés du gouvernement; elle se plante, sentinelle vigilante, devant la porte des cabinets de tous les ministres, règle la grandeur de cette flamme que doit être la justice, pour inspirer confiance.

Jusqu'à ce jour, nous nous étions borné à suivre et commenter les événements ; mais nous pouvons faire plus. Nous nous sommes attaché une collaboration précieuse : le Docteur Pasquale Barreca, ingénieur électricien de la Marine royale, actuellement employé à l'arsenal national de la Spezia. M. Barreca a appartenu à la Maçonnerie du Rite Ecossais pendant quinze ans : il a parcouru lentement toute la carrière maçonnique jusqu'au neuvième grade. En ce moment, il est sur le point de quitter la secte, ayant ses raisons pour cela. Il se déclare son ennemi et révélera avec précision, en apportant des preuves, de quelle manière la Maçonnerie s'établit, avec une injuste tyrannie, sur les grandes routes de la vie. Nous nous sommes demandé si nous devions nommer M. Barreca, l'exposer à toutes les représailles de la Maçonnerie. Mais M. Barreca, lui-même, a demandé formellement à être nommé. Nous dirons donc que M. Barreca nous donnera des informations précises sur les systèmes et les fins maçonniques. Le premier article paraîtra dans quelques jours sous le titre bref, mais compréhensible de *Fins, — Caractères, — Moyens, — Organisme.*

— **M. Giulio de Treuzi, l'ennemi implacable et habile de la Maçonnerie italienne, a entrepris une tournée de conférences sur la Maçonnerie dans les groupes nationalistes des grandes villes italiennes. Le 4 juin, il était à Turin, le lendemain à Pise, où il faisait voter par ces groupes des motions pour demander que la Maçonnerie fût chassée de l'armée et de l'administration. Voici l'ordre du jour voté par le groupe de Venise, le 4 juin, publié par l'*Idea Nazionale* du 12 juin 1913 :**

« Le groupe vénitien de l'Association nationaliste reconnaissant dans la présente campagne antimaçonnique affirmée par le Congrès de Rome, conduite et poussée avec tant d'énergie par l'*Idea Nazionale*, un acte d'efficace et habile initiative nationaliste ;

« Exprime le vœu qu'en présence des tergiversations ministérielles symptomatiques, l'on affirme de plus en plus clairement dans le pays l'incompatibilité profonde, morale du soldat, du juge et en général du fonctionnaire public, troublé dans l'accomplissement de ses devoirs par la fidélité inavouée à une clientèle sectaire ;

« Décide de poursuivre la lutte contre la Maçonnerie, et d'en faire une des règles fondamentales de son action dans la prochaine période électorale ».

L'*Italia*, de Milan, publie le compte rendu suivant dans son numéro du 1er juin 1913 :

La Princesse Cristina Giustiniani Bandini, Présidente de l'Union des Dames Catholiques d'Italie a fait le 30 mai, dans la grande salle de la Chancellerie, à Rome, une conférence sur le sujet suivant : « *Les deux écoles de propagande Maçonnique dans les nations latines* ». La conférencière a dit que la société moderne tombe en ruines, parce qu'elle est rongée par le maçonnisme, comme la vigne par le phylloxera. Elle traite de l'action de la Maçonnerie en Angleterre et en France, de l'influence exercée par la Maçonnerie, sur les événements politiques de la Révolution française, influence qui a toujours eu pour but de faire arriver au pouvoir les membres les plus convaincus de la secte. On sait par quels moyens les Loges se maintiennent. La Maçonnerie est une société de scandaleuse assistance mutuelle. Une autre cause de la puissance de la Maçonnerie est l'aide inconsciente que lui apportent une foule de gens auxquels on ne donne que le premier grade, gens qui obéissent aux ordres qu'on leur donne, sans se préoccuper des fins auxquelles on les fait servir.

La conférencière n'a pas manqué de relever des analogies entre la Maçonnerie et le Judaïsme militant. Au fond, la Maçonnerie qui tyrannise le monde latin n'est rien autre chose que la revanche du Judaïsme contre le Christianisme. On peut dire que le but final de la Maçonnerie est la judaïsation des nations chrétiennes. En effet, le Judaïsme règne aujourd'hui sur la diplomatie, sur la politique, sur la finance, sur le commerce, sur le journalisme.

La Princesse Cristina Bandini a insisté particulièrement sur le programme maçonnique italien, dans ses phases distinctes : 1° L'action maçonnique débute par la transformation laïque des œuvres pieuses; 2° La Maçonnerie organise secrètement les forces libérales dans le pays, et forme ainsi un Etat dans l'Etat ; 3° La Maçonnerie inspire le programme radical, et exige du gouvernement la sécularisation du patrimoine ecclésiastique, propriété de l'Etat, à ce que prétendent les Maçons ; elle exige de plus l'application rigoureuse des lois qui suppriment les corporations religieuses ; elle exige enfin l'abolition de tout enseignement religieux dans les Ecoles, mesure qui a pour but d'assurer l'indépendance absolue de la Société civile par rapport à toute influence religieuse. Cela applanirait la voie pour arriver à la

suppression de la Papauté à Rome, centre de la théocratie universelle, et pour faire de cette ville le centre de la démagogie révolutionnaire.

— Le 20 juin dernier, le Conseil directeur du groupe nationaliste milanais a voté l'ordre du jour suivant, que publie le *Corriere della Sera* dans son numéro du 20 juin 1913 :

« Le Conseil, se référant à la campagne antimaçonnique inaugurée au Congrès de Rome et dirigée avec toutes les forces réunies de l'Association, tout en applaudissant à l'attitude énergique prise par l'organe du parti et par la presse libérale indépendante de Milan,

Affirme, en présence des récentes tergiversations du gouvernement, la nécessité de libérer la vie italienne de l'influence corruptrice de cette secte secrète, et par là même, l'incompatibilité entre le devoir du soldat, du juge, du professeur et de tout fonctionnaire public avec l'affiliation à la Maçonnerie ;

« Attire tout particulièrement l'attention des citoyens Milanais sur l'œuvre néfaste accomplie dans les récentes journées de troubles civils par la sournoise coalition des tendances blocardes et antinationales, favorisée par la Maçonnerie.

« Et tire de ces faits une preuve nouvelle de la nécessité de redoubler d'efforts dans les comices électoraux pour lutter énergiquement contre toute tendance maçonnique et antinationale. »

***Il Momento*, de Turin, publie le compte rendu ci-dessous dans son numéro du 24 juin 1913 :**

L'ingénieur Barreca, à qui nous devons des révélations fort importantes sur la Maçonnerie, son action et les travestissements sous lesquels elle la déguise, a fait le 21 juin, à La Spezia, dans la salle de la Société Catholique de La Spezia, devant un public choisi et nombreux, une conférence sur la Maçonnerie. Il y a décrit la façon dont la Maçonnerie se sert du secret comme appât pour séduire les gens crédules et surtout pour arriver à ses fins illicites. Il a traité ensuite des cercles maçonniques, des divers grades, des moyens pour agir sur les profanes, des exigences de la secte, des liens par lesquels elle s'attache des adeptes. Une salve d'applaudissements a récompensé l'orateur de sa magnifique et courageuse conférence.

Le compte rendu suivant est extrait de l'*Italia*, de Milan, numéro du 11 juin 1913 :

Le 11 juin, a eu lieu à Milan, au théâtre de l'Artistica Romana, une nombreuse réunion d'ouvriers et d'employés à laquelle ont pris part les notabilités de l'Action Catholique. Elle avait été organisée par la

Fédération de la Jeunesse, sous la présidence effective du commandeur Pericoli, président de la Jeunesse Catholique Italienne.

Le président, après avoir résumé l'histoire de cette société, dit qu'elle s'est donné pour but la lutte sans merci contre la Maçonnerie, association sectaire qui vise à déchristianiser le pays en déchristrianisant la jeunesse. Il montre que les catholiques occupent glorieusement les premiers rangs dans cette lutte contre les pièges sectaires.

Il donne la parole à M. l'avocat Ossicini qui traite « de la Maçonnerie et de l'éducation de la jeunesse », celui-ci fait remarquer que la Maçonnerie vise surtout la jeunesse et l'école, parce qu'en ces deux choses est tout le secret de la vie morale et nationale. Pour atteindre ce but, la Maçonnerie met toujours au ministère de l'Instruction publique, un de ses affiliés les plus sûrs, qui domine et dirige la masse entière du corps enseignant, et fait de celle-ci, à part une minorité peu combative, une dépendance du Grand-Orient. De nombreux applaudissements accueillent ce langage si ferme et si perspicace.

Le Président donne ensuite la parole à M. Egilberto Martire, qui parle « de la Maçonnerie et de la politique dite ecclésiastique ». L'orateur commence par une charge à fond contre la mentalité maçonnique. Il fait défiler les diverses phases de la tactique maçonnique dans les rapports entre l'Eglise et l'Etat ; la première phase est celle du séparatisme, où l'Etat se déclare incompétent dans les choses religieuses ; la phase définitive est celle où l'Etat prétend pénétrer dans l'Eglise, dominer et s'imposer dans la maison d'autrui. Cette conception est celle qu'a adoptée et prônée le Professeur Scaduto, à la réunion maçonnique des démo-constitutionnels ; lorsqu'il a soutenu que l'Etat doit réaliser la liberté dans l'Eglise, en bouleverser la constitution fondamentale, et s'y établir en maître des consciences. Cette façon de propager la liberté n'est autre chose que le masque de l'esclavage. Et quel moyen les Maçons comptent-ils employer pour s'emparer de l'Eglise ? Un moyen tout à fait maçonnique : il consiste à acheter la conscience ou la complicité du clergé. C'est pourquoi Scaduto se montrait si soucieux de la cause des curés de paroisse, et voulait augmenter leur traitement : il s'agissait de faire d'eux les mercenaires de l'Etat Jacobin. Mais la mathématique maçonnique s'est trompée dans ses calculs, parce que clergé et catholiques repousseront, comme ils l'ont fait en France, l'argent corrupteur, et qu'ils affirmeront la liberté de l'Eglise, qui est la liberté des esprits libres. (Nouveaux applaudissements).

M. Mario Cingolani, qui succède à M. Egilberto Martire, passe rapidement en revue les partis démocratique et constitutionnel, qui ont été entièrement corrompus par l'infection sectaire. Il montre ensuite l'ambiguité de la conduite du Gouvernement pris entre le devoir de la sincérité et la peur de la Loge. Il conte les tergiversations sans fin auxquelles a recouru la Chambre actuelle pour ne pas discuter les interpellations sur la Maçonnerie, et dit, en un langage plein

d'enthousiasme, la nécessité de livrer avec sincérité et courage les batailles de la vie publique. La sincérité et le courage civil sont les meilleures armes contre la Maçonnerie.

Le dernier orateur, M. Francesco Aquilante, se donne pour tâche de montrer le vide de la pensée maçonnique : c'est une synthèse de ce laïcisme bâtard et de ce scepticisme menteur qui méritent la plus sévère condamnation.

La réunion se sépare dans un ordre parfait, sans avoir donné lieu au moindre incident.

Turquie. — Nous extrayons le passage suivant de l'arrêt qui a condamné les assassins de Mahmoud-Chefket, tel que le publie *La Turquie* de Constantinople, 25 juin 1913:

Kiazim... fit venir d'Ismidt un certain nombre de Circassiens... afin d'exciter leurs sentiments de fanatisme et de vengeance ; il procéda à des menées subversives, d'un côté, relativement au meurtre de Nazim pacha, et de l'autre, aux soi-disants politiciens de la Franc-Maçonnerie et du sionisme. En ajoutant à cette forme du serment un engagement hostile contre ces doctrines, il les persuada complètement. Il acheta et leur distribua même des mouchoirs à pois rouges, avec la marque de sa tribu (Kabyké), afin de faire facilement reconnaître les initiés entre eux et notamment d'être reconnus par les soldats qui devaient bloquer le palais impérial, pour être autorisés à entrer dans le palais...

Le même journal donne le récit de l'exécution. Voici ce qui concerne le capitaine Kiazim :

Il était 3 h. 40. Le premier condamné qui sortit, entre deux gendarmes, baïonnette au canon, de la grande porte du Séraskérat, était le capitaine Kiazim, l'organisateur du complot.

La sentence de la cour martiale et le décret du Sultan la sanctionnant, furent de nouveau lus devant Kiazim bey qui devait être le premier exécuté. Ce dernier, qui fut le principal organisateur du complot, demanda à parler. Cela lui fut accordé.

Kiazim parla pendant deux minutes ; il termina d'une voix ferme :

« Kiazim meurt, mais cent autres Kiazim naissent ! Vive la Justice! Maudits soient les francs-maçons! Maudits soient les tyrans! »

Et Kiazim bey livra ensuite, crânement, son cou à la corde.

Les autres condamnés par la justice du Comité Judéo-maçonnique jeune-turc ont été exécutés dans l'ordre suivant :

Damad Salih pacha, Hakki, Zia, Mehmed Ali, Aboullah Séfa, Mouhib, le colonel Fouad bey, Topal Tewfik, Chéfik, le gendarme Kémal, le chauffeur Djévad.

Armée

Allemagne. — Voici ce que dit, au sujet des armements, un périodique maçonnique de quelque autorité :

« Pendant que les Loges des pays de langue romaine mettent fréquemment sur le tapis des questions politiques et religieuses et les traitent dans un esprit plus ou moins passionné, la Maçonnerie allemande évite avec un scrupule anxieux de discuter ces problèmes. Il en résulte que les Loges romaines passent, non sans raison, pour les centres de réunion des politiques radicaux, tandis qu'on ne reproche aux Loges allemandes que leur conservatisme. Il faudrait mettre au concours la question de savoir si les facteurs éducatifs dans le monde, l'Eglise, l'Ecole, doivent aussi agir, en un certain sens, sur l'armée, en tant que puissance politique intervenant dans la vie des peuples. Les peuples romains, avec leur légèreté organique, décident, sans plus ample réflexion, qu'il en est ainsi ; les Germains, d'un sang plus lourd, trouvent qu'il y a là matière à de grandes réserves. Les Institutions qu'on vient d'énumérer leur semblent des terrains neutres, qu'il faut interdire à la faveur et à la haine des partis, et qui doivent être le bien commun de tout le pays. Dès lors, les Loges germaniques et surtout allemandes, comprennent des membres de toutes les opinions politiques, et, si en se plaçant sur le terrain national, elles encouragent le patriotisme, elles enseignent néanmoins un cosmopolitisme de bon aloi. Une Loge qui favoriserait les principes du chauvinisme, ferait donc, en Allemagne, une impossibilité. *Alors que, d'après des renseignements sûrs, nous savons que dans les Loges françaises, des F.·. de la plus grande considération ont tenu tête, de la manière la plus résolue, à la concurrence d'armements, en s'opposant au service de trois ans, on n'a pu relever dans les Loges allemandes aucun indice d'une disposition semblable* (c'est nous qui soulignons ce passage). Néanmoins, ce serait juger faussement les F.·. que de les accuser, d'après cela, de pousser à la guerre, et nous pouvons affirmer hardiment, que de ce côté du Rhin, la paix compte autant d'amis que de l'autre côté.

Etats-Unis. — On lit dans un journal maçonnique américain :

Le 17 septembre 1912 était le 50e anniversaire de la bataille d'Antretam, à laquelle je pris part comme capitaine de la compagnie C du 5e régiment des volontaires de Wisconsin. Comme nous formions la seconde ligne de bataille, attendant l'ordre de marcher en avant, nous remarquâmes dans ce champ de blé qui est devenu fameux, un grand nombre de morts, de blessés, de canons démontés, de chevaux mutilés. Parmi le tonnerre des canons et le sifflement des balles, nous pûmes discerner quelques mots ou phrases. En examinant

de près les corps supposés morts de soldats confédérés (le narrateur appartenait à l'armée fédérale, c'est-à-dire l'armée ennemie), nous vîmes des mains, des bras se mouvoir, mais ces mots et ces signes ne furent compris que de certains d'entre nous. Alors, trois ou quatre des nôtres se rendirent auprès du colonel et lui parlèrent à voix basse. Il asquiesça d'un signe ; ces hommes s'avancèrent vers la ligne de bataille, relevèrent les blessés dont ils avaient remarqué les gestes, et les soignèrent.

« Tout étonné, je m'informai. Le colonel me répondit : « Capitaine, la Maçonnerie, c'est cela. Ces hommes sont des Maçons, et leurs dernières volontés seront accomplies par leurs F.·. ».

France. — Le correspondant parisien de l'agence *Roma* écrit à propos de la loi militaire :

Trois journaux : les *Droits de l'Homme*, *Armée et Démocratie*, le *Courrier Européen*, viennent de lancer un appel à l'effet de propager jusque dans les milieux radicaux et parmi la majorité ministérielle, la poussée révolutionnaire qui part de la *Guerre Sociale*, de la *Bataille Syndicaliste* et de l'*Humanité*. A cet appel a adhéré toute la coterie des intellectuels et des généraux politiciens : Anatole France, général Percin, Octave Mirbeau, général Peigné, Victor Augagneur, Lucien Descaves, Gabriel Séailles, général Pédoya, Ch. Seignobos, G. Ponsot, Francis de Pressensé, Camille Pelletan, général Rouvray, général Godard, Marcel Sembat, Alexandre Varenne, Paul-Hyacinthe Loyson, etc., etc. Bref, tout l'état-major des jours de « chambardement ». C'est une nouvelle affaire Dreyfus qui commence avec de bien autres racines, profondes et passionnées, dans tout le pays. Des équipes de conférenciers, techniciens militaires et parlementaires, vont sillonner les départements afin d'achever d'exaspérer l'opinion déjà ébranlée par les retardements, les hésitations, les contradictions. AIR. 27 juin 1913.

— M. Gustave Téry écrit très justement à ce sujet, dans *L'Œuvre* numéro du 26 juin 1913, p. 951 :

Il ne faut pas s'étonner pourtant que ces généraux de Loges restent constants avec eux-mêmes : n'est-il pas tout naturel que ceux qui ont inventé les fiches n'apprennent aux soldats qu'à « fiche le camp » ?

Mais au bas de ce placard, il y a d'autres signatures qui ne sont pas moins scandaleuses : ce sont celles des professeurs de la Sorbonne. Pensez-vous qu'on va les révoquer ceux-là ? Allons donc ! Si je dois comparaître de nouveau devant le Conseil supérieur, c'est tout juste si je ne les retrouverai pas parmi mes juges !

Voici le scandaleux passage de cet appel à la désertion qui va

être colporté dans la France entière par une armée de conférenciers :

« Au 1er octobre prochain, en l'état des choses actuel, les soldats auront terminé leur service légal et pourront se considérer comme déliés du service et maintenus au corps par abus de pouvoir. S'ils restent au corps et ne se soumettent plus aux règlements militaires, seront-ils punissables ? S'ils s'en vont purement et simplement, seront-ils considérés comme déserteurs ? »

— On lit dans le *Midi Royaliste*, de Toulouse, numéro du 15 juin 1913 :

Une circulaire présentant le « Foyer du Soldat » comme une œuvre moralisatrice et humanitaire pour le soldat, demande aux Conseils municipaux des subsides.

« Le Foyer du Soldat » est une œuvre purement maçonnique.

Que ceux qui en doutent s'en assurent, ils pourront s'en convaincre.

Le juif Hélitas a fermé le cercle catholique à Aurillac pour inaugurer au nom de la laïcité « Le Foyer du Soldat ». C'est donc une œuvre de guerre religieuse contre laquelle tous les conseils municipaux s'insurgeront. Il suffira que nos amis les préviennent.

— Cyr écrit dans *la Croix* du 19 juin 1913 :

Le dimanche 8 juin, la Loge *la Fidélité*∴ de Lille, avait organisé sa grande tenue∴ annuelle de « mastication solsticiale » dans un music-hall tenu par un vrai F∴ Il y avait là environ 250 convives, dont la plupart petits fonctionnaires et instituteurs.

Au dessert, sur un signe du président, on fit sortir de la maison serveurs, cuisiniers et laveurs de vaisselle. Puis, quand le F∴ Tuileur se fut assuré qu'on était bien en famille, sans valetaille profane, la musique commença.

Ce fut d'abord, au milieu du fracas de la « poudre humide » dont les bouchons sautaient au plafond, une série de déclamations contre la loi de trois ans, l'armée et le patriotisme. Après quoi, les chants éclatèrent : le *Drapeau rouge*, l'*Internationale* et l'*Hymne au* 17e vibrèrent tour à tour.

L'enthousiasme des choristes était tel que les passants, dans la rue, s'arrêtaient stupéfaits et outrés de ces hurlements antipatriotiques. Plus de cent témoins auriculaires pourraient attester le fait. D'ailleurs, la *Croix du Nord* en a publié dès le lendemain le récit, avec noms à l'appui, et n'a pas reçu le moindre démenti.

Or, voici ce qui rend grave cette aventure et lui donne les proportions d'un scandale : c'est que le président du banquet, le corybante de ces saturnales antimilitaristes, n'était autre que le F∴ Wellhoff, Vénérable∴ de la Loge *la Fidélité*.

Et vous n'êtes pas, Monsieur le ministre, sans connaître ce potentat israélite, qui a ses grandes et petites entrées au ministère de la Guerre.

C'est lui qu'on appelle couramment à Lille, le « colonel civil » du 43e de ligne, et qui est en passe de devenir le « commandant civil » du 1er corps d'armée.

C'est lui qui est investi officiellement, par l'autorité militaire, de la mission délicate de recruter et de choisir les conférenciers civils qui donneront des cours aux soldats de toutes les garnisons du corps d'armée.

Et aux séances inaugurales, il parade sur l'estrade à côté du major de la place, il parle, il reçoit des congratulations militaires, et l'an dernier, la croix des braves, la croix de la Légion d'honneur — d'honneur, Monsieur le ministre ! — fut décernée à cet ancien commis en soieries, ancien voyageur en drogueries et couleurs, ancien chemisier, etc., imposé à la ville de Lille comme receveur municipal et devenu le *caporal-bottier* du 1er corps d'armée !

Il est le distributeur officieux et toujours obéi des faveurs et des passe-droit ; il est le « piston » omnipotent qui se fait menaçant dès qu'on fait mine de lui résister.

Dans ses bureaux de la recette municipale, il a ses heures d'audience où simples soldats, petits et hauts gradés viennent lui faire leur cour et recevoir je ne sais quels mots d'ordre.

Dans les locaux militaires, il a ses entrées libres. Récemment, il y faisait placarder cette affiche que je copie textuellement :

... *Des récompenses* (*livrets de Caisse d'épargne*, *médailles d'argent et de bronze*, *diplômes d'honneur*, *gravures*, *livres*, *etc.*), *sont décernées chaque année aux auditeurs* (*des conférences*) *qui adresseront au* Délégué régional, M. Wellhoff, receveur municipal à Lille, *les meilleures narrations sur les sujets traités pendant l'année.*

Cette conférence étant d'ordre général (l'alcoolisme), *tous les militaires, même ceux non inscrits aux cours d'enseignement professionnel et d'instruction élémentaire, peuvent y assister.*

Le Délégué régional,
B. WELLHOFF.

ITALIE. — L'*Agence Roma* constate l'inefficacité des déclarations parlementaires faites par le ministre de la guerre au sujet des officiers francs-maçons.

Cette impression a été générale ; des journaux libéraux et anticléricaux n'ont pas manqué de le constater carrément, tel l'organe militaire *L'Esercito Italiano.*

Pendant ce temps, le Grand Orient organise la défense de ses affidés. L'*Agence Roma* ajoute :

A travers beaucoup de choses, d'une valeur inégale, qui se disent dans les milieux plus ou moins antisectaires, les remarques suivantes semblent vraiment importantes. Elles visent les démentis donnés par des officiers de terre et de mer qu'on avait accusés d'appartenir à la Franc-Maçonnerie.

1° Un homme qui dit, sans mentir : « Je ne suis pas Franc-Maçon », peut être un carbonaro, un membre de la Ligue internationale de la Libre-Pensée, un agent de la « Giordano Bruno », un martiniste, un théosophe organisé, etc. C'est-à-dire qu'il peut appartenir aux autres « franc-maçonneries » qui ne portent pas ce nom, mais dont la nocivité est tout au moins égale à celle que la Franc-Maçonnerie, soit en général, soit en particulier, peut avoir pour les armées de terre ou de mer. Aussi, la révolution portugaise qui a terrassé la monarchie, mais surtout la patrie, a été faite par les « carbonari » autant que par les Francs-Maçons, avec lesquels parfois les premiers sont en guerre... fraternelle, tout en étant les uns et les autres sous l'emprise du Pouvoir Occulte central.

2° Un homme qui dit, sans mentir : « Je ne suis pas Franc-Maçon » peut l'avoir été officiellement jusqu'à la minute avant. Il a donné sa démission... officielle de Franc-Maçon — supposons par ordre exprès du Grand-Orient, qui veut couvrir ses affiliés — tout en restant pratiquement aux ordres de la secte.

3° Enfin, il y a, sans doute, des personnes qui, tout en n'ayant jamais été inscrites à la Franc-Maçonnerie ou à toute autre secte similaire, servent la secte autant et plus que certains sectaires inscrits et « somnolents ». Ces gens-là servent la secte, soit consciemment, parce qu'ils veulent bien faire une action sectaire, tout en restant personnellement en dehors des engagements des sectes ; soit inconsciemment, parce qu'ils se laissent diriger, influencer, mener par un membre de la secte — qu'ils ne connaissent peut-être pas sous cette qualité — qui exerce son action au nom de l'idéal laïcisateur, scientifique, etc., ou bien en faisant valoir un intérêt opportuniste.

Ces constatations ont une valeur générale, applicable non seulement à l'Italie et à l'armée, mais à tous les pays et à toutes les classes de la société.

Le rédacteur de l'*Agence Roma* conclut que, pour résister à cette action souterraine,

La meilleure tactique antisectaire est d'insister auprès de l'opinion publique non seulement sur les dangers de la secte, mais aussi sur ses ruses, et sur les artifices qu'elle emploie pour « couvrir » ses agents et ses affaires, ruses dont les trois constatations précédentes donnent le schema fondamental.

AIR., *Cahiers Romains*, 1er juin 1913.

— Un journal allemand de Breslau, la *Schlesische Zeitung*, 19 mai

1913, donne la cause du manque d'énergie du ministère italien contre la Franc-Maçonnerie : les élections générales sont proches, les Francs-Maçons y sont les maîtres, et leur mécontentement pourrait coûter cher au gouvernement.

— *L'Eclair* public, dans son numéro du 10 Juin, la dépêche suivante de son correspondant à Rome :

Rome, 9 juin. — Aujourd'hui, la Chambre devait discuter les interpellations sur l'extension de la franc-maçonnerie dans l'armée. Le débat — à cause de la divergence d'idées du gouvernement sur la question — présentait un certain intérêt : on se demandait de quel côté pencherait M. Giolitti, entre le ministre de la guerre, qui, par ses déclarations du Sénat, a été un défi à la secte, et les trois ministres de l'instruction, de la justice et des travaux publics, qui sont des maçons notoires.

Le débat a été évité, grâce à un accord secret avec les socialistes ; ceux-ci ayant présenté une autre interpellation sur le chômage, cinq orateurs d'extrême-gauche ont trouvé moyen d'occuper tout le temps la tribune.

La Chambre devant s'ajourner cette semaine, il ne sera plus possible d'aborder la question de la maçonnerie dans l'armée.

Le *Corriere d'Italia* pubie la note suivante dans son numéro du 14 juin 1913 :

Les déclarations faites à la tribune de la Chambre, par le ministre de la Guerre, général Spingardi, sont de belles paroles, *voces, prætereaque nihil*. Dans la ville de Savone, les officiers maçons sont peu nombreux, mais très connus, et la façon méprisante dont ils parlent des déclarations ministérielles est un sujet de pénibles commentaires dans toute la ville. Ces officiers sont : un major, quatre capitaines et un lieutenant ; ils n'ont cessé de fréquenter assidûment la Loge locale de la Via Pia, qui se nomme *la Sabbazia ;* ils ne manquent jamais à la convocation hebdomadaire du Vénérable, le F.·. Vianello ; il semble qu'ils tiennent plus que jamais à braver les attaques contre la Ligue des trois points. Ils sont à l'atelier presque en uniforme, c'est-à-dire dans le costume mi-civil, mi-militaire, qui est toléré hors de service. L'un de ces F.·. est très favorisé ; il se plaît à Savone et il y reste depuis dix ans, malgré trois changements de la garnison, qui, pour lui, n'ont d'autre conséquence que de changer le numéro de ses effets.

On lit dans *L'Idea Nazionale*, à la date du 12 juin 1913 :

Il y a une douzaine d'années surgit, chez les officiers Maçons de la garnison de Turin, l'idée de provoquer une réunion de tous leurs

collègues Maçons de l'armée, pour délibérer sur la ligne de conduite à suivre à l'occasion de certaines manifestations de l'Association (La Maçonnerie), qui rendaient opportun l'échange des vues diverses des intéressés. On communiqua ce projet au Grand-Orient pour lui demander son avis ; celui-ci, soit qu'il n'approuvàt pas ce mouvement, soit qu'il refusàt d'endosser la responsabilité d'une réunion dont la découverte aurait fait constater une faute grave contre la discipline, le Grand-Orient, donc, laissa aux intéressés toute latitude d'agir comme ils l'entendaient. Et ceux-ci persistèrent, en effet, dans leur projet ; ils envoyèrent à tous les militaires, dans les différentes garnisons, une invitation à adhérer au projet de réunion. Les adhésions ne se firent pas attendre, et l'on décida que ladite réunion aurait lieu à Bologne.

« Ponctuellement, au jour dit, *deux cents officiers* de tous grades, c'est-à-dire tous les adhérents, qui avaient pu obtenir les permissions nécessaires pour s'absenter, se trouvèrent à Bologne. Réunis dans le local convenu, ils traitèrent la question qui avait motivé cette démarche ; les opinions les plus diverses furent émises, et l'un des plus jeunes officiers, son tour venu, s'exprima ainsi :

« — Chers collègues, il me semble que pour formuler clairement les conclusions auxquelles nous tendons péniblement, en prodiguant l'éloquence, nous n'avons qu'une chose à considérer. Nous voulons établir, si, après le fait qui nous a déterminés à nous réunir ici, nous pouvons encore croire que notre qualité de Maçons soit conciliable avec notre qualité d'officiers. Eh bien ! du moment que nous sommes aujourd'hui ici, par la grâce de notre lien occulte, pour délibérer sur la ligne de conduite à suivre dans l'affaire qui nous occupe, cela suffit pour démontrer que nous pourrons nous réunir un autre jour pour prendre les délibérations les plus graves, contrairement à nos devoirs profanes. Nous sommes déjà ici, en dehors de la discipline ; dès lors, il me semble qu'en substance, notre discussion est absolument oiseuse. »

L'Agence *Roma*, parlant de cette réunion dans sa feuille du 13 juin 1913, la donne comme ayant eu lieu tout récemment.

— Nous avons reproduit dans la Revue, numéro du 20 juin, p. 1939 la note par laquelle le Grand-Orient d'Italie s'efforce de défendre la Maçonnerie. Voici ce que dit à ce sujet la *Gazzetta del Popolo* de Turin, numéro du 25 mai, journal favorable à la secte :

La protestation du Grand-Orient vient a propos : elle confirme, comme a dû le faire le ministre Spingardi, qu'il ne saurait y avoir d'incompatibilité entre la hiérarchie maçonnique et la hiérarchie militaire, que le serment maçonnique n'est point en contradiction avec le serment de fidélité au Roi et à la Patrie. Du reste, ceux qui affirment cette incompatibilité, ne citent pas un seul fait, et les clé-

ricaux, qui guettent avec tant de vigilance les scandales maçonniques, n'auraient pas manqué de relever les indices propres à soutenir leur thèse : quelles preuves donnent-ils ? Un seul document, et la photographie d'une enseigne maçonnique prise au hasard parmi tant d'autres, comme on en voit en Italie, sur les magasins.

Je me rappelle, qu'en 1907, autant qu'il m'en souvienne, le général Malzitelli prit sur lui dans la division de Rome de faire des recherches pour connaître les officiers qui appartenaient à la Franc-Maçonnerie. Le fait fut connu ; les journaux démocratiques s'insurgèrent ; mais, comme on ignorait de qui venait l'initiative de ces recherches, les journaux dirent que cette initiative venait du chef d'état-major général, qui était alors le général Saletta.

Informé de ces bruits, le général Saletta les démentit, déclara qu'il n'avait point donné l'ordre de faire ces recherches, que d'ailleurs il ne les eût point ordonnées, parce qu'une telle façon d'agir était contraire à ces principes, bien qu'il ne fût point Maçon.

On lit dans l'*Avvenire* de Bologne, numéro du 28 mai :

Le 28 mai, l'Association Nationaliste, visée principalement par le manifeste du Grand-Orient, a invité, par l'organe de son président, M. Domenico Oliva, à une discussion publique contradictoire, M. Ulisse Bacci, secrétaire du Grand-Orient. Les Nationalistes, dans le défi qu'ils ont fait publier par les journaux de Rome, déclarent qu'ils attendront une réponse jusqu'au 10 juin. Dans sa lettre, M. Domenico Oliva dit entre autres choses :

« Les Nationalistes qui ont dénié à la Maçonnerie le caractère fondamental d'une œuvre d'éducation, et l'ont accusée de cacher des idéals opposés à ceux de la nation, et de préparer à l'Italie ce qu'une dizaine d'années de gouvernement maçonnique a fait en France, c'est-à-dire la ruine de toute discipline militaire et sociale ; les nationalistes qui se sont donc insurgés contre l'ennemi le plus formidable et le plus insidieux qu'ait l'Italie, s'offrent avec empressement à connaître, à discuter toutes les idées, tous les actes que le Grand-Orient déclare être méconnus, et au nom de ce libre-examen, qui est professé comme la régle suprême de l'institution maçonnique, et auquel nul n'échappe, sans le mouvement moderne, ils invitent le Grand-Orient à nommer des représentants qui, « pourvus de son mandat officiel », viennent en un jour, en un lieu, et dans les conditions qu'on aura d'avance réglées d'un commun accord, engager le débat avec les nationalistes, de la même manière que l'ont fait les socialistes et les catholiques.

— Dans sa réponse, le F.·. Ulysse Bacci, secrétaire du G.·. O.·. d'Italie, fait l'éloge de la Maçonnerie et refuse toute discussion. M. D. Oliva réplique que ce refus est une nouvelle preuve du caractère ténébreux et sectaire de la Secte. Cf. (*Italia*, *Milan*, 5 juin 1913).

La lettre suivante a été envoyée au journal l'*Idea Nazionale,* de

Rome, qui la publie dans son numéro du 19 juin 1913, par un officier de l'armée italienne.

« Rome, 13 juin 1913.

« Cher De Frenzi. — Moi aussi je pense qu'à notre époque, on ne saurait admettre l'existence d'une société secrète. Je crois qu'une société secrète, qui aurait en outre un caractère international, ne peut être que funeste aux intérêts de la nation. — C'est pourquoi j'applaudis à la campagne antimaçonnique de l'Association Nationaliste, et j'espère qu'elle réussira à empêcher les militaires de s'affilier à la Maçonnerie, parce que l'Armée ne doit pas se laisser salir en acceptant des liens d'une nature équivoque. — Bien que je n'aie point pris part au Congrès de Rome, surtout parce que je fais encore partie de l'Armée, tout en n'étant plus dans les cadres actifs, mon adhésion a encore quelque valeur, si mince qu'elle soit. C'est pour cela que je joins ma faible voix au chœur d'approbations qui retentit chaque jour plus sonore autour des nationalistes. — Je suis, etc ».

CARLO PICASSO,
capitaine-commissaire dans la Réserve nationale.

— Le même journal publie cette autre lettre, émanant d'un officier Franc-Maçon, dans son numéro du 26 juin 1913 :

« J'apprécie sincèrement les motifs qui guident les nationalistes dans leur campagne antimaçonnique, que j'ai suivie d'abord avec curiosité, puis avec un intérêt sans cesse croissant. Je trouve exagérées quelques-unes des conclusions que les nationalistes tirent de l'idéal traditionnel de la Maçonnerie, lorsqu'ils en déduisent une incompatibilité absolue entre la qualité d'officier et celle de Maçon. La vérité est qu'en Maçonnerie, du moins à ma connaissance, bien peu s'occupent de cet idéal, ou que bien peu prennent cet idéal au sérieux. Peut-être que l'action en vue de le réaliser est réservée aux F∴ des plus hauts grades. Donc, si l'incompatibilité affirmée entre le sentiment militaire et le patrimoine idéologique et moral de l'Association existe, elle ne se révèle que fort imparfaitement aux officiers affiliés, lesquels, pour la plupart, et dans la réalité du fait, appartiennent généralement à des Loges de tendances orthodoxes : ils s'y rencontrent le plus souvent avec des hommes qui auront le plus grand soin de ne point choquer les sentiments patriotiques et militaires des F∴ officiers. Tout cela n'empêche pas que certains faits rapportés par l'*Idea Nazionale*, aient produit une forte impression sur ceux qui, tout en étant affiliés à la Maçonnerie, n'avaient jamais attaché une importance excessive, réelle, à cet internationalisme maçonnique, sur les causes et la portée duquel la très grande majorité des Maçons n'a, je le répète, d'autre connaissance, et des idées plus précises que celles que peuvent en avoir des profanes.

« Mais ce qui a le plus de valeur dans les considérations de l'*Idea Nazionale*, c'est ce qu'elle dit au sujet de l'incompatibilité « *indiscipli-*

naire » entre le fait d'appartenir à l'armée et celui de faire partie de la Maçonnerie. Il faut remarquer d'abord que cette incompatibilité n'apparaît pas clairement et si vite que cela à la conscience de l'officier. On dirait que les F∴ anciens font tout leur possible pour la lui dissimuler. Mais un certain malaise commence à se manifester dans son esprit à l'occasion de ses rapports avec ses collègues. Il commence à sentir des inconvénients et des difficultés morales qui le troublent et l'inquiètent. Beaucoup s'y accoutument graduellement, et cherchent, par une transaction perpétuelle, à mettre d'accord leurs obligations d'officiers et les obligations maçonniques. Pour d'autres, la conciliation est plus malaisée. Pour moi, par exemple, les publications de la campagne antimaçonnique actuelle m'ont surpris dans un moment de douloureuse incertitude, et je sais que d'autres collègues se trouvent dans une situation analogue.

« Soyons sincères. Beaucoup d'officiers se sont faits Maçons par la suggestion de l'exemple d'autrui, par l'espoir (qu'expliquent les ennuis de la carrière) de se procurer un appui, une défense contre les injustices, par une sensation étrange, mais fort répandue, de l'insuffisance intellectuelle de l'activité militaire pendant une période de paix sans gloire ; beaucoup aussi, sans se rendre compte de la gravité de l'acte qu'ils accomplissaient. En disant cela, je parle surtout de mon cas qui est celui d'un grand nombre de collègues, chez lesquels s'est heureusement développé, grâce à la guerre de Libye et à la renaissance de l'esprit martial dans le pays, un état d'âme fort différent, qui a fait sentir plus vivement le malaise dont je parlais plus haut.

« Or, actuellement, un grand nombre d'officiers quitteraient la Maçonnerie. Mais ils n'osent pas le faire ! Ils n'osent pas le faire pour différentes raisons. Pour certains, c'est par reconnaissance plus ou moins spontanée, des bienfaits reçus; mais ces bienfaits, vous pouvez m'en croire, ne vont point d'ordinaire aux Maçons, et uniquement parce que Maçons. La Maçonnerie elle-même a ses benjamins, et ses gens avisés, qui savent s'attirer les faveurs des hautes sphères, sans que la masse des simples, des moins habiles, puisse en faire autant. Et cette fameuse affaire des avantages merveilleux qu'assurerait l'affiliation, c'est un des nombreux *bluffs* de la Maçonnerie. Il y a d'autres raisons qui expliquent l'hésitation de bien des officiers à sortir des Loges. La première de toutes ces raisons, c'est le respect humain, le désir de n'avoir pas l'air de se *repentir* de ce qu'on a fait ; c'est en somme un sentiment dont on peut venir à bout sans trop de peine. Puis, il ne faut pas disconvenir de l'influence qu'exerce l'idée que la qualité de Maçon ne se perd jamais : *Semel abbas, semper abbas* ; que le fait de renoncer à ladite qualité est une répugnante abjuration. Mais ce qui a le plus d'influence, c'est le besoin de réaction que suscite nécessairement la violence même de la campagne maçonnique. Elle s'applique à répandre la défiance et la méses-

time à l'égard des officiers qui appartiennent à la Maçonnerie. Votre journal, par exemple, est presque allé jusqu'à les traiter de traitres. Ce fut, permettez-moi de vous le dire, une erreur de tactique. Vous n'obtiendrez ainsi d'autre résultat que de *refouler* les officiers dans les Loges, que de les empêcher d'en sortir librement pour aller à la grande lumière du jour. Vous devriez, au contraire, les aider à triompher de leurs inquiétudes, en leur parlant avec confiance et affection. En agissant ainsi, combien votre campagne sera plus fructueuse ! »

L'*Idea Nazionale*, qui garantit l'authenticité de cette lettre, déclare qu'elle n'est pas anonyme.

— La Maçonnerie italienne a trouvé un défenseur inattendu, le capitaine Bonfiglio, qui est peut-être Franc-Maçon, à ce que dit *Il Caffaro*, de Gènes, qui a inséré sa lettre dans son numéro du 26 mai 1913. Voici les principaux passages :

« Etant donné que les statuts fondamentaux de la Maçonnerie sont les mêmes dans tous les pays, et qu'on peut regarder comme coupable d'abus toute Association qui apporte à ces statuts, des modifications fondamentales, les accusations portées contre la Maçonnerie peuvent se résumer ainsi :

« 1° Elle serait une institution qui a fait son temps; 2° elle est ennemie de l'ordre social et politique d'après lequel se gouvernent les différents peuples ; 3° elle vise à la destruction du sentiment de la patrie ; 4° tout soldat qui en fait partie est en faute.

« Un annuaire publié dans le seul but de fournir des renseignements aux voyageurs, et par conséquent étranger à toute polémique, nous apprend qu'en 1912, il y avait aux Etats-Unis 1.301.657 Maçons inscrits à 12.322 Loges ; qu'il y a en Angleterre 4.112 Loges, 501 en Allemagne; 136 en France. Tenons-nous en là pour ne pas allonger l'argumentation.

« Ainsi qu'on le voit, le nombre des Loges s'accroît en proportion directe des progrès que font les nations dans la civilisation, grâce à la richesse. Cet accroissement se constate encore en comparant le nombre des Loges en 1912 avec celui de 1911 : on voit que ce nombre s'est accru : en Angleterre, de 77 Loges ; en Allemagne, de 22 ; en France, de 6 seulement.

« Le même annuaire nous apprend qu'en Angleterre, le duc de Connaught est Grand-Maître de la Maçonnerie ; qu'en Russie, le prince Frédéric-Léopold est le protecteur de la Grande-Loge Nationale de Berlin ; que le roi Gustave V est le Grand-Maître de la Maçonnerie suédoise ; que le roi de Danemark est également le chef de la Maçonnerie....

« ... Les soldats des nations énumérées ci-dessus comme ceux de toutes les nations qui peuvent se dire civilisées, ont pour devoir

sacré, reconnu et sanctionné par les statuts maçonniques, de défendre leur roi. Pourquoi les soldats italiens seraient-ils traités différemment ? En Angleterre, il y a des Loges uniquement composées de personnes appartenant soit à l'armée, soit à la marine. En Allemagne, le Grand-Maître de la Grande-Loge Nationale est le lieutenant-général Adalbert Wagner.

« Pour la Maçonnerie, le culte de la Patrie est une des premières conditions requises de l'aspirant, et, dans toutes les cérémonies maçonniques, la première santé portée est pour le chef de l'Etat, quel qu'il soit. Si l'on regarde dans le passé, on verra combien sont nombreux, dans les vieux annuaires maçonniques, les éléments militaires. Il semble qu'il y ait une affinité élective entre la Maçonnerie et l'âme militaire, et que cette affinité ait existé de tout temps. Cela montre combien sont vaines les accusations de pervertir le sentiment militaire, dirigées contre l'influence maçonnique.

« Si l'on pouvait demander de la logique aux adversaires de la Maçonnerie, n'aurait-on pas le droit de porter les mêmes accusations contre les catholiques, et ceux qui croient à d'autres religions, en prétextant que l'autorité suprême à laquelle ils obéissent peut leur donner des ordres en contradiction avec la discipline militaire ? »

Notre expédition militaire en Libye s'est poursuivie et se poursuit avec une entière satisfaction, et une parfaite harmonie qui a toujours régné parmi les troupes. Ceux mêmes qui dénigrent la Maçonnerie savent à merveille que les officiers maçons ont fait leur devoir, que beaucoup sont morts, et que les opérations les plus difficiles de la guerre libyque ont été confiées à des généraux Francs-Maçons.

....

« On a accusé la Maçonnerie d'être une association irréligieuse et athée ; c'est faux : les vrais maçons sont les premiers à croire et à vénérer le Créateur de toutes choses...

« Si, en Italie, la Maçonnerie a pu paraître antagoniste à l'Eglise, elle n'a jamais été guidée par l'esprit irréligieux, mais par le souci de défendre les conquêtes de la liberté de penser, acquise au prix d'énormes sacrifices, liberté qui n'est point encore assez fermement établie en Italie. En tout cas, la Maçonnerie italienne est contre l'intransigeance, qui se refuse à reconnaître la légitimité de la possession de Rome par le Roi, au nom de la Nation ; elle n'est point contre le principe religieux.

— *La Presse associée* a publié, le 31 mai, la dépêche suivante de son correspondant de Munich :

On affirme que le Gouvernement allemand a discrètement attiré l'attention du Gouvernement italien sur les graves inconvénients d'autoriser les officiers et de simples soldats à faire partie d'une société secrète, sans qu'elle soit nommée ; c'est évidemment de la franc-maçonnerie dont il est question.

La *Reichspost* de Vienne et le *Bayerische-Kurier*, organe du centre bavarois, font simplement allusion à cette affaire et trouvent naturelle cette intervention de l'Allemagne auprès d'un pays allié : « Dans la Triplice, dit la *Reichspost*, chaque partie a le plus grand intérêt à ce que les autres préservent leurs armées de toutes les causes sérieuses d'affaiblissement et d'insécurité. »

Voici quelques passages intéressants d'un article de l'*Idea Nazionale* reproduit par *Il Momento*, de Turin, numéro du 24 mai 1913 :

« L'opinion publique exige qu'on revienne sans retard au respect scrupuleux des droits individuels, à l'obéissance sans condition, explicite, à la discipline, au sentiment précis de la responsabilité dans tous les grades. *L'avertissement* du général Spingardi a été regardé partout comme une manifestation dépourvue d'énergie, comme insuffisant. Peu importe que dans « une des deux grandes confessions entre lesquelles se partage la Maçonnerie italienne » on se soit préoccupé « d'éliminer tout ce qui pourrait inspirer des scrupules et des hésitations aux officiers qui songeraient à s'affilier ». Dans les Loges dépendantes de Fera, les officiers ne fraternisent point avec des républicains, des anarchistes, comme le font ceux qui fréquentent les Loges dépendantes du Palais Giustiniani ; ils n'y entendront pas exalter les régicides de Lisbonne, ils n'entendront pas un Magalhaes Lima chanter les gloires de la République lusitanienne. Mais le mal n'est point dans le contact des idées subversives ; il est dans l'acceptation d'un lien occulte, d'une hiérarchie, d'une solidarité qui réunit les Loges de Fera aussi bien que celles du Palais Giustiniani. et qui met les uns comme les autres en opposition avec le devoir de la loyauté militaire, avec l'esprit de la discipline militaire. Pour l'opinion publique, il suffit que la Maçonnerie de Fera n'ait pas pu supprimer le secret, il n'en faut pas davantage pour qu'on demande qu'elle soit interdite aux officiers aussi bien que l'autre. Et n'oublions pas que les deux Maçonneries ont un caractère également cosmopolite...

« Et quels sont les défenseurs de la Maçonnerie au Parlement ? Deux des pires boutiquiers de la démocratie italienne : En 1907, l'honorable Giacomo Ferri, le spéculateur en terrains, l'affairiste millionnaire, était un de ces défenseurs ; aujourd'hui, c'est l'honorable Podrecca, le marchand de pornographie anticléricale. Vraiment, les officiers Maçons doivent rougir d'avoir de pareils avocats ; ils doivent s'apercevoir que leur affiliation les a mis, à leur insu, sur la triste route de la trahison ».

Voici quels sont les effets produits par la Maçonnerie sur l'esprit des officiers italiens, tels que les décrits M. Giulio de Treuzi dans un excellent article publié par l'*Idea Nazionale*, numéro du 29 mai 1913 :

« Songeons aux conditions de la vie sociale et de la culture moyenne dans notre pays entre les années 1895 et 1905, surtout par rapport à nos institutions militaires, et aux effets que produisirent les campagnes de Cavallotti contre l'entreprise africaine (il s'agit de la lutte engagée contre Ménélik), l'immonde spéculation parlementaire et démagogique sur la défaite et le massacre, l'épidémie des grèves, l'Extrême-gauche toute puissante, le sentiment national déprimé, le souci des intérêts matériels dominant toute autre considération, l'Armée et la Marine traînées devant les tribunaux, et pire que tout : l'éphémère triomphe des idéologies vides et menteuses, qui semblaient contenir toute la vérité du savoir humain, la profession militaire considérée généralement comme inadéquate à la qualité d'hommes libres, intelligents, instruits, sérieux. Le Signor Guglielmo Ferrari avait pu se faire une réputation de penseur avec son ignoble apologie de la prétendue lâcheté italienne, qu'il présentait comme un titre indiscutable à une place d'honneur dans la future et très proche civilisation pacifiste cosmopolite. Tout Milan aristocratique, sympathisant avec Lugano plus qu'avec Rome, anti-africaniste, par égoïsme mercantile... était allé entendre les conférences où le sociologue bavard avait montré, clair comme le jour, l'infériorité intellectuelle, l'état rudimentaire, l'influence funeste, dans la politique et l'administration, de l'esprit militaire. Et le Signor Ferrari, pour couronner l'édifice de balourdises et de mensonges, n'avait pas hésité à falsifier les faits et les chiffres ; il avait écrit, à l'occasion des pauvres soldats tombés à Adua, et restés sans vengeance : « *Pour combattre contre les rudes, mais téméraires soldats de Ménélik, gens dont la seule force est une impétuosité aveugle, belliqueuse, léonine, on envoya un ramassis de paysans chez lesquels toute vertu de courage était éteinte par une tradition séculaire d'obéissance, une bande de pauvres, d'esclaves, d'ignares, d'indifférents, d'épouvantés. Tant de lâcheté et de sottise méritait un châtiment, le châtiment ne tarda pas : pendant que les héros de café taillaient en pièce chaque matin et chaque soir les hordes abyssines, cette pauvre armée de misérables, épouvantée, dès qu'elle vit le premier feu, s'enfuit comme un troupeau de moutons ; les officiers restèrent ahuris de cette fuite éperdue qu'ils étaient impuissants à arrêter et furent eux aussi victimes de la fausseté et de l'incohérence de ce système d'hommes et de choses, au milieu duquel ils avaient accepté de vivre.* »

« ... Puis vint 1898, l'an trois de notre salut démocratique. Alors commença une triste période d'intellectualisme, de scepticisme militaire. Les sous-lieutenants, à peine sortis de Modène, se mirent à déprécier, à mépriser Jomini et De Cristoforis pour étudier Herbert Spencer ; ils écrivirent des nouvelles, des romans, des études économiques ; ils s'occupèrent de théosophie, de critique d'art; ils n'éprouvèrent pas même le vague besoin de savoir ce qu'étaient nos frontières, notre mobilisation, comment fonctionnait une grande armée moderne. »

Voilà sur quel milieu la Maçonnerie entreprit d'exercer son action. L'*Idea Nazionale* continue :

« Les officiers ne sont plus les hommes des armes, des combattants de la terre et de la mer, ce ne sont plus des gens qui conçoivent les relations internationales sous la forme d'une lutte. Ils sont les évangélistes de la religion humanitaire et utilitaire, les prédicateurs du *Scientifisme* qui promet aux hommes le paradis sur terre ; ils sont les prêtres et les sacristains de l'Internationalisme démo-ploutocratique ; en un mot, ils sont Maçons.

« J'ai dit que l'infection maçonnique et la décadence de l'esprit militaire ont toujours été simultanées dans toutes les armées de terre et de mer. Il est évident que, dans aucune organisation militaire, il ne peut y avoir deux hiérarchies, deux disciplines, l'une visible, l'autre clandestine, quoi que puissent dire les journaux comme *Il Secolo*, *l'Ora*, *Il Nuovo Giornale*, *Il Lavoro*, *La Provincia di Brescia* et autres organes de la secte ; l'histoire prouve d'une manière irréfutable que l'infiltration maçonnique détruit sans remède le lien de la discipline dans toute armée. Un de nos meilleurs amis, un vaillant soldat d'Afrique, et savant historien militaire, le Major Pompilio Schiarini, rappelant fort à propos, dans un des derniers numéros de *l'Idea*, l'avertissement de Pietro Colletta, général et historien napolitain, en parlant de l'anarchie introduite par le carbonarisme dans l'armée napolitaine, vers 1821 :

« Comme il existait à cause d'elle (de la Charbonnerie) deux ordres « de grades dans chaque régiment, savoir les grades militaires et « ceux de la secte, les militaires descendaient du premier grade au « dernier, les sectaires montaient du dernier au premier ; un colonel, « qui était au-dessus de tous sur le terrain, était un infime person- « nage dans la Vente. Un infime sous-officier dans les rangs était le « premier dans la secte. Les devoirs se heurtaient, se confondaient, « la discipline était anéantie. Les apologistes de la Charbonnerie « (gens très ignorants en fait de guerre) répondaient à l'exposé de « ces maux en parlant de l'enthousiasme des soldats sectaires ; « oubliant que l'élan de la passion, qui engendre rarement des prodi- « ges, est le plus souvent une source de revers ; que l'ardeur des « soldats est invincible à la condition d'obéir à la discipline, mais « qu'abandonnée à elle-même, elle s'égare. Dans les réunions noc- « turnes, on examinait avec minutie l'esprit et les actes des généraux, « et, comme cela arrive dans les réunions de gens de basse condition, « on traitait les uns de traîtres, les autres d'ennemis de la liberté, et « les généraux montrant leur dédain à l'égard de ces critiques, il en « résultait des doutes et des discordes ».

L'*Idea Nazionale* décrit ainsi les effets de l'infiltration carbonariste :

« Ces officiers qui avaient créé, ou toléré, ou glorifié la sédition

carbonariste, ne surent pas, ne purent pas arrêter les progrès de l'Autriche. La révolte de Nola explique la déroute de Rieti. Aussi le Major Schiarini dit-il vrai, quand il affirme que l'auréole de gloire dont sont entourées certaines séditions militaires du *Risorgimento* n'est pas des plus pures. Qu'on lise une lettre terrible que Alessandro La Marmora, le créateur des Bersaglieri, écrivit à son frère peu de jours après l'armistice de Salasco, contre l'esprit d'intrigue et d'indiscipline des officiers ». L'auteur rappelle ensuite les désastres tout récents subis par l'armée turque ; il montre les ravages exercés par l'espionnage maçonnique dans l'armée française, espionnage auquel prirent part des officiers ; puis, il aborde un autre point de vue : les symptômes d'intoxication qui se manifestent en Italie, et il le fait en rappelant un souvenir personnel : « Dans un point des plus importants que nous occupions sur la côte, et celui même où cette occupation nous fut la plus disputée, la Loge militaire fonctionna dès les premiers temps ; elle avait pour chef un colonel incapable d'exercer un commandement actif, mais qui avait été placé là pour présider le tribunal militaire. Il faisait valoir son autorité maçonnique avec un orgueil incroyable, prodiguait les faveurs aux inférieurs et aux supérieurs, recevait les uns et les autres à sa table, leur y donnait audience, au grand scandale des « profanes » présents. Dans la hiérarchie de la secte, le colonel était supérieur par son grade à un major-général, qui a dû uniquement à la protection de la confrérie, de pouvoir échapper aux conséquences d'innombrables fautes, sans autre dommage que de renoncer à tout avancement. Et je pourrais citer d'autres faits aussi tristes ».

— Nous lisons dans les *Cahiers Romains* :

L'Idea Nazionale, organe hebdomadaire des nationalistes de Rome, a justement rappelé une page très grave d'un historien libéral Colletta, qui, dans son *Histoire du Royaume de Naples* avoue que les officiers et soldats carbonari de l'armée napolitaine — dont plusieurs étaient individuellement des gens de bonne foi et d'un grand courage — ne firent que désorganiser l'armée elle-même. C'est aux militaires carbonari, c'est-à-dire aux fanatiques de la constitution, que Colletta attribue surtout la débâcle de l'armée constitutionnelle du royaume de Naples lors de la bataille de Nola, en 1821, et la fin du régime constitutionnel d'alors.

Or, conclut *l'Idea Nazionale*, si en ce temps-là, quand la société secrète semblait nécessaire « pour secouer le régime despotique », quand, parmi les carbonari, on comptait des individus aussi honnêtes que vaillants, la secte a amené la débâcle de cette constitution qu'elle prétendait défendre — et surtout monopoliser — que dire de la secte ténébreuse d'aujourd'hui, dont le mystère n'a plus aucune excuse présentable ?

A côté de l'évocation de Colletta, le public a pu lire le témoignage

de plusieurs généraux italiens, actuellement au service : tel le général Bompiani qui, dans le libéral et anticlérical *Corriere della Sera*, déclare que, si aucune loi du royaume ne défend aux officiers de terre et de mer d'être Francs-Maçons, la logique et la loyauté le leur défendent, car un soldat ne peut pas obéir à un pouvoir occulte et sectaire.

AIR. CAHIERS ROMAINS, 15 juin 1913.

— Dans un article qui a pour objet de prouver la nécessité de l'emploi des espions même en temps de paix, mais aussi la nécessité de les surveiller à leur tour et de les tenir en méfiance, un journal italien reproduit quelques détails sur le traître autrichien Redl, que ses camarades ont contraint au suicide, et il rappelle, d'après les indications publiées par *l'Univers*, que Redl était d'origine juive. Ce cas, s'ajoutant à ceux d'Ullmo et de Dreyfus, a fait crier en Autriche : « Plus de Juifs ! »

Et le journaliste italien conclut en ces termes : « On comprend dès lors pourquoi, dans plusieurs armées d'Europe, les Juifs ne peuvent faire partie, comme officiers, des armées de terre et de mer, ou ne peuvent s'élever au-dessus d'un grade déterminé, ne peuvent, par exemple, devenir généraux. En Italie, il en est tout autrement. Sem, Cham et Japhet pourraient diriger les différents ministères : on placerait l'un au ministère de la guerre, le second au ministère de la marine, et on ferait du troisième le chef de l'état-major général. Tout cela serait bon ou mauvais ; je penche pour la seconde hypothèse. En tout cas, l'opinion tire à mitraille sur les Loges, pour débarrasser l'armée des F∴ officiers ; il serait peut-être utile qu'elle en fît autant sur les synagogues.

Article de Riego Grola, dans *l'Italia*, Milan, 1er juillet 1913.

Bibliographie

ALLEMAGNE. — Nous extrayons ce qui suit d'un article du F∴ Dr Oscar Posner, qui a lui-même puisé dans le livre d'Eberhard BUCHNER : *Documents intéressants sur l'état des mœurs et de la civilisation*, tirés de vieux journaux (en allemand) 4 vol. Munich, chez Albert Laregen.

La Maçonnerie, dans la Presse profane du XVIIIe siècle. Allemagne et France. — La *Gazette de Voss*, un des plus anciens journaux allemands, contient d'assez fréquentes mentions de la Maçonnerie ; mentions d'autant plus curieuses qu'elles sont évidemment l'œuvre d'un profane, et traduisent plus fidèlement l'opinion publique de l'époque. On y trouve, il est vrai, des nouvelles comme les suivantes : « En Pologne, le bourreau a décapité un enfant à la mamelle. Les Juifs on fait entrer, par des sortilèges, une loutre dans le corps d'un brave homme. » Mais on apprend aussi que dans la réunion tenue dernière-

ment à Londres par les Fremesons (*sic*) ou Société des Francs-Maçons, ont été admis le comte de Sutherland, les Lords Juchequin (lire Inchiquin) et Coleraine, ainsi que beaucoup d'autres personnes de distinction. (*Voss. Zeit.* 1733).

La Maçonnerie tient une bonne place dans la Chambre aux horreurs du panopticum journalistique. On ne sait pas au juste que penser de cette société originale, et les journaux croient de leur devoir d'informer le public.

« Cette Société des Fremeson a pris son origine en Angleterre ; elle a été fondée par quelques maçons proprement dits, puis des messieurs de distinction s'en sont mis, et ils se vantent d'avoir un secret connu d'eux seuls. Ce secret est révélé aux membres lors de leur admission, mais ils doivent s'engager, par un serment solennel, à ne point le divulguer. La discrétion à ce sujet est d'autant plus surprenante qu'il y a dans cette Société un grand nombre d'ouvriers du commun. Une de leurs lois exige que le « Fremeson » n'ait pas d'autre domestique personnel qu'un Franc-Maçon ; ils se reconnaissent mutuellement comme tels, à la première poignée de main et même à la seule inspection des maisons, sans qu'on sache en quoi cet indice consiste. Le principal avantage qu'ils retirent de cette affiliation, c'est que quand l'un d'eux est dans le besoin, les autres sont tenus de le nourrir, d'où il faut conclure que ledit secret ne consiste nullement en un procédé artificiel qui rapporterait beaucoup d'argent (*Voss Zeit.* 1733).

Tante *Voss* (ainsi qu'on l'appelle familièrement) considère les « Fremesons » d'un air de supériorité sceptique. Toutefois, elle les considère avec intérêt. En 1737, elle annonce que la société des Francs-Maçons est extrêmement nombreuse à Paris, car ils y forment déjà 5 Loges et comptent dans leurs rangs beaucoup de membres de la plus haute noblesse. Mais ces gens si innocents, si ridicules, si enfantins qu'ils soient, ont des institutions et des vues qui les rendent suspects et dangereux au gouvernement, car ils sont établis sans que le Souverain le sache et le permette. — Même année 1787 : « Les ordonnances du Lieutenant-Général de Police n'ont pas produit autant d'effet que quelques déclarations de notre Roi (nouvelle envoyée de Paris, datée du 5 avril 1737). En 1737, également, elle annonce que dans la Lombardie, les Francs-Maçons ont été dénoncés comme Lucetistes et Molinistes.

A Mannheim, Sa Grâce l'Electeur a fait savoir au son du tambour, que tous ceux qui auront les moindres relations avec cette société, seront bannis, et que, *s'il s'agit d'officiers*, ils seront cassés (1737). L'année suivante, progrès sensible dans l'exactitude des informations. Cinq numéros contiennent le Rituel Maçonnique. Une actrice de l'Opéra, la Carton, ou un ex-Maçon, de rang distingué, a révélé au Lieutenant-Général de Police Hérault tout le mystère maçonnique, et la Cour a recommandé qu'on fasse tout savoir au public. La trahison a été complète : signes, mots, attouchements ont été exposés en détail. Si les Maçons n'avaient pas d'autre secret, le public ne se soucierait

plus d'eux. Naturellement ces Anglais sont enragés de savoir qu'à Paris, tout a été imprimé et lu de tout le monde. Le public est fort obligé de cette découverte, envers notre Lieutenant de Police (janvier 1738). Un mois plus tard, mention d'une grande fête donnée par les Francs-Maçons de Lunéville. Mais le port du tablier leur a été interdit expressément, et au dessert ils ne doivent laisser servir sur la table aucune pièce montée représentant des objets maçonniques. Ils étaient allés jusqu'à s'imaginer que le Roi assisterait à leur fête, et, à cette fin, ils avaient préparé une manière de trône, mais ils en ont été pour leurs frais ; et le brave correspondant rit sous cape de leur déconvenue.

Pendant ce temps, Frédéric Guillaume est devenu asthmatique, et on raconte que le jeune prince se laissera attirer par les Maçons. Un jour, le vieux roi ferme les yeux, et la *Gazette de Voss* doit se montrer prévoyante : la promesse de laisser parler les gazettes sans les gêner en rien n'est pas encore faite : *La Gazette de Voss*, dit donc, le 5 juillet 1740 : « Les Arts et les Sciences ont en lui un fin connaisseur et un protecteur. Il en sera de même de ceux qu'on nomme Francs-Maçons, car on doit leur reconnaître au moins une érudition sérieuse et une honnêteté philosophique ; notre pays sera pour eux une Ville Libre ».

En 1743, incident remarquable : A Vienne, une Loge de 30 maçons a été envahie par cent grenadiers de Bayreuth et cuirassiers de Palffy, commandés par le colonel von Mühlburg, dix-huit personnes, dont plusieurs de la noblesse, ont été arrêtées ; on a saisi divers écrits, les sièges et trois chandeliers d'argent. Il y avait parmi ces personnes un prince qui n'a pas voulu rendre son épée, et la Reine (Marie-Thérèse) l'a fait mettre aussitôt en liberté. Le 19 mars, jour de la Saint-Joseph, dont le jeune archiduc porte le nom, la reine a bien voulu faire mettre en liberté les Francs-Maçons arrêtés, à la condition qu'ils ne tiendraient plus d'assemblées nocturnes et défendues, sans cela on leur ôterait leurs charges, et on les punirait sévèrement. Les affaires des Maçons autrichiens occupent assez fréquemment la presse prussienne; on apprend ainsi que Joseph II s'est exprimé ironiquement sur le compte de la Maçonnerie, qu'il l'a traitée de charlatanisme, et qu'il n'en est point curieux. La grande révolution de papier qui éclate à Vienne en 1785, et qui se borne à une inondation de brochures maçonniques, a aussi divisé en deux camps la presse profane. En 1785, quand l'Electeur Charles-Théodore de Bavière fait la chasse aux Francs-Maçons et Illuminés, et que la moitié des sommes découvertes est promise aux dénonciateurs, la *Gazette de Voss* réimprime cet Ukase, ainsi que la réponse du conseiller de cour de Vienne, Born (le Born de Sarastro, dans la *Flûte enchantée*), qui lit le texte à l'Electeur, et lui déclare que, dans la mesure de ses modestes forces, il continuera la lutte contre le Jésuitisme, le Fanatisme, l'Intolérance, la Superstition. En conséquence, il donne sa démission de membre de l'Académie des Sciences de l'Electorat. La *Gazette de Voss* nous apprend aussi

que l'Illuminé Baron Meppenhofen fait une retraite de pénitence de quatre semaines dans un monastère de Franciscains, et qu'il lui faut faire quotidiennement des exercices et des méditations. Elle n'omet pas l'esclandre dans la loge de Born, la bastonnade administrée au pamphlétaire Kratter par les Fr∴, affaire qui fait le tour de la Presse. Les journaux parlent de la bienfaisance des Francs-Maçons (Breslau 1775), insèrent des pièces en vers de douze pieds sur la « Ghilde » (Zunft). L'Orphelinat de Saint-Jean-Baptiste, à Prague, ouvre une souscription par l'intermédiaire des journaux.

— La grande importance sociale de l'Ordre, sa place distinguée dans les éléments de la vie civilisée du XVIIIe siècle, se reflètent dans les innombrables indications de tous les journaux des grandes villes. D'abord, c'est une place toute secondaire, comme curiosité, à côté des phénomènes, des crimes sensationnels ; mais la Maçonnerie devient chose de plus en plus sociale. Malgré la révélation du secret, elle reste mystérieuse, et garde par là son attrait pour un siècle qui, tout en passant pour un siècle de lumières, plongeait cependant par une large base dans des ténèbres profondes. Il y avait déjà des sociétés éthiques sans nombre ; mais aucune n'avait eu le bonheur de naître sur un sol aussi fécond, et dans des circonstances aussi favorables. L'heureuse idée qu'avait eue le Duc de Montague (1721) de transporter les anciens usages corporatifs sur une plate-forme plus élevée eut, de l'avis de Mr. Begemann, des conséquences plus importantes que n'en aurait produit la simple constitution des Loges, élaborée en 1717.

Angleterre. — Mistress Caudle se fait un devoir de conscience, chaque soir, d'empêcher son mari de s'endormir, en lui faisant une *lecture*, c'est-à-dire une conférence sur les crimes et délits dont il s'est rendu coupable dans la journée. Douglas Jerrold nous a conservé cinquante de ces lectures, dans son immortelle bouffonnerie intitulée *Sous les Rideaux*. (Curtain Lectures). L'une de ces lectures a pour sujet l'entrée de Mr. Caudle dans la Maçonnerie. Mrs. Caudle est persuadée que Mr. Caudle est devenu par là détenteur d'un secret considérable, elle a entrepris de le lui arracher. Inutile de dire qu'elle échoue.

Les lecteurs qui voudront essayer du procédé de Mrs. Caudle le trouveront dans la huitième Lecture de cet ouvrage.

— La mort du F∴ E. L. Hawkins, un des érudits de la Maçonnerie anglaise, met fin à la publication des *Miscellanea Latomorum*, recueil qui allait entrer dans sa troisième année, et don le F∴ Hawkins était l'âme.

— « *The Masonic Lodges of the World* » (Les Loges Maçonniques du Monde) par Frederick Armitage. — Londres, Weare et C°. 4 sh. 6. d. (6 fr.).

Mr. Armitage, qui a déjà publié deux volumes sous le titre : *A Short Masonic Story* (Une courte histoire de la Maçonnerie) a choisi pour son troisième volume un titre formidable : *Les Loges Maçonniques du Monde*. Cela semblerait nous promettre un livre à peu près aussi ample que l'ouvrage monumental et définitif de Mr. Robert Freke Gould « *History of the Freemasonry* », mais Mr. Armitage ne prétend pas s'élever à de telles hauteurs ; et son ouvrage est une œuvre de compilation plutôt que de recherche originale. Tout Franc-Maçon qui voudra un exposé lisible et non technique de l'Art depuis la fondation de la première Grande-Loge d'Angleterre en 1717, le trouvera dans ce livre : l'auteur s'est efforcé de mettre son ouvrage au courant en donnant des détails remontant à quelques mois à peine sur certaines Loges intéressantes. Il y a cependant des erreurs, mais elles sont peu importantes. Toutefois, les membres de la Loge des Grands Stewards seront fort surpris d'apprendre que leur devoir essentiel est de pourvoir à l'organisation de la Grande-fête, de telle sorte qu'aucune dépense n'incombe à la GrandeLoge. » Or, cela ne regarde pas la Loge des Grands Stewards; c'est l'affaire du bureau des Grands Stewards, bureau élu chaque année par chacune des dix-neuf « Loges du Tablier Rouge ». et l'erreur est d'autant plus manifeste que les faits sont exposés exactement, comme s'ils confirmaient l'erreur primitive. De plus, il n'existe aucun corps qui soit « *La Loge des Maîtres du Jubilé Royal* » le mot *Royal* est une addition tout à fait arbitraire : les 300 membres qui la composent souriront peut-être en lisant que « l'année dernière, leur Loge fut députée par la Grande-Loge anglaise pour remplir les fonctions d'hôte » à l'égard des chefs des trois Grandes-Loges de Berlin, car tout le monde savait que cette Loge s'était offerte spontanément à remplir cette tâche. Lorsque l'auteur traite de la Franc-Maçonnerie française, il n'explique nullement comment il se fait que la Grande-Loge de France et le Grand-Orient forment deux corps entièrement distincts, et cependant cette distinction implique une différence marquée. Enfin, l'Index final est incorrect, compilé avec négligence. Toutefois, avec tous ces défauts, cet ouvrage trouvera bon accueil auprès de nombreux Maçons, qui désirent un exposé bref et maniable de l'Art, et cette faveur sera méritée. (*The Pall Mall Gazette*, Londres, 26 juin 1913).

Belgique. — Nous lisons dans un journal maçonnique anglais :

Résumé de l'histoire de la Maçonnerie. — On sait qu'il était depuis longtemps question d'une traduction française de l'ouvrage du Fr.·. Robert Freke Gould intitulé : « *Concise history of Freemasonry* ». Cette œuvre est achevée, et vient de paraître à Bruxelles, 46, rue de la Madeleine, chez J. Lebègue. On dit que le traducteur, Louis Lartique, s'est bien acquitté de sa tâche.

Boys-Scouts

BELGIQUE. — *La Gazette de Liège* nous donne, dans son numéro du juillet 1913, des renseignements intéressants sur les Boys-Scouts catholiques :

RÈGLE DES SCOUTS

1° *L'honneur d'un Scout consiste à être l'objet de la confiance de ses semblables.* — Honneur signifie conscience droite. Dieu et vérité. Aussi mentir en paroles ou en actions, ne pas être franc et loyal dans les relations avec le prochain, ce n'est pas seulement manquer de loyauté envers Dieu, c'est positivement se moquer de Lui. C'est souvent aussi une injustice envers le prochain, que Dieu nous commande de traiter, non seulement avec équité, mais aussi avec bonté. Or, puisqu'il est du devoir d'un bon Scout d'être loyal envers Dieu et bon et déférent envers ses semblables, il s'ensuit que, lorsqu'il dit quelque chose, il doit le penser ; en d'autres termes, sa parole l'engage et il doit être sincère et loyal en tout ce qu'il fait.

2° *Le Scout doit être loyal envers le roi et ses représentants.* — Ceci a été expliqué plus haut à propos des Promesses du Scout. Ajoutons seulement que, précisément parce qu'il doit être loyal envers Dieu, le Scout catholique doit l'être également : Envers la Foi catholique, qui nous vient de Dieu par la Révélation ; envers le Saint-Siège et tous ceux que Dieu a chargés des intérêts des âmes ; envers le Roi et tous ceux que Dieu a proposés aux choses de l'ordre temporel ; envers les parents, aux soins desquels Dieu l'a confié ; envers ses maîtres et tous ceux qui représentent occasionnellement auprès de lui ses parents ; envers ses patrons et tous ceux qui le guident dans ses travaux ; envers les amis, qui lui ont donné leur confiance ; envers le chef des Scouts, les officiers subalternes, ses camarades et spécialement ceux de sa compagnie. Toutes ces catégorie de personnes ont droit à votre loyauté et chacun selon son rang, à votre dévouement. Vous ne devez ni dire du mal d'eux, ni laisser, autant que possible, personne en dire. Bien au contraire, venez-leur en aide dans la mesure du possible, excepté, bien entendu, dans les cas où il y aurait offense de Dieu.

3° *Il est du devoir du Scout de se rendre utile aux autres et de leur venir en aide.* — C'est là l'enseignement même de l'Eglise catholique. Vous ne serez pas un vrai disciple de Jésus-Christ si vous n'êtes pas disposé à vous sacrifier pour les autres ; et cela, par amour pour Notre-Seigneur. Il nous a dit qu'il considérait comme fait pour lui-même ce que nous ferions pour notre prochain. Nous devons donc nous efforcer de voir Notre-Seigneur en chacun de nos semblables, — que ceux-ci soient bons ou mauvais, peu importe, — et leur venir en aide pour l'amour de Jésus-Christ. L'occasion peut se présenter à tout instant, où que vous soyez et quoi que vous fassiez. En consé-

quence, le Scout doit toujours être prêt : d'abord en s'instruisant de tout ce qui peut le rendre utile, ensuite en guettant à tout instant les occasions de se dévouer. Si vous êtes fidèle à vous rappeler que c'est Notre-Seigneur lui-même qu'il s'agit de secourir dans ces cas, vous ne serez pas exposé à négliger les occasions de rendre service. Il est une bonne occasion de vous dévouer, qui est à tout moment à votre disposition, et à l'égard de tous : c'est de prier pour votre prochain. Par ce moyen vous pouvez venir puissamment en aide à un grand nombre de gens ayant besoin d'assistance, même si vous n'êtes pas en mesure de les secourir autrement.

4° *Un Scout doit être l'ami, bien plus, le frère de tous les autres Scouts, et cela à quelque classe sociale que ceux-ci appartiennent.* — Ceci également est le pur enseignement catholique. Nous ne devons ni mépriser le pauvre parce qu'il est pauvre, ni envier au riche sa richesse. Au reste, nous ne devons pas envier aux autres les dons supérieurs que nous croirions remarquer en eux, ni mépriser ceux de nos frères qui sembleraient moins favorisés que nous. Nous nous approchons tous ensemble de la Sainte Communion. Or, puisque Notre-Seigneur vient en nous tous sans distinguer entre les uns et les autres, de quel droit ferions-nous, en revenant de l'autel, des distinctions que lui-même ne fait pas ?

5° *Un Scout doit être courtois.* — Courtois signifie qu'on se conduit comme ceux qui sont à la cour du roi. N'oubliez pas que vous êtes constamment au service du Roi, des rois que vous servez en la personne de ceux qui ont besoin de votre assistance. Traitez-les donc tous, non seulement avec politesse, mais avec respect. Vous devez être d'autant plus poli à leur égard que leur faiblesse et leurs besoins sont plus grands.

Un Scout doit se montrer plus spécialement courtois envers les vieillards, les affligés, les femmes, les jeunes filles et les enfants. Il respecte Jésus-Christ en chacun d'eux et ne se permet de familiarités envers aucun.

Se rappelant qu'il a le privilège d'être au service du Roi des rois, il refuse les gratifications, comptant sur une plus noble récompense de sa courtoisie et de son dévouement. Il n'accepte de rémunération pécuniaire que dans les cas où il y a eu travail appréciable à prix d'argent. Pour les mêmes motifs, il ne fait pas parade du bien qu'il accomplit : pourvu que Dieu soit content, il ne cherche pas d'autre gloire.

6° *Le Scout doit être bon pour les animaux.*

Espagne. — Une vingtaine de Boys-Scouts espagnols « Les Exploradores de Espana », sous la conduite de M. le capitaine Téodore de Iradier, attaché à la maison militaire du roi d'Espagne et fonda-

teur de l'Association ont traversé Paris à la fin du mois de juin se rendant en Angleterre.

France. — On écrit de Bordeaux à l'Agence *Roma* :

Les Boys-Scouts se remuent beaucoup en ce moment. L'arrivée des Boys-Scouts californiens a été pour eux l'occasion d'une magnifique réclame. A propos de la fondation d'un nouveau groupe à Montpellier, la *Croix Méridionale* a publié une note bien opportune disant : Un nouveau groupement vient de se fonder à Montpellier, celui des Eclaireurs de France. Nous voyons que ce groupement se sert de la publicité de *l'Eclair*, mais nous pensons que la bonne foi de notre confrère a été surprise. Les associations des Boys-Scouts sont en général des entreprises protestantes. Elles ont été créées pour faire concurrence à nos patronages catholiques et pour les détruire, si possible. Les heures des convocations sont d'ailleurs instructives. Matin, de 10 h. à 11 h. et demie, c'est-à-dire pendant la grand'messe ; le soir de 1 h. ½ à 5 h., c'est-à-dire pendant les Vêpres. De plus, les réunions ont lieu dans une école laïque. AIR, 13 juin 1913.

— M. André Chéradame, président des « Eclaireurs de France », donne, dans le *Matin* du 28 juin 1913, les documents ci-dessous :

SERMENT DE L'ECLAIREUR

Je promets sur mon honneur :

D'agir en toute circonstance comme un homme conscient de ses devoirs, loyal et généreux.

D'aimer ma patrie et de la servir fidèlement, en paix comme en guerre ;

D'obéir au code de l'éclaireur.

CODE DE L'ECLAIREUR

1. *La parole d'un éclaireur est sacrée. Il met son honneur au-dessus de tout, même au-dessus de sa propre vie.*
2. *L'éclaireur sait obéir. Il comprend que la discipline est une nécessité d'intérêt général.*
3. *L'éclaireur est un homme d'initiative.*
4. *L'éclaireur prend en toute circonstance la responsabilité de ses actes.*
5. *L'éclaireur est courtois et loyal envers tous.*
6. *L'éclaireur considère tous les autres éclaireurs comme ses frères, sans distinction de classe sociale.*
7. *L'éclaireur est généreux et vaillant, toujours prêt à se porter à l'aide des faibles, même au péril de sa vie.*

8. *L'éclaireur fait chaque jour une bonne action, si modeste soit-elle.*
9. *L'éclaireur aime les animaux et s'oppose à toute cruauté à leur égard.*
10 *L'éclaireur est toujours gai, enthousiaste et cherche le bon côté de toute chose.*
11 *L'éclaireur est économe et respectueux du bien d'autrui.*
12 *L'éclaireur a le souci constant de sa dignité et du respect de soi-même.*

Voici maintenant, à titre de renseignement, comment les Boys-Scouts appliquent l'art. 5 de leur code :

Le lundi de la Pentecôte, les membres de la jeunesse catholique, accompagnés par un prêtre, allaient à la promenade avec un drapeau national sur lequel il y avait l'image de Jeanne d'Arc. Ils ont rencontré les Boys-Scouts Algériens qui les ont accueillis par les cris de corbeaux, calotins, hou, hou, à bas la calotte, couac, couac ! etc. Les adultes qui accompagnaient les Boys-Scouts ont laissé faire. Cela rentre sans doute dans l'enseignement du scoutisme. AIR, 12 juin 1913.

Crémation

Bavière. — A Augsbourg, le conseil municipal a approuvé un projet de four crématoire par 37 voix contre 17. La majorité est composée de libéraux et de socialistes ; la minorité comprend les catholiques et quelques protestants. AIR, 16 juin 1913.

Belgique. — Sous le titre : *Incinération* et la signature « *Amicus* », *la Gazette de Liège* publie dans son numéro du 8 juin 1913, un excellent article auquel nous empruntons les lignes suivantes :

On mène actuellement en Belgique une active campagne en faveur de la crémation des cadavres. L'incinération récente de Paul Janson, qui n'était pas le premier venu, a fait quelque impression. Malgré la répugnance profonde de l'atavisme chrétien de nos populations pour ce mode de sépulture, des propagandistes s'agitent, pérorent, réclament la création de fours crématoires. C'est naturellement de la Libre-Pensée que vient le mot d'ordre « Brûlons nos morts », et ce patronage en dit long sur les tendances de ce mouvement. Il y a longtemps déjà que la franc-maçonnerie fait la guerre aux funérailles chrétiennes et cherche à les supplanter par les funérailles païennes.

L'Eglise veille d'ailleurs ; elle s'est empressée d'interdire l'incinération, hormis les cas de force majeure qui échappent aux lois ordinaires, batailles, épidémies, catastrophes, autres circonstances excep-

tionnelles nécessitant la combustion des corps. La réprobation de l'Eglise ne frappe la crémation qu'en tant que rite normal ; ses condamnations n'atteignent non plus que les transgresseurs volontaires de ses lois, elles épargnent les fidèles qui subissent une contrainte. Mais à l'égard des autres, l'interdiction est absolue : privation de la sépulture ecclésiastique pour ceux qui ont persévéré jusqu'à la mort dans cette résolution, défense de célébrer publiquement la messe pour le repos de leur âme, refus des derniers sacrements aux personnes qui ordonnent la crémation de leur cadavre même sans motif d'irréligion, pour des raisons d'un autre ordre, à moins que la bonne foi ne les ait excusées.

Il n'est pas tout à fait rare de rencontrer des gens qui s'étonnent de ces pénalités sévères fulminées par l'autorité ecclésiastique ; il se rencontre toujours des esprits que la nouveauté pique et attire et de faibles cervelles qui tournent à tout vent.

Je voudrais voir ces dames, ces jeunes femmes qui penchent de ce côté devant le spectacle d'une crémation, elles seraient pour le moins prises de crise nerveuse, puisque telle en est l'horreur que des hommes, témoins de l'opération, ont été frappés de folie. Henri Lavedan qui avait assisté, au crématorium de Milan, à l'une de ces rapides destructions, a décrit la scène avec un réalisme saisissant : « Certainement, dit-il, c'est la plus poignante impression d'horreur que j'aie jamais éprouvée, telle que je ne tenterai même pas de vouloir la rendre. Au seul souvenir de ce corps se tordant, de ces bras battant l'air, demandant grâce, de ces doigts crispés et s'enroulant comme des copeaux, de ces jambes noires qui donnaient de grands coups de pied, ayant pris feu ainsi que des torches (un instant je crois l'entendre hurler), il me court des frissons, j'ai la sueur au front et rétrospectivement je compatis au supplice de ce mort inconnu dont j'ai entendu la chair crier et protester. »

Il est certain que l'Eglise est ici comme toujours d'accord avec le cœur, avec ce sentiment tendre de respect pour nos morts que les mœurs chrétiennes ont développé chez nous. La lente métamorphose dans le tombeau laisse subsister l'illusion, chère à l'amour, que la personne est encore intacte dans le cercueil. La crémation violente et brutale détruit l'illusion ; c'en est fait en une heure. On voit disparaître le défunt dans la fournaise — et l'on vous restitue un kilogramme d'os calcinés !

L'inhumation est le rite de la sépulture adopté par l'Eglise dès l'origine : elle l'a reçu des apôtres et l'a propagé avec la foi pendant dix-neuf siècles, dans toute l'Europe chrétienne, dans tout le monde civilisé. Cela nous suffit. Catholiques, nous suivons docilement les prescriptions du Rituel de l'Eglise comme toutes les autres.

Pourquoi a-t-elle préféré l'inhumation à la crémation qui était en usage chez les Romains ? Apparemment parce que ce rite antique, traditionnel, est lié par un symbolisme profond au dogme chrétien.

L'incinération figure et exprime l'idée d'anéantissement absolu. L'inhumation symbolise l'idée que la mort n'est qu'une dormition, le cimetière un « dortoir » où sommeille le chrétien, se reposant de sa journée de labeur, dans l'attente du réveil. Le crématoire est l'antithèse absolue du « dortoir » chrétien.

L'inhumation témoigne aussi avec plus d'éloquence de notre union mystique avec le Christ. Elle nous assimile à lui « prémice des dormants » en nous faisant partager son tombeau et comme il attendit autrefois aux flancs du Calvaire l'aurore du grand jour, ainsi ensevelis en terre sainte, nous attendons à l'ombre de la Croix l'aube de notre résurrection.

Au symbolisme spiritualiste et chrétien les ennemis de l'Eglise veulent opposer le symbolisme matérialiste et païen. Ce qu'ils veulent, au fond, les tenants de l'incinération, c'est remplacer la sépulture religieuse par les obsèques civiles. Ils s'en défendent parfois, prétendant fournir au clergé toutes facilités pour l'accomplissement des cérémonies religieuses à l'intérieur du monument. Mais la Loge s'est démasquée dans une circulaire bien connue qui trace aux FF∴ le devoir « d'employer tous les moyens pour répandre l'usage de la crémation ». C'est du même coup inculquer aux catholiques le devoir de rester de plus en plus attachés à toutes les prescriptions du Rituel funèbre de l'Eglise.

— *Le Patriote* de Bruxelles publie, 12 juin 1913, sous la signature « Minos », un très bon article sur le même sujet dans lequel nous lisons :

A la suite du dernier convent maçonnique belge la propagande en faveur de la crémation des cadavres humains a été reprise avec ensemble par toute la presse libérale et socialiste, secondée par tous les organismes de la Libre-Pensée. Jusqu'ici, en effet, l'opinion reste réfractaire à l'adoption de cette coutume de la décadence du Paganisme.

Or, tous les coryphées de la déchristianisation systématique des masses attendent beaucoup de la crémation pour la vulgarisation de l'athéisme dans les couches populaires. L'anéantissement rapide de la dépouille humaine leur paraît un moyen efficace de familiariser l'esprit des foules avec l'idée corrélative de la destruction simultanée de l'intégralité de l'être, y compris l'âme. Pour les anti-catholiques « la crémation est du matérialisme en action propre à forcer la raison », malgré la protestation intime de la conscience et du sentiment religieux qui survit au tréfonds de l'humanité. On se garde toutefois d'avouer cette conclusion escomptée et l'on s'efforce d'emporter l'adhésion à grands coups de preuves « scientifiques ».

« La Science n'est-elle pas la maîtresse suprême de la vie et l' « ultima ratio » du progrès ? Seule l'ignorance oserait méconnaître la

toute-puissante valeur de la démonstration des savants. Or l'ignorant est un objet de dérision et ne compte pas devant l'opinion. »

Vous voyez d'ici le calcul. Aussi tout le dessus du panier des maîtres du matérialisme a donné avec ensemble son coup de tam-tam en faveur de la substitution de la crémation à l'inhumation de nos morts.

Il y a 25 ans, le Dr. Hubert Boens, de Charleroi, clôturait le second volume de son traité d'hygiène : « *L'art de vivre* », par une apologie déclamatoire de la crémation. La Ligue (maçonnique) de l'Enseignement propagea ce plaidoyer, qui fut même distribué comme prix aux élèves de cette ville. Ce sont les mêmes tirades que l'on retrouve dans les derniers tracts des propagandistes de la crémation.

Mgr L. J. Legraive, l'éminent auxiliaire du cardinal Mercier, vient de réfuter en termes définitifs ces clichés poncifs et usés. (*Vie Diocésaine de Malines*, avril-mai).

« Condamnée par l'Eglise, dit-il, la pratique de la crémation blesse le sentiment religieux parce qu'elle rompt avec vingt siècles de Christianisme, froisse la délicatesse naturelle, révolte le sens moral des peuples civilisés et n'est prônée que par les ennemis de l'idée religieuse. L'antiquité ne pratiqua que l'inhumation : on n'incinérait qu'après les combats et en en cas d'épidémies : la crémation ne se généralisa qu'aux époques de décadence. »…….

L'humanité, sauvage ou policée, a toujours gardé le double respect du berceau et de la tombe : la crémation tuerait le culte des morts, car l'urne funéraire évoque l'idée d'un anéantissement absolu — et c'est là ce que visent la Maçonnerie et la Libre-Pensée en propageant la crémation.

Le Conseil communal de Cologne l'a si bien compris que vendredi dernier, il a, par 26 voix (centre) contre 13 (libérales), refusé le legs de 500.000 marks de l'israélite Rothschild, qui avait subordonné la construction d'un sanatorium à l'érection d'un four crématoire pour lequel il offrait en outre 100.000 marks.

Au nom de l'hygiène et de la salubrité publique, on dénonce avec fracas l'inhumation comme une « organisation légale de l'empoisonnement des vivants par les morts » : nos cimetières vicieraient l'air et empoisonneraient les eaux : les toxines, les bacilles et autres germes morbides, issus de la décomposition dans le sol, ramenés à la surface, seraient la source de maladies épidémiques et endémiques. Or, les travaux de savants tels que le chimiste Bouchardat, le Dr Le Maout, le professeur Langlois, le Dr Rochard, O. du Menil, les professeurs Lacassagne et Dubuisson ont définitivement prouvé que les gaz qui s'échappent du sol des cimetières et qui sont composés surtout d'anhydride carbonique, d'ammoniaque, avec des traces d'hydrogène sulfure, phosphore ou carbure, sont à un trop grand état de dilution pour avoir des effets toxiques : le sol fait l'office d'un

filtre d'épuration et retient même les microorganismes et les bactéries putrides ou infectieuses.

Cela n'empêchera pas, évidemment, les aliborons, qui pontifient dans la *Gazette de Charleroi*, au *Soir* ou à la *Chronique*, de proclamer que tous ceux qui se sont rendus au cimetière ont avalé des parties de cadavres ».

Une récente circulaire du Grand Orient ordonnait aux F.·. M.·. « d'employer tous les moyens pour répandre l'usage de la crémation », afin d'opposer un symbolisme nouveau — lisez : matérialiste et païen — au symbolisme suranné, — c'est-à-dire spiritualiste et chrétien.

Voilà donc l'opinion publique avertie.

France. — *La Semaine religieuse de Paris* a publié la note suivante dans son numéro du 21 juin 1913 (T. CXIX, n° 3102) p. 884 :

A propos d'une incinération. — Lundi dernier, avaient lieu, à l'église Saint-Honoré d'Eylau, les obsèques de M. Arnaud d'Estournelles de Constant, fils du sénateur de la Sarthe.

La lettre de faire-part portait, au bas, cette indication : « L'incinération aura lieu au cimetière du Père-Lachaise ».

L'Eglise proscrivant l'incinération, comment expliquer qu'elle ait pu recevoir le corps du défunt dans le temple sacré et qu'elle ait consenti à donner les suprêmes bénédictions à celui qui devait être ensuite conduit au four crématoire ?

Voici, de source autorisée, la déclaration qui a été faite à ce sujet :

« Si la demande d'incinération n'émane pas du défunt, l'Eglise *tolère* le service religieux, mais défend au prêtre d'accompagner le corps au cimetière et de lui donner une dernière bénédiction. » (*Décrets du Saint-Office*, 19 mai et 15 décembre 1886).

Il n'y a donc, en la circonstance, de la part de l'Eglise, ni erreur, ni contradiction. Elle n'accorde le service religieux que parce qu'elle pense que le défunt n'a pas formulé le désir d'être incinéré, et elle le fait ainsi, en quelque sorte, bénéficier du doute dans lequel elle se trouve à cet égard.

Nous venons de voir que l'incinération des corps est en opposition formelle avec la doctrine de l'Eglise. Elle refuse les obsèques religieuses à ceux qui croient devoir passer outre.

Les exceptions qu'elle tolère à cette règle absolue et générale ne sauraient avoir lieu que pour des motifs d'intérêt général ou d'ordre public. Elles n'ont certainement pas pour but de lier la discipline de l'Eglise aux caprices particuliers des familles riches, même si elles comptent parmi leurs membres des sénateurs libres penseurs, Francs-Maçons ou maçonnisants.

Ajoutons que dans l'espèce il est profondément regrettable de voir ceux qui usent de tolérance de l'Eglise reconnaître sa bonté en la bravant publiquement. N'est-ce pas le faire en effet que de réunir sur une lettre de faire-part, service religieux et incinération.

Si M. le Sénateur d'Estournelles de Constant, retour du Congrès pacifiste et maçonnique de Berne, voulait des obsèques religieuses pour son fils, il semble que la première chose à exiger de lui devait être qu'il se conformât entièrement à la discipline de l'Eglise. Cela était d'autant plus nécessaire qu'il occupe une situation plus en vue, afin de ne pas scandaliser des âmes simples qui ne comprennent rien à ces arguties et ne voient qu'une chose, c'est qu'on accorde aux grands et aux riches ce qu'on refuse aux petits et aux humbles, moins habiles à se prévaloir des tolérances de l'Eglise ou à rencontrer des complicités bienveillantes pour éluder ses plus sages prescriptions.

Prusse. — Le conseil municipal de Cologne a discuté, le 7 juin, la construction d'un four crematoire pour laquelle la ville a reçu un legs. L'opposition des conseillers catholiques a, pour la seconde fois, fait échouer la proposition. AIR, 9 juin 1913.

Enseignement

Allemagne. — La Maçonnerie allemande convaincue de la vérité exprimée par Leibniz, que par d'éducation on se rend maître d'un peuple, travaille assidûment à répandre ses principes dans la jeunesse. Le Fr∴ D[r] Karl Weiss, de Ludwigshafen, est un des apôtres les plus actifs de ce mouvement il a publié dans des revues maçonniques une série d'articles pour en démontrer l'utilité et en indiquer les moyens. Nous n'en donnerons que la conclusion.

« La réalisation de l'idée de propagande parmi la jeunesse exige du travail et du dévouement. Pour que ce travail s'accomplisse sur un terrain solide, il faut créer un bureau d'affaires, et cela exige un appui financier. Le demanderons-nous à chaque Loge en particulier ? Nous espérons qu'elles ne resteront pas en arrière quand elles auront remarqué combien cet apport de jeunesse accroîtra le développement intellectuel des Loges. Le Comité de la Mission pour la jeunesse ne peut exécuter ses plans sans être sûr des ressources nécessaires. Et comme il s'agit de faire naître dans le peuple la nation d'Humanité, d'humaines, le peuple, dans ce qu'il a de meilleur, sa jeunesse, le Comité est convaincu que l'Union des Francs-Maçons d'Allemagne lui donnera un appui énergique.

« Pendant que le Comité de la jeunesse se perdait en théories nuageuses, qu'il tâtonnait pour reconnaître la direction à prendre, et

qu'on se demandait si les autorités universitaires opposeraient des obstacles à nos efforts, si l'Ultramontanisme ne nous livrerait point bataille sur ce terrain, la jeunesse impatiente nous adressait ses appels. Pendant le dernier semestre d'été, des fils de Maçons, étudiants à l'Université de Leipzig, y établirent, sans attendre notre intervention, un « Cercle Académique », une union libre, intercorporative, interconfessionnelle, qui avait pour but d'éveiller et d'encourager la pensée humanitaire. Ils ont rédigé un règlement, qui n'est point mûri dans toutes ses parties, mais dont les grandes lignes sont celles-là mêmes qui doivent servir de base à toutes les Unions à créer dans les écoles supérieures. L'exemple donné par Leipzig a été imité à Munich, à Fribourg-en-Brisgau, à Heidelberg, et ailleurs encore.

« La jeunesse académique nous appelle : ne restons pas sourds à sa voix.

« L'objet du Comité de la Jeunesse, ou plutôt du bureau d'affaires à créer un jour, sera maintenant de faire connaître les idées de notre Société (la Maçonnerie) par des écrits, par des conférences, et de faire pénétrer ces idées dans les milieux des jeunes gens, et de favoriser leur organisation en Sociétés.

« Le 14 septembre 1913, à Francfort-sur-Mein, le Comité Franc-Maçonnique de la jeunesse s'est occupé de nouveau de la réalisation de ce plan. Il a été décidé que le Comité, pour faire œuvre sérieuse, devait se transformer en une Union analogue à l'*Union des Alumnats ;* grâce à cette forme libre, indépendante, on espérait obtenir l'appui financier des Loges et des Grandes-Loges. On a renoncé à ce plan, par ce qu'on croyait qu'un « Comité » émané de l'*Union des Francs-Maçons allemands*, serait une solution plus simple, une solution suffisante. Les sommes qui nous sont nécessaires pour les débuts sont peu considérables ; nous espérons donc que l'*Union des Francs-Maçons allemands* apportera avec joie son concours à l'éducation maçonnique du peuple.

« Le Comité maçonnique de la Jeunesse propose en conséquence :

« Que le bureau de travail de l'Union des Francs-Maçons d'Allemagne organise un bureau d'affaires indépendant, ayant pour objet de conquérir la jeunesse grandissante à la pensée maçonnique d'Humanité, et pour tâche de se procurer les adresses des fils de Francs-Maçons qui fréquentent les Ecoles Supérieures, de les mettre en rapport, et de les éclairer par la parole et les écrits sur la pensée maçonnique d'Humanité. L'Union des Francs-Maçons d'Allemagne fournirait à ce bureau d'affaires les ressources nécessaires à son fonctionnement.

« Que chacun de vous nous aide, en agissant dans son lieu de résidence, à réaliser l'idée de la mission parmi la jeunesse académique. Ce sera aider à tailler les pierres de l'édifice, et à construire l'Humanité. L'éducation du peuple, telle est notre tâche, et sa forme la plus éminente, consiste à humaniser la jeunesse. A notre époque

où l'éducation n'est qu'apparence, la Société, l'Etat, ont plus besoin d'hommes véritables, d'hommes formés intérieurement, que du pain quotidien. Là où manquent de tels hommes, la population se dissocie en groupes d'une opposition tranchante. Là où de tels hommes agissent, la lutte persiste sans doute, mais elle n'est plus une bataille brutale d'appétits, c'est une rivalité fraternelle, salutaire, qui tend à niveler toutes les oppositions.

« C'est pourquoi il est de notre devoir de travailler par tous les moyens à l'œuvre de la Mission. Nous devons le faire, alors même qu'elle n'aurait aucun résultat pour nos Loges, alors même que la chaîne maçonnique ne s'allongerait pas d'un seul anneau. Le point essentiel est que nous donnions à l'Humanité, que nous lui formions des apôtres, qui deviendront pour notre peuple des éducateurs consciencieux, des guides sûrs et dévoués.

— Ainsi que nous venons de le voir l'*Union des Francs-Maçons allemands* se propose de dresser une liste des fils de Francs-Maçons qui font leurs études dans des Universités Elle compte sur ces jeunes gens non seulement pour recevoir l'enseignement maçonnique mais encore pour le répandre à leur tour.

Cette liste comprendra aussi les noms des FF.·. qui résident dans les villes universitaires et qui consentiront à servir de tuteurs aux jeunes gens ainsi conquis. Voici quelques-uns de ces noms :

Le F.·. Carl Grüsemann, pasteur de l'Eglise de la ville dite Dorotheenkirche, à Berlin. Il est membre de la Loge « *Zur Treue* (la Fidélité) de Berlin.

Le F.·. Oskar Perls, avocat de la Loge *Victoria*, à Berlin.

Le F.·. Wagester, instituteur, aux environs de Francfort-sur-Mein, membre de la Loge « *Zur Eintracht und Freimëtigkeit* » (Concorde et franchise) de Francfort-sur-Mein.

Belgique. — Nous lisons dans la *Gazette de Liège* du 24 juin 1913 :

Le ministre des sciences et des arts vient de faire distribuer par les soins du greffe de la Chambre, le nouveau projet de loi scolaire. Ce document ne comporte pas moins de 105 pages avec les annexes qui l'accompagnent. Il est précédé d'un très intéressant exposé des motifs où sont analysées les principales dispositions de la nouvelle loi. Nous croyons rendre service à nos lecteurs en leur mettant sous les yeux le texte même du projet.

TITRE PREMIER

DE L'OBLIGATION SCOLAIRE

Article premier. — Les chefs de famille sont tenus de faire donner

ou de donner à leurs enfants une instruction primaire convenable conformément aux dispositions de la présente loi.

Ils s'acquittent de cette obligations :

1° En faisant instruire leurs enfants dans une école publique ou privée du degré primaire ou moyen ;

2° En les faisant instruire à domicile.

Art. 2. — L'obligation stipulée à l'article précédent est suspendue :

1° Lorsqu'il n'y a pas d'école au lieu de résidence de l'enfant ou dans un rayon de quatre kilomètres de cette résidence.

2° Lorsque les parents ou tuteurs opposent des griefs de conscience à l'envoi de leurs enfants dans toute école située dans un rayon de quatre kilomètres de leur résidence.

3° Lorsque les parents ou tuteurs n'ont aucun résident fixe.

4° Lorsque l'enfant est atteint d'infirmités physiques ou intellectuelles entraînant l'incapacité de fréquenter l'école primaire, ou les classes pour enfants anormaux établies dans la localité.

Art. 3. — L'obligation s'étend sur une période de huit années. Cette période commence après les vacances d'été de l'année pendant laquelle l'enfant accomplit sa sixième année et se terminent après que l'enfant a consacré huit années aux études.

Le début des études peut être retardé d'une année, au gré des chefs de famille.

Art. 4. — Par mesure transitoire, l'obligation ne s'étendra, pour les enfants nés avant le 1er janvier 1905, que sur une période de six années, et, pour les enfants nés en 1905 et en 1906, que sur une période de sept années.

Art. 5. — Il est institué un certificat d'études primaires, dont la forme et les conditions de délivrance sont réglées par arrêté royal.

Ceux qui à partir de l'âge de 13 ans révolus auront obtenu le certificat d'études primaires sont dispensés du temps de scolarité obligatoire qui leur restait à passer.

Art. 6. — Les chefs de famille qui font instruire leurs enfants dans une école sont tenus de veiller à ce que ceux-ci suivent régulièrement les cours, c'est-à-dire, n'en soient pas absents sans motif légitime pendant plus de trois demi-journées scolaires par mois.

Les seuls motifs réputés légitimes sont les suivants : maladie de l'enfant, décès d'un membre de la famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications. Les autres circonstances exceptionnellement invoquées seront appréciées par l'inspection scolaire, et, éventuellement par le juge de paix.

Art. 7. — Dans les écoles soumises à l'inspection de l'Etat, deux cent trente-cinq jours au moins doivent être consacrés à l'enseignement.

Les administrations communales et les directions des écoles soumi-

ses à l'inspection de l'Etat peuvent, sous l'approbation de l'inspection scolaire, arrêter un règlement établissant dans quelles conditions les chefs d'écoles ont le droit d'accorder aux élèves du troisième et, sous la réserve ci-dessus indiquée, aux élèves du quatrième degré, des congés pour participer aux travaux saisonniers.

Ces congés sont octroyés par écrit.

Ils ne peuvent excéder annuellement un total de trente-cinq jours pleins, ni être accordés aux élèves du 4e degré, là ou cet enseignement est organisé sur la base du demi-temps.

Art. 8. — Tous les ans, dans la seconde quinzaine du mois d'août, les administrations communales délivrent à l'inspecteur cantonal de l'enseignement primaire la liste des enfants d'âge scolaire.

Dans la première quinzaine de septembre, les inspecteurs cantonaux adressent, par la poste, à chacun des chefs de famille intéressés un avertissement lui rappelant les obligations qui pèsent sur lui en vertu de la présente loi. Il y ajoute autant de cartes que ce chef de famille a d'enfants d'âge scolaire.

Si les chefs de famille font instruire leurs enfants dans une école primaire, les cartes sont renvoyées à l'inspecteur cantonal par l'intermédiaire du chef d'école, après que celui-ci aura attesté par sa signature que l'enfant suit les cours de l'établissement qu'il dirige.

S'il fait instruire ses enfants à domicile, le chef de famille renvoie lui-même la carte à l'inspecteur, après avoir attesté par sa signature qu'il instruit ou fait instruire l'enfant à domicile.

Un arrêté royal règle la forme et la teneur des avertissements aux chefs de famille et des cartes.

Art. 9. — Les cartes doivent être renvoyées à l'inspecteur cantonal avant le 15 octobre.

L'inspecteur cantonal adresse, par la poste et sous pli recommandé, aux chefs de famille n'ayant pas répondu, un duplicata de l'avertissement et des cartes.

Si, dans la quinzaine de ce second envoi, il n'a pas été répondu, l'inspecteur cantonal dénonce au juge de paix le chef de famille qui se trouve en défaut de remplir l'obligation à lui imposée en vertu de l'article premier.

Art. 10. — Tous les deux mois, les chefs d'école transmettent à l'inspecteur cantonal la liste des élèves qui, sans excuse valable, n'ont pas régulièrement suivi les classes aux termes de l'article 7 de la présente loi.

L'inspecteur cantonal fait connaître aux chefs de famille négligents qu'en cas de récidive, au cours de la même année scolaire, ils seront dénoncés au juge de paix.

Art. 11 — Les chefs de famille négligents dénoncés en vertu des articles 9 et 10 de la présente loi sont convoqués devant le juge de paix, qui usera de tous les moyens de persuasion pour amener les intéressés à l'accomplissement de leur devoir.

En cas de récidive dans les douze mois qui suivront le premier avertissement, le juge de paix appliquera aux chefs de famille négligents la peine de l'affichage.

Dans le même cas, s'il y a mauvais vouloir évident, il prononcera une amende de 1 à 10 francs.

Toutefois, il sera sursis à l'exécution du jugement condamnant à l'amende, pendant un délai de deux mois à compter de la date du jugement.

La condamnation sera considérée comme non avenue si, pendant ce délai, le condamné ne récidive pas en matière scolaire ou n'encourt aucune autre condamnation quelconque.

TITRE II

PROGRAMME DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DU 4e DEGRÉ

Art. 12. — Les alinéas, 1, *in fine*, et 2 de l'article 4 de la loi du 20 septembre 1884-15 septembre 1895 sont rédigés comme suit :

Elle comprend, de plus, pour les filles, le travail à l'aiguille, l'économie domestique et les travaux de ménage, et, pour les garçons, des notions d'agriculture dans les communes rurales et des notions de sciences naturelles dans les autres communes.

Ce programme sera progressivement complété par l'enseignement de matières à tendances pratiques, qui formeront un degré d'études complémentaires, préparatoire à la formation technique et professionnelle des jeunes gens.

Les grandes lignes du programme du 4e degré sont fixées par arrêté royal. Elles seront adaptées aux nécessités locales par les règlements particuliers que les communes et les directions d'écoles adoptables et adoptées pourront édicter.

Art. 13. — Le 4e degré ou les cours de perfectionnement à tendances professionnelles prévus à l'article précédent seront, dans un délai de 5 ans à partir de la promulgation de la présente loi, organisés dans toutes les communes du royaume.

Au besoin, le régime du demi-temps pourra être établi. En cas de nécessité également, deux ou plusieurs communes pourront être autorisées, par arrêté royal, à se réunir pour l'organisation en commun du degré complémentaire.

TITRE III

TRAITEMENT DES INSTITUTEURS

Art. 14. — L'article 13 de la loi organique est remplacé par la disposition suivante :

Le Conseil communal fixe le traitement des instituteurs communaux, qui comprendra nécessairement les éléments suivants :

1° Un traitement de base de 1.200 francs pour les instituteurs et de 1.100 francs pour les institutrices :

2° Une indemnité de résidence fixée comme suit :

Dans les communes de 5.000 habitants et moins, 150 francs ;

Dans les communes de 5.001 à 40.000 habitants, 200 francs ;

Dans les communes de 40.001 à 100.000 habitants, 300 francs ;

Dans les communes de plus de 100.000 habitants, 400 francs.

Cette indemnité sera doublée :

a) Pour les instituteurs mariés ;

b) Pour les instituteurs et les institutrices chefs d'école.

Les communes sont classées d'après la population de droit constatée par le dernier recensement décennal.

Lorsqu'une commune de plus de 5.000 habitants est composée de deux ou plusieurs sections bien distinctes, le Roi peut, sur la proposition du conseil communal, la députation permanente entendue, décider que l'indemnité de résidence à accorder aux instituteurs d'une ou plusieurs de ces sections sera fixée d'après la population de la section dans laquelle est établie l'école.

N'ont pas droit à l'indemnité de résidence, les instituteurs et les institutrices qui ont la jouissance d'un logement scolaire.

Lorsque le mari et la femme sont attachés à une école de la même commune, ils ne peuvent prétendre qu'à un seul logement ou à une seule indemnité de résidence.

Les qualifications de sous-instituteur et de sous-institutrice sont supprimées.

Art. 15. — L'article 14, § 1 à 4, de la loi organique est remplacé par la disposition suivante :

A. — Le traitement des membres du personnel enseignant des écoles adoptées est à la charge des communes.

B. — Le traitement des membres du personnel enseignant des écoles adoptables est à la charge des directions de ces écoles.

C. — Sauf la réserve formulée à l'alinéa D ci-après, ce traitement ne peut, si les agents sont diplômés ou dispensés de l'examen, être inférieur aux taux résultant des articles 13 et 15.

D. — Le traitement des agents non mariés et vivants en commun qui exercent leurs fonctions dans les écoles adoptées et adoptables est réglé par les conventions librement débattues entre les directions de ces écoles et ces instituteurs.

Toutefois, lorsque ces instituteurs sont diplômés ou dispensés, l'Etat accordera aux communes et aux directions d'écoles adoptables de subside de 50 francs par période biennale ou triennale d'années de services prévus à l'art.15, litt. F.

Art. 16. — Il est ajouté à la loi organique, un article 14 *bis* ainsi conçu :

A l'effet de permettre aux communes où le produit d'un centime additionnel au principal des contributions directes ne dépasse pas 500 francs, et aux directions d'écoles adoptables, de payer les minima de traitement mis respectivement à leur charge par les articles 15-A. B. C., il sera accordé :

A. — Aux communes où le produit d'un centime additionnel dépasse 250 francs, un subside complémentaire de 250 francs par classe desservie par un instituteur, et un subside de 100 francs par classe desservie par une institutrice.

B. — Aux communes où le produit d'un centime additionnel ne dépasse pas 250 francs, un subside complémentaire de 300 francs par classe desservie par un instituteur et un subside de 200 francs par classe desservie par une institutrice.

C. — Aux directions d'écoles adoptables, un subside complémentaire de 600 francs par classe desservie par un instituteur et de 500 francs par classe desservie par une institutrice.

Art. 17. — L'article 8, § 6, de la loi organique est complété comme suit :

Cependant, ils seront, le cas échéant, réduits du montant des subsides prévus à l'article 14 bis A et B ci-après, avec lesquels ils ne peuvent se cumuler.

Art. 18. — L'article 15 de la loi organique est remplacé par la disposition suivante :

A. — L'instituteur a droit à une augmentation de 100 francs à l'expiration de chaque période de deux années de bons services, jusqu'à concurrence de la somme nécessaire pour majorer de 1.500 francs le minimum légal prévu à l'article précédent.

L'institutrice a droit à une augmentation de 100 francs à l'expiration de chaque période de trois années de bons services jusqu'à concurrence de la somme nécessaire pour majorer de 1.000 francs le minimum légal prévu à l'article précédent.

B. — Dans la supputation des années de services seront compris tous les services rendus même à titre temporaire, dans les écoles primaires communales, adoptées et adoptables, en qualité d'instituteur, d'institutrice, de sous-instituteur et de sous-institutrice.

Il en sera de même des services rendus avant la mise en vigueur de la loi du 15 septembre 1895, dans une école primaire privée non subsidiée, mais organisée conformément à la loi.

Seront pareillement compris dans la supputation des années de services, les services rendus postérieurement à l'obtention du diplôme d'instituteur primaire, dans les écoles gardiennes inspectées, dans les écoles de bienfaisance dépendant du ministère de la justice dans les écoles normales de l'Etat ou agréées, dans les écoles primaires payantes et dans les classes préparatoires d'un établissement d'enseignement moyen, public ou privé.

C. — Sur la proposition du conseil communal, après avoir pris l'avis de l'inspection et celui de la députation permanente et avoir entendu l'instituteur dans ses explications, le ministre compétent peut, par décision motivée, déclarer, pour des motifs d'ordre professionnel, qu'il n'y a pas lieu d'accorder à un instituteur l'augmentation périodique.

L'instituteur qui aura été frappé d'une peine disciplinaire plus grave que celle que le conseil communal peut prononcer sans l'approbation de la députation permanente, sera privé de l'augmentation se rapportant à la période pendant laquelle la peine a été infligée.

Le ministre compétent pourra, dans l'un et l'autre cas, relever l'instituteur de sa déchéance encourue, après avoir entendu le conseil communal et la députation permanente.

D. — Les augmentations facultatives de traitement allouées par anticipation peuvent être déduites des augmentations obligatoires subséquentes.

E. — Les traitements actuels des instituteurs comme ceux qui leur seront accordés ultérieurement, ne pourront subir aucune réduction pendant la durée des fonctions des instituteurs dans la même commune.

F. — Dans les communes où le produit d'un centime additionnel au principe des contributions directes ne dépasse pas 100 francs et dans les écoles adoptables, l'Etat supportera les trois quarts des augmentations périodiques obligatoires ; il en supportera la moitié dans les autres communes.

Art. 19. — Une indemnité de direction à concurrence des trois quarts à charge de l'Etat, calculée à raison de 50 francs par classe, est attribuée aux chefs d'école titulaires d'une classe.

Cette indemnité ne pourra dépasser 300 francs.

Art. 20. — Une indemnité spéciale, à charge de l'Etat, est accordée aux instituteurs et aux institutrices qui, outre le diplôme ordinaire, seront porteurs d'un certificat spécial d'aptitude aux fonctions de chef d'école ou de capacité pour l'enseignement de certaines branches à déterminer par arrêté ministériel.

Cette indemnité, dont le taux sera fixé par arrêté royal, ne pourra dépasser un maximum de 100 francs.

Art. 21. — Des bourses spéciales d'études, à charge de l'Etat, pourront être accordées, à partir de leur 14e année, aux enfants d'instituteurs qui fréquentent ou qui se disposent à fréquenter les écoles normales de l'Etat ou les écoles normales agréées.

TITRE IV

GRATUITÉ DE L'ENSEIGNEMENT

Art. 22. — L'article 3 de la loi du 20 septembre 1884-15 septembre 1895 est remplacé par la disposition suivante.

L'instruction primaire est gratuite pour les enfants âgés de 6 à 14 ans, dans les écoles communales, adoptées ou adoptables.

Toutefois, là où il est pourvu aux nécessités de l'enseignement gratuit par un nombre suffisant d'écoles ou de classes gratuites, des enfants payants peuvent être admis dans un certain nombre de classes ou d'écoles.

La commune veille à ce que tous les enfants qui ne fréquentent pas les écoles privées puissent recevoir l'enseignement soit dans une école communale, soit dans une école adoptée.

La gratuité comporte la fourniture des objets classiques aux enfants appartenant à des familles qui ne sont pas dans l'aisance.

Art. 23. — L'article 7, § 2, de la loi du 20 septembre 1884-15 septembre 1895, relatif à l'intervention des provinces dans les frais de l'instruction primaire, est remplacé par la disposition qui suit :

La dépense résultant de la délivrance gratuite des fournitures classiques est mise à la charge des provinces, qui en remboursent le montant aux communes et aux directions d'écoles adoptables, sur états certifiés exacts par l'inspection scolaire.

La dépense sujette à remboursement ne peut dépasser par an 2 francs par garçon, ni 3 francs par fille.

Art. 24. — L'article 76 de la loi communale et l'article 86 de la loi provinciale sont complétés comme suit :

Les délibérations des conseils provinciaux et communaux relatives à l'organisation de réfectoires scolaires, de colonies scolaires, de distribution d'aliments ou de vêtements aux enfants des écoles, de subsides pour ces œuvres, sont soumises à l'approbation du Roi.

Le Roi veille à ce qu'il ne soit fait, entre les enfants appelés à bénéficier de ces délibérations, aucune distinction suivant la catégorie d'écoles qu'ils fréquentent.

TITRE V

DISPOSITIONS DIVERSES

Art. 25. — Le § 2 de l'article 1er de la loi organique est rédigé comme suit :

La commune peut adopter une ou plusieurs écoles privées ; dans ce cas, le Roi, après avoir pris l'avis de la Députation permanente, peut dispenser la commune d'établir ou de maintenir une école communale : cette dispense ne peut être accordée si un nombre « de chefs de famille ayant ensemble au moins vingt enfants d'âge scolaire », réclament la création ou le maintien de l'école pour l'instruction de leurs enfants et si la Députation permanente émet un avis conforme à leur demande.

Art. 26. — L'article 2 de la loi organique est complété par un alinéa final conçu comme suit :

Là où l'importance de la population le permet, les communes sont tenues d'organiser des classes pour enfants faiblement doués ou arriérés ou pour enfants anormaux.

Art. 27. — Les alinéas 2 et 3 de l'article 18 de la loi organique de l'instruction primaire sont remplacés par la disposition suivante :

Le conseil municipal fixe le taux de l'indemnité à payer à l'intérimaire, d'après les bases admises par les instituteurs pourvus d'une nomination définitive ; elle est calculée d'après le nombre de jours pendant lesquels l'intérimaire a exercé ses fonctions comparé au nombre de jours pendant lesquels l'école est ouverte au cours d'une année.

La dépense résultant de l'intérim est supportée par l'Etat, la commune, la province et le titulaire malade dans les proportions suivantes : 2/5 à charge de l'Etat, 2/5 à charge de la commune, 1/10 à charge de la province et 1/10 à charge du titulaire.

La dépense résultant de l'intérim dans les écoles adoptables est supportée dans la proportion réglée par l'article 8 de la loi du 18 mai 1912.

Art. 28. — L'article 19, n° 2, de la loi du 20 septembre 1884-15 septembre 1895 est modifié comme suit :

2° Sous réserve des situations acquises avant la fin de la présente année scolaire (1912-1913), les membres du personnel enseignant devront être Belges.

Ils devront être diplômés ou avoir subi l'examen dont il est fait mention à l'article 9.

Sont dispensés de l'examen les agents qui étaient en fonctions avant la mise en vigueur de la loi du 15 septembre 1895 et qui n'ont pas interrompu leurs services scolaires depuis cette époque.

Dispense du diplôme ou de l'examen peut être accordée, par arrêté ministériel, sur l'avis de l'inspection scolaire, en faveur des instituteurs âgés de plus de 30 ans et en fonctions depuis plus de cinq ans lors de la mise en vigueur de la présente loi.

Il est accordé aux instituteurs non diplômés en fonctions dans les écoles adoptées ou adoptables à la date du 1er juin 1913, et qui ne bénéficient pas des dispenses prévues ci-dessus, un délai de cinq ans, à partir de la promulgation de la présente loi, pour acquérir le titre requis.

4° Le programme d'enseignement comprendra les matières énumérées à l'article 4.

Le n° 6 de l'article 19 est supprimé.

Art. 29. — L'article 27, § 2, de la loi du 20 septembre 1884-15 septembre 1895 est rédigé comme suit :

L'article 1er de la loi du 15 juin 1881 est modifié en ce sens que le nombre des athénées et collèges royaux ne pourra dépasser vingt-quatre, le nombre des écoles moyennes pour garçons, cent, le nombre des écoles moyennes pour filles, cinquante.

Art. 30. — L'article 27, §3, de la loi du 1e juin 1850 est rédigé comme suit :

Le gouvernement pourra, si l'utilité en est reconnue, prolonger la durée des études des écoles moyennes, créer d'autres cours ou modifier les cours ci-dessus indiqués, suivant les besoins des localités.

Art. 31. — Toute commune est tenue d'établir un service gratuit d'inspection médicale scolaire, comprenant un examen des élèves au moment de leur entrée à l'école et au moins une visite mensuelle.

Ce service s'étend à toutes les écoles soumises au régime de la présente loi.

Les médecins-inspecteurs des écoles communales sont nommés par le conseil communal ; les médecins-inspecteurs des écoles adoptées et adoptables sont nommés par la direction de ces établissements et agréés par le collège échevinal.

A la suite de chaque visite, le médecin-inspecteur adresse au bourgmestre un rapport dont copie est transmise à l'inspecteur d'hygiène et à l'inspecteur de l'enseignement du ressort.

Un arrêté royal réglera les conditions générales dans lesquelles s'exercera cette inspection.

Art. 32. — Le gouvernement est autorisé à instituer un ou plusieurs conseils d'appel dont l'organisation et la compétence, en matière disciplinaire, seront réglées par arrêté royal.

Art. 33. — Les dispositions qui font l'objet des articles 1 à 11 entreront en vigueur à partir de l'année scolaire 1914-1915 inclusivement ; les autres dispositions entreront en vigueur le 1er janvier 1914.

— La *Gazette de Liège* du 27 juin 1913 publie la note suivante :

Le groupe socialiste de la Chambre s'est réuni ec jeudi 26 juin, pendant la séance de la Chambre, pour s'occuper du projet scolaire. Il a voté un ordre du jour dans lequel, après avoir reconnu que le projet instaure l'instruction obligatoire, il constate :

1° Que les sanctions pour cette instruction obligatoire sont insuffisantes ; 2° que le projet n'aura de portée que si la loi interdisant le travail des enfants de moins de 14 ans était votée en même temps ; 3° que le projet de loi laisse subsister l'inégalité entre la situation des instituteurs et celle des institutrices ; 4° que le projet maintient l'enseignement de la religion obligatoire, qu'il est par conséquent confessionnel ; en 5e lieu qu'il aggrave les lois de 1884 et de 1895 au point de vue de la lutte contre l'enseignement officiel ; 6° que le projet porte atteinte à l'autonomie des provinces et des communes.

Dans ces conditions, continue l'ordre du jour, la gauche socialiste affirme sa résolution de combattre avec énergie le projet de loi, sa volonté de faire voter avant le projet scolaire le projet réglementant le travail des enfants, et proteste contre toute tentative d'enlever hâtivement le vote de ce projet.

— Le comité de la Ligue de l'Enseignement belge s'est réuni pour examiner le nouveau projet scolaire. A ce sujet, *Le Patriote* de Bruxelles publie l'article suivant dans son numéro du 30 juin 1913 :

La Ligue de l'enseignement est l'un des « instruments profanes » de la Maçonnerie belge... Elle est spécialement chargée de faire prévaloir le programme liberticide et antireligieux des Loges en matière scolaire, de faire croire que les desiderata de cinq mille porte-truelle, en matière d'enseignement primaire, sont ceux du pays.

Les documents originaux mentionnent explicitement que cette machine de guerre est une création des Loges. Dans la « tenue du 7e j.·., 2e m.·. 1907 », (7 avril 1907), le F.·. Hasse, alors « Sérénissime Grand Maître National du Grand-Orient de Belgique », rappela à ses FF.·. que la « Ligue de l'enseignement » est l'une « des plus importantes », parmi les œuvres profanes de la Veuve Hiram. (*Bulletin du Gr.·. Orient de Belgique*, 1907, p. 50.)

En 1911, elle provoqua l'agitation contre le projet de loi scolaire de M. Schollaert. Au « meeting de la Madeleine » organisé sous ses auspices, le 10 avril, son président, F.·. Buls, après avoir dit qu'il fallait « chasser la vermine noire », ajouta que « toutes les forces de l'opposition étaient unies pour combattre l'audacieuse tentative du gouvernement ». Au même meeting, le F.·. Hymans déclara : « Forts de l'appui de la bourgeoisie et de la classe ouvrière, nous irons dire au gouvernement qu'il lui est interdit de poursuivre son entreprise et de l'accomplir avant que la nation se soit prononcée ». (*Bulletin de la Ligue*, 1911, n° 3, p. 70).

Quant au F.·. Vandervelde, il prophétisa en ces termes « le cœur gonflé d'espérance »... ministérielle : « Aujourd'hui, fils de Gueux et enfants de la Révolution, nous marchons au combat, le cœur gonflé d'espérance, et nous pouvons nous dire que le temps est proche où ceux qui viennent de faire leur testament politique seront ensevelis avec ce testament dans leurs cercueils ». (*Ibidem*, p. 77).

Le 22 mai 1912, en pleine effervescence électorale, la Ligue organisa un nouveau « meeting » annonçant les trois FF.·. comme orateurs. FF.·. Hymans et Vandervelde, frères siamois du cartel maçonnico-révolutionnaire, servirent ce jour-là à leurs auditeurs le boniment le plus présomptueux. Convenons qu'ils avaient une double excuse : Le « meeting » se tenait au « Cirque » de la rue de l'Enseignement où les « gugusses » font prime, et la salle était peuplée aux neuf-dixièmes, par les « primaires » des deux sexes de l'enseignement dit « neutre »...

Aujourd'hui, comme le réclamait le F.·. Hymans, « la nation s'est prononcée » ; elle a approuvé à une écrasante majorité le programme scolaire du gouvernement. Néanmoins la Ligue maçonnique de l'enseignement, d'accord avec la Marianne révolutionnaire (voir le « *Peuple* » 26 mai 1913) clame de nouveau : « Nous recommence-

rons »... notre campagne de dénigrement et d'intimidation. Comme en 1911, elle va donner les mots d'ordre et organiser les « manifestations spontanées » contre le projet Poullet.

A ce propos, on nous fait remarquer que la Ligue a renouvelé dernièrement son état-major. A côté du F∴ Buls, président des FFF∴ Cocq, Sluys, Hymans, etc., vice-présidents, brille toute une collection de porte-truelle bleus et cramoisis, parmi lesquels les FFF∴ Lefèvre, Emile, D'Awans, Robert et Plas, Vital, « instituteurs ». (*Ibidem* 1913, n° 2, p. 39).

Le F∴ Lefèvre (E. I. B. L.), capitaine-commandant de réserve du bataillon du génie de forteresse de Liège, professeur à l'Ecole militaire, est le Vénérable de la Loge *Les Amis Philanthropes* n° 1 » de Bruxelles, la plus radicale, la plus socialiste et la plus antireligieuse de toutes les Loges du pays. Parmi ses députés et députés suppléants près du Grand Orient figurent les FF∴ citoyens La Fontaine, Vinck et... Léon Furnémont, son ex- « Vénérable ».

Le F∴ D'Awans, professeur à l'Athénée royal d'Ixelles est le « Premier surveillant », c'est-à-dire l'un des dignitaires supérieurs de la même Loge.

Quant au F∴ Vital Plas, ouvrez l'*Almanach royal* de 1913 à la page 21, vous y trouverez : « Princes royaux. — Professeur des Princes... Plas, (V. F.)... premier instituteur communal, professeur des cours primaires ».

Si le F∴ Vital n'est pas à proprement parler un « fonctionnaire », sa place est-elle cependant dans cette harka maçonnico-révolutionnaire, en lutte avec le gouvernement, avec la majorité légale du pays ?

Nous lisons dans la *Gazette de Liège* du 30 juin 1913 :

Un élève d'école catholique adoptable (acceptant le contrôle du gouvernement) coûte au pays la somme de 14 fr. 94.

Un élève de l'école athée de Forest (non contrôlée, ni inspectée par la province) coûtera désormais rien qu'aux contribuables du Hainaut 42 fr. 85, soit trois fois plus qu'un élève catholique.

Divers pouvoirs publics anticléricaux ont versé à l'orphelinat rationaliste en 1912 un total de 10.625 francs soit 143 francs par élève. Si les élèves des écoles libres catholiques étaient traités sur pied d'égalité, ils coûteraient au pays 57 millions... et, en fait, on leur en donne 7 1/2 ! ! Vive l'égalité !

Espagne. — Mgr l'Evêque de Gerona a envoyé à M. Romanones une protestation publique contre les paroles dites par celui-ci à l'égard de l'épiscopat et du clergé et de l'enseignement catéchistique. AIR, 7 juin 1913.

Etats-Unis. — L'Etat de Pensylvanie a adopté une loi qui oblige

les instituteurs des écoles publiques à lire chaque matin dans leurs classes dix versets de la Bible. AIR, 11 juin 1913.

— Nous trouvons dans les journaux américains les renseignements suivants sur les Fraternités de la lettre grecque :

Les Sociétés de collèges et les Fraternités de la Lettre grecque qui existent dans toute l'étendue des Etats-Unis, se préoccupent d'éclairer le public sur le but, la nature et la portée de leur action, et de dissiper bien des malentendus chez les profanes et même les législateurs. Les Fraternités de l'Etat de New-York ont pris l'initiative de donner à ce plan de vastes proportions : il ne s'agirait de rien moins que de convoquer pour la fin de mai une assemblée ou Congrès Panhellénique, qui se tiendrait au Blackstone Hôtel, et où seraient représentées toutes les Fraternités des Etats-Unis. Environ soixante-cinq Fraternités ou Sociétés ont envoyé leur adhésion jusqu'à ce jour. (*American*, de Chicago, 22 mai 1913).

Dans les premiers jours du mois de mai, a eu lieu, à l'Université de Wisconsin, l'assemblée annuelle de la Sigma Delta Phi, fraternité journalistique. A cette réunion étaient représentées les Universités de De Pauw, du Kansas, de Michigan, de Denver, de Virginie, de Washington, de Purdue, de l'Etat d'Ohio, du Wisconsin, de l'Illinois, de la Pensylvanie, du Missouri, de l'Oklahoma et du Texas. (*Fourth State*, de New-York, 17 mai 1913).

A Torrington (Connecticut), les Fraternités et Sociétés ont été interdites ; il est défendu à leurs membres d'en faire partie au-delà du terme de l'année scolaire actuelle, et elles ne devront pas se reconstituer à la rentrée des classes, en septembre prochain. La pénalité est l'expulsion de l'école. Il y a dans la ville de Torrington deux Sociétés fort nombreuses ; aussi la décision du bureau des Ecoles a-t-elle fait beaucoup de bruit.

(*Republican*, de Springfield, Massachussets, 14 mars 1913).

Lors de la célébration d'une fête par la Fraternité *Omega Lambda Phi* de Yale College à New-Haven, deux étudiants, travestis en sœurs de charité, ont parcouru les rues de la ville, faisant les gestes grotesques des ivrognes, feignant de boire, etc. La tempête de protestations, soulevée par cet incident, a abouti à une lettre d'excuse qui a paru dans le *New Haven Journal and Courier*, lettre signée par les deux étudiants, et dans laquelle ils reconnaissent avoir enfreint, sans le vouloir, les règles du bon goût « et de la décence ». (*Morning Star*, de la Nouvelle-Orléans, 7 juin 1913).

France. — Voici qui donne une haute idée de la morale laïque

professée par le corps enseignant cher aux Loges. Nous citons textuellement d'après le *Matin* du 30 juin 1913 :

Une aventure paradoxale. Comment le Conseil d'Etat créa pour les instituteurs une prime à l'union libre. « La section de l'intérieur, des cultes, de l'instruction publique et des beaux-arts du Conseil d'Etat, consultée par le ministre de l'intérieur sur la question de savoir si, lorsqu'un instituteur est marié avec une institutrice exerçant dans la même commune, celle-ci doit à chacun d'eux une indemnité distincte de logement ou si elle n'est tenue de leur payer qu'une indemnité calculée conformément aux prescriptions des articles 1 et 2 combinés du décret du 20 juillet 1894 ;

« Est d'avis :

« Que la commune peut se considérer n'être débitrice que d'une indemnité à l'égard d'un instituteur et d'une institutrice mariés ensemble et exerçant dans la même commune. »

En prenant une telle décision, le Conseil d'Etat a, sans le savoir, voté une prime à l'union libre.

Un jeune ménage d'instituteurs vient de nous donner la preuve de ce que j'avance.

Pendant trois ans, l'instituteur et l'institutrice, exerçant dans la même commune, ont vécu dans l'union libre.

La commune donnait à chacun une indemnité de logement de 300 francs, soit 600 francs pour les deux.

Cédant aux instances de leurs parents, nos jeunes gens ont régularisé leur situation en passant devant le maire.

Le mariage eut lieu dans le courant du mois de septembre.

Dès le mois d'octobre, le maire fit savoir à l'instituteur que, dorénavant, il toucherait une indemnité de logement de 400 francs, mais que l'indemnité de 300 francs reçue jusqu'à ce jour par sa femme était supprimée.

En annonçant cette nouvelle à l'instituteur, M. le maire n'oublia pas de lui dire que cette mesure avait été prise conformément à l'avis du Conseil d'Etat.

De sorte que, pour s'être conformés à la loi et avoir mis en pratique les conseils des moralistes, nos jeunes instituteurs ont vu leurs appointements diminués de 200 francs par an.

Ils ont trouvé cette pilule un peu amère et ne se sont jamais résignés à l'avaler, d'autant plus que leur mariage légal n'avait rien ajouté à leur bonheur.

De leur union libre est née une petite fille charmante qui, à vingt ans, aurait pu avoir une petite dot, par l'économie de l'argent que retient la municipalité.

Les jeunes mariés pensèrent donc à divorcer.

Le mari se reconnut des torts imaginaires, et le divorce fut prononcé au profit de la femme. Celle-ci eut la garde de l'enfant.

L'institutrice, en sa qualité de femme divorcée avec enfant, toucha une indemnité de logement de 400 francs, et l'instituteur, 300 francs. Comme

ils vivent de nouveau ensemble, sous le régime de l'union libre, leur indemnité de logement est donc portée à 700 francs.

Grâce à l'avis du Conseil d'Etat qui a été le motif initial du divorce, ce ménage reçoit 300 francs d'appointements de plus par an.

N'est-ce pas là une belle prime à l'union libre ?

L. TRÉDOLAT,
directeurd'école à Bonneuil, membre du conseil départemental de la Seine..

— Le maire de Romanèche (Saône-et-Loire) a adressé la lettre suivante à quelques-uns de ses administrés. Nous en empruntons le texte à *la Croix* du 4 juillet 1913 :

Monsieur, Le maire de la commune de Romanèche-Thorins estime que la plus grande bienveillance est donnée à tous les enfants de nos écoles laïques : pour ce motif, il porte à la connaissance des familles, permettant à leurs enfants la fréquentation des patronages libres, lesdites familles seront privées d'assistance publique. *Le maire*, F. GUILLOT.

Les associations des chefs de famille catholiques se préparent, ajoute *la Croix*, à empêcher légalement ce sectaire personnage de réaliser ses basses menaces.

M. Théodoric Legrand écrit dans l'*Instituteur Français* du 10 juin 1913, p. 424 :

Depuis bientôt un quart de siècle, mais depuis quinze ans surtout, l'instituteur a été flatté, flagorné à l'excès. Sans doute, sa mission est une des plus élevées et des plus importantes. Sans doute, l'influence qu'il exerce sur l'avenir moral du pays est considérable. Cela, on le lui a répété sur tous les tons, en toutes occasions. Mais on a omis, intentionnellement ou non, de lui indiquer les limites dans lesquelles son action devait se maintenir. Que dis-je ? On a fait mieux, ou pis. Non seulement on ne lui a point recommandé de se consacrer entièrement, exclusivement, à l'éducation de l'enfance, et de s'y consacrer avec toute la délicatesse, la tolérance et le libéralisme désirables, mais on lui a laissé entendre bien souvent qu'il devait être, au dehors de l'école, l'apôtre de telles ou telles doctrines philosophiques ou sociales. Bref, la plupart des personnages politiques ayant détenu le pouvoir ont invité l'instituteur à se faire le champion de leurs propres opinions.

Fatalement, il s'est produit ceci : un grand nombre de maîtres, désireux de ne point déplaire aux puissants du jour, ou même à ceux du « lendemain », se sont laissés aller dans leur école, à un enseignement *partial*. Car il n'est pas que certains livres de classe qui aient violé la neutralité ; il est des collègues qui, dans le but de faire mieux aimer les institutions républicaines, se sont appliquées à rapetisser, ou même à passer sous silence, les gloires de notre vieille France monarchique. Il en est d'autres qui, pour suivre le courant anticlérical, sont allés jusqu'à nier l'action civilisatrice du catholicisme à travers les siècles. Il en est d'autres encore qui, pour mieux vulgariser les idées de pacifisme, à la mode dans certains milieux, en sont venus, devant leurs jeunes élèves, jusqu'à contester l'idée de Patrie !

Et ,comme il était à prévoir, ces mêmes maîtres n'ont point tardé à devenir de tres ardents « propagandistes » des mêmes idées, en dehors de l'Ecole. On en a vu, un peu partout, qui se transformaient en agents électoraux — des partis les plus avancés, cela va de soi.

— « La Loge dans l'école française » sous ce titre le journal *der Elsässer*, qui paraît à Strasbourg, publie dans son numéro 146 (22 mars 1913), l'article suivant :

« Combien y a-t-il de Francs-Maçons dans l'enseignement public en France ? En nombre rond : 4.400. Un statisticien a recueilli dans les annuaires des Loges et dans les archives de la Ligue antimaçonnique les noms de tous les FF.·. qui occupent un emploi dans l'enseignement primaire, secondaire ou inférieur, et a publié cette liste en brochure. Cet intéressant livre d'adresses est disposé, pour plus de commodité, par départements. On y trouve le dénombrement des établissements d'instruction, puis les noms des professeurs et maîtres qui appartiennent à une Loge. Un père de famille qui veut envoyer son fils au Collège, n'a qu'à jeter un coup d'œil sur ce petit livre, pour voir quels sont les Francs-Maçons qui font partie du personnel de ce collège.

« A Paris seulement, il y a dans les fonctions secondaires et dans les fonctions les plus élevées de l'Enseignement, 90 membres de Loges. Trois d'entre eux sont Inspecteurs Généraux de l'Enseignement public. Quatre siègent dans le Conseil Supérieur. Il faut mentionner qu'un certain Fr.·. Debidour, professe à la Sorbonne sur l'histoire du Christianisme dans les temps modernes, et qu'un autre Fr.·. de même tendance fait à l'Ecole des Hautes-Etudes, un cours sur la Psychologie religieuse. Dans les écoles primaires de la Ville de Paris, il y a 18 maîtres et trois inspecteurs primaires qui font partie des Templiers modernes. Ces quelques lignes et exemples peuvent suffire pour faire voir à quel point l'école française est contaminée par l'esprit maçonnique.

« Au Convent de Paris de 1879, le Fr.·. Francolin s'était écrié : « Nous sommes les précurseurs de l'enseignement laïc ; partout où il se trouve une école laïque, c'est à un Franc-Maçon qu'on le doit ». En 1887, le Congrès des LL.·. du Havre recommanda d'attirer les instituteurs dans les Loges pour annihiler plus aisément l'influence de l'Eglise. Et en 1900, le Grand-Orient engagea ses membres à faire une active propagande parmi les instituteurs des campagnes, parce que ceux-là surtout étaient les plus aptes à répandre les idées maçonniques »

— Nous croyons devoir placer sous les yeux de nos lecteurs, d'après le compte rendu *in-extenso* des débats, les importantes déclarations faites à la Chambre des députés par M. Barthou, président du Conseil, ministre de l'Instruction publique, au sujet de l'école sans Dieu.

M. le Président du Conseil, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Je pense que la neutralité est moins une question de doctrine qu'une

question de fait. Toute définition est périlleuse, mais il n'en est pas de plus dangereuse peut-être que celle qui consiste à enfermer dans une détermination précise la neutralité scolaire.

Pour ma part, ministre de l'instruction publique, je voudrais dire aux instituteurs ce qu'ont dit si souvent, avec tant de force et d'autorité, mes honorables prédécesseurs.

Ils ne doivent jamais oublier, dans leur enseignement, quel est l'auditoire auquel ils s'adressent. Ils ne doivent pas confondre l'école avec la place publique et de jeunes enfants avec des citoyens. Ils ne doivent pas avoir la prétention de leur apprendre, de leur faire connaître l'universalité des choses. Ils doivent se rendre compte qu'ils ont affaire à des esprits non formés encore et que, par conséquent, ils ne doivent pas dépasser et dénaturer les principes très simples de leur enseignement.

Je dirai ensuite d'accord à la fois — et je suis heureux de constater cette union — avec M. Beauregard et avec M. Dessoye, que les instituteurs ne doivent, dans leur enseignement, jamais prononcer une parole qui soit de nature à heurter une conviction, à froisser une croyance. (*Applaudissements.*)

Cela ne veut pas dire que cet enseignement doive rester sans sève et sans âme et, par conséquent, sans vie et sans action. Mais il y a la manière. Comme le disait M. Dessoye, c'est une question de tact, et je suis d'accord avec l'honorable M. Buisson pour déclarer que l'on a tort de faire au dehors de cette enceinte, trop souvent et avec trop de violence, à propos de la neutralité scolaire, le procès de l'école laïque et des instituteurs laïcs. (*Très bien ! très bien ! à gauche.*)

Je ne disconviens pas qu'on ait pu relever des erreurs et des abus, que parfois des paroles aient été prononcées à l'école qui n'auraient pas dû y être prononcées, qui n'y étaient pas à leur place. Mais, quand on rapproche ces faits particuliers, ce que j'appellerai ces incartades isolées, du nombre des écoles publiques et des instituteurs, disant très simplement ce que je pense, sans élever le ton et sans vouloir heurter aucune conviction, j'ai le droit d'affirmer que, dans l'immense majorité de nos écoles, le tact des instituteurs a su pratiquer et respecter la neutralité scolaire, conformément aux instructions données par les ministres de l'Instruction publique. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

Ce que je dis de la neutralité scolaire, j'ai le droit de le dire des manuels eux-mêmes.

M. Groussau. — Voulez-vous me permettre un mot sur la neutralité ?

M. le président du conseil, ministre de l'Instruction publique. — Ce n'est pas le débat, monsieur Groussau.

M. Groussau. — Vous venez, monsieur le président du Conseil, de parler de la neutralité scolaire, que vous réduisez à une question de tact de la part des instituteurs. Il y a un autre point de vue que je vous aurais rappelé, si vous me l'aviez permis. Mais, puisque vous préférez continuer, je n'insiste pas en ce moment.

M. le président du conseil, ministre de l'Instruction publique. — Parlez, monsieur Groussau. Je n'interdis aucune interruption.

M. Groussau. — Permettez-moi donc de vous faire remarquer que la neutralité scolaire n'est pas seulement une question de tact. Sans doute, la modération et la mesure s'imposent aux instituteurs. Mais, ce n'est pas tout. La neutralité doit être l'application des promesses faites en 1882. On a déclaré alors que l'enseignement des écoles publiques respecterait les sentiments religieux des familles et on a inscrit dans le programme de morale les devoirs envers Dieu. (*Exclamations à gauche et à l'extrême gauche. — Applaudissements à droite et sur divers bancs au centre.*)

Je ne rappelle que des faits incontestables et des textes précis.

C'est Jules Ferry et Paul Bert qui ont déclaré que les instituteurs devraient respecter scrupuleusement les sentiments religieux des parents.

C'est le programme du 27 juillet 1882 qui contient en toutes lettres l'enseignement des devoirs envers Dieu. (*Interruptions à gauche. — Applaudissements à droite et sur divers bancs au centre.*)

Quand donc on parle de neutralité scolaire, les catholiques ont le droit d'examiner si les garanties promises sont maintenues et observées.

Je vous demande, monsieur le président du conseil, si vous entendez la neutralité scolaire comme l'indiquaient les auteurs de la loi de 1882, si vous appliquez leurs promesses et leur programme de morale. (*Applaudissements à droite et sur divers bancs au centre.*)

M. Raffin-Dugens. — On heurtera ainsi les idées de ceux qui ne croient pas en Dieu.

M. le président du conseil, ministre de l'Instruction publique. — Messieurs, je ne me plains pas de l'interruption de l'honorable M. Groussau. Il a bien voulu reconnaître que la neutralité scolaire ne pouvait se déterminer et s'appliquer que par le tact, la modération et la mesure dont useraient les instituteurs publics, et il m'a demandé si cette neutralité scolaire devait s'accorder, selon des promesses faites, avec l'enseignement des devoirs que l'on doit à Dieu.

M. Jacques Piou. — C'est dans les programmes.

M. le président du conseil, ministre de l'Instruction publique. C'est dans les programmes, dites-vous ?

M. Jacques Piou. — Oui, affichés encore dans les écoles.

M. le président du conseil, ministre de l'Instruction publique. — Je pense, pour ma part, qu'un débat sur ce point ne devrait pas se produire d'une manière brusque et impromptue. Mais je suis prêt à l'accepter, ne voulant pas me dérober à la question posée par l'honorable M. Groussau. Comme ministre de l'Instruction publique, je lui dis nettement : je ne donnerai pas aux instituteurs le conseil d'enseigner dogmatiquement aux élèves ce que vous appelez les devoirs envers Dieu. (*Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. Groussau. — Nous en prenons acte. C'est une parole grave.

M. le président du conseil, ministre de l'Instruction publique. — Je ne sais pas si, comme vous le dites, je prononce des paroles graves. Dans

tous les cas, j'ai la certitude de prononcer des paroles sincères. (*Très bien ! très bien !*) Vous avez fait appel à ma loyauté, je réponds très loyalement. Vous estimez que c'est respecter et pratiquer la neutralité scolaire que d'enseigner aux élèves les devoirs envers Dieu ; j'estime que donner comme instruction aux instituteurs d'enseigner cette partie de l'enseignement religieux que l'on appelle les devoirs envers Dieu, ce serait, au contraire, le moyen le plus certain de violer la neutralité scolaire. (*Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche. — Interruptions à droite.*)

M. JACQUES PIOU. — Mais, monsieur le ministre, c'est dans vos programmes. Vous changez donc les programmes ?

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. — Mais, non, je ne change rien.

M. GROUSSAU. — Comment ! vous ne changez rien ?

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. — Je précise ce que d'autres ont dit avant moi. Vous me posez des questions, j'aurais pu les éluder, j'aurais pu me dérober.

M. JACQUES PIOU. — Jamais on n'a rien dit de plus grave que ce que vous dites là ! (*Très bien ! très bien ! à droite.*)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. — J'ai tenu seulement à exprimer ma pensée. Je l'exprime avec simplicité et modération, mais en même temps avec sincérité. (*Très bien ! très bien ! à gauche.*)

Encore, faut-il cependant que vous permettiez à cette pensée de s'énoncer tout entière.

Je ne l'aurais pas, en effet, énoncée tout entière, si je n'ajoutais pas ce que j'étais sur le point de dire au moment où j'ai été interrompu. Il ne faut pas qu'on puisse conclure de mes déclarations qu'un instituteur aurait le droit de prononcer dans son école, dans sa chaire, des paroles dirigées soit contre l'existence de Dieu, soit contre telle religion déterminée. (*Vifs applaudissements à gauche.*)

M. RAFFIN-DUGENS. — Très bien ! très bien !

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. — Il manquerait de cette façon à la neutralité scolaire et je me verrais obligé de le rappeller à l'observation de son devoir. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

J'ai répondu à la question posée par l'honorable M. Groussau. Je ne me suis pas laissé entraîner, j'ai dit très exactement ce que j'avais le devoir de dire et je ne doute pas qu'aucun des ministres de l'Instruction publique qui m'ont précédé rue de Grenelle n'eût été amené, si on lui avait posé la question d'une manière aussi précise, à répondre de même.

M. JACQUES PIOU. — Jamais personne ne l'a dit avant vous.

M. GROUSSAU. — Si !...

M. Jacques Piou. — On ne l'a jamais dit ici.

(*Journal Officiel* du 12 juin 1913. Séance de la Chambre des Députés du 11 juin, p. 1855).

M. Louis Barthou, président du Conseil, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts... Je n'ai pas voulu provoquer un incident ; je me suis expliqué, mais pour qu'il n'y ait pas le moindre doute, et sur ma pensée et sur mon attitude, je déclare, une fois de plus, de la manière la plus nette, que je n'ai rien à retrancher à mes déclarations. Elles étaient réfléchies ; elles sont l'expression de ma pensée : elles sont en même temps l'expression de la politique laïque du Gouvernement. (*Vifs applaudissements à gauche.*)

(*Journal Officiel* du 19 juin 1913. Séance de la Chambre des Députés du 18 juin, p. 2012.)

— Sous le titre « l'enseignement secondaire des Jeunes Filles », M. Fénelon Gibon publie dans *la Croix* du 6 juin un excellent article que nous croyons utile de reproduire :

La Franc-Maçonnerie a, depuis 1880, entrepris dans notre pays une œuvre de séduction sur nos jeunes filles, en recourant à un de ces nombreux artifices de mensonge qui lui sont familiers. Elle exerce, depuis plus de trente ans, une mainmise sur l'enseignement féminin, qui, sous prétexte de rendre la femme égale à l'homme, la déchristianise. Le démon tentateur disait à nos premiers parents : « Vous serez égaux à Dieu, si vous mangez du fruit de l'arbre du bien et du mal. » La Franc-Maçonnerie, en vraie fille du diable, dit à nos jeunes filles : « En prenant mon enseignement, vous serez égales à l'homme. » La vérité, c'est qu'elle exerce son entreprise sur nos jeunes filles, parce qu'elle sait que « qui tient la femme tient tout ! ».

*
* *

Et d'abord, cette entreprise de l'Etat est inspirée par un féminisme bien douteux.

La Révolution avait eu peur d'émanciper la femme, précisément parce que les bourgeois sceptiques, voltairiens ou Francs-Maçons, étaient bien aises de conserver à leur foyer la sécurité et le dévouement des vertus chrétiennes. Il en était résulté que, pendant le cours du XIXe siècle, la femme avait à peu près échappé aux attaques de l'impiété, et qu'elle était demeurée au foyer domestique la gardienne de la foi séculaire. Dieu sait ce que, dans cette mission discrète, mais toujours vigilante, elle avait su faire rayonner autour d'elle de vérité et de vertu : Dieu sait les fruits innombrables, précoces et tardifs de ce perpétuel apostolat ! Lui seul mesurera les nobles puissances que la maternité de pareilles femmes a léguées à la race de leurs fils !

Les apôtres de la Réforme, les philosophes du XVIIIe siècle, les novateurs de la Révolution, tous les pères du rationalisme contemporain, montrèrent toujours par la solide instruction de la femme un médiocre intérêt ; ils affir-

mèrent, en théorie comme en pratique, la volonté de laisser leur compagne à la place subalterne où elle demeure à la merci et au service de leur égoïsme.

Et il n'y a là rien de surprenant pour qui sait réfléchir. Une société qui érige en système la lutte pour la vie et qui limite sa morale à la poursuite du bonheur ici-bas, ne peut pas vouloir sincèrement l'égalité de l'homme et de la femme. Lorsqu'elle la promet, elle trompe donc sciemment.

* * *

Les dernières entreprises de l'Etat sur l'enseignement féminin ne changeront donc pas la situation subordonnée de la femme, et c'est l'Eglise, seule, qui en relèvera la condition. C'est, à la fois, son honneur et sa tradition.

Mais, en présence de l'Enseignement rationaliste de l'Etat puissamment organisé, largement outillé depuis la loi Camille Sée, les catholiques jettent un cri d'alarme. Ce cri a été répété avec retentissement par le colonel Keller, à l'assemblée générale de la *Société générale d'éducation et d'enseignement* tenue le 19 mai dernier.

Il est justifié par deux considérations : l'ouverture, dans toutes les grandes villes, des lycées et collèges de filles, à la veille ou au lendemain du jour où la persécution ferma nos pensionnats congréganistes, — ces lycées, collèges et cours secondaires reçoivent, présentement, près de 30.000 jeunes filles ; — la mission, confiée à la *Société d'éducation* même dès le début de cette année, par le cardinal-archevêque de Paris, parlant en son nom et au nom de l'épiscopat français, de poursuivre cette œuvre de préservation nécessaire, urgente, avec une nouvelle et toujours plus vigilante activité.

C'est pour répondre à cet appel de S. E. le cardinal Amette que la *Société d'éducation*, consacrait, le 22 mai dernier, la troisième journée entière de son Congrès à des études pratiques sur l'enseignement secondaire libre féminin. Ces études, conduites par le Comité spécial qu'elle a formé, sous la présidence de M. l'abbé Prunel, vice-recteur de l'Institut catholique de Paris, assisté de Mlle Teillard, directrice de l'*Institut Notre-Dame des Champs*, et de M. Froidevaux, professeur de géographie l'Institut catholique, ont été suivies par M. le chanoine Lahargou, président de l'Alliance des maisons d'éducation chrétienne, par un grand nombre de directeurs diocésains venus de tous les points de la France au Congrès de l'enseignement libre, et par une centaine de professionnelles, directrices des principaux cours de Paris et de province.

M. le colonel Keller et le chanoine Lagardère, directeur des Revues *la France contemporaine* et la *Jeune Fille contemporaine*, conduisirent ces importants débats qui portèrent tour à tour sur les « cours d'instruction religieuse dans les établissements libres de jeunes filles », sur la « légalité de l'enseignement secondaire libre féminin » et sur l' « éducation intellectuelle des jeunes filles dans les institutions de province ». Elles furent clôturées par une attrayante et très instructive conférence avec de remarquables projections, sur l' « utilité pédagogique des séances de projections dans l'enseignement secondaire des jeunes filles ».

Paris et la province s'étaient rencontrés dans une confraternité char-

mante. Le *Comité d'enseignement secondaire des jeunes filles*, institué par la *Société d'éducation*, puise dans ce succès une nouvelle force pour la poursuite d'une campagne qu'il soutiendra sans défaillance. Il convoquera, chaque année, à de grandes et laborieuses assises, les directrices des établissements féminins de la France entière. Il sait qu'il y va, comme l'a éloquemment rappelé le colonel Keller, « du bonheur de nos enfants et de nos petits-enfants, de l'honneur de la France et de la gloire de l'Eglise ».

FÉNELON GIBON.

La secte est habile et si elle attaque de front l'enseignement des jeunes filles, elle sait aussi, en se servant de personnes aux allures très catholiques, infiltrer ses agents secrets, maçonnes ou maçonnisantes, louves revêtues de peaux de brebis, auprès des familles religieuses.

A côté de très bons établissements comme l'*Institut Notre-Dame des Champs*, par exemple, dirigé par la très digne et très respectable Mlle Teillard, dont parle M. F. Gibon, il en est d'autres, lancés à l'aide de grandes réclames et coups de grosse caisse dans les journaux mondains qui, étant donné la moralité des personnes placées à leur tête, ne sauraient inspirer aucune confiance, bien au contraire.

Il ne faut pas oublier que la corruption de la femme et de la jeune fille est un des grands moyens recommandés par les maîtres de la secte.

Or, pour y parvenir, des complicités sont nécessaires dans les milieux catholiques qui offrent le plus de résistance.

Il est triste de constater que la Franc-Maçonnerie internationale a su en trouver dans l'enseignement, comme ailleurs. *Caveant consules*.

En attendant, nous sommes heureux de signaler l'*Institut Notre-Dame des Champs* où Mlle Teillard poursuit, loin des réclames tapageuses, une œuvre saine et utile.

— A propos de l'affaire de Couffouleux le correspondant parisien de l'Agence *Roma* écrit :

« Le bloc est en larmes, il pleure sur l'instituteur, impitoyable dénonciateur si méchamment débouté. C'est lui le grand persécuté du jour, symbole de cette malheureuse école officielle ; en butte à tous les coups du cléricalisme et de la réaction.

Il faut laisser dire ; et on peut même espérer que ces hauts cris des maîtres du jour leur feront plus de mal que de bien. A la fin, c'est trop, et ces lamentations intéressées finissent par écœurer le bon sens populaire par leur manque de sincérité et de mesure. Le « spectre clérical » a bien aussi servi ; mais ce n'est plus aussi, à l'usage, qu'un spectre évidemment très décharné.

une ruine, une ombre. Ses victimes au contraire sont très vivantes, florissantes et bien en chair.

Un maire de campagne, très anticlérical, me disait dernièrement avec lassitude : « Ecoutez, autrefois le curé, c'était le diable ; mais nous avons aujourd'hui l'instituteur, et c'est encore pire ».

C'est que celui-ci a beau crier misère, le paysan ouvre les yeux comme le démontrait récemment M. Anatole Leroy-Beaulieu à la chambre, le traitement fixe moyen des instituteurs est, au bas mot, de deux mille francs. C'est une somme de beaucoup supérieure au revenu de l'immense majorité des contribuables qui les entretiennent. Leurs insatiables réclamations visent donc à relever, aux frais de gens qui gagnent moins, leur traitement déjà gros, pour un travail facile d'environ cent cinquante jours de classe par an, bien à couvert et sans risques, avec pension de retraite et promesses d'avancement, tandis que le cultivateur peine et sue au dehors. Cela ne peut durer. L'envie démocratique que les instituteurs ont réussi à exploiter contre l'Eglise se retournera contre eux et les jettera à terre.

Les nouvelles lois scolaires et post-scolaires font d'eux, au surplus, les instruments d'une tyrannie intolérable. Le patronage laïque obligatoire, s'il est voté, y mettra le comble.

Ainsi lundi dernier, le député Tissier ne parlait-il pas, pour nous préparer des cavaliers, d'établir jusqu'à des manèges scolaires! Passés secrétaires de mairie, agents électoraux, délégués des Loges, directeurs laïques des consciences, préparateurs militaires, maîtres écuyers et archi-prêtres de la Contre-Eglise, que les instituteurs se tiennent bien ! En vérité, les temps viennent, ils s'annoncent, où se révélera contre eux la prophétie que Louis Veuillot prête à l'un de ses personnages de la plèbe paysanne et ouvrière : « La mesure est pleine à votre endroit, comme elle fut en d'autres temps, par vos soins, remplie à l'endroit des nobles et des prêtres ; vos habits sont en horreur, comme ont pu l'être les soutanes et les habits brodés ; on est las de vos écritures, de votre morgue, de vos avidités, vous êtes des menteurs et des usurpateurs ; et il y a bien des endroits où vous avez fait du peuple une bête irritée qui se démuselera, et qui, de ses griffes et de ses dents, travaillera d'étrange sorte vos papiers, vos habits et votre peau. AIR. CAHIERS ROMAINS, 15 juin 1913.

— **Le correspondant parisien de l'Agence *Roma* revenant sur cette affaire écrit à nouveau :**

« Dans *l'homme libre*, M. Clemenceau propose de décorer cet instituteur de la croix des braves, parce qu'un inconnu a tiré sous ses volets deux coups de feu en l'air. Le *Rappel* et le *Radical* publient des listes de souscriptions en sa faveur. Maîtres et élèves des écoles publiques, députés, sénateurs, ministres versent à l'envi leur obole pour cette victime imaginaire ; le total atteignait ces jours-ci 12.000 francs et couvrira dix fois les frais du procès de Rodez. Le conseil municipal de Paris lui-même, qu'on dit modéré, a voté 200 francs.

La presse cléricale enfin ne cache plus ses espérances. Car à qui faire

croire que ce débordement de pitié s'adresse au magister inconnu et peu sympathique d'un village lointain ? Non ! il s'agit évidemment d'une campagne. Il faut à tout prix amorcer, justifier d'avance, mener à bien cette fameuse défense de l'école laïque, que personne n'attaque.

Le fusil complaisant et peut-être gagé de Couffouleux joue le rôle d'épouvantail devant lequel tremblerait cette toute puissance. Elle feint la terreur. Il faut vite nous mâter ; et les catholiques, bon gré mal gré, devront avaler sans mot dire l'école sans Dieu ou tâter pour de bon des juges. Pendant ce temps la loi militaire se heurte à une obstruction que nos députés catholiques sont trop bien élevés pour opposer de leur côté à la loi scolaire. AIR, 27 juin 1913.

Il est fort probable que tout n'est pas dit sur cette affaire, nous saurons certainement un jour la vérité. Et peut-être plus tôt que ne le désirent les Loges.

De *L'Instituteur Français*, numéro du 10 juin 1913, p. 427.

« Le directeur d'école, mandataire de la famille, est une « autorité » *responsable*. Il ne peut pas, il ne doit pas tout faire ; mais il doit tout inspirer, « tout diriger, surtout lorsqu'il a avec lui de jeunes maîtres, au début de leur « carrière. »

N'allez pas croire, lecteurs, que ce langage sensé ait été tenu par un de nos chefs... Le malheureux!... Que lui arriverait-il s'il osait s'exprimer ainsi ?... La Fédération des Amicales se fâcherait tout rouge. Et M. Gobron n'en dormirait plus !

Non !... Les paroles que nous venons de rapporter sont extraites du compte rendu d'un *Congrès de l'Enseignement libre* qui s'est réuni à Bordeaux, il y a quelques semaines. Elles ont donc été prononcées par un « réactionnaire ».

Tant mieux pour les *réactionnaires !...* Et tant pis pour nous !

C'est un vieil usage, dans nos écoles, par toute la France, je suppose : le jour ou le lendemain de leur « première communion », les élèves, garçons et filles, viennent saluer à l'école leurs maîtres ou maîtresses.

Visite toute de respect et d'affection !

Une directrice de la banlieue Est de Paris a pensé que cette visite traditionnelle pouvait mettre en péril nos institutions laïques... Elle a catégoriquement refusé de recevoir les fillettes de son école, qui s'étaient fait une joie de se présenter à elle en toilettes de « communiantes » !

Quelle récompense pourrait-on accorder à cette directrice ?... Je cherche... Cherchez...

En tout cas, ce ne saurait être un diplôme de civilité, — même pas de civilité « puérile ».

La *Correspondance hebdomadaire* publie, dans son numéro du 10 juin 1913, l'article suivant intitulé : « *L'éducation populaire laïque en 1912-1913* ».

M. Edouard Petit, inspecteur général de l'Instruction publique, franc-maçon de marque, chef d'état-major de l'armée de sectaires qui mène la lutte contre les bribes de liberté d'enseignement qu'on nous a laissées, vient d'envoyer à M. Barthou, ministre de l'Instruction publique, le rapport annuel dont il est chargé depuis 19 ans sur « L'éducation populaire ». Ce qui donne à ce rapport un intérêt tout spécial, ne l'oublions pas, ce sont moins sans doute les constatations de fait qui s'y trouve consignées, que les menaces qu'on y peut lire entre les lignes et même sur les lignes, à l'adresse de toutes les œuvres catholiques d'éducation et d'enseignement. Il nous a paru que cette fois, très particulièrement, M. Petit s'était montré prodigue de récriminations contre l'effort des catholiques, et aussi prodigue de suggestions à l'adresse du législateur pour en obtenir de nouvelles mesures liberticides.

Quelques chiffres d'abord qui donneront une idée intéressante des efforts réalisés en 1912-1913 par les tenants de l'école laïque pour mettre toujours davantage la main sur notre jeunesse, Les cours du soir se sont élevés au nombre de 54.493 dont 32.159 pour les garçons et 22.334 pour les filles (ceux-ci se développant plus rapidement que ceux-là) contre 52.797 en 1911-1912 : 644.396 auditeurs. Le nombre des conférences a été de 61.027 ; 3.776 mutualités scolaires ont fonctionné comprenant 874.859 cotisants soit 20.000 de plus que l'année précédente. Dans ce total ne sont pas compris les adolescents qui se groupent en sections spéciales qu'on s'efforce d'ailleurs de multiplier. 6.587 associations d'anciennes et d'anciens élèves (1.995 pour les jeunes filles, 4.592 pour les jeunes gens) ont groupés plus de 770.000 membres. Il faut ajouter environ 2.000 sociétés ou scolaires ou post-scolaires de sports athlétiques, de tir ou de préparation militaire. Il n'existait, notons-le, que 57 associations en 1894. Enfin 2.901 patronages, 1.154 de filles, 1.747 de garçons, ont fonctionné contre 2.694 en 1911-1912.

Et pour qu'on ne se méprenne pas sur l'esprit de ces organisations, remarquons par exemple à la suite de M. Edouard Petit que les « patronages tant parisiens que provinciaux prennent leur point d'appui dans deux organisations qui d'ailleurs se pénètrent et s'entraident: la « Fédération des patronages laïques » de France tournée surtout vers la pratique des jeux et des sports, et affiliée à l'institution depuis longtemps sa devancière, la Commission du patronage démocratique de la jeunesse (comité de la « Ligue de l'Enseignement »).

Les « Petites A » ont fait preuve paraît-il en ces derniers mois d'une particulière activité. La raison ? C'est qu'elles ont été comme soulevées « dans leur désir de contribuer à la défense de l'école menacée, par un élan d'enthousiasme et de foi ». Enfin nous sommes tout à fait renseignés sur la nature de certains sujets de conférences données sous le patronages de l'administration, avec les encouragements de M. l'inspecteur général de l'Instruction publique, quand nous apprenons que « dans le Nord et le Pas-de-Calais, ces conférences reçoivent impulsion et idées directrices de la « Société républicaine des conférences populaires » qui les oriente vers l'instruction civique ».

Au reste M. Petit ne prend aucun soin de dissimuler l'ordre de ses préoc-

cupations. Au début même de son rapport il ne craint pas d'affirmer que, «les adversaires de l'école laïque» sont disposés à recourir à tous les moyens pour exercer leur influence sur l'adolescence comme sur l'enfance. C'est ainsi, paraît-il, que souvent les fermiers catholiques mettent leurs jeunes domestiques dans l'alternative ou de ne point aller au cours du soir, ou d'être chassés de leur place « sans espoir d'en trouver une autre ». Qu'importe à de tels patrons que ces malheureux jeunes gens soient voués à une perpétuelle ignorance, qu'au régiment ils soient inscrit parmi les illettrés! Qu'importe ? Mais ils ne demandent que cela ! Par leur abstention forcée, ne grossiront-ils pas « une statistique dont on se prévaudra contre l'école nationale ». Voilà comment la responsabilité retombe sur les cléricaux si 3.49 % des conscrits sont des illettrés totaux, c'est-à-dire ayant mérité un 0 à l'examen des recrues.

Comment lutter contre les entreprises cléricales ? M. Ed. Petit sans doute compte sur le développement des œuvres laïques d'initiative privée. Mais bien qu'il exalte sans réserve le dévouement, le zèle, la « foi laïque » des collaborateurs et collaboratrices de ces œuvres, il n'a en somme qu'une confiance relative dans leur activité pour vaincre le dévouement, le zèle, la foi catholique. Il faut à tout prix l'intervention prompte et énergique des pouvoirs publics.

Elle s'exercera, cette intervention, par un concours financier plus sérieux que celui consenti jusqu'à présent. Qu'est-ce donc que le million de l'Etat, que les 67.000 francs des conseils généraux, que les 1.850.000 francs des municipalités pour satisfaire aux immenses besoins de la propagande laïque. Il faut qu'ils se résignent à d'autres sacrifices. Et voici par exemple de quelle façon. Des conseils municipaux, pénétrés de l'importance de l'œuvre laïque scolaire et post-scolaire, ont prêté de précieux concours en affectant au patronage ou à l'amicale un immeuble municipal tout construit ou, à défaut, un terrain nu par bail à long terme, moyennant un prix très réduit (souvent un franc uniquement pour réserver le droit de propriété de la commune). » Il est vrai que les mêmes conseils municipaux refuseront le plus modeste secours aux enfants indigents des écoles libres ou bien encore de loger pour un prix raisonnable le clergé paroisial dans le presbytère construit par les catholiques ! Mais nul préfet ne protestera contre un tel emploi des ressources de *tous* les contribuables !

M. Petit exige davantage. Il rappelle les vœux émis par la « Ligue de l'Enseignement » à Gérardmer par le récent congrès des « Amicales normandes » à Caen, il évoque le projet Buisson et un pétitionnement lancé par la « Ligue pour l'Instruction populaire obligatoire », puis impérieusement il conclut : « Telle est la volonté exprimée par l'unanimité des éducateurs qui se sont spécialisés dans l'étude et dans la pratique des questions relatives à l'école prolongée. Elle se traduit par un appel aux lois. Elle se prononce en faveur d'une loi post-scolaire, prolongement de la loi scolaire dont l'application est si incertaine et si mal assurée. Elle ne cesse de réclamer ordre, méthode, coordination des efforts... »

Ce que veut M. Petit — il le laisse entendre en plusieurs endroits de son

rapport, — c'est une définitive main-mise de l'Etat laïque sur la jeunesse à sa sortie de l'école primaire. Comme les appels de M. Petit ne sont pas vains, en général, nos amis feront bien de se tenir pour avertis.

— N'oublions pas que M. Ed. Petit est juif et franc-maçon.

Nous lisons dans *L'Instituteur Français*, du 10 juin 1913, p. 426, sous la signature L. Ardant :

Il ne faut cesser de le répéter — puisque tant de personnes paraissent toujours l'ignorer — si les 100.000 instituteurs qui composent la « Fédération des Amicales » ne sont pas tous des syndicalistes (et cela est bien certain) — il n'en est pas moins vrai que partout ou presque partout, les instituteurs *amicalistes* sont dirigés par des *syndicalistes* — des syndicalistes *qu'ils ont élus* — et que la Fédération elle-même a, à sa tête, des *cégétistes* non dissimulés, — *élus* eux aussi.

On peut « ergoter » autant que l'on voudra autour de cette singulière situation ; elle est telle que nous venons de la dépeindre. Et tant que les instituteurs non syndicalistes n'auront pas secoué le joug des syndicalistes nous aurons le droit de dire que Amicales et Syndicats ne font qu'un, et que certaines Amicales jouent la « comédie ». [1]

Italie. — Le parti démocratique constitutionnel s'est réuni pour la première fois en Congrès au théâtre national de Rome, le 25 mai 1913. Nous empruntons au compte rendu publié par le *Messaggero*, dans son numéro du 26 mai 1913, les passages suivants, qui ont trait à la discussion soulevée sur « la laïcité de l'Etat et la liberté des consciences religieuses » :

La séance s'est ouverte par la lecture d'un télégramme d'adhésion du ministre Finocchiaro Aprile, puis on a abordé la question mise à l'ordre du jour, par la discussion du rapport fait par M. Scaduto, professeur de droit ecclésiastique à l'Université de Rome. L'orateur après diverses considérations montre que le parti constitutionnel doit défendre son principe fondamental, et l'appliquer à l'Eglise, comme on l'a fait récemment en France. Il ne doit pas se laisser effrayer par les protestations, l'Eglise se résigne quand elle reconnaît la victoire impossible. C'est une illusion que de croire que l'Italie a toujours respecté et maintenu intact le pacte qui l'unit encore à l'Eglise ; qu'on se rappelle l'abolition des congrégations religieuses et du pouvoir temporel.

L'Eglise a repris la lutte arrêtée en 1820 : elle l'a poursuivie sous la forme d'œuvres philantropiques; au parti démocratique de s'emparer de ces œuvres de les démocratiser, de démocratiser par là même le clergé qui les dirige, et qui voudra les garder. Et les membres du clergé, délivrés de l'esclavage, auront la liberté de manifester pour eux, dans l'intérêt de la liberté en soi, liberté que l'Etat a le devoir de donner que cela plaise ou déplaise.

Le professeur de Castro dit qu'en sa qualité d'éducateur, il demande au Congrès de porter son attention sur l'abolition effective de l'enseignement

1. Voir aussi *Franc-Maçonnerie* (France) : Filiales de la F∴ M∴.

religieux, car les faits montrent que le parti catholique recourt à tous les moyens pour combattre l'enseignement laïque.

D'autres orateurs parlent dans le même sens et l'on vote l'ordre du jour suivant :

« Le Congrès (considérant que les problèmes hardiment résolus par la législation italienne ont été les seuls d'une véritable urgence),

« Décide de compléter par un programme démocratique constitutionnel la laïcité de l'Etat et la liberté des confessions religieuses ».

A ces renseignements, nous ajouterons que le professeur De Castro, qui se montre aussi exigeant en matière de liberté religieuse, est Juif.

— Nous lisons dans l'*Italia*, de Milan, 15 juin 1913, sous la signature : Un membre de l'enseignement anonyme par force, à cause de son supérieur hiérarchique qui est Maçon :

Ainsi que le disait un jour le professeur Kirner, fondateur de la « Fédération des membres de l'Enseignement secondaire », le favoritisme effronté de la Minerve (Ministère de l'Instruction publique) duquel il eut à s'occuper, avant qu'une Commission royale d'enquête ne prît l'affaire en main, doit être attribué en très grande partie au *bacille maçonnique.* C'est sous ce même titre que le professeur Setti a publié un opuscule qui était un généreux cri de protestation contre les influences sectaires qui règnent au ministère de l'Instruction publique. Grâce à ces influences, tout se déplaçait, tout se dénaturait dans les bureaux de l'enseignement, on ne tenait aucun compte de la valeur personnelle, on donnait les emplois les plus élevés à des individus dépourvus de titres académiques et pédagogiques, ce qui a rendu possible la formation de ces *couches superposées* d'incompétents qui ont été décrites à la Chambre par les honorables Orlando et Galuppi, dans une discussion mémorable.

On vit ainsi entrer dans l'administration, grâce à une protection occulte, des jeunes gens dépourvus même du brevet élémentaire qui firent ainsi leur début dans la carrière avec le passeport du titre insignifiant de secrétaire universitaire, d'un ordre provisoire, qui n'était jamais révoqué et qui faisait prendre solidement racine à ces plantes chétives, destinées à une végétation malfaisante.

Il n'y a donc pas à s'étonner qu'un ministre de l'Instruction publique, qui a laissé, — chose rare à la Minerve — la réputation d'un homme honnête et énergique, ait dit que bien peu de jeunes de ce ministère, bien peu, insistait-il, furent capables d'écrire avec quelque respect de la grammaire et de l'orthographe. Et ce qui était pire encore, c'est que l'on donnait sans concours des chaires importantes, même dans des établissements supérieurs. Ainsi un gros personnage de la Maçonnerie put installer sans concours, dans un établissement dirigé par lui, son propre fils, qui n'avait d'autre titre que le baccalauréat en droit. Mais le père était lui-même absolument dépourvu

de titres universitaires. Le *Secolo*, alors dirigé par Carlo Remussi, eut à s'occuper de ce scandale.

Un pauvre diable déclassé, qui avait échoué dans un concours d'instituteur primaire, mais qui était affilié à la Maçonnerie, obtint une chaire dans une école technique, et il l'occupe encore. On pourrait recueillir dans les Ecoles de Rome une abondante moisson de faits du même genre, où l'on voit les hommes de valeur écartés, déplacés pour caser des personnes notoirement sectaires qui font et défont, dans leurs établissements, sans aucun contrôle. Parfois l'on a vu les professeurs exempts de ce bacille, transférés ailleurs, à leur grand désavantage, pour faire place à des débutants, qui étaient recommandés par les Loges, et qui étaient nommés sans concours. Aussi le professeur Avancinio Avancini vint-il écrire dans un journal pédagogique de Milan : « La Maçonnerie en a tant fait, qu'aujourd'hui la mesure « est comble, que tous les honnêtes gens doivent sentir le devoir impérieux « de se coaliser pour combattre à outrance contre la sentine de toute corruption. Dans cette lutte, s'ils veulent l'entreprendre, ils auront pour eux « l'applaudissement, l'approbation, l'appui de tous ceux, qui à travers les « attaques du plus brutal égoïsme, ont conservé intacte la fleur de leur « honnêteté, ont refusé de plier devant les séductions, les violences, les persécutions de la secte qui lui a pris d'assaut tous les emplois les plus délicats de l'Etat a répandu, partout ses ramifications avec une terrifiante « audace, jusque dans les mécanismes les plus secrets et les plus précieux « de l'administration publique.

Un autre membre du corps enseignant, le professeur Rasi, remarquait : « Il est incontestable que toutes les personnes indépendantes, honnêtes et « éclairées doivent avoir horreur de tout ce qui se fait autrement que dans « des fins honnêtes, des fins qu'on peut proclamer à la grande et libre lumière du soleil. Et la Maçonnerie, outre qu'elle est un anachronisme, dans « une telle splendeur de liberté, de progrès et de civilisation, est de plus « par les fins qu'elle poursuit *pratiquement*, sinon *théoriquement*, une société « secrète de secours mutuel *per fas et nefas*, et trop souvent *per nefas*) ; elle « est telle dans la conscience de ses adeptes, du moins de ceux qui n'ont « point un intérêt personnel à la défendre ; je le dis, voilà ce que pensent « bien des gens, et ce que bien peu ont le courage d'écrire ».

Adressons-nous à Roberto Ardigò, le philosophe rationaliste, acclamé par les gens qui dirigent l'organisation enseignante, soumise au verbe du Grand-Orient. Il dut écrire, il y a quelques années, dans le *Risveglio Liberale* de Mantoue : « La Maçonnerie dans un Etat libre, est un non sens ; pour combattre l'obscurantisme, l'action infatigable et ouverte de l'éducation et « de l'élévation civiles, est plus efficace que l'œuvre ténébreuse et cachée « d'une secte. Par suite de l'existence de celle-ci, la grande masse du peuple « ne peut que perdre toute confiance dans la justice publique de son pays ; « elle est convaincue que la Maçonnerie n'est, en fin de compte, qu'une association des intérêts de ceux qui en font partie, au détriment de ceux qui « ne lui appartiennent pas » En d'autres termes, elle est une ***Mafia***, une ***Camorra***, une ***onorata societa*** comme celle que nous a fait connaître le procès Cucolo.

Aussi redeviennent d'une actualité palpitante les paroles de Massimo d'Azeglio : « Que sont au fond ces Loges maçonniques ? Pourquoi toutes « ces cachoteries dans une société qui proclame que son but est la liberté, la « justice, la science, la bienfaisance, comme si toutes ces fins ne pouvaient « être atteintes en travaillant à la pleine lumière du soleil ? Comme on ne « peut admettre que vous agissiez ainsi comme les enfants, pour vous donner « de l'importance, il faut donc supposer que vous vous proposez, en « réalité, de miner, en narguant le Code, la maison que nous habitons tous, « pour avoir toute la liberté de mettre la main sur tous les postes, sur l'in- « fluence, sur l'argent, et aussi agir hostilement ou favorablement à l'égard « des gens, non point selon qu'ils sont utiles ou funestes au pays, mais selon « qu'ils sont contraires ou favorables à vos projets ».

C'est peut-être à cause de ce passage que les *Ricordi* (souvenirs) de d'Azeglio n'ont été admis dans les écoles qu'après avoir été revus et mutilés, comme tant d'autres livres de lecture ; il est si commode de mutiler.

Nous lisons dans l'Agence *Roma* : [1]

A Halle a eu lieu une conférence des recteurs des universités du royaume pour protester contre l'exclusion de la faculté de théologie des deux nouvelles universités qui vont être à Frankfurt et à Hambourg. Les recteurs déclarent qu'il est même anti-scientifique de vouloir exclure du plan d'enseignement universitaire — qui doit être organique et complet — l'étude du Christianisme tiré de ses sources. Et puisque, pour justifier l'exclusion, on avait cité le'xemple des Etats-Unis, les recteurs remarquent qu'en Amérique, c'est le nombre qui empêche la constitution de facultés théologiques. AIR, 13 juin 1913.

— Voici un article intéressant sur la Maçonnerie et l'Instruction publique :

La section des professeurs fédérés de Lecce, prenant acte des révélations du regretté docteur Kirner, affirmait que le devoir s'imposait à elle « de « chercher à faire la lumière sur tout favoritisme ayant sa source dans les « interventions politiques, et surtout dans celle que la Maçonnerie conti- « nue à exercer sur l'Etat, et particulièrement au Ministère de l'Instruction « publique, influence d'autant plus pernicieuse qu'elle agit dans l'ombre ».

Pour faire partie des nombreuses commissions de la Minerva (local où est installé le Ministère en question) il faut un diplôme de l'Ordre mystérieux, ne fût-ce qu'un diplôme d'apprenti. Le ministre est-il maçon ? On le dit, et je rapporte ce bruit sans le commenter. Quand il fut nommé ministre, un de mes amis personnels, un professeur, s'adressa au Grand-Maître, en lui demandant son appui pour obtenir je ne sais quel avantage dans sa carrière. Le Grand-Maître lui répondit qu'il le ferait volontiers, mais il lui dit en même temps que le nouveau ministre n'était pas « du nombre *des Fr*∴ » Mais il s'est formé une Loge nouvelle, très mystérieuse, qui a nom la *Propagande*, et il se peut que Credaro en fasse partie, ce qui démontrerait

1. Citation qui se rapporte à l'Allemagne.

jusqu'à un certain point son maçonnisme bureaucratique, et particulièrement la solution donnée à l'importante question de l'enseignement religieux dans les écoles primaires.

En tout cas, personne n'a de doute sur les prérogatives occultes, *sinon souveraines*, de son collaborateur immédiat, l'honorable Vicini.

Tant que la gauche ne fut pas au pouvoir, et même après, dans les premières années, l'influence sectaire ne se borna pas à la Minerva. D'autres ministres s'y succédèrent, peut-être étrangers au *triangle*, mais qui, par faiblesse ou par d'autres motifs, laissèrent agir les Fr.·.

La secte pouvait faire et défaire, même à leur insu, même sans recourir à leur patronage, parce que, avec son astuce ordinaire, elle s'était faufilée dans la bureaucratie dirigeante. Et toujours, comme aujourd'hui, ce fut la bureaucratie qui gouverna l'Instruction publique en Italie. On raconte qu'un employé fit signer par un ministre un décret qui nommait sa propre femme institutrice, bien qu'elle n'eût aucun brevet. Cet exemple n'est pas le seul.

Mais le Maçonnisme le plus éhonté fut inauguré à la Minerve, et poussé jusqu'au point de fournir des subsides aux Fr.·. de Loge, grâce à l'honorable Nunzio Nasi. Et quand vint sa chute bruyante, elle eut son écho dans une circulaire que le Grand-Maître adressa aux Loges ; il y rendait hommage aux services rendus par Nasi, qui, disait cette circulaire *avait combattu glorieusement dans les rangs de la Maçonnerie, s'y était conquis des « sympathies méritées, par une vie exemplaire, par ses sentiments vraiment « démocratiques. »*

Nunzio étant ministre, il fut possible d'appeler à Rome le président Canti et de lui donner ainsi la préférence sur Abba, auteur et patriote de mérite, qui avait des années de services plus nombreuses. On put éloigner du provisorat de Rome le pauvre Vittorio Bacci suspect de quelque indulgence à l'égard des instituts religieux d'enseignement, et il en mourut de chagrin. Il fut possible de persécuter d'autres professeurs dont le seul tort était de n'avoir pas mis les pieds au palais Giustiniani ; ou plutôt dans un autre palais non moins somptueux, non moins historique, qu'occupait alors le Grand-Orient, avant de l'installer au palais Giustiniani. Car il faut préciser.

La chute de Nasi sembla paralyser un instant l'action sectaire, mais il fut bientôt remplacé par un ministre qui le laissa bien loin en arrière, en fait de Maçonnerie ministérielle. Son cabinet fut complètement envahi, accaparé par l'influence maçonnique. J'ai vu en ce temps-là Ernesto Nathan chanté par lui, acclamé par lui. Même l'inauguration de la statue de Victor Hugo à la villa Borghèse, prit, grâce à lui, un caractère maçonnique, tout opposé à celui qu'on donna à l'inauguration de la statue de Gœthe, don fait par l'empereur d'Allemagne, lors de sa visite au Vatican.

On oublia même les paroles prononcées par Victor Hugo dans la Chambre des Pairs, paroles mémorables, où il disait qu'il faudrait condamner les pères coupables d'envoyer leurs enfants dans une école où l'on n'enseigne pas la religion.

Sous ce ministère, un 33e put placer dans l'enseignement supérieur, sans aucun titre universitaire, son propre fils.

Rava, venu après fut le troisième qui subit la même influence, mais pour rendre justice à la vérité, il la subit un peu moins docilement. Toutefois il faut rappeler que ce fut sous son ministère que commencèrent les débats sur l'enseignement religieux, débats qui aboutirent au fameux règlement du 8 février 1908. Mais, en somme, sous Rava, l'influence maçonnique ne fit pas autant de progrès dans les bureaux du ministère.

Le ministre peut choisir quatre inspecteurs généraux : tous quatre sont maçons, au su de tous.

Dans les concours qui ont eu lieu pour les emplois subalternes, la Minerva n'a pu cacher ses tendresses sectaires. La secte pénètre partout, dans la direction générale, dans les divisions, dans les sections de l'inspectorat, dans les nominations provisoires, qui deviennent définitives, dans les commissions qui doivent élaborer des projets de loi et les appliquer. Il est un certain chef d'établissement d'instruction qui a ses grandes et ses petites entrées dans le cabinet ministériel ; c'est un maçon notoire, et c'est en grande partie à lui qu'est dû le projet de loi sur l'enseignement secondaire, avorton composé de pièces et de morceaux mal ajustés, dont l'application fait déjà prévoir une grève de professeurs.

Dans les charges électives et dans celles qui sont à la nomination ministérielle pour les deux sections nouvelles du conseil Supérieur de l'Instruction publique, on pourvoit avec grand soin à ce que la tendance sectaire ne soit pas étouffée, et l'on donne à l'influence occulte toutes les satisfactions qu'elle désire.

Cela posé, on ne doit pas s'étonner des efforts continus qui se font pour neutraliser et laïciser l'école, pour y introduire un courant d'idées dangereuses pour la foi, pour y faire régner le matérialisme scolastique qui aboutit à une incroyance publique, à un *apachisme* diplômé.

Ces tristes effets de la Minerve maçonnique dans l'éducation, nous les voyons tous les jours dans la désorganisation des règlements scolaires, dans la décadence de la philosophie italienne, dans l'affaiblissement graduel des affections de famille, dans une épouvantable décadence morale qui ajoute aux scandales anciens, des scandales nouveaux et bruyants.

Avvenire d'Italia, Bologne 25 juin 1913.

On lit dans le *Corriere d'Italia*, de Bologne, en date du 26 juin 1913 :

Dans les milieux du ministère de l'Instruction publique (installé, comme on le sait, à la Minerve) personne n'ignore les aspirations politiques du directeur général de l'enseignement primaire et populaire, le Commandeur Corradini. On disait aussi que ce fonctionnaire jouit d'une faveur toute particulière auprès des Fr∴ du palais Giustiniani, qu'ils lui ont promis une carrière des plus brillantes, et qu'ils ont réalisé une bonne partie de leurs promesses, et lui ont donné ainsi des gages sérieux. Déjà Corradini a tenté

avec succès de faire ses débuts politiques dans un collège électoral de l'Abruzze, son pays natal. Mais si les électeurs de Popoli le firent triompher de ses concurrents ; la commission électorale fut impitoyable. Les fonctions administratives de Corradini étant incompatibles avec le mandat de député, son élection fut annulée. Les Fr∴ du palais Giustiniani ne se tinrent pas pour battus, et ils se mirent en tête de lui assurer coûte que coûte une place à la Chambre. On connaît, dans les milieux de la Minerva, l'attitude que s'est donnée plusieurs fois le commandeur Corradini, se posant en adversaire de Credaro, son ministre ; on a parlé parfois d'antagonisme entre Credaro et son tout puissant subalterne. On dit aussi que Credaro ne demanderait pas mieux que de mettre Corradini à sa place et de l'y maintenir, mais qu'il est obligé de céder devant les ordres du Grand-Orient, parce qu'il n'est pas certain que le commandeur Corradini soit l'inférieur de Credaro dans la hiérarchie maçonnique. Mystère de la bureaucratie verte ! Mais les élections sont proches. Après le vilain tour joué à Corradini par la commission de vérification des mandats, on avait songé à le rendre éligible en le nommant conseiller d'Etat. Mais l'honorable Giolitti, à qui on avait parlé de ces expédients, n'a rien voulu entendre. Il restait un moyen : nommer Corradini membre du conseil supérieur de l'Instruction publique. Mais il fallait que la nomination fut approuvée en conseil des ministres. Nouvel échec, peut-être arrangé par Credaro. Voilà donc ce directeur général de l'Instruction primaire obligé de marquer le pas.

Son échec a causé celui d'un autre favori de la Maçonnerie ; l'élection de Corradini comme député laissait vacant son emploi de directeur, et cet emploi était assuré d'avance à un inspecteur central, qui devait être désigné comme son successeur sans décret de nomination — fait très illégal, mais qui n'eût eu rien d'extraordinaire à la Minerve. Car tout y est possible depuis la loi du 4 juin 1911, loi faite au bénéfice de la bureaucratie plutôt qu'au profit du corps enseignant.

Corriere d'Italia, Bologne, 26 juin 1913.

Nous lisons dans un organe maçonnique :

« Esperanto Framasona Ligo », tel est le nom d'une société fondée à Berne le 30 août 1912, et qui s'est rattachée au Bureau international des relations maçonniques ; elle remplacera l'*Esperanto Framasona.* Cette dernière se proposait de propager la Franc-Maçonnerie dans la pratique de l'Esperanto, langue mondiale ; la nouvelle ligue se propose de réunir tous les Francs-Maçons partisans d'une Maçonnerie mondiale.

A la tête de cette création sont les Fr∴ Quartier-la-Tente, à Neuchâtel, Boucon, à Annecy ; Barthel, à Francfort-sur-le-Mein, et Ullmann, à Schussenried.

Franc-Maçonnerie

INTERNATIONALE. — **Programme sommaire de la sixième manifestation maçonnique internationale, les 23, 24 et 25 août à La Haye.**

23 août, à 8 heures du soir : Tenue rituélique et réception des dames au G.·. O.·., Fluweolen Burgwal, 22. — 24 août : La manifestation à 2 heures. Discours au même local. A 6 heures du soir, banquet. — 25 août : Excursion en bateau à vapeur de Rotterdam à Dordrecht, lunch à bord, offert par le Grand Maître. Les dames sont spécialement invitées à prendre part à cette manifestation.

— Nous donnons le renseignement suivant à titre documentaire. Il est tiré d'un journal maçonnique américain :

Les deux seuls princes d'Europe dont on puisse affirmer avec certitude qu'ils ne sont point Francs-Maçons, sont le roi Georges d'Angleterre, qui résista à toutes les exhortations de son père, et l'empereur d'Allemagne.

Nous croyons qu'on pourrait ajouter d'autres noms de souverains qui n'appartiennent pas à la secte.

— D'après la statistique donnée par le Fr.·. Quartier-la-Tente dans son *Bulletin du Bureau de Neuchâtel*, statistique peu sûre, de l'avis même d'un périodique maçonnique, le nombre total des Maçons serait de 2.132.561 ; le nombre des Loges, de 26.981. En acceptant ces données, on voit que la Maçonnerie des Etats-Unis forme plus de la moitié du total pour le nombre des Loges, comme pour celui des membres ; on voit aussi que la moyenne des membres par Loge est de 98 aux Etats-Unis ; de 52 en Angleterre, et la moyenne générale, de 78 ou 79.

— Voici quelques détails sur la situation financière du Bureau international des Relations maçonniques : le plus généreux des donateurs a été le Grand-Orient de France ; sa contribution se monte à 1.500 fr. Puis viennent le Fr.·. Glück, de Budapest, 500 ; la Grande-Loge *Au Soleil* (Zur Sonne), 200 ; le Grand-Orient de Belgique, 240 ; les Loges de Londres, la *France* et l'*Entente cordiale*, 132 fr. 30 et 131 fr. 80 ; le Fr.·. Rohrich, de Londres, 160 fr. 50 ; le Suprême Conseil de Serbie, 100 ; celui de Grèce, 55 fr. ; celui d'Italie et les sections du grade de Maître, en Hollande, chacun 50 fr. Le Suprême Conseil de Suisse, 40 fr. L'Allemagne s'est distinguée par... sa parcimonie ; la Loge « la *Cathédrale d'Erwns* » à Strasbourg, 10 fr. ; d'autres Loges allemandes, et non des moins importantes, Hambourg, par exemple, 5 fr.

— L'article ci-dessous, dont les éléments ont été empruntés à plusieurs organes maçonniques, a paru dans une revue allemande :

La Maçonnerie Romane suit d'autres routes que la Maçonnerie allemande ; ce sont ces routes que nous allons tracer ici, avec la plus grande objectivité et sans nous arrêter un instant à faire des comparaisons. Condamner la Maçonnerie romane en bloc et sans appel, comme le fait le Fr∴ Dreyer, le Fr∴ M∴ ; bien connu à Wolfenbüttel, c'est agir injustement. Il y a dans la Maçonnerie romane bien des choses inconcevables pour notre situation, incompatibles avec notre plan de construction, mais il y en a aussi quelques-unes qui méritent d'être adoptées ; nous ne les rechercherons pas, laissant ce soin au lecteur.

Le Grand-Orient de France envoie chaque année à ses Loges une sorte de programme tactique. Il leur soumet une question à traiter ; les Loges ont à faire un rapport sur (la marche) et l'issue des débats. L'année dernière, il était question de *l'origine et des principes de la morale individuelle* ; il fallait traiter ce sujet en se plaçant au point de vue de la culture physique, intellectuelle et morale. On peut étudier la question en détail, dans tous les sens : le soin du corps conformément à la raison, le mouvement de tempérance, l'hygiène de la vie sexuelle, peuvent être étudiés tout aussi bien que la formation scolaire de l'intelligence, l'étude des obstacles à la moralité, le rapport entre la volonté et le devoir, la valeur ou la non-valeur du plaisir, la critique des passions. Les Loges ont eu jusqu'au 15 juillet 1912 pour traiter ces sujets et envoyer leurs rapports (*Lumière Maçonnique*, mars 1912).

Le même Grand-Orient a institué dans sa salle des fêtes des « Conférences du dimanche », elles ont pour sujet général « *De la Matière à la Conscience* » : pendant huit dimanches on a fait des cours gratuits. Les adultes se réunissaient à 10 heures du matin, les enfants venaient en même temps pour éviter aux parents tout dérangement qui eût pu les retenir ; on les mettait dans une salle voisine, où on les amusait, où on les instruisait. Chaque séance se composait d'une conférence sur un sujet d'histoire naturelle, traité le plus souvent par des maîtres de l'enseignement supérieur, et d'une autre sur un sujet littéraire, comme l' « Ennemi du peuple » et l' « Hannele » de Hauptmann. En outre, on organise des excursions en troupe dans des établissements scientifiques, dans des musées, dans un observatoire (*Ibid.* janvier, 1912).

La Loge « *Saint-Jean de Jérusalem* » (Nancy) introduit une *nouveauté* dans le travail des Loges. Elle tend à organiser des dîners en Loge à certains jours. Pour 2 francs, on a quatre plats et la boisson. L'invention en question a paru tout à fait neuve en France, et a obtenu un vif succès. (*Ibid.* janvier 1912).

Une ligue nouvelle doit être créée par les Maçons : « Ligue pour l'instruction postscolaire obligatoire ». En France, on compte chaque année 15.000 recrues qui ne savent pas ou ne savent plus lire et écrire. La Ligue se propose de continuer l'enseignement progressif pour ceux qui ont satisfait à l'obligation scolaire, et de le poursuivre jusqu'à l'âge de 18 ans, pour diminuer le nombre des illettrés en France. En même temps, on espère tarir le recrutement des « Patronages de jeunes gens » d'une origine cléricale. On n'exige pas une taxe supplémentaire des membres, dans ce but (*Ibid.* mai 1913).

La Loge « *Cosmos* » de Paris a organisé une enquête sur le fléau des Logements et a fait paraître à ce sujet une brochure de Brunet. Cette action doit se rattacher aux fondations Rothschild et autres. La question du Logement a dû une notoriété suffisante au célèbre Cochon ; l'on veut obliger l'Etat et les communes à en finir avec cette question.

« La constitution du Grand-Orient et la croyance en Dieu », tel est le titre d'un article qui représente le point de vue bien connu du Grand-Orient ; la formule A. L. G. D. G. A. D. L'U. n'est ni exigée, ni supprimée. Les Loges sont libres dans son emploi. La dédicace de l'article est intéressante. Le Fr.·. Colfavru le dédie entre autres : « aux Fr.·. de Hongrie qui défendent les « principes du Grand-Orient de France contre les calomnies du clergé austro-« hongrois ».

La Loge de Constantinople « Les Hospitaliers » a institué un débat sur le droit électoral actif et passif des officiers dans l'armée et la marine militaire françaises. La proposition à ce sujet a été déjà faite en 1899 à la Chambre des Députés. La Loge a désigné une commission dont le travail se résume dans ces conclusions : « Le projet de loi doit être soutenu, mais il faut prendre toutes les garanties pour la liberté électorale ». (*Lumière Maçonnique*, avril 1912).

Au Sénat de Belgique, le sénateur Mgr Kelsen, a profité, le 7 mai 1912, des débats sur le budget de la guerre, pour jeter le soupçon sur les officiers qui font partie de la Maçonnerie. Le sénateur comte Goblet d'Alviella, Grand-Maître du Grand-Orient de Belgique, lui a répondu avec une grande vivacité. Le ministre de la guerre, général Michel, qui fait partie du cabinet clérical, s'est défendu contre les attaques de Kelsen, en déclarant que l'esprit de l'armée est excellent et tout à fait à l'abri des influences extérieures. (*Era Nuova*, septembre 1912).

Les socialistes de langues romanes combattent la Franc-Maçonnerie. Le motif de cette hostilité est aussi grave que pour celle des cléricaux. On craint que le contact avec des éléments de classe sociale différente ne modifie la « coupe » des compagnons organisés. A Reggio, à Milan et ailleurs, on a discuté très vivement sur l'incompatibilité entre la Maçonnerie et le Socialisme. Le Congrès du Parti, tenu à Lyon, a donné lieu aux mêmes débats. Les adversaires ont établi la proposition suivante : « La lutte de la classe ouvrière pour l'existence est plus importante que la lutte pour la civilisation qui est l'objet principal de la Maçonnerie ». L'avocat Uhry a reproché au Parti de se laisser entraîner à la haine contre la Maçonnerie par des éléments impurs, qui pourraient aussi l'entraîner dans une misérable campagne antisémitique. Le député Sembat a fait remarquer que cinq socialistes font partie du Conseil de l'Ordre. Il a été décidé à une forte majorité que les Compagnons resteraient libres d'entrer dans des associations non politiques.

Le mouvement féministe a pris une grande ampleur dans la Franc-Maçonnerie italienne. Il a été soumis au Grand-Orient une proposition de créer une organisation féminine anticléricale sous l'égide et la direction des « Grands Fonctionnaires de l'Ordre. Il n'a point été question d'une Loge Mixte. Il

s'agirait d'une organisation exclusivement féminine dont la Grande Loge prendrait la direction. L'Italie avait déjà, en effet, une *Gran Loggia Mista* (avec une Grande Maîtresse, une Grande Oratrice : la Sorella Grande Oratrice !) Mais les Fr.·. se refusent à avoir aucun rapport avec cette organisation. L'assemblée constituante de la *Communione Massonica Italiana* a rejeté les propositions faites à ce sujet. (*Acacia*, juin 1912).

La guerre Turko-Balkanique a aussi beaucoup préoccupé le monde maçonnique. « L'Acacia » a rapporté les discours fanfarons (*bombastischen*) des généraux italiens aux troupes à leur retour (de Libye ?) Le Grand-Orient a employé jusqu'à ce jour 51.000 Lire en secours pour les familles des soldats morts. Le Souverain Grand Commandeur du Rite Ecossais d'Italie a publié un manifeste dans lequel il repousse solennellement les soupçons formulés par Chériff-Pacha, donnant à entendre que les Francs-Maçons italiens, en qualité de membres du Comité Turc, auraient favorisé les désordres des Jeunes-Turcs et amené la guerre.

En face de ces manifestations d'hostilité, il est consolant pour la Maçonnerie de songer à l'impression profonde que le Congrès Maçonnique de Luxembourg a faite sur la presse de langue romane. On croirait presque que l'Entente Cordiale s'est réalisée. Le désir de faire disparaître les malentendus se fait sentir chaque jour plus vivement.

— On lit dans *La Vera Roma*, de Rome, à la date du 29 juin 1913, sous le titre : *l'Organisation maçonnique* :

La Maçonnerie a-t-elle un chef vivant, réel, individuel, personnel ?

Ce problème, Joseph de Maistre se l'est posé et il a conclu que tous les Maçons du monde sont unis par l'esprit antichrétien, antisocial, esprit pratiquement égoïste et épicurien, mais qu'ils ne le sont point par un chef suprême, ou par une autorité suprême, collective. Cette conclusion est contraire à l'opinion générale, d'après laquelle l'ensemble de la Maçonnerie est plus ou moins directement conduit par une sorte de Synedrium (de Sanhédrin) occulte, selon les uns composé de Juifs, selon les autres siégeant en Allemagne.

Peut-être faut-il, avant de répondre à cette question, résoudre une question préliminaire : ne faudrait-il pas se demander d'abord, non point si la Maçonnerie a un chef, mais si une association de cette espèce peut avoir un chef unique, individuel, vivant, réel. Nous croyons que, de même que la Maçonnerie n'a point eu un fondateur personnel, vivant, réel, de même elle ne peut avoir un représentant qui en soit le chef.

Ainsi qu'on le sait, ce qu'on appelle la Maçonnerie n'est qu'une institution chrétienne gâtée, pervertie, complètement dénaturée par des hommes entraînés par de funestes erreurs et chargés de graves fautes.

Qui donc a pu donner un chef reconnu universellement, à une institution pareille, détachée de son fondement naturel, entraînée dès lors vers une fin diamétralement opposée à celle pour laquelle elle avait été créée à l'origine ?

Il s'est donc passé pour le Maçonnisme exactement ce qui a eu lieu pour le protestantisme, et ce qui s'accomplit présentement pour le socialisme.

De même qu'en fait le protestantisme s'est divisé en diverses sectes, en nombreuses petites églises, de même la Maçonnerie s'est à son tour divisée en plusieurs Grands-Orients, ou Grandes Maîtrises ; il s'est formé des Maçonneries correspondant à autant de nations, et diverses comme le sont les nations où elles avaient pénétré. On voit le même fait se produire pour le socialisme de nos jours : on peut dire que chaque pays a son socialisme. Nous pourrions dire, sans qu'on nous accuse de faire un jeu de mots, qu'il y a autant de protestantismes que de protestants, qu'il y a autant de Maçonneries que de Maçons, autant de socialismes que de socialistes.

Du reste, la communauté d'origine et, pour ainsi dire, de nationalité de ces trois erreurs fondamentales de notre époque leur a imposé une communauté de destinée finale et de développement pratique.

Ces erreurs sont la représentation concrète de la triple révolution qui a bouleversé la société chrétienne et civilisée dans les temps modernes.

Le Protestantisme a opéré la révolution religieuse ; la Maçonnerie a accompli la révolution politique, et le socialisme s'occupe actuellement d'organiser la révolution sociale. Ces trois erreurs, qui ne sont autre chose que trois grandes révolutions, comme nous l'avons dit, ont été codifiées, en quelque sorte, par trois Allemands ; le Protestantisme l'a été par Martin Luther ; le Maçonnisme a reçu de Weishaupt sa formule définitive ; le Socialisme a trouvé son législateur dans Karl Marx.

Ces erreurs sont aussi nées en Allemagne ; il semble qu'elle soit le pays dont il est dit : « *Ab Aquilone omne malum* ».

Peut-être, nos lecteurs se diront-ils qu'il reste encore à élucider une question : Si la Maçonnerie n'a pas un chef visible, ne peut-elle pas avoir un chef invisible ?

Cette observation est fort juste, et, pour y répondre, nous dirons simplement que la Maçonnerie rend un culte spécial à Satan, que très probablement, d'après des faits qui ont quelque chose d'incroyable, la Maçonnerie n'a d'autre chef invisible que Satan.

On voit que notre collaborateur, M. Charles Nicoullaud, n'est pas le seul à soutenir la thèse qu'il a défendu dans ses études sur l'*Initiation maçonnique*, publiées dans la *Revue* et aujourd'hui réunies en volume.

ALGÉRIE. — Le correspondant de l'agence *Roma* écrit :

Une procession maçonnique a eu lieu à Oran. On y a reconnu les FF.·. Oliva et Colin et leurs amis de *L'Union Africaine*. Les nombreux Francs-Maçons ont tenu une séance secrète que présidait M. Servent de la L.·. *Delta*, d'Alger ; M. Vignon, L.·. *Cirta* ; vice-président M. Rinderhagen, L.·. *Soleil* ; Orateur, M. Larrien, L.·. *Les enfants de Mars* de Philippeville ; M. Chancogne, L.·. *L'Etoile*, de Mascara ; M. Barbé, L.·. *Solida-*

rité Titteri, de Medéa ; M. Pattas, L.·. *Union Africaine* d'Oran et M. Sarda de la même Loge. — AIR, 12 juin 1913.

Allemagne. — Le 20 et le 21 septembre 1913 aura lieu à Breslau la 51e réunion annuelle de l'*Union des Francs-Maçons allemands.* Cette Union étant destinée à mettre la Maçonnerie allemande et le monde profane en contact, se préoccupe surtout de la propagande maçonnique, en sorte que les grandes Loges ont tout le loisir de se livrer à leurs affaires intérieures, questions de rite, de jurisprudence et autres de même ordre. Aussi, nous semble-t-il qu'au point de vue de la campagne antimaçonnique, les agissements de l'Union des Francs-Maçons ont un intérêt beaucoup plus actuel. Voici dónc l'ordre du jour de cette assemblée :

Vendredi, 19 septembre 1913 : le matin à 10 heures : Séance du bureau de direction à laquelle participeront les représentants des Ligues régionales, avec voix délibératives, cette séance aura lieu dans le local de la Loge : *Frédéric au Sceptre d'Or.* — Le soir, à 5 heures, séance du Bureau de direction et du bureau de travail, à laquelle prendront part les membres du petit comité, les membres des ligues régionales, même local.

Samedi, 20 septembre. 9 heures du matin. Réunion des chefs des bureaux dans le local de la Loge *Horus* : — I. Etablissement du supplément à la liste des membres ; publication de l'annuaire, mode d'envoi des contributions des membres. (Rapporteur, le Fr.·. Peschel). — II. La IIe question des « Communications libres » (c'est-à-dire des études, renseignements, avis qui ne sont point assujettis aux formes maçonniques). (Rapporteur, le Fr.·. Schwabe). — III. Cartes postales et timbres de l'Union. (Rapporteur le Fr.·. Mohr). — IV. Organisation du travail local et régional. (Rapporteur : le Fr.·. docteur Bischoff). — V. Tableau d'ensemble de l'action des organisations régionales et locales, questions qui y ont été traitées. Solutions qui leur ont été données. (Rapporteur le Fr.·. Seedorf). — VI. Divers. (à midi) : Entretien avec les représentants de la presse maçonnique, auquel prendront part les collaborateurs littéraires du bureau du travail, les membres de la commission d'examen des manuscrits, et les représentants de la presse profane. Cette réunion aura lieu dans le local de la Loge *Horus.*

A trois heures de l'après-midi. Première séance générale dans le local de la Loge *Horus*. I. Ouverture et souhaits de bienvenue par le président, le Fr.·. Bischoff. II. Rapport sur les affaires et la situation de la caisse (Rapporteur : Le Fr.·. Peschel), décharge donnée au Bureau et au comptable. — III. Rapport sur les orateurs ambulants. (Rapporteur : le Fr.·. Peschel). — IV. Election d'un membre nouveau du bureau de direction en remplacement du Fr.·. Brettmann, membre sortant, conformément au § 10 des statuts. Le Fr.·. Brettmann est rééligible. (Rapporteur, le Fr.·. Seedorf). — V. Proposition d'allouer 500 marks aux Loges qui reçoivent l'Union. Proposition de mettre 3000 marks à la disposition du bureau pour secours divers et subventions d'études. (Rapporteur le Fr.·. Brettmann :). — VI. Choix

du lieu de réunion pour l'assemblée de 1914. (Rapporteur : le Fr.·. Kievel). — VII. Conférence du Fr.·.Rohrhurst, de Heidelberg : «La Franc-Maçonnerie allemande à l'époque de sa grandeur». — VIII.Rapport sur l'impression du volume d'index pour la bibliographie du Fr.·. Wolfstieg, et sur la vente de cette bibliographie. (Rapporteur : le Fr.·. Wolfstieg). — IX. Rapport au sujet de la Commission d'histoire de la Franc-Maçonnerie. (Rapporteur : le Fr.·. Bischoff). — X. Rapport sur l'œuvre du Comité de la jeunesse. (Rapporteur : le Fr.·. Brettmann) — XI. Rapport sur l'emploi de la somme pour le jubilé et l'appui à donner aux corporations d'utilité publique. (Rapporteur : le Fr.·. Bischoff).

Dimanche, 21 septembre. Le matin à 10 heures: Seconde séance générale, dans le local de la Loge *Hermann à la Constance*. — XII. Allocution du président Fr.·. Bischoff. — XIII. Rapport sur l'œuvre du Bureau de travail (ouvrages récemment parus : Les livres du Fr.·. Haarhaus et du Fr.·. Taute sur l'année 1813; les nouvelles livraisons de l'ouvrage collectif : «la Pensée maçonnique»; l'organisation des« Communications libres ». Les relations avec la presse maçonnique et la presse profane ; la distribution de livres aux bibliothèques et aux salles de lecture ; les réunions locales ou régionales, les conférences publiques, les attributions de prix). (Rapporteur : le Fr.·.Schwabe). — XIV. Proposition de maintenir en fonction le Bureau de travail,et vote des ressources nécessaires. (Rapporteur : le Fr.·. Bischoff). — XV. Conférence du Fr.·.Minde, de Pouet à Dresde: « L'esprit de la Maçonnerie allemande de 1813 et d'aujourd'hui, comparaison critique». — XVI. Rapport sur l'œuvre de l'Union d'alumnat. (Rapporteur : le Fr.·. Rackhorst). — XVII Rapport du F.·. Wofstieg sur l'installation des Bibliothèques de Loges. — XVIII. Hommage rendu à la mémoire du Fr.·. Ernst Clausen, par l'érection d'une pierre tumulaire sur sa tombe à Iéna. (Rapporteur : le Fr.·. Bischoff). — XIX. Rapport sur une fête commémorative à Leipzig. (Rapporteur : le Fr.·. Von Madai). — XX. Divers. — XX. Paroles d'adieu : le Fr.·. Leschhorn, de Breslau.

Le reste de l'ordre du jour est relatif à des distractions, des excursions, des réceptions, etc.

Cet ordre du jour porte les signatures des FFr.·. : *Bischoff*, de Leipzig, président ; *Kiesel*, de Breslau ; *Taute*, de Gera ; *Von Madai*, de Dessau ; *Schlamm*, de Breslau ; *Brettmann*, de Frohlau.

— Voici l'analyse des parties essentielles du rapport présenté par le Fr.·. J.-C. Ichwabe, d'Iéna, à la 12ʳ réunion régionale du cercle de Francfort, tenue à Wiesbaden le 18 mai 1913 :

« *L'Union des Maçons allemands* a reconnu la vérité de cette maxime : l'avenir n'appartient qu'à l'idée à laquelle appartient aussi la jeunesse ». S'inspirant de cette pensée, elle a encouragé les efforts de l'Union des alumnats, et le dévouement du Fr.·. Bélian, qui s'est consacré au prix d'un grand labeur à l'étude de cette question : Comment pouvons-nous acquérir de l'influence sur la jeunesse, et surtout sur la jeunesse étudiante, de laquelle,

d'après un calcul basé sur la nature humaine, sortira certainement toute une série d'hommes qui deviendront les guides de leurs semblables dans tous les mouvements intellectuels et scientifiques de notre peuple. La première chose à faire est de pourvoir aux ressources nécessaires pour envoyer dans les villes à Université des orateurs capables de parler devant le public universitaire, et de conquérir la jeunesse à l'idée maçonnique ».

« L'Union des Maçons allemands est au fond, une Société scientifique. Aussi sa grande préoccupation est-elle la Bibliographie maçonnique. Ce qui ne signifie pas qu'elle réalise les institutions philanthropiques, mais enfin elle ne leur accorde pas une place exclusive. Mentionnons d'abord la *Bibliographie maçonnique*, dont le supplément paraîtra sous forme d'un *Index*, qui en rendra l'usage aisé. Dans quelques semaines, aux deux premières livraisons de la publication collective, réunion d'essais sur divers sujets ayant pour titre la *Pensée Maçonnique* s'ajoutera un troisième fascicule. Nous encouragerons aussi la publication du livre du Fr.·. Auguste Horneffer : La *Ligue des Francs-Maçons*.

« Mais ce qui importe le plus, ce sont les ouvrages qui font connaître la Maçonnerie aux profanes. L'Union prépare la publication du *Livre de lecture pour les Francs-Maçons et ceux qui aspirent à le devenir*. On y trouvera les jugements et pensées les plus remarquables des Maçons de l'époque actuelle et du passé. A cet ouvrage s'ajouteront deux autres écrits composés dans un style populaire, pour les profanes et les aspirants. La rédaction de ces ouvrages de défense et de propagande, sera mise au concours, et un prix de 300 marks récompensera l'œuvre choisie ».

Les autres sujets de discussion sont relatifs à l'organisation du travail dans les réunions régionales de l'*Union des Francs-Maçons allemands* ; mais comme on n'a pas pris de décision ferme à cet égard, nous attendrons la solution définitive, en faisant remarquer de nouveau que c'est l'*Union des Francs-Maçons allemands* qui représente l'action maçonnique et qui en est comme la synthèse.

— Nous empruntons à un périodique maçonnique les renseignements suivants sur la réunion annuelle de la Grande Loge nationale mère *Aux Trois Globes*, tenue le 4 mai :

La Grande Loge a attribué au Bureau international de Neuchâtel une subvention de 300 marks; puis elle s'est occupée de la formation des réunions, groupes maçonniques qui ne sont soumis à aucune Loge, et qui sont au nombre de 17 en Allemagne. Certaines autres Grandes-Loges se sont montrées fort hostiles à ces groupes, mais comme il n'y a eu aucun malentendu à ce sujet dans l'étendue de la juridiction, il est décidé de maintenir le *statu-quo*. On traite ensuite des efforts qui se sont faits pour établir des *Unions morales*, avec un rituel inspiré par le rituel maçonnique ; on entend sur ce point le rapport du Fr.·. Fricke, qui désapprouve l'emploi récent de l'agression : « Religion maçonnique ». Le Grand-Maître Fr.·. Wegner appuie le rappor-

teur, et ajoute quelques mots sur le danger de l'idée qu'on introduirait aussi chez le peuple, si cette idée n'était pas comprise ; il a rappelé que les Fr.·. avaient témoigné une très grande réserve, et même de l'éloignement à l'égard de cette sorte d'initiative. Puis il a été question de la situation de la Grande-Loge par rapport au Grand-Orient de France et de sa croyance en Dieu. Le Fr.·. Winterfeld a lu un rapport à ce sujet.

Les autres affaires sont sans intérêt général. Signalons cependant ce fait que certains fonctionnaires d'Eglise ont interdit la célébration de fiançailles dans une Loge, en déclarant que les fiançailles « ne doivent pas se faire dans des Loges ou dans des auberges ». En conséquence, le Grand-Maître priera le prince protecteur de faire intervenir le Conseiller supérieur ecclésiastique, et d'obtenir que les gens d'Eglise ne mettent pas les Loges et les auberges sur le même pied ».

— La Loge *Hütte am See* (Loge de la Mer) à Lyck dépendant de la Grande Loge *Aux Trois-Globes* de Berlin, a reçu congé du propriétaire de l'immeuble où elle est installée. Ce propriétaire allègue des motifs religieux. Les membres de cette Loge ont donc résolu de se mettre dans leurs meubles. Mais la jeune Loge est bien peu nombreuse; elle n'est pas riche. Aussi a-t-elle envoyé à d'autres Loges une circulaire pour leur demander leur appui.

Le Fr.·. Magalhaes Lima, a prononcé le discours suivant à la tenue de la Loge *Kosmos* le **13** novembre **1912** :

L'accueil vraiment amical et fraternel que vous m'avez fait aujourd'hui m'a profondément touché et réjoui. J'ai consacré volontiers les quelques heures que j'ai à passer dans votre ville, à vous apporter les saluts et l'expression de la sympathie des Fr.·. du Grand-Orient Lusitanien, dont je suis le chef suprême. J'ai entendu dire que les Fr.·. (de langue) romane ont un mode d'activité différent de celui des Fr.·. (de langue germanique). Je ne puis ni ne veux le croire. Car, dans le monde, partout où il y a des Maçons, il ne peut y avoir qu'un but commun, une idée commune ; la nation(alité) ne peut jouer aucun rôle ; il n'y a que des hommes et des Fr.·.. Nous, les Francs-Maçons du monde entier, nous nous trouvons réunis, nous sommes rassemblés par une même pensée, un même sentiment : le sentiment de la justice, le sentiment de la solidarité, et par une volonté indomptable de vivre et d'aller en avant. C'est une perspective consolante et fortifiante. C'est ainsi que nous répondons à nos ennemis contradicteurs qui nous combattent et nous repoussent par la violence, alors que nous n'employons d'autre arme que la raison.

Il n'y a dans le monde qu'une loi durable, c'est la loi de l'amour. Ce n'est pas seulement l'amour qui se révèle dans le bien et dans une beauté infinie, dans la grande pitié pour les créatures isolées, mais c'est aussi l'amour qui se manifeste comme amour pour l'Univers entier ; l'amour qui fait qu'on vit pour les autres, l'amour pour les petits, pour les humbles, pour

les opprimés du monde, l'amour fraternisé, l'amour éclairé, l'amour solidarisé. Tel est l'amour maçonnique.

Les armées ne sont pas seules en marche, les peuples le sont aussi ; ils ne se laissent pas écarter et vont vers la lumière, vers la vie, la beauté, la joie. Ils s'unissent dans le même idéal de liberté de la pensée, d'émancipation des esprits. Dans ce mouvement qui se propage par le monde entier, nul ne doit rester en arrière.

Mes chers Frères, vous m'avez honoré d'un accueil très cordial. Comme le culte des personnes n'a aucune place dans nos Loges, je puis regarder cet accueil comme ne s'adressant point à ma personne, mais seulement au Franc-Maçon qui n'a jamais cessé de lutter pour arriver à la victoire, à la liberté, au droit et à la justice. Vous êtes ici pour fêter l'idéal moderne dans sa triple manifestation, Beauté, Vérité, Justice.

Je suis venu ici surtout pour vous inviter à participer en grand nombre au Congrès maçonnique international qui aura lieu à Lisbonne en octobre de l'année prochaine. Soyez certains, mes chers Frères, que vous serez accueillis avec chaleur, à bras ouverts par des millions de mes compatriotes. Vous aurez l'occasion de connaître une des plus belles villes du monde. Vous aurez l'accasion de constater que nous sommes un peuple émancipé, qui jouit de toutes les libertés, et qui met uniquement son orgueil à compter parmi les peuples les plus civilisés et les plus avancés du monde. Nous avons accompli une grande tâche ; il nous reste beaucoup à faire. Nous avons toujours combattu et nous continuerons à combattre de toutes nos forces le fanatisme sous toutes ses formes, le cléricalisme, le travail souterrain (du parti) clérical qui n'a rien de commun avec la religion, la réaction sous toutes ses formes, tous les préjugés. Je crois, mes Frères, que la lutte que nous menons est inspirée complètement par la pensée maçonnique de libre humanité, de cosmopolitisme. Je vous embrasse, mes Frères, dans cet esprit et je termine en vous réitérant cordialement mon invitation : « Au revoir, à Lisbonne. »

— La Grande-Loge-Mère, dans sa réunion trimestrielle du 27 février, a décidé de transformer en Loge le Cercle maçonnique « *A la Lumière qui s'élève* » de Diusbourg. Cette Loge, dès son installation, le 9 mars, fait connaître son intention de prendre part à une délibération sur un projet dû à l'initiative de l'*Union des Francs-Maçons allemands* pour l'entreprise d'un journal historique et scientifique.

— La réunion des Vénérables de Saxe et de Thuringe à Altenburg où vingt-deux Loges étaient représentées, s'est prononcée contre la publication d'une liste générale et officielle des membres de ces Loges.

Voici ce que nous trouvons dans les annonces d'une feuille maçonnique allemande :

« La Loge d'Epinal (dép. des Vosges) désire échanger la fille d'un Fr.·. défunt, âgée de 14 ans, pour les mois d'août et de septembre, avec un enfant d'une famille allemande de Francs-Maçons. Il s'agit d'une famille fort honorable et distinguée; le beau-père est directeur d'école à Epinal. On prendra en échange un garçon ou une fille.

« Jeune Français, Franc-Maçon, qui se prépare au professorat pour la langue allemande, demande une place au pair dans une famille maçonnique allemande, du 15 juillet au 1er novembre, et donnera en échange des leçons de français.

Adresser les offres au docteur Fritz Kackhorst, Lennep.

Angleterre. — **Les délégués envoyés par la Franc-Maçonnerie anglaise au Brésil ont rendu compte de leur mission à la dernière réunion de la Grande Loge d'Angleterre. Voici ce rapport d'après un journal maçonnique anglais :**

« Le bureau des affaires générales est chargé par le Très-Vénérable Grand-Maître de faire connaître à la Grande Loge les circonstances par suite desquelles certains FF.·. ont été délégués par lui pour se rendre à Rio-de-Janeiro et discuter avec le Grand-Orient du Brésil au sujet des difficultés que rencontrent les Francs-Maçons de nationalité anglaise dans ce pays, et pour négocier un accord.

« Depuis quelques années, il a été représenté au Grand-Maître que les Francs-Maçons résidant au Brésil trouvaient difficile de concilier leurs relations avec les Francs-Maçons de ce pays et une stricte observation des principes de la Franc-Maçonnerie anglaise, qui sont une reconnaissance entière du Grand Architecte de l'Univers, et qui exigent qu'en Loge on s'abstienne de toute controverse religieuse et politique. Ils furent traités avec grande courtoisie et on leur accorda une liberté complète de pratiquer le Rituel anglais et l'usage maçonnique ; mais ils sentirent que, tant qu'ils étaient sous la juridiction absolue du Grand-Orient du Brésil, on pourrait supposer qu'ils partageaient la manière de voir en fait de religion qui prévaut chez les Francs-Maçons brésiliens, ainsi que la responsabilité de ceux-ci dans leurs actes en fait de religion et de politique. Ils désiraient donc, par-dessus tout, que leur attitude particulière fût rendue bien manifeste; ils demandaient à être constitués dans des conditions de séparation telles, qu'aucun doute ne pût surgir sur leur droit d'être reçus sans réserve comme FF.·. dans les Loges anglaises.

« Profondément convaincu de l'importance de ces représentations, et certain qu'une négociation personnelle pouvait seule aboutir à un arrangement satisfaisant, le Très-Vénérable Grand-Maître décida qu'avec le consentement du bureau, auquel son intention fut communiquée, on recourrait au procédé ordinaire, celui d'envoyer une délégation au Brésil. Cette délégation fut composée des FF.·. Lord Athumley, ex-Grand Surveillant, qui en fut le chef; H. Passinore Eduardo, ex-Grand Diacre, et P. Tindall Robertson, que ses propres affaires appelaient en Amérique ; le Fr.·. J.-J.

Keevil voulut bien se joindre à eux, ainsi que le Fr.·.F.-H. Chevallier Boutell, Grand-Maître de district dans l'Argentine.

Il s'agissait d'obtenir que le Grand-Orient du Brésil consentît à l'établissement au Brésil d'une Grande Loge de District sous la constitution anglaise, ou, à son défaut, de négocier un arrangement qui calmât les scrupules des FF.·. anglais, d'établir avec le Grand-Orient des relations qui fussent en harmonie avec les principes fondamentaux de la Franc-Maçonnerie anglaise... Cette mission atteignit pleinement son but : le Grand-Orient du Brésil consentit à l'établissement de la juridiction directe de la Grande Loge d'Angleterre sur les Loges anglaises du Brésil, composées de citoyens anglais.

Le Grand Maître duc de Connaught, qui avait délaissé le Derby pour présider cette importante réunion, proposa de prendre acte de l'accord conclu le 20 décembre 1912 et de rembourser aux FF.·. de la délégation leurs frais de voyage, ajoutant :

« J'espère que vous reconnaîtrez que cette mission était nécessaire, et qu'elle a produit tous les résultats qu'on en attendait. Je ne saurais trop remercier les FF.·. qui ont consenti à s'imposer un tel sacrifice de leur temps et de leur peine »

— Nous avons annoncé dans le numéro de la Revue du 20 mai, p. 1588, la fête des Loges cosmopolites de Londres. Elle a eu lieu le 15 mai et était organisée par la L.·. *L'Entente Cordiale* dont le Vén.·. est le F.·. Rœhrich, garant d'amitié de la Grande Loge Suisse *Alpina* auprès de la Grande Loge d'Angleterre. Voici quelques détails sur cette cérémonie maçonnique :

Les six Ateliers étrangers de Londres sont les Loges : *Pilgrim*, *Deutschland*, *Italia*, *La France*, *America* et *L'Entente cordiale*. Elles dépendent de la Grande Loge d'Angleterre. Le F.·. Quartier-la-Tente, père, représentait la Grande Loge *Alpina* à cette fête, qui comportait une Tenue et un Banquet.

A la tenue, on a reçu au deuxième grade le F.·. Quartier-la-Tente, fils, membre de la L.·. *L'Entente cordiale*. Lord Ampthill, pro-Grand-Maître et le F.·. Habsey, député G.·. M.·. de la G.·. L.·. d'Angleterre étaient présents, ainsi que cinq cents Frères appartenant à différentes Loges. La cérémonie a eu lieu au Freemason's Hall de la Grande Loge. La L.·. *L'Entente cordiale* a donné 1.200 francs aux œuvres maçonniques anglaises : l'orphelinat des garçons, celui des filles et la maison de retraite des vieillards.

Le banquet a eu lieu dans la Connaught Room ; il comportait plus de cinq cents convives. Selon la coutume anglaise, le Vén.·.F.·. Ed. Rœhrich qui présidait, a porté les toasts d'obligation : au Roi et à la Franc-Maçonnerie ; aux gouvernements représentés, l'Allemagne, la France, l'Italie, les Etats-Unis, la Suisse ; au G.·. M.·. de l'Ordre, le duc de Connaught ; au Pro-G.·. M.·., Lord Ampthill ; à la Grande L.·. suisse *Alpina* et au F.·. Quartier-la-Tente ; au député G.·. M.·. et aux G.·. Officiers ; aux invités et aux Maç.·. pauvres et malheureux.

Dans sa réponse, lord Ampthill a exprimé le désir de voir la maçonnerie anglaise plus au courant de ce qui se fait dans les Loges des différents pays.

Quand les Maçons anglais sauront ce qui se passe dans les autres Maçonneries, ils verront qu'il n'est plus possible à la Maçonnerie anglaise de maintenir une attitude aussi réservée. D'ailleurs, l'indifférence, la méfiance et quelquefois la haine des autres nations ou des autres groupements maçonniques viennent presque toujours de l'ignorance. Il est rare que nous ne puissions pas aimer nos voisins et nos FF.·., lorsque nous les connaissons. Le rapprochement des groupements maçonniques aura des conséquences heureuses à tous égards. Il faut que chacun s'emploie à répandre la connaissance de la Maçonnerie et de son activité dans les autres contrées.

Le F.·. Quartier-la-Tente prit la parole pour développer l'idée d'une entente entre toutes les obédiences :

Me permettrez-vous d'affirmer, dit-il, après avoir remercié de l'accueil fait au représentant de la G.·. L.·. *Alpina*, que le mouvement de fraternité mondial ferait un pas de géant si la G.·. L.·. d'Angleterre voulait bien nous prêter son appui et nous assurer le concours de son expérience et de sa puissance. Si le mot de ralliement partait de Londres, berceau du mouvement maçonnique, puisque toutes les Loges du monde sont filles de la G.·. L.·. d'Angleterre, le succès serait assuré. Si, deux cents ans après avoir donné naissance à la Maçonnerie moderne, la G.·. L.·. d'Angleterre mettait dans son programme la réalisation de l'idée de fraternité maçonnique universelle, nous serions certains de la réussite. Vous cacherons-nous que le T.·. R.·. Pro-G.·. M.·. lord Ampthill, à côté duquel je suis heureux de me trouver ce soir, nous a déjà mis au cœur cette espérance à diverses reprises, dans les discours où il nous a fait entrevoir qu'il partage notre idéal et qu'il en souhaite la réalisation...

En 1917, nous célébrerons le deux centième anniversaire de la fondation de la Maçonnerie moderne. Ne serait-ce pas un spectacle grandiose et très moralisant que de voir la G.·. L.·. d'Angleterre convier à Londres, en une solennelle et impressionnante manifestation toutes les Maçonneries de l'univers pour leur rappeler la fondation de notre Ordre, les faire vivre pendant quelques heures au berceau de notre association, et communier tous ensemble dans un sentiment de fraternité, de tolérance et d'amour ?... Je dépose ce vœu dans le cœur de nos FF.·. d'Angleterre et je le recommande tout spécialement à la bienveillance de votre T.·. R.·. Pro-G.·. M.·. ».

Du discours du Député G.·. M.·. le F.·. Halsey, nous citerons le passage suivant :

« Le discours du F.·. Ed. Quartier-la-Tente nous a donné la vision de l'idéal à atteindre, du but à réaliser : la concorde internationale maçonni-

que, qui, lentement, préparera les fondements de la paix universelle qui sera une gloire pour la Fr.·. Maç.·. et pour l'humanité entière ».

Ensuite, toast du F.·. Lord Ampthill au F.·. Lord Rœrich vén.·. de la L.·. *L'Entente Cordiale* et réponse de celui-ci.

Enfin le F.·. David Burnett, Lord-maire de Londres, remercie au nom des visiteurs de la réception cordiale qui leur a été faite. Pendant le banquet, il y eut colonne d'Harmonie et chants.

— Les faits suivants que nous empruntons aux journaux maçonniques anglais montrent l'union qui existe entre l'anglicanisme et la Maçonnerie anglaise :

La réunion annuelle de la Grande Loge Provinciale du Comté de Stafford à Leek s'est terminée par une cérémonie religieuse, comme à l'ordinaire. Les Francs-Maçons se sont formés en cortège, à l'appel des cloches de l'église de Saint-Edmond. Les *Lewises*, ou fils de Maçons, qui portaient le volume de la Bible étaient les jeunes Harold et Victor Parding, Roy Clowes et Stuart Eve. Les prières furent lues par le Révérend A.-R. Goodwin ; le Révérend W. Quibell, recteur de Hednesford, Grand Chapelain de la Province, lut l'Epître, et le Second Grand Chapelain de la Province, le Révérend E.-C. Hipkins, recteur de Normacot, prêcha sur un texte des chroniques I, XXI, 24, où il trouva un rapprochement maçonnique.

Une cérémonie maçonnique a eu lieu à Londres, dans l'église de Sainte-Marie, Fuschley. La procession se composait de 400 FF.·., elle était précédée de quatre trompettes et de six Lewises.

— Nous avons appris l'existence d'une Loge des gens de Lettres par la mention d'une soirée qu'elle a offerte aux dames: Elle n'a eu jusqu'à ce jour que trois Vénérables, les FF.·. Algernon Rose, Max Montesole et Lucien Wolf. Cette toute jeune Loge porte le numéro 3456. La soirée a eu lieu au Westminster Palace Hotel le 21 Mai 1913. Nous n'avons d'ailleurs remargué aucun nom de quelque notoriété parmi les personnages mentionnés, à l'exception du Fr.·. Professeur H. C. Plummer ; encore n'a-t-il aucun titre littéraire : il est l'astronome royal de l'Irlande.

— Nous empruntons les renseignement ci-dessous aux journaux maçonniques anglais :

Dans les premiers jours du mois de juin de cette année, des Maçons canadiens, quelques-uns accompagnés de dames, et formant en tout un groupe de quarante personnes ont débarqué à Dublin, et ont reçu la bienvenue dans une cérémonie organisée à cet effet par le Fr.·. lord Muskerry, Grand-Roi des Maçons Royal-Arch d'Irlande, récemment installé. Il ne s'agit pas seu-

lement d'un voyage d'agrément, car les FF.·. ont eu soin, à leur départ, de se munir d'un certain triangle, objet vénérable et talisman qui leur ouvrira toutes les portes. Ce triangle, dit le journal maçonnique, a été promené dans toutes les provinces du Canada, dans une grande partie des Etats américains situés au sud du Canada, et on l'exhibera à Edimbourg. On l'attend prochainement à Londres avec sa garde d'honneur.

Nous avons annoncé que la Loge de Bradford se prépare à célébrer bruyamment son bicentenaire. La laisser se livrer à cette démonstration, ce serait reconnaître officiellement, définitivement, sa prétention d'être la plus ancienne ou l'une des plus anciennes des Loges anglaises. Les autres Loges se disposent à protester énergiquement ; la Loge *Probity*, nº 61, d'Halifax, entre autres a adressé au vice-Grand-Maître Provincial une pétition qui appelle son attention sur des irrégularités, sur des infractions aux Constitutions.

— Le 25 juin 1913, la réunion annuelle de la Grande Loge Kent s'est tenue à Maidstone, sous la bannière de la Loge de l'Abbaye de Malling. Le Grand-Maître Provincial, délégué, que la circonstance appelalt à passer en revue les événements de l'année intéressant la Grande Loge, a fait un exposé des plus satisfaisants, et pour conclure, il a ajouté qu'il méditait deux projets, le premier était d'installer la Grande Loge dans un local qui lui appartînt, l'autre était de donner au Hall nouveau le nom de Hall du Roi Edouard. En effet, le Roi Edouard avait rendu à l'Ordre maçonnique d'immenses services ; lui-même se rappelait avoir assisté à l'initiation du Roi Edouard par le Roi de Suède.

— Un journal maçonnique anglais nous apprend l'origine et le sens exact de quelques mots du langage maçonnique qui reviennent assez fréquemment dans les ouvrages spéciaux :

D'abord le mot de *Cowan*, que le docteur Preuss dérive du grec *Kuôn* (chien) par lequel les FF.·. désignent poliment les profanes. Mais, selon le correspondant, le mot *Cowan* tire son origine des comtés où les champs étaient entourés de murs en pierre sèche, comme le comté de Derby. Au temps jadis, il y avait de fréquentes disputes venant de ce que les fermiers obligeaient leurs vachers (cow men, cow-boys) à édifier ces murs grossiers, et aussi des vacheries (cow-houses). Les Maçons, proprement dits, se plaignaient de cet empiètement sur leur profession.

Selon un autre correspondant, le Tuileur a pour fonction (et au temps de la Maçonnerie opérative, c'était une besogne difficile et nécessaire) d'écarter de la Loge, les Cowans et tous autres intrus non-Maçons. Le Cowan était un individu qui se donnait pour Maçon, mais qui n'avait pas fait son apprentissage. Les Maçons proprement dits le tenaient dans un mépris mérité.

— Un journal maçonnique allemand donne les renseignements suivants :

— La Loge des *Quator Coronati*, que l'on doit regarder plutôt comme une société savante que comme une véritable Loge, et qui porte le numéro 2706, compte, d'après son dernier recensement, 3.327 correspondants (soit 106 de plus que l'année précédente), 39 d'entre eux sont allemands.

— Nous trouvons dans le numéro de janvier 1913 du *Masonic Bibliophile*, organe américain, les renseignements suivants :]

La ville de Leeds a deux bibliothèques maçonniques : celle du Prieuré provincial du Yorkshire occidental, qui provient d'un chevalier du Temple anglais, ouverte aux seuls chevaliers, et une autre qui existe depuis de longues années. Elle appartient à la Grande Loge provinciale du Yorkshire occidental ; elle est établie dans le Temple maçonnique, et se compose de plusieurs milliers de volumes ; elle peut se comparer aux meilleures qui existent en Angleterre, c'est-à-dire qu'elle est une des plus complètes du monde entier. Elle contient plusieurs exemplaires des vieilles Constitutions, en manuscrit, bon nombre d'ouvrages uniques et des séries complètes de Constitutions.

Nous empruntons les renseignements ci-dessous aux revues maçonniques américaines :

— Une Loge anglaise fut citée en justice par un bijoutier qui réclamait le prix d'une corbeille à pain, en argent, achetée par une députation de ses membres. On était convenu d'y mettre l'inscription suivante : « Offert par les membres de la Loge *Etoile du Sud*, n° 1158 à Mrs. R.-E. Rogers ». Le jugement fut rendu en faveur de la Loge, car rien ne prouvait qu'elle eût autorisé l'achat.

— La Loge Guilhall n° 346, de Londres, est entièrement composée de membres et de hauts employés de la corporation de la Cité. Dans sa liste d'ex-Vénérables, figurent beaucoup de Fr∴ qui ont rempli la fonction de lord-maire et le lord-maire, actuel est de ces vénérables.

— Une des Loges les plus remarquables du monde maçonnique est certainement la Loge de *Saint-David* n° 35, Edimbourg, dont ont fait partie le père de Walter Scott, Walter Scott lui-même et quelques illustrations moins brillantes, entre autres Erasmus Darwin, le grand-père du naturaliste Charles Darwin, et des poètes maçonniques James Callender, Gavin Wilson, le cordonnier-poète. Walter Scott, alors qu'il exerçait les fonctions de sous-sheriff du comté de Selkirk, posa la première pierre du Hall maçonnique de Selkirk, le 4 juin 1816.

— Colonies anglaises. Colombie. — Nous lisons dans un ma-çonnique anglais :

L'Amérique est le pays des contrefaçons, mais, en fait de Maçonnerie, elle ne vient qu'au second rang. Il y a quelques semaines à peine, la justice de la Colombie anglaise punissait sévèrement un homme qui vendait de faux grades maçonniques ; cela n'a pas découragé les imitateurs. Mais le châtiment a suivi de près la faute ; deux marchands de grades ont été arrêtés, puis condamnés à deux cents dollars d'amende chacun. Il paraît que le couple en question opérait pour le compte de la Fédération Américaine des Francs-Maçons, dont l'hétérodoxie maçonnique est un scandale pour les Maçons des Etats-Unis. Les prix demandés étaient de 35 dollars, soit 20 pour eux, 10 pour le quartier général, et 5 pour la Loge locale qu'ils étaient censés organiser.

Argentine. — Nous lisons dans un journal maçonnique espagnol :

« Dans la Respectable Loge *Victor Manuel III*, des Vallées de Buenos-Ayres, a eu lieu récemment une tenue blanche, ayant pour objet de célébrer la cérémonie maçonnique de la reconnaissance conjugale des époux Grisaro, qui se sont unis conformément à la loi de l'Etat. Le temple de la Calle Cangallo était plein : nombre de senoras et senoritas, de caballeros profanes ou FF.·. de l'Odédience du Grand-Orient Argentin, qui assistèrent avec une curiosité respectueuse au cérémonial maçonnique prescrit par nos Rituels pour un acte de cette importance ».

Autriche-Hongrie. — La *Bonifatius Korrespondenz*, de Prague, publie dans son numéro du 15 juin 1913 un article sur « *La Franc-Maçonnerie en Hongrie* par M. Karl Kuszar, membre du Parlement hongrois.

Voici les parties essentielles de ce travail :

Une Loge nouvelle a été fondée à Miskolccz ; 70 Francs-Maçons habitant hors de la région assistaient à l'inauguration. Le Grand-Maître, docteur Bokay a jeté un coup d'œil rétrospectif sur la Loge de Miskolccz depuis 1790, époque où elle comptait dans ses rangs un certain nombre de Magnats. La Loge actuelle, l'*Elore* (en avant) recrute ses membres dans la classe moyenne ; presque tous sont des Juifs incroyants. Le Vénérable élu était le Fr.·. Armin Sidlauer. Tous les dignitaires de la Loge, sans exception, sont des Juifs.

La Loge *Sirius*, de Fiume, a donné une soirée de Sœurs. La S.·. St... a fait une conférence où elle a dit qu'il est encore trop tôt pour fonder des Loges de Dames, mais que, dès maintenant, les femmes peuvent faire du travail maçonnique dans l'éducation des enfants, dans la protection de la femme, dans les soins donnés à la jeunesse, et dans les cuisines populaires. Sur la proposition du Vénérable, le Fr.·. Steinacker, il a été décidé qu'un travail spécial sur l'action de la femme se ferait à Fiume. Les dames, en grand nombre, étaient pour la plupart, des Italiennes.

La Loge *Progressio* de Budapest, a organisé une fête de mars pour les

membres de la *Table d'hôte des Etudiants* ; cette fête a été présidée par le Grand-Maître du Grand-Orient. Après avoir répété les phrases révolutionnaires d'usage, il a conclu en exhortant la jeunesse académique à s'affilier à la Franc-Maçonnerie.

Le Fr∴ avocat, docteur Schala Matyas a créé un cercle maçonnique à *Fehertemplom.* Il a pour but de créer une Loge, qui organisera le mouvement pangermaniste dans la Hongrie méridionale. (Nous voyons ici une preuve frappante de la façon dont la Maçonnerie internationale sait détourner à son profit les courants des nationalistes).

La Loge *François Deak* a fondé la Bibliothèque populaire à Budapest, et organise des conférences maçonniques, mais elles sont très peu fréquentées.

La Loge *Testveriseg*, de Presbourg, a fêté son dixième anniversaire. Elle compte 68 membres. La plupart des Fr∴ sont des employés hongrois du gouvernement, des communes et des particuliers. La Loge vend aux pauvres, à prix réduit, des vêtements déjà portés. Les conférences dans la Loge portent sur des questions philosophiques et sociales. On y a aussi parlé *du Catholicisme réformé, et on a proposé de lui accorder l'appui de la Loge.* En sept ans, cette Loge a organisé 164 soirées d'instruction populaire, auxquelles ont assisté plus de 80.000 profanes. Les FF∴ ont, en outre, travaillé à la création de 10 casernes ouvrières communales, d'un Bain populaire, et d'un établissement pour les sourds-muets. La Loge veille sur les fils de Francs-Maçons habitant au loin, qui étudient à Presbourg. L'historien de la Loge de Presbourg, Martin Gyorik, a fait remarquer que, dans 53 villes de Hongrie, les ateliers maçonniques ont dû être fermés, parce qu'ils ne possédaient point en propre leur local.

Le Grand-Orient de Portugal (appelé ici *Lusitania*) a invité la Maçonnerie hongroise au Convent maçonnique de Lisbonne, du mois d'octobre. Le Conseil de la Ligue des Maçons de Hongrie s'y fera représenter officiellement par la Grande Loge.

Il a été fondé une Loge nouvelle dans la capitale, sous le nom de « Sas » (*l'Aigle*); elle a élu pour Vénérable le pasteur protestant Haypal Beno; il a fait, à l'occasion de son élection, une allocution à laquelle nous empruntons quelques passages intéressants :

« Vous avez été ramenés de la chambre sombre, où se trouve la tête de mort, dans la Loge. Sur les murs tendus de noir, il est écrit : « Homme, pense « à la Mort. Nous autres Francs-Maçons, nous ne redoutons point la Mort ; « car la mort est l'éducatrice des vivants ; elle nous enseigne l'amour et la « justice. Sans le droit de libre recherche, nous serions tous aveugles. On « doit se plonger librement jusque dans le problème de Dieu. Qu'on cherche « en toutes choses avec sérieux, que l'on conserve ce qui est bon à conserver, « qu'on rejette tout ce qui ne sert à rien. — Messieurs, vous êtes debout « devant les autels de l'amour et de la vérité. Ne les reniez pas, quand même « les « Sages » du monde traiteraient de folie votre conduite. Dans les Loges, « il n'y a point d'égoïsme ; ici ne brûlent point les flambeaux de l'étiquette ; « La malveillance est bannie de chez nous. On nous reproche de nous aimer

« mutuellement. Nous le faisons trop peu, malheureusement. On nous re-
« proche d'avoir des secrets ; mais ce sont seulement les noms honorables,
« que nous tenons secrets, et non point les intentions.

« Ici personne ne jette un regard de travers sur la vraie religion, qui honore
« Dieu et aime son prochain. Nous combattons la foi orgueilleuse, qui exerce
« ses pratiques impies jusque dans le lieu dit du culte divin. Nous regar-
« dons comme une insulte à l'espèce humaine, que des hommes puissants
« et jaloux exploitent les carrières du ciment de haine qui sert à unir l'hu-
« manité, à Rome, à Wittenberg, à Genève. NOUS SOMMES LES FILS DE
« LUCIFER ; NOUS SOMMES FIERS DE CE NOM, CAR LUCIFER SE TRA-
DUIT AUSSI EN HONGROIS PAR DES MOTS QUI SIGNIFIENT PORTE-LUMIÈRE ».
(*Kelet*, nº 4, XXVe anunée, pp. 118-122).

Voilà le langage tenu dans les Loges par un pasteur protestant. Certainement, les Juifs ont applaudi. Et les protestants d'Ofen le tolèrent aussi parce que leur pasteur franc-maçon fait d'eux, à leur insu, des païens.

La Loge *Berkovics*, de Nagyvarad a pris le nom de *Bihar*.

La Loge *Eotvos* a soumis à la Grande Loge une proposition tendant à ce que les Francs-Maçons de Hongrie célèbrent, le 13 septembre 1913, le centenaire du philosophe et homme de lettres, Baron Joseph Eotvos (auteur du roman *Die Karthesianer*). Il a été recommandé aux FF.·. d'organiser des fêtes commémoratives dans les écoles et les sociétés profanes, afin que la pensée du noble Franc-Maçon Eotvos pénètre dans toute la société hongroise.

Le Conseil de la Ligue des Loges a voté une grosse somme pour le Congrès universel qui doit demander le droit de vote pour les femmes, et qui se tiendra à Budapest. A l'occasion du Congrès, une soirée de fête est organisée au Palais des Loges, où l'on recevra des invités Francs-Maçons de tous les pays du monde.

Bonifatius-Korrespondenz, Prague, 15 juin 1913, p. 217.

— Nous empruntons les renseignements ci-dessous à différents organes maçonniques :

« L'année dernière, on tenta dans la station balnéaire de Reichenhall, d'organiser une réunion régionale de Francs-Maçons, qui devaient délibérer sur les voies et moyens de répandre au loin, dans la contrée, la pensée maçonnique, « d'éclaircir la vue trouble du peuple » et de remplir ainsi les devoirs qui nous incombent. Les cercles maçonniques de Salzburg et de Reichenhall ont repris cette initiative ; les FF.·. qui séjournent dans cette station balnéaire ont encouragé le plan, et décidé que la réunion régionale se ferait dans de plus grandes proportions.

« On doit s'attendre à de nouveaux encouragements et à une participation nombreuse de la part des Loges allemandes, et nous avons la satisfaction d'annoncer que la Commission Centrale des Loges de la frontière de Hongrie a décidé d'activer notre œuvre par l'envoi de délégués. Il y aura à

Vienne en 1914 un Congrès maçonnique qui continuera l'œuvre commencée par nous.

« Nous convoquons donc pour le samedi 21 juin 1913, après-midi et soirée, la diète régionale à la station balnéaire de Reichenhall, et nous prions les Loges de nous communiquer les noms et adresses de leurs délégués.

« Signé : le Président du Cercle Maçonnique « Mozart », à Salzburg, Fr. ·. R. Von Freisauff, etc. »

— Le Conseil de la Grande Loge symbolique de Hongrie, d'après l'*Orient* du 17 février, a envoyé des secours pour les blessés grecs à la Loge grecque *Herakleia* (Merrastir); il a de plus consacré 100 couronnes à subventionner la Ligue nationale pour la protection de l'enfance. La Loge de Budapest la *Madah* a demandé à la Grande Loge d'annoncer à la Croix-Rouge de Hongrie qu'en cas de guerre, la Maçonnerie hongroise était prête aux plus grands sacrifices pour lui donner son concours moral et matériel; elle a demandé aussi que la Grande Loge sollicitât de la part des autres Loges, une action énergique dans le même sens. Les Loges *Archimède* (Budapest) et *Szeged* (à Szegedin), ont demandé aux autres Loges leur concours pour donner des secours aux enfants des grévistes en cas d'une grève générale. Le 13 mars, le Conseil de la Grande Loge a décidé de faire tirer une seconde édition du livre du Fr. ·. Friedrich Arato, intitulé « la Franc-Maçonnerie » (en hongrois) à 3.000 exemplaires, de le céder aux Loges au prix de 1 fr. 50 et au public pour 3 francs. Il a voté 300 francs de subvention au Congrès mondial pour le suffrage des femmes, et 100 francs au Club libre-penseur de Schemintz.

— Les cercles maçonniques de Bohême (les uns dépendant de Loges allemandes), les autres tout à fait autonomes, à l'exception de celui de Pilsen, qui dépend d'une Loge de Presbourg, ont tenu à Saaz une réunion pour délibérer sur les prétentions territoriales des Loges symboliques de Hongrie. Ce qui a donné lieu à ces débats, c'est l'attitude de la Loge de Prague, fille de cette Grande Loge, à l'égard du Cercle maçonnique de Karlsbad, qui veut se soumettre à une Grande Loge de l'Allemagne du Sud. Dans cette réunion, à laquelle assistait le Vénérable de la susdite Loge de Prague, on a décidé de ne se soumettre à aucune juridiction territoriale, et de constituer un groupe maçonnique défini par un but commun. Les statuts proposés donnent pour but l'organisation de la Maçonnerie en Bohême, celle d'une représentation commune, la réglementation à imposer aux candidats et l'établissement d'une œuvre humanitaire. Le but serait poursuivi au moyen de réunions annuelles, de visites réciproques, d'échanges d'orateurs ambulants. Trois Cercles maçonniques ont déjà adhéré.

— Le 28 et 29 avril, a eu lieu à Budapest, la 28e grande réunion annuelle de la Grande Loge Symbolique de Hongrie. Le *Zirkel*, périodique maçonnique de Vienne, d'un caractère presque officiel, nous donne les détails les plus importants de cet événement. Sur les 90 Loges qui dépendent de cette Grande Loge, 80 s'étaient fait représenter par 132 délégués. Le rapport

annuel a présenté l'année dernière comme fort mauvaise : il a fallu battre en retraite devant la toute-puissance de la corruption et celle du cléricalisme bien organisé. Au cours de la discussion sur le rapport, le Fr.·. Paul Szende, de la Loge de Budapest la *Martinovics*, a reproché à la Grande Loge d'avoir abandonné le champ de bataille de la lutte pour le suffrage populaire, et d'avoir rappelé les combattants Francs-Maçons sans y être justifiée. La Grande Loge a délivré des patentes définitives à onze Loges, à Ruttka, Budapest, Esseg, Karansebes, Pressburg (deux Loges) Fünfkirchen, Kleinpest, Grosswardein, Miskolcz et Beregszaz

Comme nous l'avons dit dans la Revue du 20 juin, p. 2008, le Grand-Maître Fr.·. Medgyes a été élu Grand-Maître honoraire, après être resté en fonction pendant huit années consécutives, et on lui a donné pour successeur le Fr.·. Karl Bakonyi.

Balkans. — Le F.·. Nicolas Ivanoj a fait récemment à Rome, dans la Loge *Carlo Pisacane*, une conférence sur l'histoire et la situation de l'Albanie. Voici ses conclusions emprnntées à un organe maçonnique italien :

On sait que la question de l'indépendance est une de celles qui préoccupent l'Italie, et à cause de l'accroissement d'influence qui résulterait pour l'Autriche ou pour elle d'un protectorat sur l'Albanie *indépendante*.

En outre, cette conférence nous apprend que la Maçonnerie a pénétré en Albanie. Le Fr.·. Ivanoj est lui-même un Albanais.

« Nous autres Albanais, dit-il dans sa conclusion, nous nous plaisons à croire que l'Italie est plus que toute autre grande puissance, intéressée à voir une Albanie forte et indépendante. Nous pouvons avoir le même espoir du côté de la Bulgarie. Alors l'Albanie pourra vivre et se développer avec l'alliance si naturelle de l'Italie, et cependant l'Italie n'a pas voulu comprendre que ses intérêts politiques et commerciaux sont en faveur d'une alliance indépendante.

« Les Albanais sont naturellement libéraux et libres-penseurs, surtout ceux qui ont pu se livrer à l'étude soit dans leur pays, soit à l'étranger. Ceux qui appartiennent à la religion musulmane, y sont devenus des *Bektashi*, des hérétiques. Ce sont les protestants de l'Islamisme. Mais les Albanais qui ont reçu une culture plus étendue tant parmi les musulmans, que les chrétiens, appartiennent en assez grand nombre à la Maçonnerie moderne universelle. Jusqu'à ce jour, ces maçons albanais ont été contraints d'appartenir aux Loges turques, grecques, roumaines en Albanie et dans la Turquie d'Europe, parce que les Turcs, et surtout les Jeunes-Turcs, avaient monopolisé la Maçonnerie.

« Aujourd'hui, la situation a changé, 1° parce que la Maçonnerie ne sera pas gêné par le gouvernement de l'Albanie ; 2° parce que le clergé catholique, le clergé orthodoxe et le clergé musulman ne pourront lui susciter des obstacles comme ils le faisaient jusqu'à ce jour, avec l'aide de trois gouvernements, l'Autriche, la Turquie et la Russie ; 3° parce que tous les Alba-

nais libéraux et patriotes intellectuels comprennent la nécessité de la Maçonnerie en Albanie. En effet, outre l'application du principe de liberté, d'égalité et de fraternité humaine, il s'agit de faire vivre en paix trois religions, qui se partagent trois millions d'habitants et environ 800.000 kilomètres carrés.

« C'est pourquoi je prie le Vénérable et tous les Fr∴ de la Loge *Carlo Pisacane* et autres de faire tout leur possible pour nous aider dans notre entreprise vaste et difficile, mais belle et grande, de fonder la Maçonnerie Italo-Albanaise en Albanie, ce qui contribuera beaucoup au rapprochement avec l'Italie et les italiens ».

BRÉSIL. — De tous les pays de la langue latine, c'est le Brésil qui possède la Maçonnerie la plus nombreuse. 505 Loges, et 52.912 membres.

CANADA. — On annonce l'ouverture très prochaine du Bureau maçonnique central de Toronto ; toutes les Loges de la Ville, excepté une ou deux, en feront partie. Voici les règlements de cette institution :

« 1° Le Bureau sera appelé *Bureau Central maçonnique de Toronto* ; — 2° Il sera formé d'un délégué de chaque Loge de Toronto, nommé dans la réunion annuelle de décembre. — 3° Le but du Bureau est de tenir à jour la liste des candidats qui auront été rejetés par les Loges de Toronto. — 4° Le secrétaire de chacune des Loges affiliées enverra au secrétaire du bureau une liste de tous les candidats à l'initiation, avec le nom complet et l'adresse de chacun d'eux, ainsi que la date de la demande, dès qu'il sera invité à donner ces renseignements. — 5° Dans le cas où un candidat déjà inscrit aurait auparavant sollicité son admission dans une Loge et aurait été rejeté par cette Loge, dans l'étendue de la juridiction, le secrétaire du Bureau informera sans retard la Loge à laquelle est faite la demande. — 6° Lorsque les candidats inscrits auront été dûment initiés, le secrétaire de la Loge en question informera le secrétaire du Bureau de la date à laquelle l'initiation aura été achevée, afin que le registre puisse être tenu à jour ».

Suit l'énumération des fonctions ; enfin, chacune des Loges qui sera représentée dans le Bureau sera taxée à 12 dollars par an pour les frais divers.

— Nous avons parlé plus haut (Angleterre) du voyage d'un triangle maçonnique. Voici de plus amples informations à ce sujet :

Nous avons mentionné le voyage fait en Europe par des Fr∴ du Chapitre de Saint-Patrick, n° 145, établi à Toronto ; ils ont emporté un objet désigné sous le nom de triangle d'or. Ce triangle, à ce que nous apprend un journal maçonnique, est un emblème qui symbolise la Divinité ; en même temps, il exprime que tous les hommes sont frères sous un Dieu paternel. Les Compagnons de Saint-Patrick ont conçu l'idée de faire faire à ce triangle un voyage autour du monde, et cette idée a été accueillie avec enthousiasme.

Le triangle a commencé ce voyage en 1909 ; sa garde se composait de trente Maçons au moment du départ ; elle est actuellement réduite à sept, non compris les chefs.

Nous empruntons les nouvelles suivantes à *la Vérité*, de Québec. numéro du 7 juin 1913 :

On nous écrit d'Ottawa : Le gouvernement a loué un étage d'un *Masonic Hall* 6.141 francs ; cette somme suffit pour payer l'intérêt annuel du coût du Temple. Heureux FF.·. !

— La Franc-Maçonnerie, en France, écrit un confrère, travaille contre Jeanne d'Arc de crainte de voir sa fête remplacer définitivement l'odieux exploit de la Bastille. Chez nous, c'est contre Saint-Jean-Baptiste, notre saint Patron, que travaillent nos Francs-Maçons.

L'organe de la Loge a, en effet, déclaré ouvertement la guerre à ce qu'il appelle le *Saint-Jean-Baptisme* et le *mouton*, l'*Agnus Dei*. Le mot d'ordre est donné : guerre à Jeanne d'Arc et à Saint-Jean-Baptiste !

— Les catholiques de la langue française du Manitoba ont maintenant leur organe. La *Liberté*, tel est le nom du nouveau confrère de Winnipeg. Dans son premier numéro, il fait connaître son programme :

« La *Liberté*, dit-il, n'est pas et ne sera jamais une feuille politique. Elle veut l'union de tous les Canadiens français et ne la croit possible que sur le terrain national et religieux. La politique ne peut que nous diviser et faire avorter les plus louables et les plus généreux mouvements. Pour ces raisons, *La Liberté* s'interdira absolument de combattre en faveur de questions purement politiques...

La Liberté est fondée pour promouvoir et défendre dans l'Ouest et surtout au Manitoba la cause française et catholique. Nous constituons une minorité au Manitoba. Groupe ethnique bien distinct, résolument traditionnel, décidément inassimilable, nous pouvons conserver nos positions actuelles et les renforcer. C'est par l'union seule en dehors de la politique que nous y parviendrons. »

CUBA. — Le 22 mai, la Grande-Loge de Cuba a tenu sa séance annuelle, dans laquelle le grand Maître, Fr.·. Fernando Sanchez Curbelo, a rendu compte des événements maçonniques de l'année. Nous apprenons par ce rapport que de nouvelles Loges ont été créées dans l'Ile, savoir : *Acacia*, à Alacranes ; *Santa-Fe*, dans l'Ile des Pins ; *Decidida Union*, à Melena del Sur ; *Oriente*, à Santiago, et *Jose Marti*, à Palma Soriano, mais que deux Loges ont été mises en sommeil, l'une à Pinar del Rio, l'autre à Caibarien. Les périodiques qui collaborent à l'œuvre maçonnique, outre le journal officiel de la Grande-Loge, sont : le *Palenque Masonico*, la *Juventud Maso-*

nica, la *Regla n° 6* et *El Mason moderno*, tous dans la province de la Havane. La plupart des périodiques profanes de la Havane et de Santiago de Cuba contiennent des chroniques relatives aux faits maçonniques, et l'on annonce la prochaine apparition d'un journal qui sera également du parti de la Maçonnerie ; il aura pour titre : *El Heraldo.*

— Le 13 Mai 1913 a eu lieu à la Havane la session annuelle de la Grande Loge de l'île de Cuba ; le Grand-Maître y a lu le rapport sur les travaux de la Grande Loge de l'Ile, et sur les événements de l'année maçonnique. Nous n'y trouvons que deux points intéressants : d'abord quelques passages qui indiquent que la Maçonnerie cubaine s'attribue l'honneur d'avoir affranchi l'île de la domination espagnole ; ensuite, que la province de la Havane qui n'avait jusqu'alors qu'une Grande-Loge, en comprendra désormais deux, savoir la ville et banlieue de la capitale, et la province proprement dite. Mentionnons aussi que le rapport annonce la formation pendant l'année maçonnique de six Loges nouvelles.

Les Grandes Loges qui existent à Cuba, sont donc actuellement celle de la Havane, celle de la province de la Havane, celles de Pinar del Rio, Matanzas, Santa-Clara, Camaguey et l'Oriente.

Danemark. — Nous empruntons ces renseignements à un journal maçonnique français :

Le roi Frédéric VIII, mort l'année dernière, était Franc-Maçon, il avait été initié le 1er novembre 1870 à la L∴ *Zorobabel*, Or∴ de Copenhague. Il était devenu Grand-Maître de la Franc-Maçonnerie Danoise le 6 juillet 1871. — Christian X a été initié le 22 novembre 1889. Le roi de Norvège et le prince Harald sont aussi Francs-Maçons depuis le 23 avril 1896.

Egypte. — Nous lisons dans *L'Egypte*, journal qui se publie au Caire, numéro du 25 mai 1913 :

Un de nos confrères locaux a cru devoir parler dernièrement d'une contestation particulière qu'il eût peut-être mieux valu passer sous silence, non pas tant, — car elle n'a nul besoin d'être défendue, — pour la haute personnalité, respectable et respectée qu'on osait attaquer, que pour les intérêts même d'une fraternelle association dont de mauvais éléments cherchaient, en prétendant la défendre, à déchirer le sein, dans une intention dont les mobiles sont faciles à comprendre ou à deviner.

Nous n'avions pas cru devoir jusqu'ici mentionner ce pénible incident, mais puisqu'il a été porté devant la Juridiction Mixte, par les insoumis eux-mêmes, oublieux des règles sacrées qu'ils avaient juré de défendre, oublieux de leurs devoirs, de leurs promesses les plus solennelles, nous constatons

que le juge des référés a débouté de leur demande les opposants qui sont. du reste, dorénavant des profanes, et n'ont plus aucune qualité pour intervenir en l'espèce. Désormais, la Franc-Maçonnerie ne les connaît plus et ne veut plus les connaître, car ils se sont mis eux-mêmes en dehors du droit commun, quelqu'opinion qu'on ait sur la question.

Lorsque l'on prend connaissance des faits de la cause, on est stupéfait de voir l'esprit d'insubordination et d'oubli de la discipline (cette force des armées et de la Franc-Maçonnerie), chez certains qui n'ont pas, tout au moins, la devise des fils plus obéissants de Loyola : « *Perinde ac cadaver.* » Ils ne savent ni se soumettre, ni se démettre, ce qui vaudrait mieux pourtant que d'exciter le scandale et le désordre dans un milieu où il est prescrit surtout d'éviter tout ce qui divise, et de rechercher tout ce qui unit, ce qui est un beau programme malheureusement souvent laissé de côté.

L'esprit de conciliation et de fraternité semble absent de leur mentalité, comme par exemple, lorsqu'ils ont lancé au Grand-Maître de la Grande Loge Nationale d'Egypte, un ultimatum insolent, en le menaçant de faire connaître leurs allégations, *urbi et orbi.*

Ces membres réfractaires publièrent dans les journaux leur protestation. conçue en termes injurieux, envers le chef suprême de l'Ordre, et envers l'Ordre lui-même.

Puis, ils intentèrent une action civile au Tribunal Mixte du Caire contre le Grand-Maître et le Grand Secrétaire, en nullité des élections et des décisions prises le 26 septembre 1912, et en condamnation tendant à obliger le Grand-Maître à déposer dans une Banque, les deniers de la Grande Loge.

Il n'est pas utile de remarquer ici que ceux qui réclament les fonds de la Loge, voudraient sans droit profiter de ce qui appartient à la collectivité. alors qu'une décision souveraine a décidé que ces fonds, qui proviennent d'ailleurs de libéralités du Grand-Maître, seront gardés à sa Daïra, où il leur est servi un intérêt de beaucoup supérieur à celui que donneraient les Banques pour ce dépôt.

Le Grand-Maître a, du reste, spontanément offert de rendre ces fonds. qu'on l'a supplié de conserver.

Et c'est une perfidie que de venir insinuer ainsi qu'on l'a fait, des imputations blessantes pour une personne dont ses adversaires proclament avoir le plus profond respect, tout en l'injuriant, comme ils accusent la Grande Loge d'être une branche de l'Association de la Main-Noire (*sic*).

Le rapport du Comité Permanent déclare que le Grand-Maître lui a versé les fonds de la Grande Loge, en lui laissant pleine liberté de choisir le lieu où ils seraient déposés, ajoutant qu'il se retira pour ne pas influencer la décision du Comité...

C'est avec dégoût que les Francs-Maçons du Monde Entier apprendront comment certains membres indignes entendent la Fraternité et la Discipline dans la Vallée du Nil.

Les protestataires (ils étaient deux contre cent-vingt) profitèrent dernièrement de l'absence du Grand-Maître, alors en voyage à l'étranger, pour intenter contre lui et le Grand Trésorier une action devant le Juge des Réfé-

rés, au Tribunal Mixte du Caire, en vue de demander la nomination d'un sequestre judiciaire, afin de retirer les deniers de la Grande Loge d'entre les mains du Grand-Maître, et de les déposer à la Caisse des Dépôts et Consignations du Tribunal.

Le Juge des Référés vient de les débouter et de les condamner aux frais, comme nous l'avons dit plus haut, leur demande étant plutôt vexatoire, mal fondée, et faite dans l'intention de nuire à la Grande Loge.

De plus, et en cela on ne peut qu'approuver la Grande Loge d'Egypte, ils ont été mis en accusation devant la juridiction *inter pares*, par une plainte très motivée et basée sur les articles 171 et 109 des Règlements Généraux.

Espagne. — Dans sa séance du 10 mai 1913, le Grand-Orient d'Espagne a nommé Grand-Maître pour l'année maçonnique le Dr Miguel Morayta, grand 33e. Le 12 mai, il a voté des remerciements au Fr∴ Antonio Lopez del Villar, grand 33e, son vice-président.

Etats-Unis. — Nous lisons dans un périodique maçonnique américain :

« Le Président Woodrow Wilson n'est pas Maçon, mais le Vice-Président Thomas R. Marohall, est un Maçon, un 33e,

Tous les Présidents ont été Francs-Maçons, depuis Washington jusqu'à Roosevelt, à l'exception de John Quincy Adams, qui ne s'en tint pas à l'abstention, mais parla et écrivit avec une grande énergie contre la Maçonnerie.

Le Congrès des Etats-Unis est une véritable Loge maçonnique. La Chambre des Représentants compte 87 % de Maçons, et le Sénat, 80 %.

— Le 9 avril 1913, le Souverain Grand Commandeur du Rite Ecossais, James D. Richardson a donné un dîner aux Sénateurs et Représentants faisant partie du Rite Ecossais, à l'hôtel New-Ebbitt. Il leur a adressé l'allocution suivante :

« Gentlemen du Sénat et de la Chambre des Représentants, chacun de vous a reçu une lettre d'invitation à notre réunion de ce soir. Il n'est donc pas nécessaire pour moi de parler longuement du but que je me suis proposé en vous invitant. J'ai voulu réunir les Maçons du Rite Ecossais des deux Chambres, pour qu'ils fissent connaissance, pour que les liens de leur amitié devinssent plus solides, après une heure passée ensemble.

« Sur notre colline, vous êtes les uns, démocrates, les autres républicains ou progressistes, et il y a parmi vous des survivants des campagnes ensanglantées d'Armageddon ; il y a peut-être même des socialistes. Mais ici, nous sommes simplement FF∴ du Rite Ecossais Ancien et Accepté de la Franc-Maçonnerie. Comme tels, je vous souhaite une cordiale et fraternelle bienvenue.

« J'ai été extrêmement charmé, en examinant la liste du présent Congrès, de voir que les Présidents des deux Chambres, qui tous deux ornent cette réunion de leur présence, sont des Maçons du Rite Ecossais ; de même le président actuel du Sénat, le président du Comité extraparlementaire (*Caucus*) de la majorité de ce corps, et le chef d'une des branches de la minorité et bien d'autres sont des nôtres. Ce nombre s'est beaucoup accru depuis vingt ans que je fais partie du Parlement. »

Les nouvelles ci-dessous sont empruntées aux journaux maçonniques américains :

— Dans une des Cours de justice de la Louisiane, on jugeait récemment une femme accusée d'avoir assassiné un jeune homme. La femme faisait partie de l'« Etoile d'Orient », ordre maçonnique féminin. Dans l'interrogatoire des citoyens désignés comme jurés, l'attorney chargé de la poursuite, demanda à chacun d'eux s'il était Maçon, et sur la réponse affirmative de l'un d'eux, il le récusa.

Le journal maçonnique qui nous raconte ce fait, y ajoute cette réflexion :

« Evidemment, cet attorney n'était point Maçon, sans cela il aurait su que le véritable Maçon n'est nullement disposé à protéger un Fr.·. qui s'est rendu coupable d'un crime. »

Evidemment aussi, notre narrateur suppose son public d'une naïveté exagérée. Du reste voici l'aveu que nous trouvons dans un autre périodique de la secte :

« Il y a longtemps qu'on accuse la Maçonnerie de protéger les criminels, et cette accusation est fréquemment prouvée, grâce à ce fait que les Fr.·. accourent, sans se cacher, à l'aide d'un membre de la Société qui est dans une situation pénible. Une telle assistance n'est point donnée officiellement. Il est tout naturel que l'amitié profonde qui résulte de l'association maçonnique se manifeste avec ardeur sous une forme personnelle dans de telles circonstances. La différence entre l'aide officielle et l'aide personnelle peut, à première vue, paraître des plus subtiles, mais en y regardant de bien près, on reconnaîtra qu'elle existe. »

Voici quelques nouvelles concernant *L'Ordre de l'Etoile d'Orient*, dont nous venons de parler; elles sont empruntées à différents journaux maçonniques anglais et américains :

Cette ordre a pris une telle extension dans l'Amérique du Nord (plus de 5.000 chapitres) qu'il peut être intéressant de savoir quelle attitude la Maçonnerie observe à son égard. Voici ce qu'en dit un périodique maçonnique très orthodoxe :

« En Amérique, les Maçons les plus férus de légalité sont ses grands patrons et garants. Il ne faut pas confondre l'Ordre de *l'Etoile d'Orient*, — car cela

s'est déjà fait, — avec la Co-Maçonnerie, ni avec *l'Etoile dans l'Orient*. L'Ordre de l'Etoile d'Orient est vu de fort bon œil et ouvertement encouragé par le plus grand nombre des Loges de langue anglaise. *Il n'est, sous aucun rapport, un Ordre maçonnique ; il forme une organisation chrétienne et constitue un noble auxiliaire pour le monde maçonnique.* Ce que la Maçonnerie fait pour le Fr.·.M.·., l'Ordre de l'Etoile d'Orient se propose de le faire pour « celles » qui lui sont chères, qui lui tiennent de près. Il n'y a dans son cérémonial aucun détail qui donne prise à la critique ; ses cinq héroïnes sont les modèles des vertus féminines, comme leurs noms l'indiquent Adah, qui symbolise la fidélité ; Ruth, la constance ; Esther, la justice et la vérité; Marthe, qui roule, autour de la colonne brisée des plantes toujours vertes, est le symbole de l'immortalité. Enfin Electa est l'affection, la charité.

Nous trouvons dans cet article une autre indication importante : c'est que l'on discerne l'influence féminine dans les changements qui ont été introduits dans les articles les plus rigoureux de la discipline maçonnique.

Le même article nous donne des détails sur l'établissement et les progrès de l'*Etoile d'Orient* en Europe.

L'introduction en Ecosse date des débuts de la sixième décade du XIXe siècle, elle fut très lente ; en 1874, des chapitres furent formés dans le comté de Bell, à Edimbourg, à Glasgow, à Motherwell, mais on eut de la peine à faire vivre ces Chapitres. En 1898, un nouvel effort fut tenté pour établir des Chapitres ; le 20 août 1904, les Chapitres Ecosais furent réunis pour former le Suprême Grand Chapitre d'Ecosse, qui étend sa juridiction sur l'Amérique anglaise non continentale. Depuis, l'Ordre a prospéré ; il compte actuellement 36 Chapitres actifs, et 6.000 membres. Il a même franchi la Tweed. Il existe, depuis 1908, un Chapitre dédié à sainte Ebba, la première princesse chrétienne du Northumberland ; il est le 24e des Chapitres dépendants de l'Ecosse, et tient ses assemblées le premier lundi de chaque mois à Newcastle-sur-Tyne.

— Le Grand Chapitre provincial de *l'Etoile d'Orient* pour la Louisiane, a tenu, le 14 mai, sa 14e assemblée annuelle, dans la ville de Lake Charles, sous la présidence de Mrs Elisabeth Robinson, digne Grande Matrone. Après un long échange de congratulations entre les membres de l'Etat-Major de cet Ordre, on s'est mis aux affaires sérieuses. On a décidé, entre autres choses, que le mari et la femme ne sont point solidaires en Maçonnerie, en d'autres termes que, si le mari est chassé d'une Loge bleue, il ne s'ensuivra pas que sa femme soit chassée de *l'Etoile d'Orient*. On a aussi discuté sur les qualités nécessaires pour entrer dans l'Ordre : une candidate aux grades sait à peine signer son nom; elle est incapable de lire ou d'écrire l'anglais ou toute autre langue, peut-elle être reçue par le Chapitre?— La réponse n'est pas moins surprenante que la question : aucune loi, aucun règlement n'impose à la candidate la condition de savoir lire ; et on ajoute qu'en Maçonnerie, il faut en savoir

un peu plus long : être capable de signer son nom, de voir et donner les signes et d'entendre les mots. — Un *item* important au point de vue financier, est l'interdiction d'expulser les Sœurs qui ne paient pas leur cotisation : il est seulement permis de les suspendre.

— Lors de la réunion de la Grande Loge à Lansing, au cours de mai dernier, l'on permit à Mrs Minnie E. Keyes, Grande Vénérable Matrone de l'Ordre de l'« Etoile d'Orient », de parler devant l'assemblée sur un orphelinat maçonnique projeté. Certains jugèrent qu'agir ainsi, c'était supprimer brusquement, sans phrases, un des *landmarks*, ou points fixes. Un quotidien dit à ce sujet : « Mrs Keyes est la première femme que l'on voit, dans toute l'histoire de la Maçonnerie, autorisée à assister à une réunion de la Grande Loge ; ...à la fin de son discours, elle fut applaudie pendant plusieurs minutes, et le Grand-Maître délégua plusieurs membres pour lui former une escorte d'honneur depuis le local de la Grande Loge jusqu'à son domicile.

D'autre part, on lit dans *le Dictionary of Symbolical Masonry*, du Révérend docteur Oliver, à l'article *Femmes* :

La seule raison pour laquelle les femmes ne peuvent assister à une Loge ouverte de Francs-Maçons, c'est que ses mystères étant des symboles du travail tel qu'il est accompli par l'homme, ne pourraient en aucune manière être accessibles à la femme. »

En tout cas, voilà un des *Landmarks* par terre. Et cependant les *Landmarks* sont solidement plantés, car voici ce que dit un Fr∴ considérable, le comte d'Aboyne, dans une lettre adressée en 1847 audit docteur Oliver :

« C'est pour la Maçonnerie une règle immuable que les Landmarks ne « doivent subir aucun changement. Toutes les lois sont fondées sur ce principe ; il est inhérent aux constitutions, charges, leçons de l'art, dans tous « les pays où la Maçonnerie prospère. La sagesse de cette règle est montrée « par l'analogie et la raison, car, si les *Landmarks* sont sujets à varier, la « nature de l'Institution subirait des changements incessants, elle sera autre « dans un centre de ce qu'elle est dans un autre, et, dès lors, ses prétentions « à l'antiquité reposeraient sur une base bien frêle. »

Nous lisons dans une revue maçonnique américaine sous le titre *La Loge à l'Eglise* (Protestante).

— « La Maçonnerie est le terrain neutre où toutes les tribus en guerre se rencontrent en paix. Si vous ne voulez pas voir les fidèles des diverses Eglises échanger des coups de poing, tenez la Loge complètement en dehors des services religieux.

« — Mais, dira un contradicteur, tout cela, ce sont des sottises : c'est votre opinion personnelle.

« — Mon opinion, dites-vous ? Eh bien! le Grand-Maître de l'Illinois a dit en refusant une permission de célébrer dans une église une cérémonie maçonnique : « Une Loge maçonnique qui assiste à un service religieux dans une église, avec tout le costume, tous les insignes, accomplit un acte de

simple parade. Une cérémonie maçonnique n'est en aucun sens une cérémonie religieuse. Il est vrai que la Loge n'y est pour rien : ce sont ses membres qui sont là, assis et écoutant. Si elle décide, en tant que Loge, qu'on assistera à un office religieux, il y a des membres qui demandent « dans quelle église, et aussitôt s'engage une aigre discussion. » D'autres Grands-Maîtres ont exprimé la même idée sous diverses formes.

« — Mais, dit l'interlocuteur obstiné, si, comme vous le dites, la Maçonnerie n'est pas un ordre religieux, pourquoi avons-nous un Chapelain et pourquoi ouvrons-nous la Loge par une prière? Pourquoi n'enlevons-nous pas la Bible de nos autels ?

« — Mon ami, j'ai vu des gens faire une prière avant d'entamer un pot de conserves. Certaines de ces boucheries affreuses qu'on nomme des batailles, ont été précédées d'une prière adressée à Dieu par chacune des deux armées. Les gens du « Sanctuaire mystique » vont encore plus loin que nous : ils mettent sur l'autel plusieurs livres, en disant que toutes les religions méritent le respect, aussi bien que les honnêtes gens qui ne croient à aucune ».

Voici, cependant, la traduction textuelle d'une annonce recueillie dans un organe maçonnique américain :

— La Loge Maplewood nº 566, est invitée à se réunir à l'Eglise méthodiste de « Maplewood », au coin des avenues Flora et Sutton, le dimanche 29 juin ; le Révérend Fr.·. J.-R. Postlethwaite célébrera l'office en commémoration du jour de Saint-Jean. S'il fait beau, l'office aura lieu sur la pelouse et on espère que tout le monde se mettra à son aise, en ôtant habits et gilets si on le juge... convenable.

— Sous le titre « *La Bible et la Maçonnerie* (américaine et protestante), nous lisons dans le *Masonic Sentinel*, reproduit par le *Masonic Observer* Minneapolis (Minnesota), 24 mai 1913, p. 3 :

Aucune Loge maçonnique n'est régulière à moins que la Bible ne soit posée, tout ouverte, sur son autel, à chaque réunion. Nous reconnaissons la parole de Dieu comme la règle et le guide de nos actions, et nous n'admettons dans notre fraternité que ceux qui professent la croyance en Dieu. Bien des prédicateurs de l'Evangile accusent la Maçonnerie d'éloigner de l'Eglise. Certains, méconnaissant la mission de la Maçonnerie, cessent de fréquenter l'Eglise après être devenus Maçons, et, par là, ils prouvent qu'ils ne sont pas de bons Maçons. Ce n'est point assez qu'on place la Bible ouverte sur l'autel de toute Loge maçonnique ; il faut aussi que chaque Fr.·. obéisse aux enseignements contenus dans la Bible.

— Les opinions suivantes concernant la F.·. M.·. sont tirées des organes maçonniques américains :

Selon Mackey, un des principes fondamentaux de la Maçonnerie est le droit reconnu à tout Maçon régulier de se présenter comme visiteur dans

toute Loge régulière. Ce droit est très contesté aux Etats-Unis. Il est positivement nié par la Grande Loge de New-York ; il en est de même dans la Grande Loge de l'Illinois. Et, de plus, les Grandes Loges qui l'admettent, en principe, le restreignent en fait : « Notre Constitution, dit un périodique maçonnique américain, permet de ne point recevoir un visiteur, ou de ne point tolérer sa présence, quand cela peut nuire à l'harmonie ou gêner le travail. On a même décidé qu'un membre de la Loge peut s'opposer à la présence d'un membre honoraire. A la vérité, on a rarement fait usage de ce droit d'exclusion, mais on le reconnaît comme absolu ».

— Le 19 juin, aura lieu, à la Nouvelle-Orléans, le centenaire du Grand Consistoire de la Louisiane. On compte sur la présence de hauts dignitaires de la Maçonnerie Américaine, tels que le Fr.·. James D. Richardson, Souverain Grand Commandeur du Suprême Conseil de la Juridiction méridionale des Etats-Unis, et Barton Smith, Souverain Grand Commandeur du Suprême Conseil pour la Juridiction du Nord, peut-être même aura-t-on le Grand Commandeur du Canada.

Le principal attrait de la fête sera une initiation en masse : cent candidats seront élevés aux grades supérieurs, depuis le quatrième jusqu'au trente-troisième inclusivement. Et même, comme il s'agit de célébrer un centenaire, il est question de limiter cette « fournée » à cent, et d'ajourner les candidats à une autre fois, s'il se produit de nouvelles demandes.

— Nous trouvons assez souvent dans des périodiques maçonniques des Etats-Unis, l'annonce d'initiations nombreuses qui ont lieu à une même tenue. Nous venons de voir l'initiation de cent Maîtres aux grades supérieurs qui aura lieu à l'occasion du centenaire d'une Grande Loge, le chiffre est souvent dépassé de beaucoup. Un *Maître* écrit à un journal maçonnique que, dans le cours de l'année dernière, il a été attribué de 200 à 400 grades dans la Loge dont il fait partie. En Angleterre, le nombre des initiations atteint rarement la dizaine. Le même périodique se plaint de ce que les Loges semblent vouloir établir le record du nombre.

« Le Consistoire du Rite Ecossais du Massachussets, dans sa réunion du 25 avril, tenue à Boston, a élu ses officiers et conféré l'initiation à 163 candidats, 200 autres ont été promus du 4e grade au 32e : tout cela s'est fait en un seul jour. »

Le périodique maçonnique qui nous donne cette information ajoute :

« Nous conseillons à ces Fr.·. de venir dans notre pays : ils y verront ce que c'est que le vrai Rite Ecossais. Chez nous, chaque grade est conféré avec le déploiement complet des formes, et cela exige quatre jours d'un rude labeur, et, chaque jour, le matin, l'après-midi et la veillée ne sont pas de trop. C'est pour cela que le Rite prend chez nous un si grand développement. »

Un journal maçonnique avait mentionné, non sans quelque étonnement, ce fait que la Loge *Georhe Washington nº 9*, avait conféré le premier grade à un Fr.·., puis lui avait fait subir un examen et l'avait promu au second grade, le tout dans l'intervalle de 75 heures. Le record de la vitesse dans l'admission appartient actuellement, et cela depuis deux ans, à la Loge *Pride of the West* (Orgueil de l'Ouest) nº 179, qui a conféré le troisième grade et fait passer l'examen dans l'intervalle de deux heures à neuf heures du soir.

— Un Grand-Maître d'une des juridictions maçonniques des Etats-Unis dit :

« Je suis fermement convaincu que toute localité devrait avoir sa Loge maçonnique, tout comme elle a son église, comme elle a son école, et que, si cette Loge peut vivre sans nuire aux Loges du voisinage, la Grande Loge ne doit pas lui refuser ce droit ».

Une des causes qui empêchent la Maçonnerie américaine de se répandre jusque dans les plus petites localités, c'est la cherté des chartes, trois cents dollars (plus de 1.500 francs), sans compter les dépenses d'installation. Le journal où nous trouvons ces indications, nous dit aussi que douze nouvelles Loges à 120 dollars (c'est le montant de la taxe que paie chaque Loge à sa Grande Loge, rapporteront autant que quatre Loges à 300 dollars chacune, et elles feront quatre fois plus de besogne.

— Mistress Electa Keunedy, de Heraldsburg (Californie), a été reçue membre du Chapitre que possède dans cette ville l'Ordre féminin de l'*Etoile Orientale*. Mrs Kennedy a attendu l'âge de cent un ans pour se faire initier. L'expression consacrée pour cette cérémonie est : « chevaucher le bouc », et cette honorable dame, à qui l'on demandait si elle n'avait point peur de chevaucher le bouc à cet âge avancé, a répondu qu'elle avait conduit une mule sur un trajet de 1.400 milles pendant la campagne du Mexique.

— Le Grand-Orient d'Italie a depuis longtemps envahi les Etats-Unis. On signale six Loges nouvelles établies par lui dans de grands villes de l'Est, mais maintenant c'est l'Illinois qui se plaint de l'invasion.

— Un certain Fr.·. MacKeon, de la Loge *Hisperia*, Chicago, âgé de plus de soixante ans, était en désaccord avec les membres de sa famille qui le firent déclarer fou par les tribunaux. La Loge à laquelle il appartenait ne crut pas devoir accepter cette sentence ; elle intervint, elle interjeta appel. Deux FF.·. qui exerçaient la profession d'attorneys furent chargés par elle d'engager le procès ; un nouvel examen eut lieu et le jury déclara le Fr.·. parfaitement sain d'esprit.

Le Grand Maître de la Grande Loge du Minneota a décidé qu'un candidat qui a perdu la moitié des deux premiers doigts de la main droite n'est pas disqualifié pour entrer dans la Maçonnerie ; qu'une légère courbure latérale de la colonne vertébrale n'est point un motif de rejet pour la demande d'affiliation. On ne peut refuser l'admission qu'à raison d'une difformité extraordinaire.

— Nous trouvons l'information suivante dans un périodique maçonnique américain :

« Un incident rapporté à l'un des éditeurs du journal, montre combien il est nécessaire de veiller sur ce qui s'imprime dans un journal de Loge. Un Catholique Romain, d'une haute situation sociale, a montré à un de nos Maçons les plus honorablement connus, un article paru récemment dans le journal qu'imprime une de nos Loges, journal rédigé dans un esprit plus commercial que fraternel, et il a ajouté : «Voilà de quelle sorte est l'esprit de fraternité qui règne entre vous auters Maçons ! Mais vous ne trouveriez rien de pareil chez nous, même dans un journal des « Chevaliers de Colomb ! ». Et, en effet, la cause maçonnique peut être fort compromise par quelques mots imprudents ».

— Un Chapitre de l'*Etoile d'Orient* ayant besoin d'un nouveau temple, a fait paraître dans les journaux maçonniques cette annonce engageante :

« Le samedi soir, 21 juin, l'association du Temple de l'« Etoile d'Orient » donnera à l'Opéra de Détroit, une représentation de la fameuse comédie : « L'Aventure de Jones », par les célèbres amateurs qui suivent les cours de l'Ecole d'Art dramatique. Les prix d'entrée seront de 50 cents à un dollar 1/2.

— Nous lisons dans le *Mosbacher-Volksblatt* du 17 mai, sous la rubrique : « Propagande maçonnique aux Etats-Unis » :

Il a été promulgué récemment dans l'Etat du New-Jersey une loi ayant pour effet d'empêcher l'impudente propagande de la Maçonnerie américaine. Cette loi interdirait d'encarter dans les exemplaires de journaux, sans l'autorisation du propriétaire, des placards, brochures, etc., dans le genre de l'infâme *Menace*, car c'est ainsi que les Loges font de la propagande par contrebande, en glissant leurs papiers sous certains journaux. L'abonné est surpris, et beaucoup, par curiosité, lisent les productions hostiles à l'Eglise catholique, et absorbent ainsi le poison ».

Le 11 août aura lieu à Denver (Colorado), le 33e Conclave triennal des *Chevaliers du Temple*. Cette réunion durera huit jours, dont chacun sera marqué par une fête. Celle du 12 consistera en une promenade à travers les rues de la ville ; le cortège commencera par une troupe de mille musiciens qui joueront avec un ensemble parfait l'hymne « Onward, Christian Soldier » (*En*

avant. Soldat chrétien). On compte que le nombre des exécutants attirera une foule nombreuse.

Un train spécial emmènera le Grand-Maître ; ce train sera formé de wagons Pullman, du modèle le plus somptueux, au nombre de sept, dont deux seront réservés aux salles à manger. La troupe se composera du Grand-Maître, des officiers du Grand-Camp et de leurs dames. Il sera reçu à Denver, le 9 août, par un groupe de 1.000 templiers ; une excursion au fameux parc de la Yellowstone ; une autre excursion conduira les Francs-Maçons dans la ville des Mormons.

Mais ces plaisirs sont réservés à l'élite maçonnique ; il n'y aura que 150 personnes dans le train de luxe.

— Les Peaux-Rouges sont en voie de disparition rapide, et le gouvernement des Etats-Unis a été accusé, non sans vraisemblance, d'avoir travaillé à cette œuvre par des procédés pleins de cruauté et de perfidie. Ce qui pourrait prolonger leur existence, c'est qu'on a découvert chez eux une des sources de la Franc-Maçonnerie. Voici ce qu'on lit dans un périodique américain :

« J'ai eu déjà l'occasion de mentionner mes relations avec les prétendus sauvages connus sous le nom de Sioux, ou Indiens du Dakota. J'ai dit que j'avais quelques motifs de croire que leurs Hommes Saints, leurs Sages, en savent plus long sur *l'ancienne* Maçonnerie que bon nombre d'entre nous qui prétendent s'y connaître. Lorsque je pénétrai dans la Loge sacrée des Dakotas, j'y vis et entendis bien des choses qui m'éclairèrent. Je me convainquis que notre idée de la *Parole perdue* est fausse... Je savais par la Grande Lumière de la Maçonnerie, que le Suprême Architecte de l'Univers voulut construire sur cette terre un édifice qui traverserait les siècles ; il désirait que cet édifice fût construit d'après certains plans qu'il fournirait quand le terrain serait préparé. Le temps venu, le Roi qui régnait alors ne trouva aucun architecte capable d'exécuter ce plan ; on chercha et on ne trouva cet artiste qu'à Tyr. Eh bien! j'appris chez les Dakotas que ce maître fut trouvé parmi les doux et humbles pâtres des montagnes qui bordent le Jourdain.

« Ces mêmes Dakotas étaient avancés dans les arts et les sciences au point qu'ils étaient en mesure de donner des preuves positives de leur œuvre ; en rapport exact avec les exigences maçonniques. J'examinai ce travail avec tous les instruments dont se servent les Maçons. Ils savaient tout ce que savaient les anciens prophètes. »

— A l'occasion de l'inauguration du grand temple maçonnique de Dallas, 21 avril 1913, les Francs-Maçons ont élevé une statue au Grand Commandeur Richardson.

Cette statue, œuvre d'un Fr.·., le sculpteur Coppini, représente le Fr.·. Richardson en habit, avec le collier, le tablier, le baudrier

et les diverses décorations maçonniques ; il tient à la main le maillet, et semble jeter un regard approbateur sur ce qui l'entoure. Les voiles employés pour la dérober aux regards jusqu'au moment décisif étaient formés de drapeaux américains.

— Nous lisons dans un journal de San Francisco :

L'« Ancien Ordre Egyptien des « Sciots » qui forme la Loge « la Pyramide » nº 1 à San Francisco, a inauguré sa vingt-cinquième réunion annuelle par une fête à la chinoise, dans le Hall de la Commanderie de la Porte-d'Or, le 26 mai dernier.

Les avis étaient imprimés sur papier de Chine, les murs étaient richement ornés de décorations orientales ; le banquet se composait de mets chinois servis à la façon chinoise, l'orchestre était composé de Mandarins, les chants, les danses, les chanteurs et danseurs étaient Chinois. Puis a eu lieu l'initiation de cinquante candidats; ils ont été, suivant le jargon spécial à l'Ordre, « menés sur la route âpre et rocailleuse qui mène au Palais du Roi ». En la circonstance, cette route était censée passer par Pékin. » Les membres de cette Loge funambulesque sont au nombre de plus de 700.

— Annonce lue dans un journal maçonnique américain :

« Rien de plus facile que de procurer de l'argent à votre Loge : représentez une farce, ayez un orchestre de nègres, jouez un drame. Songez combien c'est amusant. Rien de tel pour donner de l'animation à une Loge. Catalogue spécial nº 908, contenant la liste et la description de plus de mille pièces burlesques, grades fantaisistes, pantomimes, comédies, tragédies, dialogues. Perruques, barbes, matériel de maquillage gratis en mentionnant ce journal. Demander spécimens de pièces burlesques pour Loges. S'adresser à Pettibone frères, Cincinnati (Ohio).

— Parmi les résolutions votées par le conclave du Conseil impérial du Temple de Al Malaikah, à Dallas, Texas, nous remarquerons la suivante faite par l'Impérial Potentat William J. Cunningham :

« Interdiction des promenades publiques de novices ou de nobles revêtus de costumes grotesques ou humiliants, ou dans une tenue peu convenable ».

Voici qui explique la motion ci-dessus :

« La patrouille arabe du temple de Kismet (Ordre du *Sanctuaire Oriental*) de samedi dernier a été exécutée de la manière la plus brillante, sous la direction du capitaine Mac Caffrey; les « Enjuponnés (Kilties) » de la Loge *Kilwinning* ont été accueillis par un tonnerre d'applaudissements lorsqu'ils ont défilé derrière la fanfare des Highlanders Ecossais de New-York. Quatre clowns divertirent la foule par leurs travestissements grotesques et leurs exploits acrobatiques. La troupe de réputation mondiale des acrobates arabes du Fr∴ Hassan Ben Ali, a fait merveille ».

— Buffalo (Etat de New-York), 1er juin 1913. — Ce jour-ci a été baptisée, dans la cathédrale maçonnique du Rite écossais, avec des cérémonies employées pour la première fois depuis 1771, Ruth Catherine Daggett, fille de Byron B. Daggett. La cérémonie a fait de l'enfant une pupille de la Loge de Perfection, et lui a donné droit à la protection maçonnique dans le monde entier. Mr Daggett est Maçon au 32e du grade. »

— Un journal maçonnique se plaint en ces termes :

« Dans les salles de lecture du Temple maçonnique de San-Antonio, on trouve plusieurs des principaux journaux catholiques, et des périodiques antimaçonniques du pays. Combien trouve-t-on de publications maçonniques dans les salles de lectures catholiques ? »

Nous pourrions répondre à ces doléances que si les Francs-Maçons ne prenaient pas tant de soins pour mettre leur littérature à l'abri des yeux profanes, nous nous ferions un plaisir de la faire connaître d'une façon beaucoup plus complète aux catholiques lecteurs de notre Revue. A bon entendeur, salut.

— Quelques journaux maçonniques contiennent cette rubrique : « Donations mensuelles » ; elles ne produisent pas grand'chose à en juger par ce qu'on va lire :

« Les donations semblent se borner à des objets littéraires; nulle part il n'est question de dons financiers. Cela me rappelle un entrefilet paru dans je ne sais lequel des journaux quotidiens de Cincinnati, en date du 1er janvier, où l'on disait que la somme fabuleuse de 300 millions de dollars (près de 1.000 millions de francs) avait été donnée pendant l'année 1912 dans les Etats-Unis, à des institutions charitables et philanthropiques, presque toutes d'un caractère sectaire et orthodoxe. Il n'était pas dit qu'un seul dollar eût été donné à une Institution, à une Fraternité maçonnique ».

Cette remarque est suivie d'une formule de testament.

— Nous lisons le curieux article ci-dessous dans une Revue maçonnique américaine :

L'Ordre maçonnique, à l'époque même où nous sommes, en Amérique, est destiné à entreprendre une grande œuvre, à défendre une grande cause. La littérature nous apporte de toutes parts les présages d'une lutte très prochaine. Quel en sera l'objet? Bien peu de gens sont en état de le voir en ce moment; mais les Maçons ne tarderont pas à en avoir une notion précise.

« Un Maçon qui veut se rendre compte de sa propre mission ainsi que de celle de l'Ordre, doit lire les ouvrages que lui enseigne l'œuvre nécessaire

pour cette double mission. Toute grande école doit produire, ici ou là, quelques grands esprits dominateurs, pour la cause qu'elle représente. Ils attirent autour d'eux, comme des aimants, les forces nécessaires pour l'action. Le but de la Maçonnerie est de produire des hommes dominateurs, capables de ce rôle par la force de l'intelligence, du corps et de l'âme, capables de se faire écouter pour toute grande et noble cause qu'ils représentent. La mission de la Maçonnerie n'est pas de produire cette grande cause elle-même, mais de créer les Maîtres qui la défendront. Cette mission, elle peut être la Séparation de l'Eglise et de l'Etat, elle peut être le système de l'école libre, elle peut être la liberté absolue de la presse, de la parole, de la réunion. Elle peut être d'affranchir tel pays de la tyrannie. Elle peut être la paix universelle, le désarmement général, ou telle autre lutte pour le progrès humain. La place du Maçon est dans la première ligne de la bataille.

Le monde civilisé, et particulièrement la Confédération des Etats-Unis a de grands et urgents problèmes à résoudre. L'Ecole maçonnique nous donnera-t-elle les « Maîtres » capables de manier habilement les nouveaux problèmes ? Il nous faut de grands caractères et les institutions capables de les soutenir. En dehors de l'Ordre maçonnique, où est l'institution qui a l'autorité nécessaire pour s'imposer et se faire entendre à tous ? Il n'y a, hors d'elle que les puissances de réaction, de recul. En ce moment même, l'Ordre maçonnique a une grande mission à accomplir dans la civilisation et il doit l'accomplir sous peine de voir la civilisation reculer de plusieurs siècles.

— Voici de curieuses observations sur les mœurs maçonniques :

« Les périodiques que nous recevons en échange du nôtre nous apprennent que la question des indigestions causées par les dîners nocturnes est à l'ordre du jour, et qu'elle aboutira à faire de ces banquets un souvenir du passé. Pourquoi contraindre un citoyen né libre, à dîner à l'heure indue de minuit, et ensuite, alors qu'il soupire après son lit, l'obliger à écouter des mots, des mots, des mots ? Cet usage est plein d'inconvénients pour le Fr∴, pour sa famille, pour ses enfants, pour l'orateur.

« On agit tout autrement dans l'Ohio. L'auteur de cet article, étant en visite à Columbus, assista à une cérémonie de *l'Ordre du Sanctuaire Mystique*. On commença le travail à deux heures de l'après-midi, tout fut terminé à six heures, et ce fut alors qu'on se rendit à la salle du banquet. Après un repas somptueux, la noblesse fut parfaitement en état de supporter l'ambition de plusieurs orateurs distingués, et de les entendre avec respect pendant qu'ils développaient leurs idées. A neuf heures, tout le monde rentrait chez soi, sans avoir à redouter l'indigestion, sans s'exposer à la dyspepsie du lendemain ».

— Le F∴ Robert L. Golding, Grand-Maître des Maçons de Géorgie, a conféré récemment le 3me degré dans une tenue extraordinaire de la Loge *Webb* n° 166, à Augusta. Des Maçons distingués de toutes les parties de la Caroline et de la Géorgie étaient venus

à cette occasion pour présenter leurs compliments au Fr.·. Wiliam H. Taft, ex-Président, qui était présent comme Visiteur. Il y avait 600 Fr.·., les sièges étaient occupés par des Ex-Vénérables. Le Fr.·. Taft trouva le travail fort bien exécuté.

— On lit dans un journal maçonnique américain :

Les Maçons de la Louisiane et de plusieurs autres Etats de l'Union sont tenus, par les lois de leurs Grandes Loges Symboliques respectives, de n'avoir pas de relations maçonniques avec les Maçons de France, d'Italie et d'un certain nombre d'autres pays. Les Suprêmes Conseils du Rite Ecossais Ancien et Accepté aux Etats-Unis fraternisent avec ceux des Maçons auxquels l'échange de relations est interdit par leurs Grandes Loges, car il est entendu que l'interdiction s'applique seulement aux degrés communs aux deux systèmes. Ainsi, comme Maîtres, les Maçons ne peuvent reconnaître les FF.·. des pays interdits, mais comme membres des grades 4e à 33e, ils le peuvent. On sait bien qu'ils n'auraient pas le 4e grade, s'ils n'avaient pas d'abord les trois premiers.

— On lit dans plusieurs organes maçonniques américains :

« Nos Frères en voyage sont avertis par le présent avis de se tenir en garde afin de ne point visiter, à leur insu, des Loges clandestines ; en voici la liste : à Seattle (Washington), la Loge *Trinity*, nº 44 ; à San-José (Californie), la Loge *Harmony* nº 15 ; à Los Angeles (Californie), la Loge *Saint-John*, nº 8 ; même ville, la Loge *Rob-Roy* ; à Cle Elum (Washington), la Loge *George Washington*, nº 42 ; à Diamondville (Wyoming), la Loge *Justice*, nº 2 ; à Tacoma (Washington), la Loge *Caledonian*, nº 29 ; à Salt Lake City (Utah), la Loge *Garibaldi*, nº 6 ; à Centralia (Washington), la Loge *Bon Accord* nº 46. »

— Nous lisons dans la *Vérité*, de Québec, 7 juin 1913, sous la signature *Lumen* :

F.·. Pike esclavagiste. — La *Vérité* (10-17 mai) a reproduit, d'après l'*Ami des noirs*, de Montréal, une étude historique des plus intéressantes sur l'esclavage chez l'Oncle Sam, à propos du cinquantenaire de l'émancipation des noirs aux Etats-Unis. Cette étude de la férocité yankee, depuis la première importation des pauvres noirs jusqu'à Lincoln, est une page historique, particulièrement en ce qui concerne la fameuse guerre de sécession des Etats esclavagistes.

Mais elle présente une lacune assez grave. Il s'agit du rôle joué, pendant cette guerre civile atroce, par la Maçonnerie américaine du Sud, dont le vrai chef était déjà, alors, le F.·. Albert Pike, plus tard *Souverain Pontife* de la haute Maçonnerie mondiale, et antipape forcené, de même que son successeur italien au *pontificat suprême*, le F.·. Lemmi et le successeur de celui-ci, F.·. Ernest Nathan, de Londres, maire de Rome.

Depuis que l'ouvrage, si important, de Preuss : *A Study in American Masonry* (dont la traduction française paraîtra prochainement à Paris, par les soins de la *Revue Internationale des Sociétés Secrètes*) a mis en relief, pour le monde catholique, la figure de F∴ Pike, son enseignement *dogmatique* et sa morale kabbalo-maçonnique, ledit Pike et son rôle dans la guerre de sécession ne peuvent pas être passés sous silence, cinquante ans après la proclamation de Lincoln (1863).

Avant de combler la lacune signalée, il est bon de noter qu'à cette époque le gros de la Maçonnerie yankee était esclavagiste, en dépit des déclamations *humanitaires* du Maçonnisme. Elle était alors très fortement organisée, précisément dans les Etats sudistes, beaucoup plus que dans ceux du Nord. Lincoln lui-même, comme tous les présidents, pour ainsi dire, de la République, depuis Washington jusqu'à Taft, appartenait aux Loges. Ce qui ne l'empêcha pas d'être assassiné par un F∴ sudiste, au lendemain de la victoire définitive du Nord sur le Sud.

La raison pour laquelle la Maçonnerie était prépondérante dans le Sud, c'est que c'est là qu'elle fut organisée d'abord, lors de l'importation de la Maçonnerie Impériale par des FF∴ de Londres, au XVIIIe siècle. Charleston, dans la Caroline du Sud, était le siège du *Suprême Conseil* de la haute Maçonnerie américaine. A la tête du *Suprême Conseil*, se trouvait A. Pike, Souverain-Grand Commandeur.

Arrivons à la carrière militaro-maçonnique de Pike. Ceci est de l'histoire parfaitement connue aux Etats-Unis. Aucun contemporain de la guerre civile, n'a nié ni contesté les faits qui étaient publics. Pike, longtemps avant la guerre, était en rapports intimes avec les principales tribus des sauvages, alors encore redoutables, et dont la férocité était légendaire. Pike leur fit appel contre les blancs du nord. Il fut nommé, par les Sudistes, commissaire des Indiens et négocia avec eux une levée en masse des guerriers rouges. Il fut même gouverneur des territoires occupés par les Indiens et reçut le titre officiel de Brigadier des régiments de Sauvages alliés des Etats esclavagistes.

La participation de ces contingents à la guerre civile fut une série de massacres où toutes les lois de la guerre entre civilisés furent violées. Les peaux rouges scalpaient les blancs sur les champs de bataille. A la bataille de Pea-Ridge (7 mars 1862), Pike conduisit, en personne, ses contingents de barbares.

On dit que l'Angleterre menaça alors d'intervenir. Quoi qu'il en soit, la clameur publique fut telle, surtout dans le Nord, que F∴ Jefferson, président des Etats esclavagistes, fut obligé de licencier les rouges et de congédier honorablement Pike. Et quand la paix fut conclue, Pike, au lieu d'être poursuivi, fut nommé général *honoraire*. Pendant un an, après la guerre, il exerça même les fonctions de juge *à la Cour Suprême de l'Arkansas*... Evidemment, il devait ces honneurs à la haute protection des Loges. F∴ Lincoln, après avoir signé l'amnistie, dut passer par les fourches caudines des FF∴ et... amis...

Le 14 avril 1865, F∴ Lincoln était assassiné, en plein théâtre à Washing-

ton par un F.·., l'acteur Wilkes Booth, s'écriant : « *Sic semper tyrannis ! Le Sud est vengé !* » Quelques jours après, le Secrétaire d'Etat de Lincoln, Seward, était poignardé dans son lit...

Il paraît que l'assassinat de Lincoln a valu au F.·. Booth, après sa mort, (fusillé dans une grange où il se cachait) les honneurs de la *canonisation* maçonnique, à Charleston, comme l'anarchiste Ferrer, organisateur de la *Semaine sanglante* de Barcelone fut *canonisé* en 1909 à Paris, par le Gr.·. Orient de France, et à Rome, par F.·. Nathan...

FRANCE. — Nous lisons dans l'*Œuvre*, 12 juin 1913, p. 891 :

Un certain nombre de Francs-Maçons, commandités, semble-t-il, par le capitaine Marix, viennent d'entreprendre la tâche de rénover la Maçonnerie. Une centaine de Loges auraient déjà adhéré à leur campagne.

Dans le premier numéro de leur journal, l'*Ami de la Vérité*, M. Paraf-Javal publie un article que les Fr.·. sont priés de ne pas communiquer aux profanes. On comprend cette précaution lorsqu'on y lit cette description des « temples » :

— La plupart des temples sont transformés en tabagies intenables par des ignorants pervertis, souvent aussi alcooliques et sadiques, et tous incapables d'établir la distinction entre le fait de séjourner dans un air non renouvelé et toxique et le fait d'être « maçonniquement couvert ».

Veut-on savoir comment M. Paraf-Javal définit le *Bulletin Officiel du Grand-Orient de France* ?

« Les élucubrations d'un crétinisme mystique, servies à une clientèle spéciale d'illuminés en toc, par des toqués ésotériques, incapables de s'assimiler simplement les connaissances modernes, ni d'en tirer les conclusions nécessaires, et qui prétendent ravaler ces connaissances à l'explication de blagues imbéciles... »

M. Paraf-Javal, jamais aucun évêque n'en a dit autant.

— Les *Guêpes* écrivent sur le même sujet, dans le numéro du 26 juin 1913 :

Le Grand-Orient de France, dont le siège social est situé rue Cadet, en sollicitant sa reconnaissance par les pouvoirs publics, a ouvert toutes grandes les portes de ses temples à toutes les surveillances et à toutes les indiscrétions. Désormais, la police déjà renseignée par certains de ses agents affiliés, n'aura plus besoin de ces subterfuges ; elle assistera, quand elle le voudra, aux réunions des FFr.·., qui sont maintenant placés sous le régime de toutes les associations. Finis les mots de passe, les sévères tuilages, les attouchements sacramentels, les entrées suivant les rites consacrés par d'anciennes traditions ! Plus de vénérables, d'orateurs et de FFr.·. surveillants ! Il n'y a plus qu'une Société des *Fils de la Veuve*, soumise, comme les *Beni-Bouffe-Toujours* ou les *Trompettes de la Revanche*, aux lois et règlements en vigueur.

Or, voici que M. Paraf-Javal, qui s'est signalé pendant l'affaire Dreyfus,

vient de porter un jugement absolument dénué d'indulgence contre la Franc-Maçonnerie. On nous excusera de révéler le jargon macaronique de ce Fr∴, qui, à force de pérorer dans les Loges, s'exprime dans une langue quelque peu prétentieuse, corrigée, il est vrai, par une critique très vive et très informée du milieu maçonnique. Ce qui suit a été publié dans le premier numéro d'un journal fr∴ m∴ qui s'appelle : *L'Ami de la Vérité* (numéro du 15 avril 1913) :

« Ce qu'on nomme aujourd'hui Franc-Maçonnerie est, il faut bien vous le dire, un milieu où quelques très rares conscients circulent parmi une grande masse d'inconscients dont certains sont bien intentionnés, tandis que d'autres se livrent aux pratiques les plus monstrueuses. Ils intriguent perfidement, se jurent férocement et parfois clandestinement, en première, en deuxième et en troisième instance (!!) ; agissent impitoyablement ; sont durs, jusqu'à l'impudeur, pour ceux auxquels les circonstances sont contraires, et auxquels ils témoignent généralement la fraternité suprême sous la forme règlementaire de « radiation pour défaut de paiement de cotisation » (!!). La plupart des temples sont transformés en tabagies intenables pour des ignorants pervertis, souvent aussi alcooliques et sadiques (affaire c. z. b. d. i.), et tous incapables d'établir la distinction entre le fait de séjourner dans un air non renouvelé et toxique et le fait d'être « maçonniquement couvert ». De la sorte, les individus raisonnables en sont à regretter les vastes espaces des églises où, tout au moins, on ne fume pas, où les fidèles ne sont pas toujours contraints de revêtir des oripeaux grotesques, et où celui qui ne participe pas au cérémonial est toléré. Comme dans les églises, la Franc-Maçonnerie est envahie par un symbolisme démodé semblable à celui qu'elle ose reprocher à l'Eglise. Sur ce symbolisme veillent jalousement des mentalités d'un autre âge, parmi lesquelles la cohue dominatrice se chamaille pour le partage du pouvoir, avec l'astuce et l'âpreté de Rodins, tandis qu'en bas, grouille, apeuré, méprisé, mésinformé, le troupeau maçonnique.

« Ce troupeau stupide, conduit par l'appât de l'utilisation de grosses influences (influences en réalité, strictement réservées, comme ailleurs, aux dirigeants) se lève ou s'asseoit, paie et vote, marche ou s'arrête, avance ou recule, se signe et clame, au commandement donné, suivant un rituel plus ou moins orthodoxe, plus ou moins contestable, plus ou moins contesté par les autorités supérieures.

« Pourtant, malgré tout, malgré ces tares, la magie de l'idée de « fraternité » est telle que le désir de la voir se manifester éclate de toutes parts ! Mais ce désir est surtout utilisé pour servir de prétexte à un verbiage qui couvre les pires ignominies. »

Comme on le voit, le Fr∴ Paraf-Javal n'est pas tendre pour la Franc-Maçonnerie. Il se moque ardemment de tous ces pauvres diables, illusionnés par des mots, et qui servent de tremplin aux sauteurs de la politique. On était à peu près certain que la Franc-Maçonnerie d'aujourd'hui était cela, et rien autre chose. Seulement, il n'y a plus de doute possible, quand c'est un Fr∴ régulier qui le dit, et comment !

— A propos de l'affaire Marix, la *Franc-Maconnerie démasquée* publie le document ci-dessous dans son numéro du 10 juin 1913, p. 170 :

A.·. L.·. G.·. D.·. G.·. A.·. D.·. L.·. U.·.

RITE ÉCOSSAIS ANCIEN ACCEPTÉ

GRANDE LOGE DE FRANCE

L.·. N° 391 « LA MONTAGNE »

Temple : 8, rue Puteaux

Or.·. de Paris, février 1913 (E.·. V.·.)

Nous prions le Vén.·. M.·. de bien vouloir porter cet appel à la connaissance des FF.·., en en donnant lecture en L.·.

Vén.·. M.·. et TT.·. CC.·. FF.·.,

La Resp.·. L.·. n° 391, *La Montagnè*, saisie d'une demande d'affiliation émanant du *F.·. le Capitaine MARIX*, ayant mis à son ordre du jour du 30 décembre dernier cette demande, eut l'honneur de voir un grand nombre de FF.·. visiteurs garnir ses colonnes. Au cours de cette tenue, ainsi qu'à celle du mardi 14 janvier, de nombreux orateurs prirent la parole, les uns pour soutenir la demande en instance en apportant des faits tout à l'éloge du F.·. Marix, les autres la combattant avec des arguments controversés.

Devant l'importance que prenait cette question dans le monde maç.·., la L.·. *La Montagne* vota, au cours de sa tenue du 14 janvier, le principe d'une Commission spéciale chargée de faire l'enquête la plus complète sur les faits avancés de part et d'autre, en poussant ses investigations jusqu'aux dernières limites du possible.

L'At.·., dans sa réunion du 28 écoulé, désignait les FF.·. devant composer la Commission et donnait à celle-ci les pouvoirs les plus étendus pour mener sa tâche à bonne fin.

Nous avons donc la faveur, Vén.·. M.·. et TT.·. CC.·. FF.·., de faire appel aux sentiments de Justice et d'Equité qui animent tous les bons Maçons, en vous demandant instamment et frat.·. de bien vouloir nous accorder le secours de vos lumières en nous faisant savoir les faits qui, — à votre connaissance, — seraient susceptibles d'intéresser les FF.·. qui ont mis sous le maillet cette demande d'affiliation.

Animés du désir qui pousse les Enfants de la Veuve à réaliser leur grand Idéal de Justice, de Vérité et de Fraternité Humaine, vous voudrez, en Maçons libres et francs, considérer comme un devoir impérieux et sacré de répondre à notre appel.

Et, en vous en remerciant, à l'avance,

N.·. V.·. S.·. V.·. M.·. E.·. TT.·. CC.·. FF.·., P.·. L.·. N.·. M.·. Q.·. V.·. S.·. C.·. E.·. A.·. T.·. L.·. H.·. Q.·. V.·. S.·. D.·.

Le Vén.·.

Aug. CHARTIRER.

Pour les personnes qui sont insuffisamment rompues au laconisme des majuscules maçonniques, nous allons traduire la dernière ligne :

Nous Vous Saluons, Vénérable Maître Et Très Chers Frères, Par Les Nombres Maçonniques Qui Vous Sont Connus Et Avec Tous Les Honneurs Qui Vous Sont Dûs.

— La *Picardie*, d'Amiens, annonce dans son numéro du 1er juillet que M. Lecointe, député de la Somme, conseiller municipal d'Amiens, etc., a reçu l'initiation maçonnique dans la L.·. *Picardie* le 22 juin dernier. Il avait pour parrains le F.·. Jouancoux et le F.·. Thuillier-Buridard.

— Le G.·. O.·. de France remet l'étude de la morale à... l'année prochaine. Voici, en effet, la circulaire envoyée aux Loges de l'Obédience (*La Franc-Maçonnerie démasquée*, 25 juin 1913, p. 183).

ANNÉE 1913 (E.·. V.·.)

CIRCULAIRE N° 13

OBJET :

Au sujet
de la Morale laïque

—

O.·. de Paris, le 8 juin 1913 (E.·. V.·.)

LE CONSEIL DE L'ORDRE

aux Loges de la Fédération du Grand-Orient de France

S.·.S.·.S.·.

TT.·. CC.·. FF.·.,

Après plusieurs réunions, la Commission spéciale du Conseil de l'Ordre avait décidé de proposer aux Loges, pour cette année, la continuation de l'étude de la Morale individuelle, envisagée cette fois, au point de vue pratique. Et, à cet effet, elle avait chargé l'un de ses membres de rédiger la circulaire qui devait vous être envoyée. Malheureusement, la maladie éloigna de nous, pendant un temps assez long, notre excellent F.·. qui ne put, par suite, s'acquitter de sa mission qu'il avait acceptée de grand cœur.

Aujourd'hui, il nous paraît impossible de saisir les Loges de cette importante question. Elles n'auraient certainement pas le temps de l'étudier et de nous faire parvenir, pour le Convent prochain, le résultat de leurs traaux.

L'Etude de la Morale, cette question si vaste, si capitale, se trouve ainsi simplement ajournée. Elle demeure au centre même de nos préoccupations les plus pressantes, et le Convent prochain pourra même être saisi des travaux de celles des Loges qui auraient eu le loisir de nous en adresser.

Nous sommes certains, TT.·. CC.·. FF.·., que vous serez d'accord avec nous pour déplorer ce retard involontaire, en même temps que pour nous aider à le faire tourner à l'avantage de nos travaux. Ce sera donc avec un intérêt d'autant plus grand, une pensée d'autant plus attentive qu'à la suite du Convent de 1913 nous nous remettrons ensemble à l'étude de la Morale. — La première Circulaire du Conseil de l'Ordre sur les travaux à entreprendre en 1913-1914 lui sera réservée.

Veuillez agréer, TT.·. CC.·. FF.·., l'assurance de nos sentiments fraternellement dévoués.

Le Président de l'Ordre,
DEBIERRE.

Les Vice-Présidents,
MARCEL SEMBAT, MOLLARD.

Les Secrétaires,
COURCENET, BACHELET.

Le Garde des Sceaux
TINIÈRE.

— Sous le titre « Nos cachotteries », le F.·. Oswald Wirth écrit à propos du secret maçonnique, dans *Le Symbolisme*, juin 1913, p. 226 :

Il faut tout d'abord s'en prendre à la tradition, si nous avons des allures de mystère qui justifient certaines suspicions. Nous sommes les héritiers des anciens initiés, qui se faisaient une loi de tenir leurs enseignements secrets. Pourquoi ? Parce que ces enseignements ne cadraient pas avec les idées reçues, avec les préjugés sociaux ou religieux sur lesquels se trouvait édifiée la société de leur époque. Or, si les initiés ont toujours eu pour mission de préparer l'avenir, ils n'ont jamais voulu être des agents de perturbation. Persuadés que tout ce qui existe a sa raison d'être, ils n'ont guère été portés à bouleverser leur époque. Les abus dont ils avaient à souffrir, ils s'efforçaient de les éliminer de la société modèle qu'ils formaient entre eux...

Les associations initiatiques ne valent que par le soin apporté au choix de leurs membres. Si un relâchement se produit dans leur recrutement qualificatif, elles déclinent et perdent leur raison d'être. Un groupe infime d'initiés de réelle valeur exerce une action plus puissante qu'un gigantesque troupeau de nullités intellectuelles et morales.

Il ne peut donc pas être question pour la Franc-Maçonnerie de faire appel au nombre, d'aller au peuple et d'attirer la foule dans ses temples. On pourra

lui reprocher, à ce point de vue, de ne pas être démocratique, de l'être moins que les églises. Le reproche sera justifié, mais il atteindra de même toutes les écoles où le premier venu ne peut pas être admis...

Reste à savoir s'il ne nous arrive pas de jouer au secret d'une manière quelque peu puérile. Il se fait chaque soir en Loge des conférences que nous aurions le plus grand intérêt à rendre publiques. Pourquoi les trav.·. ne seraient-ils pas ouverts en tenue blanche, chaque fois que le sujet traité le comporterait, ainsi que le talent de l'orateur ? Car, il faut bien le dire, notre éloquence est souvent piteuse, et nous n'osons guère l'infliger qu'à des Frères dont l'indulgence est extrême.

On sait que le F.·. Wirth occupe une situation tout à fait à part dans la F.·. M.·.. Il porte une médaille de saint Michel, considère les prêtres catholiques comme des initiés auxquels on doit le respect et n'est pas sectaire. Il est le seul F.·. M.·. de son espèce, je doute qu'il devienne un chef d'école.

— *La Franc-Maçonnerie démasquée* publie la note ci-dessous (25 juin 1913, p. 184) :

La Loge *Simplicité-Constance*, de l'O.·. de Lyon a fait circuler dans les ateliers la petite note que voici :

T.·. C.·. F.·.,

Sous l'égide de quelques FF.·. de notre atelier, le citoyen CLARAZ vint à Lyon, il y a deux mois, faire ses essais de conférencier. Son succès fut complet en notre ville, dans la banlieue et dans le Sud-Est.

Il donnera une conférence contradictoire, le 10 mai, à Paris, salle Wagram. Nous demandons à tous nos FF.·. leur aide, appui et protection à ce collaborateur de notre œuvre.

Veuillez agréer, T.·. C.·. F.·., l'expression de nos sentiments frat.·. et dévoués.

Il s'agit, on le sait, du malheureux Claraz, ancien vicaire à Saint-Germain-l'Auxerrois

— Les débats d'un procès qui se plaide devant la deuxième chambre du tribunal de la Seine relatif à la succession du F.·. Francisco Ferrer a mis en lumière aux yeux des profanes un acte de mariage maçonnique. Voici ce qu'ont publié les journaux à ce sujet :

En 1898, Francisco Ferrer, le propagandiste espagnol, était à Paris et y donnait des leçons d'espagnol à Mlle Léopoldine Bonnard, demoiselle de compagnie de Mme Meunier.

Il en résulta, entre Ferrer et son élève des relations que vint constater un contrat d'union libre, passé sous les auspices de la Loge maçonnique « *Constance* » et de la *Société progressive féminine.*

Ce contrat était ainsi conçu :

« Les soussignés déclarent que, dans la ville de Barcelone, le 21 septembre 1899, furent solennellement unis et se jurèrent promesse d'amour et de fidélité, le citoyen Francisco Ferrer et Léopoldine Bonnard, qui déclarent être libres d'autres engagements du même genre et donnent leur parole d'honneur de se respecter et de se consacrer l'un à l'autre, à moins que, par convenance mutuelle due à des circonstances justifiées, ladite promesse soit dissoute. »

En foi de quoi ont signé, comme témoins de cet acte, à la date susmentionnée...

Suivent les signatures de Francisco Ferrer, de Mlle L. Bonnard, de dix membres de la Loge *Constance* et de huit membres de la *Société progressive féminine.*

Conférences dans les Loges de la région Parisienne

I. Grand-Orient

1er juin. — *Les Vrais amis*, tenue blanche familiale: La Musique langage universel, la nature, l'amour, la douleur, la joie.

2 juin. — *Les Droits de l'Homme* : Le Collectivisme. — *Les Amis du Progrès* : Comment la jeune administration prépare les voies au Socialisme. — *La Franche Amitié* : L'organisation nationale de l'Instruction et de l'Education dans la Démocratie au point de vue industriel. Etude sur la vie économique et sociale.

3 juin. — *L'Amitié* : Révision de la Constitution. — *La France Socialiste*, tenue collective ; Vers un accord franco-allemand, examen des moyens. — *Athena* : L'impérialisme du Socialisme allemand et son opposition avec l'idéal pacifiste. L'organisation scientifique du travail humain. — *Les Travailleurs* : De l'organisation de l'instruction et de l'éducation dans la démocratie. — *La Fédération universelle* : Franc-Maçonnerie et socialisme. — *La Raison* : La Révolution communale. La justice maçonnique. — *Aurore sociale* : L'organisation nationale de l'instruction et de l'éducation dans la démocratie. — *La Fraternité des Peuples* : L'Afrique équatoriale française, son évolution économique. — *Victor Hugo* : Le mensonge de l'éducation morale dans la famille. La mentalité des protestants.

4 juin. — *Les Réformateurs unis* : L'enseignement technique agricole. La Révision de la Constitution. — *Etoile Polaire* : Le pouvoir législatif doit-il être confié à une ou à deux chambres. Relation sur les événements récents au Mexique. — *Franchise* : L'Art de la discussion et de la causerie. — *La Clémente Amitié* : Autour de l'école laïque, neutralité, lettre des Evêques, postscolarité.

5 juin. — *L'Action socialiste* : organisation du travail maçonnique. — La

Concorde : La vie économique et sociale dans les régions. Rapport sur la Fraternelle de l'adolescence.

6 JUIN. — *Les Amis de l'humanité* : Les grands magasins, leurs conséquences économiques et sociales. — *L'Etoile de l'Avenir de Seine-et-Oise* : Révision de la Constitution. L'enseignement professionnel. Méthode de travail dans les Loges, aux congrès et au Convent. — *Le Progrès* : Le Collectivisme. L'apprentissage. La révision de la Constitution. Les manifestations maçonniques.

8 JUIN. — *L'Humanité future* : L'opium et la cocaïne. La crise du petit commerce. Le Collectivisme. L'affaire Marix. Conclusions maçonniques. — *Les Amis du Peuple* : *Jean-Jacques Rousseau*, tenue collective : La loi de trois ans.

9 JUIN. — *L'Indépendance* : On perquisitionne. — *La Renaissance* : De l'enseignement sous tous ses aspects dans une démocratie. — *La Jérusalem écossaise* : Modification de la Constitution. Le recrutement maçonnique. Organisation pratique du travail dans les Ateliers et au Convent. — *La Réforme* : La déclaration du Grand-Orient. — *France et Colonies* : Esperanto. Espérantisme et Maçonnerie. La Politique aux Antilles françaises. — *Les Etudiants* : La loi de trois ans. Les tendances dans l'Œuvre d'Ibsen. — *Force et Matière* : Organisation nationale de l'instruction et de l'éducation dans la démocratie.

10 JUIN. — *L'Avenir* : De l'organisation du travail maçonnique. Organisation nationale de l'instruction et de l'éducation dans la démocratie. — *Liberté* : La Déclaration. — *L'expansion française* : Alcoolisme, les bouilleurs de cru. Le recrutement maçonnique. L'instruction et l'éducation dans la démocratie au point de vue commercial. — *Fraternité* : La spéculation sur les produits nécessaires à l'existence. — *Conscience et Volonté* : Impressions sur les mœurs congolaises, indigènes et colons. Etude sur la vie économique et sociale des régions. — *La Bonne foi* : Révision de la Constitution et Etudes locales sur la vie économique et sociale.

11 JUIN. — *Les Amis de la Tolérance* : L'organisation de l'instruction dans la démocratie. — *La Lumière*, Tenue blanche : Les grands hommes de la Convention nationale. — *Les Rénovateurs* : Organisation pratique du Travail dans les Ateliers, les Congrès et le Convent. L'art de penser. — *L'Effort* : La situation politique actuelle. — *L'Equité* : Les Anarchistes. — *Le Centre des Amis* : De quelques rapports entre la Raison, la Vérité et la Tolérance.

12 JUIN. — *Les Vrais Amis* : Du Serf au Citoyen, étude sur les conditions d'existence du paysan de France à travers les âges. — *La Libre-Pensée* : Histoire de la Morale. Révision de la Constitution. — *L'Alsace-Lorraine* : Utilisation des ressources militaires de l'Afrique française. — *La Solidarité* : L'instruction et l'éducation de la démocratie au point de vue technique, industriel, commercial et agricole. — *L'Education coopérative* : L'alcoolisme. — *La Solidarité nogentaise* : Instruction maçonnique. — *Philo-*

sophie : Déplacements de garnison et réaction militaire, par le F.·. X, officier de la garnison de Paris.

13 JUIN. — *Unité Maçonnique* : La justice maçonnique. La méthode de travail dans les Loges et au Convent. — *L'Union fraternelle* : L'Aviation, son rôle présent et à venir. — *Les Zélés philanthropes* : L'Afrique équatoriale française, son évolution économique.

15 JUIN. — *Germinal* : L'affaire Marix.

16 JUIN. — *La Chaîne d'Union* : L'organisation du travail maçonnique. Le syndicalisme au métropolitain.— *Les Droits de l'Homme* : Le Collectivisme. Le Syndicalisme. — *Ernest-Renan* : Lourdes, ce que l'on y dit, ce que mes yeux ont vu, le bazar de la crédulité et du mensonge, projections lumineuses, vues du pays actuel, vues du pays avant le miracle, reproduction des tableaux sur le miracle. — *Les Travailleurs socialistes de France* : Questions renvoyées à l'étude des Loges.

17 JUIN. — *La Fédération universelle* : Un peu d'histoire de 1793 à nos jours. — La *Raison* : Les questions du Convent. L'organisation nationale de l'instruction et de l'éducation dans la démocratie au point de vue industriel, commercial, agricole et technique. De la justice maçonnique. Communication des mots de semestre. — *La Justice*: Etudes sociales sur la vie économique et sociale des régions. — *Victor-Hugo*, Tenue blanche : Confidences musicales, comment on compose, comment on orchestre, conférence par le F.·. Léon Moreau, grand prix de Rome avec le concours du F.·. D. Henderson et de Mlle Marcelle Ruff, du conservatoire. — *La Fraternité des Peuples* : Révision de la Constitution : — *Droit et Justice* : L'enseignement et l'éducation professionnels. — *L'Internationale* : Des modifications à apporter à la Loi de Germinal, an XI sur la pharmacie. — *Les Fidèles d'Hiram* : Discussion sur la déclaration et conclusion sur la proposition des Loges de la région de Bordeaux. — *La Défense laïque* : Les Compagnons du devoir. — *Gnothi Seauthon* : Révision de la Constitution. Organisation du travail maçonnique. Etudes locales sur la vie économique des régions, comme suite à l'étude du collectivisme. Justice maçonnique. Pourquoi des Loges travaillent en langue étrangère ?

18 JUIN. — *L'Avant-garde maçonnique*: Les circulaires 9 et 10 du Grand-Orient sur le recrutement et la justice maçonniques. La circulaire du G.·. O.·. relative à l'organisation du Convent. — *L'Union de Belleville* : Compagnonnage solennel. Instruction maçonnique. Les Devoirs du Compagnon. — *La France Maçonnique* : De l'organisation nationale de l'instruction et de l'éducation dans la démocratie, au point de vue industriel, commercial, agricole et technique. — *Etoile Polaire* : Organisation nationale de l'instruction et de l'éducation dans la démocratie. — *Germinal* : Révision de la Constitution. Echange de vues sur la situation actuelle. — *La Clémente Amitié* : Le Recrutement maçonnique. La question de l'apprentissage. — *Famille et Travail* : La Déclaration du G.·. O.·., pourquoi a-t-elle été faite ?

19 JUIN. — *Admirateurs de l'Univers* : Du droit de grève et de l'abus du droit de grève. — *Bienfaisance et Progrès* : La propriété commerciale. — *Union philanthropique* : Du recrutement maçonnique. Etude de la Morale. — *La Parfaite Solidarité* : Questions renvoyées à l'étude des Loges. — *Les Amis bienfaisants* : L'organisation nationale de l'instruction et de l'éducation dans la démocratie. — *La Semeuse* : La Constitution. — *L'Evolution* : La déclaration. — *L'Action socialiste* : L'organisation nationale de l'instruction et de l'éducation dans la démocratie au point de vue industriel et commercial ; au point de vue général et agricole.

20 JUIN. — *Les Amis de la Patrie* : De la Franc-Maçonnerie et de son Symbolisme. — *La Démocratie maçonnique* : Etudes locales sur la vie économique et sociale des régions, comme suite à l'étude du collectivisme. Modification à la Constitution, au règlement. Organisation nationale de l'instruction et de l'éductaion dans la démocratie au point de vue industriel, commercial, agricole et technique. Révision de la Constitution. De l'organisation du travail maçonnique. — *Union socialiste* : Etude locale de la vie économique et sociale. Révision de la Constitution. Organisation du travail maçonnique. L'éducation dans la démocratie. — *Le Chantier des égaux* : L'étude du collectivisme. La révision de la Constitution. L'organisation nationale de l'instruction et de l'éducation au point de vue industriel, commercial, agricole et technique. — *Les Précurseurs*, Tenue blanche : Le regretté F.·. Maurice Berteaux et son œuvre.

21 JUIN. — *L'Evolution économique* : Etudes locales sur la vie économique et sociale des régions.

22 JUIN. — *Les Amis solidaires* : Conclusions sur l'organisation de l'instruction dans la démocratie. Lecture des rapports sur la vie économique et sociale des régions. — *Liberté par le travail* : Etudes locales sur la vie économique et sociale des régions, comme suite à l'étude du collectivisme. — *Fête de l'été au G.·. O.·. de France* : L'eau de Jouvence, drame philosophique de Renan. Allocution du F.·. Marcel Sembat, Vice-Président du Conseil de l'Ordre. Mlle Jeanne Ronsay et son Ballet d'enfants. — *Les Admirateurs de Saint-Just* : Fête champêtre en tenue blanche. Excursion à Fontainebleau.

23 JUIN. — *Force et Matière* : Etude sur la vie économique et sociale des régions. Révision de la Constitution. — *Les Etudiants* : Les tendances générales de l'œuvre d'Ibsen.

24 JUIN. — *L'Avenir* : Emancipation des classes populaires au moyen âge, la révolution communale. — *Inséparables du Progrès* : La situation au Maroc. Situation de l'Indo-Chine. — *Conscience et Volonté* : Organisation nationale de l'instruction et de l'éducation au point de vue industriel, commercial, agricole et technique. Le recrutement maçonnique. — *Thélème* : La défense de nos colonies.

25 JUIN. — *Le lien des peuples et les bienfaiteurs réunis* : L'inévitable évo-

lution, la transformation économique et le collectivisme. — *Temple de l'Honneur et de l'Union* : Révision de la Constitution. — *Les Vrais Experts* : Révision de la Constitution. Organisation de l'instruction et de l'organisation. Les retraites ouvrières. — *La Lumière* : Les travaux dans les Loges et au Convent. — *Les Rénovateurs* : Comment concevoir l'organisation nationale de l'instruction et de l'éducation dans la démocratie au point de vue industriel, commercial, agricole et technique. — *Travail et Solidarité* : Etudes locales sur la vie économique et sociale des régions. — *L'Equité* : Rapports sur les questions renvoyées à l'étude des Loges par le dernier Convent. — *Travail-Vérité-Justice* : La loi de trois ans. — *Marcelin-Berthelot* : De l'influence morale sur les troupes en campagne. Les abus du pouvoir religieux dans les hôpitaux.

26 JUIN. — *L'homme libre* : La Révision de la Constitution. Organisation nationale de l'instruction et de l'éducation dans une démocratie. — *Les Vrais amis* : Initiations. — *La Libre-Pensée* : Le problème agricole. — *L'Economie sociale* : La crise du Marché à terme et l'amendement De Monzie. La loi de trois ans. — *Etienne Marcel* : Révision de la Constitution. Etudes locales sur la vie économique, et sociale des régions. — *Les Zélés Philanthropes* : Rapports sur les questions renvoyées à l'étude des Loges par le G.·. O.·. de France.

27 JUIN. — *La Philosophie positive* : Les bases d'un nouveau bloc. — *Unité maçonnique* : La méthode de travail dans les Loges et au Convent. — *Admirateurs de Saint-Just* : Révision de la Constitution. — *Les Forgerons de l'avenir* : Rapports sur les questions renvoyées à l'étude des Loges. — *Les Amis philanthropes et discrets réunis* : L'Afrique équatoriale.— *Le Centre des amis*, tenue au grade de Maître écossais de Saint-André, régime écossais rectifié, équivalent au 18e des autres rites : L'Esprit de dévotion est-il compatible avec l'esprit maçonnique, conférence par le B.·. A.·. F.·. Micha, chevalier Rose-Croix de la Vallée de Nice. Le « Sujet » imposé aux Candidats de Saint-André, par le B.·. A.·. F.·. Guignes. Initiation du F.·. Guignes, affiliation du F.·. Micha. Colonne d'Harmonie. Agape. Se décorer du cordon de Rose-Croix (18e) ou de M.·. Ecossais de Saint-André ; gants blancs.

28 JUIN. — *Le Niveau Social* : Vœux renvoyés à l'étude des Loges.

II. Grande Loge

2 JUIN. — *La Semence* : La Vie chère. — *L'Education civique* : Le Statut des Fonctionnaires.

3 JUIN. — *L'Espérance fraternelle* : La Nécessité politique actuelle. — *La Nouvelle Jérusalem* : Tenue de Compagnonnage. — *Humanité* : Instruction familiale maçonnique.

5 JUIN. — *La Prévoyance n° 88* : Le Statut des Fonctionnaires. — *La Philosophie sociale* : Eugène Varlin, ouvrier relieur, fondateur de l'Interna-

tionale, ministre des finances (1871). Quinze ans après ou la Revanche de l'Etat-Major, la politique et la loi de trois ans, la destruction de l'œuvre du général André et du F.·. Maurice Berteaux, en pleine réaction, le général Faidherbe partisan de deux ans de service dès 1872.

6 JUIN. — *L'Alliance* : La Vie chère. — *Les Hospitaliers socialistes* : Les faux révolutionnaires espagnols à Paris. — *Droit et Devoir*. Tenue blanche exclusivement réservée aux SS.·. des Loges d'adoption des RR.·. LL.·. *Le Libre examen et la Nouvelle Jérusalem* : L'admission des femmes dans la Maçonnerie. Du rôle éducatif de la Franc-Maçonnerie au point de vue de la morale sexuelle. — *La Jérusalem écossaise n°* 99 : La Vie chère. La question du Statut des fonctionnaires. L'Alcoolisme.

7 JUIN. — *République sociale* : Initiation rituélique.

9 JUIN. — *Le Mont-Sinai* : Les unions d'œuvres d'assistance par arrondissement. — *L'Acacia* : L'alcoolisme. — *Minerve* : La loi de trois ans et l'alcoolisme.

10 JUIN. — *Le Libre examen* : La Coopérative. — *Les Philanthropes réunis* : Le Syndicalisme, ce qu'il est, ce qu'il doit être, son rôle dans la République. — *Francisco Ferrer* : Examen critique de l'idée de Patrie. — *La Fédération maçonnique* : La loi de trois ans, par le général Peigné vén.·. de la L.·. *La République*. — *La Montagne* : Le Congrès des Loges écossaises de la région parisienne des 27, 28 et 29 juin 1913

11 JUIN. — *Les amis inséparables n°* 159 : L'insuffisance de la durée journalière des classes dans les écoles laïques.

12 JUIN. — L'*Equerre* : La dernière grève générale en Belgique pour la conquête du suffrage universel. — *La République* : Pour le maintien intégral de la loi de 1905, l'organisation de l'armée nationale, l'Etat-Major et le haut commandement, par le F.·. Acambray, capitaine d'artillerie. (Le vén.·. de cette Loge est le général Peigné).

13 JUIN. — *Plus-Ultra* : Le Symbolisme, conférence par le F.·. Oswald Wirth. — *Les Neuf Sœurs* : La Combinaise. Antinomies du Collectivisme.

14 JUIN. — *La Fidélité* : Congrès des Loges du Nord. — *Emmanuel Arago n°* 333 : Le Crédit Populaire.

16 JUIN. — *La Nouvelle Jérusalem* : Compte rendu du Congrès des Loges du Sud-Est. Historique de la municipalité parisienne. — *Travail et Vrais amis fidèles* : Maîtrise rituélique avec interprétation. — *Italia*, Loge travaillant en langue italienne : Le Réveil clérical en Italie. — *Esperanto*, logis laboranta nur per Esperanto : Installation solennelle par les TT.·. Ill.·. FF.·. Raymond Rosien et Talbot. Espérantisme et Franc-Maçonnerie. L'esperanto et l'éducation. L'esperanto et la vie pratique.

17 JUIN. — *Cosmos* : initiation de M. Jeunissen, avocat à la cour d'appel de Liége. Affiliation du Fr.·. Guerre, capitaine. Vers un accord franco-

allemand. Rapport du F.·. Gourdon, délégué de l'Atelier au Congrès des sociétés de la paix. — *La Semence :* Le symbolisme du deuxième degré.

18 JUIN. — *Les Cœurs unis indivisibles :* Des tendances intellectuelles et morales de la jeunesse universitaire. — *Union et Bienfaisance :* La Maçonnerie dans la vie profane. Chronique du mois (journal parlé). — *Les Trinitaires :* Confidences musicales, comment on compose, comment on orchestre. — *Garibaldi :* Le Wagnérisme, apogée et déclin. — *La Nouvelle Jérusalem :* Tenue solennelle en Loge d'adoption. Réfutations des critiques faites dans une Loge Mixte sur les Loges d'Adoption, par la S.·. Leroy, S.·. d'éloquence de l'At.·.. — *Le Héron de l'Humanité :* La loi de trois ans.

19 JUIN. — *L'Education civique :* La défense laïque, par le F.·. Daube. — *La Prévoyance n° 88 :* Instruction Maçonnique au premier degré. — *L'Essor:* Rapport sur la circulaire de la G.·. L.·. relative à la défense de l'école laïque.

20 JUIN. — *L'Alliance :* La Vie chère. — *La Jérusalem écossaise n° 99 :* L'alcoolisme. — *La Rose écossaise :* La Pré-Initiation. Cabinet de réflexion. — *Les Hospitaliers socialistes :* Héloïse et Abélard. — *Emile Zola :* La Légende de Jeanne d'Arc.

21 JUIN. — 331-*Qui ?... Vérité ! :* L'alcoolisme.

23 JUIN. — *Art et travail :* Le crédit populaire. — *Le Mont-Sinai :* Initiations. — *France et Orient :* Du siège de Troie au siège d'Andrinople, par le F.·. D. officier, membre actif de la L.·. *Voltaire.* — *Minerve :* L'alcoolisme.

24 JUIN. — *La Fédération maçonnique :* Organisation de la fête champêtre. — *Les Philanthropes réunis :* Législation du travail, loi sur les accidents, loi sur les retraites, contrat de travail. — *Le Portique :* La psychologie de la vérité.

25 JUIN. — *Osiris :* La politique aux colonies. — *Union des Peuples :* Régime financier des chemins de fer français, historique de la constitution des divers réseaux et des conventions financières passées par l'Etat avec les compagnies concessionnaires. — *Les Amis inséparables n° 159 :* Le statut des fonctionnaires. — *Travail et lumière :* Opium, morphine, cocaïne, éther.

26 JUIN. — *Le libre examen*, tenue solennelle en Loge d'adoption : la tuberculose, fléau social, ce qu'elle est et comment on peut l'éviter. *Note :* pour pénétrer en Loge d'adoptionil, faut posséder au moins le grade de compagnon. — *Alsace-Lorraine écossaise :* Impression de séjour au Congo. — *Les Fidèles écossais, souverain chapitre* 72, trav.·. au 18ᵉ degré: Les Bagnes de la Guyane.

27 JUIN. — *La Justice n° 133 :* Initiation rituélique. Le Statut des fonctionnaires. — *La Fidélité* : Réception du T.·. Ill.·. F.·. général Peigné, ancien G.·. M.·. de la G.·. L.·. de France, membre actif de l'At.·..

Sous la présidence du général Peigné, ancien membre du Conseil supérieur de la guerre : Les armements français en face des armements allemands par le capitaine X (commandant Rossel, de *l'Humanité*) — *Galileo Galilei*, uinon italo-française. La situation morale du Syndicalisme français contemporain. — *La Perfection écossaise*, L.·. de Perf.·. nº 385 : Le hasard et la chance. — *Les Neuf Sœurs* : Initiation. Dijon historique, les ducs de Bourgogne, leur palais. — *Plus-Ultra*, L.·. Hispano-Americana y Portuguesa, travaux en langue espagnole : communication de la Commission d'études pour le voyage d'Espagne à Paris.

28 JUIN. — *Le Réveil maçonnique* : L'esprit maçonnique. — *L'Acacia* : L'alcoolisme.

PROVINCE

ARRAS. — Dimanche dernier, il y aurait eu, en un hôtel d'Arras qui n'est pas habitué à recevoir de tels hôtes, un banquet de Francs-Maçons revêtus de leurs insignes. Les F.·. ont mastiqué ferme. Ils ont toasté avec ardeur; seulement, ils ont toasté sans témoins; nul profane ne fut admis, et un F.·. tuileur gardait la porte. Il y avait là des F.·. de toute la région et aussi d'Arras. Le spectacle de cette « mastication » fraternelle, s'il n'était pas très imposant, ne manquait pas de drôlerie.

Courrier du Pas-de-Calais, 2 juin 1913.

BERGERAC. — La Loge de Bergerac a donné le 31 mai, une conférence au théâtre de cette ville. Le conférencier était le F.·. Lebey, membre du Conseil de l'Ordre du G.·. O.·.

Progrès de Bergerac, 7 juin 1913.

BOURG. — Dimanche dernier, grande animation à Bourg, rue des Tanneries, la L.·. l'*Amitié Fraternelle* célébrait sa fête solsticiale. A midi, un banquet servi par l'hôtel Ravignier, réunissait une centaine de F.·., délégués des Loges du Sud-Est. La fête s'est terminée le soir par une sauterie : « la danse des casseroles ».

A cette fête, passée inaperçue, on a remarqué les F.·. connus de Bourg, au nombre d'une douzaine et demie, quelques dames et « louveteaux ».

Croix de l'Ain, 29 juin 1913.

DUNKERQUE. — Quelques-uns mettent en doute l'exactitude des documents dont j'ai plusieurs fois parlé, à propos de la fête annuelle de la Franc-Maçonnerie dunkerquoise.

On ne peut mieux faire que de donner le texte complet de ces « planches », intéressant la Fête Solst.·. (Solsticiale) d'été (Eq.·. 6 Br).·. pour laquelle les adhésions doivent être adressées au F.·. Lespard, 5, rue de l'Esplanade.

Voici d'abord l'invitation au Banquet :

G.·. L.·. D.·. F.·. (Grande Loge de France) et G.·. O.·. D.·. F.·. (Grand-Orient de France). Or.·. de Dunkerque.

Fête Solst.·. du dimanche 29 juin 1913, sous la Prés.·. d'Honn.·. des TT.·. Ill.·. GG.·. MM.·. de la G.·. L.·. et de nos RR.·. LL.·. SS.·. (Révérendes Loges Sœurs) *Amitié et Fraternité* et *Vertu et Travail*.

Nous comptons sur votre présence pour rehausser le prestige de la Maç.·. dunkerquoise qui sera honorée, ce jour-là, de la visite de nombreux dél.·. de la LL.·. SS.·. étrangères et françaises.

Agréez, T.·. C.·. F.·. l'expression de nos plus frat.·. saluts et l'assurance de nos sentiments Maç.·. les plus dévoués. Suivent plusieurs signatures.

La planche des travaux du mois contient l'avis habituel où il est rappelé que « de la présence des nombreux FF.·. sur la coll.·. dépend l'autorité morale des off.·. dign.·. et, par conséquent, la prospérité de l'At.·. ».

En voici le programme :

Mercredi 18 juin, à 8 h. 1/2, au local, 5, rue de l'Esplanade, Ouv.·. des Trav.·. au 1er degré. Init.·. des Prof.·. R.·. et M.·..

Dimanche 29 juin, à 11 heures, tenue Sol.·. pour la réception des délégués du Cons.·. de la G.·. L.·. D.·. F.·. et du Cons.·. de l'Ordre du G.·. O.·. D.·. F.·.. Réception des dél.·. étrangers et français.

Midi, apéritif d'honneur au local.

A 1 h. 1/2, banquet au « Casino-Hôtel de Malo ».

Nos LL.·. SS.·. (Loges Sœurs) sont instamment priées de vouloir faire connaître au Sec.·. de la L.·. l'importance de leurs dél.·., les noms des FF.·. délég.·., avant le 15 juin au plus tard, ainsi que les heures d'arrivée des délég.·., pour les recevoir à la gare de Dunkerque.

Nord-Maritime, 18 juin 1913.

Les Filiales de la Franc-Maçonnerie

ACTION FÉMINISTE

La Ligue Française pour le Droit des Femmes, 127, avenue de Clichy, à Paris, vient d'envoyer la pétition suivante à la Diète du royaume de Bohême :

« Considérant que Mme Bazena-Vikova-Kuneticka a été, aux dernières élections, élue par les districts de Mlada, Boleslaw et Nymburk à la Diète du royaume de Bohême ;

« Considérant qu'au second tour de scrutin elle a été la candidate unique de tous les partis politiques et comme telle élue à l'unanimité ;

« Considérant que la Diète se réunira prochainement et doit se prononcer sur la validité de cette élection ;

« Les partisans de l'égalité politique des deux sexes ;

« Respectueux des décisions du Collège électoral ; confiants dans l'esprit de justice de la Diète ;

« Emettent le vœu que l'élection de Mme Bazena-Vikova soit validée. »

Ligue Française pour le Droit des Femmes (127, avenue de Clichy). — Assemblée générale, demain mercredi, à 8 h. 30, au Collège des Sciences Sociales, 28, rue Serpente.

Ordre du jour :

1° Lecture du procès-verbal et de la correspondance ;

2° Rapport moral et financier ;

3° La cause du féminisme devant Voltaire et Rousseau, conférence par M. A. Meurgé, avocat à la Cour, maire honoraire du 5e arrondissement ;

4° Compte rendu des Congrès internationaux de Paris et de Budapest ;

5° Nomination du Comité et de la Commission de contrôle.

ACTION LAIQUE

Comité des Fêtes Civiles. — Aujourd'hui dimanche, à 9 heures, au Grand-Orient de France, 16, rue Cadet, représentation de l'*Eau de Jouvence*, drame philosophique, de Renan.

LAVAL. — *Ligue d'action et de défense laiques.* — Une section départementale de la Ligue d'action et de défense laïques vient de se constituer. La réunion avait lieu à l'Hôtel de Ville de Laval, dimanche dernier.

Le bureau est ainsi composé : MM. le docteur Dupré, président ; P. Bordeau, fabricant à Mayenne ; Foucher, conseiller municipal à Laval ; Pavis, conseiller municipal à Congrier, vice-présidents ; Penloup, rue Réaumur, à Mayenne, secrétaire, délégué du Comité central ; Largillier, rue de Tours, à Laval ; Petit, instituteur à Bazouges, par Château-Gontier ; Ribet, instituteur, secrétaires-adjoints ; Cherbonnier, 18 *bis*, rue d'Anvers, à Laval, trésorier ; Sabry, fabricant à Châtillon-sur-Colmont, trésorier-adjoint ; Nupied, conseiller d'arrondissement à Cuillé ; Neveu, chimiste à Rochefort-Andouillé ; Breux, négociant à Mayenne ; Rivière fils, négociant à Ernée, membres.

La Ligue a pour but principal :

1° Le développement de l'instruction laïque à tous les degrés ;

2° Elle a également pour but de lutter contre la propagande dirigée par les cléricaux et par les ennemis des institutions républicaines contre l'enseignement laïc.

La section départementale se propose donc de lutter contre l'empiètement clérical au profit de l'idée laïque et républicaine ; défendre les principes laïcs, n'est-ce pas travailler pour une République meilleure !

La cotisation annuelle s'élève au minimum de un franc. Tous les laïcs auront à cœur d'y adhérer.

Demander tous renseignements, feuilles de propagande et d'adhésions

au président, M. le docteur Dupré, à Laval ; au secrétaire, M. Penloup, rue Réaumur, à Mayenne, ou aux autres membres du Bureau.

Le Rappel, 28 juin 1913.

AIN.— *Fédération des œuvres laïques scolaires et post-scolaires.*— Le *Rappel* a annoncé dans ses colonnes, il y a deux ans, la création d'une Fédération des œuvres scolaires et postscolaires laïques.

Toute jeune encore, la Fédération a rendu de grands services dans le département. Sa grande préoccupation est de garder la jeunesse qui, dès sa sortie de l'école laïque est attirée, presque arrachée par les œuvres cléricales.

Pour cela, elle a créé et elle subventionne l'Œuvre du Trousseau dans la plupart des communes du département. Cette œuvre bien connue groupe les jeunes filles autour de leurs anciennes maîtresses pour qu'elles travaillent à se faire un trousseau dans les meilleures conditions.

La plus grande difficulté que rencontra la Fédération fut la création d'une école ménagère ambulante départementale. Cette école fonctionne admirablement bien au plus grand plaisir des futures ménagères de la région où elle s'installe pour trois mois.

La Fédération n'a pas oublié les jeunes gens : elle a décidé de donner tout son appui aux sociétés de tir créées à côté de l'école.

Elle a organisé, dans tous les chefs-lieux de canton, à l'occasion du certificat d'études, un concours de tir entre les élèves et anciens élèves appartenant à une quelconque des sociétés affiliées à la Fédération.

Le 6 et le 7 juillet aura lieu à Bourg un grand concours de tir à l'arme de guerre auquel tous les amis de l'école laïque pourront prendre part.

Nous sommes heureux d'enregistrer les succès de la Fédération et de constater ce que peut faire l'initiative privée pour remplacer la protection que le gouvernement ne se presse pas de donner à l'école laïque.

Le Rappel, 30 juin 1913.

Lois scolaires. — Un membre du Cercle Berthelot fait remarquer, non sans raison que, s'il est intéressant, pour la cause républicaine en général, de porter partout l'effort de propagande en faveur de la laïcité scolaire et du projet Brard, il serait toutefois plus méthodique et plus habile, pour le vote parlementaire à obtenir, de faire campagne tout spécialement, dans les circonscriptions dont les députés se disent républicains, mais semblent hésiter ou se réserver dans la question des lois laïques.

Il y aurait lieu, pour les Cercles civiques, les Amicales laïques, les sociétés de Libre-Pensée, les Loges maçonniques, de s'adresser aux électeurs républicains de ces circonscriptions et de leur signaler l'attitude incertaine, souvent équivoque, de leur représentant à la Chambre.

Pour la campagne laïque. — Nous avons indiqué que vingt sociétés de Libre-Pensée du département des Deux-Sèvres, formant une fédération im-

portante dans ce pays de chouans, avaient donné leur entière approbation à la campagne de laïcité des Cercles civiques et au projet Brard.

Ces sociétés sont, outre celles que nous avons déjà mentionnées, les suivantes : Société de L. P. de Thouars ; Libre-Pensée de Melle ; Société de L. P. de Chail, près Melle ; Société de L. P. de Chavagne, par La Crèche ; Libre-Pensée de Breloux-la-Crèche ; Société anticléricale de Rouvres ; Société de L. P. de Vitré ; Libre-Pensée de Thorigné-Mougon ; Société de L. P. de Saivres-Saint-Maixent.

Le Cercle Berthelot a reçu, d'autre part, les adhésions de la Loge *Union et Progrès*, de Pacy-sur-Eure (Eure), qui assure tout son appui moral à la propagande laïque et qui agira dans la région. — Arrondissement d'Evreux : Abel Lefèvre (membre des Cercles civiques) et Modeste Leroy, députés. L'Amicale laïque de Fougères (Ille-et-Vilaine). Cette société lutte vaillamment dans un pays de réaction. Elle a réuni un dossier établissant les faits de pression cléricale les plus odieux. Elle exprime le regret que beaucoup de sénateurs et députés, représentant les grandes villes ou bien les centres qui n'ont plus guère à soutenir de lutte anticléricale, ne se rendent pas compte des ravages produits dans les campagnes par l'organisation scolaire de l'Eglise. — Arrondissement de Fougères : Lepas, député. Cercle de Libre-Pensée du canton de Rieumes (Haute-Garonne). Le président se charge de répandre dans toutes les communes du canton les manifestes et affiches. — Arrondissement de Muret : Gheusi, député.

Cercle populaire d'enseignement laïque. — L'inauguration de l'exposition des travaux effectués dans les sections du Cercle populaire d'enseignement laïque a eu lieu le jeudi 29 mai, sous la présidence de M. Miniot, vice-président du Conseil municipal, assisté de M. Fleuriot, conseiller municipal, du cinquième arrondissement ; MM. Leune, sous-directeur de l'enseignement de la Seine ; Edouard Petit, inspecteur de l'enseignement ; MM. les maires des cinquième et neuvième arrondissements ; M. Grielin, inspecteur général du dessin ; M. Berthonneau, inspecteur primaire, MM. les directeurs d'école étaient présents à cette fête, et toutes ces personnalités ont beaucoup admiré les ouvrages d'art industriel, dessins, broderies, menuiserie, etc., réunis dans la salle de l'Ecole des Hautes Etudes sociales.

Le Cercle populaire d'enseignement laïque, à l'occasion de la clôture de l'exposition des travaux de ses élèves, donne sa fête des récompenses aujourd'hui, à la Sorbonne, à deux heures et demie, sous la présidence de M. Massé, ministre du Commerce et de l'Industrie. Un concert suivra la distribution des prix avec le concours de Mmes Gauley-Texier et Durand-Servière, de l'Opéra ; MM. Gauley et Sadi-Pety, de l'Odéon ; Bonabeau, du Vaudeville ; Mlle Noëla Cousin, premier prix de violon du Conservatoire, etc.

Le Rappel, 2 juin 1913.

Cercle Berthelot. — Les cercles civiques, et notamment le cercle Berthelot, qui mènent une très active campagne pour les lois de laïcité et pour le projet Brard, nous communiquent l'ordre du jour suivant :

« Le cercle Berthelot (Union des cercles civiques), réuni à son siège central, 49, boulevard Saint-Michel, a pris acte, avec une profonde satisfaction, des déclarations faites à la tribune de la Chambre, sur la neutralité scolaire.

« M. Barthou, président du Conseil, a dit nettement que, malgré la lettre d'un programme suranné, il n'engageait pas les instituteurs à enseigner les devoirs envers Dieu. « Les cercles civiques, qui ont toujours mené campagne pour cette conception de la neutralité, seule conforme à la vraie pensée de Jules Ferry, se félicitent de voir leur doctrine proclamée avec éclat par le gouvernement de la République. »

Le Rappel, 26 juin 1913.

JEUNESSES LAIQUES ET RÉPUBLICAINES

Cercle des Annales de la Jeunesse Laique, 123, boulevard Saint-Michel. — Demain jeudi 12 juin, à 8 h. 1/2 du soir, salle de réunion du café Turqueti, 84, boulevard Saint-Germain, causerie par le camarade Louis Mosnat, sur le sujet suivant : *Michelet, théoricien de la démocratie.*

Une collecte sera faite au profit de la souscription *au bénéfice de l'instituteur de Couffouleux.*

XIe Congrès national. — Conformément à l'esprit et aux décisions unanimes des Congrès précédents, la C. E. a été d'avis de charger le moins possible l'ordre du jour. Les sections ont été consultées à ce sujet. Parmi celles qui ont répondu (toutes ne l'ont pas fait), la majorité s'est montrée soucieuse de préciser la doctrine, la méthode et les moyens d'action des Jeunesses Laïques.

La C. E., dans sa réunion générale du 16 février 1913, a pensé répondre favorablement à la majorité des avis exprimés, sous diverses formes, sur le même sujet. A l'unanimité, elle a décidé de mettre à l'ordre du jour du Congrès une seule question, donnant à la fois satisfaction à ceux de nos camarades que préoccupent, à des titres divers, selon leur tempérament et leurs aspirations particulières, les côtés philosophique, politique et social du grand problème de la vie humaine.

« Religions et Laïcité. » Tel est le titre de l'unique question qui sera traitée au prochain Congrès national. Question unique, en vérité, mais qui, dans sa formule concise et cependant précise, n'en contient pas moins toutes les données du grand et complexe problème. En effet, il y a lieu de la scinder en trois subdivisions distinctes dont chacune donnera lieu à un intéressant débat. Il y aura, en réalité, au moins trois grandes séances. L'ordre du jour du Congrès aura donc pour titre : « Religions et Laïcité », avec sous-titres : I. Côté philosophique et moral : *a*) Origine en histoire des religions, Morale religieuse ; *b*) Morale laïque. — II. Côté politique (Humilité des religions à l'origine ; exploitation du sentiment religieux ; besoin de domination ; pouvoir temporel ; suprématie de ce pouvoir temporel, puis alliance avec les pouvoirs civils, et enfin hostilité contre ces pouvoirs). — III. Côté économique et social (Influence économique nulle : haines et guerres religieuses ; qu'ont fait les religions pour empêcher les guerres ? Les religions, alliées des

puissants contre les faibles, en tous temps, dans tous les pays ; alliance des religions avec le militarisme et le capitalisme ; hostilité des religions à l'égard des organisations ouvrières, syndicats, etc.)

Ce plan, bien entendu, est tout à fait schématique et rapidement établi, dans le simple but de montrer l'ampleur du sujet et tout le parti qu'on peut en tirer. Nous laissons le soin à chacun et à tous de le compléter par une étude plus approfondie. Nous sommes persuadés que tous les camarades se mettront, dès à présent, à l'œuvre, et nous enverront des rapports mûrement étudiés et sagement documentés et construits.

Chacun des trois paragraphes donnera lieu à un rapport. Tous les rapports des sections seront envoyés au Bureau fédéral au moins un mois avant le Congrès. Ce dernier aura lieu vraisemblablement en septembre. Ces rapports seront centralisés entre les mains de trois rapporteurs généraux, désignés par la C. E. Chacun d'eux établira un rapport général, s'inspirant de tous ceux envoyés par les sections et soumettra ce rapport à la Commission du Congrès, qui désignera elle-même le rapport définitif devant le Congrès.

Ces conclusions des trois rapports prendront place dans les conclusions générales qui devront être, en quelque sorte, la Déclaration, la Charte des Jeunesses laïques.

N'est-ce pas là un beau sujet de Congrès, et n'y a-t-il pas vraiment matière à un travail fécond auquel tous voudront apporter consciencieusement leur tribut ?

Ce prochain Congrès, non seulement sera digne de ses aînés, mais encore il les surpassera en éclat et en résultats en mettant en lumière, en les établissant solidement, le programme, la méthode et les moyens d'action de la Fédération des Jeunesses Laïques de France.

Le Rappel, 12 juin 1913.

Jeunesse Laïque Parisienne. — Au siège, 58, rue Caulaincourt, réunion aujourd'hui 23 juin, de 3 à 5 heures.

Un Ordre du jour — « La Commission exécutive de l'Union des Jeunesses républicaines de France, émue des obstacles apportés par la police au pacifique épanouissement de la manifestation laïque des groupements de jeunes républicains à la statue de Jeanne d'Arc, remercie le citoyen Painlevé de sa courageuse intervention à la tribune de la Chambre ; félicite également les citoyens Desvaux et Fleurot d'avoir défendu l'idéal des Jeunesses républicaines devant le Conseil municipal de Paris ; regrette qu'aucune sanction n'ait été prise ; et prend acte du vote du Parlement proclamant pour l'avenir le droit qu'ont tous les citoyens français d'affirmer librement en République leurs convictions républicaines et laïques. »

LIBRE-PENSÉE

Les Semeurs (*Groupement des vrais militants anticléricaux*). — Assez de torpeur, assez de parlottes, assez de défense : de l'attaque, du combat ! Ne critiquons pas l'ennemi. Battons-le jusque dans ses repaires. Voilà les grandes

lignes de ce nouveau groupement. Libres-penseurs, Francs-Maçons nous sommes ; mais avant tout, nous voulons agir contre l'ennemi : les Eglises. Que tous ceux auxquels le projet convient se fassent connaître à P. Erard, 10, rue Dombasle, à Montreuil-sous-Bois (Seine). Les statuts seront publiés prochainement.

Congrès. — La Fédération départementale des Sociétés de Libre-Pensée de la Haute-Savoie a tenu dimanche, à Annemasse, son premier Congrès placé sous la présidence d'honneur de M. Fernand David, député, ancien ministre.

Ce Congrès a été précédé par une assemblée de la société de Libre-Pensée d'Annemasse, qui s'est réunie de 9 à 10 heures au café Fillon.

A 10 heures, le Congrès présidé par M. Imbert, président de la Fédération départementale, assisté des membres du Conseil fédéral, s'est ouvert à la mairie. 70 délégués représentant les sociétés de Chamonix, Saint-Gervais, Sallanches, Cluses, Reignier, Thônes, Machilly, Saint-Julien et Annemasse, ainsi qu'un certain nombre de membres de la « Jeune République Savoisienne » de Genève, y prenaient part.

Le président a donné lecture de trois ordres du jour contre la loi de trois ans, présentés par les sociétés de Saint-Gervais, Cluses, Machilly. Après une discussion passionnée, un ordre du jour affirmant que la Libre-Pensée poursuit non seulement l'affranchissement intellectuel et politique de l'individu, mais en même temps, un affranchissement économique et social, et condamnant l'action cléricale et militariste du gouvernement actuel, est voté par tous les congressistes.

La Tribune de Genève, 17 juin 1913.

Ligue des Droits de l'Homme

La section d'Auteuil organise une réunion qui aura lieu ce soir jeudi, 19 juin, à 9 heures très précises, salle Charbonnel, 76, rue d'Auteuil. Conférence publique par le docteur Bouillet : *Lourdes et ses miracles.*

Universités populaires

3 juin. — ***U. P. du Faubourg Antoine***, 157 : Morale religieuse et morale laïque : Conférence contradictoire entre MM. Ferdinand Buisson et Denys Cochin, de l'Académie française. — ***La Semaille***, 21, rue Boyer : Bibliothèque. — ***U. P. de Meaux*** : Cours : solfège et chant.

4 juin. — ***U. P. du faubourg Saint-Antoine***, 157 : M. Francis Delaisi, de la ***Bataille Syndicaliste*** : « Les coups de Bourse ». — ***La Semaille***, 21, rue Boyer : Bibliothèque. — ***U. P. de Meaux*** : Cours : dessin géométrique, broderie.

13 juin. — ***U. P. du faubourg Saint-Antoine***, n° 157 : M. Bouglé, chargé de cours à la Sorbonne : la Morale laïque devant la sociologie religieuse. — ***La Semaille***, 21, rue Boyer : La guerre au point de vue du droit international, par M. Grimodie, licencié en droit. — *U. P. Zola*, 44, rue Planchat :

Cours de modes pratiques. — *U. P. de Meaux* : Cours : diction, récitation, esperanto.

14 JUIN. — *U. P. du faubourg Saint-Antoine*, n° 157 : *Les Corbeaux*, quatre actes, de Henri Becque, joués par les camarades du théâtre de l'U. P. ; causerie de Fernand Nozière, sur : Becque et *les Corbeaux*.

15 JUIN. — *Fédération des U. P.* : Bibliothèque de la Ville de Paris : exposition de documents historiques sur les promenades et jardins. Guide : M. Poète, directeur des travaux historiques. Rendez-vous à 9 h. 3/4, rue de Sévigné, 23.

Avis important. — La série de causeries demandées pas les camarades à M. le professeur Bouriant, sur l'origine des civilisations antiques, commencera, comme il a été convenu, demain lundi 16 juin, à 9 heures très précises du soir, au siège social, 3e étage, porte 18. 1° Les origines de l'Egypte historique ; la formation de la monarchie égyptienne ; le premier empire thébain, le nouvel empire et les révolutions hétérodoxes ; la séparation de l'Egypte et de l'Ethiopie ; l'ère des conquêtes ; la fin de la monarchie pharaonique et la fondation d'Alexandrie (332 avant l'ère chrétienne). — *U. P. du faubourg Saint-Antoine*, n° 157 : Le soir, à 8 h. 1/2 : Une heure de musique, par Mme Reyer, avec le concours du pianiste Joubert et du violoniste Louis Wins.

17 JUIN. — *U. P. du faubourg Saint-Antoine*, n° 157 : Docteur Bizard : Saint-Lazare de nos jours. Auditions et projections. — *La Semaille*, 21, rue Boyer : Bibliothèque. — *U. P. de Meaux* : Cours : chant, solfège.

18 JUIN. — *U. P. du faubourg Saint-Antoine*, n° 157 : M. Eddy Lévis : les Kermesses flamandes (projections). Première salle, J. Delaisi : Ecole ouvrière. — *La Semaille*, 21, rue Boyer : Bibliothèque. — *U. P. de Meaux* : Caurs : dessin géométrique, broderie.

19 JUIN. — *U. P. du Faubourg Saint-Antoine*, n° 157 : Docteur Piouffe : les Paradis artificiels et les toxicomanes au point de vue social. Discussion et critique des projets de loi contre l'opium, déposés à la Chambre.

21 JUIN. — *U. P. du faubourg Saint-Antoine*, n° 157 : M. Moro-Giafferi, avocat à la Cour : En cour d'assises. — *U. P. Zola*, 44, rue Planchat : Conférence.

22 JUIN. — *Fédération des U. P.* : Au Palais de Bagatelle, visite de l'exposition. Causerie de M. Mercier, licencié ès lettres, sur « l'Histoire des jardins, de l'antiquité jusqu'à nos jours ». — *U. P. du faubourg Saint-Antoine*, n° 157. — Soirée organisée par M. Salignac, de l'Opéra-Comique.

24 JUIN. — *U. P. du Faubourg Saint-Antoine*, n° 157 : La Chanson pour tous. — *La Semaille*, 21, rue Boyer : Bibliothèque. — *U. P. de Meaux* : Cours solfège, chant.

26 JUIN. — *U. P. du faubourg Saint-Antoine*, n° 157 : A. Kownacki : la Philosophie de Bergson ; le problème de l'union de l'âme au corps.

28 JUIN. — *La Semaille*, 21, rue Boyer : Bibliothèque. — *U. P. Zola*, 44, rue Planchat : Cours de modes pratiques. — *U. P. de Meaux* : Cours : diction, récitation, esperanto.

29 JUIN. — *Fédération des U. P.*, 28, rue Serpente. — Visite du Salon des Artistes français.

A 2 h. 1/2, au siège social, réunion du Comité de la Fédération nationale. Ordre du jour : 1° Etude du programme 1913-1914 ; 2° le 20e Congrès universel de la paix, La Haye, 17-23 août. Délégation.

HOLLANDE. — Il y a quelque temps, les journaux maçonniques signalaient ce fait que le Fr.·. Easton avait vu ses six fils affiliés le même jour à la Loge *Robert Mitchell*, n° 2946. Ce record est sensiblement dépassé : Le Fr.·. Adrianus Petrus de Laage, d'Alkmar, parut, en 1849, avec ses huit fils devant le Grand-Orient de Hollande, et les affilia tous à la Loge *De Noordstar* (*l'Etoile polaire*).

— Nous lisons dans un journal maçonnique allemand :

Déjà, en 1912, il était question de fonder un Conseil suprême du Rite Ecossais en Hollande. Le Bulletin du Conseil suprême de Belgique de 1912 nous apprenait que le Grand Chapitre de Hollande des grades supérieurs avait nommé, le 10 juin 1911, un Comité de cinq membres pour délibérer sur l'opportunité de la création d'un Conseil suprême pour la Hollande, et, dans le cas affirmatif, de dire d'après quel système ce Conseil suprême opérerait, quelle serait sa composition et l'étendue de sa juridiction. Ce comité a fait son rapport en 1912, et il est favorable à la création d'un Suprême Conseil. En conséquence, le Conseil Suprême de Belgique, auquel était soumis jusqu'alors le Grand Chapitre de Hollande, a donné son adhésion : le document de fondation est daté du 12 octobre 1912 et permet de travailler les grades depuis le 18e jusqu'au 33e. Le Conseil Suprême de Hollande est entré en exercice le 31 décembre 1912 ; il a pour Souverain-Grand-Commandeur le F.·. Van Gijn, qui est en même temps Grand-Maître du Grand-Orient.

INDE ANGLAISE. — La Grande Loge du District de Bombay a tenu sa 103e réunion semestrielle à Bombay en mai 1913. D'après l'allocution du Grand-Maître, le District, (très étendu, car il embrasse toute la Présidence de Bombay), compte actuellement 37 Loges en activité ; mais on projette d'en établir trois autres, dont l'une sera à Bombay. Le même discours nous apprend que des princes hindous se montrent favorables à la Maçonnerie, que même quelques-uns d'entre eux, comme le Maharajah de Jhalarapatan, ont fait cadeau de terrains pour la construction de temples maçonniques.

ITALIE. — Le *Corriere della Sera* cite l'opinion de quelques magistrats libéraux et anticléricaux, tels M. Vaccaro, député, ancien magistrat, professeur à l'Université de Rome et M. Cimorelle, député et magistrat en charge. Tous disent que s'il n'existe aucune loi écrite défendant à un magistrat d'être Franc-Maçon, sans doute la délicatesse de sa conscience et les devoirs de sa charge le lui défendent. Les magistrats chargés d'appliquer la justice ne peuvent ni directement ni indirectement se placer sous l'influence d'un pouvoir occulte irresponsable. AIR, CAHIERS ROMAINS, 15 juin 1913.

— Le *Corriere d'Italia* publie dans son numéro du 25 mai 1913, en l'accompagnant de commentaires appropriés, une lettre écrite au *Corriere della Sera*, le 22 mai, par un magistrat distingué, le Procureur du Roi, avocat Giovanni Sola, qui y démontre la nécessité d'expurger de Francs-Maçons la magistrature aussi bien que l'armée.

« Epris de lumière et de loyauté, j'approuve cordialement tout ce que votre estimable journal a publié sur les officiers affiliés à la Maçonnerie, et j'exprime l'espoir que les résultats de votre belle campagne ne s'arrêteront pas à ceux qui ont été déjà obtenus, c'est-à-dire à une déclaration ministérielle toute platonique au Parlement. Mais pourquoi, je me permets de le demander, pourquoi la presse et l'opinion publique bornent-elles leur intérêt à ce qui regarde les officiers, sans s'occuper aussi de ce qui regarde les juges et la justice ?

« Le *Corriere* a démontré précisément combien les effets pernicieux du lien inavouable retentissent dans toute l'organisation de l'armée, où elles mirent la discipline et l'esprit d'initiative et de courage inséparables de cette loyauté, de cette indépendance de caractère, qui sont absolument incompatibles avec les ténébreuses pratiques maçonniques. Mais à mon avis, bien plus graves et plus délétères sont les dommages que l'infiltration maçonnique cause dans l'administration de la justice. Il s'agit ici non seulement de ce fait que la discipline et la carrière du magistrat sont exposées et soumises aux influences du pouvoir occulte, mais encore de cet autre fait que l'exercice quotidien de la fonction judiciaire elle-même, est exposée à la même influence, en ce qu'elle a de plus délicat dans son action qui échappe à tout contrôle, et qui est souvent irréparable. Peut-être que si l'on s'en est tenu, comme je le regrette, au point de vue trop étroit de la Maçonnerie, cela s'est produit à l'occasion du fameux cas Para. Mais pour qui connaît le mystère de certains jugements inexplicables, et pour qui considère avec attention que le soupçon maçonnique peut bien souvent atteindre l'autorité des jugements qui ne comportent pas la discussion, pour qui sait combien est grand le nombre des magistrats Maçons, (à commencer par les plus hautes autorités), il sera

manifeste que ce côté du problème maçonnique est lui aussi d'une douloureuse et urgente actualité. »

— **Nous lisons dans le *Pasquino*, Turin 8 juin 1913 :**

L'honorable Chiesa a joué un mauvais tour au Ministre de la Justice, le F∴ 33e, Finocchiaro Aprile, en l'interpellant pour savoir ce qu'il pensait des magistrats qui sont Maçons. Son Excellence 33e, a, naturellement, dû faire déclarer qu'il ne s'en inquiétait point, qu'il laissait tout magistrat libre de se conduire comme il l'entendait, en matière de Société secrète.

Un Garde des Sceaux qui est 33e, se montrera toujours plein de tendresse envers un magistrat qui est Serpent Vert ou Rose-Croix. Le député républicain, ci-dessus nommé, prétendait soutenir la thèse absurde que, du moment qu'on admet dans la magistrature des catholiques assez fervents pour qu'on pût les regarder comme des crétins, le respect dû à la liberté de conscience interdisait de défendre aux magistrats de s'affilier à la Maçonnerie. Ce raisonnement serait admissible s'il s'agissait uniquement d'affaires de conscience, mais il s'agit d'une Société secrète, et les Sociétés secrètes sont interdites par le Code pénal.

Le sous-secrétaire de la Justice, un 32e, ou tout au moins un 16e, a donc dit qu'il n'est point défendu aux magistrats d'appartenir à la Maçonnerie, tandis que le ministre Spingardi ne veut pas de Maçons dans l'armée.

L'honorable Chiesa a semé ainsi la discorde entre les ministres qui sont F∴ et ceux qui ne le sont pas. Finocchiaro et Credaro sont en contradiction flagrante avec Spingardi. Justice et Instruction soutiennent les F∴ Guerre et Marine n'en veulent point. Pour faire enrager leurs collègues, qui ne peuvent se montrer qu'en uniforme de général et d'amiral, Finocchiaro et Credaro n'ont qu'à s'exhiber en costumes de 33e et de Serpent Vert, truelle en main, tablier sur le ventre. Partout, le monde sait qu'ils ne sont devenus ministres que grâce à ce costume. Et l'honorable Chiesa, qui veut des caricatures dans sa boutique, à Milan, ne s'aperçoit pas combien est risible cette histoire de trente-trois.

Aujourd'hui, à la Chambre, le député sectaire Eugène Chiesa a tenté une diversion en faveur de la Franc-Maçonnerie. Il a demandé aux ministres s'il était défendu aux magistrats italiens d'être Francs-Maçons. Le représentant du ministère a naturellement répondu par la négative. Le député Chiesa a alors déclaré qu'il s'attendait à cette réponse, étant donné la haute place que M. Finocchiaro Aprile, Garde des Sceaux, occupe dans la Franc-Maçonnerie. AIR., 4 juin 1913.

— **Le F∴ Giulio Bonfiglio, 33e, a bien voulu écrire à un périodique maçonnique une lettre où il explique à sa manière la querelle**

Fera-Ferrari. Sa lettre est assez incorrecte (au point de vue de la grammaire) et il résulte de ce fait quelques obscurités sur des points d'ailleurs peu importants. Mais, comme on y voit la place que la Maçonnerie italienne tient aux Etats-Unis, elle mérite d'être reproduite.

« C'est un devoir pour tout Maçon d'éclairer les F∴ sur toute mésintelligence qui serait une cause de désaccord entre Grandes-Loges. C'est ce qui m'a décidé à présenter les considérations suivantes sur l'Edit d'interdiction qui a paru dans vos colonnes.

« Ma conviction personnelle, en ce qui regarde l'attitude antagoniste des deux corps maçonniques italiens, l'un sous la juridiction du F∴ Fera, l'autre sous celle des F∴ Ballori-Ciraolo, est de n'éprouver aucune déférence pour l'un ou l'autre (*sic*) ; je suis donc parfaitement impartial, et toutes les informations données ici sont simplement des faits.

« L'Edit en question m'offre l'occasion d'expliquer à mes F∴ américains où en est la présente lutte entre les deux Corps Maçonniques.

« L'illustre Grand-Maître a parfaitement raison de se plaindre de l'infraction à la loi commise par le F∴ Martirano, qui a délivré des diplômes sans être autorisé à le faire par aucune des Puissances Maçonniques.

« Il faut regretter en même temps que le F∴ Fera ait jamais songé à admettre comme F∴ un tel F∴, et nous devrions savoir si le F∴ Fera était ou non au fait de l'acte illégal.

« Je veux dire l'acte qui a provoqué la promulgation de l'Edit. Une fois que les détails seront connus, et pas avant, nous serons à même de juger si le F∴ Fera a eu tort ou non.

« L'infraction à la loi commise par le F∴ Martirano ne constitue qu'un fait isolé survenu antérieurement à l'admission du F∴ Martirano dans la Maçonnerie par le F∴ Fera, et, comme un tel fait n'est pas une raison suffisante pour justifier les mesures prises par le Grand-Maître au moyen de cet Edit, ledit Illustre Grand-Maître aura dû connaître une infraction plus grave de la loi, commise par quelque Puissance Maçonnique italienne, reconnue comme telle par le même Edit.

« Il y a longtemps que la Maçonnerie italienne, en partie sous la juridiction présumée du F∴ Ettore Ferrari, a semé dans toute l'Amérique du Nord et du Sud (il s'agit seulement de la partie Sud des Etats-Unis) des Loges et des Chapitres, sous sa propre obédience, violant ainsi la souveraineté territoriale des Grandes-Loges, par lesquelles elle ne peut espérer d'être reconnue.

« Je cite d'après le dernier numéro (1912-1913) de l'*Annuario della Massoneria Italiana* publié par le Grand-Orient, page 131, ce qui suit sur les Loges, sous l'obédience du F∴ Ferrari : 1° Denver (Colorado) Loge *Vincenzo Federici*, adresse : Dr. Rudolph Abbi. — 2° Boston

(Massachusetts) Loge *Lunigiana*, adresse : Dr Giordane Gaggioli. — 3° Newark (New-Jersey), Loge *La Terza Italia*, adresse : Mr. Francis A. Fiore. — 4° Philadelphie (Pensylvanie), Loge *Roma*, adresse : Gius. Bruno. — 5° Pittsburg (Pensylvanie), Loge *Aurora Italica*, adresse : poste restante.

« Je ne mentionne pas les Chapitres ; je me borne aux Loges des Etats de l'Est. Je crois que ces faits méritent une attention plus sérieuse que le fait personnel, isolé, du F∴ Martirano. La création de Loges Italiennes dans la juridiction d'une Puissance Maçonnique américaine, le fait qu'elles sont établies d'après un plan préconçu, sont, selon moi, non seulement des infractions à la loi, mais encore des abus qui devraient être empêchés.

« Depuis la constitution politique du Royaume d'Italie, la Maçonnerie italienne jouit des ressources de deux juridictions différentes (*sic*), le Rite Symbolique, ou Loge bleue, actuellement représentée par le F∴ Ciraolo, et le Rite Ecossais Ancien et Accepté, représenté par le F∴ Ballori. Le Grand-Maître de la Grande-Loge n'est point le F∴ Ettore Ferrari, mais le F∴ Ciraolo. Ces deux Rites sont parfaitement distincts l'un de l'autre.

« Le Suprême Conseil a confié le soin de l'administration des Loges-Ecossaises au Grand-Orient, qui ne peut pas être reconnu comme un corps indépendant par aucune Puissance Maçonnique étrangère.

« Si sérieux que soit le fait qui vient d'être mentionné, il y en a d'autres encore plus sérieux qui touchent aux principes de la Franc-Maçonnerie. Après que les relations maçonniques avec le Grand Orient de France eurent été rompues parce que cette Puissance Maçonnique avait faussé les principes de la Maçonnerie historique, il s'ensuit comme conséquence logique que, pour la même raison, les relations amicales devraient cesser avec le Grand-Orient d'Italie. Dans les Loges Symboliques d'Italie, le serment a été entièrement aboli, et le néophyte adhère à la Loi Maçonnique par suite de déclaration orale, sans aucune cérémonie.

« Au sujet de la Sainte-Bible, elle a été entièrement bannie des Loges et des Bibliothèques maçonniques, et même beaucoup de F∴ ne savent pas ce que signifie le mot : Bible, car les Saintes Ecritures ont été remplacées par une doctrine athée ; ainsi la Maçonnerie française, aussi bien que l'italienne, ne sont ni plus ni moins qu'une institution politique, antireligieuse *sui generis* ; une visite dans n'importe quelle Loge, soit de la Grande-Loge, soit du Suprême-Conseil présidé par le F∴ Ballori, convaincra tout F∴ américain de la réalité du fait que j'énonce.

« Il n'y a aucun doute sur ce point : l'Ill. Grand-Maître de la Grande-Loge de New-York ignore ces choses. Son Edit d'interdiction a été probablement publié après que sa bonne foi eût été surprise par la conduite en apparence provocante du F∴ Martirano.

« Je conclus en disant que tandis que le F∴ Fera, dont la constitu-

tion basée sur la constitution anglo-saxonne, et par suite en harmonie avec la constitution de l'Amérique, n'est point reconnu ; au contraire, le F∴ Ettore Ferrari, dont la constitution n'est point d'accord avec la Grande-Loge, est reconnu.

« Les FF∴ du Rite Ecossais, dans l'Etat de New-York, sont dans une position fausse, parce que, comme membres des Corps Ecossais, ils doivent reconnaître le Souverain Grand Commandeur Fera, et que, comme membres de la Grande-Loge, ils doivent reconnaître le F∴ Ettore Ferrari, ou plutôt le F∴ Ciraolo.

« Le fait suivant va corroborer ce que je dis : Les FF∴ d'origine italienne de l'Etat de Colombie, ont donné, le 10 octobre 1912, à Washington, un banquet. L'Illustr. F∴ P.-W. Murch, Grand-Maître de leur Grande-Loge, a fonctionné comme président de ce banquet, ayant à ses côtés les FF∴ Fera et Camera.

« Bien que je ne représentasse aucun Corps Maçonnique italien, je fus invité : donc je suis sûr de mon fait. Des toasts furent échangés, d'où il s'ensuit que la Grande-Loge de Colombie reconnaît le F∴ Fera. Dès lors pourquoi les autres Puissances Maçonniques ne le reconnaissent-elles pas également ?

« Giulio Bonfiglio, 33e délégué de la République Argentine et de l'Egypte à la dernière Conférence internationale de Washington. »

— *L'Idea Nazionale*, 12 juin 1913, publie la note suivante :

Il est de notoriété publique que la Maçonnerie du Palais Giustiniani et celle qui obéit au F∴ Fera, font d'actives démarches en vue d'une réconciliation, afin de tenir tête ensemble, au soulèvement de la conscience publique. Mais que les FF∴ ennemis ne se fassent pas illusion : unis ou brouillés, ils ne doivent plus espérer de reprendre leur domination occulte sur la vie nationale.

— En présence du mouvement antimaçonnique, le pouvoir central de la secte a ordonné à l'obédience écossaise de Fera et à l'obédience symbolique de Ferrari de cesser de jouer la comédie de leur différend. En conséquence, le « schisme » Fera va finir, et la masse des Frères va former le carré autour du Temple menacé par des profanes dont la patience est à bout en face de la camorra sectaire, de ses monopoles et de ses « panamas » AIR, 13 juin 1913.

Italie. — *Affaire de Vérone.* — Un correspondant de l'*Avvenire d'Italia* lui écrit de Vérone, à la date du 19 mai, une lettre qui a paru dans le numéro du 22 mai et qui mérite d'être reproduite, car elle nous montre la maçonnerie sous un jour tout à fait inattendu.

« En février, mars et avril 1911, j'écrivis à la défunte *Unione*, de Milan, de jeter le plus grand jour possible sur la part d'ingérence dans les affaires Maçonniques locales, qui revenait aux nombreux officiers de cette garnison. On put constater que conformément à mes renseignements, sur l'action exercée par les officiers dans la Loge en sommeil « *Arena* », on avait constaté avec regret que, dans cette Loge, les officiers avaient voulu s'emparer des rênes de l'action Maçonnique.

« Le 15 février 1911, l'*Unione* publia ma première lettre qui redevient d'actualité, et que je crois opportun de vous envoyer.

« Je ne me suis jamais occupé des affaires de la Maçonnerie véronaise, mais je me souviens d'avoir signalé dans le fameux ordre du jour du 29 juin de l'année dernière, à l'époque où eurent lieu les élections municipales partielles, qu'un soir, un socialiste maçon connu, l'avocat Giuseppe Renzi, directeur du *Cœnobium* de Lugano, annonçant la victoire blocarde du haut des escaliers du Palais communal, remercia tout particulièrement les officiers de cette garnison de l'appui qu'ils avaient donné à la liste populaire. A partir de ce jour, les officiers furent les maîtres dans la direction de la Loge locale l'*Arena*, et s'emparèrent de toutes les hautes charges qui permettaient de faire agir la secte secrète.

« Mais cela déplut à plusieurs Maçons, qualifiés d'étrangers, ils engagèrent une lutte sourde, mais acharnée, contre l'élément militaire ; cette lutte tend à s'aggraver actuellement, attendu que les officiers l'emportent en nombre dans la Loge, et exigent que tous les F.·. qui se refusent à courber l'échine devant eux soient éloignés.

« Je puis assurer que ces jours-ci, on a eu recours à tous les moyens pour atteindre ce but, mais qu'on n'a pas réussi. Une haute personnalité du Grand-Orient de Rome, a été envoyée à Vérone pour procéder à une enquête secrète, mais elle n'a pas abouti.

« La Loge de Vérone menace de se dissoudre au moment même où il faudrait que le bloc fît de nouveaux efforts pour raffermir la situation sérieusement compromise. »

« Voilà la lettre que j'écrivis alors et qui fut reproduite par divers journaux libéraux. Cette lettre fut suivie de quelques autres où je racontais la lutte qui prenait une aigreur croissante dans la Loge de Vérone, entre l'élément civil et l'élément militaire. Mes lettres furent lues en Loge, puis envoyées aux souverains pouvoirs à Rome. Je fus désigné aux persécutions du grand nombre des gens qui ne voulaient à aucun prix que l'on révélât ce qui se passait dans ce temple Maçonnique de Vérone.

« Un soir, eut lieu une scène dramatique, entre les FF.·. militaires et les FF.·. bourgeois, toujours pour la répartition des grades de direction. Un informateur m'avait indiqué les noms des meneurs les plus importants. Ce fut une réunion extraordinaire. Quand les affiliés de la secte ténébreuse lurent le récit de l'*Unione*, ils eurent l'au-

dace de prétendre que je m'étais dissimulé sous une porte pour voir qui entrait dans la Loge. Comme on l'a vu, je n'étais nullement caché, j'avais seulement été renseigné d'une manière exacte. Pour avoir rapporté ce qui était arrivé dans cette soirée, où il y eut même des voies de fait, je fus l'objet de bien des menaces.

« L'élite de l'opinion publique véronaise continuait à blâmer l'attitude que persistaient à prendre ces officiers Maçons. Et la voix du blâme finit par monter jusqu'aux hautes sphères militaires de Rome; plus d'un officier y fut appelé pour se justifier, mais au bout de peu de mois, tout se passa comme jadis, les officiers intrigants de la Loge revinrent à leur poste.

« La lutte intestine entre les éléments *extrêmes civils*, et les officiers, continua toujours âpre. Les jeunes Maçons civils durent se résigner et rester obéissants aux *Vénérables* militaires.

« La victoire définitive de l'élément militaire parut produire une suspension des hostilités, quand des personnalités isolées et influentes de la Loge reprirent la bataille contre les vainqueurs.

« L'habileté des officiers Maçons, jointe à la partie tiède des anciens civils libéraux, les porta à déclarer la Loge dissoute, et à constituer sournoisement une Loge nouvelle appelée « *Augusta de la Vallée de l'Adige.* »

« Cette réédification de la Société secrète eut pour but d'exclure, de mettre à la porte les gens combattifs, les esprits rebelles, et de conserver tout ce qu'il y avait de gens humbles et dévoués parmi les artistes peintres et sculpteurs, professeurs, socialistes, réformistes, presque radicaux.

« Les officiers interrompirent leur action et restèrent tranquilles pendant plusieurs mois, s'occupant du travail de pacification, et concourant à consolider les œuvres anticléricales en vue de l'imminente bataille électorale. Mais, dans ce ciel serein, brilla, comme un éclair l'affaire Fara, et les conséquences qu'elle eut détruisirent la cohésion maçonnique militaire. Les officiers Maçons de Vérone sont absolument battus, je puis vous l'assurer. Peut-être qu'un audacieux, revêtu des hautes charges, se fait voir encore en compagnie des plus anciens maçons civils. Mais il règne une véritable panique ».

Cette lettre est signée X...

Le *Bonifatius-Korrespondenz* de Prague publie dans son fascicule du 1er juillet, p. 239, une étude sur le mouvement antimaçonnique qui se dessine si vivement en Italie, en ce moment. Nous sommes obligés de laisser de côté ce qui, dans cet article, se rapporte à la Maçonnerie dans l'armée, mais nous nous reprocherions d'omettre la conclusion, qui est d'un caractère plus général :

« Il est peu de pays où la Maçonnerie ait un compte plus accusateur à rendre de ses actes que l'Italie. Pour ne pas remonter trop

haut, bornons-nous à rappeler cette phrase de la *Rivista della Massoneria Italiana* (1re année, 1870, n° 8, p. 1) : « La Maçonnerie prit, elle aussi, possession de Rome derrière le Gouvernement italien, avec lequel elle avait tant collaboré pour cette conquête ». Et, malheureusement, c'est vrai : la Maçonnerie est maîtresse de Rome. Elle est parvenue en 1870, au but auquel elle avait travaillé infatigablement et par tous les moyens, depuis 1733, date de la fondation d'une première Loge à Florence. Et, quand elle parle de collaboration, elle s'exprime avec modestie, car c'est elle qui a fait la plus grande partie du travail. Et comment a-t-elle travaillé ? Un document de 1821 va nous l'apprendre : en cette année-là, les FF.·. se sentaient si forts qu'ils pouvaient se croire à la veille de réussir dans leur projet. Et ce document est vrai aujourd'hui dans ses parties essentielles :

« Gagner les Papes à la Maçonnerie est impossible. Vouloir faire « d'eux les prosélytes de nos idées serait ridicule. Deux choses de la « plus haute importance sont nécessaires pour marcher d'un pas mo- « déré, mais sûr : être doux comme la colombe, et avisé comme le « serpent... Ayez soin de vous faire en même temps un renom de « catholiques et de patriotes, ce qui vous donnera accès auprès du « jeune clergé et finalement dans les couvents mêmes, où vous ferez « des prosélytes. Commencez par rendre les étrangers impopulaires, « de telle sorte que quand Rome sera assiégée par la Révolution, « toute aide qui lui viendra du dehors passe pour un affront.

« Nous ne pouvons tenir tête aux ennemis comme l'ont fait nos « pères de 1793, car nous en sommes empêchés par les lois et plus « encore par les mœurs, mais avec le temps, nous réussirons à at- « teindre le but qui nous échappe aujourd'hui. Veillez donc à tout ce « qui se passe à Rome, but définitif de nos efforts ; faites tout ce que « vous pourrez pour jeter le discrédit sur le clergé ; agitez, agitez « avec ou sans cause, mais agitez. Voilà le mystère, c'est là que se « trouve le succès. La meilleure des conspirations, c'est celle qui est « la plus active, celle qui met en avant le plus de gens. Faites de la « gloire aux martyrs, célébrez les victimes, nous saurons bien leur « donner l'éclat nécessaire. Notre but le plus élevé doit être celui de « Voltaire, celui de la Révolution française : anéantir le catéchisme, « l'idée chrétienne qui a pris pied solidement à Rome. Un mot inven- « té, bien placé dans certaines familles, et qui circule dans les cafés, « dans les rues, peut tuer moralement un homme. Quand un prélat « part de Rome pour aller en province avec des fonctions publiques, « informez-vous aussitôt de son caractère, de ce qu'il a fait jusqu'à « ce jour, de ses qualifications... préparez lui la terrible réputation de « tyran, d'homme immoral et sanguinaire. Le peuple croira sans y « regarder de plus près. Déchirez l'ennemi, quel qu'il soit ; déchirez-le « par des propos malfaisants, des calomnies, et surtout déchirez-le « dès son début ». (César CANTIN, *Histoires des Hérétiques en Italie*, cité dans l'*Unita Cattolica*, 8 juin 1913).

« La secte a développé ce programme d'une façon magistrale, comme le montrent les enseignements de l'histoire. Le 20 septembre 1870, elle atteignit le but suprême de ses efforts. Elle travaille d'après la même recette, sans interruption, en vue du triomphe, l'anéantissement du pouvoir spirituel de la Papauté, et, par suite, de la Religion. Et malheureusement, elle remporte sur ce terrain des succès importants. Dans la *Rivista Massonica* de février 1890, on lit cette déclaration du F∴ Bacci : « Notre triomphe se montre dans la politique ecclé« siastique actuelle, qui a pour base la formule négative : « L'Eglise « Libre dans l'Etat Libre » ; il se montre dans les lois, qui sont rédi« gées, approuvées, promulguées, par nos FF∴ et qui enlèvent à « l'Eglise le monopole des fondations pieuses ». (*Rivista Mass.*, T. XXI).

Une grande partie du programme maçonnique, tel qu'il a été exposé dans un année antérieure de ce même journal, était donc réalisée en 1890 ; on y disait : « La Maçonnerie italienne doit obtenir du Gouver« nement italien : 1° La règlementation du patrimoine ecclésiastique, « dont la propriété appartient à l'Etat, et la gestion aux fonctionnaires « civils ; 2° l'application rigoureuse des lois qui oppriment les corpo« rations religieuses ; 3° la suppression de tout enseignement reli« gieux dans les écoles ; 4° la priorité du mariage civil sur le mariage « religieux. La Société maçonnique doit descendre dans l'arène poli« tique, doit faire prévaloir son influence et celle de ses membres, « afin d'obtenir du Gouvernement italien la suppression de toutes les « institutions qui, sous le manteau du culte, ne sont que des sociétés « de malfaiteurs. Il faut que le Gouvernement italien s'empare défini« tivement de cette monstrueuse fortune ecclésiastique qui s'est accu« mulée dans les chapitres cathédraux et les églises ». (Citation de l'*Unita Cattolica*, 11 juin 1913).

Le 10 octobre 1890, le Grand-Orient d'Italie, sous le Grand-Maître Adriano Lemmi, adressa à tous les FF∴ italiens la circulaire suivante : « L'Edifice que les Frères se proposent de construire le plus « tôt possible dans le monde ne pourra jamais être regardé comme « achevé, tant que les Frères italiens n'auront pas fait présent à l'Hu« manité des débris épars du grand ennemi. L'œuvre avance à grands « pas en Italie. Nous avons porté le ciseau sur les derniers lieux de « refuge de la superstition, et la fidélité du F∴ 33e qui occupe le « poste le plus élevé de la puissance politique (ce F∴, c'était Crispi : « note de la Réd.) nous est une garantie que le Vatican tombera sous « notre marteau vivant. Les derniers efforts rencontrèrent les plus « grands obstacles de la part du chef suprême des prêtres et de ses « vils esclaves. Le Grand-Orient invoque le génie de l'Humanité, « pour que les FF∴ travaillent de toute leur force à *disperser les « pierres du Vatican, afin d'en construire le temple de la Nation « émancipée* ». (Cité dans *Lettres apostoliques de Léon XIII*, T. VII, p. 226). Deux ans plus tard, Lemmi entreprit une tournée de confé-

rences par toute l'Italie, et y déclara de nouveau la guerre ouverte à la Papauté. Ce programme a été adopté par le Grand-Maître actuel Ferrari, qui, au Congrès maçonnique international de Rome, le 20 septembre 1911, a déclaré que Lemmi, avec ses admirables conférences dans les différentes Vallées (villes qui possèdent des Loges), avait exposé courageusement le hardi programme de l'Ordre (*Rivista Massonica* 1911, p. 34).

C'est donc l'esprit de la vieille Maçonnerie mazzinienne qui règne encore actuellement en Italie. Et l'Autriche « l'*Austria Maladetta* » comme la *Rivista Massonica* l'appelle poliment (citée par l'*Unita Cattolica*, du 27 mai 1913) fait bien d'avoir l'œil sur les FF∴ italiens. Car l'anéantissement de la Papauté et l'anéantissement de l'Autriche et de la Maison de Habsbourg ont été présentées par Mazzini à l'Italie comme formant sa *double mission*. Et, jusqu'à ce jour, les Frères n'ont malheureusement été que trop favorisés dans l'exécution de leur programme.

— La réponse suivante est extraite des journaux *Il Momento* de Turin, *L'Italia*, de Milan, le *Corriere d'Italia*, de Rome, numéros du 21 juin 1913 :

Un lecteur curieux a posé à quelques journaux italiens, *Il Momento*, *Giornale d'Italia*, *Corriere d'Italia*, une question assez difficile à résoudre : « *Si la documentation antimaçonnique est exacte, si la Maçonnerie est la Société criminelle qu'on dit, pourquoi ne la traite-t-on pas comme on l'a fait pour la Camorra ?* »

« Nous sommes de cet avis, disent les journaux en question, en commentant cette lettre ; il est assez difficile de dire exactement en quoi la Maçonnerie et la Camorra diffèrent, en quoi l'*Omerta* camorriste se distingue du secret maçonnique ; il y a entre les deux un lien de famille, c'est ce que reconnaissent les Maçons convaincus. L'honorable Colajanni doit être aussi de cet avis : quand on a parlé à la Chambre de l'affaire du Palais de Justice, n'a-t-il pas répondu à un certain parlementaire qui se permettait de déposer sur les faits de gabegie auxquels se plaît trop souvent l'Italie officielle : « Regardez donc un peu ce qui se passe en France, et en guise de consolation, rappelez-vous l'affaire de Panama, celle des biens des congrégations.

« Toutefois, malgré l'identité évidente des deux groupes, maçonnique et camorriste, comment se fait-il que le premier ait réussi à se faire traiter autrement que la Camorra ?

« Nous répondons : « Vice de forme ».

« Mais nous devons poser une question préliminaire : « Est-il bien certain que la Camorra elle-même soit traitée comme elle le mérite ?

Est-il certain que toutes les formes de la Camorra tombent sous le coup de la Loi ? Ce sont là des questions épineuses, mais, cher lecteur, avez-vous oublié le procès Cuocolo ? Puis, admettons un instant que la Camorra a un vice originel : elle se recrute dans les classes inférieures, dans le prolétariat. La Maçonnerie, au contraire, se glorifie d'une origine illustre ; elle prétend remonter jusqu'aux temps bibliques ; elle a un arbre généalogique qui continue à produire des fruits, même en un sol démocratique. Et puis, regardez : la Maçonnerie fait comme les nobles déclassés, comme les enfants boudeurs, elle ne se défend pas des accusations, ce qui lui serait difficile ; elle vous jette à la face son état-civil plus ou moins authentique, elle vous cite les pères, les oncles, les grands-oncles illustres. Une publication maçonnique populaire, éditée opportunément par le directeur de la pire pornographie italienne, vous étale en fait de Maçons authentiques, Confalonieri, Don Enrico Tazzoli et finalement Silvio Pellico. Devant une pareille exposition d'hommes célèbres, vous vous taisez! Mais, comme les temps sont changés ! La Maçonnerie vous prouve par deux et deux font quatre, que c'est elle qui a fait l'Italie, elle toute seule. Et vous lui refuseriez le droit de la refaire ?

« C'est ainsi que vit la Maçonnerie, comme les vicomtes en gants jaunes, à l'ombre fleurie de leur arbre généalogique. Que faire ? La Maçonnerie est une Camorra de classe. Le duel entre gentilshommes est, comme tout le monde le sait, la traduction bourgeoise de la bataille populaire à coups de couteau ; seulement, le prolétaire va aux galères, tandis que l'aristocrate en monocle est acclamé comme un seigneur de l'épée.

« Question de classe. Question de fumée aussi. La Maçonnerie est une colossale boutique où l'on vend de la fumée. Sans doute, on dit : « La fumée suppose le rôti » ; mais le rôti n'est pas du domaine public ; il n'est point à la portée des mains d'apprentis, de la grande masse des FF.·. bornés, qui forment la cohue, la grande famille maçonnique. Le rôti est réservé aux Vénérables, au petit nombre des habiles, des profiteurs, des arrivistes et arrivés.

« Pour les autres, pour le public des profanes comme pour le public des FF.·., on leur réserve la fumée, la suggestion de la puissance occulte, du pouvoir illimité, de l'omnipotence bureaucratique, la suggestion d'une Maçonnerie capable de distribuer des emplois à tous les bacheliers, à tous les fruits secs, capable de décider du sort d'un département, d'un ministère.

« Voilà la fumée, voilà comment on la vend, et au prix fort. C'est une vente prévue par le Code pénal, qui la qualifie de délit, et c'est un des délits qui caractérisent l'*Omerta* Camorriste. Mais c'est un délit d'un caractère singulier ; il suffit de le regarder fixement pour qu'il disparaisse ».

Cet article a pour conclusion :

« C'est justement pour guérir ces illusions que donne l'optique Maçonnique que nous poursuivrons notre campagne documentaire, heureux et fiers des adhésions et des applaudissements qui nous arrivent chaque jour.

— L'article suivant a paru dans l'*Avvenire d'Italia*, de Bologne, *Il Momento*, de Turin, et le *Corriere d'Italia*, de Rome, numéros du 25 juin 1913 :

Comment la Maçonnerie tente de s'emparer des ressorts de l'Etat Italien, dans le gouvernement, le Parlement et les administrations publiques. — La conviction générale, en Italie, que l'influence maçonnique s'exerce sur le gouvernement, sur tous les ressorts de l'organisme politique, est combattue, toutes les fois que l'occasion s'en présente, par les démentis du Rite des hauts dignitaires, et surtout par les hommes politiques, ministres, fonctionnaires, soit dans le but de cacher leurs projets sectaires — quand ils appartiennent à la secte — soit, plus souvent, pour ne pas donner l'occasion de croire qu'ils subissent par faiblesse, l'action de forces étrangères, en contradiction aux forces naturelles et légitimes de l'intérêt public.

Récemment, il aurait été utile, nécessaire, dans l'intérêt du pays, il eût été commandé par le simple sentiment des convenances et de la dignité politique, de se livrer à une discussion parlementaire sur l'influence de la Maçonnerie dans l'armée et la magistrature, — mais bien que plusieurs membres du Parlement aient vivement souhaité cette discussion, elle s'est dissipée en fumée, parce que le gouvernement a obéi à l'ordre du Grand-Orient qui redoutait le développement des fameuses interpellations. Le débat à la Chambre aurait été écrasant, désastreux, pour la Maçonnerie ; il aurait eu pour résultat de dévoiler les dessous ignobles du sectarisme et de l'affairisme politique : il aurait peut-être compromis certaines alliances hybrides de parlementaires, fait avorter certaines *combinazioni* électorales. Dès lors, plus de discussion : le gouvernement a dû aviser, non sans quelque dommage pour son prestige — à dissiper tout cela. Il en résultera que cette encombrante affaire de la Maçonnerie, au lieu d'être écartée, se prolongera dans les assemblées électorales, et que nous la verrons revenir dans la Chambre prochaine, nécessairement, immanquablement.

Mais — se demanderont bien des gens — de quelle manière, par quelles raisons, d'après quel plan préconçu s'exerce cette funeste influence maçonnique sur le gouvernement et sur les ressorts de l'administration publique ? Pour répondre à cette question, nous ne nous bornerons pas à traiter en termes abstraits des rapports entre la Maçonnerie et les gouvernements — ce qui serait une étude purement académique ; nous parlerons des rapports entre la Maçonnerie et le Gouvernement italien. Naturellement, notre démonstration sera appuyée de preuves ; nous ne nous en tiendrons pas à nos assertions

et à celles des adversaires de la secte ; nous aurons recours à celles des hommes les plus considérables et les plus représentatifs de la Maçonnerie.

Le programme d'Adriano Lemmi. — Adriano Lemmi, que l'on peut regarder comme le grand organisateur de la Maçonnerie italienne, est certainement celui qui a *conçu les moyens* propres à donner à l'Ordre la toute-puissance à laquelle il ne cesse d'aspirer : il a écrit à diverses reprises, dans la *Rivista Massonica*, sur les principes directeurs, il a énuméré les conseils pratiques que lui-même inculquait avec grande persévérance à ses sujets. Il visait alors à établir dans l'Ordre, en Italie, cette unité de but qui n'a pu être réalisée par la suite. Et voici un des passages où il exprimait ses idées au sujet de l'influence de la secte sur la vie publique :

« La Maçonnerie, vous le savez, mes fr∴ ne s'impose pas aux gou-
« vernements (nous verrons plus loin comment la Maçonnerie elle-
« même donne un démenti à cette assertion mensongère) ; *elle doit*
« *avoir, et elle a la puissance de créer et de diriger l'opinion publique.*
« Ainsi les gens qui hésitent à cheminer sur la route de la liberté,
« se sentent comme suffoqués, incapables de prolonger leur effort ;
« au contraire, ceux qui ont le désir de parcourir toute cette route,
« sont réconfortés et soutenus par l'appui et l'applaudissement des
« bons. *Et c'est ainsi que par la force irrésistible de notre persévé-*
« *rante propagande*, le pays possède des lois inspirées par les prin-
« cipes les plus larges de progrès civil. Ou bien nous sommes les
« inspirateurs et les modérateurs de l'opinion publique, ou bien nous
« n'aurions aucune raison d'être. Conduire la Maçonnerie italienne à
« la conquête et au sage emploi d'une si grande force morale, *qu'elle*
« *soit en mesure, en toutes circonstances, de former et de rectifier la*
« *direction politique du pays* ; faire d'elle le lien solide, et *pour ainsi*
« *dire le ciment indestructible de la patrie* (dans le sens mazzinien) un
« aiguillon pour les paresseux, un frein pour les téméraires, une puni-
« tion pour les gens méchants et vils ; voilà ce que je me propose. Et
« si la vie ne me fait pas défaut, si votre confiance me reste acquise,
« voilà ce que j'obtiendrai ».

Comment concilier l'affirmation qu'on ne veut pas imposer aux gouvernements, avec la volonté expresse de s'emparer de tout l'organisme de l'Etat ? Nous ne saurions le comprendre, ni l'imaginer. Nous nous bornerons à reproduire un autre spécimen des *principes* de Lemmi, où la théorie de l'influence maçonnique sur les pouvoirs publics est exprimée d'une façon encore plus explicite.

Les hommes portés au pouvoir par les Loges. — « Pour que notre
« action tende efficacement à son but, il faudra se servir des libertés
« politiques que nous avons conquises, pour avoir voix et autorité
« *dans toutes les administrations publiques ; c'est en elles et spécia-*

« *lement dans les corps législatifs que se trouve la force nécessaire* « pour accomplir pacifiquement l'évolution humaine... Donc, autant « qu'il dépend de nous, faisons en sorte que cette force tombe entre « les mains de *ceux de nos Fr∴* auxquel les cimes du pouvoir ne « donnent pas le vertige de l'oubli. *Nous devons être certains que les* « *hommes portés par les Loges aux emplois publics emploieront leur* « *nouvelle autorité à appliquer dans les lois civiles les principes et* « *les aspirations de la Maçonnerie.* »

Et il explique son idée plus clairement encore dans le passage suivant : « Puisque nous voulons la fin, nous devons vouloir aussi les « moyens. Dès lors, mettant à profit les libertés politiques que nous « avons conquises, et nous servant d'elles comme d'un levier pour en « conquérir de plus grandes, *travaillons à ce que nos F∴ en nombre* « *le plus grand possible, aient voix et autorité dans les Ecoles, dans* « *les administrations publiques et dans le Parlement* ». Et il ajoute : « *Pour arriver à ce but, nous avons besoin de la coopération de tous* « *les ordres de l'Etat.* Nous devons la conquérir et la posséder ».

Pour s'emparer de l'Etat. — On se dira, peut-être, que les adversaires de la démocratie radicale-socialiste républicaine ont recours à un expédient de polémique qui consiste à confondre celle-ci, dans son essence, dans son activité, avec la Maçonnerie ; on croira peut-être que parler de bloc démocratico-maçonnique, c'est employer une expression calomnieuse. Eh bien! quiconque aura des doutes à ce sujet, n'aura qu'à relire cet autre passage où le même Adriano Lemmi, — toujours au sujet de l'influence de la Secte sur l'Etat Italien, — définit les rapports entre la Maçonnerie et la démocratie : « La Maçonnerie... « travaille à amener les hommes dans les administrations publiques, « dans les assemblées législatives, aux cimes les plus hautes du pou- « voir, mais à y amener ceux des siens dont la fidélité est éprouvée, « ceux qui ne changent pas à mesure qu'ils s'élèvent, ceux qui sentent « d'autant plus la responsabilité et le devoir, qu'ils ont une autorité « plus grande (responsabilité et devoir à l'égard de l'Ordre et de son « programme, cela va de soi). Cette conception est à la fois éminem- « ment maçonnique et démocratique. La Maçonnerie doit... être con- « sidérée comme *l'armée de la démocratie*, c'est-à-dire qu'elle doit « veiller sur celle-ci, et livrer pour celle-ci les batailles de la civili- « sation et du progrès. »

Il serait peut-être plus exact de dire que la démocratie (la démocratie blocarde qui fait du *Secolo* son chef) est l'armée de la Maçonnerie, mais à part cette légère inexactitude, nous ne croyons pas qu'on puisse être plus explicite, étant donné qu'on parle dans l'intimité, dans le secret des Loges.

A-t-on jamais rien dit de plus, a-t-on jamais avoué avec un cynisme plus repoussant cette volonté maçonnique de s'emparer à tout prix, et par tous les moyens, de l'Etat et de l'organisme de l'Etat italien ?

Oui, on l'a fait ; celui qui l'a fait, c'est Ulisse Bacci ; grand secrétaire de l'Ordre, qui a voulu exprimer d'une manière adéquate l'idée du fondateur de la Maçonnerie italienne : il l'a fait en ces termes . « *è* « *necessario che gli uomini messi al Governo degli Stati o sieno nostri* « *fratelli o perdano il potere* ». (Il est nécessaire que les hommes mis au gouvernement des Etats soient nos Frères, ou qu'ils perdent le pouvoir).

Nous le demandons : après un commentaire d'une origine aussi considérable, aussi indubitable, que vaut l'assertion de Lemmi prétendant que la Maçonnerie ne s'impose point aux gouvernements ? Nous demandons encore : si cette force politique dont se vante la Maçonnerie était effective, à quelles conclusions arriverait-on quand on songe à tant de ministres italiens qui ont persisté envers et contre tous à rester au pouvoir, à s'y cramponner ?

Il est à propos de faire ici, une distinction entre les Maçons et les quasi-Maçons, entre les Maçons militants et les amis des Maçons. En fait, la secte compte comme siens, non seulement les FF.·. inscrits officiellement dans ses registres, mais encore tous ceux qui, par affinité mentale, par identité de programme, par intérêt personnel, par opportunisme politique sont disposés à ne point lui créer d'obstacles dans la poursuite de ses fins, et à favoriser ses plans et projets inavouables.

La Vigilance Maçonnique. — Naturellement la Maçonnerie ne s'en est pas tenue à l'affirmation du principe ; elle a élaboré tout un plan pratique de réalisation qui représente la partie la plus vivante de cette œuvre par laquelle elle veut exercer une influence sur l'organisme politique italien. Elle a créé un véritable réseau qui enserre étroitement tous les rouages de la vie publique. « En fait, s'inspirant « de ces considérations, le Grand Orient d'Italie ordonne que toutes « les Loges d'Italie surveillent la marche des *Œuvres pies* ; qu'elles « s'occupent assidûment des *élections administratives* ; qu'elles con- « trôlent les *actes des maires* ; qu'elles étudient les conditions et la « direction des *Ecoles primaires* ; qu'elles examinent les besoins de « leurs localités respectives, afin de les harmoniser avec la conception « et l'organisation d'un Etat prévoyant et civilisé (dans le sens maçon- « nique). Les Loges sont, par conséquent, invitées à choisir *cinq com-* « *missaires permanents* qui resteront en charge aussi longtemps que « les *Lumières de l'Atelier* (c'est-à-dire les officiers de la Loge) compo- « sées elles même de 3 ou 5 FF.·. ; ces commissaires seront chargés « de divers travaux mentionnés plus haut et de nommer immédia- « tement :

« 1° Une commission de vigilance pour les Œuvres pies ;

« 2° Une commission pour les élections administratives ;

« 3° Une commission pour le contrôle des Maires ;

« 4° Une commission pour les Ecoles primaires ;

« 5° Une commission pour les besoins locaux.

« Ces commissions, explique Adriano Lemmi, doivent représenter « *l'œil, l'esprit, le cœur et le bras de la Maçonnerie*, qui sortent de « ses temples, et voient, étudient, sentent et agissent dans le monde « profane. Les commissaires choisissent parmi les FF∴ ceux qui, « par leurs études et leur position sont les plus propres au travail « de leur commission respective. Les résultats de leur activité, leurs « propositions éventuelles, leurs demandes ou réclamations devront « être communiqués au Vénérable, qui, à son tour, les transmettra « au Grand-Maître de l'Ordre. Dans la *Vallée* où se trouveraient cons- « tituées plusieurs Loges, on convoquera une assemblée plénière de « tous les FF∴ dans laquelle, sur la proposition de toutes les « Lumières, préalablement réunies, les commissions seront nom- « mées, et sera désigné celui des Vénérables auquel elles devront « s'adresser pour leur communications avec le Grand-Maître. Ainsi, « Respectables et Chers FF∴, la Maçonnerie pourra véritablement « faire beaucoup, faire vite et faire bien ».

Nathan et la Giordano Bruno. — Ces commissions de vigilance furent instituées vers 1890 et elles fonctionnent depuis cette époque avec une activité et une énergie de jour en jour plus encombrante, en s'immisçant de jour en jour plus indiscrètement dans la vie et le fonctionnement de l'Etat et des administrations locales. De plus, comme on remarquait, aux environs de l'année 1900, un certain relâchement dans l'organisation générale de l'Ordre, Ernesto Nathan, Grand-Maître d'alors, affirma de nouveau les principes et les directions Maçonniques, et entrant dans les détails les plus minutieux, il établit auprès de chaque Loge trois nouvelles commissions de vigilance : 1° Commission administrative, 2° Commission de l'Enseignement ; 3° Commission de bienfaisance.

Remarquons une autre de ses recommandations ; elle complète le tableau néfaste que nous avons tracé.

Le maire actuel de Rome demande aux Loges de « travailler sans « cesse à ce que chacune crée auprès d'elle, et sous son inspiration, « une association profane, qui sous telle ou telle dénomination, avec « tel ou tel but, civique ou humanitaire, sur un large terrain de tolé- « rance, *soit susceptible de grouper des gens de toute classe du parti « libéral.* »

Ces Associations devront à l'avenir, se fédérer entre elles, *constituer la manifestation profane sous le vêtement juridique de l'Ordre*, et grouper ainsi les hommes qui « tout en s'associant à nous par les « institutions, ne veulent point se soumettre aux obligations rituel- « les. Ces associations seront comme la palestre où se prépareront « des candidats à l'Ordre maçonnique ».

Voilà comment s'expliquent la nature, les buts et la raison d'être

des diverses *Giordano Bruno*, et de toutes ces équivoques associations blocardes, hypocritement constitutionnelles, qui, en affichant mensongèrement un objet d'intérêt public, ou encore une intention de bienfaisance, ont pour chefs de grands personnages de la secte, et ne visent en réalité qu'à asservir les masses inconscientes et crédules aux intérêts obscurs et délétères que se propose la Maçonnerie.

C'est au moyen de cette insidieuse propagande que la Maçonnerie cherchera à réaliser son programme final, le programme inspiré par la préoccupation constante de détruire par tous les moyens dans la société italienne, toute idéalité religieuse et morale, programme qui a une fin anticonstitutionnelle, contraire à l'idée de l'Etat. Ce programme se limite idéalement à la vague et lointaine aspiration vers une république future, mais il s'affirme présentement, pratiquement par une intense propagande directe (Voir *Rivista Massonica*, années 1882, 1888, 1890) en vue de la multiplication des Sociétés de tir à la cible. On compte arriver par là à une armée libre, sans lien, sans hiérarchie ; on mène une « croisade contre les armées permanentes »; on en vient à la « transformation graduelle de l'armée permanente en nation armée », et « on recrute, parmi les officiers, de bons éléments pour la Maçonnerie. »

Après cela, après cette démonstration fondée sur les assertions de la Maçonnerie elle-même, on se demandera si c'est uniquement par des vues de parti que nous luttons contre elle, ou si, au contraire, le patriotisme le plus pur qui nous impose cette lutte comme un devoir, non point ce patriotisme de rhéteur qui se réduit à des phrases, mais cet amour sincère de la patrie qui impose à tout Italien, à quelque parti qu'il appartienne, le devoir de dénoncer publiquement les graves périls dont est menacé l'ordre social et constitutionnel dans lequel nous vivons.

La nouvelle ci-dessous a été donnée par le *Corriere d'Italia*, 14 juin 1913 :

Nous avons déjà parlé de l'activité qu'a déployée la Maçonnerie en Tripolitaine, où elle a fondé des Loges presque dans chacune des localités occupées.

Une *Loge*, nommée la *Dante Alighieri*, s'est constituée à Derna. Il en est de même dans la mer Egée : il y a une Loge italienne composée presque entièrement de militaires, à Rhodes, où la propagande hellénique et française s'affirme avec tant d'énergie contre l'occupation italienne. Cette Loge se nomme le *Quatre Mai* (Il 4 Maggio).

— Les Maçons savent, à ce qu'il paraît, en quel jour est née la ville de Rome. La Loge de Porto-Maurizio, non contente de célébrer le 22 septembre la fête de la délivrance de la ville, veut créer l'anniversaire de sa naissance. Voici le manifeste qu'elle a adressé au peuple de Porto-Maurizio :

« Citoyens, — en ce jour sacré pour la pensée italienne, — au nom de Rome qui revient aujourd'hui à notre pensée et à notre cœur, nous rappelons le sacrifice héroïque des grands et petits, qui a élevé et cimenté l'édifice de la patrie, qui a trouvé en Rome son couronnement superbe.

« A Rome, où vingt-six siècles d'histoire ont accumulé tous les genres de gloire, ce n'est plus le chef d'une religion qui exerce un pouvoir abusif au nom du droit divin ; c'est le Roi d'Italie qui, au nom de la nation, rappelle que l'Etat souverain n'a point abdiqué, et n'abdiquera jamais la haute mission, son devoir imprescriptible, d'empêcher aujourd'hui et toujours que la religion, quelle qu'elle soit, devienne un instrument de la politique.

« Théistes par principe, par éducation, par tradition, nous revendiquons au nom de Rome, — où toutes les croyances eurent un culte, la liberté sacrée de la pensée religieuse.

« Et pour la liberté de la pensée, nous continuerons la lutte séculaire, — tenace et irréductible, — contre la loyauté politique, qui est la plus grande mystification des siècles.

« Vallée de l'Empire (Porto-Maurizio) 1er du 2667-2021 avril 1913. — *Les Francs-Maçons de la Ligurie Occidentale.*

Le 20 avril, a eu lieu au Temple de la Loge *Garibaldi*, de Porto-Maurizio, l'initiation au quatrième grade de 10 Fr∴ Maîtres, qui ont constitué avec d'autres de San-Severo, Alassio, Ougliea, Diasco, une section du Souverain grand Chapitre « Triomphe Ligure » à l'Orient de Gênes. A cette cérémonie étaient représentées toutes les Loges Liguriennes, et quelques Loges françaises ; on y voyait les Vénérables des Loges de Nice : la *Philosophie Cosmopolite*, la *France Démocratique* et le *Demos*.

— L'*Avvenire d'Italia* du 2 juin 1913, journal républicain, publie l'information suivante, qui lui vient de Sampierdarena :

« Dimanche dernier, dans la salle de la Société de Secours mutuels l'Universelle, grande foule de républicains et d'assistants sympathiques, où après le discours des amis Storace Reparbelli et Morice, a été acclamée la candidature du Sur Prolini ; cette candidature avait l'appui de la Loge « La Verita » de la Coopérative Careo Rota, et de la Mutuelle Guiseppe Mazzini.

— Dans un article de polémique défensive, mais menaçante, où le *Secolo*, numéro du 2 juin 1913, enjoint au Quirinal de ne pas concourir à l'agitation antimaçonnique, on remarque un passage intéressant :

« Certes on pourra toujours discuter sur la Maçonnerie comme sur toute autre institution humaine. On pourra reconnaître, par exem-

ple, que quand le Pape Martin exemptait de tout servage et de tout impôt les maîtres initiés aux secrets de l'architecture religieuse, il ne prévoyait pas que ces *Liberi Muratori* (Libres Maçons) d'alors se répandraient dans le monde entier, et laisseraient partout, sous forme de sculptures, les symboles d'une vigoureuse protestation antipapale. Il n'est point de temple de superstition gothique qui ne dissimule dans ses lignes austères quelque forme inattendue de rebellion spirituelle. La *Maçonnerie a marché dans l'ombre de l'organisation ecclésiastique, comme son antithèse inévitable.*

— L'honorable député Meda a publié, dans l'*Italia* de Milan, le discours qu'il aurait prononcé à la Chambre, si la clôture de la session ne l'avait pas obligé à ajourner son interpellation. D'après l'*Italia* du 1er juin 1913, nous n'emprunterons à ce discours que les faits concrets qu'il contient :

« *Le Secret personnel.* — On voit souvent les feuilles publiques désigner tels et tels officiers comme Maçons ; on voit presque toujours ceux-ci s'empresser de déclarer hautement, publiquement, qu'ils n'appartiennent point à la Maçonnerie. Je me réjouirais de ces brillants désaveux si je ne me souvenais d'un fait notoire : parmi les règles maçonniques, telles que les ont révélées des débats judiciaires assez récents, il en est une qui interdit aux Maçons, même quand ils sont désignés comme tels, de le reconnaître : ils sont tenus de cacher leur qualités de Maçons toutes les fois que sa révélation pourrait avoir des suites fâcheuses pour l'Ordre. Je me souviens d'avoir entendu ici même, le 10 mai 1907, l'honorable Faella faire une réponse qui provoqua l'hilarité de la Chambre : comme on soutenait que l'honorable Giacomo Ferri était Maçon, il s'écria : « Comment peut-on savoir qui est Maçon ou ne l'est pas ? Ou bien on fait partie de la Maçonnerie, et l'on ne doit pas le dire ; ou bien on n'en est pas, et alors on répond de même, par une dénégation. »

« Il y a des Maçons qui voudraient nous faire croire que tout secret a disparu de l'Ordre. Eh bien ! même ceux-là font une réserve expresse à l'égard des noms. Aussi le Grand-Maître Ernest Nathan, dans la conférence apologique par laquelle il inaugura, le 21 avril 1901, la prise de possession de l'emploi de Grand-Maître, dit textuellement : « Nos actes, nos fins, les rites, les symboles, sont désormais du domaine public : le secret se réduit uniquement aux personnes de ceux qui agissent. »

Internationalisation et hiérarchie. — Le même Grand-Maître Nathan nous apprend, et je reproduis son propre langage, que les Fr∴ qui voyagent en pays étrangers sont certains de trouver, au moyen des seuls signes maçonniques, aide et conseil, et d'être accueillis dans les Loges du pays, aux jours fixés, puis il continue : « Ainsi le capitaine de navire, qui arborera la bannière maçonnique à son entrée au port,

sait qu'il trouvera, à son débarquement, des F∴ pour l'accueillir et le protéger ; on raconte même que dans les camps retranchés, dans les tranchées de siège, dans les opérations de guerre, il y eut des réunions de Loges auxquelles se trouvaient des officiers des deux armées ennemies ». Le Grand-Maître disait cela pour démontrer que la Maçonnerie est le germe des futurs Etats-Unis d'Europe. Mais je le demande à la Chambre et au gouvernement : quelle impression serait la leur, s'ils croyaient possible qu'un de nos navires de guerre entre dans un port étranger en arborant le drapeau vert à côté du drapeau tricolore, et que nos officiers tiennent en temps de guerre des réunions nocturnes pour célébrer des rites maçonniques en compagnie d'officiers de l'armée ennemie ? Qu'on ne me dise pas que ce sont là des exagérations : il n'est pas besoin de faire des recherches dans de vieux livres ; il suffit de lire un discours officiel prononcé il y a douze ans environ, à Rome, au Palais Giustiniani, discours qui se trouve dans notre bibliothèque.

« D'ailleurs, ce discours n'apprenait rien de nouveau à quiconque est au courant des publications maçonniques. On lit dans le numéro du 15 mai 1900 de la *Rivista Massonica*, à propos du signe dit de *secours* connu seulement des Fr∴ arrivés au moins au treizième grade : « Que pendant la guerre d'Afrique méridionale, les officiers anglais et boers pourvus de ce grade s'épargnaient mutuellement, quand ils se reconnaissaient comme Maçons à ce signe, selon un usage d'ailleurs pratiqué dans les guerres précédentes. Je ne discute pas la valeur morale de cet usage. Je me borne à rappeler, toujours d'après le Grand-Maître Nathan, que souvent les officiers d'un même régiment forment d'eux seuls une Loge militaire. J'espère que cela est faux, malgré l'autorité du personnage qui me fournit cette indication. J'ajoute que dans l'article 6 des Constitutions Maçonniques en vigueur en Italie, les Francs-Maçons ne se distinguent les uns des autres « que par les grades et offices dont ils sont pourvus dans l'Ordre. »Il est dit de plus, dans l'article 1er de ces Constitutions, que « l'Ordre des Francs-Maçons, appartient à la classe des Ordres de Chevalerie » — « et qu'il a pour objet le perfectionnement des hommes » ; mais vous êtes trop intelligents, chers collègues, pour ne pas voir le danger qui résulterait, en temps de guerre, de cette discipline maçonnique, de cette substitution d'un Ordre... de Chevalerie à la hiérarchie de l'armée de terre et de mer.

Y a-t-il des officiers Maçons dans l'armée italienne ? On l'a nié, mais l'affaire Para a prouvé qu'il y en a, et le Grand Orient l'a reconnu en citant ceux qui sont morts. Un autre indice non moins clair le prouve : je parle de la dépêche-circulaire envoyée en décembre 1911 par le Grand-Maître de la Maçonnerie Ecossaise à toutes les Puissances Maçonniques alliées et confédérées dans le monde entier, pour démentir les bruits d'atrocités répandus sur le compte de l'armée de terre et de mer italienne, combattant en Tripolitaine : ce télégramme

démontre l'inanité de telles accusations et dans quels termes ? « Les vertus des plus illustres FF.·. qui, partout où l'on combat au nom de l'Italie, sont revêtus des plus hauts grades, dans l'armée, la marine et la Croix-Rouge, auraient été une garantie certaine, mais nous avons cru de notre devoir de nous en assurer par nous-mêmes ».

Rappelons d'autres faits : l'interpellation adressée le 10 mai 1907 à feu l'amiral ministre Mirabelli par l'honorable Giacomo Ferri, où le ministre répondit que le ministère avait reçu des renseignements d'après lesquels l'agitation des officiers et les déplorables incidents survenus cette année à la Spezia, s'expliquaient en partie par l'action de certaines Loges Maçonniques qui existaient dans ce centre militaire ; que le ministre avait dû prescrire à l'amiral commandant en chef, de faire des recherches pour connaître les noms des militaires appartenant à ces Loges. Un autre fait : l'honorable Santini, le 17 juin et le 12 décembre 1907, interrogea le ministre sur l'attitude du major du génie en activité de service Giovanetti, qui était Vénérable de la Loge d'Ancône, et qui s'était signalé par sa propagande antimonarchique lors des élections municipales, et par son attitude identique lors de la célébration du centenaire de Garibaldi, puis dans la démonstration de Loreto, du 15 septembre 1907, au point qu'il fallut le punir de la suspension d'emploi.

— Nous lisons dans le journal l'*Italia*, de Milan, du 1er juillet 1913 :

La ville de Vérone, si forte par sa situation et les travaux du génie militaire, peut être en outre regardée comme une citadelle de l'Etat-Major Maçonnique.

Un député antimilitariste élu... par les officiers ! — La Maçonnerie Véronaise a un caractère essentiellement militaire. L'activité infatigable des officiers inscrits dans la secte occulte se révèle avec éclat dans la bruyante victoire du parti populaire aux élections municipales de 1910. Non seulement les trois quarts des officiers de cette garnison votèrent pour la liste radico-maconnico-socialiste, mais ils le firent après avoir mené une campagne électorale, après avoir fait de la propagande... à visière levée, presque dans les lieux de réunion du public. Cette propagande militaire aboutit à un résultat singulier : la victoire d'un candidat antimilitariste, Mario Todeschini, député socialiste de la première circonscription de Vérone. Il y a donc une région d'Italie, dont le député a crié en plein Parlement : « *A bas le Roi !* » et ce député doit son élection aux officiers de la garnison de Vérone !

Depuis cette époque, j'ai suivi avec une grande attention les évolutions de cette *Légion Fulminante* d'un nouveau genre, composée d'environ deux cents militaires, qui sans doute ne sont pas tous de Vérone, et qui a fini par former une sorte de puissante avant-

garde défensive du bloc radico-socialiste, et qui a des ramifications dans toutes les branches de l'administration locale. Peu à peu, les principaux membres de la vieille Loge l'*Arena*, tant civils que militaires, réussirent à faire pénétrer leurs fidèles représentants dans les nombreux établissements de bienfaisance, 1, si bien, qu'en un temps assez court, ils parvinrent à faire prévaloir leurs principes sans trop de difficulté.

Maintes et maintes fois, le bloc populaire se serait désagrégé, si les Maçons de la Loge n'étaient pas intervenus et n'avaient pas apporté en abondance le *ciment* et les *briques* nécessaires pour amalgamer des matériaux hétérogènes. La lutte contre les catholiques — lutte sourde et incessante — n'était justifiée que par la calomnie qui les représentait comme des ennemis de la patrie et des institutions, donc ennemis naturels des blocs anarchiques.

Et la direction blocarde continuait à envoyer ses ramifications dans toutes les branches des administrations publiques ; en même temps l'antique Loge qui porte pour enseigne « *l'Amphithéâtre* » s'augmentait d'un nombre extraordinaire de jeunes recrues. C'étaient surtout des officiers qui entraient dans le temple auguste de la Via San Fermo, et peut-être la Loge voyait-elle à l'horizon de lueurs rosées annoncer un glorieux avenir sous la protection du Vénérable Serpent Vert.

Le plan stratégique. — Vérone, dans le plan de campagne de la secte, devait être la place forte de laquelle partirait l'attaque contre la *Vendée cléricale*. L'ardeur combattive des chefs et surtout de ceux qui portaient l'uniforme, fut vraiment étonnante.

Un premier et significatif épisode fut celui du Patronage ouvrier de Pie X aux Stigmates, qui était une épine dans le pied des sectaires, car il réunissait chaque soir un millier de jeunes ouvriers, étudiants et soldats. Il y avait même parmi ses fidèles assidus un capitaine de cavalerie, homme très cultivé. On n'a pas de peine à deviner ce qui arriva : un *pronunciamento* fut organisé contre lui, et on y porta une accusation formidable. Un journal maçonnique dit que l'officier avait été vu dans la cour de récréation, où il avait suivi un bambin qui... faisait des évolutions élémentaires sur un paisible âne de Sardaigne. La dénonciation fut suivie, comme il convenait, d'un déplacement immédiat.

Fort d'une telle autorité, le Grand-Orient organisa un lent et sourd travail d'encerclement nocturne de tout ce qu'il y avait de meilleur dans l'initiative civique : on fonda aussi une *Croix Verte*, qui, malgré l'éloquence de la couleur, devait être apolitique, et aconfessionnelle, etc.

Ce qu'on se proposait, c'était de s'emparer des établissements de

1. Conformément à la tactique recommandée en termes formels à la dernière réunion du Grand-Orient d'Italie. (N. de la R.)

bienfaisance, afin de disposer librement de la charité publique et privée. Quand les FF.·. eurent mis la main sur les Congrégations charitables, ils firent venir de Piémont un Fr.·. très avancé en grade, très actif, très fidèle au rite, qu'ils chargèrent de faire fonctionner tout le mécanisme délicat des institutions de la ville.

En effet, le grave Fr.·. ne perdit pas de temps ; il changea quelques statuts ; il arriva ainsi à enlever aux curés de la ville, la charge de distribuer certaines aumônes aux pauvres de leurs paroisses ; grâce à son activité, il fut fondé une maison dite des *abandonnés*, qui devait faire oublier complètement une institution merveilleuse qui existait déjà. Elle avait été fondée par un pauvre prêtre, qui, en peu d'années, sans jamais avoir fait imprimer une ligne dans les journaux, était parvenu à réunir, dans une situation enchanteresse. — San Zonone in Monte, — près de 150 enfants abandonnés dans la rue.

Grandes manœuvres et batailles en famille. — L'Institut du Fr.·. ne tarda pas à surgir dans un ex-couvent devenu propriété municipale, et parvint à grouper une trentaine d'enfants ; il n'y fut jamais question d'éducation religieuse, jusqu'au jour où les protestations du public réussirent à obtenir que les orphelins fussent de temps à autre conduits à une messe dominicale. Cet établissement est devenu l'œuvre de prédilection de la Maçonnerie. Les journaux locaux rapportent même que l'année dernière, les officiers du 21e régiment de cavalerie offrirent à la direction un grand nombre de vêtements de rebut. Jusqu'à présent, rien de bien magnifique.

Il semblait donc que la *citadelle* de Vérone fut imprenable et qu'elle cachât un verger plein de fruits superbes ; mais l'un de ces fruits, c'était la pomme de discorde.

Les Fr.·. civils, surtout les militants des partis extrêmes, supportaient avec peine la hiérarchie maçonnique, que s'étaient attribuée exclusivement les FF.·. militaires. Ces derniers, en effet, occupaient les charges de *Vénérable*, de *Secrétaire*, d'*Auditeur*, de *Lecteur*, de *Caissier*, et même celle de... *Confesseur !...* Les FF.·. civils s'accommodaient fort mal de la discipline militaire très rigoureuse qui s'établissait dans la Loge et qui eût été à sa place dans une caserne plutôt que dans un temple maçonnique. De là date la crise profonde qui se prolongea en de nombreuses séances nocturnes ; il y eut des discussions orageuses, des débats incendiaires, il y eut même des pugilats qu'on eut de la peine à réprimer. Ces drames de famille et ces exercices gymniques, où il paraît que les civils n'eurent pas toujours le dessous, aboutirent à la nécessité de dissoudre la vieille Loge *Arena*...

L'Arena. — La chose eut lieu en 1912. Plusieurs mois après, quand le calme fut rétabli, on inaugura une Loge nouvelle, dite *Colonia Augusta de la Vallée de l'Adige* ; elle planta sa tente dans un palazzo de style baroque sur la Place San Pietro in Carnario, ce palais était

la propriété d'un israélite, Fr.·. des plus fervents. La Loge, assez vaste, est au rez-de-chaussée, et possède une sortie réservée sur la rue qui aboutit à la Via Antiteatro. Détail à noter : les ouvertures sont soigneusement calfeutrées, afin que les rumeurs de l'intérieur ne puissent parvenir aux oreilles des profanes.

Mais là encore, les militaires prirent le dessus : à peine cette Loge était-elle ouverte, que les officiers, toujours les plus actifs et en même temps les plus nombreux, eurent une supériorité écrasante sur les civils. Ainsi les *socialistes maçons*, de droite, restèrent battus, mais mécontents. La masse des FF.·. civils prit le parti d'attendre et de regarder. Cette masse compte plusieurs artistes, jeunes peintres et sculpteurs, des médecins, des avocats, quelques industriels, et des instituteurs en grand nombre, bonnes gens qui ne se tourmentent guère des luttes de suprématie et qui vivent tranquillement en cultivant leur illusion *d'arriver* un de ces jours ; ils s'imaginent que la secte s'occupe de leurs affaires et de leur avenir !

De la Loge capitonnée... à la farce. — On s'imagine dès lors quelle sourde rumeur se produisit dans la citadelle maçonnique lorsqu'*éclata le Scandale Fara*. La première pose que se donnèrent les officiers appartenant à la secte fut celle... du dédain. Les maçons les plus connus, dans leurs rapports avec les profanes, se sont mis à dire du mal de la Maçonnerie et à soutenir la thèse de l'incompatibilité morale entre la profession militaire et la Maçonnerie.

La comédie a eu aussi un épilogue officiel. Le Ministre de la Guerre, Général Spingardi, peu de jours après son discours au Sénat, ordonna que le texte en fût lu dans tous les régiments, aux officiers de tout grade.

A Vérone, voici quelle est la situation : Le colonel Maçon ordonne à un capitaine... qui est maçonniquement son supérieur parce qu'il est d'un degré plus élevé, — de lire le discours antimaçonnique du ministre de la guerre. Peut-on imaginer une farce plus risible ? Il ne manque plus que d'apprendre que le général Spingardi est Maçon : Mais les Maçons jurent qu'il ne l'est pas.

Inutile de dire que le bel essai de pièce militaire a obtenu à Vérone un grand succès d'hilarité. Mais aujourd'hui, par suite de la dérobade du Gouvernement, les gens se sont animés ; aujourd'hui il ne manque pas dans la Loge, des soldats du Roi... et de la Loge qui défendent publiquement la secte, mais en adaptant leur langage à la tendance de leurs interlocuteurs. Par exemple, tel jeune lieutenant, assez avancé en grade maçonnique, et qui ne se vante pas de la fréquentation des FF.·. socialistes, interrogé par moi, un de ces soirs derniers, sur l'action néfaste de la Maçonnerie dans la vie publique, finit par me donner raison et avoua l'œuvre complice accomplie par la secte dans les rouages les plus délicats de l'Etat, comme la justice et l'armée. Vous ne comprenez pas ? En effet, pour un profane, il est difficile de comprendre.

Mais il s'est produit un cas héroïque, tout récent, et dont tout le monde parle.

A l'occasion de la publication de certains spécimens d'autorités maçonniques italiennes, tirées de l'Annuaire de la Maçonnerie, on a répété avec insistance le nom et le prénom d'un capitaine de cavalerie en garnison à Vérone et ex-*Vénérable* de la Loge *Arena*. Eh bien ! le bruit court — et je le reproduis comme chroniqueur — ce capitaine se serait présenté au général Aliprandi, commandant le cinquième corps d'armée, et aurait déclaré très haut sa qualité de Maçon militant, en ajoutant que pendant toute sa vie, il avait été un excellent Fr.·. et un soldat irréprochable. Il serait intéressant de connaître la réponse de l'éminent interlocuteur, surtout après les tergiversations gouvernementales.

Ces tergiversations ont été pour la *Légion Fulminante* de Vérone une magnifique occasion de propagande. En effet, d'après les dernières recherches que j'ai faites personnellement, je suis en mesure de vous informer que la Loge, à la suite de la *Victoire* remportée par l'Ordre sur le gouvernement, s'est faite exceptionnellement belle. En ces derniers jours, les officiers ont su gagner à la secte plusieurs collègues comme *apprentis*, et ils les ont acceptés à l'unanimité, avec empressement. Ainsi, la garnison de la citadelle maçonnique a reçu des renforts ; elle est sortie plus forte de la campagne anti-maçonnique, et ses cadres peuvent se représenter ainsi, dans une vue d'ensemble.

Les officiers appartiennent en majorité au commissariat (à l'Intendance, tous les grades) ; puis viennent les bersaglieri, la cavalerie, quelques-uns de l'artillerie, un des carabiniers, et deux ou trois des autres régiments.

Au milieu d'une organisation galonnée si puissante, on a plaisir à constater que tous les magistrats résidant actuellement à Vérone, sont en dehors de la milice maçonnique, quelles que soient leurs opinions politiques et religieuses. Je sais qu'un jeune prêteur (sous-préfet) de province fait exception. Nous pouvons en dire autant des fonctionnaires de la Préfecture.

— On lit dans la *Perseveranza*, 11 juin 1913 :

« Il a paru, il y a quelques jours, en Italie, une brochure contenant un discours du comte Eugène Goblet d'Alviella, prononcé l'année dernière au Sénat de Belgique, pour défendre la Maçonnerie contre les accusations de Mgr Keesen. Le Fr.·. Saverio Féra, Souverain Grand-Commandeur du Suprême Grand Conseil, etc., etc., a écrit une préface pour cette brochure, et a publié le tout, afin de parer les coups qui pleuvent de tous côtés sur la secte ténébreuse. Cette préface est un tissu de banalités antiques. Bien entendu, Fera déclare que la Maçonnerie ne s'occupe, ne doit s'occuper ni de religion, ni de politique, et ensuite il déverse des torrents de fiel sur la religion. On dira sans doute, que Fera est anticlérical pour son

compte, et que le Rite Ecossais n'est ni clérical, ni anticlérical. Mais tout le monde sait que Maçonnerie est synonyme d'antireligion, que la Maçonnerie fait la guerre à tout sentiment religieux ; elle appelle cela délivrer l'homme des liens de la superstition, mais cette délivrance comporte la destruction dans le cœur et l'esprit, du principe d'autorité qui est la base de toute société humaine. Fera nous présente comme un modèle, cet amiral anglais qui assista, *sur son navire*, à une tenue maçonnique, et s'y mit sous les ordres d'un simple capitaine, qui était le Vénérable de la Loge. Il est évident que pour Fera, toute forme de hiérarchie (bien entendu une exception est faite pour la hiérarchie maçonnique, avec ses 33 grades, ses décorations, ses insignes. Note de la R.), est une petitesse, une vaine distinction, une faiblesse profane.

Internationaliste par essence, la Maçonnerie est un des agents qui contribuent le plus efficacement, d'une manière directe et indirecte, à affaiblir le caractère individuel et surtout la conscience nationale. On doit être grandement reconnaissant à Giovanni Giolitti, d'avoir entrepris la guerre de Libye, malgré l'opposition et les cris de la Maçonnerie. Jusqu'à la veille de l'ouverture des hostilités, la Maçonnerie se mit au service des Jeunes-Turcs, qui se recrutent exclusivement en elle ; la Maçonnerie n'a jamais cessé d'exercer une influence funeste, anti-italienne, de cacher ou de dénaturer les faits, de paralyser l'action des fonctionnaires et du Gouvernement.

..... Ce qu'elle a fait alors, elle le fera encore..., mais le pays, rappelé au sentiment de sa dignité, en finira avec cette opposition sournoise antinationale.

— Article de *Il Momento*, de Turin, dans son numéro du 1er juin 1913, et reproduit par le *Corriere Della Sera* qui dit que la *Rivista Massonica* a jugée déplorable pour la Maçonnerie italienne, le jugement du G.·. M.·. Fera.

L'axiome fondamental et officiel de la Société Secrète, c'est-à-dire l'étiquette que la Maçonnerie met en évidence, chaque fois qu'on l'accuse de faire de la politique antinationale, c'est qu'elle ne s'occupe ni de politique, ni de religion. Cela est dit avec ostentation non seulement aux profanes, officiellement et officieusement, mais encore aux adeptes qui après avoir obtenu seulement les premiers grades maçonniques, constituent entre les mains des chefs un instrument précieux, et souvent inconscient de défense et de propagande. La chronique journalière prouve que la Maçonnerie est essentiellement politique.

Le Statut de laSecte. — La Maçonnerie fait de la politique antinationale et antireligieuse, en cachant ou travestissant de son mieux ses buts, et recourant à des moyens où il y a beaucoup plus d'habileté que de loyauté.

Le but précis et préétabli de la Maçonnerie est de concourir à préparer partout où cela est possible, l'avènement de gouvernements républicains démocratiques et anticléricaux, c'est-à-dire de la démocratie sectaire, et de cet anticléricalisme vieux et nouveau qui a déjà produit des effets si destructeurs dans un certain petit royaume, et qui menace aujourd'hui plus d'une grande nation, comme la France. Ce but politique, c'est celui que les Maçons n'avoueront jamais, pas même dans les réunions exclusivement composées de FF.·. Un des premiers canons de l'Institution est celui-ci : *Les buts suprêmes de l'Association doivent être vus par intuition*, car ils ne seront jamais formulés directement, ni même *indiqués par voie d'allusion.*

Les FF.·. inscrits ou appartenant aux trois premiers grades ne sont pas mis au fait des manœuvres qui s'opèrent en haut lieu. Toujours maintenus dans une ambiance de curiosité excitée et jamais satisfaite, au moyen d'un langage et de rites mystérieux qui ne sont jamais éclaircis et qui, peut-être, ne signifient rien. La première période de l'apprentissage maçonnique est fort pénible : on sait qu'il y faut beaucoup de patience. Mais si vous en avez, vous serez récompensé plus tard ; il n'y a qu'à attendre.

Consultons le Statuto Generale della Societa dei liberi Muratori del Rito Scozzese Antico ed Accettato, créé pour régler seulement la conduite et la carrière de ceux qui appartiennent aux trois premiers grades. A la page 1, les buts politiques sont nébuleusement indiqués et le concert obscur est complété par certains épisodes significatifs du cérémonial. Article 1er : « L'Ordre des Francs-Maçons appartient à la classe des Ordres chevaleresques ; il a pour but le perfectionnement des hommes ».

En outre, dans les inoffensifs statuts dits « Statuts généraux », l'article 325 cherche à cacher les buts républicains de la Maçonnerie en ces termes : « Il n'est jamais permis de parler, en Loge, ni de «religion, ni des affaires de l'Etat ni d'aucun autre sujet profane ». et, pour mieux insister, il ajoute la menace : « Toute assertion men- « songère et dolosive sera rigoureusement punie ». Donc, ceux qui appartiennent à ces trois premiers grades ignorent donc officiellement les buts politiques de la secte dont ils font partie ; il leur est permis de les deviner par intuition, mais sans qu'ils aient le droit de dire qu'ils ont compris.

Cherchons donc ailleurs : franchissons un degré de plus dans l'échelle maçonnique. Ouvrons le*Regolamento Generale delle Officine superiori del Rito Scozzese Antico ed Accettato* (Rome, Civelli 1908), manuel des inscrits qui sont arrivés au neuvième grade. Là enfin, la Maçonnerie est plus sincère, mais toujours dans la mesure que comporte son organisme. Article 138 : « Le Conseil des Cheva- « liers Elus « Kadoches » (sic) tend à développer les grands problè- « mes sociaux, politiques et religieux, qui constituent les plus inti- « mes préoccupations et l'objet le plus élevé de la Haute Maçonnerie

« du Rite Ecossais, et il encourage par l'étude et l'apostolat le règne « de la Liberté, de l'Egalité, de la Fraternité ».

Dans cet article, du moins on voit clair. Aux FF.·. qui ont atteint un grade supérieur, à ceux qui, bon gré mal gré, sont désormais attachés par des liens indissolubles au triangle maçonnique, il semble que ces paroles ne soient point susceptibles d'une double interprétation. Les FF.·., sans avoir rien su de l'œuvre politique à laquelle ils ont travaillé, ont le droit de dire qu'ils ont compris quelque chose. En tout cas, le secret maçonnique est inviolable. Quiconque l'aura deviné pourra en faire ce qu'il voudra, mais gare à qui se vantera, aura même l'air de le posséder : « Toute assertion mensongère sera rigoureusement punie ».

Rites symboliques républicains. — Nous pourrions nous en tenir aux citations qui précèdent ; elles suffisent à montrer que la Maçonnerie est antinationale. Mais il y a un vaste ensemble de cérémonies et de rites, de formules, de titres, de grades. Il ne sera peut-être pas inutile de faire une brève revue, avec des documents bien choisis, des cérémonies secrètes qui ont un sens politique caché, qui contiennent de vagues allégories républicaines, que révèle un examen attentif.

Dans le rituel du troisième grade, la cérémonie solennelle de l'initiation se déroule ainsi : Le candidat est introduit dans la salle de la Loge, où se trouvent déjà tous les autres maîtres, qui portent au cou le fameux collier noir. Au centre de la salle, est une bière peinte en noir, sur laquelle est un crâne humain. Le Président de la Loge, le Vénérabilissime, ou Très Vénérable, se tourne vers le candidat et lui dit : Vous voyez ce crâne ; il vous dit : autrefois, je fus ; aujourd'hui, je ne suis plus ; voulez-vous me dire si ce crâne fut celui d'un esclave ou celui d'un roi ? » Le nigaud qui demande à être promu au troisième grade est naturellement effaré de s'entendre poser une telle question, si bien préparé qu'il soit : le plus souvent, il ne sait que répondre. Alors le Très Vénérable, pendant que les autres Maîtres prennent un air aussi grave que le comportent les circonstances, raconte brièvement au malheureux une petite histoire juive, au moyen de laquelle il lui apprend que la Maçonnerie a hérité du serment fait par les prêtres du Temple, de venger leur frère occis par l'ordre du Roi Salomon ».

Passons. Dans les cérémonies du neuvième grade, les allégories sont encore plus ridicules, mais elles sont d'une grande clarté. La petite fable que conte au candidat le Président de la Loge, est la suivante : « Quelques-uns des Maîtres qui avaient juré de venger « Hiram, tuèrent le ministre de Salomon, lequel voulut à son tour « punir les assassins. Mais on lui fit remarquer prudemment que le « sang appelle le sang, et le Roi, convaincu et effrayé, renonça à « son projet. »

Le signe de reconnaissance du neuvième grade est encore plus

significatif : Le Président de la réunion feint d'être le Roi Salomon ; il a sur la tête une petite couronne royale. Les FF∴ qui entrent dans la salle ont à la main droite un petit poignard, dont ils frappent légèrement le président, en visant à la couronne. Pendant cette réunion, les FF∴ prennent un air indolent en croisant les jambes, appuyant leur menton, en signe de profonde indifférence ; c'est encore un symbole, celui de l'apparente inertie de l'association, pendant que le cerveau de la secte travaille et dirige.

Les cérémonies du 18e grade sont encore plus transparentes. On y figure la mise à mort du Grand-Maître des Templiers sur l'ordre du Roi de France.

Signes tangibles. — Cette seconde partie inspirera certainement aux lecteurs des doutes sur le sérieux de la Maçonnerie. Le ridicule n'y fait pas défaut, mais plusieurs de ces formules ne sont que des restes d'antiques symboles usités dans l'association. Aujourd'hui qu'elle travaille et opère à l'ombre des gouvernements, et qu'elle a ses manifestations officielles, elle pourrait bien supprimer ces formes vieillies. Voilà ce qui se dit généralement. Mais alors on oublie ou on ignore deux choses : d'abord la nécessité de donner à l'initié une idée terrible du mystérieux secret auquel on le fait participer, et de lui faire une forte impression ; puis il s'agit d'exciter sa curiosité, d'aviver en lui le désir de pénétrer plus profondément dans les méandres obscurs de l'association. Et surtout on oublie le vrai sens politique de toutes ces formules.

Dépouillons les rites de tout leur revêtement extérieur, ridicule, signe des temps passés, oublions les appareils à faire peur, les hommes armés, les crânes humains, les employés du gouvernement travestis en roi Salomon, avec les bandes multicolores : oui, tout cela est grotesque, encombrant, tout cela n'a d'autre but que d'impressionner. Ne regardons que la substance. L'histoire du prêtre du Temple tué par Salomon et du serment de vengeance transmis aux Maçons, ont un sens fort clair : indiquer aux FF∴ le but de l'association : la haine à la monarchie. Tel est le sens des autres historiettes du cérémonial du neuvième grade, les coups de poignard portés à la couronne du Vénérable, et d'autres signes plus tangibles encore.

Le numéro 33 qui revient si souvent chez le F.:., les 3 angles, les trois côtés du triangle, les 33 grades maçonniques, tout cela rappelle les trois points fondamentaux sur lesquels la Maçonnerie veut établir l'Empire de la Liberté, de la Fraternité et de l'Egalité, principes de la Révolution Française et de la République. Le concert républicain est sans cesse répété, rappelé.

Jusqu'en ces toutes dernières années, la Maçonnerie célébrait, le 10 mars de chaque année, une commémoration des Morts, ainsi qu'on la retrouve dans certains journaux de 1901-1902-1903. A partir de cette date, quand on sut que cette fête de tous les morts était en

réalité celle du seul Giuseppe Mazzini, mort le 10 mars, elle fut supprimée.

Dans toutes les Loges où sont exposés des portraits de rois, on ne leur voit que les insignes du troisième grade, afin de bien marquer par là que jamais les souverains n'ont pu et ne pourront réaliser les buts maçonniques "véritables", révélés aux seuls Fr∴ des grades supérieurs. En Italie, tous les républicains sont Maçons : il est inutile de citer des noms connus. Et pour ajouter un indice, rappelons le mot inscrit sur les bandes blanches, insignes du 33e grade ; l'article 34 du Règlement général les décrit ainsi : « Echarpe blanche en travers, de gauche à droite, avec l'aigle à deux têtes, surmontée d'une couronne de tours et de l'étoile à cinq pointes. L'aigle tient entre ses serres une épée nue, à laquelle est suspendu un ruban qui porte, brodés en rouge, les mots suivants : « *Ordo ab Chao* ».

Après cet exposé détaillé du Statut et des Rites, de leur signification, il semble que le but antinational de la Maçonnerie soit assez manifeste. La Maçonnerie sait conduire à ses fins les fonctionnaires de l'Etat, les officiers de l'armée, grandir à l'ombre du drapeau tricolore, se complaire sournoisement dans son œuvre de destructions nationales, qui a eu récemment un épisode terrible : la République portugaise.

La Maçonnerie écossaise confirme les accusations portées contre la Maçonnerie italienne. — Il a été publié un opuscule de propagande qui avait la prétention de faire la lumière sur les rapports entre l'armée et la Maçonnerie ; cette lumière nous était fournie par le comte Goblet d'Alviella, un Grands-Maîtres des Loges Belges.

Cette petite publication, que le profane pourrait prendre pour une modeste contribution à la documentation maçonnique, n'est en réalité qu'un acte d'accusation formidable et explicite contre la Maçonnerie italienne. Dans la Préface et les notes dont le Grand-Maître d'Italie Saverio Fera a illustré ce discours de Goblet, il commence par déplorer la vigoureuse et honnête campagne qui débute, mais il finit en nous offrant, pour soutenir cette campagne, une documentation de premier ordre, de provenance toute maçonnique.

Motifs de cette campagne. — Le Fr∴ Ferrari, qui se fait l'éditeur de ce discours du Très Grand Fr∴ Belge, cherche à expliquer ce phénomène si étrange qu'en Belgique, pays qui passe pour clérical, gouverné, en effet, depuis vingt-deux ans par le parti clérical, par un ministère manifestement clérical et antimaçonnique, on a pu discuter dans une haute assemblée avec autant de calme ; comment on a pu y formuler les fins suprêmes, les principes, les règles de la Maçonnerie, la défendre contre les attaques des préjugés et des calomnies, tandis qu'en Italie, dans l'Italie libérale, gouvernée par un ministère ultra-libéral, rien de pareil n'a été possible. Et comparant les déclarations des ministres de deux pays, il dit que celle du minis-

tre clérical belge paraît bien plus libérale que celle du ministre libéral italien.

Quelle est l'explication de cette prétendue énigme ? Le Grand-Maître italien ne veut pas nous la donner tout de suite : il enveloppe sa pensée dans une série d'ambigüités parfaitement maçonniques :

« Selon nous, dit-il, c'est qu'en Italie, on étudie peu ou point du « tout la Maçonnerie, en sorte que bien des gens se font de la Ma« çonnerie une idée exactement contraire à la réalité, et que certains, « soit faute de réflexion, soit dans un but ou un autre, se laissent en« traîner à y entrer. De là, des désillusions, des contradictions, des « oppositions, des équivoques, le tout alimenté par les superstitions « des cléricaux, qui furent, sont, et seront toujours les ennemis de « la Maçonnerie ».

Et notre Grand-Maître continue en s'indignant de ce que dans le Sénat Italien, pas une seule voix ne s'est fait entendre pour faire remarquer l'étrangeté du débat, parce que tout le monde est d'accord pour signaler la Maçonnerie comme une secte politique, alors que l'article 4 du Règlement général (maçonnique) dit en propres termes : « La Grande-Loge veille à ce que soient respectés les Statuts géné« raux de l'Ordre, les Rituels des Grades, les Constitutions et les « Règlements spéciaux, et à ce que, dans les Loges symboliques, il « ne soit permis de parler ni de religion, ni de politique ».

Le lecteur, doit rester ahuri, et se demander de quoi peuvent parler les Maçons dans leurs conventicules.... quand ils combattent l'enseignement religieux, ou bien s'ils font de la politique, quand ils apportent de la chaux et des pierres pour la construction du Bloc Capitolin. Mais que ce lecteur prenne patience.

Les Deux Maçonneries. — Il y a deux Maçonneries, elles sont bien distinctes et elles se sont déclaré la guerre. La Maçonnerie qui se défend dans l'opuscule belge-italien n'est point la Maçonnerie d'Ettore Ferrari, d'Ernesto Nathan.... et du général Fara ; c'est celle que représente en Italie le Grand-Maître Saverio Fera. Et les rapports entre la Maçonnerie de Fera et celle de Fara sont empreints d'une cordialité telle que selon Fera, la Maçonnerie de Fara est exactement le contraire de la Maçonnerie, qu'elle en est la négation.

Aussi, le récent opuscule polémique, en défendant le fort petit nombre des Loges Fériennes, constitue un réquisitoire terriblement... fraternel contre la centaine de Loges que préside Ettore Ferrari, contre la Maçonnerie qui est la Maçonnerie italienne. Pour Fera, « la Maçonnerie italienne est schismatique, irrégulière. Elle a dégénéré en un parti politique, en une secte qui encourage les bas intérêts, les intrigues... »

Le schisme de la Maçonnerie italienne, comme Fera le rappelle, date de 1906 ; jusqu'à cette année, la formule maçonnique était la suivante : « La Maçonnerie universelle tend au perfectionnement

« moral, intellectuel et matériel de la famille humaine. La Maçon-
« nerie est une, mais elle se répartit en Communions nationales, « qui, par l'identité des principes et des fins, sont solidaires sur toute « la surface du globe. »

« En 1906, continue Fera, *en vue de fins secrètes, par suite de* « *compromis politiques et intéressés*, — on voulut, avec une très « faible majorité, inspirer cette autre formule : « La Communion « italienne, sans se détacher par ses principes et sa fin, de l'Ordre « mondial, professe, se propose, défend le principe démocratique dans l'ordre politique et social. »

« Depuis lors, la vraie Maçonnerie et les Vrais Maçons comprirent le devoir de se séparer d'une *union hybride* qui était la mort de l'Ordre Maçonnique. Cela se fit le 24 juin 1908, jour où ceux qui voulaient transformer la Maçonnerie furent abandonnés à eux-mêmes. Et c'est par suite de cet événement qu'ils sont devenus ce qu'ils sont actuellement, irréguliers et schismatiques, membres d'une *organisation clandestine*, qui n'est point la Maçonnerie et ne peut être reconnue pour telle ni par le monde profane, ni par le monde maçonnique. Le grand Congrès international de Washington, D. C. (anno 1912) a désormais fait cesser toute équivoque : en Italie, il n'y a qu'une Maçonnerie régulière, celle du Rite Ecossais ancien et accepté. »

La Maçonnerie italienne, esclave de l'immoralité. — Seulement, en voulant dissiper les équivoques, le Grand Maître Fera en crée une nouvelle, et fort grande et fort grosse, par la publication de sa brochure. Si la Maçonnerie italienne est une *organisation clandestine*, adonnée aux *manœuvres subversives*, aux *intrigues politiques*, que signifie cette polémique qu'il engage avec les fauteurs de la campagne antimaçonnique actuelle, et... avec le Sénat d'Italie ? Qu'est-ce que les adversaires de la Maçonnerie veulent démontrer, sinon ce que démontre d'une manière irréfutable le Grand-Maître Ecossais ? Si la Maçonnerie Ecossaise n'est pas cette congrégation d'arrivistes qu'est la Maçonnerie italienne, pourquoi s'emporte-t-il aussi vivement contre des attaques qui ne concernent pas la *Maçonnerie ancienne et acceptée ?*

Empruntons-lui un paragraphe d'histoire maçonnique, qui ouvrira les yeux à plus d'un profane ; on le trouve au bas de la page 17 :

« Les trois systèmes se sont formés dans le monde maçonnique : « *A*, le système anglo-germanique, ou anglo-saxon, interdiction de « s'occuper de religion ou de politique en Loge ; c'est le système de « la Maçonnerie ; — *B*, le système belge, ainsi nommé du pays où « il s'est formé, tout dire, tout écouter, ne rien voter, ne rien impo-« ser ; — *C*, Le système du Grand-Orient de France ; La Franc-« Maçonnerie impose à ses membres un programme de réformes à « réaliser dans le monde profane. — Ce système n'a pas reçu l'appro-

« bation de la très grande majorité de la Maçonnerie mondiale ; il faut « donc ajouter que le Grand-Orient de France n'est reconnu que par un « très petit nombre de Puissances maçonniques, et des moins importantes. De ce dernier système est dérivé celui de la *Maçonnerie « clandestine, schismatique et irrégulière* d'Italie, qui, en imposant de « faire triompher le principe démocratique dans l'ordre politique et « social, a transformé la Maçonnerie en *un facteur d'intolérance « politique, religieuse et philosophique, en a fait l'esclave des partis « subversifs et des écoles d'incrédulité, d'athéisme et d'immoralité.* « — Pour ces raisons, le Rite Ecossais ancien et accepté a proclamé, « le 24 juin 1908, sa propre indépendance, et s'est détaché d'elle, pour « affirmer sa fidélité aux principes élevés et respectés de la Vraie « Maçonnerie du Rite Mondial, et proclamer sa pleine adhésion à « l'article 325 des Statuts généraux de 1820 : *Il n'est jamais permis « de parler en Loge, ni de religion, ni d'affaires d'Etat, ni de tout « autre objet profane*, pour se déclarer en faveur de l'article 4 des « Constitutions de la Sérénissime Grande-Loge, qui prescrit de veiller « dans les Loges symboliques, à ce qu'il ne soit jamais permis de « parler soit de religion, soit de politique. » Et les grandes Assises « mondiales du Rite Ecossais Ancien et Accepté, à Washington, D. C. « (1912) lui ont donné pleinement et définitivement raison. »

Il reste donc établi, et cela sur l'autorité des grandes Assises, que la Maçonnerie italienne est devenue l'esclave des partis subversifs et des écoles d'incrédulité, d'athéisme et d'immoralité, et que, dès lors, la polémique antimaçonnique a parfaitement raison de soutenir que la qualité de Maçon (à l'italienne) et le devoir du soldat sont incompatibles.

La Maçonnerie tient les fils des marionnettes parlementaires. — Mais puisque l'honorable Fr.·. Fera est en train de faire des révélations, empruntons-lui le récit tragi-comique du schisme funeste qui démolit, il y a cinq ans, la belle architecture de la Maçonnerie universelle italienne.

« Les protestations du grand Conseil, dit-il avec amertume, ne « servirent à rien, non plus que deux années de résistance patiente « et tenace des hommes les plus distingués du Rite écossais contre « cette introduction de la politique dans la Maçonnerie. Le Grand-« Maître, soutenu par sa commission du Grand-Orient, prétendait « se poser en Pape, et imposer son *ipse dixit* de politique « blocarde, et comme l'acteur qui tient les fils et fait mouvoir « à son gré les marionnettes, il voulait mener de même tous « les Maçons et en particulier les représentants de la Nation « dans les deux branches du Parlement italien. L'on en vint à une « telle audace, que l'on demanda la mise en jugement immédiate, « tambour battant (*sic*), de huit députés qui, dans les débats sur l'ins-« truction religieuse dans les écoles, *s'étaient refusés à voter un or-*

« *dre du jour athée*, ordre du jour soutenu, pour des raisons politi-
« ques, par le Grand-Maître et sa commission, alors que ces huit
« représentants du pays entendaient voter à la Chambre des Députés
« suivant leur libre conscience politique et religieuse. Ces huit dépu-
« tés étaient MM. Alessandro Fortis, Leonardo Branchi, Giovanni
« Camera, Dario Cassuto, Giovanni Francica-Nava, et trois autres
« qui, toutefois, firent plus tard acte de soumission. Ce fut l'étincelle
« qui détermina la séparation du 24 juin 1908, et qui donna lieu à la
« proclamation d'indépendance du Suprême Conseil des 33e et du
« Rite Ecossais Ancien et Accepté. Et le Grand Congrès de Washing-
« ton (1912), représentant trente Puissances Maçonniques régulières
« du Rite Ecossais Ancien et Accepté du monde a donné, à l'unani-
« mité, raison au Suprême Conseil d'Italie, qu'il a ainsi proclamé
« l'unique Maçonnerie régulière en Italie. Toute autre Maçonnerie
« qui *prétendrait* porter ce nom, serait irrégulière, schismatique,
« clandestine, et pas autre chose ».

La Régénération à la Portugaise, promise à l'Italie. — Or, tous ces chefs d'accusation portés par le Grand-Maître Ecossais ont été confirmés par l'histoire passée et présente. L'année dernière même, fut tenu à Rome, au Théâtre National, le cinquième Congrès international de cette Maçonnerie que nous appellerons, pour plus de clarté, la Maçonnerie à l'Italienne ; le héros de la fête fut le Très-Grand Fr∴ Magalhaes Lima, *le plus gros bonnet* de la Maçonnerie Lusitanienne, l'organisateur de la terreur portugaise. Ce fut Lima qui, dans un discours mémorable, exalta l'œuvre de la Maçonnerie dans la préparation du régicide de Lisbonne et de la « régénération » républicaine. A ses paroles, s'associèrent avec enthousiasme tous les congressistes italiens ; ce fut à lui que répondit Ernesto Nathan, maire de Rome, qui pour l'occasion arbora la tenue de représentant des Loges de France.

A Turin, lors d'une réception solennelle faite à Lima, l'homme de la régénération portugaise, refit le récit épique des exploits de la Maçonnerie Lusitanienne, et conclut en prédisant à l'Italie une *complète libération* du même genre.

Citons, d'après le compte rendu de l'*Acacia* :

« Il assura que la régénération du Portugal est si complète, la forme
« démocratique du gouvernement si bien assise, que, pour la détruire,
« il faudrait d'abord détruire les Portugais eux-mêmes.

« Il insista tout particulièrement sur la séparation de l'Etat et de
« l'Eglise, séparation qui a été si radicale que le Portugal tient le
« premier rang parmi les nations démocratiques.

« Il exprima l'espoir qu'une révolution analogue délivrerait l'Italie
« du Vatican, qui avec l'aide des congrégations et des institutions
« pseudo-religieuses, telles que la confession, envahit la famille,
« attriste la nation, et met obstacle à cette glorieuse renaissance

« d'énergie qu'il a admirée à Turin, et qui est la gloire présente et « future des peuples latins. Il ajouta que le Congrès Maçonnique « tenu à Rome, cette année, a été encore une preuve admirable de la « supériorité des idéals maçonniques latins, car la Maçonnerie latine « vise à substituer aux idéals de bienfaisance, inspirateurs de la « Maçonnerie anglo-saxonne, les idéals de solidarité humaine qui « ennoblissent le pauvre et les FF∴ en leur demandant de préférer « le droit humain à l'intérêt personnel ».

Voici donc la confirmation indiscutable, par des preuves de source latine, des accusations portées par l'Ecossisme ; voici qu'on entend exalter le geste homicide de Lisbonne, geste accompli, — qu'on ne l'oublie pas, — par les instruments les plus puissants et les plus insidieux de cette régénération : ces instruments, ce furent les officiers et les soldats qui, après avoir juré fidélité au roi et à la monarchie, n'hésitèrent pas, en vertu du serment maçonnique, à organiser le régicide et à proclamer la république.

Voilà, n'est-il pas vrai, un bel épisode dans l'histoire des rapports entre l'armée et la Maçonnerie !

Que le Lecteur profane réfléchisse et tire ses conclusions ! — Le Grand-Maître Fera, après avoir gratifié la Maçonnerie italienne de louanges telles qu'on vient de les voir, après avoir traduit et publié le discours du Belge Goblet, reproduit le discours du Général Spingardi, au Sénat, et conclut avec philosophie :

« Abstenons-nous, pour le moment, de comparer et de conclure. Laissons ce soin au lecteur, quand il aura terminé sa lecture et examiné cette publication. »

Et suivant ce conseil, concluons après avoir lu : Saverio Fera a voulu séparer sa cause de celle de la Maçonnerie Schismatique, en déclarant au public que la Maçonnerie Ecossaise est une chose, que la Maçonnerie Schismatique en est une autre, et nous priant courtoisement de faire la distinction.

Faisons-la donc, et prenons acte, encore une fois, du Schisme si douloureux qui attriste l'Italie, mais demandons-nous aussi : « Quelle valeur a en Italie la Maçonnerie Ecossaise : combien sont ses FF∴, quelle est leur importance personnelle ? Fait-elle contre-poids à la Maçonnerie italienne ? à celle qui organise les blocs, qui traite avec les affairistes, qui fait la risette au Portugal, qui monte les scandales comme celui de Varazze ? Parler de Maçonnerie en Italie, c'est parler de Palais Giustiniani, d'Ettore Ferrari, de Tullio Murri, d'Ernesto Nathan, et aussi du Palais de Justice. Alors que veut Fera ? Distinguons, mais continuons à combattre cette Maçonnerie qui, selon lui, est la secte de l'intrigue et de l'immoralité.

Puis, nous a-t-il prouvé bien clairement que la secte latine et la secte écossaise sont irréductibles, incompatibles ?

Fera nous dit que le Schisme date de cinq ans ; nous montre-t-il qu'avant ces cinq ans la Maçonnerie italienne était autre qu'elle n'est aujourd'hui ?

Enfin, Fera ne nous rapporte pas toute l'histoire de la campagne antimaçonnique belge. Il se borne à reproduire un discours prononcé au Sénat le 7 mai 1912 ; il nous donne à entendre que la question est close, que, pour le gouvernement belge, la Maçonnerie est une association très pure, qui ne parle pas de politique, ni de religion, etc...

Mais Saverio Fera ment, sans le savoir. S'il avait étudié plus à fond l'histoire du petit peuple belge, il aurait rencontré la circulaire du 20 décembre 1912, et les journées parlementaires des 4 et 11 février 1913.

Mais ne nous montrons pas trop exigeants envers un Grand-Maître qui nous a dit de la Maçonnerie italienne : « C'est un facteur d'intolérance politique, religieuse et philosophique ; elle est l'alliée, l'esclave des partis subversifs, des écoles d'incrédulité, d'athéisme et d'immoralité ».

L'*Italia* de Milan, publie l'article suivant dans son numéro du 7 juin 1913 :

M. Giulio de Frenzi continue dans l'*Idea Nazionale* sa vigoureuse campagne contre la Maçonnerie, et prouve dans le numéro du 6 juin que la Maçonnerie est une école d'indiscipline et de trahison.

Après avoir montré que la Maçonnerie est antimonarchique, et, dans les pays latins, essentiellement républicaine, il rapporte des preuves et épisodes intéressants sur la solidarité de Maçons de pays divers et ennemis, en temps de guerre.

« *L'Allgemeines Handbuch der Freirmaurerei* (Manuel général de la F.·. M.·.) qui a paru en allemand, dit : « Le signe de danger et de secours est un signe connu des seuls Maçons, dont il se servent en cas de grand danger et de péril pressant, où il s'agit de sauver leur vie. C'est un signal particulièrement utile en temps de guerre, qui désarme souvent les ennemis les plus acharnés, au point de les porter à écouter la voix de l'humanité, et de s'entr'aider au lieu de se massacrer mutuellement.

« Il n'y aurait rien à dire à cela, remarque l'*Idea Nazionale*, s'il s'agissait simplement de secours aux blessés, de bons traitements pour les prisonniers, comme le rappelait Bouilly, grand orateur du Grand-Orient de France, racontant les bons offices, l'aide affectueuse que les officiers et soldats Maçons avaient reçus des F.·. Prussiens et Russes, pendant les guerres napoléoniennes (*Grand-Orient de F.·. Solstice d'hiver*, 5.828, p. 40). On pourrait cependant objecter que cette charité était compensée par une indifférence injuste à l'égard des non-Maçons. Mais il paraît de plus que ces bons offices se continuaient jusque sur le champ de bataille. Le successeur de Bouilly, Lefebvre d'Aumale, écrivait en 1841 (*Gr.-Or. de Fr. Solstice d'Eté*, 1841, p. 62) :

« Jusque sur le champ de bataille, des soldats, sur le point de s'entr'égorger, se sont fait un signe et se sont retenus... C'est que les lois inexorable de la guerre ploient devant la puissance Maçonnique, qui ne se montre nulle part aussi formidable. Que la guerre détruise des villes, détruise des Etats, que rien ne puisse arrêter son action dévastatrice, voilà qu'un simple signe, un emblème suffit à lui mettre un frein. Une seule parole arrête le massacre : il y a même plus, on a vu des combattants, avertis par ce signe sacré, jeter leurs armes, se donner le baiser d'union, et d'ennemis qu'ils étaient devenir à l'instant des frères, comme le leur commande leur serment.

L'*Idea Nazionale* poursuit : « Supposons que deux généraux commandant des armées ennemies en présence sont plus Maçons que guerriers. Pouvons-nous admettre *a priori*, qu'ils se conduiront d'une façon plutôt que d'une autre, et que le désir de rendre hommage à la bannière verte ne l'emportera pas sur celui de faire triompher le drapeau national ?

« Cela n'est point un cas supposé, la chose est arrivée : Pendant la guerre des Boërs, le F.·. général Botha se trouva un jour dans la possibilité de détruire un corps anglais de 25.000 hommes, qui battait en retraite, sous les ordres du F.·. Buller, et traversait la rivière Tugela. Le F.·. Botha le savait parfaitement, mais il reçut du F.·. Buller un message, et, à la stupeur générale, il ne fit pas un mouvement. Ce fut seulement lorsque la division anglaise tout entière eut franchi la rivière qu'un boulet unique, tiré sur les Anglais, fit comprendre aux Anglais qu'ils devaient leur salut uniquement à la magnanimité du général boër, qui, se *souvenant de son devoir maçonnique, avait préféré renoncer à la prise de Ladysmith, risquer son honneur et sa charge, plutôt que d'infliger à un F.·., l'humiliation d'une entière défaite.* (Voir *Freemason's Chronicle*, 1912, II, p. 133).

« Après cette abominable trahison, Botha aurait dû, en toute justice, être fusillé, ou tout au moins être abhorré de tous les honnêtes gens. Mais la Maçonnerie n'a trouvé, dans cette conduite, qu'un sujet d'éloges ».

« *La Maçonnerie entrepreneuse de pompes funèbres :* — En Amérique, du moins, la Maçonnerie se montre quelquefois au grand jour. Qu'on lise cette annonce dans la Loge *Bovio des Woodmen of The World* (des Bûcherons du Monde), a fait paraître dans le journal *The Chicago Tribune :*

« La Loge *Bovio des Woodmen of the World*, a été fondée à Chicago et compte déjà un grand nombre de membres. Elle est administrée par les Signori dont voici les noms : Alfredo Pace, président ; Stefano de Cristoforo, vice-président ; R. G. Pallumbo, trésorier ; Vincenzo de Gennaro, secrétaire ; G. Albano, médecin-chirurgien ; Rocco Palumbo, surveillant ; N. Gialatella, L'Oldi et Rocco Lasala, trustees; G. Montedoro et Rocco Modugno, portiers.

« Les Italiens qui veulent en faire partie, y sont admis *gratis* actuel-

lement, tandis que, dans les autres Loges, la taxe d'entrée est de 15 dollars. Les membres sont assurés pour 1.000 dollars

« La Société les *Woodmen of the World*, organisée en 1890, compte environ un million de membres, et possède un capital social de plus de vingt millions de dollars ; outre qu'elle pourvoit aux frais de sépulture, la Société fournit un monument funèbre en marbre, de la valeur de 100 scudi.

« Giovanni Bovio, dont cette Loge a pris le nom, est l'illustre philosophe italien (de Trani, dans la Pouille), le grand tribun du peuple italien, en dedans et au dehors du Parlement National, le valeureux et invincible champion de la démocratie universelle. Il a quitté ce monde et l'Italie, il y a peu d'années, à Naples, où il était professeur de la philosophie de l'histoire à l'Université.

« *Les buts pratiques de la Maçonnerie : histoire d'une maison de campagne, d'Ettore Ferrari.* — Le *Corriere della Sera*, à la date du 6 juin, conte une anecdote piquante qui montre comment le bloc romain sait travailler au profit de la Maçonnerie et au détriment des vrais intérêts de la ville :

« Depuis quelques jours, il s'est engagé une crise polémique entre les journaux amis et adversaires de l'administration capitoline, au sujet de l'élargissement de la Porta Salaria. On prétendait que cet élargissement était impossible, parce que la commune aurait dû exproprier une petite villa contiguë à la porte en question. La difficulté réelle est tout autre. On la trouve dans ce fait que le Grand-Maître Ettore Ferrari est possesseur d'un terrain adjacent à la Porta Salaria, du côté opposé à celui où est située la petite villa. Or, ledit Ferrari n'est point possesseur légitime de ce terrain, qui lui a été cédé gratuitement, depuis nombre d'années, à la charge d'y construire une école de sculpture. Cette école n'a point été construite, mais le F∴ professeur Ferrari a installé sur le terrain un atelier, et grâce à une série de concessions inexplicables, il paye pour l'occupation d'un terrain assez étendu, avec jardin et logement, l'énorme somme de 35 lires par mois. L'élargissement de la Porta Salaria aurait pour résultat de le faire déguerpir. Et voilà pourquoi l'administration cherche toutes sortes de chicanes, pour ne point mettre à exécution un travail prescrit par le plan régulateur. »

ITALIE. Nous trouvons dans la *Tribuna* du 27 juin 1913 le curieux article qui suit, envoyé par son correspondant de Turin :

« Depuis quelque temps, des commerçants et industriels de notre ville reçoivent une profusion de circulaires et brochures plus ou moins secrètes, recommandées, fermées, par lesquelles on les invite à s'affilier à la Franc-Maçonnerie. Les Loges de Turin ont envoyé aux journaux une note dans laquelle elles déclarent être sous la dépendance du Grand-Orient d'Italie et affirment être étrangères à l'envoi dont il s'agit, et le blâment. Ladite note est anonyme, attendu

qu'elle ne porte d'autre indication de son origine que le nom de la Loge. Nous apprenons ainsi que ces Loges sont au nombre de dix, dont voici les noms : *Ausonia*, *Cavour Ecossais*, *Cavour Symbolique*, *Dante Alighieri*, *Sones*, *Galileo Ferraris*, *Italia Nuova*, *Popolo Sovrano*, *Propaganda*, *Stella d'Italia*. On sait, parmi nous, que la Loge *Popolo Sovrano* se compose d'éléments militants du parti socialiste réformiste. (*La Tribuna*, de Rome, 27 juin 1913.) »

Le *Times*, de Londres, publie, dans son numéro du 17 juin 1913, l'article suivant sur la maçonnerie italienne :

ITALIE. — Dans quelques jours, la Chambre des Députés va prendre ses vacances d'été, et le Gouvernement sera délivré de la discussion d'une question embarrassante. Les déclarations des ministres de la Guerre et de la Marine, bien qu'elles aient été une condamnation catégorique de la Maçonnerie, n'ont pas paru suffisantes à un grand nombre de députés, et n'ont point rassuré ceux qui croient à une influence secrète de la Maçonnerie dans les diverses formes de la vie publique. Ces députés auraient bien voulu interroger les ministres, et particulièrement le ministre de la Marine, l'amiral Cattolica, pour qu'ils indiquassent avec un peu plus de précision ce qu'ils savaient sur l'activité de la Maçonnerie dans l'Armée et la Marine. Ils auraient voulu porter aussi leurs investigations dans une autre branche des services publics et adresser les mêmes questions au ministre de la Justice.

Peut-être vaudrait-il mieux ne pas poursuivre l'enquête, et ne pas harasser les fonctionnaires de questions et d'exigences. Quoi qu'il en soit, un effet salutaire a été produit. La Franc-Maçonnerie a été désavouée officiellement, et on lui a dit qu'elle cesserait de recevoir des faveurs dans les services de l'Armée et de la Marine ; les autres services publics auront leur tour tôt ou tard. La Maçonnerie a été aussi discréditée par les efforts mêmes qu'elle a faits pour se défendre. Elle avait, disait-elle, un glorieux passé comme institution patriotique : aujourd'hui encore, elle compte dans ses rangs de vaillants officiers, d'excellents serviteurs du public. Elle est une société secrète, mais ses buts secrets sont admirables; ils tendent tous, uniquement, au bien de la démocratie, du progrès, c'est-à-dire de la civilisation, de l'humanité. Et pour finir, on ne peut attaquer la Maçonnerie qu'en se faisant l'allié du cléricalisme et de toutes les forces de réaction.

« Personne ne nie le rôle patriotique joué par la Maçonnerie italienne au siècle passé, personne ne nie que ses traditions ont encouragé bien des gens de haute valeur intellectuelle et morale à entrer dans ses rangs. Mais son utilité, comme son histoire, est une chose du passé. La tâche qu'elle accomplissait jadis en secret, elle peut l'accomplir aujourd'hui au grand jour. Le secret, qui est l'essence même de la Franc-Maçonnerie, ne fait qu'entraver, qu'arrêter le progrès

qu'elle veut réaliser. Il est absolument impossible, dans l'Italie actuelle, de soutenir que ce secret est nécessaire : chacun professe les opinions politiques ou religieuses dont il a fait choix. Et qualifier de cléricaux ceux qui désapprouvent la Maçonnerie ou toute société secrète en général, c'est irriter un grand nombre de libéraux démocrates, de politiciens plus avancés encore, qui ont toujours détesté les sociétés secrètes.

« Naturellement les Catholiques Romains sont ennemis de la Franc-Maçonnerie ; elles est leur bête noire. Mais un Italien peut parfaitement avoir de l'antipathie et de la défiance à l'égard de la Maçonnerie sans être un pieux catholique, sans même être catholique. C'est de la fraction la moins cléricale et la plus libérale de l'opinion publique italienne, qu'est partie l'attaque actuelle contre la Maçonnerie. Et c'est surtout aux socialistes que l'on doit d'avoir obtenu de la Maçonnerie l'aveu le plus compromettant pour sa défense. Si le secret n'est point nécessaire pour le progrès des idées libérales, qu'est-ce que la Maçonnerie confère à ses membres ? Et l'on répond : « Cet avantage, c'est l'aide mutuelle : les Maçons sont obligés de se soutenir ». Et c'est justement cela que la démocratie italienne suspecte et redoute. Elle voit clairement qu'il y a dans l'Armée, dans la Marine, dans tous les services publics, des histoires d'avancement obtenu par déférence envers des Loges ; que des sentences ont été rendues par des juges, conformément aux exigences maçonniques, et cette vision lui cause une révolte bien naturelle. »

— La *Vera-Roma*, Rome, 25 Mai 1913, publie la nouvelle suivante :

Il y a quelques années, on proposa à Francesco Crispi de dissoudre la Maçonnerie italienne, pour des motifs d'ordre public. F.·. Crispi refusa.

L'*Avvenire d'Italia* publie l'article suivant dans son numéro du 28 mai :

ITALIE. — Par un concours de circonstances difficiles à expliquer, la ville de Florence a été, sans qu'on le sache généralement, et elle est encore, un des centres maçonniques les plus puissants du Grand-Orient d'Italie. Il y a quelques années, les Rose-Croix du Grand-Orient de France tentèrent de pénétrer, dans un groupe national d'étudiants, et même de s'en rendre maitres ; grâce à l'habileté d'un certain nombre de congressistes, le coup fut découvert et manqué. La Ville des Fleurs fut toujours la résidence de la Suprême Chancellerie et du Suprême Conseil du Rite écossais ; Saverio Fera, pasteur évangélique très connu, fut élevé à la dignité de Grand-Maître de ce rite. On se souvient encore des bruyantes discussions qui eurent lieu entre Rome et Florence, au sujet de l'authencité du titre de Grand-Maître,

entre Fera et Ballori ; ils sont encore en conflit d'autorité partout où la question est agitée dans les assises maçonniques, en Angleterre, en France, et dernièrement encore à Washington. La Maçonnerie écossaise n'eut, pendant bien des années, qu'une très faible influence à Florence, alors même qu'elle formait une des Loges les plus fortes, occupait la Suprême Chancellerie et comptait dans ses rangs des personnages des plus considérables dans le monde littéraire et commercial. Mais la secte continuait son travail souterrain, suivant l'antique méthode du Rite écossais ; elle jugea bon de se montrer, on ne sait pour quel motif, à l'occasion d'une lutte politique.

L'autorité ecclésiastique consentit, pour la première fois à permettre aux catholiques florentins de prendre part à cette lutte, en le groupant sur le nom de l'ingénieur Farina. Et l'ingénieur Farina, tempérament de lutteur des batailles politiques d'autrefois, homme qui savait descendre dans l'arène des polémiques, armé de compétence et d'énergie, mais qui avait un passé maçonnique, faute de jeunesse, qui était ennemi déclaré du divorce, combattit avec loyauté pour la liberté religieuse. La Maçonnerie écossaise se leva tout entière contre lui, jeta au vent ses préjugés et soutint le candidat socialiste. On vit alors de curieuses choses, qu'il est aisé de deviner, dans cette confusion de personnes et de programmes.

Depuis lors, la Maçonnerie florentine s'est réveillée. Alors s'est produite cette fameuse dissidence... grâce aux Jeunes-Turcs. Dans la *Via del Sole*, naquit et grandit une espèce de Loge de rebelles, formée de jeunes gens appartenant à des classes sociales diverses, subissant l'influence de deux journalistes, d'un critique littéraire, auteur dramatique, qui attendait encore un succès. Fera et ses amis rirent de cette tentative ; mais de là naquit la scission des F∴ symboliques. Dans ces rangs mystérieux surent entrer des représentants du parti démocratique, bien que les vieux trente-troisièmes fussent toujours d'accord. Depuis ce jour, nous avons deux Maçonneries, l'une qui en politique est ...ceci, cela..., l'autre qui est blocarde : et toutes deux parfaitement identiques en dehors des questions politiques. Le règne des *Trois points* fut assuré par le bloc populaire, les symboliques étaient les vrais maîtres de la cité ; par répercussion, les écossais reprirent leur activité.

Alors la Maçonnerie prit à sa charge les frais des luttes électorales et des journaux ; pendant des années et des années, le seul fait d'être un F∴, un modeste *ramarro*, suffisait à procurer de l'avancement dans les emplois publics ; et au temps où prospéraient les Trois-Points, on parla même d'affiliations militaires.

Puis ce fut le tour de la propagande dans la magistrature. Chez nous, on était (et on est) plus disposé que partout ailleurs à douter de l'infiltration maçonnique dans cette branche si délicate de l'administration publique. Est-ce à raison ou à tort ? Il est certain que la voix publique explique par le soupçon de la solidarité maçonnique certains faits qui apparaissent comme de vrais phénomènes.

Il paraît qu'à Florence les *ramarri* pénétrèrent avec succès dans l'administration des chemins de fer ; il se passa dans les bureaux, et presque chaque jour, de ces faits qui trahissent des influences mystérieuses. Il est certain que pendant le règne du Bloc, toute exagération mise à part, la Maçonnerie put en « faire de toutes les couleurs », amasser de l'argent, faire de grosses dépenses, activer ses affiliations, protéger les siens, créer de petites fortunes à des gens qui n'étaient guère préparés à cela. Alors, comme toujours, les gros personnages ne dédaignèrent pas d'affirmer qu'ils étaient assez influents pour distribuer les emplois dans les hautes fonctions administratives, dans les banques.

Le Bloc tomba; les astres majeurs sont éteints pour la plupart, mais il reste encore sur l'horizon politique les bolides maçonniques. Un grand nombre de ceux-ci sont dans les professions libres, mais il y en a aussi beaucoup dans l'armée et dans la magistrature.

Il est de fait que le régime maçonnique put s'emparer de Florence, transformer plusieurs œuvres de bienfaisance d'une manière opposée aux intentions des fondateurs, créer une atmosphère de protectionnisme dans beaucoup de services et qu'il cherche actuellement à continuer son action malfaisante partout et sur tous.

— On lit dans le *Corriere della Sera*, 27 mai 1913 :

« Le lien du secret, dit l'Ordre du jour publié le 25 mai par le Grand Orient d'Italie, n'empêche personne de se déclarer publiquement Maçon ». Mais il est de fait que le plus grand nombre des Maçons ne se déclarent point tels, et que même ils tiennent plutôt à le cacher. Or une société qui tiendrait à être respectée, tolérerait-elle qu'on évite d'avouer qu'on en fait partie ; n'est-il pas plus probable qu'elle encouragerait, commanderait qu'on déclare lui appartenir ? Il n'y a maintenant aucun danger à se dire anticlérical ; l'éducation politique est si peu avancée chez nous (en Italie) que l'on croit profitable de se poser en anticlérical, et que l'on se donne ainsi l'air d'un penseur.

Donc la majeure partie des Maçons cachent leur affiliation à la Ligue des Chauves-Souris, et cela par une seule et éloquente raison, c'est qu'elle sait combien cette Ligue est discréditée, et combien l'aveu d'en faire partie vous ferait perdre dans l'estime des honnêtes gens. Et ce discrédit énorme est une condamnation sans appel.

Dans les écoles primaires, quand le maître veut être sûr de ses écoliers, il crie : « Bambins, les mains sur la table ! »

Donc, les mains sur la table, vous aussi, commandeurs d'hier, et commandeurs de demain !

— La presse italienne continue à s'occuper de la campagne antimaçonnique. Le dernier truc connu de la secte est un pamphlet italien du F∴ X, intitulé *La Franc-Maçonnerie à la barre* et édité à Florence. Le titre fait supposer une charge à fond contre la Loge,

et les braves gens achètent l'opuscule pour s'édifier davantage sur les méfaits des enfants de la veuve ; ils trouvent, au contraire, une défense éminemment sectaire de la Franc-Maçonnerie et le mot d'ordre aux Frères de mettre en branle le " le diversif anticlérical ". Mais ces misérables ruses ne réussissent pas à arrêter le mouvement antimaçonnique. A I R, Cahiers Romains, 1913.

— *Il Momento*, 4 juin 1913, raconte les faits suivants :

Il y avait à l'Université de Gènes un professeur de pathologie chirurgicale, dont la femme était atteinte du typhus avec complications diverses. La maladie avait fait de tels progrès qu'on désespérait de sauver la malade ; on songea à Lourdes. La malade y fut transportée ; elle y guérit et aujourd'hui elle jouit d'une santé parfaite. Autre guérison analogue à Vienne, celle de la comtesse Camposampieri, aussi femme d'un professeur. Et les deux maris se sont permis d'attester publiquement les faits. Tant d'audace devait mettre en mouvement les fortes têtes de la Libre-Pensée. La *Tribuna*, journal notoirement maçonnique, dans son numéro du 23 mai, interpelle vivement le ministre de l'instruction publique, pour le sommer de défendre la dignité du corps professoral, ainsi gravement compromise par ce professeur d'Université qui ne craint pas d'affirmer en termes explicites sa reconnaissance à la Vierge, qui a sauvé sa femme.

— L'*Avvenire d'Italia*, 26 mai 1913, écrit :

Le 23 mai, s'est tenu à Rome le Congrès Démocratique-constitutionnel, qui était une vraie tenue maçonnique, à en juger par les personnalités qui avaient apporté le concours de leur présence et de leur parole. Outre les représentants des groupes démocratiques-constitutionnels de Florence, de Naples, de Gênes, d'Ancône, de Spolète, de Parme, de Milan, de Palerme, de Pesaro, de Irani, les groupes, ou pour mieux dire les Loges de beaucoup d'autres localités avaient envoyé leur adhésion. Parmi les orateurs eux-mêmes, on remarquait les principaux champions du Palais Guistiniani, et on eût cru assister à un vrai convent maçonnique, tant étaient nombreux les 33e, les 30e, les 18e ; il n'y manquait pas même la Suprême autorité du Souverain Grand-Commandeur, autrement dit le professeur Ballori, adjoint du maire Nathan.

Il a été question surtout de l'Eglise : l'un des principaux orateurs, le commandeur Vanni, a parlé des efforts considérables que fait le catholicisme pour reconquérir le Peuple.

— L'Agence *Roma* publie les dépêches suivantes :

Les Francs-Maçons de Livourne, pour se venger du scandale soulevé par le cas Fara, ont fait attaquer par des bandes d'apaches les

pèlerins catholiques revenant de Rome. Le préfet, Franc-Maçon, a naturellement laissé faire. AIR, 10 juin 1913.

En vue de faire une diversion au mouvement antimaçonnique, qui gagne de plus en plus, la secte monte en ce moment des bagarres anticléricales et démagogiques, telles les attaques des apaches de Livourne contre les pèlerins, les bagarres anticléricales qu'on prépare à Palerme, la grève de Milan, etc. AIR, 17 juin 1913.

La Franc-Maçonnerie de Livourne, — un des pires centres sectaires de la Péninsule, — s'agite fièvreusement pour faire une diversion anticléricale au scandale de la démission maçonnique du général Fara. Ainsi, non contente d'avoir lancé des apaches contre les pèlerins livournais, retour de Rome, la Loge a organisé un meeting anticlérical contre les processions religieuses. Un républicain, un socialiste, un anarchiste ont parlé sous l'œil bienveillant de la police, contre Dieu et son Eglise, mais un orateur ayant fait l'éloge de Bresci, l'anarchiste qui assassina le roi Humbert Ier, la réunion fut dissoute. AIR, 19 juin 1913.

Le *Journal de Genève* publie, dans son numéro du 21 juin, la lettre suivante, de son correspondant de Rome :

Rome, 18 juin.

Je dois revenir brièvement sur cette question de la Franc-Maçonnerie soulevée par les principaux organes de la presse libérale monarchique et dont la Chambre elle-même a dû s'occuper.

Je vous ai déjà signalé les fermes et courageuses déclarations du ministre de la guerre, le général Spingardi, qui s'est prononcé très carrément contre l'affiliation des officiers aux sociétés secrètes. Un député ayant interpellé le ministre de la justice sur l'opportunité d'interdire pareillement aux magistrats d'entrer dans la Franc-Maçonnerie, le sous-secrétaire d'Etat, répondant au nom du ministre, s'est montré beaucoup moins crâne que le général Spingardi ; il s'est borné à dire qu'aucun règlement n'interdisait aux magistrats de faire partie de la Franc-Maçonnerie, laquelle d'ailleurs ne pouvait exercer aucune influence sur la marche de la justice. Cette réponse ambiguë, naturellement, n'a pas satisfait l'opinion, mais elle se comprenait parfaitement, puisque le garde des sceaux actuel, M. Finocchiaro Aprile, est lui-même un haut dignitaire de la Franc-Maçonnerie, et avait toutes les raisons du monde de ne pas la désavouer.

A la suite de ces déclarations contradictoires du ministre de la guerre et du ministre de la justice, une série d'interpellations ont été déposées au bureau de la Chambre pour forcer le Gouvernement à s'expliquer plus clairement. Mais M. Giolitti a refusé d'y répondre. Il s'est dérobé sous le prétexte que la Chambre allait prendre des va-

cances et qu'elle avait des sujets plus importants à discuter. La Chambre s'est donc séparée pour ses vacances d'été sans avoir pu connaître l'opinion du président du conseil sur cette question de la Franc-Maçonnerie, qui intéressait, cependant, vivement toute l'opinion publique.

Cet affolement du Gouvernement n'a pu surprendre personne. Tout le monde sait, en effet, que plusieurs des ministres actuels sont des affiliés des loges ; il eût fallu à M. Giolliti un courage surhumain, et dont il est d'ailleurs absolument incapable, pour tenir le même langage que le général Spingardi et dire ses vérités à la Franc-Maçonnerie ; celle-ci a encore trop d'intelligences dans la place pour ne pas obliger les pouvoirs publics à compter avec elle et à la ménager.

Malgré cette éclipse du gouvernement dans un débat d'une si haute importance, je ne crois pas cependant que la campagne actuelle soit totalement perdue.

Elle a révélé d'abord que, en dehors des intéressés, c'est-à-dire des Francs-Maçons eux-mêmes, l'opinion publique italienne, dans sa très grande majorité, est franchement hostile aux sociétés secrètes, qui, on ne saurait trop le répéter, ne constituent plus aujourd'hui qu'un dangereux anachronisme. En second lieu, elle a ouvert les yeux à beaucoup sur les influences occultes que la Franc-Maçonnerie tend à exercer dans tous les ordres de l'administration au profit de ses affiliés. Il y a là une ingérence inadmissible et qui fausse les principaux rouages de la machine sociale et politique. La Franc-Maçonnerie impose à ses membres une discipline qui, dans un nombre de cas, est absolument incompatible avec les devoirs d'un bon fonctionnaire, qu'il soit officier ou magistrat. Et il faut toujours en revenir à ceci : si la Franc-Maçonnerie, comme elle le prétend, poursuit un but hautement avouable, pourquoi continue-t-elle à s'entourer d'ombre et de mystère ? Si elle n'a rien à cacher, pourquoi n'agit-elle pas au grand jour ?

Je crois cependant qu'il y a une distinction à établir entre l'action de la Franc-Maçonnerie dans les pays anglo-saxons, spécialement protestants, et son rôle dans les pays latins et catholiques. Dans les premiers, son influence n'a pas le même caractère malfaisant, et les dangers qu'elle présente sont bien moindres. Dans les pays latins, au contraire, la Franc-Maçonnerie prend le caractère d'une contre-Eglise qui se donne pour mission de combattre le christianisme (1).

Ce n'est pas seulement, comme en Angleterre, en Allemagne ou aux Etats-Unis, une société mysférieuse de secours mutuels, c'est un véritable secte qui élève autel contre autel et qui recourt à tous les moyens

1. Nous ne saurions trop mettre en garde les lecteurs de la *Revue* contre ces distinctions tendancieuses. La Franc-Maçonnerie est la même partout, seulement elle sait varier ses moyens d'attaque. Elle est et demeure la contre-Eglise, aussi bien dans les pays anglo-saxons que dans les pays latins. (N.D.L.R.).

dont elle dispose pour l'avancement des siens et l'écrasement de ses adversaires. Le sentiment de répulsion et de réprobation que soulève la Franc-Maçonnerie dans ces pays-là, en Italie et en France, par exemple, est donc très explicable. C'est une réaction légitime de l'opinion publique contre les agissements d'une association qui semble avoir pris pour devise le vers de La Fontaine :

Ton bien premièrement et puis le mal d'autrui.

avec cette circonstance aggravante, qu'elle entoure d'un mystère impénétrable et que son organisation et ses réunions secrètes ont un faux air de conspiration. En plein vingtième siècle, à une époque comme la nôtre, qui a soif de contrôle et de lumière, l'existence d'une association de ce genre est un non-sens et un véritable danger social.

Tel est le sens de la campagne ouverte présentement en Italie contre la Franc-Maçonnerie et qui se produit, point essentiel à noter, dans les milieux franchement libéraux et les plus réfractaires au cléricalisme.

— *L'Italia*, de Rome, publie la note suivante dans son numéro du 8 juin :

Certaine presse catholique s'acharne à raconter, depuis une semaine, les mystères de la Franc-Maçonnerie et réédite à ce propos des révélations qui nous semblent fort apparentées avec celles de Léo Taxil, de triste mémoire.

Comme nous ne sommes affiliés à aucune Loge, nous ne pouvons juger ces révélations avec compétence ; seulement nous leur appliquons les simples règles du bon sens, et nous craignons bien qu'en fin de compte, les cléricaux si ardents dans leurs révélations ne puissent être la victime de quelque « attrape-nigauds » dans le genre Taxil.

Nous avons été parmi les premiers à traiter de fumisteries les révélations de Léo Taxil, du Dr Bataille et de la fantastique Diana Vaughan, alors que certains cardinaux, des prélats et même des Jésuites y prêtaient encore foi avec une naïveté étonnante.

L'*Unita Catollica* prétend aujourd'hui qu'on ne peut nier que, « parmi les faits racontés par Léo Taxil et Margiotta, il n'y en ait de vrais, spécialement certaines lettres de Francs-Maçons et certains documents d'affarisme » (*sic*).

S'il est prouvé que la Franc-Maçonnerie a fait le coup avec Léo Taxil pour prouver jusqu'où pouvait aller la bêtise humaine cléricale, on peut s'imaginer si elle a fait publier des lettres et des documents authentiques !

— La *Gazette de Lausanne* écrit à la date du 7 juin :

L'opinion publique, dans sa très grande majorité, est hostile ; elle

ne cache pas son antipathie pour une association qui a peur du grand jour et dissimule soigneusement le but qu'elle poursuit. C'est un fait absolument nouveau en Italie de voir tous les grands journaux, les organes les plus autorisés du parti libéral — en dehors, bien entendu, des feuilles de la secte — partir en guerre contre la Franc-Maçonnerie et en dénoncer les agissements équivoques. Jusqu'à présent il semblait que la Franc-Maçonnerie fût un monopole des cléricaux. Aujourd'hui, au contraire, c'est dans le parti libéral lui-même que nous voyons se manifester ce mouvement de réaction contre l'affiliation aux Loges.

Le gros reproche que l'on adresse aux Francs-Maçons est celui-ci : Si vraiment vos intentions sont droites, si le but que vous poursuivez est honnête et hautement avouable, si votre association, comme vous l'affirmez, ne se compose que d'honnêtes gens et de patriotes, pourquoi vous cachez-vous ? Pourquoi ces réunions mystérieuses, où personne ne sait ce qui s'y trame ? Pourquoi ces menées occultes et ténébreuses qui excitent justement la défiance et le soupçon ? Si vous n'avez rien à cacher, faites comme tout le monde, agissez au grand jour et ne vous entourez pas d'ombre et de mystère. De nos jours, une société secrète n'a plus aucune raison d'être ; c'est plus qu'un anachronisme, c'est un véritable non-sens, à moins, et c'est toujours là qu'il faut en venir, que messieurs les Francs-Maçons aient de trop bonnes raisons de dissimuler leur programme et de ne pas mettre le public au courant de leurs manèges équivoques et intéressés. S'ils jetaient bas les masques, on aurait trop bon jeu contre eux ; voilà pourquoi, sans doute, ils préfèrent s'affubler d'une cagoule, ni plus ni moins qu'une confrérie de moines ou de pénitents.

Ne sachant plus comment se défendre, messieurs les Francs-Maçons viennent d'avoir recours à un curieux stratagème. Faites attention, disent-ils à leurs adversaires, en attaquant la Franc-Maçonnerie, vous risquez de frapper beaucoup plus haut. Et que feriez-vous si le roi lui-même était Franc-Maçon ? — Avec les si, on va loin. Vous insinuez que le roi est Franc-Maçon, mais, dans une matière aussi grave, une insinuation ne suffit pas. Prouvez ce que vous dites, mettez les points sur les *i*.

Les Francs-Maçons se sont bien gardés de répondre à cette mise en demeure. Du reste, l'insinuation du *Secolo* répondit-elle à la vérité qu'elle n'aurait qu'une importance relative, car tout le monde sait que la royauté, en Italie, a une fonction essentiellement décorative et qu'elle n'exerce pas d'influence appréciable dans toutes les choses qui touchent à la politique et à l'administration. On l'a bien vu dans le récent conflit soulevé par le Montenegro à l'occasion de l'Albanie et de Scutari : le gouvernement italien a pris nettement parti contre le beau-père de Victor-Emmanuel III, sans s'occuper des sentiments de la famille royale.

Je ne crois pas que la campagne menée actuellement contre les Loges par l'opinion publique et la presse libérale ait des effets prati-

ques immédiats. La Franc-Maçonnerie conservera sans doute les positions acquises et elle ne les lâchera pas de si tôt ; mais c'est une bonne chose que cette association mystérieuse de secours mutuels soit frappée de discrédit et que le public soit mis en garde contre ses agissements. Les Francs-Maçons en deviendront peut-être moins arrogants et moins entreprenants. Ce sera toujours cela de gagné.

— Le *Corriere d'Italia* du 2 juillet nous donne les renseignements suivants sur les Loges de Florence et de Livourne :

Florence s'enorgueillit de posséder le plus grand nombre des F.·. qui composent le Grand Etat-Major du F.·. 33e Saverio Fera, celui du Rite Ecossais Ancien et Accepté ; il s'y trouve en nombreuse compagnie, depuis le Grand-Cordon Enrico Pegna, jusqu'au 33e, F.·. Fantoni Sellon, qui fut, sauf erreur, Frère au couvent de San-Paolino, de Florence. Puis viennent le *moderniste* 33e symbolique, l'avocat Boninsegni, le Souverain Rose-Croix Pietro Baldi, comptable de son métier, etc. La liste pourrait s'allonger. Toutefois, il y a quelque chose de plus intéressant qu'une liste : il paraît qu'à l'époque où la secte prit pied dans la ville, il y a quelques années, elle organisa une espèce de commission des Œuvres Pies, qui resta commission des Œuvres, mais non plus des Œuvres Pies. L'assaut et l'envahissement furent organisés sur une vaste échelle et allèrent des diverses commissions de bienfaisance aux Congrégations charitables, à plusieurs hôpitaux. On tenta de chasser les Sœurs de l'Hôpital de Sainte-Marie-la-Nouvelle, mais la noble et généreuse population de Florence s'insurgea, et il fallut renoncer à ce projet. L'action menue et continue de la Maçonnerie parmi les Œuvres Pies trouva un champ d'opération plus favorable à l'Hôpital de Saint-Jean-de-Dieu. Cet établissement séculaire de bienfaisance fut rebaptisé en 1910 (car son nom donnait sur les nerfs à certains des grands pavots 33e, nom exact, et qu'ils tâchent de mériter par leurs qualités somnifères et socialistes), on mit en oubli le nom du généreux fondateur Vespucci, qui, certes, n'était pas anticlérical. Cette petite impertinence du début se poursuivit en s'accentuant et aboutit à la suppression définitive de la chapelle annexée à l'asile d'aliénés et au renvoi des bons PP. Franciscains d'Ognissanti, toujours empressés à secourir les pauvres malades, à la promulgation de certain règlement relatif à l'assistance religieuse des malades, en vertu duquel le malade, alors même qu'il serait à l'agonie, ne peut obtenir le secours de notre religion, qu'après avoir adressé une demande en règle à la direction, laquelle, sans omettre une seule formalité bureaucratique, finit peut-être par envoyer la permission signée, timbrée, enregistrée, etc. Le malheureux a tout le temps de mourir avant qu'il ait pu faire parvenir à un prêtre la permission d'entrer dans l'hôpital, pour lui donner quelques consolations et l'espoir de la vie éternelle.

En vain, les citoyens honnêtes s'insurgèrent contre cette iniquité

sectaire, en vain notre journal, le *Corriere d'Italia*, auquel se joignirent un grand nombre de personnes distinguées, exhumèrent-ils les actes de fondation de l'hôpital, actes, qui, certes, n'avaient pas été inspirés par un esprit antichrétien. L'averse maçonnique s'abattit sur cet hôpital, et ce fut un vrai bonheur qu'on ait pu l'empêcher d'atteindre le seuil de Sainte-Marie-la-Neuve.

Toutefois, la haine sectaire se fit toujours sentir ça et là dans l'administration de la bienfaisance. Il y a quelques années, la persécution prit pour objets les Sœurs des Pauvres, — véritables anges de la charité, qui abritent des dizaines et des dizaines de vieillards, qu'elles nourrissent avec les offrandes des commerçants, et des petits employés florentins. La charité laïque repousse tous ces malheureux, et elle poursuit ceux qui se dévouent à eux ; elle leur interdit la voie publique en comptant sur l'aide du peuple ! Mais la politique des Loges est inspirée de sentiments où la charité n'occupe pas grande place.

A propos de Loges, voici la liste des Loges florentines dont l'existence est connue à l'heure actuelle :

La plus forte par le nombre, la richesse et les relations, est la R.·. L.·. *Michel-Ange* du Rite Ecossais, installée somptueusement au premier étage du palais qui porte le n° 20, sur la place du Dôme ; c'est à cette Loge qu'appartiennent les personnalités les plus influentes, officiers, magistrats.

La *Concorde* — Ecossaise — qui a pour archiviste-secrétaire le signor Pietro Baldi, comptable (Souverain du Chapitre Rose-Croix. habitant, 20, via Dupré.

L'*Avenir*, — Ecossais aussi, — qui a pour secrétaire le signor Arturo Scheggi, habitant, 48, via Maffei.

Au Rite Symbolique appartiennent la Loge *Galileo Galilei*, qui a pour secrétaire le signor Giuseppe Montelatici, habitant, 38, via Lucrezia Mazzantini. (Ce sont des Maçons féministes) ; — et la Loge *Lucifer*, qui a pour correspondant le professeur Pietro Mori, via dell' Agnolo, lettre G., villa Sophia.

Ce sont là les Loges connues et stables : de temps à autre, il y en a une qui se forme, une autre qui périt. Il y a peu d'années, un avocat qui fut mêlé au mouvement démocratique et dont le nom se retrouva en d'étranges circonstances dans un procès bruyant, était chef d'une Logette, qui se donna pour nom celui d'une veuve anglo-américaine ; cette dame versait chaque samedi, dans le *tronc de la veuve*, un billet de cinquante ou cent lires. Elle pourvoyait ainsi aux frais de la Loge, dont les affiliés, en petit nombre, ne payaient presque rien ; leurs réunions étaient des sabbats orageux, pleins de menaces, d'accusations réciproques, de procès maçonniques, etc.

Mais l'avocat démocrate ne fut pas longtemps à mettre sur pied une autre Loge, qui siège actuellement place Sainte-Croix. On ne

sait pas grand'chose sur cette Loge ; le propriétaire même de la maison n'en sait rien. Ce propriétaire loua une partie de son immeuble à cet avocat atteint de Logite aiguë (*sic*) ; peu de temps après, ayant eu besoin de visiter les environs de sa maison pour des travaux, il s'aperçut que les fenêtres de l'aile en location étaient murées. Et ils se disent amis de la lumière ! Le propriétaire apprit alors seulement qu'il avait pour locataire une Loge.

La Maçonnerie florentine revient à la vitalité politique, et tend à dissoudre, avec ses actes qui ont pour but une démocratie radicale, un organisme libéral, afin de le remplacer par une œuvre anticléricale.

Ainsi la secte tente de s'emparer de nouveau du monopole de la chose publique, en se basant sur une vaste entente libérale, démocratique, constitutionnelle, radicale, avec une légère pincée de socialisme réformiste. C'est un bloc énorme, qui va livrer un nouvel assaut au pouvoir, et qui déjà, grâce à l'appui d'un des conseillers municipaux, commence à faire sentir son action dans l'administration florentine.

Cet accord peut compter sur le concours puissant du *Nuovo Giornale*, qui est la propriété du Cavaliere Alcesto Cristofanini, grand dignitaire de la Maçonnerie livournaise du Rite Symbolique, personnage important de la Loge *Garibaldi e Avvenire*, sans compter le concours du *Nuovo Fieramosca*.

Entre les Maçons florentins et ceux de Livourne, se sont établis des liens très étroits, depuis quelques années, et dans cette vieille terre de Francesco Domenico Guerrazzi, — vieille roche républicaine, — il n'existe pas moins de six Loges de Rite Ecossais Ancien et Accepté, et de quatre Loges Symboliques, qui vivent et prospèrent : un vrai corps d'armée.

La puissance de la secte, à en croire les on-dit, vient de ce qu'elle s'est emparée habilement des jeux de hasard, par la possession des actions. Il y eut une maison de jeu de premier ordre, — *le Club des Chasseurs*, ou des *Etrangers* —, qui sut intéresser à ses profits pendant plusieurs années un 33e important, grâce auquel il ne reçut que rarement la visite de la police.

Justement, ces jours-ci, on a appris qu'un Cercle pseudo-clandestin paie à un Maçon 600 lires par mois, soit 7.200 lires par an, pour sa protection. On dit que le même individu fait payer 1.000 lires la tolérance, ou la prétendue concession, pour agir, sans risque, relativement au jeu.

Japon. — La Maçonnerie japonaise n'a pas encore fait parler d'elle. Elle existe cependant. Il y a dans ce pays quatre Loges et deux Chapitres de Royal Arch, travaillant sous l'obédience de la Grande-Loge et du Chapitre d'Angleterre. Trois autres Loges dépendent de la Grande-Loge d'Ecosse.

Liberia. — La Grande-Loge de Liberia, qui compte 7 Loges-filles, a publié la liste de ses Grands-Officiers pour 1913. Le Grand-Maître est le F.·. A.-B. Stubblefield ; le Sous-Grand-Maître, le F.·. Charles-B. Dunbar, et le Grand-Secrétaire, le F.·. Nathaniel H.-B. Cassel, qui habitent tous Monrovia, capitale de l'Etat de Liberia.

Maroc — La Loge instituée spécialement pour les ouvriers, et qui est dénommée *Francisco Ferrer* n° 2, Loge patronnée par la Loge *Abd-ul-Aziz* n° 246, a organisé au théâtre appelé national, de Tanger, une soirée artistique, soirée dont le produit est destiné à la création d'une école du soir pour adultes.

— Mexique. — Nous lisons dans un organe maçonnique :

La Maçonnerie mexicaine se prépare à une démarche qui aura pour but d'établir l'union dans la Grande Famille. Le Rite National Mexicain et le Rite Ecossais Ancien et Accepté ont décidé de conclure un traité d'alliance, en vertu duquel tous les FF.·. des deux Rites seront accueillis ; on fera disparaître les sujets de désaccord existants. La Maçonnerie mexicaine, déjà fort puissante, attend de grands résultats de cette réconciliation.

Nous avons rapporté la lettre, où Mme veuve Diaz, demande un secours à la Maçonnerie Américaine, en rappelant le dévouement de son mari, Félix Diaz, à la cause maçonnique. On compte également parmi les Maçons Mr Pino Suarez, vice-président du Mexique, assassiné en même temps que le F.·. Francisco Madero, et le général F. Reyes. Pino Suarez était un 33e.

Océanie. — La Loge isolée *Captus* du monde maçonnique est sans doute la Loge *Fiji* n° 1931, établie à Suva, dans l'île de Fiji. Elle a célébré récemment son vingt-cinquième anniversaire ; et il a fallu transmettre à des milliers de milles les invitations à assister à cette fête, qui ont été adressées aux Loges les plus voisines, celles d'Honolulu, de San-Francisco, de Sydney et de Seattle.

Iles Philippines. — Nous lisons dans un journal maçonnique :

La Grande-Loge la plus récente qui se soit formée est actuellement La Grande-Loge des Libres et Acceptés Maçons des Iles Philippines, qui a sous son obédience trois Loges seulement, savoir la Loge de Manille, n° 342, la Loge de Cavite, n° 350, et la Loge Corregidor, qui, toutes, ont obtenu des chartes en règle de la Grande-Loge de Californie. Le Grand-Maître est le F.·. H. Eugène Staffort. Le siège de cette Grande-Loge est à Manille.

La réunion annuelle de la Grande-Loge de l'Archipel a eu lieu le 4 février 1913, à Manille. La Loge de Manille compte 271 membres ; celle de Cavite, 81 ; celle de Corregidor, 101.

Portugal. — L'original du document suivant est en français, mais nous ne le connaissons que par une traduction espagnole, dont toutefois le caractère *officiel* nous garantit l'exactitude :

« Grand-Orient Lusitanien uni,

« A la gloire du Grand Architecte de l'Univers : — L.·. I. F. Grand-Orient lusitanien uni, Suprême Conseil de la Maçonnerie portugaise, le seul légalement constitué pour le Portugal et ses possessions, vallée de Lisbonne, avril 1913 (E.·. V.·.). — Au Sérénissime Grand-Orient Espagnol :

« Illustres et chers Frères, — Par la présente, nous avons l'honneur de vous rappeler l'invitation que nous vous fîmes en janvier dernier, de prendre part au Congrès international Maçonnique qui se tiendra à Lisbonne au mois d'octobre prochain, et nous nous empressons de vous adresser ci-joint le règlement du Congrès et les sujets inscrits à l'ordre du jour. — Nous ne doutons pas de votre adhésion à notre invitation, car nous désirons que le Congrès soit brillant de vos lumières, et que vos délégués, lors de leur visite en Portugal, puissent juger combien sont calomnieuses les assertions répandues par la Presse étrangère qui s'inspire des hommes ennemis de la liberté de conscience et d'action.

« Nous vous prions de vous rappeler qu'il est indispensable que les Corps et les F.·. qui désirent présenter des mémoires, études ou autres genres de travaux à ce Congrès, doivent le faire avant le 15 août prochain, afin qu'on ait le temps de les traduire et de les préparer pour l'impression.

« Comptant donc sur votre adhésion, nous vous prions de vouloir bien nous faire connaître le nombre, les noms et autres détails que vous jugerez utiles, relativement aux délégués et visiteurs qui nous honoreront, de votre part, de leur présence, au Congrès, afin que nous nous occupions, en temps opportun, de leur assurer le logement, et de préparer le programme de la réception. — Recevez l'expression de nos sentiments les plus fraternels. »

Le Conseil de l'Ordre.

RÈGLEMENT DU CONGRÈS MAÇONNIQUE INTERNATIONAL DE 1913

Toutes les Puissances Maçonniques régulières sont invitées à envoyer leurs délégués à ce Congrès.

1°. — Le Congrès ne délibère point (ne fait point de lois), mais il émet des avis qui seront soumis à toutes les Puissances Maçonniques de l'Univers.

2°. — Tous les délégués ont voix et vote. Si une Puissance Maçonnique envoie au Congrès deux délégués ou plus, elles chargeront un seul d'entre eux de voter pour tous, étant admis que chaque Puissance n'a droit qu'à une voix.

3°. — Les orateurs qui prendront part à la discussion des conclusions portées à l'ordre du jour, ne pourront pas garder la parole pendant plus de dix minutes, ni la prendre plus de deux fois sur le même sujet, excepté les auteurs de la proposition, qui pourront parler toutes les fois qu'il le faudra pour répondre à leurs contradicteurs.

4°. — La séance d'inauguration aura lieu au 3e grade et sera présidée par le Grand-Maître de la Maçonnerie Portugaise, Dr S. de Magalhaes Lima. Dans cette séance, on nommera les présidents d'honneur des séances du Congrès.

5°. — Les Congressistes assisteront toujours aux séances revêtus de leurs insignes maçonniques.

6°. — Dans toutes les séances, on réservera une demi-heure, avant d'aborder la discussion de l'ordre du jour, à la lecture de toutes les études, mémoires, ou brochures présentés par les Congressistes, sur des sujets quelconques, distincts de ceux qui figurent à l'ordre du jour, pourvu cependant qu'ils intéressent l'ordre, mais on ne pourra ouvrir la discussion sur cette classe de sujets.

7°. — Tous les F∴ qui prouveront, au moyen des diplômes nécessaires, qu'ils sont en possession au moins du Troisième Grade, et qu'ils sont membres d'une Loge régulière, seront admis aux séances du Congrès.

8°. — Dans la dernière séance, on procédera à la nomination d'une commission qui sera chargée de rédiger les conclusions du Congrès, conclusions qui seront envoyées à toutes les Puissances régulières.

9°. — Les Thèses, Mémoires, Etudes et autres travaux devront arriver au Grand-Orient Lusitanien avant le 15 août prochain.

Ordre du jour :

1° *L'Enseignement et la Maçonnerie :*

L'Enseignement doit-it obéir à une doctrine scientifique ou philosophique ?

2° *L'Action de la Maçonnerie Portugaise ;*

3° *Humanité et Maçonnerie ;*

4° *Action de la femme dans la Société Moderne ;*

5° *Quelle est la situation de la race noire dans la Maçonnerie ?*

Quels sont les moyens à employer pour obtenir que les Francs-Maçons noirs soient toujours traités selon les principes fondamentaux de la Maçonnerie, qui n'admet aucune distinction de race ?

GRANDE MAITRISE

« Il a été rendu compte au Grand Conseil de l'Ordre du document qui précède ; il en a félicité le Grand Secrétaire-Général, et a accordé l'approbation demandée pour que la publication intégrale en soit faite dans le Bulletin Officiel, afin qu'il soit connu de tous.

« *Orient de Madrid*, 26 mai 1913 (E.·. V.·.). — Le Grand Maître Président du Conseil de l'Ordre, Dr Miguel Morayta, gr.·. 33e, et par ordre, le Grand Secrétaire-Général, Victor Gallego.

Le 27 mai, le F.·. Magalhes Lima, revenu à Lausanne, après avoir fait des conférences à Milan, et à Berlin, avait passé par Leipzig, où il avait reçu l'accueil le plus amical du Dr Wilhelm Ostwald, chef du Monisme. Il avait reçu des invitations pressantes pour venir faire des conférences à Hambourg, Inspruck, Munich, mais il préfère retourner à Lisbonne, pour prendre quelque repos (il est âgé de 63 ans), et ensuite travailler aux préparatifs des deux Congrès internationaux qui auront lieu dans cette ville, le Congrès Maçonnique et le Congrès de la Libre-Pensée.

On a peu parlé de la conférence faite par lui à Berlin ; elle mérite une mention, car il y a parlé pour justifier le Portugal des accusations que lui ont values les actes de son gouvernement maçonnique.

O Seculo, de Lisbonne, publie l'article suivant dans son numéro du 7 juin 1913 ; c'est l'appréciation de la lutte actuelle en Italie et des deux blocs qui vont préparer les élections sur la question maçonnique :

« Il s'est fait, en ces derniers jours, un certain bruit au sujet d'une campagne entreprise par les organes conservateurs et catholiques d'Italie, contre la Maçonnerie italienne, accusée par eux d'être antipatriote, de viser au renversement des institutions monarchiques, et d'exercer une influence pernicieuse dans les rangs de l'armée.

« Ainsi qu'il était naturel, la Maçonnerie s'est défendue énergiquement, par des lettres publiées dans tous les journaux, où elle rappelait le rôle glorieux qu'il avait joué dans le *Risorgimento* (la Résurrection) et elle citait les noms des Maçons illustres qui moururent pour la patrie, dans les guerres pour l'indépendance, et aussi dans la récente guerre de Libye.

« En résumé, pendant que, d'une part, on accusait les Maçons de manquer de patriotisme, de n'être point dévoués aux institutions nationales, ceux-ci affirmaient qu'ils avaient autant de droits que leurs adversaires à être regardés comme des citoyens loyaux et patriotes.

« Il est incontestable, en effet, et les adversaires mêmes de la Maçonnerie le reconnaissent, que cette Société joua un rôle patrio-

tique important, et que, sous les noms de *Charbonnerie* de *Jeune Italie*, et autres Sociétés secrètes, elle contribua à réaliser l'unité nationale. Parmi ceux qui gouvernèrent l'Italie pendant les quarante premières années de son érection en royaume, la plupart étaient Maçons, et cette Société fut réellement un des meilleurs appuis de la monarchie italienne contre les revendications du Vatican et contre le mouvement socialiste et révolutionnaire. Crispi fut, pendant longtemps, en rapport intime avec la Maçonnerie et contribua à lui imprimer un caractère que nous pouvons appeler conservateur, par rapport aux institutions nationales.

« Ce fut seulement vers 1895, selon les adversaires de la Maçonnerie, que celle-ci fit une évolution brusque et devint ultra-démocratique, sous l'influence des partis avancés de Milan, et surtout de Félice Cavallotti, qui fut ennemi acharné de Crispi. Dans la Maçonnerie, le parti Cavallotti accusait Crispi d'être exagérément conservateur. Les luttes intestines de la Maçonnerie italienne durèrent bien des années. Au Grand-Maître Adriano Lemmi, grand ami de Crispi, succède le Grand-Maître Ernesto Nathan, disciple fidèle de Mazzini, et il eut pour successeur l'illustre sculpteur Ettore Ferrari. Or, depuis le départ de Lemmi, la majorité des Maçons prit une orientation différente, nettement démocratique ; il en résulta que la minorité conservatrice se détacha pour former un Grand-Orient dissident.

« Cette tendance démocratique de la Maçonnerie eut pour résultat la formation du bloc des députés de gauche, monarchistes-démocrates, radicaux, républicains, socialistes, et par contre-coup se fonda un autre bloc des partis de droite (monarchistes modérés et catholiques). Cette constitution des deux blocs de droite et de gauche atteignit son apogée en 1904, année où Pie X suspendait *non expedit* en certains cas déterminés, et autorisa les catholiques à voter contre les candidats dits subversifs.

« D'un côté, les gens de la droite reprochent à la Maçonnerie d'avoir pris une orientation ultra-démocratique, et d'être un danger pour les institutions monarchiques, parce que, sous prétexte d'anticléricalisme, elle appuie les socialistes, les républicains et tous les *subversifs*. D'autre part, la Maçonnerie accuse le parti libéral de droite de s'être cléricalisé, d'avoir oublié que, pour faire l'Italie une, il avait fallu détruire le pouvoir temporel, lutter contre les troupes papales ; elle affirme que les conservateurs, en s'alliant aux cléricaux, fortifient le cléricalisme et compromettent les principes libéraux qui étaient la condition et la conséquence des *Risorgimento*. Il s'agit, en somme, de la lutte entre deux blocs.

« Un épisode de cette lutte vient de se produire dans la Chambre Haute, où le Sénateur Santini a interpellé les ministres de la guerre et de la marine sur le fait que des milliers d'officiers de terre et de mer appartiendraient à la Maçonnerie. Voici, en substance, la thèse du Sénateur Santini.

« La constitution italienne fait du Roi le chef suprême des armées « de terre et de mer, en sorte que les officiers et les soldats doivent lui « jurer fidélité. Or, le serment de fidélité au Roi n'est pas compatible « avec le serment de fidélité que la Maçonnerie exige de ses mem- « bres. En conséquence, il est contraire à la discipline militaire qu'un « officier se soumette à une hiérarchie étrangère à l'armée, comme « la Maçonnerie. Il n'est pas admissible qu'un officier conscient de « sa dignité fasse partie d'une Société secrète, où il se trouvera en « compagnie d'ennemis de la monarchie, comme les républicains et « les socialistes. »

« Tels sont les arguments que M. Santini a développés avec sa verve ordinaire, en ajoutant que, selon des renseignements recueillis par lui-même et par ses amis, sur 18.000 officiers de terre et de mer, environ 4.000 font partie de la Maçonnerie.

« Le ministre de la guerre général Spingardi a répondu, tant en son nom qu'en celui du ministre de la marine, amiral Lenardi Cattolica : Il a dit qu'en fait, la discipline est parfaite dans les armées italiennes de terre et de mer ; que si quelque officier manquait à son devoir, pour obéir à des influences maçonniques, il serait sévèrement châtié. Il a ajouté qu'il serait évidemment préférable que les officiers s'abstinssent d'appartenir à des sociétés et que ceux qui en faisaient partie agiraient mieux en les quittant. « Que ces paroles soient regardées comme un conseil, a-t-il conclu. »

« Ces déclarations ont eu le double résultat de déplaire à la Maçonnerie et de ne pas contenter les adversaires de celle-ci. Ces derniers désiraient que le gouvernement recourût à des mesures contre les officiers Maçons.

« Le ministre n'est point de cet avis, pour deux raisons. D'abord, il croit que le nombre des officiers Maçons est de beaucoup inférieur à celui qu'indiquent les conservateurs. Il ne s'élèverait certainement pas à deux mille, selon les calculs officiels. De plus, le gouvernement juge que ce serait faire œuvre impolitique et peu sympathique, que d'inaugurer dans les rangs de l'armée une sorte de persécution ayant pour base des informations personnelles. Le gouvernement demande donc à se borner à exercer une action morale, persuasive, pour empêcher la Maçonnerie de faire de nouveaux progrès dans l'armée et pour faire sortir des Loges les officiers qui y sont entrés.

« Au cours de la campagne que les journaux catholiques et conservateurs ont menée contre la Maçonnerie, on a nommé comme lui appartenant, plusieurs personnages de premier plan, comme le général Pallis (*sic*, pour Pollio), chef de l'Etat-Major ; le général Mirabelli, sous-secrétaire d'Etat à la guerre ; le général Brusati, premier aide de camp du Roi. Mais ces trois officiers généraux ont opposé les démentis les plus formels à ces allégations, que nous rapportons seulement pour montrer l'ardeur de la campagne entreprise.

« Au fond, tout cela n'est que le prélude de la campagne électorale qui va commencer, et où le bloc de droite et celui de gauche engageront une lutte acharnée pour s'emparer des cinq millions d'électeurs nouveaux ».

— Un journal italien dévoué à la Maçonnerie, le *Secolo* de Milan donne, à la date du 29 mai 1913, un article où le F.·. Magalhaes Lima, alors de passage dans cette ville, résume les conférences qu'il a faites pour défendre le gouvernement portugais.

« Je puis faire son apologie en toute sécurité de conscience, dit-il, car je n'ai pas reçu de lui, depuis sa fondation, un centime ». « Au fond, cette campagne, plus apparente que réelle, qu'on mène contre le régime républicain, ce ne sont pas les convictions qui parlent. C'est une lutte désespérée de faméliques, une lutte de naufragés. Les monarchistes sont absolument convaincus de leur impuissance définitive. Inventer des complots contre la République, faire circuler des nouvelles tendancieuses, est devenu un métier lucratif ».

Puis il expose la situation financière, commerciale et industrielle du pays ; elle est des plus rassurantes pour le présent et l'avenir.

Suisse. — Nous avons donné dans le numéro de la Revue du 20 mai, p. 1644, le programme de la *Réunion annuelle de la Grande Loge Suisse Alpina*, qui a eu lieu cette année à Zurich les 24 et 25 mai. Voici quelques détails sur cette solennité maçonnique.

Le samedi 24 mai, séance préparatoire du Conseil administratif, de neuf heures et demie à midi et demi. A deux heures et demie, séance des délégués dans les locaux du Lindenhof ; ils sont venus nombreux. Après la vérification des pouvoirs, le Fr. Baehni, de Bienne, est élu membre du conseil administratif en remplacement du Fr. Lanz, décédé.

Le grand secrétaire présente le rapport sur l'exercice 1912. 32 Loges ont envoyé leur rapport annuel. Le Conseil administratif de la Grande Loge suisse *Alpina*, s'est réuni le 28 septembre 1912, à Bienne ; les 23 et 29 novembre, à Berne ; les 1er et 2 mars 1913, à Berne, le 16 mars, à Lausanne. Le Comité directeur s'est réuni 21 fois. Le Grand Maître, le F.·. Oettli a fait trente visites officielles aux Loges de l'*Alpina*. Il s'est rendu à l'installation du Vénérable de la Loge l'*Avenir du Chablais* à l'Orient de Thonon.

Entre autres questions, le Conseil administratif appelle l'attention des Loges sur l'*Ecole libre de Chable* auquel il accorde une subvention de 1.000 fr. Le compte général de l'*Alpina* s'élève à 14.737 fr. 75 en recettes, et 14.322 fr. 90 en dépenses.

La souscription des Loges Suisses pour la mission de la Croix Rouge Suisse envoyée dans les Balkans, a produit 3.490 fr.

Il y avait à fin 1911, 4157 Frères. Décès en 1912 : 94. Démissions 30. Radiations 18, soit 142. Initiations et affiliations 226. Total des Frères à fin 1912 : 4.241. L'augmentation est donc de 84 frères.

La fréquentation des ateliers laisse à désirer. Il y a toujours relâchement dans les séances d'instruction au 1[er] et 2[e] grade. Il a été donné 306 conférences dans les Loges. Une Loge a fait donner des conférences par une Sœur et par un pasteur.

Les fonds de bienfaisance des Loges s'élèvent à 722.000 fr. environ. Celui des caisses centrales de l'*Alpina* est de 200.000 fr., soit près d'un million.

La cotisation pour 1913 est maintenue à 3 fr. 50 par membre : 2 fr. 50 pour l'administration de l'Alpina, et 1 fr. à la caisse centrale de secours.

On s'occupe ensuite de la revision de la constitution.

Sur la demande de la Loge *Union des Cœurs*, la faculté de la publication annuelle du catalogue, par le Conseil administratif, a été repoussée (1).

A huit heures et demie du soir, le samedi 24 mai, banquet à la Tonhalle. 250 couverts. Orchestre sous la direction du Fr.·. Achard : *La flûte enchantée.*

Discours : le D[r] Zollinger, puis le M.·. en Ch.·., Streuli salue les délégués, au nom des deux Loges de Zurich, *Modestia cum Libertate* et *In Labore Virtus*. Pas un mot en Français.

Dimanche 25 mai, à 11 heures du matin, tenue solennelle dans la grande salle de la Tonhalle. Le F.·. Mollard, sénateur du Jura, représente le Grand-Orient de France.

Discours du Grand-Maître Oettli. — Après les préliminaires d'usage, il examine les origines et les causes de l'hostilité témoignée à l'œuvre de la Franc-Maçonnerie.

« Que l'origine de la Maçonnerie date de 1717, comme les recherches critiques des temps modernes semblent l'avoir établi d'une façon irréfutable, ou qu'elle remonte aux Croisades ou à la construction du temple de Salomon, comme beaucoup d'autres le prétendent sans en pouvoir fournir la preuve, on ne peut nier l'influence de la *Légende* sur son organisation. Même si l'on admet que la Constitution d'Anderson est le point de départ de notre institution, il faut convenir qu'elle s'est établie sur le modèle d'une association préexistante semblable, et que le caractère donné à la nouvelle organisation se ressent de l'esprit qui a présidé à la création des confréries antérieures. Or, il ne faut pas remonter bien haut dans le passé pour retrouver à la base des associations scientifiques, morales et esthétiques,

1. Heureusement que notre ami, M. Vogt, saura suppléer à cette lacune.

le mysticisme que l'antiquité egyptienne et grecque a légué au moyen âge et qui s'est maintenu jusqu'à nous.

« Comment expliquer autrement la recrudescence des pratiques superstitieuses de la baguette divinatoire,[1] et les succès croissants que remportent en ces temps-ci les imposteurs prétendant pouvoir lire dans les étoiles l'horoscope de tout le monde, des spirites qui consultent les esprits à l'aide des tables tournantes, et des alchimistes qui cherchent toujours la pierre philosophale. Ces prétendues sciences occultes ne s'acquièrent que par la communication entre intimes, par l'*Initiation*, et restent, par conséquent, la propriété exclusive d'un petit nombre jugé digne des faveurs spéciales.

« Telle est la forme que, dès leur origine, les confréries donnaient à leur organisation pour s'assurer l'apparence d'un pouvoir magique. Nous en trouvons les traces non seulement chez les sectes et les ordres religieux, mais aussi dans les corporations d'ouvriers du moyen âge, tels que les verriers, les potiers, les lapidaires, etc...

« La Franc-Maçonnerie est née sous le souffle de l'affranchissement de l'esprit, du relèvement de la morale et de la dignité de l'homme. L'organisation qu'elle s'est donnée en 1722, se ressent de celle des corporations du moyen âge, mais ses visées ont été inspirées par les idées nouvelles et nettement progressistes de la Renaissance [2]

« Il faut donc distinguer la forme de notre institution d'avec son fond : celle-là est archaïque, celui-ci est issu d'un besoin de rénovation, il est la conséquence inéluctable de l'évolution qui n'a pas de limites.

« La forme, respectable par son origine et par son caractère universel, a trop souvent empiété sur le fond, de telle sorte que le progrès a été sacrifié aux vieux souvenirs. L'exagération attribuée aux formalités n'a pas manqué de produire des effets fort regrettables, en détournant la Franc-Maçonnerie de son but primitif. La fausse ambition de s'attribuer des titres pompeux, empruntés à la chevalerie et aux ordres religieux du moyen âge, les prétentions de posséder des secrets alchimiques, l'appaence qu'on se donnait de posséder des pouvoirs occultes sont des aberrations que nos adversaires ont large-

1. Le grand Maître de la Loge *Alpina* prouve une fois de plus par cette phrase combien les Francs-Maçons demeurent ignorants et arriérés, au milieu de leur phraséologie, soi-disant scientifique, sur le progrès. La baguette des sourciers, cela est à peu près démontré aujourd'hui, n'est qu'un instrument de physique servant à mettre en évidence une faculté naturelle possédée par certains individus nerveux. Il n'y a là aucune superstition, mais une expérience scientifique. (*Note du rédacteur*).

1. La Renaissance est un mouvement de recul et non de progrès. Il dérive du sensualisme païen, et c'est par là que la Franc-Maçonnerie s'y rattache. (*Note du rédacteur*).

ment exploitées à notre détriment. On a rendu notre Société responsable des impostures de Johnson, des Gugomos, des Cagliostro et de leurs nombreux imitateurs anciens et modernes, qui se sont servis de notre organisation et de notre nom pour faire de nombreuses dupes. La considération dont nous jouissons en a souffert, et nous n'avons certes pas fait tout ce qui dépendait de nous pour en atténuer les fâcheuses conséquences ou pour renvoyer les responsabilités à leurs auteurs...

« Il fut un temps où les simples citoyens risquaient les pires persécutions en manifestant leur émancipation d'esprit et leurs sympathies envers les opprimés. On comprend que ceux d'entre eux qui considéraient comme une vocation sacrée l'affranchissement du peuple de toutes les servitudes humiliantes imposées par la féodalité et l'église s'entourassent de quelques précautions pour travailler avec succès à l'accomplissement de leur tâche. Telle est, à côté des traditions qui remontent très haut dans l'antiquité, l'origine du secret maçonnique.

« Chose curieuse, le service que le secret a rendu, rend le secret inopportun, sinon onéreux. Je m'explique.

« Le travail accompli sous le sceau du secret, la conception moderne de la liberté des opinions et de la justice égale pour tous, rend les mêmes précautions inutiles, superflues ; que dis-je, tel qu'il est interprété par un grand nombre de nos Frères et par beaucoup de Loges, le secret est préjudiciable à l'accomplissement de notre mission... Aujourd'hui, on a recours aux journaux et aux meetings pour revendiquer publiquement et avec insistance la réparation d'une erreur commise ou la réalisation d'un progrès. Les conjurations ne poursuivent plus la revendication d'un droit, elles ont plutôt pour but de faire aboutir des visées égoïstes et inavouables. Le public nous confondant avec ces conjurés, nous refuse son estime et croit faire œuvre de bon aloi en nous contrariant, nous et notre entreprise. Cette situation, évidemment préjudiciable pour la réalisation de notre idéal, ne peut durer...

« Nous n'avons pas à tenir compte de l'appréciation que porte le public sur notre travail : notre conscience, notre sentiment, éclairé à la lumière de la raison et de l'éthique la plus sévère, nous approuvent, cela nous suffit. Nous ne ferons aucune concession au public, car nous voulons conserver intactes les traditions que nos devanciers nous ont transmises. Telle est la réponse que j'entends de toutes parts.

« A cette fin de non recevoir, j'oppose les prescriptions que nous donnent des Anciens Devoirs, où il serait difficile, pour le dire tout de suite, de trouver sur l'observation du secret quelque chose qui rappelle l'extension que lui donnent nos interprètes modernes... Qu'il y a loin de ces recommandations à l'absolu mutisme qu'on voudrait nous obliger d'observer dans la société profane !..

« Je le déclare avec une amère tristesse, trop de Francs-Maçons de

ma génération sont disposés à imiter les fils de famille qui vivent sur le bien accumulé par les labeurs de leurs pères ; nous sommes aujourd'hui à l'arrière-garde sur nombre de points où nos devanciers étaient les premiers de l'avant-garde.

« Au point de vue de la tolérance, d'autres sociétés peuvent en remontrer à la Franc-Maçonnerie, pour laquelle il y a encore une question de race, de nationalité, de juifs, de système, de grades, et où l'esprit de clocher entrave les plus belles aspirations...

« D'aucuns pensent que l'œuvre maçonnique est avant tout du domaine de la philanthropie. Erreur... En perpétuant les aumônes, on perpétue le paupérisme... »

Et pour bien montrer quel est l'esprit de tolérance de la Franc-Maçonnerie, le grand Maître de l'*Alpina* dit en parlant du pèlerinage suisse à Lourdes :

On éprouve un sentiment de profonde pitié, quand on est obligé de constater qu'il y a une contrée restreinte d'un pays, qui, a tort ou à raison, passe pour un des plus civilisés du monde, où, au commencement du XXe siècle, on peut réunir un aussi grand nombre de personnes adonnées à des pratiques qui rappellent les temps déjà éloignés, mais des plus humiliants que l'histoire de la civilisation ait connus. Je ne pouvais pas facilement choisir un exemple plus typique et plus actuel que celui que je viens de vous citer pour faire saisir la profonde misère intellectuelle dans laquelle le peuple est encore plongé, malgré l'obligation de l'enseignement primaire. Le mal d'aller à Lourdes est-il bien grand ? — Evidemment non. Mais le fait prouve à l'évidence que l'école d'où sortent ces dévots n'a pas effacé la superstition ; au contraire, elle l'a soutenue et cultivée...

« Tout écart de la morale est une conséquence de l'éducation mal dirigée, aussi vrai que la maladie est le fait de l'inobservation des règles de l'hygiène... L'école est chargée de poser les bases de l'instruction et de diriger l'éducation d'accord avec les parents. A elle d'inculquer les premières notions, les plus ineffaçables, de la morale. Il est à peine besoin de remarquer qui ni l'école, ni l'immeuse majorité des parents ne peuvent suffire à cette grande tâche...

« A qui donc cette mission d'achever l'instruction et l'éducation de la jeune génération qui s'émancipe sera-t-elle confiée ? Qui veillera pour assurer surtout une base large et solide aux premiers fondements ? C'est l'Etat, et l'Etat c'est nous... Les Francs-Maçons sont, en vertu des principes qu'ils se sont engagés à pratiquer, particulièrement autorisés et bien préparés en vue de cette mission... La société moderne a besoin de nous, de notre sollicitude : la Franc-Maçonnerie a inscrit sur sa bannière *l'instruction du peuple*, instruction qui affranchit du dogmatisme et de l'idolâtrie par la diffusion des connaissances utiles et par la rectification du jugement. Nous

en avons les qualités et la saine mission. Nous n'avons pas le droit de refuser la collaboration de tous les citoyens dévoués et capables d'accomplir cette grande tâche, pas plus que nous ne pouvons refuser notre concours à ceux qui en ont besoin, qu'ils le demandent ou ou non. Le seul moyen de réaliser ce programme, c'est de descendre dans le forum populaire... »

Le Frère Renaud, grand orateur, a ensuite pris la parole. De ce discours nous retiendrons seulement le passage suivant :

« Nous sommes des pacifistes convaincus, et nous combattrons sans répit ce vieux préjugé de la légitimité et de la nécessité de la guerre entre les nations... Nous saluons avec joie la récente conférence de Berne organisée pour recevoir les représentants de deux pays voisins, et dont le but fut de provoquer un accord entre deux pays faits pour s'entendre, mais séparés par une barrière séculaire formée de préjugés et de malentendus. « Honneur à ces courageux pacifistes dont bon nombre appartiennent à la Maçonnerie !... La réunion de Berne produira des effets heureux, quoi qu'on en dise. La rencontre des parlementaires français et allemands réalisée, dans un but de rapprochement entre ces deux pays, sur le territoire neutre de notre libre Helvétie, constitue un fait *historique* dont la portée est plus considérable qu'on ne le suppose... »

Ce discours a été suivi du chant de la romance de l'Etoile de *Tannhauser.* Puis le Fr∴ Haberlin, ancien G. Maître, Orateur de la Loge *Modestia cum Libertate* a pris la parole. Il a commenté le drame musical de *Parsifal* avec application à la Franc-Maçonnerie. De ces variations oratoires sur Lohengrin et le Graal, il y a peu de chose à retenir. Citons seulement ces quelques mots, qui répondent au Grand Maître :

« Ce n'est pas en nous montrant en public, ni en adaptant les usages et les rituels aux idées modernes, ni en revisant la Constitution et les statuts, que nous trouverons les moyens d'améliorer la situation ; il n'y a que l'influence personnelle de FF∴ d'une haute moralité qui soit capable d'accroître l'importance de la Franc-Maçonnerie et de donner plus de force et de valeur aux FF∴ individuellement... Tout F∴ peut devenir un Parsifal dans son atelier... Plus la Franc-Maçonnerie réussira à rendre vertueux ses adeptes, plus aussi elle accroîtra son influence éducatrice et gagnera comme facteur de culture intellectuelle et morale... »

Après l'investiture donnée au Fr∴ Baehni, nouvellement élu membre du Conseil administratif, le Fr∴ Quartier-la-Tente, ancien Grand-Maître, remet au Fr∴ Oettli, pour son cinquantième anniverseire d'enseignement, un bijou de prix au nom des Loges de « l'entente cordiale » témoignage d'estime des FF∴ Anglais envers l'Alpina et son chef. La collecte rapporte 2.825 fr. pour la caisse centrale de secours.

Cette tenue est suivie du banquet, il a duré de une heure jusqu'à cinq heures. Nombreux ont été les toasts.

Le premier par le pasteur Bosshardt à la patrie, à la Suisse. Il est suivi de l'hymne national chanté par l'assemblée. Le F∴ Gimmi boit à la Franc-Maçonnerie. Puis vient un toast aux invités.

Ont encore pris la parole le Fr∴ Schmidt, le Fr∴ Mollard, représentant sur G∴ O∴ de France, garant d'amitié de l'*Alpina*, qui parle sur l'évolution du patriotisme. Il remercie les Suisses pour la conférence de Berne. L'assistance chante la *Marseillaise*, qui, jusqu'ici, n'a pas été considérée comme un hymne à la paix.

— Le Fr∴ Johann Brassel a fait le 3 avril, à la Loge de St-Gall *Concordia*, une conférence sur l'attitude que doit prendre la Maçonnerie devant le monde profane, et sur l'influence que la secte désire y exercer.

« A côté de la parole libre, parlée, se place la parole imprimée. On appelle la Presse, l'une des Grandes Puissances et l'on a raison. Sans doute, cette sorte de parole ne va pas au cœur comme la parole parlée, mais elle a du moins l'avantage de pénétrer dans la hutte la plus isolée, où le solitaire peut mûrir la pensée maçonnique dans le silence et le repos.

« A notre grande joie, nous avons l'un des nôtres à la tête de journaux politiques et autres, grâce auxquels notre esprit souffle, où l'on combat avec hardiesse et persévérance pour la Liberté, le Progrès, le Droit, la Justice, mais — ceci s'adresse au F∴ aussi bien qu'à la Loge — ces combattants devraient être mieux soutenus par nous, soit au moyen de conférences appropriées, où l'on traiterait de sujets intéressant le bien public, soit au moyen d'articles où l'on repousserait avec une fermeté calme, les attaques les plus grossières que l'ennemi dirige contre nos positions. Je me rapelle avec reconnaissance notre ami, l'estimable Fr∴ Docteur Henne-am-Rheyn, qui a saisi plus d'une fois l'occasion de réfuter d'une manière claire et approfondie les attaques injustifiées des feuilles ultramontaines contre notre Institution. De son temps même, la question s'est posée à nous, si nous ne ferions pas bien de distribuer gratis des tracts relatifs à la morale, à des sujets d'intérêt commun, ayant pour but de former et d'éclairer le peuple, ainsi que le font certaines sociétés piétistes. Si je m'en souviens bien, l'affaire fut jadis soumise à la Grande-Loge : on lui demanda si, à côté de son organe officiel, il ne pourrait pas y avoir une feuille spéciale, périodique, défendant nos buts, et dans laquelle seraient publiés des articles appropriés d'un intérêt général, accessibles au monde dit profane ; tandis que le journal officiel ne pouvait s'occuper que d'affaires intérieures »

Cette idée est bonne en soi, mais, dit le conférencier, songeons que de tout ce qui s'imprime, il n'y a qu'une très faible partie qui soit

lue : environ 30 %. Et il conclut que l'idée bonne en soi ne vaut rien en fait. Reprenons sa conférence.

« Je suis d'avis qu'il est contraire à l'esprit maçonnique de publier dans les journaux des devis et des libéralités que nous faisons aux établissements d'utilité commune, à moins que cette publicité, dans la presse quotidienne, ne procure quelque avantage d'une importance extraordinaire à un Fr.·. ou à une Loge. En tout autre cas, que la main gauche ignore ce que fait la main droite.

« Nous arrivons ainsi à une ligne de conduite qui nous est indiquée par l'histoire de notre Loge depuis sa fondation ».

Le conférencier passe en revue les fondations d'utilité publique auxquelles la Loge a pris part, depuis 1819, date de sa fondation, jusqu'à l'époque actuelle. A l'en croire, la Loge *Concordia* aurait la gloire d'avoir pris l'initiative de toutes les œuvres de ce genre qui ont été créées à Saint-Gall, elle aurait fait mieux encore : elle les aurait alimentées de ses subventions. Telle est, selon notre conférencier, l'attitude que doit adopter la Maçonnerie en face du monde profane.

Cette tactique est fort habile. Faire passer pour de la philanthropie désintéressée toutes les interventions de la Loge dans les œuvres de bienfaisance qui existent, et en lancer d'autres avec un certain sens de l'opportunité.

— La L.·. *La Fraternité*, Or.·. de Genève, a reçu, le 14 juin, la visite du Président du Conseil de l'Ordre du G.·. O.·. de France, le T.·. Ill.·. F.·. Debierre, accompagné du F.·. Ferdinand David, ancien ministre du Commerce. Les FF.·. Debierre et David ont, paraît-il, déclaré aux Maçons genevois, que :

« L'école laïque est la seule où la méthode expérimentale soit respectée, la seule qui en assure le bienfait, la seule garantissant à tous la liberté. La Maçonnerie soutiendra donc la laïcité comme la clef de voûte de la république. Le Franc-Maçon français est un citoyen conscient des devoirs envers la patrie et l'humanité ; son esprit est fortement averti par la critique scientifique.

« Amant fidèle de la liberté, il est voué à la grande cause de la justice ; il est pacifique et pacifiste ; il est le meilleur des patriotes, puisqu'il sert son pays par la paix et le travail, et qu'il est prêt à rendre justice à tous sur la base de la réciprocité, etc., etc...

« Les FF.·. Jaillet, de Thonon, Chaulmontet, Veyrat, Cachat, etc., ont pris aussi la parole ; puis, aussi, le F.·. Catalan Vén.·. et le F.·. Reverchon ».

Le 29 juin, la L.·. *La Bonne Harmonie*, Or.·. de Neufchâtel, a célébré sa fête solsticiale et le cinquantenaire maçonnique du Vén.·. d'honneur le F.·. Carl Russe-Suchard, ex-Grand-Trésorier de la G.·. L.·.

Alpina et Trésorier du Bureau international de relations maçonniques. Né en 1838, il fut initié à vingt-cinq ans, en 1863.

La L.·. *L'Egalité*, Or.·. de Fleurier, a fêté, le dimanche 7 juillet, sa fête solsticiale et le cinquantenaire maçonnique de son Vénérable d'honneur, le F.·. G. Ledermann.

Le F.·. Aimé Bouvier, Vén.·. sortant, a été proclamé membre honoraire de la L.·. *Union des Cœurs*. Le nouveau Vén.·. est le F.·. Eggly. L'installation a eu lieu sous la présidence de G.·. M.·. Oettli.

CONFÉRENCES FAITES DANS LES LOGES DE SUISSE

14 Juin. Bâle. Loge *Amitié et Constance*. — Esquisse du Fr.·. Ad. Amsler : Situation de la Franc-Maçonnerie à l'égard de la Science, de l'Ethique et de la Morale.

4 Juin. Berne. Loge *A l'Espérance :* Conférence du F.·. Dr Guggisberg : sur l'aptitude à se servir de la main droite et de la main gauche. Les Sœurs sont invitées.

11 Juin. Bienne. Loge *l'Etoile sur le Jura*. Discussion sur les remèdes du paupérisme.

8 Juin. Yverdon. Loge *La Fraternité*. Conférence du Fr.·. U. Crisinel, conseiller national : La Trouée des Alpes Orientales, Greina ou Splügen.

10 Juin. Zurich, Loge *In Labore Virtus*. Conférence du F.·. Gschwind, sur l'attitude que doit prendre la Maçonnerie en face du monde profane. (Sujet de discussion).

7 Juin. Zurich, Loge *Modestia cum Libertate*. Conférence du Fr.·. Streuli sur les relations entre Gottfried Keller et le F.·. Treichler. (*Alpina*, de Berne, 31 mai 1913, p. 129).

LAUSANNE, 18 juin. — Loge *Espérance et Cordialité*. Conférence agrémentée de projections lumineuses, donnée par le Fr.·. Roger Matthey, ingénieur sur la navigation fluviale.

HERISAN (Canton d'Appenzell), 8 juillet. — Le F.·. Lutz : « Autour du Mont-Blanc. » au Cercle maçonnique « Santis».

TURQUIE. — Le journal de Chérif-Pacha, *Mècheroutielle*, juillet 1913, publie les deux lettres suivantes que nous reproduisons à titre documentaire :

Le 18 Juin 1913.

SA MAJESTÉ LE SULTAN,

A CONSTANTINOPLE,

Que Votre Majesté permette à des sincères amis de la Turquie

de faire appel, au nom de 60.000 citoyens français, à son esprit de justice.

L'opinion publique, en Europe, ne comprendrait pas que, sous le règne d'un sultan ami des lois et du progrès, Votre gouvernement, à la suite de l'assassinat du Grand-Vizir Mahmoud Chevket pacha, fit procéder à des arrestations en masse, fit mettre des suspects à la torture et fit exécuter des accusés en dehors des garanties que doit avoir la défense.

Les Etats n'ont jamais eu à se louer d'une politique de terreur. Rien ne serait plus déplorable que de prendre prétexte d'un crime politique pour mettre hors la loi et pour supprimer une opposition.

Francis de Pressensé,
Président de la Ligue des Droits de l'Homme.

Le 18 Juin 1913.

Grand-Vizir,
a Constantinople,

Que Votre Altesse permette à des sincères amis de la Turquie, au nom des 60.000 citoyens français, de la rendre attentive au danger que présenterait, pour votre pays, un régime de terreur à la suite de l'assassinat de votre prédécesseur.

Il ne se peut que l'opinion européenne assiste sans protester aux arrestations en masse des suspects, à la torture des prisonniers, à des exécutions sans que la défense ait joui de toutes les garanties légales. Ce serait un crime et une faute irréparable que d'établir en Turquie un régime de suspects et de profiter de la répression d'un attentat politique pour mettre hors la loi et supprimer l'opposition.

Francis de Pressensé,
Président de la Ligue des Droits de l'Homme.

Histoire de la Franc-Maçonnerie

On sait que l'histoire de la Maçonnerie est bourrée de légendes. En voici une que nous croyons peu connue, même des Maçons :

La pierre angulaire du Temple de Salomon, pierre solidement fixée à l'angle nord-ouest de la Montagne Sainte, contient un grand nombre d'objets étranges et curieux. Dans ce nombre, il y a une collection de tous les vices, de toutes les passions qui se trouvaient dans le cœur des constructeurs, quand ils vinrent de Phénicie pour se mettre à leur tâche. Le Roi Salomon sut les y découvrir grâce à sa sagesse, et sa puissance magique le mit en état de les en retirer pour les enfermer dans cette pierre. De là, le dicton appliqué à un Fr.·. qui agit contrairement à ses engagements : « Il a volé la pierre angulaire du Temple de Salomon. »

Allemagne. — Nous lisons dans une revue maçonnique :

Le journal *Rostocker Anzeiger*, de Rostock, dans son numéro 31 de 1913, a publié un article qui donne des détails sur les anciennes Sociétés d'Etudiants et Loges maçonniques de Rostock (Ville universitaire) à l'occasion de la découverte de quelques souvenirs des Ordres d'Etudiants au 18e Siècle. Ils consistent eu un sceau de la Loge d'Etudiants *A l'Unité*, une clef pour la lecture du chiffre de la Loge des *Unitistes* et un diplôme de la même Loge siégeant Iéna ; ce diplôme est au nom de Johann Unbehagen, et daté du 25 juin 1797. Ces objets ont été offerts à la Bibliothèque de l'Université de Rostock.

— Il y aura, le 15 juin, vingt-cinq ans que l'Empereur Frédéric III est mort. Un périodique maçonnique rappelle à cette occasion que ce prince fut Franc-Maçon, et qu'il ne le fut pas seulement de nom :

Frédéric III se prononça résolument pour le droit de la libre recherche, de la libre critique, sur le terrain maçonnique . Il disait : « Si les époques antérieures se reposaient sur l'autorité de la tradition, il n'en est pas de même aujourd'hui : les recherches de la critique historique sont devenues des puissances, qui ne respectent pas même les traditions les plus sacrées. Elles imposent à notre Ordre des exigences qui ne tarderont pas à devenir impératives ». Il ne désapprouvait pas moins l'abus des symboles : « Permettrons-nous plus longtemps, disait-il, que les parties mortes ou superflues se superposent à ce qui a de la valeur pour la vie, à ce qui lui donne de la force ? Ne sommes-nous pas obligés d'avouer que bien des FF.·. ne pénètrent pas le sens intérieur, profond, si bien que les uns sont choqués et s'éloignent de nous avec raillerie, tandis que les autres ne voient dans l'Ordre qu'un moyen de satisfaire leur vanité, en sorte que la Maçonnerie les corrompt au lieu de les élever ».

Et il ajoutait ces paroles remarquables : « Faut-il que notre Ordre ne sudsiste plus que comme une ruine antique, qu'on admire, qu'on regarde comme précieuse à raison de son antiquité extrême ? Non, il doit rester pour servir à la vie du présent ; ses actes et ses symboles doivent élever la pensée, échauffer le cœur, pénétrer dans la conception du présent ».

L'Empereur Frédéric n'a pas vécu assez longtemps pour faire prévaloir ses idées ; il a même rencontré de vives résistances. Mais cela ne diminuait en rien son enthousiasme pour l'idéal de la Société dont il était le protecteur suprême, et, dans ses visites aux Loges du caractère le plus différent, il ne manquait jamais de développer sa pensée favorite.

Angleterre. — Nous avons déjà parlé dans la *Revue* du 20 juin

p. 2007 du bi-centenaire de la Loge de Bradford. Nous lisons à ce sujet :

On s'occupe activement des préparatifs pour célébrer le centenaire de la Loge de Bradford. On prétend que l'existence en 1713 de cette Loge a été établie de la manière la plus probante par des recherches dans les registres de la Loge d'York, et que ce fait a été confirmé par les recherches faites recemment par les onze Loges existant actuellement à Bradford. Cette fête aura lieu le 25 juin.

Ces assertions si catégoriques de l'existence d'une Loge à Bradford en 1713, confirmée par l'ouvrage du F∴ Gould, sont absolument contredites par un correspondant d'un autre périodique maçonnique, qui termine sa lettre en ces termes :

« Le 16 mai, à la session de la Grande-Loge Provinciale d'Halifax, il a été déclaré du haut de la chaire (du Vénérable) que la mention de cette Loge n'est pas établie d'une manière authentique, et ne peut être reconnue officiellement ni par la Grande Loge, ni par une Grande-Loge provinciale.

« Parler de cette prétendue tenue en 1713 de la vieille Loge d'York, comme d'un acte ayant eu pour effet *d'etablir* ou de *fonder* la Maçonnerie à Bradford, n'est pas raisonnable. Il n'existe aucune trace de la Maçonnerie dans cette ville entre cette date et celle de 1794, où fut créée la Loge *Hope*, n° 302. »

— Un périodique maçonnique écrit :

Le 26 mai 1913, l'Association de Manchester pour les recherches maçonniques a tenu sa 19e session régulière au Victoria Hôtel, Manchester, sous la présidence du Fr∴ C. W. Sutton. La séance a été consacrée à la lecture d'un travail du Fr∴ J. O. Manton, ex grand-surveillant, de la Province de Derby, intitulé : « *Quelques notes sur les débuts de la Franc-Maçonnerie dans le comté de Derby* ». Depuis son initiation à la Loge *Tyrian*, de Derby, le F∴ Manton a consacré ses loisirs à recueillir des notes, documents, souvenirs sur ce sujet ; ce travail qui n'a pu être lu entièrement, à cause de son étendue, sera publié entièrement dans le prochain volume des *Transactions*.

-- Nous lisons dans un organe maçonnique américain :

On va démolir dans la ville de Mansfield (Etat de New-York) un édifice d'un certain intérêt dans l'histoire de la Maçonnerie américaine : cet édifice servait au Chapitre et à la Loge de Soto. Le matin du 9 avril 1804, après la bataille de Mansfield, la ville fut encombrée de blessés appartenant aux deux armées ennemies. Le Vénérable de la Loge était le docteur Wilson Godfrey, qui s'était battu la veille

comme un volontaire. Il découvrit un grand nombre de Maçons parmi les prisonniers fédéraux, et leur fit obtenir la liberté sur parole pour un certain temps, puis, avec quelques membres de la Loge restés dans la Ville, il organisa une tenue, à laquelle assistèrent les prisonniers. L'édifice servit d'hôpital pendant plusieurs mois, et pendant tout ce temps, il y eut des réunions maçonniques auxquelles assistèrent sans distinction les Bleus et les Gris (uniformes des deux partis).

ETATS-UNIS. — L'histoire de Willian Morgan n'a jamais été exactement éclaircie. Est-ce un crime maçonnique ? Nous trouvons la mention de ce personnage dans une esquisse de l'histoire du Chapitre de l'*Etoile d'Occident* (Western Star) n° 35 des Maçons du Royal Arch de Batavia (Etat de New-York). Cette esquisse fort bien faite mentionne en ces termes le fait de la disparition de Morgan :

« En septembre 1826, William Morgan disparut. Il avait reçu le grade de Royal Arch, le 31 mai 1825, et aussitôt commença le grand mouvement antimaçonnique. Deux convocations eurent lieu après sa disparition, le 10 octobre, et le 13 novembre 1826 ; ce mouvement mit fin à l'activité du Chapitre. Le registre s'arrête à la dernière convocation, pour ne reprendre qu'en 1831 ».

— On a dit bien des choses sur la religion d'Albert Pike, ou plutôt sur la nature de ses sentiments religieux. Un journal américain, *The Fort Smith Tribune*, a publié récemment la lettre suivante écrite par lui, peu d'années avant sa mort, à un ami d'enfance, le Docteur Thurston, de Van Buren (Arkansas), et que le docteur reçut la veille de sa propre mort.

Washington, 3 septembre 1888.

« Mon très cher, mon meilleur, mon plus fidèle ami,

« ... Je ne crois pas que notre intelligence, que notre individualité disparaisse lorsque cesse la vie du corps. J'ai une conviction profonde, la seule révélation réelle qui me donne une certitude absolue, qu'il existe une Déité suprême, l'intelligence et l'âme de l'Univers, à laquelle il n'est point absurde d'adresser des prières ; que nos convictions viennent d'elle ; qu'en celles-ci elle ne ment pas, elle ne nous trompe pas, et il y aura pour moi, pour mon propre moi, une autre vie, une vie continue, dans laquelle la vie présente ne sera pas comme si elle n'avait point été, mais où je verrai et reconnaîtrai ceux que j'ai aimés et perdus ici.

« Vous avez mené une vie honnête, inoffensive et irréprochable, faisant toujours le bien, et jamais le mal et l'injuste. Vous avez goûté

les loisirs innocents de la vie, et vous ne vous en êtes jamais lassé ; vous n'avez jamais cru que ce n'était point la peine de vivre. Aussi n'avez-vous rien à craindre de ce que vous trouverez de l'autre côté du voile.

« Ou bien il n'y a pas de Dieu, ou bien il y a un Dieu juste et miséricordieux, qui en usera avec douceur et tendresse envers les créatures humaines qu'il a faites si faibles et si imparfaites.

« Vous n'avez donc rien à craindre sur l'avenir, comme vous n'avez rien dans votre passé dont vous deviez rougir. Depuis que les ombres, en s'allongeant, m'avertissent de songer à mon propre départ, je ne sens pas comme une perte le départ des amis qui me précèdent, c'est comme s'ils s'embarquaient pour passer l'Atlantique, pour débarquer sur l'autre bord, dans un pays inconnu, où je les suivrai et les retrouverai. Mais, cher ami, je me trouverai bien seul quand vous serez parti... Les amis d'autrefois sont presque tous morts, vous partez avant moi pour les rejoindre. Cher vieil ami, puisse notre Père qui est aux cieux vous avoir sous sa sainte garde, et vous donner le repos éternel.

« Votre ami dévoué,

« Albert PIKE. »

FRANCE. — Le 2 avril 1913, a eu lieu, dans le grand Temple de la Grande Loge de France, 8, rue de Puteaux, l'installation de la nouvelle Loge *Italia*, n° 454, composée de FF.·. Italiens, et qui travaillera en langue italienne. Le Vénérable est le Fr.·. Adolfo Chiassone ; les deux surveillants sont les FFr.·. V. Cochi et E. Prinzi ; l'orateur est le Fr.·. P. Mazzini, et le secrétaire, le Fr.·. E. Pizzi. Un certain nombre de Loges italiennes avaient envoyé des délégués à la cérémonie, et plusieurs FFr.·. importants étaient présents.

Juifs

ALGÉRIE. — On lit dans l'Agence *Roma* :

A Oran, une jeune fille, Sidonia Martinez, séduite et abandonnée par le Juif Karsenty, l'a tué d'un coup de revolver. La cour d'assises l'a acquittée. Son avocat dit entre autres choses :

« Karsenty, triste Don Juan, faisait partie de cette phalange d'Israélites, trop nombreux à Oran, qui font profession de séduire les jeunes filles, qui se font un point d'honneur d'avoir pour maîtresse une femme française ou espagnole... auxquelles la religion juive refuse la réparation par le mariage. Eh bien ! il est temps que cet état de choses cesse ; il faut que les Israélites se rappellent que, parmi les griefs qui ont soulevé toute la population algérienne contre

eux, il y a quinze ans, celui qui a amené aujourd'hui cette femme sur les bancs de la cour d'assises était un des plus forts. Qu'ils craignent une nouvelle guerre civile, s'ils persistent ». AIR, 28 juin 1913.

Allemagne. — Nous lisons dans un journal maçonnique de Hambourg :

Lors de la réunion annuelle de la Grande-Loge provinciale de Hambourg, tenue à Berlin, le 27 avril 1913, le Fr∴ Falk a lu une proposition de la Loge *Frédérci le Noble* à Stettin, demandant que la Grande Loge de Hambourg autorise les Loges dépendant d'elle à recevoir les membres de l'Ordre des *Bnai Brith*. Le F∴ Moller, Grand-Maître, dit que cette proposition ne pourra être présentée et discutée qu'après avoir été soumise aux différentes Loges. Le F∴ Rosenberg propose de consulter d'abord les Vénérables de ces Loges, afin de savoir quel accueil la proposition elle-même recevra dans leurs Loges.

Le pasteur Luckau, de Charlottenburg, ayant tenu des propos antisémites dans l'enseignement préparatoire à la confirmation, et recommandé de ne pas se fournir chez les Juifs, fut approuvé par les protestants orthodoxes et blâmés au nom de la charité chrétienne par les libéraux, qui s'empressèrent de communiquer l'incident au journal juif *Berliner Tageblatt*. Pour la millième fois libéralisme et ghetto se donnent la main. AIR, 13 juin 1913.

Angleterre. — Grâce au mot d'ordre de la presse juédo-maçonnique européenne, le scandale des actions de la société Marconi, qui atteint des Juifs, tel Sir Isaac Rufus et des alliés du ghetto, tel le Jacobin Lloyd George, passe à peu près inaperçu. AIR, 21 juin 1913.

Autriche-Hongrie. — Dépêches de l'Agence *Roma* :

Les sionistes tiendront leur onzième congrès général du 2 au 9 septembre, à Vienne. On y traitera de la colonisation et des écoles en Palestine. Les colonies juives de Palestine sont maintenant au nombre de quarante ; ces Juifs proviennent du Yemen pour la plupart. Loin de diminuer le nombre des Juifs en Europe, ces colonies de Palestine ne sont au contraire bien souvent qu'une étape sur la route de l'Europe. On étudiera, au Congrès, la question de l'Université juive de Jérusalem. A Haïfa, on est en train d'ériger une école polytechnique juive. On se servira au congrès de la langue néo-hébraïques, et les Juifs viennois préparent des représentations théâtrales dans cet idiome. AIR, 6 juin 1913.

On a tenté de faire passer le traître Redl pour un Polonais. C'est le coup juif par excellence de jeter sur un peuple catholique les infamies d'Israël.

Redl était le fils d'un Juif appelé Redlich. Pour faire oublier sa naissance, le traître changea, en 1902, son nom sentant le ghetto, en celui de Redl. Baptisé, il a pu faire sa carrière militaire ; mais le sang des Dreyfus, des Ullmo, etc. a fini par faire de Redl un nouveau numéro du musée de la trahison juive. AIR., 9 juin 1913.

A Broczyn, en Galicie, on a placé un Christ dans une école municipale fréquentée à la fois par des enfants catholiques et des enfants juifs. Ceux-ci ont décidé de ne plus venir à l'école. Les parents ont envoyé leurs protestations aux autorités et espèrent obtenir satisfaction. AIR, 19 juin 1913.

Nous lisons dans un maçonnique anglais :

La *Jewish Chronicle* mentionne la nouvelle, venue de Buda-Pesth, que la Grande-Loge de Hongrie discute sur la situation des Juifs en Roumanie, et qu'elle a entendu l'exposé des faits qui se rapportent aux persécutions dont ils sont l'objet. Il a été décidé qu'on inviterait les Francs-Maçons anglais à intervenir auprès de Sir Edward Grey, pour qu'il agisse en faveur des Juifs de Roumanie, et qu'on demanderait aussi aux FF.·. d'Italie, de France, de Suisse, de concourir à l'émancipation des Juifs en Roumanie.

Espagne. — Sous le titre « *Les Francs-Maçons rappellent leurs frères aînés* », le correspondant de l'Agence *Roma* à Madrid écrit à la date du 25 juin :

La secte organise un complot pour faire venir en Espagne les Juifs balkaniques, descendants des « oiseaux de proie » que Torquemada expulsa de notre pays.

Evidemment, l'élément juif de la Turquie d'Europe a organisé la révolution maçonnique dite des jeunes-turcs avec une telle maestria, que la secte s'empresse de le faire « rentrer » chez nous où elle prépare le même coup.

La section espagnole du comité Philosémite vient de s'adresser au Gouvernement pour le pousser à ouvrir les portes de la patrie (!) espagnole aux Juifs exilés de l'Orient et à faciliter à ces Espagnols (!) sans patrie leur nationalisation.

Bien entendu, la presse libérale, toujours au service d'Israël, demande leur retour. Les colonnes des journaux libéraux sont remplies de cette propagande juive. *El Liberal*, *El Imparcial*, *El Heraldo* se distinguent sous ce rapport.

Le comité Philosémite déploie son activité avec une persévérance vraiment remarquable. Il y a quelques années, sur son instigation,

le sénateur Dr Pulido a essayé de faire voter par les Cortès le retour des Juifs. Ensuite les mêmes démarches furent faites à la ville, en 1904, auprès des pouvoirs publics, des pétitions furent présentées à M. Canalejas et après, à M. Romanones ; des meetings eurent lieu.

Les philosémites sont peu nombreux, comme, en général, chez nous, les sectaires conscients ; mais ils comptent sur la force de leur organisation maçonnique et sur des complicités d'origines complexes. Ils tendent à impressionner l'opinion publique et à faire croire qu'ils ont une majorité pour eux. Peu à peu, ils finiront peut-être par s'imposer aux Espagnols, en prétextant qu'il est dans leur propre intérêt de laisser venir les juifs balkaniques et aussi de leur accorder des droits égaux à ceux de la population espagnole.

« Nous servirons, disent les Juifs dans les colonnes d'*El Liberal*, à la prospérité spirituelle de notre pays, à son développement économique, et surtout à la cause de la justice et de l'humanité, harmonisant tous les antagonismes des religions et des races ». Ce qui veut dire en langue vulgaire : nous tâcherons d'appliquer à l'Espagne le programme judéo-maçonnique de Salonique et le régime jeune-turc de Constantinople.

Ce n'est pas un vain mot ; il s'agit de cent quatre-vingt mille à deux cent mille Juifs de Salonique et d'autres localités balkaniques à « rapatrier » en Espagne. Ils sont des « citoyens », voire des « patriotes » espagnols, parce que, il y a quelques siècles, les Espagnols nettoyèrent leur patrie de la vermine sémitique qui la suçait et la déshonorait. Avec ces « rapatriés «, sicaires directs de la secte internationale, devenus citoyens, électeurs, « possidents », etc., le dernier coup de collier serait donné, et la révolution assurée à brève échéance.

Comme toujours, la plupart des organes de notre presse catholique lutte bien faiblement contre cet attentat sectaire visant la ruine de la religion et de la patrie. Quand l'attentat sera perpétré, les suites s'imposeront ; alors nous pourrons entendre dans toutes les sacristies et dans toutes les « pharmacies » catholiques — s'il en reste — nos vaillants orateurs déplorer la tristesse des temps, le triomphe des mauvais, en un mot tout, excepté la seule chose qu'ils devraient déplorer d'abord : leur sottise et leur couardise.

Evidemment, je ne dis pas cela seulement pour la question juive, car tout se tient, et cette question-là n'est, au fond, qu'un incident du programme sectaire qui veut faire de notre Péninsule un Portugal en grand. AIR, 28 juin 1913.

Pologne. — Dépêches de l'Agence *Roma* :

Une jeune Juive originaire de Radom, Pologne-Russe, convertie au catholicisme, disparut subitement. Le 18 mai, on a découvert le cadavre de la néophyte horriblement mutilé, dans une forêt voisine. Ses lèvres étaient cousues avec un gros fil, et son corps percé par un

énorme pieu cloué dans son dos comme pour imiter une croix. AIR, 9 juin 1913.

Les Juifs sionistes ont fondé un gymnase pour les jeunes filles juives à Lodz (Russie) et un autre à Zgierz. Ces écoles sont privilégiées, elles donnent des brevets. On y enseigne la langue juive. Jusqu'ici, les Juifs envoyaient leurs filles dans leur gymnase, en Palestine. AIR, 7 juin 1913.

RUSSIE. — Dépêches de l'Agence *Roma* :

On vient de fonder, à Vilna, une société de statistique juive qui va rassembler les données de la vie juive dans tout le globe. La direction est formée de grosses personnalités juives, MM. Goldberg, Dr Heller, Dr Makover, Schalit, Spiro, Bunimovitsch et le rabbin Rubinstein. Il s'agit, naturellement, de travailler à la gloire d'Israël. AIR, 9 juin 1913.

Le tribunal de Kiew vient de confirmer le réquisitoire fiscal contre le Juif Beilis accusé de meurtre rituel. On dit cependant que le tribunal de Varsovie va encore juger cette affaire, afin de la soustraire au jury. AIR, 11 juin 1913.

Les Juifs ont organisé, dans les rues de Varsovie, la vente des fleurs au profit de la Société juive « Brijus » (la santé). Malgré le boycottage qu'ils subissent, en Pologne russe, de la part des Polonais, ils ont su tirer quelques sous même à leurs ennemis. AIR, 21 juin 1913.

Libéralisme

DÉCLARATION. — La malice des adversaires des catholiques intégraux ne dédaigne pas même des jeux de mots qui lui servent pour embrouiller les choses. Il faut d'autant plus déjouer ces trucs que leur subtilité peut tromper la bonne foi de quelques honnêtes gens.

Certaine presse tâche d'introduire une confusion entre les mots *intégral*, *intégralité* et les mots *intégriste* ou *intégraliste*, *intégrisme* ou *intégralisme* en appelant avec ces derniers mots les catholiques intégraux et l'intégralité de leur foi et de leur discipline romaine.

Or, il est évident que nous devons repousser cette confusion insidieuse. " Intégriste, intégrisme " — ce sont des mots qui donnent l'idée d'un parti, comme ceux de monarchiste, socialiste, anarchiste, etc. En Espagne, il y a le parti " intégriste " composé de catholiques très respectables, avec un programme dont, tout au moins plusieurs articles, doivent être acceptés par tous les bons catholiques. Mais c'est une école, c'est un parti.

Le catholicisme romain intégral n'est que le catholicisme intégralement romain : ni plus, ni moins, ni autrement. Quand des hérétiques ont prétendu s'appeler "catholiques", les vrais catholiques se sont appelés "catholiques romains". Quand des catholiques libéraux, modernisants etc. se disent catholiques romains mais dans un sens minime du mot (si même ce minimum est sauvé), les catholiques qui veulent être entièrement, intégralement romains, fidèles au Saint-Siège et à ses directions dans la vie individuelle et collective, s'appellent *catholiques romains intégraux*, c'est-à-dire pleinement, intégralement catholiques. Vis-à-vis de la *minimisation* du catholicisme romain tentée par les catholiques libéraux, modernisants etc., ils affirment *l'intégralité* de leur romanisme. Voilà tout.

Donc, qu'on ne confonde pas ! *Catholique romain intégral* signifie — par le sens naturel des mots — un catholique dont le catholicisme est intégral, c'est-à-dire qu'il y a tout le catholicisme romain (doctrinal et pratique) et rien que cela ; comme un texte d'un document est intégral s'il est tout entier, sans diminutions, sans changements.

Par conséquent, les catholiques romains intégraux démasquent et repoussent la ruse des adversaires qui tendent de confondre le catholicisme roma in*intégral* avec un parti *intégriste* ou *intégraliste*, et *l'intégralité* du catholicisme romain avec un *intégrisme* ou *intégralisme* de parti.

La presse catholique intégrale est priée de reproduire cette déclaration, et tous les honnêtes catholiques sont priés d'en tenir compte. AIR 19 juin 1913.

BELGIQUE. — Nous lisons dans *L'Express*, de Liège, 21 juin 1913:

Tout récemment, la Fédération des avocats belges, en une cérémonie inspirée par une touchante pensée de confraternité, d'admiration et de gratitude, commémorait le souvenir d'un grand avocat qui venait de disparaître, de Paul Janson.

Le président de la Fédération, Me Victor Bonnevie, catholique sincère et convaincu, avocat réputé, prononça, en termes émouvants et élevés, l'éloge de l'illustre défunt.

Et sa péroraison se terminait ainsi :

« Oui, Janson, c'est bien la morale du Christ que tu pratiquais « quand tu soutenais la cause des petits, des faibles, des pauvres, et « quand tu défendais la Justice ! C'est aux pauvres surtout que le « Christ est venu apporter la bonne nouvelle : *Pauperes Evangelisantur* ! C'est le Peuple dont le Christ eut pitié : *Misereor super* « *Turbas !* Ses préceptes sont ceux de la Justice, et c'est la Justice que « nous appelons quand, dans la prière que lui-même nous a apprise,

« nous disons à Dieu : *Adveniat regnum tuum* ! Le règne de Dieu, « c'est le règne de la Justice ! »

Belles paroles, qu'il faut reproduire et méditer ! Car cet hommage magnifique et mérité part d'un croyant avéré, d'un catholique notoire et qualifié, pour aller à celui qui fut un libre penseur dans la plus haute acception du terme; qui fut un adversaire intransigeant et irréductible de cette Eglise catholique où l'esprit évangélique n'existe même plus dans les mots ; qui mit sa vie tout entière, sa belle vie claire et simple, remplie et glorieuse, en harmonie avec des convictions sincères, raisonnées, profondes ; qui, libéré du joug des dogmes, reporta sur les petits et les humbles les trésors d'amour et de dévouement que d'autres emmagasinent stérilement au profit d'une divinité mesquine et rancunière ; qui s'honorait d'appartenir à la Société des francs-maçons, dans laquelle il occupa les fonctions les plus élevées et les plus importantes.

C'est de celui-là qu'un catholique éminent vient de dire qu'il pratiquait la vraie morale chrétienne, qu'il fut un vrai et grand disciple du Christ. Souvenons-nous en et redisons-le souvent !.

Ceci se passe de commentaires. A quoi bon ! Il suffit de constater jusqu'où le libéralisme peut conduire certains catholiques.

Et d'autres se scandalisent ou s'étonnent lorsque nous parlons des infiltrations maçonniques de la secte dans nos rangs !

— Le *Bien public*, de Gand, avait dit, dans son numéro du 12 juin, pour avoir le plaisir de le démentir, par une soi-disant « lettre de Rome », que l'*Agence Roma* affectait des allures officieuses. L'AIR répond :

Notre agence n'est ni officielle, ni officieuse, ni du Vatican, ni d'aucun parti. Elle veut être telle, précisément, pour pouvoir constater publiquement des idées, des faits, des prévisions, en dehors de toute préoccupations officieuse. Agence libre s'il y en a, l'AIR ne reconnaît à son action d'autres limites — outre celles des lois communes — que son dévouement intégral au Pape. L'AIR croit, avec beaucoup de catholiques intégraux, que la Cause catholique papale a autant besoin de sa presse officielle et officieuse, que d'une presse ni officielle ni officieuse, mais simplement fidèle et dévouée. L'AIR est fière d'être une simple recrue dans celle-ci. Voilà la simple vérité que les Basiles du démo-libéralisme, du modernisme, etc., ne réussiront pas à saboter. AIR, 14 juin 1913.

— *Le Patriote*, de Bruxelles, étant revenu sur cette question, l'*Agence Roma* croit devoir insister.

Née non seulement en dehors de tout milieu officiel, ou officieux,

mais aussi bien de toute accointance avec tout milieu officiel ou officieux — qu'on veuille bien peser ces mots — l'AIR est l'agence libre par excellence. Internationale dans son programme comme dans ses collaborateurs, dans ses amis et dans ses abonnés, l'AIR ne veut servir que la cause catholique romaine, selon les directions pontificales. Elles sont claires, précises, pratiques. Pour comprendre, il faut seulement vouloir les comprendre ; pour les mettre en action, il faut non seulement le vouloir en abstrait, mais avoir aussi le courage persévérant de les appliquer malgré les adversaires publics ou cachés, conscients ou inconscients. C'est une affaire moins simple qu'on ne le suppose, et surtout elle rend furieux plus de gens qu'on ne le pense. Tant pis, nous ne servons que la cause catholique romaine dans toute l'intégralité de ses applications. Nous sommes en même temps convaincus — comme nous l'avons déjà dit — que la cause catholique romaine doit être aussi servie, dans son intérêt vrai, par une presse et par une action catholiques aussi fidèles et dévouées, que libres dans leur activité pratique de toute officiosité. Si nous nous trompons à tel ou tel propos, qu'on nous le démontre loyalement ; avec la même loyauté nous reconnaîtrons que nous nous sommes trompés. Mais les comédies du bachémisme international ne produisent chez nous et chez nos amis qu'une douce gaîté. AIR, 17 juin 1913.

Espagne. — Nous lisons dans l'Agence *Roma :*

Depuis quelque temps, les feuilles catholico-libérales de l'étranger publient des correspondances tendancieuses sur les affaires religieuses d'Espagne où Romanones est traité avec une sympathie aussi étrange pour les profanes que naturelle pour les initiés...

La vrai raison est dans la complicité de certains catholiques espagnols avec le gouvernement sectaire... Evidemment, je ne parle pas de l'autorité ecclésiastique. Elle a, sans doute, les raisons les plus graves pour son attitude de réserve... Les catholiques mal orientés ne savent pas distinguer entre leur devoir élémentaire, immuable, de fils de l'Eglise et les contingences de la politique ecclésiastique. Le désarroi s'accentue rapidement parmi nos catholiques dont un grand nombre n'arrivent pas à comprendre la situation et l'attitude fondamentale qu'elle impose.

J'ai eu l'occasion de parler avec beaucoup de mes compatriotes de Castille et de Léon, et tous m'ont dit que l'indifférentisme religieux s'élargit comme une tache d'huile ; et que demain peut-être, si les pasteurs donnaient l'alarme, ils se trouveraient avec bien peu de soldats, restés dans les rangs et surtout prêts à marcher.

Le gouvernement actuel aide puissamment cette œuvre de dissolution religieuse. C'est le mandat que la secte lui a donné, c'est sa rançon pour l'appui qui le tient debout et l'impose à la monarchie catholique. Les mesures pour le mariage, la suppression de la

messe du Saint-Esprit pour les conseils de guerre, les exemptions toujours plus marquées pour les non-catholiques, les bibliothèques ambulantes pour les écoles publiques où abondent les auteurs tels que Diderot, Voltaire et Zola... On peut continuer. Ce qu'on ne pourrait pas continuer, c'est le silence, le marasme, l'opportunisme complice. AIR, 20 juin 1913.

Libre-Pensée

INTERNATIONALE. — **Nous empruntons au *Rappel*, 16 juin 1913, le compte rendu suivant :**

Le Comité International de la Libre-Pensée s'est réuni à Bruxelles.

Présents : Georges Lorand, vice-président ; Eugène Hins, secrétaire général ; Mme Mélanie Janssens, Emile Royer, Maurice Exsteens, Lucien Vertongen (Ethical Societies) ; Phelips (Rationalist Press Association) ; Koster fils (Grand-Duché de Luxembourg) ; Jean Robyn (Suisse).

Excusés : les membres du bureau permanent Houzeau de Lehaye et Guillaume Degreef.

Le secrétaire rappelle la mémoire des disparus : Eugène Monsieur, Jean Dons et Hector Denis, et leur rend un hommage auquel tout le conseil s'associe. Il est décidé que des lettres de condoléances seront adressées aux familles.

Il signale que, dans la séance du 6 avril, le conseil général de la Fédération belge a désigné Emile Vinck, sénateur et professeur à l'Université nouvelle, pour remplacer Eugène Monsieur ; et Maurice Exsteens, archéologue, pour remplacer Jean Dons, au sein du bureau permanent.

Dans sa séance du 1er juin, il a nommé Guillaume Degreef, recteur à l'Université nouvelle, à la place laissée vacante par Hector Denis.

La *Rationalist Press Association* a désigné M. V. Phelips pour son délégué au conseil général ; l'*International Union of Ethical Societies* a nommé en cette même qualité Lucien Vertongen, président de la Libre Pensée de Bruxelles.

La Fédération norvégienne a délégué son secrétaire, M. Arnfred Olesen, rédacteur du *Fritaenkeren*, à Bergen.

M. Boogaerts, président de la Fédération flamande, a été choisi par la Fédération autrichienne, comme délégué adjoint, et Jean Robyn, sculpteur, a été désigné en la même qualité par la Fédération suisse.

Le président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres.

Depuis la séance du conseil général, en janvier, l'activité du bureau permanent, outre la besogne courante, s'est manifesté comme suit :

Le 19 février, l'Association Giordano Bruno, de Rome, a célébré l'anniversaire du martyr de Nola par une grande manifestation réclamant des lois sur le divorce, en faveur de l'école laïque, contre les congrégations religieuses et pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Nous lui avons envoyé un télégramme de sympathie.

Le 2 mars, il a publié une protestation contre l'acte de fanatisme perprétré par les médecins cléricaux du Patronage de Barcelone, et protesté contre la condamnation inique qui a frappé le Dr Queralto, qui avait courageusement signalé le fait à l'indignation publique.

Le 6 avril, avait lieu à Madrid, sous la présidence du professeur Simarro, un grand meeting pour réclamer la liberté de conscience des écoliers et des maîtres dans les écoles publiques.

Le 7 mai, il a lancé un manifeste demandant que les Isréalites de Silistrie, libres citoyens de la Bulgarie, conservent leurs droits civils et politiques après la cession de cette ville à la Roumanie et, à cette occasion, il a réclamé pour les Juifs de Roumanie les mêmes droits qu'aux autres citoyens.

Enfin, il a adressé une adresse de sympathie au Congrès de la Fédération italienne, tenu le 11 mai, à Rome.

Guillaume Degreef est nommé par acclamations président de la Fédération internationale à la place de Hector Denis ; Maurice Exsteens est nommé secrétaire-trésorier.

Celui-ci fait aussitôt rapport sur les finances de la Fédération, qu'il a jusqu'à présent gérées par intérim.

Pour le congrès de Lisbonne, on attend les derniers renseignements de Lisbonne pour lancer les invitations définitives.

Le secrétaire général signale cette circonstance qu'il a été décidé que la langue véhiculaire des débats de Lisbonne serait le français.

Le conseil désigne les camarades Vinck et Vertongen pour représenter la Fédération internationale de la Libre Pensée au Congrès de l'Union des associations internationales, qui se tient à Gand-Bruxelles, du 14 au 16 juin.

A propos de ce même congrès, *Le Patriote*, de Bruxelles, écrit dans son numéro du 14 juin, sous le titre : « Qu'est-ce que la Libre Pensée ? » :

Jusque dans ces derniers temps, le Bureau permanent de la *Fédération internationale des penseurs dits « libres » avait pour « pontifex maximus »*, le F∴ citoyen Hector Denis. Son premier coadjuteur était le F∴ citoyen Furnémont, et son second coadjuteur, le F∴ Georges Lorand.

« La libre-pensée internationale est frappée à la tête », a écrit dans le *Peuple* du 11 mai, ledit premier coadjuteur. « Hector Denis est entré dans la splendeur éternelle de l'Immortalité », d'après son

panégyriste du *Peuple*, le « Vénérable », « Très Illustre », « Très Sage » et « Sérénissime » F∴ Furnémont.

Celui-ci, quelques jours plus tard, trouvait prudent de jouer « la fille de l'air »... non pas pour entrer « dans la splendeur éternelle de l'Immortalité », mais simplement pour n'avoir pas à s'expliquer devant la justice de son pays, au sujet des accusations portées contre lui.

Restait le second coadjuteur, le F∴ Georges Lorand. Mais s'il était coadjuteur, c'était sans droit de succession et, pour le surplus, ses camarades n'ont pas promu à la dignité suprême l'ex-ami du Roi des Tripots. Pourquoi ? Mystère !

Quoi qu'il en soit, le *Peuple*, « qui n'en veut pas à la religion », annonce avec attendrissement, que le casque de pontife suprême du dit « Bureau permanent » a été dévolu « à l'illustre (*sic*) sociologue et citoyen Guillaume De Greef ».

Celui-ci n'a cependant jamais joué un rôle actif dans les sociétés où le F∴ Kamiel Huysmans a rencontré tant d' « abrutis ». Pourquoi les pères de ce conclave, l'ont-ils donné pour successeur au citoyen Hector Denis, alors qu'ils avaient sous la main Hoeckel ? Mystère !

Qu'est-ce que la Libre-Pensée qui, presque partout est hébergée dans les Maisons du Peuple ?

Le F∴ Vandervelde, le père de cette fumisterie : « La religion affaire privée est la règle d'or du socialisme », en a donné lui-même cette définition dans le *Peuple*, du 5 décembre 1912 : C'est une organisation militante d'hommes qui déclarent « penser librement », être « affranchis de toutes croyances dogmatiques » et qui, de plus, persuadés que ces croyances, chez autrui, font obstacle au progrès humain, se donnent pour tâche « d'arracher à la domination de l'Eglise (ou des Eglises) « le plus grand nombre possible d'individus. »

Le même F∴ Vandervelde a dit, dans la préface à l'*Histoire du Socialisme et de la coopération dans le Centre*.

« *Le Socialisme a donc intérêt à favoriser les progrès de la Libre-Pensée.* La lutte contre l'Eglise est le supplément *indispensable* de la lutte des classes. »

Belgique. — *La Gazette de Liège* publie l'article suivant sur le cas Furnémont, numéro du 23 juin 1913 ·

Scandales rouges : Un silence de mort se fait autour de la fuite du citoyen Furnémont. Silence voulu, évidemment, car on conçoit que la presse anticléricale n'aime guère entendre parler des « faiblesses, des égarements » — comme elle dit — d'un de ses chefs les plus notoires. Est-il besoin de dire que les « défaillances » d'un socialiste, d'un libre-penseur, se traduiraient, s'il s'agissait d'un

catholique, pour le moins en horrible crime et autres vocables tout aussi énergiques ?

Ce qui paraîtrait le plus anormal dans toute cette affaire — si le coupable n'était athée — serait sans aucun doute la sobriété de détails des relations embarrassées de la presse de l'opposition. On l'eût vue, en toute autre circonstance, elle, si friande de scandales, de crimes, et de fugues sensationnels, sortir des caractères les plus imposants, donner au palpitant fait divers, la plus belle place avant les articles, les crises ministérielles, les sports même ! N'est-il pas vraiment regrettable qu'en l'occurence elle ait, avec une touchante unanimité, laissé ignorer à son public ce que peut être un champion de la libre pensée internationale ?

Il est vrai qu'il serait assez difficile d'innocenter de tels « égarements », et alors, mieux vaut ne pas susciter chez certains de salutaires réflexions sur l'insuffisance de la morale indépendante.

Le député fugitif ne fut d'ailleurs pas mieux défendu au Parlement que dans la presse. On ne peut blamer l'opposition de ne lui avoir point trouvé d'avocat — quoique au fond, il ait peut-être des adeptes dans le domaine de ses « défaillances », mais qui n'osent pas se révéler. Mais nous est-il permis de rappeler ici, à propos de poursuites, un fait assez piquant, et qui doit faire méditer le F∴ Furnémont sur l'amertume grânde de l'ingratitude ?

C'était en 1902. Une demande d'autorisation de poursuites était introduite contre le citoyen Smeets. Celui-ci s'était permis des paroles gravement délictueuses devant une foule exaltée, excitations à la révolte genre Hervé ; la gauche les excusait, évidemment. Mais savez-vous qui prit la parole, et longuement encore, au nom des socios, pour défendre l'honorable Smeets ? Le citoyen Furnémont ! On serait bien tenté de le croire, à la lecture du compte rendu des séances de fin janvier 1902, que l'ex-pontife du socialisme belge se faisait une gloire — toute gratuite — à l'instar de certain député actuel de notre connaissance, d'encombrer les colonnes des *Annales parlementaires*... Ces colonnes, car Furnémont en débita plusieurs, révèlent un travail presque surhumain ; elles forment l'exposé, un peu bien confus, d'une casuistique serrée, tout à fait socialiste.

Notons en passant que les marques d'approbation des gauches, et leur adhésion implicite aux excitations révolutionnaires de Smeets donnent éloquemment la mesure de leur patriotisme.

Mais revenons-en au camarade Furnémont. Une phrase est à épingler parce que nous intéressant particulièrement ; il venait de prôner le droit de chercher « d'autres moyens » que les moyens légaux pour atteindre l'égalité politique.

« Vous supposez bien, Messieurs, que je ne dis que ce que je veux « bien dire, et que, pour ma part, je défie bien tous les argousins « de vos parquets de me faire tomber sous l'application de la loi de

« faveur de laquelle on demande aujourd'hui une autorisation de « poursuites. »

Tiens ! Furnémont se doutait bien peu alors qu'il tomberait sous l'application d'une loi qu'il n'a pas jugée de faveur, celle-ci, puisqu'il a cru prudent de s'éclipser.

Le délit est, en effet, d'une nature telle que personne, même un ferreriste, ne se réclame à présent d'étroite amitié avec le libre penseur dont la fugue restera mémorable. On se figure malaisément un ami trouvant dans les hauts faits de l'abject personnage, quelque chose à exalter. L'ex-administrateur de la *Chronique* n'a pas trouvé plus de sympathie ni de dévouement chez ses amis. . après la découverte du pot aux roses.

Cependant, certains amis de Furnémont lui sont restés fidèles, mais ils ne se montrent pas. Ils craignent, à juste titre, les éclaboussures d'un scandale ! Qu'ils sont nobles dans leur dévouement... Pénétrera-t-on jamais le mystère de la lettre de démission du Conseil communal de Bruxelles, confiée aux mains d'un ami ou d'amis politiques. Il serait puéril, sans doute, d'espérer quelque éclaircissement de la part du *Peuple* et de ses congénères, qui pourtant, doivent être renseignés : ici encore mutisme ou égoïste sobriété de détails.

Décidément, le service d'information est mieux organisé, chez les journaux socialistes, pour l'extérieur, qu'en ce qui concerne le pays. Pensez donc, ils ne tarissent pas de renseignements sur les crimes, les prétendus scandales cléricaux de l'Alaska, des Iles Kiou-Siou, ou de la Sicile, ils affectent la plus piètre indigence sur les faits et gestes d'un grand libre penseur de chez eux... Mais voilà, les contes fourmillent toujours d'épisodes, de détails à grand effet, et il est souvent plus facile de corser un conte que d'exposer un fait.

Nos adversaires sont manifestement agacés de devoir puiser dans la lune de quoi alimenter le chapitre des scandales cléricaux, tandis que, de toutes parts, les « scandales libres penseurs » se multiplient dans d'inquiétantes proportions.

Défendre la morale laïque n'est pas toujours chose aisée... Ses partisans s'en rendent compte à leurs dépens !

Les basses calomnies des sectaires ne font qu'affirmer la supériorité de notre morale chrétienne.

Dans son numéro du 25 juin, le même journal reproduit la dépêche suivante du *Patriote* :

Le démissionnaire de la Chambre, du Conseil municipal, du Conseil général du Parti socialiste, mais pas de la Libre Pensée, se prélasse ici, à Paris, comme s'il y était en villégiature. F.·. Furnémont prend ses repas tous les jours chez Marguery, restaurant co pur chic, et va ensuite siroter un succulent café à la Taverne Pous-

set, boulevard des Italiens. Et ce que vous ignorez sûrement, c'est qu'il continue d'ici à préparer le prochain Congrès international de la Libre Pensée qui doit se tenir sous peu à Lisbonne.

Ça doit faire plaisir au F∴ Magalhaes Lima, sénateur de la République portugaise, d'échanger des lettres avec F∴ Furnémont.

— Enfin sous le titre : « Furnémont et ses amis » nous trouvons dans la *Gazette de Liège*, la note suivante :

Le *Révolté*, journal révolutionnaire édité à Bruxelles, consacre, dans son dernier numéro, un article au « cas Furnémont ». Après avoir constaté que le pontife du socialisme et de la Libre-Pensée « n'est pas pressé de s'expliquer »et que « son cas lui paraît grave », il ajoute cet intéressant renseignement :

« Le cas Furnémont, connu depuis octobre 1912, a été tout d'abord environné de silence. Furnémont pouvait librement palabrer, en qualité de Messie et d'apôtre dans les assemblées populaires. Et, sans l'arrestation toute fortuite, et sans les déclarations de la mère indigne et de l'enfant corrompue, il est infiniment probable que Furnémont eût continué à faire figure d'apôtre, par raison d'Etat ou par raison de Parti, ce qui est tout un. »

Le *Journal de Bruxelles* fait observer que tous les révolutionnaires qui résident dans la capitale sont à la Maison du Peuple comme chez eux ; c'est sans doute aussi, dit-il, le cas des rédacteurs du *Révolté* qui doivent assez bien savoir ce qui se raconte dans les milieux socialistes. On peut donc attacher quelque importance à leur affirmation que « le cas Furnémont » était « connu depuis octobre 1912 » des amis politiques de l'ex-député, qui ne l'ont pas moins laissé parader dans les assemblées populaires « en qualité de Messie et d'apôtre » du socialisme et de la « libre-pensée ». Ne raconte-t-on pas aussi, d'ailleurs, que le parti devait ménager Furnémont notamment parce que des organismes socialistes étaient débiteurs vis-à-vis de celui-ci de sommes qu'il leur avait avancées. Nous ne garantissons en rien, bien entendu, l'exactitude de ce bruit ; nous nous contentons de le signaler, sous réserves, le fait qu'il rapporte n'ayant rien d'invraisemblable.

FRANCE. — L'Agence *Roma* annonce que :

Les « Chrétiens progressistes » et les « Libres-croyants » vont tenir un congrès international à Paris du 16 au 20 juillet. Parmi les orateurs, il faudrait citer les noms suivants : Julien de Narfon, Paul-Hyacinthe Loyson ; Albert Houtin, prêtre apostat ; Van Veen, ex-prêtre hollandais ; Théodore Reinach, juif ; Wilfried Monod, protestant ; Michaud, doyen de la faculté vieille-catholique de Berne. Le président sera M. Emile Boutroux, cher aux modernistes, aux libéraux, aux Francs-Maçons, etc. AIR, 7 juin 1913.

D'autre part, on lit dans *le Matin* du 14 juillet :

Le Congrès du progrès religieux. — Les journaux anglais annoncent que cent cinquante Américains se sont embarqués à Montréal pour venir prendre part à ce congrès qui se tiendra, à Paris, du 16 au 21 juillet, sous la présidence de M. Boutroux. Les vice-présidents français sont MM. Bonet-Maury, Th. Reinach, Jules Siegfried, Charles Wagner. On cite parmi les orateurs français MM. Charles Gide, Lionel Dauriac, J.-E. Roberty, E. de Faye, Ad. Lods, etc. Le secrétaire général du congrès est le professeur John Viénot, 83, rue Denfert-Rochereau. On attend plusieurs délégués venant des Indes, de Bulgarie, de Suisse, d'Italie, d'Allemagne.

— Le Bergsonisme est à la mode. Cette faveur n'est pas due au talent d'exposition du professeur Bergson, ni à la justesse de ses idées, ni à leur profondeur, ni à leur utilité. Mais il est juif, et les écrivains de race et d'esprit français savent à leurs dépens avec quel art et quelle persévérance la réclame juive sait pousser les siens, quelquefois malgré eux, aux places en vue, leur assurer une gloire factice et passagère, avec tous les profits qu'elle comporte. Nous trouvons dans un périodique maçonnique, à propos d'une traduction allemande toute récente d'un de ses ouvrages : « L'*Evolution créatrice* », un article enthousiaste bien propre à nous rendre suspecte cette philosophie de snobs et de snobinettes.

Italie. — Nous lisons dans l'*Avvenire d'Italia,* 27 mai 1913 :

Le journal « *l'Asino* », dirigé par le célèbre Podrecca, député, a envoyé à ses abonnés un questionnaire où il leur demande des renseignements sur les qualités physiques (*sic*) et morales des personnalités les plus en vue du mouvement catholique dans les villes, habitées par ces abonnés. Ces renseignements doivent être utilisés pour la prochaine lutte électorale. On peut prévoir que ces gens-là profiteront de l'anonymat pour lancer toutes sortes de calomnies, et attiser les haines personnelles. Voilà comment on enseigne au peuple la morale anticléricale.

Portugal. — M. Ernest Taeckel, qui a contribué le plus activement à transformer le Darwinisme dans le sens monisme, a écrit au F.·. Dr Magalhaes Lima la lettre suivante que nous empruntons au *Diario de Noticias*, Lisbonne, 4 juin 1913 :

« Au sénateur Magalhaes Lima — Iéna, le 22 mai 1913 — Mon cher ami, — J'espère que le Congrès de la Libre-Pensée, qui doit avoir lieu cette année en octobre, à Lisbonne, sera une réunion complète et harmonieuse de toutes les diverses gradations du Monisme, de la Libre-pensée et du rationalisme.

« Si vous désirez avoir de moi une manifestation qui contribue aux fins et à l'orientation du Congrès, faites traduire ma courte conférence sur la « *Ligue Moniste* » que je joins à la présente lettre, avec trente propositions sur une « organisation du Monisme », vingt « Hérésies scientifiques », deux « Ethiques pratiques », le tout publié en 1904 dans la « *Frei Wort* » (Libre parole) à Francfort-sur-Mein.

« Mes idées sur la Philosophie Moniste ont acquis une grande publicité, ainsi que mon livre « *Die Weltratsel* » (Les Enigmes de l'Univers) qui a été traduit en plusieurs langues ; une traduction portugaise en a été faite par Jaime Filento, et publiée par la Librairie Chardron sous le titre « *Enigmes de l'Univers* ».

« Depuis deux ans, je suis dans l'impossibilité de me livrer à aucun travail scientifique, par suite d'un accident grave, une fracture circulaire du fémur — et je suis âgé de quatre-vingts ans.

« Je fais des vœux pour le succès du Congrès, et pour la propagande du Monisme. Recevez, etc. — Ernest HAECKEL. »

Le même journal publie, dans son numéro du 17 juin 1913, la lettre suivante adressée par le député allemand Ad. Hoffmann au docteur Magalhaes Lima :

« BERLIN, juin 1913. — Mon cher ami Magalhaes Lima, depuis que vous avez quitté Berlin, je crois encore vous voir sur l'estrade de l'immense salle de Friedrichshain, devant un auditoire énorme, devant des masses qui, pour employer la belle langue française, sans la comprendre comme vous (*sic*), furent empoignées d'un enthousiasme frénétique par votre temperament juvénile et par l'accent sincère de votre parole vibrante.

« Comme elle doit être irrésistible, en effet, votre éloquence, cher ami, quand vous vous adressez, en votre langue maternelle, à vos compatriotes portugais.

« Nous sommes à la veille du Congrès de Lisbonne. Je fais donc des vœux ardents pour que vous viviez de longues années, que vous consacrerez à notre grande cause et à votre pays, la République Portugaise.

« Je fais aussi des vœux pour que le vaillant peuple portugais continue à consolider les bases du régime républicain laïque et social. Je fais des vœux pour que toutes les attaques dirigées contre lui se brisent contre une barrière d'hommes libres et animés de la ferme volonté d'être toujours les champions de l'idéal du progrès social, pour que le peuple portugais devienne un anneau précieux de la grande et belle famille humaine, qui réunira dans son sein toutes les nations, dès qu'elles auront réussi à s'émanciper de l'obscurantisme religieux, du joug de l'oppression politique, et de l'exploitation économique.

« Animé de ces sentiments, je vous adresse, mon cher ami, les salutations de vos amis d'Allemagne, et un joyeux retour à Lisbonne ». — Votre dévoué, Adolphe Hoffmann.

— Le *Diario de Noticias* du 29 mai publie la note ci-dessous :

On va placer prochainemnet au Cercle Berthelot, qui est un centre de la Libre-Pensée portugaise, le portrait du chef de l'Etat, c'est-à-dire du Président de la République Portugaise, le Dr Manuel de Arriaga, donné par le général Constantino de Brito. Il y aura, à cette occasion, une fête dans laquelle plusieurs orateurs prendront la parole.

Malthusianisme

Allemagne. — Le monisme après avoir réclamé un certificat médical pour le mariage s'occupe aussi de l'eugénisme. Maintenant il propage l' « euthanasie » :

Cette nouvelle idée est lancée dans le numéro sept de l'organe des Monistes *Das Monistische Jahrhundert* : Tout malade atteint d'un mal incurable a droit à l'euthanasie, c'est-à-dire à être aidé à mourir. Le tribunal, après avoir fait constater par des médecins que le cas est bien désespéré, déclarera le droit d'euthanasie. En ce cas, il est permis de tuer le malade en lui évitant la douleur, mais il faut cependant le consentement exprès du malade. Tout cela sera applicable aussi aux estropiés et aux avariés de toute nature. On voit, par ces aberrations criminelles, où peut mener la Contre-Eglise qui inspire l'organisation et l'action des ligues monistes. C'est le grand pontife du monisme, M. Ostwald, ancien professeur d'université, qui ose publier cela. AIR, 2 juin 1913.

Autriche. — Dépêche de l'Agence *Roma :*

Les chrétiens-sociaux de la municipalité de Vienne font distribuer parmi les élèves des écoles communales les publications de l'Union scolaire allemande. L'organe de cette union a publié, il y a bientôt deux ans, un article élogieux pour les théories du docteur Rosler, publiées dans la revue de la « Ligue de culture néo-germanique. »

Ce docteur établit une théorie de la « politique de la génération » au point de vue éthique. Cette théorie se réduit à deux postulats : Le mariage provisoire des jeunes gens, et la permission de la polygamie en faveur de certains « exemplaires distingués » du sexe masculin. Cette théorie a aussi des partisans en Allemagne, qui se sont réunis dans Mittgarbund et qui rêvent la fondation d'une ville réservée à ces « exemplaires distingués », ayant le privilège de la polygamie et qui devront régénérer la race humaine ou tout au moins allemande. AIR, 21 juin 1913.

Belgique. — Sous le titre « La Répression des outrages publics aux bonnes mœurs, l'odieux commerce du *Soir* et d'autres feuilles maçonniques »,le *Patriote* de Bruxelles publie l'article suivant dans son numéro du 27 juin 1913 :

M. Wœste vient de déposer le rapport de la section centrale de la Chambre qui a examiné le projet de loi « sur la répression des outrages publics aux bonnes mœurs ». L'honorable ministre d'Etat écrit :

« Il s'est formé une sorte de conspiration à l'effet de tâcher, par tous les moyens, de stériliser les mariages. Cette conspiration trouve des complices dans l'amour des jouissances et de la vie facile d'une part, dans l'esprit de lucre d'autre part ; et cet esprit s'acharne, par la diffusion et la vente de soi-disant remèdes, à la réalisation de ce but détestable. Les conférences, les publications, les images, les annonces, les circulaires se multiplient pour aider à l'oubli des lois de la vie et pour faire naître dans l'esprit de milliers de personnes des idées criminelles auxquelles, sans ces suggestions coupables, elles ne songeraient pas. Et tout cela ne tend plus seulement à développer les avortements, mais encore, chose que la législation actuelle, par un hommage implicite à la moralité des populations, n'avait pas prévue, à faire accepter l'emploi de moyens anticonceptionnels, afin de restreindre, dans des proportions croissantes, la natalité. »

M. Woeste examine ensuite ce que les nations étrangères ont fait pour combattre l'immoralité publique et rappelle qu'il a lui-même déposé, en 1911, sur le bureau de la Chambre, un projet ayant pour but de réprimer les provocations à l'avortement. Il ajoute :

« Il y avait, dans le dépôt du projet de loi qui précède, un sérieux avertissement. Cet avertissement n'a pas été compris. Depuis lors, il s'est produit un véritable déluge de prospectus, de réclames, d'annonces, de conférences, etc., recommandant ou signalant, soit les moyens abortifs ou anticonceptionnels, soit les officines où ces moyens sont mis en œuvre et où on peut se les procurer. Un certain nombre de journaux leur prêtent leur publicité, et l'odieux commerce dont ils sont l'aliment se donne libre carrière.

« Aussi faut-il remercier le gouvernement d'avoir, avec les extensions nécessaires, proposé, par le projet de loi qui nous est soumis des dispositions complétant le Code pénal selon les vœux de l'opinion publique:

« Les sections lui ont fait un accueil très favorable.

« Le projet, par la généralité de sa rédaction, embrasse tous les cas qui peuvent surgir ; il punit la fabrication, la détention, l'importation, le transport, l'exposition, la vente ou la distribution des emblèmes, des écrits ou des objets contraires aux bonnes mœurs, et spécialement de ceux qui ont pour but de procurer ou de favoriser l'avortement ou qui sont destinés à empêcher la conception ou à servir la lubricité.

« On ne conteste pas qu'il y ait lieu d'interdire le commerce des objets obscènes et de réprimer les écrits qui se glissent partout et sous toutes les formes pour faciliter ou favoriser la prostitution et la

débauche. Mais la discussion se concentre sur le point de savoir s'il convient d'user de la même sévérité ou d'édicter des dispositions générales, en ce qui concerne l'avortement et l'emploi de moyens anticonceptionnels.

« Les croyants s'inclinent à ce point de vue devant les prescriptions divines. Il a été dit aux hommes à l'origine : « Croissez et multipliez-vous ». Les croyants n'entendent pas se révolter contre les vues miséricordieuses de la Providence ; ils ne se reconnaissent pas le droit du moment où ils s'associent à l'œuvre créatrice de Dieu, en donnant et propageant la vie, d'en arrêter les effets.

« Ces prescriptions divines ne sont pas acceptées par tous. Mais elles n'en sont pas moins en harmonie avec une loi de la nature et avec l'intérêt social. Si l'homme porte en lui l'instinct puissant qui rapproche les sexes, il n'a pas le droit, en s'y livrant, de le détourner de sa raison d'être. D'autre part, la société serait atteinte dans sa vitalité si les bras qui fécondent son sol et les intelligences qui se vouent à sa prospérité morale venaient à se restreindre dans des proportions alarmantes. Or, la diminution des naissances se manifeste partout, de manière à susciter dans les milieux les plus divers, des cris de réprobation et des inquiétudes vivement exprimées. Est-ce à dire que les passions consentent à subir un mouvement de répression ? La moralité publique baisse au lieu de s'élever ; la lubricité recherche des exutoires illégitimes, et alors la femme devient un instrument exclusif de plaisir ; l'homme se déshabitue du devoir d'assumer virilement les charges de la vie ; le travail, ayant moins de besoins satisfaire, voit ses recrues s'affaiblir ou réclamer des repos excessifs.

« Ces considérations démontrent la nécessité de refréner tout à la fois les moyens abortifs et les moyens anticonceptionnels.

« Non, il n'est pas permis de recourir aux procédés à l'aide desquels le petit être, auquel on a donné la vie, en est privé avant même d'en avoir joui. C'est à juste titre que le projet envisage ces procédés comme criminels.

« Dans une des sections, on s'est plaint de ce que la loi pénale, et on y a vu « un commencement de confessionnalisation du Code pénal ». Cet argument appartient à la catégorie de ceux qui prouvent trop. Sans doute, toute la morale ne peut passer dans le droit; mais le droit doit consacrer toutes les obligations morales dont le respect constitue une condition de vie ou de force, ou, si l'on veut, d'existence pour la société. En vain donc parle-t-on de la confessionnalisation du Code pénal. Assurément, c'est un honneur pour les confessions chrétiennes, de chercher à maintenir l'humanité dans les voies salutaires de son origine ; mais l'intérêt social est ici à ce point évident, qu'il devrait réunir dans une adhésion commune tous ceux qui en ont le souci.

« En vain aussi invoque-t-on la liberté de la presse et la liberté des opinions. Aucune liberté ne peut aller jusqu'à l'abus. Assurément la limite n'est pas toujours aisée à marquer, et, dans notre pays, les

mœurs répugnent aux répressions qui ne sont pas nécessaires. Mais quand la société est aux prises avec une campagne néfaste qui tend à la ruiner dans les bases essentielles de son existence, le devoir de la législature est d'intervenir, afin d'arrêter et de prévenir la dépopulation, l'homme étant le premier artisan, l'élément fondamental de la richesse d'un pays.

« Quelques-uns réclament au nom de la science. Au sein de la section centrale, quelque précision a été demandée à cet égard à M. le ministre de la Justice ; il a répondu dans les termes suivants :

« Dans la pensée du Gouvernement, le projet de loi sur la répression des outrages publics aux bonnes mœurs ne menace pas plus les écrits et les discours purement scientifiques que, de l'avis unanime, l'article 383 ne les atteint aujourd'hui.

« Il appartiendra aux tribunaux d'apprécier, comme ils le font déjà, dans chaque espèce, si l'écrit ou les discours qui leur est déféré est ou non purement scientifique. Il importe d'autant plus de leur laisser toute liberté d'appréciation que la propagande néomalthusienne s'efforce fréquemment d'emprunter des allures scientifiques. »

« Pourrait-on donner un enseignement abortif ou anticonceptionnel dans des conférences scientifiques ? La section centrale ne le pense pas. Autre chose est un enseignement d'université visant certains cas spéciaux qui réclameraient un remède, autre chose est un enseignement général donné à tout le monde sans aucune utilité pratique.

« L'art 1er punit l'exposition, la vente, la distribution, la fabrication, la détention, etc., d'emblèmes ou d'objets contraires aux bonnes mœurs.

« Il ne peut y avoir de doute sur la signification du mot emblème. C'est la représentation d'une idée par la figure d'un objet qui le symbolise ; du moment où cette représentation réunit les caractères prévus par le projet de loi, elle sera susceptible d'être réprimée.

« M. le ministre de la Justice, en réponse à une question de la section centrale, s'est exprimé dans les termes que voici :

« Les spectacles cinématographiques qui blessent la morale, peuvent constituer l'exposition d'images contraires aux bonnes mœurs, délit prévu par l'article 383 du Code pénal. Il n'est donc pas nécessaire de les viser dans le projet ; mais celui-ci permettra d'atteindre, outre le spectacle lui-même, la fabrication, la détention, l'importation, le transport, l'annonce de films contraires aux bonnes mœurs. »

« On se plaint de ce que, dans certains cinémas, se donnent des spectacles répréhensibles au point de vue des mœurs. Il appartient à l'autorité communale de les interdire : d'après l'article 97 de la loi communale, « le conseil communal veille à ce qu'il ne soit donné aucune représentation contraire à l'ordre public », et la commission du Sénat, dans son rapport, a déclaré que, « sous la dénomination d'ordre public, on doit nécessairement entendre toute atteinte aux

mœurs ». Les parquets ont ici également une mission préservatrice à remplir.

« On se plaint, en outre, de ce qu'un pharmacien ou un spécialiste ne pourra plus vendre des remèdes ou des objets destinés à empêcher la conception ou à provoquer l'avortement, dans les cas où un médecin jugerait leur emploi nécessaire.

« Le projet de loi défend, en effet, la vente des remèdes ou objets de cette nature. Mais autre chose est d'exposer ou de vendre ces remèdes ou objets, de manière à permettre au public de se les procurer ou de s'en servir au gré de ses fantaisies ; autre chose est, dans un cas donné, de livrer à titre exceptionnel un remède ou un objet constituant une prescription médicale, non inspirée par un caprice ou un dessein d'immoralité, mais qui serait scientifiquement démontrée utile ou nécessaire. Les tribunaux auront à apprécier ces cas, en se pénétrant de l'esprit de la loi ».

Etats-Unis. — On proposera prochainement au Congrès des Etats-Unis un bill imposant aux fiancés la présentation d'un certificat de santé. Il va être organisé, avec le concours de l'auteur de la proposition, le commissaire Rudolph, une Société Nationale pour l'encouragement de l' « Eugénisme pratique à Washington ». Mrs. Woodrow Wilson, Mrs. Thomas Marshall, la femme du Vice-Président, et Mrs. W.-J. Bryan seront au nombre des membres fondateurs, à ce qu'on espère.

***La Catholic Tribune de Dubuque*, qui nous donne cette nouvelle dans son numéro du 19 juin 1913, la commente en ces termes :**

« On commence à trouver que Mrs. Wilson prend trop de place dans les journaux, malgré l'excellence de ses intentions. Il serait, de plus, très fâcheux, que la dame la plus haut placée, encourage le mouvement qui tend à appliquer à l'espèce humaine les principes et les procédés des éleveurs de bestiaux. En qualité de disciple rigoriste de l'Eglise Episcopale — du moins tel est son mari, — elle devrait savoir que la conscience est plus forte que la loi. — D'ailleurs, il ne faut pas une longue réflexion pour comprendre que la loi proposée sur le certificat de santé, n'est point applicable. Des milliers de docteurs, absolument dépourvus de conscience, mettront le premier venu en mesure de présenter le certificat le plus satisfaisant. De plus, la loi empièterait souvent sur les droits individuels les plus sacrés. On n'améliore pas un peuple avec de la législation seulement. Le vrai moyen consiste à donner aux gens la conscience de leur responsabilité. C'est là une des grandes fins que poursuit l'Eglise Catholique, et pendant des siècles encore, c'est elle qui maintiendra le véritable eugénisme.

France. — Dans *Le Mouvement social* du 15 juin 1913, M. L. Daure donne, page 482 et suivantes, les renseignements ci-dessous sur l'organisation de la campagne néo-malthusienne :

La propagande se fait au grand jour, avec une audace et une tenacité incroyables. ;

Des ligues malthusiennes se sont fondées dans les divers pays. Dans les Pays-Bas, dès 1885, il existe une ligue néomalthusianisenne : *le Nieuw-Malthusiaansche Bond*, ayant ses publications, son journal. A Londres, se fonde, en 1887, *The Malthusian League*. Une ligue allemande *Das harmonische Verein* est constituée en 1889. La *Ligue de la régénération humaine* est fondée en France, en 1896, par M. Paul Robin, le fameux directeur de l'Orphelinat Prévost, à Cempuis, qui, l'an dernier, a couronné sa vie criminelle par un nouveau crime : le suicide. La Ligue de la régénération humaine publie un bulletin, la *Régénération*. Une scission survenue parmi ses rédacteurs a donné naissance à un nouvel organe : *La Génération consciente*. Un autre journal rivalise avec les deux précédents : le *Malthusien*.

Ces ligues envoient dans toutes les directions et à toutes sortes de personnes leurs brochures et leurs annonces.

L'auteur cite quelques titres d'ouvrages, romans, brochures, tracts, etc., particulièrement suggestifs :

Prophyllaxie sexuelle ou l'amour prévoyant, causerie médicale sur la préservation et les préservatifs, nombreuses gravures. *Le Bréviaire de la femme enceinte*, étude sur les procédés d'avortement, naturel, médical et illégal. *La Question sexuelle, La vie sexuelle et ses lois, La Fonction sexuelle*, envisagée au point de vue de l'éthique et de l'hygiène sociales. *La Grossesse facultative* avec cette devise : Après la liberté de penser, la liberté de procréer. Plusieurs malthusistes de marque se sont faits romanciers : *Le droit à l'avortement, Féconde, Stérile, Sésame ou la maternité consciente...* Citons aussi au hasard quelques petits manuels, publications populaires : *La loi de Malthus*, le *Mal de vivre*, la *Chair à Canon*, le *Problème sexuel*, le *Problème de la population...*

A côté du livre, la brochure : *Ayons peu d'enfants ! Pourquoi ? Comment ?* brochure illustrée ; la *Persécution sexuelle*, 28 figures ; *Moyens d'éviter la grossesse*, 31 figures.

Puis les papillons ou petites étiquettes gommées : L'Avortement est dangereux. La Préservation de la grossesse est facile et sans danger. Ayons peu d'enfants ! — La science apprend aux femmes à n'être enceintes que quand elles veulent. Qu'elles aient peu d'enfants ! — Dieu bénit les nombreuses familles, mais ne les nourrit pas. Ayons peu d'enfants ! — Les femmes doivent savoir, sans se priver d'amour, se priver de la grossesse. Ayons peu d'enfants !...

La propagande néo-malthusienne exerce surtout ses ravages dans les milieux ouvriers. On ne compte plus les groupements prolétariens, socialistes, révolutionnaires ou libertaires, les syndicats ouvriers, les Bourses du travail qui, à des degrés divers, ont adhéré aux principes de la prophylaxie anticonceptionnelle...

A tous ces moyens sont venues s'ajouter les conférences, avec ou

sans projections lumineuses ; les cours pratiques sur les moyens d'éviter la conception. etc.

Enfin, il existe à Paris une agence anticonceptionnelle que ses fondateurs ont eu l'audace de nommer : *Œuvre maternelle médicale.* Elle fut créée en 1907 et publie un journal appelé *Maternité* qui a pour but de décrire, avec détails, toutes les méthodes anticonceptionnelles les plus modernes.

Nous avons déjà dit mais on ne saurait trop le répéter que les grands meneurs de ce mouvement appartiennent à la Franc-Maçonnerie, à la Théosophie et autres sociétés secrètes.

— Nous extrayons les lignes suivantes de la *Génération consciente*, numéro du 1er juillet 1913. L'article est intitulé : « Des enfants... ou la servitude militaire », et signé Fernand Kolney.

Français, par ces temps de vie chère et de crise des loyers, multipliez à outrance, comme les harengs et les punaises ; débridez l'instinct génésique dont la malfaisance était jusque-là tempérée de raison ! Que se gonflent les ventres à mesure que se creuseront les estomacs et que se tariront les mamelles ! Que le pays soit dévoré dans sa chair et son génie par ces fléaux de nouveau exaspérés qu'engendre le pullulement des hommes qu'on ne peut nourrir ou éduquer, et qui s'appellent la misère, le vice, le crime, l'ignorance et l'hébétude. Qu'importe, si le rut déchaîné fournit d'esclaves en abondance les négriers du Capital et la Patrie de garnisaires ! Oui, qu'importe ! et faute de quoi, nous verrons-nous forcés d'infliger à la France d'abord trois ans de servitude militaire, puis ensuite sept ans, et si cela ne suffit point, nous enrégimenterons pêle-mêle les adolescents dès la puberté avec les vieillards des *Incurables*, que nous ferons commander par les généraux de la Congrégation.

Car, de même que les Jésuites noirs ont élevé au sommet de Montmartre le monument du Sacré-Cœur pour expier les fautes de la France que Dieu en 70, avait châtiée de son impiété, les Jésuites tricolores prétendent faire expier à la France sa prudente natalité par ce monument de réaction qu'est la loi de trois ans ».

Enregistrons encore cet aveu tiré du même article :

Si la France, prudente dans sa natalité, avait imité l'Allemagne prolifique, son territoire, où la population *est déjà la plus dense de l'Europe*, serait passé lui aussi, en moins de 40 ans, de 36 millions d'habitants à 60 millions...

Bien au contraire, la France, à la place des bras, que peut remplacer le machinisme créait des cerveaux. Aussitôt un surcroît de génie, accompagné d'un retour de gloire, immaculée celle-là, lui venait... Qui pourrait dire ce qu'elle donnerait au monde ébloui, si dans cette voie, elle n'était pas arrêtée par l'obstacle du militarisme aveugle et de la procréation encore excessive ?... On peut dire que le néo-

malthusisme est le véritable stimulant du progrès et le seul régularisateur de la paix ».

— M. Oscar Havard écrit dans le *Soleil* du 12 juin :

Lorsque Benson dans le célèbre *Maître de la Terre*, nous montrait l'Etat moderne, la République maçonnique, dispensant « le bienfait » de la mort volontaire aux hommes résolus à sortir de la vie sans en subir les ultimes souffrances, c'est à la fin des temps, sous le règne de l'Antechrist, que le romancier fixait le triomphe de « l'Euthanasie ». Serions-nous donc arrivés à la période qu'annonce l'Apocalypse ? Voici que, sous les auspices d'un membre israélite de l'Institut, il est question de solliciter du gouvernement la création d'une sorte de sanatorium macabre où les Français des deux sexes iraient demander la faveur d'un exode exempt d'agonie.

En même temps qu'on nous fait connaître les statuts du futur syndicat, les journaux de la banlieue parisienne nous racontent les caravanes oratoires d'un médecin, membre du Bloc et haut dignitaire du Grand-Orient, qui va de cité en cité, de village en village, préconiser devant les jeunes gens, l'art de détruire dans leur germe les générations futures. Des projections lumineuses accompagnent cet enseignement technique de l'assassinat.

Ainsi, cent vingt ans après la Terreur, nos gouvernants ne semblent avoir, comme leurs aïeux, qu'un objectif : la création du Royaume de la Mort. « Un jour, nous dit La Revellière-Lepaux dans ses *Mémoires*, Jeanbon Saint-André déclara devant moi que,pour établir solidement la République, il fallait réduire de plus de moitié la population française. » Un autre conventionnel, Guffroy, député du Pas-de-Calais, réclamait une saignée plus abondante encore : « Cinq millions d'habitants doivent suffire à la France. » Aujourd'hui, ce que la Convention attendait de l'échafaud, la Franc-Maçonnerie le demande à l'Euthanasie et au Néo-Malthusianisme ! Voilà donc à quel dénouement aboutit chez nos matérialistes l'amour effréné d'une vie dont ils vantent avec tant de lyrisme la « beauté », à l'homicide ! C'est de même que, sous les Césars, les Romains, de la décadence se coupaient les veines, à la fois rassasiés et repus d'une existence à laquelle ils avaient tout demandé, sauf les pures jouissances de l'âme,et qui ne leur avait donné que le dégoût. — O. H.

— Nous trouvons l'article suivant dans la *Liberté de Levallois* 19 juin 1913 :

« Je lis le récit de la conférence malthusienne qui a été faite à la Maison Commune de la rue Cavé. C'est une occasion pour moi de vous adresser un peu de copie sur ce sujet de l'immoralité et de la corruption des mœurs, que les socialistes, comme des imbéciles, prennent à leur actif, ce qui n'est pas très propre, mais où, là encore, ils sont menés par la Franc-Maçonnerie.

Je rappelle en passant que Weishaupt, chef des *Illuminés* francs-maçons qui préparèrent la Révolution Française, fut condamné pour inceste et infanticide. C'était déjà du malthusianisme : droit à l'amour et suppression de l'enfant. Je note aussi, tout récemment, le citoyen Furnémont, député

belge socialiste et franc-maçon poursuivi pour « débauche de mineurs et attentat aux mœurs ». C'est encore un vrai malthusien, celui-là, qui écrivait le 2 avril 1912 : « Vis ta vie. Ta vie complète de l'intelligence... *et même des sens* ». Il a en effet vécu sa vie des sens, et c'est pour cela qu'il est poursuivi.

Je n'oublie pas le répugnant Flachon, de *La Lanterne*, autre Franc-Maçon, d'immonde mémoire.

Mais, j'appelle l'attention sur ceci,que la corruption des mœurs est un moyen systématiquement employé par la Maçonnerie pour énerver les individus et les asservir plus aisément. La circulaire de 1838 de la *Haute-Vente* maçonnique dit : « *...Le meilleur poignard, c'est la corruption... Popularisons le vice dans les multitudes. Qu'elles le respirent par les cinq sens ; qu'elles le boivent ; qu'elles s'en saturent* ». Et plus loin : « *...Nous ne pouvons supprimer la femme, corrompons-la* ».

C'est parfaitement le programme des malthusiens, propagé par des Francs-Maçons, avec, comme suiveurs, des socialistes aveugles menés par quelques socialistes francs-maçons. (Une bonne partie des députés socialistes, et spécialement les malthusiens comme M. Willm, sont Francs-Maçons). Rappelons que le fameux Robin, le pourceau de Cempuis, qui faisait baigner ensemble les filles et les garçons, pauvres orphelins confiés par la Ville de Paris, et qui fonda la ligue malthusienne de la *Régénération humaine*, était Franc-Maçon. Rappelons que le célèbre Turot, qui proclamait dans un rapport officiel que la femme mariée a le droit d'aller se prostituer dans les maisons de rendez-vous, est aussi Franc-Maçon.

Et, du reste, quel est, en définitive, le résultat pratique immédiat du malthusianisme pour la femme ?... Sinon l'abaissement, l'humiliation et la corruption. L'homme a le droit à la volupté charnelle, prétendent ces saligauds. Mais,comme la suite naturelle, c'est l'enfant, et qu'ils redoutent surtout, comme ils disent « *le malheur d'avoir des enfants* », il s'ensuit nécessairement et absolument pour la femme l'obligation des pratiques anticonceptionnelles et abortives. Or, tous les médecins proclament que la femme est ainsi détraquée non seulement dans sa santé physique, mais encore dans sa santé morale et même intellectuelle.

Voilà donc que l'homme, pour satisfaire ses appétits charnels, n'hésite pas à faire de la femme un simple instrument de volupté, une bête à plaisir. Il l'atteint dans sa santé, et il la ravale indignement. N'est-ce pas le programme maçonnique ? « Corrompons la femme ! » et existe-t-il quelque chose de plus ignoble ?

C'est là le malthusianisme, c'est là la doctrine des Francs-Maçons ! Et c'est celle qu'adoptent les socialistes, eux qui ont des larmes dans la voix quand, pleins d'émotion, ils parlent de la femme ouvrière !

Si la femme ouvrière savait que les socialistes ne font d'elle que de la chair à plaisir, les socialistes n'iraient pas loin dans cette doctrine de pourceaux.

Je ne vous écris pas plus longuement aujourd'hui, mon cher ami. Mais je vous félicite, ainsi que vos collègues Libéraux du Conseil municipal, d'avoir repoussé en décembre dernier la subvention proposée pour la Maison Com-

mune, où se débitent de telles saletés. Et vraiment ce n'est pas un titre de gloire pour le reste du Conseil que d'avoir accordé cette subvention. »

Nécrologie

Espagne. — A propos de la mort du F∴ Luis Morote que nous avons annoncée dans le numéro du 20 juin p. 2103, nous lisons dans un organe maçonnique :

Le 22 mai a eu lieu au Cercle Fédéral, la réunion organisée par la Ligue anticléricale Espagnole, à la mémoire du Fr∴ Luis Morote. Cette réunion était publique et présidée par le F∴ Miguel Marayta. On a entendu MM. Enrique Barca, Leopoldo Alas, Francisco Escola, et le Dr Luis Simarro. Le secrétaire de la Ligue, M. Martinez Sol, a lu des adhésions importantes et nombreuses, entre autres, celles de M. Perez Galdos (romancier) du Grand-Orient Espagnol. A la fin de la réunion, le F∴ Morayta a donné lecture de la lettre suivante qu'il a adressée à l'Evêque de Madrid :

« Excellentissime et illustrissime Senor, Evêque de Madrid,

« 20 mai 1913,

Vénérable Prélat, — Le Comité exécutif de la *Ligue anticléricale Espagnole* a décidé, en sa dernière séance, de vous envoyer la lettre suivante :

« En des temps qui ne sont pas éloignés, l'Eglise usait intégralement de son droit dans l'application inexorable de ses canons relatifs aux enterrements. La voix publique et aussi la voix occulte, désapprouvée, suspecte, rendaient inefficaces les démarches des parents et amis désireux de prouver les sentiments religieux du défunt : le suicidé, l'homme mort en duel, l'excommunié, le sacrilège, et même l'acheteur de biens nationaux subissaient l'affront, faute de cimetières civils de pourrir dans un champ, dans un immonde amas.

« Les choses se passent aujourd'hui bien différemment : beaucoup de curés, sans doute d'accord avec leurs évêques, ne font ni recherches, ni questions ; il leur suffit, pour qu'ils accordent la sépulture ecclésiastique, que celle-ci soit demandée. En conséquence, reposent dans les cimetières catholiques les cadavres de bien des gens qui, ayant encouru l'excommunication majeure, sont morts sans abjurer, sans même présenter la moindre apparence d'avoir reçu les derniers Sacrements.

« Mais, jamais le changement d'attitude de l'Eglise ne s'est montré plus nettement que dans la sépulture de Luis Morote. Il était vice-président de la *Ligue Anticléricale Espagnole*, Maçon actif, protecteur des écoles laïques, auteur de discours, de livres, d'articles résolument impies; ses jugements sur les derniers Congrès Eucharistiques plurent tellement au cœur des Libres-Penseurs, que, voyant en

lui un bélier formidable contre les religions positives, ils l'élevèrent sur le pavois, dans un banquet fraternel et très nombreux. Son dernier discours au *Rat-Penat* (la Chauve-Souris), où il défendit les Juifs, achève de le caractériser dans cette direction, à laquelle il fut fidèle tant dans sa vie privée que dans ses actes publics, si bien que ses intimes l'appelaient « l'ennemi personnel du Dieu catholique. »

« A son lit de mort, lors de sa courte maladie, entouré de parents et d'amis, tous laïques, dont aucun ne songea, en un pareil moment suprême de lui parler d'abjuration, il mourut sans se repentir, sans recevoir l'apparence d'une bénédiction ecclésiastique, sans recevoir l'Extrême-Onction *in articulo mortis* ; il entra ainsi dans l'autre vie, restant tel qu'il était, tel qu'il se montrait dans les petites lettres qu'il écrivait lorsqu'il fut surpris par l'accident qui mit fin à sa glorieuse existence.

« Tout cela est public et prouvé, et cela explique pourquoi des journaux officieux de l'Eglise, rédigés par des personnages considérables ont dit : « Il *paraît qu'il est faux* que nombre de conserva-« teurs aient assisté aux funérailles du journaliste et député M. Mo-« rote, bien que ces *funérailles fussent catholiques*. Ces défenseurs « du dogme et de la discipline savent que Morote, tout impie et tout « hérétique qu'il fût, était prédestiné à ce que ses restes ne fussent « point enterrés dans un terrain sacré ». Ainsi l'ordonnent les Encycliques, Bulles et Définitions que Votre Excellence Illustrissime connaît mieux que nous; les décrets de Ferdinand VII, qui ordonnent qu'un Maçon soit exilé pour le seul fait de l'être, ne sont plus en vigueur, mais les déclarations Vaticanes le sont.

« Evidemment le curé qui a envoyé la croix et le clergé de son église à la sépulture du grand impie a commis une faute canonique ; il ne lui reste plus qu'à la réparer où à laisser les choses telles quelles.

« Réparer ! recommencer l'acte de barbarie qui s'est commis bien des fois, d'exhumer le cadavre déjà pétrifié, de l'homme qui a été inhumé par erreur dans un cimetière catholique pour le transporter dans un terrain civil, où quelque autre lieu, cela choquerait certainement les sentiments de Votre Eminence, mais si cela est le seul mobile qui l'inspire, qu'elle n'hésite pas. Nous recueillerons les restes de Morote et nous leur donnerons une sépulture honorable, telle que la mérite celui qui fut notre Vice-Président et notre guide.

« Pourtant si Votre Eminence ne juge pas à propos de réprimander son curé, il importe beaucoup de montrer qu'il ne s'agit pas d'une exception dans le domaine des choses de ce monde, mais du projet de se mettre d'accord avec les nécessités du temps, qui n'entendent pas être contrariées par le fanatisme. Tout cela est permis à l'Eglise, pour qu'on la soupçonne moins de garder ses sévérités pour l'humble (aldeano) villageois qui aura eu deux jeunes servantes,

ou pour l'orateur de comité d'un village insignifiant.

« Non, on ne peut admettre qu'en ce temps de tolérance, ceux-là ne soient point réunis dans le repos éternel, qui vécurent ensemble. Nous nous entr'aidons dans la vie, les liens les plus étroits unissent hérétiques et catholiques dans les sociétés industrielles, à l'Athénée, aux Universités, dans le gouvernement, dans les familles, et la mort séparerait nos corps ? Quelle situation horrible que celle du mari honoré, et de l'épouse chrétienne et aimable, qui ne peuvent partager la même tombe, de la mère protestante et de la fille catholique, dont les cendres sont condamnées à ne pas être également sacrées !

« Le cimetière catholique s'est ouvert pour Morote ; il n'y a plus de raison pour le fermer à qui que ce soit ; c'est ainsi un pas de plus fait sur le chemin de la tolérance. Que Votre Eminence nous aide à aller jusqu'au bout ; il importe de ne pas laisser s'établir le soupçon, il ne faut pas que l'indulgence d'aujourd'hui et la rigueur de demain soient mises à profit pour faire supposer que, quand on voit la mort en face, l'âme s'éclaire, et qu'il se produit des repentirs inattendus.

« Nous ne croyons point que les aspersions, ni les oraisons en latin, quelquefois inintelligibles pour ceux qui les récitent, dans leur ignorance de la langue de l'Eglise, puissent rien changer à la nature de la terre, qui est pour tous chose bénie, car elle nous fournit notre subsistance, parce que nous naissons d'elle et devons nous confondre avec elle ; mais nous ne discutons pas sur des minuties. Que l'Eglise bénisse les cimetières, mais que nous puissions y ensevelir orthodoxes et hérétiques, et, si cela est contraire au dogme, que le prêtre bénisse la partie du sol où a lieu la sépulture, ainsi que cela se fait dans les pays civilisés ; qu'il ne prenne pas cette peine, pour la fosse destinée à ceux qui, comme l'a dit Morote au *Rat Penat*, « ont « l'honneur de n'être pas catholiques ».

« Il est probable que Votre Eminence, si éclairée qu'elle soit, jettera cette lettre dans la corbeille aux vieux papiers, et ne nous répondra pas, mais Elle aura tort, croyons-nous. Nous sommes arrivés à un tel point de puissance que l'on voit capituler, ainsi que cela est arrivé pour le cas de Morote, des gens qui valent autant que Votre Eminence, et qui occupent des postes aussi élevés et aussi mérités.

« Nous sommes, les serviteurs très respectueux de Votre Eminence.

« MIGUEL MORAYTA, Président ; — RAMON MARTINEZ SOL, Secrétaire. (Suivent les signatures).

ETATS-UNIS. — Nous lisons dans un périodique maçonnique américain :

Le 11 mars 1913, est mort à Baltimore un historien de la Maçonnerie américaine, le F∴ Edward T. Schultz, ex Grand Premier Sur-

veillant de la Grande-Loge de Maryland. Né en 1827, devenu maçon en 1854, il commença en 1880 l'œuvre qui devait occuper le reste de sa vie : l'histoire de la Franc-Maçonnerie au Maryland, et put la mener à bonne fin, c'est-à-dire jusqu'au centenaire de la Grande-Loge, en 1887.

FRANCE. — *Le Glaneur*, de Sarlat, écrit, 15 juin :

— Nous lisons dans la *Croix du Périgord* :

« Dimanche dernier, à Saint-Julien-de-Lampon, on enterrait *civilement* M. Peyramaure, instituteur. Le personnel de l'enseignement officiel nous donne trop souvent le spectacle de ces cérémonies ultra-laïques, pour que nous devions nous étonner. D'ailleurs il est tout naturel que ceux qui ne croient pas avoir une âme et qui pensent que tout finit au tombeau, pour eux comme pour leurs animaux, ne soient pas portés à l'église.

« Mais ce que nous ne saurions admettre, c'est que les élèves des écoles communales soient conduits à ces enfouissements, où les insignes maçonniques remplacent la croix et l'eau bénite. Instituteurs et institutrices n'accompagnent pas les enfants à l'église, pourquoi pourraient-ils les accompagner à des cérémonies anticatholiques ?

« C'est, à notre avis, une étrange manière d'observer la neutralité dont on parle tant, et les parents ne sauraient l'approuver ! »

Notre confrère oublie de mentionner un détail, qui, dans la circonstance, rendait sacro-sainte, obligatoire, comme l'instruction laïque, cette violation de la neutralité.

Les francs-maçons ne sont pas des êtres surnaturels, mais, en revanche, ils ont le privilège de la *surlégalité* en politique. Or, la cérémonie était présidée par le Vénérable de la Loge maçonnique de Sarlat, M. Maurice Jouanaud.

Est-il rien au-dessus de l'importance et de la majesté d'un tel personnage ,hommes, choses, lois ou décret., ? Le « Curé de la Tour du Bourreau » n'est pas encore Dieu de Dieu, Lumière de Lumière, mais il est Président de Président, et, s'il possède autant de costumes qu'il multiplie de fois ce titre dans son armorial, assurément il jouit d'un vestiaire plus riche que celui de l'empereur Guillaume.

SUISSE. — Nous lisons dans un journal maçonnique :

Le 20 mai est mort à Interlaken, après une longue maladie, le F.·. Wilhem Schacht, président du Cercle maçonnique de cette localité, et membre de la Loge de Berne *A l'Espérance*. Il exerçait la profession sion d'avocat, et s'y était distingué, mais il n'était pas moins connu dans son milieu étroit par son zèle maçonnique : il avait reçu à l'Université de Berne, le bonnet de docteur en droit. C'est une perte sensible pour la Maçonnerie locale.

— Le Fr.·. Henri Sandoz, le grand industriel de Tavannes, membre de la Loge *Les Vrais Frères unis* de l'Or.·. de Locle, est décédé à Tavannes, le 18 mars 1913, à l'âge de soixante-deux ans. Il était

Franc-Maçon depuis 1895. Au four crématoire de la Chaux-de-Fonds, le F∴ B. Fox a prononcé un discours au nom de la Loge.

Pacifisme

Angleterre. — Il y a, à Londres, un club maçonnique international qui a pour objet de faire régner un jour la paix dans le monde, objectif fort éloigné, et, en attendant, d'établir des relations amicales entre Maçons de divers pays. La lettre-circulaire envoyée par son président, le Fr∴ John A. Cockburn contient le passage suivant, d'après lequel on pourrait croire, que la Maçonnerie est en mesure de se jeter entre les belligérants et de les renvoyer dos à dos :

« Nous sommes d'avis, dit le F∴ Cockburn, qu'à aucune époque « de l'histoire moderne, les Francs-Maçons n'ont été plus en mesure « d'exercer leur influence individuelle et collective pour le maintien « de la paix, et que jamais cette nécessité ne fut plus urgente. Nous « vous demandons de vous unir à nous pour propager le bon vouloir « qui joint les uns aux autres les membres du Club maçonnique inter- « national parmi nos FF∴ de tous pays, et, par leur intermédiaire, « d'agir sur ceux qui règlent le destin des nations. »

Etats-Unis. — Voici la circulaire qu'a lancée l'Association Américaine de conciliation internationale en vue de célébrer ce centenaire. Nous croyons toutefois que, du côté anglais, l'enthousiasme n'est pas des plus vifs.

« Les Représentants de la Grande-Bretagne, de Terre-Neuve, des Etats-Unis, de la Dominion de Canada, de la Communauté d'Australie et de la municipalité de Gand s'étant réunis pour préparer une célébration convenable du centenaire de la signature du traité de Gand, qui marqua la fin de la dernière guerre internationale entre les peuples de la Grande-Bretagne et de l'Amérique, s'unissent pour adresser aux gouvernements et aux peuples du monde civilisé, une invitation pressante pour qu'ils contribuent à rendre cette fête digne en toutes choses du siècle de paix qu'elle commémore.

« Nous sollicitons cette coopération, afin qu'il soit clair et manifeste pour l'opinion publique de tout pays que le temps est venu où les rivalités et les différends entre nations, si nombreux et si graves qu'ils soient, peuvent être réglés sans le carnage et les horreurs de la guerre. Bien qu'il soit déraisonnable d'oublier la possibilité qu'un tel conflit surgisse à l'avenir par suite d'un malentendu réciproque ou partiel, nous n'en reconnaissons pas moins avec gratitude que les chances de désaccord ont été grandement diminuées par les facilités des rapports et des communications rapides qui résultent des progrès

de la science moderne. En conséquence, nous sommes encouragés à espérer que le développement des lettres, des sciences, des arts, du commerce, de l'industrie et de la finance, des relations où l'on apprend à se connaître, de la confiance et du bon vouloir entre les hommes sujets de gouvernements différents, et parlant des langues différentes, peuvent absorber profitablement l'énergie de l'humanité, tout en offrant des occasions au déploiement des traits les plus nobles et les plus beaux de l'esprit et du caractère.

« La Grande-Bretagne a été une nation colonisatrice, et les Etats-Unis ont recruté leur population par des éléments variés et puissants de différents pays, portant des drapeaux divers. Ainsi un siècle de paix entre la Grande-Bretagne et les domaines d'outre-mer d'une part, et de l'autre les Etats-Unis, éveille directement l'intérêt et l'imagination dans tout pays où sont allés les fils de la Grande-Bretagne, aussi bien que ceux de toute nation actuelle qui a fourni des éléments à la population des Etats-Unis. Une telle célébration ne marquera pas seulement une fin de siècle d'une signification, d'une importance exceptionnelle ; elle appellera de plus l'attention sur un exemple et un idéal qui, nous l'espérons ardemment, seront suivis et imités dans les années à venir. Ce que des nations ont fait, des nations peuvent le faire.

« Nous sollicitons respectueusement le Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les Affaires Etrangères, et le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, de transmettre cette invitation par les voies officielles qui conviennent aux gouvernements de l'Univers, afin que, soit grâce à la participation des gouvernements, soit grâce à la coopération des hommes de bonne volonté en tout pays, cette célébration puisse être accomplie de manière à marquer non seulement la fin du premier siècle de paix entre les peuples de langue anglaise, mais encore l'ouverture d'une ère qui, nous l'espérons sincèrement, sera une ère nouvelle de paix et de bon vouloir entre toutes les nations du monde. »

New-York, 10 mai 1912.

France.— Notre collaborateur, M. Jean Bidegain, a publié, sous le titre : « La F.·. M.·. et la Conférence de Berne », l'article suivant dans la *Liberté du Sud-Ouest*, 27 juin 1913 :

Plusieurs lecteurs de la *Liberté du Sud-Ouest* m'ont demandé si la Conférence de Berne avait été organisée par la Franc-Maçonnerie.

Je ne possède aucun document sur ce point. Je sais seulement que les délégués allemands, sauf ceux du Centre, étaient affiliés aux Loges et que les parlementaires français étaient tous maçons ou maçonnisants. Ce qui est certain, c'est que la Conférence de Berne fut une manifestation de l'*esprit* maçonnique.

La F.·. M.·. a profondément imprégné de sa doctrine la pensée contemporaine, et il n'y a certainement pas d'organisation qui ait plus fait pour la diffusion de la dangereuse utopie pacifiste que cette Fraternité secrète qui

proclamait, dès 1721, dans son *Livre des Constitutions* : « Nous sommes de toutes les « Nations, de toutes les langues, de toutes les races », et dont le but est, depuis bientôt deux siècles, de construire le Temple universel où tous les hommes, délivrés des servitudes et des préjugés anciens, communieront dans la Liberté absolue.

La Constitution du G.·. O.·. de France et celle de la Grande Loge de France contiennent des affirmations internationalistes. On trouve, dans la dernière, des phrases de ce genre : « La F.·. M.·. est une alliance « universelle » basée sur la solidarité... La F.·. M.·. n'admet entre ses adeptes « aucune distinction » de nationalité, de race... »

« En 1861, le F.·. Fauvety commentait ainsi cette déclaration : « Faciliter par le moyen des Loges répandues dans le monde les rapports internationaux, abaisser les barrières qui séparent les peuples, détruire les préjugés de caste, de nation et de race, qui divisent les hommes et préparer la véritable fraternité au moyen d'une grande confédération des peuples civilisés. »

Ce n'est pas un internationalisme verbal qu'impose à ses adeptes la Maçonnerie. Tous les groupements maçonniques exigent que les initiés aident, protègent, assistent leurs FF.·., « même au péril de leur vie ».

Il y a soixante ans, le F.·. Bouilly, Grand-Maître adjoint du G.·. O.·. de France, disait :

« Entre Maçons, la puissance des liens fraternels est si forte qu'elle s'exerce même entre ceux que les intérêts de la patrie ont divisés.

Ne distinguez ni la nation, ni les uniformes ; ne soyez que des frères et songez à vos serments. »

On le voit, les serments maçonniques obligent les FF.·. à fraterniser, même en temps de guerre, avec les ennemis de leur pays.

Il fallait indiquer cela pour donner à l'internationalisme maçonnique toute sa signification.

A Berne, on a tenté de réaliser un très ancien projet de la Maçonnerie, projet que résume ce vœu adopté par le Convent du G.·. O.·. de 1909 :

« Etudier les moyens pratiques de hâter l'organisation d'une justice internationale permettant de régler pacifiquement tous les conflits entre nations. Ces moyens consistent, notamment, dans l'adhésion des Francs-Maçons aux diverses sociétés de la paix et dans la diffusion de la propagande pacifiste. »

En ce qui concerne spécialement le rapprochement franco-allemand, qui faisait l'objet de la Conférence de Berne, les sentiments de la Maçonnerie sont très nets.

On lit, dans la fameuse brochure *L'Armée*, qui a pour auteurs des officiers francs-maçons : « Voyons donc les choses telles qu'elles sont : nous « ne voulons pas la revanche. »

Cette renonciation aux provinces perdues provoqua, au Convent de 1908, un incident dont j'ai parlé, jadis, ici, mais qu'il me semble opportun de rappeler.

La lettre suivante, qui n'a jamais été publiée intégralement, avait été

adressée au Conseil de l'Ordre du G.·. O.·. par la L.·. *Alsace-Lorraine*, de Paris :

« A Monsieur le Président et aux Membres du Conseil de l'Ordre.

TT.·. CC.·. FF.·.,

« Lorsque nous nous sommes aperçus de la suppression, dans l'Annuaire du G.·. O.·. de F.·., de la page consacrée, depuis 1872, aux Loges d'Alsace et de Lorraine, nous vous avons écrit, le 20 avril, pensant que cette suppression était le résultat d'une erreur.

« Par une pl.·. datée du 13 mai, le F.·. Vadecard nous informait que, dans sa séance du 6 mai, le Conseil de l'Ordre a chargé le F.·. Félicien Paris de nous voir à ce sujet.

« Ce n'est pas sans une pénible surprise que nous avons appris par ce dernier que cette suppression était voulue, la mesure ayant été prise sur la proposition d'un membre du Conseil de l'Ordre.

« Ainsi, le Conseil de l'Ordre du G.·. O.·. de France, Orient National, a voulu proscrire jusqu'au souvenir des Loges fidèles qui, mises en demeure, par l'autorité allemande, de rompre toutes relations avec le G.·. O.·. de France, ont préféré se dissoudre.

« Nous, les héritiers de ces LL.·. sommes atteints dans nos sentiments les plus sacrés.

« Nous protestons énergiquement contre cette mesure que rien ne justifie et dont nous n'avons même pas été avisés.

« Nous ne pensons pas qu'il soit d'esprit maçonnique d'effacer une page d'histoire toute à l'honneur de la Maç.·. française.

« Aussi sommes-nous certains qu'il suffira de notre protestation pour faire revenir le Conseil de l'Ordre sur une décision dont la gravité et les conséquences ont échappé aux membres présents à la réunion où elle a été prise.

« Et vraiment ! Si les noms des LL.·. disparues sont un danger pour la Maç.·. française, celui de « Loge protestataire Alsace-Lorraine », dont nous nous honorons, doit à plus forte raison être banni.

« Nous avons la faveur, TT.·. CC.·. FF.·., de demander frat.·. au Conseil de l'Ordre le rétablissement pur et simple de la page supprimée, et, dans le cas contraire, de vouloir bien porter la question devant le prochain Convent, en l'inscrivant à l'ordre du jour.

« Agréez, etc. »

Le F.·. Lafferre répondit au nom du Conseil de l'Ordre. Il parla d'abord du désir qu'avait le G.·. O.·. de renouer des relations avec les Grandes Loges Allemandes, puis il dit :

« Il s'agissait de savoir si, en prévision de ces relations futures, il n'était pas nécessaire d'effacer d'un document officiel comme l'Annuaire du G.·. O.·. de France, qui doit être communiqué à toutes les Puissances maçonniques amies à partir du moment où les relations sont établies, une page encadrée de deuil qui, pour nous, est le souvenir d'une douleur patriotique que nous ne voulons nullement écarter de notre mémoire, « mais qui était en même temps pour les autres, pour les Allemands, plus qu'un memento, qui était un reproche permanent », se dressant à l'aurore de toute ère nou-

velle, au début de toute reprise possible des relations. La question s'est posée de savoir si nous ne devions pas discrètement, sans bruit, sans éclats, sans provoquer de polémique, ôter de devant les regards des hommes dont nous étions décidés à accepter les offres futures, des souvenirs « qui leur étaient particulièrement pénibles ».

Ainsi, le F.·. Lafferre ne veut pas qu'on « reproche » plus longtemps aux Allemands l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine,et il pense que le souvenir de la guerre de 1870 est au moins aussi pénible à nos voisins de l'Est qu'à nous-mêmes. Selon lui et ses FF.·., il faut, pour amadouer le vainqueur, renoncer à écouter plus longtemps cette plainte des vaincus qui, obstinément, continue à s'élever derrière « la ligne bleue des Vosges ».

« La question qui se pose, disait un membre du Convent de 1908 (le F.·. Thuillat, de Limoges) ; il s'agit de savoir si nous devons continuer à honorer les FF.·. d'Alsace-Lorraine qui n'ont pas hésité une minute à se dissoudre plutôt que d'obéir à l'empereur allemand. Je ne veux pas, quant à moi, que, pour une prétendue réconciliation, nous déchirions une de nos plus belles pages d'histoire. »

Tel ne fut pas l'avis de l'Assemblée qui, par 293 voix contre 41, approuva le Conseil de l'Ordre.

Six ans auparavant, au banquet du Congrès maçonnique international de Genève, le F.·. Bonnardot, Grand-Maître de la Grande Loge de France, avait fait cette déclaration :

« Le vrai patriotisme ne doit pas consister à entretenir des idées de conflagration générale, mais bien plutôt dans un rapprochement entre des hommes qui ont été momentanément éloignés, soit par des querelles monarchiques, soit par des malentendus auxquels les travailleurs sont étrangers ; j'estime qu'en disant : nous voulons la paix avec ceux qui nous ont vaincus en 1870, je fais acte d'utilité publique pour mon pays de France. (Applaudissements prolongés). »

Ces sentiments sont exactement ceux des parlementaires français, plus ou moins Francs-Maçons, qui allèrent à Berne. C'est dans la Maçonnerie ou dans ses filiales que se forma la mentalité de ces gens.

La F.·. M.·. deviendra de plus en plus pacifiste et internationaliste, car elle évolue, avec rapidité, vers le socialisme collectiviste.

Le F.·. André Lebey écrivait, en octobre 1910, dans la *Revue Socialiste* :

« La F.·. M.·. demeure, aujourd'hui comme hier, l'organisation la mieux conçue, la plus solide et la plus avancée de par son organisation, sa tolérance et son but, essentiellement et constamment en vue, qui ait été construite en face de l'Eglise. Au fond même, si quelque abstracteur absolu voulait résumer la situation, et si la Maçonnerie était mieux recrutée — ce qu'elle ne pourra manquer de devenir — il conclurait que deux forces opposées luttent l'une contre l'autre, elle et l'Eglise ; et,comme le socialisme va directement contre l'Eglise en voulant empêcher l'exploitation de l'au-delà par une réalisation terrestre, le Parti socialiste gagnerait un élan

spécial et étendrait le champ de son influence, en s'appuyant sur ce qui a été plusieurs fois, aux heures utiles, le champ d'expérience préparatoire des révolutions. »

Certains pensent que la Maç.·. étant une société « bourgeoise » ne peut pas devenir socialiste parce que le principe socialiste de la lutte des classes exige que les collectivistes ne collaborent pas avec les « classes » hostiles au prolétariat. Le F.·. Lebey répond à cela :

« Le principe, fécond et nécessaire, de la lutte des classes est d'autant plus revendiqué par la Maçonnerie qu'elle est basée sur cette suppression même et que celui qui ne comprendrait pas cette pierre angulaire du système, ou refuserait d'y souscrire, ne pourrait faire un Maçon ».

Pour beaucoup de théoriciens de la révolution sociale, rien ne s'oppose à ce que la F.·. M.·. devienne l'organisation centrale, l'instrument le plus puissant du socialisme international.

C'est dire que tous les hommes clairvoyants, tous les bons citoyens, doivent, de plus en plus, lutter contre une secte qui est, notoirement, la source des maux dont souffre actuellement le pays.

Le « Général Anzeiger » publiait, récemment, un article où il était dit :

« Le développement de l'Allemagne exige de nouveaux débouchés. Ce n'est que par une guerre que l'on pourra arriver à vaincre l'opposition des autres nations. »

La guerre deviendra, un jour, pour l'Allemagne, une nécessité. Il faudra que nous puissions supporter le choc.

Or, les intrigues et la propagande maçonniques provoquent, surtout dans la classe ouvrière la destruction du sentiment patriotique, l'oubli des grands devoirs sociaux et, dans l'armée, cet affaiblissement de la discipline qui s'est manifesté — et se manifestera peut-être encore, hélas ! — par des émeutes de soldats.

L'existence, chez nous, de la Franc-Maçonnerie, est le plus grand des dangers qui nous menacent. Jean BIDEGAIN.

— Nous empruntons le document ci-dessous à *la Franc-Maçonnerie démasquée*, 10 juin 1913, p. 165 :

LIGUE RATIONALISTE FRANÇAISE POUR LA PAIX

Président : S. Van RAALTE.·. 33e, *T.·. S.·. Chap. Clémente Amitié. Membre du Conseil de l'Ordre du G.·. O.·. F.·.*.

Vice-Présidents : Léon BOLLACK.·. 3e, *Membre de la Délégation permanente des Sociétés Françaises de la Paix* ; François NICOL.·. 33e, *Vén.·. R.·. L.·. Cosmos, Membre du Cons. Féd. de la G.·. L.·. F.·. de la Dél. du Cons. Féd. de la G.·. L.·. F.·. de la Délégation permanente des Sociétés Françaises de la Paix* ; NEBUT-RENAULT.·. 18e, *Vén.·. de la R.·. L.·. Marcellin-Berthelot* ; PLATEL.·. 18e, *Grand Secrétaire de la G.·. L.·. de France.*

Secrétaire général : H. CASEVITZ.·. 30e, *Ancien Vén.·. R.·. L.·. Victor-*

Hugo, Membre de la Délégation permanente des Sociétés Françaises de la Paix.

Trésorier : A. BESNARD.·. 31e, *Vén.·. R.·. L.·. la Fraternité des Peuples, Vice-Prés. du Cong. des LL.·. de la Rég. Par.*

Secrétaire : DARDET.·. 18e, 1er *Surv. R.·. L.·. les Zélés Philanthropes. Membre actif R.·. L.·. République sociale.*

Secrétaire-adjoint : GALIMONT.·. 3e, 2e *Surv. R.·. L.·. la Libre-Pensée.*

Trésoriers-adjoints : BARANGER.·. 3e, 2e *Surv. R.·. L.·. la Jérusalem Ecossaise* 99 ; LEYRE.·. 3e, *Or.·. R.·. L.·. la Jérusalem Ecossaise* ; SEREIS.·. 18e, 1er *Surv. R.·. L.·. la Chaine d'Union.*

Comité : Emile ARNAUD, *Président de la Ligue Internationale de la Paix et de la Liberté, Vice-Président du Bureau International de la Paix, Vice-Président de la Délégation permanente des Sociétés Françaises de la Paix* ; BELIARD.·.18e, *Vén.·.R.·.L.·.la Semence*; BESSIÈRES.·. 18e, *Vén.·. R.·. L.·. l'Unité Maç.·., membre du Conseil de l'Ordre du G.·. O.·. F.·.* ; BON.·. 3e, *Vén.·. R.·. L.·. la Renaissance* ; Mlle Marie BONNEVIAL.·. ; CHARTIER.·. 31e, *Vén.·. R.·. L.·. la Montagne, Membre du C.·. F.·. de la G.·. L.·. F.·.* ; CHAVET, *Secrétaire général de l'Institut International de la Paix* ; FRIEDMANN.·. 3e ; GLANZMANN.·. 3e, *G.·. Exp.·. R.·. L.·. ; Marcellin-Berthelot* ; Lucien LE FOYER.·. 3e, *Secrétaire général de la Délégation permanente des Sociétés Françaises de la Paix, Membre du Bureau International de la Paix* ; LESOURS.·. 3e ; Gaston MOCH, *Directeur de l'Institut International de la Paix, Membre du Bureau International de la Paix et de la Délégation des Sociétés Françaises de la Paix* ; NATTAN-LARRIER.·. 18e, 1er *Surv.·. R.·. L.·. Cosmos, Membre de la Délégation permanente des Sociétés Françaises de la Paix* ; RAVEL.·. 18e, *Vén.·. R.·. L.·. Droit et Devoir* ; Mlle Julie TOUSSAINT, *Inspectrice générale des Ecoles Elisa Lemonnier, Trésorière de la Délégation permanente des Sociétés Françaises de la Paix* ; TURMEL.·. 18e, *Vén.·. R.·. L.·. la Franc-Maç..* ; ZABOROWSKY.·. 18e, *Vén.·. R.·. L.·. Science et Travail.*

Paris, le 12 *avril* 1913.

Vén.·. M.·. et T.·. C.·.F.·.,

Un certain nombre de F.·. M.·. et de Libres-Penseurs, pour grouper, dans un but d'action pacifiste, tous ceux qui estiment que ce n'est que sur la tolérance mutuelle et sur la raison qu'on peut baser une œuvre durable, viennent de fonder la *Ligue rationaliste française pour la paix* dont vous trouverez ci-inclus un exemplaire des Statuts.

Le Bureau est composé exclusivement de F.·. M.·. de manière à assurer, dès l'origine, à notre Ligue, un recrutement et une orientation conformes à l'esprit de ses fondateurs et à éviter l'intrusion d'éléments chauvins ou confessionnels dans sa direction.

Nous venons de faire appel à votre frat.·. concours et à celui des FF.·. de votre R.·. At.·. pour grossir nos rangs et faire que la *Ligue rationaliste française pour la paix* soit sous peu la principale Société française de la Paix.

La cotisation minima a été fixée à 1 franc par membre et par an et nous espérons, après entente avec le Bureau International de la Paix, pouvoir, malgré la modicité de cette cotisation, servir à tous nos membres, mensuellement, le *Mouvement Pacifiste*, Revue Internationale, ainsi que *La Paix pour la Raison*, bulletin périodique de la Société.

Il importe que les adhésions nous parviennent de suite en grand nombre, pour que la *Ligue rationaliste française pour la paix* puisse participer, en bonne place, au prochain Congrès National de la Paix, qui aura lieu à Paris, les 11, 12 et 13 mai prochains.

Il serait important aussi que vous puissiez prendre l'initiative de la création d'une section locale (voir articles 17 et 18 des Statuts ci-joints) et qu'il en soit de même dans toute la France pour que l'action de la Ligue soit efficace et rapide.

Nous sommes à votre entière disposition, Vén.·. M.·. et T.·. C.·. F.·. pour vous donner tous renseignements complémentaires et, comptant sur votre bon concours, nous vous prions d'agréer l'assurance de nos sent.·. frat.·. et cord.·..

Pour le Comité, le secrétaire général

H. Casevitz, 7, avenue Mercédès, Paris (16e)

Presse

Mexique. — Il a paru en avril, à Mexico, un nouveau périodique maçonnique mensuel, *La Tolerancia*, sous la direction des Ill. et Puiss. Fr.·. Ignacio A. de la Pena et Manuel E. Ramirez.

Suisse. — L'agence *Roma* publie l'information suivante :

L'agence *Juta* cesse définitivement ses publications. Malgré son argent, malgré ses combinaisons politico-religieuses, elle a sombré comme ont sombré d'autres entreprises internationales à étiquette plus ou moins catholique, et qui avaient espéré — comme autrefois des gens de banque — que la secte toute puissante les laisserait travailler. C'est l'éternelle duperie des catholiques-libéraux de croire que la secte leur sera reconnaissante pour leur humilité devant elle et pour leur arrogance vis-à-vis des catholiques intégraux. C'est l'histoire de la Juta et d'autres aussi. — AIR, 23 juin 1913.

Protestantisme

Allemagne. — De l'agence *Roma :*

Un article du *Reichsbote*, journal conservateur et protestant positif, se référant à un aveu de deux pasteurs bavarois, déplore la grande baisse du niveau intellectuel des jeunes théologiens protestants... Un examinateur frappé par les énormités que venait de raconter un théologien sur la vie de Jésus, l'interrogea où il avait puisé ces choses-là. Le candidat répondit :

« Dans le roman *Hillingenlei* de Frenssen, pasteur protestant. Voilà leur Wissenschaft, la déesse Science ! — AIR, 5 juin 1913.

AUTRICHE. — De l'agence *Roma :*

La propagande poursuivie sous prétexte de renforcer la nationalité allemande a en réalité pour but de « protestantiser » la catholique Autriche. Le nationalisme allemand couvre des œuvres protestantes, ce qui leur permet d'obtenir souvent le concours et l'argent des catholiques. A Vienne, on a constitué une société composée tout entière de protestants avec le titre de *Maison allemande* avec pour but la fondation d'une « maison allemande » et d'une « école allemande » en opposition avec les nombreuses écoles et maisons sociales fondées par les catholiques. — AIR, 28 juin 1913.

CANADA. — Nous trouvons les renseignements suivants dans un journal maçonnique américain :

Plus de quarante clergymen, Presbytériens, Méthodistes, Baptistes, etc., assistaient à la Tenue de la L.·. *Alpha*, le 5 juin, à Toronto. En Amérique, plus de 30.000 clergymen appartiennent à la F.·. M.·., et il n'y a guère de Loges en Angleterre qui n'en comptent au moins un parmi leurs membres.

ESPAGNE. — De l'Agence *Roma* :

Les protestants viennent de fonder à Barcelone le premier asile protestant pour les vieillards, afin de les préserver de la mort dans les asiles catholiques où ils pourraient se convertir. — AIR, 13 juin 1913.

ETATS-UNIS. — Dépêches de l'Agence *Roma* :

Les Luthériens ont décidé, dans leur Congrès à New-York, de faire une grande propagande, dans tous les Etats, pour que le 31 octobre 1917, quatrième centenaire de la révolte définitive de Martin Luther, soit fêté officiellement. — AIR, 23 juin 1913.

— Une nouvelle preuve de la crise religieuse du protestantisme vient de se produire à New-York. Deux jeunes séminaristes presbytériens, avant la cérémonie de leur ordination comme ministres ont refusé de signer l'acte de foi en usage, en disant qu'ils ne pouvaient pas admettre que Jésus-Christ soit né de la Vierge et qu'il soit ressuscité; ils se sont déclarés agnostiques. Malgré ce refus, l'autorité ecclésiastique presbytérienne les a admis à l'ordination. Les libéraux ont approuvé, mais l'indignation est grande dans les milieux moins avancés du presbytérianisme. Plusieurs ministres ont protesté dans la presse contre cet acte qui, sûrement, ne manquera pas d'ouvrir les yeux à plus d'un protestant honnête sur l'évolution fatale du protestantisme. — AIR, 17 juin 1913.

FRANCE. — On annonce la fondation d'une section de la Société centrale Evangélique pour l'évangélisation des Juifs. AIR, 13 juin 1913.

ITALIE. — Dépêche de l'Agence *Roma* :

La plupart des ministres vaudois, comme ceux des autres dénominations protestantes, en Italie, sont inscrits à la Franc-Maçonnerie surtout du rite écossais ancien et accepté, dont le Grand Commandeur est le ministre protestant Fera. C'est ainsi que les ministres vaudois, méthodistes, etc., ont de l'influence sur le gouvernement italien, et c'est ainsi qu'ils ont pu accomplir la razzia des orphelins de Messine et de Calabre quand le comité officiel de secours était présidé par le protestant Sonnino, l'ancien premier ministre italien qui avait pris comme chef de cabinet M. Mortier, protestant de Genève, lié aux modernistes italiens. — AIR, 26 juin 1903.

Religion

INTERNATIONALE. — Nous avons parlé dans la *Revue* du 20 mai p. 1692 et du 20 juin p. 2124 de l'ignoble accusation lancée par les organes maçonniques contre un prêtre italien. Malgré les démentis, la campagne continue :

L'infâme calomnie lancée d'abord par les organes maçonniques d'Italie disant qu'un prêtre avait tué une jeune fille, fait le tour de la presse mondiale, transformée avec les détails les plus fantaisistes, changeant les noms du prétendu meurtrier, de la prétendue victime, du lieu, etc.; et, en attendant, la presse maçonnique italienne jure ses Grands... Architectes qu'elle n'y est pour rien. — AIR, 13 juin 1913.

— On lit dans *l'Avvenire d'Italia*, de Bologne, 14 juin 1913 :

— Un journal d'Athènes, *l'Ephéméris*, a imprimé à la date du 19 avril-2 mai, la bizarre information qui suit, et qui lui viendrait de son correspondant parisien.

« A Delancy, village situé aux environs de Versailles, un prêtre nommé Lévi, s'est rendu coupable d'un délit qui a fait une grande impression dans les faubourgs et dans la presse parisienne. Le prêtre Lévi en question recevait tous les matins la visite d'une jeune fille, qui finit par lui dire au confessionnal qu'elle voulait s'enfuir avec son fiancé ; le prêtre l'approuva. »

Le narrateur continue son récit en le calquant minutieusement sur celui que le *Messagero* a eu la fâcheuse inspiration d'imprimer, nous voulons parler de l'affaire de Céfalu. Rien n'y manque, pas même la rencontre de la mère de la victime avec l'assassin.

La *Croix* du 18 mai répond en ces mots : « il n'y a dans le diocèse de Versailles aucun village de Delancy; Il n'y a dans le diocèse de Versailles aucun prêtre qui se nomme Lévi. »

« Ajoutons que le choix d'un tel nom pour un prêtre imaginaire était des plus maladroits, et suffisait pour inspirer des doutes sur toute l'histoire ».

Voici l'article de *la Croix* du 12 juin 1913, auquel il est fait allusion :

Donc, l'*Ephéméris* publiait le 25 avril-8 mai cette prétendue *Correspondance parisienne*, comme si le journal avait un correspondant à Paris. Elle est signée *Parisinos*, Parisien.

« Paris, 19 avril-2 mai. — *De notre correspondant* : A Delancy, village situé près de Versailles, un prêtre du nom de Lévi s'est rendu coupable d'un crime qui a justement ému le voisinage et a déjà fait beaucoup parler la presse parisienne. Voici. Le prêtre Lévi, il y a cinq jours, de grand matin, reçut la visite d'une jolie jeune fille qui lui demanda à se confesser. Au cours de sa confession, elle lui avoua qu'elle aimait un paysan du même village, qui lui avait proposé de s'enfuir au loin tous les deux. Ainsi, ils vivraient heureux. La jeune fille demandait conseil au prêtre. Devait-elle aller — la fuite était fixée au jour suivant — dans un endroit situé en dehors du village pour rencontrer son amant et s'enfuir avec lui ? Le prêtre approuva cette idée de rendez-vous. Qui plus est, il engagea la jeune fille à s'y trouver une heure plus tôt. Arrivée au lieu convenu, la jeune fille y rencontra le prêtre. « Je suis venu, dit-il, pour bénir votre fuite. » Mais, comme il ne convenait pas qu'on les vît ensemble, il proposa à la jeune fille d'entrer dans une masure tout près. La jeune fille le suivit ; et c'est là que la tragédie commence. Le prêtre, après avoir abusé honteusement de sa victime, la tua. Quand il fut revenu à l'église, la mère, inquiète, alla à lui et lui demanda s'il avait vu sa fille. Le meurtrier se troubla. La malheureuse aperçut des gouttes de sang sur la soutane ; et, devinant la vérité, elle éclata en sanglots. La foule s'empara du prêtre, qui avoua son crime, et avant même que les gendarmes ne fussent arrivés, elle le tua à coups de pierres. »

« Versailles, 18 mai. — Monsieur, vous pouvez hardiment démentir l'abominable calomnie répandue, paraît-il, par certains journaux grecs, d'après laquelle un prêtre du diocèse de Versailles, nommé Lévy, curé d'une paroisse, nommée Lancy, aurait indignement abusé du secret de la confession. Rien de semblable ne s'est passé dans notre diocèse. Est-il besoin d'ajouter que les noms du prêtre et du village sont ici inconnus ? Monseigneur vous remercie de votre communication.. »

Mais on se rappelle la note de la *Croix* du 6 mai, sur le scandale de San-Mauro-Castel-Verde, inventé par un journal anticlérical, et la *Lettre de Rome* de B. Sienne dévoilant à ce propos l'abominable complicité du *Messagero*. Or, le scandale de Versailles n'est que le prétendu scandale de San-Mauro-Castel-Verde transposé. Mais, où le *Messagero* hésite, le correspondant de l'*Ephéméris* n'a pas de scrupules : il donne le nom du prêtre Lévi. Il fait davantage. Ecrivant de Paris, il situe le délit à Versailles, c'est-à-dire à Paris même, et il invente un nom de pays, Lancy ou Delancy. Le moyen pour un Grec de ne pas croire ?

Et ce n'est pas tout. Ce prétendu crime a fait le tour de la presse grec-

que, et le récit en a pu être lu jusqu'au fond de l'Asie Mineure où l'on parle grec. Et, dans dix ou vingt ans peut-être, dans une polémique, un journaliste théologien ou un papas acrimonieux s'en servira contre nous comme d'un argument apodictique, sans qu'il soit possible de lui en démontrer la fausseté.

Au total de ce honteux récit, il ne reste rien, absolument rien. Et, pourtant, je voudrais que, dans la pensée des lecteurs, il restât quelque chose : la conviction de plus en plus raisonnée du mal immense et presque sans remède produit à l'étranger par la mauvaise presse. Quand il y a vraiment scandale, on l'amplifie avec excès ; quand il n'y a rien, on invente. C'est, dans les deux cas, une débauche d'imagination sadique. Et, le juif turc de Dédéagach, et le professeur d'Athènes ne sont ni l'un ni l'autre responsables. Ils sont de bonne foi ; ils croient ce qu'on leur raconte. De même les quinze ou vingt journaux d'Athènes et de la province publient ce qu'on leur envoie. Les vrais coupables sont les Loges maçonniques qui ont la triste spécialité de lancer les scandales.

D'ailleurs, à l'étranger, qui pourrait contrôler ? Combien de fois n'avons-nous pas essayé ici de savoir ce qu'il y avait de vrai dans le récit d'un fait de ce genre que l'on situait en Hongrie, en Espagne ou en Italie ?

Allemagne. — Dépêche de l'Agence *Roma* :

A Brême, un nommé Schmidt s'est introduit dans l'école catholique des filles et a tiré des coups de revolver sur les institutrices et les enfants. Il y a de nombreuses blessées et quatre mortes. Dans une lettre écrite après le crime, Schmidt déclare que c'est la faute aux Jésuites s'il a fait ce coup ; la littérature sectaire contre les catholiques et les tirades sur la rentrée des Jésuites lui avaient monté la tête. — AIR, 23 juin 1913.

Naturellement, comme pour tous les crimes commis par les sectaires, l'assassin est déclaré fou.

République Argentine. — L'Episcopat a publié une lettre pastorale contre les attentats des lois civiles pour la laïcisation du mariage. AIR, 21 juin 1913.

Belgique. — Le *Petit bleu* de Bruxelles publie l'article suivant, dans son numéro du 26 juin 1913 :

Il vient de se plaider devant le tribunal correctionnel de Tournai une affaire intéressante pour la presse, et dont le jugement montrera ce qui peut encore rester en Belgique du principe de la neutralité de l'autorité publique en matière religieuse et philosophique.

M. Allard, avocat et conseiller communal à Tournai, ayant été désigné par le « Courrier de l'Escaut » comme faisant partie de la Franc-Maçonnerie, violemment attaquée par cette feuille, envoya au journal la lettre suivante :

« Tournai, le 19 mai 1913.

« Monsieur,

« On me communique votre journal, numéro de dimanche dernier, et j'y trouve mon nom cité parmi ceux des membres de la commission de la Loge des « Frères Réunis ».

« Il y a quelques années, vous avez fait à mes dépens une pesante consommation de gros sel. Puis, vous m'avez voué au silence. Cette seconde manière convenait beaucoup mieux à votre genre d'esprit.

« Pour la cent cinquantième fois, vous rasez vos gens en leur redisant que je suis Franc-Maçon. Vous me forcez ainsi à leur répéter que la Franc-Maçonnerie est une association d'hommes probes, ayant pour objet principal le libre examen. Ses rites et symboles ont une signification plus morale que ceux de l'Eglise catholique. La cène mystique, par exemple, est un acte de fraternité supérieur à la communion eucharistique qui comporte l'idée déraisonnable de la présence réelle.

« Je termine en vous disant que je reste à votre disposition pour continuer le débat.

∴ Albert Allard. »

Le journal clérical s'est fondé sur la phrase relative à la présence réelle pour refuser d'insérer le droit de réponse. Il prétend que cette phrase est contraire à l'ordre public ; qu'elle renferme un blasphème, attaquant le dogme eucharistique ; qu'elle est injurieuse pour le culte catholique, et de nature à froisser la conscience de ses lecteurs.

C'est cette thèse que, le journal ayant été attrait en justice, Me Leduc, plaidant pour le « Courrier de l'Escaut », a développée. Me Allard a soutenu que, attaqué comme Franc-Maçon au nom des intérêts de l'Eglise catholique, il avait le droit de comparer les doctrines en présence, dans un langage d'ailleurs exempt de toute violence et de toute expression injurieuse.

Le ministère public, en la personne de M. Guillery, substitut du procureur du roi, a conclu à la condamnation du journal, estimant que son refus d'insertion était injustifié.

Le tribunal a tenu en délibéré cette affaire, qui rappelle les anciennes polémiques entre le « Bien Public » de Gand et le professeur Laurent.

— Sous le titre : « Au Congo ; Une manœuvre maçonnique ; N'attaquons plus la religion chrétienne, mais favorisons les Musulmans », le *Patriote*, de Bruxelles, publie dans son numéro du 18 juin une très intéressante lettre d'Afrique dont nous extrayons les passages suivants :

Pour quiconque suit d'un peu près ce qui a rapport à notre colonie, cette nouvelle tactique des Loges apparaît à l'évidence.

Le bon sens public a fait justice des stupides propos qui voudraient que le missionnaire qui va sous le soleil tropical sans esprit de retour, manger des bouillies de manioc, travailler comme un forçat, peiner à la tâche jus-

qu'au moment où quelque humble carré de brousse recevra sa dépouille mortelle, serait mû par des sentiments d'intérêt personnel.

Quand le sieur Vandervelde alla plus loin encore, et, du haut de la tribune parlementaire se dégrada au point d'insulter nos missionnaires..., il y eut dans le pays un mouvement de protestation tel, que malgré son toupet de leader socialiste, il a dû se rendre compte qu'il avait lamentablement gaffé.

Cette tactique ne valait rien et on l'abandonne aujourd'hui. Il n'y a plus guère que quelques vagues sous-journaux de province qui en sont encore à insulter les missionnaires. Le mot d'ordre est changé : on exalte les Musulmans.

Sans doute de temps en temps on se paiera encore la joie de traîner dans la boue quelque humble apôtre des noirs, mais on n'attaquera plus directement la religion qu'ils prêchent ici, dans cette grande brousse d'où je vous écris ; mais on tentera de faire croire à l'opinion publique qu'au point de vue civilisation de la race noire, la religion musulmane apparaît comme beaucoup supérieure.

Prenez les revues et les journaux qui s'alimentent d'idées dans les caves des Loges, et cette tactique apparaît évidente.

Il est manifeste qu'un mot d'ordre est donné et suivi. « Au fond, disent ces bons apôtres, les Arabes ont été bien calomniés. Sans doute leur conduite en Afrique fut loin d'être toujours exemplaire, mais si le Coran reconnaît l'esclavage, ne conseille-t-il nulle part la traite ? Aussi doit-on rendre la faiblesse des hommes responsable de beaucoup de crimes attribués à tort à leurs principes. Du reste, ces incontestables abus ne sont plus à craindre maintenant que le pays est organisé et surveillé. L'islamisme est une force considérable. Utilisons-la.

Puis vient le petit couplet sur les qualités civilisatrices du musulmanisme : « La civilisation européenne est trop avancée pour la race noire qui est arriérée de quarante siècles ; le saut de l'une à l'autre est impossible, ménageons les transitions. L'islamisme constitue un progrès sur l'état actuel, laissons-le commencer la besogne, aidons-le même et nous ne pourrons qu'y gagner »...

Après avoir montré ce qu'est en réalité la prétendue civilisation musulmane africaine, l'auteur ajoute :

Dans l'introduction de son œuvre magistrale « Les origines de la civilisation moderne » G. Kurth a écrit cette phrase qui tranche le procès : « Qu'on trace sur une mappemonde les frontières de la civilisation, on s'apercevra qu'on a tracé celles du christianisme ».

Mais, par haine de cette religion chrétienne qui s'identifie avec la vraie civilisation, quelques tenants des Loges qui en sont toujours au « plutôt Turc que Papiste », veulent voir s'étendre en Afrique l'influence arabe.

Qu'importe que l'on lance pour jamais la race que la Belgique a la mission d'éduquer dans tous les vices des Musulmans, qu'importe que l'on renonce à la tâche grandiose que l'on s'était assignée et que l'on se contente de donner aux noirs un idéal matériel, au lieu de les conduire par la main vers les hauteurs radieuses de la religion du Christ, qui fit grands, nobles et forts

tous les peuples qui l'adoptèrent ; qu'importe qu'au lieu de noirs respectueux de l'autorité, on se trouve un jour en présence d'un formidable mouvement de révolte quand quelque marabout donnera le signal pour le triomphe du panislamisme ; qu'importe tout cela, je vous le demande ? Non, la seule chose importante est de mettre une barrière au progrès de la religion chrétienne, d'arrêter l'expansion de la doctrine du Christ à travers le monde.

Déjà le cri d'alarme a été jeté (*L'Islamisme au Congo*, par J. De Wit, mouvement antiesclavagiste, sept. 1912 et SS.), mais il faut le répéter, il faut que les catholiques belges connaissent le mauvais coup qui se prépare, que dis-je, qui est présentement en train de se perpétrer, et s'y opposent.

Je vous écris d'un coin de ce vaste Congo où l'infiltration musulmane se fait le plus sentir. Expulsés, il y a quinze et vingt ans par les armes, ils rentrent actuellement sous le couvert de la liberté commerciale. Le fait que les missionnaires à l'origine ont bien dû employer dans toute la partie est du territoire le dialecte des arabisés, c'est-à-dire le Ki-Swahili de Zanzibar, puisqu'ils se trouvaient, non devant une race, mais devant les débris de populations diverses razziées et décimées par les Arabes, constitue incontestablement un danger sérieux, car l'Arabe se présente et est compris.

Nul ne songe à lui contester un droit quelconque que lui reconnaissent les traités ou les lois, mais de là à favoriser, comme le veulent les hiboux des Loges, un mouvement dont les noirs et nous serions victimes ; il y a un pas que nous nous refusons à franchir et qu'il faut empêcher de franchir à tous ceux qui nourrissent la haine de notre Christ.

— Nous lisons dans le *Patriote* du 22 juin :

La « Revue de Belgique » publie une encyclique contre la « Puissance politique de l'Eglise romaine ». C'est un plat de choix, dans la pensée de l'auteur de la « Revue », à l'usage des militants du libéralisme, de la Maçonnerie, sa mère, et de la Libre-Pensée, son aile droite...

La thèse de l'encyclique antipapale est simpliste. Attaquer l'Eglise « sur le terrain des intérêts matériels est besogne vaine, » — voilà un éclair de bon sens — « il faut porter la lutte sur le terrain du dogme et de la doctrine ».

CANADA. — L'Agence *Roma* écrit :

En promulguant les décrets du Concile Plénier de Québec dans la province ecclésiastique de Vancouver, Mgr Casey a proclamé des règlements spéciaux contre la danse, et contre les amusements mondains au profit de l'Eglise et des œuvres de charité. Mgr Casey a résolu la question dans le même sens que les Pères du Concile de Baltimore. La décision de Mgr Casey est bien de nature à encourager l'excellente campagne catholique faite par la vaillante *Vérité* de Québec et par ses meilleurs confrères contre les bals de charité, danses paroissiales et autres amusements du siècle, introduits dans la vie catholique, aux Etats-Unis principalement, et parmi les fidèles de langue anglaise. — AIR, 5 juin 1913.

Voir ci-dessous : Etats-Unis.

— La *Sentinelle* de Toronto a publié l'information suivante dans son numéro du 3 juin :

« L'édifice maçonnique, qui va être bientôt achevé dans Metcalf Street, Ottawa, a été mis au ban, il y a quelque temps, et les maçons catholiques en ont été rappelés par les prêtres. Tous obéirent, à l'exception de trois. L'un d'eux eut le malheur de tomber du cinquième étage et de se blesser gravement. Aussitôt l'on déclara que c'était une punition divine pour sa désobéissance.

« Le ministère de l'Intérieur avait décidé de louer deux étages pour ses services dans cet édifice ; il a dû y renoncer devant les réclamations des catholiques. »

Ce qui prouve que là où les catholiques savent s'unir et se grouper autour de leurs prêtres pour la défense de l'Eglise, ils parviennent très bien à faire reculer la secte.

Chili. — Le *Mühleimer Volkszeitung* du 23 avril dit au sujet de la Franc-Maçonnerie du Chili, qu'un

« Haut dignitaire » du Grand-Orient de France, s'est rendu dans ce pays pour combiner avec les Loges de ce pays le plan de campagne contre la superstition catholique, que les Francs-Maçons Chiliens ont tenu un Congrés à Santiago, et qu'on y aurait décidé de travailler à l'expulsion des Congrégations étrangères, à la confiscation des biens des Congrégations Chiliennes, à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, à la laïcisation de l'école, etc.

Espagne. — Dépêche de l'Agence *Roma* :

Les protestations des évêques contre le décret royal sur la célébration des mariages ne cessent d'arriver de tous les côtés, montrant les inconvénients dudit décret. Cependant, on sait d'avance que M. Romanones fera la sourde oreille à ces plaintes si justes; la masse catholique ne bougera pas, désorientée comme elle est, par tant de flux et de reflux. — AIR, 20 juin 1913.

Etats-Unis. — *The Morning Star*, journal officiel de l'Archidiocèse de la Nouvelle-Orléans et du diocèse de Savannah publie, dans son numéro du 14 juin 1913, les renseignements suivants sur une société secrète catholique de femmes :

« Le lundi 8 juin, la Cour *Blanche de Castille*, des *Filles d'Isabelle*, a tenu une séance d'initiation dans le Hall des « Chevaliers de Colomb », à Mobile. Les membres de la Société et les candidates se sont réunies à l'Eglise de Saint-Joseph pour entendre la messe, puis elles se sont rendues à l'Hôtel De Soto, où un lunch a été servi. Miss Annie Kennedy, Grande Régente de la Cour, présidait ; elle a donné la parole au docteur C.-V. Vignes, Grand Chevalier du Conseil de Marquette, des « Chevaliers de Colomb ». Le second

orateur, un autre dignitaire du même ordre a parlé ensuite, et a félicité la Cour de son rapide progrès.

« Après le lunch,les candidates furent accompagnées au Hall des« Chevaliers de Colomb »,où un groupe fort bien composé leur représenta les trois degrés d'une manière très satisfaisante.

« Les *Filles d'Isabelle* sont une société de femmes organisée sur le type de la Fraternité ; elle a pour objet l'unification générale des femmes catholiques, dans un but de perfectionnement social et intellectuel. On peut dire d'une manière générale que cette Société est le complément féminin des « Chevaliers de Colomb ».On ajoute qu'elle a produit les meilleurs résultats, d'une façon durable, au point de vue social, intellectuel et civil (?). Le développement de cette Société a été très rapide. Etablie en 1903, elle compte actuellement 200 cours ; des 45 membres qu'elle avait lors de sa fondation, elle est passée à 200.000 ; elle existe dans 35 des Etats de l'Union ; elle possède un journal mensuel fort bien fait ; sa prospérité a été même plus grande et plus rapide que celle des« Chevaliers de Colomb ».Il y a dans chaque grand centre un Comité général qui sert d'intermédiaire entre les deux Sociétés, et qui rend de grands services à leur œuvre commune. »

Chacune des Cours correspond à un Etat de l'Union.

— La *Vérité*, de Québec, publie la note suivante dans son numéro du 24 mai 1913.

Les journaux catholiques américains protestent contre la manie des *Knights of Columbus* d'élever des Temples.

D'après la première définition du dictionnaire, un *Temple* est un édifice consacré à une ou à plusieurs *divinités*.

Le *Temple* est très en vogue chez les Francs-Maçons qui en élèvent dans tous les grands centres.

Les Temples maçonniques ont une signification, car c'est là où les FF.·. M.·. accomplissent leurs cérémonies religieuses. La Franc-Maçonnerie est une secte véritable.

Les *K. of C.* forment une société fraternelle et mutuelle et non une secte.

Le seul temple des *K. of C.* devrait être l'église paroissiale.

Qu'ils aient des lieux de réunion dans un immeuble quelconque, mais qu'ils cessent donc de donner à leur local le nom pompeux et faux de temple.

Leur manie de singer la Franc-Maçonnerie leur fait commettre des sottises.

On lit dans la *Vérité*, de Québec, 31 mai 1913 :

L'*Evangéline* proteste énergiquement contre une récente fête nocturne et dansante organisée à Moncton par les *Knights of Columbus* de l'endroit.

« Nous ne comprenons pas très bien, écrit notre confrère canadien, comment une société dont les membres professent si hautement leur fidélité à l'Eglise catholique, se permet de telles licences, non seulement en temps ordinaire, mais surtout un mercredi de Quatre-Temps, jour de jeûne d'obligation et jour de pénitence.

« Ce n'est pas tout : la mission venait de se terminer pour la partie française, et celle de la partie anglaise doit s'ouvrir la semaine prochaine. Les bons missionnaires ont condamné, et dans un langage sévère, les danses de toutes sortes.

« Le moment était donc mal choisi pour des catholiques d'organiser la soirée en question. Si ces fêtes nocturnes sont toujours défendues, elles le sont particulièrement dans les temps de pénitence comme les Quatre-Temps, et des temps de prières comme les retraites.

« Il n'est pas nécessaire de prouver ici que la danse n'est pas permise ; les Pères missionnaires l'ont fait avec des arguments et des preuves qui sont hors de doute. Un catholique qui veut « vivre sa foi » doit d'abord se soumettre à l'enseignement de l'Eglise. »

L'*Evangéline* rappelle enfin que Mgr Casey, l'ancien ordinaire des *K. of C.* de Moncton, en promulguant les décrets du Concile Plénier de Québec dans son nouveau diocèse de Vancouver, a annoncé des règlements spéciaux contre la danse et contre les amusements mondains au profit des églises et des œuvres de charité.

— La *Vérité*, de Québec, écrit dans son numéro du 21 juin 1913 :

Singeries maçonniques. — Le *Sacred Heart Review* de Boston s'élève fortement contre le secret dans certaines sociétés catholiques, et les singeries qu'elles pratiquent.

« Il n'y a pas de raison spirituelle ou morale, écrit notre confrère, pour que le secret existe dans les sociétés catholiques de secours mutuels.

« Il en est de même, en étendant cette mentalité, en ce qui concerne les simagrées de reconnaissance entre les membres. Tous ces signes et rites secrets employés dans nombre de sociétés catholiques, ont pris, à n'en pas douter, leur origine dans la Franc-Maçonnerie.

« Il est vrai que la *singerie* de toutes ces absurdités ne saurait convenir aux sociétés catholiques. D'ailleurs, celles-ci s'en rendent compte. De plus en plus elles relèguent ces « bêtises » aux calendes grecques. Et déjà l'on peut prévoir le jour où l'on ne retrouvera plus ces folies que là où elles ont été inventées, c'est-à-dire chez la Franc-Maçonnerie.

« Une société catholique n'a rien à tenir caché. Son action est d'autant plus efficace qu'elle se fait au grand jour. Travaillant pour le peuple, il lui faut nécessairement se montrer à lui tout comme l'Eglise qui, d'ailleurs, les régit tous deux. Notre Seigneur, lors de son passage sur la terre, n'a point dissimulé sa doctrine. Ainsi doivent agir les sociétés catholiques.

« Il n'y a pas de moyen terme. C'est la vérité intangible ou le secret trompeur de la lumière quelque grande qu'elle soit. Or, le secret dont nous parlons ne peut affronter cette terrible épreuve ; il n'y a donc pas lieu de s'étonner qu'il la redoute et l'élimine.

« Sans plus de commentaires, l'on voit aisément la faute commise par les sociétés catholiques qui, n'ayant rien à cacher, continuent à pratiquer les folies du secret et des signes de reconnaissance. »

Si les grands manitous des *Knights of Columbus* pouvaient les premiers comprendre la vérité et la justesse de ces remarques !

— On lit dans la *Catholic Tribune*, de Dubuque, 19 juin 1913 :

La Convention de Milwaukee (Wisconsin) promet d'être la plus remarquable qu'ait tenue jusqu'à ce jour la Fédération Américaine. Ce sera en réalité la Semaine Catholique, on y verra un grand nombre de prélats, d'éditeurs de journaux, d'hommes d'affaires, de travailleurs, hommes et femmes de la classe ouvrière, qui sont au premier rang parmi les propagateurs de l'action catholique. Citons parmi les prélats qui ont promis leur concours, le Cardinal Gibbons, archevêque de Baltimore ; Mgr Ireland, archevêque de Saint-Paul, Minnesota ; Mgr Quigley, archevêque de Chicago ; Mgr J. Glennon, archevêque de Saint-Louis ; Mgr Mesmer, archevêque de Milwaukee ; Mgr Keane, archevêque de Dubuque, Iowa, et Mgrs les évêques de Green Bay, de La Crosse, de Marquette, de Superior, etc.

Toutes les sociétés nationales, trente institutions catholiques, les diverses fédérations de comtés et d'Etats enverront des délégués, et chaque diocèse aura trois délégués.

— Nous lisons dans *The Fortnightly Review*, du Dr Arthur Preuss, 15 juin 1913 :

Le *Catholic Bulletin* de Saint-Paul, dans sa partie *Question and answer* (Question et réponse), qui est rédigée avec un talent plus qu'ordinaire, répond à la question suivante : « Quelles sont les objections que fait l'Eglise à la Maçonnerie, en dehors de celle d'être une société secrète ?

Si l'Eglise catholique condamne la Maçonnerie, ce n'est pas précisément parce que celle-ci est une Société secrète, mais parce que c'est une Société secrète qui se donne les caractères d'une secte au moyen d'un code de croyance, d'un rituel et de cérémonies (T. III, nº 20, p. 8).

Il serait plus correct de dire que l'Eglise Catholique condamne la Franc-Maçonnerie pour deux raisons distinctes, d'abord parce qu'elle est une Société secrète, et en même temps parce qu'elle est une secte, etc. Car, ainsi que le reconnaît le *Bulletin* lui-même, un peu plus loin, dans la même colonne, « la Maçonnerie exige de ceux qui y entrent un serment de secret absolu, sous les peines les plus terribles, s'ils révèlent ses actes, même à ceux qui ont le droit de connaître de telles choses. Ce serment de discrétion aveugle ne peut être justifié au point de vue moral. »

Ce peu d'empressement à reconnaître que le secret est une des raisons pour lesquelles la Franc-Maçonnerie est condamnée par l'Eglise, se trahit de bien des côtés dans la presse catholique américaine, surtout depuis que les Catholiques se mettent à singer les mômeries maçonniques, et essaient de jeter un voile sur ce qu'ils disent, ce qu'ils font. Jadis le clergé et la presse catholiques disaient simplement au peuple : « Toutes les Sociétés secrètes sont dangereuses et interdites ». Et aujourd'hui, il faut faire une distinction entre les différents sens du mot. Naturellement, il y a une distinction

essentielle entre le secret maçonnique et celui, par exemple, des « Chevaliers de Colomb », mais cette différence est trop subtile pour l'homme ordinaire, et sujette à être prise pour une « distinction dépourvue de différence ». Des plaintes s'élèvent en nombre croissant, dans tout le pays ; on entend dire que des Catholiques passent de sociétés à demi-secrètes irréprochables, ou du moins comparativement inoffensives, comme les « Chevaliers de Colomb », dans des Sociétés dans le genre des ***Modern Woodmen*** (Bûcherons modernes), du ***Royal Arcanum***, des « Owls » (Chouettes), etc., qui sont nettement dangereuses pour la foi et les mœurs, et servent, selon toute apparence de pont, pour aboutir à la Maçonnerie, à laquelle elles sont plus ou moins affiliées.

Nul ne peut trouver à redire à ce qu'un individu, ou un nombre quelconque d'individus réunis pour un motif légitime tiennent à être à l'abri des indiscrets. Mais le secret, dans le sens large ou étroit du mot, n'est point à sa place dans une société de catholiques. Depuis les Gnostiques jusqu'aux Sociétés secrètes des Illuminés, les Sociétés secrètes ont été au ban de l'Eglise, et elle doit continuer à les regarder avec défiance, et à les condamner nominativement, tant qu'elle restera docile aux ordres de son divin Maître : « Ce que je vous dis dans l'ombre, dites-le en pleine lumière ; ce que vous entendez dire tout bas, prêchez-le du haut des maisons. » (Matth. X. 27).

« C'est ainsi que l'Eglise a condamné formellement et nominativement les ***Odd-Fellows***, et les *Sons of Temperance*, précisément par la raison qu'ils étaient des Sociétés secrètes, ainsi que le cardinal Fransoni l'a expliqué dans une lettre à l'archevêque Kenrick, de Philadelphie : « ***...juvat porro animadvertere, secretum ac tenebras, quibus societates nonnullæ obvolvuntur, præcipuam esse rationem, ob quam per Apostolicam Sedem contra ipsas damnatio fuit lata*** ». (Il est bon de remarquer que le secret et les ténèbres dont s'enveloppent certaines sociétés sont le principal motif qui a porté le Saint-Siège Apostolique à prononcer une condamnation contre elles ». Le cardinal Préfet de la Propagande, a ajouté ces mots significatifs : « ***Unde vero facile regula deduci poterit, ut in praxi judicium de eisdem efformetur*** » (on peut en déduire aisément le jugement à prononcer dans la pratique.) (*Collectio **Lacensis***, T. III, p. 569). Nous prenons la liberté de répéter ce que nous avons dit en commentant cette lettre dans une occasion précédente (T. XIX, nº 11, p. 343) : « A la lumière de cette déclaration officielle et de quelques autres « également officielles, il ne saurait y avoir de doute que le secret est un trait « qui, *per se*, s'applique à toute société, quels qu'en puissent être le carac- « tère, les prétentions, et qui dispense d'examiner subsidiairement si la so- « ciété est, d'ailleurs, bonne ou mauvaise. »

— Le F∴ Norwood a écrit dans les Revues maçonniques américaines plusieurs articles sur « Les Jésuites et la Franc-Maçonnerie ». On se doute de ce que peuvent être les idées d'un Franc-Maçon sur un pareil sujet. Voici, à titre de document, les plus saillantes, qui montrent quel est l'état d'esprit des Loges américaines vis-à-vis de l'Eglise catholique, dont les R. P. Jésuites sont, bien à tort, considérés par les Maçons yankees comme synthétisant l'esprit et les enseignements.

L'Ordre des Jésuites, écrit le F.·. Norwood, considère la Franc-Maçonnerie comme la plus grande force qui s'oppose aux efforts de la hiérarchie romaine pour dominer l'univers et plus particulièrement pour rendre l'Amérique catholique.

Dans ce but,depuis la guerre de Sécession, les Jésuites ont organisé une immense machine cléricale-politique, qui vise plus spécialement, aujourd'hui où l'organisation est complète, l'école.

Ils conduisent les catholiques à l'assaut de la Franc-Maçonnerie et disposent pour la détruire de trois millions de votes disciplinés qui tiennent la balance entre les deux grands partis politiques, et sont prêts à se porter du côté de celui qui leur fera le plus de concessions.

Ils veulent détruire les écoles mixtes et obtenir des écoles exclusivement catholiques.

L'auteur cite des déclarations d'évêques américains réclamant ces écoles confessionnelles.

« Il est évident, écrit-il ensuite, que la hiérarchie romaine, dirigée par les Jésuites auxquels le Pape a donné une autorité déterminée dans les Etats-Unis sur tout ce qui concerne l'éducation, a réussi à organiser les catholiques de ce pays en une masse pratiquement compacte contre le système scolaire public ».

Maintenant, les catholiques demandent à être remboursés de tous les sacrifices qu'ils font pour l'éducation. Le F.·. Norwood écrit que,pour obéir aux condamnations prononcées par les Encycliques *In Eminenti*, de Clément XIII et *Humanum Genus*, de Léon XIII, 1° Le Secrétaire d'Etat à la guerre a donné un ordre interdisant aux Sociétés secrètes de placer leurs emblèmes sur les monuments élevés dans les cimetières publics aux soldats et aux marins qui faisaient partie de ces Sociétés; 2° Le commissaire des affaires indiennes ayant défendu le port du costume religieux dans les écoles publiques, cet ordre a été annulé par le Président de la République; 3° La hiérarchie romaine, en diverses circonstances, tant aux Etats-Unis qu'au Canada, a tenté de mettre en action les décrets « *ne temere* » et « *Motu proprio* » (sic), bravant ainsi nos lois d'Etat et nos lois nationales. Au Canada, il a fallu recourir aux tribunaux pour parer à ce danger; 4° Les Philippines sont gouvernées par des catholiques, en tant que catholiques. Sur 4.500 instituteurs publics, 3.700 sont catholiques. Ils sont aussi les maîtres à Porto-Rico. A Washington, 75 % des employés publics sont catholiques; 5° Nos écoles publiques se remplissent graduellement de maîtres catholiques romains et cela bien que les catholiques ne soient pas autorisés à envoyer leurs enfants aux écoles non confessionnelles; 6° Après des années de conflits et de protestations, le seul édifice religieux qui soit construit sur un terrain public est une chapelle catholique, celle qui est bâtie à West Point. Notre armée et notre marine sont pleines de prêtres qui disent la messe pour les soldats et les marins; 7° Les journaux catholiques annoncent qu'un nouveau bill sera bientôt présenté au Congrès, demandant 75.000 dollars pour élever une autre église sur un terrain d'Etat; 8° Les journaux ont entrepris une cam-

pagne pour obtenir que les cardinaux américains aient la préséance sur les membres du Cabinet et les ambassadeurs étrangers dans les cérémonies publiques ; 9° Le Congrès, à maintes reprises, a voté des centaines de milliers de dollars pour les écoles des missionnaires catholiques dans le territoire fédéral ; 10° Les Etats-Unis ont payé des millions de dollars au Vatican pour les prétendues propriétés ecclésiastiques aux Philippines, bien que l'Eglise n'ait en réalité l'ombre d'un titre ; 11° Tout le monde sait que dans toute grande ville des Etats-Unis les « bosses »[1] et leurs instruments sont des catholiques.

Tout cela montre, dit le F.·., le rapport qui existe entre l'organisation politique romaine et les attaques contre la Franc-Maçonnerie. L'organisation internationale de l'Eglise a pour but unique de supprimer la Franc-Maçonnerie. Lisez *Le Romanisme, menace contre la nation*, par Jeremiah Crowley, qui fut pendant vingt-cinq ans prêtre catholique, vous y trouverez des preuves documentaires. Et vous aurez aussi quelque profit à lire : *Lettres à S. S. Pie X*, par un prêtre moderniste QUI ENGAGE SON CHEF RELIGIEUX A SE DÉPARTIR DE SON ATTITUDE A L'ÉGARD DE LA FRANC-MAÇONNERIE[2].

Les Francs-Maçons, peu au fait, écrit le F.·. Norwood, rient souvent à l'idée que la hiérarchie catholique romaine, actuellement dirigée par les Jésuites, puisse songer à dominer les Etats-Unis.

L'écrivain maçonnique se croit plus averti. Il donne pour preuve du danger que les Jésuites font courir à la constitution américaine, les travaux de la fédération catholique qui, malheureusement, est loin d'être encore assez puissante pour ne pas empêcher la perte de millions d'âmes de catholiques émigrés des pays d'Europe. Mais la tactique maçonnique consiste à exagérer la force des catholiques, afin d'essayer de les mieux persécuter.

La Fédération américaine des Sociétés catholiques, dont le président habite New-York, a son quartier général international à Saint-Louis, capitale de l'une des quatre provinces des Jésuites. Elle n'est pas exclusivement américaine, et compte trois millions de membres, nous dit le F.·. Norwood. Tous suivent ce que commande l'Eglise, en politique, en éducation religieuse et autres affaires, vis-à-vis de la Franc-Maçonnerie, et notre auteur cite à l'appui, mais sans indiquer les références exactes qui en permettraient la vérification, des paroles d'évêques ou de missionnaires et des passages de journaux catholiques.

« La Franc-Maçonnerie, ajoute-t-il, est en face d'adversaires actifs, et les Francs-Maçons sont l'objet d'une distinction sur le terrain politique de la part de catholiques dévoués ».

Et très habilement, il met en avant l'argument qui peut le mieux frapper les citoyens de la libre Amérique au point sensible :

1. Entrepreneurs d'élections, maîtres des affaires municipales.
2. C'est nous qui soulignons (N. de la R.).

Il est hors de doute quç, dans la politique, les catholiques sont non seulement requis d'agir et de voter comme catholiques plutôt que comme citoyens, mais en outre qu'ils agissent et votent réellement ainsi.

Seulement, le défenseur des Loges n'apporte aucune preuve à l'appui de cette subtile distinction, si ce n'est une affirmation nouvelle qui ne prouve rien.

La force du corps électoral catholique vient de ce qu'il est organisé en sociétés religieuses secrètes et en associations dirigées par les prêtres. Toute fraternité, quels qu'en soient le caractère, assurances, vie sociale, politique, éducation ou religion pure, est dominée par le prêtre.

Le F.·. Norvood cite quelques exemples comme l'*Union des missions catholiques*, la *Société de Saint-Vincent-de-Paul*, la *Société pour la Propagation de la Foi*, etc., etc., puis il ajoute :

Les *Chevaliers de Colomb* forment la troupe militaire de Rome, forte de 300.000 affiliés. Cette association est tout spécialement opposée à la Franc-Maçonnerie et ses membres s'engagent à lutter contre les Francs-Maçons. Elle constitue aussi une des puissances de l'éducation catholique et s'occupe actuellement de réunir une somme de 500.000 dollars pour créer cinquante bourses d'études à l'Université catholique de Washington, centre du mouvement d'éducation créé par les Jésuites.

Dans les lignes suivantes, le F.·. Norwood prête aux catholiques la mentalité maçonnique. Elles sont initiatiques au point de vue de ce qui se passe dans les Ateliers de la Secte :

Au point de vue catholique, il est évident que tout ce que font ces Sociétés est bon, juste et digne d'éloge. Ils se sont engagés du premier au dernier à obéir aveuglément au prêtre, à perdre leur individualité en présence de la hiérarchie. Sans doute, la majorité des catholiques américains de naissance n'ont qu'une notion très superficielle des buts ultimes de la hiérarchie. Ils ne sont révélés que lentement aux laïques : un mot par ci, un mot par là. Mais le projet entier apparaît pièce à pièce, clairement, avec ce thème central : « Rappelez-vous que la Franc-Maçonnerie est le grand obstacle aux désirs de l'Eglise ».

Dans certaines écoles, l'usage s'est établi que les jeunes gens en prenant leurs degrés, font un serment solennel ou une promesse sérieuse de ne jamais devenir Francs-Maçons et de n'appartenir à aucune autre Société secrète que celles qui sont reconnues par l'Eglise.

Reprenant une thèse chère à certains Francs-Maçons et dont il a déjà été fait justice [1], l'auteur écrit :

1. Voir : *Charles* NICOULLAUD, *L'Initiation maçonnique*, 1 vol. in-16 de XVII, 306 pp. Librairie académique Perrin et Cie, Paris (3 fr. 50 franco). Ch. VII, p. 233 et suivantes. Ce volume contient des articles qui ont paru dans la *Revue* avec une préface de M. l'abbé Jouin, curé de Saint-Augustin, et une introduction de l'auteur, inédites.

Il est évident que les prêtres catholiques romains, et spécialement les Jésuites furent responsables de la fabrication des nombreux grades dits maçonniques, dans leur effort pour détruire ou dominer les Loges, qui se développaient rapidement. S'ils avaient pu soumettre la Franc-Maçonnerie à l'Eglise et à la Papauté, c'eût été un engin formidable pour la réalisation des projets du clergé et pour son ambition. Mais, tant que la Franc-Maçonnerie conservait son caractère universel, la hiérarchie romaine ne pouvait espérer de s'en servir politiquement ou de toute autre façon. De là les grades où l'on doit prendre l'engagement d'obéir à des « Supérieurs ou à des Pères inconnus ». De là aussi l'opposition faite à l'admission des protestants et des Juifs sur le pied d'égalité avec les catholiques romains.

Mais ces grades ne furent pas simplement fabriqués, *taillés* de toutes pièces *à même l'étoffe*. S'il en avait été ainsi, ils n'auraient jamais duré. Ils contenaient de réelles vérités spirituelles, car la spiritualité est la force de la religion catholique. Les grades, dans leurs enseignements essentiels, avaient existé depuis un temps immémorial dans cette philosophie connue tant au dedans qu'au dehors de l'Eglise sous le nom de Gnose, ou Science, et qui, en bien des siècles, avait reçu bien des noms. Les savants et les philosophes, qui connaissaient les secrets de la Maçonnerie « hermétique », ne les regardèrent jamais comme des grades ; ils se communiquèrent mutuellement leur philosophie et leur connaissance et les transmirent aux générations futures sous forme d'allégories éclaircies par le symbole. Ce fut le rite de Rome, dirigé par les Jésuites, dans leur effort pour s'emparer de l'esprit de la Maçonnerie moderne, de revêtir cette science d'oripeaux chatoyants avec des rituels attrayants, et de faire admettre leurs « grades » pervertis aux Loges confiantes. Cela fut accompli d'autant plus aisément, que les Loges contenaient dans leurs symboles et allégories, les éléments de ces grades philosophiques, mais celui qui étudiait la Loge Bleue, à moins d'être familiarisé avec eux (avec les allégories et symboles) pouvait se les laisser imposer par un exposé menteur de ces « hauts grades ».

L'Ordre des Jésuites, ayant été supprimé en 1770, cessa pour le moment, de s'intéresser, au profit du Pape, à la destruction de la Franc-Maçonnerie. Il avait donné une impulsion terrible aux (forces) agents de décomposition de la Franc-Maçonnerie Européenne, et cette action se fit sentir même en Amérique. Puis les Jésuites cherchèrent à utiliser le mécanisme de désintégration fabriqué par eux-mêmes, afin de reconquérir leur pouvoir dans la hiérarchie romaine. Rome elle-même revint à l'opposition active et à la persécution. Mais les Jésuites cherchèrent un refuge dans les Loges. La Maçonnerie du Continent fut déchirée par les factions. L'Allemand Adam Weisshaupt, élève des Jésuites, fut un des hommes qui savaient cela. Il devint leur âpre ennemi, et, avec d'autres, il employa toutes les ressources pour les chasser. Pour les combattre, il fonda un Ordre maçonnique. Il s'affilia, en 1777, à la Stricte Observance et y rencontra l'opposition énergique des Rosicruciens et des Jésuites maçonniques. La bataille fut acharnée et dura des années; l'on employa bien du temps à courir sus aux influences jésuitiques et à les démasquer. Le Grand-Orient de France tenta de s'affranchir

du cauchemar des « hauts grades » en soutenant qu'il n'avait rien à voir en cela, et les hauts grades continuèrent à foisonner et fermenter. Des gens de bonnes intentions réformèrent, changèrent, supprimèrent, mais ils ne purent faire disparaître les centaines de grades qui avaient été créés. Les grades contenaient une Science réelle ; ils avaient la vérité à leur base, seulement on leur avait donné une tendance jésuitique. Comme il est possible d'écrire des manuels par douzaines sur un même sujet, de même on publie par douzaines des versions de la même vérité philosopihque qui se trouve dans les « hauts grades ».

Réforme internationale en 1782. En 1782 (Voir l'histoire maçonnique, et aussi Heckethorn : *Secret Societies* (Sociétés secrètes, par Heckethorn), un Convent mondial des « hauts grades » fut tenu à Wilhelmsbad ; il y vint des délégués de tous les Rites d'Europe et d'Amérique. On y discuta sur l'influence des Jésuites, et tous les Rites se mirent d'accord pour une révision et pour exclure cette influence. On adopta comme modèle le système Svedenborgien, et l'on chercha à établir un Rite à six grades, dont on voulait faire un résumé de tous les grades, ayant pour base les trois grades de la Loge Bleue. Mais tant avant qu'après, on jugea nécessaire de réunir des Convents analogues, et l'on ne put s'arrêter à aucun plan universel de révision. A cette époque, bien des Rites étaient donnés comme « Ecossais », ou bien la tradition les représentait comme ayant été établis par des Ecossais, comme ayant une origine écossaise, et ce nom paraissait un nom populaire pour les « hauts grades ». En 1786, selon certains auteurs, un autre Convent allemand fut tenu, sous le règne de Frédéric le Grand, et des Constitutions furent adoptées.

La Révision américaine. — Mais, ce furent les Maçons d'Amérique qui firent le dernier pas, le pas décisif pour mettre un terme à la fabrication des « hauts grades ». Dans ce pays, le Rite Français de Perfection à 25 grades (ci-devant « Empereurs d'Orient et d'Occident ») s'était implanté, excluant en fait les autres « hauts grades » qui étaient froidement accueillis. Ce fut ce système que les Américains prirent comme base et modèle. Le résultat fut une révision qui s'étendit à tous les traits essentiels de tous les autres grades à partir et au-dessous du 33e, et l'on fit en sorte qu'il ne pût jamais en être ajouté un nouveau à ce dernier. L'influence jésuitique fut entièrement éliminée ; les générations futures furent mises en garde contre toute nouvelle tentative qui pourrait être faite pour soumettre la Franc-Maçonnerie au Jésuitisme.

Pendant quelque temps, le Rite Ecossais vécut sans être troublé. Il fut fondé en 1801 à Charleston, Caroline du Sud. Un certain Joseph Cerneau, qui avait reçu les 25 grades de l'ancien Rite français, s'établit à New-York et créa un Conseil de ce Rite. Remarquant le succès du groupe de Charleston, il l'imita dans le nombre de ses grades, et en fit un système à 33 grades, qu'il appela « Rite Ecossais ». Ces rites, similaires d'apparence, différaient en réalité, bien entendu, et il se passa bien des années avant que les « Maçons Cerneau » disparussent par absorption dans le véritable « Rite Ecossais ». Mais cela se fit à l'entière satisfaction de tous les intéressés.

FRANCE. — Dépêche de l'agence *Roma :*

Dans un meeting, à la salle des Sociétés savantes à Paris, on a réclamé l'abrogation de l'art. 4 de la loi de Séparation. C'est le début d'une agitation concertée par la Franc-Maçonnerie et la Libre-Pensée contre les dernières garanties laissées à l'Eglise en ce qui touche la jouissance des églises, du mobilier, des sonneries de cloches et des droits de la hiérarchie. Quand on réfléchit aux circonstances politiques traversées par l'Europe, qui exigent l'apaisement et l'entente nationale de tous ceux qui n'ont pas renié leur patrie, on constate facilement que tous ces sectaires là travaillent contre leur patrie, selon les « bonnes » traditions de la secte. — AIR, 16 juin 1913.

— M. Zévaès, ancien député socialiste blocard, écrit dans le *Petit Dauphinois* :

« Il n'est personne, parmi les honnêtes gens, qui ne regrette aujourd'hui d'avoir marché derrière l'état-major de fripouilles véreuses qui conduisit notre généreux pays à l'assaut des humbles demeures de la souffrance, où la charité officiante ne demandait qu'à rester cachée.

« Les derniers voiles sont maintenant tombés, et il apparaît lumineusement que, si l'on a jeté en pâture à la foule, ces créatures d'élite que sont les sœurs de charité, c'était pour l'abuser, cependant que la racaille politicienne opérait dans le bas de laine français et se taillait des rentes dans le budget national.

« Vraiment, l'anticléricalisme eut bon dos, et jamais plus amère plaisanterie ne fit plus long feu.

« Les ennemis du peuple, ce sont ces pontifes de petites chapelles étroites et fermées : ces Francs-Maçons de la rue Cadet, qui ne visent qu'à décrocher les décorations, des plaques et des mandats lucratifs — ces prétendus radicaux-socialistes de la rue de Valois qui se cramponnent à l'assiette au beurre ministérielle — ces grands meneurs de la C. G. T. qui s'enrichissent de la misère ouvrière. »

— Son Eminence le cardinal Andrieu, archevêque de Bordeaux, a reçu du cardinal de Laï, secrétaire de la Consistoriale, une lettre très élogieuse à l'occasion de son voyage récent *ad limina*. Dans cette lettre, nous relevons le passage suivant :

« L'œuvre capitale dans nos temps, d'ailleurs si pleins de difficultés, doit être de défendre la religion et la foi du peuple catholique contre les attaques de la Franc-Maçonnerie, du Socialisme, et de cette erreur si pernicieuse, qui est comme l'encyclopédie de toutes les erreurs anciennes et modernes, et qui se nomme le modernisme ».

ITALIE. — Les journaux maçonniques s'indignent bruyamment d'un fait qui a eu lieu lors de la pose de la première pierre d'un Orphelinat qui a été fondé à Vintimille par une dame Hilda Currie. Le document scellé dans cette pierre était ainsi conçu : « Au nom du Seigneur, Amen. « Le 19 juin 1913, sous

« le règne de Sa Sainteté Pie X, et de Sa Majesté Victor Emmanuel III, en « présence du représentant du Gouvernement Marsaglia, et de la généreuse « fondatrice Hilda Hamburg, veuve de Jacques Currie, Monseigneur Daffra, « évêque de Vintimiglia, a posé cette pierre angulaire du nouvel Orphelinat. »

Le document porte les signatures du maire, du premier adjoint, de l'évêque, de la fondatrice et du représentant du Gouvernement. Le *Secolo* a eu grand tort de se fâcher, et de contester à Pie X son titre de souverain. Et il l'est, quoi qu'en disent les familles maçonniques d'Italie et d'ailleurs.

Germania, Berlin, 26 juin 1913.

PORTUGAL. — Dépêche de l'Agence *Roma* :

Le gouvernement sectaire travaille activement pour la formation des cultuelles schismatiques auxquelles il donne les églises catholiques. Ces églises profanées viennent d'être mises en interdit par le Patriarche de Lisbonne. — AIR, 28 juin 1913.

On lit à ce sujet dans le *Rappel* du 2 juillet 1913 :

Lisbonne, 30 juin. — Selon les journaux, les associations cultuelles ont fait célébrer hier, par deux prêtres, leurs premières messes dans les églises de Sao-Vincente et de Graça.

Des catholiques se trouvaient postés aux portes dans le but de prévenir leurs coreligionnaires que ces églises et ces prêtres étaient interdits.

Il en est résulté des disputes entre catholiques et partisans des « cultuelles ».

SUISSE. — Dépêches de l'Agence *Roma :*

Des sœurs de charité du canton de Lucerne, ayant été pressenties pour savoir si elles consentiraient à venir soigner un malade dans une famille habitant le canton de Berne, répondirent qu'elles ne le pouvaient pas, les lois bernoises le défendant. Sous l'effort héroïque des catholiques, le Kulturkampf brutal de Bismark et de Carteret est tombé, mais le Kulturkampf actuel dit « latent » ou « en pilule » ne trouve plus de résistance suffisante de la part des catholiques que le libéralisme interconfessionnaliste et « décléricalisateur » a désorientés et affaiblis. — AIR, 13 juin 1913.

On dit très justement que le Kulturkampf existe toujours en Allemagne, tout au moins à l'état latent « der latente Kulturkampf ». La raison en est bien simple, les éléments sectaires qui voulurent le Kulturkampf et qui l'imposèrent au gouvernement et au pays existent toujours et ont conservé assez de force pour empêcher l'abolition vraie et complète de la persécution.

La même chose se passe en Suisse dans tous les cantons où la secte affublée d'un nom politique, — radical est très prisé ici comme dans les pays latins, — a encore le pouvoir ou une influence marquante.

A Weischenrohr, canton de Soleure, le jour de la Fête-Dieu, l'église fut envahie par une musique locale, avec la complicité d'un conseil paroissial

en même temps communal, composé en majorité de non-catholiques. S'il s'agissait d'un autre culte l'Etat, bien entendu, s'empresserait d'intervenir au nom même de la liberté des cultes inscrite dans la constitution. Contre la seule religion catholique tout semble permis. Comme de juste, sur un mot d'ordre, la presse radicale fit le silence sur ces faits.— AIR, 6 juin 1913.

— La *Semaine Religieuse de la Suisse* qui paraît à Fribourg a publié dans ses numéros du 31 et 7 juin 1913 une importante étude, que nous reproduisons d'après l'Agence *Roma*.

L'évêque de Bâle et le gouvernement de Berne. — Il en est du Kulturkampf comme de la grippe : il laisse après lui des traces presque indélébiles. Sans doute, pour les effacer, il suffirait d'écouter la voix de la justice ; mais, après l'avoir trop longtemps méconnue, on a honte d'avouer sa faute en cherchant à la réparer. Tel est bien le cas du canton de Berne. Ces jours derniers ont fourni deux témoignages frappants de cette survivance des maux causés par les luttes confessionnelles. Le premier se rapporte à la célébration de la Fête-Dieu. Depuis une quarantaine d'années, défense aux cortèges religieux de franchir le seuil de l'église, même de paisibles villages exclusivement catholiques. Circuler en priant et en chantant des hymnes, c'est trop dangereux pour l'ordre public ! Les seules processions que l'on puisse tolérer ce sont celles des anarchistes hurlant des refrains de malédiction et celles des saltimbanques du Mardi-Gras jetant le ridicule sur toutes les choses respectables.

Mais un autre fait, plus caractéristique encore, mérite d'être plus longuement exposé : c'est celui des rapports de l'Etat de Berne avec l'évêque de Bâle. Remontons ici jusqu'en 1815 pour mieux souligner l'odieux des procédés.

En 1815, par l'acte de réunion du 23 novembre, l'ancienne principauté épiscopale de Bâle a été rattachée à la République de Berne. Dans cette circonstance, on a stipulé les garanties les plus formelles relativement au libre exercice du culte catholique. On s'en convaincra par la lecture des quatre premiers articles de cette pièce.

Article premier. — La religion catholique, apostolique et romaine est garantie pour être maintenue dans l'état actuel et librement exercée, comme culte public, dans les communes de l'Evêché de Bâle, où elle se trouve actuellement établie. L'évêque diocésain et les curés jouiront sans entraves de la plénitude de leur juridiction spirituelle d'après les rapports établis par le droit public avec l'autorité religieuse ; ils rempliront de même sans empêchements les fonctions de leur ministère, notamment celles de l'évêque dans les visites épiscopales, et tous les catholiques dans les actes de leur religion.

Article 2. — Au cas que, par les dispositions futures, un Evêché de Bâle dut être conservé, le canton de Berne s'engage à fournir dans la proportion des autres pays qui, à l'avenir, seront sous l'administration spirituelle de l'évêque, les sommes nécessaires à l'entretien de ce prélat, de son chapitre et de son séminaire.

Article 3. — Les établissements d'instruction religieuse seront conservés, entretenus et administrés comme par le passé, notamment les écoles de paroisses et les collèges de Porentruy et de Delémont.

Article 4. — Dans les communes formant les paroisses, les instituteurs et professeurs des écoles publiques devront professer la religion catholique. Les curés seront nommés par l'évêque et présentés au gouvernement qui les mettra en possession de leur bénéfice temporel.

Voilà des articles catégoriques. Ils ont été confirmés par les traités de Langenthal, en 1628 et par l'accord avec le Saint-Siège, en 1864.

Mais le gouvernement de Berne ne s'en inquiète guère. Depuis quarante ans, il ne reconnaît plus l'évêque de Bâle. Ses attentions et ses faveurs sont réservées à l'évêque schismatique de l'église chrétienne nationale de la Suisse. Celui-ci, M. Herzog, doit déployer sa sollicitude, dans le canton de Berne, sur quatre paroisses et environ cinq cents adhérents ; il est donc reconnu officiellement. Mgr Stammla doit s'intéresser, dans le même Etat, à à 70 paroisses et 90.000 catholiques du Jura : il est donc méconnu ou ignoré quoique la Constitution bernoise affirme l'égalité devant la loi des trois cultes nationaux celui des protestants, celui des catholiques romains, et celui des vieux catholiques. Que fera donc l'évêque de Bâle quand il voudra exercer son ministère sur terre bernoise ? D'après la loi du 31 octobre 1875, inspirée par le Kulturkampf, il devra demander l'autorisation au Conseil exécutif, qui l'accordera « temporairement et pour des actes déterminés spécialement désignés ». Agir sans cette permission, c'est simplement s'exposer à être frappé d'une amende de 2.000 francs ou à subir une incarcération de deux années : En vertu de cette disposition, Mgr Stammla ne peut même pas, sans être muni du placet gouvernemental pontifier dans l'Eglise de Berne qu'il a bâtie, dans cette paroisse que, comme curé, il a dirigée avec tant de tact pendant une trentaine d'années (1876-1996) : C'est ainsi qu'on l'a vu assister comme un simple prêtre aux funérailles d'un président de la Confédération parce qu'il n'avait pas eu le temps de faire les démarches nécessaires pour pontifier ! Quel beau sujet de réflexion pour le Corps diplomatique accrédité dans la capitale fédérale de la libre Helvétie !

Plusieurs fois, la députation catholique a insisté, mais en vain, pour obtenir la reconnaissance de l'évêque diocésain par le gouvernement bernois. L'année dernière encore, le 23 septembre, une motion dans ce but a été déposée sur le bureau du Grand-Orient. Tout récemment, en mai 1913, le Conseil d'Etat s'en est occupé et a donné un préavis négatif, tout en proposant d'accorder à l'évêque une permission pour cinq ans. Ce n'était point enlever la chaîne, mais l'étendre gentiment, même au mépris de la loi qui prévoit une autorisation pour chaque cas particulier. Enfin, le Grand-Conseil devait aborder la fameuse question dans sa récente session.

Chaque jour, on s'attendait à la voir inscrite au programme du lendemain. Déjà la députation radicale du Jura s'en était inquiétée dans les conciliabules privés, mais beaucoup moins pour trouver une solution convenable que pour reprocher aux collègues conservateurs de soulever des problèmes

confessionnels. Enfin, tout à coup, le 29 mai, on a déclaré la session close et la motion Boinay ajournée jusqu'en automne !

Comme on le voit, quand il ne s'agit que de revendications des ultramontains ou d'une affaire de loyauté envers les papistes, rien ne presse. Pour examiner le cas le plus élémentaire où la réponse est dictée par le texte des traités et la voix de la conscience, il faut à ces bons bernois une année de réflexion, — en supposant qu'en octobre prochain, — ils soient prêts à se prononcer. Se comporter de la sorte envers une fraction notable du canton et de la population, n'est-ce pas indigne des traditions de la libre Helvétie et des privilèges de la ville fédérale ?

Berne, où siègent les autorités suprêmes de la Confédération et où se rencontrent les représentants de presque tous les peuples civilisés, Berne devrait être comme un sanctuaire du droit et de la justice. Bien naturel était le langage du Jura catholique : « Nous ne réclamons point une faveur, disaient les députés, mais ce qui nous a été promis et ce qui nous est dû ; si le Grand Conseil nous l'accorde, il ne nuira à aucun individu et à aucun culte ; mais en cas de refus, il affirmera et sa partialité et son hostilité ». Voilà ce qu'auraient dû comprendre tant de protestants honnêtes, mais il faudra encore du temps pour dissiper de leurs esprits certains vieux préjugés et pour les engager sur le droit chemin de l'égalité entre tous les citoyens et du respect des conventions. Ah ! si des choses analogues se passaient dans nos cantons les plus catholiques et par conséquent, dit-on, les plus intolérants ! On ne saurait y penser sans frémir. — AIR, CAHIERS ROMAINS, 15 juin 1913.

Sectes

ALLEMAGNE. — Dépêche de l'Agence *Roma :*

Les vieux catholiques vont tenir leur Congrès du 4 au 7 septembre à Cologne. Ils invitent les représentants de toutes les églises « épiscopales indépendantes », pour réaliser de la sorte le rêve de Dollinger. Au synode que la secte a tenu le 16 juin à Saint-Imier, « l'évêque » Herzog a déclaré qu'il avait reçu des demandes d'agrégation de vingt-cinq prêtres « émancipés » de Rome, mais qu'il n'y avait pas assez d'ouvrage pour occuper une seule de ces recrues. — AIR, 26 juin 1913.

ANGLETERRE. — Le fondateur du Méthodisme, John Wesley, était Franc-Maçon; en voici la preuve tirée d'un organe maçonnique :

Il a paru, dans l'hiver de 1911-1912, dans le journal *Christian Work and Evangelist*, un article sur Charles Wesley (frère de John et son dévoué collaborateur), par Gilbert Patten Brown, de Boston. Il y est dit que Charles, comme son frère, était membre du noble ordre de la Franc-Maçonnerie. On a écrit à l'auteur de cet article, qui a répondu en ces termes : « Je suis fort occupé, mais je puis dire que Charles Wesley visita la célèbre Loge des *Neuf Sœurs*, de Paris. Je n'ai pas le temps de consulter mes notes, pour vérifier à quelle date il fut fait Maçon, mais pour John Wesley, voici ces dates : 1788, premier grade, 7 juillet ; second grade, 3 octobre ; troisième grade, 13 octobre ; Loge de *Saint-Patrick*, nº 367, à Donpatrick (Irlande) ». Le même

auteur ajouta plus tard ces indications : « Il y a, dans la Grande Loge d'Irlande, une mention portant que la Loge nº 367 reçut John Wesley comme Maçon. Cette Loge n'existe plus ».

CANADA. — Nous empruntons les renseignements suivants à *la Vérité* de Québec, 31 mai 1913 :

Les *Royal Arcanum* viennent de tenir à Québec une grande convention. Et, comme toujours en pareille circonstance, on s'est efforcé de toutes façons de faire de la réclame en faveur de cette société et de lui attirer de nouveaux membres. Notre devoir de journaliste catholique nous oblige donc de dire une fois de plus à nos lecteurs ce qu'est le *Royal Arcanum* :

C'est une société secrète fondée par des Francs-Maçons à Boston vers 1877. Ce sont les lois de Massachussets qui régissent cette société. Le *Royal Arcanum* est donc une société étrangère, une société américaine qui a eu pour fondateurs et parrains des Francs-Maçons, par conséquent, c'est une société neutre, mixte et suspecte au point de vue catholique. Il y a malheureusement un bon nombre de catholiques dans le *Royal Arcanum*. L'abbé Peter Rosen dans son ouvrage *The catholic Church and Secret Societies* publie une partie du rituel de cette association. On peut facilement se rendre compte que c'est une société secrète et que par son rite, par son esprit, par ses tendances, elle ne convient pas aux catholiques. D'ailleurs, le *Royal Arcanum* a pour objet tout particulier de faire l'éducation sociale, morale et intellectuelle de ses membres, *to educate its members « socially, morally and intellectually. »*

Or, c'est l'Eglise qui doit donner aux catholiques l'éducation morale et non pas une société quelconque neutre ou protestante, organisée par des Francs-Maçons. L'éducation sociale et intellectuelle que peut donner à des catholiques une pareille société n'est pas moins suspecte et comporte de graves dangers. C'est à cause de tous ces dangers que le Pape et les évêques engagent si fortement les catholiques à se grouper de préférence entre eux et à fuir les sociétés neutres.

Dans le *Royal Arcanum*, il y a par exemple des chapelains, et assurément ce ne sont pas des prêtres ; ils récitent des *prières* modelées sur celles des Loges, au Grand Architecte de l'Univers, prières que l'Eglise n'a jamais approuvées et que, par conséquent, des catholiques ne doivent pas réciter. Un autre trait caractéristique des *Royal Arcanum* : au cours de la Convention, il y a eu au Château Frontenac, un *service funèbre* pour les membres défunts. Encore une fois, nous ne pouvons que conseiller aux catholiques de fuir les sociétés de secours mutuels neutres ; qu'ils donnent donc plutôt leur concours à nos sociétés nationales franchement catholiques.

La Vérité complète ces renseignements dans son numéro du 7 juin :

La Convention des *Royal Arcanum* à Québec s'est terminée par un grand bal. Les délégués ont aussi fait l'élection de leurs officiers. Voici les noms à titre de renseignement :

Régent Suprême, Frank B. Wickersham, Pennsylvanie. *Vice-Régent Suprême*, Samuel W. Hoag, New-York. *Orateur Suprême*, C. Arch. Williams,

Illinois. *Secrétaire Suprême*, Alfred T. Turner, Massachussets. *Trésorier Suprême*, A.-S. Robinson, Missouri. *Examinateur de réclamations*, John H. Butler, Massachussets. *Auditeur Suprême*, Wm. F. Mc. Connell, New-York. *Chapelain Suprême*, C.-E. Hoadley, Connecticut. *Guide Suprême*, S.-M. Brinson, Caroline du Nord. *Gardien Suprême*, William T. Dauney, Virginie. *Sentinelle Suprême*, Claude R. Zappone, District de Colombie. *Syndics Suprêmes*, H.-K. Lathy, Pennsylvanie ; John J. Hogan, Massachussets; Chas. G. Balmanuo, New-York.

On a aussi élu les membres des divers comités, comités des finances, de législation, des appels du travail et de l'exécutif. Tous les membres des comités sont des étrangers, des Américains comme le sont tous les autres officiers, un seul est Canadien-Anglais et demeure à Kippo-Ont. Quel rôle alors jouent donc les Canadiens français et les catholiques dans cette société ? Ils n'ont absolument personne pour les représenter dans le bureau de direction et dans les comités. Pourtant, on dit que les catholiques sont nombreux dans le *Royal Arcanum*.

Il nous semble que, cette année, alors que la Convention se tenait dans la province de Québec, dans la vieille cité française et catholique de Champlain, il convenait d'élire au moins un Canadien français à un poste quelconque. Malgré leur nombre, les nôtres n'ont pas d'influence au sein du *Royal Arcanum* où ils jouent évidemment un rôle peu brillant. Les faits nous donnent donc raison.

Voici les nouveaux officiers de la Société Royale du Canada : *Président* : Dr Frank A. Adams, *doyen de la Faculté des Sciences appliquées à l'Université* Mc. Gill ; *vice-président* : sir Adolphe B. Routhier, Québec ; *secrétaire*, Duncan C. Scott, Ottawa ; *trésorier*, Lawrence M. Lambe, Ottawa, et *bibliothécaire*, D.-B. Dawling, Ottawa.

Etats Unis. — On estime qu'il y a aux Etats-Unis six cents sociétés secrètes fraternelles et de bienfaisance. La Maçonnerie est celle qui tient le premier rang par son ancienneté et son influence.

— On lit dans un journal maçonnique :

Il y a dans le monde entier 7.160 Chapitres de l'Ordre maçonnique féminin de *l'Etoile d'Orient* ; le nombre des membres s'élève à 559.810, soit en 1912, 40.944 de plus qu'en 1911. L'Ordre compte 50 Grands Chapitres, dont 48 dépendent du Grand Chapitre Général des Etats-Unis ; deux Chapitres, ceux des Etats de New-York et de New-Jersey sont indépendants ; celui d'Ecosse étend sa juridiction sur le monde entier, excepté l'Amérique du Nord. Parmi les Etats de l'Union, le Delaware est le seul qui n'ait pas de Chapitre de l'*Etoile d'Orient*.

— Les renseignements suivants sont extraits d'une importante Revue Maçonnique :

L'ordre Arabe Ancien du « Shrine » mystique est une société philanthropique et sociale ayant une histoire et un rituel qui se rattachent aux tradi-

tions arabes dans lequel on retrouve le mysticisme, les noms et légendes orientales.

Ce n'est pas un ordre maç.·. régulier et il se trouve vis-à-vis de la F.·. M.·. dans une position indépendante, quant à son origine et à son organisation. Néanmoins, cet ordre est associé avec la F.·. M.·. parce qu'il fut fondé par des Maçons éminents. Pour en faire partie, les candidats doivent être Templiers ou posséder le 32e degré du Rite Ecossais ancien et accepté. En Maç.·., la section du « Shrine » représente le côté social de l'Ordre. La section de cette grande fraternité désire que ses membres soient de bons garçons, en insistant sur le mot « bon » ainsi qu'il est employé par les Maçons de ce sens. Les « Shriners » doivent être de joyeux garçons, mais ils sont en même temps des hommes ayant subi l'influence sérieuse et ennoblissante de la Maç.·. et qui ne dédaignent pas le rire et l'amusement sains. Un « Shriner » doit croire en Dieu et l'honorer ; il doit être favorablement connu, de bonne réputation et donner l'exemple de la vraie charité. Pour être un « Shrine », il n'est pas nécessaire d'avoir des principes puritains, mais il faut observer avec soin le code éthique formulé par le Grand Ordre et accepté par toutes les communautés civilisées.

Le 38e Congrès annuel du Conseil Impérial de l'Ordre Arabe Ancien, Nobles du « Shrine » mystique pour l'Amérique du Nord, a tenu ses assises solens nelles à Los Angeles (Californie), du 5 au 11 mai 1912. Vingt mille fédérée étaient présents à ce Congrès. Cette grandiose réunion, au sujet de laquelle le journal *Examina* fit tirer des éditions spéciales, semble s'être passée principalement en processions, en parades, les « Shriners » luxueusement drapés dans des étoffes de soie et de velours, défilèrent sans cesse en recueillant les bravos d'une foule amusée et enthousiaste. Il serait trop long de conter par le détail ce que furent ces fêtes et processions.

Etant donné que cet Ordre est peu connu en Europe, il serait intéressant d'en étudier l'origine et l'historique d'un caractère si essentiellement américain.

Voici à ce sujet les renseignements que nous obtenons dans le numéro de juin du *Masonic Bibliophile* : Les fondateurs de l'Ordre du *Shrine Mystique*, en Amérique, furent le docteur Walter M. Fleming, 33e, et William J. Florence, 32e, tous deux de New-York. L'ordre Arabe Ancien, *Nobles du Shrine Mystique* fut fondé la 25e année de l'Hégire à la Mecque en Arabie ; ce fut un comité d'inquisition ou de vigilance, chargé d'exercer la justice, de châtier les criminels qui, par suite de la lenteur des cours judiciaires, semblaient échapper à l'expiation, d'exalter la tolérance religieuse entre les hommes cultivés de toutes les nations. Le fondateur fut Mohammedan Kalif Ali, cousin germain et gendre du prophète Mahomet.

Le but principal de cette institution fut de grouper des hommes de toute valeur, chevaliers incorruptibles sans peur et sans reproche, dont la mission était de juger et d'exécuter, si nécessaire, dans les formes les plus strictes de la légalité, tout criminel. Ils devaient naturellement prendre toutes les précautions voulues pour assurer le secret et la sécurité de l'Ordre. Peu à peu, les Nobles perfectionnèrent leur organisation, leurs arrêts furent si

prompts et si efficaces, qu'ils finirent par inspirer une profonde terreur dans les cœurs de tous les criminels.

Actuellement, cet Ordre est le meilleur et le plus estimé de toutes les sociétés secrètes qui abondent en Orient ; autour de sa bannière se groupent encore les hommes les plus éduqués des classes cultivées. Leur principal objet est de fortifier la foi et la fidélité de tous ceux qui reconnaissent Allah.

Le secret de l'Ordre,ainsi que son véritable idéal, ne sont connus que de ceux qui ont pénétré les mystères du *Shrine Mystique*. Les membres de l'Ordre du *Shrine Mystique*, dans tous les pays, se composent de Chrétiens, d'Israélites, de Mahométans et d'hommes ayant une haute position sociale, beaucoup de savoir et de pouvoir. Les Nobles se distinguent surtout par leur large tolérance universelle. Le Noble ayant une croyance dans un Etre Suprême ou Tout-Puissant, n'est jamais demandé de donner une définition de cette croyance.

En 1698, le célèbre orientaliste Luigi Marracci, de Padoue, Italie, qui venait de terminer ses plus belles œuvres « Le Koran en latin et en arabe » accompagné de documents et de notes, ainsi que « La Bible en arabe », fut initié dans l'Ordre des Nobles et en traduisit le rituel en italien.

L'énorme importance de ce fait est facilement compris lorsqu'on se reporte à l'histoire de cette Société secrète italienne « Les Carbonari ». L'unité italienne, ainsi que la conquête de ses libertés civiques eut pour fondateurs et champions, les Nobles, représentés par Cavour, Mazzini, Garibaldi et le roi Victor-Emmanuel. Bien que Marracci fut confesseur du pape Innocent XI pendant plusieurs années, il fut sévèrement blâmé par le Collège de la Propagande de Rome, pour s'être fait recevoir dans une société secrète et d'avoir contribué à ses travaux. Son livre fut condamné et brûlé. Cependant, il fut possible de sauver quelques exemplaires,et l'un d'entre eux est précieusement conservé à la librairie de la Synagogue,située à l'intérieur de l'ancienne porte romaine de Babylone, connue par les Arabes du Moyen Age, sous le nom de « Fostot Fostot » et actuellement dénommée « le Vieux Caire. »

France. — Le *Temps* a publié dans son numéro du 1er juillet l'article suivant que nous donnons à titre documentaire. Les assertions qu'ils contient demandent confirmation, mais en général, les A A sont depuis longtemps connues :

Une Société secrète. Les travaux de MM. Allier, Rebelliau, Souriau et de quelques autres érudits ont établi le rôle joué par la fameuse compagnie du Saint-Sacrement dont Louis XIV fit prononcer la dissolution. Aussi bien ce n'est pas à l'histoire de celle-ci que le comte Begouen apporte aujourd'hui une contribution. C'est sur une émule de la célèbre association qu'il a recueilli des documents inédits. Il s'agit « d'une de ces fameuses congrégations secrètes dirigées par les Jésuites et dont on a si souvent parlé, comme d'une chose à la fois mystérieuse et redoutable », l'A. A., et en l'espèce l'A. A. de Toulouse. Mystérieuse et redoutable ? Mystérieuse, oui, redoutable, il n'apparaît pas.

Qu'était au juste l'A. A. et pourquoi cette appellation bizarre ? L'A. A. était une assemblée ou compagnie qui se proposait « de travailler au per-

fectionnement moral et religieux de ses membres, généralement ecclésiastiques, par les exercices de la piété et de la charité ». Tel était du moins son objet défini. Quant à ce nom d'A. A., on est réduit aux hypothèses. Etait-il l'abréviation d'une expression comme celle-ci : « Associatio amicorum ? » Sur le feuillet de garde d'un livre de cette association, conservé aux archives des Jésuites à Toulouse, la devise de l'assemblée est écrite de la façon suivante : « *Cor unum et àà una* » ; *àà* pour *anima* ; abréviation paléographique ?

L'A. A. de Toulouse fut fondée par Vincent de Meur, qui faisait d'ailleurs partie de la compagnie du Saint-Sacrement, et par le P. Ferrier, qui était recteur du collège des Jésuites. D'après ce que dit le comte Begouen, elle ne semble pas avoir eu les visées politiques de la compagnie du Saint-Sacrement, dont pourtant elle empruntait la méthode et certains usages. Elle était composée surtout d'ecclésiastiques. M. Begouen a pu se rendre compte de l'influence morale qu'elle exerçait en parcourant la correspondance échangée entre les associés de Toulouse et les membres d'A. A. constituées dans une trentaine d'autres villes, Béziers, Carcassonne, Clermont, etc., généralement à l'instigation de celle de Toulouse.

Dans le *Livre du substitut de Toulouse*, qui va de 1670 à 1686, M. Begouen n'a pu relever que de rares illusions aux événements extérieurs.

Cependant, au moment de la révocation de l'Edit de Nantes, il a découvert dans les procès-verbaux ces notes suggestives, du samedi 21 juillet 1685 :

L'application des prières fut afin qu'il plût à Dieu de bénir les soins que le roi prend de réduire les hérétiques de son royaume.

Le 2 septembre 1685 :

L'application des prières fut pour les pieux desseins du roi. (*Livre du substitut*, p. 326).

Le 23 septembre, le 26 octobre, les 3, 11 et 27 novembre, les 2 et 7 décembre, même formule.

Tout le reste a trait à des œuvres de piété ou d'évangélisation.

Donc, pas ou peu de politique à l'A. A., si l'on s'en rapporte aux seuls documents actuellement connus. Mais alors, pourquoi cette passion du secret, cette peur d'être découverts qui devient, nous dit M. Begouen, une véritable hantise chez les membres de l'A. A. ?

Le secret est l'âme de l'A. A., dit le règlement de l'A. A. de Marseille.

Les associés, précise un autre règlement cité dans une petite plaquette, l'A. A. *cléricale*, imprimée, il y a quelques années à une centaine d'exemplaires seulement, se regarderont donc *toute leur vie* comme *obligés en conscience au secret le plus inviolable* sur tout ce qui concerne la société, ses membres, ses assemblées, ses pratiques particulières et sur tout ce qui pourrait tant soit peu en faire *soupçonner l'existence*, n'en révélant rien ni directement, ni indirectement, en aucune manière.

« Ils garderont ce silence rigoureux *dans tous les lieux*, dans tous les temps et vis-à-vis de tous ceux qui ne sont pas membres de la société, *quels qu'ils puissent être* et quelque bien qu'il leur paraisse qu'il en reviendra. Les amis les plus intimes et les plus discrets, les frères, les pères, les mères n'en sont

point exceptés. Ils ne pourraient point se retrancher en disant que, s'ils en parlaient, ce serait sous le plus grand secret : on l'*exige* dans la société, ce *secret le plus grand*, et on veut que chaque associé le *promette* à sa réception. »

Malgré cette obligation, malgré ces engagements, une indiscrétion peut être commise. Admirez alors les précautions prises. Il est entendu — c'est prévu, c'est écrit ! — que le supérieur « dissout *ipso facto* » l'association « dès qu'il sera fait à un associé une question à laquelle celui-ci ne pourrait répondre sans convenir de l'existence de ladite société ou sans blesser la vérité ».

« Ainsi l'associé interrogé pourra et devra répondre, sans hésiter et sans crainte de mentir, qu'il n'existe point de société dans la communauté. »

N'est-ce pas merveilleux de minutieuse prudence.

M. Begouen a trouvé dans les procès-verbaux de l'A. A. de Toulouse maintes traces de cette manie du secret. Il cite notamment cet extrait d'une lettre de l'A. A. de Toulouse.

Je ne puis, messieurs, finir ce petit détail sans vous faire part de la douleur que nous avons tous ressentie fort vivement ; il y a plus de deux mois que nous fûmes obligés de changer le lieu de nos conférences pour désorienter un jeune homme qui a découvert notre assemblée. Nous nous sommes assemblés à la maison de retraite des RR. PP. Jésuites. Leur noviciat, où nous avons été trois ou quatre fois, ne paraît pas un endroit assez secret, de manière que nous avons été beaucoup en peine, la pensée seule d'interrompre nos conférences nous affligeant beaucoup. Dans quel état nous aurait mis l'interruption même, chacun de nous est trop persuadé du bien et de la nécessité de ces conférences. Nous espérions pourtant au Seigneur... Nos très chers confrères ont trouvé à propos de l'engager au silence et au secret par les remontrances de notre directeur qui est son confesseur. Ce dessein a réussi.

Ce n'est pas tout. Il y avait un mot de guet dont les confrères devaient se saluer « en s'abordant quand ils étaient seuls et loin de toute oreille indiscrète ». Quelle catastrophe si un profane perce le mystère de cette salutation ! Quant au livre qui contient les règles de la société, il ne doit jamais « sortir de la chambre du directeur, qui le tiendra toujours sous clef et enveloppé dans une couverture, et il ne sera permis à qui que ce soit d'en rien copier sous quelque prétexte de bien qui en puisse être ».

Les cérémonies avaient lieu au collège des Jésuites, dans la chapelle des congrégations, sous la présidence des directeurs appartenant à la congrégation de Jésus. Elles comportaient souvent des exercices de flagellation, dans la tribune des pénitents bleus ; les documents consultés par M. Begouen les désignèrent sous le nom « d'exercices du vendredi » :

On y est en assez grand nombre et c'est avec plaisir qu'on y remarque une impatience extrême à livrer le sanglant combat de la chair.

Sous la Restauration, car l'A. A. de Toulouse subsista presque jusqu'à ces jours, c'est à Saint-Sernin, raconte M. Begouen, « sous le clocher, dans une salle, dont on matelassait portes et fenêtres, que les membres de l'A. A. venaient se « discipliner ».

Toutes les précautions étaient prises pour qu'ils ne soient pas remarqués.

On leur recommandait de se baisser et de se cacher derrière la balustrade lorsqu'ils passaient entre les arcades qui se trouvent en face de l'autel de paroisse, car il paraît que certaines dévotes, ayant vu se profiler des formes humaines dans la pénombre, avaient répandu le bruit que des âmes de saints hantaient le soir les galeries supérieures de la basilique.

Ils donnaient quelques sous au sonneur qu'ils laissaient mystérieusement pénétrer au crépuscule dans l'escalier.

La conclusion de M. Begouen est que l'A. A., malgré le réseau qu'elle étendit sur toute la France, malgré le mystère dont elle s'entoura comme une conspiratrice, n'eut jamais l'envergure de son aînée et modèle, la compagnie du Saint-Sacrement. En tous cas, les renseignements qu'il a pu recueillir projettent sur tout ce monde de dévots et sur leur mentalité une lumière curieuse. Nous en saurons peut-être davantage si, comme l'annonce M. Begouen, le savant érudit qui possède les papiers desquels il n'a pu consulter qu'un certain nombre, se décide à les publier. — *E.-J.-B.*

— ***Les Sectes Secrètes en Indo-Chine,*** sous ce titre l'Agence *Roma* publie l'article suivant :

Les Sociétés secrètes rongent de plus en plus le pays. Elles sont dirigées par le prince Cueng-De, descendant direct de l'empereur annamite Gia-Long. Ce prince se cache actuellement dans la ville chinoise d'Hong-Kong, d'où il envoie ses ordres. Les Annamites détestent « les diables d'Occident » et voudraient les exterminer. Aux Annamites se sont ralliés les Chinois émigrés. Le Chinois émigré, si différent par sa culture, aux européens, sent plus que les autres peuples le besoin de constituer un groupe renfermé entre les siens.

Ils regardent leurs symboles d'alliance comme un mystère religieux qu'ils cachent jalousement aux yeux des tiers. Il est presque impossible pour un Européen de pénétrer ces mystères. Cependant, on est arrivé à connaître les buts de deux parmi elles, notamment de la *Triade* et du *Nénuphar Blanc*. Toutes les deux se proposent d'exterminer les Européens et de restaurer le trône de la dynastie annamite. La *Triade* compte cinq Grandes Loges avec des filiales importantes à Colombo, Singapore et Hanoï. A leurs côtés, il y a « L'orchidée d'or », les « Cinq Etoiles », les « Victorium », les « Tigres », etc., etc., toutes ou presque, d'origine chinoise. Dans ces sociétés prennent part aussi bien les Annamites que les Chinois. Il y a quelques années, la police de Saïgon avait arrêté cinq cents membres des « Trois Points » et des « Cinq Points », des « Huit Points » qui étaient de vrais brigands. Ils se tatouaient sur les doigts avec le nombre respectif de points ; cela les a fait découvrir. Après l'occupation du Tonkin par les Français, les arrestations des membres de ces sociétés furent innombrables, et cependant, elles continuent de se répandre comme si rien ne les en empêchait. Comme premier signalement de la soumission à une Société secrète, le membre permet qu'on lui coupe les cheveux. Il y a les cérémonies religieuses et les épreuves rituelles. On ordonne de commettre des crimes comme preuve de fidélité.

La Commission Officielle qui fonctionne depuis 1908 à Hanoï se voit

souvent obligée de condamner les individus avouant qu'ils ont commis un crime, forcés par l'ordre de leur secte. Mais un Annamite ou Chinois ne trahira jamais ses chefs. Quelquefois, il se coupe la langue pour ne plus pouvoir parler.

Parmi les Sociétés mixtes annamites, chinoises, les plus considérables sont « San-Ho-Hon-ei ». — « Le ciel et la Terre ». — le « Grand Couteau ». — « I-Ho ». — « Ta-Tao ». Depuis la révolution chinoise organisée et menée par un castel entre la Franc-Maçonnerie européenne (surtout américaine) et les Sociétés secrètes du pays, l'Indo-Chine voit-elle aussi cette infiltration, surtout à travers l'élément chinois.

En effet, comme les jeunes-turcs proprement dits se sont servis de la franc-maçonnerie italienne pour monter au pouvoir où ils comptaient se renforcer à jamais et pouvoir exciter un gigantesque mouvement panislamite dont le contre-coup aurait frappé les nations européennes qui avaient aidé les jeunes-turcs — ainsi les « jeunes Chinois » ont accepté la vaccination maçonnique européo-américaine pour arriver au pouvoir; ensuite ils comptent relier tous les mongols de la Chine, de l'Indo-Chine, etc., pour un mouvement anti-européen sur la base de « l'Extrême-Orient aux indigènes ». — AIR, 20 juin 1913.

Nous lisons dans l'*Indo-Chine libérale* de Saïgon, 14 mai 1913 :

Chaque province a sa société secrète ou ses sociétés secrètes. Je mets en fait que pas un de ces groupements d'apparence philanthropique n'est présidé ou dirigé par un annamite, c'est toujours un chinois ou un Minhuong, jamais un annamite ; ce serait donc, selon moi, aux sociétés secrètes qu'il faudrait s'en prendre vite et énergiquement.

Par la société secrète l'annamite reçoit des instructions de l'extérieur, de l'étranger d'où on a bien soin d'exagérer la puissance de ses amis et la faiblesse de ses oppresseurs ; par la société secrète l'annamite s'essaye à la solidarité politique dont la chute de la dynastie Manchoue lui a démontré la puissance.

Par les sociétés secrètes le chinois étend sur le pays son filet, il accapare ses productions, confisque son numéraire, la société secrète, vous dis-je, tel est l'ennemi et de l'indigène et du français. La Cochinchine plus éloignée de la Chine que l'Annam et le Tonkin n'est pas moins travaillée par le chinois beaucoup plus nombreux ici que dans les autres provinces de l'Union indochinoise, c'est donc en Cochinchine que l'autorité française devrait frapper le grand coup : expulser tout chinois qui n'accepterait pas le contrôle du gouvernement.

L'*Opinion* de Saïgon écrit à la date du 21 mai :

Ces sociétés sont en général des loges dépendant d'un organisme central ! « *Thiên dia hoi* » et par conséquent purement chinoises. Par quels moyens ces sociétés purement chinoises ont-elles réussi à s'implanter en Indochine, à s'imposer à l'Annamite ?...

Tous les facteurs et causes de troubles se divisent en quatre catégories nettement différenciées.

La 1re comprend les *Chinois* ;
La 2e comprend les *sédentaires* ; } autochtones
La 3e comprend les *errants* ; }
La 4e comprend les *mécontents*. }

Dans cette dernière classe se doivent ranger tous ces jeunes gens instruits, soit en Chine ou au Japon, où naturellement on leur a inculqué en même temps que la haine de la France, la persuasion de notre faiblesse, et aussi tous ces demi-lettrés instruits dans nos écoles, même parfois en France, hélas ! et dont l'ambition démesurée, encouragée par notre incurable sentimentalité politique, a fait des dévoyés, qui estiment, tels Raymond la Science, que nous ne leur avons pas donné une situation en rapport avec leurs superficielles connaissances et les sacrifices que *nous* nous sommes *pour eux* bénévolement imposés !

C'est depuis 1895 environ, que les Chinois ont cherché à affilier des Annamites.

Ils ont évidemment réussi immédiatement auprès des *errants*. La catégorie est suffisamment désignée par son titre, elle est peut-être au point de vue action directe, la plus dangereuse de toutes, car elle *s'augmente chaque jour* de nombreuses recrues, boys ou journaliers en rupture de contrat, joueurs et paresseux prêts à tout, escarpés redoutés des honnêtes cultivateurs, qu'ils rançonnent sans vergogne. C'est par cette classe des *errants* que la classe des *Chinois* a réussi à imposer sa domination sur une partie de la classe des *sédentaires*, qui, composée d'agriculteurs paisibles, ne cherchant que la *paix et la tranquillité*, n'aurait demandé et ne demande encore pas mieux, croyons-nous, que de vivre en bon accord avec nous.

Le groupe chinois qui se sert des *errants* pour terroriser les campagnes et recruter de force *des sédentaires qui leur sont en réalité opposés*, a déjà par lui-même de puissants moyens d'action. Il dispose en outre du plus puissant levier, l'argent, dont avec son esprit spéculatif et retors il fait une arme traîtresse, en jouant à la hausse ou à la baisse à volonté, obligeant le commerce européen et le Gouvernement même à compter avec lui. Il détient tout le commerce indigène, forçant l'Annamite à passer sous des fourches caudines, lui soutirant d'autre part, par ses tontines et par le jeu, l'argent qu'il ne lui gagne pas commercialement.

On comprend, étant donné surtout l'admirable discipline des Chinois à l'étranger, combien il lui est aisé, même sans agir directement, de faire à volonté souffler un vent de révolte à travers l'esprit des masses indigènes, à l'aide de faux bruits politiques, et en agissant sur le commerce, sur la vente du paddy, etc., etc... Aussi devons-nous compter et très sérieusement avec ce groupe dangereux qui dirige *dans l'ombre* l'innombrable armée de malandrins, de vagabonds, qui sèment la terreur jusque dans les coins les plus tranquilles, les plus paisibles de l'intérieur.

Quant au 4e groupe, celui des *mécontents*, celui-là fait surtout de la politique dans les villes. Il est dangereux par le vernis de civilisation européenne qu'il a pris à notre contact et qui nous fait parfois accorder notre confiance à des indigènes, voire des naturalisés, qu'on supposerait, de par leur culture occidentale et l'étalage bruyant de leur loyalisme, les plus dévoués à notre cause.

Nous voyons, somme toute, que le moins dangereux de tous ces groupes, peut-être la principale victime, est encore le groupe *sédentaire*, qui ne demanderait qu'à rester indifférent et même peut-être intéressé à notre cause, si on ne lui forçait pas la main, si nous arrivions à le mettre à l'abri des menaces, trop souvent suivies d'exécution par la triste catégorie des *errants*.

ITALIE. — La *Tunisie Française* écrit dans son numéro du 1er juin :

Il semble que l'Italie doive s'attendre à trouver dans une secte musulmane une cause de difficultés sérieuses dans la conquête et la colonisation de la Tripolitaine, surtout dans la partie montagneuse, qui sépare la plaine et le désert. Cette résistance est due à une secte musulmane, hérétique, celle des « Abadhites » que le *Giornale d'Italia* appelle les protestants de l'Islam, et qui remonte aux querelles religieuses et dynastiques entre les premiers successeurs de Mahomet.

Son chef local est El Baruni, mais elle a des adhérents dans tout le monde musulman. Le sultan de Zanzibar, qui est un Abadhite fervent, a causé beaucoup d'ennuis à l'Italie pendant la guerre de conquête ; il a fourni des subsides en argent aux Arabes et boycotté les navires italiens, au point qu'ils ont dû renoncer à faire escale à Zanzibar. L'Ile de Guerba, peuplée d'Abadhites, est devenue un centre de contrebande. Pour lutter contre eux, l'Italie aura recours à l'autorité morale et religieuse d'un grand théologien musulman de la Tripolitaine, car les musulmans orthodoxes ont, paraît-il accepté assez volontiers la domination italienne.

En effet, en Italie comme dans quelques autres pays d'Europe, on accorde volontiers aux musulmans la liberté et la protection qu'on refuse aux catholiques.

RUSSIE. — Dépêches de l'Agence *Roma* :

La secte des baptistes fait des progrès énormes, surtout aux frontières orientales de la Russie européenne et du Turkestan. Le Saint-Synode ayant délégué un de ses meilleurs missionnaires, celui-ci a été converti par les baptistes. — AIR, 19 juin 1913.

Un orthodoxe zélé, nommé Rakhna, voyant que sa propagande contre la secte des Baptistes demeurait impuissante, a cru mieux réussir en poignardant dans la chapelle des sectaires l'image de Jésus-Christ et aussi le prédicateur Vasilkoff, il a été arrêté à l'église orthodoxe, où son crime accompli, il s'était rendu pour prier.

A noter que la secte des Baptistes jouit en Russie de protections puissantes qui lui permettent des libertés que le catholique le plus optimiste n'a pas même osé rêver dans l'empire des tsars. — AIR, 23 juin 1913.

— Une nouvelle secte, dite des « Frères abstinents », s'est formée aux environs de Saint-Pétersbourg. Le Saint-Synode a donné l'ordre à la police d'empêcher leurs réunions. La Douma, au contraire, a pris leur défense ; les députés Roditscheff, Tschlenoff, Gutschkoff, Lerkhe et Nicanoroff se sont rendus chez M. Tsvhourikoff, chef de la secte pour rechercher avec lui une base sur laquelle on pourrait parvenir à leur procurer l'appui du gouvernement. — AIR, 23 juin 1913.

Socialisme

RÉPUBLIQUE ARGENTINE. — Nous lisons dans un journal maçonnique italien :

La Loge « I sette Colli » (les Sept Collines) de la Vallée de Buenos-Ayres, dépendante du Grand-Orient d'Italie, a pris dans le courant de février dernier, la décision d'établir une série de conférences instructives auxquelles seront invités tous les Fr.·. des diverses Loges italiennes de Buenos-Ayres et de la Boca. Une commission *ad hoc* de la Loge choisira des sujets d'un intérêt maçonnico-profane, et chargera un de ses membres d'en développer un dans une séance spéciale. Ledit sujet et l'invitation à la réunion seront envoyés aux autres Loges, en sorte que les Fr.·. pourront venir avec des idées déjà préparées et concrètes. La première de ces conférences a eu lieu le 27 mars. Le Fr.·. Orateur de la Loge *Patro de Matteis* avait choisi pour sujet « la Maçonnerie et le Socialisme ». Il a montré les nombreux points de contact qui en existent entre l'une et l'autre, le champ commun où ils doivent lutter et combattre, les exagérations où sont tombées certaines écoles socialistes. L'orateur n'a pas manqué de rappeler l'organisation des partis socialiste et clérical. Il affirme que la qualité de Maçon et celle de socialiste sont compatibles, et que loin de s'exclure, ces deux formes d'action doivent s'allier.

AUTRICHE-HONGRIE. — Dépêche de l'Agence *Roma* :

Dans le procès de Paul Kunschak, l'ouvrier chrétien social meurtrier du député socialiste Schulmeier, il a été donné lecture d'une lettre adressée par lui à sa sœur d'où il résulte qu'il était tout autre chose que bon catholique. Kunschak médit des prêtres, déclare qu'il va à l'église parce qu'elle est chauffée, et blasphème en disant que Dieu, s'il existait, est un mauvais père, etc. Le Christianisme de ce chrétien-social, que la presse juive voulait faire passer pour un clérical, est un christianisme...très moderne.—AIR, 16 juin 1913.

ETATS-UNIS. — Le Fr.·. Morcombe, qui publie à Storm Lake (Etat d'Iowa) un périodique mensuel intitulé : *The American Freemason* a écrit une pièce de théâtre qui a pour titre : *An Eighteenth Centuory Lodge* (Une Loge du XVIIIe siècle). Cette pièce qui appartient au genre historique, a été jouée le 29 mai par les FF.·. de la Loge de Californie n° 1, de San-Francisco ; les journaux locaux rapportent que plus d'un millier de FF.·. étaient présents. Les FF.·. comptent donner une nouvelle représentation à l'occasion de la dédicace du nouveau temple, dont la construction est presque achevée, et pour lequel on a déjà dépensé plus de 5 millions de francs.—A. MARTIGUE.

La Fédération. — *Un mot de réponse à* « La Bastille » *du 19 juillet.*

Nous avons reçu *La Bastille* du 19 juillet lorsque nous envoyions le « bon à tirer » de ce numéro. Il nous a donc été impossible d'en faire part au rédacteur de l' « Index maçonnique », qui n'est pas à Paris. A lui de répondre, s'il le juge à propos. Nous tenons simplement à dire que M. Copin-Albancelli n'est pas le seul adversaire de la Fédération, et qu'il doit savoir, étant d'ordinaire fort bien averti que la ligue qu'il présumait la plus intéressée à cette Fédération ne partage nullement son avis. Aussi n'était-il ni uniquement ni spécialement visé par l'entrefilet de la *Revue Internationale des Sociétés Secrètes*. L'heure de parler de ces choses n'est pas venue, attendons la fin ; alors les appréciations de notre rédacteur pourraient bien trouver leur entière et adéquate application. Peut-être ajouterons-nous, très en dehors de ce point de vue, dans notre numéro du 5 Août, quelques précisions importantes sur notre projet de Fédération antimaçonnique. L. R.

L'Imprimeur-Gérant : L. CLOIX, 17, Avenue de la Gare — Nevers.

en 1654. La Description du Tabernacle de Moïse, en hollandais, 1647, parut en espagnol, sous le titre : *Retrato del Tabernaculo de Moseh*, Amsterdam, 1654, et en anglais en 1675. Son dernier ouvrage fut une paraphrase espagnole des Baumes imprimée sous le texte avec le titre *Las Alabanças de Santidad*, Amsterdam, 1671. Cet ouvrage fut écrit en sept mois, comme l'auteur le dit dans l'introduction ; et dédié à Isaac Simon Teixeira, agent financier de la Reine Christine de Suède à Hambourg ; il fut vanté par de nombreux *Hakamim* (lettres et poèmes en vers latins), hébreux, espagnols.

Il écrivit aussi un dialogue : *Colloquium Middelburgense*, dont les interlocuteurs sont un rabbin et un savant chrétien ; ils discutent sur la valeur des dogmes chrétiens. Il a laissé en manuscrit un traité intitulé : *Disputaciones con diferentes Theologos de la Cristiandad*. Il était fort habile dessinateur. C'est lui qui a dessiné le blason de la Grande Loge Anglaise, avec la devise *Kadosch Lo Jehova* (Saint ou consacré à *Jehova*). Il dessina aussi 400 figures et vignettes pour expliquer des détails de Talmud. Son fils Salomon en fit présent à Surenhusius pour sa traduction latine de la Misna.

Voir sur cet auteur: De Rossi-Hamberger.*Historische Worterbuch*, p. 176, Kuenen, *Histoire des Juifs aux Pays-Bas*, p. 333 ; (en hollandais) ; — Jost : *Histoire du Judaisme et de ses Sectes* (III, 233 (en allemand). — Graetz, *Histoire des Juifs*, X, p. 24, et p. 200. — *Transactions of the Jewish historical Society* de Londres, II, p. 156. — Furst, *Bibliogr. Jud.* II, p. 232. — Kayserling, *Biblioth. Esp. Portug. Jud.*, p. 58, sq.

L'exemplaire que nous avons sous les yeux est celui de la traduction latine faite par Saubert. En frontispice, le portrait, gravé sur acier, du duc Auguste de Brunswick-Luneburg, avec huit vers latins d'Hermann Conring ; puis un premier titre orné dans un écusson entouré de quatre figures, le grand-prêtre, le roi Salomon, le prophète Ezéchiel, et Dsernbabel (*sic*)

Le titre proprement dit est ainsi conçu :

Jacobi Jehudæ Leonis *de Templo Hierosolymitano tam priori, quod ædificavit Salomo Rex, quam posteriori, quod devastavit Vespasianus. Libri IV, jussu et auspiciis Serenissimi Principis Dn. Augusti Ducis Brunsoicensium et Lunæburgensium ex Ebræo latine recensiti a Johanne* Sauberto: *Accesserunt hunc editioni variæ figuræ ex Ebræorum monumentis desumptæ, ærique accuratissimé incisæ. Helmæ Stadi, impressit Jacobus Mullerus*, CID. ID. CLXV ; petit in-4°, dédicace à Aug. de Brunswick préfaces du traducteur et de l'auteur ; 203 p. et 1 p. d'errata ; en tête un beau portrait de l'auteur.

706. A. Kircherus, Soc. Jesu, Arithmologia sive de additis (*sic : live :* abditis numerorum mysteriis. — Romæ 1665 ; in-4°.

[A. Kircher, S. J. Arithmologie, ou des mystères secrets des nombres.]

Plusieurs ouvrages, et des plus variés, du même P. Athanase Kircher ont été déjà catalogués ; voir les nos 603, 622, 660, 688 et 692.

Voici le titre exact et complet de cet ouvrage, tel que le donne le P. Sommervogel (t. IV, col. 1063, n° 22) : Athanasii Kircheri *e Societate Jesu Arithmologia, sive De abditis Numerorum mysteriis qua Origo, Antiquitas, et Fabrica Numerorum exposita ; Abditæ eorumdem proprietates demonstrantur : Fontes Superstitionum in Amuletorum fabrica aperiuntur. Denique post Cabalistarum, Arabum, Gnosticorum, aliorumque magicas impietates detectas, vera et licita numerorum mystica significatio ostenditur.* Romæ, MDCLXV, in-4°, p. 301. Avec dédicace à François de Nadasd, hongrois.

Au reste, l'œuvre du P. Athanase Kircher est trop importante pour que nous ne

donnions pas ici la liste complète de ses ouvrages d'après DE BACKER, I, 422-433 et VII, 285-287 :

1. *Ars Magnesia*, hoc est Disquisitio Bipartita, empirica seu experimentalis, Physico-Mathematica de Natura, Viribus et prodigiosis effectibus Magnetis, quam tuebitur... D. Joannes Jacobus Schweigkhardus a Freihausen, Juris et Mathematicæ studiosus, Præside et authore R.-P. Athanasio Kircher è Soc. Jesu. Herbipoli, typis Eliæ Michaelis Zinck, 1631, in-4°, fig., pp. 63, 4, feuill. prélim.

Cette thèse est le premier ouvrage connu de Kircher.

2. *Primitiæ gnomonicæ Catoptricæ*, hoc est Horologiographiæ novæ specularis, in qua breviter nova, certa, exacta, et facilis demonstratur horologiorum per reflexi luminis radium construendorum methodus, item qua ratione prædicto reflexi luminis radio, in quolibet quantumvis irregulari muri superficie, in interioribus domorum, aliisque locis obscuris, et umbrosis, cum horologia omnis generis, tum omnium circulorum, qui in primo mobili considerari possunt, projecturæ, et curvæ sectorum conorum lineæ, processus solis, et lunæ in planis indices, aliaque plurima scitu digna repræsentari possint, varie docetur. Authore R.-P. Athanasio Kircher Buchonio, e Societate Jesu, Mathematum et Orientalium linguarum Professore. Avenione, ex Typographia J. Piot, S. Officii Typographi via Aromataria MDC. XXXV. Cum Privilegiis Regis Christ^mi ac R^mi Pro-Vice-legati, Avenion, in-4°, pp. 228, 4 ff. d'index, 3 ff. pour les Tables, et 1 f. pour le Privilège ; il y a 4 ff. de lim., avec fig. Le titre gravé porte : Horologium astronomico-catoptricum Soc. Jesu in quo totius primi mobilis motus, reflexo Solis radio demonstratur. Auctore Athanasio Kircher e Soc. Jesu. Anno Domini 1635. Avenione, Sumptibus Joannis Piot. La Biographie universelle dit : Avignon 1633, 1635, in-4°.

Kircher paraît avoir ignoré qu'il existait déjà un ouvrage du P. George Schoenberger, S. J., sur le même sujet. (Voy. Montucla, Hist. des Mathém. Tome I, p. 734).

3. *Specula Melitensis encyclica*, Hoc est syntagma novum instrumentorum Physico-Mathematicorum ; in quo Quidquid vel ad Astronomicas, aut Physicas ijs adnexas disciplinas, pertinet, novo ordine, methodo, et summa facilitate iuxta, atq ; brevitate per rotas, cyclosq ; artificiosè dispositos, digestum, repræsentatumque spectatur. In gratiam Generosissimorum Equitum Hierosolymitanorum explicata, et in 125 Propositiones digesta ab Illustrissimo, ac Reverendissimo F. Salvatore Imbroll, Sacræ Religionis Hierosolymitanæ Priore generali. Neapoli, Typis Secundini Roncagliolo, 1638. Superiorum permissu, in-4°, 3 ff. lim., y compris le titre, pp. 63 ; les pages sont encadrées. Voici le commencement de l'épit. déd. : « Eminentissimo ac Reverendissimo Principi, atque Domino F. Joanni Paulo Lascaris, Magno Sacræ Religionis Hierosolymitanæ Magistro. Salutem plurimam cum felicis anni auspicio precatur F. Salvator Imbroll, Ejusdem sacræ Religionis Prior Generalis et Humilis. — Inter cæteras Machinas, et Instrumenta, quæ eruditissimus P. Athanasius Kircherus e Societate Jesu, jussu Eminentiæ Vestræ, pro sui sagacitate Ingenii, in usum, Exercitiumque Equitum hic Melitæ invenit, elaboravitque Machina... Datum in Conventu nostro Melitensi in Civitate Valletta 6 Januarij, Anno 1638 ». On y traite beaucoup de choses, par exemple : Propositio LXVII. Sympathiam et Antipathiam rerum explorare. Propositio LXIX. Cui morbo medendum data quolibet hora Planetaria ; Propositio LXXIX. Medicinas simplices totius humani corporis infirmitatibus medendis aptas, invenire, etc.

C'est le plus rare de tous les ouvrages de Kircher : il le publia sous le nom de F. Salvatore Imbrollio, Prieur-Général de Malte. Schott l'a joint au VIe Livre de sa *Technica curiosa* Herbipoli, 1664. (p. 427-77) :

C'est la description d'une machine que Kircher nomma *Specula*, parce qu'elle avait la forme d'une guérite : au moyen des roues ou tableaux circulaires dont elle était

garnie sur toutes les faces, on y pouvait résoudre les principaux problèmes de la sphère et du calendrier. L'auteur avait prétendu en faire une espèce d'Encyclopédie ; et quelques-unes de ces roues avaient rapport à la médecine, à l'astrologie, à la cabale, etc.

4. ***Prodromus Coptus sive Ægyptiacus***, Ad Eminentiss. Principem S. R. E. Cardinalem Franciscum Barberinum. In quo cum linguæ coptæ, sive Ægyptiacæ, quondam Pharaonicæ origo, ætas, vicissitudo, inclinatio ; tum Hieroglyphicæ Litteraturæ instauratio, uti per varia variarum eruditionum, interpretationumque difficillimarum specimina, ita nova quoque insolita methodo exhibentur. Romæ, typis S. Cong. de Propag. Fidei, 1636, in-4°, pp. 338, sans les lim., plus 1 feuillet pour le Pater et l'Ave en égyptien.

« L'Europe savante, dit M. Champollion, doit en quelque sorte à Kircher la connaissance de la langue copte ; et il mérite, sous ce rapport, d'autant plus d'indulgence pour ses erreurs nombreuses, que les monuments littéraires des Coptes étaient plus rares de son temps ».

5. *Magnes sive de Arte Magnetica* libri tres authore P. Athanasio Kirchero Fuld. Buchonio è Soc. Jesu. Ad Sacratissimum atq. Invictiss. Ferdinandum III Austriacum Rom. Imperat. semper Augustum. Titre gravé représentant l'aigle d'Autriche.

L'autre titre porte :

Athanasii Kircheri Fuldensis Buchonii è Soc. Jesu. Magnes sive de Arte Magnetica opus tripartitum, quo præter quam quod universa Magnetis natura, ejusque in omnibus artibus et scientiis usus nova Methodus explicatur, e viribus quoque et prodigiosis effectibus Magneticarum, aliarumque abditarum naturæ motionum in Elementis Lapidibus, Plantis et Animalibus elucescentium, multa hucusque incognita Naturæ Arcana per Physica, Medica, Chemica et Mathematica omnis generis experimenta recluduntur. Sumptibus Hermanni Scheus sub signo Reginæ. Romæ, ex typographia Ludovici Grignani. MDCXL superiorum permissu, in-4°, pp. 916, sans les lim., etc., fig. Editio secunda post Romanam multo correctior. Coloniæ Agrippinæ, apud Jodocum Kalcoven, 1643, in-4°, pp. 797, fig. — Editio tertia, ab autore recognita, emendataque, ac multis novorum experimentorum problematis aucta. Romæ, typis Vitalis Mascardi, 1654, in-fol., fig.

Ce traité du magnétisme contient beaucoup de choses curieuses, mais aussi des choses frivoles. On trouve, Liv. III, la figure de la tarentule, avec les airs qu'on croyait propres à guérir les morsures de cet insecte.

6. *Lingua Ægyptiaca restituta*, opus tripartitum. Quo linguæ Coptæ sive idiomatis illius primævi Ægyptiorum Pharaonici, vetustate temporum pæne collapsi ex abstrusis Arabum monumentis plena instauratio continetur. Cui adnectitur supplementum earum rerum quæ in Prodromo copto, et opere hoc tripartito, vel omissa, vel obscurius tradita sunt, nova, et peregrina eruditione contextum, ad instauratæ linguæ usum, speciminis loco declarandum. Romæ, sumptibus Hermanni Scheus, apud Ludovicum Grignanum, 1643, in-4°. — Ce volume contient les titres, l'épître dédicatoire à Ferdinand III, 2 ff. Proœmium ad æquum et candidum Lectorem, 2 ff., Epistola I. Authoris ad Orientis Literatos, Arabes, et Ægytios Viros in qua ratio instituti Operis explicatur. En Arabe, une page et demie. Epistola II ad Coptitas, unicos Ægyptiacæ Linguæ Hæredes, et possessores ; elle occupe également une page et demie, en caractères Coptes. Le revers contient les approbations.

L'ouvrage est divisé en 3 parties.

Sectio I. Grammaticas diversorum Authorum continens. Videlicet Elsamendi Aben Kateu Keisar Abulfragi Eben Assell. Aben Dahiri. Feuill. 33, puis il pagine depuis 34 jusqu'à la page 40.

Sectio II. Scale magna hoc est nomenclator Ægyptiaco-Arabicus cum Interpretatione latina Athanasij Kircherj. e Societate Jesu Φιλολόγου, p. 41 à 272.

Sectio III. Scala Electa hoc est,lexicon Ægyptiaco-Arabicum cum Interpretatione latina Athanasij Kircheri Soc. Jesu Φιλολόγου, p. 273 à 495 ; les deux dictionnaires sont imprimés à trois colonnes, copte, latin et arabe.

A la page 496 se trouve le titre de tout l'ouvrage en caractères coptes. A la page 497 vient : Prodromi et Lexici Copti Supplementum, p. 497 à 622.

Vient ensuite un feuillet contenant la souscription, et l'Index latinus, en 28 ff. non chiffrés, terminé par un avis Ad Arabicæ linguæ peritum Lectorem ; et par un errata (Pinax Arabicorum errorum occupant ensemble 5 feuillets.

Ce volume est un des plus rares du P. Kircher. On y trouve une Grammaire et un Dictionnaire coptes, apportés d'Egypte par le célèbre voyageur Piétro della Valle. Peiresc, entre les mains duquel était parvenu ce manuscrit, l'envoya au P. Kircher pour le publier. Cet ouvrage, dit l'auteur qu'on vient de citer, fut le premier qui répandit en Europe des notions exactes de la langue copte. Lacroze en a tiré les noms coptes des villes avec leur équivalent en arabe,qu'il a insérés dans son Lexicon Ægyptiaco-Latinum ex veteribus illius linguæ monumentis summo studio collectum et elaboratum. Oxonii, 1776, in-4°.

7. Athanasii Kircheri Fuldensis Buchonii è Soc. Jesu Presbyteri ; olim in Herbipolensi, et Avenionensi Societatis Jesu Gymnasiis Orientalium Linguarum, et Matheseos, nunc hujus in Romano Collegio Professoris Ordinarij. *Ars magna lucis et umbræ in mundo,* atque adeo universa natura, vires, effectusque speciminum exhibitione, ad varios mortalium usus, panduntur. Cum Privil. Sac. Cæsar. Majestatis... *ὡς τὸ σκότος αὐτῆς οὕτως το φως αὐτῆς* Sicuti tenebræ ejus ita et lumen ejus. Psal. 138. Romæ, sumptibus Hermanni Scheus, ex typographia Ludovici Grignani, Superiorum permissu, 1646, in-folio, pp. 935, sans l'épître dédicatoire, la préface et les tables. L'épître dédicatoire est datée : E. Collegio Romano Kalendis Novembribus Anno 1645 ; et le privilège, Viennæ, 1 Junii 1644. Le frontispice porte : Romæ, apud Hermannum Scheus ; Ce volume contient : le titre gravé, 19 ff. pour le titre et la dédicace ; 935 pages, 1 page pour la liste des ouvrages du P. Kircher, 6 ff. de registre, 1 f. d'errata, beaucoup de figures sur bois, et 34 planches sur cuivre.

Athanasii Kircheri Fuldensis Buchonii, Soc. Jesu Presbyteri, *Ars Magna Lucis et Umbræ,* in X Libros digesta. Quibus admiranda... panduntur. Editio altera priori multo auctior... Psal. 138. Amstelodami, apud Joannem Janssonium a Waesberge et Hæredes Elizæi Weyerstraet. Anno 1671. Cum privilegio Sacr. Cæsar ; Majestatis, et Ord. Holl. et Westfr., gr. in-folio. Cette édition renferme : le titre gravé, le titre imprimé, le portrait de Jean-Frédéric, comte de Waldstein, nommé évêque de Hradisch, 3 ff. pour la dédicace datée de Rome, 1er novembre 1670, 11 ff. pour la préface, 810 p., 9 p. de table, les planches sur bois et sur cuivre de l'édition romaine ; on a eu soin d'y effacer l'indication des pages, cependant, on a ajouté huit nouvelles planches. Cette édition est aussi plus belle que la première.

Le catalogue des livres choisis des Jésuites des Pays-Bas, n° 1014, cite une édition ; Romæ, sumptibus Hermanni Scheus, 1645, in-fol., fig. — Idem : Romæ, 1646. La Biographie universelle donne aussi 1645, 1646. On cite ordinairement l'ouvrage en 2 vol.

Ce traité d'optique et de gnomonique renferme des choses très intéressantes ; l'auteur y donne la description d'un assemblage de miroirs plans qu'il avait construit d'après celui d'Archimède, et rend compte de l'épreuve qu'il en avait faite, et qu'il poussa seulement à produire une chaleur considérable : Buffon est allé plus loin.

Il y parle aussi d'un grand nombre de ses inventions quelquefois plus curieuses

qu'utiles, et entre autres de la lanterne magique, dont on le regarde assez généralement comme l'inventeur.

8. *Musurgia universalis* sive Ars magna Consoni et Dissoni in X libros digesta. Qua universa sonorum doctrina,et Philosophia, Musicæque tam theoreticæ quam practicæ scientia, summa varietate traditur ; admirandæ Consoni, et Dissoni in mundo, adeoque Universa Natura vires effectusque, uti nova, ita peregrina variorum speciminum exhibitione ad singulares usus, tum in omni pænè facultate, tum potissimum in Philologiâ, Mathematicâ, Physicâ, Mechanicâ, Medecinâ, Politicâ, Metaphysicâ, Theologiâ, aperiuntur et demonstrantur. Romæ, ex-typographia Hæredum Francisci Corbelletti, Anno Jubilæi MDCL, in-fol., 2 vol., pp. 690 et 462, sans la table et les lim., fig.— Tom. II. Qui continet in Lib. VIII. Musicam Mirificam, in-Lib. IX. Magiam Consoni et Dissoni,in-Libris X. Harmoniam Mundi.Romæ, typis Ludovici Grignani. Anno Jubilæi MDCL., Amstelodami, 1662, in-fol.

De Backer est plus complet au Tome VII, voici ce qu'il dit :

Athanasii Kircheri *liber Philogicus de sono artificioso sive Musica*, ejusque prima institutione, ætate, vicissitudine, propagatione, col. CCCLIII-CCCCXVI, fig. et musique. — Athanasii Kircheri liber diacriticus de Musurgia antiquo-moderna, in qua de varia utriusque Musicæ ratione disputatur, col. CCCCXVII-LVI. Ces deux dissertations se trouvent dans le tome 32 du recueil d'Ugolini ; je crois qu'elles sont extraites de la Musurgia ; la première diss. est précédée d'une courte préface : « Examinatis in præcedenti libro, etc., Le caput I de Musicæ Inventione, commence : In hoc mundano rerum Theatro, etc. — Le liber Diacriticus a aussi une courte préface : « Si ullam inter Philologos materiam, etc., Suit : Erotema I qualis antiqua Græcorum Musica fuerit, etc., — Voici le titre du vol. qui nous occupe : Thesaurus antiquitatum sacrarum complectens selectissima Clarissimorum virorum opuscula in quibus veterum Hebræorum mores,leges, instituta, ritus sacri et civiles illustrantur:Opus ad illustrationem utriusque Testamenti, et ad Philologiam sacram et profanam utilissimum, maximeque necessarium. Autore Blasio Ugolino. Volumen Trigesimum secundum complectens partem alteram Voluminis XXXI. Venetiis, MDCCLXVII. Apud Joannem Gabrielem Hertz, et Sebastianum Coletti. Superiorum permissu ac. privilegio. — Le 34e et dernier volume, 1769, contient les tables d'un très grand nombre de pièces et de dissertations, mais à peine quelques-unes sont dues aux Jésuites. Le Syllabus opusculorum qui in singulis Tomis continentur, cite les suivants : Volumen quintum : Jacobi Bonfrerii annotationes in sequentem Promissæ terræ Chorographicam Tabulam, coll. CCCLXXXI-XCVI. La carte géogr. est en deux planches. — Volumen vigesimum quartum : Nicolaï Serrarii S. J. Herodes, coll. DCCCXCVII-DCCCCXLIV. — Extrait de ses Opuscules, voy. Série I, p. 747, nº 6. — Joannis Harduini S. J. Prolusio de Nummis Herodiadum, col. DCCCCXLV-MXXVI.— Volumen vigesimum octavum : Sancti Epiphanii liber de Ponderibus et mensuris, coll. DCCCXXV-LXX. Græc. et latine Dionysii Petavii e Societate Jesu Animadversiones ad librum de Ponderibus et Mensuris, coll. DCCCLXXI-DCCCCLXX. — Joannis Harduini Expositio de duobus Nummis Samaritanis Ad Arx. Lutetiæ Parisior. E Museolo nostro Idib. Nov. MDCLXXXI : coll. MLXV-XXVIII.

Cet ouvrage fut traduit en allemand par Agathon Carion sous ce titre :

Athanasii Kirchers e Soc. Jesu *Neue Hall und Thon Kunst*, oder Mechanische Gehaim-Verbindung der Kunst und Natur, durch Stimme und Hall-Wissenschafft gestiffet, worinn ingemein der Stim, Thons, Hall und Schalles Natur, Eigenschafft, Krafft, und Wunder-Würckung, auch deren geheime Ursachen, mit vielen neü-und ungemeinen Kunst-Wercke, vorbildender Natur, zur Nachahmung, so wohl die Stimm, Hall-und Schall an weit entlegenegen Ort zu führen, als auch in abgesonderten Gehaim-Zimmern, auf kunstverborgene Weise, vertreülich und ungefahr sich

mit einander zu unterreden sollen verfertigt werden. Endlich wie solche schöne Erfindung zu Kriegs-Zeiten nützlichen Konnt angebracht und gebrauchet werden. In unsere Teutsche Mutter-Sprach übersetzet von Agatho-Carione. Nordlingen, gedruckt bey Friderich Schultzes, In Verlegung Arnold Heylen, Buchhandlers in Elwangen, MDCLXXXIV, in-fol., avec frontisp., 3 ff. lim., pp. 162, 8 ff. d'index. fig. sur bois et sur cuivre dans le texte.

André Kirsch donna un abrégé de cet ouvrage, sous ce titre : Kircherus Jesuita Germaniæ redonatus, etc. *Artis magnæ de consono et dissono ars minor.* Hallæ (en Souabe) 1662, in-8°.

Le savant Meibom a critiqué cet ouvrage fort aigrement dans la préface des Musici veteres græci. On y trouve néanmoins des choses aussi savantes que curieuses sur la musique des anciens. Kircher y assure (livre IX) qu'on peut fabriquer une statue, parfaitement isolée, dont les yeux, les lèvres et la langue auront un mouvement à volonté, qui prononcera des sons articulés, et qui paraîtra vivante : il avait le projet d'en faire exécuter une de cette espèce pour l'amusement de la reine Christine ; mais il en fut empêché, dit-on, soit par défaut de temps, soit par la dépense. — Voy. la Magia universalis du P. Schott, tom. II, livr. 3.

9. *Obeliscus Pamphilius*, hoc est interpretatio nova et hucusque intentata Obelisci Hieroglyphici, quem non ita pridem ex veteri Hippodromo Antonii Caracallæ in Agonale Forum transtulit, integritati restituit, et in urbis æternæ ornamentum erexit Innocentius X Pontifex Max.; in quo varia Ægyptiacæ,Chaldaïcæ, Græcanicæ antiquitatis, doctrinæque qua sacræ, qua Profanæ monumenta, Veterum tandem Theologia hieroglyphicis involuta symbolis, detecta e tenebris in lucem asseritur. Romæ, typis Ludovici Grignani, 1650, in-fol., fig., pp. 560, sans les tables, etc.

C'est l'explication des hiéroglyphes qui couvrent l'obélisque de la fontaine de la place Navone, qui fut restauré par le Bernin, sous la direction du P. Kircher, par les ordres du Pape Innocent X (Panfili). Le savant Jésuite alla jusqu'à mettre des hiéroglyphes de son invention aux endroits où les anciennes figures étaient absolument effacées et détruites.

10. Athanasii Kircheri e Soc. Jesu *Œdipus Ægyptiacus.* Hoc est universalis Hieroglyphicæ veterum doctrinæ temporum injuria abolitæ instauratis. Opus ex omni Orientalium doctrina et Sapientia conditum, necnon viginti diversarum linguarum authoritate stabilitum : Felicibus Auspiciis Ferdinandi III Austriaci sapientissimi et Invictissimi Romanorum Imperatoris semper Augusti e tenebris erutum, atque bono Reipublicæ literariæ consecratum. — Tomus I. Romæ ex typographia Vitalis Mascardi 1652. Superiorum permissu.

Au verso du titre : Synopsis tomi primi qui et inscribitur Templum Isiacum. Chorographiam Ægypti, Dynastias, Politicam, Theogoniam seu Architecturam Deorum, originem idololatriæ Ægyptiacæ ejusdemque in universum mundum,præsertim ad Græcos, Hebræos, Romanos, Indos, aliosque populos peractam propagationem continet et in quinque syntagmata dividitur.

Propylæum. In quo totius Operis scopus, causa et occasio explicatur ; hieroglyphica instaurationis rationes, impugnantium argumenta aliquot capitibus confutantur. *Syntagma* primum. — Suivent les 5 syntagmata analysés chacun dans cinq ou six lignes, mais ils sont suffisamment résumés dans ce qui précède : « Chorographiam, etc. ». A la fin du propylæum, Kircher dit : « Habes itaque benevole Lector, viginti annorum Opus, continuo mentis æstu partum ».

Le 1er volume a 424 pp. in-folio, sans compter le propylæum et d'autres préliminaires qui forment 60 p., puis un index de 30 p. au moins.

Ce premier vol. a deux belles gravures du fameux C. Blœmaert qui se trouvait

alors à Rome. — L'ouvrage renferme une masse de planches sur bois, et un bon nombre sur acier.

Athanasii Kircheri Societatis Jesu Œdipi Ægyptiaci, Tomus secundus. — Gymnasium, sive Phrontisterium Hieroglyphicum in duodecim Classes distributum in quibus Encyclopædia Ægyptiorum, id est Veterum Hebræorum, Chaldæorum, Ægyptiorum, Græcorum, cæterumque Orientalium *recondita Sapientia* hucusque temporum injuria perdita, per artificiosum Sacrarum Sculpturarum Contextum demonstrata, instauratur, — felicibus Auspiciis Ferdinandi III Cæsaris. — Pars prima complectens sex priores classes. Romæ ex typographia Vitalis Mascardi, Anno 1653. Superiorum permissu.

Au verso : Synopsis partis I Tomi secundi. — Classis I. *Symbolica* universam Symbolicæ institutionis rationem in genere et specie explicat. — Classis II. *Grammatica.* Primævam characterum litterarumque institutionem, uti et artium, scientiarumque prima fundamenta pertractat... de variis quoque post diluvium inscriptionibus in deserto Sin superstitibus...(Il rapporte ici et explique une de ces inscriptions du Mont Sinaï dont on parle tant de nos jours).

Classis III. *Sphynx mystagoga* : Mystica Zoroastris, Orphei, Trismegisti, Pythagoræ, Phœnicum quoque, Chaldæorum, Græcorumque, Philosophorum et Poetarum abstrusa pronunciata ad mentem Ægyptiorum explicat, atque adeo omnia ex hieroglyphicis adytis profluxisse luculenter demonstrat. — Classis IV. *Cabalica.* Universam Hebræorum Cabalam... pertractat. — Classis V. *Cabala Sarracenica.* — Classis VI. *Systematica mundorum*... ex mente Chaldæorum, Syrorum, Arabum, Ægyptiorumque., 440 pp., plus la table.

Athanasii Kircheri Soc. Jesu. Œdipi Ægyptiaci tomi secundi pars altera complectens sex posteriores Classes. Felicibus Auspiciis Ferdinandi III, Cæsaris. — Romæ... (ut supra) anno 1653.

Au verso : Synopsis partis II, tomi secundi. Classis VII. *Mathematica hieroglyphica.* Complectens... Arithmeticam, Geometriam, Musicam et Astrologiam. — Classis VIII. *Mechanica sive Architectonica.* — Classis IX. *Jatrica, sive Medicina hieroglyphica.* — Classis X. *Chimica.* Classis XI. *Magica, sive Magia hieroglyphica.* — Classis XII. *Theosophia metaphysica, sive Theologia hieroglyphica.*, 546 pp. plus l'index.

Athan. Kircheri Soc. Jesu Œdipi Ægyptiaci tome III, theatrum hieroglyphicum hoc est nova et hucusque intentata obeliscorum cæterorumque hieroglyphicorum monumentorum quæ tum Romæ, tum in Ægypto, ac in celebrioribus Europæ Musæis adhuc supersunt Interpretatio. — ...Ex omni orientalium doctrina et sapientia demonstrata. Felicibus auspiciis Ferdinandi III Cæsaris. Romæ... (ut supra) 1654. A la fin : Romæ, 1655.

Au verso de la 1re page, il n'y a rien, mais dans le 1er index à la fin du volume, on voit qu'il renferme : Diatribæ quatuor de hieroglyphicis — ensuite : Syntagma I : mensæ Isiacæ sive tabulæ Bembinæ interpretatio II. Obeliscus Ramessæeus sive Lateranensis. — III. Obeliscus Flaminius, olim Sennesertæus.— IV. Obelicus Sallustianus sive Ludovisius.— V. Obeliscus Veranus,seu Barberinus.— VI.Obeliscus Constantinopolitanus a Theodosio Imperatore in Hippodromo Byzantino olim erectus. — VII. Obelisci minores et sunt Monticœlius, Mediceus et Mahutæus. — VIII. Obeliscus Heliopolitanus. — IX. Obeliscus Alexandrimus. — X. Ob. Florentinus. — XI. Obelisci rasi, et sunt Exquilinus et Vaticanus. — XII. De fragmentis variorum Obeliscorum. — XIII. De Mumiis, earumque conditoriis, et hieroglyphicorum, quibus inscribuntur, significatione. — XIV. De Canopis hieroglyphicis. — XV. De Sphyngibus. — XVI. De penatibus et serapibus Ægyptiorum. — XVII. De magnæ efficaciæ idolis. — XVIII. De statuis Ægyptiacis polycharacteristicis. — XIX. De amuletis et

periaptis cæterisque portatilibus icunculis. — XX. De lucernis Ægyptiorum.-Anacephalœsis totius operis. pp. 590, sans les tables.

C'est l'ouvrage le plus important du P. Kircher, et le plus recherché des curieux malgré le peu de solidité de son système. Il lui avait coûté vingt années de recherches, et de travaux. Kircher s'était persuadé que les prêtres d'Egypte avaient inventé les hiéroglyphes pour cacher au vulgaire leur doctrine secrète ; et il est parti de ce principe pour donner à des caractères de cette espèce une interprétation ingénieuse, mais arbitraire. Le savant Jean Wilkins n'a vu au contraire, dans les hiéroglyphes, que les essais grossiers qui ont dû nécessairement précéder l'invention des lettres de l'alphabet ; et ce sentiment paraît d'autant mieux fondé qu'on a trouvé chez les Mexicains de véritables peintures hiéroglyphiques, et que l'écriture égyptienne, comme celle des Chinois, n'est peut-être qu'un perfectionnement des anciens hiéroglyphes. Voyez l'essai sur les hiéroglyphes, par Warburton, et surtout le traité de Zoëga, De Origine et usu obeliscorum.

11. *Itinerarium extaticum* quo opificium, id est, Cœlestis expansi, siderumque tam errantium quam fixorum natura, vires... per ficti raptus integumentum explorata, nova hypothesi exponitur ad veritatem, Interlocutoribus Cosmiele et Theodidacto... Romæ, typis Vitalis Mascardi, 1656, in-4°, pp. 462, sans la table, etc. Le P. Schott en donna une nouvelle édition sous ce titre : « R. P. Athanasii Kircheri e Societate Jesu Iter extaticum Cœleste, quo Mundi opificium, id est, Cœlestis Expansi, siderumq ; tam errantium, quam fixorum natura, vires, proprietates, singulorumque compositio et structura, ab infimo Telluris globo, usque ad ultima Mundi confinia, per ficti raptus integumentum explorata, nova hypothesi exponitur ad veritatem, interlocutoribus Cosmiele et Theodidacto : hac secunda editione Prælusionibus et Scholiis illustratum, ac schematis necessariis qui deerant, exornatum, nec non à mendis, quæ in primam Romanam editionem irrepserant, expurgatum, ipso Auctore annuente, a P. Gaspare Schotto Regiscuriano e Societate Jesu, olim in Panorminato Siciliæ, nunc in Herbipolitano Franconiæ Gymnasio ejusdem Societatis Jesu Matheseos Professore. Accessit ejusdem Auctoris Iter extaticum terrestre et synopsis Mundi subterranei, Herbipoli, sumptibus Joh. Andr. et Wolffg. Jun. Endterorum hæred., prostat Norimbergæ, apud eosdem 1660, in-4°, pp. 689, sans les lim., avec fig.

Au commencement se trouve une pièce de vers : « In R. P. Athanasii Kircheri Itinerarium extaticum ad lectorem ; signée : P. Nicolaus Mohr Societatis Jesu. 4 feuill. — Iter Extaticum... Même édition. Herbipoli, 1671, in-4°.

Ce sont des dialogues dans lesquels l'auteur débite des idées singulières et quelquefois piquantes sur la nature, la disposition et le mouvement des corps célestes.

Nous lisons au tome VII, p. 286 :

R. P. Athanasii Kircheri Soc. Jesu Extaticum Cœleste. Interlocutoribus Cosmiele et Theodidacto, Dialogus I. Dum in Alma Archi-Episcopali Soc. Jesu Universitate Tyrnaviensi Anno MDCCXXIX, Mense... Die... Assertiones ex Universa Philosophia publice propugnaret Rev. Nob. ac Eruditus Dominus Samuel Englmayer, A.-A. L.-L. et Philosophiæ Baccalaurens ejusdemque pro Suprema Laurea, Candidatus, Sim. Mar. Szellp. Alumnus Præside R. P. Emerico Tolvay e Soc. Jesu, AA. LL. et Philosophiæ Doctore, ejusdemque Profess. Ordin. Facult. Phil. p. t. Seniore dicatus. Tyrnaviæ, typis Acad. per Fridericum Gall, in-12, pp. 465, sans les lim.

12. *Iter extaticum II* qui et mundi subterranei Prodromus dicitur. Quo Geocosmi opificium sive terrestris globi structura, una cum abditis in ea constitutis arcanioribus Naturæ reconditoriis, per ficti raptus integumentum exponitur ad veritatem In III. Dialogos distinctum... Romæ, typis Mascardi, 1657, in-4°, pp. 237, sans les lim. et la table ; réimprimé en 1660 à la suite du précédent.

Il y traite de l'eau considérée comme élément, de la forme du globe, des mers, de leur étendue, de leur profondeur, des animaux qui les habitent, etc.

13. Athanasii Kircherii e Soc. Jesu *Scrutinium Physico-Medicum contagiosæ luis, quæ dicitur Pestis*, quo origo, Causæ, signa prognostica Pestis nec non insolentes Malignantis Naturæ effectus, qui statis temporibus, cœlestium influxium virtute et efficacia tum in elementis tum in epidemiis hominum animantiumq ; morbis eluscescunt, una cum appropriatis remediorum Antidotis nova doctrina in lucem eruuntur. Romæ, typis Mascardi, 1658, in-4°. Cum præfatione D. Christiani Langii, Professoris Medic. in Acad. Lipsiensi Publ. et Absolutissimo Indice, annexoque tractatu ejusdem de Thermis Carolinis. Lipsiæ, sumptibus Hæred. Schurerianor.et Joh. Fritzschii, Typis Johannis Baueri, MDCLXXI, in-4°, 8 ff. lim., pp. 148 et l'index.

R. P. Athanasi Kircheri S. J. Scrutinium Pestis Physico-Medicum publico commodo Recusum, dum per Rev. Patrem Urbanum Madcho e Soc. Jesu AA. LL. et Phil. Doctorem, ejusdemque in Alma et Celeberrima Universitate Græcensi Professorem Emeritum, nec non Inclytæ Facultatis Philos. p. t. Seniorem et Consistorialem in ejusdem Universitatis Aula Academica de re litteraria bene meriti suprema Philosophica Laurea donarentur. Anno MDCCXL. Græcii, typis Hæredum Widmanstadii, in-8°, pp. 240.

Athanasius Kircherus naturelyke en geneeskonstige navorsching der Peste, Uyhet latyn vertaalt door Zacharais von der Graaf. Rotterdam, Abraham van Waets berge, 1669, pet. in-8°. — En allemand, Augsburg, 1680.

14. *Pantometrum Kircherianum*, hoc est, Instrumentum Geometricum novum, a celeberrimo Viro P.Athanasio Kirchero antehac inventum, nunc decem Libris, universam pæné Practicam Geometriam complectentibus explicatum, perspicuisque demonstrationibus illustratum. AR. P. Gaspare Schotto, Regis curiano Soc. Jesu, olim in Panormitano Siciliæ ; nunc in Herbipolitano Franconiæ ejusdem Societatis Jesu Gymnasio Matheseos Professore. Ad Serenissimum Principem Christianum, Ducem Megapolitanum. Hoc instrumento, quidquid aliis variis organis, intricatissimis demonstrationibus, laboriorissimis calculationibus præstant ad Geometriam practicam spectans, summâ facilitate, brevitate, ac certitudine perficitur. Cum figuris ære incisis, et Privilegio. Sumptibus Hæredum Joannis Godefridi Schonwetteri Bibliopol. Francofurtens. Herbipoli, excudebat Jobus Hertz, typographus Herbipolensis, 1660, in-4°, pp. 408, sans les lim., avec 32 fig.— Herbipoli, Jobus Hertz, 1669, in-4°. Ce titre est précédé d'un frontispice gravé avec le portrait et la date de 1668 (Catal. de la Marine, n° 8878).

J'ai vu un exemplaire dont le frontispice gravé portaît la date de 1665. Brunet dit : « J'ai vu un exemplaire de cette édition dont le frontispice gravé avait pour souscription : Apud Joannem Arnoldum Cholinum, 1668.

Kircher, dans une lettre datée de Rome le 25 mars 1656, qu'on voit ici, témoigne avoir confié son Pantomètre au P. Schott, afin qu'il en donnât l'explication. Cet instrument destiné à tenir lieu de tous les autres, n'est qu'une planchette un peu compliquée.

15. *Diatribe de prodigiosis Crucibus*, quæ tam supra vestes hominum, quam res alias non pridem post ultimum incendium Vesuvii montis Neapoli comparuerunt. Romæ, Blasius Deversius, 1661, pet. in-8°, fig. — Petit volume très rare, réimprimé par le P. Gaspar Schott, à la suite de son Joco-Seria, pag. 307.

Kircher y prouve par le témoignage des historiens, la possibilité des apparitions de cette nature, et montre leur utilité en ce qu'elles frappent les esprits d'une salutaire terreur. Il cherche ensuite à expliquer ce phénomène particulier par des raisons naturelles ; il parait persuadé que les signes dont il vient de parler sont autant d'avertis-

sements du ciel. C'est dans ce même ouvrage qu'il parle d'un basilic, né de l'œuf d'un vieux coq, prodige qu'il eût bien fait de vérifier avant d'en donner l'explication.

Puis, au tome VII, p. 286 :

Joco-Seriorum Naturæ et Artis, sive Magiæ naturalis Centuriæ tres : das ist, Drey-Hundert Nütz-und lustige Satze allerhand merckwürdiger Stücke von Schimpff und Ernst, genommen auss der Kunst und Natur, oder natürlichen Magie. Benebens einem Zusatz oder Anhang von Wonder-deutenden Creutzen, auss R. P. Athanasii Kircheri Soc. Jesu, diatribe. Franckfurt am Mayn, in Verlegung Johann Arnold Cholin. MDCLXXII, in-4°, pp. 330, 3 ff. lim. et 4 de table ; fig.

Athan. Kircher, 300 nütz-und lustige Satze allerhand merkwürdige Stücke von Schimpff und Ernst genommen auss der natürlichen Magie. Mit viel Kpfrn. Bamberg, 1677, in-4°.

16. Athanasii Kircheri e Soc. Jesu ***Polygraphia nova et universalis***, ex combinatoria arte detecta ; qua quivis etiam Linguarum quantumvis imperitus triplici methodo, prima, vera et reali sine ulla latentis arcani suspicione manifeste ; secunda, per Technologiam quandam artificiose dispositam ; tertia, per Stenographiam impenetrabili scribendi genere ordinatam, unius vernaculæ linguæ subsidio omnibus populis et linguis clam, aperte, obscure et dilucide scribere, et respondere posse docetur, et demonstratur. In tria syntagmata distributa, in Principum gratiam ac recreationem inventa, et in lucem edita felicibus auspiciis Leopoldi Rom. Imperat. semper Augusti. Romæ, ex Typographia Varesii, MDCLXIII. Superiorum Permissu, in-fol.

La première édition est rare ; on doit y trouver à la fin du volume : Appendix Apologetica ad polygraphiam novam.

Cet ouvrage, fort curieux, est divisé en trois essais : le premier offre une pasigraphie ou écriture universelle, que chacun peut lire dans sa langue. Le principe, d'où il part, est un dictionnaire numéroté, tel que Becher l'avait proposé sans l'exécuter. Kircher l'exécute en petit sur cinq langues : le latin, l'italien, le français, l'espagnol et l'allemand. Son vocabulaire a environ seize cents mots ; les formes variables des noms et des verbes sont exprimées par des signes de convention. Le second Essai donne une stéganographie plus ingénieuse que celle de Trithème; et le troisième une boîte ou bureau stéganographique, pour écrire ou lire très promptement un chiffre indéchiffrable.

L'ouvrage de Becher est intitulé : *Clavis convenientiæ Linguarum.* Character pronotitia linguarum universali.Inventum steganographicum hactenus inauditum,quo quilibet suam legendo vernaculam, imo omnes linguas, unius etiam diei informatione, explicare et intelligere potest. Auctore Dn. Jo. Joachimo Bechero, Spirensi, Medicinæ Doctore et Electoralis aulæ Moguntiæ Iatro. Francofurti ad Mœnum, MDC LXI. L'auteur publia la même année un ouvrage allemand sur le même sujet.

17. *Mundus subterraneus* in XII Libros digestus ; quo Divinum Subterrestris mundi Opificium, mira Ergasteriorum Naturæ in eo distributio, verbo *παντάμορφον* Protei Regnum, universæ denique Naturæ Majestas et divitiæ summa rerum varietate exponuntur,ab litorum effectuum causæ acri indagine inquisitæ demonstrantur, cognitæ per Artis et Naturæ conjugium ad humanæ vitæ necessarium usum vario experimentorum apparatu, nec non novo modo, et ratione applicantur : ad Alexandrum VII Pont. Opt. Max. — Tomus II, in V libros digestus, quibus Mundi subterranei fructus exponuntur, et quidquid tandem rarum, insolitum, et portentosum in fœcundo Naturæ utero continetur ante oculos ponitur curiosi Lectoris. Amstelodami, apud Jo. Janssonium et Elizeum Weyerstraten. MDCLXV. In-fol. 2 vol., pp. 346 et 487, sans les lim., etc., cart. et fig. — Amstelodami, 1668, in-fol., 2 vol. — Editio tertia ad

fidem scripti exemplaires recognita, et prioribus emendatior ; tum ab auctore Româ submissis variis Observationibus novisque Figuris auctior. Tomus I et II. Amstelodami, apud Joannem Janssonium a Waesberge et Filios, 1678, in-fol., 2 vol., pp. 366 et 507, sans les lim. et la table, titre gravé, avec le portrait du P. Kircher.

Cet ouvrage fut traduit en hollandais :

D'onder-aardsche wereld in haar goddelyk maaksel en wonderbare intwerkselen aller dingen ; door den Eerwaardigen Vader Athanasius Kircherius, in XII boeken naawkeurig beschreven. Vervat in II deelen. Waar van dit eerste handelt van het wiskundig werkstuk des Aardklootsin 't Heel-al. De konstige samenstel en schikking der bergen ; de Krachtige beweging der Zun en rivieren ; den oorsprong der onderaardsche vuuren, winden en fonteinen ; beneffens der selve woedend vermogen in de tempeesten en aardbevingen ; de wremde werkingen der wateren, baden en meiren ; alsmede hoe en op wat wyse de souten, de metallen, de swafvels en andere vruchten binnen d'ingewanden der aarde, als door eenen konstigen werkmeester natuurlyk worden voortgebracht. Nu eerst uit het latyn vertaalt, en met veel ervarenissen en kopere platen vercierd. T'Amsterdam,by d'Erfgenamen van wylen Joannes Janssonius van Waasberge, 1682, pp. 425, sans les tables et les lim. — D'Onder-aardsche wereld, het tweede Deel ; daar in de wonderbare kracht der werksame natuur in de voortbrenging der menigerlei schepselen, in der selver gedurige op en ondergang, door den Eerwaardigen Vader Athanasius Kircherius, in V bœcken naauwheurrig beschreven wordt. Handelende van de seldsaame aart der veelerlei steenen, dieren, menschen en duivelen ; de kracht en werking der wateren en fonteinen ; de grœijng der mynstoffen en metallen ; de waare en valsche goudsoukerye ; de kracht der zaden en zadelykheid, 't voortkomen der ongedieren, planten en gewassen, de nuttigheid der distilleerkunde en veel vermogende stoffscheidinge, glasblasen en allerhande konst en handgrepen die tot vermaak en algemeene dienst der menschen door arbeidsame geesten ontrent alle de geseide dingen konnen in 't werk gestelt worden. Uit het latyn vertaald, en met veel kopere platen tot narigt der liefhebbers vercierd. Ibid. idem, 1682, pp. 415, sans les lim., etc., in-fol., 2 vol.

Interpellatio brevis ad philosophos veritatis tam amatores quam scrutatores, pro lapide philosophorum, contra antichymisticum mundum subterraneum Athan. Kircheri, a Salomone de Blawenstein. Viennæ, typis Desiderii Suitzii, 1677, in-4°, de 15 feuillets.

On doit rappeler ici que Kircher voulant connaître l'intérieur du Vésuve, se fit descendre dans la principale ouverture par un homme vigoureux, qui l'y tint suspendu par une corde, jusqu'à ce qu'il eût satisfait pleinement sa curiosité. On trouve d'ailleurs, dans cet ouvrage, une foule de conjectures bizarres et de récits apocryphes sur les géants, les dragons, et autres prétendus animaux habitants de l'intérieur de la terre, sur les communications souterraines de quelques mers ou lacs, etc. C'est aussi dans ce livre (Tom. II, p. 455, de l'édition de 1678) que l'auteur donne le secret de la palingénésie, ou manière de ressusciter une plante de ses cendres. Il assure avoir gardé pendant près de dix ans, dans son cabinet, une plante ainsi réduite en cendres, dans une bouteille, et qui reprenait sa forme à une douce chaleur ; mais que, l'ayant montré à la reine Christine en 1657, et l'ayant ensuite oubliée sur sa fenêtre, par une gelée assez forte, il eut le chagrin de trouver le lendemain sa bouteille cassée, et il n'eut pas le courage ou le temps d'en recommencer l'opération. Ce récit a fait soupçonner la bonne foi de ce savant religieux : cependant, il faut observer que le procédé dont il donne le détail(*loco cit.*) sous le nom de *secret impérial*, parce qu'il le tenait de l'empereur Ferdinand III qui l'avait acheté d'un chimiste, procédé que le P. Schott avait déjà publié, mais qui paraît en effet peu croyable, n'est point celui dont il s'était servi; il annonçait l'intention de publier le sien dans un Traité spécial : *De palingenesia plan-*

tarum ex cineribus ; mais ce projet demeura sans exécution. Au reste, on sait que nos professeurs de physique amusante exécutent aujourd'hui cette récréation par une illusion de catoptrique ; et Kircher, qui se plaisait souvent à mystifier les curieux qui visitaient son cabinet, pourrait bien n'avoir employé qu'un procédé analogue, car on voit qu'il avait poussé très loin les effets qu'on peut obtenir des miroirs concaves.

De Backer ajoute au tome VII, p. 287 :

Ennæa, ou applicaçaô do entendimento sobre a pedra Filosofal provada, e defendida com os mesmos argumentos com que os Padres Athanasio Kircher na seu Mundo subterraneo, e Fr. Jeronymo Bento Feijoo na seu Theatro Critico concedendo a possibilidade negaô, e impagnaô a existencia deste raro, e grande misterio da Arte Magna. Part. I Lisboa, por Mauricio Vicenti de Almeyda, 1732, in-4°. Parte II. Ibid. id. 1733, in-4°.

18. *Historia Eustochio-Mariana* qua admiranda D. Eustachii, Sociorumque Vita ex variis Authoribus collecta ; Locus in quo eidem in Monte Vulturello Christus inter Cornua Cervi apparuit, naviter detectus ; Ecclesia quoque B.-M. Virginis, quam eodem in loco à Constantino Magno conditam, S. Sylvester Papa I, solemni ritu consecrasse traditur, summo studio inquisita, descripta, nec non variis Antiquitatum Monumentis illustrata e densis, quibus hucusque delituerunt, tenebris, in publicæ lucis bonum educuntur. Romæ, ex typographia Varesij MDCLXV, in-4°, pp. 184, sans la table et les lim. fig. ; en non pas in-folio, comme le dit Sotwel, et d'après lui, Nicéron. Cet ouvrage est très rare.

Kircher écrit l'histoire de l'Eglise de la Sainte-Vierge bâtie autrefois sur le mont Monterella (Vulturium, et non à Rome), à l'endroit même où, selon la tradition, Saint-Eustache aperçut ce cerf merveilleux, dont la vue motiva sa conversion. Le P. Kircher, dans une de ses excursions, découvrit au milieu des ronces et des broussailles les restes de cette église, la restaura à ses frais, ainsi que la petite chapelle de Saint-Eustache, bâtie tout auprès ; il fit construire une petite résidence, destinée à recevoir nos Pères de Rome, lorsqu'ils viendraient évangéliser les pèlerins, et enfin demanda que son cœur fût, après sa mort, enseveli dans l'église de la Vierge, ce qui fut exécuté en présence du P. Conrad Janning, dont la relation m'a fourni tous ces détails. (V. Acta SS. Maii, t. 6. Acta S. Restitutæ, *inventio corporis*, nos 10, 11, 12, p. 673-674).

19. *Arithmetologia...*

20. Ad Alexandrum VII. Pont. Max. *Obelisci Ægyptiaci nuper inter Isaei Romani rudera effossi interpretatio hieroglyphica* Athanasii Kircheri e Soc. Jesu Romæ, ex Typographia Varesii. MDCLXVI, Superiorum Permissu, in-fol., pp. 146, 12 ff. lim., 4 ff. de table, etc., ; avec front. et plan de l'Obélisque.

21. *China Monumentis*, qua Sacris qua profanis, nec non naturæ et artis spectaculis, aliarumque rerum memorabilium argumentis illustrata... Romæ, typis Varesii, in-fol. — Athanasii Kircheri e Soc. Jesu, China Monumentis qua Sacris qua Profanis nec non variis naturæ et artis spectaculis, aliarumque rerum memorabilium argumentis illustrata, auspiciis Leopoldi Primi Roman. Imper. semper Augusti Munificentissimi Mecænatis. Amstelodami, apud Joannem Janssonium à Waesberge et Elizæum Weyerstraet, 1667, in-fol., pp. 237, sans l'Epître dédic., la préface et les tables. A la fin on lit : Juxta exemplar Romæ, typis Varesii. Cette édition a un grand nombre de planches et de cartes, et le portrait de l'auteur. — Même titre. Antverpiæ, apud Jacobum a Meurs, 1667, petit in-fol., pp. 237, sans les lim., etc. — Cette édition est réellement différente de celle d'Amsterdam.

Cet ouvrage eut plusieurs traductions :

La Chine d'Athanase Kircher, de la Compagnie de Jésus, illustrée de plusieurs Monuments tant sacrés que profanes et de quantité de recherches de la nature et de l'art. A quoy on a adjousté de nouveau les questions curieuses que le Serenissime Grand

Duc de Toscane, a fait depuis peu au P. Jean Grubère, touchant ce grand Empire. Avec un dictionnaire Chinois et François, lequel est très rare et qui n'a pas encores paru au jour. Traduit par F.-S. Dalquié. A Amsterdam, ches Jean Jansson à Waesberge, et les héritiers d'Elizée Wegerstraet, 1670, in-fol., pp. 367, sans l'Epître dédic., la préface et les tables, Double Coll.

Tooneel van China door veel, zo geestelyke als werreltlyke, geheugteekenen, verscheide vertoningen van de Natuur en Kunst, en Blyken van veel andere Gedenkwaerdige dingen, geopent en verheerlykt. Nieuwelyks door d'E. Vader Athanasius Kircherus... Priester der Societeyt Jesu, in 't latyn beschreven, en van J.-H. Glazemaker vertaalt. Met een groot getal van Kunstige Kopere Platen verçiert. T'Amsterdam,by Johannes Janssonius van Waesberge en de Wed. Wylen Elizæus Weyerstraet, 1668, in-fol., pp. 286, sans l'Ep. dédic., la préface et les tables, fig.

An Embassy from the East India Company of the United Provinces to China, by Mr.John Nievhoff. Also an Epistle of Father John Adams Concerning the whole Negotiation, with an Appendix of several Remarks out of Father Athanasius Kircher, Englished and set forth with their Several Sculptures by John Ogilby, Esq. London, 1669, in-folio.

Cette description de la Chine est assez curieuse ; mais l'auteur rapporte quelquefois des faits démentis par les relations postérieures. On y trouve des détails assez exacts pour le temps, sur les anciennes écritures de la Chine, et un petit Abrégé de la Doctrine Chrétienne en Chinois (en lettres latines), et en latin. Le Mémoire sur l'arrivée des Missionnaires à la Chine, pris presque en entier dans Trigault, est intéressant ; mais le morceau le plus important que renferme ce livre, est la célèbre inscription chinoise Si 'an-fou, dont Kircher avait déjà donné une courte notice dans le *Prodromus Coptus*, d'après une copie et une traduction faite par le P.Semedo, mais qu'il donne ici en totalité, avec une version faite par le P. Boym, aidé d'un Jésuite chinois, nommé André Sin. Cette inscription a été pendant longtemps, et presque jusqu'à nos jours, le texte le plus étendu imprimé en Europe, sur lequel on pût essayer d'étudier l'écriture chinoise. Il faut néanmoins convenir que les caractères ne peuvent être lus que par quelqu'un fort exercé. Les numéros mis à côté de chaque caractère, répondent aux mots latins correspondants à la version latine, mais les mêmes numéros ont passé dans la traduction française, où ils ne correspondent plus avec les mots chinois. On recherche encore, cependant, cette édition française, parce qu'elle est terminée par un petit vocabulaire chinois-français, qui n'est pas dans l'original, et qui donne la prononciation et non l'écriture chinoise. La *China illustrata* est aussi le premier livre où l'on trouve gravés les caractères de l'alphabet *Devanagary*. L'Oraison Dominicale latine en lettres sanscrites qu'on y voit (Pl. Bbb.), a été copiée par Chamberlayne (p. 21), comme si c'était le *Pater* en sanscrit. Même avant la publication de cet ouvrage, le P. Kircher passait pour n'être pas étranger à la littérature chinoise, alors si peu connue. Caramuel lui dédia, en 1663, dans sa *Metrametica*, in-fol., pl. XXIV, une prétendue pièce de vers en chinois, qui avaient été gravés en Europe, en taille douce, et avec leur prononciation : ceux qui parurent dans l'*Additamentum* de l'*Atlas Sinensis*, dont la première édition est de 1665, étaient gravés en bois.

Au Tome VII, p. 287 :

Monumenti Sinici, quod ann. Dom. 1625. terris in ipsa China erutum, seculo vero octavo sinice, ac partium syriace in saxo perscriptum esse videtur, lectio, versio, translatio, P. Athanasius Kircherus edidit, tonos addidit Andreas Mullerus Greiffenhagius. Berolini, 1672, pet. in-4°. (Catal. de Marcel, Paris, 1856, n° 671).

22. *Magneticum Naturæ regnum*, sive disceptatio Physiologica de triplici in natura rerum Magnete, juxta triplicem ejusdem naturæ gradum digesto, inanimato, animato, sensitivo. Romæ, Ignatius de Lazaris, 1667, in-4°.— Magneticum... (ut supra)...

sensitivo. Qua occultæ prodigiosarum quarumdum motionum vires et proprietates, quæ in triplici NaturæŒconomia nonnullis in corporibus noviter detectis observantur, in apertam lucem eruuntur, et luculentis argumentis, experientia duce, demonstrantur.Ad Inclitum et Eximium Virum Alexandrum Fabianum Novi orbis Indigenam. Amstelodami, ex officina Johannis Janssonii à Waesberge et Viduæ Elizei Weyerstraet, in-12, pp. 201, sans les lim. ; sans date, si ce n'est celle donnée dans l'approbation : Romæ, 1667.

A la fin se trouvent 3 pièces de vers. « Ad Inclitum Virum Alexandrum Fabianum » signées : Ignatius Bomplanus, Soc. Jesu.

L'auteur assure que la nature n'a aucun secret que ne puisse pénétrer l'observateur attentif, et pose en principe que l'attraction et la répulsion peuvent servir à expliquer les phénomènes les plus obscurs de la physique. Il explique, d'après cette hypothèse, la production des minéraux, des pierres précieuses, des plantes, et les affections et les antipathies qu'on remarque dans les animaux.

23. Athanasii Kircheri, e Soc. Jesu. ***Ars magna sciendi in XII Libros digesta***, quâ nova et universali Methodo per artificiosum combinationum contextum de omni re proposita plurimis et prope infinitis rationibus disputari, omniumque summaria quædam cognitio comparari potest. Ad Augustissimum Rom. Imperatorem Leopoldum Primum, Justum, Pium, Felicem. Amstelodami, apud Joannem Janssonium a Waesberge, et Viduam Elezei Weyerstraet, 1669, in-folio, pp. 482., sans les lim. et la table, fig.

Un voit que c'est à peu près la méthode de Raymond Lulle, pour apprendre à discourir à tort et à travers sur un sujet quelconque.

Quirinus KUHLMANN, fameux visionnaire du XVIIe siècle, publia, à propos de cet ouvrage : « Q. Kuhlmanni *Kircheriana de Arte magnâ sciendi, seu combinatoriâ*. Lugduni Batavorum, 1674, in-8°. — Q. Kuhlmanni Epistola duæ cum responsoriâ. Lugduni Batavorum, 1674, in-8°. — Adelung cite encore : Ath. Kircheri Epistola responsoria ad Quir. Kuhlmanni Epistolam de Arte magnâ sciendi. Ibid., 1674, in-12. — Responsoria de sapientiâ infusâ, etc. ; circa Feb. 1676, è Lubecâ Romam scripta ad Athanasium Kircherum, réimprimé avec les trois précédents, sous le titre de Kircheriana de Arte magnâ sciendi. Londini, 1681, in-8°. Le malheureux Kuhlmann publia son *Prodromus quinquennii mirabilis*, Lugduni Batavorum, 1674, in-8°. Ce volume devait être suivi de deux autres qui auraient contenu ses études et ses découvertes depuis sa première vision : on y aurait trouvé cent mille inventions curieuses et intéressantes. Il fit part de son projet au P. Kircher, qui lui donna des éloges ironiques, dont il fut la dupe, et des conseils qu'il n'était pas en état d'apprécier. Voyez Bayle et Adelung, *Histoire de la Folie Humaine*, tome V, p. 3-90, où l'on trouve la liste de 42 ouvrages de Kuhlmann. (*Biogr. Univ.*, T. 22, art. Kuhlmann).

24. *Latium*, id est Nova et parallela Latii tum veteris, tum novi descriptio, quâ quæcumque vel natura, vel veterum Romanorum ingenium admiranda effecit, geographico-historico-physico ratiocinio, juxta rerum gestarum temporumque seriem exponitur et enucleatur. Romæ, 1669, in-fol., fig. — Amstelodami, apud J. Janssonium à Waesberge, et Hæredes Elezei Weyerstraet, anno CIↃIↃCLXXI, in-fol., pp. 263. Doubl. Coll., sans la table et les lim. ; fig. et portrait de Clément X.

Raphael Fabretti écrivit : Dissertazione in cui si emendano alcuni errori seguiti nella descrizione del Lazio antico fatta dal P. Atanasio Kircher ; elle se trouve dans le Tome III De' saggi di Dissertazioni dell' Accademia Etrusca di Cortona, p. 221.

VI. Athanasii Kircheri Soc. Jesu. ***Ager Promptinus***, hoc est Judicium de Paludum Pomptinarum ad pristinam culturam revocandarum, modo, ratione et industria in 5 sectiones digestum. Ad Emin. Principem S.R. E. Cardinalem Pamphilium, in-fol.,

M S. sur papier de 24 ff., écrit. du XVIIe siècle, corrigé en plusieurs endroits par une autre main. Ce M S. se conserve dans la Bibl. domestique du Collège à Palerme.

25. ***Principis Christiani Archetypon Politicum***, sive sapientia regnatrix, quam regiis instructam documentis ex antiquo numismate Honoraii Joannii Caroli V. Imper et Philippi II Aulici, Caroli Hispaniarum Principis Magistri, nec non Oxoniensis Ecclesiæ Antistitis, symbolicis obvelatim integumentis reipublicæ Litterariæ evolutam exponit Athanasius Kircherus e Soc. Jesu. Amstelodami, 1669, in-4°, fig. — Amstelodami, apud Joannem Janssonium a Waesberge, 1672, in-4°, fig., pp. 235, sans les lim. Ce livre porte encore cet autre titre gravé : Splendor Domûs Joanniæ Descripta ab Athanasio Kirchero Soc. Jesu. La dédicace est datée du collège romain : Kalendis Septembris 1666.

On a loué ce livre pour l'élégance du style ; mais la partie historique est peu d'accord avec l'*Art de vérifier les dates*.

26. *Arca Noe in tres libros digesta*, Quorum I. de rebus, quæ ante diluvium, II. de is quæ ipso diluvio ejusque duratione,III. quæ post Diluvium a Noemo gesta sunt... Amstelodami, apud J. Janssonium a Waesberge, 1675, in-fol., fig., pp. 240, sans les lim. et la table. Avec front. et fig. — N'y a-t-il pas une édition antérieure ? La permission du Père Oliva pour l'impression est de l'année 1669.

27. Athanasii Kircheri e Soc. Jesu *Turris Babel, sive Archontologia*, qua primo priscorum post diluvum hominum vita, mores, rerumque gestarum magnitudo ; secundo Turris fabrica, civitatumque extructio, confusio linguarum, et inde gentium transmigrationes, cum principalium inde enatorum idiomatum Historia, multiplici eruditione describuntur et explicantur. Auspiciis Augustissimi et Sapientissimi Cæsaris Leopoldi Primi Mecænatis. Amstelodami, ex officina Janssonio-Waesbergiana anno LXXIX, in-fol., fig., pp. 219, sans les lim. et la table.

Ces deux livres sont très savants et pleins de recherches quelquefois étrangères au sujet, comme tous les autres ouvrages de l'auteur. Le Musæum Kircherianum. Amsterdam, 1678, p. 61-66, donne le catalogue des ouvrages du P. Kircher, et cite :

Opera jam prælo parata :

Turris Babel, tomes II et III. *Atlas polyglottus* intitulatus : Sive Confusio linguarum, in ordinem redacta, qua omnium linguarum atque Idiomatum totius Orbis Terrarum disparatissima genera et species ad 72 linguas novo ausu atque methodo, multorum annorum studio et labore, collecta, orbi literario exponuntur.

Voici ce que dit Hurter sur *l'Arche de Noé* et la *Tour de Babel* (IV, col. 140) :

De *arca Noë* et *turri Babelis* disseruit celeberrimus Athanasius Kircher S. J. Geisæ prope Fuldam 2. Maji 1602 natus, de quo plura hic non dicimus, quod ejus opera, quibus summam nominis famam est assecutus, ad theologiam minus spectent, sed potius ad mathesim, physicam, philologiam, cosmographiam, archeologiam, etc., unde a Morhofio homo centum artium dicitur (1680). Huc spectant : *Arca Noë* in 3 ll. digesta quorum I...(voir n° 26). *Turris Babel*... (Voir n° 27). Les tomes II et III, ainsi que l'*Atlas polyglotte* n'ont pas paru.

28. *Phonurgia nova sive Conjugium Mechanico-physicum artis et naturæ Paranympha Phonosophia concinnatum* ; quâ universa sonorum natura, proprietas, effectuumque prodigiosorum Causæ, nova et multiplici experimentorum exhibitione enucleantur ; Instrumentorum Acusticorum, Machinarumque ad Naturæ prototypon adaptandarum, tum ad sonos ad remotissima spatia propagandos, tum in abditis domorum recessibus per occultioris ingenii machinamenta clam palamve sermocinandi modus et ratio traditur, tum denique in Bellorum tumultibus singularis hujus-

modi Organorum usus et praxis per novam Phonologiam describitur. Campidonæ, per Rudolphum Dreherr, MDCLXXIII, in-fol., pp... sans la table et les lim., fig. et portrait de l'Empereur Léopold.

Au commencement de l'ouvrage, on trouve des pièces de vers et des témoignages de plusieurs savants pour féliciter et louer Kircher. A la fin : Epistola P. Francisci Eschinardi, Soc. Jesu. Ad. P. Athanasium Kircherum ejusdem Societatis. 3 feuillets.

Traduit en allemand : Athanasii Kircheri, neue Hall-und Thonkünst in Teutsch übersetst von Agatho Curione Nordlingen, 1684, in-fol., fig. — On y trouve beaucoup de choses curieuses et singulières sur la nature du son, sa propagation et les instruments qui ont cet objet.

29. *Organum Mathematicum* Libris IX explicatum a P. Gaspare Schotto e Soc. Jesu, quo per paucas ac facillimè parabiles Tabellas, intra cistulam ad modum Organi pneumatici constructam reconditas, pleræque Mathematicæ Disciplinæ, modo novo ac facili traduntur. Reverendissimo ac Celsissimo principi ac Domino D-.J. Casparo, etc. Opus Posthumum. Herbipoli, Sumptibus Joannis Andræe Endteri et Wolfgangi Jun. Hæredum. Excudebat Jobus Hertz, typographus Herbip., 1668, in-4°, pp. 858, sans la table et les lim. — Norimbergæ, 1670, in-folio ?

C'est la description très détaillée que le Père Schott donne d'un instrument que le Père Kircher avait inventé. C'est une espèce de bureau ou grande caisse, contenant, sous divers compartiments, tous les tableaux, règles mobiles, etc. ; que l'auteur a jugés propres pour faciliter les opérations mathématiques de Néper, qui en occupe la première case. Il ne diffère guère que par la forme de la Specula Melitensis ; et Kircher lui donnait le nom d'Organum, parce qu'il se rapproche un peu de la figure extérieure d'un buffet d'orgue.

30. *Sphinx mystagoga, sive Diatribe Hieroglyphica*, qua Mumiæ, ex Memphiticis Pyramidum adytis erutæ,et non ita pridem in Galliam transmissæ, juxta veterum Hieromystarum mentem intentionemque, plena fide et exacta exhibetur interpretatio. Ad inclytos, abstrusiorumque Cognitionum peritia instructissimos Galliæ Philologos directa. Amstelodami, ex officina Janssonio-Waesbergiana, 1676, in-fol., pp. 72. Double Col., sans la table et les lim. Planches.

C'est l'explication qu'il propose des Hiéroglyphes tracés sur deux enveloppes de momies apportées d'Egypte, et conservées au château d'Ussé, en Touraine. On peut en voir l'Histoire, et l'interprétation que Court de Gebelin donnait à ces hiéroglyphes, dans le *Recueil d'Antiquités des Gaules*, par La Sauvagère, pp. 329-377. L'une des parties de l'Œdipus Ægyptiacus est aussi intitulée: *Sphynx mystagoga* ; l'auteur y traite de l'inspiration des Prophètes et de l'enthousiasme des anciens poètes.

31. *Tariffa Kircheriana sive mensa Pythagorica expansa* ; ad Matheseos quæsita accommodata per quinque columnas, quarum numeri in fronte. Romæ, Sumpt. Nic. Angeli Tinassi, 1679, in-8°, de 400 pages.

C'est une table de comptes faits ou multiplications depuis 1 jusqu'à 100 : chacun des 100 multiplicandes offre en 4 pages, vis-à-vis de chacun des 100 multiplicateurs (à 25 par page) ; 1° le produit simple ou la surface du rectangle ; 2° la surface du triangle dont le multiplicande est la base ; 3° la solidité du prisme ; et 4° celle de la pyramide, qui ont pour base le quarré du multiplicande, le multiplicateur exprimant toujours la hauteur.Ce livre, plus digne de Barême que du P. Kircher, n'avait ni préface, ni explication.

Le P. Benedetti en composa une sous ce titre :

Tariffa Kirkeriana, id est inventum auctoris novum expedita et mira Arte, combinata Methodo Universalem Geometriæ.Arithmeticæ Practicæ summam continens, Romæ. Sumptibus Nic. Angeli Tinassi, 1679, in-8°.